Digitized by Google

1626.10

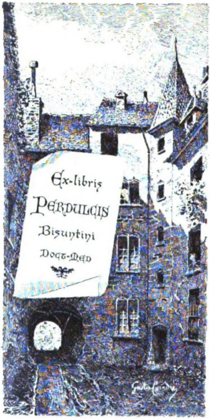

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

MÉMOIRES
DE L'ACADÉMIE
DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE BESANÇON.

Séances publiques des 29 Janvier et 24 Août 1861.

PIÈCES DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

BESANÇON,
DODIVERS ET C^ie^, IMPRIMEURS DE L'ACADÉMIE
Grande-Rue, 42.

1862

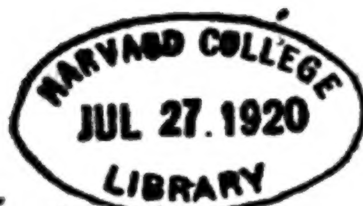
HARVARD COLLEGE
JUL 27.1920
LIBRARY

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 1861.

Président annuel, M. Ed. CLERC,

ANCIEN NOTAIRE.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT.

Considérations sur la puissance paternelle.

Messieurs,

Dans tous les temps, les législateurs ont donné une attention particulière à l'organisation de la famille, parce qu'elle est l'élément primitif de toute société et le principe essentiel de la vie des nations.

La grande société humaine, disait Cicéron (*De officiis* III, 17), est celle qui unit généralement les hommes entre-eux ; il en est une autre plus restreinte qui unit les hommes de la même nation, une troisième plus restreinte encore, qui unit les membres d'une même fa-

mille. C'est ce qui constitue le droit des gens, le droit civil, le droit de famille. Ce dernier a précédé les deux autres dans l'ordre des temps et il subsiste avec eux, dans des rapports, dont l'esprit aime à rechercher la nature et les effets.

L'influence de la famille sur la société, tient à cette loi toute physique, qui veut que les diverses parties d'un édifice prêtent à l'ensemble la force qu'elles ont en elles-mêmes. Si l'harmonie vient à être détruite, si la société domine trop la famille, l'unité cesse et l'édifice social menace de périr par la base.

Mais qu'est-ce qui donne à la famille la force nécessaire? c'est l'autorité de son chef. Quel est son chef naturel? c'est le père. Quel est enfin le droit primitif, supérieur à tous les autres? c'est la puissance paternelle.

En nous reportant par la pensée au berceau de l'humanité et redescendant le cours des siècles jusqu'à l'époque actuelle, nous trouverons dans les traditions et les lois antérieures les témoignages de cette vérité et en rapprochant ainsi le passé du présent, nous pourrons entrevoir peut-être l'avenir par l'enchaînement des faits et des idées.

Dans les premiers âges du monde, comme l'a dit un illustre écrivain (1), les patriarches, dont le souvenir s'est conservé si touchant et si vénéré, étaient tout à la fois pères, pontifes et rois.

Il est resté quelque chose de cette triple souveraineté, car aujourd'hui encore le père est maître dans sa fa-

(1) Mgr Dupanloup, de l'éducation, t. II, p. 152.

mille, par un droit suprême et inaliénable, qui est l'attribut de la puissance créatrice sur les choses qu'elle a faites; au-dessus de l'enfant il y a toujours le père, comme au-dessus du père il y a Dieu.

Et, remarquez-le, messieurs, le père n'est pas seulement appelé à pourvoir à l'existence matérielle de l'enfant, il lui donne encore la vie intellectuelle et morale; et de même qu'il lui choisit une patrie, il lui transmet ses croyances et sa religion; œuvre multiple par laquelle il peut faire de l'enfant, dans une seconde création, successivement un homme, un citoyen, un chrétien.

Quand je parle de l'autorité paternelle, je n'entends pas exclure la mère des prérogatives de cette magistrature domestique. Son droit n'est pas moins sacré et son influence n'est ni moins grande ni moins nécessaire.

Si les lois écrites ont restreint son pouvoir, la loi naturelle n'a pas abdiqué le sien, et dans bien des familles la mère gouverne par l'ascendant de ses vertus et de son caractère.

Elle a donc sa part légitime dans cette auguste mission d'élever les enfants auxquels elle a donné le jour et de former en eux les nobles facultés qui doivent en faire un jour le soutien de la société, la défense de la patrie.

C'est que la famille est déjà un apprentissage de la vie, le noviciat de la société, qui grandit au foyer intérieur pour se développer ensuite dans la patrie en gardant l'empreinte de son origine.

Quand l'homme a été élevé dans les sentiments de respect et d'affection, il s'attache à la patrie qui est une

grande famille ; il s'associe à ses prospérités et à ses malheurs, à ses gloires et à ses humiliations ; il devient pour elle un fils dévoué et généreux (1).

Mais, ne l'oublions pas ; à cette souveraineté paternelle se rattache aussi l'idée de devoirs réciproques : du côté du père, l'obligation d'élever et d'instruire, d'aimer avec dévouement et de réprimer avec sagesse ; de la part de l'enfant, la nécessité de la dépendance, du respect et de l'obéissance.

Suivant Montesquieu (2), l'autorité paternelle est de toutes les puissances, celle dont on abuse le moins ; c'est la plus sacrée de toutes les magistratures, c'est la seule qui ne dépende pas des conventions sociales, parce qu'elle les a précédées toutes.

On remarque, ajoute t-il, que dans les pays où l'on met dans les mains paternelles plus de récompenses et de punitions, les familles sont mieux réglées, les Etats plus facilement gouvernés, car les pères sont l'image du créateur de l'univers qui, quoi qu'il puisse conduire les hommes par son amour, ne laisse pas de se les attacher encore par les motifs de l'espérance et de la crainte.

Ne craignons donc pas que jamais la soumission d'un fils envers son père puisse le rabaisser ni à ses propres yeux ni à ceux des autres ; il ne se courbe pas, il s'incline devant la majesté paternelle ; il peut être tout à la fois noble et respectueux, conserver de la dignité sans hauteur et montrer de la vénération sans bassesse

(1) Première conférence du père Félix à Notre-Dame en 1860.
(2) Lettres persannes, litt. 129.

Dieu a caché dans nos cœurs le mystère de cette affection réciproque dont le besoin se fait sentir aux deux extrêmes de la vie, de cet échange sublime par lequel les services rendus sont bientôt restitués par celui qui les avait reçus (1).

C'est là le secret de l'existence des peuples. C'est pourquoi aussi l'autorité paternelle a eu ses phases diverses qui correspondent à toutes les grandes révolutions, par suite des rapports moralement nécessaires qui existent entre l'homme et la société.

Tour à tour barbare dans ses excès originels, généreuse aux époques de civilisation chrétienne, énervée ensuite par les prétentions d'une égalité impossible, nous la voyons, dans l'histoire, parcourir les degrés successifs de sa grandeur première pour arriver jusqu'à l'abaissement qui se manifeste de nos jours.

S'il nous était donné de soulever le voile qui entoure encore le berceau des peuples primitifs de l'Orient, nous trouverions sans doute, qu'à l'origine des choses, la force a dû exercer une suprême puissance; le pouvoir du père était sans limite comme il était sans contrôle et les enfants formaient un patrimoine dont il était en même temps la source et le dispensateur. Cela explique pourquoi, dans l'antiquité, les enfants pouvaient être sacrifiés aux dieux par la volonté des parents ou sur l'ordre d'un oracle.

Longtemps ce pouvoir demeura absolu en se modi-

---

(1) Mgr Dupanloup, Loc. cit., p. 527.

fiant toutefois, selon les progrès de la raison humaine et le génie de chaque nation.

Ainsi, chez les juifs, il ne pouvait plus s'exercer sans l'intervention du magistrat de la cité (1).

D'après les lois de Lycurgue, dont le principe était que la société domine l'individu, l'enfant n'appartenait pas au père; il était nourri et élevé aux frais de l'État, à moins qu'il ne fût difforme ou trop faible de constitution. Dans ce cas on le jetait dans une fondrière destinée à cet usage. (Les Apothètes, au pied du mont Taygète).

A Thèbes, les enfants des indigents étaient vendus comme des esclaves.

Chez les Egyptiens, ceux qui naissaient avec des cheveux rouges, étaient immolés sur le tombeau d'Osiris; mais, en dehors de cette superstition, la loi punissait le meurtre de l'enfant en obligeant les parents à tenir son cadavre embrassé pendant trois jours et trois nuits.

A Babylone, aucun prolétaire ne devait disposer de ses filles Le privilége de les marier appartenait au roi, qui les faisait vendre à l encan. Le prix de celles que leur beauté faisait rechercher, servait à doter les autres délaissées par une raison contraire.

Ces mœurs qui révoltent aujourd'hui notre sensibilité se retrouvent encore avec plus de sévérité dans l'ancienne législation romaine, car le droit de tuer et de vendre les enfants est écrit dans la loi des douze tables, à côté de celui qui autorisait les créanciers à mettre à

---

(1) Deuter. XXI, 18 et suiv.

mort leur débiteur insolvable pour s'en partager les débris (1).

Ainsi vont les choses, chez les différents peuples, suivant une marche naturelle et constante. L'humanité débute par la loi la plus dure, qui s'adoucit ensuite et s'améliore avec le progrès de la vie sociale.

Auguste, qui se trouvait sur la limite de deux mondes, l'un finissant, l'autre allant commencer, apporta quelques restrictions à ce pouvoir despotique; il fut ordonné d'épargner les enfants âgés de plus de trois ans, tous les mâles et l'aînée des filles; mais liberté entière était laissée pour les fils disgraciés de la nature et pour les filles puînées.

La vente et l'exposition des enfants étaient encore permises et donnaient lieu à d'infâmes spéculations dont je ne veux pas réveiller le triste souvenir.

J'ajouterai seulement que le fils restait, pendant toute sa vie, sous la dépendance de son père; que ses propres enfants y étaient également soumis, et que, par une logique inflexible, tout ce qu'il acquérait était, comme lui-même, la *propriété* de son père (2).

La puissance paternelle réunissait par conséquent tous les attributs de la souveraineté sur les personnes et sur les biens, caractère qu'elle avait conservé jusqu'au temps de Cicéron.

---

(1) Endo liberis jus vitæ ac necis, venundandique potestas ei esto. L. 11, D. de liber. et posthum.

Pater insignem ad deformitatem puerum cito necato. L. des 12 tables, tab. IV.

(2) Instit., lib. 1, t. 9, De patr. potest. § 1-2.

Permettez-moi, messieurs, de m'arrêter ici pour vous rappeler les réflexions faites à ce sujet par les plus grands écrivains, à la tête desquels se distingue Montesquieu.

Ce despotisme sans limites, ce droit de vie et de mort sur plusieurs générations, si loin de nos mœurs actuelles, était un principe de force et d'unité dans la famille comme dans la cité romaine et réagissait sur la société politique dont il fit la grandeur.

C'est cette unité compacte qui assura au peuple romain une longue existence et lui donna l'empire de l'ancien monde, parce que toute société puise sa force dans la famille, et que toute famille puise la sienne dans l'autorité de son chef.

En effet, de même que les diverses puissances chargées du gouvernement des hommes s'enchaînent pour se prêter un mutuel soutien, elles ont aussi, dans leurs destinées, des affinités qui les rendent solidaires.

Ainsi, tant que Rome a conservé le culte de la famille et le respect de la paternité, tant que le patriciat est resté dans la société l'image des pères de famille, elle a su résister aux discordes de l'intérieur et suffire aux victoires du dehors ; mais quand l'antique cité romaine se transforma, en passant de la république à l'empire, lorsque la philosophie matérialiste et sceptique eut desséché les vieilles croyances et développé la corruption des mœurs, alors l'autorité paternelle a perdu son prestige et l'Etat sa puissance (1).

(1) Laferrière, Histoire du Droit, t. II, p. 178.

Et de nos jours encore, ce vaste empire de la Chine, que nos armées victorieuses vont rajeunir au contact de la civilisation européenne, en même temps que nos missionnaires lui porteront le flambeau de notre religion, pourquoi se soutient-il, depuis tant de siècles, dans son unité et sa grandeur relative? c'est que la paternité y est toute puissante, que le respect des ancêtres y est profond, et que les traditions de la famille y sont religieusement conservées.

Là aussi, nous trouvons les excès de la législation romaine; le père a le droit de vendre ses enfants et petits enfants, et quoique la loi ne lui donne pas le droit de vie et de mort, l'infanticide n'y est pas moins largement et publiquement pratiqué.

Vous ne vous tromperez pas, Messieurs, sur la nature des sentiments que j'exprime devant vous. Si je proclame la nécessité de la puissance paternelle, je repousse avec une égale énergie tous ses abus; et ce n'est pas dans les lois cruelles de Rome, ni dans les mœurs corrompues de la Chine que je veux chercher le modèle de la famille.

Laissons donc ce tableau de la dégradation humaine pour reposer nos regards consolés sur une époque de régénération où le simple précepte de la fraternité chrétienne, électrisant les âmes, rappelle l'homme au sentiment de sa propre dignité.

Il était réservé au christianisme d'opérer cette révolution morale en rétablissant les rapports naturels entre les divers membres de la famille par la pureté des liens qui les unissent, en faisant de l'enfant une affection au

lieu d'une chose, un soutien dévoué au lieu d'un esclave opprimé.

On ne peut, en effet, étudier l'histoire du droit sans reconnaître la relation philosophique du christianisme avec le droit romain, agissant d'abord l'un et l'autre dans des sphères séparées et s'unissant ensuite dans le monde moderne comme éléments civilisateurs.

Un principe nouveau, le spiritualisme, représenté dans la cité par l'école stoïcienne de Labéon, dans le monde moral et religieux par le christianisme, va s'élever et rayonner sur la terre, pour devenir un foyer de lumière et d'action dans les écrits des Tertullien, des Justin, des Augustin.

Sous l'influence de la religion nouvelle, qui avait fait de l'antique servitude un marche-pied à la liberté, Constantin proscrit le meurtre et l'exposition de l'enfant; une constitution de Dioclétien, effaçant toutes les traces de l'ancien *mancipium*, défend même de vendre un enfant ou de le livrer à titre de gage.

Enfin, des droits civils sont accordés au fils de famille, qui peut désormais acquérir et posséder pour lui-même, et un terme est mis à sa tutelle, dont il portait le poids même après son mariage.

Dans les tribus de la Germanie, où le droit de vie et de mort était encore en vigueur au temps de Jules-César, s'il faut en croire ce passage des commentaires : *In liberis vitæ necisque habent potestatem* (comm. VI, 19), l'organisation de la famille avait pour principe la force et la protection et pour garantie l'association des parents en vue de la défense commune. Par un sentiment

de l'honneur collectif, l'injure reçue par un seul devenait l'injure de tous et la vengeance des familles, la *Faida*, était un usage ou plutôt une loi respectée (1).

Toutefois, chez ces peuples si fiers, l'esprit d'indépendance l'emportait encore sur l'esprit de famille et les parents pouvaient s'affranchir de la solidarité en rompant au dessus de la tête quatre bâtons d'auine dans l'assemblée judiciaire (2).

La Gaule, en s'associant à la civilisation de Rome, n'avait pas complètement abandonné ses mœurs nationales. Dans le Nord surtout, la puissance paternelle était plus limitée ; elle appartenait au père seulement et l'enfant était émancipé par le mariage, qui en faisait, à son tour, un chef de famille.

Dans les premiers temps de notre monarchie, la puissance paternelle n'est autre que celle du droit romain à son dernier état, légèrement modifié par les coutumes ; en sorte que, du droit romain et du christianisme combinés avec les mœurs des provinces, sortit l'Europe chevaleresque du moyen-âge où la puissance n'était plus la *propriété*, mais la *protection*, selon la belle expression des assises de Jérusalem.

Grâce à ces réformes, on put voir alors se multiplier ces familles patriarcales composées de plusieurs générations, vivant sous la loi commune d'un aïeul entouré de reconnaissance et de respect.

Ce foyer paternel était un sanctuaire où se formaient

---

(1) Tacite, de mor. german, XXI.
(2) Loi salique, tit. 43.

les grandes âmes, les nobles courages et la gloire d'un nom héréditaire qu'il fallait dignement porter.

Là aucune vocation ne se décidait sans les conseils de l'expérience et ne commençait sans la bénédiction paternelle; et si l'infortune venait à tromper des espérances légitimes, le manoir des ancêtres restait ouvert comme un asile toujours assuré.

Ainsi retenues par les liens du sang, de l'autorité et de l'intérêt, les familles exerçaient une véritable influence et les corporations, comme autant de familles, devinrent une grande institution dans les cités. Elles soutenaient le chef politique dans ses déf illances ou le modéraient dans ses témérités et cette puissance qui rayonnait des extrémités au centre, sauvegardait la liberté sous une apparente dépendance. C'est dans ces luttes patientes qu'il est curieux d'étudier le premier germe du travail d'affranchissement qui s'accomplit, pour les communes d'abord, pour la nation ensuite.

Voyons maintenant si l'organisation moderne de la famille a conservé les éléments de force qu'elle avait autrefois.

Je touche ici au point délicat de mon sujet. On excusera sans doute les accusations ou les sympathies que j'ai pu exprimer sur les siècles passés, car on ne voit s'éteindre rien de ce qui a été séculaire et glorieux sans lui donner un regret (1); mais on me pardonnera

(1) Le père Lacordaire, discours de réception à l'Académie française.

moins facilement peut-être mes sévérités sur notre époque, surtout si je rencontre la vérité dans mes appréciations.

Cette crainte ne doit pas m'arrêter cependant et je dirai ma pensée toute entière, parce que, si elle déplaît à quelques-uns, elle peut être utile au plus grand nombre.

Depuis le milieu du XVIII[e] siècle, il semble qu'il y ait eu une conspiration secrète des lois, des mœurs et des parents eux-mêmes pour anéantir parmi nous l'autorité paternelle.

L'esprit d'indépendance et d'égalité prêché par les philosophes et qui devait aboutir à une grande révolution, s'en prit, dans sa force destructive, à toutes les autorités existantes, sans épargner même la royauté domestique, qui, elle aussi, vit s'effeuiller sa couronne; car tandis que les citoyens s'affranchissaient dans la société, les enfants, de leur côté, s'émancipaient dans la famille.

En étudiant les annales de l'assemblée constituante on reste étonné de tout ce qui a été dit contre la puissance paternelle par ceux qui, ne croyant plus à rien, ne croyaient pas même à la sainteté de la famille ; mais on y trouve l'explication des changements qu'a subis notre législation.

Il fallait flatter la jeunesse dont on avait alors besoin et commencer par la nouvelle génération le nouveau régime qu'on voulait édifier sur les débris de l'ancien, ou, pour emprunter l'expression du temps, régénérer la société par le bas.

La majorité fut abaissée de 25 à 21 ans, parce que, disait-on, l'état de minorité mettait la société en perte de la somme de travaux et de transactions qu'y eut versée l'individu momentanément paralysé par la loi (1).

C'était réduire la question à un chiffre de budget ; et la valeur de l'homme, comme élément de production, se substituait à sa valeur morale dans l'estime des réformateurs et des économistes.

L'émancipation fut permise dès l'âge de 15 ans (2) et l'enrôlement volontaire, malgré le refus du père, autorisé à 18 (3).

Les nécessités politiques, je le sais, imposent parfois de cruels sacrifices ; mais cette suprême raison n'existe pas pour justifier la faculté accordée aux enfants de se marier sans le consentement de leurs parents, après des sommations que, par un singulier abus de langage, on appelle des actes respectueux, comme si un exploit pouvait tenir lieu de la bénédiction paternelle.

Il n'est pas sans intérêt de mettre en regard cette loi de Clovis qui punissait de mort et de confiscation ceux qui avaient favorisé le mariage d'un enfant sans le consentement de leurs parents. (Loi salique, capit. extr. VI.)

Un écrivain allemand (4) auquel on accorde un grand mérite de logique judiciaire, a résumé ma pensée en ces termes : « On doit reconnaître que le Code n'a pas con-

---

(1) Berlier, exposé des motifs du titre de la minorité, séance du 28 vent. an XI.

(2) Art. 477, C. Nap.

(3) C'est maintenant à 20 ans, art. 32, loi du 21 mars 1832.

(4) Zachariæ.

servé à la puissance paternelle l'étendue et l'énergie que réclamaient l'ordre public et les bonnes mœurs, et que ses rédacteurs, négligeant le point de vue moral, se sont montrés envers les parents d'une défiance qui ne trouve ni dans les sentiments naturels de l'homme, ni dans les mœurs de notre société, une excuse suffisante. »

Cette réflexion peut s'appliquer également aux lois sur les successions. Ainsi, tandis que le père avait autrefois, dans la libre disposition de son patrimoine, un moyen de récompenser le dévouement ou de punir l'ingratitude, la Convention paralysa son action en décrétant l'égalité absolue dans les partages (1), et peu s'en fallut qu'elle ne cédât à quelques esprits moins timides, qui proposaient de réduire les pères et mères au rôle de simples usufruitiers.

Sous l'inspiration de Bonaparte, premier consul, qui sentait le besoin de reconstituer la famille, on comprit plus tard que, pour éviter les abus de la liberté, il ne fallait pas en supprimer l'exercice, mais bien en régler l'usage (2) et on arriva aux lois actuelles que tout le monde connaît, d'après lesquelles une réserve est assurée aux enfants et la faculté de disposer restreinte à d'étroites limites.

Il n'est pas étonnant qu'ainsi affaiblie dans son prestige moral, amoindrie dans son action légale, l'autorité

---

(1) Décret des 7 et 11 mars 1793.

(2) Regnauld de St-Jean d'Augély, exposé des motifs de la loi du 4 germ. an VIII.

paternelle ait perdu successivement ses plus sûrs moyens d'influence, ce qui faisait dire au célèbre Portalis que le père avait été dépouillé de ses moyens de défense (1).

Mais, Messieurs, n'accusons pas seulement les lois, accusons aussi notre propre faiblesse.

S'il faut en croire d'illustres témoignages mieux écoutés que ma parole, la légèreté, la préoccupation des intérêts matériels, la mollesse de nos mœurs ne s'allient plus avec le poids de l'autorité paternelle ; les droits les plus augustes pèsent à ceux qui en sont revêtus, parce que ces droits leur imposent des devoirs et des sacrifices. Ce qui manque surtout aux parents, c'est la volonté et la fermeté, c'est l'intelligence de cette recommandation de Tacite : « Il ne faut pas que la bonté diminue l'autorité, ni que la sévérité nuise à l'amour (2) »

De notre temps, on entend vraiment les choses d'une manière bien différente. Le nouveau Code piémontais (3) punit la trop grande *sévérité* des parents. Et comment le fait-il ? — Par la peine de *l'admonition*, ou par celle des *arrêts*. C'est assez ingénieux pour donner au fils le moyen de faire administrer une *mercuriale* à son père ou de le faire mettre aux *arrêts*, s'il s'avise d'être trop sévère.

La conséquence ne s'est pas fait attendre ! Dans ce

---

(1) Exposé des motifs du tit. du mariage, séance du 16 vent. an XI.

(2) Nec illi, quod est rarissimum, aut facilitas auctoritatem, aut severitas amorem diminuit.

(3) Code pénal Sarde de 1860, art. 514.

même pays où la révolution commence, on a vu naguère des enfants de 13 ans déserter le toit paternel pour s'enrôler sous une bannière étrangère et le gouvernement, désarmé ou complice, ne pouvoir pas ramener à leurs familles ces enfants égarés.

Hélas ! il n'est que trop vrai, l'esprit de famille, cet esprit qui fait la vie des institutions comme l'âme fait la vie des corps, tend à s'altérer dans nos mœurs et à disparaître.

Il y a de nos jours une tendance funeste à séparer avant l'heure les enfants de leur famille, soit pour se débarrasser de la gêne que leur présence apporte dans le train des plaisirs ou des affaires, soit pour les jeter à la poursuite d'une carrière, dans la dévorante atmosphère des grandes villes, alors qu'ils ne sont pas encore des hommes à l'épreuve de la vie et des passions.

Ces enfants puisent là une saveur de précoce indépendance qui les rend, au retour, indociles et frondeurs. Ils s'ennuient sous les yeux de leur père et les caresses d'une mère ne les retiennent plus ; ils préfèrent les plaisirs plus faciles du dehors, les cercles où le sans-gêne remplace la politesse, ou bien des relations d'un autre genre où ils vont échanger une tutelle douce et affectueuse contre une honteuse servitude.

On rencontre aussi trop de parents, admirateurs de leurs enfants, esclaves de leurs caprices, qui poussent l'aveuglement jusqu'à l'idolâtrie, qui leur donnent des habitudes en dehors de leur âge, le luxe en toutes choses et la distraction des spectacles où l'immoralité le dispute souvent au mauvais goût, où plus souvent en-

core les pères, comme les maris, ne sont appelés à jouer qu'un rôle ridicule.

Enervées par ces jouissances anticipées, trompées par ces dangereuses leçons, ces jeunes imaginations se fixent mal à des études sérieuses ou aux soins de l'intérieur ; l'incertitude se prolonge dans l'oisiveté pour le choix d'une carrière qui se décidera au hasard, sans consulter ni les goûts ou les aptitudes, ni la vocation de l'enfant.

C'est ainsi que tous les liens se relâchent à la fois, et que l'autorité affaiblie, déconsidérée dans la famille, est également sans prestige et sans force dans la hiérarchie des différents pouvoirs de l'Etat. C'est ainsi que, depuis plus d'un demi-siècle, nous avons vu tant de gouvernements renversés avec une facilité qui prouve combien est ébranlée la première base de l'édifice social, la puissance paternelle. C'est ainsi que la foi, après avoir déserté les institutions civiles, ne soutient plus avec la même énergie cette puissance religieuse, qui est plus qu'une autre l'image de la paternité.

Je ne veux pas cependant, Messieurs, vous laisser sous une impression trop grande de tristesse et de découragement, et je vous dirai en finissant : Espérons encore dans un meilleur avenir, car les bonnes et saines traditions ne sont pas perdues dans toutes les familles ; il y a des parents, quoique fort occupés, qui comprennent que plaisirs, amis, ambition, fortune, liberté même, tout doit être sacrifié au premier devoir, celui d'élever dignement ses enfants.

Encourageons donc par nos conseils et par notre

exemple ces généreux dévouements. Dans le désordre des idées de notre temps, dans l'état d'affaiblissement de tant de principes sociaux, le respect des droits, des devoirs et des sentiments de la famille, est encore la plus précieuse garantie et la plus féconde espérance de la société.

PIÈCES DE VERS

Par M. Alexandre de Saint-Juan.

SONNET.

Du ciel plus noir, la neige blanche
Tombe, l'hiver n'est point fini :
Et le rossignol sur la branche
Reviendra tard poser son nid.

Etoile d'azur, la pervenche
Ne bleuit plus le pré jauni ;
Et dépouillé l'églantier penche
Son triste front comme un banni.

Mais que m'importe si tu chantes,
La neige et les roses absentes,
Le rossignol muet au bois.

Le printemps est où tu respires,
La fleur embaume tes sourires,
Et l'oiseau chante dans ta voix.

FABLE.

LES TROIS AMIS.

Un homme avait trois amis ; c'est beaucoup.
Heureux qui peut en trouver un fidèle !
Il chérissait les trois premiers, sur tout.
Le troisième avait beau lui témoigner du zèle,
Notre homme en avait cure autant que d'un indou,
Mais ne voilà-t-il pas, qu'on l'appelle en justice ;
D'un forfait il se voit accusé tout à coup.
— Qui de vous mes amis m'accompagne, et propice
Au tribunal pour moi vient déposer un mot.
Le premier des amis s'en dispense aussitôt;
Ailleurs le retenait une importante affaire.
Le second tout d'abord s'avance en hésitant
Au bras de l'accusé; mais bientôt redoutant
Le courroux d'un juge sévère,
Il tourna des talons craintifs et disparut.
Par contre, le troisième au tribunal courut,
A l'inculpé tremblant offrit son ministère.
De son mandat enfin si bien il s'acquitta
Qu'on acquitta
Celui qui ne l'avait jamais nommé son frère.

L'homme a trois amis sur la terre,
Meurt-il, et devant lui Dieu l'a-t-il appelé,
Que l'argent cet ami, que l'homme a cajolé,
Et comblé de faveur et comblé de caresse,
Est le premier qui le délaisse.
En maudissant tout bas leur deuil,
Aux prêtres les parents remettent le cercueil,
Qui bientôt disparaît sous terre,
Las ! qui suit dans l'éternité.
Pauvre défunt, ton âme solitaire ?

Le sou qu'un soir ta main avait jeté
A ce chétif enfant sans mère.
Ce sou multiplié par l'ardente prière,
Du petit mendiant aux genoux engourdis,
A du Juge divin apaisé la colère
Et racheté ta place au paradis.

UN POISSON D'AVRIL.

CONTE.

Enfin, je boirai donc du vin, de ce vrai vin,
Que filtre le bon Dieu dans les grains du raisin;
De ce vin qui faisait rire et chanter mon père,
Et dont je remplissais dans le bon temps mon verre.
Foin des empoissonneurs et de tous leurs produits,
Foin du bois de campêche avec de l'eau de puits,
Trois fois vive le vin, mais sans mélange indigne.
J'ai grand soin de le prendre au sortir de la vigne,
Chez le propriétaire : un moyen excellent
Pour éviter le vol d'un commis insolent.
C'est ainsi qu'en chargeant un muids sur sa voiture,
Un buveur, hydrophobe, amant de la nature,
S'extasiait tout haut, à la fin d'un beau jour,
Du joli mois d'avril, sur la place de Cour :
Cour du canton Baumois l'honneur pour le cépage.
Tandis que le bonnet au poing, suivant l'usage,
Le vendeur répétait tout bas avec ses fils :
Ayez soin du tonneau — n'ayez peur, mes amis,
Je serai dans une heure au-dessus de la côte ;
Passavant n'est pas loin, et demain oui sans faute
Vous aurez votre muids. — L'acheteur arriva
Et de noce et festin toute la nuit rêva.

Avant l'aube il descend rayonnant dans sa cave
Transvase le liquide. Inerte, le front hâve,
Il recule, il a vu doutant de ses deux yeux,
Un poisson surnager parmi les flots vineux.
L'honnête vigneron, le vendeur débonnaire
Une nuit à plein sceau puisant dans la rivière,
Afin de compléter le produit du canton,
Avait sans s'en douter pêché ce brocheton.
Stupéfié d'abord par cette découverte,
L'acheteur au cellier restait la bouche ouverte.
Un autre dans la poële aurait mis le fretin;
Mais notre homme savait ce qu'on doit au prochain.
Le poisson entouré de papier et d'herbage
A Cour, grâce au facteur fit un second voyage.
Deux mots accompagnaient l'envoi mystérieux :
« Ce poisson est à vous, moi je suis scrupuleux,
» Je vous le rends; chez vous lorsque je fis emplette,
» J'ai payé pour le vin et non pour la *meurette*.

UNE EXCURSION EN BOURGOGNE

Par M. le vicomte CHIFLET (1).

Seigneur, qui nous délivrera
Et d'Alise et d'Alesia !

C'est, Messieurs, pénétré du sens profond de ce distique, auquel ici même nous vous avons vus applaudir ; c'est parce que je m'étais intimément associé à ce cri, que je me suis, un jour du dernier automne, dirigé vers cette Alise de l'Auxois si chère aux Bourguignons, et sur le sol de laquelle, à défaut de combats antiques, tant de batailles modernes se seront du moins livrées.

Seigneur, qui me délivrera !...

Je voulais, en effet, je voulais à tout prix me délivrer de cette obsession du doute que cette question d'Alesia, l'une des plus intéressantes de notre histoire, faisait depuis trop longtemps peser sur mon esprit. Ni la lecture

---

(1) L'Académie n'a pas entendu adopter l'opinion soutenue dans ce récit, mais elle a pensé que rien ne s'opposait à ce qu'une question intéressante, qui divise si fort les esprits, fût débattue contradictoirement dans ses mémoires, comme elle peut l'être dans ses séances.

assidue et répétée de tous les écrits publiés de part et d'autre, ni l'inspection des meilleures cartes, ni l'étude des vitrines de nos musées, n'avaient pu me donner encore la conviction cherchée. Presque partout j'avais trouvé le parti pris au lieu de la franche recherche du vrai ; presque partout l'âpreté de langage, l'irritation blessante ; les uns manquant beaucoup trop de respect à leurs adversaires pour avoir le droit d'en réclamer pour eux-mêmes, les autres se brûlant de l'encens de façon à en épargner la peine à autrui : rien de véritablement complet, rien enfin qui pût me délivrer, hélas ! ou d'Alise ou d'Alesia.

Je pris donc la résolution d'aller visiter ces deux montagnes qui portent la guerre dans les plis de leurs sommets : la montagne d'Alaise sur le Lison, la montagne d'Alise en Auxois. Entre les deux prétendantes aux honneurs de l'histoire, l'Alesia bourguignonne avait droit à ma première visite, soit parce qu'elle se montrait revêtue des traditions séculaires qui toujours, à mes yeux, ont droit à un certain respect, soit parce que, dans un temps surtout où la guerre dépense encore plus de trahisons qu'elle ne brûle de cartouches, il nous plaît, à nous, de combattre à la noble façon de Fontenoy et de dire aux soldats de Bourgogne : Après vous, Messieurs ; veuillez tirer les premiers. Ce fut donc au mont Auxois que nous adressâmes nos premières politesses, sauf à rendre un peu plus tard nos devoirs à la prétendante séquanaise.

Cette démarche, Messieurs, n'a point été perdue, car si je ne suis pas encore parvenu au but que je veux at-

teindre, une conviction sur la situation de l'Alesia de César, le terrain du moins semble se déblayer devant moi, et je crois approcher de ce bonheur que tout chercheur comprendra, le bonheur de l'Εὕρηκα.

J'étais parti avec le désir bien franc de découvrir la vérité : *amica Sequania, sed magis amica veritas.* J'étais prêt à reconnaître, au pied d'Alise et sur les montagnes qui l'avoisinent, les traces de la *calige* de César, comme sur le rocher de l'Auxois, l'empreinte des pas du dernier de nos Brenns. Oui, j'eusse été heureux de les y rencontrer, je me sentais avide de me livrer à cette recherche, et lorsque le train me déposa à la station des Laumes, au milieu de cette plaine qui pouvait avoir été la *planities* de César, je portai aussitôt mes regards sur ces sommets fameux, croyant y voir briller encore les boucliers de Rome et les grands casques de l'Arvernie.

Mail il fallait imposer silence à cette causeuse trop séduisante que l'on nomme la poésie, à cette belle voyageuse que l'on appelle l'imagination, et, faisant un violent effort, au lieu de courir au devant des impressions que me promettait une exploration immédiate, je m'enfermai dans une cellule sévère, et, déployant sur ma table mes cartes et mes auteurs, je n'y laissai prendre place près de moi qu'à la raison seule, à la froide et impitoyable raison.

Hélas! le premier coup d'œil tombé sur ma carte des Gaules me remit en mémoire tout ce que je m'étais dit jusque-là sur la marche de César et la difficulté de l'accorder avec la situation d'Alise. Avant d'assiéger Alise,

me dis-je, avant d'y dompter la Gaule, il fallut y arriver, il fallut venir planter sa tente ici même, où un abri presque aussi frêle me reçoit aujourd'hui. Et je rouvris ce livre, si clair par le style, mais si obscur par les réticences orgueilleuses dont il est plein, et que l'on appelle les *Commentaires*. J'y relus au livre VII les chapitres 51, 52 et suivants, et je me dis :

Vaincu sous Gergovie, et certainement plus vaincu que son immense orgueil ne lui a permis de nous l'avouer, écrasé sous le désastre de Nevers, où sa caisse, ses blés, ses otages, les remontes de sa cavalerie, venaient d'être anéantis, voyant la province vivement attaquée sur tous les points à la fois, César, devant le soulèvement de jour en en jour plus menaçant de la Gaule, ne songea plus qu'à regagner le plus facilement possible les possessions romaines. Mais toute communication directe avec elles lui était enlevée ; il dut prendre une voie détournée pour s'y rendre. Au nord, Labiénus avait quelques troupes que, sans honte, l'on ne pouvait abandonner en Gaule, et avec lesquelles, d'ailleurs, il était urgent d'opérer une jonction. Là, un peuple neutre, les Trévires, confinant au Rhin, pouvait aussi procurer à César de précieux auxiliaires germains ; là, deux nations amies, les Rèmes et les Lingons, lui faisaient espérer un abri, quelques instants de repos, et un passage encore libre pour atteindre l'Allobrogie par le pays des Séquanais ; César remonta donc à marches forcées vers le nord (1).

(1) Ch. 51, 53, 55, 56, 64, 65, 66.

Où s'y arrêta-t il? Près de Sens, disent la plupart des Alisiens. Or, voilà précisément ce que je ne puis me décider à admettre. « César, disent les *Commentaires*, afin » de pouvoir plus facilement porter secours à la pro- » vince romaine, se dirigeait vers la Séquanie par l'ex- » trême frontière lingone; » c'est le fameux texte : *Quùm Cæsar in Sequanos per extremos Lingonum fines iter faceret, quo faciliùs subsidium Provinciæ ferri posset.* Vous faites venir César de Sens ou de Saint-Florentin, vous lui faites remonter la rive droite de l'Armançon et de la Brenne par Tonnerre et Montbard! Quoi! César, vaincu, affaibli, ne nous y trompons pas, ne cherchant (il le dit lui-même) qu'à se dérober à ses ennemis et à gagner la province, serait venu donner de la tête contre les rochers d'Alise, quand la route, un peu plus au nord, était ouverte et sûre, à travers la Lingonie amie! Il serait venu se buter contre cette barrière redoutable, place forte, sentinelle, vedette des Eduens soulevés, borne armée qui faisait saillie dans le pays lingon! Est-ce là le *quo faciliùs* de César? Mais c'était au contraire vouloir braver, provoquer, irriter l'ennemi au cœur de sa puissance; il y a là bien de l'invraisemblance. C'est *quo difficiliùs* et non *quo faciliùs* qu'il faudrait dans le texte latin. Non, César n'a pu arriver à Alise par l'Armançon.

Auprès des *Commentaires*, j'avais sur ma petite table des Laumes le travail le plus impartial qui ait été fait sur Alise, la belle Etude de M. le duc d'Aumale. Ce livre, remarquable par des aperçus pleins de raison et par ce ton de bonne compagnie que l'amateur de choses

rares doit grandement apprécier, ce livre m'avait conquis à l'une de ses opinions : avec ce sage partisan de l'Alesia bourguignonne, je plaçais et je place encore César, non entre Sens et Tonnerre, mais à vingt-cinq lieues plus au nord, près de Vitry, entre la Marne et l'Aube. Là César, à égale distance des Rèmes et des Lingons, les maintient dans la fidélité romaine; là, il est assez rapproché des Trévires pour en tirer aisément ses renforts germains; plus près de Sens ou plus près de Langres, il n'eût pu atteindre ce double but (1).

César est donc près de Vitry-sur-Marne; c'est là que les légions de Labienus l'ont rallié ; c'est là qu'il a reçu ses renforts germains. Peut-il de là, comme le pense M. le duc d'Aumale, redescendre sur Alise ?

Il y a un chemin tout ouvert entre la Marne et l'Aube, entre la Vingeanne et le Salon; il y a des gués libres près de Gray et de Mantoche, et il viendrait en droite ligne, avec quarante mille soldats tout au plus (2), s'at-

(1) *Alesia, étude sur la septième campagne de César en Gaule.* Paris, Michel Lévy, 1859, pag. 48.

Les partisans d'Alise me feront ici peut-être une objection. César, me diront-ils, pour remonter jusqu'à Vitry, aurait eu à passer plusieurs rivières dont il ne parle pas, l'Yonne, la Seine, l'Aube, lui si attentif à mentionner ses passages de fleuves. D'abord, je pourrais répondre que, même dans leur système, l'Yonne a dû être passée pour arriver sur la rive droite de l'Armançon, et que César n'en parle pas. Mais sait-on ce qu'il en est du passage des fleuves dans les *Commentaires ?* César, si attentif, dit-on, à les signaler, dut, pendant la guerre des Gaules, effectuer 68 passages de fleuves et de rivières; eh bien! il n'en mentionne que 17; 51, et souvent de forts importants, sont par lui passés sous silence.

(2) *Alesia, étude sur la septième campagne de César en Gaule,* pag. 39 et 42. *Il était impossible de reprendre l'offensive,* dit M. le duc d'Aumale.

taquer aux Gaulois groupés plus de cent mille autour de Vercingétorix victorieux! Il prendrait pour son passage, *quo faciliùs!* ne l'oublions pas, il choisirait un pays non-seulement hérissé de piques ennemies, mais coupé de rivières sans nombre, semé de marais et d'étangs, inondé peut-être par l'ordre du chef de la Gaule, prêt à la défendre par les eaux comme il le faisait par la flamme; *quo faciliùs!*....

Non, la direction sur Alise, qu'elle fût prise par l'Armançon en venant de Sens, ou par la Ferté-sur-Aube en venant de Vitry, est également inadmissible.

Et pourtant me voici à Alise, me disais-je, la tête dans les deux mains et les coudes appuyés sur ma table des Laumes. Quelque invraisemblable que soit l'arrivée de César en ces lieux, les quitterai-je donc sans les avoir visités? L'exploration de ces montagnes, l'étude de ces vallées et de cette plaine, me réservent peut-être quelque preuve encore cachée, quelque conviction inattendue; j'irai, je monterai, je parcourrai. Mais, guéri de mon enthousiasme, je le ferai froidement, tout aussi disposé à admettre les possibilités qu'à reconnaître les invraisemblances, à proclamer le pour qu'à proclamer le contre. Je trouve invraisemblable que César soit venu à Alise, mais si dans la conformation des lieux, dans les vestiges matériels que le sol peut présenter, je rencontre la preuve qu'il y est venu, je me dirai : Je ne vois pas encore comment il a pu y venir; mais ce qui ne me semble pas possible aujourd'hui, peut me le paraître un jour, et peut-être s'ouvrira-t-il quelque issue à cette impasse. Et, prenant sous le bras le divin Jules, fami-

liarité à laquelle les grands hommes et les Césars même qui écrivent se trouvent exposés, je me levai et dis : Allons !

Le pays est très découvert, point ou peu boisé ; les formes des montagnes, leurs pentes douces ou rapides, l'aspect des rochers, le dessin des cours d'eau, les distances, tout est facilement appréciable. L'œil fixé sur ces lieux qui pouvaient être célèbres, je marchais avec ardeur. Arrivé au pied du mont Auxois, au bas d'Alise-Sainte-Reine, j'ouvris mon César et je lus au chapitre 69 : « ***Ipsum erat oppidum in colle summo, ad-*** » ***modum edito loco, ut, nisi obsidione, expugnari posse*** » ***non videretur :*** L'oppidum était au sommet d'une » colline et sur un lieu tellement élevé qu'il ne semblait » pouvoir être réduit que par un blocus. »

Voilà bien la colline, me dis-je, ou, si l'on veut, la montagne ; mais le latin, moins précis que notre langue française, exprime par ***collis*** ces deux mots ; elle est isolée, elle n'a qu'un sommet ; impartialement, voilà bien le ***collis*** de César ; mais la seconde partie du texte est-elle aussi applicable ici ? Alise est-elle sur un lieu tellement élevé, tellement abrupt, qu'elle n'ait pu être réduite que par blocus ? Nous allons voir. Et je gravis la côte, j'entrai dans l'Alise moderne, je parcourus ces ruelles montueuses si pittoresquement bordées de maisons si curieuses, où les corniches antiques forment des bancs au seuil du vigneron, où l'acanthe du chapiteau romain orne la porte des étables ; j'entrai dans la petite église qui succède bien modestement à tant de temples splendides ; mais qui est celui du Dieu de vérité, du

Dieu qui, aux antiquaires comme aux autres, défend le mensonge et prescrit la charité ; je suivis le sentier sinueux qui par une brèche naturelle conduit au sommet, et je commençai à faire le tour de la montagne, les yeux scrupuleusement attentifs pour juger de l'inaccessibilité de ses pentes.

Le mont Auxois a la forme d'un navire ; sur tout son flanc nord et une grande partie de son flanc sud, à tribord et à bâbord pourrait-on dire, il est défendu par des roches escarpées et réellement inaccessibles. Mais à sa pointe orientale, il s'abaisse en gradins d'une pente douce et qui invitent véritablement à monter ; la large brèche où est bâti le village d'Alise-Sainte-Reine, ainsi que l'extrémité ouest, sont également fort accessibles. Certainement ces défauts de la cuirasse étaient corrigés par des travaux de défense ; certainement l'assaut eût été pénible, meurtrier ; mais les soldats de César eussent pu le tenter avec succès ; les zouaves de Lamoricière l'eussent enlevé du premier coup. Sans attacher une grande importance à cette objection, nous devons dire cependant que ce passage des *Commentaires* ne nous semble pas pouvoir s'appliquer très parfaitement au mont Auxois.

Quand j'eus étudié la montagne, je regardai la plaine. Du haut d'Alise j'apercevais nettement et comme sur une carte le cours des deux petites rivières, l'Ose et l'Oserain, baignant le pied de la montagne sur deux côtés, et mes yeux tombaient sur ces lignes de César : « *Cujus collis radices duo duabus ex partibus flumina* » *subluebant* : Les bases de cette colline étaient sur deux

« de leurs côtés baignées par deux cours d'eau ; » et je me disais : Voilà bien les *duo flumina* (1) ; le Romain semble ici avoir peint sur nature. Que l'on ne m'objecte ni la Brenne ni le Rabutin ; de bonne foi, pour qui a vu les lieux, la Brenne est hors de cause, et le Rabutin doit n'être compté pour rien.

Voici encore l'une de ces objections que la vue des lieux fait évanouir. J'apportais à Alise l'idée que l'une des plus insolubles difficultés de son problème était d'adapter ces trois mille pas si positivement fixés par César pour sa *planities* à l'interminable plaine des Laumes, qui, d'après les adversaires d'Alise, aurait eu non trois mille, mais sept mille pas et plus de longueur. Eh bien ! non, pareille critique me semble aujourd'hui entachée de partialité. Si l'on arrive par Fins-lez-Montbard, au point où l'on aperçoit Alise, qui jusqu'alors avait été cachée par le promontoire de Saigny, la plaine fait un coude vers la gauche et semble, à partir de ce point, former une plaine à part. De même, si du haut d'Alise ou des montagnes qui l'environnent, l'on porte ses yeux vers Grignon, la plaine des Laumes semble finir là, et c'est évidemment ainsi que César a dû en juger. Or, du pied d'Alise au pied de Grignon, les deux extrémités de cette plaine, il n'y a réellement qu'environ trois milles romains : *circiter millia passuum tria*. Ajoutons que la plaine des Laumes est bien *ante oppidum*.

---

(1) Le latin *flumen* ne signifie point seulement fleuve ou rivière ; il veut dire aussi torrent, ruisseau, cours d'eau. Et de fait, l'Ose et l'Oserain ne sont que des ruisseaux.

devant la ville. A supposer qu'il y soit venu, c'est par ce côté que César a pu arriver le plus naturellement devant la place.

Je lisais toujours et je trouvais ces mots : « *Reliquis » ex omnibus partibus, colles, mediocri interjecto spa- » tio, pari altitudinis fastigio oppidum cingebant :* De » tous les autres côtés, des collines à une assez faible » distance de l'oppidum lui formaient une enceinte à » égale hauteur de crêtes. » Oui, c'est bien cela ; les montagnes de Réa, Ménétreux, Grésigny, Plevenel et Flavigny, forment bien une enceinte à médiocre distance d'Alise et à mêmes hauteurs que le mont Auxois. Cette ceinture serait plus conforme peut-être au texte latin, *ex omnibus partibus*, si le mont de Pouillenay était plus rapproché ; mais, franchement, ceci ne peut empêcher de considérer les expressions des *Commentaires* comme fort applicables au mont Auxois.

Tout allait bien en vérité pour Alise, et je sentais déjà l'imagination se réveiller en moi et chuchoter à mon oreille ; et aussi, en foulant le sol de ces montagnes, où des lames d'épées sont parfois remuées par le soc ; en parcourant ce mont Auxois, où l'on pousse du pied presqu'à chaque pas les débris antiques, les monnaies, les tuileaux, les poteries, les fragments de marbre, les tronçons de colonnes, il s'en élevait cette vapeur d'antiquité que l'amant des vieux âges connaît si bien, qui lui monte à la tête, trouble sa vue, l'enivre et lui rend bientôt toute appréciation impossible. J'en ressentais l'influence et ma liberté de jugement allait être en péril, quand un mot de César fit évanouir le rêve et

me rendit à la vérité : « ***Sub muro, quæ pars collis ad » orientem solem spectabat, hunc omnem locum copiæ » Gallorum compleverant, fossamque et maceriam præ- » duxerant :*** Sous le mur de la ville, la partie de la col- » line qui regardait le soleil levant avait été entièrement » couverte par les troupes gauloises, qui s'y étaient re- » tranchées derrière un fossé et un mur de pierres sè » ches. » Je me trouvais à la pointe orientale de la montagne, près de la fontaine de la Porte, où la décou - verte de l'une des portes de la ville marque de ce côté l'emplacement de ses murailles ; là, à l'orient, ***ad orien - tem solem***, au pied du mur, ***sub muro***, avait dû être le camp des Gaulois ; là le fossé et la ***maceria***, non-seule- ment avaient pu, mais avaient dû exister, nécessaires qu'ils étaient pour défendre les pentes très abordables de ce côté, nous l'avons dit, en face des camps romains établis sur les hauteurs voisines, entre autres sur la pointe très proche et très menaçante de Plevenel. Ce lieu semblait donc parfaitement répondre à la descrip- tion de César. Mais, soudain, je me rappelai que César fixe le nombre des Gaulois à quatre-vingt mille (1) ! Or, il faut cent hectares pour le campement de quatre-vingt mille hommes; et ce camp oriental d'Alise, n'ayant que vingt-cinq hectares tout au plus, en y adjoignant même les pentes et les corniches inférieures de la montagne du côté du levant, n'eût pu contenir que dix-sept mille cinq cents soldats ! Quelle chute !...

Messieurs, je vous l'atteste, ce me fut un chagrin vé-

---

(1) Chapitre 71.

ritable que cette révélation ; je cherchai des yeux une ressource à ce désastre, un espace, une place pour mes quatre-vingt mille Gaulois. Je me souvins que l'un des défenseurs les plus compétents d'Alise, un homme du métier, atteint de la même détresse, était parvenu à élargir un peu l'espace et à trouver quelques hectares de plus, mais qui étaient loin de satisfaire encore aux exigences des *Commentaires* (1). Je parcourus la montagne d'un pas fiévreux, la suppliant de me fournir une solution à ce problème, une réponse à cette voix qui me criait toujours : Impossible! Je ne trouvai rien. Je courus à Alise, j'ouvris ses atlas cadastraux, je calculai, je mesurai, le compas à la main, les diverses parties de la montagne. Hélas ! loin de trouver dans ce travail la possibilité que je cherchais, l'impossibilité, l'impitoyable impossibilité se condensait, se consolidait à vue d'œil; et, près de moi, sur les *Commentaires* ouverts, un doigt de bronze semblait se poser (le doigt de César peut-être, les évocations modernes en ont fait voir bien d'autres), et, frappant la page avec une persistance étrange, y ramenait mes yeux, les forçant à lire ce passage : « ***Pecus, cujus magna erat compulsa copia... copias omnes in oppidum recepit :*** Le bétail, dont les Mandubiens avaient fait entrer une grande quantité dans » l'oppidum, fut distribué par tête, et toutes les troupes

(1) Nous ne pouvons admettre les calculs de M. de Coynart, car il ne s'agit pas de placer nos Gaulois sur les flancs nord ou sud de la montagne ; César est précis, il leur assigne uniquement la *partie orientale sous les murs : ad orientem solem sub muro ;* or, elle n'a que 25 hectares au plus.

» gauloises, d'abord placées hors des murs, furent ren- » fermées dans la place. » Mais où donc loger cette armée de quatre-vingt mille hommes? Le plateau entier du mont Auxois les eût sans doute contenus, puisqu'il a quatre-vingt-dix-sept à cent hectares ; mais cette armée de quatre-vingt mille hommes n'y était pas seule. Il y avait les habitants d'une ville vaste comme notre Besançon ; il y avait les nombreuses populations des contrées voisines réfugiées dans ses murs ; et Plutarque (disons-le en passant) porte à quatre-vingt-dix mille le nombre de ces assiégés, en dehors de l'armée gauloise, soit en tout cent soixante-dix mille êtres humains (1). Ce n'est pas tout ; il y avait en outre ces nombreux troupeaux, *magna copia*, dont parle César, et quels espaces ne leur fallait-il pas ? Il en fallait encore pour les maisons de la ville, maisons gauloises, circulaires, sans étages, tenant beaucoup de place par conséquent ; il en fallait pour les fortifications, pour les magasins de vivres, pour les approvisionnements de fourrages, car il n'y avait aucun pâturage possible pour ces nombreux troupeaux ; il fallait de l'espace pour les machines de guerre et leurs ateliers de construction. Où et comment faire tenir tout cela dans Alise et durant plus d'un mois? Impossible ! encore une fois impossible (2) !

---

(1) Aἱ δὲ ἐν αὐτῇ τῶν μαχομένων οὐκ ἐλάττονες ἦςαν ἑπτακαίδεκα μυριάδων. (PLUTARQUE, *Vit. Cæs.*, c. 27.) « Et le nombre des combattants renfermés dans la place n'était pas moindre de dix-sept myriades (17 fois 10,000). »

(2) Nous appuyant sur les auteurs anciens, et selon les règles de la castramétration romaine, que les Gaulois, à la fin des guerres de César, cherchaient à imiter, nous logeons sept fan-

Pourtant, je me rebellais encore contre ce résultat. Une ressource me reste, dis-je, l'exactitude du récit de César est elle donc bien certaine? Par vanité ou quelque

---

tassins sur la surface d'un are (M. de Coynart, malgré tout son désir, dans l'intérêt de la cause d'Alise, de faire entrer le plus de monde possible sur le mont Auxois, adopte lui-même cette base); or, sept hommes par are donnent sept cents hommes par hectare. Eh bien, la ville contenait 97 hectares, mettons 100, à supposer (ce que nous ne pensons pas) qu'elle eût renfermé dans ses murs le plateau en son entier. De ces 100 hectares il faut en déduire au moins 15 occupés par l'épaisseur des murailles et constructions de toutes sortes, les magasins de vivres et de fourrages, les ateliers de construction; resteront 85 hectares. Mais il y avait là, disputant l'espace aux hommes, de nombreuses têtes de bétail; M. Quicherat dit cinquante mille, mettons-en la moitié seulement, soit dix mille bœufs ou vaches et quinze mille porcs et moutons; tout cela devait bien couvrir 30 hectares au moins; resteront donc en définitive 55 hectares pour les assiégés. Or, 55 hectares contiennent trente-huit mille cinq cents hommes, et nous avons à en loger cent soixante-dix mille : il en restera dehors cent trente-un mille cinq cents. Eh bien! faisons un effort, serrons-les, car dans une ville assiégée il faut savoir se gêner un peu et l'on s'y loge autrement que dans un camp taillé à volonté et en plein drap. Doublons donc nos hommes, mettons-en quatorze cents au lieu de sept cents par hectare : il en restera quatre-vingt-treize mille dehors!... Eh bien! allons encore, au lieu de doubler, triplons (ce que tout homme jugera toucher à l'impossible) : cinquante-quatre mille cinq cents resteront encore hors de l'enceinte. Allons encore, et au lieu de tripler quadruplons, allons jusqu'à l'absurde, car dans cette ville il faut pouvoir se mouvoir pour le travail, pour les exercices militaires, pour la défense, pour les nécessités seules de la vie; allons jusqu'à l'absurde, car sans nul doute la contagion eût pénétré dans cette accumulation exagérée d'être humains; n'importe, quadruplons : nous aurons encore seize mille hommes de trop. Repoussés par cette impossibilité, les défenseurs d'Alise ont voulu placer les assiégés sur toutes les pentes du mont Auxois; mais il y a deux choses qui s'y opposent : la première, c'est que César les y eût attaqués facilement et vaincus sans blocus, tandis qu'il déclare que le blocus était nécessaire pour réduire la place et qu'il l'établit en effet; la seconde, c'est qu'il dit positivement que tout se renferma dans la ville et que cette ville était au sommet de la colline, *in summo colle,* et non sur les pentes.

autre motif, le Romain n'aurait-il pas grossi le nombre de ses ennemis? Mais il l'aurait donc plus que quadruplé; car il faudrait aller jusque-là, et le récit des *Commentaires* ne serait applicable à Alise qu'avec quarante mille assiégés au lieu de cent soixante dix mille. Non, c'est insupposable (1)? Une erreur de copiste, toujours répétée, jamais soupçonnée, aurait-elle introduit cette faute énorme dans le texte? L'une ou l'autre supposition est bien grave, et, vous en tomberez d'accord, Messieurs, une saine critique ne saurait les admettre. Ah! je ne suis point à l'Alesia de César! Je suis sur les débris d'une cité romaine, le sol l'atteste à tous les pas, d'une ville gauloise aussi peut-être; mais non de l'oppidum fameux où se livra la dernière lutte de la nationalité celtique. Et je sortis, et je jetai un dernier et triste regard sur les sommets et les vallons de l'Auxois : ils étaient redevenus froids et nus, les grandes ombres de Vircingétorix et de César venaient de s'envoler...

Je traversais Alise pour redescendre aux Laumes et reprendre le chemin de la Franche-Comté. Hélas! me

---

(1) Acculés à cette impasse, les partisans d'Alise ont osé contester les chiffres de César; quant à moi, je l'avoue, je recule devant une semblable hardiesse. Contestera-t-on le chiffre de Plutarque? Au lieu de 90,000 réfugiés, supposerons-nous qu'il n'y en ait que 45,000, la moitié! Eh bien! avec les 80,000 soldats de Vercingétorix, nous aurons encore 125,000 assiégés, c'est-à-86,500 de plus que le nombre admis pour un tel espace par la castramétation antique; et quand nous logerions dans les 55 hectares libres d'Alise, trois fois plus d'assiégés que les règles ne le permettent, nous n'arriverions point encore à loger la moitié des réfugiés dont parle Plutarque. On le voit, c'est ici la barrière où tout s'arrête, l'écueil où tout vient se briser.

disais-je, où donc me faudra-t-il aller pour rencontrer enfin cette désolante Alesia? La trouverai-je sur les rochers de Séquanie, entre le Lison et le Todeure? Les obstacles très sérieux qui, de loin, me semblent peser sur l'Alesia comtoise, se dissiperont-ils quand je la verrai de près? Certaines difficultés se sont dissipées aussi à la vue du mont Auxois; sa cause, à mes yeux, n'en a pas moins été perdue. Pauvre Alise, tes vallées, tes montagnes, ta plaine, ne me donneront-elles pas, au dernier moment, une preuve que je cherche? Non. Tes défenseurs les plus ardents avouent que les vestiges mêmes du séjour et des travaux de près de quatre cent soixante mille humains (chose incroyable) ne se retrouvent nulle part autour de toi (1); que le temps et la charrue ont nivelé, comblé, anéanti tes fossés, tes remparts, la triple et profonde enceinte dont tes ennemis t'auraient entourée, leurs nombreux postes fortifiés, leurs douze cents tours (2)! Quoi! pas une trace de tant et de si grandes choses! Pas un vestige de castramétation quand le sol de la Francee en est semé; pas un fragment d'armure gauloise là où trois cent trente mille soldats gaulois auraient combattu; en ces lieux que tant d'hommes frappés à mort auraient dû laisser couverts de leurs ossements, un seul amas de débris humains (3). Quoi! pas une dénomination locale rappelant

---

(1) 170,000 assiégés, 40,000 Romains, 248,000 Gaulois de l'armée de secours; total, 458,000 hommes.

(2) Ch. 72 et 74.

(3) M. Rossignol (*Exam. crit. de la traduct. d'un texte fondamental dans la question d'Alise*) nous dit qu'on lui avait dit que

le grand drame auquel tu aurais servi de théâtre, pas un point de ton sol auquel le grand nom de César se soit attaché, ce nom qui, plus profondément que la hampe de ses aigles, s'est implanté en mille et mille lieux sur notre terre (1) ! Tu as recélé des monnaies gauloises;

---

l'on avait trouvé une grande quantité d'ossements sur les bords du Rabutin, où la lutte s'est terminée. Nous eussions désiré, dans l'intérêt de la cause d'Alise, que cette découverte fût moins vaguement mentionnée, et ce vague nous étonne de la part du plus zélé défenseur de l'Auxois. Mais nous nous étonnerons d'une autre chose encore, c'est que semblable découverte ne se reproduise pas sur vingt points autour d'Alise. Ne trouver des débris humains qu'en un seul lieu nous semblerait étrange. Si l'on en trouve sur un point, en effet, qui donc pourra nous dire comment il se fait qu'à côté de ce lieu, dans cette plaine où tant de combats auraient été livrés, à ces portes trop étroites où les cavaliers auraient été massacrés, *magna cædes*, sur tout ce parcours de contrevallation, théâtre de tant de sorties ; au pied de ces *loca præruptа* où Vercingétorix en personne combattit avec acharnement, sur les bords de l'Ose et de l'Oserain, où des milliers de femmes, d'enfants et de vieillards expulsés d'Alise seraient venus mourir ; sur cette montagne au nord, *à septentrionibus*, où les 60,000 soldats de Vergasillaun auraient combattu, immolant autant de Romains qu'ils y laissèrent des leurs, qui nous expliquera comment en tous ces lieux il n'y a point aussi des amas d'ossements? S'ils ne sont conservés au Rabutin, comment ailleurs se sont-ils anéantis? Le siége d'Alesia a dû semer son terrain d'ossements nombreux sur tous les points ; c'est le contraire à Alise.

(1) Nous devons cependant, pour être juste jusqu'au bout, mentionner à Alise trois ou quatre dénominations qui ont arrêté nos yeux. Le nom de *Rompie*, qui porte presque toujours avec lui une signification de déroute, de défaite (rompus, rompeux), se trouve à Alise-Sainte-Reine ; mais il désigne un lieu voisin de la brèche naturelle qui entame, brise et *rompt* le mont Auxois dans sa partie sud-ouest, et c'est à cette conformation physique de leur montagne que les habitants rattachent cette dénomination. Le mot *Cofode* nous a paru aussi devoir attirer l'attention : viendrait-il de *fodere*, creuser? Nous n'y avons point remarqué de traces de fossés. Les *Anglées clamones* seraient-elles des lieux où des clameurs mémorables se seraient fait entendre? A trois kilomètres du mont Auxois, à mille mètres plus loin que le tracé

eh ! quelle terre n'en recèle pas ! On a cru trouver sous ton sol des inscriptions d'un langage inconnu, des mots étranges que l'on disait celtiques : IEVRV. VCVETE. CELICNON. GOBEDBI. Ils viennent d'être expliqués, par un antiquaire de Bourgogne, et il se trouve qu'ils sont latins (1).

Absorbé dans ces réflexions, je marchais la tête baissée, quand j'allai presque frapper contre un objet qui me fit relever les yeux et que je reconnus pour être une bonne femme cheminant, un bâton à la main; côte à côte et cheminant de même, était un âne chargé de deux gros paniers de vendange. Eh ! fis-je aussitôt, n'êtes-vous point la mère Calâbre! — Oui, Monsieur, pour vous servir, mais qui donc vous a dit mon nom? —

---

supposable de la dernière des lignes romaines, se trouve le vieux château de *Munois* : devons-nous y voir le mot *munitiones*, comme les Alaisiens le voient dans leur Mouniot ?...

Je passe sous silence le nom de *Venarey*, auquel pas plus qu'au *Venère* et au *Chiprey* du système alaisien, je n'attache aucune importance. J'en dirai autant du mot *larmes* donné comme explication à celui des *Laumes* par M. Rossignol. De pareils arguments risqueraient d'enlever à un système ce qu'il peut sembler avoir de sérieux ; nous en sommes peiné pour le savant archiviste de Dijon. En fait de dénominations locales, voilà tout pour l'Auxois ; c'est bien peu, nous avons pu dire ce n'est rien. On sait d'ailleurs avec quelle défiance l'on doit s'appuyer sur les indices de ce genre ; les *lieux dits* peuvent quelquefois arriver à mériter l'attention de l'antiquaire et de l'historien : c'est par exemple lorsqu'ils sont groupés avec une unité de signification remarquable ; mais il faut que leur ensemble soit bien significatif, bien sérieux, bien évident. On le voit, sur le terrain d'Alise il est loin d'en être ainsi.

(1) *Deuxième étude sur les inscriptions des enceintes sacrées gallo-romaines, inscription d'Alise*, par E.-H. Protat, correspondant de la commission départementale des antiq. de la Côte-d'Or, de l'Acad. de Dijon, etc.

Votre nom! mère Calâbre, eh ! qui donc ignore votre nom? (Peut-être vous, Messieurs; eh bien ! car on ne peut ignorer ces choses, la mère Calâbre, c'est, n'en déplaise à notre honorable confrère M. Vuilleret, c'est la conservatrice du musée archéologique d'Alise en Auxois). Mère Calâbre, eh ! qui donc ignore votre nom? (moi, je l'avais appris le matin, et l'on m'avait dit qu'elle était à la vigne avec son âne). — Oh ! dit-elle, je vois bien que vous voulez voir les vieilleries que j'ai. — Volontiers, ma bonne mère ; si vous voulez le permettre, nous allons faire route ensemble, et vous m'ouvrirez votre musée, qui doit renfermer de belles choses. — Oh ! quelques vieux sous que mon homme, qui avait des connaissances, s'était amusé à ramasser.

Au bout de quelques centaines de pas, à l'extrémité ouest du village, nous prîmes à droite, et bientôt nous nous arrêtâmes à la porte d'une vieille maison noire, ombragée d'un gros tilleul. L'âne, d'abord et comme de raison, fut déchargé et replacé solitaire dans sa pauvre écurie, *pecus, cujus non magna erat compulsa copia ;* puis la conservatrice m'introduisit au musée de l'Alesia bourguignonne.

Quelques vieux sous, avait-elle dit. Ce n'était guère que cela, en effet ; quelques monnaies, quelques fragments romains sans beaucoup de valeur ; rien pour l'Alesia de César.

J'avais tout vu ; toute illusion avait pris fin ; ma conviction était faite sur l'une des deux prétendantes des *Commentaires* Alise, pour moi, n'était point l'Alesia de César. César, dont la venue en ces lieux m'avait tou

jours semblé inexplicable, n'y était point venu en effet ; je partis,

Je partis, délivré d'Alise de Bourgogne ;
Mais à présent qui me délivrera
De l'Alaise du mont Jura ?
C'est le plus fort de la besogne.
Si vous voulez, Messieurs, voir ce qu'il en sera,
Janvier prochain vous le dira.

Les exigences d'une lecture publique m'ayant forcé à éliminer une grande partie de mes observations sur Alise, je crois devoir les rétablir ici telles que je les avais écrites au retour de mon excursion en Bourgogne.

Et d'abord, aux invraisemblances signalées dans l'article précédent à propos de la marche de César par l'Armançon, ajoutons-en une autre non moins frappante. Je lis au chapitre 68 des *Commentaires* : « *Cæsar, impedimentis in proximum collem deductis, duabusque legionibus præsidio relictis, secutus quantum diei tempus est passum, circiter tribus millibus hostium ex novissimo agmine interfectis, altero die ad Alesiam castra fecit* : César ayant fait conduire les bagages sur une colline voisine et ayant laissé deux légions pour les garder, poursuivit (l'ennemi) tant que le jour le lui permit, tua environ trois mille hommes de l'arrière-garde gauloise et, le lendemain, campa près d'Alesia. » Dans le système qui fait arriver César à Alise par Tonnerre et Montbard, ce texte est fort embarrassant. Aussi, voyons-nous les partisans de cette opinion forcés, pour expliquer comment César ne campa devant Alise que le lendemain, *altero die*, de ne faire commencer la bataille que fort tard et de faire même revenir César sur ses pas pour occuper son temps : supposition toute gratuite, invention singulière et qui nous semble toucher de bien près au ridicule ; mais c'était une malheureuse nécessité du système ; car, pour faire les deux ou trois lieues qui eussent séparé le champ de bataille de Montbard de la plaine d'Alise, César n'avait besoin ni de se débarrasser de ses bagages, ni de marcher tant que le jour dura et de marcher rapidement comme lorsqu'on poursuit des fuyards, ni enfin de marcher encore le lende-

main pour arriver devant Alise : pour ces dix à douze kilomètres, il n'avait besoin que de trois heures de marche au plus. Le système de bataille sur l'Ource, adopté par M. le duc d'Aumale, est, disons-le, beaucoup plus acceptable.

Arrivons à l'application des *Commentaires* au terrain de l'Auxois. Ayant parcouru la montagne d'Alise et tous les environs avec le plus grand soin et pendant plusieurs jours, je crois être arrivé à pouvoir établir mes appréciations d'une manière certaine.

Le combat de cavalerie décrit au chapitre LXX se comprend assez bien à Alise ; il avait sans doute pour but d'entraver les ouvrages des Romains dans la plaine. Les cavaliers gaulois, qui probablement étaient campés sous les escarpements du sud et de l'ouest, sur les terrasses naturelles que l'on voit à mi-côte, seront de là facilement descendus dans la plaine des Laumes. Les Germains, campés sur les pentes soit de Réa, soit de la ferme Lombard, se seront facilement aussi élancés contre eux. Les légions établies sans doute sur Ménétreux et sur Lombard ont pu, par leur attitude, rendre courage à la cavalerie romaine ; mais, lorsque César nous dit que la marche en avant de ces mêmes légions porta la panique dans le camp oriental, j'avoue ne pouvoir aussi bien le comprendre. Pour les légions campées sur Réa et Ménétreux, cela est impossible ; loin de pouvoir effrayer les Gaulois du camp oriental, elles ne pouvaient même pas les apercevoir. Celles qui auraient été placées sur les hauteurs au-dessus de Lombard et celles de la montagne qui domine Grésigny, auraient pu, par leur attitude, agir peut-être sur le camp de la pointe orientale d'Alise ; peut-être, dis-je, car à qui a vu le pays, cela semble assez difficile encore à admettre. Les légions qui eussent été postées sur la pointe de Plevenel eussent pu effrayer le camp oriental d'Alise, oh ! cela parfaitement bien ; mais aussi il serait impossible de supposer qu'elles eussent pu agir sur le combat des Laumes, qu'elles ne voyaient même pas, et Cé-

sar pourtant dit que l'un et l'autre effet fut produit par les mêmes légions (1).

Ce que je comprends beaucoup moins que le combat du chapitre LXX, c'est le texte du chapitre LXXI, c'est la possibilité de la fuite de la cavalerie que Vercingétorix fit partir pour appeler les secours de la Gaule. Supposer que d'Alise, où les vallons qui environnent le mont Auxois sont très ouverts et plongés par les regards de toutes les hauteurs, sept à huit mille cavaliers aient pu partir, même de nuit, sans être vus, est impossible selon moi ; César n'ayant point encore, il est vrai, complété les travaux d'enceinte, mais ayant évidemment placé des postes et des camps sur toutes les hauteurs autour d'Alise, ce texte doit sembler impossible à appliquer.

Venons maintenant au tracé des ouvrages romains : Je lis au chapitre LXIX : « *Ejus munitionis, quæ ab Romanis ins- » tituebatur, circuitus undecim millia passuum tenebat :* Le » circuit du retranchement commencé par les Romains avait » onze mille pas. » Pour atteindre les onze mille pas voulus par les *Commentaires*, il faut que l'enceinte s'éloigne étrangement du petit oppidum d'Alise, et s'en aille jusque sur les hauteurs de Réa et de Ménétreux, jusque sur les montagnes de Grésigny et de Flavigny, qu'elle s'éloigne aussi beaucoup de la place dans la plaine des Laumes, tandis qu'elle pouvait très bien, avec la portée restreinte des armes antiques, serrer l'oppidum de beaucoup plus près, et se réduire à six milles au lieu de onze. Puis je lis au chapitre LXXIV : « *His » rebus perfectis,...... quatuordecim millia passuum com- » plexus, pares ejusdem generis munitiones, adversas ab his, » contra exteriorem hostem perfecit......* Ces travaux ache- » vés, César, embrassant un espace de quatorze milles, fit

---

(1) *Paulium legiones Cæsar, quas pro vallo constituerat, promoveri jubet.*

» faire des travaux pareils, en sens contraire, pour recevoir » l'ennemi extérieur. »

Ici encore j'exprimerai mon étônnement sur l'extension prodigieuse donnée à la circonvallation ; quatorze milles ! quand il était possible de la réduire à onze ! Le savant commandant Dumesnil, qui a si profondément étudié le sol d'Alise (1), est mon guide en ces appréciations.

Ainsi, voici non seulement un fossé de onze milles de circuit, ce qui était déjà immense, mais un double fossé de quatorze milles, avec tours et vallum. Et ce serait sans nécessité que César aurait étendn à ce point des travaux qui, en se resserrant de beaucoup, eussent pu tout aussi bien enceindre Alise et défendre ses propres légions ! Non. Ces travaux, si prodigieux qu'ils parurent aux anciens surhumains et presque fabuleux, César les a exécutés. nous le voulons bien, mais nous disons qu'il ne les a faits que par nécessité et contraint à cet immense développement par la disposition des lieux. Or, à Alise, rien ne l'y forçait. Donc ou le texte est faux (ce qu'ici encore une saine critique n'osera soutenir), ou Alise ne peut s'approprier le récit de César.

Je lis au chapitre LXXIX : « *Interea Commius et reliqui » duces... cum omnibus copiis ad Alesiam perveniunt, et. » colle exteriore occupato, non longiùs mille passibus à nos- » tris munitionibus considunt :* Cependant Comm et les au- » tres chefs arrivent près d'Alesia avec toutes leurs troupes, » et, ayant occupé une colline extérieure, s'établissent à » mille pas au plus de nos retranchements. »

Les partisans d'Alise placent l'armée de secours sur les hauteurs de Mussy-la-Fosse et de Venarey jusqu'auprès de Lantilly. Il est possible qu'elle ait pu s'y camper, bien que l'espace soit un peu étroit pour deux cent quarante-huit mille homms ; mais le mot *collis* me semble bien peu adap-

---

(1) *Spectateur militaire*, 1859.

table à ces trois ou quatre sommets parfaitement isolés les uns des autres et séparés par des vallons assez profonds. En outre, les mots *non longiùs mille passibus à nostris munitionibus* sont assez difficiles à appliquer ici, cette position de l'armée de secours l'éloignant trop des retranchements romains. Par un seul point, mais un point insignifiant, la pointe de la Croix-de-Mussy, elle serait à un mille de la circonvallation qui suit la rive droite de la Brenne ; au mamelon de Venarey, elle s'en éloigne d'un mille et demi ; à la hauteur en face de Lantilly, de près de trois milles.

Au même chapitre LXXIX, je trouve ces mots : « *Postero » die, equitatu ex castris educto, omnem eam planitiem » quam in longitudinem tria millia passuum patere demons» travimus, complent* : Le lendemain, ils font sortir de leur » camp la cavalerie et en couvrent toute cette plaine qui » s'étendait, comme nous l'avons dit, sur trois mille pas de » longueur. »

Comment appliquer ce texte à Alise ? Cette plaine des Laumes qui, d'Alise à Grignon, avait environ les trois milles de César, a été entamée par les lignes romaines, et, par suite de l'espace qu'elles y occupent, elle n'existe plus qu'en partie, et sa longueur n'est plus que de deux milles à peine.

Cependant César semble indiquer que la *planities* était encore tout entière dans sa longueur. Il suffit d'un coup-d'œil sur la carte pour saisir parfaitement cette objection, à laquelle, pour mon compte, je ne vois pas de réponse.

Je néglige un certain nombre d'objections moins importantes. Ainsi l'emplacement du camp de Reginus et de Rebilus offre des difficultés : soit qu'on le place à Réa et Ménétreux, soit qu'on veuille le trouver sur la montagne de Grésigny, l'un et l'autre emplacements concordent peu avec les *Commentaires*.

Ainsi la submersion de tous les fossés par les eaux de l'Ose et de l'Oserain, nécessairement amenée à Alise par la

conformation des lieux, tandis que César ne donne de l'eau qu'à une seule de ses lignes.

Deux ou trois courtes observations pour terminer.

Je lis au chapitre LXXV : « *Imperant Æduis atque eorum* » *clientibus, Segusianis, Ambivaretis, Aulercis Brannovici-* » *bus, Brannoviis, millia trigenta quinque :* Ils ordonnent » aux Eduens et à leurs clients, les Ségusiens, les Ambiva- » rètes, les Aulerces-Brannovices et les Brannoviens, une » levée de trente-cinq mille hommes. »

La première observation que me suggère ce texte est favorable à l'Alesia de Bourgogne : c'est qu'il est fort singulier que si les Mandubiens sont les habitants de la vallée de la Brenne et des environs du mont Auxois, clients reconnus des Eduens, ils n'aient pas été nommés par les autres clients dans le texte que je viens de citer, et que cette omission, à notre avis, ne saurait s'expliquer que par cette raison que le pays des Maudubiens, où était située Alesia, était occupé militairement par César, et que tous les hommes réfugiés dans Alise ne pouvaient fournir en outre leur contingent à l'armée de secours. Alise étant Alesia expliquerait donc très naturellement cette singulière omission. Mais une seconde observation détruirait la force de la première ; la voici : dans l'énumération des clients des Eduens, César, qui ne nomme pas les Mandubiens, nomme en revanche un peuple du nom de Brannoviens, et ce peuple, jusqu'à ce jour, est resté inconnu. Or, si les vrais Mandubiens sont hors de l'Auxois, en Séquanie ou ailleurs, avec l'Alesia véritable encore inconnue, il est tout simple que César ne les compte pas parmi les clients Eduens, et nous nous permettrons de proposer de mettre à leur place dans l'Auxois ces inconnus, nommés *Brannoviens*, qui seraient fort raisonnablement placés sur les bords de la *Brenne* ou *Branne*. Dès lors, tout ce texte se comprendrait, mais *Alesia, quod est oppidum Mandubiorum*, ne serait plus sur le mont Auxois.

Enfin ces mots du chapitre XC : « *His rebus confectis, in*

» *Æduos proficiscitur :* ces choses terminées, César part » pour le pays éduen, » nous frappent très sérieusement ; l'on ne part pas en effet pour un pays où l'on se trouve déjà. Supposons un instant qu'Alesia soit à Mandeure ou à Luxeuil, et que César, après l'avoir prise, nous dise qu'il partit pour la Séquanie, cela ne semblera-t-il pas un non-sens ? Eh bien ! le mont Auxois était dans le pays éduen ; du mont Auxois donc César ne pouvait dire qu'il partait pour le pays éduen. Ce texte tend fortement à prouver que l'Alesia de César n'est point sur le mont Auxois.

Mais tout peut se réduire à la grande et suprême objection contenue dans notre article, de l'insuffisance du mont d'Alise à renfermer les nombreux assiégés que l'histoire y a placés ; cette difficulté insoluble rend inutile le développement de toutes les autres. J'ai voulu cependant les renfermer dans cette note, afin de prouver que mon jugement en cette matière n'a point été porté à la légère, mais, au contraire, avec toute l'impartialité et le sérieux que comporte la gravité de cette grande question d'histoire.

LA PETITE VENDÉE

Par M. l'abbé BESSON.

Messieurs,

Vous m'avez autorisé à détacher quelques pages de la *Vie* inédite *de M. l'abbé Busson*, votre vénérable confrère, pour en faire le sujet d'une lecture publique. Je n'ai pas été embarrassé du choix. M. l'abbé Busson est le fils d'un martyr. Son caractère a été trempé aux plus rudes épreuves de la révolution. Sa vocation, ses vertus, ses grandes œuvres, ont pris naissance, pour ainsi dire, au pied d'un échafaud. Souffrez donc que je commence une si belle vie par le récit d'une admirable mort. C'est une page d'histoire qu'il est temps d'écrire, pour la honte des bourreaux comme pour la gloire des victimes, mais surtout pour l'instruction de la postérité.

Le grand changement politique et social inauguré en 1789 avait été accueilli d'abord dans les montagnes du Doubs, comme dans la Bretagne et dans la Vendée, avec une faveur marquée. Nos religieux paysans ne cédaient point à l'amour de la nouveauté, si peu naturel à leur caractère, mais à l'espoir d'un meilleur avenir. Ils

croyaient, comme tout le monde, aux promesses du jour, que tout le monde jurait avec autant de sincérité que d'aveuglement, supportant de bon cœur les charges nouvelles qu'entraînent toujours pour le peuple les révolutions faites en son nom, et trouvant dans le clergé, guide ordinaire et respecté de leurs consciences, non-seulement des exemples pour pratiquer la soumission et le sacrifice, mais encore des conseils pour s'initier à la pratique de la liberté.

Mais du jour où, par une pente fatale, la révolution, accumulant les ruines pour mieux ensevelir les abus, devint schismatique, régicide et impie, c'en fut fait de toutes les espérances et de toutes les illusions. Pouvait-on voir sans un frémissement de douleur, à peine tempéré par la crainte, les dons d'une piété quatorze fois séculaire vendus à l'encan au nom de la nation, les temples fermés ou livrés à des moines apostats, la vieillesse désarmée du prêtre fidèle honnie, exilée ou mise à mort, et la liberté réduite au droit d'insulter tous les cultes et de n'en professer aucun! En présence d'un tel spectacle, nos paysans des franches montagnes, qui n'avaient jamais connu la servitude, se prirent d'un profond dégoût et d'une vive aversion pour le plus menteur et le plus odieux de tous les régimes. Les plus étranges contrastes éclataient parfois au milieu de ce bouleversement général. Par une exception bien digne de remarque, les paroissiens de la Grand'Combe-des-Bois avaient conservé toutes les pompes du culte catholique, sous la protection de Lalande, et l'abbé Mougin, leur savant curé, tout réfractaire qu'il était, devait à l'intervention d'un astronome

qui professait l'athéisme, de vivre, de célébrer la messe et de prêcher sans ombrage, avec autorisation du comité de salut public. A quelques lieues à peine de cette heureuse paroisse où la science protégeait la foi avec tant d'éclat, l'ignorance, la peur, l'impiété, attablées dans un cabaret de Belleherbe, commentaient le fameux décret de Robespierre sur l'existence de Dieu, en ces termes tristement authentiques : « Enfin, disait le plus hardi en lisant le journal *la Vedette*, le peuple français a un Etre suprême. — Mais, observait un autre d'une voix timide, n'est-ce pas notre ancien bon Dieu ? — Tais-toi, ne sais-tu pas qu'on a aboli tous les droits féodaux ? » A côté des habitués de cabaret qui déraisonnaient, la *Vedette* à la main, il y avait le vrai peuple, instruit de sa religion et attaché à ses devoirs. D'abord capable de tout souffrir, il devint peu à peu, à force de vexations, capable de tout entreprendre. Deux circonstances surtout achevèrent de l'aigrir. Après l'emprisonnement de Louis XVI, sans qu'une ombre de manifestation réactionnaire ou royaliste pût servir de prétexte, on signala dans toutes les communes du département une foule de citoyens paisibles sous le nom de *fanatiques*. C'étaient des chrétiens qui regrettaient la royauté et qui étaient demeurés fidèles à leur foi. Ils formaient partout l'élite de la population et composaient dans beaucoup de paroisses la majorité même des habitants. On envahit leur domicile, on les désarma et on les livra ainsi, sans défense et sans ressources, à la merci de quelques sans-culottes, qui faisaient de leur caprice, de leur rancune ou de leur intérêt, la loi de la nation dans chaque vil-

lage. Cette humiliation fut suivie d'une seconde, non moins sensible à leur patriotisme. L'époque du renouvellement des municipalités étant arrivée, on les écarta du scrutin, au mépris du suffrage universel, et les élections demeurèrent aux mains d'une minorité aussi infime par le nombre que décriée par sa conduite.

Réduits de la sorte à la condition d'ilotes et de parias, nos paysans avaient encore d'autres griefs. Le discrédit toujours croissant des assignats épuisait leurs ressources ; tout commerce avec la Suisse leur était sévèrement interdit, et par des réquisitions continuelles d'hommes, de vivres et de charrois que réclamait l'approvisionement de l'armée du Rhin, on rendait le pain aussi rare que le travail. Enfin, la chute du parti girondin, en détruisant les restes déjà avilis de l'humanité et de la modération, donna le signal des derniers excès. La Convention, qui avait lavé dans le sang de ses propres membres ses mains ensanglantées par un régicide, s'effraya de voir le nombre de ses ennemis s'accroître comme celui de ses crimes, et décréta une nouvelle levée de soldats pour combler le vide de ses armées. Le contingent à fournir était d'un sixième sur tous les jeunes gens de dix-huit à vingt-cinq ans. Mais la loi se taisait sur le mode de recrutement. Les terroristes de certains villages décidèrent que les fils des plus honnêtes familles seraient envoyés d'office à la défense de la frontière, tandis qu'ils resteraient eux-mêmes dans la commune pour surveiller les parents de ces fanatiques. Cette mesure mit le comble à l'irritation publique. Il était trop dur pour des mères alarmées de n'avoir pas

même à espérer les chances d'un heureux tirage, et pour des jeunes gens honnêtes de s'enrôler par force sous des drapeaux qui semblaient être moins ceux de la patrie que ceux de ses tyrans et de ses oppresseurs. Souffrance pour souffrance, mort pour mort, mieux valait encore souffrir et mourir pour protester contre la Terreur que pour la défendre.

Telle fut la pensée qui présida à l'insurrection de la *Vendée franc comtoise*. Ce fut un soulèvement plutôt défensif qu'agressif, aussi honnête qu'inhabile, tel enfin qu'on pouvait l'attendre d'une population animée par le désespoir et plus disposée à souffrir la mort qu'à la donner. On ne voit ni organisation militaire, ni plan d'attaque, ni signe de ralliement. Personne n'est à la tête de la résistance. Il n'y a là ni homme ni parti, mais seulement un sentiment général d'indignation produit par l'horreur du crime. Tout se réduit d'abord à des correspondances établies entre les cantons de Sancey, Pierrefontaine, Vercel, Orchamps, Morteau, Matche et le Russey. Maltraités par la persécution, ils avaient résolu de s'opposer de concert aux opérations du recrutement et de se prêter un mutuel secours en cas d'attaque. Mais, tout en restant sur la défensive, il fallait des armes. Leur dessein était de reprendre celles qu'on leur avait injustement enlevées et de se mettre à l'abri de toute agression intérieure en désarmant les sans-culottes de leur commune.

Dès les premiers jours du mois d'août 1793, le tambour bat dans le bourg de Sancey, et cent vingt jeunes gens forcent la municipalité de leur rendre leurs fusils,

en protestant qu'on ne les arrachera jamais de leurs foyers. Un soulèvement général suit ce premier succès. Le 4 septembre, à la pointe du jour, l'insurrection gagne à la fois Ouvans, Landresse, Surmont, Villers-chief, Villers la-Combe, Germéfontaine, Domprel et la Sommette. Les plus honnêtes gens se réunissent, désarment leurs ennemis et se dirigent, au nombre d'environ quatre cents, sur Pierrefontaine, l'un des foyers du parti révolutionnaire. Mais l'alerte avait été donnée; on les repousse à coups de fusil, l'un d'eux tombe mort, quinze sont faits prisonniers, et la troupe, se ralliant en bon ordre, tourne vers les cantons de Vercel et d'Orchamps, où l'on pouvait compter sur l'adhésion presque unanime de la population. Déjà, en effet, un mouvement semblable s'était communiqué d'Eysson et d'Avoudrey jusqu'à Grandfontaine, Longechaux, Plaimbois et Vennes. La plupart des habitants avaient repris leurs armes confisquées et s'étaient concentrés sur Guyans-Vennes, pendant que la commune de Flangebouche, plus hardie et plus unanime encore, avait déposé les magistrats révolutionnaires, établi les anciens et mis en fuite ou en réclusion ceux que la violence lui avait imposés. La majorité catholique était donc redevenue maîtresse dans une vingtaine de communes agglomérées. Cette victoire ne fit aucune victime et ne fut accompagnée d'aucune vengeance. Mais autant elle a été rapide, autant elle demeurera stérile. Les révolutionnaires désarmés se répandent aussitôt dans tous les lieux où leur parti domine encore, signalent les vainqueurs de la veille comme une horde de brigands, et s'adressent tout à la fois, pour ob-

tenir des secours, aux districts, au département et aux sociétés démagogiques (1).

Le directoire d'Ornans répond le premier à l'appel en envoyant deux canons avec cinq cents gardes nationaux rassemblés en toute hâte dans le vallon de la Loue. Celui de Baume, après avoir mis cent hommes sur pied, députe deux commissaires à Pierrefontaine et son procureur syndic à Besançon. Là se trouvait alors un conventionnel en mission extraordinaire. C'était Bassal. D'abord lazariste défroqué, puis curé constitutionnel de Versailles, enfin régicide, il avait tous les titres capables d'inspirer la crainte aux bons et la confiance aux méchants. Il dépêche à Baume un des administrateurs du département, à la tête de quatre cents hommes, envoie des troupes à Ornans, et dans sa prédilection marquée pour ceux qui lui ressemblaient le plus, désigne pour commander la force armée de ce district les curés intrus du Valdahon et de Vercel.

Pendant que les forces révolutionnaires s'accumulent ainsi au nord et à l'ouest, un notaire d'Orchamps, également connu pour sa vie méprisée et pour ses passions ardentes, rallie avec une activité vraiment frénétique tout ce que les environs comptent de démagogues impatients. La municipalité de Morteau, cédant à ses injonctions, requiert un bataillon des volontaires de la Drôme, qui gardait la frontière, de se mettre en marche contre les

(1) Renseignements fournis par M. Jules Sauzay, d'après les documents inédits des archives. — M. Sauzay écrit aujourd'hui l'*Histoire de la persécution religieuse dans le département du Doubs, pendant la Révolution.*

insurgés. Charmoille, Pont-de-Roide, le Luhier, hésitent à donner des ordres, mais les sociétés maratistes qui venaient de s'y former prennent l'initiative : le tambour bat, le tocsin sonne, on s'ébranle de toutes parts en cherchant avec une vague fureur ce que les rumeurs populaires déclaraient être un ramassis de scélérats.

Les nouveaux Vendéens, se voyant cernés de toutes parts, prennent le parti de se replier sur le canton du Russey. Ils y trouvaient une population plus sympathique, une force révolutionnaire moins bien organisée, et, dans le cas d'un échec présumable, la ressource suprême qu'offrait à leur désespoir le voisinage de la Suisse. Après avoir passé la nuit au Plaimbois-du-Miroir, ils commencèrent à se compter. La défection venait de décimer leurs rangs. Dans leur marche toujours incertaine, souvent pénible, on entendait çà et là des dialogues où l'hésitation et le découragement des uns contrastaient avec l'impatience et l'ardeur des autres. « J'aimerais mieux, disait l'un, rester tranquille que de marcher. — Il est trop tard, répondait le voisin, tous les honnêtes gens meurent aujourd'hui. Autant vaut la fusillade que l'échafaud. — Nous sommes sans chef, murmurait-on ailleurs. — Un peu de courage, reprit un paysan de la terre de Matche, M. de Malseigne n'est pas loin; c'est un brave capitaine, il reviendra de l'émigration pour se mettre à notre tête. » Cette espérance devait être trompée. Les catholiques, errant sans chef et sans but, sans autre lien que leur commun malheur, changeant de direction à mesure que l'ennemi les ser-

rait de plus près, se trouvèrent bientôt réduits de 3,000 à 600, lorsqu'ils furent atteints, dans la matinée du 6, entre le Russey et Bonnétage.

Qu'on se représente une multitude abattue, exténuée, manquant de tout et qui, après avoir marché toute la nuit par des chemins affreux, sous une pluie froide et continue, se trouve tout à coup en présence de l'ennemi. Ce ne sont pas encore, il est vrai, les troupes mises sur pied par l'autorité du département, mais les sans-culottes de dix cantons, au nombre de plus de quinze cents, armés de faulx, de pistolets, de sabres ou de bâtons, les vêtements en désordre, la rage dans le cœur, le blasphème à la bouche, et tellement animés, selon l'expression même d'un de leurs chefs, qu'ils font peur à voir. Ils assaillent de tous côtés la bande fugitive et déjà fourvoyée des catholiques, tuent une vingtaine d'hommes et font autant de prisonniers. Quelques-uns parviennent à se sauver dans les bois ; le reste de la troupe, toujours poursuivi, passe le Doubs à la nage et ne parvient sur le sol étranger qu'après avoir vu encore douze des siens tués ou noyés. Cinq heures après cette déroute, les gardes nationaux et les soldats affluent de toutes parts au Russey. On en compte plus de 3,000 l'arme au bras ; mais, comme ils trouvent la campagne terminée, leur irritation est au comble, leurs chefs, qui ne les dominent plus, s'avisent alors de leur accorder, à titre de dédommagement, le pillage des communes environnantes, et les vengeurs inoccupés d'un brigandage imaginaire deviennent, au nom de la patrie, les instruments furieux d'un brigandage véritable.

Suivez maintenant en Suisse les malheureux restes de la petite Vendée. Rien, dans les rapports officiels ni dans les informations judiciaires, ne laisse soupçonner qu'ils aient dans tout le cours de l'insurrection versé une goutte du sang de leurs ennemis. Il n'est question que d'un seul patriote tué, par son propre parti, dans une rencontre nocturne où une méprise les fit tirer les uns sur les autres. Nos pauvres paysans abordaient donc le sol de l'étranger avec des armes inoffensives, en exilés et en fugitifs plutôt qu'en insurgés et en vaincus. Ils étaient au nombre de 288. Dès leur arrivée sur un territoire qu'ils croient hospitalier, ils s'empressent de déclarer aux magistrats de la Chaux-de-Fonds qu'ils ne sont pas venus dans des vues hostiles, et ils déposent leurs fusils sans réclamation. Le conseil d'Etat de Neuchatel, informé de cette démarche, se réunit pour délibérer sur leur sort. Comment s'expliquer l'esprit de vertige qui fait prévaloir au sein de cet indigne gouvernement une mesure sans exemple dans les annales de la Suisse? Le conseil, violant toutes les lois de l'humanité, donne aussitôt des ordres pour qu'on reconduise, sans armes et par petites bandes, la troupe tout entière sur le territoire français. Ce n'est pas tout. A l'exemple de Pilate qui se lave les mains en livrant le Juste, le conseil se décharge de toute responsabilité en avertissant de cette inique complaisance les autorités républicaines du Doubs, et en faisant des vœux pour que les fugitifs soient bien accueillis dans leur patrie.

Il nous reste à dire comment le tribunal révolutionnaire répondit à cette espérance hypocrite. Le représen-

tant Bassal venait de s'installer à Ornans. Il donne ordre d'incarcérer, à titre d'otage, les femmes et les filles des fugitifs, et de se mettre à la recherche des coupables. On saisit indifféremment ceux qui avaient fait partie de l'attroupement et ceux qui étaient restés paisibles dans leurs foyers. Les haines privées, les vengeances locales, s'exercent à plaisir sous le masque du patriotisme : on dénonce dans l'ombre, on accuse par lettre anonyme ; tout moyen est bon, pourvu que les prisons se remplissent.

Le tribunal révolutionnaire, dont Bassal avait requis la réunion, s'était fait précéder à Ornans de la guillotine et des bourreaux. Trois membres seulement le composaient. Que la postérité oublie leurs noms, si elle le peut ; il ne dépendra jamais d'elle d'effacer la tache de sang qu'ils y ont imprimée eux-mêmes. Le président était prêtre et lettré. Le souvenir de son premier état, déshonoré par ses mœurs, ajoutait encore à sa fureur ; mais son langage était orné et miellenx, il ne parlait de la mort qu'avec une périphrase capable d'en adoucir l'horreur, et sa bouche, tant de fois ouverte pour prononcer la peine capitale, ne laissait tomber que ces mots : « Tel citoyen sera rayé de la liste des vivants. » C'est ainsi qu'il se piquait d'allier les égards que l'humanité inspire à une âme sensible avec les devoirs que la justice impose aux citoyens. L'accusateur public se piquait de la même sensibilité et du même civisme. Mais, par la plus odieuse manœuvre, il accusait et jugeait tout à la fois. Pendant qu'on procédait, dans un tirage dérisoire, à la formation du tribunal, il en avait déjà arrêté

la liste, et sous prétexte que des juges trop crédules auraient exposé la république par un acquittement dangereux, il désignait d'avance, comme il l'avoua lui-même, des révolutionnaires, des patriotes prêts à verser le sang impur.

Cent soixante-quatorze accusés comparurent devant cet aréopage épuré avec tant de soin, et dans trois jugements rendus les 14, 18 et 21 septembre, douze furent condamnés à la peine de mort, onze à la déportation, huit à la détention. En quittant Ornans pour retourner dans leurs foyers, les autres montagnards purent croire un moment que la justice révolutionnaire était satisfaite. On les avait renvoyés à leurs municipalités respectives, avec ordre de se représenter s'ils en étaient requis. Telle était la forme d'un acquittement qui semblait définitif, mais qui laissait à toutes les inimitiés le temps de se faire jour, à toutes les cupidités le moyen de s'assouvir.

Parmi les humbles cultivateurs qui reprirent avec la plus légitime espérance le chemin de leur village, chacun avait remarqué un certain nombre d'habitants de Guyans-Vennes, et au milieu d'eux l'ancien instituteur de leur village, Jean-Pierre-Nicolas Busson. Son intelligence, sa fermeté, son instruction solide, n'avaient échappé à personne dans les débats du procès d'Ornans. Agé de trente-un ans seulement, il était malgré sa jeunesse le conseil et le guide de toute la contrée. Sa fidélité à la religion lui avait valu, deux ans auparavant, d'être destitué des fonctions de maître d'école; mais en souffrant pour la foi, il n'en était devenu que plus cher

encore à ceux qui l'aimaient. Prudent autant que zélé, il ne s'était point engagé dans l'insurrection. Sa détention préventive ne pouvait s'expliquer que par une erreur. Son retour à Guyans-Vennes ne parut qu'un acte de justice. Il reprit donc avec une sécurité aussi grande qu'on pouvait se le permettre en des jours mauvais, la suite des travaux des champs et demeura plus honoré et plus influent que jamais au milieu d'une paroisse dont il était le modèle. Sa femme avait partagé ses alarmes comme elle partageait tous ses sentiments. Quatre enfants en bas âge composaient la famille de ces époux chrétiens. Ils en attendaient un cinquième avec la confiance qui convenait à leur foi et à leur vertu ; ni les dangers du présent, ni les perspectives de l'avenir n'avaient ébranlé la fidélité avec laquelle ils pratiquaient leurs devoirs. Leur porte hospitalière était ouverte le jour et la nuit au prêtre et à l'émigré ; ils partageaient avec eux le pain de leur pauvreté, et les petits enfants qui les entouraient ont écouté en s'endormant sur leurs genoux le récit des peines de l'exil, souvent interrompu par une visite suspecte, une fausse alarme ou une fuite précipitée.

L'ancien instituteur de Guyans-Vennes était particulièrement lié avec l'abbé Robert, ancien vicaire de la paroisse, comme lui privé de son titre en haine de la foi, comme lui destiné au martyre. Ce courageux ecclésiastique était depuis deux ans l'apôtre invisible de ces chrétientés désolées. La foi le trouvait partout, mais l'impiété ne pouvait le surprendre nulle part. Tantôt sauvé, tantôt presque pris, changeant de fortune à

chaque quart d'heure, il avait pour lui l'ardeur de son zèle, la vitesse de ses jambes et surtout les avis que l'amitié discrète de M. Busson lui faisait tenir en temps utile. La révolution, qui brise les liens formés par l'intérêt, ne fait que resserrer ceux de la vertu. On eût dit que les deux amis, en s'exerçant aux mêmes épreuves, avaient entrevu le même échafaud.

Le prêtre avait donné au fidèle l'exemple du zèle ; le fidèle donnera au prêtre l'exemple du martyre. Les victimes d'Ornans ne suffisaient plus à la rage révolutionnaire : on se mit à chercher de nouveaux coupables. Sur une seconde réquisition du représentant Bassal, le tribunal de sang se transporta à Matche avec la guillotine, pour reprendre la procédure et sévir de nouveau contre les malheureux restes de l'insurrection. L'accusateur public prit, comme la première fois, d'utiles précautions contre l'indulgence possible d'un tribunal mal composé. Le trimestre s'achevait. On redoutait le moindre changement pour le trimestre suivant dans la composition du jury. Il écrit avec une froide atrocité à un agent du district : « Hier, nous avons fait tomber trois têtes ; » n'envoyez pas de nouveaux juges pour le trimestre prochain ; ceux qui forment le tribunal sont révolutionnaires, et il serait dangereux de les changer. » Ce n'était pas là, d'ailleurs, le seul souci de l'accusateur public. En songeant à faire mourir les ennemis de la patrie, il songeait lui-même à bien vivre. Le même jour et de la même main il écrivait à la municipalité de Matche une lettre « portant réquisition contre toutes les grives » prises et à prendre sur le territoire pendant la durée

» des sessions du tribunal révolutionnaire. » Je devais citer ce trait : il peint à la fois l'homme et l'époque.

La nouvelle enquête ordonnée par Bassal allait bien au-delà de la première. Les commissaires incarcérèrent non-seulement ceux qui avaient pris part à l'insurrection, mais tous ceux qui étaient suspects, à quelque degré et sous quelque prétexte que ce fût. Les uns étaient emmenés pour avoir tenu des propos inciviques, d'autres pour avoir refusé d'accepter la constitution, ceux-ci pour s'être moqués d'un curé constitutionnel, ceux-là parce que leur présence était, disait-on, une cause de trouble et d'agitation dans le pays. Trois cent treize prévenus, hommes, femmes, jeunes gens, arrachés à leur famille en pleurs et à leur paroisse en deuil, prirent la route de Matche, les uns sur des charrettes, d'autres à pied, tous escortés par la force publique. Mais quelque imposante que fût la Terreur, l'émotion publique la dominait encore. Les gens d'armes ne pouvaient refuser des marques de sympathie aux accusés ; et les officiers de la Drôme, dont un bataillon tenait garnison sur la frontière, se plaignaient hautement du rôle qu'on leur imposait à Matche, demandant, à la vue de nos paysans enchaînés, si c'étaient là les ennemis de la patrie, et si on ne pouvait plus planter son drapeau qu'au pied d'une guillotine.

Pierre-Nicolas Busson faisait partie de ce funèbre convoi. Une inimitié personnelle qui le poursuivait dans l'ombre, l'avait signalé à la vindicte des commissaires. C'en était assez pour reparaître, malgré le jugement d'Ornans, devant le tribunal révolutionnaire.

Après s'être muni des sacrements de l'Eglise, il tendit les mains aux fers et se mit bravement à la tête de ses compagnons d'infortune.

Le spectacle qu'offrait alors le bourg de Matche est bien digne des regards de l'histoire. Une maison forte, ancienne résidence du chevalier de Malseigne, servait de prison à la plupart des prévenus. Le reste fut placé sous bonne garde dans les maisons particulières, tandis que l'ex-oratorien et ses deux assesseurs, installés dans les appartements où le marquis de Matche avait, quelques années auparavant, déployé le luxe élégant du XVIIIe siècle, goûtaient dans l'intervalle de leurs séances les délices de la table et du jeu, et préludaient par des conversations impies à l'exercice des plus horribles cruautés. Autour des prisons, sur la place de l'Eglise, dans les rues voisines, se répandaient, ici des groupes de soldats indignés de leur rôle, là des patriotes exaltés par les fureurs révolutionnaires, ailleurs les amis timides et les parents éplorés des détenus. On cherchait les moyens de les faire évader. Mais que pouvaient des femmes et des enfants en présence d'une troupe armée et d'un échafaud dont la vue glaçait de crainte les plus honnêtes gens !

Cependant, un hardi montagnard dut à sa propre résolution le bienfait que les siens n'osaient lui procurer. Dans la nuit qui précéda l'ouverture du procès, il sortit de son cachot par la fenêtre, sauta dans la cour, désarma la sentinelle, s'empara de son fusil, et, chassant devant lui à coups de crosse le soldat ébahi, le mena ainsi, à travers les prés-bois et les rochers, jusqu'aux

bords du Doubs. Arrivé à la frontière, le prisonnier décharge le fusil en l'air, et, congédiant la sentinelle : « Vous pouvez maintenant retourner à Matche, lui dit-il, à condition que vous raconterez ce qui vous est arrivé. » Le soldat promit tout ce qu'on voulut et se sauva plus vite que le Vendéen délivré.

Ce fut le 14 octobre que les débats criminels commencèrent, si l'on peut donner ce nom à des débats plus sommaires et plus odieux que ceux qui s'engagent au fond d'un bois entre un brigand et sa victime. L'instituteur de Guyans-Vennes était à la tête de la liste des accusés. En moins d'un quart d'heure, sa cause fut appelée, entendue et jugée.— Que pensez-vous du citoyen Busson, demanda le président ? — Un témoin répondit : « C'est un homme dangereux pour la république. » A ce témoignage vint se joindre la déclaration mensongère d'un prévenu qui, dans l'espoir de se sauver lui-même, l'accusa d'avoir enrôlé plusieurs citoyens pour la bande des révoltés. La faiblesse obtint aussitôt sa délivrance pour prix de cette calomnie, mais l'innocence en porta la peine. Nicolas Busson fut condamné à être guillotiné dans les vingt-quatre heures, sur la place de Matche, et tous ses biens furent confisqués au profit de la république. Treize autres cultivateurs eurent le même sort, n'ayant été d'ailleurs ni entendus, ni confrontés, ni défendus. Telle était la justice dérisoire rendue au nom de la nation française.

L'exécution des condamnés avait été fixée au lendemain, à midi. Dans la matinée, le curé constitutionnel de Matche vint leur offrir les secours de son ministère.

Nicolas Busson déclara qu'un bon prêtre avait reçu sa confession quelques jours auparavant; les autres tinrent le même langage, et le schismatique fut congédié. Mais il importait à son autorité usurpée que des martyrs eussent semblé la reconnaître. C'était le témoignage de la fidélité sollicité par l'apostasie. Le curé écrivit donc dans ses registres que les condamnés avaient reçu de sa main les sacrements de l'Eglise, couvrant ainsi, par un mensonge, son ministère avili du manteau de leur vertu et de leur foi. Il appartient à la postérité de démasquer la ruse et de ne pas laisser dans les mains d'un prêtre infidèle le signe de confiance qu'il a vainement demandé à des martyrs pour faire croire qu'il était en communion avec eux.

Après le départ de l'intrus, les condamnés prièrent ensemble et firent leurs adieux à leur famille. Voici le billet que l'instituteur de Guyans écrivit à sa femme :

« Très chère épouse, je t'écris la main tremblante et à une heure seulement de la mort. Prie pour moi, ne te chagrine pas et prends garde à l'enfant que tu portes dans ton sein. Embrasse tous mes pauvres petits; mais surtout je t'en recommande l'éducation, car ils sont maintenant tout à ta charge.

» Je vous embrasse tous, et je fais, comme innocent, le sacrifice de ma vie.

» BUSSON, le dernier jour de sa vie. »

On voit assez par ces lignes, où la tendresse du cœur se mêle à la fermeté du caractère, de quelle trempe

étaient ces hommes de nos montagnes, et quelle conscience ils portaient devant le juge éternel des vivants et des morts. A midi, la cloche donna le signal du départ. Nos paysans, dont la conversation était déjà dans le ciel, crurent entendre la voix de l'*Angelus* ; ils se découvrirent, comme ils l'auraient fait au milieu des champs, se mirent à genoux, et la prière récitée, se levèrent pour marcher à l'échafaud. L'instrument du supplice était dressé sur la place publique, à gauche de l'église. Dans le court trajet qui séparait la prison de la guillotine, Nicolas Busson exhortait ses compagnons du regard ou de la voix. Condamné le premier, il devait le premier présenter sa tête au bourreau. Mais ses juges, qui avaient remarqué l'heureux ascendant qu'il exerçait sur les autres, ne lui refusèrent point la grâce de mourir après eux. A mesure que les condamnés montaient les degrés de la guillotine, il leur tendait la main, les embrassait, leur faisait ses adieux et leur suggérait une dernière prière. Pendant ce temps-là, les membres du tribunal révolutionnaire, réunis dans le vestibule du château, assistaient, l'œil sec et le cœur froid, à l'exécution de leur sentence. Chaque fois qu'une tête tombait, le président, un couteau à la main, faisait dans la paroi de la fenêtre une marque funèbre, se donnant ainsi le barbare plaisir de compter ses victimes et de les frapper une seconde fois. A deux heures, il remit son couteau dans sa poche et quitta la place pour aller dîner ; la quatorzième tête était tombée, c'était celle de Nicolas Busson.

Mais l'échafaud demeurait debout. Dès le lendemain,

le tribunal reprit ses séances et continua le procès des prévenus. Une sentence portée le 21 octobre prononça encore cinq condamnations capitales, et les juges ne quittèrent Maîche qu'après y avoir laissé dix-neuf cadavres (1).

Quelques semaines après, on les voit achever leur œuvre à Saint-Hippolyte et à Besançon. Treize fugitifs avaient été repris; le sang coule de nouveau, et le comité de salut public écrit aux autorités du Doubs qu'elles ont bien mérité de la patrie. Ajoutez à la peine capitale les peines portées contre d'autres prévenus, vous trouverez quarante-quatre condamnations à mort, dix-neuf arrêts de déportation et quarante-deux arrêts de détention, pour une émeute où pas une seule goutte de sang n'a été versée et où les juges n'ont pu articuler d'autres griefs que le désarmement des soi-disant patriotes, l'intention manifestée de s'opposer à un recrutement injuste et partial, et de prétendus enrôlements forcés que deux ou trois accusés eurent la faiblesse d'alléguer contre leurs compagnons d'infortune. Ce qui n'est pas moins odieux, ce qui est attesté par les termes mêmes des jugements, c'est que trente-quatre déportés ou détenus n'avaient pris aucune part au rassemblement. Quant aux condamnés, plusieurs furent victimes d'une dénonciation légèrement acceptée par l'empressement sanguinaire des juges, mais rétractée plus tard par la conscience inquiète des faux témoins.

---

(1) M. le comte de Montalembert a fait placer dans une des chapelles de l'église de Maîche une inscription qui rappelle les noms des dix-neuf martyrs et la date de leur supplice.

Tournez maintenant vos regards vers les chaumières de Guyans-Vennes, du Plaimbois, de Fuans, d'Avoudrey, de Loray et d'Orchamps, où l'on pleure la mort de quarante quatre pères de famille avec des larmes mêlées aux saintes joies de la foi. L'aîné des enfants de Nicolas Busson sait déjà lire. Il a reçu, il a compris, il a baisé avec une respectueuse émotion les huit lignes qui renferment les adieux et les recommandations de son père. Il s'adresse à lui au nom de ses frères et de ses sœurs, qui ne le comprennent pas encore, et pendant que sa mère enfante dans la douleur le dernier fruit de cette union interrompue par l'échafaud, il invoque le martyr de Matche en ces termes aussi simples qu'attendrissants : « Père si bon, qui nous aimiez si vertueuse-» ment sur la terre, aimez-nous plus tendrement encore » dans le ciel. Obtenez-nous de mourir comme vous » pour Jésus-Christ, pour la foi, pour l'Eglise. »

Cette prière, qui sert encore d'enveloppe aujourd'hui au testament de Nicolas Busson, atteste assez dans quels sentiments sa famille fut élevée. Ne redoutez d'elle ni vengeance ni récrimination. Elle n'ignore pas que Dieu donne son pardon aux bourreaux, comme il donne sa paix aux Martyrs. Le père a su mourir, le fils saura pardonner.

FABLES ET POÉSIE

Par M. VIANCIN.

LE FRELON.

Par une croisée entr'ouverte,
Un frelon, circulant, bourdonnant à son gré,
Dans une chambre était entré.
De çà, de là, visant à quelque découverte,
Longtemps il y vola ; — puis, cent fois attiré
Vers les carreaux de la fenêtre,
Il s'y heurta cent fois, sans pouvoir reconnaître
Le point de fidèle clarté
Qui seul devait lui rendre entière liberté.
A la fin, d'une aile plus sûre,
Il retrouva cette ouverture,
Et par là reprit, tout joyeux,
Son rapide essor vers les cieux.

L'insecte de l'espèce humaine
Dans le monde ainsi se promène,
Cherche partout fortune, aime à faire du bruit,
Loin des purs sillons de lumière
Se détourne de sa carrière,
Dans mains dédales s'introduit,

Longtemps s'y perd, se heurte à des lueurs trompeuses,
Heureux enfin s'il est conduit,
Après ses erreurs périlleuses,
Vers la céleste immensité,
Aux rayons de la vérité.

LA GRIVE ET LE MERLE.

Une grive disait un jour à certain merle :
« Je voudrais bien savoir pourquoi
» Tu sembles me siffler ! Te crois-tu donc la perle
» Des Amphions ailés ? Il n'en est rien, ma foi.
» Peux-tu du rossignol égaler le ramage ?
» Estimes-tu beaucoup ton funèbre plumage ?
» Qui de nous deux, du reste, est de meilleur aloi ?
» De la comparaison tu sais ce qu'il arrive :
» Ne dit-on pas souvent qu'à défaut de la grive
» On peut manger le merle ? — A franchement parler,
» Tu n'es donc que mon pis-aller. »
Le merle répondit sans la moindre colère :
« Tu viens me quereller mal à propos, commère ;
» Je ne te siffle point ; je chante à ma façon,
» Et je ne prétends pas te donner de leçon.
» Sur ton chant, toutefois, si quelqu'un m'interroge,
» J'ai le droit d'affirmer qu'on en fait peu l'éloge.
» J'en pense autant de ton habit
» Sans couleur et sans caractère.
» Quant à ce que tu vaux comme gibier, ma chère,
» Peu m'importe ce qu'on en dit ;
» Je ne tiens nullement à l'estime des hommes,
» Et tant que j'aurai le bonheur
» D'échapper à l'œil du chasseur,
» Je me rirai des gastronomes.

» Le chasseur !... j'ai toujours hâte de m'envoler,
» Lorsque dans nos taillis il vient, passe et repasse,
» Avec son maudit chien, dont le nez sur ma trace
» M'a fait plus d'une fois trembler.
» Restons amis. A leur approche,
» Ne partages-tu pas mon fugitif émoi ?
» A quoi te servira, si l'on nous met en broche,
» D'être un peu plus grasse que moi ?
» Vivant, chacun de nous a son petit mérite,
» En corsage, en accents, plus ou moins bien loti ;
» Mais des oiseaux rangés sur une lèchefrite,
» Tel qui fut le plus fier n'est qu'un oiseau rôti. »
Ce philosophique langage
Au bec du merle à peine finissait,
Qu'au milieu d'un sentier tracé dans le bocage
Le raisonneur fut pris dans un lacet.
De son côté la grive subissait
Le même sort dans un voisin passage.
« Adieu ! lui cria-t-il au moment d'expirer,
» Tu vois quel destin est le nôtre ;
» Je te laisse à considérer
» Qui de nous deux vaut mieux que l'autre. »

Ainsi dans les plus beaux chemins
Sont surpris les pauvres humains
Par un chasseur inévitable ;
Ainsi toute rivalité
Trouve la seule égalité
Qui ne fut jamais une fable.

LA COURTE PRIÈRE.

CHANSON DÉDIÉE A M. WEISS.

Moins habile aux coups d'encensoir
Qu'aux jugements de La Bruyère,
Cher Weiss, tu fais matin et soir
Une simple et courte prière.
Elle a, tout bien compté, sept mots,
Choisis pour tes seuls interprètes ;
Tu redis, en plaignant les sots :
« Mon Dieu, que les hommes sont bêtes ! »

Ce *Pater* un peu trop concis
Semble exiger un commentaire :
J'en ai fait, en termes précis,
Comme une espèce de rosaire.
Pour grains il offre des grelots,
Jouets familiers aux poètes ;
Je chante, en priant pour les sots :
Mon Dieu, que les hommes sont bêtes !

On ne voit en chemins divers
Qu'émules d'audace et d'adresse,
Parcourant la terre et les mers
En corsaires de toute espèce.
Plus leur proie est en gros ballots,
S'ils restent vainqueurs des tempêtes,
Plus ils sont honorés des sots.
Mon Dieu, que les hommes sont bêtes !

Qu'ils sont fous près de leurs trésors
Tous ces Crésus aux cœurs avides
Qui remplissent leurs coffres-forts
Lorsque tant de poches sont vides !

Chez eux l'or se change en lingots,
Mort pour les charitables quêtes.
Ils enrichiront d'autres sots.
Mon Dieu, que les hommes sont bêtes !

Livrés à des transports jaloux,
Dévorés de haine et d'envie,
Tandis que s'épargnent les loups,
Des humains vont jouer leur vie.
Le sang peut teindre de ses flots
Le terrain des tristes enquêtes ;
Ou bien il en revient deux sots.
Mon Dieu, que les hommes sont bêtes !

Le mépris des plus saintes lois
Se trahit dans leurs habitudes ;
On les entend même parfois
Se vanter de leurs turpitudes.
Ils ont pour les vilains propos
Langues, oreilles toujours prêtes :
L'impudeur est l'esprit des sots.
Mon Dieu, que les hommes sont bêtes !

Oh ! combien la plupart sont vains !
La vanité leur fait tout croire :
Le plus mauvais des écrivains
S'arroge des titres de gloire ;
Le plus horrible des magots
Se croit fait pour tourner des têtes.
Mon Dieu, prenez pitié des sots ;
Mon Dieu, que les hommes sont bêtes !

Ailleurs aussi bien qu'à Paris,
Cet autre Eden si cher aux dames,
Sont en grand nombre des maris
Soi-disant maîtres chez leurs femmes.

Mais le sexe aux rusés complots,
Sous les dehors les plus honnêtes,
Par le nez mène bien des sots.
Mon Dieu, que les hommes sont bêtes !

Mondor, déguisant ses poils blancs,
A des maîtresses qu'il décore,
Et, trompé par de faux semblants,
S'imagine qu'on l'aime encore.
Vieux coq tremblant sur ses ergots,
Plumé, berné par ses conquêtes,
Il est au dernier rang des sots.
Mon Dieu, que les hommes sont bêtes !

Parmi les sots sans être inscrit,
On fait encor bien des sottises,
Et des gens de beaucoup d'esprit
Sont féconds en lourdes bêtises.
Des souliers fins aux gros sabots,
Des chaumières aux plus hauts faîtes,
En majorité sont les sots.
Mon Dieu, que les hommes sont bêtes !

RAPPORT DE M. PÉRENNÈS

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

SUR LES TRAVAUX DE L'ANNÉE.

Messieurs,

Un de ces rares survivants de l'ancienne Académie de Besançon, qui se réunirent un jour de l'année 1806, pour constituer l'Académie nouvelle, Dom Grappin, nommé secrétaire perpétuel, crut reconnaître, après une courte expérience, que le plus sûr moyen de stimuler le zèle de ses confrères, et de s'assurer de leur coopération active, était de leur demander l'engagement signé de fournir, à des époques déterminées, une lecture d'un genre analogue à leurs travaux ordinaires. L'Académie était alors dans toute la ferveur d'une institution naissante ; la proposition fut acceptée. Les temps sont bien changés, Messieurs, et il serait indiscret sans doute de vouloir remettre en vigueur une mesure qui tomba du reste bientôt en désuétude. Mais s'il n'y a pas de la part des membres de l'Académie de promesse écrite qui les lie, il y a une obligation morale contractée par chacun d'eux le jour où il a reçu le diplôme et qu'il importe de ne pas perdre de vue. C'est à cette condition seulement que la Société peut espérer d'atteindre le but qu'elle se

propose et d'exercer une action utile au pays. Il est vrai que trop souvent le zèle et la bonne volonté des académiciens se trouvent paralysés par les exigences de leur position sociale. La compagnie (et Dom Grappin n'avait peut-être pas assez tenu compte de cette situation) ne se compose pas d'historiens, de littérateurs, de poètes de profession ; mais de personnes revêtues pour la plupart de fonctions publiques, ou engagées dans une profession libérale, qui ne peuvent donner aux travaux de l'Académie que le temps qu'elles dérobent à des devoirs plus importants. Il en résulte que les séances ordinaires ne sont pas aussi assidûment suivies que semblerait le demander la prospérité du corps, et que les travaux académiques sont sujet à des interruptions ou à des ralentissements inévitables.

Cependant malgré ces obstacles, la compagnie n'a cessé de donner la preuve qu'elle n'est pas aussi inactive que ses détracteurs se plaisent à le croire, et je dois rappeler aujourd'hui, comme secrétaire perpétuel, les efforts qu'elle a faits depuis deux ans pour remplir la mission qui lui appartient. Malheureusement le temps dont j'ai pu disposer ne me permet d'en donner qu'un aperçu rapide et nécessairement incomplet.

Je parlerai d'abord des travaux qui se rattachent à l'histoire de la province.

Dans la séance du 15 mars dernier, l'Académie décidait qu'elle répondrait à l'appel que Son Excellence le ministre de l'instruction publique avait adressé aux sociétés savantes des provinces, et qu'elle prêterait sa collaboration, en ce qui concerne le département du Doubs,

à la double entreprise du *Dictionnaire géographique* et du *Répertoire archéologique de la France*, exécutée sous les auspices du gouvernement par le comité impérial des travaux historiques. Pour donner suite à cette résolution, elle nomma une commission spéciale dont les membres crurent devoir s'associer en qualité d'auxiliaires externes, des savants franc-comtois qui dans ces derniers temps s'étaient livrés à des recherches historiques sur diverses localités de cette provinee. Neuf associés bénévoles, la plupart lauréats de l'Académie, acceptèrent ce mandat, et se mirent immédiatement à l'œuvre. La commission réunissant ces études partielles et y ajoutant ses propres travaux, en a formé le *Dictionnaire géographique* du département du Doubs, dont le manuscrit a été adressé au ministre dans les premiers jours de ce mois. Le *Répertoire archéologique*, exécuté par la même commission et avec les mêmes auxiliaires, est aussi très avancé.

Plusieurs de nos confrères se sont livrés, pour leur propre compte, à des recherches historiques et archéologiques que je dois mentionner.

La question de l'emplacement d'*Alesia* a été débattue contradictoirement dans le sein de l'Académie. La discorde, diront peut-être les plaisants, est dans le camp académique. Non, Messieurs, la discorde n'y est pas; mais il y a des dissentiments sur une question légitimement controversée; dissentiments utiles, dissentiments féconds qui amèneront, nous l'espérons, tôt ou tard la découverte de la vérité.

M. Delacroix, dans son livre intitulé : *Alaise et Sé-*

quanie, a cherché à prouver par le témoignage des auteurs et des monuments, que la Séquanie a été de tout temps un des points les plus importants pour la défense de la Gaule et le refuge nécessaire de la nation vaincue dans le plat pays. Cette opinion semble justifiée par l'histoire. Mais lorsque le savant architecte y conduit Vercingétorix au dernier moment, lorsqu'il amène César en Séquanie pour y livrer sa dernière bataille ; lorsqu'il soutient enfin qu'*Alaise* est bien l'antique *Alesia* et que ce fut sous les murs de cet *oppidum celtique* que se joua la fortune de la Gaule, dans un combat suprême dont les sépultures gauloises et romaines que renferme ce sol lui paraissent présenter les vestiges, cette conclusion, contraire à la tradition reçue, ne peut être acceptée aujourd'hui que sous bénéfice d'inventaire.

M. le président Clerc a soutenu la thèse opposée dans une brochure intitulée : *Etudes complètes sur Alaise.* Cette brochure se compose de deux parties distinctes : dans l'une, l'honorable président s'est attaché à montrer le côté faible des arguments sur lesquels se fonde l'opinion qui place à Alaise, en Franche-Comté, le théâtre de la lutte décisive qui amena la soumission des Gaules à la puissance romaine. Dans la seconde partie, M. Clerc a cherché à expliquer les vestiges de travaux militaires, et les sépultures que renferment dans un pourtour de quatre ou cinq lieues, les environs d'Alaise. Cette explication peut sembler plus ou moins conjecturale ; mais la première partie du livre a le caractère d'une forte et saine critique ; le ton en est digne et mesuré, et les arguments en sont d'un grand poids. Cette œuvre a fixé

l'attention de la commission des antiquités de France et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui a décerné à l'auteur la première de ses mentions très honorables.

Toutefois en se prononçant pour M. Clerc, la commission s'est plu à reconnaître que c'était à l'enthousiasme des défenseurs d'Alaise qu'on devait en grande partie la découverte des antiquités dont on a pu lui présenter la reproduction exacte. Je dois ajouter que la question soulevée avec tant d'ardeur par M. Delacroix, a produit un résultat singulièrement utile. L'affluence des visiteurs dans certains cantons reculés de notre province, les fouilles suivies de découvertes qui ont été opérées, ont excité la curiosité et flatté l'amour-propre des habitants de la campagne. Les curés, les maires, les maîtres d'école de village se font les zélés auxiliaires de la science archéologique. Les débris antiques deviennent un objet de curiosité et presque de respect, et l'on peut être assuré que les objets celtiques ou romains que pourront mettre au jour les fouilles ultérieures seront conservés avec un soin religieux.

M. Guenard qui a fait, il y a quelques années, dans la langue vulgaire ce que le savant Jean Jacques Chifflet avait fait au XVII[e] siècle dans l'idiome des érudits, je veux dire une description historique des monuments et des établissements publics de Besançon, a donné une deuxième édition revue et améliorée de son ouvrage. L'auteur déclare modestement qu'il aspire moins au titre de savant qu'à celui de citoyen zélé pour la gloire de son pays. Nous pensons que le public lui saura

d'autant plus de gré de cette publication que l'auteur, étranger à tout esprit de système ou de parti, s'y efface davantage, et ne songe qu'à mettre en lumière les faits qui peuvent donner une connaissance exacte de notre vieille cité.

M. Delacroix a composé sur un plan plus large, avec le concours de M. Castan, le *Guide de l'étranger à Besançon et en Franche-Comté.* L'auteur y fait une description générale de cette province, il en caractérise les diverses régions, il en fait connaître les productions, les curiosités naturelles et les industries. Une grande place y est donnée aux souvenirs historiques; les principales villes de la Séquanie, les stations militaires gallo-romaines, les champs de bataille antiques y sont successivement signalés à l'attention curieuse du voyageur. M. Delacroix y résume dans une rapide notice les faits les plus saillants de l'histoire bisontine. Il passe en revue les monuments antiques et les monuments religieux, les établissements civils et militaires et les institutions diverses de notre cité. Le livre se termine par une appréciation des éléments qui ont concouru à l'exposition universelle de 1860. Grâce aux deux ouvrages que je viens de mentionner, nul Franc-Comtois ne sera désormais excusable d'ignorer sa patrie.

L'*Annuaire du Doubs* de M. Paul Laurens, contient également des renseignements précieux sur le département. Cette publication commencée il y a 48 ans, reçoit chaque année de notables améliorations sous la plume de l'habile éditeur; on y trouve des études statistiques d'un grand intérêt pour le commerce, l'industrie, l'a-

griculture; c'est un recueil de documents précieux qui serviront à l'histoire du pays et qui ne seront pas inutiles à ses progrès.

Il y a trente ans, M. l'ingénieur en chef Parandier composait, de concert avec M. Duhamel, une notice étendue concernant la géographie physique et le nivellement de diverses parties du département du Doubs. Ce travail, qui fut lu alors à l'Académie, n'a rien perdu aujourd'hui de son intérêt. Communiqué en 1859 à la Société impériale d'agriculture, d'histoire naturelle et arts de Lyon, il a fixé l'attention de cette compagnie qui en a voté l'impression, ainsi que celle d'une réduction de la carte annexée à la notice.

M. Désiré Monnier a inséré dans l'*Annuaire du Jura*, dont il est l'éditeur, une curieuse notice sur la découverte faite récemment à Loisia, d'un temple ou *sacellum*, en l'honneur de la déesse Hippone. Ce mémoire lu d'abord à l'Académie a été également imprimé dans ses recueils.

Un de nos plus laborieux associés, qui depuis plus de 20 ans, se livre à de savantes études sur l'arrondissement de Montbéliard, et, qui a été un des plus zélés collaborateurs du dictionnaire géographique, M. l'abbé Richard, curé de Dambelin, a publié un essai sur l'histoire de la *Maison et baronie de Montjoie*.

M. l'abbé Clerc, professeur au petit séminaire de Luxeuil, a donné une 3e édition de l'*Hermitage de Saint-Valbert*, ouvrage de piété autant que d'érudition, où l'auteur a répandu les richesses d'une imagination poétique dans un récit édifiant et instructif.

« Dans ce pays, le culte des souvenirs a toujours eu la puissance d'un sentiment national, » disait dans une occasion solennelle un de nos honorables magistrats. L'accueil sympatique fait à l'éloge que M. Loiseau a consacré à Proudhon, ancien doyen de la faculté de droit de Dijon, prouve assez la vérité de cette observation. Cette année, M. le procureur général a continué ses patriotiques évocations, en prenant un autre jurisconsulte franc-comtois pour sujet du discours qu'il a prononcé à la rentrée de la cour impériale. Dans une étude qui révèle un maître de la science, l'orateur a apprécié avec cette sûreté de vue et cette richesse de diction qui lui appartiennent, le caractère et les ouvrages de Curasson, et le suivant dans les différentes phases de sa carrière, il a fait ressortir, sans dissimuler toutefois ses imperfections, les qualités éminemment franc-comtoises qui le distinguaient : la droiture du raisonnement, le ferme bon sens, la justesse du coup d'œil, la vigueur de l'esprit. L'Académie a voté l'insertion de ce beau travail dans ses mémoires.

L'étude de notre droit civil, considéré dans ses rapports avec le notariat, a suggéré à M. Clerc, président annuel de l'Académie, l'idée d'une importante publication, dont les deux premiers volumes viennent de paraître : c'est un *Traité général du notariat et de l'Enregistrement*, ouvrage spécial destiné à la jeunesse et qui présente dans un ordre méthodique tous les éléments d'une complète et facile instruction. L'auteur y a mis au service d'une profession à laquelle il est resté sincèrement dévoué, ses veilles, son expérience et les trésors

de connaissances qu'il s'est acquis par de profondes études associées à une longue pratique. Le succès des précédents ouvrages de M. Clerc, semble un sûr garant de l'accueil qui attend celui-ci.

Les études purement philosophiques ont un représentant aussi actif que distingué dans notre honorable associé, M. Tissot, professeur à la Faculté des lettres de Dijon, dont l'ouvrage sur Turgot a été récemment couronné par l'Académie des sciences morales et politiques. M. Tissot a publié en 1860 un volume de *Méditations morales*. Ce livre n'est pas un traité, mais un choix de réflexions sur ce qu'on devrait faire et sur ce qu'on fait, sur les vertus et les vices ; sujet rebattu sans doute, mais toujours important, et que l'auteur a su parfois rajeunir heureusement en y mêlant des aperçus relatifs à l'état actuel de la société. De quelque manière qu'on juge cet ouvrage, il est impossible de n'y pas reconnaître le cachet de la bonne foi et l'accent d'une conviction profonde. Les *Méditations morales* sont d'un écrivain autant que d'un penseur et l'on est heureux d'y rencontrer souvent de nobles idées exprimées avec cette chaleur de sentiment qui ajoute à la lumière qu'elles portent dans l'esprit l'intérêt d'une émotion sympathique.

Je crains de fatiguer votre attention par une énumération monotone, et je me hâte d'arriver sur un terrain moins aride, à la suite de deux de nos plus chers associés.

M. Francis Wey a publié, dans le cours de l'année, un roman intitulé *Christian*, dans lequel il a mêlé à ses souvenirs de jeunesse des vues pratiques sur l'éducation. Disciple aimé de Nodier, M. Wey semble avoir

hérité de son maître, avec le culte du pays natal, le don d'une facilité brillante qui se porte tour à tour sur les matières les plus diverses et passe sans efforts de l'aridité des études philologiques aux riantes créations de la fantaisie.

Chaque année nous apporte quelque nouvelle preuve de l'heureuse fécondité de notre confrère M. X. Marmier. Dans le cours de 1860, il vous a adressé deux productions échappées à sa plume élégante. Dans la première : *En Amérique et en Europe*, l'auteur, fidèle à son titre, après nous avoir transporté au delà de l'Atlantique, et nous avoir fait passer par le Canada et la Louisiane, nous ramène aux îles Shetland, à la Hollande et à la France, d'où reprenant sa course, il nous conduit dans le Tyrol, dans la Forêt-Noire et jusqu'au fond de la Russie. M. Marmier a trouvé le secret de conter toujours sans se répéter, et de piquer la curiosité sans la fatiguer jamais. Chacune des contrées qu'il parcourt semble devenir tour à tour pour lui un pays de prédilection, et il nous associe à ses goûts et à ses émotions de cosmopolite. L'infatigable voyageur s'est fait une aimable et douce philosophie à l'usage de sa vie nomade. « Voir, dit-il, c'est avoir. Le bonheur de voir est, en » effet, une possession, la possession des yeux, la calme » et pleine possession de la pensée, moins le souci et les » embarras de la possession réelle. » On imagine facilement d'après cela de quelles merveilleuses richesses M. Marmier a dû savourer la jouissance idéale dans le cours de ses pérégrinations à travers les deux mondes.

Dans un second ouvrage, *Gazida*, M. Marmier nous

fait connaître le Canada avec ses vastes forêts de sapins, ses lacs immenses, ses villages de création récente où l'industrie humaine se développe en présence des plus grands phénomènes de la nature. Il nous conduit avec lui sur les bords du lac Ontario et sur les rives pittoresques de l'Ottawa. Une attraction secrète l'arrête dans ce pays où il retrouve partout les mœurs, les usages et la langue de la France; où il retrouve même, dans un site écarté, les souvenirs de la Franche-Comté, qu'il retrace avec une émotion communicative. L'ouvrage de M. Marmier, bien que le style en soit plein de charme, n'a pas l'intérêt de roman que le titre semblait promettre; l'action en est peu animée, mais l'auteur y a semé avec art des épisodes attachants, de curieux détails de mœurs, des légendes et des réminiscences historiques et poétiques. On partage, en le lisant, le regret profond que lui inspire la perte de cette belle colonie, découverte par Cartier, agrandie par Champlain, héroïquement défendue par Montcalm et malheureusement livrée aux Anglais, par le honteux traité de 1763.

Le livre de M. Marmier a fixé, nous le savons, l'attention de plusieurs esprits élevés, dont le suffrage est une récompense et nous aimons à rappeler ici que l'année précédente, son roman des *Fiancés du Spitzberg*, lui avait valu un prix de deux mille francs, décerné par l'Académie française.

Nous sommes heureux de constater que la même distinction a été accordée par le même aréopage à un de nos plus jeunes associés qui débutait avec éclat il y a quelques années dans la carrière poétique. M. Ed. Gre-

nier a réuni dans un volume, sous le titre modeste de *Petits Poèmes*, différentes pièces qu'il avait successivement publiées et dont quelques-unes ont été lues dans nos séances. Ce livre, dédié par l'auteur à sa mère, et jugé digne d'une couronne par le plus illustre de nos tribunaux littéraires, a été accueilli avec faveur par le public. Le poëme du *Juif errant* a un caractère frappant d'originalité. La pièce intitulée : *Le Rêve*, nous paraît empreinte d'une sensibilité exquise. Le poète, dans une vision à la façon du Dante, est emporté par un ange dans les espaces éthérés, et introduit sur ses ailes dans le pays des âmes, où les morts qu'on a aimés ont encore souvenir de la terre, et trouvent dans la pensée fidèle que leur gardent les vivants, un des éléments de leur vie nouvelle. Le poète demande à voir les êtres qu'il regrette, et éprouve bientôt, à l'aspect de son aïeul mort plein de jours, et de sa jeune sœur enlevée à la fleur de l'âge, une émotion profonde, qu'il exprime en ces vers touchants :

Ah! chères amitiés! mains pleines de caresses,
Que j'aimais en marchant à tenir dans ma main!
La vie entre nous deux n'avait point de détresses!
Pourquoi m'avoir sitôt sevré de vos tendresses?
Pourquoi m'avoir laissé sitôt seul en chemin?

Et ma petite sœur vint à moi souriante,
En secouant au vent ses longues tresses d'or :
« Ma mère, dit l'enfant, trouve la mort bien lente.
» Je le sais; mais retiens son âme impatiente.
» Remplace-moi près d'elle; aime-la plus encor.

» Dis-lui qu'ici mes jours sont heureux et rapides,
» Que dans mon ciel lointain je vis de votre amour.
» Quand tu poses le soir un baiser sur ses rides,
» Redis-lui que Dieu seul fait et comble les vides,
» Et qu'il unit sans fin ceux qu'il sépare un jour. »

Et des groupes épars deux figures nouvelles
Accoururent vers nous en se donnant la main.
La grâce et le génie étincelaient en elles,
Et mon cœur reconnut deux femmes immortelles,
Deux anges d'amitié tombés sur mon chemin.....

C'est là, si je ne me trompe, la touche d'un vrai poëte.

Dans le cours de l'année qui vient de finir, M. Gindre, de Nancy, dont le nom rappelle aussi plus d'une inspiration heureuse dans le même genre, a publié deux petits poëmes, dont l'un intitulé : *Jeanne d'Arc, à la chapelle de Domremy*, est un hommage à l'héroïne inspirée, qui expia par un cruel supplice, le tort impardonnable aux yeux des envahisseurs de la France, d'avoir affranchi son pays, et rendu la couronne à son roi. Dans le second, l'auteur célèbre la liberté; non la liberté politique, qui a été si diversement comprise et chantée sur des tons si variés, mais la liberté privée, cette liberté du vieux Tityre, que promet à un homme absorbé par le labeur assidu des bureaux, la perspective de sa retraite prochaine. Le poëte se fait une idée séduisante de la vie simple et tranquille qui l'attend sous son toit modeste, entre sa femme et son fils :

L'aboi joyeux du chien m'annonce à sa maîtresse,
Et, près de moi déjà la voici qui s'empresse,

Multipliant les soins et les tendres égards.
Le feu pétille à l'âtre et rit à mes regards.
Près de l'ardent foyer la table est toute prête ;
Le repas se prolonge en un doux tête à tête.
Heureux quand, libre aussi, notre fils bien-aimé
Vient prendre auprès de nous son siége accoutumé !
Un vin moins rude alors rougit la coupe pleine,
Et le moka brûlant fume en la porcelaine.
On dérobe au passé quelque cher souvenir ;
D'un œil plus satisfait on plonge en l'avenir ;
. . . .
Ah ! c'est là désormais, sans trouble, sans envie,
Que je veux enfermer et mon cœur et ma vie ;
Et lorsque d'un pas lent, mais sûr, la liberté
Ainsi qu'au vieux Tityre, à mon œil enchanté
Viendra sourire enfin dans ce labeur agreste,
Qu'aurai-je à demander à la bonté céleste ?
Jadis il fut un temps où je désirais plus ;
. . . .
S'il le faut avouer j'avais rêvé la gloire ;
De tout faiseur de vers, c'est la naïve histoire.
Elle m'a fui..... faut-il en avoir tant d'émoi ?
Je la laisse à plus jeune, à plus heureux que moi.
Je la lègue à nos fils !... Ah ! que sa sainte flamme
Puisse du mien toujours plus vive échauffer l'âme !
Qu'il aille droit au but, comme un nocher au port,
Au noble but où tend tout généreux effort,
Et moi tranquillement assis sur le rivage,
Pour le mieux exciter je lui crierai : courage !
Marche où Dieu te conduit ! et le suivant des yeux
Du geste et de la voix j'applaudirai joyeux.

Mais tout en savourant les douceurs d'un repos acheté par une vie laborieuse, le poète n'entend pas faire ses adieux à la muse, et l'on serait vraiment fâché après avoir lu ses vers qu'il en fût autrement.

Dans le champ des beaux-arts qui touche à celui de

la poésie, un homme aussi modeste que distingué, M. Petit, élève de l'école de Rome, a dignement soutenu l'honneur de sa province. Sa statue de Persée a été placée dans la cour d'honneur du Louvre; d'autres ouvrages du même artiste figuraient déjà dans la décoration du même palais. C'est ainsi que M. Petit réalise les espérances que l'Académie, en le nommant pensionnaire Suard, avait conçue de son talent.

Tout le monde sait avec quel soin patient et quelle activité infatigable l'honorable directeur du Musée, M. Lancrenon, a présidé à l'organisation de la dernière exposition de tableaux, et quel succès, malgré les obstacles qu'il a eus à vaincre, a couronné ses efforts. M. le comte Louis de Vaulchier, dans la brillante revue qu'il a publiée de cette exposition, et où il juge les œuvres d'art avec un goût si délicat et un coup d'œil si sûr, s'est plu à payer à notre confrère un tribut d'éloges qui l'a sans doute amplement dédommagé de certaines attaques inconsidérées. Le gouvernement, juste appréciateur du mérite, lui a décerné la décoration de la Légion d'honneur, et l'Institut l'a inscrit au nombre de ses membres correspondants. Cette double distinction n'a surpris que celui qui en était l'objet; elle a été accueillie avec une vive satisfaction par tous ceux qui ont été témoins du zèle si intelligent, si dévoué et si modeste que l'habile élève de Girodet a mis depuis trente ans au service de son pays.

Comme les années précédentes, je me vois condamné à terminer ce rapport par la triste énumération des pertes récentes qui ont affligé la compagnie.

La mort a rayé de la liste de nos associés honoraires M. Stiévenart, doyen de la Faculté des lettres de Dijon, professeur de littérature grecque, auteur d'une traduction justement estimée des œuvres complètes de Démosthènes. — Averti de sa fin prochaine par un affaiblissement progressif dû aux fatigues de ses longues veilles, notre savant confrère avait désiré se ménager, entre la vie active et l'éternité, un intervalle de repos qu'il voulait consacrer avant tout aux méditations religieuses. Il venait d'obtenir la retraite qu'il avait instamment sollicitée, lorsque la mort l'a frappé sans le surprendre.

Un autre associé qui nous était attaché par des liens plus intimes, nous a été enlevé dans le cours de la même année. Je veux parler de M. Armand Marquiset, ancien sous-préfet de Dole, ancien secrétaire général au ministère de l'intérieur. Enfant dévoué de cette province, M. Marquiset en servit chaleureusement les intérêts dans les fonctions dont il fut revêtu. Zélé pour la gloire du pays, il s'occupait, dans les loisirs que lui laissait l'administration, de former une collection de portraits de Franc-Comtois distingués, et le nombre s'en élevait déjà à plusieurs milliers. Lorsque l'heure du repos fut arrivée pour lui, il conçut le projet d'une série de notices consacrées aux célébrités franc-comtoises, et il se mit à l'œuvre avec une activité que ne purent ralentir les menaces d'une maladie qui avait profondément altéré sa constitution. Les prémices de ce travail, offertes à l'Académie, ont été consacrées à un jeune artiste de Dole, M. Faustin Besson.

Nous avons vu descendre dans la tombe M. Micaud, membre honoraire de cette Compagnie, ancien maire de Besançon. Bien qu'il fût parvenu à un âge très avancé, ses concitoyens aimaient à voir dans la placidité expansive de sa verte vieillesse l'indice d'une santé qui semblait lui promettre encore de longues années. Le concours de la ville entière à ses funérailles a témoigné de la douleur publique. M. Micaud était un de ces hommes frappés à l'antique marque, en qui la droiture de l'âme et la bienveillance des sentiments s'unissent à l'énergie du caractère. L'arrondissement de Pontarlier, dont il fut sous-préfet pendant plusieurs années, et qui lui confia le soin de défendre ses intérêts au conseil général, avait apprécié la justice et la fermeté de ses actes. Appelé après 1830 à l'administration municipale de Besançon, il signala son passage à la mairie par des mesures utiles, par des améliorations dont le souvenir est encore écrit dans nos rues et dans nos promenades. Ennemi de tous les excès, quelle que fût leur couleur, il pensait que le progrès raisonnable, dont il se montrait partisan sincère, est souvent compromis par la précipitation et l'impatience; que les changements ne sont pas toujours des améliorations, et que le bien même, pour être durable, doit être préparé avec maturité et accompli avec mesure. Rentré en 1843 dans la vie privée, M. Micaud trouva la récompense des services qu'il avait rendus dans les témoignages de vénération affectueuse dont ses concitoyens l'entouraient. Les glaces de l'âge n'avaient pas affaibli la lucidité de son esprit et de ses souvenirs, et il y avait plaisir et profit à l'entendre raconter les événements dont il avait

été témoin durant sa longue carrière. La vie de cet honorable magistrat mériterait d'être retracée en détail, et quelqu'un de nos confrères se fera sans doute un devoir de rendre cet hommage à sa mémoire.

L'Académie déplore une autre perte qui, pour avoir été moins imprévue, ne lui a pas été moins sensible. Je veux parler de la mort de l'abbé Busson. Ainsi les pressentiments funèbres qu'exprimait, il y a deux ans, notre vénéré confrère, ne l'avaient pas trompé, et les lettres touchantes qu'il nous adressait étaient un prophétique adieu à la vie. Ceux qui ont vu de près M. l'abbé Busson peuvent seuls apprécier les angéliques vertus de cette âme d'élite, qui unissait l'austérité chrétienne à la plus affectueuse tendresse, et les lumières d'un profond savoir à une humilité sans bornes. Après de longues années vouées à l'enseignement, à la prédication, à l'administration, à la direction des consciences, il n'avait voulu conserver, dans ses derniers jours, que les plus modestes fonctions du sacerdoce. Celui qui avait plus d'une fois refusé l'épiscopat se fit le directeur des filles de service. Assez avancé dans les voies de l'Evangile pour redouter toute élévation extérieure, assez instruit de la vraie science pour savoir se passer de livres, l'abbé Busson n'avait dans l'âme qu'un seul sentiment : l'amour de Dieu et de l'humanité, dans l'esprit qu'une seule pensée : celle de la vie éternelle. Comme un exilé qui se prépare à rentrer dans sa patrie, il avait distribué aux personnes qui lui étaient chères les objets dont il pouvait se passer, et l'Académie n'avait pas été oubliée dans ce partage. C'est ainsi que cette âme céleste se détachait peu à peu

de la terre, et dénouait pour ainsi dire les derniers liens qui l'y retenaient encore. Les lettres qu'il a adressées à diverses personnes au milieu de ces préparatifs suprêmes ont un charme de simplicité modeste, de sérénité ineffable qui pénètre l'âme :

« Vous avez la bonté, m'écrivait-il un an avant sa » mort, de faire des vœux pour le rétablissement de ma » santé ; je vous en remercie mille fois. Si le Seigneur » veut bien daigner agréer quelque temps encore mes » insignifiants services, dans le travail du saint ministère » pour la sanctification des âmes, mon bonheur sera de » les lui offrir dans toute l'étendue de ma faible capacité. » Dans le cas contraire, il me semble que je me résigne- » rai à la nullité où mes péchés le forceront peut-être » à me réduire. »

« J'ai aimé les livres, ajoutait-il, j'ai aimé les études ; » toutes les connaissances humaines avaient des attraits » pour moi. Depuis longtemps tous ces goûts ont passé. » L'écriture sainte, mon bréviaire, la méditation des » divins oracles me suffisent. Je trouve là tout ce qu'il » faut pour consoler, fortifier, instruire les âmes et » moi-même dans tous les besoins de notre pauvre » humanité. Aussi mon plus grand plaisir est-il aujour- » d'hui de me défaire de mes livres. Je les donne avec » plus de satisfaction que je n'en avais à me les pro- » curer dans un autre âge, dans l'âge des illusions. »

Lorsque le ciel enlève à la terre un de ces hommes rares qui semblent la personnification de la vertu chrétienne, chacun de ceux qui l'ont connu est porté, dans sa douleur, à se faire le secret reproche de n'avoir pas

assez profité du temps où il lui était donné de le voir et de l'entendre. Une pensée toutefois peut adoucir nos regrets. Les traits du vénérable pasteur ont été reproduits avec un soin pieux; sa parole nous instruit encore dans ces livres qu'anime une piété si douce, une onction si persuasive. C'est là que nous retrouverons les qualités qui nous le firent admirer et chérir, c'est là que la nous apparaîtra toujours sans altération l'immortelle beauté de son âme, ***Forma mentis æterna.***

PIÈCES

DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

PIÈCES

DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

EXAMEN DU SYSTÈME

DE M. TOUBIN

SUR LES CHAMPS SACRÉS DE LA SÉQUANIE

Par M. le président CLERC.

MESSIEURS,

M. Toubin, après avoir étudié, comme le témoigne la savante discussion qu'il a publiée sur Alaise, les montagnes du nord de Salins, a voulu connaître les contrées du sud. Il a employé une année à les parcourir, et a pu constater sur ces vastes plateaux le grand fait des sépultures qui signalent celles du Nord. Ces plateaux si remarquables sont en partie couverts d'une vaste forêt qu'on appelle la *Forêt des Moydons* ; là sont les villages de Montrond, d'Ardon, de Molain, de Valempoulière, d'Ivory, de la Chaux, de Champagny, de Chilly. « Les tumulus s'étendent du territoire d'Ardon » jusqu'à six cents mètres de Pretin..... La longueur

» du réseau n'est pas moins de vingt-cinq kilomètres.
» La largeur, très-faible sur certains points, atteint
» quelquefois, grâce à l'existence de plusieurs lignes,
» six ou même huit kilomètres. Pour ne pas être
» accusé d'exagération, ajoute l'auteur, je fixerai le
» nombre de ces tumulus actuellement existants à trente-
» cinq ou quarante mille. Ils sont, en général, trop
» petits et trop anciens pour qu'on puisse espérer y
» trouver autre chose que de la verroterie et de la pote-
» rie, et peut-être quelques pierres de jade et des bouts
» de flèche en silex. MM. Gindre de la Châtelaine et
» Besançon de Montrond ont cependant, en défrichant,
» rencontré des osssements humains sous deux de ces
» tombelles. J'en ai fait ouvrir six au fond du Champ
» de-la-Mort; une seulement a donné des charbons et
» rien de plus. »

Félicitons l'auteur des *Champs sacrés* de cette découverte, qui est un service rendu à la science et à l'histoire du pays. Il y a quelque temps, bien avant cette dernière publication, un membre de la commission de la topographie des Gaules me disait que, si, dans l'opinion bien arrêtée de la commission, Alaise n'est pas l'*Alesia* de César, les contrées voisines de Salins étaient, à ses yeux, les plus curieuses peut-être de l'ancienne Gaule! Que sera-ce aujourd'hui que les explorations patientes de M. Toubin, par les nouveaux faits qu'elles indiquent, en doublent et en triplent l'importance. Notre Franche-Comté devient le champ d'étude de l'archéologie antique; et, dans ce champ si riche, Salins et ses environs prennent de plus en plus une place de premier ordre. Dans

les recherches que j'ai publiées sur Alaise, lorsque l'exploration de la contrée du nord avait donné lieu à de vifs et curieux débats sur l'*Alesia* de César, j'avais signalé les salines comme le centre des routes, le mobile des combats, le trésor dont la possession disputée avait fait périr tant d'hommes armés. Et voilà que la partie du Sud, aujourd'hui explorée, offre les mêmes vestiges ; les champs de bataille décrits par M. Toubin sont sillonnés par les routes antiques qui convergent vers Salins (1) ; cette zône, couverte de sépulture, a la forme d'un vaste croissant, plus arrondi vers le sud, plus échancré vers le nord, dont Salins occupe géographiquement le centre.

J'ai vu avec autant de satisfaction que de surprise se rallier à ce système, dont les conséquences très directes sont peu favorables à l'*Alesia* franc-comtoise, une voix aussi compétente que désintéressée, celle de M. Delacroix. Dans la première édition de son *Alesia*, Salins n'occupait aucune place ; dans la seconde, qui a paru en 1860, sous le non d'*Alaise* et *Séquanie*, notre savant confrère reconnaît que Salins a été, à l'époque antique, un centre de combats. Deux grands partis auxquels il donne le nom de *rix* et de *patères*, se seraient disputé les salines..... Alaise aurait été la gardienne du *Trésor de Salins*... Enfin, l'auteur d'Alesia ajoute ces mots remarquables qui résument toute sa pensée sur l'époque celtique : « Derrière Poupet, on rencontre dans une pro-
» fonde et riche vallée, Salins et ses salines, éternel ob-

---

(1) Nous le prouverons dans un second article.

» jet de convoitise, non-seulement pour les diverses po-
» pulations de la Séquanie, mais encore pour les
» Helvètes et les Eduens. Car, dans les temps difficiles,
» où les lois fiscales sont impuissantes, le produit des
» sources salées devient une véritable monnaie courante
» et à ce titre un des grands éléments de la guerre et de
» la politique pour les contrées environnantes. »

J'ai hâte d'arriver, sans autre explication, au système de l'auteur des *Champs sacrés*. Il reconnaît, ce qui est d'ailleurs incontestable, que les sépultures si nombreuses du sud, n'ont rien de commun avec le siége d'*Alesia* ; il les attribue à une époque plus ancienne ; mais M. Toubin ne croit point à Salins. Il dénie à sa ville d'origine toute existence celtique. La cause de ces combats est un village du canton de Poligny, Molain, en latin *mediolanum*, qui, dans l'antiquité la plus reculée, aurait été le premier sanctuaire des Séquanes. Voici les principaux points de ce système, ingénieux peut-être, mais qui n'est pas complétement nouveau :

Molain était, à une époque bien antérieure à César, le centre du culte et de la nationalité de nos pères. L'ancien Molain n'occupait pas l'emplacement du village actuel. D'après la tradition unanime du pays, il était à un kilomètre de là, dans la direction du Nord-Est et vers l'endroit où la carte de l'état-major indique une source nommée dans le pays *Puits-de-Moydon*... Or, chaque nation gauloise avait un centre religieux ; ces centres, selon M. Henri Martin, se nommaient le milieu, la ville du milieu, *Meadon* en gaélique... La forme séquane du mot était *Moydon*... Le milieu portait en-

core un autre nom, il se nommait *Mediolan*. *Lan*, c'est la terre sainte ; le mediolan était le sanctuaire du *Méadhon* ou *Moydon*, qu'on peut appeler le champ national... Le milieu séquane a été fixé à Molain avec une parfaite axactitude et d'une manière digne de la science des Druides. Voilà le champ sacré de la nation séquane. Aussi tous les grands chemins, même ceux de la Gaule, y aboutissent. Il serait difficile de trouver, en France, un territoire aussi riche en dénominations druidiques, où les croyances à la Vouivre, aux esprits, aux lutins, aux dames blanches et vertes se conservent à un pareil degré. Autour du *Mediolan* régnait une ceinture de lieux sacrés, *Deux-Champs du-Pommier*, la *Grange-à-la-Dame*, la *Combe-à-la-Dame*, la *Dame-Ande*, les *Saints-Chênes*, le *Bois-Merlin*, le *Prince-Belin* et le *Pré-Belin*, la *Clais-du-Patere*, la *Croix-aux-Prêtres* et *Deux-Combes-aux-Prêtres*. Selon toutes les apparences, le Mediolan, ce sanctuaire des sanctuaires fut attaqué un jour par une armée venant du sud ; ce doit être celle des Eduens ; ils s'en seront emparés longtemps avant César. Les vaincus se sont écoulés par la gorge de Pretin ; tout cela est indiqué par la direction des sépultures.

Voilà, Messieurs, la découverte et les preuves. Dans ce système Molain, *Mediolanum* est tout, il explique tout. Encouragé par ce succès, et prenant un essor plus élevé, l'auteur parcourt la Gaule et la Grèce, soutenu dans les hautes régions de la science par l'interprétation des noms et des origines, et il découvre de là tous les champs sacrés, qu'il signale à qui veut être initié à la science la plus obscure du druidisme.

J'admire la grandeur de ces aperçus, quoique j'y trouve parfois la brume de la région qui touche aux nuages. Mon dessein n'est pas d'y suivre l'auteur ; et restant sur le terrain que j'ai le plus étudié, celui de la Séquanie, j'examinerai uniquement si le *mediolan* peut s'ajouter aux conquêtes modernes de la science.

Et d'abord, dans ce système, que devient Besançon, qui, lui aussi, est au centre du pays, que devient la ville-métropole que César nomme le *magnum oppidum Sequanorum ?* Que devient Alaise, que son auteur appelle le centre religieux non-seulement [de la Séquanie, mais de l'Occident, Alaise où, par un bonheur aussi grand qu'inespéré, M. Delacroix pense avoir découvert le Tartare et l'Elysée! Besançon, Alaise, Molain quoi, tant de centres! Y en a-t-il trois? n'en forment-ils qu'un? Mon esprit se perd à concilier tout tout cela!

Poursuivons cependant. Le *Mediolan* a été emporté par un peuple ennemi : probablement que ce sanctuaire des sanctuaires, dont la perte a fait tomber nos pères du premier rang au second (M. Toubin le croit ainsi), a dû être mis à l'abri d'un coup de main ; sans doute l'auteur va nous signaler tout autour et de profonds fossés et de redoutables murs.

Avant d'aller plus loin, qu'on nous permette un examen rapide de la fortification gauloise. La difficulté de trouver à Alaise rien qui ressemble dans ses débris aux vieilles murailles des Celtes, a fait imaginer un système tout nouveau, entièrement inconnu à l'antiquité. On a supposé que l'enceinte de l'Alesia de César était tellement chétive, qu'elle n'avait que trois pieds de large, et

l'élévation de la plus haute stature humaine, c'est-à-dire environ six pieds (1).

A l'appui d'une nouveauté aussi inattendue, on n'a cité aucun texte ni ancien ni moderne, et je crains qu'on ne puisse en citer jamais. Celui de César est trop précis; c'est un témoin digne de foi, qui a vu, emporté, décrit les murailles des cités gauloises, et il n'a pu se tromper dans le tableau qu'il en a tracé.

Presque tous les murs gaulois ont, dit l'auteur des commentaires, la même forme; puis il explique avec un détail minutieux comment ces murs sont construits de terre et de poutres couchées, protégés en avant par des pierres énormes, *grandioribus saxis*, et termine en disant qu'ils ne peuvent être rompus ni démolis et qu'ils ont quarante pieds de large. *Quæ perpetuis trabibus pedes quadragenos plerumque introrsus revincta neque prorompi neque distrahi potest.* Contre une pareille autorité, comment a-t-on pu créer autour d'Alesia ces petits murs de fantaisie d'une largeur de trois pieds : serait-ce parce qu'*Alesia était mater urbium*, *et præcipua Celticæ sedes?*

Une largeur de quarante pieds suppose une hauteur au moins égale; et César le laisse entendre, lorsqu'il ajoute que, dans la construction, l'ouvrage est continué avec soin jusqu'à ce que le mur ait atteint la hauteur convenable : *sic deinceps omne opus contexitur, dum justa muri altitudo expleatur.* Or, quelle proportion y aurait-il entre une épaisseur de quarante pieds et une

---

(1) Alaise et Séquanie.

hauteur de six pieds, ce serait une véritable plate-forme propre à promener l'ennemi et qu'une troupe d'écoliers escaladerait, en un coup de main. Comment garder de jour un pareil mur d'enceinte, comment surtout le défendre la nuit?

Ce texte suffit, et il ne souffre pas de réplique. En veut-on d'autres, ils abondent. César avoue qu'il ne put forcer le mur d'enceinte de *Soissons*, à cause de sa hauteur et de la largeur du fossé, *propter latitudinem fossæ, murique altitudinem Cesar expugnare non potuit*, et il signale cette circonstance frappante que l'assaut n'était cependant repoussé que par un petit nombre de défenseurs *paucis defendentibus*.

Les murailles des villes étaient tellement élevées et fortes, que César leur donne presque à toutes le nom d'*oppidum munitissimum*. Il signale en particulier Besançon, comme étant *naturâ loci et arte munitissimum*. Voyez d'autres passages des commentaires : Les enceintes attaquées par les Romains sont telles, qu'il faut les assiéger à l'aide de tours. *Cum jam muro appropinquaret turres*, dit César au VII[e] liv., en décrivant le siége d'Avaricum (Bourges). A celui d'Uxellodunum, une tour avait dix étages, et cependant elle n'égalait pas la hauteur des murs de la ville, *non quidem quæ mœnibus acquaretur* (VIII, 41). Voilà bien des textes, et j'en supprime d'autres. Il en est cependant un dernier, qui est capital dans la question, celui de Plutarque : il nous apprend que les murailles d'Alesia étaient d'une hauteur si formidable, que César désespéra de les emporter d'assaut, et se résigna aux lenteurs d'un siége?

Ces explications prémises, nous sera-t-il permis de demander à l'auteur des *Champs sacrés*, si le *Mediolan* séquane était fortifié, ou si l'on avait laissé à la merci du premier coup de main ce centre de la souveraineté nationale? Dans le premier cas, où est le bon sens de nos pères, dans le second où sont les ruines? Que M. Toubin nous montre au moins quelques minces débris, quelques restes des indestructibles fossés et des redoutables murs. Ces puissants ouvrages des Celtes, ces *grandiora saxa* qui en protégeaient le front, où sont-ils? Comment rien, là, où tout a dû se conserver dans des lieux solitaires, et sous l'épaisseur des bois!

Dira-t-on que les médiolans étaient des lieux vides, des espèces de champs de foire où les peuplades se réunissaient pour délibérer sur leurs intérêts communs?

Si cela était, à quoi bon s'emparer d'un lieu vide, d'un champ de foire? Tant que les places fortes restaient entre les mains des Séquanes, ne pouvaient-ils pas s'y réunir?

S'il était d'un si grand intérêt pour l'ennemi d'une nation gauloise, d'en conquérir le *Mediolan*, pourquoi César ne parle-t-il point de cette sorte de conquête, faite par lui ou par tout autre?

Ne sommes-nous pas ici à nous repaître de vains mots? Non, non, Arioviste, dans les commentaires, s'y prend tout autrement; quand il veut dominer les Séquanes et tenir tout en servitude, il ne songe pas à ce prétendu Mediolanum, il met la main sur tous les oppida, *quorum oppida omnia in potestate ejus essent* (1)?

(1) *De Bell. Gall.*, l. I, nº 31.

Les médiolanum étaient des lieux vides où ils avaient succédé à des lieux vides! (1). J'en demande la preuve, par quelque texte de l'antiquité. Que l'on me cite un seul lieu de ce nom qui ait été inhabité. Partout où l'histoire et les itinéraires signalent des villes et ou des stations du nom de Mediolanum, ce sont des lieux peuplés d'habitants.

Tite-Live raconte comment fut construit en Italie, au temps de Tarquin l'Ancien, la ville de Milan, *Mediolanum*.

« Les Gaulois avaient fait une invasion en Italie. Ils » franchirent, dit l'historien, les Alpes jusqu'alors im- » praticables par la gorge du Turin, défirent les Tos- » cans en bataille rangée, non loin du Tésin ; et, » comme ils apprirent que le terrain sur lequel ils » avaient campé s'appelait le Champ des Insubres, la » conformité de ce nom avec celui d'Insubrès, canton » des Eduens, leur paraissant d'un augure favorable, ils » y bâtirent une ville qu'ils nommèrent Milan, *condidere* » *urbem: mediolanum appellarunt* (2). »

Voilà donc une ville appelée *Mediolanum*, construite et habitée cinq siècles avant César. Rien dans l'historien romain qui rappelle la moindre allusion à un Mediolan antérieur, à une enceinte sacrée quelconque : ce sont les Gaulois, nouveaux venus au pays, qui donnent le nom à la ville, sans savoir si elle est ou non auparavant au

(1) M. Toubin n'examine pas ce point historique que j'ai entendu soutenir dans une séance de l'Académie de Besançon par un défenseur du système des *Champs sacrés*.

(2) Tit. Liv. l. V, 34.

centre du pays, sans qu'on voie que la localité eût un autre nom, et je montrerai plus loin qu'ils lui donnèrent celui-là, parce qu'elle était ***sur la grande route***. Les Gaulois l'avaient naturellement suivie.

Le mediolanum des Sequanes n'a donc ni fossé ni traces de fortifications quelconques. Une telle objection me semble grave, cette terre privilégiée aura-t-elle conservé mieux les dolmens, les Menhirs et les autres monuments druidiques? Rien encore, et l'auteur des *Champs sacrés* n'en fait pas mystère : « Or les mo- » numents, dit-il, p. 4, n'existent plus depuis longtemps, » où ils n'ont jamais existé. A quoi bon des menhirs, là » où la montagne et les accidents de rochers offraient » tant et de si importants menhirs naturels? » N'insistons pas; quelques critiques auront cependant peut-être la malice de croire que, si le Mediolan n'était qu'un rêve, on trouverait précisément la même chose.

Mais s'il manque ici quelque appui à nos convictions, il reste un espoir et une promesse de l'auteur : « Tous » les grands chemins de la Séquanie, dit-il, p. 4, abou- » tissaient à Molain, comme je le ferai voir (p. 4); » et M. Toubin nous assure (p. 24) qu'il fut un temps où les grands chemins de la Gaule passaient sur le plateau des Moydons! C'est là un des aspects graves des sujets, nous avons entendu la promesse : voyons la preuve qui nous est promise. Notre honorable confrère est assez savant pour la donner si elle existe.

Je jette les yeux avec curiosité sur la carte du Mediolan, et je n'aperçois point le réseau annoncé. J'interroge le *texte*, même silence. Je m'étonne et je m'afflige, et je

dis : ou ces chemins peuvent encore être constatés, ou ils ne le peuvent pas ; s'ils le peuvent, pourquoi ne pas les indiquer, et, s'ils ne le peuvent pas, comment affirmer qu'ils ont existé ?

L'auteur aurait pu peut-être nous aider à sortir d'embarras, car il affirme qu'il a un secret pour reconnaître les chemins celtiques ; ce sont les noms de ***Bennes***, de ***Rhède***, de ***Ly***, de ***Pérouse***, de ***Fosse-au-Machi***, de ***Chemin-Blanc***, de ***Roy*** et ***Nozeroy***. Si le secret est bon, ce dont je ne suis pas sûr, pourquoi ne pas l'appliquer ? Pourquoi ne pas nous indiquer, autour du Mediolan, quelques-uns de ces noms révélateurs ? Serait-ce, par hasard, qu'il n'en existe pas ?

Mais, dit l'auteur qui n'aperçoit rien, Rome ne manqua pas d'abolir les mediolans. La vie se retire du plateau de Moydon, que peu à peu tous les chemins évitent. Une tradition du pays raconte tout cela en deux mots : Après l'avoir longtemps poursuivi, disent les villageois de Molain, les ennemis de saint Viard l'ont tué dans la forêt de Moydon.

Je suis persuadé, Messieurs, que vous ne saisirez pas tout d'abord la série des idées sur lesquelles repose cette démonstration. La voici : le nom de saint Viard ressemble à *Viator ;* donc, par la force de l'interprétation, ce saint a dû succéder à un ***Mercurius Viaticus ;*** celui-ci a dû succéder lui-même à un Guyon protecteur des chemins. Donc, dire que saint Viard a été tué, c'est dire que les chemins ont existé et qu'ils ont disparu.

Je n'ajoute rien ; le lecteur peut se reporter à la page 14 du mémoire. Bornons-nous à dire qu'on peut

aller loin avec ces coups de dés, et que lorsqu'un homme d'esprit se réduit volontairement à de pareilles preuves, il avoue implicitement qu'il n'en a pas.

J'allais omettre le *Grand-Chemin-Servin*. Notre savant confrère le trace entre Ardon et Molain sur sa carte. D'où vient-il? où va-t-il? quelle est sa date? est-il celtique? pourquoi? quelle est la signification de ce chemin, qui coupe à angle droit celui de la Combe-d'Ain? Rien, toujours rien!

Qu'est-ce donc que ce Mediolan? qu'est-ce que ce centre des routes sans routes, ou avec un fragment de route?

Il nous reste à examiner les croyances locales aux esprits, à la vouivre, aux fées, — les lieux-dits, — les noms même de *Moydon* et de *Mediolanum*.

Les croyances locales! Mais quel est le pays de Franche-Comté où ces traditions superstitieuses ne se rencontrent pas?

Les lieux-dits! Si l'auteur est sobre de chemins, il charge avec confiance de ces dénominations locales la carte du Mediolan. On dirait que le cadastre a inspiré ce système, et qu'il en est l'unique appui.

Dois-je parcourir ces noms et parler d'abord des pommiers. *Deux Champs-du-Pommier*, dit notre honorable confrère; le pommier était chez les Gaulois l'arbre de la science (p. 5).

S'il fallait affirmer que ces pommiers sont druidiques, et que ce nom français remonte à deux mille ans, je reculerais devant une semblable gageure. On trouve dans le cadastre les noms de *Pommier*, comme ceux de

Poirier ou de *Cerisier*. Je voyais dernièrement à Neuchâtel, en Suisse, *la rue du Pommier*.

Mais il est ici une réponse plus courte et plus tranchante. J'ai eu la pensée d'ouvrir les plans cadastraux de l'un des cantons du Doubs peu éloignés de Molain, celui de Levier, et j'y ai retrouvé absolument les mêmes noms que ceux de la carte du Mediolan. En voici le tableau comparatif :

Carte du Mediolan.	Canton du Levier.
Champ-du-Pommier.	*Combe-du-Pommier.*
Champ-du-Pommier.	*Au Pommier-Rond.*
	Gros-Pommier.
	Haie-du-Pommier.
	Combe-du-Pommier.
	Planche-du-Pommier.
	Champ-du-Pommier.
	Champ-du-Pommier.
Croix-aux-Prêtres.	*Champ-aux-Prêtres.*
Combe-aux-Prêtres.	*Prés-aux-Prêtres.*
Combe-aux-Prêtres.	*Derrière le Clos-aux-Prêtres.*
	Derrière le Clos-aux Prêtres.
	Champs-aux-Prêtres.
	Vie-des-Prêtres.
Grange-à-la-Dame.	*Pré-la-Dame.*
La Dame-Ande.	*Pré-la-Dame.*
Combe-à-la-Dame.	*Pré-Dame.*
	Champs-aux-Dames.
	Champs-la-Dame.
Champ-de-la-Grosse-Pierre.	*La Grosse-Pierre.*
	La Grosse-Pierre.
Champ-de-la-Mort.	*Chemin-de-la-Mort.*
Chemin-de-la-Frate.	*Les Frates.*
Combe-de-la-Frette.	*A la Frette.*
	Les Frettes.

Notre honorable confrère a vu de terribles mystères

dans la frate ou la frette. « La frate, dit-il, c'est la » *fratea* mentionnée par Ducange, et condamnée en- » core en 1227 par l'autorité ecclésiastique, sous la » qualification de *societas conjuratorum.* » Là-dessus alors arrive la peinture des Frates, de ces assemblées tenues dans le mystère au sein des cavernes et des forêts, par les successeurs des druides. Messieurs, qu'il est sage, mais qu'il est difficile de voir les choses simplement ? En veut-on un nouvel exemple ? Outre les *frates* ou *frettes* du canton de Levier, il y a un village de *Frette* à la frontière de la Haute-Saône et de la Haute-Marne, il y a deux maisons appelées *Frettes* à l'extrémité sud du lac Saint-Point ; il y a un moulin de la *Frate* près de Clairvaux ; une fontaine de la Frate à Maisod ; des *frettes* au Grand-Crosey, à Flanchebouche, à Mouthier, à Germéfontaine, à Vaux-sous-Bornay, à Domprel, à Villers-chief, à Villeneuve-d'Amont, à Treffay, à Esserval-Tartre, à Chamesol, au levant, au couchant, dans la montagne, dans la plaine, partout. Que de conjurations et de conjurés ! O druides ! combien vous avez eu d'héritiers !

Je n'ai rien dit encore des mots *Moydon* et *Molain*, *Mediolanum*, autres mystères de linguistique, première base de tout le système des *champs sacrés*. Ceci est bien simple encore ; aucun de ces deux mots n'indique, comme le croit l'auteur, une enceinte sacrée, un grand cercle religieux ; l'un signifie *près de la source, autour de la source ;* l'autre, *près du chemin, des deux côtés du chemin.*

Quelques explications techniques sont ici nécessaires.

Je crois pouvoir poser en règle que, dans toute la Franche-Comté, il n'est pas un lieu d'ancienne dénomination, ayant la syllabe *don* pour finale, qui ne soit assis sur un cours d'eau ou près d'une source, si le nom n'est celui du cours d'eau ou de la source même.

Pourquoi? la science peut-elle expliquer cela?

Oui. *Don* ou *on*, dans la langue la plus ancienne du pays, signifie *cours d'eau* et *fontaine*.

M. de la Villemarqué, dans sa préface sur la *Grammaire celto-bretonne* de Legonidec, fait observer que, d'après toutes ses recherches sur les langues néo-celtiques, le mot *on* a anciennement signifié *eau*. Et Bullet nous apprend que, dans la langue des Celtes, la lettre *D* s'ajoutait ou se retranchait indifféremment au commencement des mots. On a donc dit *on* ou *don*.

A l'appui de ces observations, je puis vous citer des exemples sans nombre.

Ce ruisseau de la Combe-d'Ain, qui sort avec fracas de rochers abrupts et bouleversés, au nord-est de Charcier, s'appelle le *Dudon*. Sa source est fort près de la route romaine appelée dans le pays *Voie-de-Salins*.

Ce village situé plus au midi, près d'une fontaine, s'appelle *Collondon*.

Dans la même vallée le centre des marais du village de Blye porte le nom de *Rabudon;* et plus au sud-est, près du village de Vertamboz, un ruisseau rapide et étroit, sortant d'un hémicycle rocheux, s'appelle *Cressandon*.

Rempli du souvenir de notre bien-aimé confrère, M. Auguste Demesmay, je visitais, il y a quinze jours,

la maison de campagne de sa famille et l'allée solitaire où il se plaisait tant à rêver et à chanter ses chères montagnes. Ce terrain, entre Pontarlier et le château de Joux, n'est séparé de la grande route romaine de l'Helvétie que par le Doubs, au bord duquel il est situé, et s'appelle *Sandon*.

Dans le val de Miége, à vingt lieues de là, une vallée, que traverse un ruisseau, est connue sous le nom de *Combe-Sandon*.

Il y a aussi, dans le canton de Levier, des *Sandons*, tous au bord des eaux.

A Cléron, les prés qu'arrose le ruisseau de Valbois s'appellent *Radon;* à Amancey, des champs peu éloignés des ruines romaines de Mipoux se nomment *Credon*. Ils sont voisins d'une fontaine.

J'offre de multiplier les exemples autant qu'on le voudra ; le *don* sera toujours le cours d'eau ou la source, ou bien en annoncera le voisinage.

Rapprochons-nous de la forêt des Moydons, une circonstance va vous frapper. Zeuss, le plus renommé des celtistes modernes, répète, après tous les autres, que dans la langue des Celtes le mot *ar* signifie *ad*, *apud*, près, à côté. *Ardon* signifiera ainsi *près de la fontaine* ou *du cours d'eau*. Ouvrons la carte de M. Toubin, nous apercevons, au bord d'un ruisseau sinueux, le village d'*Ardon*.

Près de Mirebel, dans les montagnes du Jura, il y a une vallée du nom de *Combe-Ardon*. Je ne sais ce qui en est; mais, l'on peut s'en assurer, je suis sûr qu'elle est dotée d'une fontaine ou d'un cours d'eau.

Oui, dans l'antiquité, le *don* a nommé les rivières, les grands cours d'eau, comme les ruisseaux et les fontaines. Le *Don* est une rivière d'Ecosse; un autre *Don* arrose l'Angleterre; le *Don* baigne plusieurs contrées de la Russie. Tant de rapprochements ne sont pas dus au simple hasard; les faits sont ici d'accord avec la science; l'*on*, le *don* sont empruntés à la plus vieille langue de l'Europe.

Avec des éléments si simples, nous avons fait un grand pas dans la solution du problème. Si le *Don* est l'eau, le cours d'eau, la source, faut-il s'émerveiller qu'une fontaine s'appelle *Moydon?*

La première syllabe *moy* se retrouve dans le nom de plusieurs de nos villages, de *Moyron*, de *Moyrans*. Pour qui a étudié notre ancien langage, le *Rans* c'est la montagne, *Moyrans* est effectivement dans une vallée entre deux grandes montagnes. La forme *moy* signifierait donc probablement *entre*, *parmi*, au *milieu*, à *côté*.

La forêt à côté de la source aurait par la même raison pris le nom de forêt de *Moydon*.

Veut-on que ce soit la source de milieu, alors Moyrans sera la montagne du milieu, du milieu de quoi? Moyran à dix lieues des Moydons, est-il aussi le centre du pays des Séquanes?

Si, malgré toutes ces raisons, on s'obstinait à faire de la forêt des *Moydons* le centre religieux du pays, j'en demanderais un au même titre pour le village de *Mondon*, que Bullet nous apprend être à côté d'une très belle fontaine. Pourquoi les gens de Baume-les-

Dames, dont ce lieu est peu éloigné n'auraient-ils pas aussi leur enceinte sacrée du milieu? ***Mondon***, ***Moydon***, cela se ressemble parfaitement (1).

On voit dans quels aventures les meilleurs esprits sont jetés par ce système si hasardeux des étymologies, s'il n'est fondé sur des études toutes spéciales.

Mais à quoi m'arrêté-je? Il est une démonstration bien plus simple. La fontaine de ***Moydon*** n'est pas au centre du pays des Séquanes. Prenez un compas. Ne mesurez pas la Séquanie dans sa longueur; vous ne le pourriez pas, la frontière méridionale vous manque. Rien ne peut la déterminer avec certitude telle qu'elle était avant César, et même à l'époque de César. Mais, en largeur les limites sont précises d'après les commentaires : d'un côté la Saône qui sépare les Séquanes des Eduens, de l'autre le Jura qui les sépare des Helvètes (2). Placez la pointe du compas sur le ***Puits de Moydon*** sans la mouvoir, puis portez l'autre pointe sur la Saône à l'ouest, et après avoir déterminé ce côté, reportez-la à l'est, elle ne tombera pas sur le Jura, mais au milieu du lac de Neuchatel. Le système manque donc par sa base, et plus l'auteur des ***Chants sacrés*** nous vante le savoir mathématique des Druides, et plus il démontre l'erreur du ***Mediolan***.

---

(1) Remarquons encore qu'à la frontière de la Haute-Saône et du département des Vosges un ruisseau qui coule au nord de Darnay s'appelle ***Madon***.

(2) *Monte Jura altissimo, qui est inter Sequanos et Helvetios.* — *Arar per fines Æduorum et Sequanorum in Rhodanum fluit.* (César, *de bell. Gall.*, l. 1.)

Je termine, par l'explication de ce dernier mot, dont M. Toubin a tiré de si grandes conséquences, non-seulement pour la Séquanie, mais pour l'Europe entière; nous montrant le *mediolanum Eburiconum* (Evreux), le *mediolanum Santonum* (Saintes), le *mediolanum* des Insubres (Milan), etc., etc. De tous ces mediolanum, Milan est certainement le plus illustre. Tous ces lieux sont, d'après M. Toubin, des enceintres sacrées au centre de chaque pays.

Dans ses Annuaires du Jura, M. Désiré Monnier a déjà contesté la justesse de ce système et soutenu que notre Molain, *Mediolanum*, n'occupait pas de position centrale, que Milan en particulier n'était point au centre du pays des Insubres. « Des savants, dit M. Monnier, en examinant (*Annuaire* de 1849, p. 397) la thèse renou- » velée aujourd'hui, des savants qui se sont laissé pré- » venir par le premier sens offert à leur imagination, » c'est-à-dire par le mot *medio*, qui signifie *au milieu* » en latin, et par celui de *Land*, qui veut dire *terre* en » allemand, sans trop s'embarrasser s'ils faisaient mal à » propos une dénomination hybride, prétendent que » *Mediolanum* signifie une ville située au point central » de la contrée. La preuve ne serait pas facile à établir. » Pour ne parler ici que de ce qui nous est connu, ni » le *Mediolanum* des Lingons, ni le *Mediolanum* des » Segusiens, ni le *Mediolanum* des Sequanes n'ont » occupé le centre des Pagi auxquels ils appartenaient »

Je ne vois pas que M. Toubin ait dit un mot pour répondre à cette grave objection.

Mais j'en adresse à notre honorable confrère une

autre qui ne l'est pas moins et qui l'étonnera peut-être, c'est que nous avons en Franche-Comté un assez grand nombre de lieux portant le nom de ***Milan?*** Il y a un ***Milan*** sur le territoire de Vuillafans, un chemin de ***Milan*** dans la forêt de Saint-Vit, des ***pierres de Milan*** dans la Chaux-d'Arlier?

M. Toubin voudrait-il nous expliquer pourquoi? sont-ce des ***mediolanum*** aussi? Alors vous mettez partout enceintes sacrées et centrales, ce sera comme les conjurations de *la frate*.

Le ***lan***, dit M. Toubin, c'est l'enceinte sacrée. Tout le monde le reconnaît.

Qui tout le monde? M. Delacroix n'est pas de cet avis, il croit que le *lan* est l'emplacement ancien d'un village (1).

Bullet donne à ce mot des sens très divers.

En Franche-Comté, je n'en aperçois qu'un, le *lan* c'est le chemin, la route ancienne. Je l'ai constaté cent fois. Il y a dans nos campagnes une foule de champs *dolan*, *doulan*, c'est-à-dire du *lan* ils sont toujours sur un vieux chemin, et, près de ces ***lans***, jamais traces d'enceintes sacrées.

A l'est de Crançot dans le Jura, la route romaine réduite par endroit à l'état de sentier s'appelle le ***sentier du lan***.

Dans le bois de Saint-Vit, le chemin de ***Milan*** monte aux ruines romaines que recouvre le sol de la forêt.

Dans la Chaux d'Arlier, les ***pierres de Milan*** sont

(1) V. ***Alaise*** et ***Séquanie***.

des rochers saillants et hors de terre qui touchent la grande route romaine de l'Helvétie.

Veut-on une preuve de plus que le mot *lan* signifie bien la route antique ? Dans l'itinéraire d'Antoine les villes des stations romaines du nom de ***Mediolanum*** se rencontrent partout sur les grands chemins de l'empire romain. L'extrait suivant de cet itinéraire ne laisse à cet égard aucun doute.

Iter a Rolomago lutetiam usque.

UGGADE	M. P. IX.
MEDIOLANO AULERCORUM	M. P. XIIII.
Durocassis	M. P. XVII.
Dioduro	M. P. XXII.
Lutetia	M. P. XV.

Iter a Burdigala Augustodunum.

Blavio	M. P. XVIIII.
Tamnum	M. P. XVI.
Novioregum	M. P. XII.
MEDIOLANUM SANTONUM	M. P. XV.
Aunedonaccum, etc.	

Item a vallo ad Portum ritupis. M. P. CCCCLXXXI.

. . . .

Condate	M. P. XVIII.
Deva leg. XX. Victrix	M. P. XX.
Bovio	M. P. X.
MEDIOLANO (1)	M. P. XX.

. . . .

(1) Ce lieu est en Bretagne et les savants disputent sur son emplacement.

(2) C'est Milan. *Pierres de Milan* dans la Chaux-d'Arlier sont précisément sur cette ligne.

Iter a colonia Trajana ad coloniam aggrippinam.

MEDIOLANO	M. P. VIII.
Seblonibus	M. P. VIII.
. . . .	

Iter a Mediolano (2) per alpes Graias argentorato.

. . . .	
Urba	M. P. XVIII.
Visontione	M. P. XXI.
Velataduro	M. P. XXII.

J'ai terminé. Si les observations qui précèdent paraissent avoir quelque gravité, que reste-t-il du ***Mediolan?*** au lieu de ce grand centre religieux qui sort avec tant d'éclat de son obscurité, je n'aperçois qu'une fontaine, point de ruines, point de traces des grandes fortifications, nul monument druidique, nul réseau des routes, la tradition de saint Viard pour toute lumière, des ***lieux dits*** et des noms sans valeur, des traditions que l'on trouve partout, un centre prétendu du pays qui n'en est pas le centre, rien qui satisfasse un esprit sérieux, que le talent avec lequel ce système est présenté.

Je me trompe, il reste une grande chose, un immense champ de bataille, semé de sépultures ; l'honneur de la découverte appartient à M. Toubin, il reste à l'expliquer, et cette question est l'une des plus belles que puisse offrir l'archéologie antique.

J'estime avec M. Delacroix que Salins fut, à l'époque celtique, un trésor convoité et vivement disputé par les armes ; je crois que ces innombrables sépultures du

nord, de l'est, du sud de Salins sont la preuve et les monuments de ces combats. M. Toubin ne se rend point à cette hypothèse, il refuse à sa ville natale l'honneur d'une origine celtique, il invoque contre Salins la géologie, le cadastre, les itinéraires, le sentiment d'écrivains accrédités en histoire ; notre honorable confrère annonce même un travail prochain où il prouvera que, loin de converger vers Salins, les routes gauloises s'en éloignent. De ces objections celles que je connais me semblent d'une solution facile ; notamment je prouverai sans peine que tous les historiens franc-comtois, Dunod, Bullet, Perreciot, Béchet, l'auteur des *Annuaires du Jura* comme celui du *Dictionnaire des Communes* de ce département, comme M. Delacroix lui-même, sont unanimes sur la question, sans autre exception que Gollut, le moins accrédité des écrivains en archéologie dont M. Toubin ressuscite après trois siècles les idées vieillies et le thème abandonné.

Il faut attendre pour cette nouvelle étude la publication annoncée où nous serons prêt à admettre ce qui nous paraîtra vrai, à combattre sans passion ce qui nous semblerait ne l'être pas, heureux, messieurs, de vous avoir pour juges dans ces luttes pacifiques, qui n'ont qu'un but et ne doivent avoir qu'un résultat, le progrès de notre histoire et l'honneur de la vérité.

SÉANCE DU 24 AOUT 1861.

SÉANCE DU 24 AOUT 1861.

DISCOURS DE M. Ed. CLERC,

Ancien Notaire,

PRÉSIDENT ANNUEL.

Des coutumes et des usages relatifs au mariage.

Messieurs,

Le mariage, a dit avec raison un grand écrivain (1), est la plus antique et la plus nécessaire des associations, celle d'où nait la famille, et d'où naissent ensuite, par un enchaînement providentiel les sociétés plus étendues dont la famille est le principe ou l'unité.

C'est pourquoi, dans tous les temps et chez tous les peuples, les législateurs et la religion ont cherché à assurer la dignité de cette grande institution, et à la mettre en harmonie avec les mœurs et les progrès des nations.

Il serait donc intéressant d'étudier les différentes législations sur le mariage, les causes qui ont motivé des diversités profondes et les effets qu'elles ont pu produire sur l'état social. Mais un pareil sujet dépasse-

(1) M. Troplong, préface du traité du contrat de mariage.

rait les limites d'un simple discours et demanderait, d'ailleurs, un talent auquel je suis loin de prétendre. Je prendrai seulement le petit côté des choses en me bornant à quelques recherches, plutôt curieuses que scientifiques, sur les formes extérieures du mariage, sur leur origine et sur le sens qu'on peut attribuer aux usages et aux coutumes qui se rattachent à cet acte important de la vie.

Avant la formation d'un état social régulier, le mariage n'existait pas tel que nous le comprenons aujourd'hui. Il n'était alors qu'une union grossière, un lien naturel et passager, soumis à toutes les vicissitudes d'une vie nomade et aventureuse ; et c'est lentement, par un progrès dans la nature aussi bien que dans les mœurs, qu'il a pris sa source dans un sentiment délicat de sympathie affectueuse, que le cœur a remplacé les sens en les épurant et que l'instinct s'est abaissé devant l'intelligence.

Tandis que l'homme exerçait d'une manière absolue la suprématie de sa force, la femme a traversé péniblement une ère d'abjection et de souffrance dont la civilisation a pu seule la faire sortir.

Est-ce l'amour qui fut l'agent principal de ce progrès ou n'en a-t-il été, au contraire, que le produit? Je l'ignore, mais je crois que la femme est devenue intelligente, sensible et belle à mesure que le temps a développé en elle les qualités de l'âme et qu'elle n'a été aimée que quand elle a acquis toute sa valeur morale.

Sous ce rapport, l'antiquité ne nous offre rien de comparable à ce sentiment né des idées chrétiennes, le

lien des âmes. En Grèce et à Rome, l'amour était inconnu dans le mariage et réservé pour les courtisanes, si on en juge d'après les poètes anciens, qui n'ont guère encensé que les Phrynées, les Laïs, les Néeré, les Lesbie.

En dehors des progrès de la civilisation, des lois et de la religion, la nature du climat a toujours exercé une grande influence sur les mœurs et les coutumes.

Sous l'ardeur d'un soleil brûlant qui fait naître l'intempérance des désirs, les femmes sont ordinairement renfermées ou voilées; il en résulte que les fiancés ne pouvant se voir, s'épousent sans qu'aucun mouvement du cœur ait déterminé leur choix. Aussi, comme nous le dirons, leur consentement tient-il peu de place dans les cérémonies du mariage oriental.

Dans les zones tempérées, les rapports de société leur donnent, au contraire, le moyen de se choisir réciproquement et de s'étudier pendant le temps charmant d'une cour assidue et tolérée. L'affection, si elle n'est pas le seul mobile, peut du moins être une cause déterminante du mariage et promettre cet échange de sentiments qui est le gage du bonheur.

Chez les peuples du nord où le calme des passions paraît une garantie suffisante, la liberté est beaucoup plus grande encore et le temps des fiançailles peut durer des années pendant lesquelles les fiancés se voient sans aucune contrainte.

Voilà une première cause de différence entre les nations.

Il en est une autre non moins sensible entre les races et les époques, qui tient à la condition domestique et

sociale faite à la femme. Selon que cette condition est plus ou moins relevée, que la femme est une esclave ou une compagne, le mariage change de forme en changeant d'objet.

Dans le premier état, particulier aux temps de barbarie, la femme est enlevée comme une conquête ou achetée comme une chose vulgaire ; elle devient la propriété de l'homme, la source de ses plaisirs et de ses richesses, et cette union, née du caprice ou du besoin, cesse avec lui. Elle n'est par conséquent ni obligatoire ni durable.

Mais, lorsque l'état de société se forme par l'association de la famille, le rôle de la femme s'agrandit et son consentement devient nécessaire ; elle ne se vend plus, elle se donne ; elle participe à l'autorité et aux biens du mari, et la religion intervient pour consacrer l'union conjugale par un lien unique et indissoluble.

C'est le christianisme surtout qui a tiré la femme de son état d'infériorité ; après l'avoir élevée jusqu'à l'homme par un rapport d'égalité, il a élevé le mariage jusqu'à Dieu par un principe de spiritualité. Il a merveilleusement compris ce qu'il y a de plus sublime en elle, la grandeur des fonctions maternelles. Aussi la femme qu'il présente à notre adoration, il ne la sépare jamais de son divin fils.

D'après les causes que je viens d'indiquer, il a dû nécessairement exister plusieurs sortes de mariages ; l'un entièrement libre dans sa durée, un autre contracté pour un temps limité, un dernier qui engage pour la vie.

On pourrait facilement rattacher à cette division les

trois systèmes qui se sont produits relativement à la dot, avec une tendance de plus en plus favorable à la femme.

Nous voyons, en effet, à l'origine des choses, le mari fournir la dot, qui n'est d'abord qu'un prix d'achat, et devient ensuite un douaire.

Dans un état d'émancipation plus avancé, la femme est appelée à contribuer par son apport aux charges du mariage.

Enfin, plus tard, lorsqu'elle acquiert toute sa dignité personnelle, la femme ne se dote pas seulement elle-même, elle entre en communauté avec le mari, elle est son associée et partage les bénéfices de cette association. Elle puise, dans des rapports voisins de l'égalité, des droits à faire valoir et à conserver.

Ce dernier système est né sur la terre de France, au moyen-âge, qui nous a légué tant d'autres excellentes choses.

Vous comprenez, Messieurs, que la manière dont se prépare ou s'accomplit l'union conjugale, doit varier en raison des différences inhérentes à son caractère.

Elle est tantôt d'une simplicité toute primitive, comme l'échange d'une noix de coco, un serrement de main ou le partage du même aliment ou encore, comme chez les Mides, l'obligation, pour les fiancés, de se faire des incisions aux bras et de boire mutuellement leur sang ; tantôt elle est accompagnée de cérémonies allégoriques et mystérieuses qui ont généralement un sens moral ou sont des épreuves de constance, de force et de courage.

Une foule de pratiques ne nous présentent plus aujourd'hui qu'une bizarre extravagance, parce que nous n'en connaissons ni l'origine ni le sens symbolique.

Sur ce sujet, les chroniques sont riches en détails curieux et fourniraient des rapprochements intéressants ; mais une grande réserve m'est imposée et je devrai faire un choix discret au milieu des coutumes anciennes pour lesquelles nos ancêtres n'avaient pas la pruderie susceptible de nos jours.

A mesure que la civilisation s'est raffinée, on a vu la naïveté des symboles s'effacer sous le positif du réalisme, comme la loi moderne, à laquelle on a reproché d'être athée, se séparer de la religion, qui fut la première poésie et la première loi.

Nous n'avons plus ce cortége nombreux, qui conduisait publiquement l'épousée à sa nouvelle demeure, au milieu de torches allumées représentant le flambeau de l'hymen, et du bruit des instruments qui exprimaient la joie des familles.

La couronne de la mariée, emblême de sa modeste royauté, a presque entièrement disparu.

Elle variait de forme et de substance ; le plus souvent elle était composée de fleurs emblématiques.

A Rome, elle était de verveine qui signifie sympathie et tendresse.

Chez les Grecs, les couronnes nuptiales sont de feuilles d'olivier, entourées de soie blanche et pourpre, pour exprimer le charme de l'innocence et la fierté de la victoire.

Nous avons conservé l'usage des anneaux, mais on

ne s'accorde pas sur le sens qu'il faut y attacher. Les uns disent que la pureté de l'or représente celle de l'union des deux époux, comme sa forme circulaire, qui n'a ni commencement ni fin, en rappelle l'éternité. D'autres pensent que l'anneau nuptial était donné pour gage de la foi promise (1).

Les juifs placent l'anneau au second doigt, les chrétiens au quatrième, parce que, a-t-on dit, une veine de ce doigt communique avec le cœur.

On se plaisait autrefois à multiplier les signes extérieurs qui pouvaient frapper l'imagination ou perpétuer les souvenirs.

Ainsi, tantôt la mariée portait suspendus à sa ceinture un trousseau de clefs et une aumônière, pour montrer qu'à elle appartenait le privilége de l'ordre intérieur et de la charité.

Tantôt elle tenait à la main un fuseau et une quenouille, emblèmes des travaux domestiques et de sa dépendance.

Quand elle arrivait à la maison du mari, diverses cérémonies devaient s'accomplir.

Une bénédiction purifiait la chambre nuptiale, par la prière d'abord, ensuite par le feu et l'eau qu'on faisait toucher à la mariée en signe de ses droits et de ses devoirs dans le ménage.

Elle était conduite dans toutes les pièces de l'appartement pour en prendre possession ; à chaque porte,

---

(1) Soumaise, *De usuris*, chap. IV, p. 148.

elle frappait du pied droit et on jetait devant elle du blé, de l'orge, des graines de pavot, en lui disant qu'elle vivra dans l'abondance si elle est toujours économe et fidèle, et que sa postérité sera aussi nombreuse que les grains répandus sur ses pas.

C'est particulièrement dans les coutumes allemandes qu'on trouve, sur ce sujet, des mots d'une ineffable douceur et des détails qui vont jusqu'à l'enfantillage, comme on y voit aussi des sévérités excessives.

Dans la Frise, par exemple, lorsque la mariée entrait dans sa nouvelle demeure, un des parents jetait devant la porte un balai par dessus lequel elle devait passer pour écarter les mauvais présages et les maléfices. Au moment où elle allait franchir le seuil, un autre parent mettait en travers une épée nue sous laquelle on la faisait passer, pour l'avertir qu'elle devait rester fidèle à son mari, sous peine d'être frappée par le glaive.

Le glaive jouait un autre rôle chez les Ripuaires. La femme libre, qui avait épousé un esclave contre la volonté de sa famille, était conduite avec celui-ci devant le comte, qui lui présentait une épée et une quenouille; si elle prenait l'épée, elle devait tuer l'esclave de sa propre main; si elle choisissait la quenouille, elle sacrifiait sa liberté à son amour et devenait esclave comme son mari.

« Je voudrais pouvoir énumérer ici tous les signes muets par lesquels l'homme s'est dit et répété ce ravissant mystère : Symbole du vêtement qui rappelle avec une chaste volupté la confusion des deux existences; symbole des occupations domestiques exprimant l'har-

monieuse diversité des travaux ; symboles de la maison qui promettent la douce société de la vie entière ; la bénédiction d'une demeure où tout est riant d'innocence, symbole enfin de la prière qui change le foyer en autel. » MICHELET, origines du droit français, préf. p. XVI.

Mais nous devons passer à d'autres temps et à d'autres peuples.

Je ne vous parlerai pas de la législation de Sparte, patrie de la tyrannie sous une forme républicaine, où la liberté de l'homme et les lois de la nature étaient sacrifiées à une société de convention. Là il fallait, au dire de Plutarque, que ceux qui se voulaient marier ravissent une jeune fille, qui devait simuler par ses cris un désespoir qu'elle n'éprouvait pas.

Ou bien les filles à marier étaient enfermées dans un lieu obscur où il était ordonné à chaque jeune homme d'aller prendre à l'aventure celle qu'il devait épouser.

Il faut oublier ces écarts de génie qu'on a cessé d'admirer.

En Orient, comme nous l'avons dit, les mariés ne peuvent pas se connaître d'avance, ce qui rend indispensable un intermédiaire officieux ou intéressé. Ainsi, le plus souvent, un Turc qui veut se marier doit recourir à quelque femme d'un âge mûr, faisant le métier d'agent matrimonial, profession, du reste, honorable à Constantinople, comme elle est patentée à Paris. La vieille, qui fréquente les bains, lui décrit un certain nombre de beautés disponibles, en ayant soin d'orner de force métaphores séduisantes le portrait de celle qu'elle favorise.

L'effendi devient amoureux sur description, sème de bouquets au langage symbolique le chemin où doit passer l'idole voilée de son cœur, et si elle ramasse quelque fleur, dont elle aspire le parfum, il croit que ses désirs sont compris et partagés, sur ce simple et naïf témoignage il fait sa demande et ne verra sa fiancée que le soir même de ses noces.

Les mœurs musulmanes permettent à un Turc d'avoir quatre femmes légitimes, sans compter celles qui ne le sont pas ; les unes qu'on prend à pension, les autres qui sont des esclaves. Mais les enfants qui naissent de toutes ces femmes héritent également des biens de leur père, pourvu que ceux des esclaves soient déclarés libres par testament.

Le mariage légitime donne seul lieu à des cérémonies. Un contrat est dressé par le cadi, et une bénédiction donnée par l'iman ; mais la fiancée ne paraît ni à l'un ni à l'autre ; elle est représentée par son père, qui souvent ne l'a pas consultée.

Après le bain où la mariée se rend au milieu d'un nombreux cortége, elle monte à cheval, couverte d'un grand voile ; ses parents, sa nourrice et ses esclaves la conduisent à la demeure du mari ; viennent ensuite les chevaux et les chameaux qui portent son trousseau.

Comme c'est tout ce que reçoit l'époux, on affecte souvent, par vanité, de charger ces animaux de coffres magnifiques, mais à peu près vides.

Des danses et des divertissements burlesques occupent le reste de la journée, pendant laquelle les hommes et les femmes sont constamment séparés ; puis la mariée

est introduite dans la chambre nuptiale où son époux impatient voit enfin tomber le voile qui lui avait caché jusque là des traits qu'il trouve ordinairement purs et réguliers.

Pour les femmes qu'on prend à pension, un simple contrat constate le marché. Outre un prix convenu, l'homme se charge de l'entretien de la femme et des enfants ; mais il reste maître de la renvoyer quand il lui plait, en payant la somme promise, à proportion du temps qu'il l'a gardée.

En Chine, où les mariés ne se connaissent pas davantage, il y a, comme chez les Turcs, un moment de surprise, qui ne se termine pas toujours de même. Le jour du mariage, la jeune fille est placée sans voile dans une chaise à porteur exactement fermée, et conduite en cérémonie à la maison du mari qui attend sur sa porte. La clef de la chaise lui est présentée par un domestique de confiance ; il ouvre avec empressement et juge d'un coup d'œil la réalité ou l'illusion de ses rêves. Cet instant est solennel, l'anxiété générale commande le silence et tous les regards interrogent les mouvements, les impressions du marié. Quand il est satisfait, il offre gracieusement la main à sa fiancée qu'il introduit toute tremblante encore dans sa maison, pendant qu'une joie bruyante éclate parmi les assistants. Mais, s'il ne la trouve pas à son gré, il ferme brusquement la chaise et renvoie la fille avec ses parents dont le désespoir se trahit par mille imprécations ou des rixes quelquefois sanglantes.

Au Japon les femmes ont une véritable importance

sociale ; nulle part elles ne sont entourées de plus de respect et de considération. Les Japonais n'ont qu'une femme légitime qu'ils ne tiennent point enfermée comme la plupart des autres peuples de l'Orient.

Quand un grand seigneur se marie, il déploie, pour recevoir sa noble épouse, un luxe et une prodigalité dont je ne vous donnerai qu'une idée très imparfaite, en disant qu'il lui fait bâtir et meubler somptueusement un palais ; qu'il lui donne cent, quelquefois deux cents femmes de suite, toutes personnes distinguées par le rang, la fortune et l'éducation, et qui sont divisées en bataillons de seize, ayant chacun son costume distinct et son chef féminin.

Les présents à la mariée sont magnifiques, les robes en nombre prodigieux, d'une richesse et d'un goût exquis.

Mais là, comme partout, on rencontre des contrastes et des compensations.

Ainsi, parmi les mille objets galants que contient le trousseau, il y a toujours deux poupées, un chat de carton et un petit sabre à fourreau blanc, pour chasser les esprits malins et les miasmes dangereux.

D'autre part, malgré les distinctions sociales dont elle est l'objet, la femme japonnaise est caution et responsable de son mari. A-t-il des dettes, a-t-il commis un délit ou un crime et soustrait sa personne aux poursuites de la justice, son associé conjugal doit payer à sa place et subir la peine du jugement, fut-ce l'exécution capitale.

Quant au mariage, il est célébré sans le ministère d'aucun prêtre ; les accords se font entre les deux fa-

milles qui échangent à ce sujet des cadeaux réglés avec une minutieuse étiquette.

Le jour de la noce, la fiancée est servie par deux jeunes amies qui portent le nom et les attributs du papillon. Chez les Japonais, le papillon est, contrairement à nos idées, l'emblême de la fidélité, parce qu'on a remarqué que ces jolis lépidoptères volent toujours deux à deux et que le mâle et la femelle meurent ensemble, sans s'être séparés.

Dans ce pays là, les voitures sont à peu près inconnues et remplacées par des chaises à porteur nommées *norimonos*, décorées avec une grande recherche. C'est en semblable équipage que toute la noce se rend chez le fiancé, auquel, en arrivant, l'épouse tend par la petite fenêtre de sa chaise un sac élégant renfermant sa divinité favorite.

Devant elle on porte une lanterne allumée, qui autrefois servait à éclairer sa figure que le mari n'avait pas encore vue ; et, comme en Chine, si elle ne lui plaisait pas, il pouvait rompre le mariage. Mais aujourd'hui on fait en sorte que ce scandale, qui jetait les familles dans un trouble affreux, ne puisse plus se produire, et la fatale lanterne n'est plus qu'un souvenir et un gracieux ornement.

Dès que les mariés sont introduits dans leur demeure, les deux papillons leur versent du *saké* avec des carafes symboliques et l'engagement se conclut entre les deux époux en buvant trois fois, tour à tour, dans le même vase. Puis la fête se termine par l'importante cérémonie

de la remise du sabre à l'époux, en signe du commandement qui lui appartient.

On trouve encore en Arabie la femme complétement libre dans ses actions et dans ses sentiments. Elle lutte contre les intempéries des saisons, contre toutes les fatigues, voyageant à pied, à cheval, à dromadaire.

Sa main appartient bien à son père, mais elle n'attend pas toujours qu'il en dispose; quelque intrigue secrète précède ordinairement le mariage. Elle veut connaître son futur mari, elle veut qu'il soit jeune, beau et brave, et ne donner sa main qu'avec son cœur. S'il y a deux prétendants, la jalousie ne pardonne pas; l'un des deux doit périr dans une rencontre. La jeune fille offre alors au vainqueur une tresse de ses cheveux qu'il porte à sa lance jusqu'à ce que, par un coup d'adresse, il ait pu enlever sa belle. A l'heure du *mag'reb*, c'est-à-dire lorsqu'on ne peut plus distinguer un fil noir d'un fil blanc, il passe au galop de son cheval, la saisit dans ses bras, tire un coup de fusil en signe de victoire et lâche la bride à son coursier intelligent qui fuit avec la rapidité de l'éclair.

Le lendemain elle est la femme du ravisseur et la protégée de toute la tribu. Alors se traitent les conditions du mariage, qui consistent en un certain nombre de moutons ou de chevaux que le jeune homme doit donner au père de la jeune fille; si on ne s'entend pas on se bat.

Mariée, cette femme suit son mari dans toutes ses courses, à la chasse ou à la guerre; elle confectionne ses vêtements, soigne ses armes, ses chevaux, ses en-

fants. Sur le champ de bataille, elle verse à boire aux combattants; ramasse les blessés, amis ou ennemis, et les panse avec un égal dévouement.

Jeune fille, elle peut être la déesse de la paix, dans les guerres d'une peuplade contre une autre. Ceux qui désirent une trêve choisissent la plus belle fille de la tribu, lui mettent une palme dans une main, une colombe dans l'autre, la font monter sur un dromadaire blanc et la lancent dans les rangs opposés, qui, à cette apparition, cessent le feu. L'ennemi, à son tour, envoie son plus beau cavalier au devant de la parlementaire. Lorsque les propositions sont acceptées, la jeune fille lâche sa colombe et remet la palme au jeune homme dont elle devient la fiancée.

Voici un moyen moins poétique de décider les vocations et d'assortir les mariages. Dans les provinces voisines de la Tartarie, les hommes et les femmes sont obligés, à un certain âge, de se marier ou d'entrer en religion. Ceux qui n'ont pas de goût pour le célibat vont se faire inscrire à un lieu désigné où il est dressé une liste du contingent.

Les hommes sont divisés en trois classes d'après leur richesse, et les femmes aussi en trois classes suivant leur beauté.

Les plus belles sont attribuées aux plus riches, moyennant une contribution proportionnelle.

Les hommes de la seconde classe ont les femmes de la même classe, sans qu'il leur en coûte rien.

Enfin, les moins riches prennent les moins belles, avec l'argent payé par ceux de la première classe.

C'est une imitation de ce qui se pratiquait autrefois à Babylone.

Vous savez, Messieurs, qu'il y avait à Rome deux sortes de mariage, différents dans leurs formes, différents aussi dans leurs effets. D'abord le mariage patricien, le plus digne, le plus entouré de respect, le mariage vraiment romain, qui se célébrait avec les cérémonies religieuses de la confarréation ou avec les solennités civiles de la coemption.

Les premières s'accomplissaient dans un temple, en présence de dix témoins. Après un sacrifice aux dieux, le grand pontife ou le prêtre de Jupiter, en prononçant des paroles sacramentelles, donnait à gouter aux époux d'un gâteau de froment, d'eau et de sel, emblême de la sagesse et de la pureté et aussi de la communauté d'existence.

Au sortir du temple, la nouvelle épouse couverte d'un voile pourpre qu'on appelait *flammeum*, les cheveux arrangés avec art, couronnée de verveine et vêtue d'une tunique blanche, serrée par une ceinture faite de laine d'agneaux, était conduite à la demeure de son mari en grande pompe et avec de nombreuses cérémonies qui sont trop connues pour que j'aie besoin de les retracer ici.

Le mariage par coemption était moins éclatant, mais plus usité et produisait les mêmes effets civils. Les futurs, en présence de cinq témoins, échangeaient leurs consentements réciproques et un contrat était dressé dans la forme de la vente *per æs et libram*.

Dans ces deux mariages, la femme passait sous la

puissance absolue du mari, *in manu mariti ;* elle avait, par rapport à lui, le rang et les droits de sa fille, mais elle n'en conservait plus aucun dans sa propre famille. Cette sévère institution de la *manus* parut excessive malgré les honneurs dont elle était entourée.

Aussi on en vint à préférer le mariage libre par usucapion, *per usum*, dans lequel chacun des époux conservait son indépendance et son bien. La femme s'acquérait par une année de cohabitation ; elle était assimilée à une chose susceptible de prescription. Mais cette prescription pouvait être interrompue par une absence de trois nuits dont le mari n'avait pas à demander compte, *ut quot annis trinoctio abesset*, disait la loi des douze tables.

Dans ce mariage par usage, nulle solennité, un simple contrat. Du reste la femme n'avait ni le même rang ni les mêmes priviléges. Elle continuait à appartenir à sa propre famille, à rester sous la tutelle de son père qui pouvait la retirer au mari à qui il l'avait associée. Elle n'était pas qualifiée *mater familias*, mais *matrona* ou *semi-conjux,* demi-femme, d'où est venu sans doute notre mot actuel de *demi-monde.*

A l'exemple du mariage libre de Rome, il paraît qu'anciennement, chez nous, on pouvait se marier pour un temps limité ; car il a été trouvé, dans la bibliothèque du roi, un contrat de mariage fait en 1297, dans l'Armagnac, pour sept ans, entre deux nobles, qui se réservaient de le prolonger après ce terme, s'ils s'accommodaient l'un de l'autre. En cas de séparation, ils devaient partager par moitié les enfants mâles et femelles, et si le

nombre se trouvait impair, tirer au sort à qui le *surnuméraire*

Un mot maintenant sur le mariage juif. Dans le principe, il était purement civil, parce que la polygamie et la répudiation étaient permises par la loi de Moïse. Mais l'esprit du mariage changeant avec le progrès de la civilisation, on appela la bénédiction religieuse pour le consacrer.

Les cérémonies se sont, comme partout, simplifiées, et quelques-unes de celles que je vais rapporter ne sont même déjà plus en usage. Elles devaient toujours s'accomplir en plein air; maintenant elles ont lieu dans la synagogue.

Le jour du mariage, l'épouse, parée de ses plus riches habits, va s'asseoir avec ses deux marraines sous un dais porté par quatre jeunes garçons.

Avant la cérémonie religieuse, elle tourne trois fois autour de son mari; à la dernière, elle lui applique sur le front une pièce d'or ou d'argent.

Ils ne s'agenouillent ni l'un ni l'autre et restent la tête couverte, ainsi que tous les assistants.

Un voile carré, appelé *taled*, est placé sur l'époux, de manière à ce qu'une extrémité repose sur l'épaule de la mariée.

Le rabbin lit la convention du mariage, psalmodie quelques prières et bénit les anneaux, après les avoir fait toucher à deux témoins qui certifient que l'or en est à un bon titre. Puis il donne à boire du vin aux deux époux dans un verre qui est brisé à l'instant. Des auteurs disent que c'est en mémoire de la destruction

du temple de Jérusalem, d'autres que c'est pour marquer la fragilité des joies de la terre.

En Russie, il existe un usage semblable. Le mari brise et foule aux pieds la coupe en disant : que celui qui cherchera à nous nuire soit foulé aux pieds et brisé comme ce verre.

Dans la Grèce moderne, c'est le prêtre qui casse le verre et qui dit : *Sic sponsus sponsæ virginitatem rumpat.*

Le repas nuptial des juifs consiste en volailles que sept bénédictions ont dû consacrer, le nombre sept ayant un sens mystérieux. On offre d'abord à l'épouse une poule et un œuf, la première, comme modèle des soins vigilants qu'elle devra donner à ses enfants, le second, comme présage d'une grande et facile fécondité. L'œuf doit être cru ; on le jette ordinairement à la tête d'un assistant, par manière de plaisanterie, et si la curiosité a attiré quelque chrétien à la fête, c'est à lui qu'on donne la préférence.

Au milieu des nombreuses coutumes dont je n'ai pu vous donner qu'un bien faible aperçu et qui ont souvent une charmante poésie, j'en ai remarqué une empreinte de la plus touchante réalité. Dans la bourgeoisie russe, le jour de la noce, le père de la fille lui donne quelques coups de fouet sur les épaules, en lui disant : Voilà, ma fille, la dernière correction que vous recevrez de votre père. Il présente ensuite le fouet à son gendre, comme à celui qui aura désormais le droit de s'en servir ; celui-ci refuse d'abord timidement ; mais le beau-père insiste au nom de sa propre expérience et le gendre

cède enfin par soumission. On dit qu'il ne tarde pas à reconnaître l'utilité de ce meuble essentiel dans tout bon ménage moscovite.

Arrivé dans la chambre nuptiale, le mari place secrètement un anneau dans l'une de ses bottes et le fouet dans l'autre. La mariée doit le déchausser en signe d'obéissance envers son seigneur et maître; si elle commence par la botte qui renferme l'anneau, elle le met à son doigt; mais si elle tire d'abord celle où est le fouet, elle en reçoit un coup comme avant-goût de ceux qui lui sont réservés par la suite.

Au reste, Messieurs, nous n'avons pas toujours été, en France, beaucoup plus galants; car je lis dans les anciens auteurs : le mari qui bat sa femme avec les verges et le bâton ne viole pas la paix du ménage; mais la réciprocité n'était pas admise, tellement que, suivant la coutume de Senlis, rédigée en 1375, les maris qui se laissent battre par leurs femmes sont contraints à chevaucher un âne, le visage par devers la queue. Il en était de même en Auvergne.

Permettez-moi, Messieurs, de vous dire quelques mots sur le mariage des veuves que notre vieux langage appelait des *noces réchauffées*.

Ce mariage a toujours été l'objet d'une sorte de réprobation qu'on a voulu expliquer en disant que c'était pour les dégouter des secondes noces et les rendre d'autant plus intéressées à la conservation de leurs premiers maris.

Quoi qu'il en soit, ce sentiment n'est pas entièrement effacé dans les mœurs populaires de la France, où il se

manifeste encore bruyamment dans quelques localités de province.

Au moyen âge, la veuve devait avoir la main couverte lorsqu'on lui mettait l'anneau, et dans tous les temps on l'a privée de la couronne nuptiale.

Chez les Hottentots, la veuve qui se remarie est obligée de se couper le petit doigt à la première phalange, et de continuer cette douloureuse opération aux doigts suivants, chaque fois qu'elle prend un nouvel époux.

Après avoir appelé votre attention sur la poésie des anciens usages, que vous dirai je de nos mariages sécularisés? Rien n'est moins poétique assurément. Les futurs se rendent le plus simplement possible à la maison commune où M. le maire leur demande s'ils sont bien décidés à se prendre pour mari et femme, leur lit quelques articles du Code civil qu'ils n'entendent pas et déclare qu'ils sont unis, au nom de la loi, par les liens du mariage. Puis c'est tout, à moins que, par une rare exception, quelques paroles partant du cœur n'arrachent des larmes d'attendrissement ou de regret, et ne donnent un caractère touchant à une cérémonie si dépourvue, par elle-même, de toute émotion.

Quant au mariage religieux que la loi tolère, mais ne commande plus, vous en connaissez tous, je le sais, les rites sacrés, les belles et éloquentes prières. Il ne m'appartient pas de vous en donner l'explication. Qu'il me suffise de vous rappeler combien, sous le rapport des impressions et des sentiments qu'il fait naître, ce mariage diffère de l'autre.

Ici l'âme s'élève vers la divinité par la grandeur im-

posante des cérémonies, par des emblêmes qui ont la vénération des siècles, par des paroles qui rappellent aux époux bien plus la sainteté et la douceur de leur union que les devoirs réciproques d'autorité et de soumission. Pour eux, en ce moment solennel, il n'est question que d'amour et de bonheur.

Le contraste ne saurait être plus frappant et vous pensez, comme moi sans doute, qu'on ne se croit bien marié qu'après la bénédiction de l'Eglise.

RAPPORT
SUR LE CONCOURS DE POÉSIE

Par M. BEUQUE.

MESSIEURS,

Lorsque toutes les branches de l'activité humaine paraissent à l'envi grandir de nos jours, s'enrichir de conquêtes nouvelles, suivre une marche ascendante et triomphale proclamant la libre expansion de la loi du progrès ; quand les sciences exactes et naturelles, la haute philosophie, les arts plastiques, les merveilles incessantes de l'industrie semblent atteindre à leur apogée et poser les dernières limites de leur puissance et de leur développement séculaire, d'où vient que le plus beau des arts, la plus noble expression de la pensée, la poésie, en un mot, s'amoindrit parmi nous, et n'offre plus que de faibles échos des brillantes inspirations dont notre siècle, lui-même, fut naguère l'heureux témoin ? question vraiment opportune ; triste vérité trop bien constatée depuis quelques années, d'ailleurs, dans nos joutes académiques !

Ne vous semble-t-il pas, Messieurs, que cette regrettable décadence tient à des raisons morales, avant tout, à l'état d'irrésolution où flottent maintenant les esprits,

à la divergence des opinions, des convictions sociales sans cesse ébranlées par des événements imprévus ; aux appréhensions plus ou moins erronées que l'avenir inspire aux âmes défaillantes ; et — puisqu'il faut l'avouer, — à l'affaiblissement du sens moral et religieux, ce vrai foyer, cette source féconde de toute inspiration généreuse ?

A ces considérations premières joignons les causes matérielles qui absorbent la société tout entière : car, pourquoi se le dissimuler ? Le monde actuel est à l'action, aux spéculations terrestres plus qu'aux tendances spirituelles, plus qu'aux nobles travaux de la pensée, aux sublimes élans du génie. Ajoutons, en preuve, les besoins multiples et nouveaux qu'impose une civilisation plus qu'avancée, les appétits sensuels qu'elle infiltre ou développe dans chaque classe, dans chaque individu ; l'ambition des emplois, la soif de l'or et des jouissances que sa possession procure ; les spéculations hasardeuses, les jeux de bourse, les vastes opérations financières : enfin, Messieurs, les formidables développements de l'industrie, cette mère du luxe, hélas ! si féconde en revers, qui déborde de toutes parts, qui tend de plus en plus à transformer le vieux monde, à en intervertir les rapports et les lois, à subordonner toutes choses à ses efforts titaniques, et à diviniser la matière !...

Loin de moi l'absurde et téméraire pensée de confondre, avec les principes dissolvants qui semblent miner le corps social, ces rares et sublimes découvertes, l'éternel honneur de l'époque actuelle pour l'Europe entière, pour notre glorieuse France en particulier ! Loin de

moi, dis-je, l'impardonnable erreur de méconnaître les signalés services, les imposants résultats que nous devons à la mécanique à l'action de la vapeur, à la photographie, à la galvanoplastie, au télégraphe électrique et à tant d'autres belles inventions qui font de notre époque une ère de merveilles et de gloire! J'y vois, bien au contraire, l'empreinte du doigt divin, l'intervention céleste ; puisque tous ces leviers de la science, tous ces moyens providentiels nous sont donnés pour contribuer au bonheur, à la moralisation de la famille humaine et à l'extension du royaume de Dieu!

Mais à envisager les maux, les excès, les abus de tout genre où l'impulsion vertigineuse du siècle nous entraîne, ne se prendrait-on pas à regretter ces années paisibles et glorieuses encore, où notre belle patrie, marchant dès lors à la tête des nations, leur dictait ses lois, ses usages, sa langue et son goût épuré, à l'aide de ses grands hommes et des chefs-d'œuvre de sa littérature, par la diffusion des plus pures lumières?... C'était, vous le savez, Messieurs, le beau règne de l'esprit, le cycle du génie..... Comparez et jugez!

Faut-il s'étonner que, suivant des errements contraires, nous arrivions à des résultats opposés ; que l'ordre actuel des faits produise ses conséquences ; qu'il trouble le règne intellectuel, qu'il porte des coups mortels à la muse? Ne devons-nous pas nous émerveiller, plutôt, de rencontrer parfois encore de ces chantres d'élite, de ces âmes sereines, vierges de tout contact profanateur avec le siècle qu'un vil entraînement inaugure? Ce sont de rares exceptions, il est vrai, que

chaque jour voit éteindre, pour disparaître enfin dans le tourbillon qui nous absorbe.

Apparent rari nantes in gurgite vasto!

Et voilà ce qui vous fait trembler, Messieurs, pour l'avenir de la poésie, fidèles, comme vous l'êtes, aux saines traditions du grand siècle, et qui comptez dans vos rangs des hommes si dignes, si diserts, si remarquables dans la république des lettres; des savants de premier ordre, des noms illustres en qui je reconnais mes maîtres et devant qui je m'incline, pénétré du respect qu'on doit à l'élévation du caractère, aux distinctions sociales et à l'universalité du savoir : trop heureux de saisir la première occasion où je prends la parole, pour rendre un public hommage à mes honorables devanciers comme à tous les membres de votre docte compagnie.

Récemment admis, par le choix de l'Académie, à l'honneur de siéger parmi vous; nommé associé résidant et appelé au sein de la commission de poésie, un double devoir incombait à ma bien-venue ainsi qu'à ma gratitude, celui d'un impartial et sérieux examen des pièces de concours, et celui encore d'une périlleuse épreuve, en chargeant ma faiblesse de la rédaction du rapport de votre commission, à défaut du concours de mes savants collègues qui en ont décliné cette fois l'honorable tâche. Ce devoir, j'ai dû l'embrasser; cette épreuve, j'ai dû m'y soumettre en toute abnégation, regrettant néanmoins pour vous, Messieurs, l'action d'une plume plus exercée, plus et mieux au fait des

formes académiques. Puisse ce bon vouloir me concilier votre indulgente faveur ! Puissé je, par mon entier dévouement, suppléer à l'expérience comme aux talents qui me manquent !

Votre commission, Messieurs, pénétrée de l'importance et de la délicatesse de ses fonctions, voulant sauvegarder à la fois les intérêts de l'art et les droits des concurrents, a mis un soin jaloux, le zèle le plus consciencieux à l'examen des quatre pièces de vers qui ont été adressées cette année à l'Académie. Ces pièces, admises au concours selon l'ordre de leur présentation et cotées sous les n^os^ 1, 2, 3 et 4, se renferment fidèlement dans le programme tracé par vos délibérations, c'est-à-dire qu'elles n'ont pour objet que l'histoire pure ou légendaire de la province. Unanimes sous ce point de vue, elles diffèrent entre elles de mérite ou d'imporportance. Et pour les classer selon cet ordre rationnel, vous avez approuvé le mode suivi par votre commission qui, partant du n° 2, a gradué son appréciation de celui-ci au 4e, et du 1er au 3e.

En effet, Messieurs, l'examen attentif de la pièce n° 2, sous l'intitulé de : ***Merveilleuse Histoire du Sire de Varambon***, portant pour épigraphe ce quatrain de Victor Hugo :

» Si je n'étais captive,
» J'aimerais ce pays,
» Et cette mer plaintive,
» Et ces champs de maïs. »

Cet examen, dis-je, n'a pas été favorable à l'auteur qui, malgré une versification facile, a montré peu d'en-

tente, peu d'ordonnance dans son plan, peu de liaison dans ses idées. Il admet en outre des situations forcées, se permet des tournures prosaïques et des locutions parfois contraires aux règles du rhythme et de la langue elle-même. Cette appréciation sommaire, mais péremptoire, dispense votre commission de citations qu'elle eût été heureuse de mettre sous vos yeux, pour peu qu'elle y eût trouvé le germe d'un vrai talent et la garantie de futurs progrès.

Passant à la composition n° 4, portant la devise :

Vidi Mœrim fieri Lupum ;

j'abonde d'autant plus volontiers dans l'impression flatteuse qu'elle a laissée à mes collègues, que l'œuvre dont il s'agit, malgré de singulières négligences et quelques incorrections regrettables, accuse de vraies connaissances en histoire locale, en style de chronique, en locutions du moyen-âge bien appropriés au sujet ; tradition populaire touchant la légende de sire Raald de Scey, transformé, pour ses méfaits, sa félonie, sa cruauté et ses infâmes orgies, en affreux sanglier, sous le nom de *Verrat du Varais*. Il règne, d'ailleurs, dans ce petit poème un ordre, un enchaînement suivi qui en ferait une pièce remarquable si la diction en était plus soignée, relevée de termes choisis et d'une versification châtiée, sans cesser d'être coulante et naturelle.

Quelques citations vont justifier, Messieurs, vos bienveillantes appréciations ; et sans nous arrêter au début qui retrace assez bien la touche libre et pittoresque de

Victor Hugo, prenons à la deuxième partie du poëme, après le portrait du héros :

Mais fort peu soucieux de ces courses lointaines,
Raald de Scey chassait dans ses riches domaines,
Quoiqu'il eût soixante ans, le chef tremblant et gris,
Des yeux roux et félins sous d'énormes sourcils,
Le dos voûté, l'air bas malgré son nom illustre ;
(Si bien qu'un étranger l'aurait pris pour un rustre
Quand en surtout grossier, chaussé de gros sabots,
Il se plaisait lui-même à panser ses chevaux.)
Je ne sais quel feu vif brillait dans ses prunelles :
Bachelettes des champs et nobles damoiselles
Tombaient sous ce regard comme on voit en été
Les fleurs pencher leur front sous un ciel irrité
Et mourir vers le soir sur la mousse ou le sable.
Sans doute il avait fait un pacte avec le diable ;
Autrement, soit-il dit, vous ne sauriez jamais
Expliquer en amour ses singuliers succès.
Pour des êtres charmants aux regards de colombes,
Combien, près de l'église a-t-on creusé de tombes !
Le sentier était plain, le sentier était beau
Qui du froid cimetière allait droit au château.
Par là, toutes, hélas ! passèrent..... Madeleine
Fraîche comme un bouton naissant de *marjolaine* ;
Charlotte, qui semblait un rameau d'églantier ;
Clotilde, dont le père était un chevalier ;
Isaure, dont la dot valait une province ;
Jutta, que sans espoir avait aimée un prince,
Et tant d'autres encor dont le doux nom me fuit.
Dans le vallon désert ceux qui passaient la nuit
Se signaient en voyant la façade rougie
Du donjon flamboyer comme un vaste incendie :
Le vieux baron Raald recevait ses amis ;
C'était alors des chants, des fanfares, des cris

Tels que, malgré *la croix*, dans leurs fosses glacées
S'éveillaient en sursaut les pâles trépassées !

Joignons à ce saisissant tableau la description de la salle à manger du déloyal baron :

. . . . Donc, pendant qu'on installe
L'étranger, jetons vite un regard dans la salle.
Sur de hauts escabeaux que le temps a noircis,
Les nombreux invités sur deux rangs sont assis.
Les murs crépis *à chaux*, sans tapis ni dorures,
Sont couverts d'andouillers et de riches armures.
La cheminée *au centre à la voûte* montait
Et sur l'entablement avec orgueil portait,
Parmi les entrelacs d'arabesques fluettes,
Le lion d'or hissant avec les neuf croisettes.
Des pages découplés, à l'œil intelligent.
Passaient des mets choisis sur des plateaux d'argent,
Tandis qu'en des hanaps où l'art et la richesse
Luttaient, des vins brûlants coulaient, coulaient sans cesse.
Les convives chargés de bagues, de colliers,
Semblaient moitié pachas et moitié chevaliers.
Leur luxe fabuleux éblouissait la vue :
Mais pour Raald, la mode était une inconnue,
Et dans son surcot gris, façonné comme un sac,
Il se carrait plus fier que Lancelot du Lac.

Il serait aisé, Messieurs, de multiplier les extraits intéressants de cette curieuse légende ; mais vous le jugez inutile. La manière de l'auteur, en qui vous reconnaissez une versification libre, vive et figurée, accuse un poète qui n'est pas sans avenir et qui pourra faire un jour honneur à la province, si, fidèle à vos sages conseils, à vos observations critiques, il parvient à modérer sa verve, à en régler l'allure par trop vaga-

bonde, à ennoblir son langage et à éviter les enjambements vicieux, ce tic affecté de l'école romantique.

Voici maintenant, sous le titre de ***la Galerie des Ancêtres***, le nº 1er, offrant pour épigraphe ces paroles de l'Ecriture :

Vade ad majores et dicent tibi.

Un début lyrique, imposant ouvre le poème :

Comme les races dont la gloire
A grandi par de longs travaux,
Notre *famille* a son histoire,
Ses catacombes, ses *tableaux*.
Ouvrons nos chartes séculaires ;
Car dans les cryptes de nos pères,
Du temps *émouvantes prisons*,
Nous avons le droit de descendre
Et d'y recueillir sous la cendre
Les exemples et *les* leçons.

Il eût été mieux de dire : ***des*** exemples et ***des*** leçons.

Passons, toutefois, sur les irrégularités soulignées. Les strophes qui suivent, bien qu'elles soient encore d'un ton soutenu, laissent à désirer plus de clarté, des expressions plus justes qui ne fassent pas disparate avec le sens du discours et la verve de l'écrivain.

Les sept divisions qui développent cet exorde sont toutes consacrées à la glorification de nos vieux monuments et de nos illustrations provinciales. La plupart, affectant un changement de rhythme, nous offrent tour à tour des vers de 8, de 10 et de 12 syllabes, ce qui est, d'ailleurs, très permis dans le genre adopté par l'auteur. Sa facture abondante et sonore laisse pourtant

à désirer plus de liaison et d'unité. Vous avez reconnu, Messieurs, sous la pompe et l'exubérance du langage, plusieurs incohérences de mots et de pensées, des métaphores outrées, une sorte de pêle-mêle qui, bien que poétique et affectant l'allure du dithyrambe, ne vous a pas toujours paru ce ***beau désordre*** dont parle Boileau, et qui ***est un effet de l'art.***

Du reste, le poème en question brille parfois d'idées fortes, hardies, de tournures originales, de vers coulants, pleins, harmonieux, révélant une longue habitude, et auxquels il ne manque, pour mériter vos suffrages, qu'un fil conducteur, qu'un peu plus d'ordre, de naturel et de clarté. Toute œuvre poétique dépourvue de ces précieux auxiliaires, fût-elle du ton le plus grandiose, le plus sublime, n'offrira, en réalité, que des vers sibyllins, que des énigmes indéchiffrables, qu'une course au clocher où il est mal aisé de suivre l'auteur.

Hâtons nous de dire que cette réflexion générale, en vertu de laquelle nous ne prétendons faire le procès à aucun de nos concurrents d'une manière absolue, est plutôt un simple avertissement, un salutaire avis aux jeunes écrivains qui, trop confiants en leur audace, lâchent la bride à une imagination vagabonde, échevelée, délirante, au risque d'enfanter des monstres analogues à la fiction du poète romain, dans son art poétique : ***Humano capiti***, etc.

Terminons cette équitable critique par une ou deux citations heureuses qui feront sans doute honneur au concurrent :

Viens puiser sous notre ombre à des sources plus vives
Et prête aussi l'oreille aux légendes naïves
Qu'un génie. entouré de nos débris épars,
Répète sous un cloître ou sur de vieux remparts.
Chantre mystérieux d'honneur et de vaillance,
Il redit les vertus et les grands coups de lance.
Nos champs les moins fameux sont pleins de souvenirs :
Ils ont vu des héros et souvent des martyrs !

Vous entendrez encore avec plaisir, Messieurs, les vers suivants extraits du VIIIe et dernier chant du poème :

Quel charme nous attire en face d'un cercueil ?
Pourquoi le cœur ému de plaisir et de *deuil*,
Aimons-nous à fouler une antique ruine
Où se traîne la ronce, où fleurit l'aubépine ?
Oh ! n'est-ce pas la vie errante sur la mort,
Un rayon du soleil sur les frimats du nord ?
Cette herbe, cette fleur qui germe sous la dalle,
N'est-ce pas du vieil âge un parfum qui s'exhale ?

Puis la chaîne un instant rassemble ses anneaux :
Le grand mur se relève armé de ses créneaux ;
Aussi fiers qu'autrefois ils menacent la plaine ;
Et rêveurs éblouis, nous peuplons ce domaine,
Comme aux jours de péril, de fête ou de pardon.
La bannière aux plis d'or flotte sur le donjon :
En face d'un héros de nos vieilles chroniques,
Nous voyons s'agiter un double rang de piques ;
Un cri d'armes fougueux retentit dans les airs
Et les rayons du jour se brisent en éclairs.....

Mais soudain à grand bruit le pont levis s'abaisse,
Et la paix, à son tour, sort de la forteresse.
Nous inclinons nos fronts, à cet aspect nouveau,
Devant l'ange béni des pauvres du hameau ;

Car la noble baronne, au pied de la colline,
Va droit à la chaumière où pleure une orpheline.

— Beau trait de sentiment !

Le poëme n° 3, enfin, œuvre de longue haleine, portant pour devise ou épigraphe le verset du psaume 90 : *Angelis suis mandavit de te, ut custodiant te in omnibus viis tuis*, est la légende d'Etienne de Bourgogne et de Blandine, sa fiancée, qui finit par le convertir et lui donner sa main. Le titre de cette composition, fort peu théologique, est : l'*Ange de Vaux-de-Roche*.

On peut, à bon droit, appliquer à ce poëme une notable partie des observations critiques qu'a suggéré à votre commission l'examen de la pièce précédente. Même exubérance, même enthousiasme irréfléchi, même désordre dans le style où l'on reconnait le faire de l'école romantique, l'influence *du maître !*...

L'auteur, en qui vous avez trouvé de l'abondance, de l'harmonie, et parfois un sentiment vrai, une délicatesse exquise, s'est malheureusement infatué d'une poétique dont les enjambements vicieux, les antithèses forcées, les hémistiches rimés, les brusques changements de front deviennent d'autant plus regrettables de nos jours, que le bon sens, la droite raison, et par conséquent la saine littérature, tendent à reprendre enfin leur empire.

A Dieu ne plaise, Messieurs, que nous cherchions à décourager les jeunes poëtes qui ne pèchent, comme le concurrent, que par un excès de sève. Pareils à ces plants vigoureux, mais diffus, faute d'une intelligente culture, et dont une habile main doit élaguer les branches

parasites pour les faire fructifier, votre bienveillante critique, vos avis éclairés peuvent les redresser, les diriger dans la voie tracée par nos grands modèles, sans éteindre leurs brillantes facultés. Il y a, certes, dans l'auteur du poëme n° 3, l'étoffe d'un vrai poëte; mais non moins dépourvu d'ordre, de liaison et de clarté que celui du n° 1er, il se livre volontiers à des divagations regrettables; il affecte trop souvent des tournures où la logique du discours, où la pureté du langage ne sont pas toujours respectées, et dont la forme vicieuse altère nécessairement le fond.

Malgré ces incontestables défauts, et grâce à des vers d'une heureuse facture, à des pensées souvent ingénieuses, frappantes ou délicates, l'œuvre dont il s'agit a paru à votre commission, sinon la meilleure, du moins la plus notable, eu égard au travail qu'elle a coûté à son auteur.

Cette équitable appréciation va pleinement ressortir des citations suivantes :

Au sommet du *Lômont* d'où sa tour formidable
Domine le *vallon* à ses pieds étendu,
Vaux-de-Roche, château terrible, inabordable,
Dresse son front noirci dans la brume perdu,
Tout est morne et muet dans ce tombeau de pierre :
Seule, une étroite ogive où quelque flambeau luit,
Jette comme à regret un reflet de lumière
Qui meurt et se perd dans la nuit.
Et parfois on entend, *vigilance éternelle*,
Du suzerain absent épiant le retour,
D'un pas retentissant marcher la sentinelle
Qui veille aux créneaux de la tour.

Ecoutons maintenant la description par où débute le 3ᵉ chant :

Dans une salle antique où pendent aux piliers,
Autour des grands portraits, parure des murailles,
Les armes des ayeux, comtes et chevaliers,
 Morts ou vainqueurs dans les batailles ;
Etienne est assis, seul, triste et pâle ; en ses traits
 Glisse comme un sombre nuage
 Qui laisse lire à son passage
 Ou les remords ou les regrets.
D'une froide sueur tantôt son front se couvre ;
 Tantôt, de terreurs agités,
Au fond de l'horizon où l'abîme s'entr'ouvre
 Ses yeux plongent épouvantés !

Joignons à cette vive peinture le colloque du baron avec sa conscience, ses souvenirs et ses regrets, ainsi que le charmant tableau où il dépeint sa bien-aimée aux beaux jours de son adolescence. Ce morceau, en entier, malgré les faibles taches qui le déparent, est, sans contredit, le plus beau du poème :

Soit maudite à jamais l'heure de ma naissance !
Murmura-t-il, maudit aussi, *signal de deuil*,
L'instant où m'échappant de mon adolescence,
 J'ai franchi ce funeste seuil !
Que sont-ils devenus ces beaux jours d'innocence,
Où l'âme ivre de joie et de plaisirs *touchants*,
 Le bras au bras de ma compagne,
 J'allais cueillir les fleurs des champs
 Et respirer l'air pur de la montagne !
Où les oiseaux du ciel cachés dans les buissons,
Concert mélodieux moins doux que son langage,
 Accouraient du fond du bocage
 Nous saluer de leurs chansons !

Où tout semblait pour moi délices, harmonie !
Où, d'avance, de joie et d'espoir frémissant,
Je voyais sur son front de bonheur rougissant
Fleurir la couronne bénie !
Quel charme dans sa voix ! quel éclat dans ses yeux !
Comme sa chevelure blonde
Sur son épaule qu'elle inonde
Flottait en anneaux gracieux !
Ressouvenirs amers, hélas ! et pleins de charmes !
Près des trésors du cœur qu'est-ce que la beauté ?....
Elle avait ce sourire où s'égarent des larmes ;
Et *la splendeur* de l'âme où *germe* la bonté !

Elle m'aimait ! divine chaîne
Que l'hymen devait relier !
Elle m'aimait, et j'ai pu l'oublier !
Et depuis *j'ai vécu* de haine !....
De l'esprit qui *s'écoute* irrésistible écueil,
L'orgueil *me conseillait !* j'écoutai mon orgueil !

Et plus bas :

L'Ange de tous mes pas témoin inévitable,
Au nom du ciel m'a menacé ;
J'ai bravé sans pâlir ce juge redoutable !
J'ai blasphêmé le ciel !... L'Ange, je l'ai chassé !
Me voilà libre enfin et maître de moi-même !
Insensé ! qu'ai-je fait de cette liberté ?
J'ai doublé le fardeau de mon iniquité !
J'ai sous un joug de fer courbé l'humanité,
Et j'ai recueilli l'anathème !....

Etienne, après de longs écarts et d'amers repentirs, finit par expier ses torts et réparer ses injustices. Docile aux incitations de son ange, il retrouve Blandine dont le chaste et constant amour n'avait cessé de prier, d'espérer contre toute espérance .... Bientôt, enfin, la bénédiction nuptiale consacre leurs doux serments, leur

union fortunée. C'est alors que l'Ange, — selon le poëte, — ayant accompli sa mission, quitte les deux époux, laissant à Etienne ***un autre lui-même;*** ce qui est assurément très galant, très flatteur pour la plus belle moitié du genre humain, mais en même temps fort peu orthodoxe. Voici la conclusion de l'auteur; c'est l'ange qui parle :

Des plus divins penchants adorable mélange,
Elle est *la vérité, la force,* la douceur;
Fille du ciel aussi, la Femme est notre sœur;
Et je te laisse avec un Ange!

Convenons ici, Messieurs, que malgré des imperfections saillantes dont les citations ci-dessus ne pouvaient offrir qu'une faible analyse; malgré des irrégularités vraiment capricieuses, des ***lapsus calami*** dont il est peu facile de s'expliquer la cause; ce dernier poëme, — qui ne contient pas moins de 440 vers de mesures variées, — renferme des traits heureux, des images frappantes, énergiques, et tour à tour suaves, délicates et gracieuses qui font évidemment honneur à l'écrivain.

L'***Ange du Vaux-de-Roche*** vous a donc paru mériter plus qu'un simple témoignage d'intérêt, sans atteindre, néanmoins, jusqu'au prix du concours : et comme aucun des ouvrages présentés cette année n'a rempli les conditions qui devaient vous porter à décerner à son auteur le titre de lauréat, vous avez bien voulu accorder une mention honorable au poëme n° 3; regrettant néanmoins de ne pouvoir étendre cette faveur à l'auteur de la pièce n° 4, qui vous a semblé digne d'une attention particulière et d'un juste encouragement.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS D'HISTOIRE

Par M. Paul LAURENS.

Messieurs,

La terre de Franche-Comté est riche d'un glorieux passé.

La Séquanie était déjà l'une des provinces les plus considérables de l'ancienne Gaule.

Soumise à des vicissitudes sans nombre, exposée aux ravages, aux incursions réitérées des barbares, que de péripéties, de calamités, cette province n'a-t-elle pas subies avant d'arriver à la régénération politique et administrative dont la conquête de 1674 nous a garanti le bénéfice et les avantages.

Les guerres, les dissensions, la peste et la famine ont successivement décimé les populations, entassé ruines sur ruines. Des cités entières, autrefois brillantes et animées, ont disparu; il ne reste le plus souvent, pour guider l'archéologue et l'historien, que des débris épars, des vestiges enfouis dans le sol et défigurés par le temps au point de rendre incertaines leur origine et leur date.

Les châteaux, les abbayes, les monastères abon-

daient en Franche-Comté ; tous les genres de dévouement étaient familiers aux nobles enfants de notre pays ; aussi que de faits éclatants se rattachent à ces familles célèbres autant par leur nom que par leurs exploits ; à ces religieux défrichant avec autant d'ardeur que de persévérance nos immenses massifs de forêts et répandant à profusion tout autour d'eux la semence du bon exemple. C'est pourquoi, messieurs, vous réservez chaque année aux études historiques une part notable des encouragements dont vous disposez ; cela se conçoit ; la mine est en quelque sorte inépuisable et bien que de savants explorateurs restent en permanence sur la brèche, ce n'est pas à coup sûr à notre siècle qu'il appartiendra d'achever une tâche qui semble se multiplier d'elle-même et dont chaque découverte nouvelle recule presque toujours les bornes et les limites.

L'an dernier, le respectable confrère que vous aviez chargé du rapport sur le concours d'histoire se plaignait de voir s'amoindrir l'intérêt et les résultats de ces concours.

Avons-nous aujourd'hui le même regret à exprimer ; nous ne le pensons pas.

Votre programme n'avait point varié dans sa forme ; vous laissez aux concurrents toute liberté dans le choix du sujet et par là vous voulez ne circonscrire aucune aptitude, ne combattre aucune préférence ; on ne saurait qu'applaudir à une réserve aussi profitable à toutes les convenances.

Trois mémoires vous ont été présentés dans les délais fixés.

Le premier s'intitule : ***Histoire de la Mauritanie et de Maurans***, actuellement Moirans.

Nous n'avons rien aperçu dans ce travail qui fût de nature à vous le recommander. Nous savons que Moirans, chef-lieu de canton dans le département du Jura, a dû sa fondation à la colonie romaine de ***Mauriana***. Nous ne voyons pas ce que peuvent nous apprendre sur ce point les dissertations et les conjectures de l'auteur, et votre commission, dont vous avez ratifié le jugement, n'a point hésité à mettre hors de cause le travail de ce concurrent.

Le mémoire n° 2 qui porte la devise : ***Cruce, Facundiâ et aratro***, mérite plus d'attention : il passe en revue les illustrations chrétiennes du Jura et nous fait apprécier tout ce qu'il y a de beau dans l'organisation de ces communautés religieuses que l'on a tant calomniées.

Nous ne pouvons sans doute qu'applaudir aux sentiments de l'auteur : avant lui, l'un de nos illustres associés dont le nom est cher à nos montagnes, avait payé un large tribut à la défense des institutions monastiques.

L'histoire des ***Moines d'Occident*** est un monument d'érudition et d'éloquence ; un magnifique plaidoyer qui réduit au silence ces vieux préjugés perfidement rajeunis de nos jours, et qui subsistera parmi nous comme toute œuvre éclairée des rayons de la pure vérité, parce que la vérité est immuable.

L'auteur du mémoire, après des considérations géné-

rales, nous donne une série de notices biographiques et c'est, à tout prendre, le fond de son travail.

L'exclusion des biographies que vous avez prévue dans votre programme nous a paru applicable au mémoire dont il s'agit.

Viennent enfin quatre volumineux cahiers appuyés de pièces justificatives.

C'est l'histoire de Mandeure.

Nous avons affaire ici à un homme éminemment laborieux, à un chroniqueur qui ne craint pas d'aller au fond des choses, qui ne se rebute ni des difficultés ni des démarches.

« Les nations, les provinces, les institutions, les » hommes mêmes, nous dit-il, ont leur historien et » leur histoire; l'ancien comté de Montbéliard pour» rait-il être oublié. »

Ce qui suggère à l'auteur cette réflexion préliminaire, c'est la mention que vous avez faite dans votre programme de la ville de Montbéliard parmi les localités sur lesquelles vous avez des renseignements suffisants. D'après lui, les publications de l'honorable M. Duvernois ne contiennent pas le dernier mot de l'histoire de Montbéliard. Les *éphémérides*, comme leur titre l'indique, ne sont que des notes colligées assurément avec soin, de précieux matériaux; mais leur ensemble n'offre point ce que l'on pourrait appeler une histoire; l'auteur a raison et son travail nous prouve que, dans le champ d'études qu'il a choisi, il y a dans le présent et dans l'avenir, de riches moissons à récolter.

Il aborde donc l'histoire de Mandeure, de la célèbre *Epomanduodurum*, de la florissante cité romaine, « ensevelie sous la lave des invasions comme Herculanum » et Pompeï sous les laves du Vésuve ; »

« Mandeure, autour de laquelle s'est groupée toute » notre histoire celtique, romaine, bourguignonne et » franque. »

L'auteur s'inspire des belles paroles de Pline : « Révérez la gloire antique et cette vieillesse même qui » est vénérable dans un homme et sacrée dans une » ville.

» Ils sont donc nombreux, s'écrie-t-il dans la préface » de l'ouvrage, ils sont donc nombreux les titres qui » recommandent Mandeure à l'attention des amis de » l'antiquité et de l'histoire. Du fond de son tombeau, » *Epomanduodurum* appelle le bras qui lèvera la pierre » de son sépulcre romain, qui secouera la poussière de » ses annales, qui lui donnera la résurrection et la vie, » avec un nom digne de ses dix-neuf siècles d'histoire. » Puissions-nous la venger de l'injuste oubli des âges » et élever à sa gloire un monument qui en perpétue » la mémoire avec notre reconnaissance.

» Que d'autres donc s'occupent de l'antique Alesia ; » qu'ils revendiquent pour notre Séquanie, avec autant » de talent que de patriotisme, l'honneur de ce dernier » asile de l'indépendance gauloise ; dans leurs explorations savantes, dans leurs lumineuses dissertations, » nous les accompagnons de nos plus vives sympathies, » partageant avec eux l'espérance d'un heureux succès.

» Pour nous, nous voulons, marchant humblement

» sur leurs traces, célébrer les fastes de Mandeure et » essayer de lui donner en face d'*Alise* l'attention et le » rang qu'elle mérite. — *Alesia* et *Epomanduodurum!* » deux sœurs nées et décédées dans les mêmes mon- » tagnes, à quelques lieues, à quelques siècles de dis- » tance! l'une ville celtique, l'autre ville romaine; » l'une détruite par ceux qui ont édifié l'autre; l'une, » dernier tombeau de la nationalité gauloise; l'autre » un des glorieux berceaux de la civilisation romaine » dans nos contrées; l'une ensevelie jusqu'à nos jours » dans le silence et la mort, sans souvenir et sans nom; » l'autre relevée de ses désastres avec une partie de ses » souvenirs et de son nom; l'une, ville d'une existence » éphémère, même encore problématique, puis village » oublié et sans histoire; l'autre, ville de dix siècles, » puis village formant principauté et république.

» A nos yeux, Mandeure l'emporte sur Alaise, *Epo-* » *manduodurum* sur *Alesia*. »

Telle est la tâche que s'impose le concurrent; il divise son travail en trois parties; ville de Mandeure; république et commune

Dans son premier volume, il s'efforce de rétablir par une description minutieuse les divers monuments de la vieille cité, « afin de les remettre debout sur ce sol désolé. »

Mandeure, qui n'est plus en effet qu'un petit village de 900 habitants, à 8 kilom. de Montbéliard, existait probablement dans les temps celtiques; sa plus grande splendeur date toutefois de l'époque gallo-romaine; les débris d'un vaste théâtre, les traces d'un aqueduc, des mosaïques, des tronçons de colonnes, des vases, des

fragments de poterie, une foule de médailles attestent son importance et témoignent de son antiquité.

Dans ce premier volume de même que dans tout le cours de l'ouvrage, les détails affluent ; les digressions se multiplient ; l'auteur n'a pas su se renfermer dans les limites de son sujet ; il fait de trop longues excursions dans le domaine historique qui s'étend aux environs de Mandeure, et quel que soit l'intérêt, quelle que soit l'utilité même pour le lecteur de ces excursions, elles nuisent à l'unité du plan, à l'ordonnance du programme que l'auteur s'est tracé.

Mais celui ci est du pays de Mandeure ; cette circonstance excuse de suite la diffusion que nous nous sommes pris à lui reprocher dans ses récits ; quand on parle de sa patrie, l'a-t-on jamais assez louée, jamais assez exaltée, et volontiers nous nous rappelons avec lui ce vers qu'il invoque pour sa justification :

« A tous les cœurs bien nés, que la patrie est chère. »

Au moyen-âge, les archevêques de Besançon exerçaient à Mandeure divers droits et priviléges. L'exercice de ces droits fut la cause de bien des difficultés, de bien des contestations avec les comtes de Montbéliard. Dans plusieurs de ses publications, le savant M. Duvernois avait paru révoquer en doute la légitimité des prétentions soutenues par les archevêques. L'auteur, dont les recherches ont été longues, patientes, consciencieuses, est parvenu à découvrir, avec l'aide du conservateur-adjoint de notre bibliothèque, une charte qui tranche, d'une manière nette, au profit de nos arche-

vêques, la question de leur pouvoir temporel à Mandeure. Cette charte, longtemps égarée au milieu de pièces étrangères, est du 1er août 1257; c'est une sentence arbitrale rendue en faveur de Guillaume de la Tour contre les seigneurs de Grandvillars.

Par cette découverte, l'auteur a mis en lumière l'un des points demeurés obscurs de notre histoire, et en cela, nous nous plaisons à le reconnaître, il a rendu service au pays.

La réforme venait de pénétrer dans le comté de Montbéliard. Un édit du comte Frédéric, du 25 juillet 1583, ordonne à ses sujets de Mandeure de s'assembler en la chapelle dite des *Montagnons* pour la célébration du culte; de là surgirent de nouvelles et vives discussions que ne réussit point à apaiser l'intervention du parlement de Dole et de Philippe II d'Espagne.

L'auteur fournit sur tous ces débats, qui caractérisent si bien l'époque, les éclaircissements les plus complets et ici, comme toujours, les pièces justificatives accompagnent ses citations.

Plus loin, il revendique pour Mandeure la création, dès la fin du XVIe siècle, d'une imprimerie d'où sortit une édition du *Missel bisontin;* M. Duvernois n'admettait pas ce fait.

Nous arrivons à la partie la plus curieuse du travail du concurrent.

Monseigneur de Durfort, le vénéré prélat qui occupa avec tant de distinction le siége épiscopal de Besançon, avait dû se retirer devant la tourmente révolutionnaire. Les habitants de Mandeure étaient restés fidèles à sa

mauvaise fortune ; mais à sa mort, survenue le 19 mars 1792, ils se regardèrent, à défaut de successeur légitime sur le trône archiépiscopal, comme affranchis de toute obligation ; ils se proclamèrent en pleine possession de leur souveraineté et se constituèrent en république.

L'auteur retrace les principaux actes de cette constitution républicaine, partagée en deux chapitres de règlements ; le premier traite de l'administration de la justice ; il ne devait plus y avoir qu'un seul degré de juridiction, un seul tribunal connaissant en unique et dernier ressort de toutes les affaires appartenant précédemment à la justice archiépiscopale ; le second chapitre institue trois administrateurs pour les choses concernant les ci-devant sujets des seigneurs archevêques.

Le vent de l'affranchissement soufflait en France ; il ne pouvait manquer d'apporter à Mandeure l'abolition des dîmes et la suppression des droits féodaux. Mais les bons habitants ne cédèrent point aux entraînements de la révolution qui s'agitait tout à côté d'eux ; tandis qu'en France la religion est abolie, les prêtres exposés à de violentes persécutions, Mandeure proteste qu'il restera constamment attaché au culte catholique et bien des proscrits trouvèrent sur le sol de cette république honnête une hospitalité qui les sauva de la mort.

La devise : *Liberté, Egalité, Concorde* et *Fraternité* correspondait à cette maxime divine : *Aimez-vous les uns les autres*, qui est aujourd'hui gravée en lettres d'or sur le piédestal de la croix, placée à l'entrée de ce paisible hameau.

Aucun excès ne souilla l'administration de cette minuscule république, pendant les 18 mois de sa durée, et c'est une chose bien digne de remarque dans un pays aussi longtemps divisé d'intérêts et de culte, aussi longtemps troublé par des contestations et des procès de toute espèce. Mais, en dépit de cette autre devise à la fois symbolique et pittoresque : ***Aquila non capit Muscas***, dont le sceau de notre petite république était décoré, la France que l'on pouvait véritablement appeler l'***Aquila*** ne dédaigna point la ***mouche*** et, après avoir soumis Montbéliard, elle réunit sans scrupule le pays libre de Mandeure à son vaste domaine, par un acte du 24 octobre 1793.

Là se termine l'histoire longuement commentée par notre concurrent. Nous l'avons dit, nous lui pardonnons ses exubérantes longueurs parce qu'il a accompli une œuvre de patriotisme et qu'il l'a fait avec toute la chaleur d'une conviction sincère, avec tout le dévouement d'un cœur généreux.

Le style de son ouvrage est d'ailleurs satisfaisant ; simple, calme, facile, il ne se ressent ni de la passion, ni du désir d'un éclat passager ; c'est ainsi qu'il faut écrire l'histoire, l'histoire qui, avant tout, doit se préoccuper de la vérité et qui, pour la mettre en lumière, doit faire abnégation de tout.

Sans doute, vous ne sauriez voir dans l'œuvre que nous vous signalons un travail parfait, digne d'attirer l'attention du monde savant ; c'est une chronique modeste ; mais son mérite est réel, sa valeur est incontestable.

Les recherches de l'auteur, qui ont dû souvent être pénibles et onéreuses pour lui, la collection de chartes curieuses qu'il a recueillie avec soin et qu'il a coordonnée avec intelligence, ont révélé à vos yeux, sinon un esprit mûr, du moins une main laborieuse, appliquée, capable de défricher les sillons encore inconnus de notre histoire.

Aussi, messieurs, n'avez-vous pas hésité à décerner au concurrent n° 3 le prix que vous aviez mis au concours.

Cette récompense de la part d'une compagnie aussi éclairée que la vôtre stimulera, nous l'espérons, son zèle et ses efforts dans les études auxquelles, nous croyons l'avoir compris, il consacre les loisirs d'une vie dévouée au service des intérêts les plus chers de l'humanité.

Ce rapport terminé, M. le Président fait connaître que l'auteur du mémoire portant le n° 3 est M. l'abbé Bouchey, vicaire à Montbéliard.

LES LÉGENDES DE LA SUISSE

Par M. X. MARMIER.

Dans les montagnes du Doubs, à quelques lieues de la jolie vallée de Pontarlier, il est un lac près duquel j'ai souvent erré dans une indolente rêverie, et que j'aspire, chaque année, à revoir dans les beaux jours d'été. Ce n'est point un de ces lacs qui étonnent le voyageur par leur étendue, comme les grands lacs de Suède ou de l'Amérique du Nord, ni un lac coquet, brillant, et, pour ainsi dire, perpétuellement endimanché, comme celui de Genève ou de Thun, ni un lac sombre, silencieux et froid, comme ceux qui se forment, par la fonte des glaciers ou la fonte des neiges, sur les sommets des Alpes ou les arides plateaux de la Norvége. C'est un lac d'un caractère agreste, sans éclat et sans prétention, calme et doux, comme une bonne pensée. Des collines ondulantes entourent le vallon où se déploie sa nappe azurée; des forêts de sapins le voilent de plusieurs côtés, comme un rideau mystérieux. A l'une de ses extrémités, une bande de terre le rejoint, comme un pont, à un autre lac, d'un aspect plus sévère, près duquel les barons d'Arlay, les sires de Châlons, fondaient, au douzième siècle, l'abbaye de Sainte-

Marie. Sur l'une de ses rives, s'élèvent les rustiques maisons du village de Malbuisson; sur l'autre, le village de Saint-Point, illustré jadis par un noble prieuré de l'ordre de Saint-Benoît : çà et là, de larges bâtiments agricoles, avec leur toit allongé, comme ceux des chalets de la Suisse, et quelques jolies maisons, construites dans une riante enceinte, pour les heureux patriciens de Pontarlier.

En hiver, ce lac apparaît dans son cercle de neige, comme une glace de Venise dans un cadre d'argent; au printemps, c'est une vaste pelouse parsemée de fleurs, qui l'enlace comme un collier d'opales, de rubis et d'émeraudes. Quand une fraîche brise l'agite, son onde flottante s'épanche avec un murmure mélancolique sur des touffes de gazon ou des bouquets de myosotis, et décore d'une franche d'écume le tronc des vieux frênes. Dans les beaux jours d'été, l'hirondelle ne se lasse pas de voleter à la surface de ce lac; la bergeronnette s'y abreuve en sautillant et en gazouillant; l'agile demoiselle y ouvre ses ailes diaphanes, et le papillon, dans un de ses caprices de papillon, ne craint pas de le traverser. Dans son cristal limpide, il reflète alors l'azur du ciel, le clocher d'une honnête paroisse, les fleurs des jardins, les verts rameaux des bois, les épis dorés des champs de céréales, les actives cohortes de moissonneurs, les belles vaches dont la clochette résonne dans le pâturage et la barque qui, d'un village à l'autre, transporte un joyeux couple d'amoureux ou une honnête famille de paysans.

Près de là, au pied d'un cirque de rocs, surmonté

d'une couronne de sapins, est un bassin de granit, éva sé comme une coquille, et, dans ce bassin, une eau profonde, claire, transparente ; on l'appelle la *Source bleue*, et ce mot est seulement trop prosaïque pour désigner ce diamant des bois. Sur la terre humide qui l'entoure, s'étend une ceinture de mousse veloutée, et l'eau pure qui s'échappe à petits flots de son réservoir coule en murmurant sous des feuilles de menthe et des rameaux de framboisiers.

Cette source bleue et ce lac de Saint Point sont pour moi une image des légendes populaires. Ainsi qu'une eau limpide, ainsi qu'un pur miroir, ces légendes nous représentent la nature distincte d'un pays, la physionomie, les occupations habituelles, le caractère particulier d'une population ; le passé y apparaît à côté du présent ; la tour en ruine du belliqueux manoir près de la pacifique habitation du laboureur, et l'ogive du vieux couvent près de l'église champêtre, récemment construite. Ceux-là ne les connaissent guère, les instructives légendes, qui ne les considèrent que comme des contes d'enfants ; le poëte qui se plaît à les lire, le voyageur qui les recherche dans les différents lieux qu'il parcourt, s'étonnent de tout ce qu'elles renferment de fictions ingénieuses ou d'enseignement naïfs, et l'ethnographe sait bien qu'elles lui sont d'un grand secours pour l'aider à retrouver l'origine et la filiation d'un peuple.

Cependant elles ont été longtemps ignorées, oubliées, ou tout au moins fort négligées. Les latinistes de la Renaissance, les élégants écrivains du dix-septième siècle les beaux esprits et les philosophes matérialistes du dix-

huitième siècle, ne pouvaient prendre goût à ces productions sans art, à ces humbles émanations des esprits incultes, des croyances ingénues : pâles violettes des bois, roses mystiques des monastères, poésies primitives du pâtre et de l'ouvrier.

En réalité, l'étude des légendes ne date guère que du commencement de ce siècle. Les frères Grimm, ces deux célèbres philologues, ont surtout puissamment contribué à la développer et à la propager ; à leur exemple, d'autres érudits allemands ont interrogé les souvenirs du vieillard, scruté les archives des paroisses, et par la tradition, verbale ou écrite, ont recueilli les légendes des diverses principautés de l'Allemagne. Le même travail s'est fait en Danemark, en Suède, en Norvége, dans le royaume britannique, surtout en Irlande, dans les Pays-Bas et dans plusieurs de nos provinces de France.

En Suisse, M. J. Wyss est l'un des premiers qui entreprirent de faire connaître quelques-unes des histoires populaires de son pays. Dernièrement, trois autres écrivains, plus patient que M. Vyss ou plus hardis, en ont publié un assez grand nombre (1).

Leurs collections nous donnent un cycle de légendes d'un caractère particulier, très distinct de celui qui se manifeste en d'autres contrées. On ne retrouve là ni l'exubérance d'imagination qui éclate en tant de couleurs brillantes et de scènes dramatiques dans les contes

---

(1) Kohlrusch, *Schweizeriches Sagenbuch*, 1 vol. in-8°, Leipzig, 1854. — Rochholz, *Schweizersagen aus dem Aargau*, 2 vol. in-8°, Aarau, 1856. — Th. Vernaleken, *Alpensagen*, 1 vol. in-8°, Vienne, 1858.

de l'Orient, ni les sombres fables mytiques des régions scandivanes, ni la variété de fictions idéales et de touchantes aventures des légendes germaniques, ni la féerique image et les religieuses traditions de la verte Érin, ni la chevaleresque ardeur de France ou d'Espagne.

Les légendes helvétiques sont simples et calmes, comme l'existence habituelle de ceux qui les ont adoptées et se les sont transmises. Les phénomènes des Alpes, les différentes scènes des saisons, y reparaissent constamment; le merveilleux s'y montre quelquefois, mais dans des proportions modérées, dans une alliance étroite avec les incidents de la vie réelle, et, pour ainsi dire, comme une émanation même de la nature.

C'est le sentiment de la nature qui anime et colore la plupart de ces légendes helvétiques; les hommes qui les ont faites étaient les enfants de la nature; ils vivaient sous son influence, comme des fils dociles sous le rire joyeux ou le regard austère d'une mère. Dans l'isolement de leur hameau, pendant les longs hivers, dans leurs stations d'été sur les montagnes, ils admiraient naïvement les divers spectacles qui s'offraient à leurs regards. Dans leur placide ignorance des idées intellectuelles des grandes villes et des théories scientifiques, ils expliquaient par la conception d'une puissance mystérieuse, par une fable, l'action extraordinaire des éléments, le phénomène géologique ou météorologique qu'ils ne pouvaient comprendre. Dans la candeur de leur esprit, ils associaient à leurs émotions tout ce qui se mouvait, palpitait, bourdonnait ou se développait silencieusement autour d'eux.

Dans leurs légendes, les eaux, les bois, les plantes, ont le sentiment de la vie : il y a des arbres qui pleurent et qui saignent quand on les abat; il y a des chapelles solitaires, voire même des châteaux orgueilleux, dont l'existence est liée à celle de quelques modestes abrisseaux qui les entourent; si l'abrisseau meurt, l'édifice s'écroule. Sur les Alpes, croît une petite fleur, à quatre feuilles et à quatre pétales blancs, qu'on appelle fleur du bonheur; à celui qui la possède, tout réussirait en ce monde : désirs d'ambition, désirs de fortune et les désirs d'amours les plus turbulents et les plus décevants. Mais cette fleur magique ne se trouve que sur les cimes escarpées, et on ne peut la cueillir que dans la nuit de la Saint-Sylvestre, quand le ciel est noir et la terre couverte de neige : nul homme encore ne l'a trouvée; nul homme ne doit jouir d'un bonheur complet.

Dans ces mêmes légendes, les animaux ont des facultés que les zoologistes des écoles scientifiques n'ont pas encore eu l'habileté de reconnaître. Les oiseaux se souviennent du passé, annoncent l'avenir et sont quelquefois les instruments intelligents de la justice de Dieu.

A chaque printemps, des cigognes revenaient nicher dans un village de l'Argovie; les habitants de ce village aimaient à les voir; et, dès leur bas âge, les enfants apprenaient à les respecter. Un jour pourtant, un brutal paysan, pour faire parade de sa force, lança une pierre à l'un de ces innocents oiseaux et le tua. L'année suivante, les cygognes ne revinrent plus à leurs nids accoutumés, ni la seconde, ni la troisième, ni la quatrième année; on les voyait, à l'époque habituelle de leur

retour, passer au-dessus du village; elles semblaient le regarder un instant tristement, puis elles s'éloignaient; mais, dans l'hiver de la cinquième année, celui qui avait tué une de leurs compagnes étant mort, les cigognes reparurent quelques mois après et reprirent possession de leur ancien gîte.

Dans une enceinte de rochers déserts, des voleurs égorgent saint Meinrad; aucun être humain ne les avait vus, et ils comptaient bien que leur crime resterait impuni, mais deux corbeaux étaient là, qui vivaient habituellement près du saint ermite et qui, le voyant étendu par terre, baigné dans son sang, se mettent aussitôt à la poursuite des assasins; ils les poursuivent par monts et par vaux, silencieux, inflexibles comme les Euménides. En vain les meurtriers, remarquant, dans le trouble de leur conscience, l'étrange persistance de ces témoins de leur crime, essayent de leur échapper en se glissant, le soir, dans des ravins, en se cachant dans des forêts. Le lendemain, en se remettant en marche, ils voient s'ouvrir, près d'eux, les ailes noires des oiseaux vengeurs; ils espèrent que le mouvement d'une ville les délivrera de cette obssession; ils se rendent à Zurich, et là, au beau milieu de la place, les corbeaux, qui n'ont cessé de les accompagner, se perchent sur le toit d'une maison en croassant, en poussant des cris lamentables. Les meurtriers croient entendre une voix implacable qui dénonce leur scélératesse à tous les passants; ils regardent les corbeaux et pâlissent, et, dans la frayeur qui les saisit, confessent eux-mêmes leur crime; dans la cité même où ils croyaient trouver un refuge, ils furent

exécutés, et le corps de leur sainte victime fut transporté au couvent de Reichenau.

« Du temps que les bêtes parlaient. »

a dit la Fontaine, qui les fait si bien parler ! Dans la nuit de Noël, les bêtes jouissent réellement de la parole et causent entre elles amicalement Un paysan, qui voulait s'assurer de la véracité de cette croyance populaire, entra, au milieu de cette nuit solennelle, dans son étable ; ses bœufs broyaient tranquillement le foin placé dans leur râtelier. Un instant après, l'un d'eux dit à son voisin.

— Nous allons avoir encore, cette semaine un rude travail.

— Comment donc? répliqua l'autre ; toutes les récoltes sont finies, et nous avons charrié les provisions de bois pour l'hiver.

— Oui, mais nous serons obligés de conduire un cercueil au cimetière, car notre maître mourra cette semaine.

A ces mots, le paysan épouvanté jeta un cri et tomba évanoui. A son cri d'alarme, les gens de la maison accourent près de lui, le relèvent et le couchent dans son lit. Le lendemain, il racontait à sa famille ce qu'il avait entendu, et, quelques jours après, un chariot attelé de deux bœufs le transportait au cimetière.

Les serpents ont aussi de singulières facultés ; ils forment une sorte de république monarchique. gouvernée comme celle des abeilles, par une reine. Comme la vouivre de Franche-Comté, cette reine porte sur la tête

une couronne de diamants, qui grandit, chaque année, pendant dix ans, et, lorsqu'elle va se baigner, elle la dépose au bord de l'eau. Mais malheur à celui qui oserait s'emparer de ce trésor : « Terrible est la colère du roi ! » dit la Bible ; terrible aussi est la colère de cette souveraine ! Un sifflement lui suffit pour rassembler une légion de bêtes venimeuses dont la moindre blessure est mortelle. Mais, si la race des serpents ne pardonne pas l'offense qu'elle a subie, elle se souvient aussi du service qui lui a été rendu.

Une vieille chronique rapporte que, lorsque Charlemagne était à Zurich, il fit annoncer, dans la ville et les environs, qu'à l'heure de ses repas, tous ceux qui auraient une plainte à lui adresser ou un acte de justice à lui demander n'auraient qu'à sonner une cloche suspendue à une colonne devant sa demeure : à l'instant même ils devaient être admis en sa présence.

Un jour que le magnanime empereur était à sa table avec ses vaillants chevaliers, la cloche retentit d'une façon inaccoutumée. Charlemagne ordonne à ses valets de lui amener ce nouveau solliciteur ; ils reviennent, un instant après, annoncer qu'ils n'ont vu personne. Cependant la cloche retentit une seconde et une troisième fois plus fortement que la première, et l'on ne voit encore personne ; mais, en y regardant de plus près, un des valets distingue un serpent qui se suspendait au cordon de la cloche pour la faire vibrer. En apprenant quel étrange pétitionnaire venait invoquer son secours, Charlemagne se leva et s'avança sur le seuil de la porte, disant que, si l'occasion s'en présentait, il devait rendre

justice aux animaux tout aussi bien qu'aux hommes. En face de l'éminent maître de tant d'Etats et de tant de peuples, le chétif reptil s'incline avec respect, puis le regarde d'un air suppliant et se met à ramper du côté du lac, et se retourne, après avoir pris cette direction, pour voir si l'empereur le suit.

Le bon empereur le suit pas à pas : arrivé près d'une cavité rocailleuse, le serpent s'arrête, et Charlemagne découvre la grotte humide où l'infortuné serpent avait couvé ses petits. Cette grotte était occupée par un animal monstrueux ; Charlemagne le fait tuer, et le serpent rentre avec un frémissement de joie dans sa demeure. Le lendemain on le voit reparaître au palais, non plus cette fois pour implorer une équitable protection, mais pour témoigner sa gratitude à son bienfaiteur ; il se glisse dans la salle à manger, se lève à la hauteur de la table et dépose, dans la coupe impériale, un diamant d'un éclat sans pareil.

La chronique ajoute que ce diamant extrait des entrailles de la terre, était un talisman au moyen duquel on pouvait s'assurer à tout jamais l'amour que l'on souhaitait. Charlemagne le donna à sa femme, qui n'aspirait qu'à être aimée de lui par-dessus tout ; dès ce moment, il se sentit attiré vers elle par un charme indicible et insurmontable, il ne pouvait se séparer d'elle et oubliait ses guerres, ses projets de conquêtes, ses plans d'administration, au grand étonnement de ceux qui l'avaient vu si belliqueux et si entreprenant.

Elle mourut, la belle impératrice ; mais, quelques heures avant sa mort, elle avait pris soin de garder le

diamant dont elle connaissait le merveilleux pouvoir. Charlemagne continuait à l'aimer, il ne permit pas qu'elle fût ensevelie; il voulait la garder constamment près de lui jusqu'à ce qu'enfin le sagace archevêque Turpin, soupçonnant, d'une telle passion, quelque sortilége, s'avisa d'en chercher la cause. On découvrit la pierre magique cachée sous la lange de la morte, et, à peine l'eut-on enlevée, que Charlemagne, passant la main sur son front comme s'il s'éveillait d'un rêve, s'écria :

— Que vois-je? un cadavre hideux! qu'on l'emporte dans un caveau!

Que d'idées philosophiques au fond de ces contes des anciens temps!

Dans les légendes de la Suisse, les lacs, les fontaines, les rivières, ont, comme les montagnes, les bois et les animaux, une teinte de merveilleux : ici par l'effet d'un événement mémorable; ailleurs par une épisode dramatique ou par un miracle.

A la surface du lac de Morgaten, on voit, dit-on, éclater des taches de sang le 16 novembre, au jour anniversaire de la bataille que les premiers confédérés de l'Helvétie livrèrent là, en 1315, à l'armée de Léopold d'Autriche

Dans un des districts de l'Argovie, une jeune, belle et vertueuse châtelaine, poursuivie par de féroces ennemis, se sauve dans les montagnes, gravit, dans l'obscurité de la nuit, un sentier escarpé et tombe dans l'Aar; mais le fleuve compatissant ne l'engloutit point; il l'aide à se relever; il la porte légèrement sur ses flots; il la

porte par ses longs circuits jusqu'au pied d'une demeure où elle trouvera un doux refuge Le soir, à la clarté de la lune, parfois on distingue encore sur le courant de l'Aar la trace lumineuse des pas de cette noble femme dont le peuple de l'Argovie vénère la mémoire.

Sainte Verena a aussi cheminé debout sur les flots de l'Aar, et les cloches sonnaient d'elles-mêmes, la nuit comme le jour, dans les villages devant lesquels elle passait, et, à l'endroit où elle s'arrêta, du sein d'un sol aride, elle fit jaillir une source limpide qui coule encore et guérit diverses maladies.

A d'autres encore se lie une leçon de morale ou une touchante histoire.

Un avare, un cruel bailli, a opprimé sans pitié les gens soumis à son pouvoir : une veuve éplorée le conjure de lui accorder un délai pour s'acquitter d'une de ses redevances. Le bailli, pour toute réponse, ordonne à ses satellites de conduire cette femme en prison. La malheureuse, réduite au désespoir, le maudit et appelle sur lui la punition de Dieu. Aussitôt le ciel se couvre de nuages noirs, l'ouragan se lève, la foudre éclate, la terre tremble et s'entr'ouve ; le château de l'impitoyable bailli s'abîme dans un gouffre béant, et à sa place apparaît une vaste et profonde nappe d'eau.

Ainsi que les naufragés de la vie qui, dans les souvenirs du passé, sous les flots des années, s'obstinent tristement à rechercher les vestiges du bonheur dont ils ont joui, le sombre châtelain erre, dit-on, la nuit, au lieu où s'élevait sa demeure, la cherche du regard dans l'onde qui l'a engloutie, puis soupire et s'éloigne.

Dans un autre village, une jeune femme meurt quelques jours après avoir accouché d'un fils ; on l'ensevelit dans le cimetière, séparé de son habitation par un ruisseau Le soir même, les gens du village entendent des gémissements qui se prolongent pendant plusieurs heures. La nuit suivante, les mêmes plaintes recommencent ; tout le monde les écoutait, tout le monde en était ému, et personne ne pouvait en expliquer la cause. A la fin, un vieillard s'avise d'aller regarder du côté du cimetière et s'aperçoit que le pont par lequel le village se rejoignait à l'enceinte funèbre avait été accidentellement brisé. Il était facile alors de comprendre d'où provenaient les mystérieux gémissements. La femme qui meurt en couches doit revenir, dit la légende populaire, chaque nuit, pendant six semaines, visiter son enfant. La pauve mère qu'on venait d'enterrer avait voulu revenir près de la couchette de son fils, et, le pont étant rompu, elle n'avait pu traverser le ruisseau, et elle se désolait dans son deuil. On se hâta de placer quelques planches sur le cruel ruisseau. Le soir même, les lamentations cessèrent. La bonne mère sortait de sa tombe, rentrait dans son lit maternel, et, dans le silence de la nuit, se penchait comme un ange gardien sur le berceau de son enfant.

Jadis, le pays de la Suisse était, disent les savants, tout entier englobé dans l'immense Océan. Les flots de la mer s'élevaient à quinze cents toises au dessus des prairies sillonnées à présent par la charrue du laboureur. Les hautes montagnes, qui maintenant divisent au loin les collines et les vallées, apparaissaient alors

comme des îles éparses sur les vagues. Les rocs élevés ont gardé les traces de l'eau qui les a inondés. On y trouve des pétrifications de plantes et de coquillages qui jadis ont dû vivre et s'épanouir dans la profondeur des flots. S'il faut en croire le livre que Justi a composé sur la formation du globe, et Wagner, le savant hauteur de l'*Historia naturalis Helvetiæ*, on aurait même découvert, dans un des cimes de l'Oberland, les débris d'un navire avec ses mâts et ses ancres et les ossements de quarante hommes d'équipage pétrifiés. « Le doigt de Dieu, dit l'illustre Zschokke, a laissé son empreinte dans les diverses couches des montagnes, et du sein de nos grottes souterraines la voix de la nature nous révèle qu'avant de devenir le séjour d'une peuplade humaine la terre helvétique a éprouvé plus d'un bouleversement total. »

Dans des temps plus rapprochés de l'époque actuelle, l'état physique de la Suisse était encore différent de ce qu'il est aujourd'hui ; de beaux arbres croissaient là où l'on ne voit plus que de chétifs abrisseaux, et l'on cultivait des terrains qui maintenant ne produiraient pas un grain de seigle. Dans le Valais, on a trouvé les restes d'un pont en pierre à un endroit où l'on ne distingue pas à présent une issue et des traces de routes sur des cimes qui ne touchent plus qu'à des abîmes. Haller raconte que, dans sa jeunesse, il voyait encore chaque été reverdir des montagnes qui, plus tard, se sont couvertes de neiges éternelles. Dans un district du canton de Lucerne, où nul être humain n'oserait se basarder à passer l'hiver, on a découvert les vestiges d'un hameau et d'un

moulin. Entre le Faalhorn et le Rœtthihorn, dans un large espace perpétuellement revêtu d'un épais amas de neige, il y avait autrefois de grands arbres et un village florissant. On dit qu'une jeune fille de ce village, ayant un matin trouvé près de la fontaine un glaçon, l'apporta à son père comme une curiosité. Le père lui dit en secouant la tête :

— C'est là une triste chose à voir ! c'est l'indice des changements qui nous menacent, le signe des jours sombres et froids.

En des phases singulières de la vie des peuples, l'homme inexpérimenté s'étonne d'une nouvelle manifestation, et il n'en devine pas le sens ; le vieillard, qui voit de loin, y discerne avec douleur le pronostic des jours sombres et froids que ses enfants devront souffrir.

Une ancienne tradition rapporte qu'une cité considérable s'élevait autrefois sur le Matterhonn, à l'ouest du mont Rose. Un jour, Ahasvérus, passant par cette ville dans un de ses perpétuels voyages de juif errant, dit à ceux qui s'étaient rassemblés autour de lui avec surprise :

— Quand je reviendrai ici pour la seconde fois, là où l'on voit à présent des maisons et des rues, on ne verra que des arbres et des amas de pierres ; quand je reviendrai pour la troisième fois, toute la montagne sera couverte de neige et de glace.

Le juif errant a gravi trois fois, ajoute la tradition, à la cime du Matterhorn, et sa prédiction s'est réalisée : le sol fécond, le sol paré d'une fraîche verdure et ani-

mé par une active population, n'est plus qu'un désert de neige.

Les légendes suisses attribuent à une punition de Dieu ces révolutions géologiques.

Les habitants de la Blumisalp et de ces autres belles montagnes où des essaims d'abeilles produisaient un miel aromatique, où des vaches superbes paissaient toute l'année dans de gras pâturages, emplissaient d'un lait onctueux les seaux de la fermière, où le laboureur obtenait par un facile travail d'abondantes récoltes, ont été aveuglés par l'éclat de leur fortune et égarés par l'orgueil, ce péché de Satan ; ils se sont énivrés de la jouissance de leur richesse ; ils ont oublié qu'à la possession des biens de ce monde est attaché un devoir, un rigoureux devoir d'hospitalité et de charité. Au lieu de faire un sage et juste emploi de leurs trésors, ils ne s'en sont servis que pour se plonger dans une indigne mol lesse ou dans des tourbillons de fêtes voluptueuses : ils ont fermé leur oreille aux supplications du malheureux, chassé le pauvre du seuil de leur demeure, et Dieu les a punis.

Un de ces mauvais riches s'était fait construire, sur la pente verdoyante de la Blumisalp, une maison splendide pour y demeurer avec une courtisane. Le lait le plus pur était versé chaque matin dans la baignoire de cette femme, et les escaliers des terrasses de son jardin, étaient faits, dit la naïve légende, non point avec des blocs de granit, mais avec de beaux et bons fromages. Le Sardanapale des montagnes avait hérité de tous les dom ines de son père, et, tandis qu'il en faisait un tel

usage, sa vieille mère, reléguée au fond de la vallée, vivait dans la misère.

La pauvre vieille, ayant froid, ayant faim, vient un jour invoquer sa piété, et il l'a repoussse rudement; elle lui dit qu'elle est faible et ne peut plus travailler, qu'elle est seule dans sa cabane, indigente, sans secours, infirme, sans appui ; elle prie de lui accorder seulement les miettes de ses festins et un refuge dans ses étables à côté de ses animaux, et il lui ordonne de se retirer; elle lui montre ses joues ridées par la douleur, plus encore que par l'âge, ses bras amaigris, ses bras qui l'ont porté quand il était petit, et il la menace de la faire chasser par ses domestiques.

Alors elle s'éloigne, la malheureuse ; elle redescend vers sa cabane. Si cruel que soit l'outrage qu'elle vient de subir, elle ne peut maudir le fils qu'elle a enfanté, qu'elle a nourri et bercé ; mais, tandis qu'elle chemine d'un pied débile, le front baissé, des sanglots qu'elle ne peut contenir s'échappent de son cœur oppressé, et des larmes amères coulent de ses yeux. Dieu compte ces larmes de la mère outragée.

A peine était-elle arrivée dans le vallon que l'ouragan éclate : le fils ignominieux voit son habitation frappée par la foudre, ses trésors, ses bestiaux, consumés par les flammes; lui même ne peut échapper à ce feu du ciel; il y périt avec sa honteuse compagne, et les champs dont les riches produits ne servaient qu'à solder ses débauches sont couverts d'une masse de neige qui ne fondra plus, et à la place où sa mère implorait vainement sa compassion, l'ébranlement du sol a creusé

un abîme, et là où sont tombées les larmes de cette mère désolée on voit à présent tomber goutte à goutte les larmes froides des glaciers éternels.

Une quantité de traditions de la Suisse nous présentent, dans des scènes dramatiques, ce même châtiment du vice et des duretés du cœur; et cette pensée morale, cette ferme croyance en une justice providentielle, ce dogme d'expiation, nous le retrouvons dans toutes les légendes populaires de l'Europe.

Il a été bon et souffrant et religieux, le peuple du moyen âge qui faisait ces légendes, et toutes ses vibrations du cœur, et toutes ses émotions de joie, de gratitude, de piété, de douleur, se réflètent dans ces récits fictifs qu'il compose naïvement et qu'il raconte dans les veillées du soir, et transmet, comme l'héritage de sa pensée, à ses enfants.

Dans l'élan de sa reconnaissance, il idéalise, il consacre la mémoire de ceux qui l'ont aidé dans ses travaux et consolé dans ses peines; mais il cloue au pilori de son histoire, il flétrit d'une tache indélébile, les avares, les usuriers, les juges prévaricateurs, les larrons, les assassins, les impies, tous les mécréants, les vices, les crimes ou les égarements qui le révoltent, et les maîtres iniques qui outragent sa religion ou oppriment sa faiblesse.

Dans cette juridiction des peuples, le foyer de famille est son tribunal, et sa légende est sa sentence. S'il ne peut voir punis sur cette terre ceux qui l'ont trompé, appauvri, écrasé, il les dévoue aux châtiments d'un autre monde; il les livre à l'enfer; il les condamne à des sup-

plices que Dante lui-même n'avait pas imaginés, et il ne doute pas que ces supplices ne leur soient infligés par la main de Dieu.

Dans les nuits d'hiver, au milieu du sifflement des vents, il distingue des aboiements de chiens et des cris lamentables : c'est le féroce chasseur qui, dans la frénésie de sa chasse, dévastait autrefois, sans pitié, le champ du pauvre ou profanait les saints jours de fêtes, et qui, en expiation de ses crimes, doit courir par monts et par vaux, par le froid et la neige, jusqu'au jour du jugement dernier.

Dans la profondeur des lacs, parfois, à la clarté de la lune, il entrevoit la pointe d'une tourelle, la crête d'un rempart : c'est le châtiment d'un rapace seigneur qui ne songeait qu'à amasser de l'argent, par toutes sortes d'exactions, et qui a été englouti avec ses trésors,

Sur la pente des montagnes, on entend des soupirs et des gémissements qui annoncent une grande fatigue : c'est un bailli cruel qui asservissait les bûcherons aux plus rudes travaux, et qui doit endurer les tourments de Sisyphe : chaque jour, il est obligé de porter ou de traîner, jusqu'au haut d'une cime escarpée, un tronc de sapin qui, lorsqu'il croit atteindre son but final, lui retombe sur la poitrine.

Telle a été la vengeance du peuple ; mais, par malheur, elle ne lui a pas toujours suffi : plus d'une fois il a pris les armes ; il s'est révolté contre ceux dont il avait longtemps supporté avec patience le pouvoir ; il a ravagé les domaines de ses maîtres, démoli leurs châ-

teaux, et, dans l'aveuglement de sa rage, égorgé l'innocent avec le coupable.

Sanglantes jacqueries! horribles guerres des paysans! effroyables désordres des révolutions ! « Malheur, malheur ! dit Schiller, quand, au milieu des populations, l'étincelle a longtemps couvé ; quand la foule, brisant ses chaînes, cherche par elle-même un affreux appui ; alors la révolte, suspendue aux cordes de la cloche, la fait gémir dans l'air, et change en instrument de violence un instrument de paix !

« Liberté ! égalité ! voilà les mots qui retentissent. Le bourgeois paisible saisit ses armes ; la multitude inonde les rues et les places ; des bandes de meurtriers errent de côté et d'autre ; les femmes deviennent des hyènes et se font un jeu de la terreur ; de leurs dents de panthère, elles déchirent le cœur palpitant d'un ennemi : plus rien de sacré, tous les liens d'une réserve pudique sont rompus ; le bon cède la place au méchant, et les vices marchent en liberté. Le réveil du lion est dangereux, la dent du tigre est effrayante ; mais ce qu'il y a de plus effrayant, c'est l'homme dans son délire. Malheur à ceux qui prêtent à cet aveugle éternel la torche, la lumière du ciel ! elle ne l'éclaire pas ; mais elle peut, entre ses mains, incendier les villes, dévaster les campagnes. »

Il est triste d'arrêter sa pensée sur ces avalanches de révolutions humaines, bien plus longues et plus désastreuses que les avalanches des Alpes !

J'en reviens aux légendes.

Les Suisses ont, comme les anciens peuples de l'O-

rient, des légendes mytiques d'animaux fabuleux, symboles grossiers des forces brutes de la nature, et des légendes de différents génies représentant le principe du bien et du mal; comme tous les peuples d'Europe, ils ont un grand nombre d'histoires de diableries et de sorcelleries. Leur diable est, comme celui des contes d'Allemagne, de Suède, d'Irlande, un pauvre diable qui fait vraiment un piteux métier : il se donne une peine extrême pour subvenir aux folles dépenses d'un prodigue, ou pour satisfaire aux besoins d'une communauté; il va chercher des trésors dans les entrailles de la terre; il taille des routes sur les rochers; il construit des ponts sur l'abîme, le tout afin de gagner une âme, et cette âme lui échappe par la ruse de ceux qui l'ont employé à leur service. A la place de la créature humaine sur laquelle il comptait, on lui livre un chien ou une chèvre; s'il essaye de protester, on l'asperge d'eau bénite, et il s'enfuit tout honteux de sa déconvenue.

Les sorcières sont plus malignes; elles apprennent, dans leurs réunions du sabbat, de très vilaines choses, et leur inimitié est fort dangereuse; elles peuvent plonger une mère dans la désolation en faisant mourir son enfant, et ruiner un pâtre en jetant un maléfice sur ses bestiaux. Comme Médée, leur antique reine, elles ont des passions ardentes; comme les sorcières de Macbeth, elles composent des mixtures infernales; mais, tôt ou tard, elles sont découvertes dans leurs ténébreuses opérations; elles sont arrêtées, conduites en prison, appliquées à la torture; alors elles avouent leurs promenades nocturnes du samedi, leurs relations familières avec

Satan, tous les crimes qu'elles ont commis, et elles sont brûlées sur la place publique pour l'édification des fidèles et la consolation de ceux dont elles ont navré le cœur ou anéanti la fortune.

Dans les traditions mythiques de l'Helvétie, il y a peu de figures de géants. C'est dans les plaines de l'Allemagne que les géants se dressent de toute la hauteur de leur énorme stature, jouent avec des rochers comme avec des grains de sable, enlèvent en se promenant le laboureur avec son valet, sa charrue, ses chevaux, mettent tout cet attirail dans leur poche et l'apportent à leur petite fille comme un léger jouet d'enfant.

Mais, au milieu des Alpes, le peuple a devant lui les éternels géants des montagnes qui rapetissent à ses yeux toute idée d'un géant humain.

C'est peut-être par un effet de cette impression que son esprit se complaît dans l'image d'une foule d'êtres alertes, actifs, ingénieux, mais tous petits. On les appelle, dans la Suisse française, des *servants*, et, dans la Suisse allemande, des *maennlein* des *toggeli*, des *twirgi;* ils sont disséminés dans tout le pays L'hiver, ordinairement, on ne les voit guère ; ils vivent alors pour la plupart dans des grottes mystérieuses ; mais, dès que le printemps revient, ils sortent de leur retraite, se dispersent gaiement dans les bois et dans les vallées, gravissent les montagnes, s'assoient au foyer du chalet, et il en est qui, toute l'année restent dans la maison du laboureur ou du pâtre.

Il est, au Mogol, des follets
Qui tout office des valets,
Tiennent la maison propre, ont soin de l'équipage
Et quelquois du jardinage.

Les servants de la mythologie suisse sont plus occupés que ces follets du Mogol dont parle la Fontaine. Ils travail'ent dans les champs, surveillent la grange et l'étable, et s'occupent aussi du ménage; lorsqu'il en est besoin, ils vont puiser de l'eau à la citerne, fendent le bois, entretiennent le feu de la cuisine, et souvent bercent les petits enfants; toujours occupés des intérêts de celui auquel ils se sont dévoués et toujours en éveil, ils vont, viennent, trottinent. c'est une bénédiction; et, pour les récompenser de tant de bons services, il suffit de placer pour eux, chaque jour, sur une tablette très propre une tasse de lait : il en coûte plus cher pour nourrir un chat paresseux qui ne fait que se lécher les pattes ou dormir au soleil.

Les maennlein de la Suisse, comme les *stræmkarlar* de la Suède, enseignent quelquefois leur chant à ceux qui leur inspirent une affection particulière. Ainsi, quand un pâtre de l'Oberland étonne les voyageurs par l'habileté extraordinaire avec laquelle il fait retentir son *alphornn;* quand la jeune batelière de Thun ou de Brienz ravit un cercle d'auditeurs par la pureté et la flexibilité de sa voix, il faut croire que ni l'un ni l'autre n'a reçu des leçons d'un maître vulgaire : c'est un savant maennlein qui leur a révélé quelques uns de ses secrets.

Mais ils ne fréquentent plus, comme autrefois, les vil-

lages et les chalets, ces bienfaisants maennlein; ils deviennent rares, par plusieurs raisons, disent les bonnes gens de l'ancien temps. En premier lieu, s'ils sont naturellement bienveillants, serviables, généreux, ils ont aussi l'esprit irritable et vindicatif : très sensibles à un témoignage de gratitude, ils ne le sont pas moins à une injure, et une grossièreté suffit pour les faire partir de la maison ou du domaine où ils se plaisaient à résider. Or ils ont été plus d'une fois offensés par des rustres ou des étourdis, et ils se sont éloignés tristement en silence. Ensuite, ce qui les attachait surtout au paysan suisse, c'était son honnêteté de caractère, sa simplicité dans les habitudes journalières de la vie, sa droiture dans tous les affaires, et l'on est forcé de reconnattre qu'au temps actuel ces vertus patriarcales sont un peu altérées. Enfin, il paraît que toutes ces cohortes de touristes de différents pays, qui, chaque été, traversent à pied, à cheval, en litière, les montagnes, jadis si calmes de la Suisse, impressionnent très désagréablement les maennlein, que les bateaux à vapeurs les offusquent, et que les chemins de fer les épouvantent.

Voilà pourquoi ils se sont, l'un après l'autre, retirés dans leurs demeures souterraines en s'écriant, dit-on : « O bœse Welt ! o bœse Welt ! (O méchant monde ! ô méchant monde !) « Ils étaient les représentants de la vie rurale et pastorale dans sa pureté primitive, ils n'ont pu, comme les hommes, transformer leur caractère et s'assouplir à d'autres mœurs : ils ont disparu.

On dit que leurs demeures sont très brillantes : le cristal et les pépites de métaux précieux y étincellent de

tout côté; ils y vivent paisiblement en famille; ils y font d'une main habile les divers ustensiles qui leur sont nécessaires et y façonnent, comme les nains scandinaves, d'élégants bijoux. Autour de leur habitation s'étendent de verts pâturages où ils conduisent de belles petites vaches qui leur donnent un lait exquis.

Ainsi ils conservent, dans les entrailles de la terre, la satisfaction du travail et les innocentes joies de la vie agricole; seulement, ils ne voient plus l'homme; s'ils le regrettent, il a, de son côté, plus d'un motif pour les regretter. Des parois de leurs demeures, jadis, ils détachaient parfois des lingots d'or ou d'argent et les lui donnaient. C'était pour récompenser une action honorable ou pour réparer le désastre d'une famille que les maennlein faisaient un tel usage des richesses de leurs grottes. Les légendes suisses racontent, d'une façon amusante, ces générosités, tandis qu'au contraire elles joignent toujours une idée grossière ou une image sinistre à la fortune qui enflamme la cupidité de l'homme et qu'il essaye d'acquérir, non point seulement par un honnête et patient labeur, par un sage esprit d'ordre, mais tout d'un coup par une entreprise audacieuse.

Ainsi c'est le serpent, le fatale reptile du paradis terrestre, qui porte sur sa tête une couronne de diamants; c'est le démon qui achète, avec des sacs de ducats, une âme débile ; c'est un farouche usurier qui, en punition de tous ses méfaits, est condamné à gémir sous ses piles d'écus jusqu'au jour où on viendra lui enlever ce fardeau métallique qui l'oppresse ; mais l'espoir de sa délivrance ne lui est accordé qu'une fois dans un siècle au

milieu de la nuit de Noël. Celui qui veut tenter cette aventure doit avoir le courage de prendre entre ses mains une clef fulminante que lui présente un fameux chat noir, et d'avancer en silence vers une tombe, et de soulever une pierre sur laquelle repose un crapaud : que si, dans le cours de son opération, il profère seulement un mot, un cri, tout est perdu : la pierre retombe sur la fosse ténébreuse, et l'usurier doit attendre encore, pendant un nouveau cycle de cent ans, une main plus ferme, un courage plus résolu.

Près de Reinach, dans le canton d'Argovie, s'élève une colline couverte de broussailles, qui renferme une quantité de trésors. Un soir, un pauvre berger, passant sur cett colline, aperçoit une femme revêtue d'une longue tunique blanche, qui, dans un geste impétueux, sans prononc r un mot, l'engage à le suivre ; il la suit, et elle le guide en silence, par un étroit sentier, à travers des taillis épais jusqu'auprès d'un roc solitaire voilé par de nombreux rameaux. Là, elle lui fait signe de se baisser, et, au beau milieu du roc, il découvre une cassette en fer pleine de pièces d'or. Elle l'invite du regard à puiser nans cette cassette. Il obéit machinale ment, et, en se relevant, il voit une énorme meule de moulin, suspendue sur sa tête par un fil, et la maudite femme qui tient des ciseaux à la main et s'apprête à couper ce fil. Alors une terreur panique le saisit ; il rejette précipitamment par terre l'argent qu'il avait déjà amassé et s'enfuit.

Toutes ces fictions populaires ne sont elles pas un curieux enseignement ? Ne nous offrent-elles pas, dans

leurs diverses scènes, un symbole, ou des trames ténébreuses, ou des témérités que suscite l'appât de la fortune, des profonds dégoûts qu'il faut savoir surmonter pour la conquérir et des mortelles anxiétés inhérantes souvent à sa possession ?

Aux diverses traditions que je viens d'énumérer il faut joindre quelques histoires de village : l'amour s'y montre, non point tel qu'on le voit souvent dans le beau monde des grandes villes, oublieux et mobile, mais tel que les âmes fermes le conçoivent, fidèle à ses promesses, inébranlable jusqu'à la mort. J'en choisis deux exemples, en raison de leur caractère essentiellement helvétique.

Une jeune fille, après avoir longtemps, énergiquement résisté à la volonté du tuteur qui exerce sur elle l'autorité absolue d'un père, finit par se résoudre, en apparence, à épouser un homme qui lui est odieux. Il y en a un autre qu'elle aime du fond du cœur, et à celui-là elle a juré de ne vivre que pour lui. La veille de son mariage, elle le prie de la sauver de l'union qu'elle abhorre.

— Soyez tranquille, lui dit-il, ceux qui veulent nous désunir en ce monde nous réuniront à jamais dans l'autre.

Il s'en va, le lendemain matin, sur les Alpes, et, à l'heure où déjà les cloches annonçaient la cérémonie nuptiale, où l'on pressait la jeune fille d'achever ses préparatifs pour se rendre à l'église, il s'avance vers elle, il lui présente un beau bouquet de fleurs bleues, un bouquet de tiges d'aconit, choisies parmi les plus véné-

reuses; elle le respire avec force, puis le lui rend; il le respire de même, et tous deux meurent empoisonnés par la même plante.

L'autre histoire doit également émouvoir les bonnes gens à qui une vieille femme la raconte le soir à la veillée.

— Ecoute, dit un fier baron suisse à un de ses jeunes vassaux, tu as eu la hardiessse de lever les yeux sur ma fille, l'audace de l'aimer et l'insolence de lui déclarer ta passion. Je pourrais te châtier comme tu le mérites; mais ma fille dit aussi qu'elle t'aime, et me supplie d'avoir pitié d'elle et de toi. C'est ma fille unique : je me laisse attendrir. On te dit alerte et vigoureux; on dit qu'à la lutte, à la course et dans les autres jeux du village, c'est toujours toi qui l'emportes sur tes rivaux. Eh bien, tu vois cette montagne sur laquelle un de mes ancêtres a fait planter une croix, si tu peux, sans t'arrêter une seule fois, une seule seconde, si tu peux porter ma fille jusqu'au haut de cette sommité, je t'accorde sa main. Acceptes-tu ?

— J'accepte.

— A demain !

— A demain.

Le lendemain, les paysans du village se réunissent au pied de la montage pour assister au mémorable spectacle qui leur a été annoncé. Le jeune homme est avec eux, un peu ému, mais encouragé par ses compagnons et sentant palpiter en lui même un cœur résolu. Le baron s'avance, à cheval, regrettant peut être l'engagement qu'il a pris, mais espérant que l'audacieux plé-

béien échouera dans son entreprise ; à côté de lui est sa fille, pâle et tremblante, et priant Dieu d'assister celui à qui elle veut confier sa destinée.

Au mot d'ordre prononcé d'une voix farouche par son père, l'amant fidèle la prend dans ses bras avec une touchante expression de respect et de tendresse ; il la prend et se met à marcher d'un pas lent, mais assuré ; il gravit la montagne par le sentier escarpé et ne s'arrête pas. Il va, il va, et les paysans qui le suivent du regard applaudissent à sa force, et le visage du baron se rembrunit. Cependant il doit cheminer sur un terrain sablonneux qui s'éboule, puis poser le pied sur des roches glissantes. A l'un de ces endroits difficiles on le voit hésiter ; il fait un circuit et ralentit sa marche et paraît trébucher. Un cri de pitié s'élève du milieu de la foule qui l'observe, et dans les yeux du baron étincelle un rayon de joie cruelle. Mais la jeune fille murmure une douce parole à l'oreille de celui qu'elle appelle son fiancé, puis lui passe la main sur le front, et il se ranime ; il franchit vigoureusement une rude aspérité, puis, de nouveau, il paraît fatigué, épuisé ; il ne pose plus que péniblement un pied devant l'autre. Alors la jeune fille incline encore vers lui sa tête, le regarde avec ses doux yeux bleus, puis lève les bras en l'air comme pour se rendre moins lourde. Ses forces se ravivent par la suprême puissance de l'amour ; il traverse les broussailles épineuses, il gravit les pointes de rocs aigus, il surmonte tous les obstacles de son âpre chemin, il arrive enfin à la cime de la montagne ; là, il reste un instant debout dans la joie de son triomphe, puis s'affaisse

et tombe avec son doux fardeau. Des applaudissements enthousiastes ont salué sa victoire ; une clameur douloureuse retentit quand on le voit tomber.

Le baron s'élance à cheval vers la sommité de la montagne et trouve les deux amants immobiles, enlacés dans les bras l'un de l'autre au pied de la croix, à laquelle de leurs lèvres entr'ouvertes ils semblaient adresser une dernière prière.

— Qu'on les sépare ! crie-t-il d'une voix impétueuse à quelques paysans qui l'ont suivi.

L'un deux s'approche, se met à genoux, et, prenant entre ses mains les froides mains de la jeune fille et du jeune homme, dit au baron .

— Dieu ne veut pas qu'ils soient séparés. Ils sont morts !

Un grand nombre de légendes populaires des divers cantons de la Suisse proviennent assurément d'une autre contrée ; pour en retrouver l'idée première, il faudrait la chercher très loin, en Allemagne, en Scandinavie et jusque dans les régions de l'Orient, *vagina* des races européennes et de leurs primitives traditions, car la légende voyage comme la poussière fécondante qu'une chaude brise transporte de dattier en dattier, dans les oasis du désert de Sahara, comme la graine que le vent enlève au calice des fleurs et dissémine sur différents terrains, comme les noix de cocotier que l'Océan roule dans ses flots et jette sur les rives d'une île où elles germent. Et la légende se modifie, prend une autre forme en s'implantant sur un nouveau sol, comme le

voyageur qui adopte le langage et la coutume du pays où il s'établit.

D'autres traditions mytiques, morales, religieuses, romanesques, appartiennent essentiellement à la Suisse. A quelle époque ont-elles été composées et par qui ? il serait difficile de le dire; l'historien et l'ethnographe s'appliquent pourtant, par une judicieuse raison, à en rechercher la date, car elle peut leur servir à constater l'époque d'une migration ou de quelque autre mouvement social. Quant à celui qui, le premier, a raconté ces naïves ou ingénieuses fictions, dans quel village, dans quel chalet solitaire pourrait-on découvrir son nom ? Il ne songeait point à produire une œuvre littéraire; il ignorait la gloire des palmes académiques, les marchés de la librairie, les bénéfices du feuilleton, et relatait tout simplement à un cercle d'amis ce qu'il avait entendu peut-être relater déjà par un de ses naïfs compagnons, en termes moins lucides, ou ce qu'il avait éprouvé lui-même. Mais pourquoi m'arrêter à faire cette remarque ? Si quelque homme a eu l'art de donner une forme plus précise à certaines traditions, en réalité, toutes ces traditions, toutes ces fables mythologiques, toutes ces images des phénomènes de la nature, ne sont point l'œuvre d'un seul âge ni d'un individu : c'est l'œuvre de tout un peuple et l'œuvre graduelle de plusieurs générations.

FABLES

Par M. VIANCIN.

LES DEUX CERISIERS.

Par la nature égaux dans leur beauté première,
Deux jeunes cerisiers, greffés différemment,
L'un pour l'utilité, l'autre pour l'agrément,
Près l'un de l'autre ornaient la saison printannière.
Le mieux paré, tout fier de ses bouquets nombreux,
A fleurs doubles, — ravi d'étaler sur ses branches,
Tant de larges rosettes blanches,
Prit avec son confrère un ton fort dédaigneux.
« — Voisin, lui cria-t-il, tes fleurs sont bien mesquines;
» Au printemps, si c'est là tout ce que tu destines,
» Mieux que toi je lui fais honneur
» Et tu dois envier ma gloire et mon bonheur.
» — Oh! ne crois pas que j'en murmure,
» Paisiblement lui répondit
» L'arbre à la modeste parure,
» D'un stérile ornement ton orgueil s'applaudit;
» Rien n'éclora de tes fleurs effacées
» Quand le souffle des vents les aura dispersées;
» Tu brilles plus que moi, je t'accorde ce point;
» Mais je promets des fruits et tu n'en donnes point. »

Que de sujets d'humaine espèce,
Infatués de leur richesse,

Brillants d'un luxe vain, restent sans nul produit !
Et parmi les porteurs de rosettes nombreuses
Combien a de pareils l'arbre aux fleurs orgueilleuses
D'où ne sort jamais aucun fruit !

LE PINSON DE MONTAGNE.

Un oiseau de passage, un pinson de montagne,
En visitant certain vallon,
S'introduisit dans le salon
D'un joli manoir de campagne.
Il y fut retenu, longtemps, bien enfermé,
Mais gouverné du reste en hôte fort aimé.
Rien ne manquait à sa pâture :
Une main protectrice, avec les plus grands soins,
Pourvoyait à tous ses besoins,
Et même lui sucrait parfois sa nourriture.
Si dans ses mouvements il était limité,
N'ayant d'autre prison qu'une assez large enceinte
Qu'on daignait le laisser parcourir sans contrainte,
A tort il se fût plaint d'être sans liberté.
Il pouvait voltiger, sautiller à son aise
Sur les bras d'un fauteuil, sur le dos d'une chaise,
Sur des vases de fleurs, et même dans ses jeux
Mollement se suspendre à des rideaux soyeux.
Mais cela n'était pas l'entière indépendance ;
Il regrettait souvent, bien que dans l'abondance,
Les vastes champs de l'air, le lever du soleil,
Les rayons du couchant à l'horison vermeil,
Et le grain du semeur qui s'offrait à sa vue
Sur les traces de la charrue,
Et tant de vermisseaux dont s'emparait son bec
Sous un épais feuillage ou sur un arbre sec,

Et la variété des succulentes baies
Que lui donnaient les bois, les buissons et les haies,
Et son breuvage au bord des eaux,
Et ces miroirs du ciel bien plus grands, bien plus beaux
Que les deux réflecteurs à bordure dorée
Dont sa chambre était décorée,
Meubles qui le trompaient lorsqu'il cherchait en vain
A parcourir aussi ce double et faux espace
Qu'une glace produit devant une autre glace
Jusque dans un vague lointain,
Et lorsqu'en y voyant son image fidèle
Qui semblait partager son inquiète ardeur,
Il ne rencontrait sous son aile
Qu'un fantôme d'oiseau sans vie et sans chaleur.
Enfin il arriva qu'un jour, d'assez bonne heure,
Par négligence ou par oubli,
Ne fut pas tout à fait rempli
Le soin de fermer sa demeure.
On conçoit qu'il fut prompt à s'en apercevoir
Et qu'il en profita sans attendre le soir.
Un perçant cri de joie avertit de sa fuite ;
Vainement on voulut courir à sa poursuite ;
Dans son rapide essor, il fit tant de chemin
Qu'il se crut à l'abri de tout le genre humain.
Mais la neige couvrait la terre ;
Il ne trouvait partout que frimas et frimas.
Lassé de prendre ses ébats,
Il endura la faim. — Pour comble de misère,
Pendant qu'à se nourrir avec peine il cherchait,
Il tomba dans un trébuchet.
On l'en sortit bientôt, mais pour le mettre en cage,
Hélas ! non moins étroite, où la main d'un berger
Lui donna dès ce jour chichement à manger.
De ce maître nouveau, pour un cruel usage,
Il devint le triste valet,
Attirant ses pareils sous un traître filet.

Voyant à cette destinée,
Son existence condamnée,
Le malheureux captif regretta cette fois,
Si non sa liberté dans les champs, dans les bois,
Du moins cette maison propice, hospitalière,
Où de tant de bontés on l'entourait naguère.
Combien d'y revenir il eût été content !
Vain espoir ! Et toujours des angoisses nouvelles ;
Point d'issue offerte à ses ailes ;
Il les usait en se heurtant
Contre sa cage meurtrière
Où sans cesse vers la lumière
Il s'élançait tout palpitant.
Pauvre petit oiseau ! je comprends que ta fable
Inspire en ta faveur plus d'un juste regret ;
Mais n'est-ce pas un peu l'histoire véritable
De bien des étourneaux moins dignes d'intérêt ?
Que de gens dessaisis d'un suffisant bien-être,
Pour avoir voulu mieux, en sont au repentir !
Tel qui s'affranchit d'un bon maître
En trouve un qui le fait pâtir.
Honte et mépris pour ceux qu'à leur triste partage
Ont entraînés l'envie et la cupidité !
Mais plaignons le pinson conduit à l'esclavage
Par amour de la liberté.

LES MUSES ET LE ROI PIRÉNÉE.

Les muses voyageant ensemble un beau matin
Pour arriver au mont Parnasse
Où le fils de Latone avait marqué leur place,
A pied, modestement en suivaient le chemin.

Aux richesses de la nature
Souriant avec abandon,
Elles ne rêvaient pas de chevaux, de voiture,
Bien moins encore de wagon.
En dépit de Phœbus qui les couvre de gloire,
Sur les illustres fronts des filles de Mémoire
Vinrent s'amonceler des nuages errants;
Puis les eaux d'un ciel noir tombèrent par torrents.
Un peu tard fut permis aux nobles voyageuses
Que rien ne préservait des ondes orageuses
D'accepter le secours de l'hospitalité :
Au seuil de son palais un roi de la Phocide
De féminins trésors explorateur avide,
Les accueillit d'un air empreint d'urbanité,
Mais en secret déjà se faisant la promesse
De traiter en vainqueur ce groupe éblouissant
De fraîcheur et d'attraits, — merveilleuse jeunesse
Qu'embellissait encore un trouble ravissant.
L'or fait pour Danaé ne pleut pas sur les Muses :
La véritable pluie aux neuf vierges confuses
Venait de susciter un cruel embarras;
Tout était transparent sur leurs divins appas.
D'un si charmant aspect se défendraient à peine
Des héros de sagesse humaine;
Plus d'un roi d'aujourd'hui n'y résisterait pas.
Aussi qu'en advint-il chez le dangereux hôte?
Un vouloir délirant justement redouté.
Certes, des chastes sœurs ce n'était pas la faute;
Il n'en est pas toujours ainsi de la beauté.
Bref, le fougueux roi Pirénée
Qui ne se bornait pas aux jeux d'impertinent,
Saisi d'une ardeur effrénée
Jusqu'au dernier excès devint entreprenant;
Mais les pudiques immortelles
Qu'il poursuivait encore au sommet d'une tour,
Pour fuir ses attentats, soudain prirent des ailes,

Et d'un vol triomphant parvinrent au séjour
Où le Dieu des beaux-arts tient sa paisible cour.
L'insensé crut pouvoir les suivre dans l'espace ;
Il osa s'élancer, éperdu, sur leur trace ;
Mais cet amant brutal, victime de ses feux,
Tomba honteusement dans un fossé bourbeux.

Malheur à qui veut faire outrage
A ces vierges du Mont sacré,
A ces beautés qui n'ont point d'âge
Et si dignes toujours d'un amour épuré !
C'est l'homme rayonnant des vertus les plus belles
Qu'elles aiment à couronner ;
Jamais jamais n'aura des ailes
Celui dont l'impudeur cherche à les profaner.
De cette audace impie un jour le ciel se venge ;
Le cynique enfin tombe et reste dans la fange.

LE CHIEN QUI SE CROIT NOBLE.

Un jeune et beau sujet de l'espèce canine
Avait été nommé Citron,
Sans doute en souvenir de ce maître larron
Qu'illustre le divin Racine.
Chose étrange : — il s'imagina
Qu'il était noble, — et se donna
L'ambitieuse particule
Que plus d'un autre roturier,
Avec non moins de ridicule,
Est jaloux de s'approprier.
Il poussait fort loin sa manie :
L'appelait-on Citron tout court,

Le drôle feignait d'être sourd ;
Mais si quelqu'un, par ironie,
Venait à le nommer : Messire de Citron,
Soudain relevant sa moustache,
Il prenait un air fanfaron,
Et de sa longue queue agitait le panache.
« Ah ! ça, ce n'est pas tout, lui dit un chicaneur,
» De vouloir être noble : — il faut qu'on justifie
» De ses titres à cet honneur ;
» Or, où sont les tiens, beau seigneur ?
» De les montrer on te défie.
» Le procureur impérial
» Est sur cette loi là tellement à cheval,
» Qu'il pourrait bien un jour dans l'ardeur de son zèle,
» Songer à te chercher querelle.
» Lui ! contre ma personne oser prendre un tel soin,
» Répondit l'épagneul d'un ton plein d'assurance,
» Ne suis-je pas au rang des premiers chiens de France ?
Mon titre, si j'en ai besoin,
» Est dans une autre loi quelque peu moins nouvelle
» Qui règle au maximum ma cote personnelle ;
» On n'est pas un petit sujet
» Lorsqu'ainsi l'on concourt à l'actif d'un budget ;
» Non-seulement par là je vois que dans ma sphère,
» Je suis éminemment distingué du vulgaire,
» Mais encore je sais que plus d'un citoyen
» Est au poids de l'impôt moins estimé qu'un chien.
» — Pas trop mal raisonné, reprit le formaliste ;
» Mais il serait plus important
» De pouvoir t'appuyer d'un mérite éclatant :
» Des nobles vrais ou faux s'allonge en vain la liste
» Pour ceux qui, se targuant de vaines qualités,
» Sans talents, sans travail, restent des nullités.
» De quoi te prévaux-tu ? Voyons, que sais-tu faire ?
Chasser, manger, boire et dormir,
» Voilà tout. — A peu près, je dois en convenir,

» C'est bien là ma vie ordinaire ;
» Mais dans les rangs multipliés
» De vos grands seigneurs à deux pieds,
» Combien ne font pas autre chose !
» Combien même en est-il qui par plus d'une cause,
» Enervés, sans vigueur, ne sont pas en état,
» De chasser autrement qu'au plat !
» Heureux que pour fournir au luxe de leurs tables
» Le gibier du meilleur aloi,
» Il existe des chiens capables
» De le découvrir comme moi.
» Mon museau délicat me sert de longue vue
» Dont leur nature est dépourvue.
» Pareil à l'ami bouc, des plus haut encornés;
» Tel sot d'entre eux ne voit pas plus loin que son nez.
» Je suis connu pour chien de race franche et pure ;
» On attache du prix à ma progéniture,
» Et par ce côté là je connais des humains
» Moins privilégiés malgré leurs parchemins.
» — Es-tu noble surtout, puisque tu tiens à l'être
» Par le cœur, par les sentiments ?
» — Oh ! pour cela, je suis digne de compliments ;
» Personne plus que moi n'est fidèle à son maître,
» Et c'est une vertu qui chez les serviteurs
» Devient, m'a-t-on dit, peu commune,
» Même au nombre de ceux qui tiennent leur fortune
» Des plus illustres bienfaiteurs.
» Je m'honore d'un fait que je ne saurais taire :
» Mon maître était un jour tout près de se noyer ;
» Moi seul, je le tirai d'affaire,
» Pendant que d'autres chiens ne faisaient qu'aboyer,
» Cela ne vaut-il pas, dites-moi, je vous prie,
» Des papiers, des brevets, tout frais ou vermoulus ?
» En faveur de ma seigneurie
» Que pourrait-on vouloir de plus ?

» — Ma foi, je commence à comprendre
» Qu'à la noblesse aussi tu peux fort bien prétendre ;
» Mais n'en prends pas un tel caquet,
» Qu'il puisse être entendu de messieurs du parquet ;
» Ne te fais pas nommer *de* Citron sans mesure,
» Sois modeste, et souviens-toi bien
» Que désormais, aux yeux de la magistrature,
» Sans titre par écrit, aucun *de* ne vaut rien.

ELECTIONS.

Séance du 29 Janvier 1861.

L'Académie a nommé à la place vacante dans l'ordre des associés résidants :

M. Adrien BEUQUE, ancien associé correspondant.

Ont été élus :

Membres honoraires de l'Académie.

MM. VIENNET, de l'Académie française.
MONTY, recteur de l'Académie de Besançon.
MORELLET, ancien notaire à Bourg.

Associé correspondant.

(Classe des associés nés dans la province.)

M. ADOLPHE DE CIRCOURT.

Associé correspondant.

(Classe des associés nés hors de la province.)

M. BAUDOIN.

Séance du 24 Août 1861.

A l'issue de la séance publique, l'Académie s'étant retirée dans ses bureaux pour procéder aux élections, a élu :

Président annuel pour l'année 1862.

M. PARANDIER, ingénieur en chef.

Vice-Président.

M. Reynaud-Ducreux, professeur à l'école d'artillerie.

Ces deux élections ont été faites à l'unanimité.

L'Académie a nommé à la place vacante dans l'ordre des associés correspondants, nés dans la province, M. Gigoux, peintre d'histoire.

LISTE ACADÉMIQUE.

AOUT 1861.

DIRECTEURS ACADÉMICIENS-NÉS.

Mgr l'ARCHEVÊQUE de Besançon.

M. le GÉNÉRAL COMMANDANT la 7e division militaire.

M. le PREMIER PRÉSIDENT de la Cour impériale.

M. le PRÉFET du département du Doubs.

ACADÉMICIEN-NÉ.

M. le MAIRE de la ville de Besançon.

ACADÉMICIENS HONORAIRES.

Messieurs

BEAUPRÉ, Conseiller à la Cour impériale de Nancy (décembre 1853).

BERROYER, ✻, ancien Recteur; à Bresson, près de Grenoble (juillet 1814).

BIGANDET (Mgr), vicaire apostolique dans la Birmanie (janvier 1853).

BIXIO (le Docteur), Médecin, ancien député; à Paris (janvier 1848).

BLANC, ✻, Procureur général; à Colmar (août 1850).

BOURQUENEY (le baron de), C ✻, ancien ambassadeur; à Paris (mai 1856).

CARBON, O ✻, ancien Recteur de l'Académie de Besançon; à Paris (août 1841).

CARPENTIER, ✻, membre du Conseil général du Doubs, Maire de la ville; à Baume-les-Dames (août 1856).

COQUAND, Professeur de minéralogie et de géologie à la Faculté des sciences de Marseille (janvier 1854).

DELESSE, ✻, Ingénieur des Mines; à Paris (janvier 1848).

DEVILLE, ✻, Professeur à l'Ecole normale; à Paris (août 1845).

DÉY, Directeur des Domaines, à Vesoul (janv. 1854).

DESROZIERS, ✻, Recteur de l'Académie de Clermont (janvier 1858).

DONEY (Mgr), ✻, Evêque de Montauban (décemb. 1833).

FARGEAUD, ancien Professeur de physique; à Saint-Léonard (Haute-Vienne) (août 1827).

FLOURENS, O ✻, Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, membre de l'Académie française; à Paris (janvier 1841).

GATTREZ (l'Abbé), ✻, ancien Recteur de l'Académie de Limoges (janvier 1828).

GERBET (Mgr), ✻, Evêque de Perpignan (novembre 1844).

GOUREAU, O ✻, Colonel honoraire du génie; à Paris (août 1833).

GOUSSET (S. E. le Cardinal), O ✻, Archevêque de Reims, Sénateur (janvier 1831).

GUERRIN (Mgr), Evêque de Langres (août 1850).

GUIZOT, G C ✻, membre de l'Académie française; à Paris (décembre 1835).

KORNPROBST, ✻, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées; à Limoges (août 1840).

LACROIX (l'Abbé Pierre DE), Clerc national; à Rome (janvier 1852).

LAMARTINE (Alphonse DE), O ✻, membre de l'Académie française, etc.; à Paris (mai 1834).

LÉFAIVRE, C ✻, Colonel honoraire du génie; à Paris (novembre 1836).

MAGNONCOUR (Flavien DE), ✻, ancien Pair de France; à Paris (décembre 1835).

MARTIN (le Baron), ✻, anc. Député; à Gray (août 1836).

MEYRONNET DE ST.-MARC, C ✻, ancien Conseiller à la Cour de cassation; à Aix (août 1835).

MIGNARD, Littérateur; à Dijon (24 août 1859).

MONTALEMBERT (le Comte DE), de l'Académie française; à Paris (janv. 1840).

MORELLET, ancien notaire; à Bourg (août 1861).

MOUSTIER (le marquis DE), G ✻, Ambassadeur à Vienne (janvier 1858).

PASQUIER (le duc), Chancelier de France; à Paris.

PERRIN (J.-B.), Avocat; à Lons-le-Saunier (août 1852).

PERRON, ✻, *Secrétaire perpétuel honor.*; à Paris (août 1838).

PERSON, ✻, ancien Doyen de la Faculté des sciences; à Paris (août 1845).

POUJOULAT, Homme de lettres; à Passy, près de Paris (décembre 1835).

TOURANGIN, G O ✻, Sénateur; à Paris (30 nov. 1848).

VILLARS, ✻, ancien Directeur de l'Ecole préparatoire de médecine (janvier 1841).

ACADÉMICIENS TITULAIRES OU RÉSIDANTS.

Messieurs

Droz, ✻, Conseiller honoraire à la Cour impériale, *Doyen de la Compagnie* (décembre 1805).

Weiss, O ✻, Bibliothécaire de la ville, membre correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions) (août 1808).

Viancin, Secrétaire en chef de la Mairie, Maître ès Jeux-Floraux (août 1820).

Marnotte, Architecte, membre correspondant de la Commiss. d'antiquités de la Côte-d'Or (août 1826).

Saint-Juan (le Baron de), ancien membre du Conseil général (janvier 1827).

Pérennès, ✻, Professeur de littérature française, Doyen de la Faculté des lettres, *Secrétaire perpétuel* (janvier 1829).

Parandier, O ✻, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées (février 1833).

Bourgon, ✻, Président honoraire à la Cour impériale, *Trésorier de la Compagnie* (29 janvier 1834).

Huart, O ✻, ancien Recteur (août 1834).

Lancrenon, ✻, Peintre d'histoire, Directeur du Musée (avril 1835).

Bretillot (Léon), ✻, membre du Conseil général (novembre 1835).

Ruellet (l'Abbé), Chanoine honoraire, Curé de Saint-François-Xavier (janvier 1836).

Jobard, ✻, ancien Député, Président à la Cour impériale (janvier 1836).

PONÇOT, ✻, O ✻, ancien Sous-Intendant militaire, membre de l'Académie de Metz, etc. (janvier 1837).

CLERC (Ed.), ✻, Président à la Cour impériale (janvier 1837).

VAULCHIER (le Comte Louis DE), (août 1837).

CONVERS, ✻, ancien Maire de la ville de Besançon, membre du Conseil général (août 1837).

DARTOIS (l'Abbé), Vicaire général (août 1840).

DUSILLET (Auguste), ✻, Président à la Cour impériale (août 1841).

TOURNIER, Professeur à l'Ecole de médecine (août 1844).

TRIPARD, ✻, Avocat à la Cour impériale (août 1844).

CLERC (Ed.), ancien Notaire (janvier 1847).

GRENIER (Ch.), ✻, Professeur d'histoire naturelle à la Faculté des sciences (janvier 1847).

REYNAUD-DUCREUX, ✻, Professeur à l'Ecole d'artillerie (août 1847).

BESSON (l'Abbé), Supérieur du collége de Saint-François-Xavier (août 1847).

LOISEAU, O ✻, Procureur général (novembre 1848).

BONNET (Simon), ✻, Docteur en médecine, Professeur d'agriculture (août 1849).

GUENARD (Alexandre), Bibliothécaire honoraire (août 1849).

SAINT-JUAN (Alexandre DE) (août 1853).

VUILLERET (Just), Juge au Tribunal de première instance de Besançon, Secrétaire adjoint (août 1853).

ASSOCIÉS RÉSIDANTS.

Messieurs

Clerc de Landresse, Avocat à la Cour impériale, Maire de la ville (janvier 1855).

Chiflet (le Vicomte), (janvier 1855).

Druhen, Docteur en médecine (janvier 1855).

Martin, Professeur à l'Ecole de médecine (août 1855).

Laurens (Paul), Chef de division à la préfecture (août 1855).

Alviset, ✱, avocat général (août 1857).

Terrier de Loray (août 1857).

Delacroix, Architecte de la ville (janvier 1858).

Jeannez, ✱, Conseiller à la Cour impériale (janvier 1860).

Beuque (Adrien), Receveur principal des douanes en retraite (janvier 1860).

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS,

Nés dans le ci-devant comté de Bourgogne (1).

Messieurs

Guyétant, ✱, Docteur en médecine, membre de la Société des Géorgiphiles de Florence; à Paris (février 1809).

D. Monnier, Correspondant de la Société impériale des antiquaires de France, membre de la Société d'émulation du Jura; à Domblans (janvier 1827).

---

(1) Une délibération du 5 juillet 1854 a fixé à *quarante* le nombre des associés de cet ordre.

Hugo (Victor), O ✻, de l'Académie française, etc. (août 1827).

Coillot, Doct. en médecine; à Montbozon (août 1827).

Pouillet, O ✻, membre de l'Académie des sciences, à Paris (août 1827).

Dalloz, O ✻, ancien Avocat à la Cour de cassation; à Paris (août 1828).

Pauthier, Orientaliste; à Paris (août 1831).

Violet d'Épagny, Homme de lettres; à Paris (février 1832).

Cuvier (Ch.), Professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Strasbourg (février 1832).

Besson, ✻, Statuaire, Directeur de l'Ecole de dessin; à Dole (août 1833).

Gindre de Mancy, Employé de l'Administration générale des postes; à Paris (janvier 1834).

Laumier, Littérateur; à Lons le Saunier (août 1834).

Magnin (Charles), O ✻, membre de l'Académie des inscriptions, Conservateur à la Bibliothèque impériale; à Paris (janvier 1839).

X. Marmier, O ✻, Conservateur à la Bibliothèque de Sainte-Geneviève; à Paris (août 1839).

Lélut, O ✻, membre du Corps législatif et de l'Institut (Académie des sciences morales), à Paris (août 1839).

Tissot, ✻, Professeur de philosophie, Doyen de la Faculté des lettres de Dijon (août 1842).

Bousson de Mairet, ancien Professeur de rhétorique; à Arbois (août 1842).

Faivre d'Esnans, Docteur-Médecin; à Baume (août 1842).

RICHARD (l'Abbé), Correspondant historique du Ministère de l'instruction publique, Curé à Dambelin (Doubs) (août 1842).

COURNOT, O ✻, Recteur de l'Académie; à Dijon (août 1843).

WEY (Francis), ✻, Inspecteur général des Archives de l'Empire; à Paris (août 1845).

CIRCOURT (le Comte Albert DE), Homme de lettres; à Paris (janvier 1846).

RONCHAUD (Louis DE), Littérateur; à Paris (novembre 1848).

RICHARD-BAUDIN, Maître ès Jeux-Floraux, Professeur au lycée de Dijon (août 1849).

GAUME (M^gr), Protonotaire apostolique, à Paris (août 1850).

REVERCHON, ✻, ancien Maître des requêtes au Conseil d'Etat; à Paris (janvier 1851).

BARTHÉLEMY DE BEAUREGARD (l'Abbé J.), Chanoine honoraire de Reims et de Périgueux, Vicaire de Saint-Denis-du-St-Sacrement; à Paris (janvier 1851).

VIEILLE (Jules), ✻ Maître de conférences à l'Ecole normale supérieure (août 1853).

JOLIBOIS, Curé de Trévoux (janvier 1855).

PALLU, bibliothécaire; à Dole (janvier 1855).

LONCHAMP, avocat; à Vesoul (août 1855).

BERGERET, Docteur en médecine, membre du Conseil général du Jura; à Arbois (août 1856).

GATIN (l'Abbé), correspondant du Ministre de l'instruction publique pour les travaux historiques, Curé d'Héricourt (Haute-Saône) (août 1856).

Gaspard de Gigny, docteur-médecin (janvier 1857).

Petit, statuaire à Paris (août 1857).

Ed. Grenier, littérateur à Baume-les Dames (janvier 1858).

Pasteur, Administrateur de l'Ecole normale supérieure ; à Paris (janvier 1860).

L'abbé Clerc, Professeur au petit séminaire de Luxeuil (août 1859).

Toubin, Régent au collége de Salins (août 1859).

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS,

Nés hors de la province de Franche-Comté (1).

Messieurs

Civiale, ✱, Docteur en médecine ; à Paris (août 1823).

Taylor (le Baron), ✠ O ✱, Littérateur ; à Paris (août 1825).

Cailleux (de), ✠ O ✱, ancien Directeur général des Musées ; à Paris (août 1827).

Péricaud, ancien Bibliothécaire de la ville de Lyon, etc. (août 1833).

Matter, O ✱, ancien Inspecteur général de l'Université ; à Strasbourg (janvier 1834).

Nadault-Buffon, O ✱, Chef de division au Ministère des travaux publics, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées ; à Paris (août 1834).

Thirria, O ✱, Ingénieur en chef des Mines, membre

---

(1) Une délibération du 8 juillet 1834 a fixé à *vingt* le nombre des associés de cet ordre.

du Conseil général de la Haute-Saône ; à Paris (août 1834).

CAUMONT (DE), O ✵, Président de la Société des antiquaires de Normandie ; à Caen (janvier 1841).

REINAUD, O ✵, membre de l'Institut, Conservateur de la Bibliothèque impériale ; à Paris (août 1842).

DUBEUX, ✵, Conservateur de la Bibliothèque impériale ; à Paris (août 1842).

PAUTET (Jules), Homme de Lettres ; à Paris (août 1842).

LEGLAY, ✵, Conservateur des Archives de la ville de Lille (août 1844).

MALLARD, Archéologue-Dessinateur ; à Selongey, près de Dijon (août 1845).

GREPPO (l'Abbé), Vic. gén. ; à Belley (30 août 1847).

CHÉNIER (DE), O ✵, Chef du bureau de la justice au Ministère de la guerre ; à Paris (novembre 1848).

BRAUN, ✵, Président du Consistoire supérieur et du Directoire de l'Eglise de la confession d'Augsbourg, ancien Conseiller à la Cour impériale de Colmar (août 1849).

FORSTER, ✵, membre de l'Institut (Académie des beaux-arts) (août 1853).

FOISSET, conseiller à la Cour impériale de Dijon (août 1857).

QUICHERAT, professeur à l'Ecole impériale des Chartes (août 1857).

BAUDOIN, Docteur en droit ; à Paris (janvier 1861).

ASSOCIÉS ÉTRANGERS (1).

Messieurs

PICOT, Professeur d'histoire ; à Genève (mai 1807).

GINGINS LA SARAZ (le Baron DE), Correspondant de l'Académie royale de Turin ; à Lausanne (mai 1839).

GAZZERA (l'Abbé), Secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences ; à Turin (mars 1841).

GACHARD, ✻, Directeur général des Archives des Pays-Bas ; à Bruxelles (mars 1841).

VULLIEMIN, Historien ; à Lausanne (mars 1841).

PORCHAT, ancien Recteur de l'Université de Lausanne ; à Paris (mars 1841).

MATILE, Historien ; à New-York (E.-Unis) (mars 1841).

GROEN VAN PRINSTERER (G.), ancien Chef du cabinet du Roi de Hollande, membre du Conseil d'Etat ; à La Haye (août 1843).

MÉNABRÉA, Ministre à Turin (août 1847).

REUME, Officier d'artillerie ; à Bruxelles (août 1850).

KOHLER, Prof. au collége de Porrentruy (janvier 1855).

MANZONI (Alexandre) ; à Milan (août 1855).

---

(1) Cette classe a été instituée par une délibération du 11 mars 1841.

SUPPLÉMENT

AU RAPPORT SUR LE CONCOURS DE POÉSIE (1).

M. le Président ayant ouvert le billet cacheté joint au poème portant le n° 3, a proclamé comme auteur de cet ouvrage jugé digne d'une mention honorable, M. J. LESGUILLON, demeurant à Saint-Mandé, près Paris.

PROGRAMME DES PRIX

A DÉCERNER EN 1862.

L'Académie, dans sa séance publique du 27 août 1862, décernera les prix suivants :

PRIX D'HISTOIRE. — Médaille d'or de 300 francs. — Mémoire historique sur *une Famille illustre, un Château, une Abbaye, un Chapitre, une Eglise ou un Etablissement public de la province*. Sont exceptées : *Les villes de Dole, Gray, Montbéliard, Poligny, Pontarlier, Ornans, Salins, Vesoul; les maisons de Joux et de Montfaucon, de Saint-Maurice et de Neuchâtel; les abbayes et prieurés de Baume-les-Dames, de la Grâce-Dieu, Cherlieu, Faverney, Lure, Luxeuil, Montbenoît,*

---

(1) Voir la page 164.

du Mont Sainte-Marie, de Saint-Claude, des Trois-Rois, de Morteau et de Bellefontaine, sur lesquels l'Académie a des renseignements suffisants. On appelle particulièrement l'attention des concurrents sur les anciennes églises de la province.

Les biographies sont exclues de ce concours.

PRIX D'ÉLOQUENCE. — Médaille de 300 francs. — *Eloge de l'abbé Bullet.*

PRIX DE POÉSIE. — Médaille de 200 fr. — L'Académie n'impose aux concurrents aucun sujet ; elle exige seulement que celui qu'ils traiteront se rattache par quelque côté à l'histoire ou aux traditions franc-comtoises. Elle les laisse libres de choisir le genre et la forme qui leur paraîtront préférables.

Les concurrents ne signeront point leurs ouvrages ; ils y attacheront seulement une sentence ou devise, qu'ils répéteront au dos d'un billet cacheté, contenant leur véritable nom et leur adresse.

Ces ouvrages seront adressés, *francs de port, au Secrétaire perpétuel de l'Académie*, avant le 1er juin.

Les manuscrits, plans et dessins envoyés au concours, restent dans les archives de l'Académie, et ne peuvent être déplacés sous aucun prétexte ; seulement les auteurs, en se faisant connaître, seront autorisés à les faire transcrire.

TABLE DES MATIÈRES.

Séance du 29 janvier 1861.

PIÈCE DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

Séance du 24 août.

FIN.

Besançon. — Dodivers et C^e, imp. de l'Académie, Gr.-Rue, 42.

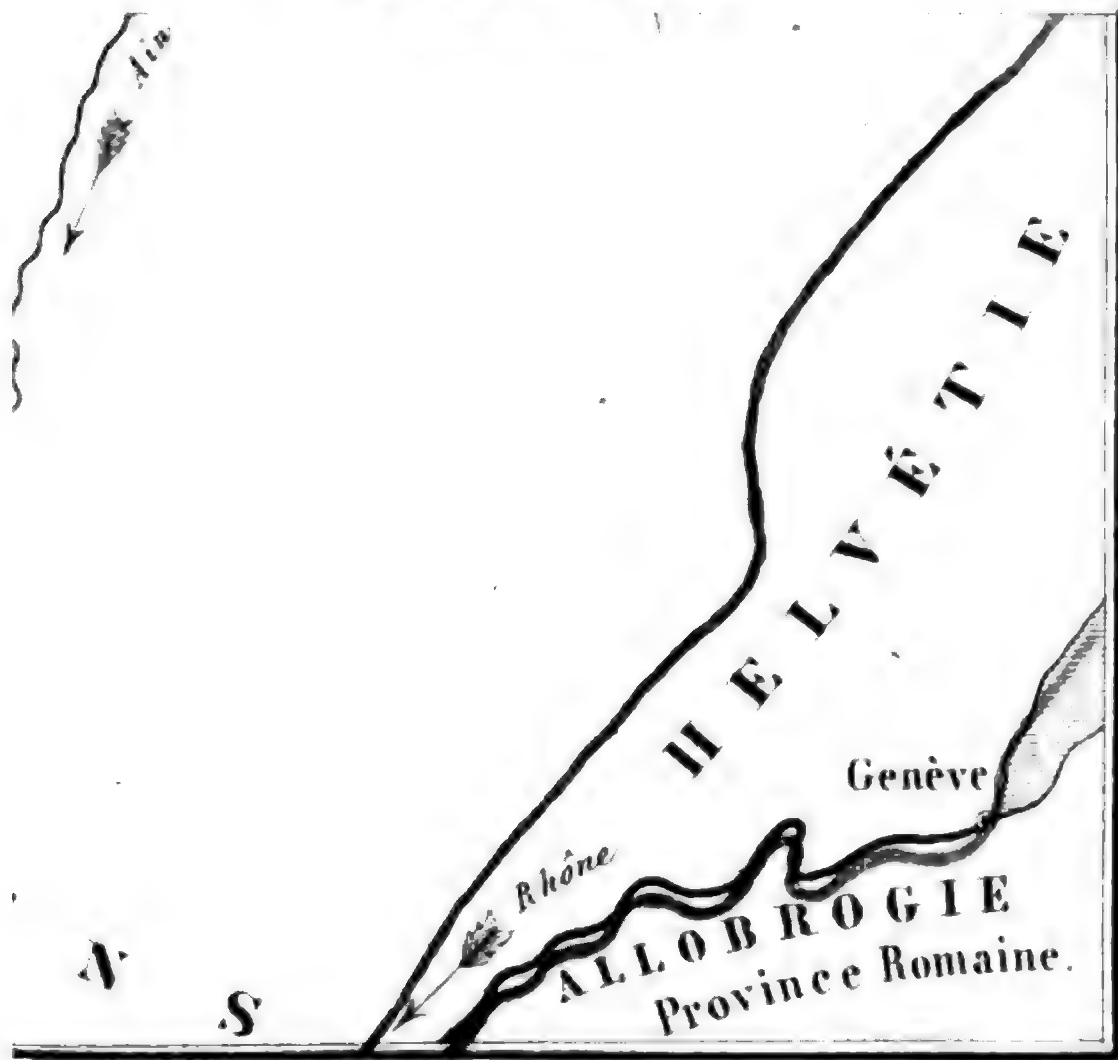
CARTE
Ain
HELVÉTIE
Genève
Rhône
ALLOBROGIE
Province Romaine.
S
Besançon, Lithographie de J. Jacquin.

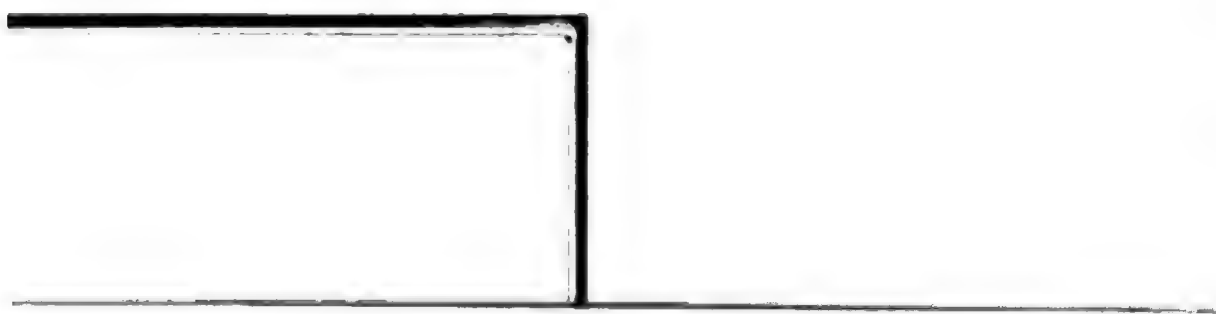

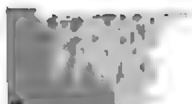

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

MÉMOIRES
DE L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

Séance publique du 30 Janvier 1862.

PIÈCES DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

BESANÇON

DODIVERS ET Cie, IMPRIMEURS DE L'ACADÉMIE

Grande-Rue, 42.

1862

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

SÉANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 1862.

Président annuel, M. PARANDIER.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

Il y a onze ans, qu'à pareille date, j'avais l'honneur de présider votre première séance publique annuelle de 1851.

Personne alors, sauf peut-être celui qui nous a sauvés, ne pouvait prévoir encore comment la France sortirait des inextricables difficultés politiques que nous avait léguées la révolution de 1848.

Je vous signalais cette inquiétante situation comme

assombrissant l'avenir et comme exerçant une déplorable influence sur les productions de l'esprit et du sentiment.

J'en gémissais avec vous, en la constatant, et je cherchais, pour la combattre, dans l'appréciation et l'analyse philosophique des événements, quelles espérances nous pouvions concevoir d'un nouvel ordre de choses, où, par l'heureux retour d'une période de paix et de sécurité, les littérateurs, les artistes et les savants pourraient paisiblement reprendre le cours de leurs travaux.

Envisageant cette recherche comme un devoir des académies, je jetais un coup d'œil sommaire sur les circonstances qui amènent, chez les peuples, une tendance irrésistible à des changements dans leurs institutions politiques.

Je vous montrais celles-ci comme des vérités d'application qui, par des transformations prudentes et successives, doivent se rapprocher des vérités éternelles, bien que sans jamais pouvoir les atteindre, et comme étant par conséquent incompatibles avec le principe d'une immutabilité contraire aux nécessités variables de la politique des peuples, nécessités auxquelles une trop longue opposition des gouvernements, conduit tôt ou tard les sociétés à ces terribles commotions qui mettent en lutte tous les éléments destinés à s'harmoniser un jour.

« Quelquefois, disais-je, lorsque la pétulance des pas-
» sions humaines n'a pas anticipé sur l'heure marquée
» par le doigt de Dieu, on voit peu à peu surgir des
» masses, un homme supérieur que la Providence destine
» à résumer le mieux les idées et les besoins du plus

» grand nombre, mais de tels hommes sont rarement » donnés au monde, et, lorsque l'impatience des partis » précède les temps, ce n'est qu'au milieu des tourmentes » qui se succèdent violemment et rapidement qu'il faut » attendre l'apparition des principes nouveaux régéné» rateurs de la société, et celui que Dieu destine à en » être l'organe, à les répandre, à les vivifier.

» Il ne faudrait donc, vous disais-je encore, considérer » de telles commotions que comme des crises essentielle» ment passagères dans la vie des nations, sans désespérer » jamais, ni de l'homme ni de l'humanité, ni s'étonner » qu'une civilisation jeune encore n'ait été jusqu'à ce » jour ascendante qu'en passant par de brusques vicissi» tudes dont le contre-coup se fait sentir dans les travaux » de la pensée.

Ma conclusion était, Messieurs, « que la société fran» çaise sortirait bientôt triomphante des épreuves que les » temps lui faisaient subir; et que, de leur côté, les » sciences, la littérature réduits à un silence passager » pendant la durée de nos orages révolutionnaires n'at» tendaient pour le rompre et secouer la torpeur où ils » étaient plongés, que l'époque de sécurité qui ne saurait » tarder longtemps à s'ouvrir. »

Dix mois s'étaient à peine écoulés que l'Empereur qui nous gouverne avec tant de bonheur, concentrant dans sa puissante individualité les aspirations et les vœux de toute la France, lui rendait l'ordre, la prospérité et la gloire.

Il nous donnait l'ordre et la puissance en reconstituant le principe d'autorité, fondement de toute civilisation, et en l'appuyant à la fois sur une large réorganisation des

forces nationales et sur l'assentiment populaire. Il relevait dans les cœurs la fierté patriotique et l'amour de la gloire, par l'ascendant de notre drapeau et par d'immortels triomphes, non-seulement sur les champs de batailles de la vieille Europe, mais encore jusque dans les contrées les plus lointaines du monde.

Il nous assurait enfin la prospérité par un développement inouï d'activité et de progrès.

Mais il fallait encore, à une nation si longtemps éprouvée par tant et de si terribles commotions, une base solide de gouvernement intérieur, de confiance et de stabilité pour l'avenir.

C'est à cette impérieuse nécessité qu'il a su pourvoir par de nouvelles institutions fondamentales, institutions impérissables, parce qu'elles portent en elles, pour la première fois, un principe de perfectibilité qui les rend propres à répondre à toutes les éventualités politiques d'un grand peuple, et qu'elles permettent ainsi d'allier progressivement, par de prudentes combinaisons, la liberté à l'autorité, selon les circonstances et les nécessités du temps.

Sous l'égide d'un tel souverain, ouvrant à notre patrie une ère indéfinie de grandeur et de confiance dans sa force, les sciences, la littérature et les beaux-arts ne tardèrent pas à reprendre tout leur éclat.

Jamais aucune époque n'a vu surgir autant d'œuvres importantes, autant d'inventions utiles, n'a pu réaliser un aussi vaste développement de travaux publics et de relations commerciales. Jamais, en un mot, les diverses

branches de l'activité humaine n'avaient pris un aussi prodigieux essor.

Au milieu de ce fécond réveil des travaux de l'intelligence, notre Académie, messieurs, n'est pas restée inactive.

Il ne faut, pour s'en convaincre, que parcourir ses bulletins des dix dernières années.

On y trouve, à chaque pas, de remarquables mémoires de science, de philosophie morale, d'économie politique, de législation ; des études curieuses d'histoire, d'archéologie, de grammaire et de linguistique ; des discours biographiques d'un grand intérêt ; enfin ils abondent en morceaux non moins intéressants de littérature et de gracieuse poésie.

A côté de ces travaux des membres même de l'Académie, de nombreux concurrents ont répondu à son appel sur des questions heureusement choisies et bien posées, et les savants et consciencieux rapports lus dans nos séances publiques, sur les mémoires qu'elle a reçus, peuvent être rangés parmi les plus utiles productions de notre Société.

Les mêmes causes ayant ailleurs produit des résultats analogues, vous savez, Messieurs, que, sous l'inspiration de Sa Majesté, son ministre a organisé une institution capable d'assurer, dans l'avenir, une appréciation impartiale et de nobles récompenses à tous les travaux des Sociétés savantes de province.

Vous avez désigné votre digne secrétaire perpétuel et moi pour assister à la première solennité de cette nouvelle et féconde institution. Nous avons été fiers, l'un et l'autre,

de vous représenter dans cette brillante cérémonie, et de recevoir, au nom de l'Académie et de l'un de nos honorables correspondants, deux médailles d'honneur, témoignages précieux de la justice rendue à nos efforts.

Cette première fois, Messieurs, c'est surtout à des travaux historiques et archéologiques, que le ministre et le comité central ont donné leur haute approbation.

Ce sont en effet, il faut le reconnaître, les recherches historiques et archéologiques qui, depuis quelques années, ont pris parmi nous un essor inaccoutumé.

Malheureusement, Messieurs, ce qui me frappe comme tout le monde, c'est que, dans cet ordre d'études, les plus grandes questions semblent, malgré tant de recherches et des centaines de publications, rester encore indécises.

Qu'adviendra-t-il donc d'une multitude d'autres questions moins importantes lorsqu'elles n'auront pas, comme celles-là, le privilége d'inspirer un aussi puissant intérêt, d'engager l'amour-propre de deux provinces, et d'exciter les camps opposés à une ardente polémique ?

Que de temps et de travaux ne faudra-t-il pas pour éclairer, à travers tant d'incertitudes, tous les points obscurs de nos vieilles chroniques et de nos anciennes annales ?

L'histoire, Messieurs, surtout celle des événements séparés de nous par des siècles de barbarie, a besoin, pour résister à la contradiction, d'être appuyée de pièces authentiques, de témoignages irrécusables, de faits ou de vestiges de faits qui ne sont incontestables que lorsqu'ils parlent encore aujourd'hui à nos yeux sans pouvoir don-

ner lieu à des interprétations équivoques. Elle ne serait, autrement, qu'une théorie conjecturale des événements dont on veut se rendre compte.

Or, Messieurs, combien de théories ne peuvent être encore aujourd'hui considérées comme acquises à la science et hors de contestation?

L'homme ne connaît pas, tant s'en faut, toutes les lois de la nature; les sens lui manquent même pour la perception d'un très-grand nombre de phénomènes. Nous apprécions bien le mouvement d'un train de chemin de fer, par exemple, mais notre œil ne perçoit plus celui de l'éclair, à cause de la trop grande vitesse de propagation du feu électrique; tandis qu'au contraire, le mouvement de la croissance des plantes, même le plus rapide, nous échappe parce qu'il est trop lent.

Nos théories ne peuvent donc devenir plus approximatives, plus probables, plus complètes, qu'au fur et à mesure qu'il nous arrive de nouveaux éléments, de nouveaux instruments, de nouvelles connaissances qui nous permettent de découvrir de nouveaux faits, ou d'apprécier quelques circonstances restées inaperçues dans ceux qui étaient déjà connus, ou enfin de découvrir certains aspects sous lesquels nous ne les avions pas envisagés d'abord.

Cela peut se dire surtout pour l'histoire des anciens peuples, histoire où la légende et le mythe se mêlent aux faits d'une manière si étroite qu'il est presque impossible d'en saisir les limites respectives.

Il est donc de notre devoir, Messieurs, de chercher avec persévérance, surtout dans ce genre d'études, des données neuves pour dissiper l'obscurité qui y règne, et même,

s'il est possible, pour expliquer, interpréter le merveilleux poétique et les fables qui ont toujours eu, à leur point de départ, quelque fondement de réalité ; pour juger leur portée, trouver leur origine et y discerner le vrai du faux. Alors seulement, on est en mesure de ne pas s'égarer dans des recherches incertaines, lentes et pleines de difficultés.

Ces considérations m'amènent à un sujet que je ne traiterai cette première fois que d'une manière rapide et bien incomplète, en m'efforçant d'en atténuer l'aridité technique pour ne pas trop fatiguer votre attention.

La recherche des applications utiles de la géologie ayant toujours été pour moi une étude de prédilection, je voudrais, Messieurs, vous montrer qu'une connaissance au moins sommaire de cette science, pour une contrée, apporte souvent de précieux documents dans les travaux historiques et archéologiques dont cette contrée peut être l'objet.

L'histoire des anciens peuples se compose surtout de celle des guerres qu'ils se sont livrées ; l'élément stratégique a donc été la condition dominante du choix de leurs stations et de leurs principaux établissements.

Les Celtes et les Romains, par exemple, mettaient tous leurs soins à découvrir les circonstances naturelles et topographiques du sol qui répondaient le mieux à cette condition. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas nous replacer dans les circonstances où ils se trouvaient, et nous n'avons, au même degré, ni les intérêts ni les instincts qui les guidaient ; mais nous pouvons y suppléer dans la recherche des emplacements qu'ils préféraient, par les indications que la science peut nous fournir.

On sait, en géologie, que lorsqu'une série de couches minérales susceptibles d'être corrodées par les eaux, désagrégées par l'action séculaire des agents extérieurs, telles que les sables agglomérés, les grès et les molasses friables ou la marne, sont subordonnées à des assises de roches solides, celles-ci forment toujours, si leur stratification est horizontale ou à peu près, des plateaux entourés d'escarpements infranchissables, ou à peine abordables seulement par quelques passages de peu de largeur. On peut en conclure qne c'est sur ces emplacements privilégiés, comme points défensifs, par les circonstances géologiques naturelles, que les Gaulois et les Romains ont fixé leurs stations, leurs camps, leurs villes, leurs champs sacrés, en défendant les passages d'arrivée et de sortie par des fortifications à leur manière.

La nature même du sol des versants, que le géologue reconnait d'aussi loin qu'il peut les apercevoir, n'est pas indifférente aux conditions recherchées. Le sol marneux des revers que surmontent les escarpements rocheux est particulièrement favorable à la défensive du plateau, et ceci me rappelle même, dans nos guerres modernes, le haut fait d'arme du général Lecourbe, arrêtant, en 1814, au col de Valdieu, du sommet des versants argileux qui plongent sur l'Alsace, et avec une poignée de braves et quelques pièces de canon, une armée de 45.000 hommes qui avaient envahi la plaine par Bâle et Huningue.

Mais revenons aux guerres des Gaules : Le plateau d'Alise-Sainte-Reine est parfaitement dans les conditions géologiques, et par conséquent très stratégiques, que je

viens de décrire. Ceux d'Alésia, d'Amancey et bien d'autres localités reconnues en Bourgogne et en Franche-Comté, même autour de nous, pour avoir été autrefois le lieu de stations romaines ou gallo romaines, se trouvent à peu près dans le même cas.

Guidé par cette indication générale, je gravissais, il y a une dizaine d'années, près d'Yverdun, sur la rive droite du lac de Neuchâtel, un plateau formé par une grande assise horizontale de roches dures reposant sur d'épaisses assises friables de molasse, et je trouvais sur ce plateau des traces d'anciennes stations dont je ne connaissais pas alors l'époque, mais qui, d'après les notions acquises aujourd'hui, me paraissent devoir être rapportées à l'époque celtique ou gallo-romaine.

Plus récemment, la concordance de ces mêmes notions géologiques avec des souvenirs de jeunesse qui me montraient, sur le plateau des Moidons et de Molain (Jura), de grandes quantités de monceaux de pierres, m'y conduisait de nouveau pour y reconnaître d'innombrables tumulus gaulois dont je signalais, peu de temps après, à l'un de nos honorables confrères, l'existence mieux constatée depuis et très bien décrite dans un récent et remarquable mémoire d'archéologie qui paraît devoir donner lieu à l'importante découverte d'un champ sacré gaulois, et, en tout cas, à de savants et très intéressants débats.

Le tracé des routes anciennes de la Gaule, construites par les Romains pour faire communiquer entre eux leurs principaux établissements, a dû nécessairement aussi, et a été en effet dirigé de manière à satisfaire à la fois à la condition d'ensemble de leur réseau de positions

stratégiques pour les mettre à l'abri des surprises et de solidité nécessaire pour le transport des armées. Or, l'art avec lequel elles ont été établies, pour répondre à cette double condition, exigeait l'appréciation instinctive des formes générales du relief et de la nature du sol. Maintenant, pour en juger, c'est encore la géologie qu'il faut appeler à notre aide. En effet, la topographie d'une localité est si intimement liée à sa constitution minérale que souvent, à un simple aspect général du pays qui l'environne, un géologue reconnaît la nature du sous-sol, et peut, à l'instant même, donner l'indication des assises dont il se compose, juger des avantages ou des inconvénients, sous ce rapport, de tel ou tel tracé de route, et prévoir, jusqu'à un certain point, d'après sa consistance d'ailleurs connue, le degré de conservation des ouvrages de main d'homme qui y ont été construits.

Cela est tellement vrai que la disparition de leurs vestiges ou leur permanence, est indiquée, pour ainsi dire exactement, par la limite des zones de terrains de diverses natures qu'ils traversent, et sur lesquels ils sont assis.

Ce principe, qui s'applique parfaitement aux routes, s'applique également aux aqueducs, qui se développent sur une certaine étendue de terrain. Je pourrais en citer bien des exemples; mais nous en avons un sous nos yeux dans l'ancien aqueduc d'Arcier, parfaitement conservé sur les terrains solides, et dont les vestiges, au contraire sont complétement effacés sur les zones de mauvais sol, de marne, par exemple, qu'il traversait.

L'archéologie à son tour ne laisse pas, soit dit en pas-

sant, à l'adresse des géologues, que de fournir d'utiles documents sur la géologie elle-même des terrains modernes, tels, par exemple, que celui de l'époque de leur dépôt et de la durée nécessaire pour leur formation.

Ainsi, on pourrait croire que le terrain détritique auquel on donne, dans ce pays-ci, le nom de *groise*, et que l'on observe fréquemment au pied des escarpements de nos roches calcaires, prend un accroissement sensible d'années en années ; il n'en est rien, et la reconnaissance de toute la partie de l'aqueduc d'Arcier, dont nous venons de parler, établie sur de très grandes longueurs dans cette nature de sol, prouve au contraire que, depuis son établissement, c'est-à-dire depuis plus de deux mille ans, l'accroissement du terrain détritique ou de groise qui le recouvre est absolument insensible.

Eh bien! c'est là, Messieurs, une donnée précieuse, notamment pour les géologues qui pensent que le dépôt de ce terrain est dû à l'existence d'anciennes moraines coulées sur place, lorsque les glaciers sur les bords desquels elles existaient, vinrent à se fondre.

Je passe, pour appuyer ma thèse, à l'examen, de quelques circonstances encore relatives à l'époque romaine ou gallo-romaine.

Lorsque les monuments romains se multipliaient dans la Gaule, un grand nombre de carrières en fournissaient les matériaux.

Ayant eu occasion de visiter, il y a déjà bien des années, celles qui ont été exploitées sur le territoire de Seloncourt, non loin des ruines de Mandeure, j'ai pu, depuis, parfaitement reconnaître, dans les monuments de l'époque,

les pierres qui provenaient à coup sûr de cette localité, sachant que leur caractère minéralogique ne se retrouve nulle part ailleurs.

La même observation s'applique aux vieilles carrières de Charcennes et de Cléron, d'où les Romains ont extrait, en très grande quantité, de la pierre dite de Vergennes, qu'on retrouve mêlée à l'autre, dans la plupart de leurs édifices.

C'est ainsi que l'on reconnaît distinctement, dans le monument de *Porte-Noire*, trois espèces de matériaux : Dans les parties angulaires des pieds-droits du monument, des blocs de calcaire à entroques, probablement tirés des anciennes carrières d'Ecole ou de Pirey, et dans les autres parties exigeant beaucoup de résistance des blocs de Vergenne venus de Charcennes ou de Cléron ; enfin les bas reliefs, les colonnes et toutes les sculptures sont en pierre de Seloncourt.

Il est curieux de pouvoir constater ces faits, et il ne l'est pas moins de reconnaître dans les fouilles qui se font, soit pour découvrir les vestiges des vieux monuments gaulois ou romains, soit pour fonder des constructions modernes, ce qui est fréquent sous nos yeux dans le sol même de la ville de Besançon, les débris nombreux et variés de fragments de pierres taillées, et les lieux d'où on les avait tirés.

Vous savez que le noyau du pont de Battant est de construction romaine, et que notre honorable confrère, M. Marnotte, vous a donné, du pont et de la voie qui le reliait à Porte-Noire, une description technique très intéressante.

J'avais rédigé moi-même, en 1840, une notice inédite où, guidé par la connaissance du sous-sol géologique bisontin, je faisais voir d'abord que les Romains ont dû, non pas procéder par batardeaux et par épuisement, comme le présumait M. Marnotte, mais dériver le Doubs pour établir à sec, les fondations très remarquables de cet édifice.

Mes recherches étaient complétées par l'indication des différents matériaux soigneusement choisis qui le composent, et des routes qu'ils avaient probablement suivies pour arriver au lieu d'emploi.

Vous voyez, Messieurs, que la géologie a presque fait tous les frais de cette notice, utile complément de celle de M. Marnotte.

Mais permettez-moi, de continuer cette dissertation archéo-géologique par quelques observations sur la question encore à l'ordre du jour d'Alise et d'Alesia, bien que ces observations aient pour origine une circonstance déjà bien loin de nous.

En 1844, j'accompagnai, dans ses excursions, pour le choix du tracé de notre voie de fer sur Paris par la vallée de l'Oze, une commission d'inspecteurs généraux des mines et des ponts et chaussées, qui voulurent profiter de cette occasion pour visiter le plateau d'Alise-Sainte-Reine.

Tous ceux surtout, qui, dans ce comité d'exploration, étaient géologues, furent frappés de l'aspect extraordinaire du sol qui recouvre cet emplacement.

On juge, le plus souvent et assez facilement à l'œil, de la nature précise du sous-sol géologique par celle de la terre végétale qui le recouvre et qui en provient; rien de

semblable n'était possible dans cette circonstance ; c'était, dans son ensemble, un sol d'un aspect étrange auquel rien ne ressemble dans les terres végétales de toutes nos contrées. Examiné de plus près dans ses détails, même sur une certaine profondeur, à en juger par les excavations du sol, on reconnaissait un terrain formé de débris de sable et de pierrailles encore enveloppées d'une croûte de vieux mortier ; çà et là, une terre de couleur gris-pâle, sablonneuse comme des cendres lessivées et blanchies par le temps, mêlées d'une infinité de débris de tuiles, de matériaux maniés ou taillés ; en un mot, c'était une *énorme* accumulation de terrain formé de débris humains qui se présentait à nos regards, et nous rappelait parfaitement à tous, les vers des *Géorgiques :*

Un jour, le laboureur dans ces mêmes sillons,
Où dorment les débris de tant de bataillons,
Heurtant avec le sol leur antique dépouille,
Trouvera sous ses pas des dards rongés de rouille,
Entendra retentir les casques des héros
Et d'un œil effrayé contemplera leurs os.

Je fus alors tellement frappé et ému même de ce spectacle, et de la parfaite concordance topographique et géologique des lieux avec les Commentaires de César, dont l'un de nous venait de donner lecture ; il m'en est resté une impression si profonde, que, malgré toutes les bonnes raisons des partisans d'Alesia, malgré l'intérêt que je prenais au succès de leur lutte, je ne me suis jamais senti porté jusqu'ici à croire qu'ils soient dans le vrai.

Je ne voyais contre Alise, il faut le dire, que deux graves objections que je vais discuter parce qu'elles se

rattachent à mon sujet, c'étaient : l'absence de débris celtiques, et l'insuffisance de la superficie du plateau.

Or, je ne voyais pas pourquoi en fouillant plus profondément dans le sous-sol de la plaine d'Alise et de ses alentours, on ne retrouverait pas, sous les débris les plus modernes, des débris celtiques, de même qu'aujourd'hui, sous nos pas, lorsqu'on fouille le sol bisontin, on voit jusqu'à une profondeur de cinq à six mètres, des couches successives renfermant les debris de l'époque qui leur ont donné lieu.

« Le remblai qui couvre la voie romaine, dit M. Marnotte, dans le mémoire déjà cité, se subdivise en cinq couches fort distinctes représentant, à l'œil étonné, autant de siècles entassés les uns sur les autres. »

Pourquoi le même fait, me suis-je dit, ne se rencontrerait-il pas sous le sol d'Alise ?...

Quant à l'insuffisance du plateau, je savais que les roches solides découpent la montagne, aux deux tiers environ de sa hauteur, en deux étages qui se distinguent parfaitement sur plusieurs points de son contour, et que cette circonstance géologique avait donné lieu à une surface annulaire plane ou peu inclinée qu'on peut joindre, à la surface du plateau, comme annexe de l'enceinte, ce que ne font pas, sans doute, les adversaires d'Alise.

Une circonstance particulière fortifiait ma résistance aux idées nouvelles, et c'est encore dans la connaissance géologique du sol que je l'avais trouvée.

Il existe, à une petite hauteur au-dessus du plateau d'Alise, et sur son versant oriental, une source à laquelle on attribue d'avoir été, pendant plusieurs siècles, et même

d'être encore, douée d'une vertu merveilleuse de guérison des mauvaises plaies et des maladies de la peau qui sont encore aujourd'hui l'objet spécial de l'hospice d'Alise-Sainte-Reine. Or, cette source surgit naturellement de la partie supérieure d'une couche de marne imperméable, qui arrête et recueille les eaux pluviales du plateau d'Alise, et en forme la source dont nous venons de parler.

Ces eaux, en traversant les ruines et les cendres d'Alise, donnaient lieu à des réactions chimiques et dissolvaient inévitablement des carbonates alcalins dont on se sert encore aujourd'hui pour cicatriser et assainir les ulcères. Mais pour que des eaux continuent à jouir pendant des siècles d'un tel attribut thérapeutique, il faut nécessairement admettre que l'épaisseur du terrain de déblais calciques et incendiés qu'elles traversent, est considérable, conséquence qui corrobore celles que j'ai déjà déduites des autres considérations de géologie générale et locale.

Quant à la question de savoir si la plaine des Laumes était ou non marécageuse, c'est encore la géologie qui la tranchera, en quelques mots, au mois d'août prochain.

Il ne me reste plus, Messieurs, qu'à vous citer encore, à l'appui de ma thèse, deux faits pris cette fois en dehors de l'époque romaine.

On a découvert, il y a deux ans, sur les bords de la Loue, près de Chissey, une pirogue mise à jour par l'érosion des eaux au pied de la berge de rive droite, à trois ou quatre mètres de profondeur, et formée d'une seule pièce de tronc de chêne, creusée et sculptée pour naviguer sur cette rivière.

En étudiant avec soin le gisement de ce dépôt, et celui d'autres bois façonnés, mis à découvert sur le même point que j'ai exploré avec soin, il m'a été possible de préciser l'âge relatif du terrain d'alluvion sablo-limoneuse dans lequel ces matériaux ont été enfouis, comparé à celui du diluvium ancien dans lequel il est enchâssé.

Voilà donc encore sur la géologie des terrains modernes, dans le val d'Amour, un fait qui se trouve lié à l'histoire des premières peuplades qui ont habité notre pittoresque vallée de la Loue.

Voici maintenant le deuxième fait :

On a recueilli dernièrement, parmi des débris, des anciennes habitations construites, au moyen de pilotis, sur les lacs de la Suisse, aux environs de Morges, dans le canton de Vaux, et sur d'autres points, une foule d'outils et d'instruments que l'on retrouve encore chez certaines peuplades sauvages, et qui sont analogues à ceux dont faisaient usage les habitants primitifs de la vieille Europe, tels entre autres que des *pierres de fronde*, destinées à servir dans les combats.

Les habitations dont nous parlons sont, dit-on, analogues à celles qui, d'après Hippocrate, existaient sur les bords du Phase.

Les assises de *formation lacustre*, dans lesquelles on trouve ces outils, établissent donc un rapport très net et très précis entre l'âge des plus anciens peuples du monde et la géologie moderne, et cette circonstance peut servir, pour l'histoire comme pour la géologie, à calculer les dates et la durée de ces premières périodes de l'existence de l'homme sur la terre.

On voit déjà par les considérations variées que je viens de développer, comment, sous divers rapports, la connaissance géologique du sol, qu'on peut facilement acquérir sans autre excursion que celles que font les archéologues pour les recherches dont ils s'occupent spécialement, peut dans une certaine mesure leur être utile dans les curieuses études auxquelles ils se livrent.

J'ajoute d'ailleurs que, s'il est intéressant de connaître la vie et les mœurs de ceux qui nous ont précédés, les circonstances et les progrès des civilisations antérieures à la nôtre, il ne l'est pas moins, au moyen de la science que je préconise (et qui ne sera plus alors seulement utile, mais absolument nécessaire), de remonter plus avant dans le cours des siècles ; car l'histoire de l'homme doit, ce me semble, partir de celle des grands cataclysmes qui ont changé, d'une manière radicale, les conditions de la vie à la surface du globe, et balayé en même temps toutes les générations antérieures de la vie organique, comme pour permettre que l'espèce humaine pût vivre et s'installer sur les continents, et, dans son organisation et son développement progressif, recevoir de Dieu la mission d'exploiter et d'embellir la terre dont elle semble dès aujourd'hui prendre possession, comme un maître d'un domaine qui lui appartient.

LES FEMMES LITTÉRAIRES
EN FRANCHE-COMTÉ

Par M. TERRIER DE LORAY.

Messieurs,

On entend rarement une femme faire la critique des hommes..... dans le sein d'une académie. Voilà peut-être pourquoi, Messieurs, le public qui assiste à vos séances vous entend vous-mêmes rarement parler des femmes qui écrivent et pourquoi, dans le recueil si varié où sont enregistrés vos travaux, j'en trouve bien peu qui aient pour objet la critique d'ouvrages dûs à des plumes féminines Vous n'avez pas voulu, sans doute, user d'un droit qui n'était pas réciproque et vous avez paru reconnaître à ces auteurs, auxquels vos rangs restent fermés, un genre d'immunité dont ils n'ont nul fondement d'être jaloux. Quoi qu'il en soit, Messieurs, il a fallu, ce me semble, des raisons bien puissantes pour vous priver de la satisfaction que vous eût procurée l'étude de tant d'ouvrages dignes de fixer votre attention, et pour faire taire les motifs de justice qui vous commandaient de ne point prévenir, par votre silence, les ravages que le temps ne saurait manquer de faire dans le domaine de la littérature même la plus saine. N'êtes-vous pas institués pour mettre

en lumière tout ce qui a honoré dans le passé, tout ce qui honore encore de nos jours notre patrie franc-comtoise, et pourriez-vous oublier que la Franche Comté, plus d'une fois gouvernée par des femmes, doit aux femmes une partie de l'éclat qu'elle a jeté dans les siècles écoulés? Pourriez-vous oublier ce que vous leur devez vous-mêmes, quand vous les voyez si souvent empressées dans cette enceinte, attentives à vos paroles, avides d'être initiées à vos travaux, concourir, par une assiduité qui ne se lasse point, au lustre de vos réunions et prendre part, en quelque sorte, à la tâche littéraire et scientifique que vous vous êtes imposée?

Vous n'attendez pas de moi que je vienne ici remplir la lacune que je signale; cette tâche excéderait à la fois et la mesure de mes forces et celle du temps que nous pouvons demander à la bienveillante attention de notre auditoire. J'ai voulu seulement, en vous rappelant une dette que vous avez, sans doute, à cœur d'acquitter, vous en offrir comme un mémoire sommaire, par l'esquisse rapide des femmes qui ont le plus honoré notre province. Je n'ai pas tardé à m'apercevoir que cette énumération m'entraînerait trop loin encore et j'ai dû me borner à vous parler très succinctement de celles qui appartiennent au siècle où nous vivons. Je ne me flatte pas, tant s'en faut, de ne m'être rendu coupable d'aucune omission, et je ne songe guère à m'en excuser, bien persuadé que les femmes dont j'aurais pu rappeler les noms seront d'avance consolées de cet oubli. La plupart d'entre elles, bien loin de rechercher la célébrité attachée au talent, la redoutent comme une sorte d'atteinte portée à leur modestie; pour

elles, il semble que la gloire soit un de ces superflus dangereux qui ne s'acquièrent souvent qu'aux dépens du nécessaire ; plusieurs cherchent à s'y soustraire sous le voile de l'anonyme ou à l'ombre d'une publicité restreinte ; et c'est de celles dont je parle que j'aurais à solliciter mon pardon, si mes paroles devaient avoir assez de retentissement pour les condamner à la renommée.

Les femmes qui ont le goût d'écrire, et c'est pour elles un premier désavantage, ne peuvent aborder tous les genres de littérature où s'exerce le génie humain. Leur caractère propre ; le rôle qui leur est réservé dans la société, leur première instruction, ordinairement renfermée dans les bornes assez étroites que fixe l'usage, ne leur permettent guère de s'adonner aux spéculations de la philosophie, aux longs travaux de l'histoire, aux profondes observations de la science. Sans doute, on trouve chez elles une éloquence naturelle aussi féconde que persuasive ; et cependant on a renoncé, même en Angleterre, à mettre en pratique l'idée d'addition qui eût voulu créer dans toutes les universités, une chaire de rhétorique occupée par une femme. En elles, tout est poésie, au point qu'on les prend quelquefois pour la poésie elle-même ; et néanmoins, rarement elles sont poètes. Quels épis leur reste-t-il donc à glaner dans le champs de la littérature ainsi moissonnés par d'autres mains ? Le roman, les livres de morale et d'éducation, la littérature épistolaire, tels sont à peu près exclusivement les genres de composition permis à leur ambition littéraire. Comme elles se passionnent aisément pour les causes justes, elles s'exercent quelquefois avec succès dans le champs de la

politique sans suivre toutefois dans cette ardente arène l'exemple que leur ont offert les dames américaines. En France, elles ne trouveraient pas de contradicteurs.

Eh bien ! dans les limites étroites où elles se trouvent ainsi circonscrites, les femmes de notre province qui se sont adonnées aux lettres dans le cours du XIXe siècle me semblent avoir obéi à deux tendances qui partagent en deux phases assez distinctes leur histoire littéraire durant cette courte période. De romanesque, mondaine, un peu frivole qu'elle était pendant la première partie de ce demi-siècle, la littérature féminine devient dans la seconde grave, méditative, presque philosophique. Au roman passionné succède l'hagiographie et le roman pieux ; aux brochures et aux articles politiques, les livres de morale et de dévotion ; aux poésies profanes et frivoles succèdent des compositions ascétiques, empreintes souvent de la mâle poésie puisée aux sources de la religion. De leurs plumes sortent aujourd'hui, comme alors, des ouvrages destinés à l'éducation du premier âge, car il y a chez toutes les femmes quelque chose de maternel qui leur commande de s'occuper de l'enfance ; mais les publications modernes semblent respirer un parfum délicat et divin qui ne se trouve pas avec la même abondance dans les autres. Ce progrès, dans les tendances morales de leur littérature propre, est-il corrélatif à un progrès de même nature chez les femmes au XIXe siècle ? Faut-il en faire hommage aux instincts plus épurés des auteurs ou aux circonstances meilleures desquelles ils s'inspirent ? Enfin, les femmes d'aujourd'hui valent-elles mieux que celles d'autrefois ? Il serait bien téméraire de vouloir

résoudre ces questions; il l'est même un peu de les poser et, j'ai hâte de le dire, les esquisses rapides que j'ai à vous présenter n'ont nullement pour objet de mettre sous vos yeux des éléments d'appréciation pour une comparaison de ce genre.

Ceux, parmi vous, dont les souvenirs remontent aux premières années de notre siècle, se souviennent d'avoir vu, dans Besançon, une femme qui, déjà courbée sous le poids de l'âge, semblait être encore soutenue par la force d'une âme que de longues traverses n'avaient point fermée aux impressions de la bienveillance et des vives sympathies. Ses traits un peu saillants, sa physionomie accentuée paraissaient un peu affermis, mais non endurcis par les luttes qu'elle avait supportées et par les démentis que ses convictions avaient reçus de la fortune et et des événements. Plusieurs années avant la révolution elle avait été mariée à M. de Montroud, officier aux gardes françaises, et vivait à Besançon, au milieu de cette société parlementaire que divisait profondément le courant des idées nouvelles. L'école philosophique était alors à l'apogée de son crédit. On ne l'avait pas encore vue à l'œuvre, et ses théories appuyées sur les apparentes découvertes de la science avaient pour les esprits un peu aventureux du temps un attrait puissant. La facile critique des abus, la séduisante création de nouveaux systèmes de gouvernement, quelques idées de philanthropie dérobées au christianisme exerçaient une grande séduction sur une génération fatiguée d'immobilité et de foi. Mme de Montrond, à l'exemple de beaucoup des esprits distingués de l'époque, était disposée à prêter l'oreille aux promesses fal-

lacieuses de la secte et y crut sans défiance. Tous les livres publiés au nom des idées nouvelles, quelques-uns en France, la plupart à l'étranger et qui pénétraient dans nos villes avec l'attrait de la vérité exclue, militante, persécutée, parvenaient dans ses mains et en ressortaient avec des annotations qui les faisaient rechercher et les marquaient souvent d'un coin plus hardi. Une connaissance parfaite de l'anglais, de l'italien, du latin la servait utilement dans ses travaux très variés ; puis elle revenait à la lecture de ses auteurs favoris, saint François de Sales, Fénélon, J.-J. Rousseau, auteurs qu'on pouvait appeler féminins parce qu'ils arrivent à l'esprit par le chemin du cœur, et dont le dernier obtint malheureusement sur cette nature ardente plus de crédit que ses devanciers. Mme de Montrond salua donc avec joie la révolution lorsqu'elle apparut comme le triomphe des instincts libéraux de la philosophie. Mais les excès dont ses commencements furent suivis la désabusèrent promptement et soulevèrent la droiture de son âme trahie dans les espérances de modération et de concorde dont elle s'était bercée. L'indignation qu'elle ressentait la poussa à écrire plusieurs articles qui furent insérés dans le recueil politique, publié sous le titre d'*Actes des Apôtres*, où les iniquités des hommes du jour étaient signalées et flétries, au grand péril des flétrisseurs ; puis elle fit paraître le *Long Parlement*, écrit courageux où elle dénonçait la tyrannie exercée par la convention et les usurpations dont elle se rendait coupable envers la nation. C'était le temps où il était permis de tout dénoncer, excepté le crime ; les leçons de modération coûtaient cher à ceux qui les don-

naient et Mme de Montrond, pour éviter pis, se vit contrainte d'aller demander un asile à l'étranger. Devenue veuve, dépouillée de la plus grande partie de sa fortune, elle revint, en 1799, se fixer à Besançon où elle ne cessa plus de résider. Elle s'y trouvait pendant le blocus de 1814 et mérita bien de notre cité dans une occasion dont notre population ne doit pas perdre le souvenir. Le commandement de la ville assiégée était confié à un général connu par ses qualités militaires et qui, résolu à user de toutes les ressources de la défense, avait dessein de détruire le pont qui relie le quartier de Battant à la partie principale de la ville. Qui aurait le plus souffert de cette division contre nature ? Je ne sais, car il me semble aussi difficile de concevoir Besançon sans son annexe de Battant que celle-ci sans la vieille ville. Quoi qu'il en soit, une grande agitation s'empara des esprits, sans différence de bannières, lorsqu'on apprit que la défense de la cité allait être scindée et Jacquemard livré aux Allemands. Sur ces entrefaites, on vit circuler dans la population et on mit sous les yeux de Marulaz une lettre de Fénélon, fort peu connue et qui traçait les règles à suivre par un commandant de place, dans des circonstances analogues à celles où l'on se trouvait. « M. le commandant, écrivait le saint prélat, malgré la difficulté des communications, j'ai reçu la lettre où vous me demandez de vous exposer la différence entre la défense d'une ville assiégée et celle d'une ville bloquée ; et, ce qui me touche le plus, c'est que vous me dites que ce n'est pas à l'auteur de Télémaque, qui s'est mêlé de politique, mais à l'archevêque de Cambrai que vous demandez la solution de cette question.

Comme on ne se sépare point aisément de soi-même, il est possible qu'en voulant n'être que religieux, je me montre un peu politique..... » Fénélon ou plutôt Mme de Montrond qui avait usurpé l'autorité de son nom, concluait, bien entendu, à la conservation du pont de Battant. Cette pièce de littérature obsidionale fut regardée comme étant de bon aloi et Marulaz qui y reconnut la logique et l'onction du saint archevêque de Cambrai renonça à son projet.

Depuis cette époque, Mme de Montrond ne sortit plus que rarement de la retraite à laquelle son âge et ses infirmités ne tardèrent pas à la condamner d'une manière absolue. Toujours recherchée néanmoins pour le charme de son esprit et la bienveillance de son cœur, sa conversation était vive et semée de traits heureux et elle avait la prétention de lire sur la physionomie de ses interlocuteurs, de ceux même qu'elle voyait pour la première fois, leurs secrètes pensées et jusqu'aux plus intimes dispositions de leur âme. La sienne acheva de s'éclairer aux lumières qui jaillissaient des contradictions mêmes de cette philosophie dans laquelle elle avait eu trop de foi, et elle mourut en 1827, laissant avec la mémoire de sa générosité et de sa grande intelligence, beaucoup de souvenirs littéraires, la plupart manuscrits, et qui sont aujourd'hui encore, regardés comme d'un grand prix par ceux qui les possèdent.

Cette ardente participation aux affaires publiques devenues, il est vrai, les affaires privées de tant de familles pendant la période révolutionnaire, se rencontre avec non moins d'énergie dans deux femmes dont les noms viennent

naturellement se placer sous ma plume ; je veux parler de Mme d'Arçon et et de Mme Levasseur. Reine-Françoise Breney, née à Lons-le-Saunier en 1781, se signala, dès son enfance, par une rare intelligence, par ses goûts littéraires, par l'étude des langues anciennes et aurait pu être placée au premier rang des femmes de notre siècle si, à tant d'heureuses qualités, ne se fût jointe une bizarrerie de caractère qui la poussait à ne vouloir se confondre en rien, même par le costume, avec les personnes de son sexe. Quoiqu'aucun membre de sa famille n'eut eu à souffrir personnellement des premières crises de la révolution, elle embrassa avec chaleur la cause des vaincus et ses sympathies ardentes suivirent au delà des frontières les Français contraints de s'expatrier, ceux surtout qui combattaient dans les rangs de l'armée de Condé. Lorsqu'ils rentrèrent en France, la jeune royaliste voulut, autant qu'elle le pouvait, réparer l'injustice de la fortune, en liant son sort à celui de l'un de ces proscrits, et épousa M. d'Arçon malgré une grande différence d'âge. Résolue à ne pas livrer son fils au contact de la société nouvelle, elle s'en fit elle-même le précepteur et écrivit pour lui une histoire de France, ouvrage tout empreint des idées monarchiques qu'elle professait. Elle composa aussi un assez grand nombre de poésies inspirées par les mêmes sentiments et parmi lesquelles on distingue *le chant du Vendéen*, *les chants prophétiques*, *le réveil des vrais Français*, pièce par laquelle elle cherchait à rallier ses concitoyens au drapeau des Bourbons et qu'elle ne craignit pas de réciter devant Angereau et devant d'autres généraux de l'empire réunis à sa table le 1er janvier 1814. Son culte pour les

anciennes idées alla jusqu'à la rattacher à la petite église dont elle demeura l'adepte tant qu'elle trouva un ministre pour la représenter. Recherchée pour son esprit, remarquée pour l'étrangeté de ses habitudes, estimée pour sa bienveillance et sa charité qui s'exerça dans une large mesure à l'égard des prisonniers étrangers détenus à Lons-le-Saunier, elle mourut en 1847 et sa mémoire eût recueilli les hommages de ses concitoyens, lors même que, par une dernière bizarrerie, elle n'eût pas, de son vivant, pris soin de leur adresser des lettres d'invitation pour son enterrement.

Elle avait été, de bien des années, précédée dans la tombe par Gabrielle Veuillot, dont le frère appartenait à la société des jésuites, et qui fut mariée à M. Levasseur, de Normandie. Cette dernière se fit connaître au début de la révolution par un écrit intitulé : *Supplique d'une citoyenne de Dole à Marie-Antoinette* et qui avait pour objet de faire adopter Dole pour la tenue des Etats généraux. Il est à regretter, pour la cause de la monarchie, que cette idée n'ait pas eu de succès. Fidèle, comme Mme d'Arçon aux opinions royalistes, elle fut incarcérée pendant un an au fort Saint-André à raison d'un écrit politique qui exprimait des sentiments peu conformes aux idées dominantes. Là, sous les verroux, elle composa une pièce en cinq actes, intitulée : *La Prisonnière du Fort*, où elle livrait au ridicule les mœurs des républicains qu'elle avait le bonheur de considérer sous le côté comique. Elle publia encore quelques opuscules et mourut au commencement du siècle.

Il y a des familles où l'esprit littéraire semble être une

sorte de domaine commun, domaine d'autant plus précieux que, loin de s'atténuer par la division, il augmente de valeur et se multiplie par l'heureuse communication des pensées et des travaux intellectuels. A Quintigny, dans un de ces vallons ouverts et riants qui relient le pied du Jura aux plaines de la Bresse, aimaient à se réunir, dans ces moments que le sort accorde avec tant de parcimonie aux loisirs et aux intimes affections, les membres d'une de ces familles privilégiées, dont Ch. Nodier était la plus saillante individualité. Ch. Nodier avait épousé Mlle Désirée Charves, femme à l'esprit cultivé dont le goût sûr et le jugement droit exercèrent une grande influence sur les destinées littéraires de notre compatriote. On peut dire que Ch. Nodier dut à cette compagne dévouée une partie de sa gloire et que, plus d'une fois, lorsqu'il croyait n'écrire que pour elle, il écrivit à son insu pour la postérité. Sous leurs yeux grandissait une enfant qui fut plus tard Mme Ménessier et se fit connaître dans le monde littéraire par plusieurs publications. Puis venait la sœur de Mme Nodier, dont les ouvrages se trouvent encore dans un grand nombre de bibliothèques, mariée elle-même à M. Tercy, homme d'un caractère et d'un esprit également distingués ; puis enfin, le frère de Mme Tercy, M. Messageot, officier de marine d'un grand mérite, dont une mort prématurée arrêta la carrière, homme heureusement très taciturne, qui remplissait le rôle d'auditeur dans cette société où la conversation offrait autant de fécondité que d'enjouement. Ceux qui la composaient connaissaient trop bien le prix du temps pour perdre dans les vanités du travail et dans la re-

cherche de la renommée les moments qu'ils pouvaient donner au charme de l'amitié. Mais, sur un autre théâtre, Mme Tercy, entraînée par ses instincts littéraires et par l'exemple de son beau-frère, essaya d'écrire plusieurs romans dont le succès lui assura bientôt une place parmi les auteurs contemporains. Ces premiers ouvrages, où l'on rencontre un grand nombre de traits ingénieux et d'observations délicates, se ressentaient néanmoins du goût de l'époque formé à l'école de Mme de Genlis et de Mme Cotin. Nos écrivains modernes n'avaient pas encore donné droit de cité au roman dans la grande littérature et cherché dans la vie réelle, ou dans ce qui semble tel, des émotions qui captivent le lecteur en l'identifiant avec les personnages dont on lui retrace l'histoire imaginaire. « Quinze ans, une figure charmante, l'esprit le plus naturel et le plus délicat, une âme noble, un cœur tendre, voilà, dit Mme Tercy, le portrait d'Isaure de Sélis. » Voilà, à peu de chose près, celui de toutes les héroïnes des romans de ce temps là, portrait sans défaut, placé dans un cadre un peu uniforme, et où les *jeunes lectrices* auxquelles on s'adressait avec plus de prédilection, avaient peine à se reconnaître. Il n'en est p'us de même aujourd'hui. Les taches que les habiles artistes de nos jours savent leur donner avec tant de grâce en font des figures vivantes et animées. A ces défauts qui sont ceux de la nature, la femme se reconnaît et suit avec un intérêt téméraire ces histoires de cœur et de véritable passion qui quelquefois sont sa propre histoire. Dans ses derniers romans, Mme Tercy céda davantage à l'entraînement de cette littérature attrayante et périlleuse qui est devenue

un des besoins de la génération actuelle et, pour l'en blâmer, il faudrait que nous fussions nous-mêmes exempts de toute connivence avec elle. Mais, ce dont nous devons lui savoir gré, c'est d'avoir empreint la plupart de ses publications d'un vif sentiment de patriotisme franc-comtois et d'avoir puisé dans nos traditions locales le sujet de plusieurs de ses récits. « En voyant, dit-elle quelque part, les sites pittoresques, théâtres de tant d'événements merveilleux, je m'étonne que quelque beau génie franc-comtois ne fasse pas pour sa province ce que Walter-Scott a fait pour l'Ecosse, et je m'afflige en même temps qu'un vif amour du sol natal, des impressions de jeunesse conservées en dépit de l'âge ne puissent tenir lieu de talent. S'il en était ainsi, mon cher et beau pays, tes paysages enchanteurs, les mœurs naïves de tes habitants, leur bravoure, leur loyauté deviendraient célèbres, et les noms de saint Amour, de saint Ylies, d'Alièze, de Florentia, d'Isernore seraient répétés avec autant d'intérêt et plus de facilité, au moins en France, que ceux de Lang dit Dum et de Wentwort, etc. » C'est sous ces impressions que Mme Tercy écrivit *la Tour de Tramelay*, *la Dame d'Oliferne*, *le Juif et la Sorcière* et plusieurs autres nouvelles. Cependant elle fut contrainte de passer les dernières années de sa vie loin de ce sol qu'elle aimait et qu'elle honorait par ses travaux. Quelques nuages s'étaient élevés sur le paisible séjour de Quintigny. Réfugiée à Paris dans un obscur asile, réduite à un état de gêne voisin du dénuement, Mme Tercy, restée veuve, dut demander à sa plume les ressources dont elle avait besoin et écrivit notamment divers livres de première

éducation tels que les *Contes à mes Enfants*, les *Historiettes et Conversations morales*, qui ont fait le charme et l'enseignement de notre enfance. C'est la consolation des cœurs élevés quand ils souffrent, de préparer des jours sereins à ceux qui entrent dans le rude chemin de la vie.

Cette touchante préoccupation sert naturellement de trait d'union entre les travaux de cette période littéraire et ceux d'une époque plus récente parmi lesquels je remarque la *divine Auréole de l'Enfance*, livre plein de délicatesse et de poésie où, sous une forme tout imprégnée d'un parfum légendaire, l'enfance est initiée aux grandes leçons de la vie chrétienne. L'auteur a compris comment nous devons nous abaisser vers elle, afin de l'élever doucement jusqu'à nous, et nul ne s'en est approché avec plus d'amour et de persuasion ; nul n'a si bien appris à parler son langage et n'a mieux su faire entendre la voix du gardien céleste, qui lui enseigne à prier en disant : « O mon fils, déployons chacun nos ailes ! » En lisant ces entretiens charmants entre l'enfant et l'ange qui rappellent ceux de sainte Cécile avec son divin guide, en voyant tous les soins, toutes les assiduités, tous les empressements dont l'enfance est aujourd'hui l'objet, on ne peut se défendre d'une sorte de sentiment jaloux et l'on voudrait redevenir enfant pour partager le sort de cet âge heureux qui, à aucune époque, ce semble, n'a éveillé tant de préoccupations et de commune vigilance. Si nous devions juger de la génération future par les sollicitudes qu'elle inspire à la nôtre, nous pourrions concevoir une légitime confiance dans l'avenir et entrevoir une heureuse dérogation à cette loi de décadence continue

qu'Horace proclamait déjà de son temps. Une part de cette œuvre utile qui doit commencer, sans doute, par notre propre réforme, pourra être revendiquée en faveur du livre de la *divine Auréole*, auquel sont venues s'ajouter plusieurs autres publications puisées aux mêmes sources d'inspiration chrétienne. *La Source du vrai Bonheur ; la Source des seuls Biens véritables* ; ces titres sont presque celui du traité immortel dans lequel le dernier et le plus grand des philosophes de l'ère ancienne enseignait aux romains dégénérés et surpris de son temps à pratiquer la vertu pour la vertu, l'honnête pour l'honnête, le bien pour le bien. Je regrette de ne pouvoir rapprocher devant vous ces études si diverses sur les biens réels et placer en regard des recherches tentées par le plus grand génie du paganisme, les solutions données sans effort dans la simplicité de la foi évangélique. Bornons nous à reçonnaître qu'il appartient aux âmes d'élite de nos jours, comme il appartenait à Cicéron d'opposer ces hautes spéculations du spiritualisme le plus élevé aux tendances inférieures, aux instincts matérialistes, aux aspirations sensuelles de siècles également enclins à chercher dans l'ordre des choses tangibles les satisfactions qu'ils se promettent et également agités par d'inévitables déceptions.

On remarque le même esprit et on retrouve plus souvent la plume de l'auteur dans les *Conversations littéraires*, destinées à donner aux jeunes personnes des préceptes de conduite et de vie éminemment utiles. La seule littérature dont elle s'occupe est celle *qui parle à l'âme et élève la pensée* et elle atteint ce double but dans une série

d'entretiens écrits d'un style simple et naturel, semés de tours heureux et dans la lecture desquels on trouve un plaisir exempt de fatigue. Ces travaux mis à profit par les jeunes femmes permettraient, croyons-nous, à beaucoup d'entre elles de se charger avec avantage de la correspondance de leurs maris et de les suppléer souvent dans d'autres soins qui sont regardés comme l'apanage exclusif du sexe masculin.

Cette littérature qui élève l'âme et la pensée reporte naturellement la vôtre vers ces élévations ardentes, vers ces saintes aspirations contenues dans l'ouvrage que Mme la marquise d'Andelarre a publié sous le titre modeste d'*Heures choisies*, ce qui ne l'empêche pas d'être, en réalité, un livre éminemment littéraire. Il est bien peu de familles qui ne possèdent ce recueil tout empreint des qualités et des vertus d'une âme dont on disait qu'elle était consumée par sa propre ardeur. Ces dons de l'esprit et du cœur, dont le témoignage nous est ainsi laissé intact après bien des années, valurent à Mme d'Andelarre les sympathies de tous ceux qui eurent le bonheur de la connaître et, entre autres distinctions, elle reçut des mains de Marie-Louise, reine de Hongrie, archiduchesse d'Autriche, l'ordre impérial de la croix étoilée, ordre insigne, conféré à un très-petit nombre de dames distinguées par leur naissance et par leur mérite, et qui ne comptait alors que vingt-quatre titulaires, dont trois françaises. Elle mourut à un âge peu avancé, dans la pratique des vertus chrétiennes dont son livre nous donne encore aujourd'hui les leçons.

D'autres femmes poussant trop loin, croyons-nous, la

défiance d'elles-mêmes, se sont bornées à des travaux de traduction qui, nous l'espérons, ne sont que des travaux d'essai et ont su, avec bonheur, triompher des écueils que présente ce genre d'écrits. Mme de Lafayette comparait un mauvais traducteur à un valet que sa maîtresse envoie faire un compliment à quelqu'un ; ce que sa maîtresse lui aura dit en termes polis, il va le rendre grossièrement, et plus il y avait de délicatesse dans le compliment, moins il s'en tire bien. Nous croyons, au contraire, que lady Fullerton n'aurait pu choisir de plus habiles interprètes de ses ouvrages que celles qui les ont si bien fait connaître dans notre province. Soit qu'à la suite de Ginévra, elle nous conduise sous ce ciel brumeux d'Angleterre qui pèse sur le parc mélancolique de Grantley et nous rende témoins des luttes intérieures et poignantes que la foi de la jeune catholique soutient contre d'insurmontables préjugés; soit qu'elle nous introduise dans le palais de la riche romaine au moyen-âge et nous fasse admirer dans sainte Françoise l'héroïsme de la femme chrétienne éclatant dans les épreuves de la vie du monde et consommé dans le silence du cloître, ses interprètes ont su transporter dans notre langage toutes les délicatesses et les nuances souvent si difficiles à saisir du style de l'auteur. Dans les fictions dont Ginévra est l'héroïne, elles nous font retrouver le charme de la vérité et dans l'histoire véridique de Françoise romaine toutes les grâces de la poésie.

J'arrive, par ordre de date, mais non par ordre de mérite, à vous parler d'un livre récemment publié à Besançon par une femme dont le nom ne nous a pas été

révélé, mais que nous pouvons, sans témérité, ranger dans la galerie des femmes de notre province. Je veux parler de l'ouvrage intitulé : *La Femme du Monde d'après l'Evangile*, livre dont il m'appartient peu de faire l'éloge après les hommes éminents qui l'ont, à son apparition, salué de leurs suffrages. Sans doute, bien des choses ont été dites déjà sur la mission de la femme dans le monde, sous le règne de la loi nouvelle ; mais nous pensons que ces enseignements placés dans la bouche d'une femme ont une autorité qui a toute la force d'un exemple. Des deux genres de succès que mérite cet ouvrage, l'un, le succès littéraire qui est celui, nous le croyons, auquel l'auteur attache le moins de prix, lui est acquis déjà par le témoignage des hommes de goût. Quant au succès de conviction et de persuasion qui est, sans doute, le principal objet de son ambition, il dépend des femmes auquelles le livre est adressé et nous n'avons pas mission pour le promettre à celle qui l'a écrit. Il est toutefois un résultat dont nous la félicitons dès à présent ; c'est d'avoir rendu le précepte aimable ; car, a-t-on dit, celui qui aime le précepte est déjà bien près de la vertu. Et, s'il m'était permis de m'adresser à elle en même temps qu'à toutes celles dont j'ai trop imparfaitement rappelé les titres littéraires, je leur dirais, en empruntant ses paroles : Levez-vous, le maître vous appelle ; le moment est venu où celles à qui Dieu l'inspire doivent sortir de leurs maisons pour prendre rang dans la cohorte militante de la société chrétienne. Que celles-là parlent ; que toutes écoutent, agissent, méditent, étudient ; qu'elles cessent de redouter ce reproche de science qu'un grand

esprit n'aurait garde de leur adresser de nos jours ; car ces connaissances, qui leur rendent communes avec nous tant de satisfactions intellectuelles, permettent aux femmes de notre siècle d'exercer avec fruit sur une société infirme, l'apostolat qui leur est réservé et nous autorisent à leur appliquer à elles-mêmes, avec bien plus de convenance, cet éloge classique autrefois décerné aux lettres : elles demeurent avec nous, nous accompagnent au loin et nous suivent en tout lieu. — *Peregrinantur, rusticantur;* et puis aussi : *Secundas res ornant, adversis solatium præbent, non impediunt foris, delectant domi;* elles sont l'ornement de nos jours prospères, notre consolation dans l'adversité, elles ne nous embarrassent jamais au dehors et font la joie, le charme et l'espérance de nos maisons.

MONTFAUCON

LÉGENDE FRANC-COMTOISE

Par M. Aug. DUSILLET

I.

Monument oublié d'une grandeur fragile,
Un soir, à votre aspect du sommet de Bregile,
Luc à Georges parlait ainsi :
« Demain s'ouvre l'automne ; arrêtons-nous ici.
Le lieu, le moment est propice.
Franchissons du regard ce large précipice,
Et qu'un affreux mystère enfin soit éclairci.

» Sur ce mont de forme arrondie,
Gigantesque éboulis, du grand mont détaché,
Dont j'admire avec toi l'attitude hardie,
Entre ces deux ravins assis et retranché
Comme au front d'un vaste portique,
Contemple ce manoir gothique,
Ce superbe nid de vautours,
A l'heure où la nuit tombe, et, sur les alentours
Commence à dérouler son voile fantastique.
Ces deux restes de tours et ce rempart croulant,
Qui gardent la vallée, où d'un fleuve indolent

Les paisibles ondes cheminent,
Et que d'âpres rochers à l'orient dominent,
C'est Montfaucon.... Ici quand Ugald apparaît,
As-tu vu les démons que vomit la forêt
L'entourer des replis de leur ronde magique ?
De son aventure tragique
Veux-tu pénétrer le secret ?
Ecoute !... observe !... et soit discret.

» Et toi, le dernier né d'une race puissante
Dont ce manoir fut le berceau,
Ombre plaintive et menaçante,
Viens à mes cris, sors du tombeau !
Noir donjon, funèbre chapelle,
Rends-nous ta proie..... Ugald ! Ugald ! ma voix t'appelle
Sur les débris de ton château,
Tes aïeux t'ont laissé gloire, honneurs et richesses.
Qu'en as-tu fait ?... Qui donc a terni le blason,
Et, par de coupables largesses,
Dissipé les trésors de ta noble maison ?
Perçant la terre au pied de ce vieux sicomore,
Tu reviens tous les ans le dernier soir d'été.
Je t'attends.... Mais l'obscurité
N'est pas assez profonde encore.

» Ugald était du sang des rois.
Comte en Bourgogne, il eut de brillants équipages,
Des serfs, des écuyers, des varlets et des pages,
Des gerfauts et des palefrois.
L'ingrat, comblé de biens, en voulut davantage.
Une chose, d'ailleurs, lui gâtait son partage,
Excitait son dépit, enflammait son courroux :

Ugald avait les cheveux roux.
C'était un trait commun à tous ceux de sa race,
Depuis qu'un sien aïeul, qu'emportait Lucifer
Lorsqu'il lui fut ravi par la divine grâce,
Avait tâté du feu d'enfer.
Je ne conteste rien, mais ce point m'embarrasse.
Quand du brasier fatal on s'est trop approché,
On n'en est pas, vraiment, quitte à si bon marché.
Des cheveux roussis !... Bath ! il est bien plus croyable
Qu'Ugald était le fils, le propre fils du Diable,
Qui d'une Montfaucon s'était amouraché.
Au demeurant, sa chevelure,
Qui sur son front se hérissait,
Comme une ardente flamme au loin apparaissait,
Répandant après elle une odeur de brûlure.
C'était dans la contrée un effroi général.
Aussi, quand l'âge vint des tendres amourettes,
Quoique bien fait et brave, éloquent, libéral,
Il eut beau prodiguer son or et ses fleurettes ;
Damoiselles ni bergerettes,
Pas une ne voulut en entendre parler.
On avait peur de se brûler.
Que faire?... Un vieux sorcier logeait au voisinage,
Dans un creux de rocher qu'on nomme encor *le Trou
Au Loup*, car ce bizarre et docte personnage,
Comme on l'a su depuis, n'était qu'un loup-garou.
Il empruntait, le jour, des dehors vénérables ;
Il avait des conseils pour tous les misérables,
Des remèdes pour tous les maux,
Même pour les maux incurables
Chez l'homme et chez les animaux.

Il savait le présent, et les choses passées,
Et les secrets de l'avenir.
On ne lui parlait point ; il fallait obtenir
Qu'il répondît à vos pensées.
Ugald, un soir (c'était un dernier soir d'été),
Se présente à lui, seul, inquiet, agité.
Rien qu'à le voir : Mon fils, lui répondit l'oracle,
Tu seras guéri sans miracle.
Tes vœux sont des vœux superflus.
Dès que le temps qui fuit, rapide en son allure,
Aura teint en argent l'or de ta chevelure,
Les femmes ne te craindront plus.
Il dit et disparaît. A ce nouvel outrage
Qu'envenime un rire moqueur,
Le pauvre Ugald sentit défaillir son courage
Et s'enfoncer le trait qui déchirait son cœur.
Quoi ! toujours inspirer le dégoût ou la crainte !
Approcher d'une belle, et dans ses yeux, soudain,
Voir au doux abandon succéder la contrainte,
L'effroi, la haine, le dédain !
Aimer seul !... Aimer seul !... O trop malheureux Comte !
Chercher un doux aveu sans jamais l'obtenir !...
La mesure était comble ; il voulut en finir,
Et dans les flots du Doubs ensevelir sa honte.
Bientôt, de rage frémissant,
Sur cette pente abrupte on le vit bondissant,
A chaque nouveau bond poussant un cri sauvage :
Au gouffre !... Au gouffre !... Il tombe enfin près du rivage.
L'eau bouillonne, il y court... Mais un loup rugissant,
Un loup-garou, dressé sur ces pieds de derrière,
Apparaît, le saisit, le rejette en arrière,

Le terrasse, et l'étreint d'un effort menaçant.
Arrête ! dit le monstre, et connais ma puissance.
Je présidais à ta naissance,
Et tu ne mourras point sans un congé de moi.
Puis, écartant sa peau hideuse,
Et prenant une voix plus tendre que grondeuse :
Enfant, dit-il, relève-toi.
Je fus témoin de ta détresse,
Je sais la douleur qui te presse,
Je puis et je veux la guérir ;
Mais, aux grands maux les grands remèdes,
Il faut un sacrifice, Ugald, et que tu m'aides,
Oui, toi-même, à te secourir.
— Eh ! qui donc êtes-vous ? — Qu'importe ?
Songe au trésor que je t'apporte :
L'amour. — L'amour ! hélas, il trompa mes désirs.
— L'amour te comblera de ses plus doux plaisirs.
Ecoute : fille ou femme, ou bergère ou princesse,
Celle qui portera ce collier enchanté,
Par toi sur son épaule adroitement jeté,
T'aimera. — M'aimera ? — Sans partage et sans cesse.
— Que dites vous ? — La vérité.
Des plus beaux feux pour toi l'horizon se colore.
— Quoi ! Bathilde... — Est à toi. — Bathilde que j'implore,
Qui me fuit, qui me hait ? — Elle te chérira
Quand ce lien magique à son cou brillera.
— Et Marthe, ce parfait modèle
De malice et d'orgueil, Marthe qui, sous mes yeux,
Osa me préférer un rival odieux,
Je pourrais donc me venger d'elle ?
— Sans doute. — Etre à mon tour son amant infidèle ?

— Demain. — Donnez, donnez; et quel qu'en soit le prix,
Fallût-il renoncer aux fruits de mon baptême,
Et braver de mon Dieu l'éternel anathême...
— Achève !... Eh bien !... — A tout, d'avance, je souscris.
— Prends donc ce talisman, puisque tu veux qu'on t'aime.
Notre pacte est conclu, ton échange accepté;
Ugald, à toi le temps, à moi l'éternité.
Tiens ! — O ciel ! le collier de ma défunte mère,
Qui versa tant de pleurs après l'avoir perdu.
J'entends encor sa plainte amère.
Qui l'a mis en vos mains ? — Silence ! il t'est rendu.
Songe à jouir du temps qui ne m'est pas vendu.

II.

» Le temps s'est écoulé dans la joie et l'ivresse.
Après Bathilde et Marthe, un essaim de beautés,
Surprises tour-à-tour dans ses lacs redoutés,
Ont partagé d'Ugald la volage tendresse.
Grâce aux sympathiques vertus
Du collier merveilleux, source de tant d'alarmes,
Cent fois on vit, baignés de larmes,
L'innocence et l'honneur à ses pieds abattus.
Ah ! si du moins Bathilde, ingénue et charmante,
Si Marthe la coquette eût enchaîné ses pas ;
Non, non, heureux un jour, auprès d'une autre amante
Il allait rendre hommage à de nouveaux appas.
Marthe, si l'on dit vrai, fut bientôt consolée.
A peine désensorcelée,

Elle prit sa revanche, et de l'œil cajola
Un page qu'à son tour la belle ensorcela.
D'autres ont fait du bruit; il calma leur colère,
Et sous des monceaux d'or il étouffa les cris
Et des femmes et des maris.
Mais offrir à Bathilde un indigne salaire,
Qui l'eût osé ? Bathilde, humble et timide fleur
Par un souffle impur effeuillée,
Du magique sommeil Bathilde réveillée,
Comment apaiser sa douleur?
A l'opprobre éternel victime condamnée,
Un mot, dernière insulte, a comblé son malheur.
L'infâme a dit : Point d'hyménée.
Exempt de tous liens, libre de toutes lois,
Il veut suivre le cours de ses lâches exploits.
Bathilde, cependant, sortait de noble race ;
Elle avait la beauté, la jeunesse, la grâce ;
Elle était fille et sœur de vaillants chevaliers.
Cédant au courroux qui l'entraîne,
Son frère accourt ; son père est déjà dans l'arène.
Mais que peuvent ici lances et boucliers ?
Le vassal du démon, que son maître protège,
Combat environné d'un infernal cortège,
Qui dirige son bras et soutient sa vigueur.
Défenseurs impuissants de l'être qu'ils chérissent,
Ce sont les justes qui périssent,
Et le méchant reste vainqueur.
Après ce meurtre détestable,
Le suborneur, baigné de sang,
En son audace impie alla toujours croissant;
Et Bathilde, objet lamentable

D'une odieuse trahison,
Bathilde en perdit la raison.

» Un soir l'infortunée errait sur ce rivage,
Murmurant de vieux airs en ses beaux jours appris.
Un long et noir chagrin sur ses traits amaigris
Avait promené le ravage.
A sa marche incertaine, à ses yeux égarés,
A ses cheveux épars de feuillage entourés,
Aux douloureux accents de sa voix presqu'éteinte,
D'un mal que rien n'apaise on reconnaît l'atteinte.
A cette heure, en ce lieu, qui peut donc l'appeler ?...
Hélas ! La pauvre folle à l'écho vient parler.
Elle entend, voit, agit ; son esprit dort.... et rêve.
Longtemps, assise sur la grève,
Elle regarda l'eau couler,
Mêlant au bruit des flots sa plainte monotone.
C'était la veille au soir du premier jour d'automne.
Déjà retentissait le son lointain du cor,
Annonçant le retour des meutes triomphantes ;
Et, des flancs du rocher dont il peuple les fentes,
Déjà l'oiseau de nuit avait pris son essor.
Sur le marais de Saône, humide pâturage,
Le ciel était chargé des vapeurs de l'orage ;
Mais l'orage dormait encor.
Un air brûlant et lourd pesait sur la vallée,
Dont l'étroit horizon, dans l'ombre enseveli,
Ne laissait pénétrer qu'une lueur voilée,
Semblable au rayon affaibli
Du mystique flambeau qui veille au sanctuaire
De Notre-Dame d'Aigremont,

Ou dans la grotte mortuaire
De Saint-Ferjeux-Sous-Rosemont.

» Soudain luit un éclair; la foudre éclate et gronde.
Des vents déchaînés à la ronde,
Le souffle impétueux roule en noirs tourbillons
Le feuillage des bois, la poudre des sillons.
Sous des torrents de pluie, au fort de la tourmente,
Notre insensée à peine eût détourné ses yeux
Des reflets de l'onde écumante....
Mais quelle est cette voix dont les accents joyeux
Couvrent de l'ouragan la rumeur continue?
Bathilde, cette voix, ton cœur l'a reconnue.
C'est Ugald accourant, qui blasphême et qui rit,
Vrai suppôt du malin esprit,
Et son train de chasseurs que poursuit la tempête.
Lui-même s'avance à leur tête,
Emporté par Phlégon, son coursier favori.
Ugald! au nom d'Ugald que la folle répète,
Sa raison, tout-à-coup, renaît et pousse un cri :
Malheur! Malheur!... toujours le blasphême à la bouche!
Des damnés le rire farouche!
Joie impie!... et pourtant Ugald fut mon époux.
Ah! qu'au prix de mon sang la foi lui soit rendue!
Vous qui tombâtes sous ses coups,
O mon père, ô mon frère, aidez-moi... vengeons nous!
Sauvons celui qui m'a perdue!
Et qu'ensuite mon Dieu me réunisse à vous.

» Bientôt la troupe ardente au bord du fleuve arrive,
S'y jette, hommes, chiens et chevaux,

Gagne à la nage l'autre rive ;
Et là, près d'affronter des obstacles nouveaux,
A gravir la pente on s'apprête.
Mais d'où vient que Phlégon s'arrête ?
Une femme à genoux, lui barrant le chemin,
Pâle et de fatigue accablée,
Soulève avec lenteur sa tête échevelée,
Et, montrant le ciel d'une main,
De l'autre une croix qu'elle embrasse,
Semble implorer du comte une suprême grâce.
Chacun de s'écrier : Holà ! Phlégon, holà !
C'est la folle... Pitié ! messire, épargnez-la.
La folle, pauvre abandonnée,
Prie et jamais ne péchera ;
Secourons la prédestinée,
Qui là haut nous protégera.
— Belle sainte, vraiment, et sage clientèle !
Dit Ugald à son tour ; reste ici qui voudra.
Folle ou sainte, au diable soit-elle !
Phlégon ! délivre moi de ce spectre hagard.
Sus ! en avant !... Phlégon, peut-être,
Eteindra ce sombre regard.
Mais le noble animal qu'excite en vain son maître,
Résiste à l'éperon, hennit, saute à l'écart,
Le lance au loin, rompant sa rêne,
Et part, libre du mors, libre des étriers,
Suivi des autres destriers,
Que son ardeur fougueuse entraîne.
Tout brisé de sa chûte, Ugald en gémissant
Voulait se relever, quand un loup rugissant,
Un loup-garou, dressé sur ses pieds de derrière,

Apparait, le saisit, le rejette en arrière,
Le terrasse, et l'étreint d'un effort menaçant.
Un infernal tison brille sous sa paupière,
Et le feu de son œil fait éclater la pierre.
O méchant ! dit le monstre... aussi méchant que moi !
Te souvient-t-il de notre pacte ?
Ton Dieu s'éloigne enfin de toi.
De ta contrition il attendait un acte,
Qui pût te soustraire à ma loi ;
Mais ta malicé, Ugald, a lassé sa clémence,
Et tu m'appartiens désormais.
— Non, non ; va-t-en ! va-t-en ! — Cette femme en démence,
Orpheline, outragée, autrefois tu l'aimais.
Je t'aime aussi. Vois-tu cette fournaise immense?
Ceux que j'aime, je les y mets.
— Grâce ! Grâce !... — Jamais, jamais !
L'éternité pour toi commence.... »

. . . .

Ici le narrateur brusquement s'arrêta.
Au pied du vieux donjon son regard se porta.
Que vit-il à travers l'épaisseur des ténèbres,
Parmi des jets de flamme et des clameurs funèbres ?
Ce qu'il vit, on l'ignore... un spectre, un revenant,
Peut-être un loup-garou qui bondit et s'élance
Contre Ugald ou sa ressemblance,
Tandis que cent démons, autour de lui tournant,
Brandissent la torche et la lance,
Et qu'au sein des airs se balance
L'image de Bathilde au nimbe rayonnant.
Luc est mort ; ce qu'il vit, Dieu le sait maintenant.

A qui le demandait, il imposait silence :
Rien, disait-il en frissonnant.

— Hé ! Georges vit encore. — Oui, mais... il est notoire
Que Georges s'était endormi,
En écoutant la longue histoire
Que lui racontait son ami.

ÉTUDE

SUR

L'ALESIA DE FRANCHE-COMTÉ

Par M. le vicomte CHIFLET.

MESSIEURS,

Il est une chose dont nous sommes tous, ce me semble, parfaitement persuadés, c'est que l'Alesia de César a existé quelque part. Mais cet introuvable oppidum ne pourrait-il avoir existé ailleurs qu'à Alise ou à Alaise? Vidons en deux mots cette question préalable.

César se dirigeait vers la Séquanie pour gagner l'Allobrogie, lorsque Vercingétorix vint lui barrer le passage en plantant son camp à dix milles au devant de ses légions, qui déjà étaient arrivées à l'extrême frontière lingone. Donc, le Gaulois se posta à dix milles environ en deçà et en dehors de ladite frontière; cela est de la dernière évidence et rigoureusement déduit du texte des *Commentaires* (1).

---

(1) « *Quùm Cæsar in Sequanos per extremos Lingonum fines iter faceret quo faciliùs subsidium Provinciæ ferri posset, circiter millia passuum decem ab Romanis trinis castris Vercingetorix consedit.*

Or, une ligne tracée à dix milles en dehors des frontières lingones se trouve jalonnée par Vesoul, Gy, Thervay, Dole, Verdun, et, tournant à l'ouest, Nolay et Arnay-le-Duc ; c'est sur cette ligne semi-circulaire que doit se trouver le point de la rencontre des deux armées (1).

Maintenant Alesia doit être à 35 ou 40 kilomètres au plus du lieu de ce premier combat ; nous disons 40 kilomètres au plus, parce qu'il faut que Vercingétorix et César aient eu le temps d'arriver à l'oppidum, le premier dans la nuit même qui suivit le premier combat, le second dès le jour suivant (2).

Or, ces 35 à 40 kilomètres de rayon nous donnent une large zone semi-circulaire qui renferme les territoires compris entre Luxeuil et Port-sur-Saône, entre Villersexel et Fresne, entre Baume et Gy, entre Ornans et Thervay, Poligny et Dole, Lons-le-Saunier et Chemin, Tournus et Verdun, Mont-Saint-Vivant et Nolay, Saint-Léger et Arnay-le Duc : c'est dans cette zone que doit nécessairement se trouver Alesia. Eh bien ! dans cette zone entière

---

» *Postero die, in tres partes distributo equitatu, duæ se acies ab duobus lateribus ostendunt : una à primo agmine iter impedire cœpit.* » (CÆS., liv. VII, chap. LXVI et LXVII.) Comme César, afin de pouvoir plus facilement porter secours à la Province (l'Allobrogie), » se dirigeait vers la Séquanie par l'extrême frontière lingone, » Vercingétorix vint s'établir en trois camps, à dix milles environ » des Romains. Le lendemain, la cavalerie gauloise s'étant formée » en trois corps, deux se montrent sur nos flancs, le troisième entreprend de barrer le chemin à notre avant-garde. »

(1) Voir la carte n° 1.

(2) CÆS., liv. VII, ch. LXVIII. Un système nouveau place Alesia à Isernore près de Nantua, mais outre que la conformation des lieux ne répond pas entièrement aux exigences des *Commentaires*, Isernore est à 90 kilomètres de la frontière lingone, ce qui le met complétement hors de cause.

dont tout le nord est trop excentrique pour être possible, tout le sud impossible encore comme plaines et marais, toute l'outre-Saône enfin inacceptable, on le comprend, par le trop proche voisinage de Bibracte, dans cette zone entière, disons-nous, étudiée soit sur les admirables cartes de l'état-major, soit, le plus souvent, sur nature, pas un seul point ne nous a présenté les conditions physiques exigées par les *Commentaires*.

Que nous reste-t-il donc? Alise ou Alaise.

Quant à Alise, qu'il me soit permis, Messieurs, de rappeler, en très peu de mots, la courte étude que j'avais l'honneur de lire devant vous il y a un an (1).

Des auteurs sérieux attestent qu'un fait de haute importance historique se passa jadis dans notre ville de Besançon, mais ils ne nomment pas le lieu de la cité où le fait se produisit; ils se bornent à dire : le théâtre de l'événement fut une vaste salle prenant jour du côté du midi, par cinq fenêtres, sur une cour entourée de bâtiments; la salle était revêtue de boiseries et ornée de portraits de grands personnages; une large porte ouverte au fond d'un petit hémicycle y donnait entrée.

Pour ceux qui connaissent le local où nous tenons nos séances publiques, le doute ne sera pas long Evidemment, diront-ils, c'est la grande salle de l'hôtel de ville : voilà les cinq fenêtres, la cour entourée de bâtiments, voilà les boiseries et les portraits, voilà la porte au fond de son hémicycle. Oui, mais..... Nos auteurs ajoutent :

---

(1) *Une Excursion en Bourgogne.*

Là furent renfermées, pendant six semaines, sans communication avec le dehors, huit cents personnes!... Oh! mais, c'est impossible! Cette salle, calcul fait, n'en contient, et fort à l'étroit, que quatre cents.....

Voilà, Messieurs, l'Alise de Bourgogne. Sur beaucoup de points, elle semble réaliser les descriptions de César, c'est presque à faire illusion; mais César y renferme quatre-vingt mille soldats, sans compter une nombreuse population réfugiée (1), ce que Plutarque évalue en tout à cent soixante et dix mille (2). Or, il n'y a place à Alise que pour quatre-vingt cinq mille, en les y resserrant outre mesure (3), juste moitié de ce qu'exige l'histoire.

Rien, jusqu'à ce jour, n'a été dit qui pût ébranler cet argument.

J'ai eu la bonne fortune de me trouver en rapports écrits avec de fort illustres partisans de l'Alesia de Bourgogne. De ces relations, très précieuses pour moi d'ailleurs, il me reste la conviction que les défenseurs d'Alise ne font que de vains efforts pour détruire ce grand obstacle. Ils disent, par exemple, que non-seulement le sommet du mont Auxois était occupé par les Gaulois, mais encore ses versants, ce qui agrandissait beaucoup l'espace. Mais ils n'oublient qu'une chose, c'est que César dit formellement le contraire, lorsqu'il déclare que tout

(1) Cæs., ch. LXXI.

(2) Plut., *Vit. Cæs.*, ch. XXVII.

(3) *En les y resserrant outre mesure*, c'est-à-dire en portant à 1,600 par hectare au lieu de 700 qu'admettait la castramétation antique, le nombre d'hommes logés à Alise (un peu plus de 6 mètres par homme). Alise, les constructions et les bestiaux logés, n'eût eu que 52 hectares libres.

se renferma dans l'oppidum, et que l'oppidum était sur le sommet, *in colle summo;* or, des versants ne sauraient, vous en conviendrez, Messieurs, être dits *in colle summo.* Ils soutiennent encore que les mots *millia delecta hominum octoginta*, quatre-vingt mille hommes d'élite, désignent et les troupes et les populations réfugiées; mais je ne saurais davantage admettre que César ait, par ces mots hommes d'élite, entendu parler de toute cette population tremblante réfugiée dans l'oppidum : quoi! des infirmes, des vieillards, des enfants et des femmes, tout cela des hommes d'élite!..... Voilà pourtant à quel genre d'argumentation ils sont réduits. Je vous l'avoue, Messieurs, tout en m'inclinant devant le haut savoir de Messieurs de la carte des Gaules, je trouve que c'est là, non point traduire César, non point même l'interpréter, mais le dénaturer complétement, et, quant à moi, même sur d'aussi illustres traces, je ne saurais m'y résoudre.

. Mais enfin, m'écrivait-on, nos fouilles sont un argument sans réplique; voilà qu'au pied d'Alise nous retrouvons tous les travaux de César.....

A ce bruit, je crus toucher enfin à une preuve sérieuse; car, me disais-je, si l'on retrouve à Alise les travaux romains, les débris d'armes, les traces de ces masses d'ossements qui ont nécessairement entouré l'oppidum, cette preuve matérielle pourra être assez puissante pour me faire douter des textes. Alors, bien que ce parti me semble fort grave, je me dirai que César et Plutarque nous en ont imposé, ou que leurs écrits ont jusqu'à ce jour été dénaturés. Et j'espérai, oui, j'espérai la satisfaction rarement comprise, je crois, mais que j'estime fort

réelle, d'avoir à rétracter une opinion, à avouer franchement une erreur, à venir vous dire : Messieurs, je m'étais trompé.

Non, je ne m'étais point trompé. Les fouilles d'Alise, loin de servir, ont desservi la cause bourguignonne. Nous les avons examinées de près et avons mesuré à leur juste valeur les spécieux comptes-rendus qui en étaient faits et que l'on introduisait habilement dans les colonnes imposantes du journal officiel, les appuyant même du nom de chef de l'Etat !. . Mais, Messieurs, à Paris comme en Bourgogne l'on ne nous connaît guère si l'on croit nos têtes comtoises aussi faciles à se laisser entraîner : ce n'est point à elles que l'on peut espérer de faire oublier jamais que l'on ne dit point l'empire, mais bien la république des lettres.

Non, Messieurs, ces fossés bruyamment annoncés à Alise ne sont point ceux de César ; au lieu de quinze et vingt pieds qu'ils devraient avoir, ils ne présentent que des largeurs de neuf, six ou même trois pieds (1). Et puis, remarquons bien ceci, l'extrême perméabilité du sol (leurs malheureuses fouilles viennent précisément de le rendre évident (n'eût point permis d'y pratiquer des fossés secs comme l'étaient ceux de César ; tous, ils eussent été forcément et à l'instant remplis d'eau. Je dis plus, en abaissant le sol au niveau qu'il devait avoir il y a dix-neuf siècles (2), les Laumes n'étaient point une

(1) *La vérité sur Alise-Sainte-Reine*, par P. Bial, capitaine commandant d'artillerie, professeur à l'école d'artillerie de Besançon ; Paris, 1861. p. 33.
(2) Opinion du général Creuly et du colonel de Coynart (*Ibid.*, p. 33 et 34) sur l'exhaussement des plaines.

plaine, mais un lac peut-être, assurément un marais inabordable. Quant à des débris d'armes et d'ossements, de leur propre aveu, rien ou presque rien. Donc, ni espace pour les hommes, ni ossements là où des milliers d'humains seraient tombés, ni fossés possibles ; encore une fois, Alise n'est point l'Alesia de César.

Reste donc Alaise ?... Examinons.

Je crois l'avoir fait sérieusement, comme on doit le faire quand on aime et que l'on poursuit le vrai ; quand on a l'honneur d'appartenir à une compagnie comme la vôtre, Messieurs, et qu'on vous a promis une consciencieuse étude.

Commençons par la marche de César et posons-nous cette question : Est-il vraisemblable que César soit venu à Alaise ?

De Vitry-sur-Marne où, selon l'étude très bien raisonnée de M. le duc d'Aumale, César se trouvait, sa marche la plus directe, la plus rationnelle, pour gagner l'Allobrogie, est celle qui l'amène sur l'extrême frontière lingo-séquane — *extremos fines* — aux gués de Gray ou de Mantoche ; plus au nord il s'écartait trop de son but, plus au sud, il se livrait aux Eduens (1). César arrive à la Saône à marches forcées, ayant surtout pour but (tout nous le dit dans son livre) de gagner de vitesse ses ennemis, de tromper leur surveillance pour atteindre sûrement et rapidement la Province romaine (2).

(1) Voir la carte n° 1.
(2) *Quo faciliùs* : Cæs., ch. LXVI.

Cependant Vercingétorix, élu à Bibracte brenn suprême de toutes les Gaules, y réunissait une armée (1). Ses espions lui apprennent que les Romains sont en marche : à la direction de l'ennemi, le Gaulois comprend son but ; il sait que le vaincu de Gergovie, se sentant trop faible, cherche à quitter la Gaule pour y rentrer plus fort ; il faut l'arrêter (2). Il part avec quatre-vingt mille hommes de pied et quelques quinze mille cavaliers (3), pour le battre au passage de la Saône. Mais César est plus alerte, il a moins de troupes à faire mouvoir (4) ; elles sont mieux disciplinées, plus homogènes ; il a d'ailleurs beaucoup d'avance et un pays facile à traverser. L'espace que Vercingétorix doit franchir est au contraire coupé de marais et de nombreux cours d'eau (5) ; quelque diligence qu'il fasse, il ne peut marcher très vite. Il passe la Saône à la hauteur de Seurre et se hâte vers Broye-lez-Pesmes. Mais (et rien dans les *Commentaires* ne nous défend de le supposer), bientôt il apprend qu'il est trop tard, que déjà les Romains passent la Saône — *extremos fines* — et qu'il ne peut plus arriver à temps pour les en empêcher. Alors, remontant l'Ognon, il court défendre du moins cette seconde barrière et prend position aux gués de Marnay et de Ruffey ; sa cavalerie s'établit à dix milles des Romains, sur les hauteurs de Cult et d'Avrigney : *Quùm Cæsar in Sequanos per extremos Lingonum fines iter*

(1) Cæs., ch. LXIV et LXVI.
(2) *Ibid.*, ch. LXVI.
(3) *Ibid.*, LXIV, LXVI et LXXI.
(4) *Alesia, étude sur la septième campagne de César en Gaule*, par M. le duc d'Aumale, p. 39 et 42.
(5) Voir la carte n° 1.

faceret, circiter millia passuum decem ab Romanis Vercingetorix consedit.

C'est là que le brenn essaya d'arrêter César ; c'est là qu'après un combat acharné, lui-même il fut vaincu. C'est de là qu'avec son armée il partit pour Alesia.

Eloignée de 35 kilomètres, Alaise est à une distance franchissable dans la limite de temps posée par les *Commentaires ;* sur la ligne directe de Ruffey à Alaise se trouvent les gués fort anciens de Routelle-sur-le-Doubs, et nous disons que non-seulement Vercingétorix put se rendre à Alaise, mais encore qu'il avait de fortes raisons pour s'y rendre : Alaise était en pays ami ; Arvernes et Séquanes de tout temps avaient formé entre eux d'étroites alliances : Alaise fermait ou surveillait du moins la seule route ouverte à César pour atteindre l'Allobrogie, la route des Moidons et de l'Ain ; Alaise, oppidum vaste et formidablement situé, offrait au chef gaulois un abri impénétrable pour y attendre des secours : Vercingétorix devait donc se retirer à Alaise. Nous ajoutons que César devait y monter à sa suite et l'y attaquer : n'oublions pas que l'oppidum est plein de soldats, que Vercingétorix y est avec quatre-vingt mille hommes de pied et dix mille cavaliers. César dut se dire : « Ils viennent d'être battus, ils sont effrayés, découragés ; si je les enferme dans Alaise, si je les y attaque sans retard et avec vigueur, ils sont à demi vaincus. Si, au contraire, ils me voient n'oser les y attaquer et prendre en hâte le chemin de l'Allobrogie, ils me jugent timide, ils redeviennent redoutables, me harcèlent sur mes derrières, du haut de leurs montagnes, au détour de chacun de leurs rochers ; ils m'écrasent au

fond de leurs défilés : montons à Alaise. » César, d'ailleurs, pouvait ne pas connaître tout ce qu'Alaise offrait d'inexpugnable ; et il ne pensait assurément pas être entraîné à d'aussi immenses travaux pour s'en emparer, ni se trouver retenu au pied de ces terribles rochers jusqu'à donner à la Gaule le temps d'accourir ; César dut monter à Alaise. Son arrivée sous l'oppidum me semble donc non-seulement possible, mais vraisemblable.

J'étais arrivé sous Alaise par le col de Bras de Pointvillers et par Bartherans : César avait dû s'y présenter par ce même point. J'avais pris gîte fort près du lieu où il avait dû planter sa tente. Dans ma chambrette de Myon comme dans celle des Laumes, j'avais mon bagage près de moi : j'avais Plutarque et César, j'avais les travaux de M. Delacroix, l'*Etude complète* de M. Clerc, les comptes-rendus de M. Castan, les écrits de M. Quicherat, le livre de M. le duc d'Aumale, le pour et le contre.

Comme en Bourgogne, j'étais en présence de lieux qui pouvaient avoir été fameux. Cependant je n'eus point à lutter cette fois contre ces entraînements d'imagination qui s'étaient emparés de moi en face du mont Auxois ; la folle du logis, qui à Alise m'avait dit : C'est ici, gardait à Alaise un absolu silence. Cette différence provient de la dissemblance des lieux : à Alise, d'un seul regard on embrasse la colline, les *duo flumina*, la *planities*, la ceinture de montagnes. Ce premier aspect a quelque chose de fascinant, et plus d'un, en effet, en a subi la fascination. A Alaise au contraire, le premier coup-d'œil n'embrasse et ne conçoit que difficilement l'ensemble. L'aspect de l'Alesia comtoise ne m'avait donc pas saisi. L'imagination

resta muette ; le raisonnement, je l'espère, en fut plus libre.

Pendant plusieurs jours, Messieurs, je parcourus et visitai à fond les territoires de dix communes, gravissant les sommets, m'enfonçant dans les ravins, regardant, cherchant, relisant, interrogeant, ayant toujours présent à la conscience le compte-rendu que je devais vous en offrir.

Commençons par l'application des textes à la conformation physique du pays d'Alaise, et, disons-le tout d'abord, cette grande impossibilité qui, à Alise, nous avait arrêté court, qui ruine par la base l'édifice de l'Alesia bourguignonne, le manque absolu d'espace, cette impossibilité est complétement étrangère à l'Alesia comtoise. Ici, tout l'espace voulu est largement offert : le plateau d'Alaise a 1,435 hectares et pourrait loger un million d'hommes ; nous n'en avons que cent soixante et dix mille. Il restera donc de vastes espaces pour les bois nécessaires aux nombreux troupeaux dont parle César. Là donc ne sera point l'obstacle. Sera-t-il ailleurs ?

J'ouvre le livre VII des *Commentaires*, et je lis au chapitre LXIX : « *Ipsum erat oppidum in colle summo, admo-* » *dùm edito loco, ut, nisi obsidione, expugnari posse non* » *videretur.* L'oppidum était au sommet d'une colline, » sur un lieu tellement élevé qu'il ne semblait pouvoir » être réduit que par un blocus en règle. » On sait que le mot *collis* n'a pas le sens restreint de notre mot *colline ;* il peut signifier montagne, hauteur vaste ou petite. Cette observation posée, disons que l'oppidum d'Alaise est en effet établi au sommet d'un vaste massif de rochers

tellement inaccessibles sur presque tous les points, que les mots *ut nisi obsidione* nous semblent suffisamment justifiés (1).

Poursuivons : « *Cujus collis radices duo duabus ex » partibus flumina subluebant.* Les bases de cette hau» teur étaient, sur deux de leurs côtés, baignées par deux » cours d'eau. » Le mot *flumen*, pas plus que le mot *collis*, n'a en latin le sens précis que lui donne notre langue française : il peut signifier fleuve, rivière, ruisseau, torrent, cours d'eau enfin. A Alaise, nous avons au nord-est la rivière du Lison, mais à l'ouest nous n'avons que le ruisseau de Conches ou Todeure. Ce petit torrent, souvent à sec, était l'un de mes doutes ; ce doute, Messieurs, s'évanouit quand les habitants m'affirmèrent que vingt-quatre heures de pluie suffisent à le faire déborder et à le transformer en une petite rivière.

« *Ante id oppidum planities circiter millia passuum » tria in longitudinem patebat.* Devant l'oppidum s'é» tendait une plaine d'environ trois milles de longueur. » C'est l'espèce de vallée dans laquelle coule le Todeure, que les partisans de l'Alesia comtoise donnent pour la *planities* des Commentaires. Cette plaine du Todeure a été niée ; eh bien ! non, Messieurs, si l'on veut être juste, elle existe. Cet espace assez étroit, mais d'une largeur pourtant de trois à quatre cents mètres, a exactement en longueur les dimensions assignées par César. De plus, cette plaine est parfaitement *intermissa collibus* (2), par-

(1) Voir la carte n° 2.
(2) Cæs., ch. LXX.

faitement *ante oppidum*, car c'est par ce côté que l'oppidum regarde la Gaule et que les Romains ont dû arriver devant la place.

« *Reliquis ex omnibus partibus colles mediocri inter-» jecto spatio, pari altitudinis fastigio, oppidum cin-» gebant.* » De tous les autres côtés, des collines à une assez faible distance de l'oppidum lui formaient une enceinte à égales hauteurs de crête. Cette description nous semble s'adapter avec une parfaite exactitude au pays d'Alaise. En effet, à part, comme le veut le texte, le côté de la plaine du Todeure, tous les autres sont bornés à peu de distance par une véritable ceinture de crêtes égales en hauteur aux crêtes correspondantes du massif.

« *Sub muro* continue César, *quæ pars collis ad orien-» tem solem spectabat, hunc omnem locum copiæ Gallo-» rum compleverant.* Sous les murs, la partie de la mon-» tagne qui regardait le soleil levant avait été remplie par » les troupes gauloises. » Ceci, Messieurs, était pour moi l'une des plus grandes difficultés que je fusse venu chercher à résoudre. J'avais d'abord voulu trouver sur la partie orientale de l'oppidum une place propre à établir ce camp gaulois. L'étroite arête des rochers de Chataillon était inacceptable ; le vaste cirque qui entoure le hameau de Saraz ne pouvait non plus se plier aux exigences du texte ; car la panique dont parle César n'eût pu y saisir les troupes par suite de manœuvres faites à une trop grande distance. Ceci m'arrêtait, quand je m'aperçus (et je m'en humilie profondément devant l'Académie) que je faisais tout simplement un contre-sens dans ma traduction, et que les mots : *quæ ad orientem solem spectabat*,

ne signifiaient point : qui était située à l'orient, mais : qui regardait le soleil levant. Dès lors, toute une partie de l'oppidum, bien que située à l'occident du massif, devenait applicable au texte, car elle recevait sur ses vastes pentes les rayons du soleil à son lever, et littéralement le regardait, *spectabat*; c'étaient les pentes orientales des *Mouniots*, des *petites Monfordes* et de la *Combe-Branny* (1); dès lors les troupes campées en ces lieux se trouvaient en effet *sub muro*, sous les murs de la cité et stratégiquement placées pour la défendre, si nous supposons l'*urbs*, comme cela paraît vraisemblable, au centre de l'oppidum, soit sur le *Fori* et les *grandes Monfordes*, soit sur la *Chênée* et la hauteur de *sur Scey*. Là enfin, les troupes gauloises se trouvaient assez proches de la plaine du Todeure, théâtre du premier engagement, pour que, apercevant fort bien le mouvement en avant des légions massées au dessus de Myon, elles aient pu être saisies de la crainte décrite par César. A vue des lieux, cette objection, longtemps très forte à mes yeux, mais fondée sur une erreur, disparut donc complétement.

Voici ce combat de cavalerie dans la plaine, qui produisit la panique dont nous venons de parler : « *Opere* » *instituto*, dit le chapitre LXX, *fit equestre prælium in eâ* » *planitie quam intermissam collibus tria millia passuum* » *in longitudinem patere suprà demonstravimus. Summâ* » *vi ab utrisque contenditur. Laborantibus nostris Cæsar*

---

(1) Là se trouve une portion de territoire nommée le *Champ du Matin*, qui semble par ce nom indiquer précisément son exposition aux rayons du soleil levant.

» *Germanos submittit, legionesque pro castris constituit,*
» *ne qua subito irruptio ab hostium peditatu fiat. Præ-*
» *sidio legionum addito, nostris animus augetur : hostes*
» *in fugam conjecti, se ipsi multitudine impediunt atque*
» *angustioribus portis relictis coarctantur. Tum Ger-*
» *mani acriùs usque ad munitiones sequuntur. Fit magna*
» *cædes... Paulùm legiones Cæsar, quas pro vallo cons-*
» *tituerat, promoveri jubet. Non minùs qui intra muni-*
» *tiones erant, Galli pertu bantur ; veniri ad se confes-*
» *tim existimantes, ad arma conclamant ; nonnulli per-*
» *territi in oppidum irrumpunt. Vercingetorix portas*
» *jubet claudi, ne castra nudentur.* Les travaux commen-
» cés, il se livre un combat de cavalerie dans cette plaine
» que nous avons dit précédemment s'étendre entre les
» collines sur trois milles de longueur. On se bat de part
» et d'autre avec acharnement. Les nôtres ne pouvant
» qu'avec peine supporter le choc, César les fait soutenir
» par les Germains et met les légions en bataille devant
» leurs camps, de crainte d'irruption soudaine de l'infan-
» terie gauloise. Ce secours des légions accroît le courage
» des nôtres ; les ennemis en déroute s'embarrassent par
» leur propre multitude et s'entassent aux portes laissées
» trop étroites. Alors les Germains les poursuivent avec
» une nouvelle ardeur jusqu'à leurs retranchements. Il
» se fait un grand carnage... César fait faire aux légions
» rangées devant leurs camps un léger mouvement en
» avant. L'épouvante gagne jusqu'aux Gaulois qui sont
» dans l'oppidum, ils croient qu'on marche à eux et
» crient aux armes ; un certain nombre se jette de
» frayeur dans la ville ; Vercingétorix en fait fermer les

» portes, pour que le camp ne se dégarnisse pas. » Tout cela se comprend à Alaise : la charge des cavaliers germains qui peuvent avoir été lancés des hauteurs de Myon et du *Plan;* la démonstration menaçante des légions qui firent mine de descendre des *Crousettes* et du *Peut;* la sortie possible des Gaulois du haut des *Mouniots* et de *Bras ;* l'encombrement des fuyards aux portes trop étroites, soit au col de *Bras*, soit à la *Combe-Bernon*, et, quand nous parlerons des vestiges recueillis à Alaise, nous trouverons en effet, à cette dernière place, la tradition d'une *légion d'ossements.* Enfin la panique des troupes du camp sous les murs et leur commencement de fuite vers la cité se comprennent et s'expliquent, car, de Myon, les légions marchant à elles en une demi-heure arrivaient à l'assaut.

La nuit suivante, Vercingétorix fait partir en grand silence les restes de sa cavalerie pour aller soulever la Gaule. Ce départ secret de sept à huit mille chevaux, que nous soutenons impossible à Alise, pays trop découvert, à Alaise, pays percé de ravins étroits et sombres, est fort admissible.

Vient au chapitre LXXI la mention du nombreux bétail renfermé dans l'oppidum par les Mandubiens réfugiés (1) :

---

(1) Il ne faut pas croire que l'attribution du nom de *Mandubii* aux Séquanais des bords du *Dubis* (*Mann Dubis* ou *Dubii*, hommes du Doubs), date de la très récente découverte d'Alaise par M. Delacroix. Dès le seizième siècle cette idée était venue aux érudits de la Renaissance, en dépit de l'acceptation générale d'Alise en Auxois pour l'Alesia de César. Jean Rousset, publiant une édition des *Commentaires* à Lausanne en 1571, propose, dans un index géographique, Alise en Bourgogne et Luxeuil en Franche-Comté, comme ayant

« *pecus, cujus magna erat ab Mandubiis compulsa co-*
» *pia.* » Nous l'avons dit, l'espace ici suffit grandement à toutes les exigences, et la *magna copia*, que les Alisiens sont forcés de jeter par dessus leurs murailles faute de place au dedans, vit ici fort au large dans les vastes pâturages de l'oppidum.

« *Copias omnes quas pro oppido collocaverat, in op-*
» *pidum recepit :* Vercingétorix fait rentrer dans l'oppi-
» dum toutes les troupes qu'il avait d'abord placées hors
» de son enceinte. » Ces postes hors de l'enceinte, qu'une partie des troupes gauloises avait d'abord occupés, peuvent être les *Campbarons*, qui sont si rapprochés de l'oppidum qu'ils en font pour ainsi dire partie, qui commandent la route de la *Langutine* et qui par là peuvent avoir favorisé le départ secret de la cavalerie. Après le combat du Todeure, le chef gaulois crut devoir se réduire à la stricte enceinte du massif d'Alaise, sans doute pour rendre, en

---

également des titres à représenter Alesia : « Alexia opp. Laussoys, Alesie en la duché de Bourgongne, ou Luxeu en la Franche-Conté. » François Hotman, dans l'index qui suit son édition des *Commentaires* (Lyon, 1574, in-12), exprime les mêmes choses dans les termes suivants : « Alexia, *Leuxu* (sic) en la Franche-Conté, *à nonnullis* Alexie en la duché de Bourgogne. » Pierre de Saint-Julien (*Origine des Bourgougnons*, 1581, in-fol., p. 218), parlant d'Alesia, dit « qu'elle estoit ville capitale des Mandubiens : lequel nom signifie hommes venuz des environs de la rivière du Doux, dicte vulgairement *Dubius* ou *Dubis*..... »

Dans un petit volume intitulé : *Nomenclator propriorum nominum germanico-latinus, auctore M. Helfrico Emmelio, Wombacensi, scholæ Alzenanæ rectore, Argentorati, sumptibus Caspari Dietzelii, anno* M.DC.XXX, au mot Alexia, on lit : « *Alexia, urbs Sequanorum.* »

Quant à nous, nous rappellerons ce que nous disions à la page 31 de notre *Excursion en Bourgogne*, et nous nous déclarerons très porté à croire que les Mandubiens ou Mandoubs étaient en effet celle des peuplades de la nation séquanaise qui habitait les bords du Doubs.

la resserrant, sa défense plus facile. Mais César dut être heureux de ce résultat, qui dégageait entièrement son trajet projeté de contrevallation. Cette ligne, remarquons-le, passant par le pied des *petites Monfordes* et la *Langutine* dès lors abandonnée par les Gaulois, mesure exactement les onze milles de circuit qu'exige le texte du chapitre LXIX.

Nous explorons, Messieurs, un terrain bien aride, et je sens le besoin d'invoquer toute votre bienveillance, car je n'ai pour captiver votre attention, que cet intérêt sévère qu'offre le froid raisonnement et la discussion sèche et nue.

« *Intereà Commius et reliqui duces cum omnibus copiis* » *ad Alesiam perveniunt, et, colle exteriore occupato,* » *non longiùs mille passibus ab nostris munitionibus* » *considunt* (chap. LXXIX). Cependant Comm et les autres » chefs arrivent avec toutes leurs forces devant Alesia, et » occupent en dehors une colline à un mille au plus de » nos retranchements. » Ce texte s'applique facilement : la montagne de By et de *Maucartier* qui domine à l'ouest la vallée du Todeure, et sur laquelle on s'accorde à placer le camp de secours, est très propre à recevoir les deux ou trois cent mille Gaulois (1), et se trouve en effet à un mille environ des lignes de circonvallation romaine qui devaient être tracées sur la rive droite du Todeure.

« *Postero die, equitatu ex castris educto, omnem eam*

(1) Le dénombrement donné par César au chap. LXXV porte l'armée de secours à 218,000 hommes. Plutarque, en son ch. XXVII, dit 300,000 (30 myriades); 50,000 esclaves ou valets d'armée pouvaient bien en effet avoir suivi les 248,000 combattants.

» *planitiem, quam in longitudinem tria millia passuum* » *patere demonstravimus, complent; pedestresque copias* » *paulùm ab eo loco abditas in locis superioribus consti-* » *tuunt*. Le lendemain, les Gaulois de l'armée de secours » font sortir leur cavalerie de leur camp et en couvrent » toute cette plaine que nous avons dit s'étendre sur trois » mille pas de longueur; leur infanterie se tenait près de » là cachée sur les hauteurs. » La conformation de la montagne de By et de Maucartier admet parfaitement l'application de ce texte; une longue dépression à son sommet (*locis superioribus*) peut permettre d'y cacher les troupes. Et quant à la plaine du Todeure, les ouvrages romains n'avaient point dû en diminuer la longueur de trois milles, que César semble indiquer en effet comme étant restée entière; tandis que, comme l'a très judicieusement fait remarquer le savant professeur de l'école des chartes, M. Quicherat (1), la plaine des Laumes eût été entamée dans sa longueur par les fossés romains, qui lui eussent forcément fait perdre la dimension assignée par César. Mais à quoi bon nous occuper encore de cette prétendue plaine des Laumes; n'était-elle pas submergée par les eaux?

« *Erat ex oppido Alesia despectus in campum.....* » *Erat ex omnibus castris quæ summum undiquè jugum* » *tenebant, despectus*. De l'oppidum on avait vue sur le » champ du combat..... De tous les camps placés sur les » hauteurs on dominait la bataille. » De presque tous les sommets du massif d'Alaise, des *Mouniots*, de la *Chênée*,

(1) *Nouvelle défaite des défenseurs d'Alise.*

du *Fori*, des grandes et petites *Monfordes*, on domine en effet la vallée du Todeure ; de même des camps romains qui pouvaient être sur le *Bergeret*, aux *Crousettes*, au *Peut* de Myon, sur les *Campbarons*, et du camp gaulois de *Maucartier*, ce qui répond suffisamment aux exigences des chapitres LXXIX et LXXX que nous venons de citer.

« *Quod in conspectu omnium res gerebatur neque rectè » ac turpiter factum celari poterat, utrosque et laudis » cupiditas et timor ignominiæ ad virtutem excitabant.* » L'affaire, dit César, se passant sous les yeux de tous, et » nul trait de valeur ou de lâcheté ne pouvant rester ca- » ché, l'amour de la gloire et la crainte de l'infamie en » flammaient des deux côtés les courages » Cette plaine du Todeure, vue des hauteurs voisines et surtout du Peut de Myon, où pouvait se trouver César, se présente comme un grand cirque, dont les montagnes environnantes sont les gigantesques gradins : de là des milliers de spectateurs armés plongeant sur l'arène pouvaient saisir les moindres détails du sanglant spectacle, et cela nous semble constituer l'interprétation la plus exacte du texte de César.

Enfin la crainte qu'eurent les Gaulois d'être pris en flanc et enveloppés par des sorties des camps supérieurs, à la fin du combat de nuit du chapitre LXXXII, s'explique par les positions des Romains aux deux extrémités de la vallée, sur les hauteurs de Myon et des Campbarons.

« *Erat à septentrionibus collis, quem propter magni- » tudinem circuitûs opere circumplecti non potuerant » nostri, necessariòque penè iniquo loco et leniter declivi » castra fecerant.* Il y avait, dit le chapitre LXXXIII, une » colline vers le nord que son trop grand circuit avait

» empêché d'enfermer dans les lignes ; on avait été forcé » d'y établir un camp sur un terrain en pente et peu fa» vorable. » On a dit que le territoire d'Amancey, où l'on place généralement le camp de Rebilus, était à l'est d'Alaise et non au nord, nous disons qu'il est au nord-est et que le texte dit : vers le nord, *à septentrionibus.* Soit que l'on place ce camp au *Camp de Mine*, soit qu'on lui assigne les hauteurs qui dominent Coulans et Refranche, ce terrain est tourmenté, incliné, défavorable, précisément comme le veulent les *Commentaires.*

Arrivons à l'expédition de Vergasillaun. Cachés dans leur marche nocturne par les bois et les montagnes, les soixante mille soldats conduits par ce chef, passant par Ronchaux, Pointvillers et Courcelles, après avoir tourné le Landet ; par Epeugney et Cléron, purent facilement arriver au point du jour au bas des escarpements de Fertans, et y attendre l'heure de midi, fixée pour l'attaque (1).

Enfin, le moment du dernier choc est venu : le combat s'engage à la fois sur deux points différents, aux ouvrages de la plaine et au camp de Rebilus. « *Cæsar, idoneum » locum nactus, quid quâque in parte geratur, cognoscit, » laborantibus auxilium submittit.* César, dit le cha» pitre LXXXV, du haut d'un poste favorable juge de ce » qui se passe sur les deux points à la fois et envoie des » renforts partout où il voit les siens plier. » Au sommet du mont Bergeret j'ai constaté par mes yeux que, de là, le proconsul put en effet surveiller les deux actions du

(1) Chap. LXXXIII.

Todeure et des hauteurs de Coulans, et en fut assez proche pour y envoyer des ordres et des secours.

Pendant ce temps, dit le chapitre LXXXVI, Vercingétorix combattait dans la plaine; mais, désespérant d'y entamer les lignes romaines, dont la force de ce côté était extrême, il retourna l'attaque contre les *loca prœrupta*. « *Interio-* » *res, desperatis campestribus locis propter magnitudi* » *nem munitionum, loca prœrupta ex ascensu tentant.* » C'est du côté opposé au Todeure que se trouvent à Alaise les escarpements que César a si bien caractérisés par les mots *prœrupta loca*. Le brenn put rentrer à l'oppidum et en redescendre par Chiprey, pour donner l'assaut aux escarpements de Coulans.

Plutarque a un passage sur Alesia qui mérite d'arrêter ici notre attention. Il dit que « l'on s'étonnera surtout » que ceux du dedans de la ville aient ignoré la bataille » et le triomphe de César sur tant de myriades d'ennemis » au dehors, et plus encore que ceux des Romains qui » gardaient le retranchement près de la ville n'aient ap- » pris la victoire que par les gémissements des hommes et » des femmes d'Alesia (1). » A Alise, ce fait serait en effet vraiment inexplicable, car de la plaine des Laumes, Gaulois et Romains eussent infailliblement vu et entendu la bataille et la victoire de Ménétreux et de Réa ; tandis que, combattant au fond des *Vallières* et au Todeure, ni

(1) Μάλιστα δ'ἄν τις θαυμάσειε τὸ λαθεῖν τοὺς ἐν τῇ πόλει Καίσαρα τοσαύταις μυρίασι ταῖς ἔξω συμβαλόντα καὶ περιγενόμενον· μᾶλλον δὲ καὶ τῶν Ῥωμαίων τοὺς τὸ πρὸς τὴν πόλιν τεῖχος φυλάττοντας. Οὐ λὰρ πρότερον ᾔσθοντο τὴν νίκην, ἢ κλαυθμὸν ἐκ τῆς Ἀλησίας ἀνδρῶν καὶ κοπετὸν γυναικῶν ἀκουσθῆναι. (PLUT. *Vit. Cæs.*, ch. XXVII.)

Vercingétorix ni les Romains ne purent, en raison de l'éloignement et de la configuration des lieux, se douter ni de la bataille du Camp de Mine, ni de la victoire que César y remportait. Le récit de Plutarque, énigme insoluble en Bourgogne, s'explique donc tout naturellement à Alaise.

Retournons aux *Commentaires*. César ordonne à une partie de sa cavallerie de tourner l'armée de Vergasillaun, un instant victorieuse : « *Equitum partem circumire » exteriores munitiones et ab tergo hostes adoriri ju- » bet.* » (Ch. LXXXVII.) Il est, avouons-le, difficile de comprendre que les Romains aient pu tourner Vergasillaun sans être découverts ; cependant, la cavalerie de César put, à toutes forces, descendre du camp de Saint-Loup à Malans et, cachée par le promontoire de Crimont, remonter peut-être inaperçue aux *Mesquanières* d'Amancey et prendre à revers les Gaulois au *Camp de Mine*.

D'ailleurs, Messieurs, soyons justes, vouloir tout expliquer à une aussi grande distance des événements, vouloir se rendre rigoureusement compte de tout, serait d'une exigence outrée : les derniers horizons ne sont-ils pas toujours un peu vagues, les extrêmes lointains un peu voilés ?

« *Repentè post tergum equitatus cernitur... hostes » terga vertunt : fugientibus equites occurrunt : fit magna » cædes.* (Ch. LXXXVIII.) Tout à coup l'ennemi voit der- » rière lui notre cavalerie... il tourne le dos : la cavalerie » ferme le chemin aux fuyards : on fait un grand car- » nage. » Repoussée du camp qu'elle avait un instant victorieusement occupé, l'armée de Vergasillaun se dé-

bande et fuit dans toutes les directions. Alors, enfin, disent César et Plutarque (1), les assiégés connurent le désastre et purent voir du haut de l'oppidum la défaite et le carnage de leurs frères. Du haut d'Alaise l'on put alors voir en effet et sans aucun voile les malheureux soldats de Vergasillaun rompus et précipités sur les pentes d'Eternoz, de Coulans et de Refranche et les couvrant des lambeaux sanglants de leurs bataillons.

Tout est fini ! Vercingétorix se livre à César pour racheter les débris de son peuple « *His rebus confectis, in* » *Æduos proficiscitur :* cette entreprise terminée, César » part pour le pays des Eduens. »

Nous venons, Messieurs, d'appliquer tous les textes qui offrent quelque description locale. Sur vingt-deux passages cités, vingt-un ont trouvé à Alaise une application facile et satisfaisante ; un seul nous présente quelque doute, sans cependant nous sembler renfermer d'impossibilité. Sur ce premier point, l'épreuve nous paraît donc favorable à l'Alesia comtoise.

Il nous reste maintenant à parler des vestiges que ce grand fait historique a dû y laisser après lui.

Lorsqu'à Alaise on recherche les traces des travaux militaires, on n'obtient point encore, il faut le dire, de décisifs résultats. Mais, Messieurs, pensons que dix-neuf siècles ont passé sur ces ouvrages humains, pensons à la fragilité toute particulière des constructions gauloises, amas souvent informes de pierres brutes et

(1) Cæs., ch. LXXXVIII ; Plutarque, ch. XXVII.

sans ciment que dix-neuf cents hivers auraient plus que suffi à pulvériser et à anéantir, quand les hommes eux-mêmes n'y eussent pas mis la main ; mais n'oublions pas que César en ordonna la destruction (1), qu'après lui Auguste, avec son implacable politique de dénationalisation, dut poursuivre l'effacement absolu de ce suprême souvenir de la liberté, et qu'à Narbonne, lorsqu'il refit la carte des Gaules, pensant peut-être aux rochers d'Alaise, il eut grand soin, en effet, de placer entre la Séquanie et l'Arvernie, jusque-là vieilles et fidèles alliées, une barrière infranchissable. Pensons, enfin, à la culture pendant tant de siècles et aux transformations naturelles que subit incessamment le sol, surtout lorsqu'il est ainsi *mouvementé*... Et cependant, malgré toutes ces raisons d'espérer peu, nous trouvons des vestiges remarquables. Ainsi, des castramétations romaines et des *castella* sont reconnus autour de l'oppidum sur treize points différents : au Peu-de-Myon, aux Crousettes, à Saint-Loup sur Refranche, à Malans, à Amondans, au camp Cassard, au château Dame-Jeanne, au Couard, aux Prés-Bretins, à la Motte-Julien, à Bellague, aux deux Campbarons. Ces postes semblent disposés pour bloquer l'oppidum : *castra opportunis locis posita*. (Ch. LXIX.)

Mais les fossés de siége que nous refusons à la plaine des Laumes, les trouverons-nous à Alaise ? Exigeants pour autrui, on a le droit de l'être pour nous. Des recherches ont commencé, Messieurs, sur les points où les fossés de

---

(1) Florus dit : l. III, ch. x : *Alexiam ducentorum quinquaginta millium juventute subnixam flammis adæquavit.*

César, si Alaise fut Alesia, ont dû nécessairement exister, et, bien que les fouilles soient à peine à leur début, des résultats sérieux sont obtenus déjà Au pied de l'oppidum, du côté de la plaine, de nombreuses tranchées parallèles ont présenté sur leur coupe des vestiges évidents de larges lignes jadis creusées. Or, à quelle époque remonte ce creusage? La date y est, Messieurs; je l'ai lue de mes yeux, la voici : A huit et dix pieds de profondeur, ces lignes, dans la terre qui servit à les combler, présentent des débris de bronze, des restes de ces bracelets de bois d'if dont le Celte ornait son bras, et de nombreux fragments de poterie celtique. J'en ai recueilli de mes mains. Des restes évidents de fascines brûlées s'y trouvent également; or, nous lisons au chapitre LXXXII que, dans ses sorties, Vercingétorix comblait de fascines les fossés de César... Voilà, il faut en convenir, des résultats remarquables, et les fouilles à venir ne peuvent manquer de les accroître.

Mais, un côté dès aujourd'hui magnifique de l'Alesia franc-comtoise, et qui ne peut que s'enrichir chaque jour, c'est celui des débris laissés par le séjour des armées et par les combats. Je me suis promené, Messieurs, au milieu de vingt à trente mille tombes, attestant non point le séjour de populations normales et paisibles, mourant comme nous mourons tous chacun à notre heure, mais le séjour de masses armées, mortes en combattant, mortes à une même heure. Et veuillez remarquer, Messieurs, leur situation, leur agglomération tout à fait caractéristiques autour de l'oppidum, précisément aux places qui, selon les *Commentaires*, ont dû être les divers théâtres

des principaux engagements. Ainsi sur les bords du Todeure, où les archers gaulois furent enveloppés et massacrés ; sur les pentes de Charfoinge et aux deux issues étroites de Bras et de Combe Bernon, où les cavaliers gaulois, entassés et poussés le glaive dans les reins, subirent la *magna cædes;* aux *prærupta* de l'esplanade d'Eternoz, où Vercingétorix vint assaillir Brutus et se mesurer avec César ; au Camp de Mine, attaqué et forcé par Vergasillaun ; aux Crêtes qui dominent Coulans et Refranche, où les Gaulois tournés et acculés moururent en masse ; au bord des escarpements de la Loue, où il fallut se précipiter ou mourir ; sur tous les territoires, enfin, où, après leur grande déroute, les Gaulois ont pu être atteints dans leur fuite (1).

Et ces tombes ne rendent pas seulement des os ; les armes et les ornements guerriers qu'elles renferment sont un témoignage non moins frappant. Lorsqu'on fouille une sépulture, sa date est fixée, Messieurs, si l'on en voit sortir la hachette de pierre, l'armille ou le *torquès* du Celte, la courte épée ou la monnaie de Rome, l'agrafe à figures damasquinées ou les verroteries cloisonnées du Franc et du Burgonde. Ici, tout est celtique, d'un celtique de même époque, et de cette époque qui précéda immédiatement la conquête.

Tous, vous ne pouvez aller interroger les tumulus d'Alaise ; mais, à quelques pas de vous, s'ouvrent les portes de l'un des musées archéologiques les plus curieux de l'Europe, que les savants étrangers viennent admirer.

---

(1) Voir la carte n° 2.

Et savez-vous ce qui a tiré ainsi si glorieusement pour nous les hommes de science vers notre musée bisontin ? C'est sa spécialité de collection celtique, spécialité que les tombes d'Alaise ont créée ; ce sont les vitrines d'Alaise qui lui donnent un prix que les cabinets de Paris même ne peuvent atteindre. Que sera-ce lorsque les années futures auront décuplé ses richesses !

Mais, tout est celtique, dites-vous ; il doit être tombé pourtant un certain nombre de légionnaires romains : les retrouve-t-on ? Retrouve-t-on leurs armes ? Leurs armes, on en retrouve quelques-unes, peu, car le vainqueur n'a certes pas cédé à la terre les armes qui venaient de lui donner la victoire et devaient la lui conserver. Quant aux ossements romains, ces fouilles qui commencent à peine ont déjà fait découvrir sur plusieurs points autour de l'oppidum, à Myon, à Lizine, à Flagey, de vastes sépultures de guerre avec incinération romaine et, chose bien significative, sans aucune de ces monnaies qui accompagnent les tumulus de paix et les sépultures postérieures à la conquête.

Cet ensemble, Messieurs, si facilement, si naturellement expliqué par le siége d'Alesia, si laborieusement, si incomplétement interprété au contraire par ceux qui lui cherchent d'autres origines, cet ensemble, peut être unique en Gaule, nous frappe fortement !

Enfin, Messieurs, dois-je clore cette Etude sans dire un seul mot de vestiges d'une autre sorte ; je veux parler de ceux que les grands événements déposent non dans le sol, mais dans le langage du pays ? Parlerai-je de ces dénominations locales vulgairement appelées *lieux dits?*

On a trop déprécié ce genre de documents ; on l'a ridiculisé, puis rejeté comme de nulle valeur ; c'est un excès, mais qui, nous devons le dire, avait peut-être été provoqué par un excès contraire. Les uns, dans les lieux dits voient toujours la chose qu'ils cherchent, les autres n'y voudraient rien voir jamais, et à la manie poétique de leurs adversaires, répondent par ce que j'appellerai une manie prosaïque, s'efforçant d'attacher aux noms de lieux les significations les plus vulgaires, avec non moins d'ardeur que les autres en mettent à y trouver le sens le plus dramatique.

Le vrai, Messieurs, ne fut jamais dans les extrêmes ; évitons-les, et nous aurons beaucoup de chances pour l'atteindre.

Les grands événements doivent avoir laissé leurs souvenirs dans les dénominations des lieux où ils se sont accomplis. Même après nombre de siècles, il peut s'en retrouver encore qui aient triomphé de tous les obstacles, des changements d'idiome, des couches superposées de nations diverses, de l'oubli même de leur signification, répétées qu'elles sont longtemps quelquefois sans être comprises. Les unes se seront conservées dans leur dialecte primitif et seront encore celtes, grecques ou latines ; d'autres, ne conservant que le sens, auront été traduites dans la langue des âges suivants ou seulement altérées par les patois, ces restes attardés des langues primitives. Le difficile est de savoir les dégager de la crasse des temps, pour les retrouver pures en dessous. Dans ce genre de recherches, il faut se défier beaucoup du mirage, réfléchir, creuser, éliminer sévèrement, cruellement et longtemps.

Les lieux dits d'Alaise ont subi un examen sévère dans une brochure sortie du sein de votre compagnie. Cet écrit en a victorieusement réfuté quelques-uns (1) ; d'autres nous semblent être sortis sains et saufs de l'épreuve ; d'autres enfin étaient inconnus au critique.

Ainsi, à Alaise même nous trouvons la colline des *Mouniols* ou *Mounias :* le latin nous donne *munio*, je fortifie, et *mœnia*, murailles, et la forme comme la situation de cette hauteur la font naturellement regarder comme l'*arx* de l'oppidum ; nous trouvons le *Chataillon*, arête de rochers commandant l'une des sorties du massif, couverte encore de vieilles murailles celtiques et de nombreuses *cabordes* gauloises (2) ; nous avons le nom même d'*Alaise*, que les chartes au plus loin que l'on remonte nomment *Alesia*. A Lizine et à Doulaise, nous trouvons le *Grand-Charnet* et le *Petit-Charnet*, où de nombreux tumulus autorisent à voir le mot charnier ; les *Champs-Mars* et tout à côté les *Prés pourris*, homonyme des fameuses

(1) Nous voulons parler de l'*Etude complète sur Alaise*, de M. Clerc. Le sens que M. Delacroix avait attribué à certains lieux dits du pays d'Alaise y est combattu avec raison et remplacé avec succès : ainsi les *Fossures*, qui semblaient rappeler le souvenir de fossés anciens, ne sont en effet que les *fassures*, de fascines, fascinage ; la *Regille* et la *Trebille* ne rappellent ni Réginus ni Rébilus, mais, hélas ! tout simplement des bifurcations de chemins ; nous en trouvons la preuve dans la province entière ; les *Enseinges* ne sont point des enseignes militaires ; ce mot se présente sur tous nos territoires avec les variantes d'*ensanges*, *enseiges*, *ausanges*, *ensages* ; la signification nous en est inconnue. Le grange de l'*Assaut* n'est probablement que la grange de la *Saulaie*, que nos patois prononcent la Saulce. La *Foye* ne vient point de *fuga*, mais de notre mot *foyard*.

(2) Voir le savant et curieux travail de M. le capitaine Bial, intitulé : *Le Chataillon d'Alaise*.

Pourrières de Marius (1); à Malans, Refranche et Coulans, le *Champ de Guerre*, les *Batailleuses*, encore le *Champ de Guerre*, et à côté les *Champs-Couteaux*, d'où les vieilles lames sont sorties par centaines ; puis le *Champ de la Mort*, les *Mortures*, le *Gauliron*, les *Galôts*, le *Gallon*, les *Gcēls*, les *Gaules!* la *Gôle!* Là où des milliers de tombes gauloises accumulées attestent que les soldats de Vergasillaun égorgés jonchèrent le sol, à Amondans, la *Combe Rébellat* et les *Haroux*, mot qui ne s'explique par aucun nom de famille actuelle ou ancienne, mais que je retrouve sur deux autres points de notre pays, près de Pontaillier et à Montbéliard, où il rappelle très vraisemblablement les Haroudes d Arioviste (2) ; pourquoi donc pas à Alaise ces mêmes Haroudes devenus auxiliaires de César? A Fertans et Flagey, encore la *Côte-Bataille*, les *Rompus*, mot que sur notre sol je vois presque toujours uni à ceux de bataille et de guerre ; le *Champ-Doulan*, indication reconnue de champs de douleur et de mort, et, pour la deuxième fois, les *Planches pourries*. A Amancey et Déservillers, la *Combe-Alarme*, pour la seconde fois la *Morture;* la *Forêt de Jésar*, mot d'une conson-

(1) Les champs qui, près d'Aix, portent ce nom, sont ceux que Marius laissa couverts des cadavres des Teutons qu'il y défit. Ce nom, dont l'origine n'est point mise en doute, ne peut non plus en faire naître aucun sur le territoire d'Alaise, où il a évidemment la même source

(2) A Pontaillier nous trouvons le *mont Hardou*, qui ne saurait venir que de *mons Harudum* et non de *mons arduus*, cette hauteur n'étant nullement ardue. C'est là qu'Arioviste fit camper ses Harudes lors de la grande bataille d'Amagétobrie. A Montbéliard le *Ruderop* (*Harudum rupes*) nous semble bien rappeler le passage d'Arioviste lorsqu'il marchait contre César.

nance remarquable, et dont je n'ai pu parvenir à découvrir l'origine; le *Camp-Cassard*, les *Fonds de la Victoire*, et pour la troisième fois les *Champs-Pourris*. A Eternoz et à Nans, les *Camps Brézis* (1), le vaste *Cimetière des Goudas* couvert de tumulus; et encore les *Batailles*, et encore la *Doulure;* la *Combe-Cavaliers*, la *Fontaine aux Morts*, les *Vaux-Mourants*. A Saizenay, la *Galiaude*, les *Champs Romans;* à Myon, Bartherans et Cussey, les deux *Camps-Barons*. le *Camp de Cavalerie* (2). l'*Ile de bataille*, le *Champ-Soldat* (3), les *Gaulières*, les *Champs-*

---

(1) Nous ne donnons point ici le *camp Cassard* à cause de la consonnance de ce mot avec le nom de César, que les Latins pourtant prononçaient *Kaesar*. car nous savons qu'il existe des familles du nom de Cassard dans le pays, bien que le champ ait pu donner le nom à la famille tout aussi bien que la famille au champ Mais c'est le mot *camp* qui a de l'importance. Nous en dirons autant du lieu dit *Camp Brésis*: le premier mot a seul de la valeur à nos yeux. Nous ne mentionnons pas même le fameux *Camp de Mine*, que l'on donne comme l'ancien camp de Rebilus, parce qu'auprès d'Eternoz se trouve un lieu dit *Condemine*, et que *Camp de Mine* peut n'être que le même mot dénaturé. Nous faisons cette remarque pour montrer combien de réserve nous mettons dans nos appréciations de ce genre.

(2) M. Clerc nie la valeur par rapport au siége d'Alesia du lieu dit *Camp de Cavalerie*: « Ce n'est, dit-il, qu'une tradition, et pendant la guerre des Suédois, Gabriel de Tolédo a séjourné pendant » quatre mois à Refranche avec ses cavaliers! » Mais, répondrons-nous, une tradition est au lieu dit véritable; et puis ce n'est point de son camp de Refranche que Tolédo eût donné ce nom au territoire de Myon, qui en est éloigné de cinq kilomètres.

(3) « Le *Champ Soldat*, dit M. Clerc, acheté peut-être il y a cent » ans par un soldat rentré dans ses foyers, est un champ de quel- » ques sillons » Nous avouons ne pas reconnaître dans ces mots une réfutation bien sérieuse. Sans doute cela peut être ainsi et cela semble même assez naturel, mais qu'il nous soit permis de présenter une observation La dimension actuelle d'un champ ne prouve rien pour son ancienne contenance. Ce *Champ Soldat* par exemple nous semble trop près de l'*Ile de Bataille* pour ne pas avoir été, dans les temps plus anciens, son voisin immédiat. Ce *Champ Soldat* peut

Poutiers (*campi putridi*), le *Charnois* et pour la troisième fois le *Dolau* (*dolor*) ; à la Chapelle encore, la *Bataille* pour la quatrième fois les *Champs-Pourrets*, les *Gaulardes* et la *Bussine*, mot auquel je ne puis trouver d'autre origine que la *buccina*, trompette de guerre des Romains ; à By, les *Gaux* et toujours les *Charnois* et les *Tombois* et la *Bataille*, c'est pour la huitième fois que revient ce mot (1). A Cessey, les *Tourmes*, *turmæ*, troupes de cavalerie, le *Rompeu;* à Lavans, la *Combe-Gallois* et le *chemin de Jules-César*.

Voilà, Messieurs, des lieux dits sérieux ; ainsi groupés sur l'étroit pourtour d'Alaise, ils prennent une importance réelle.

Mais ces noms de guerre se rencontrent sur tous les points de notre province, et n'impriment aucun cachet particulier à Alaise? Messieurs, ne le croyez pas. Je me suis fait, comme étude, une carte guerrière de notre province, elle est tendue sur l'une des parois de ma chambre; vue à dix pas, on y remarque comme des zones blanches

---

fort bien avoir été le nom de presque toute la rive gauche du Todeure, et puis, l'accroissement de la population ayant amené la division et subdivision des patrimoines, le champ primitif s'est vu amoindri de siècle en siècle et des noms nouveaux auront été donnés à chaque parcelle qui lui était enlevée. Cela a dû arriver ainsi à peu près partout.

(1) Certains lieux dits trouveraient grâce peut-être auprès de critiques moins sévères que nous, mais nous n'avons pas cru pouvoir les faire entrer en ligne, ainsi les *Mesquannières* et les *Saigouguis*, dans lesquels on peut reconnaître le mot de *Sequani* ; le *Fretorio* qui rappelle le *pretorium*, tente du général ; les *Marsoles*; le *Pre du Secours*, sur le passage de l'armée de secours de Vergasillaun, l'*ile de Rupt* (*rupti*, rompus) ; les *Preliaz* (*prælia*), sur un terrain où l'on a trouvé des armes antiques; la *Fontaine de Brut*, sur le lieu où combattit Brutus.

et grises ; les zones blanches sont celles où ne sont point inscrits de noms de guerre, les zones grises celles où un certain nombre de ces noms sont tracés ; cela dévoile comme des courants belliqueux qui ont traversé notre patrie. Quelques places sont d'une teinte plus sombre, entre autres les plaines de Granges et d'Héricourt, où Arioviste fut défait. Mais, au centre de la Séquanie, une large tache presque noire, tant les noms y sont serrés, frappe les yeux ; cette tache, c'est Alaise, et ses lieux dits de combat !.....

Eh bien ! sans doute on s'y est battu, beaucoup battu, mais à bien des époques diverses. Ah ! Messieurs, ne l'oublions donc pas ; lorsque sous ces noms de guerre je creuse, et que, le sous-sol me rendant ce que la surface m'indiquait, je trouve les restes des morts et les débris de leurs armes, et que ces débris sont celtiques et celtiques du temps de César, oh ! alors, je n'hésite plus à le dire, ce faisceau de dénominations appuyées de tels vestiges apporte une force réelle au système alaisien.

Résumons-nous, et en très peu de mots, car je sens que beaucoup de temps s'est écoulé déjà, et bien lentement peut-être.

1° Alesia ne peut être cherchée que dans une certaine zone en deçà des frontières lingones ; or, nous ne l'y trouvons nulle part, abstraction faite d'Aise ou d'Alaise.

2° Alise de Bourgogne, trop étroite de beaucoup, sans fossés possibles dans la plaine, sans ossements, sans débris celtiques, ne saurait être l'Alesia de César.

3° Alaise en Franche-Comté, par la conformation de son sol, satisfait au texte de César ; les vestiges de travaux

militaires sont peu complets encore ; cependant de nombreuses castramétations romaines l'entourent, et l'on commence à y constater des fossés creusés à l'époque celtique. Une riche moisson de débris d'armes et d'ossements plaide fortement sa cause. Enfin les dénominations locales, même en négligeant un certain nombre et en rejetant quelques-unes, apportent à Alaise une force que l'on ne peut, sans parti pris, méconnaître.

De tout cela, Messieurs, est-il résulté pour moi une conviction?.....

Ne voyant s'élever contre Alaise aucune de ces impossibilités radicales qui ruinent l'Alesia bourguignonne ; voyant au contraire cet ensemble remarquable de sérieuses probabilités ; je dis que, en semblable matière, et à juger d'un fait séparé de nous par tant de siècles, raisonnablement, cela doit équivaloir à une persuasion.

Je le dirai comme je le pense, Messieurs, je crois que, dans quelques années, lorsque l'animation des parties adverses sera tombée, que les esprits en Bourgogne auront un peu abandonné ce parti pris désespéré de soutenir leur Alise, lorsque le haut tribunal officiel, qui tranche un peu trop cavalièrement les questions scientifiques, aura pâli, lorsque, mon Dieu, la voix des premiers champions de cette lutte ne sera à jamais éteinte, lorsque les fouilles auront mis au jour les immenses richesses et les précieux secrets que renferme encore le sol d'Alaise, je crois que le grand nombre penchera pour l'Alesia comtoise. Jamais l'unanimité ne se fera sur cette question, l'unanimité ! eh quand donc l'obtient-on dans notre pauvre monde? Mais la majorité croira que le der-

nier effort de l'indépendance des Gaules eut lieu sur nos rochers de Séquanie. Ni vous, Messieurs, ni moi ne verrons ce jour-là ; ni les adversaires actuels d'Alaise n'auront à en subir le déboire ; ni notre hardi mais infatigable et si utile confrère M. Delacroix ne pourra en ressentir la joie ; nous serons tous alors couchés dans nos modernes tumulus, et, si nous causons d'Alaise, ce sera dans un autre monde, non point, j'espère, avec César, roué ambitieux et cruel, dont je compte bien n'être jamais le voisin, mais avec ce grand et noble Vercingétorix, auquel la suprême Justice aura bien pu tenir compte de s'être si héroïquement offert en sacrifice pour la liberté de son pays.

UN CHAPITRE
DE LA
VIE DE M. L'ABBÉ BUSSON

Par M. l'abbé BESSON.

MESSIEURS,

Vous avez bien voulu écouter l'année dernière, avec votre bienveilante accoutumée, le premier chapitre de la *Vie de M. l'abbé Busson*. Cet ouvrage s'achève, mais avant de l'offrir au public, je vous demande la permission d'en mettre encore quelques pages sous vos yeux. J'ai essayé d'y rendre la considération et l'influence dont notre vénérable confrère a joui pendant dix ans, soit à Paris, soit à la Cour. Lorsque après trente ans on trouve dans sa correspondance les dernières traces des hautes confidences qu'il a reçues, des secours spirituels qu'il a donnés, des lumières qu'il a répandues, par ses conseils, au milieu du monde le plus brillant, on ne sait ce que l'on doit le plus admirer, ou de la grande place qu'il a tenue, ou de la modestie avec laquelle il s'y est oublié lui-même.

La haute société parisienne offrait alors un spectacle bien digne d'étude. La cour, dominée par la sagesse et

l'expérience de Louis XVIII, laissait voir à l'observateur attentif le singulier mélange des plus belles vertus et des plus tristes préjugés. On trouvait dans certains gentilshommes toute la vivacité de l'ancienne foi, et dans d'autres toute l'incrédulité du dernier âge. Si quelques-uns voyaient surtout dans la religion un instrument de règne, le plus grand nombre l'admiraient et la pratiquaient sans respect humain comme sans arrière-pensée. Il y avait d'ailleurs bien moins d'instruction chrétienne qu'on ne pouvait le croire. Plusieurs l'avaient à peine reçue; d'autres la comprenaient mal; mais tous se faisaient un devoir d'honorer et de respecter les enseignements de l'Eglise. La ville était, comme la cour, plus bienveillante qu'éclairée en matière religieuse. La plupart des compagnons d'armes du comte d'Artois et du prince de Condé vantaient la foi de saint Louis plutôt avec l'entraînement d'une vieille habitude qu'avec le zèle d'une solide conviction. Leur éducation, commencée en France au milieu de la licence du XVIII[e] siècle, s'était terminée dans les vicissitudes de l'exil. Proscrits pendant dix ans, pauvres et oubliés pendant le premier Empire, ils venaient de reprendre leur rang dans la nation et de rassembler, non sans peine, les derniers restes de leur fortune. Longtemps soldats avant d'être citoyens, il leur manquait, pour être chrétiens comme leurs pères, aux uns de bien connaître Dieu, aux autres de le bien servir. Mais de tels hommes n'étaient rien à demi, et on était assuré que, dès que le sentiment de la foi, qu'ils n'avaient perdu en aucun temps, se serait réchauffé dans leur âme, ils deviendraient de fervents catholiques.

Des prélats du plus grand mérite, éprouvés comme eux par l'exil, venaient de monter sur les principaux siéges du royaume. Ceux que leurs fonctions appelaient le plus souvent à la cour, y exerçaient naturellement, au profit de la religion, toute l'influence de leur fidélité et de leur vertu. Le cardinal de Beausset avait achevé sa carrière ; mais M. de Quelen commençait la sienne. MM. de Croï, de Latil, Clausel de Montals, remplissaient auprès des princes les fonctions d'aumônier et se partageaient leur confiance. La chapelle des Tuileries entendait tantôt M, de Frayssinous, tantôt le P. de Mac Carthy; le premier avait toute l'autorité qui s'attachait au souvenir de ses immortelles conférences; le second tout l'ascendant d'une parole pleine de noblesse, d'onction et de mouvement. M. de Boulogne, déjà célèbre avant la révolution, avait gardé sous la Restauration comme sous l'Empire la tradition de la grande éloquence. Enfin, les missions de France, inaugurées avec tant d'éclat et poursuivies au milieu de tant d'épreuves, révélaient dans les Rauzan, les Forbin-Janson, les Dufêtre, les Fayet, des qualités oratoires bien propres à fixer l'attention de la cour et à mériter les suffrages les plus difficiles.

Cependant il restait, à côté de ces grandes places occupées avec tant de dignité, une place modeste, il est vrai, mais nécessaire à remplir : celle de catéchiste et de confesseur. Ce fût surtout celle de M. Busson. Rien ne fait plus d'honneur à la cour et à la ville que d'avoir deviné le riche trésor que possédait alors le séminaire des Missions Etrangères, en choisisssant ce jeune prêtre franc-comtois ignoré et sans nom, pour remplir, soit dans l'in-

térieur des familles, soit daus le secret de la conscience, ce ministère si délicat. Il ne convient à personne d'en dire les détails intimes; mais il est des noms si honorables qu'ils appartiennent à l'histoire partout où on les rencontre; il est des traits si édifiants qu'ils portent avec eux la permission de les raconter.

La vertu et la perfection n'étaient pas le partage de toute la cour. M. Busson le savait; mais il savait aussi que la grâce a ses moments et qu'en la sollicitant avec les instances les plus vives pour les indifférents et pour les pécheurs, il faut l'attendre avec la confiance la plus entière. Un homme d'une haute naissance, qui avait connu le duc de Berry en exil, demanda à M. Busson des détails sur l'agonie et la mort du prince. Le charitable prêtre, après les lui avoir donnés de la manière la plus touchante ajouta quelques réflexions sur la nécessité de servir Dieu et de pratiquer la foi. La lettre porta coup et reçut la réponse suivante :

« Personne n'est plus que moi forçé de reconnaître combien doit être forte et puissante cette religion à laquelle notre prince vient de rendre un si éclatant hommage. Les détails de cette héroïque et sublime agonie m'ont fait faire de bien sérieuses réflexions. J'y pense sans cessse, et je n'ai pas lu sans une profonde émotion tout ce que vous me mandez à ce sujet. Avec moins de sincérité que je n'en ai, je répondrais à cet article de manière à vous faire plaisir peut-être, et à paraître meilleur que je ne suis. Mais en vous trompant, je ne pourrais me tromper moi-même. C'est donc avec peine, mais avec franchise que je vous l'avoue : je suis, malheureu-

sement pour moi, bien loin du point où vous voudriez me voir. J'y parviendrai peut-être ; j'en ai le désir, et le grand exemple que me laisse en mourant celui dont les pensées me furent si longtemps connues, finira peut-être par porter dans mon âme la lumière et la conviction. Mon cœur est subjugué, et s'il ne fallait qu'aimer pour être pieux, je serais de tous les dévots le plus sincère et le plus fervent. Mais, plus je cherche à me convaincre, plus ma raison semble se révolter contre cette soumission aveugle qu'on exige d'elle. En un mot, je ne puis avoir cette croyance intime, ce don, cette foi, sans laquelle tout est inutile. Une telle impuissance me porte, je l'avoue, au découragement. Qu'est-ce donc ? Je l'ignore. Ce n'est point l'esprit de secte ou de parti qui me domine ; ce n'est point un principe irrégulier qui motive mes doutes. L'impossibilité de croire, quand elle est en opposition avec la volonté, est un véritable supplice, et je l'éprouve. Cependant, cette persévérance dans le désir du bien ne me vaudra-t-elle pas quelque grâce ? Les vertus dont j'ai sans cesse l'exemple sous les yeux finiront, je l'espère, par subjuguer ma raison et la mettre d'accord avec ce qui, je vous le jure, est devenu le besoin de mon cœur. »

Ainsi s'exprimait un incrédule à demi converti, et je ne sache pas qu'on ait mieux rendu les perplexités de l'âme qui souhaite la foi et qui ne la possède pas encore. Comme cette lettre fait bien sentir que la foi est un don, et que Dieu la donne ou la retire quand il lui plaît, selon les règles de sa justice, toujours infaillible ! Mais qu'une telle âme est près de l'obtenir ! M. Busson eut bientôt le bonheur de voir à ses pieds ce pécheur déjà si ébranlé, et

de lui prodiguer, dans une confession générale, toutes les consolations de son ministère. C'était le duc Mathieu de Montmorency.

Le zèle et la science de M. Busson furent mis aux prises, quelque temps après, avec l'obstination d'une princesse dont le grand esprit était devenu la proie du plus bizarre aveuglement. Louise-Marie-Thérèse Bathilde d'Orléans, duchesse de Bourbon, touchait alors à sa soixante-douzième année. Séparée de son mari dès 1782, elle pleurait, depuis 1804, le duc d'Enghien, cet héroïque et triste fruit d'une malheureuse union. Son caractère ardent l'avait entraînée dans les erreurs de l'illuminisme; mais son cœur sensible en avait fait la mère des affligés et la providence des malheureux Pendant l'exil de sa maison, elle avait vécu près de Barcelone, dans un état voisin de l'indigence, sans cesser de faire du bien à ses semblables. Son retour en France fut signalé, dès le commencement de la Restauration, par des œuvres de bienfaisance qui épuisèrent son opulence plutôt que son cœur, tant elle aimait à donner. Un hospice qui portait le nom de son malheureux fils, fut établi dans une maison dépendant de son hôtel. Elle en confia la direction aux sœurs de Charité; et alla souvent elle-même partager avec elles la joie qu'elles ont de faire le bien. Ce fut là que M. Busson apprit à la connaître, à l'admirer et à la plaindre. Au milieu de ces travaux de charité, elle composait des utopies politiques et religieuses, interprétant l'Ecriture à sa façon et professant, sar des points essentiels, des opinions peu conformes à l'enseignement de l'Eglise. Ces dispositions d'esprit si regrettables ne la laissaient pas tout à fait

sans trouble, ni sans remords. Elle s'en ouvrit à notre saint prêtre au mois de septembre 1821, et après plusieus entretiens, elle finit, sans rien abandonner de ses erreurs, par lui demander de l'admettre à la participation des sacrements pour les fêtes de Noël. M. Busson fut pour elle comme un autre Ambroise devant un autre Théodose. Voici la lettre, pleine de liberté et de respect, par laquelle il répondait à sa demande :

« Madame, Votre Altesse m'a témoigné le désir de participer aux saints mystères dans ce temps où l'Eglise célèbre une des plus grandes solennités. Ce désir est très louable, et on devait l'attendre de la piété qui vous distingue. Mais, je me permettrai de vous répondre avec toute la franchise de mon caractère : à quoi vous serviraient les sacrements, et qui pourrait vous absoudre, si votre foi n'était pas orthodoxe ? Le dernier entretien que j'ai eu l'honneur d'avoir avec vous m'a laissé dans l'âme une tritesse profonde. J'en suis sorti avec des inquiétudes trop fondées sur la catholicité de votre croyance ; tous les jours, j'en ai intérieurement gémi ; j'ai prié pour vous tous les jours ; et si le respect que je dois à Votre Altesse ne m'eût imposé silence, déjà je vous aurais fait part de ma peine.

» Pourquoi, Madame, vous séparer du monde catholique ? Est-il sage de préférer les lumières de sa propre raison aux enseignements de tant d'hommes qui, depuis Jésus Christ, ont professé ce que vous refusez de croire aujourd'hui ? Quelle anarchie dans l'ordre spirituel si chacun peut se créer son symbole et se faire l'arbitre de sa foi ! Il n'y a plus alors que confusion dans l'Eglise, le

désordre y règne, les ruines s'y amoncèlent de toutes parts; ou plutôt il n'y a plus d'Eglise. Où serait, en effet, une société divine; où serait l'Eglise parmi des hommes isolés et sans liens spirituels qui les unissent? Et leur donner ce nom, ne serait-ce pas une absurde contradiction?.....

» Mais brisons, Madame, sur tous ces raisonnements, les discussions ne persuadent presque jamais. Dieu seul tient le cœur de l'homme dans sa main et lui donne l'impulsion qui lui plaît. Qu'il daigne vous faire entendre sa voix puissante et douce! Qu'il daigne surtout peindre vivement à vos yeux le tableau des suites funestes qu'entraînerait votre persistance dans des idées que la foi réprouve! Quoi! Madame, les vertus que le monde admire en vous, les aumônes que vous répandez avec une sainte profusion dans toutes les classes d'indigents, les bonnes œuvres de tout genre qui sont l'objet unique de vos pensées, votre piété, vos prières, quoi! tout cela serait frappé de stérilité, sans mérite surnaturel, perdu pour le ciel, omis dans le livre de vie, parce qu'il ne procéderait point de la charité, qui ne saurait se trouver où n'est pas la vraie foi! tel serait cependant l'effrayant dénouement que vous révèlerait, mais trop tard, la sombre clarté de la mort. Il est urgent, Madame, de prévenir ce malheur, et il est facile de revenir aux vrais principes. L'humilité est toute puissante, celle surtout qui soumet la raison à la foi est le sublime de cette sublime vertu, et tous les trésors de la grâce lui sont ouverts : *Humilibus dat gratiam.*

» Pardon mille fois, Madame, si j'ai dit quelque chose qui ait pu vous déplaire. Le cœur est aveugle, et l'ardeur

du zèle peut lui faire perdre quelquefois jusqu'au sentiment des convenances. Si votre Altesse le désire, j'aurai l'honneur de me présenter chez elle au moment qu'elle aura la bonté de me désigner, et je la supplie d'agréer l'hommage de mon respect profond, et de ma parfaite obéissance.

La duchesse de Bourbon répondit, par une lettre autographe, qu'elle était très reconnaissante de la sollicitude de M. Busson, pour le repos de son âme; qu'elle croyait, du reste, à tout le symbole, et qu'elle ne cherchait point à l'expliquer, puisque la plupart des articles qui le composent sont un mystère. Cette réponse, datée du 2 janvier 1822, précéda de huit jours seulement la mort de la princesse. Le 10, au milieu de l'octave solennelle célébrée à Sainte-Geneviève pour rendre grâces à Dieu de la restitution de cette église au culte, elle fut frappée d'apoplexie en entrant dans le chœur et transportée à l'École de droit, où elle expira quelques moments après. Par une remarquable coïncidence, M. Busson se trouvait à quelques pas d'elle au moment où elle s'évanouit. Il eut la pieuse pensée de s'approcher de sa personne, et de lui donner l'absolution « J'ai la confiance, dit-il en rapportant ce trait, » que le Seigneur lui a fait miséricorde. Ses aumônes » auront touché le cœur de Dieu, et ce bon maître, la » voyant, sans doute, alors dans la disposition d'une foi » soumise et d'un amour sincère, l'a retirée de ce » monde, auquel elle devait ses erreurs. Que Sainte- » Geneviève, à qui elle venait rendre l'hommage de son » respect et de ses vœux, soit propice à cette âme! Que » la duchesse repose en paix dans le sein de Dieu, et que

» les bienheureux soient sa compagnie pour toute l'éter-
» nité. »

La miséricorde dont ces lignes sont empreintes éclate dans toute la correspondance de M. Busson, et dans toutes les occasions où l'intérêt des âmes réclame ses soins. Ce n'est pas seulement le pécheur qu'il presse, ou l'incrédule qu'il éclaire; il se dévoue encore à l'instruction des personnes engagées dans le schisme ou dans l'hérésie, que son zèle espère ramener. Parmi les conversions auxquelles il prend part, nous pouvons signaler celle de plusieurs anglicans. Il reçut l'abjuration d'un ministre, instruisit, baptisa sous condition et prépara à la réception des sacrements M^me^ la comtesse de Gereaux, que le cardinal de Latil avait recommandée à sa charité, et détermina, avec le P. de Mac Carthy, M^me^ la comtesse de Montalembert à entrer dans le sein de l'Eglise catholique. Cette dernière conversion eut la plus heureuse influence sur la noble famille qui en fût le témoin Les détails dans lesquels nous allons entrer en montreront assez l'importance et les résultats.

Le comte René de Montalembert, né à Paris, en 1777, d'une ancienne et illustre maison du Poitou, émigra avec son père et entra dans la légion qu'il commandait à l'armée de Condé. Après le licenciement de 1799, il prit du service dans l'armée anglaise, s'y distingua par ses connaissances militaires, et fut employé en Portugal et en Espagne dans l'état-major du duc de Vellington. De retour en Angleterre il épousa une descendante des lords Forbes, qui avait reçu, avec ce noble sang, les principes traditionnels de l'erreur anglicane, et qui trouvait, parmi

ses exemples domestiques, celui d'ignorer la vérité plutôt encore que de la combattre. La Restauration le rendit à la France, et Louis XVIII l'éleva à la pairie. Ministre plénipotentiaire à Stuttgard, à Copenhague, à Stockholm, toutes les fois qu'il y eût quelque interruption dans sa carrière diplomatique, il signala ce repos par sa présence à la tribune, et par ses nobles et éloquents efforts pour la cause de la religion catholique et de la liberté constitutionnelle. Son caractère avait l'indépendance d'un dévouement éclairé; son langage, l'élan d'une conviction sincère. Une grande voix, qui vient de s'éteindre, l'a proclamé sur sa tombe *le premier pair catholique de France*, en ajoutant : « C'est le nom que nous lui garderons dans notre mémoire si nous ne sommes pas ingrats envers lui; il renferme l'idée de tout ce qu'il aima, la religion, la liberté et l'honneur héréditaire (1).

Le comte de Montalembert portait dans ses armes une croix ancrée, en souvenir des guerres saintes où commença la gloire de son nom. Pendant l'exil, une main prophétique y ajouta ces mots pour devise : *Cecidi, sed surgam*. Mais pour que cette prédiction s'accomplit, la conversion de M^me^ de Montalembert était nécessaire, car le blason du croisé doit être sans tache aux yeux de la foi comme aux yeux de l'honneur. Dieu, qui avait sur cette famille les plus grands desseins, lui ménagea cette grâce insigne dès les premières années de la Restauration. La comtesse de Montalembert comptait parmi ses amis des

(1) *Notice funèbre sur Marc-René-Anne-Marie comte de Montalembert*, œuvres du P. D.-H. Lacordaire, t. VI, p. 234.

personnes de la Cour dont la piété était le plus beau titre, et au premier rang, la duchesse de Damas, dame d'hon-d'honneur de l'auguste fille de Louis XVI. Ce fut par ses soins que le P. de Mac-Carthy et l'abbé Busson furent introduits auprès de la noble étrangère; ils se partagèrent avec une amitié fraternelle les fonctions de catéchiste, et la grâce acheva bientôt l'œuvre de leur zèle. Mme de Montalembert fit son abjuration entre les mains du cardinal de Latil, le 6 mars 1822. Au retour de la cérémonie, M. Busson prit la plume, et, s'adressant à l'heureuse convertie, il écrivit cette lettre où l'abondance de la doctrine le dispute à l'onction de la parole :

« Madame, il est des sentiments qu'il serait trop pénible de tenir cachés; tel est celui d'une joie grande et légitime, et c'est celui-là même que j'éprouve aujourd'hui. Permettez donc qu'il se manifeste, et qu'en vous félicitant de votre retour à la foi, je me félicite aussi moi-même d'avoir été destiné par la divine Providence à être plus que le témoin de cet heureux changement.

» Oui Madame, vous avez choisi la meilleure part ; car Jésus-Christ sera désormais pour vous la voie du salut. Vous allez, sans crainte d'erreur, vous mettre à sa suite. La route qu'il traça par sa vie divine, est obscure et incertaine pour le dissident, mais elle est lumineuse et sûre pour le catholique. Que les communions séparées sont à plaindre! Elles ont perdu Jesus-Christ ; Jésus-Christ n'est plus leur guide !.....

» Pour vous, Madame, vous êtes sortie du labyrinthe, et le fil qui vous a dirigée vous conduira jusqu'au terme du salut. Vous ne sauriez plus vous égarer dans le pèleri-

nage de ce monde ; suivez fidèlement les pas du sauveur, ils sont marqués devant vous, et leur empreinte est éclatante. Parmi les actions de Jésus Christ, l'Eglise signale au fidèle celles qui doivent exciter son émulation. Rien n'est arbitraire dans ses jugements. Ils ne sont portés qu'à la lumière de la prudence : l'état, la position, les devoirs de chacun sont consultés et servent de règle à ses décisions. L'humble enfant de l'Eglise catholique ne marche donc point dans un désert infréquenté et inconnu. Il presse, au contraire, les vestiges d'une multitude de saints qui, de siècle en siècle, ont battu et aplani la voie en y marchant devant lui. L'Eglise, qui les honore, les lui présente, et c'est à la lueur de ces grandes vertus qu'elle l'appelle à la suite de Jésus-Christ. Quel repos dans cette pensée ! quelle consolation pour l'âme docile ! Vous aviez besoin de cette sécurité, Madame, Dieu vous la donne aujourd'hui ; jouissez-en, soyez heureuse. Rentrée dans le christianisme, rien ne manquera plus à votre bonheur ni aux exemples que vous devez à votre famille. Jésus-Christ vous montre la voie ; les saints vous offrent leur vie pour modèle ; leurs prières et leur protection vous sont assurées, et tandis que l'Eglise de la terre vous associe à ses enfants, celle du Ciel se réjouit de votre conversion et vous prépare un trône immortel. »

L'heureux prêtre qui baignait de ses larmes ces pages attendries, avait fourni souvent à M^me^ la comtesse de Montalembert des éclaircissements et des notes sur les points de doctrine débattus entre l'Eglise catholique et l'Eglise anglicane. La pieuse mère les faisait copier par son fils aîné, alors âgé de douze ans. Ce fut cette affaire

importante qui initia, en quelque sorte, l'enfant aux matières religieuses et qui lui donna un goût marqué pour des études qui étaient au-dessus de son âge, mais qui plaisaient déjà à sa vie et précoce intelligence. Laissez-le croître, cet enfant chéri du Ciel. Il deviendra de bonne heure le premier et le plus intrépide avocat de l'Eglise, et quand il ne pourra plus la servir par sa parole, il reprend la plume qui s'est exercée dans son enfance à copier les apologistes, pour écrire à son tour, dans l'*Histoire des moines d'Occident*, une nouvelle apologie de la foi, aussi savante qu'elle était ignorée, et aussi éloquente qu'elle était nécessaire.

Personne n'était plus digne que M. Busson de former pour la cause de Dieu cette âme d'élite; personne peut-être n'eut plus d'influence sur sa destinée. Charles de Montalembert fit sa première communion l'année qui suivit l'abjuration de sa mère. Il suivait les catéchismes de Saint-Thomas-d'Aquin, et recevait dans cette paroisse les leçons de l'abbé de la Bourdonnaye; mais M. Busson était déjà son confesseur. Aprés l'avoir préparé à la plus grande action de son enfance, il lui continua ses soins paternels pendant son adolescence et sa jeunesse. L'illustre écrivain parle encore avec reconnaissance de ces jours anciens. « Tous les mois, dit-il, j'allais avec mon frère Arthur (1), aux Missions-Etrangères, me confesser à

(1) Le comte Arthur de Montalembert, page du roi Charles X en 1829, entra au service militaire en 1831; fait colonel du 1er régiment de chasseurs d'Afrique après la bataille de Solférino, il est mort pendant la campagne du Maroc, en novembre 1859. Il était resté profondément imbu des enseignements que lui avait prodi-

M. l'abbé Busson. Des prêtres vénérables, de grandes dames, les principaux personnages de la cour, venaient, comme nous, s'agenouiller à ses pieds et y déposer le fardeau de leur conscience. C'était le confesseur à la mode; mais quand j'y réfléchis et que je me demande d'où venait cette vogue, en vérité je n'y peux voir que l'ascendant même d'une sainteté reconnue et admirée de tout le monde. Il n'avait ni un nom brillant ni des fonctions élevées; son abord était plus sévère qu'avenant; et malgré cela, on le préférait aux autres. Jamais le moindre soupçon n'a effleuré sa vertu; jamais la plus légère critique ne s'est exercée sur sa vie; on oubliait tout, sa jeunesse, son air mêlé en apparence de rudesse et d'austérité, pour ne voir en lui que le prêtre. C'était le prêtre, et rien que le prêtre dans toute sa simplicité et dans toute sa grandeur. »

Tels sont les pieux souvenirs de M. de Montalembert. Nous avons été heureux d'en entendre de sa bouche la filiale expression. Il avait vingt ans quand M. Busson

---

gués dans son enfance M. l'abbé Busson, avec une paternelle sollicitude. Il en a donné la meilleure preuve dans le dernier ordre du jour adressé à son régiment, décimé par la maladie qui, quelques jours plus tard, devait enlever le colonel :

« Mes braves chasseurs ! nous sommes tous éprouvés par Dieu ; » ayez confiance et priez, il n'abandonnera pas le 1er chasseurs » d'Afrique. Mettons toute notre confiance en lui, et s'il y en a » qui succombent, qu'ils n'oublient pas qu'en mourant ils remplissent une mission ; qu'ils sont des martyrs et qu'ils iront au » ciel. Si votre colonel doit être du nombre, n'oubliez pas non » plus qu'il priera pour vous. En attendant, bravons la mort, c'est » notre métier, et que le découragement ne nous gagne pas. Dieu » sait bien ce qu'il fait pour ses enfants.

» Votre colonel, MONTALEMBERT. »

quitta Paris. Depuis cette époque il n'a manqué aucune occasion de revoir son ancien confesseur, et toutes les fois qu'il venait à Besançon, sa première visite était pour lui. Sa reconnaissance s'est étendue jusque sur la mémoire du père, et il a voulu consacrer, par un monument élevé dans l'église de Matche, la mort héroïque de l'instituteur de Guyans, ce saint martyr qui donna le jour à un saint prêtre, comme un autre Léonide à un autre Origène.

A l'époque où M. Busson dirigeait l'enfance de M. de Montalembert, M. de Lamartine était dans toute la jeunesse de son génie poétique, et M. de Châteaubriand dans tout l'éclat de sa gloire parlementaire. Notre saint prêtre connut aussi ces deux hommes célèbres et eut avec eux, surtout avec le second, des relations suivies. Il aimait leurs ouvrages, il les lisait et il en fit, jusqu'à la fin de sa vie, un de ses délassements favoris. Il a porté sur leur caractère et sur leurs livres des jugements où l'admiration n'exclut pas la critique, mais où la réserve s'exprime avec bienveillance. Si ce n'est plus sur ce ton qu'on en parle aujourd'hui, une telle bienveillance, quelque nouvelle qu'elle paraisse, n'en est pas moins une portion de la justice due au chantre inspiré des *Méditations* et à l'immortel auteur du *Génie du Christianisme*.

En lisant l'*Histoire de la Restauration* par M. de Lamartine, M. Busson s'arrêtait avec complaisance sur le touchant tableau de la mort du duc de Berry. Voici les réflexions que ce morceau lui inspira : je les reproduis dans leur courageuse naïveté : « On dirait la narra-
» tion d'un légistime convaincu et d'un fidèle parfait.

» Quel dommage que l'illustre écrivain, à en juger par » d'autres passages, ne soit ni l'un ni l'antre! Croyons » que sa plume le trahit quand il parle mal, et qu'elle » rend sa pensée quand il s'exprime bien. En récòm- » pense de la bonté de son cœur, le Seigneur, je l'espère, » lui donnera des lumières et des grâces qui rectifieront » ses idées en politique et en religion, et qui le ramène- » ront à la vérité dans ces deux ordres de choses (1). »

Lorsque le *Civilisateur* parut, M. de Lamartine en consacra les premières pages à Jeanne d'Arc. M. Busson, remarque, à ce propos, qu'il compare Judith à Charlotte Corday, et qu'il accuse de crime la libératrice du peuple juif. « Accuser de crime Judith, s'écrie le saint prêtre, Judith que l'Ecriture représente comme une sainte inspirée de Dieu, l'accuser de crime pour un fait dont tous les temps, tous les lieux, tous les hommes, la synagogue aussi bien que l'Eglise, l'ont louée et félicitée comme d'une action faite avec l'assistance spéciale de la grâce! accuser de crime celle dont l'Ecriture sainte a dit que la main de Dieu lui a donné la force d'exécuter ce qui motive une telle accusation! ah! c'est là une de ces hardiesses qui ne peut se trouver que dans l'âme d'un homme qui ne comprend rien à la foi!... Je regrette de tout mon cœur qu'un homme tel que M. de Lamartine s'égare à ce point. Je l'ai connu : son cœur est noble, bon, généreux. Puissent ces erreurs se dissiper et faire place à l'humilité, qui éclaire, qui féconde et qui seule donne au génie une célébrité vraiment glorieuse (2).

(1) Lectures de M. Busson, manusc. — (2) Idem.

M. de Châteaubriand, tantôt recherché par la restauration, tantôt mécontent ou disgracié, a laissé, dans l'histoire de la politique, de la littérature et de l'Eglise, une mémoire diversement appréciée, M. Busson l'excuse quand il ne peut le défendre; il l'aime encore quand il ne peut l'admirer. « Chateaubriand, disait-il, avait une tenue fière et parlait peu. Il aimait les louanges et les prodiguait aux autres, mais non sans se moquer quelquefois de lui-même et d'autrui. Républicain par goût, il était monarchiste par raison, et bourbonnien par honneur. Son désintéressement égalait son génie, et sa bienfaisance fut constamment secondée par celle de sa femme, qu'il appelait lui-même un ange de vertu. »

Les *Mémoires d'outre-tombe* ont été annotés par M. Busson avec une prédilection marquée pour leur auteur. En lisant ce tableau de la vie de Châteaubriand, assemblage de rêverie et d'action, de traverses et de combats, d'honneurs et de disgrâces, il démêlait aisément les diverses impressions auxquelles le grand homme avait cédé, soit en composant son ouvrage, soit en le revoyant. Il y signalait une grande variété de tons et de sujets : les peintures les plus riantes et les plus magnifiques de la nature à côté des satires les plus vives de la société, les plus hautes considérations de philosophie et de morale à côté des récits les plus naïfs. C'est peut-être le livre où se peint le mieux la mobilité de l'esprit moderne. M. Busson y revoyait, comme dans un miroir, les changements sociaux dont il avait été le témoin. Il y reconnaissait toute la vanité des choses humaines, et prenait de temps en temps la plume pour ajouter encore aux réflexions

touchantes qui échappent si souvent à une plume si naturellement chrétienne et si éloquemment passionnée. Je relève en passant, quelques traits de ce commentaire intime :

Le tableau que Châteaubriand fait, dans le premier volume de ses *Mémoires*, des passions et des rêves de son adolescence, peut porter le trouble dans les jeunes imaginations et compromettre quelquefois la pureté de la pensée et du sentiment. Mais l'auteur se condamne aussitôt : « Ceux, dit-il, qui seraient tentés d'imiter ces folies, se doivent souvenir qu'ils n'entendent que la voix d'un mort. Lecteur que je ne connaîtrai jamais, rien de tout cela n'est demeuré ; il ne reste de moi que ce que je suis entre les mains du Dieu vivant qui m'a jugé (1) ! » « Quelles paroles ! écrit à son tour M. Busson. Quel jugement sévère sur tout ce qu'il a raconté de ses imaginations, de ses rêves, de sa vie ! Sans doute il n'en fallait point offrir le tableau, puisqu'il offense parfois la pudeur ; mais au moins pouvons-nous le justifier du dessein mauvais qu'on lui prête d'avoir voulu corrompre les mœurs en parlant de ces choses coupables (2). »

Après avoir relevé des traits de foi et de piété qui font le plus grand honneur à Châteaubriand, M. Busson ne cache point le vif plaisir qu'il y trouve : « Notons, dit-il, tout ce qui intéresse la mémoire de ce grand homme. On a fait sur lui beaucoup de critiques. Je les trouve souvent partiales, injustes, hostiles. On a trop confondu en lui les

(1) *Mémoires d'outre-tombe*, tome I, page 256.
(2) Lectures de M. Busson, manusc.

l'excès d'une imagination mobile, d'une sensibilité excessive et d'un caractère extraordinaire, avec les actes courageux d'une volonté calme et réfléchie. Laissait-il tomber quelques paroles qui n'exprimaient, dans ses intentions, que des vues, des doutes, des hypothèses, on y voyait des assertions orgueilleuses, des croyances formelles, des professions de foi solennelles et publiques. J'ai beaucoup connu cet illustre écrivain, et je ne crains pas de dire que, malgré les graves et nombreux reproches qu'il mérite, il doit être regardé comme un homme sincèrement chrétien. Je l'affirme, il était l'ennemi de l'impiété, de l'erreur et du vice. Son âme était belle, noble, enflammée pour les grandes entreprises et naturellement créée pour les grands ouvrages. Le bas, le honteux, le mal, lui faisaient horreur (1). »

Encore un mot où l'on verra que l'admiration de M. Busson pour Châteaubriand n'a rien d'aveugle et qu'il ne lui sacrifia jamais ni un principe, ni un devoir. L'auteur des *Mémoires d'outre tombe*, après avoir esquissé en quatre ou cinq coups de pinceau les premiers traits de la révolution française, brûle quelques grains d'encens en l'honneur de la prise de la Bastille. Il célèbre la *rénovation de l'espèce humaine*, dont cet événement *ouvre l'ère comme un sanglant jubilé*. Il avoue qu'en démolissant cette forteresse, la colère brutale faisait des ruines, mais que sous cette colère était *cachée l'intelligence qui jetait parmi ces ruines les fondements du nouvel édifice !* M. Busson proteste contre ces appréciations, qu'il appelle

(1) Lectures de M. Busson, manusc.

« hasardées et dangereuses. » Il continue en ces termes : « Belle rénovation, en effet, que celle où tout a péri, les principes du droit, les lois, les mœurs, la religion, l'idée de la vertu, l'idée même de Dieu, et où l'on a vu, où l'on voit encore l'intérêt seul dominer et régner dans toutes les classes de la société ! Bel édifice de liberté qui, après cinquante ans de licence, de dévergondage et de terreur, est enserré dans Paris entre quinze bastilles au lieu d'une ! Juger trop favorablement les révolutions, c'est toujours un travers d'esprit. En espérer quelque bien, c'est presque toujours un mécompte (1) »

M. Busson avait contracté à Paris une liaison étroite avec l'abbé de Lamennais. Dès 1817, cet homme célèbre lui était devenu cher, comme à tous les gens de bien, par la publication du premier volume de l'*Essai sur l'indifférence*. Tout dans cet ouvrage était vrai, simple, énergique, entraînant. L'enthousiasme n'avait pas de bornes, et l'Europe attendait avec impatience la continuation du livre. L'auteur n'avait encore établi que la nécessité de la foi; mais où était la foi véritable, et comment parvenir à la discerner ?

Après trois ans d'attente, le second volume fut publié. Ce fut le signal d'un des plus curieux débats de notre siècle. Lamennais, cherchant une base indestructible pour établir la vérité et une pierre de touche pour la reconnaître, niait le sens intime, l'évidence, la raison individuelle, et finissait par proposer comme unique *criterium* de certitude, le témoignage universel des hommes, sans

(1) Lectures de M. Busson, manusc.

s'apercevoir que pour constater son universalité et sa perpétuité, ce témoignage lui-même s'appuyait sur l'évidence de la raison. Le hardi novateur eut contre lui la Sorbonne et la compagnie de Saint-Sulpice. La plupart des évêques et des hommes de sens attendaient avec défiance le résultat d'un plus mûr examen. Le jeune clergé, au contraire, appuya presque tout entier l'abbé de Lamennais. Ce fut l'erreur de M. Busson, comme celle de son temps. Il composa une apologie du système nouveau et l'envoya à l'auteur. Cette circonstance lui ayant procuré l'occasion de le voir, il conçut pour sa personne autant d'affection qu'il avait d'estime pour ses écrits, et l'aida de ses notes dans la composition des deux derniers volumes de l'*Essai*.

On peut juger de la cordialité de leurs rapports par la lettre suivante, trouvée dans la correspondance de M. Busson :

« Vous me rendriez, Monsieur et respectable ami, un véritable service si vous vouliez bien m'envoyer la note que vous avez eu la bonté de me promettre. L'impression de mon ouvrage avance, et je ne tarderai pas à être obligé de remettre à l'imprimeur le chapitre auquel se rapporte l'éclaircissement que je réclame de votre complaisance. Recevez, je vous prie, l'assurance du tendre attachement avec lequel je vous suis dévoué en notre Seigneur Jésus-Christ.

F. DE LAMENNAIS. »

Les deux amis se voyaient alors presque chaque semaine, tantôt chez le comte de Seufft, tantôt aux Missions-Etrangères. M. Busson allait souvent aussi entretenir

dans son petit appartement de la rue de Bourbon l'éloquent apologiste, et il ne se lassait point d'admirer sa modestie et sa piété. Ces rapports durèrent de 1821 à 1825. L'abbé de Lamennais fonda alors le *Mémorial catholique*, avec la collaboration de MM. Gerbet de Bonald et O'Mahoni. Les opinions extrêmes qu'il professait dans cette revue refroidirent un peu les sympathies de M. Busson. Notre saint prêtre s'aperçut que l'abbé de Lamennais gardait, tout en se courbant sous la foi, des opinions indociles et hardies, et il commença à craindre que le plus ardent apôtre de l'autorité catholique n'en devînt un jour le plus irréconciliable ennemi. Les doctrines de l'*Avenir* rendirent M. Busson plus défiant encore; et personne ne s'étonna moins que lui de la publication et de la condamnation des *Paroles d'un croyant*. Mais à peine le Tertulien tombé se fut-il séparé de l'Eglise, que M. Busson, oubliant tout ce qui les avait divisés, ne se souvint plus que de son ancienne amitié pour lui. Il pleurait devant Dieu sur le sort de ce grand homme; il priait pour sa conversion jour et nuit; il offrait à cette intention le saint sacrifice de la messe et les communions des pieux fidèles dont il était le directeur. Quelquefois il prenait la plume et écrivait à son ami une ettre pathétique pour l'exhorà rentrer dans le sein de l'Eglise; puis, cédant tantôt à l'humilité, tantôt à la crainte, il déchirait la lettre au lieu de l'envoyer, et se remettait en prières. Enfin, l'amitié l'emporta, et M. Busson, se recueillant aux pieds de son crucifix, s'adressa en ces termes à l'ancien défenseur de la foi, devenu en 1849, l'un des plus tristres représentants de la démagogie révolutionnaire.

« Monsieur, vous rappellerez-vous un homme que vous eûtes autrefois la bonté d'estimer, et dont les sentiments pour vous n'ont souffert aucune altération, malgré vingt cinq ans de si ence.

» Ce fût en 1823, chez M. le comte de Seufft, que j'eus l'honneur de vous voir pour la dernière fois. Depuis cette époque, bien des événements se sont accomplis et ont changé nos destinées.

» Totalement étranger aux affaires publiques depuis 1830, je suis uniquement occupé du saint ministère dans les rangs les plus obscurs. Mon lot est de porter loin des regards des hommes le poids du jour et de la chaleur. Ce lot est de mon choix, et il fait mon bonheur.

» Votre situation, Monsieur, est bien différente de la mienne. Mais, depuis que j'ai cessé de vous voir, votre souvenir n'a pas cessé de remplir mon âme. Cent fois j'ai eu la pensée de vous écrire; je ne sais quelle crainte a retenu ma plume quand je venais de la prendre, ou ma lettre quand je l'avais achevée. J'ai fait six voyages à Paris; la même timidité m'a empêché d'aller frapper à votre porte. Plus fort aujourd'hui, je surmonte mes appréhensions. Veuillez, je vous supplie, me lire jusqu'à la fin sans impatience.

» Maintenant mon âme est à l'aise, mais je me sens des larmes dans les yeux, et je me jette à vos genoux ou plutôt dans vos bras pour vous dire : Mon cher ami, mon vénéré frère, mettez fin, je vous en conjure, aux tourments que j'endure depuis longtemps à votre occasion. Vous vous croyez oublié, méprisé peut-être de tous

vos frères dans le sacerdoce. Détrompez-vous : il en est un dont l'attachement pour vous n'a jamais varié, et qui cent fois depuis vingt ans a pris votre défense, toutes les fois qu'il s'élevait sur vous une polémique en sa présence. Que de fois il a peint avec complaisance toutes vos qualités, la bonté de votre cœur, votre douceur, votre sensibilité, l'admirable simplicité de votre caractère ! S'animant de toute l'ardeur d'une amitié qui ne craint pas de s'engager, il s'écriait avec l'ardeur de la plus intime conviction : « Le moment viendra, n'en doutons pas, où la grâce touchera son cœur. Qui de nous ne compte pas dans sa vie des jours qu'il voudrait pouvoir en retrancher ? L'innocense est-elle donc le partage de tous ? Est-elle la seule différence qui distingue le juste du pécheur ? Que de saints aujourd'hui vénérés dans l Eglise furent d'abord aussi coupables, plus coupables peut-être qu'il ne l'est lui-même ! Aidons M. de Lamennais à pleurer ses fautes en les pleurant d'abord pour lui. Tendons-lui la main pour l'aider à se relever de sa chute et à rompre, s'il le fallait, des chaînes funestes. Oh ! que la nature humaine est faible ! qu'elle est digne de pitié ! Soyons, Messieurs, le bon Samaritain qui prend soin du voyageur maltraité par les méchants. »

» Ces paroles, mon bien cher ami, ont été souvent suivies d'un heureux effet. Tantôt c'était un assentiment unanime, tantôt un silence attendri. Quelle joie pour moi de le constater ! Pardonnez à ma vieille amitié de vous avoir dérobé quelques moments pour vous raconter ces détails.

» Mes espérances seraient-elles déçues ! Non, trop

d'âmes pieuses désirent votre retour pour que je cesse de l'attendre de la miséricorde infinie de mon Dieu. Pourquoi ne vous le dirais-je pas ? Chaque année, j'ai ordonné des communions ou des neuvaines aux personnes dont j'avais la direction, pour les besoins d'une âme qui m'est chère. Votre nom restait dans mon cœur, mais l'expression de vos besoins était sur toutes les lèvres. Pour moi, je portais à l'autel ce nom autrefois si cher à l'Eglise, et je suppliais le Seigneur de lui rendre son premier éclat. Hâtez, je vous en conjure, ce moment si désiré. Notre course mortelle touche à son terme. Nous sommes à peu près du même âge, et nous voyons, vous et moi, le tombeau creusé pour nous recevoir. Là est la porte des deux éternités. Fermons celle du lieu de ténèbres et d'horreur. Après la mort, il ne serait plus temps.

» Qui pourrait vous retenir ? Mieux que personne vous pouvez juger des choses humaines, des hommes, du monde, du peu de valeur de ses jugements et de la stérilité de ses éloges. Assez longtemps votre nom a figuré parmi leurs noms. Assez longtemps ils en ont terni la beauté en le prononçant d'une bouche vouée au sophisme et au blasphème. Que de fois votre âme a dû ressentir les angoisses d'une véritable agonie sous le poids d'une renommée si accablante ! Rejetez celle-là et revenons à celle de vos anciens jours.

» Non, mon cher ami, je n'oublierai jamais ce que des témoins oculaires m'ont raconté de votre recueillement habituel, de la sainteté de vos discours, de votre ferveur dans la prière et surtout à l'autel. Ne vous ai-je pas vu moi-même assis devant une petite table et portant

alternativement vos yeux sur un christ placé près de vous et sur un papier où vous traciez des pages immortelles ? Vous demandiez à Jésus-Christ des pensées et des expressions ; vous étiez alors son ami, son interprète, son défenseur : vous pouvez d'un mot redevenir tout cela. Le Seigneur vous rappelle, l'Eglise vous presse de vous rendre, vos amis joignent leurs supplications aux siennes. Rendez-nous, disent-ils, tout ce qui nous a été enlevé : un disciple, un modèle, un prêtre, un docteur. Rendez-nous un ami, un frère, un saint.

» Que ne m'est-il donné de pouvoir contribuer à l'accomplissement de ces vœux ! Un mot, je vous en conjure, et je suis auprès de vous. Voyages, travaux, sacrifices, rien ne me coûtera pour un si grand objet. Revenez à l'Eglise, ami vénéré, revenez à nous. Vous rentrerez dans le sein de votre véritable famille ; vous n'y trouverez que des égards, du respect, de l'affection ; vous y serez heureux sous les regards de Jésus et de Marie. Vous pleurerez, mais les larmes d'un Tertullien converti sont des larmes qui soulagent, des larmes de compassion, de joie, d'amour, de bonheur. »

Deux ans se passèrent, et M. Busson attendait encore une réponse quand le bruit se répandit que le P. Ventura avait été reçu par M. de Lamennais et qu'il avait eu avec lui une conférence sur des affaires de la plus haute importance. A cette nouvelle, l'espérance du prêtre bisontin se ranime, il reprend la plume, il écrit de nouveau : « Mon cher abbé de Lammennais, excusez un importun, mais non, je dis mieux, comprenez-le cette fois. Revenez, faites le pas décisif ; le monde attend de vous une

grande leçon, l'Eglise un grand exemple. Convertissez-vous et reprenez votre plume. Oh! qu'elle sera féconde encore! Vous peindrez avec les pinceaux de votre jeunesse le repentir de Pierre, lorsqu'au troisième chant du coq, il rencontra les regards de son Maître et qu'il versa des larmes amères. Aucun ouvrage n'égalera celui-ci. Il sera l'admiration de la terre et du ciel. Vos paroles ébranleront l'hérésie, le schisme, l'incrédulité, et deviendront comme le signal d'une révolution dans l'ordre politique et moral. Oui, vous que j'appellerai jusqu'à la fin mon cher confrère et mon véritable ami, les circonstances actuelles ont préparé pour votre vieillesse une magnifique destinée. Si les hommes supérieurs font les grandes fautes, ils font aussi les grandes réparations. Ils savent étonner le monde par l'éclat du repentir, comme ils l'ont étonné par l'éclat des erreurs. Héroïques comme des martyrs, ils savent immoler leur orgueil aussi facilement que leur vie; ils aiment à descendre dans l'abîme de leur néant, et là, comme le roi-prophète, ils crient vers le Seigneur, pleins de confiance dans sa miséricorde. Que fait alors celui *dont la rédemption est copieuse ?* Il pardonne à Israël, lui rend ses anciennes prérogatives et le replace parmi les nations.

» Quand viendra le jour où s'opérera pour vous cette grande merveille? Demain, mon cher ami, non, mais aujourd'hui même, si vous le voulez. Oh! vous le voudrez, je vous le demande, je vous en conjure à genoux, au nom de Dieu, au nom de l'Eglise, au nom du salut de votre âme, au nom de ce tribunal suprême où, notre âge nous en avertit, nous serons bientôt cités l'un et l'autre.

La vie s'écoule : réparons le mal et faisons le bien pendant qu'il en est encore temps.

» Cette lettre trouvera-t-elle grâce devant vous ? Je l'ose espérer. Mais si elle avait le malheur de vous déplaire, je vous demanderais pour elle humblement pardon, et je ne vous en prierais pas moins de croire au profond respect et à l'inaltérable affection que je m'honore d'avoir pour vous. »

M. de Lamennais ne répondit point ; mais M. Busson ne cessa de pleurer, de prier, d'espérer. Jamais amitié n'avait été mise à une plus rude épreuve ; jamais espérance ne fut humainement plus confondue. Les derniers jours de l'ancien apologiste de la foi furent attristés par l'impénitence la plus obstinée et par les précautions les plus sévères contre la surprise d'une conversion. M. Busson s'écrie, tout abîmé de douleur : « Cette persévérance dans le mal n'est pas le fait d'un prêtre, d'un chrétien, d'un homme ; elle est diabolique, elle est du plus orgueilleux des démons. » Puis, se reprenant aussitôt : « Pauvre abbé de Lamennais ! âme qui m'étais si chère, tu avais cependant de grandes qualités. Tu étais bon, charitable, généreux ! Mais à quoi t'a servi tout cela, sans la foi, sans la soumission à l'Eglise ! » Ici le saint prêtre tremble pour lui-même : « Oh ! quel châtiment ! qui peut se promettre de ne l'avoir point mérité ! Ah ! que le Seigneur me préserve à jamais d'un si épouvantable malheur ! » Enfin, au milieu de ces regrets, de ces larmes, de ces craintes, s'échappe une dernière lueur d'espérance ! Que la divine miséricorde pardonne encore, s'il est possible, à ce prodige d'obstination, à ce orgueil sans mesure ! Mon Dieu !

vous ne nous défendez pas d'espérer. Vous seul avez connu, à son dernier soupir, la dernière pensée de son esprit et le dernier battement de son cœur. Pauvre abbé de Lamennais, que n'aurais-je pas donné pour sauver ton âme (1). »

---

(1) Lectures de M. Besson, manusc.

FABLES

Par M. VIANCIN.

LE CONCERT DES BÊTES.

Un singe des plus laids, — un ours
Des plus velus et des plus lourds, —
Un bouc des plus grossiers, — plus un âne archibête,
Réunis dans un pré sur un beau tapis vert,
Un jour se mirent dans la tête
De monter ensemble un concert.
On court chercher instruments et musique;
Puis sous de frais tilleuls arrangé de son mieux,
Notre groupe philharmonique
Par ses accents mélodieux
Se promet de charmer et la terre et les cieux.
Aussitôt l'on commence;
Les archets partent, vont, reviennent sans cadence;
Mouvements superflus!
Du bruit et rien de plus.
Maître singe s'écrie :
« — Attendez, mes amis, attendez donc!... là... là!
» Un moment, je vous prie :
» Comment prétendez-vous jouer en harmonie?

» Nous devons être assis autrement que cela.
» Voyons, dit-il à l'ours, puisque tu fais la basse,
» Toi, viens t'asseoir en face de l'*alto*,
» Et moi qui suis *violino primo*,
» La règle veut que je me place
» Droit vis-à-vis du *secundo*.
» Vous allez voir ce qu'on y gagne :
» Nous formerons les accords les plus doux;
» Rocher, côteau, forêt, montagne,
» Tout va danser autour de nous. »

Ainsi dit, ainsi fait : — le concert recommence,
Mais sans plus de succès. — Ecoutez donc, silence !
Cria l'âne à son tour; j'ai trouvé le secret ;
Cet ordre ne vaut rien ; mais essayez du nôtre :
Asseyons-nous en ligne à côté l'un de l'autre ;
De la musique ainsi vous entendrez l'effet.
On obéit à l'âne... —
Tout n'en va que plus mal ; alors on se chicane ;
Alors chacun de discuter,
De contester, de disputer,
Tout cela sans pouvoir s'entendre,
Sur le poste qu'ils ont à prendre.
Pendant ce temps un rossignol
Sur le voisin feuillage a dirigé son vol ;
Le voilà choisi pour arbitre ;
« — De grâce, accorde-nous, disent-ils à l'oiseau,
» Pour faire entendre ici le concert le plus beau,
» Nous avons tout... jusqu'au pupitre,
» Apprends-nous seulement comme il faut nous asseoir ;
» — Du reste nous savons tout ce qu'on doit savoir.
» Renoncez à votre manie,

» Répond le rossignol ; croyez-vous être faits
» Pour le charme de l'harmonie ?
» Elle veut des talents que vous n'aurez jamais.
» Vos oreilles sont trop grossières
» Pour connaître cet art si justement chéri ;
» Quand vous vous placeriez de toutes les manières,
» Vous ne feriez toujours qu'un vrai charivari. »

LES DEUX ÉCREVISSES.

« Que faites-vous donc là, ma chère,
» Disait une écrevisse en parlant à sa sœur ;
» Je ne vous conçois pas : pourquoi cette fureur
» De nager en avant quand je nage en arrière ?
» C'est perdre votre temps, à ne vous rien céler ;
» Il ne faut parmi nous que savoir reculer ;
» Voyez : — C'était ainsi que faisait ma grand'mère.

» — Chacun son goût, ma bonne sœur,
» Répondit l'autre avec finesse ;
» Vous reculez d'une telle vitesse
» Qu'en vérité ce jeu-là me fait peur ;
» Je m'aperçois que, malgré votre adresse,
» Contre rocs et cailloux vous vous heurtez souvent ;
» J'aime à voir où je vais, moi, ne vous en déplaise ;
» Souffrez donc que j'apprenne à pousser en avant,
» Et rétrogradez à votre aise. »

Pour démontrer qu'elle n'avait pas tort,
Notre écrevisse routinière,

Nageant toujours à sa vieille manière,
Se mit à reculer si fort,
Qu'elle alla s'enfoncer par sa croupe écaillée
Dans les mille replis d'une herbe entortillée,
Et ne put en sortir, malgré plus d'un effort.
Sa sœur, pour la tirer d'affaire,
Lui prêtait bonnement un secours nécessaire ;
Mais l'autre, d'un ton de courroux,
Lui dit : — « De quoi vous mêlez-vous ?
» Laissez, laissez, je ne suis pas perdue,
» Je sais fort bien ce que j'ai fait ;
» Ce n'est pas sans raison qu'ici je suis venue,
» Et j'en sortirai s'il me plaît. »

Elle y resta la sotte bête,
Chargea de nœuds et sa queue et sa tête,
Et chaque patte, à n'y pouvoir plus rien,
Et soutint, en crevant, qu'elle se portait bien.
Voilà souvent ce que nous sommes ;
Un fol entêtement aveugle et perd les hommes.

LES MOUTONS DISSIDENTS.

Un jour chez la gent moutonnière,
On se mit à penser de diverse manière ;
Ce qui, pour très bonne raison,
Parut chose fort singulière :
On avait toujours cru que le peuple mouton
Ne pensait d'aucune façon.

Le sujet de la dissidence
N'était pas sans quelque importance;
Les maîtres des moutons faisaient de grands apprêts
Pour les tondre encor de plus près.
Or, de ceux-ci les uns disaient : — « Il faut nous plaindre,
» Si nous n'en faisons rien, notre pauvre troupeau
» A la fin peut avoir à craindre
» De se voir enlever la peau. »
Les autres répondaient : — « Que pouvons-nous y faire?
» Nous aurons beau bêler, regimber; — temps perdu;
» Le plus hardi de nous sera toujours tondu. »
Qu'arriva-t-il de cette affaire?
Que les moutons les plus soumis,
Et qui de leur frayeur n'avaient rien fait paraître,
Furent déshabillés autant qu'ils pouvaient l'être;
Et les récalcitrants furent, pour leurs péchés,
Non-seulement tondus, mais de plus écorchés.

L'ANE ET LE CHAT.

Sur les bords d'une route, errant à l'abandon,
Heureux de sa pâture et content de lui-même,
Certain jeune baudet trouvait un charme extrême
A se régaler de chardon.
L'instrument qui pendait au bout de son échine,
De çà de là se balançait.
Un chat qui près de là passait,
Matou d'humeur assez badine,
Vit cette queue en mouvement,

Et vint de sa patte lutine
L'asticoter malignement.
Aussitôt du baudet se refrogna la mine ;
Le jeu n'était pas de son goût.
« — Si pourtant, se dit-il, ma queue était pourvue
» D'un bon œil placé tout au bout,
» Comme nous l'a promis un homme à longue vue ;
» Si c'était un long bras, un membre saisissant,
» Tel qu'une trompe d'éléphant,
» Tel que l'imaginait ce merveilleux génie
» Qui nous prophétisa le règne d'harmonie,
» Comme bientôt je châtierais
» Ce polisson de chat dont la patte indiscrète
» Vient se faire un jouet de ma queue imparfaite ;
» Je le verrais venir, et je l'étranglerais.
» Mais a-t-on jamais vu pareille impertinence ?
» La justice devrait punir cette insolence.
» Si j'étais procureur du roi,
» (Ce qui ne serait pas fort extraordinaire,)
» J'aurai bientôt lancé, ma foi,
» Un mandat d'amener tout ronflant de colère
» Contre cet animal traître autant qu'impudent,
» Qui couvre de velours et sa griffe et sa dent.
» Il faut que de mon pied le matou se souvienne ;
» J'attends qu'à la charge il revienne,
» Pour le rendre un peu plus prudent. »
Là-dessus, fort de sa bravade,
Du mieux qu'il peut maître baudet
Lance une terrible ruade
Et croit atteindre le minet.
Mais le coup porte dans le vide ;
Notre chat, par un bond rapide,

Non content de s'en garantir,
Songe encore à se divertir.
A la queue oscillante il suspend sa fourrure,
S'en fait mât de cocagne, et risquant l'aventure,
Grimpe au sommet, parcourt le dos
De son trop chatouilleux héros,
S'y permet des gaîtés, des farces sans pareilles,
Puis s'assied sur la bête, entre les deux oreilles.
« — A présent, lui dit-il, tu peux, mon cher ami,
» Donner force du pied ; n'y va pas à demi.
» Tu m'as fait deviner où je dois prendre place ;
» Ta queue est déjà fort cocasse ;
» Mais ces deux grands cornets me font bien plus joyeux :
» Je n'avais qu'un joujou, maintenant j'en ai deux. »

Ne nous fâchons pas trop quand sur nous on badine.
Un trait piquant, s'il nous met en courroux,
Fait souvent que l'on imagine
D'autres malices contre nous.

PIÈCES

DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

PIÈCES

DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

LE CHAMP SACRÉ DES SÉQUANES

Par M. TOUBIN,

ASSOCIÉ CORRESPONDANT.

MESSIEURS,

Notre savant confrère, M. Edouard Clerc, m'a fait l'honneur de combattre, et avec autant de talent que de légitime ardeur, ma thèse relative au *Champ Sacré* des Séquanes. Cette thèse est, selon lui, tout-à-fait chimérique, et le *Champ Sacré* est un pur effet de mon imagination. Permettez-moi de répondre à mon tour et de soumettre ma réplique à votre tribunal impartial et rempli d'excellents juges en toutes matières littéraires et scientifiques.

Représentez-vous, Messieurs, l'état de mon esprit à la nouvelle que M. Clerc devait, en personne, descendre contre moi dans la lice, et me combattre avec toute l'autorité de son nom et de son talent. Je me sentais honoré, mais j'étais encore plus inquiet, et d'autant plus, que, même en faisant abstraction de mon infériorité trop grande

sous le rapport du talent et des connaissances archéologiques, ma position dans le débat était bien loin de valoir celle de mon contradicteur. Attaquer une thèse est toujours, en effet, plus facile que la défendre, et surtout si cette thèse est nouvelle et quelque peu endehors des idées accréditées; car l'esprit de l'homme est ainsi fait, que dans ce cas nous exigeons de l'auteur qu'il ait trois fois raison, tandis que, malgré nous et à notre insu, nous faisons toujours beau jeu au défenseur des anciennes opinions. Ce n'est pas tout; il me faudra, sous peine de me priver de mes meilleurs arguments, répéter une partie des faits que j'ai exposés dans mon premier travail, chose aussi ennuyeuse pour l'auteur que pour le lecteur, et je devrai aussi, mieux instruit aujourd'hui, rectifier mes idées sur deux ou trois points de détail. Vous voyez, Messieurs, que j'aurai besoin, non pas seulement de votre impartialité, mais encore de votre indulgence. Votre impartialité prononcera sur le fond du débat; votre indulgence me tiendra compte de ma bonne volonté et aura égard à toutes les difficultés de ma position.

Les Champs sacrés.

Posons d'abord une question toute générale. Les peuples anciens avaient-ils des *centres*, c'est-à-dire des lieux déterminés où résidaient les prêtres et où se tenaient les assemblées annuelles de la tribu ou de la nation? M. Clerc ne nie point ouvertement ce fait, mais implicitement, et cette négation tacite est même la base de tout son système. A ses yeux, les Séquanes n'avaient pas de *champ sacré*,

et c'est peine perdue que d'en chercher un, soit à Molain, soit ailleurs.

Voyons donc si les peuples primitifs avaient des *centres*, et si ce fait, très vraisemblable et très naturel *à priori*, comme il serait aisé de le faire voir, peut être établi par des témoignages historiques.

Enna était le principal sanctuaire de la Sicile; ce lieu était consacré à Cérès et à Proserpine. « L'ancienneté de cette tradition, dit Cicéron dans un de ses discours contre Verrès (1), ces lieux où l'on retrouve des traces et en quelque sorte le berceau de ces deux divinités, inspirent dans toute la Sicile, aux particuliers et à la nation, la dévotion la plus fervente pour la Cérès d'Enna. » — Et un peu plus loin — « Telles étaient alors la sainteté et l'ancienneté de son culte, qu'en partant pour cette ville, on croyait aller visiter, non le temple de Cérès, mais Cérès elle-même. » Enna avait un temple célèbre, un lac sacré nommé *Pergus* et *Pergusa*, un collége nombreux de prêtres, et aussi dans les temps plus anciens un oracle; car je ne puis m'empêcher de regarder comme une sybille, la déesse des lieux souterrains, Proserpine, et de prendre pour un antre prophétique la caverne par où elle y descendit. Enna avait donc tout ce qui constituait aux époques primitives le sanctuaire et le lieu de dévotion. Or, quelle était la situation de cette localité? Callimaque nous apprend, dans son ode à Cérès, qu'Enna « est *au milieu* de la plus belle des îles. » — « Enna, ajoute Diodore (2),

---

(1) Deuxième action contre Verrès, IV.
(2) Diodore, V, III.

passe pour occuper *le centre* de l'île, et c'est pourquoi quelques-uns la nomment l'*Omphale* de la Sicile. » — « Ce lieu, dit à son tour Cicéron, est regardé comme *l'ombilic* de la Sicile, dont il occupe le *centre* (1). » Voilà un premier fait acquis : le principal sanctuaire de la Sicile était situé au *centre* même du pays. Ai-je besoin d'ajouter qu'aux époques théocratiques le centre religieux et le centre civil ne faisaient qu'un ?

Le Péloponnèse avait son centre ou *omphale* dans la petite province de Phliasie. Pausanias nous l'apprend, mais sans entrer dans aucun détail ; l'événement était trop ancien et l'occupation du pays par les Doriens hellènes, peuples d'autre race et d'autre religion, l'avait sans doute fait oublier. L'*Omphale* de la Crète nous est déjà un peu mieux connu, bien que la légende en soit à moitié altérée. De même que les Siciliens faisaient d'Enna le berceau de Proserpine et de Cérès, de même les populations de la Crète rattachaient le nom de leur *Omphale* à un épisode de la naissance de Jupiter. « On raconte, dit Diodore (2), que lorsque les curètes emportaient Jupiter nouveau-né, le *cordon ombilical* tomba près du fleuve Triton, et que cet endroit fut, à cause de cet événement, *consacré* sous le nom d'Ὀμφαλος et la campagne environnante nommée Ὀμφαλίον. » Ce fleuve Triton, disons-le en passant, explique peut-être l'épithète de Τριτῶ, en latin *Tritonia*, donnée à Minerve, fille de Jupiter. L'*Omphale* de Crète était donc aussi la terre natale des dieux, ou, en d'autres

---

(1) Cicér., loc. cit. — Le mont Ida était également au centre de l'île (Strabon). — (2) Diodore, V, LXX.

termes, un sanctuaire. Nous avons donc encore ici le sanctuaire au *centre* même du pays.

Delphes n'était pas seulement l'oracle et le *lieu saint* d'une nation particulière, mais bien de tous les peuples de l'antiquité. On venait consulter la pythie et honorer Apollon Pythien du fond de l'Asie mineure, comme de Rome et de la Lybie. Or, d'après Pausanias, Delphes passait pour être le *centre de la terre tout entière*; une colonne de marbre blanc marquait dans le temple le point *ombilical*.

L'oracle de Trophonius n'a pas besoin d'être décrit. On y trouvait un bois sacré, un antre prophétique, et la fontaine sacrée d'*Hercyna*. Les historiens nous apprennent qu'avant de s'appeler *Lébadée*, il avait d'abord eu pour nom Μιδεία, dénomination tout-à-fait voisine des formes qui, dans les divers idiomes indo-germaniques, signifient le milieu (allemand *mitte*, anglais *middle*, gaélique *meadhon* et *meidhin* (1), latin *medius*, sanscrit *madya*), μιδεία (μιδεία χώρα?), était probablement aussi un *centre*, celui de la Béotie ou d'une partie de cette province.

Voici un *ombilic* plus incontestable; c'est Virgile qui va nous le fournir. On sait que le nom d'*Italie* ne s'appliquait d'abord qu'à la partie méridionale de la péninsule. Là se trouvait un sanctuaire et un oracle révérés que le poète décrit ainsi :

Est locus *Italiæ medio* sub montibus altis,
Nobilis et famâ multis memoratus in oris,
Amsancti valles; densis hunc frondibus atrum
Urget utrinquè latus nemoris, medioque fragosus
Dat sonitum saxis et torto vertice torrens.
Hic specus horrendum, sævi spiracula ditis monstratur (2).

---

(1) Voir Armstrong, Gaelic dictionary. — (2) *Æneid.*, ch. VII, 563.

Tel était ce lieu d'*Amsanctus*, dont le nom même a sa valeur. Bois sacré, fontaine sacrée, caverne prophétique, rien n'y manquait de ce qui constituait le sanctuaire chez les anciens, et ce lieu était précisément au *centre de l'Italie* (Italiæ medio), comme le sanctuaire d'Enna au centre de la Sicile, et celui de Delphes au centre présumé de la terre.

Ouvrons maintenant les Commentaires. — « A une époque marquée de l'année, dit César (1), les druides s'assemblent dans *un lieu consacré* (in loco consecrato), sur la frontière du pays des Carnutes, qui passe pour le point *central* de toute la Gaule (2). Là se rendent de toutes parts ceux qui ont des différends, et ils se soumettent au jugement des druides. » Ce passage est doublement important, et parce qu'il se rapporte à la Gaule et parce qu'il ne nous représente plus seulement les prêtres réunis dans l'*Omphale* ou la *Media regio* comme vaticinateurs et guérissant, par les eaux sacrées, toutes sortes de maladies, mais encore comme magistrats et grands justiciers.

Les anciens avaient donc des centres qu'ils nommaient, en dehors de la langue gauloise, Ὀμφαλός, *umbilicus*, *mediar egio*, et vraisemblablement aussi μιδεία. Nous verrons tout à l'heure les noms gaulois de ces lieux révérés. Là les prêtres rendaient la justice, pratiquaient la médecine, instruisaient la jeunesse; là aussi se tenaient sans doute les assemblées de la nation, que les Gaulois nom-

(1) *De bello Gallico*, livre VI, XIII.
(2) Quæ regio totius Galliæ media habetur.

maient *gorsed*, et que César appelle *conventus armati*. Comme les Commentaires disent que la *media regio* de la Gaule était *in loco consecrato*, et que nous savons en outre, et par César et par d'autres écrivains, que les Gaulois cachaient le butin fait sur l'ennemi dans *des lieux consacrés*, j'ai donné à ces centres le nom de *Champ-Sacré*, ce qui est la traduction exacte de *Locus consecratus*.

Le nom de Médiolan.

M. Henri Martin a écrit que les *Champs-Sacrés* portaient chez les Gaulois le double nom de *Mediolan* et de *Meadhon* devenu, selon moi, *Moydon* chez les Séquanes. Etudions ces deux mots ; et d'abord, que signifie *Mediolan ?* On a expliqué ce nom de bien des manières. Tite-Live et Isidore de Sévillle ont chacun leur étymologie ; nous y reviendrons. Au dernier siècle, l'Académie des inscriptions traduisait *Mediolanum*, par *terre fertile*, explication qui pourrait convenir à *Milan*, mais non à *Molain*, dont le territoire est au contraire fort ingrat. Aux yeux de M. Désiré Monnier, Mediolanum est la *terre des vierges sacrées*. De ces diverses étymologies, la moins inadmissible n'est pas celle de M. Edouard Clerc. D'après cet honorable savant, *Lan* signifiait « le chemin, la route ancienne. » De preuves philologiques, aucune ; seulement, toute une page de citations de l'*Itinéraire d'Antonin*, pour établir que diverses localités nommées *Mediolanum* étaient situées *sur des grands chemins*.

J'ai dit que *Lan* signifiait, non pas le *chemin*, comme le prétend M. Clerc, mais le *lieu sacré*. J'ouvre Bullet,

et je lis : « Lan, église, lieu consacré. » Et plus bas : « Lan, bois et forêt. » Et plus loin encore : « Enclos, clôture. » Ces bois, nommés *Lan*, étaient les *bois sacrés ;* le bois du *Landet*, situé à Montfort (Doubs), passe encore à l'heure présente pour le théâtre de scènes de sorcellerie. Je montrerai un peu plus loin que le mot *enclos* avait également un sens tout religieux. J'ouvre le *Dictionnaire de Trévoux* et je lis : « Le mot de *Lan*, selon Davies, signifie *église*, *temple*, *place* ou *cimetière*. » Je lis dans M. Désiré Monnier (1) : « Lan, mot celtique auquel les Latins donnaient la désidence *um*, et que notre vieux langage a converti quelquefois en *lain*, signifiait *temple*, *enclos sacré*. » Avec quelques recherches, je pourrais multiplier indéfiniment ces citations. Avant Davies, Bullet et M. Désiré Monnier, Giraud le Cambrien avait déjà écrit : « Lan *locus ecclesiasticus* sonat. » M. Clerc est-il satisfait ?

Notre savant confrère m'oppose une prétendue opinion de M. Delacroix sur le mot *Lan ;* il est bien à regretter que M. Clerc ait lu si mal *Alaise et Séquanie*. L'auteur dit bien, il est vrai, que *Lan* désignait « l'emplacement ancien du village, » mais pour M. Delacroix, cet emplacement était *lieu sacré*. Comme tout le monde (sauf M. Clerc), M. Delacroix donne à *lan* un sens purement religieux. Je lis dans *Alaise et Séquanie :* « Ro-lan signifie le rocher sacré (2). » — Et plus loin : « Le nom de *Lan-*

(1) *Annuaire de* 1849, p. 398. M. Clerc doit du reste connaître très bien ce passage, car il cite contre moi les lignes qui le précèdent immédiatement.

(2) *Alaise et Séq.*, p. 53.

gutine renferme lui-même le radical *gutin*, et signifie le *lieu sacré* de Gutin (1). »

M. Clerc m'objecte ensuite un obscur passage de Tite-Live qui ne prouve rien, ou prouve contre notre honorable confrère. « Les Gaulois, dit l'historien latin, avaient fait une invasion en Italie. Ils franchirent les Alpes jusqu'alors impraticables par la gorge de Turin, défirent les Etrusques en bataille rangée, non loin du Tessin, et comme ils apprirent que le terrain sur lequel ils avaient campé s'appelait le *Champ-des-Insubres*, la conformité de ce nom avec celui d'*Insubres*, tribu éduenne, leur paraissant d'un augure favorable, ils y bâtirent une ville qu'ils nommèrent *Milan*. » Qu'on relise ces lignes et qu'on les relise vingt fois, je défie qu'on en fasse sortir une conclusion tant soit peu logique contre mon système. M. Clerc l'a entrepris cependant, nous verrons tout à l'heure avec quel succès.

Ce passage de Tite-Live ne saurait donc m'être contraire. Je vais plus loin; s'il renferme un sens, ce dont je ne suis pas sûr, ce sens ne peut que m'être favorable. *Malain* (Côte-d'Or), se nommait *Mediolanum* comme notre *Molain;* au siècle dernier, on regardait déjà ce lieu comme ayant été la capitale des Insubres Eduens. Une confusion devenait dès lors possible, et surtout pour les anciens qui, en présence de deux dénominations semblables, ne manquaient jamais de prendre l'une pour la cause de l'autre, comme on pourrait en citer une foule d'exemples. Du fatras de ce texte, que M. Clerc m'oppose avec une

(1) *Alaise et Séq.*, p 92.

confiance qui m'a surpris, je ne vois qu'une conséquence à tirer, savoir, qu'au delà comme en deçà des Alpes, les Gaulois avaient des *centres*, et que celui des *Insubres transalpins* se nommait *Mediolanum* aussi bien que celui des *Insubres cisalpins*.

Voyons maintenant l'interprétation de ce même texte par mon honorable contradicteur. « Voilà donc, dit-il, une ville appelée *Mediolanum*, construite et habitée cinq siècles avant César. Rien dans l'historien romain qui rappelle la moindre allusion à un Médiolan antérieur, à une enceinte sacrée quelconque. Ce sont les Gaulois, nouveaux venus du pays, qui donnent le nom à la ville, sans savoir si elle est ou non auparavant au centre du pays, sans qu'on voie que la localité eût un autre nom, et je montrerai plus loin qu'ils lui donnèrent celui-là, parce qu'elle était *sur la grande route*. Les Gaulois l'avaient *naturellement suivie* (1) » Est-ce bien sérieux? Supprimons donc la critique historique, puisque tout ce que dit Tite-Live est vrai, même quand il est incompréhensible et ne dit rien. Posons aussi comme axiôme que tout ce que Tite-Live n'a pas su ou n'a pas dit, n'a jamais existé. Tite-Live n'a pas su et n'a pas dit que Milan était le *centre* des Insubres; donc Milan n'était pas le *centre* des Insubres ; mais Tite-Live a raconté que les Insubres étaient déjà arrivés en Italie quand il n'y avait pas encore de passage pour y arriver; donc les Insubres arrivèrent en Italie en franchissant les Alpes à vol d'oiseau. Puisque nous sommes dans la fable, j'aime mieux

(1) Page 104.

l'explication d'Isidore de Séville, qui raconte que Milan fut nommé ***Mediolanum***, parce qu'on y trouva une laie dans je ne sais quelle situation.

M. Clerc nous apprend que Milan était ***sur la grande route***, et que les Gaulois ***l'avaient naturellement suivie;*** je le soupçonnais déjà. Ce n'était pas seulement Milan qui était sur la grande route, route plus ou moins grande, selon le temps, mais encore toutes les autres villes d'Italie existantes déjà, et depuis cette époque très reculée, en deçà comme au delà des monts, les villes n'ont pas perdu cette excellente habitude. Elles sont encore aujourd'hui sur la grande route ou sur les grandes routes, et à ce titre elles méritent toutes d'être débaptisées et nommées ***Milans***. M. Clerc ajoute que les Insubres suivirent ***naturellement la grande route;*** ils eussent été bien sots de faire le contraire.

M. Clerc est inépuisable en objections concernant l'interprétation du mot ***Mediolan***. Il m'oppose un ***sentier du Lan*** à Crançot, un territoire nommé ***Milan*** à Vuillafans(1), un chemin de ***Milan*** dans la forêt de Saint-Vit, et des pierres de ***Milan*** dans la ***Chaux d'Arlier***. Voyons ces diverses dénominations.

Crançot a un ***sentier du Lan***. Crançot était, d'après M. Rousset, un lieu tout-à-fait druidique. Après y avoir signalé une fontaine sacrée et diverses superstitions très anciennes, cet écrivain ajoute les lignes suivantes : « On

---

(1) Grozon a un ***Champ-de-Milan*** suivi d'un nom propre que je n'ai pas fait entrer dans mes notes. — Le prénom de ***Milan*** est très répandu dans le Jura.

a trouvé à Crançot, il y a peu de mois, plusieurs bracelets en bronze, grossièrement ciselés, qui appartiennent évidemment à la période gauloise. » *Lan*, signifiant *lieu sacré*, quoi d'étonnant qu'une telle localité ait eu un *lan?* Chaque village gaulois avait probablement le sien, comme chaque village a aujourd'hui son église ; car si la religion des Gaulois, et en général des anciens, était moins pure et moins sublime que la nôtre, leur dévotion n'était ni moins sincère ni moins profonde. *Admodùm dediti superstitionibus.*

Qu'était-ce que le *chemin de Milan* dans la forêt de *Saint-Vit?* Peut-être le chemin qui conduisait à Molain. Diverses routes portent à Salins, au sortir même de la ville, les noms de *routes de Dole*, de *Besançon* ou de *Genève;* de *Saint-Vit* à *Molain*, la distance n'est pas plus grande Pourquoi n'admettrions-nous pas d'ailleurs chez les Séquanes plusieurs tribus, et par conséquent plusieurs *centres*, au-dessus desquels se trouvait le *centre* général de la confédération ? Nous savons d'une manière certaine que les nations des Aquitains, des Armoricains, des Belges, des Helvètes et des Allobroges se composaient chacune de plusieurs peuplades. Pourquoi n'en aurait-il pas été de même des Séquanes ? A considérer justement les choses, ce n'est pas à moi à établir qu'il y avait une confédération séquane, mais à mes adversaires de prouver qu'il n'y en avait point. Avec le système fédéral, la Séquanie est dans la règle commune; en dehors de ce système, elle tombe dans l'exception, et l'exception doit se prouver directement, et non pas seulement par une preuve négative tirée du silence des historiens. Comment d'ailleurs, en ne comptant que pour une unité les Sé-

quanes, et de même les Arvernes, les Eduens, etc. (1),
comment, dis-je, retrouvera-t-on dans la Gaule les trois cents peuples de l'historien Josèphe et les quatre cents d'Appien ? On ne le pourrait. La confédération des Séquanes se composait donc, selon toute vraisemblance, de diverses tribus confédérées, et dès lors ces divers *Milans* n'ont plus rien qui doive nous surprendre. *Vuillafans*, la *Chaux d'Arlier* et *Saint-Vit* ont très bien pu être des centres secondaires (2).

M. Clerc m'oppose en dernier lieu quelques lignes de l'*Annuaire du Jura*, qui ne sont peut-être pas ce que M. Désiré Monnier a écrit de plus juste et de plus vrai. Voici ce passage : « Des savants qui se sont laissés prévenir par le premier sens offert à leur imagination, c'est-à-dire par le mot *medio*, qui signifie *au milieu* en latin, et par celui de *land*, qui veut dire *terre* en allemand, sans trop s'embarrasser s'ils faisaient mal à propos une dénomination hybride, prétendent que *mediolanum* signifie *une ville située au point central de la contrée.* » Où M. Monnier a-t-il vu que pour expliquer *mediolanum* on soit obligé d'avoir recours à l'allemand *land ?* Lui-même vient de nous dire que le gaulois *lan* signifiait *lieu sacré*. D'autre part, l'expression *medio* est-elle purement latine? Je lis dans M. Henri Martin : « Ces centres se nommaient le *milieu*, la *ville du milieu*, *meadhon* en gaëlique. Non-

(1) César ne nomme pas parmi les clients des Eduens les Insubres mentionnés par Tite-Live; c'est qu'ils étaient non pas clients de ce peuple, mais bien une de ses *tribus*, comme le dit Tite-Live.

(2) Je ne connais pas les *pierres de Milan* de la *Chaux d'Arlier*, mais M. Clerc dit lui-même que ce sont des « rochers saillants et *hors de terre.* » Cela ressemble bien à des monuments druidiques.

seulement chaque région, mais chaque peuplade avait le sien. Les noms des lieux qui commencent par *Medio* (Mediolanum et autres), se rapportent à cette origine. La racine est commune au latin et au celtique (1). » M. Désiré Monnier termine en concluant que *Mediolanum* était la *terre sacrée des vierges*, explication qui, sans être mieux fondée que celle de M. Clerc, a du moins l'avantage de pressentir dans le nom de *Mediolan* l'attribution religieuse de la localité.

Un mot encore sur ce sujet. Dans la *Vie de Marius* (2), Plutarque dit en se fondant, il est vrai, sur la richesse et la population de cette ville, que Milan était la *métropole* du pays. Les grecs disaient *métropole;* nous disons *capitale;* les peuples primitifs disaient *centre.* Tite Live et Isidore de Séville expliquent chacun à leur manière le nom de *Mediolanum;* dans les temps modernes, aucune dénomination n'a été plus discutée et commentée. Le nom de *Molain* en particulier a vivement préoccupé MM. Monnier, de Chifflet, Rousset, Delacroix, Jolibois, curé de Trévoux, et dans ce moment même il est l'objet d'un sérieux débat entre M. Clerc et moi. Tous ne sont pas d'accord sur la valeur du mot, mais tous pressentent qu'il y a sous ce nom un fait archéologique des plus importants. Il me semble que si *Mediolanum* eût signifié tout humblement, comme le veut M. Clerc, « lieu situé près du chemin, des deux côtés du chemin (3), » cette question étymologique n'eût jamais eu le privilége de passionner tant d'esprits.

---

(1) *Hist. de France*, vol. I, page 84, note 3.
(2) *Vie de Marius*, VIII. — (3) Page 109.

Le mot MOYDON.

Médiolan était donc bien l'équivalent de *champ sacré*. Le *Médiolan* des Séquanes avait encore un autre nom; il se nommait *Moydon*, ou, comme écrivait, en 1606, M. de Stemuys, *le Moydon*. La forme latine du mot, telle que nous la trouvons dans la bulle du pape Calixte, était *silva maydunensis*. *Meadhon*, signifiant en gaélique, d'après Armstrong et M. Henri Martin, le *milieu* et la *terre du milieu*, il me semble tout naturel d'admettre que le *médiolan* s'est appelé aussi *meadhon* ou *moydon* dans le dialecte séquane. *Moydon* peut très bien avoir été un mot simple; mais s'il faut y voir un composé, le second élément sera certainement *don* ou *dun* (silva may*dun*ensis); or, que signifient *don* ou *dun?* Je lis dans M. Henri Martin : « *Dun*, élévation, colline. » Ducange avait dit déjà : « *Dun*um, *dun*us, *dun*a, signifie dans la langue gauloise *montagne* ou *colline*, ce qui a fait terminer en *dunum* les noms de presque toutes les villes situées sur des collines ou sur des montagnes. » M. Roget de Belloguet nous apprend à son tour (1) que dans les six dialectes celtiques étudiés jusqu'à ce jour, *twyn*, *tun*, *din*, *doun*, *dun* et *don* étaient les variantes du mot gaulois qui signifiait *colline* et *montagne*. *Moydon* se traduirait alors par les expressions *hauteur du milieu* ou *plateau central*, explication tout-à-fait d'accord avec la topographie du pays de Molain, et aussi avec ce qu'on sait de la préférence que montraient

(1) *Ethnogén. gauloise*, IX, page 115.

les peuples primitifs pour les plateaux et les montagnes. Si j'ai tant insisté sur ce radical *don* ou *dun*, c'est que M. Clerc propose une toute autre explication, à l'aide de laquelle il donne au mot *moydon* un sens plus inattendu encore que celui qu'il prête au vocable *médiolan*. Voyons cette acception nouvelle.

Moy, d'après mon honorable contradicteur, signifie : « Entre, parmi, au milieu, à côté, » dans quelle langue, s'il vous plaît, et d'après quel lexique? M. Clerc ne s'arrête point à ces détails. Les seuls noms de *Moyron* et de *Moyrans* lui suffisent. « Pour qui a étudié notre ancien langage, dit-il (1), le *rans*, c'est la montagne. Moyrans est effectivement dans une vallée, entre deux grandes montagnes. La forme *moy* signifierait donc probablement *entre, parmi, au milieu, à côté.* » Je pourrais dire que si *moy* signifie *au milieu*, il ne signifie pas *à côté*, car ce qui est *à côté* d'une chose, n'est pas *au milieu* de cette chose; mais accordons encore cela. *Moy* signifie donc *au milieu*, et par extension *à côté*. Remarquons bien que je ne conteste pas absolument le premier de ces sens, mais seulement le procédé peu régulier par lequel il a été obtenu. Si *moydon* est un mot composé, comme cela est possible, *moy* ou *moyd* se trouve avoir été une contraction locale du radical gaulois qui signifiait le *milieu*.

Je suis moins d'accord, et j'en ai tout le regret possible, avec notre savant confrère sur la valeur du monosyllabe *don*. « Le mot *on*, dit M. Clerc, a anciennement signifié *eau*. Et Bullet nous apprend que dans la langue des Celtes,

---

(1) Page 112.

la lettre *D* s'ajoutait ou se retranchait indifféremment au commencement des mots. On a donc dit *on* ou *don*. » Il faut avouer que cette lettre *D* est bien accommodante de se laisser ainsi ajouter ou retrancher indifféremment au commencement des mots. A l'appui de son opinion sur le sens de *don*, M. Clerc cite non-seulement les ruisseaux de *Dudon* et *Cressandon*, et les marais de *Rabudon*, mais encore le village de *Collondon*, la *Combe-Ardon*, la *Combe-Sandon*, les prés de *Radon*, les champs de *Credon*, tous endroits merveilleux, où il y a de l'eau en plus ou moins grande quantité. Je m'attendais à voir terminer cette énumération par le château Fre-don-don (commune d'Aresches), qui, dans le système de M. Clerc, devrait avoir deux ruisseaux au lieu d'un; malheureusement, ce territoire est d'une aridité sans pareille, et un oiseau ne trouverait pas à s'y abreuver. M. Clerc cite à l'appui de sa thèse le *Don* d'Angleterre, le *Don* d'Ecosse, le Tanaïs nommé aussi *Don*, et conclut que *don* signifiant et *rivière* et *source*, ce qui n'est cependant pas tout-à-fait la même chose, *moydon* veut dire *près de la source* et *autour de la source*. Peut-être est-ce faire bien de l'honneur au modeste *puits de Moydon*, dont l'eau se borne à sourdre et ne coule pas, que de la comparer au Tanaïs, et, d'autre part, d'admettre que le vaste pays de *Moydon* lui doit son nom.

Je voudrais pouvoir reproduire intégralement les trois grandes pages que mon honorable contradicteur consacre à cette discussion étymologique; je citerai du moins quelques passages : « Je crois pouvoir poser en règle, dit M. Clerc, que dans toute la Franche-Comté il n'est pas un lieu d'ancienne dénomination ayant la syllabe *don* pour

finale, qui ne soit ***assis sur un cours d'eau ou près d'une source***, si le nom n'est celui du cours d'eau ou de la source même. Pourquoi? La science peut elle expliquer cela? Oui (1). » Et ailleurs : « *Moydon* signifie ***près de la source, autour de la source*** (2). » Ailleurs encore : « J'offre de multiplier les exemples autant qu'on le voudra; le ***don*** sera toujours le ***cours d'eau*** ou la ***source***, ou bien en annoncera le voisinage (3). » M. Clerc ne s'expose pas beaucoup en offrant de telles gageures. Le Jura a peu de sources abondantes, mais, en revanche, beaucoup de mares et de filets d'eau. A supposer un lieu dénué entièrement ou de sources ou de cours d'eau, il s'en trouvera toujours « dans le voisinage, » et M. Clerc aura gagné son pari.

Nous venons de voir que *moy* signifiait, chez les Gaulois, « entre, parmi, au milieu, à côté, » et que ***don*** voulait dire ***source, cours d'eau, marais*** (marais de Rabudon), ***puits*** (puits de Moydon), ***rivière*** et ***fleuve***. Voilà bien des sens pour deux mots seulement, et nous serions tenté de croire, d'après cela, que la langue gauloise était singulièrement pauvre. Rassurons-nous; cette langue était au contraire merveilleusement riche. Elle n'avait pas seulement le mot de *moydon* pour exprimer le voisinage d'un cours d'eau ou d'une source; celui de *Conat*, qui ne ressemble cependant guère à ***moydon***, avait absolument la même valeur. « *Conat*, dit M. Clerc, indique partout le voisinage d'un ***na*** ou ruisseau (4). » ***Beire*** ne ressemble

---

(1) Page 110. — (2) Page 109. — (3) Page 111.
(4) *Etude complète*, page 61.

guère non plus à *moydon*, et cependant il avait aussi le même sens; le village de *Beire*, aujourd'hui *Beure*, fut ainsi nommé, d'après M. Clerc, à cause du voisinage d'une cascade (1). — Est-ce tout? Pas encore. *Coubreux* formait le quatrième synonyme. Je lis en effet dans l'*Etude complète sur Alaise* (2) : « Le voisinage du *breux* (cours d'eau, rivière), s'exprime par *Coubreux* (3). » Ainsi, *moydon*, *conat*, *beyre* et *coubreux* disent tous quatre la même chose, et tous quatre dans *la plus ancienne langue du pays*. Peut-être cette langue n'était-elle pas le celtique, car plus je fouille Trude, Legonidec, La Villemarqué, Armstrong, Higgins et Davies, moins je trouve que *don*, *na*, *beyre* et *breux* aient jamais signifié en gaulois *source* et *cours d'eau*.

La Topographie du Médiolan.

M. Clerc m'adresse une foule de questions relatives au *Médiolan*, à sa population, à sa topographie. Etait-ce un *lieu vide* en temps ordinaire, ou bien ce lieu avait-il une population permanente? Peu s'en faut qu'il ne me demande le chiffre de cette population. Voici tout ce que je puis lui répondre. A *Delphes*, à *Enna*, à *Amsanctus*, dans la *media regio* de la Gaule, tous lieux qui étaient des *centres*, nous trouvons le collége des prêtres; j'en

(1) *Etude complète*, page 52. — (2) *Ibid.*, page 62.
(3) *Breux* paraît la forme comtoise de *Breuil*, que Furetière définit « un bois taillis propre à la chasse. » *Coubreux* n'est pas, comme le dit M. Clerc, près de la rivière de la Furieuse, mais à neuf cents mètres de là et sur la hauteur.

conclus que les prêtres résidaient aussi à ***Molain***, dont le nom signifie le ***centre*** religieux. Pline dit que les druides étaient devins et médecins (1); j'en conclus qu'à ces deux titres, les populations venaient les consulter à Molain. César nous apprend que les mêmes druides enseignaient la jeunesse (2); j'infère de là qu'un certain nombre de jeunes gens choisis vivaient à Molain autour d'eux. Pomponius Mela ajoute que leur enseignement était secret, et se faisait dans des cavernes et dans les solitudes profondes des forêts (3); je constate qu'il est peu de pays plus couverts de bois et plus riches en hypogées. Les Commentaires nous disent que dans la ***media regio totius Galliæ*** les druides rendaient la justice, et qu'on venait de toutes les parties de la Gaule (***undique***) se soumettre à leur tribunal; j'en tire la conséquence que Molain était pour les Séquanes le ***champ de justice***, comme la ***media regio*** l'était pour la nation tout entière. César et Diodore de Sicile nous apprennent tous deux que les Gaulois plaçaient dans des ***lieux sacrés*** le butin fait sur l'ennemi; Molain ayant été un de ces lieux sacrés, je pense que les Séquanes y renfermaient ces dépouilles. Y avait-il des foires? Je ne sais. Les ***gorsed*** et les ***conventus armati*** se réunissaient-ils au Médiolan? Pour l'époque théocratique, cela ne peut

---

(1) Druidas Gallorum et hoc genus vatum medicorumque. (Pline, liv. XXX.)

(2) Ad hos magnus adolescentium numerus disciplinæ causâ concurrit. (*De bello Gall.*, liv. VI, 13.)

(3) Clàm et diù, vicenis annis, aut in specu aut in abditis saltibus. (Liv. III, ch. 2.)

César, *De bello Gall.*, liv. VI, 7.

Diodore de Sicile, liv. V, 27.

guère faire de doute; mais en était-il encore de même vers le temps de César? Je le crois, car les druides étaient loin d'avoir perdu tout pouvoir, et, d'autre part, quoi de plus naturel que de convoquer les assemblées d'une nation au *centre* même du territoire, et surtout à une époque où les moyens de communication devaient laisser beaucoup à désirer?

Le *Médiolan* avait-il une population permanente considérable? Je ne le pense pas. Les *conventus* annuels ne devaient durer que quelques jours, et quant aux assemblées de justice, nous savons que dans la *media regio* elles ne se tenaient qu'à un moment déterminé de l'année (*certo anni tempore*). Enfin les druides nous sont représentés partout comme pratiquant le plus souvent la méditation et vivant dans la solitude des antres et des forêts, ce qui exclut absolument l'idée du tumulte d'une cité populeuse.

M. Clerc me pose une autre question. Le *Médiolan* était-il ou non un *oppidum?* Si ce n'était pas une place forte, pourquoi les adversaires des Séquanes attachèrent-ils un si grand prix à s'en emparer? Si c'était un *oppidum*, où sont les débris de ses fortifications? Voilà le dilemme dans toute sa force; voici ma réponse.

Molain n'était pas un *oppidum*, et cependant les Eduens avaient intérêt à s'en emparer. Ce n'était pas un *oppidum*, parce que le pays est trop vaste pour avoir pu être enfermé dans une ceinture de fortifications; parce que la population habituelle ne se composait guère que des prêtres et des jeunes gens qu'ils instruisaient; parce que les assemblées, qui s'y tenaient à certains moments, pou-

vaient, s'il en était besoin, être convoquées ailleurs; parce que les Séquanes avaient sur d'autres points leurs grands *oppida*, et notamment à Alaise et à Besançon; parce que Molain, situé au centre du pays et défendu du côté du nord par ces deux places et du côté de l'est par la barrière du Jura, avait en général peu à craindre de l'ennemi; parce que les *champs de mai* et les *wittenagemots* des nations germaniques ne se tenaient pas dans des lieux fortifiés; parce que ni *Enna* ni *Amsanctus*, ni la *media regio* ne nous sont présentés par les historiens comme ayant été des forteresses, et enfin parce que cette idée de forteresse répugne à l'esprit du druidisme non moins que celle d'une forte agglomération d'habitants.

Molain n'était pas fortifié, et cependant les Eduens avaient intérêt à s'en emparer, comme les Séquanes à le défendre. Au lieu d'attaquer de front la Séquanie vers la partie supérieure du cours de la Saône, comme ils l'avaient sans doute fait déjà plus d'une fois, les Eduens la prenaient à revers dans des conditions stratégiques fort avantageuses pour l'assaillant. Molain était situé au centre du réseau des chemins, comme je le ferai voir tout à l'heure, et, en outre, dominait tout le bas et moyen pays; la possession de ce point était donc très importante pour l'envahisseur attiré peut-être en outre par l'appât des riches dépouilles entassées dans le lieu sacré. Les Séquanes, de leur côté, avaient grand intérêt à défendre le *Médiolan* et à le choisir pour champ de bataille contre un ennemi arrivant par la vallée de l'Ain. Au point de vue religieux, ils combattaient sur le sol sacré et en quelque sorte en la présence de leurs dieux. Au point de vue militaire, la position des hauteurs

d'Ardon était des plus avantageuses, et enfin c'était à Molain, point central et lieu ordinaire des *conventus armati*, que les chefs de la nation avaient dû en convoquer les guerriers. Les faits, d'ailleurs, parlent plus haut que tous les raisonnements. Les hauteurs d'Ardon et l'emplacement présumé de l'ancien Molain sont couverts d'innombrables tumulus qui attestent un immense carnage. Assignez à ces tumulus telle date et telle origine qu'il vous plaira, il n'en restera pas moins établi que les deux groupes principaux de sépultures sont situés l'un en avant de Molain et à peu de distance de cette localité, l'autre sur son territoire même, et par conséquent il sera toujours fort vraisemblable et presque certain que tout ce sang versé et tout ce carnage a eu pour cause immédiate l'attaque et la défense du *Médiolan*.

Après m'avoir demandé si Molain était un *oppidum*, mon honorable contradicteur s'arrête à décrire, avec un grand luxe d'érudition, non-seulement la fortification gauloise en général, mais encore les larges fossés et les hautes murailles de *Soissons* (*latitudinem fossæ murique altitudinem*), les murailles non moins hautes d'*Uxellodunum*, les *grandiora saxa* et les *perpetuæ directæ trabes d'Avaricum;* puis cette savante description terminée, il me somme de lui montrer tout autour du *Médiolan* ces *profonds fossés* et ces *redoutables murs*, ou au moins leurs débris. J'ai dit tout à l'heure qu'à mon avis Molain n'était pas fortifié; je me rétracte. C'était un *oppidum*, et avec de formidables défenses, que je prends l'engagement de faire voir à M. Clerc dès qu'il aura bien voulu me montrer les *grandiora saxa* de Bourges, les *hautes murailles*

et les *larges fossés* de Soissons, et le mur d'*Uxellodunum*, dont une tour de dix étages n'égalait pas la hauteur. Je me contenterais même, par courtoisie, des fortifications de *Bibracte*, de *Gergovie*, d'*Agendicum* ou de *Bratuspantium*, voire d'*Alise-Sainte-Reine*... Que M. Clerc me montre tout cela, et je lui ferai voir à Molain des fossés encore plus larges, des murailles dix fois plus hautes, et des blocs de pierre près desquels les *grandiora saxa* n'étaient que de modestes galets (1).

Arrivons à une autre objection de M. Clerc. Après avoir exigé du Médiolan la trace de fortifications qu'il n'a probablement jamais eues, et qu'en tous cas il n'eût pas mieux conservées que les autres villes gauloises, mon honorable contradicteur me demande maintenant des menhirs et des dolmens. Je lui ferai à peu près la même réponse qu'à l'égard des fortifications. La Bretagne mise à part, nous n'avons en France que des *pierres* isolées et aucun *cercle* pareil à ceux de Carnac, Avebury, Ardwen, etc. Frappé de cette absence de tous monuments composés, j'avais conjecturé d'abord qu'il y avait peut-être quelques différences de forme entre le druidisme de nos pays et le druidisme des deux Bretagnes; mais la Franche-Comté, par exemple, ayant çà et là des *soues*, des *pierre-lite* et des *pierre-qui-vire*, il faut renoncer à cette explication et en chercher une autre; car il est fort

---

(1) On ne peut expliquer cette disparition des débris des forteresses gauloises qu'en admettant que les Romains ont comblé les fossés et demantelé les places, dont les matériaux ont servi aux constructions et surtout aux substructions des villes gallo-romaines élevées dans le voisinage.

probable que les Séquanes, admettant les monuments simples, ne proscrivaient point les monuments composés. Voici donc la question. Les différents peuples gaulois ayant eu tous des *lieux sacrés*, comme nous l'apprennent César et Diodore, comment se fait-il qu'on ne retrouve d'*enceintes* qu'en Bretagne et de l'autre côté du détroit? A quelle cause faut-il attribuer, soit la présence, soit l'absence des *cromlechs?*

A mon avis, les Romains traitèrent les monuments druidiques comme ils avaient traité les fortifications gauloises. Je lis dans M. Amédée Thierry : « La loi de Claude, qui *abolissait le culte druidique* et *ordonnait l'extermination de ses prêtres*, avait été transportée dans la Bretagne et appliquée avec toute l'inhumanité romaine par les gouverneurs et les soldats. Partout où pénétraient les légions, les temples étaient profanés, les *autels renversés*, les prêtres égorgés, les colléges de femmes consacrées livrées à tous les outrages de la soldatesque, et les *vieilles forêts*, sanctuaire des mystères d'Hésus, *tombaient l'une après l'autre sous la hache* (1). » Une chose à remarquer, c'est que les contrées qui ont conservé leurs monuments druidiques sont celles qui, ainsi que l'Irlande, ont échappé au joug de Rome, ou qui, comme l'une et l'autre Bretagne, n'ont jamais été assez bien soumises pour que les conquérants pussent s'y dispenser de ménagements envers les indigènes et leur religion. Rome sévit partout ailleurs, et son action destructive fut surtout fatale aux *champs sacrés*, qui étaient tout-à-fait en évidence; quelques monu-

---

(1) *Hist. des Gaulois*, partie III, ch. 2.

ments isolés dans les campagnes restèrent inaperçus, et durent à cette circonstance d'être épargnés. Ainsi s'explique d'une part comment la Cisalpine et la Transalpine presque entière n'ont plus de *cromlechs*, pendant que d'autres pays situés à l'extrémité du territoire romain en possèdent encore, et, d'autre part, comment la plupart des menhirs et dolmens, qui existent encore en France, sont à l'état isolé et dans des lieux qui ne paraissent pas avoir eu assez d'importance pour attirer l'attention des persécuteurs du druidisme.

Rome avait commencé l'œuvre de destruction ; le christianisme la reprit à nouveau et l'acheva presque. « Saints Vandeille, Ambert, Samson, Milon, dit M. l'abbé Cochet, parcourent le pays la croix à la main, culbutant les *chênes sacrés*, comblant les *fontaines* et les *mares miraculeuses*, éteignant les feux et les bûchers, recouvrant de terre les amphithéâtres et les *pierres vénérées*, fermant partout les grottes des fées, les trous fumeux, les puits à la monnaie (1). »

Est-ce à dire cependant qu'il ne reste à Molain absolument aucunes traces de monuments druidiques, soit dans le langage, soit sur le sol ou même sous le sol? Voyons d'abord les dénominations territoriales qui paraissent rappeler des faits de ce genre. Molain a une forêt

(1) « Si, dans la jurisdiction de quelque évêque, des infidèles rendent un culte aux arbres, aux fontaines ou aux pierres, si l'évêque néglige de *détruire ces objets d'idolâtrie*, qu'il sache qu'il est coupable de sacrilége. » (Concile d'Arles, canon 23.) — Un édit de Chilpéric prononce les peines les plus graves contre ceux qui ne détruiront pas les pierres païennes. Childebert (514), Charlemagne, Edgard et Canut en disent tout autant.

nommée *Beau-Main*. « La désignation *main*, dit M. Delacroix, est très commune autour du pays d'Alaise pour désigner les antiques pierres (1). » D'après M. Rousset, une quinzaine de monnaies gauloises ont été trouvées au *Champ-du Feu*, que cet écrivain regarde comme ayant été un lieu druidique (2). « Dans le *Champ-de-la-Grosse-Pierre*, ajoute le même historien, était un menhir qui, sous les Romains, devint une borne milliaire, et dont l'enlèvement est de date toute récente. » Le cadastre de *Valempoulières* inscrit enfin un territoire sous le nom de *Pierre-Croisée*. Ayant entendu prononcer par les gens du pays, tantôt *Pierre-Croisée* et tantôt *Poire-Croisée*, ce qui signifierait la *croisée* de deux chemins, j'ai adopté dans mon premier travail la forme la moins avantageuse pour ma thèse. Sommé maintenant de produire au complet les titres de Molain, je soumets mes doutes aux lecteurs, en leur laissant le soin de trancher eux-mêmes la question. S'ils adoptent la forme donnée par le registre cadastral, le nom de *Pierre-Croisée* pourrait très bien rappeler l'emplacement d'un ancien dolmen.

Des noms passons aux choses. Sur le territoire de la Châtelaine se trouvent deux beaux rochers dont la forme régulièrement conique m'a frappé lors de ma première exploration du Moydon, sans toutefois que j'aie osé les présenter comme monuments druidiques. Voici dans quels termes en parle M. Rousset : « Sur le bord du chemin

---

(1) *Alaise et Séquanie*, p. 86.

(2) Je rappelle qu'un ancien titre écrit *Feult*. Peut-être aussi *Feu* signifie-t-il ici *foyard* ou hêtre. La découverte de ces monnaies gauloises est toujours un fait important.

tirant des *Planches* à *Molain*, on remarque deux aiguilles de rochers ayant chacune quinze mètres de hauteur, qui furent longtemps l'objet d'un culte particulier. Les traditions qui se rattachent à ces monuments ne peuvent laisser aucun doute sur les hommages qu'ils reçurent des populations celtiques. » Le lieu où se trouvent ces deux aiguilles se nomme *Pierre-Encise*.

Le *Médiolan*, je l'ai dit déjà, est surtout riche en baumes et en hypogées. Je trouve d'abord la *Cave-de-l'Enclaye*, qui a été construite en partie. D'après le *Dictionnaire des communes du Jura*, on a trouvé dans une baume de la Châtelaine un collier en cuivre tordu, deux broches semblables à des instruments de sacrifices, des fragments de trois vases et une lame de couteau en bronze. M. Rousset pense que ces objets provenaient du tombeau d'un druide. La *Châtelaine* possède encore un grand nombre d'autres excavations, dont les principales sont celles qu'on nomme *Combe du-Biou* et *Chambres-de-Montfoiron*. La *Combe-du-Biou* a environ trente mètres de long sur six de profondeur et quatre de largeur; la forme en est parfaitement régulière. On nomme à Salins *biou* et *chèvre* des *bouquets* de raisins pareils à ceux que porte, dans divers bas-reliefs, le *bouc* de Bacchus (1). *Biou* a le même sens à Arbois; le jour de la fête patronale, le *biou* est promené triomphalement dans les rues de la ville. *Pontdhéry* a un territoire nommé *Vie-du-Biou*. La *Combe-du-Biou* aurait elle été consacrée au dieu de la vigne, et depuis quelle époque? Je me borne à constater qu'il y a

(1) *Boucaige* signifie encore en français une *redevance sur les vignes*.

là un nom et un fait vraisemblablement très anciens. Un villageois que j'ai rencontré près de la *Combe-du-Biou* m'a dit qu'elle avait été construite, ainsi que les *Chambres-de-Montfoiron*, par les *nains*. On raconte de ces mêmes *chambres* que les prêtres y ont autrefois célébré leurs offices, chose qui se dit également de la *Barme-aux-Prêtres* (Myon), située non loin du *Bois-du-Patère*.

Je trouve à Montrond une vaste grotte dont le nom n'est pas sans analogie avec l'antre d'*Amsanctus;* on la nomme la *Baume-des Saints*.

De tous les hypogées du pays de Molain, le plus vaste et le plus intéressant est sans contredit *Saint-Bilbalbô*. Qu'était-ce que ce saint? Les Bollandistes n'en disent pas un mot. La situation de la grotte mérite d'être signalée; elle touche à *Combe-à-la-Dame*, *Croix-aux-Prêtres* et *Combe-aux-Prêtres*, et finalement se trouve sur un territoire dont le nom (*Mediolanum*) est synonyme de *sanctuaire druidique*. *Saint Bilbalbô* était, à mon avis, l'antre prophétique du *Médiolan*. Ces antres sacrés étaient fort simples et sans aucun ornement. Pausanias, décrivant l'*antrum Corycium* dédié à Pan et aux Muses, ne dédaigne point de nous dire que l'eau y tombait du rocher goutte à goutte, absolument comme à Saint-Bilbalbô. D'après le même écrivain, l'antre de Trophonius n'avait pas d'escaliers, et ce n'était qu'à l'aide « d'échelles qu'on entrait dans la caverne étroite et difficile pour connaître l'avenir (1). » Une belle stalagmite, qui se trouve dans la prin-

(1) *Pausanias*, IX, 40. — Le département de l'Hérault a une grotte fameuse nommée la *Baume-des-Fées* (Bouma de las *Fadas*); à l'entrée se trouve un lieu nommé le *Taurat*.

cipale ***chambre de Saint-Bilbalbô***, est appelée par les gens du pays l'***autel***, bien qu'elle n'ait aucune ressemblance de forme avec les autels chrétiens.

Malgré les rigueurs de la politique romaine et malgré le zèle des premiers chrétiens contre tout ce qui rappelait le druidisme, le pays de Molain n'est donc pas entièrement dépourvu de monuments de cette religion. Passons à une autre objection de M. Clerc. Notre savant confrère n'admet point que Molain ait été au *centre* de la Séquanie. Ce n'est pas chose facile que de déterminer d'une manière parfaitement exacte le centre d'un polygone aussi irrégulier; faute de connaissances spéciales, je me contenterai de mesurer, comme l'a fait M. Clerc, les quatre rayons principaux. Mon honorable contradicteur pense que la frontière méridionale du pays des Séquanes ne peut nous être connue. Sans doute il est difficile de la fixer d'une manière positive; mais nous avons cependant assez de textes, et des textes précis, pour affirmer que la Séquanie dépassait de beaucoup, du côté du sud, les limites de la Franche-Comté. Deux chemins, dit César, s'offraient aux Helvètes pour entrer dans la grande Gaule, dont l'un, « *per Sequanos*, angustum et difficile, inter montem Juram et flumen Rhodanum (1). » Et ailleurs : « Præsertim cùm Sequanos à provinciâ nostrâ Rhodanus divideret (2). » Et de même pour la frontière sud-ouest : « Arar per fines Æduorum et Sequanorum in Rhodanum influit (3). » Ces textes, je le sais, paraissent contredits par d'autres du

---

(1) *De bello Gallico*, I, 6.
(2) I, 33.
(3) I, 12.

même auteur (1); mais enfin les voilà dans leur forme positive et incontestée. Strabon dit de même que les Séquanes étaient séparés des Eduens par la Saône, et cela non-seulement dans la partie supérieure du cours de cette rivière, mais encore en face de Bibracte et de Châlons (2). Se fondant sur ces divers témoignages, notre grave et judicieux Dunod porte le territoire séquane jusqu'aux environs de Belley (3). Même en admettant que vers les derniers temps de la Gaule les Séquanes n'aient pas atteint jusque-là, on ne peut guère mettre en doute qu'antérieurement ils n'aient eu pour limite le confluent des deux rivières; car la Bresse et les Dombes, enfermées entre les deux fortes barrières de la Saône et du Rhône, et ouvertes seulement du côté de la Séquanie, formaient une dépendance naturelle de ce dernier pays. Tenons-nous, sans plus de conjectures, au témoignage de César et à l'opinion de Dunod. La Séquanie s'étendant du côté du nord jusqu'au Rhin, Molain était déjà, à ce point de vue, très suffisamment au centre.

M. Clerc ne discute pas cette ligne. Il s'attache uniquement à celle de l'est à l'ouest, et il constate qu'en cherchant un rayon égal à celui de Molain à la Saône, la pointe du compas tombe en plein lac de Neuchâtel. Si nous traçons de la Saône au Jura une ligne droite passant par

---

(1) Les textes relatifs aux Ambarres m'avaient fait croire d'abord qu'au temps de César les Séquanes ne possédaient plus le delta; je pense, après un plus mûr examen, que les Ambarres formaient une enclave de la basse Séquanie. Cette explication me paraît concilier tout.

(2) Strab., liv. IV, 43 et liv. II, 3.

(3) *Hist. des Séquanes*, première dissertation.

Molain, le rayon occidental aura, d'après la carte de l'état major, *soixante-quatre* kilomètres, et l'autre rayon *cinquante*, soit quatorze kilomètres de différence, ou, en d'autres termes, Molain devrait être rejeté vers l'ouest d'une quantité de *sept* kilomètres. La ligne totale mesurant cent quatorze kilomètres, la différence n'est pas tout-à-fait d'un seizième.

Le vrai centre tombe à Poligny; c'est l'opinion de M. Désiré Monnier, qui, ayant longtemps exercé la profession de géomètre, s'entend mieux que M. Clerc et moi à mesurer les polygones irréguliers. Voici les expressions de cet honorable savant : « La *pierre-qui-vire* (de Poligny) était le point central de la Séquanie. Le compas à la main, j'ai trouvé ce point à une distance absolument exacte des frontières du nord, du midi, de l'orient et de l'occident; il était aussi à une distance égale des confins nord est, sud-ouest, nord-ouest et sud est. » Veut-on savoir la distance entre les deux territoires de Poligny et de Molain? Cinq ou six kilomètres. Le *Champ-du-Pommier* et la *Combe-aux-Prêtres* de Pontdhéry, qui faisaient certainement partie du *Médiolan*, sont plus éloignés de Molain. Un mesurage plus précis encore, et tenant compte d'un plus grand nombre de rayons, donnerait peut-être cette localité pour centre exact. Accordons que le point géométrique est Poligny; cette ville se trouve dans une vallée étroite qui ne pouvait nullement convenir à une nation gauloise pour son lieu d'assemblée, et il est tout naturel que les Séquanes et leurs prêtres aient préféré le vaste plateau du Moydon, si riche en hypogées et si rapproché du centre mathématique.

Les Lieux-dits.

Arrivons aux lieux-dits. M. Clerc en condamne l'abus et presque l'usage; cependant il ne néglige pas du tout pour lui-même cette source de renseignements, et nous l'avons vu, dans l'interprétation des mots *moydon* et *mediolan*, pratiquer l'étymologie peut-être avec plus de hardiesse que de succès. Certes, des textes positifs vaudraient mieux que de simples dénominations territoriales; mais tout ce qui a été écrit par les anciens sur les Séquanes tiendrait en moins de trois pages, et on devrait dans ce cas se résigner à ne jamais rien savoir de plus. Le *lieu-dit* a-t-il une forme certaine et à l'abri de toute équivoque, je ne vois pas pourquoi l'on n'en tiendrait pas compte, surtout si, d'une part, le même territoire nous offre tout un faisceau de dénominations de même ordre qui s'éclairent et se fortifient l'une l'autre, et, d'autre part, si, loin de contredire ce que nous savons par les textes, ces dénominations s'accordent de tout point avec les témoignages écrits, comme cela se rencontre d'une manière frappante à Molain. A supposer toutes ces conditions remplies, le lieu-dit acquiert, à mes yeux du moins, une haute valeur, celle d'une inscription gravée sur le sol en caractères ineffaçables.

Le Champ sacré des Séquanes nous offre d'abord deux *Combe-aux-Prêtres*, l'une à Pontdhéry, l'autre à Molain, dénomination que je n'hésite pas à rapporter au druidisme, et voici mes raisons : 1° le langage populaire ne se sert pas en Franche-Comté du mot *prêtres* pour désigner les membres du clergé catholique, mais bien de celui de *curés*

partout et toujours; 2° une de ces *Combe-aux-Prêtres* se trouve à Molain même, c'est-à-dire, *au centre religieux* et tout près de la grotte de Saint-Bilbalbô, qu'il est difficile de ne pas regarder comme ayant été un antre prophétique; 3° Malain (Côte-d'Or), qui se nommait aussi *Mediolanum*, à *Bois-aux Prêtres*, *Vie-aux-Prêtres* et *Part-aux-Prêtres;* 4° le nom de *Combe aux-Prêtres* répond parfaitement aux *abditi saltus*, dans lesquels Pomponius Mela nous apprend que les druides enseignaient. Veut-on malgré tout cela, rapporter ce nom de *Combe-aux-Prêtres* aux ministres de notre religion ? Il faudra expliquer *Fontaine-des-Prêtres* au pied du fort de Joux, et expliquer aussi les traditions d'après lesquelles les *Chambres-de-Montfoiron* et la *Barme* ou *Baume-aux-Prêtres*, située entre By et Myon, passent pour avoir été des lieux religieux. Il me semble que de telles explications ne seraient pas faciles à donner.

Précisons davantage encore. *Vie-aux-Prêtres*, *Part-aux-Prêtres* et *Chemin des Prêtres* (Salins), pourraient à la rigueur être attribués au sacerdoce gallo-romain, et de même, bien que les bois sacrés tiennent assez peu de place dans le polythéisme romain à l'époque impériale, *Bois aux Prêtres* (Malain, Clucy). *Clos aux-Prêtres* (Frasne) est à mes yeux un nom tout druidique; c'était l'*enclos sacré*, l'*inclosure* du barde Seisyll dans la chanson de Cynddelw, traduite par Davies. « Je suis maître en chansons, dit Seisyll dans ce poème, car je descends en droite ligne de la vraie caste des bardes *de l'enclos* (1). »

(1) « It is my right to be master of song, being in a direct line of the true tribe, a Bard of the inclosure. »

Je concède encore que *Clos-aux-Prêtres* ne rappelle, contre toute vraisemblance, qu'un fait gallo-romain; j'accorde même, si l'on veut, que *Fontaine-des-Prêtres* a pu tirer son nom de ce que les premiers prêtres chrétiens venus dans notre pays y ont administré le baptême (1); *Combe-aux-Prêtres* restera toujours acquis au druidisme par cette double raison que les druides habitaient des *abditi saltus*, et qu'il n'en était pas de même des pontifes du polythéisme romain.

M. Clerc me fait une objection. Ces noms de *Bois-aux-Prêtres*, *Combe aux Prêtres*, etc., existent ailleurs qu'à Molain; donc je n'ai pas le droit d'en tirer une conclusion en faveur de Molain. Ce genre de raisonnement se retrouve souvent sous la plume de M. Clerc, et notamment dans l'*Etude complète*, où il me paraît en avoir fait un usage excessif. Le nom de *Champ-de-la Bataille* se lit dans d'autres cadastres que ceux du pays d'Alaise; donc *Champ-de-la-Bataille* ne signifie rien, ni à Alaise ni ailleurs. Il me semble qu'il serait plus logique de conclure que, soit à Alaise, soit hors d'Alaise, on s'est battu partout où il y a des *Champs-de-la-Bataille*, et malheureusement l'histoire, si féconde en guerres et en combats, ne donnerait pas tort à qui raisonnerait de la sorte. Pour revenir à nos *Combe aux Prêtres* (2), je dirai

---

(1) *Fontaine-des-Prêtres* est à quatre kilomètres de Pontarlier et au bord du Doubs.

(2) M. Clerc concédait autrefois aux druides toute la montagne du Jura; je lis dans un de ses ouvrages : « Le Jura, sous les Romains, n'offrait, sur une longueur de plus de trente lieues, que rochers, précipices et sombres forêts, boulevard du pays ou *antique demeure des druides.* »

à M. Clerc que tout en regardant le *Médiolan* comme le principal séjour des druides, je n'ai jamais pensé qu'il n'y eût de druides qu'en cet endroit (1), pas plus que je ne pense que tous les prêtres d'un diocèse sont aujourd'hui au siége diocésain. Au-dessous du *centre religieux*, il pouvait et devait y avoir, comme je l'ai dit déjà, un certain nombre de *lans* habités par des prêtres et même peut-être de *Médiolans* propres à chaque tribu de la confédération.

Poursuivons notre énumération. *Valempoulières* a le *Patère* et *Clais-du-Patère*. Ausone nous apprend que le *Patère* était le prêtre de *Belen*. Un dérivé de ce mot a subsisté longtemps; Boniface VIII traitait encore de *Patérins* les Albigeois et Guillaume de Nogaret. Le mot de *clais* paraît synonyme de *clos*, l'un se rattachant au radical *claudere*, l'autre à κλείω (d'où εκκλησία) qui, par une coïncidence inexplicable autrement, signifie à la fois *fermer* et *célébrer*. L'enceinte des *Lycomèdes*, c'est-à dire des *prêtres du bois sacré* (2), est désignée par Pausanias sous le nom de κλήσιον, d'après l'édition Xylander, et κλίσιον, d'après l'édition Muller. L'un et l'autre traducteur rendent le mot grec par *septum*, qui signifie *enceinte* et *enclos*.

---

(1) Je dois faire ici un aveu qui ne m'est pas demandé. Sur le témoignage de deux personnes originaires de Santans et de Montfort, et habitant l'une et l'autre Salins, j'ai annoncé, dans mon premier travail, que ces deux villages avaient chacun une *Combe-aux-Prêtres*. Plus tard, j'ai vu les cadastres; le fait est inexact. *Chaux-Neuve* a une *Combe-aux-Prêtres* que je n'ai pas signalée.

(2) J'ai des textes grecs qui établissent que les *Lycomèdes* étaient des prêtres.

Pourquoi n'émettrais-je pas ici une conjecture ? Si je me trompe, M. Clerc me rectifiera. A mon avis, la science de ces temps obscurs ne peut se faire qu'à la condition que chaque observateur fasse connaître et tous les faits observés par lui, et toutes les interprétations dont ils lui paraissent susceptibles. Voici ma conjecture relativement à la *Clais-du-Patère*. Ce territoire comprend trois étangs, dont le plus vaste a environ quarante mètres de longueur. Molain a un climat nommé les *Clésiaux* et qui est situé également près d'une mare peu étendue aujourd'hui ; à Thesy, la flaque d'eau qui sert d'abreuvoir se nomme l'*Eclais*. Etaient-ce là les lacs sacrés et les mares miraculeuses des Gaulois? Une foule d'objets celtiques ont été extraits, en 1825, de la mare de l'Argillière, dans la forêt d'Evreux, et Strabon nous apprend que les Romains ayant vendu à l'encan les lacs sacrés de la Gaule, les acheteurs en retirèrent de grandes richesses. Tout ce qui est utile ou nécessaire aux hommes fut naturellement, à l'époque théocratique, placé sous la protection de la religion et des prêtres, soins confiés à d'autres mains dans nos sociétés constituées sur des bases différentes. Les sources et les réservoirs d'eau devaient être surtout chose précieuse sur les plateaux arides du Jura, et il était naturel dès lors d'en faire des lieux consacrés et enfermés dans une enceinte, près de laquelle le prêtre habitait peut-être souvent. A Valempoulières, le *Patère* est voisin de *Clais-du-Patère* (1).

---

(1) *Clay* signifie bien en anglais *argyle, marne;* mais Pline nous apprend que les Gaulois nommaient la marne *marga;* nos *clais* ne

Le *Bois-Marlin* (Vers), touche à *Champ-du-Pommier; Merlin* et le *pommier* sont partout étroitement associés dans la légende gaélique. J'ai discuté, dans un Mémoire spécial, ces deux dénominations également incontestables et toutes deux de haute valeur (1).

A Montrond, un autre *Champ-du-Pommier*. Le poirier était également un *arbre sacré*, comme l'indiquent les noms de *blessonnier* (2) et de *poire de prêtres*, dont j'ai parlé ailleurs, et aussi le poirier du Péloponnèse, que Pausanias nous dit avoir été consacré aux Dioscures. Les deux communes d'*Ardon* et de *Montrond* ont chacune un *Champ-du Poirier*, et de même *Valempoulières.*

Citons en bloc le *Pré-Belin* et la forêt du *Prince-Belin* (Montrond), la *Grange-à-la-Dame* (verte), et la *Dame-Ande* (Pontdhéry), enfin la *Combe-à-la Dame* (Molain), qui touche à *Combe-aux-Prêtres* et à *Saint-Bilbalbô.*

Entre Ardon et Montrond se trouve la forêt dite des *Cinq-Chênes*, ou plutôt des *Saints-Chênes;* une croix d'expiation est placée à l'entrée de la forêt. A peu de distance de là se trouve, dans la *Faye-de-Montrond*, une dépression de terrain où s'accomplissaient probablement des cérémonies druidiques, et qui a retenu de ce fait le nom de *Combe-au-Diable.* Entre *Valempoulières* et *Pontdhéry*,

---

sont donc point des *trous à marne*. En revanche, Myon a le *Trou-de-la-Margoue*, et Montrond le *Trou-de-la-Margo;* de la marne a été extraite de ce dernier lieu.

(1) Ce Mémoire a paru sous ce titre : *Du Culte des arbres chez les anciens.*

(2) L'anglais *bless*, bénir, paraît d'origine celtique. Ainvelle a un lieu nommé *Poirier-Béni*, ce qui est la traduction de *blessonnier.*

une autre portion de forêt se nomme également les *Saints-Chênes*.

Te's sont les principaux lieux-dits du *Médiolan;* en voici d'autres qui ne se présentent pas tous avec le même caractère d'importance ou de certitude, mais qu'il m'est cependant impossible de passer sous silence.

La commune de *la Chaux* a la *Grange-du-Malaton*. Les lutins se nomment, dans le Jura et en Suisse, *leutons* et *latons*. Enfants des ténèbres et vivant sous terre, ils étaient la milice invisible de la mystérieuse divinité de la nuit et du chaos, dont le nom (λήθω, *latere*), signifie en grec et en latin *ce qui est caché*. J'ai encore entendu raconter, par un vieillard de la Chaux, les maléfices commis par le *Ma-Laton*, ou mauvais lutin, envers les voyageurs qui passaient de nuit dans ce quartier.

La Chaux a un autre territoire nommé *Combe-Mâlin*. La *Fontaine-Merlin* de Saisenay, se nomme en patois *Fontaine-à Mâlin;* la *Combe-Mâlin* était donc consacrée aussi à l'amant de Viviane. On sait combien les sources étaient chères à Merlin.

Fons erat in summo cujusdam vertice montis;
Illic Merlinus consederat...

dit Geoffroy de Montmouth. La légende de l'enchanteur nous le montre vingt fois encore assis au bord des fontaines. *Combe-Mâlin* touche à la fontaine de *la Chaux*.

Je trouve ensuite *Champ de la-Forge* (la Châtelaine), lieu situé loin de tout cours d'eau et de toute habitation actuelle. *Champ de la Forge* rappellerait-il le *prêtre for-*

geron, dont le forgeron de Gretna-Green a conservé une des attributions les plus importantes?

La *Châtelaine* a ensuite *Fontaine-Noire*. Ce nom est, dans le Jura, celui de plusieurs sources où les vouivres viennent s'abreuver. Je ne connais cependant aucune tradition relative à celle-ci, mais cela tient sans doute à la solitude du lieu, qui est perdu en quelque sorte dans les bois. En général, la partie nord du Médiolan est moins riche en traditions et dénominations significatives que la partie opposée, et cela se comprend aisément. Le côté nord est couvert presque entièrement par des forêts domaniales qui ne sont parcourues et habitées que par des bûcherons. Etrangers au pays et changeant chaque année de quartiers, ceux-ci ont laissé périr et les noms de territoires et les traditions qui s'y rapportaient.

Les habitants de Molain portent le nom inexplicable de *Bourifoins*. Leur patron est *saint Viard* (Viator). J'ai dit que *saint Viard* me paraissait une transformation chrétienne du *Mercurius Viaticus*, que César nomme *Viarum atque itinerum ducem;* M. Clerc s'égaye beaucoup à propos de cette assertion, qu'il eût peut-être mieux fait de chercher à réfuter. Avant moi, M. Rousset avait déjà écrit : « Le culte de saint Viator a pu être substitué à celui d'Hercule Viator. » Et M. Delacroix : « Molain, le *lan* du milieu, dont le patron est saint Viatre ou le saint Viateur (1). » Du moment où Gaulois et Romains reconnaissaient des divinités protectrices des che-

(1(*Alaise et Séquanie*, page 72.

mins (1), il est fort vraisemblable qu'ils honoraient plus spécialement ces divinités au *point central*, où tous les chemins aboutissaient, comme j'espère le faire voir tout à l'heure. Est-ce la substitution du saint à la divinité païenne qui blesse mon honorable contradicteur? Je pourrais en citer plus d'un exemple; je me contenterai de reproduire un passage de la *Normandie souterraine*, de M. l'abbé Cochet : « Le culte des sources était tellement enraciné dans nos contrées, lors de l'introduction du christianisme en Gaule, que les évêques, dont les efforts tendaient sans cesse à détruire les superstitions païennes, eurent toutes les peines du monde à faire oublier au peuple le culte des eaux. Pour y parvenir, ils se virent souvent obligés de mettre certaines sources sous l'invocation des saints (2). » Ceux qui substituèrent aux *génies* des fontaines les saints du christianisme, purent bien aussi imposer un nom chrétien au *Mercure Viatique*. Enfin, M. Clerc m'obligerait beaucoup en voulant me raconter l'histoire de ce saint Viard, qui fut tué, d'après la légende, dans le pays du *Moydon*, et, par la même occasion, celle de *saint Bilbalbô* son voisin. J'ai cherché en vain l'une et l'autre dans divers ouvrages traitant ces matières.

Molain a *Combe-du Thiou*. Ce mot se rattacherait il à θέος et à *Thau*, qui, d'après Higgins, signifiait également *Dieu* en gaëlique?

---

(1) J'ai déjà dit ailleurs qu'on a trouvé dans le Gers un autel votif portant l'inscription : *Mercurio Viatico.*

(2) Ces lignes sont de M. Baudot, de Dijon; M. l'abbé Cochet les cite et s'en autorise.

Une dénomination très fréquente dans nos cadastres est celle de *Tertre*, qui indiquait peut être la butte d'où les prêtres rendaient la justice. *Montrond*, *Pontdhéry* et *Molain* ont chacun leur *Tertre*. Celui de Pontdhéry touche à *Champ-du Pommier* et à *Combe-aux-Prêtres;* celui de Molain se nomme *Tertre-des-Sénennes*.

Près de *Molain*, et sur le territoire de cette commune, est la *Croix-aux-Prêtres*, dite aussi *Croix Montalmet*, deux noms qui ont au moins le mérite d'être fort anciens.

Molain possède, à quelques centaines de mètres du village actuel, une très antique fontaine construite avec de forts blocs, et nommée la *Fontaine-de-la-Coinche*. Cette source est dominée par un mamelon nommé la *Colline-sur la-Croix*. « La *Colline-sur-la Croix*, dit M. Gindre dans le bulletin de la Société de Poligny, a dû être consacrée par le paganisme, et c'est sans doute pour christianiser en quelque sorte cette élévation et détourner le peuple de l'ancien culte, que la religion catholique y a élevé le signe de la rédemption. Au commencement du XVIII[e] siècle, on y a ramené à la lumière une aiguière en étain, un chandelier en bronze et divers autres instruments de sacrifices. Tout récemment j'y ai recueilli une médaille de Dioclétien (1). »

Telle est la seconde série des lieux-dits du *Médiolan;* tous n'ont pas la même valeur, et peut-être en est-il qui ne remontent qu'à l'époque gallo-romaine; mais j'ai dû les citer tous, en laissant aux lecteurs le soin d'en apprécier la date et l'importance. Indépendamment de ces noms de territoires, le pays de Molain possède une foule

---

(1) Bulletin de la Société de Poligny, janvier 1861.

de dénominations de forme tout-à-fait ancienne, et dont quelques-unes, au moins, peuvent avoir été d'origine druidique : *Pré-Touran*, *Charne*, *Carnotte*, *Vivalaise*, *Champ-Dry*, *Neudry*, *Gaulan*, etc., etc. Les abords du *Médiolan* étaient marqués par la *pierre-qui-vire* de Poligny, et la fameuse *pierre-lite* de Saint-Germain. On trouve enfin, à deux kilomètres des *Saints-Chênes* de Montrond, un territoire nommé *Taravan*, mot que M. Désiré Monnier traduit par *Tauri Fanum*, et qui me semble plutôt, comme je l'ai dit ailleurs, une altération de *Tarv-Awen*, c'est-à-dire *Diane-Taureau*.

La conquête romaine changea tout dans la Gaule. Les villes les plus importantes, au temps de l'indépendance, furent remplacées par d'autres cités construites dans leur voisinage. « Noviodunum, dit M. H. Martin, fut remplacé par Augusta des Suessons (Soissons), qui *descendit* dans la vallée de l'Aisne ; la capitale des *Véromandues* fut *transférée sur la Somme*, où s'éleva *Augusta des Véromandues*. » Gergovie, Bratuspantium, Bibracte, etc., se déplacèrent de même et devinrent Augusto-Nemetum, Cæsaromagus et Augustodunum. La même chose arriva dans le *Champ sacré* des Séquanes, où, en face de *Molain*, s'éleva le lieu tout romain de *Valempoulières*. Je crois avoir établi, dans mon premier Mémoire, que *Valempoulières* doit se décomposer en *Val-en-Pourières* (Campi Putridi) (1). Tous les autres lieux-dits de cette commune sont également latins ; les vieux chemins s'y nomment *vie*, et une bifurcation y porte même le nom de *Vie-et-*

(1) Aucune fouille n'a encore été faite à *Valempoulières*.

Vie. Au lieu d'un *Champ-du-Pommier*, Valempoulières a un *Pouměrio* ou *Pomœrium;* j'ai cherché à établir ailleurs que *Pomœrium* ne signifiait pas autre chose que *Champ-du-Pommier*. On trouve dans la même commune un canton nommé les *Grands Jeux*, c'est-à-dire les *Magni-Ludi*, que Tite-Live dit avoir été nommés indifféremment *Grands-Jeux* ou *Jeux-Romains*. Près des *Grands-Jeux* on rencontre *Champ-du-Taureau*, qui rappelle *Tarv-Awen* et les *Taurilia*, fêtes célébrées par les Romains en l'honneur des dieux infernaux.

Valempoulières possède encore un territoire nommé *Champ-Dolent*. On a déjà beaucoup discuté sur ce nom, qui se retrouve çà et là dans diverses provinces; voici mon opinion, ou pour mieux dire, ma conjecture. Si je suis bien renseigné, des ossements ont été trouvés à Quincy (Seine-et-Marne) et à Saint-Germain lès-Corbeil, dans des lieux nommés *Champ-Dolent*, et en assez grande quantité pour faire croire que ces territoires avaient servi de champs de bataille. *Aiglepierre*, lieu romain, a un *Champ-Dolent*, où M. Mignot, maire de la commune, a trouvé un tombeau et un anneau d'or. « Près de Dol (Ille-et-Vilaine), dit M. Désiré Monnier, se trouve le peulwen de *Champ Dolent*, qui est une pierre debout dans une forêt de pins... En Bretagne, les pierres plantées indiquent généralement d'*antiques sépultures*, de sorte qu'on pourrait traduire le *Champ-Dolent* breton par *Campus dolens*, le *champ des lamentations*, *le champ de deuil* (1). » Le *Capitole* de Rome fut, dit-on,

(1) *Annuaire du Jura*, 1860, p. 599.

ainsi nommé, parce qu'on y découvrit une tête en creusant les fondations. Or, quel est en langue italienne le nom du *Capitole? Campi-Doglio*, c'est-à-dire le *champ deuil*, la *città dolente*, le *champ dolent*. Puisque partout des ossements ont été découverts dans ces *champs dolents*, je crois que le nom signifiait le *cimetière romain*, et que le *Campi-Doglio* de Rome avait été primitivement le cimetière de cette ville (1).

Les dénominations de *Champ-Dolent*, *Pourrières*, *Vies*, *Champ-du Taureau*, *Pouměrio* et *Grands-Jeux* ne laissent guère de doute sur l'existence d'une localité toute romaine, et en quelque sorte d'un sanctuaire romain élevé en face du champ druidique comme pour le supplanter. Valempoulières ne paraît pas avoir été le seul lieu fondé dans ce pays par la défiance romaine. Tout autour du Médiolan règne une ceinture de lieux ou d'origine romaine, ou seulement devenus plus importants après la conquête, savoir : le *Fied*, avec ses cinq puits romains, étudiés depuis longtemps; *Poligny*, qui paraît tirer son nom de *Polichnium* (petite ville); *Tourmont*, dont les *chambrettes* sont célèbres; *Buvilly*, où, d'après M. Rousset, ont été découverts un certain nombre d'objets gallo-romains; *Grozon*, où les antiquités romaines le disputent en nombre aux antiquités celtiques; *Ivory*, dont un territoire nommé *l'Oési* a donné des mosaïques, des baignoires

---

(1) Les *Cap-Dueil* du Midi, dont le principal est la *Maison-Carrée* de Nîmes, ont eu probablement aussi cette origine. Les anciens dictionnaires donnent comme synonymes *dueil* et *deuil*, et *cap*, on le prouverait aisément, vient ici de *campus*. *Cap-Dueil*, c'est *Campi-Doglio*, soit dans son sens primitif, soit dans sa seconde acception.

en marbre, etc.; *Salins*, fondé à mon avis à l'époque impériale; *Château-Grillet*, dont je parlerai plus loin, et *Saint Germain*, dont le sol a rendu une foule de médailles et d'autres antiques. La plupart de ces localités ne figurent pas sur la carte où M. Clerc a partagé, par un trait hardi, la Franche-Comté en deux zones, l'une toute romaine, et l'autre « boulevard du pays ou antique demeure des druides. »

Revenons à nos lieux-dits. A en croire M. Clerc, le *Médiolan* n'aurait pas plus de dénominations significatives que tout autre territoire de la Franche-Comté, et il prend pour exemple le canton de *Levier*, qu'il oppose sous ce rapport au pays de Molain. Dressons à notre tour le tableau comparatif des deux pays (1).

Canton de Levier, d'après la liste de M. Éd. Clerc.	**Pays de Molain et du Moydon.**
Combe-du-Pommier.	Grange-à-la-Dame (Pontdh.).
Au Pommier-Rond.	Combe-à-la-Dame (Molain).
Gros-Pommier.	La Dame-Ande.
Haie-du-Pommier.	Pré-Belin.
Planche-du-Pommier.	Bois-du-Prince-Belin.
Champ-du-Pommier.	Champ-du-Pomm. (Pontdh.).
Champ-du-Pommier.	Champ-du-Pommier (Vers).
Champ-aux-Prêtres.	Champ-du-Pomm. (Montrond)
Prés-aux-Prêtres.	Poumério (Valempoulières).
Derrière-le-Clos-aux-Prêtres.	Combe-du-Biou (la Châtel.).

(1) J'omets de part et d'autre les *chemins de la Frate*, non que je ne croie encore que la *Frate* du bois de Pretin n'ait pu très bien être le lieu où s'assemblait la *Frateu*, définie par un concile : *Societas conjuratorum*; mais cela est trop peu important. Je donne tous les lieux-dits du *Mediolan* que je connais jusqu'à ce jour, en laissant le lecteur juge de la valeur de quelques-uns d'entre eux.

Suite du canton de Levier.

Derrière-le-Clos-aux-Prêtres.
Champs-aux-Prêtres.
Vie-des-Prêtres.
Pré-la-Dame.
Pré-la-Dame.
Pré-Dame.
Champs-aux-Dames.
Champs-la-Dame.
La Grosse-Pierre.
La Grosse-Pierre.
Chemin-de-la-Mort.

Suite du pays de Molain.

Vie-du-Biou (Valempoul.).
Champ-du-Poirier (Montr.).
Champ-du-Feu.
Bois-Marlin.
Combe-Mâlin.
Le Malaton.
Champ-de-la-Grosse-Pierre.
Fontaine-sur-la-Croix.
Baume-des-Saints.
Le Champ-de-la-Forge.
Champ-de-la-Guerre (la Chât.)
Champ-des-Piques (Valemp.).
Champ-de-la-Bataille (Molain)
Champ-de-la-Mort (Montrond)
Champ-des-Morts (Pasquier).
Combe-de-la-Mort (Ibid.).
Combe-aux-Morts (Valemp.).
Val-en-Pourrières.
Combe-du-Thiou.
Forêt-de-Baumain.
Pierre-Croisée.
Pierre-Encise (aiguill. druid.)
La Cave-de-l'Enclaye.
Fontaine-Noire.
Les Clésiaux.
La Clais-du-Patère.
Au Patère.
Champ-du-Taureau.
Les Grands-Jeux.
Champ-Dolent.
Les Chambres-de-Montfoiron.
La Grotte-de-Saint-Bilbalbô.
Saint-Viard.
Les Saints-Chênes (Montr.).
Les Saints-Chênes (Valemp.).
Croix-aux-Prêtres.
Combe-aux-Prêtres (Pontdh.).
Combe-aux-Prêtres (Molain)
Le Moydon.
Mediolanum.

On voudra bien remarquer que les noms cités par M. Clerc ne se rapportent qu'à *cinq* chefs, tandis que le *Médiolan* offre une très grande variété de dénominations anciennes. Je ferai observer aussi que je ne donne chaque *lieu-dit* qu'une seule fois, et dans sa forme principale, en rejetant les subdivisions qui eussent triplé ma liste. D'autre part, le canton de Levier se compose de *quinze* villages, tandis que toutes les dénominations que je viens de citer n'appartiennent qu'à *neuf* communes formant en quelque sorte un cercle dont le diamètre est d'environ deux lieues (1). Enfin, je n'ai jamais songé à nier que le canton de *Levier*, et en particulier *Frasne*, qui a un *Clos-aux-Prêtres*, aient possédé un établissement druidique.

Les Chemins.

J'ai écrit dans mon *Etude sur les Champs Sacrés* la phrase suivante : « Tous les grands chemins du pays séquane aboutissaient, comme je le ferai voir, à Molain. » Cette question des chemins est très compliquée, très difficile et pleine de détails tout-à-fait arides. Mon intention n'était nullement de la traiter dans ce premier travail, où j'embrassais diverses matières, mais bien dans un Mémoire spécial. Je disais en effet un peu plus loin, en parlant des chemins du pays de Salins : « Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans la discussion de pareils détails, mais j'établis le fait dans un Mémoire spécial qui paraîtra très

(1) L'amour des druides pour les forêts et la solitude explique cette étendue du Médiolan.

prochainement (1). » La note où je m'exprime ainsi n'a nullement échappé à M. Clerc, puisqu'il y fait lui-même allusion (2); comment n'a-t-il pas compris que la question des chemins du pays de Molain et de celui de Salins n'était qu'une seule et même question, et qu'en ajournant l'une, j'ajournais l'autre en même temps? « Je jette, dit-il, les yeux avec curiosité sur la carte du Médiolan, et je n'aperçois point le réseau annoncé. J'interroge le texte, même silence. Je *m'étonne* et je *m'afflige*, et je dis : « Ou ces chemins peuvent encore être constatés ou ils ne le peuvent pas; s'ils le peuvent, pourquoi ne pas les indiquer? Et s'ils ne le peuvent pas, comment affirmer qu'ils ont existé? » Je n'insiste pas sur cet incident, persuadé que M. Clerc sera le premier à regretter son inadvertance et le triomphe trop aisé qu'elle lui a valu pour un moment.

Voyons donc enfin cette question des chemins et du pays de Salins et du Médiolan qui y touche; mais d'abord il nous faut un critérium; quel sera-t-il? A quels indices accorderons-nous créance? Imiterons-nous M. Clerc, qui, dans la question d'*Alesia*, s'appuie presque exclusivement, pour fixer le tracé des chemins gaulois, sur celui des voies romaines et même des chemins des XVI^e et XVII^e siècles? Ce procédé peut être commode et expéditif; il n'est certainement pas vrai, car il faudrait admettre ou que l'état

---

(1) *Etude sur les Champs Sacrés*, page 33. — Je mettais la dernière main à ce Mémoire quand j'appris que M. Clerc se préparait à réfuter mon premier travail; il m'a semblé dès lors plus avantageux d'attendre et de voir venir.

(2) *Examen du système*, page 118.

social de la Gaule indépendante était le même que celui de la Gaule soumise et de la France de Louis XIV, ou bien que l'état social d'un peuple n'influe en rien sur la situation des bourgades et des villes et le tracé des chemins qui les relient entre elles, thèses également inadmissibles l'une et l'autre.

On peut dire, sans grand risque de se tromper, que sous la domination romaine les centres de population occupaient en général à peu près le même emplacement que les villes et bourgs d'aujourd'hui ; mais en était-il de même à l'époque gauloise ? Mon opinion est que dans nos pays de plateaux coupés par de profondes vallées, c'étaient les plateaux, et non les vallons et les combes, qui étaient recherchés de préférence par les Gaulois. Bien des vallées ne sont pas encore desséchées et assainies aujourd'hui (1) ; il est probable qu'à l'époque gauloise un bien plus grand nombre se trouvait dans ce cas. Dessécher une vallée est une opération qui demande non seulement beaucoup de temps et beaucoup de bras, mais encore, dans bien des cas, une entente et un accord de tous qui manquait certainement aux Gaulois. Ces peuples étaient d'ailleurs presque exclusivement pasteurs (2), et les tribus pastorales

---

(1) Sans quitter le pays de Molain et de Salins, le val de l'*Angillon* est encore aujourd'hui marécageux et très malsain.

(2) « Les Gaulois, dit Cicéron, regardent comme honteux de se livrer aux travaux de l'agriculture. » (*De Divinatione*, II.) — « Les mets des Gaulois consistent d'habitude en un peu de pain et beaucoup de viande bouillie, grillée ou rôtie à la broche. » (Posidonius, cité par M. Amédée Thierry.) — César nous apprend que les défenseurs d'Alésia avaient un bétail considérable et peu de froment. Les Belges avaient pour nourriture principale, d'après Strabon, du laitage et toutes sortes de viandes. Enfin, Diodore de Sicile nous fait

ont toujours préféré la montagne aux lieux bas et humides.

Une autre raison plus puissante s'ajoutait encore à celles-là. La sécurité vient-elle à manquer dans un pays, on voit aussitôt les peuples, par un instinct qui leur est commun à tous, fuir les vallées et chercher, pour s'y établir, soit les hauteurs, soit d'autres positions inaccessibles, comme celles des villages lacustres de la Suisse ou des îlots de l'Adriatique. C'est là notre histoire lors de l'invasion des barbares; c'est l'histoire des populations des Montagnes-Rocheuses, comme de celles du Caucase, et aujourd'hui encore en Morée, en Sicile et en Corse, les villages n'ont pas quitté le sommet des collines, où les avait jetés la crainte des Turcs, des Sarrazins et des Génois. Toute la question est donc de savoir jusqu'à quel point la Gaule possédait la sécurité, ou, au contraire, jusqu'à quel point elle en manquait. Or, César nous dit qu'il ne se passait presque pas d'année sans que les Gaulois eussent entre eux quelque *guerre civile*, et il ajoute ailleurs : « In Galliâ non solùm in omnibus civitatibus atque in omnibus pagis partibusque, sed penè etiam in singulis domibus factiones sunt. » Texte que M. Clerc lui-même a commenté dans les termes suivants : « Quel est le droit reconnu dans la Gaule ? Celui du plus fort. La loi commune? La guerre. L'habitude générale des peuples

---

voir les Gaulois « assis à côté de foyers flamboyants, avec des chaudières et des broches garnies de quartiers entiers de viande. » (Liv. V. 28.) La Séquanie avait d'excellents pâturages, et c'est dans ce sens qu'il faut entendre qu'elle était l'*optimus* ager totius Galliæ.

de la Celtique, des cantons, des familles ? Les divisions les plus acharnées (1). »

Etudions à ces points de vue le pays de Salins ; qu'y voyons-nous ? Les dénominations celtiques manquent presque absolument au cadastre des localités situées dans les vallées, telles que *Pretin*, *Moutaine*, *Fonteny*, *Salins*, et toute la partie basse des territoires d'*Andelot*, *Vers*, *Vannoz* et le *Pasquier*. Aucun objet gaulois n'a été trouvé dans tous ces lieux (2) ; ces objets abondent au contraire sur les hauteurs. Les noms mêmes de localités peuvent être consultés avec profit ; ceux d'Arbois, Salins et Poligny, villes situées toutes trois dans des vallons, sont de forme latine. *Pretin* paraît dériver de *Pratense* ; *Vers* est appelé *Vernium* par les anciens titres, et le Pasquier, *Pascua*, c'est-à-dire la pâture. Les territoires nommés *Chintres* et *Corns* sont très nombreux dans les vallées du Jura ; or, ces deux mots signifient, l'un en vieux français et l'autre en gaélique, *parc de bétail* (3). Trois villages du Val-d'Amour, *Santans*, *Chissey* et *Germigney*, ont à eux seuls *neuf* climats nommés *Corns*. Les vallons étaient les pâtures des villages situés sur les hauteurs, fait confirmé

---

(1) *Etude complète*, page 87.

(2) César dit bien que les Gaulois recherchaient les bords des rivières « vitandi æstûs causâ ; » mais il est évident, que les Commentaires ne parlent ici que des Gaulois de la plaine, et non des montagnards. Polybe, Tite-Live et d'autres historiens nous aideraient puissamment à réfuter cette assertion, si on la prenait trop à la lettre.

(3) Clucy a *Corn-à-Bœufs*, et Morteau *Corn-à-Bé*. — En face de *Corn-à-Bœufs* se trouve la *Côte-aux-Vaches* ; les deux troupeaux paraissent avoir été séparés chez les Gaulois. *Chintre* semble avoir été plutôt le parc pour le menu bétail ; le Jura a des *Chintre-aux-Moutons*, *Chintre-aux-Bouquins*, etc.

par la tradition, qui attribue la découverte des sources de Salins aux troupeaux et aux bergers de Saint-Thiébaud, village situé presque vers le sommet du mont Poupet.

La bourgade et le village séquanes affectaient donc de préférence les lieux élevés. Si j'ai tant insisté sur cette question, c'est qu'elle est celle des chemins eux-mêmes. Les tracés *directs*, entre deux localités situées à quelque distance l'une de l'autre, n'ont jamais appartenu qu'aux époques administratives et aux civilisations avancées; dans tout autre état social, les chemins se bornent à relier entre elles les localités immédiatement voisines. C'est donc sur les hauteurs, où étaient les centres de population, que nous chercherons les chemins gaulois. Les traces matérielles manquant presque absolument, à quels signes les reconnaîtrons-nous ?

D'abord à certaines dénominations conservées, dont les plus importantes sont *Rhèdes*, *Bennes*, *Ly*, *Fosse-au-Matchi* et *Nozeroy*. Examinons chacun de ces mots.

Rhède était, d'après Quintilien, le nom d'un chariot gaulois, et César mentionne fréquemment les *rhèdes* de ce peuple; mais, d'autre part, les Grecs possédaient des chars nommés ἐπιῤῥήδιον; Milon avait un *Rhedarius* qui, soit dit en passant, était peut-être un Gaulois cisalpin; enfin l'usage des *rhèdes* a survécu dans la Gaule, non-seulement à l'indépendance de ce pays, mais encore à la domination romaine, puisque Fortunat mentionne ce genre de chariots. Je tiendrai compte du mot *Rhèdes*, mais sans le regarder comme un indice infaillible. M. Clerc me permettra de lui dire, à propos de cette dénomination territoriale, que le bois situé au-dessus du

rocher de Goaille s'est appelé de tout temps, à Salins, le *Bois-de-Rhèdes*, et non pas le bois de *Roide*, comme il le prétend d'après l'orthographe vicieuse d'un cadastre de village (1). Le pont de Saizenay s'appelait également le *Pont-des-Rhèdes*, ainsi que le prouvent des titres qui sont aux archives de Salins. Pourquoi l'*Etude complète* ne dit-elle rien de ce pont-là ?

D'après Festus et Paulus, le mot de *Benne* est également gaulois (2); mais les *bennes* ayant été encore en usage longtemps après la conquête romaine, et même de nos jours, j'en userai à l'égard de ce mot comme à l'égard du précédent, et de même pour le mot *Ly*, qui se retrouve encore dans Ducange sous les formes *lia* et *leia*, signifiant l'une et l'autre *chemin*.

Fosse-au-Matchy m'avait paru d'abord, quand M. Delacroix signala cette dénomination, un indice bien douteux ; mais depuis ce moment-là, j'ai rencontré ce nom sept ou huit fois le long de tracés que j'ai de bonnes raisons de regarder comme anciens. Je tiendrai compte de ce mot sans lui accorder une trop grande importance.

De toutes ces formes données par le cadastre, la plus

---

(1) M. Clerc paraît ne connaître que fort imparfaitement toute cette partie du pays de Salins. Ainsi il fait aller le territoire de Clucy jusqu'aux « profondeurs à pic du château Sainte-Anne. » (*Etude complète*, page 25.) Ce territoire est cependant bien loin d'atteindre jusque-là, et il faut traverser deux communes pour y arriver. M. Clerc dit aussi que le chemin actuel de Myon à Salins passe par la Languetine (*Ibid.*). — Si mon honorable contradicteur a jamais à faire ce trajet, je l'engage à prendre, comme tout le monde, le chemin vicinal de Myon à Salins; il gagnera six kilomètres au moins et aura bien meilleure route.

(2) *Benna* linguâ gallicâ genus vehiculi appellatur.

concluante, à mes yeux, est le *Nozeroy* (1), équivalent celtique des *Vies-Blanches* et des *Chemins-Blancs* dont le Jura est sillonné. Je connais autour de Salins une dizaine de climats nommés *Nozeroy* ou le *Nozeroy*.

Nozeroy me paraît un indice à peu près sûr; je tiens compte des quatre autres dénominations, et surtout si je les trouve échelonnées le long d'un même tracé reliant ensemble des lieux qui me paraissent de la première époque. M. Clerc désapprouve la créance que j'accorde à ces témoignages du cadastre; n'en fait-il pas tout autant lui-même? Dans son *Appendice*, il invoque je ne sais combien de fois les mots de *vignes* et *vieilles vignes* comme souvenirs d'anciens tracés, et jusqu'à *dix-huit* fois ceux de *pérouse* et de *pérou*.

Au-dessus de tous ces indices, et bien au-dessus, je place les lignes de tumulus, dans lesquelles j'ai pleine foi; car aux époques les plus anciennes, les armées suivaient déjà les chemins comme aujourd'hui. M'arrive-t-il de rencontrer une file de tombelles se développant, comme au Moydon, sur un espace de plusieurs kilomètres, je n'hésite pas à affirmer que je foule une voie gauloise.

Telles seront mes bases. M. Clerc sera peut-être étonné que je n'y fasse entrer pour rien les pavés romains, les tuileaux à rebords et les tracés du XVII^e^ siècle;

---

(1) *Nos*, en gaélique, blanc, et *rod* (cas obliques, *roid*), chemin (Armstrong). De *rod* l'anglais *road*, chemin, et le français *rôder*, *être par les chemins*. On finira, je l'espère, par reconnaître que dans les mots *Villeroi*, *Villeneuve-le-Roi*, etc., *roi* signifie route, et que *ville* est une altération de *vie*. A Pontdhéry, *Vie-Neuve* est souvent appelée *Villeneuve*, et, au contraire, beaucoup de paysans prononcent encore le nom du village de *Villeneuve* (d'Amont) *Vie-Neuve*. *Villeroi* (Vie-le-Roi) est un nom redoublé.

mais il me semble que puisque les questions et d'Alaise et du Moydon sont purement gauloises, le gallo-romain n'a que bien peu de choses à y voir. Je dirai cependant, pour prévenir toute méprise, que tout en regardant les tracés gaulois comme aussi différents des tracés romains que l'était l'état social de la Gaule libre et anarchique de celui de la Gaule paisible et civilisée, j'admets certains tracés comme étant, de par la topographie, de tous les temps et de tous les régimes, et, d'autre part, je crois que la substitution du chemin romain au chemin gaulois ne s'est pas faite brusquement et dès le lendemain de la conquête, mais seulement au fur et à mesure du changement social, en sorte que la voie gallo-romaine a pu encore emprunter, pendant quelques années, le tracé gaulois.

Transportons-nous maintenant à Molain, et faisons voir que ce lieu était bien le centre du réseau séquane. Sept chemins rayonnaient de là dans les directions suivantes : 1° la Bresse et la Savoie, par Combe-d'Ain ; 2° la Suisse, par Jougne ; 3° Pontarlier et le nord-est du Jura ; 4° Alaise, Besançon et le nord-ouest de la Franche-Comté ; 5° la Saône et la Bourgogne ; 6° Grozon ; 7° Château-Châlons et Lons-le-Saunier.

La première ligne part du territoire de Molain sous le nom de *Grand-Chemin-Servin*, qu'elle garde pendant huit kilomètres, traverse *Champ-de-la-Mort*, passe à côté des *Saints-Chênes*, prend à Ardon le nom de *Chemin-Blanc*, qu'elle conserve jusqu'à Crotenay, où elle aboutit aux *Prés-du-Nozeroy*, puis elle s'engage dans la *Combe-d'Ain* pour se bifurquer ensuite dans les deux directions de la Bresse par *Isernore*, et de la Savoie

par *Dortans*. Le *Grand-Chemin-Servin* est bordé, dans presque tout son développement, d'innombrables tumulus. La route de Combe-d'Ain n'est contestée par personne, et M. Clerc dit lui-même « qu'elle était de la plus haute importance (1). » C'est, à mon avis, le chemin que se proposait de suivre César pour porter secours à la province romaine, tout en se rapprochant du Mont-Cenis et de l'Italie.

La seconde ligne suit également le *Chemin-Servin* jusqu'au territoire d'Ardon, passe à Vannoz, à Saint-Germain, à Charency et à Nozeroy. C'est là un tracé naturel et de toutes les époques ; aussi Rome l'a-t-elle emprunté, et aujourd'hui encore ce chemin est important. Beaucoup d'objets romains ont été trouvés à Vannoz, et un bien plus grand nombre encore à Saint-Germain, où M. Rousset voit « une ville romaine qui avait succédé à une bourgade celtique. » C'est là que se trouve la fameuse *Pierre-Lite*, un des monuments druidiques les plus importants de la Franche-Comté. Gilbert Cousin signale la découverte, à Charency, d'un très grand nombre de médailles ; le cabinet de feu le docteur Germain possède une hache en bronze trouvée à *Equevillon*, qui touche à cette commune (2). Enfin le nom de *Nozeroy* est à lui seul un précieux indice.

La troisième ligne, après avoir suivi d'abord le Grand-Chemin-Servin jusqu'à la plaine de Valempoulières, passe

---

(1) *Etude complète*, page 122.
(2) Le même cabinet possède une plaque de ceinturon et quatre médailles romaines trouvées à Saint-Germain.

vers ce village, traverse les *Liètes*, descend à Andelot et remonte, par Supt et la Vessoye, vers Boujailles et Pontarlier. Cette route est déjà indiquée par l'auteur d'*Alaise et Séquanie*. « La première direction, dit ce savant écrivain, est marquée sous la sombre voûte des sapins de la Joux jusqu'à Supt. Elle y porte, outre le nom de *Fosse-au-Matchi*, le vocable de *Chemin-des-Lans*, qui paraît désigner ici le pays des Moidons ou Molain (1). » De Molain jusqu'à deux kilomètres d'Andelot, c'est-à-dire dans un espace de plus de dix kilomètres, cette route est marquée par une série presque ininterrompue de tumulus, dont le principal groupe, que je n'avais point reconnu encore lors de la publication de ma carte du Moydon, se trouve au territoire nommé les *Liètes* (Valempoulières).

La quatrième ligne passe par *Champ-de-la-Bataille* de Molain, *Combe-de-la-Mort*, la *Pérouse*, *Champ-de-Ly*, nommé improprement *Chaux-Denis*, touche à *Combe-aux-Prêtres*, au *Champ-du-Pommier* et à *la Dame-Ande* de Pontdhéry, gagne probablement le territoire de Lemuy vers le lieu nommé *Sous-le Nozeroy*, puis celui de Cernans, passe à l'extrêmité est du *Bois-de Rhèdes*, puis aux *Bennes* de Clucy, puis au-dessus de *Combe-des Vallières* (Saizenay), entre dans la gorge de la *Languetine* et prend, un peu avant d'arriver à Alaise, le nom de *Vie-de-Sainte-Reine*. Ce tracé est tout-à-fait direct entre Molain et Alaise. Outre les noms que je viens de citer plus haut, les preuves de ce chemin sont : les tumulus qui l'accompagnent dans un espace de huit kilomètres à partir

(1) *Alaise et Séq.*, p. 72.

de Molain, d'autres tumulus signalés par M. Désiré Monnier dans le bois de *Bovard*, un certain nombre d'enfoncements circulaires situés dans la même forêt, et qui paraissent trop réguliers pour n'avoir pas été des mardelles, une dizaine de tumulus conservés à *Combe-des-Vallières* (Vallaria) (1), dans un terrain cependant cultivé, et les ornières gauloises de la *Languetine*, que M. Clerc lui-même ne met pas en doute. A en juger par les noms de *Vie-Blanche* et *Chaux-de-Ly* (2), la partie sud de cette quatrième ligne paraît avoir été empruntée pendant quelque temps par les Romains.

Constatons un fait en passant. A propos des deux derniers tracés, M. Delacroix, très favorable cependant à Salins, a écrit la phrase suivante : « Les deux voies ont été certainement établies à cause de Salins ; mais l'une et l'autre passent à côté de lui (3). »

La cinquième ligne passe par la *Châtelaine*, près du *Champ-de-la-Guerre*, aux *Chambres-de-Montfoiron*, à *Combe-du-Biou*, touche à l'*Oési* (Ivory), prend le nom de *Benade* (chemin des Bennes), puis celui de *Fosse-au-Matchi*, traverse *Champ-de-la Bataille* (Pretin), s'appelle *Nozeroy* et *Chemin-de-la-Mort*, puis par le chemin de la

---

(1) M. Clerc rejette l'étymologie si incontestable cependant du mot *Vallières*, qu'il se donne l'avantage de traduire par *camp* ou *castrametation*. » On peut, dit-il, affirmer que jamais, dans un lieu appelé *Vallières*, on ne trouvera de camp. » (*Etude complete*, p. 61.) *Vallieres* signifiait tout simplement *retranchements*, et des retranchements pouvaient se faire même avec de simples abattis d'arbres. Les *Vallières* barraient la gorge entre la *Languetine* et les *Aiguillons*.

(2) On dit également dans le pays *Champ-de-Ly* et *Chaux-de-Ly*.

(3) *Alaise et Séq.*, p. 72.

Vidoire, nommé faussement à Salins *Chemin-des-Anes* (1), elle se dirige vers Pretin, Aiglepierre, le Doubs et la Saône. Aucun tracé ne saurait être plus court pour se rendre de Molain vers ces rivières. Dans un espace de quatorze kilomètres, ce chemin est bordé presque sans interruption de tumulus, dont les principaux groupes sont à la *Montoise* (la Châtelaine), à *Mornô* et aux *Lavières* (Pretin). Ce chemin se tient toujours sur le plateau, et évite Salins comme les deux précédents.

La sixième ligne empruntait la cinquième jusqu'au territoire de la Châtelaine, passait près de la *Cave-de-l'Enclaye*, et descendait par Buvilly à Grozon, lieu important dès l'époque celtique, comme nous le verrons plus loin. Ce tracé est marqué par de nombreux tumulus, dans un espaee de deux lieues, à partir du *Champ-de-la-Bataille* de *Molain*. Au lieu dit la *Pessière* (Buvilly) est un tertre de soixante-dix mètres de diamètre qui n'est peut-être pas un simple accident marneux.

Enfin la dernière ligne, qu'il ne m'a pas encore été possible d'étudier par mes propres yeux, se dirigeait vers Château-Châlons et Lons-le-Saunier par les monts de Poligny et le village du Fied. Elle est attestée par une longue file de tumulus signalée par le bulletin de la Société de Poligny, série qui a son principal groupe au lieu dit la *Grillère*.

Tels étaient les chemins qui, du *Médiolan*, rayonnaient dans toutes les directions. Indépendamment des deux

---

(1) Le *Chemin-des-Anes* est à quatre cents mètres en amont. J'y ai été trompé moi-même dans mon premier Mémoire.

voies d'Alaise et de la Saône, un troisième tracé passait sur les hauteurs de Salins, sans descendre dans la gorge. Ce chemin, qui reliait Saint-Thiébaud et le Val-de-Saizenay, s'embranchait sur celui d'Alaise à Molain. Le tracé est marqué par un assez grand nombre d'objets celtiques trouvés à la *Grangette*, à la *Noirie* ou *Château-de Poupet*, et aux *Riantes* et *Rousset-du-Haut* (1). Ce chemin a même survécu à l'époque gauloise, car il serait impossible d'expliquer, autrement que par un *castellum* construit pour le commander, les objets romains découverts à la *Noirie* (2). J'en dirai autant de celui de Molain à la Saône, dont l'existence romaine est affirmée par les débris gallo-romains de l'*Oési*, le nom de *Vie-de-la-Mort*, une surface pavée trouvée à Pretin à une assez grande profondeur, la dénomination de *Porte-Vallière*, par laquelle on désigne aujourd'hui la gorge de Pretin, et enfin les antiquités romaines d'Aiglepierre.

Le chemin du Moydon et de Combe-d'Ain à Alaise fut aussi emprunté pendant plus ou moins de temps par les Romains, du moins en partie, et il se maintint sur les hauteurs. Au lieu de prendre naissance à Molain, comme à l'époque celtique, ce chemin part de Valempoulières, passe près des *Grands-Jeux*. descend à Pontdhéry, où il se nomme *Vie-Neuve*, défile au pied de *Château-Grillet* (3),

---

(1) On trouvera plus loin la liste de ces objets.

(2) Le *Château-de-Poupet* est à mi-côte de cette montagne et dans un lieu trop désavantageux pour qu'on puisse y supposer une *villa* romaine.

(3) Ces ruines ont encore aujourd'hui six mètres de hauteur sur trente en longueur. « Le nom de *Château-Grillet*, dit M. Clerc dans son *Etude complète*, indique toujours dans notre pays une sorte de castramétation antique. »

autre *castellum* romain, gagne par les *Milliaires* d'Andelot la *Vie-de-Dournon*, passe à l'extrémité ouest du *Bois-de-Rhèdes*, à la *Milliaire-de-Clucy*, à la *Chaux-sur-Grésil*, aux *Vieux-Chemins*, où il se croise avec la voie romaine de *Chambenoz*, au *Pont-des-Rhèdes*, s'engage dans la gorge des *Embossoirs*, où il ne tarde pas à se bifurquer, d'une part, sous le nom de *Chemin-Blanc*, vers By (*via?*), Montfort et Osselle, d'autre part, vers Alaise et le Moulin-Chiprey par la rive droite du Todeure et l'*Ile-de-la-Chaux*. Outre le *Château-Grillet*, ce chemin peut invoquer en sa faveur des traces bien marquées encore entre Dournon et le *Bois-de-Rhèdes*, d'autres vestiges entre les *Vieux-Chemins* et les *Embossoirs*, un assez grand nombre d'objets romains trouvés à Clucy, les ornières qui se voient aux *Embossoirs* dans le lit même du Todeure, et le pavé mis à nu, dans le pré de l'*Oye*, par la commission des fouilles d'Alaise.

Est-ce à dire que le Val-de-Salins ait été absolument abandonné et sans chemins à l'époque celtique et dans les premiers temps de la domination romaine? Je ne vais pas jusque-là; il y avait quelques sentiers plus ou moins difficiles, ne fût-ce que pour le bétail qui descendait dans la vallée et y découvrit les sources minérales. Je dis des sentiers et non point des routes; car il est peu de pays en France où la construction de routes soit aussi difficile que dans cette vallée, que M. Clerc a lui-même appelée autrefois « une gorge sauvage et profonde (1). » La route de Genève, construite au dernier siècle, disparaîtrait entiè-

(1) *La Franche-Comté à l'époque romaine*, page 147.

rement sous les éboulements marneux, si on la laissait dix ans sans réparation. L'ancien *Mont-de-Cernans* (route de Neuchâtel), où quelques-uns voient à tort une voie romaine (1), a des pentes de *dix* à *douze* pour *cent;* le *Mont-de-Remeton* (ancienne route de Jougne), est plus rapide encore; la route d'Ornans, établie en 1728, a des déclivités de *dix-sept* pour *cent.* La seule route facile est celle de Besançon par la vallée de la *Furieuse;* mais cette route est relativement moderne. C'est au fond de « cette gorge sauvage et profonde, » ou, comme dit Pélisson, de « cette vallée longue et étroite entre des montagnes d'une effrayante hauteur, » que M. Clerc place ce qu'il nomme « tout un monde celtique (2). » Il faut convenir que ce monde devait y être logé bien à l'étroit.

Mais, me dit M. Clerc, les sources salées, les salines, les sels, « le grand trésor salifère de la Séquanie, » voilà ce qui faisait l'importance de Salins à l'époque celtique. Examinons cette question. Salinois par ma naissance, et, j'ose le dire, aussi par mon cœur, je vais avoir à remplir le devoir pénible de plaider contre ma ville natale et de retrancher un ou deux des quartiers de noblesse que M. Clerc a bien voulu lui conférer avec tant de libéralité. Salins n'est pas celtique, et, selon toute vraisemblance, il ne remonte qu'à la seconde époque gallo-romaine, mais enfin il est incontestablement gallo-romain; c'est encore un assez beau titre d'antiquité.

---

(1) Le mode de pavage qu'on y remarque était encore usité dans le Jura il y a cent ans. J'ai entendu dire, par un habile fonctionnaire des ponts et chaussées, que les courbes de cette route étaient tout-à-fait dans le système des trois derniers siècles.

(2) « Salins est tout un monde celtique. » (*Etude complète*, p. 86.)

Salins et ses salines.

Strabon a écrit cette phrase souvent citée par les historiens de notre pays : « Rome recevait de la Séquanie de très belles salaisons de porcs (1). » Voilà tous les titres de Salins relativement à la première époque gallo-romaine ; aucun écrivain ancien ne nomme cette ville, ni ses salines, ni en général les salines séquanes. Non-seulement M. Clerc se contente de ce passage, mais il y voit encore une foule de choses qui n'y ont jamais été. Les Séquanes expédiaient à Rome du porc salé ; donc ils avaient des salines, conséquence déjà peu rigoureuse, puisque le sel paraît avoir été d'usage universel, et que le commerce le portait partout (2) ; donc ces salines étaient à Salins, autre conséquence moins rigoureuse encore. Avant M. Clerc, je le sais, d'autres écrivains franc-comtois avaient déjà fait le même raisonnement ; mais notre savant confrère n'était pas tenu de se payer de mots à leur exemple ni d'éviter le fond des choses. Ce n'était pas grâce au sel séquane, mais bien à la qualité supérieure de la chair des porcs séquanes, que les salaisons de notre pays étaient recherchées à Rome. L'Italie, dont tout le sol était occupé par

(1) Ὅθεν αἱ κάλλισται ταριχεῖαι τῶν ὑείων κρεῶν εἰς τὴν Ῥώμην καταχομίζονται (liv. IV, 43). Notons bien que κάλλισται ne doit pas se traduire par *excellentes*, comme on l'a interprété jusqu'à ce jour ; Strabon n'a voulu parler que de *belles pièces de salaison*, ce qui doit s'entendre surtout du volume.

(2) Hérodote cite comme un fait surprenant qu'une tribu très lointaine passait pour ne pas faire usage de sel. « Les peuples de la montagne du Caucase se rendaient à la ville de Dioscuriade surtout pour y acheter du sel. » (Strabon, Ed. Muller, page 434.)

la culture et les villas patriciennes, n'avait plus les vastes espaces et les vastes glandées nécessaires pour assurer à cet animal la vie libre, qui double la valeur de ses produits; la Gaule, au contraire, conservait encore d'immenses troupeaux de porcs vivant en plein air et presqu'à l'état sauvage. « Les porcs passent la nuit dans les champs, dit Strabon décrivant le pays des Belges (1); ils sont de taille élevée, vigoureux et agiles. L'étranger n'a pas moins à craindre d'eux que des loups. » L'historien ajoute comme pour mieux expliquer sa pensée : « Les Belges avaient de si nombreux troupeaux qu'ils expédiaient une quantité considérable de salaisons *non-seulement à Rome, mais encore dans la plupart des provinces de l'Italie* (2). » Où sont les salines du Belgium? A l'exception des tribus maritimes, les autres peuples belges devaient forcément recevoir le sel par le commerce. Remarquons bien que je ne dis pas que la Séquanie n'avait pas de salines, mais seulement qu'aucun texte historique n'en fait mention, et Strabon pas plus que les autres historiens.

Accordons tout; admettons que l'écrivain grec a voulu désigner les salines et les sources salifères de la Séquanie; n'y avait-il que Salins qui possédât de pareilles sources? Dom Grappin affirme que de son temps il y en avait une à *Bersaillin*, et que ce village avait possédé autrefois des salines. M. Rousset conteste ce fait, mais en admettant l'existence d'une source salifère à *Brainans*, qui touche à *Bersaillin*. *L'Abergement-la-Ronce* a cinq creux nommés

(1) Strabon, liv. IV, chap. 4. — (2) *Ibid.*

les *Puits-Salés*. Au village de la *Muire*, près de Domblans, on a trouvé, d'après le *Dictionnaire des communes*, « des entassements de décombres de bâtiments, des tuileaux antiques à rayures, et des sépultures construites en maçonnerie renfermant ordinairement des lampes en terre cuite. » Le village de Nans a un territoire nommé la *Mure*. L'historien Chevalier mentionne un *puits salé* à Jougne. Dunod, analysant un acte de 1147, dit : « L'on voit par cet acte que l'on fabriquait alors du sel auprès de *Saint-Hippolyte*, dans le village de *Soulce* (1). » Gouhenans possède actuellement d'importantes salines ; *Saulnot* et *Tourmont* en ont eu. « Vers l'an 1447, dit M. Rousset, une source abondante d'eau salée parut tout-à-coup dans un pré des Granges-de-Beauregard. Les populations voisines y accoururent en foule pour voir ce nouveau trésor et y puiser de l'eau. On établit bientôt des salines qui furent appelées la *Saulnerie de-Tourmont*. » Les sources salées se retrouvent donc déjà sur bien des points de la Franche-Comté (2). Poursuivons notre énumération.

On lit dans Dunod : « Lons-le-Saulnier est un lieu très ancien, puisque saint Désiré, archevêque de Besançon, y a été inhumé. « Et à la page suivante : « Le terme *led*,

---

(1) *Histoire de l'Eglise de Besançon*, I, p. 154.

(2) « Oultre Gray nous havons une multitude grande de sources salées qui donneraient abondance de sel, si elles étoient cuittes comme à Salins et qu'elles fussent accompagnées et avoisinées des forêts nécessaires ou bien qu'elles fussent en territoire appartenant immédiatement au souverain ; mais elles sont surtout délaissées par commandement du prince... Or en délaissant un très grand nombre de fontaines salées qui sont encore pour le jourdhuy cogneues et par lesquelles les villages voisins sont dénommés, etc. » (Gollut, *Mém. des Bourg.*, ch. 33.)

dont on a fait celui de *ledo*, est celtique. » M. Désiré Monnier dit de même : « *Ledon*, rendu par *ledo* dans les chartes latines, a son radical dans *led*, terme celtique qui fait allusion au phénomène journalier que présente la source salée de cette ville, car il veut dire *flux de la mer*. » M. Monnier renvoie, pour cette étymologie, à Isidore de Séville et à Ducange. Je lis ensuite dans M. Edouard Clerc lui-même : « Les salines de Lons-le-Saunier, connues sous les Celtes et *renommées dès le règne de Tibère*, avaient attiré en ces lieux une population considérable. » Ce passage n'est peut-être pas sans quelque exagération ; mais ce n'est pas à moi de le censurer ici. M. Rousset s'exprime ainsi à son tour : « Il ne peut y avoir de doutes sur l'existence du village de Montmorot (1) antérieurement à la conquête des Gaules. Son nom primitif, que les Romains cherchèrent en vain à latiniser, fait allusion aux sources salifères qui jaillissent sur son territoire. Il est certain que les Celtes ont exploité ces eaux précieuses. On a trouvé dans les environs des haches en pierres de jade, une médaille d'or à l'effigie de Philippe II de Macédoine (2), et des tombelles gauloises qui forment encore des éminences près du hameau de Sugny. » M. Rousset énumère ensuite longuement les débris de colonnes, mo-

---

(1) On sait que Montmorot et Lons-le-Saunier ne font qu'une seule et même localité.

(2) Ces *Philippes* étaient, on le sait des monnaies gauloises. « Les Gaulois, dit M. H. Martin, ne paraissent avoir commencé à battre monnaie qu'après leur grande expédition de Macédoine. Ils imitèrent d'abord les Philippes d'or. » (*Histoire de France*, liv. I, page 91.) — « On trouve même parmi les monnaies gauloises des pièces qui sont indubitablement copiées sur les monnaies de Philippe II, roi de Macédoine. » (*Manuel de numismatique*, par M. Hénin, t. II, p. 53.)

saïques et autres objets trouvés à Montmorot ; mais tout cela est romain et doit moins nous intéresser pour le moment.

Dunod et MM. Éd. Clerc, Rousset et Désiré Monnier sont donc unanimes à regarder comme localités celtiques Lons-le-Saunier et Montmorot. Voyons maintenant ce qui regarde Grozon. « Grozon, dit Dunod, était anciennement un lieu considérable. Il a pu tirer son nom du mot celtique *gronn* (1). » — « Grozon, lieu important sous la domination des Césars, dit à son tour M. Éd. Clerc (2). » — Et ailleurs : « Parmi les villes (romaines), on comptait au centre du pays .... Lons-le-Saunier (Ledo) et Grozon, renommées par leurs salines (3). » — M. Éd. Clerc cite en outre le passage suivant de l'historien Perreciot : « Les fragments de tuiles romaines, les médailles anciennes, les décombres de vieux bâtiments, les restes de statues, de sépulcres qu'on y découvre, sont des preuves de son antiquité. Elle était incontestablement ville sous l'empire romain. » David de Saint-Georges dit à son tour : « Chaque année on trouve des médailles grecques dans le territoire de Grozon, aussi bien que des médailles romaines. J'ai vu cette année un Philippe de Macédoine qui était la troisième médaille en or qu'un cultivateur de Grozon eût trouvée dans son champ depuis deux ans (4). » — « Quel mouvement, s'écrie enfin M. Rousset, devaient donner à ces routes, effacées aujourd'hui, la marche des armées ro-

(1) *Histoire du comté de Bourgogne*, page 451.
(2) *La Franche-Comté à l'époque romaine*, page 98.
(3) *Ibid.*, page 3.
( ) David de Saint-Georges, page 17.

maines, les convois de chariots qui allaient charger le sel aux salines de Grozon (1)! » — Et ailleurs : « Longtemps avant la venue des Romains dans la Séquanie, Grozon était déjà le séjour d'une peuplade qui exploitait ses précieuses sources salifères (2). » C'est à Grozon, et non pas à Arinthod, comme le dit par erreur M. Edouard Clerc, qu'a été trouvé, sous une épaisse couche de cendres, le *Vercingétorix* en or qui a été présenté à M. le docteur Germain.

Voilà les titres de Grozon ; ils ne le cèdent en rien à ceux de Lons-le-Saunier, ou plutôt ils leur sont encore supérieurs. Perreciot et M. Edouard Clerc reconnaissent l'importance du lieu sous la domination romaine ; David de Saint-Georges signale les médailles gauloises qui y ont été découvertes ; Dunod et M. Rousset regardent la localité comme celtique. Tous ces témoignages relatifs à Grozon et à Lons-le-Saunier sont nets et francs, parce qu'ils s'appuient sur des faits, et il n'existe entre eux aucune contradiction. Examinons maintenant l'opinion des écrivains franc-comtois relativement à Salins et à ses salines, et voyons si nous y trouverons le même caractère précis et unanime.

Voici d'abord Dunod : « Quoique l'on fabriquât déjà à Salins du sel sous l'empire romain, il n'y avait encore qu'un *village* plusieurs siècles après, car ce lieu est qualifié *vicus* par l'auteur de la *Vie de saint Germain*

(1) *Dictionnaire des communes*, article *Tourmont*.
(2) M. Rousset ajoute : « Les antiquités gallo-romaines sont si nombreuses à Grozon, que nous n'essaierons même pas d'en donner la nomenclature. »

d'Auxerre, dans la relation d'un miracle qui se fit à Salins en 862. Un ancien Martyrologe de l'Eglise de Besançon l'appelle aussi *vicus* à l'occasion de la déposition du corps de saint Anatoile, faite au commencement du onzième siècle (1). » M. Clerc me répondra sans doute, ou plutôt à Dunod, que Salins avait dû être détruit lors de l'invasion des barbares, et qu'il ne s'était relevé qu'à l'état de *bourg;* mais *Mauriana* se trouvait dans le même cas, et cependant trois titres de l'époque franque lui donnent la qualification d'*urbs*. Dunod dit ailleurs : « Il est probable que les Séquanais *usaient simplement de l'eau salée*, et que les Romains leur ont appris à en tirer du sel (2). » Je ne partage pas cette dernière opinion, adoptée cependant par d'autres historiens encore, comme nous le verrons tout à l'heure, mais en la supposant vraie, que deviendrait « le grand trésor salifère de la Séquanie ? »

L'historien Béchet admet Salins comme lieu celtique, mais sans se rappeler que dans ses premiers chapitres il avait posé des prémisses qui rendent cette conclusion en quelque sorte impossible. Voici quelques passages de cette *introduction :* « La vallée dut n'offrir pendant plusieurs siècles qu'un *lac* mélangé d'eaux salées; quelque évènement *extraordinaire*, peut être même *quelque spéculation hardie*, en détruisant l'obstacle qu'éprouvait le cours de l'eau, fit disparaître le lac et rendit le local abordable. Les habitants d'alentour ou les premiers colons qui vinrent s'y établir durent enfin observer la sa-

(1) *Histoire du comté de Bourgogne*, p. 436.
(2) *Ibid.*, tome II, page 435.

ture de ces eaux, qui sans doute pendant longtemps encore, *n'avaient formé qu'un marais*. Peut-être, comme le porte la tradition, l'ardeur avec laquelle le bétail courait s'y abreuver, fut-elle l'occasion de cette découverte. Il est *impossible d'en assigner l'époque*..... La naissance des eaux douces au voisinage des eaux salées, dans le fond de ces précipices, est non-seulement en pure perte, mais d'un grand dommage pour l'établissement. Il fallut, dès le principe, prévenir un mélange qui eût à peu près anéanti la valeur des produits Et comme on ne pouvait, à une telle profondeur, procurer aux eaux douces un écoulement, à moins de pratiquer des excavations prodigieuses, on fut obligé d'élever séparément, par des mécaniques, les eaux salées et celles qui ne le sont pas, afin de tirer parti des premières et de se débarrasser des autres .... Il est certain que très anciennement le sol de ce quartier de la ville (celui des salines) fut beaucoup moins élevé qu'il ne l'est aujourd'hui. Il fut naturellement, et pendant des siècles, le lit de la rivière, qu'il a *fallu rejeter sur sa gauche*, et que les ouvrages d'art y tiennent encore suspendue. » Cette rivière est le redoutable torrent nommé la *Furieuse*, qui, depuis vingt ans, a trois fois enlevé une partie de ses ponts et couvert d'eau divers quartiers de la ville, y compris celui de la saline (1). M. Béchet constate que la vallée de Salins fut longtemps un *lac* ou un *marais*, qu'il fallut un *événement extraordinaire* ou une *hardie spéculation* pour en faire écouler les eaux, qu'il

(1) Au mois de juillet 1851, la Grande-Rue n'avait pas moins de deux pieds d'eau en face de la saline. Au faubourg Galvoz, un homme perdait pied au milieu de la chaussée.

est *impossible* d'assigner l'époque où les sources furent découvertes, que le voisinage des eaux douces et des eaux salées rendait l'exploitation très difficile, et enfin qu'on dut commencer par rejeter sur la gauche et endiguer l'impétueux torrent. L'étonnement est grand quand, après l'exposé de ces faits, l'historien arrive à dire qu'il est au moins vraisemblable que César connut les salines et qu'il en *améliora le service*. La critique historique n'avait pas encore fait de grands progrès vers 1825, époque où le livre fut écrit; mais Béchet était un homme de bon sens et d'observation, qui en outre était né dans le pays et le connaissait parfaitement. Il a bien décrit et mal raconté, peut-être par exagération de patriotisme. Du reste, l'historien de Salins ne mentionne, à l'appui de sa conclusion si inattendue, ni un texte, ni un objet romain ou gaulois, ni le moindre débris de construction. Des conjectures, voilà tout.

D. Grappin pense, comme Dunod, que les Séquanes ne traitaient pas encore l'eau salée par le feu et l'évaporation ; son opinion est qu'ils n'ont « appris que des Romains eux-mêmes la manière d'en tirer du sel (1). »

David de Saint-Georges s'exprime ainsi : « Il n'est pas douteux que les sources salées, auxquelles Salins doit son nom et sa prospérité, ne fussent connues du temps des Romains, *puisqu'elles* sont les plus abondantes et les plus anciennes. Cependant on ne voit à Salins *aucun indice de constructions romaines*, à moins qu'on ne considère

(1) Je n'ai à ma disposition ni D. Grappin ni Perreciot ; j'ai trouvé ce passage de D. Grappin dans un autre ouvrage. Il est extrait des *Recherches sur les anciennes monnaies de Franche-Comté*.

comme telles, d'après la tradition, une partie des voûtes qui forment les immenses souterrains des salines. Les orfèvres et les fondeurs de Salins me fournissent souvent des médailles et autres antiquités (1). » Antiquités romaines, sans doute, ou d'époques postérieures. Avaient-elles été trouvées à Salins même ou dans les environs ? Il serait important de le savoir. Où sont, en tout cas, les Philippes d'or de *Grozon* et de *Montmorot* et le Vercingétorix de l'une de ces localités ? Bref, David de Saint Georges conjecture que Salins a été un lieu romain, ce que personne ne met en doute, et il ne dit pas mot de l'existence de cette localité à l'époque celtique.

M. l'abbé Robin est de Salins, et il a étudié longuement et à fond les annales et le sol de cette ville ; voici son témoignage tel qu'il est consigné dans l'*Annuaire du Jura :* « M. l'abbé Robin, qui est né dans cette ville, et qui s'y est livré à des recherches immenses au fond des archives municipales, ne doit pas avoir négligé dans le même temps les informations que prend d'ordinaire un historien sur les monuments archéologiques. Nous l'avons consulté sur cette introduction si naturelle à son travail inédit, et il a eu l'obligeance de nous assurer que les *vestiges de l'antiquité celtique et gallo-romaine n'abondent pas à Salins;* et que pour ce qui est arrivé à sa propre connaissance', cela se borne à des choses peu relevantes (2). »

Après avoir ainsi demandé l'avis de son honorable

(1) *Recherches sur les antiquités celtiques et romaines*, p. 84 et suiv.
(2) *Annuaire de* 1854.

confrère, M. Monnier n'a pas jugé à propos d'en profiter. « Salins, dit-il, est le nom latin d'une ville qui a dû commencer par des salines gauloises (1). » M. Désiré Monnier est réduit à invoquer, à l'appui de sa thèse, des étymologies tout-à-fait impossibles. Ainsi *Sambel*, nom d'un des puits à muire, est à ses yeux une altération de *Saint-Bel; Beau-Regard* est ainsi appelé parce qu'il est « en regard de Belin, » qu'en réalité on n'aperçoit point depuis cet endroit; *Corn-à-Bœufs*, qui n'était qu'un parc pour les bœufs, est métamorphosé en « un mémorial du culte de Belenus ou de Belen. » M. Monnier complète ainsi sa pensée : « Par ses établissements de sel coctile, Salins doit reporter son origine à la période celtique; mais il *est certain* que les Romains y apportèrent un nouveau mode de fabrication, en y introduisant des salinateurs venus de l'Italie. » L'honorable écrivain tient beaucoup à ces *salinateurs*, qui, selon lui, fondèrent autour de Salins plusieurs villages, et notamment *Aresches* et *Clucy*, qu'ils nommèrent ainsi en commémoration d'*Arretium* et de *Clusium*, leurs patries.

> Et parvam trojam simulataque magnis,
> Pergama.

Je ne m'arrêterai point à discuter ce système, qui est entièrement hypothétique, mais je prendrai acte seulement de la déclaration implicite de M. Monnier, que les salines de Salins avaient peu d'importance avant les améliorations qui y furent introduites par les Romains. Voici encore un passage du même écrivain : « On prétend que

(1) *Annuaire de* 1855.

les Galls, avant que la conquête romaine leur eût amené des administrateurs et des savants de toutes les façons, ignoraient encore le procédé employé pour la fabrication du sel blanc marin (1). »

Mieux avisé que M. Monnier, l'abbé Guillaume élude la question de l'existence celtique de Salins. « Sans remonter, dit-il, aux siècles où les Gaulois, habitants de la Séquanie, n'avaient point encore subi le joug des Romains, on peut s'assurer que les salines de Salins étaient déjà connues de ces derniers (2). »

J'allais oublier Bullet et Gollut. Le premier regarde Salins comme une localité des plus celtiques; le second n'admet pas même que les Romains en aient connu les salines. Je demande qu'ils soient renvoyés dos à dos.

M. Delacroix vante avec chaleur les salines celtiques de Salins, mais seulement dans quelques mots jetés en passant, et il ne donne pas ses raisons.

M. Rousset se contredit comme Béchet, tantôt avançant que Salins était localité romaine, voire celtique, tantôt avouant que les preuves pour l'établir manquent absolument. Voici un passage de cet écrivain : « De vagues traditions sur l'état primitif de la vallée de Salins et sur les circonstances merveilleuses qui amenèrent la découverte de ses sources salées, *restent seules* pour éclairer l'époque incertaine à laquelle les habitants utilisèrent pour la première fois ces sources. Il faut remonter jusqu'à la fin du v^e siècle pour rencontrer des documents qui

---

(1) *Annuaire de* 1841.
(2) *Histoire de Salins*, page 1.

constatent positivement que ces salines étaient alors en pleine exploitation, et que le sel s'obtenait par l'évaporation (1). »

Terminons par le témoignage de M. Clerc lui-même, témoignage écrit il y a quelques années déjà. M. Clerc, à cette époque, songeait seulement à établir que cette localité avait eu une certaine importance à l'époque romaine. Voici le texte : « Comme Salins n'offre *aucune trace de constructions romaines*, les historiens de cette ville ont éprouvé *quelque embarras* pour justifier son antique origine; ils ont omis, à mon avis, et peut-être ignoré la meilleure des preuves : c'est le croisement visible des voies romaines au fond de cette gorge sauvage et profonde (2). » Il y aurait peut-être bien des choses à dire sur ces routes (3) et leur croisement *visible* au fond de la gorge de Salins; mais comme ce ne sont que des routes romaines, sans aucune importance dans une question toute gauloise, je passe outre et me borne à prendre acte du double aveu de M. Clerc, savoir, que Salins n'offre *aucune trace de constructions romaines*, et, d'autre part, que les historiens qui ont voulu prouver son existence à l'époque impériale se sont trouvés dans l'*embarras* embarras qui eût été bien plus grand encore, s'ils eussent essayé de démontrer la celticité du même lieu.

Je ne connais que deux écrivains étrangers à la pro-

(1) Article *Salins*, page 558.

(2) *La Franche-Comté à l'époque romaine*, page 147.

(3) M. Clerc n'en compte pas moins de *vingt*, toutes « convergeant vers ce centre salifère » (*Etude complète*, page 84.) Et il se demande si le *magnum oppidum* de Besançon (*maximum*, s'il vous plaît!) offrait un rayonnement aussi complet de voies de communication.

vince qui se soient occupés de l'histoire de Salins, La Martinière et Pélisson. « On *ignore* dit le premier, le *temps* de la découverte des salines, mais on prétend qu'elles ont donné le nom à la ville de Salins. Il y en a même qui veulent qu'elles aient été connues des Romains. » Voici les expressions de Pélisson : « On dit que ces sources merveilleuses ont été autrefois découvertes par le bétail avide de sel et de tout ce qui en retient quelque mélange. En quel temps? *on ne le sait pas.* »

Quelle diversité d'appréciations et que de témoignages contradictoires! Les uns affirment, les autres nient; d'autres affirment en se contredisant, et après avoir nié d'une manière plus ou moins ouverte; d'autres encore évitent prudemment la question ou déclarent qu'elle ne peut être résolue; où sont les témoignages si nets et si affirmatifs que nous avons rencontrés tout à l'heure relativement à Grozon et à Lons-le-Saunier?

Entrons plus avant dans la question. *Led* et *Grozon* sont celtiques par leurs noms; celui de Salins est tout latin, et de même la dénomination de la montagne qui domine les salines, et d'où les sources étaient censées provenir, le mont Salomon (*Salis mons*), aujourd'hui la montagne Saint-André. M. Clerc m'oppose les noms celtiques de *Châtel-Guyon*, *Belin* et *Champ-Belin;* il eût pu compléter la liste par l'addition de deux *Fontaine-à-la-Dame*, d'un *Champ-du-Poirier* et d'un *Chemin-des-Prêtres.* Voyons ces lieux-dits et leur situation, mais en ayant toujours présent à l'esprit que nous ne devons pas confondre les hauteurs de Salins, éminemment celtiques, avec le fond de la vallée, qui ne l'est pas du tout.

Belin est le nom de la montagne qui domine la ville du côté de l'est, avec une hauteur de 366 mètres au-dessus de la saline. C'est là que se trouve Clucy, où ont été découverts beaucoup d'objets celtiques, et c'est sur le plateau supporté par cette montagne que passait le chemin de Molain à Alaise. *Champ-Belin* est situé à plus de deux kilomètres des salines, et non pas au fond de la vallée, comme le croit M. Clerc, mais sur le premier gradin de la montagne. M. Clerc dit lui-même, dans son *Etude complète*, que le nom de *Belin* est si répandu en Franche-Comté qu'on ne peut rien conclure de cette dénomination. *Châtel-Guyon* (66 mètres au-dessus des salines) est le nom d'un château du moyen-âge et d'une maison féodale; rien de celtique n'a encore été trouvé autour de ce lieu. *Chemin-des-Prêtres* (50 mètres au-dessus des salines), est le nom d'une portion de la voie romaine de Chambenoz; on y a trouvé un couteau de sacrifice en bronze doré recueilli par M. Germain; une croix est plantée au bord du chemin. Ce couteau de bronze doré, trouvé au bord d'une voie romaine, porte à croire que la dénomination de *Chemin-des-Prêtres* est gallo-romaine, et non pas druidique. Les deux *Fontaine-à-la-Dame* ont leur source presque au sommet des montagnes de Belin et de Saint-André; l'une d'elles conserve ce nom dans la vallée, dont elle est le seul lieu-dit celtique. *Champ-du-Poirier* est à *quatre* kilomètres des salines et à mi-côte de la montagne de Cernans. Voilà tout; on conviendra que c'est bien peu pour une localité qui a deux cents lieux-dits et qui aurait été tout un monde celtique. Le seul village de Pontdhéry possède six fois autant de dénominations anciennes.

Le sol de la vallée de Salins a été creusé et fouillé à de grandes profondeurs lors de la reconstruction de la ville, détruite par l'incendie de 1825. Tandis que les hauteurs environnantes ont donné beaucoup d'objets celtiques, la vallée n'a produit absolument que du gallo-romain. Voici, aussi exactement que possible, la liste des objets trouvés depuis vingt ou trente ans, soit à Salins, soit autour de cette ville, dans un rayon de deux lieues. La plupart ont été découverts ou recueillis par feu M. le docteur Germain, MM. Rouget frères, de Salins M. Antoine Fardet, de Clucy, et se retrouvent répartis actuellement entre le cabinet de M. Germain, le musée de Cluny, celui de Besançon, et la bibliothèque de Salins.

Au *Pont-des-Carmes*, 1 médaille romaine.

Dans le lit de la *Furieuse*, à 3 mètres de profondeur, une statuette égyptienne.

A *Bracon*. 4 médailles romaines, dont 1 de Julien; 1 autre médaille romaine à Salins, sans désignation de territoire.

Au pied d'*Arel* (val de la Furieuse), 1 médaille romaine.

Aux *Sentues* (30 mètres au-dessus des salines), 1 hache de jade. Cette hache est le seul objet celtique qui ait été trouvé vers la partie basse de la vallée.

A la *Loge-des-Gardes* (80 mètres au-dessus des salines), 2 pointes de flèche en silex et 1 couteau en silex.

A *Touvent* (2 kil., 140 m.) (1), 1 hache (bronze).

---

(1) Les *kilomètres* marquent la distance à partir des salines, et les *mètres* la hauteur au-dessus de cet établissement.

A *Chemin-des-Prêtres*, qui conduit à *Touvent*, 1 couteau de sacrifices en bronze doré, 1 médaille romaine vers les mêmes lieux.

Au pied de *Belin* et touchant au rempart de la forteresse du côté du sud (180 m.), 20 pointes de flèches (silex), 3 fragments de couteaux (id.), 1 objet de destination inconnue (id.), 1 hache (jade) et fragments de plusieurs autres.

Aux *Riantes* et aux Roussets-du-Haut (4 kil., 340 m.), 2 pointes de flèche, 1 poinçon en cuivre, 1 lampe (bronze).

Aux *Chamols* (3 kil., 150 m.), 2 pointes de flèche (silex), un fragment de couteau (id.)

A *Coubreux* (4 kil., 10 m.), 1 agrafe de manteau (fer doré), 1 fer de lance romain, 6 clefs anciennes (fer), 1 poterie romaine.

A *Poil-de-Chien* (3 kil., 40 m.), 1 hache (jade).

A la *Noirie*, nommée aussi *Château-de-Poupet* (3 k., 370 m.), 1 agrafe de manteau (bronze), 1 armille (bronze), 1 couteau (id.), 1 poignard (id.), 1 statuette égyptienne (bronze), 1 César-Auguste, 4 haches de jade, dont une trouvée près de là, au lieu dit la *Grangette*, 3 bouts de flèche (silex), 1 fer de flèche, 1 sorte d'instrument de chirurgie. Rappelons que le *Château-de-Poupet* paraît avoir commandé un ancien chemin qui devait conduire de Saizenay à Saint-Thiébaud.

A la *Grange-Sainte-Anne* (2 kil., 290 m.), 1 hache (jade).

A Clucy (5 kil., 250 m.), 5 fragments de bracelets (bronze), 4 fibules (id.), 4 lances et styles (id.), 4 haches et fragments de 3 autres (id.), 2 pièces d'armure (id.),

7 fragments de meules (granit), 1 lame (fer), 7 pointes de flèche (fer), 17 haches (jade).

Au *Chemins-des-Enfants-Bleus* (5 k., 250 m.), 1 hache (calcaire).

A *Arloz* (5 kil., 200 m.), 1 hache (jade), mentionnée par M. Monnier.

A *Champagny* (6 kil., 170 m.), 1 hache (jade).

A *Saizenay* (5 kil., 140 m.), 5 médailles romaines.

A la *Chapelle* (8 kil.), celts en bronze, dessinés par M. Monnier, dans l'*Annuaire du Jura*.

A *Charnay* (8 kil., 250 m.), 1 hache (jade), 1 médaille celtique.

A *L'Abergement-lès-Thésy* (7 kil., 160 m.), 1 hache (jade).

A *Château-Fredondon* (9 kil., 150 m.), 1 Antonin.

Grâce à l'obligeance de M. le docteur Albert Germain, j'ai visité, le crayon à la main, le riche cabinet d'antiques que lui a légué son père, et j'ai interrogé moi-même toutes les personnes qui m'avaient été signalées comme possédant ou ayant possédé quelques objets anciens. J'ai donc lieu de croire cet inventaire aussi exact que possible. Comme on le voit, le nombre des objets celtiques diminue à mesure qu'on se rapproche du fond de la vallée, et pas un seul n'a été trouvé dans le voisinage des salines et sur l'emplacement de la ville actuelle. Ajoutons, pour ne rien omettre, que le vaste territoire de Salins, qui possède cependant beaucoup de communaux et de forêts, n'a pas *un seul tumulus*, à l'exception de ceux que M. Désiré Monnier signale dans *Bovard*, bois situé à huit kilomètres de la ville et traversé par le chemin de Molain à Alaise.

Conclusion.

Résumons-nous. Les anciens avaient des *centres* nommés par les Grecs *omphale*, par les Latins *umbilicus* et *media regio*, par les Gaulois *mediolan* et *meadhon*.

Molain se nommait *Mediolanum* en latin, et la forêt qui l'avoisine était appelée *Sylva Maydunensis* ou forêt du *Moydon*, ces deux derniers mots paraissant une forme locale de *meadhon*, qui est le terme gaélique signifiant la *terre du milieu*.

Molain est ou exactement au *centre* de la Séquanie, ou si rapproché de ce point qu'on peut le regarder comme ayant été la *media regio* de ce pays.

Les prêtres résidaient à *Enna*, à *Delphes*, à *Amsanctus* et dans la *Media regio* de la Gaule, quatre localités qui étaient des *centres;* le pays de *Molain*, dont le nom signifie le *champ sacré du milieu*, possède une foule de dénominations religieuses qui attestent que ce lieu était aussi la résidence des prêtres. En outre, les hypogées, si chers au druidisme, y abondent.

Molain est le *centre* du réseau des chemins séquanes.

Enfin l'importance du lieu est attestée par *quarante* ou *cinquante* mille tumulus existants encore aujourd'hui et disposés, soit autour de cette localité, soit sur son emplacement présumé, de manière à ne pas laisser douter le moins du monde qu'une immense bataille ait été livrée en cet endroit, et que cette bataille ait eu pour but l'attaque et la défense du *Champ-Sacré*.

M. Clerc attribue ces sépultures, ainsi que celles d'A-

laise-Amancey, à des combats livrés pour la possession des salines de Salins, système qui offre d'invincibles difficultés.

Les tumulus du pays de Molain et ceux d'Alaise forment deux groupes parfaitement distincts, parfaitement concentrés autour de ces deux localités, et distants l'un de l'autre, au point où ils se rapprochent le plus, d'au moins dix kilomètres. D'un côté, toutes les lignes de tombelles partent du Moydon; d'autre part, elles tendent toutes à Alaise (1).

Situé entre Alaise et Molain, et à trois heures de distance de chacun de ces villages, Salins n'a, à proprement parler, pas un seul tumulus, circonstance vraiment fâcheuse pour un lieu qui aurait été l'objet de tant de convoitises et de luttes si acharnées.

Les chemins de l'époque celtique font comme les lignes de tumulus; ils évitent tous Salins pour se diriger vers Alaise et Molain.

Les titres de Salins consistent dans la donation faite par Sigismond à l'abbaye d'Agaune, et dans le passage de Strabon relatif aux salaisons de Séquanie. Le premier de ces titres, étant du VI[e] siècle, est tout-à-fait sans valeur dans une question purement gauloise; je l'écarte. Reste le passage de Strabon; mais d'abord les Séquanes auraient pu avoir, au temps de Strabon, des

(1) Deux groupes importants, que je ne trouve signalés nulle part, existent, l'un dans le bois communal de *Byans* (coupe de 1861), et l'autre aux *Tertres* de Montfort. Ces deux groupes sont situés l'un et l'autre sur la route suivie par Vercingétorix et César, à partir d'Osselle.

salines, sans que pour cela ces peuples en possédassent avant la conquête; car le demi-siècle qui sépare les deux époques effectua bien des changements dans la Gaule. En second lieu, Strabon ne dit pas du tout que les Séquanes avaient des salines, mais le sens du texte est tout simplement qu'ils possédaient de riches troupeaux de porcs, dont les produits supérieurs étaient fort estimés à Rome. Enfin, même en admettant l'existence de salines chez les Séquanes, ce ne serait pas à Salins, mais à Grozon et à Lons-le-Saunier qu'il faudrait les chercher. Ces deux localités portent en effet des noms gaulois, et on y a découvert non-seulement des médailles et autres objets celtiques sur *le terrain* même des salines, mais encore une quantité bien autrement considérable d'objets gallo-romains. Salins, au contraire, est latin et par son nom et par ses antiques; l'époque gauloise n'y a laissé ni une dénomination, ni une médaille (1), ni une sépulture, rien absolument. C'est qu'à Salins d'immenses difficultés s'opposaient à l'exploitation et même à la découverte des sources salifères, tandis qu'à Grozon et à Lons-le-Saunier ces deux opérations étaient sans comparaison bien plus faciles.

Je crois n'avoir laissé sans réponse aucune des objections de M. Clerc concernant le *Champ-Sacré* des Sé-

(1) M. Clerc dira peut-être que le sol de l'époque celtique n'a pas été encore atteint par la pioche des travailleurs. Je répondrai qu'il l'a été sur plus d'un point et qu'on n'a rien trouvé, qu'on n'a rien trouvé également sur les bords du fond du vallon, où la pente n'a pas permis l'exhaussement du sol, que l'époque gauloise et l'époque romaine se faisant suite immédiate l'une à l'autre, on eût dû trouver au moins quelques objets des derniers temps celtiques, et enfin, que si le sol primitif était tellement inférieur au sol actuel, le vallon n'était plus qu'un gouffre entièrement inhabitable.

quanes, et j'espère aussi avoir démontré l'impossibilité de la thèse de notre savant confrère relativement à Salins.

Vous jugerez, Messieurs, s'il est possible d'expliquer, par les salines de Salins, les innombrables sépultures du pays de Molain et d'Alaise, ainsi que les dénominations historiques et les traditions de ces intéressantes localités. De la thèse de mon honorable contradicteur et de la mienne, l'une seulement est vraie, et l'autre, pour emprunter le mot de M. Clerc lui-même, n'est qu'un rêve. Est-ce la mienne qui est chimérique, comme le prétend notre savant confrère? Est-ce la sienne qui mérite ce nom? Vous prononcerez, Messieurs, et pour ma part je m'inclinerai respectueusement devant votre sentence.

POÉSIES

Par M. Adrien BEUQUE.

VŒUX ET PRIÈRE.

Psallam Deo meo, quandiù fuero!...
Psal. cxlv.

Beaux jours pleins d'avenir, si riants d'espérance,
Où mon âme candide ignorait la souffrance,
Charme des temps passés, qu'êtes-vous devenus?
Et toi ma voix mourante, et toi lyre insonore,
Qu'au nom de l'Eternel je sens vibrer encore,
Pour lui ne chanterez-vous plus?

Avez-vous épuisé cette haleine de flamme,
Tout ce parfum d'amour s'exhalant de mon âme
Comme le pur encens qui monte jusqu'à Dieu?
Avez-vous oublié ces mâles harmonies
Dont frémissaient jadis les ondes infinies
Parmi les échos du Saint-lieu?

Avez-vous ?... mais silence! orgueilleuse pensée
Qui sied mal à mon âge, à ma veine glacée...
L'arbre découronné peut-il fleurir encor?
Peut-on joindre aux frimats la sève printanière,
Et demander aux nuits ces moissons de lumière
Qu'épand le jour en gerbes d'or?...

Et pourtant, je ne sais quelle fibre inconnue
Frisonne dans mon cœur, me trouble, me remue;
Quelle invisible main veut délier ma voix.....
Faut-il, ange des vers, céder à ton envie?
Faut-il, cygne inspiré, près de quitter la vie,
Chanter pour la dernière fois?...

Hélas! si près d'atteindre à la borne suprême,
Barde des temps passés et l'ombre de moi-même,
Qu'ai-je à dire aux enfants de ce siècle nouveau?
Pour chanter en prophète et rendre un seul oracle,
Il me faudrait, ô Dieu! rajeunir par miracle
Ou ressusciter du tombeau!

Mais tu le veux, Seigneur?... Eh bien! commande, appelle!
A ma voix languissante, à mon front qui chancelle
Rends la fleur du bel âge et les feux du printemps;
A mon hymne sacré prête un brûlant délire;
Que ton souffle divin m'électrise, m'inspire
Comme il m'inspirait à vingt ans!

Et pareil à l'oiseau se mourant de vieillesse,
Qui retrouve au bûcher sa brillante jeunesse
Et surgit de la cendre où renaît sa beauté;
Déployant, radieux, les ailes du génie,
Je ceindrai de nouveau ma tête rajeunie
De gloire et d'immortalité!

C'est alors que ma voix cessant d'être muette,
Que ma lyre, à son tour, ma harpe de prophète
Enfanteront des sons dignes de ta grandeur.....
O Dieu! je veux t'aimer et te chanter encore;
Au déclin de mes jours, ainsi qu'à mon aurore,
Reçois tout l'encens de mon cœur!

Mais c'est peu de t'aimer ainsi qu'on aime au monde :
Au sein du pur amour, à sa source profonde,
Je brûle d'étancher la soif de mon amour.....
Evanouissez-vous, fragiles créatures ;
A vos charmes trompeurs, à vos grâces impures
J'ai dit un adieu sans retour !

Oh ! quand ressuscité par ta bonté suprême,
Adorant ta splendeur, me mirant en toi-même,
Pourrai-je commencer le cantique éternel?.....
Quand pourrai-je, grand Dieu ! m'enivrant de ta gloire,
M'abîmer en ton être, et perdre la mémoire
De ce monde infirme et mortel?

Quand n'aurai-je des sens, au gré de mon envie,
Que pour épanouir et confondre ma vie
Dans le sein amoureux de ta divinité?
Quand pourrai-je, ravi d'une ineffable extase,
Exhalant de mon cœur tout le feu qui l'embrase,
M'unir à ton éternité?

LA GLOIRE.

ODE.

Transit gloria mundi !

J'ai vu d'un œil d'envie et d'une âme affamée
L'éclat des lauriers immortels
Dont on orne le front, la lyre et les autels
Des élus de la renommée :
Ce spectacle divin faisait battre mon cœur...
Jeune encore, et pourtant sans force, sans haleine,
Je me sentais déjà brûler de veine en veine
Du feu céleste et créateur.

Quoi? me disais-je, eh quoi? ne puis-je, en mon audace.
Imiter ces mortels fameux
Dont les vers, admirés de nos derniers neveux,
Aux siècles impriment leur trace?
Ces sublimes hauteurs qu'ils osèrent tenter,
Ne puis-je les franchir de l'élan du génie?
N'ai-je pas une oreille avide d'harmonie,
Un cœur, une voix pour chanter?

Oui, la gloire m'appelle et m'ouvre une carrière
Toute féconde d'avenir.....
Il est beau de laisser un vivant souvenir,
Un nom rayonnant de lumière !...
Honneur à ces flambeaux de la postérité
Dont l'éclat se ranime et s'accroît d'âge en âge !
D'un si noble destin faisons l'apprentissage;
Volons à l'immortalité!...

O gloire !... c'est ainsi que tu flattais mon âme
En aiguillonnant le désir
Qui, bientôt dévorant, est venu me saisir,
Porté sur tes ailes de flamme!...
J'ai su l'atteindre, enfin, ce prix de mes efforts,
Cette immense faveur..... j'ai joui de tes charmes!...
Ah! devais-je payer, expier de mes larmes
Ces courts et fragiles transports!.....

Malheureux ! qu'ai-je fait en te livrant mon être?...
Séduit par ton éclat trompeur,
Fallait-il donc si tard dépouiller mon erreur,
Apprendre enfin à te connaître?.....
L'ingrate m'abusait; j'ai perdu le repos;
Je poursuis sans relâche une vaine chimère :
En place du nectar, je bois la coupe amère
Qu'elle prépare à ses héros !

Qu'ai-je fait, dis-je encore, en quittant ma retraite
Et cette douce obscurité
Où je goûtais la paix et la sécurité
D'une félicité parfaite?
De l'existence, hélas! j'ignorais les ennuis;
J'ignorais les fureurs de la jalouse envie;
A l'abri des regards, je composais ma vie
D'heureux jours, de paisibles nuits.....

Et mon bonheur, hélas! se dissipe et s'envole!
Et le sommeil fuit de mes yeux.....
Qui pourrait compenser des biens si précieux?
Serait-ce l'onde du Pactole?.....
Eh! que me font, à moi, les trésors, les honneurs,
Tous ces hochets brillants que le vulgaire adore?
Qu'importe un nom fameux dont le siècle s'honore
A qui boit le fiel de ses pleurs?.....

O gloire! trop souvent tu n'a que des abîmes
Pour tes favoris les plus chers.....
Dirai-je, en ce moment leurs célèbres revers,
Et le nombre de tes victimes?.....
Ah! sans parler encor des malheurs effrayants
De celles que bannit une patrie ingrate;
Sans nommer Thémistocle, Aristide, Socrate,
Combien d'exemples foudroyants!.....

Et pour ne m'arrêter qu'à l'illustre souffrance
De tes enfants harmonieux;
Que de Bardes, hélas! d'un destin glorieux
N'ont rien connu que l'espérance!.....
Que de nobles proscrits dévora le désert!
Que d'autres, mendiant le pain de la misère!...
Il suffit de citer, après le vieil Homère,
Ovide, Le Tasse et Gilbert!.....

Le voilà donc le prix de si pénibles veilles !.....
Trop ingrate divinité,
Ta voix n'est que mensonge, erreur et vanité,
Un son brillant à nos oreilles.....
Que d'autres à ton char s'attachent désormais ;
Qu'ils briguent la faveur d'une frêle couronne :
De ton joug affranchi, pour moi, je t'abandonne,
Et je dédaigne tes attraits.

Mais il est dans les cieux une gloire immortelle
Dont la beauté ravit mon cœur;
Qui de l'être infini reflétant la splendeur,
Est sublime, immense, éternelle.....
Pour elle je soupire et languis nuit et jour;
C'est son souffle divin qui fait vibrer ma lyre;
C'est elle que j'invoque, et qui seule m'inspire
Des chants de prière et d'amour!

FRAGMENT D'UN POÈME INTITULÉ :

MYSTÈRES DU CHRIST.

Parabole de l'Enfant prodigue.

Sous un aspect nouveau, sous un voile emprunté
Jésus révèle encor sa touchante bonté ;
Là s'offre encore à nous sous les traits d'un bon père
De son immense amour le divin caractère.....
Ecoutons, admirons ce langage immortel :

Un fils ayant voulu, sur le bien paternel,
D'avance recueillir son ample légitime,
Des plus honteux excès fut bientôt la victime.

Parti sans guide, hélas! pour un pays lointain,
Suivant de ses désirs le caprice incertain,
Se plongeant, sans remords, dans d'ignobles délices,
Infortuné jouet de ses laches complices,
Il eût, en peu de temps, dissipé son avoir,
Et tomba de l'ivresse au sein du désespoir.

Que faire en sa douleur? qu'oser en sa détresse?
Revenir à son père?... ô honteuse faiblesse!
Il ne voudrait jamais, affrontant son courroux,
Aller s'humilier, trembler à ses genoux.....
Mais la faim l'y réduit... la faim qui le dévore.....
Non. non; plutôt souffrir, plutôt mourir, encore!...
Saisi, dès cet instant, d'un vertige nouveau,
Il s'engage à conduire un immonde troupeau;
En vain, pour apaiser le cri de la nature,
Il dispute aux pourceaux leur grossière pâture;
Rien ne saurait suffire aux besoins qu'il ressent.
C'est alors que lassé d'un supplice incessant.
Vaincu par sa misère, abjurant sa folie,
Le prodigue, en son cœur, s'accuse et s'humilie;
Que, déplorant, enfin, son crime et ses revers,
Il éclate, en ces mots, baigné de pleurs amers :

« Que fais-je, malheureux?..... Fuyons, à l'instant même,
» Sortons de cet état d'opprobre et d'anathème
» Où je souffre, où je meurs impur et criminel,
» Loin de mon doux pays et du toit paternel.....
» Où j'expire, accablé de l'horrible torture
» Du mortel aiguillon de la faim que j'endure;
» Tandis que chez mon père, ô regrets! ô douleur!
» Tout abonde au profit du moindre serviteur!... »

« Oui, sans plus différer, j'irai trouver mon père :
» Par mes brûlants sanglots désarmant sa colère,

» Me frappant la poitrine, embrassant ses genoux,
» Je dirai : Fils ingrat, j'ai péché contre vous,
» Contre vous, ô mon père!... et contre le ciel même;
» Et je viens m'incliner sous votre arrêt suprême.....
» Indigne, désormais, de porter votre nom,
» Que la moindre faveur atteste mon pardon :
» Daignez me recevoir, c'est ma seule demande,
» Parmi les serviteurs que votre voix commande;
» C'est l'unique bienfait auquel ose aspirer
» Celui que le remords est venu déchirer! »

Il dit; et rassemblant ses forces défaillantes,
Regagne à pas tardifs les campagnes riantes,
Berceau de son enfance, asile de la paix,
Qu'il va revoir encor pour ne les fuit jamais!
De ses nobles aïeux il touche enfin la terre.....
O saint ravissement! il voit venir son père
Chancelant, tout courbé par l'âge et la douleur,
Mais dont l'âge et les maux n'ont pu glacer le cœur...
Confus, à ses genoux l'enfant se précipite.....
Et bientôt sur son sein un autre sein palpite.....
Le vieillard, ayant lu son mortel embarras,
S'empresse avec amour de lui tendre les bras;
Pardonne à ce cher fils, l'étreint et le caresse;
Et lui rend tous les droits qu'il eut à sa tendresse.
Il s'écrie : « Accourez, ô mes vieux serviteurs!
» C'est Ruben!... c'est mon fils qui vient sécher mes pleurs!...
» Prenez dans mon palais une robe éclatante;
» Ornez et parfumez sa nudité tremblante;
» Cherchez dans mon trésor un anneau précieux;
» Préparez à mon fils un banquet somptueux :
» Pour fêter son retour, j'entends que sur ma table
» On serve le veau gras, l'orgueil de mon étable;
» Et que chacun, ici, dans ce jour solennel,
» S'associe aux transports de mon cœur paternel! »

Homme, à ce trait sublime, à jamais mémorable,
Reconnais de ton Dieu la clémence adorable!.....
Pécheur! nouveau Prodigue, il t'ouvre aussi les bras...
Et toi, fidèle encore, ô juste! ne va pas
Imiter le murmure et la plainte d'un frère
Qui, bassement jaloux, fut repris de son père :
« Mon fils, je ne vous fais, lui dit-il, aucun tort .
» Vous avez tout mon bien..... mais Ruben était mort;
» Il est ressuscité!... souffrez donc que ma joie
» Eclate dans l'ivresse où mon âme se noie!... »

« Enfants, dit le Seigneur, le Dieu de charité :
» J'en jure par ma gloire et par ma vérité :
» Plus grande est dans les cieux l'allégresse des anges,
» Plus heureuses en moi sont leurs saintes phalanges,
» D'un seul pécheur à Dieu signalant son retour,
» Que de tous les élus conquis à son amour. »

TABLE DES MATIÈRES.

Séance du 30 *janvier* 1862.

PIÈCES DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

FIN.

Besançon. — Dodivers et Cie, imp. de l'Académie, Gr.-Rue, 42.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

MÉMOIRES
DE L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

Séance publique du 23 Août 1862.

PIÈCES DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

BESANÇON

DODIVERS ET C^ie, IMPRIMEURS DE L'ACADÉMIE
Grande-Rue, 42.

1863

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 AOUT 1862.

Président annuel, M. PARANDIER.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

J'ai essayé, dans notre séance de janvier dernier, de vous montrer qu'une connaissance, ne fût-elle que sommaire, de la géologie d'une contrée, peut, dans bien des cas, fournir de précieux documents pour les recherches historiques et archéologiques, dont cette contrée peut être l'objet.

Je vous demande aujourd'hui la permission de faire un pas de plus, en vous démontrant clairement, je l'espère, qu'on peut trouver, dans les faits que constate et décrit cette science, une explication satisfaisante et réellement très vraisemblable de récits merveilleux qui

obscurcissent l'histoire des premiers âges des peuples, découvrir l'origine de ces contes que le bon sens rejette aujourd'hui, et discerner enfin le fondement de réalité qu'ils pouvaient avoir à leur point de départ.

Je prends pour exemple un chapitre très connu de la mythologie, celui de l'histoire des Titans qui voulurent escalader le ciel, histoire depuis longtemps considérée comme l'une des plus pures fables du paganisme.

Le père Pezron, dans son antiquité des Celtes, prétend que les Titans ne sont pas des êtres fabuleux; mais bien une famille de princes puissants, d'une très grande valeur et d'une haute stature, qui firent de très grandes choses, environ 2,000 ans avant J.-C. Il prétend même que c'est de la race de ces princes, qui eurent autrefois tant d'éclat, qu'est descendue celle des Celtes et des Gaulois.

On ne voit rien d'extraordinaire ni de réellement invraisemblable dans ces assertions; mais le merveilleux de la mythologie populaire commence lorsqu'on leur donne, pour expliquer leur puissance et leurs hauts exploits, le nom de *géants* surpassant de beaucoup les autres hommes en grandeur et en force. Cette fable se développe et s'égare, quand il y est dit que : voulant détroner Jupiter, ces géants entassèrent rochers sur rochers, et élevèrent des montagnes pour escalader la voûte céleste.

Les plus fameux, dit la mythologie, étaient Eucelade qui portait et lançait même des rochers entiers, Typhée, demi-homme et demi-serpent, dont la tête atteignait

le ciel; on en comptait encore un grand nombre d'autres moins fameux, mais toujours plus ou moins monstrueux et non moins extraordinaires.

L'entreprise eut d'abord beaucoup de succès, les dieux quittèrent même, pour la plupart, le parti de Jupiter; mais celui-ci ayant terrassé ses adversaires, par les coups redoutables de sa foudre, et les ayant précipités dans les torrents et les abîmes, les dieux déserteurs, honteux de cette défaite, se retirèrent et périrent les uns dans les cavernes, les autres au sein des montagnes, où ils se métamorphosèrent en crocodiles et autres sortes d'animaux ou monstres étranges; telle est la fable mythologique;

Eh bien! Messieurs, je vais essayer de vous faire voir qu'on peut la considérer, de même que bien d'autres plus ou moins ingénieuses, comme une de ces hypothèses imaginées pour se rendre compte de faits d'ailleurs fort réels et qui, dans des siècles de grossière ignorance et de profonde superstition, a bien pu être admise comme propre à en donner une explication alors irréfutable.

Pour le faire voir, il me suffira du rapprochement de faits, les uns géognostiques, les autres paléontologiques, maintenant parfaitement bien connus.

L'existence des hautes montagnes s'explique aujourd'hui, chacun le sait, par un soulèvement des masses intérieures les plus anciennes, qui, en s'élevant, ont rompu les couches de roches stratifiées sédimentaires qui leur étaient superposées, et qu'on retrouve déchirées et posées sur les flancs du massif central soulevé.

Il est facile de comprendre que les mers qui avaient déposé ces couches de sédiments dûrent, dans le cataclisme de leur brusque déplacement et de leur retraite, agrandir, par de puissantes érosions, les déchirures produites, et que des trombes auxquelles ne ressemble plus, comme grandeur de phénomène, aucun des plus grands ouragans que nous voyons aujourd'hui, vinrent infailliblement les accroître encore.

Ce fait s'observe, avec une vérité frappante, dans toutes les chaînes de montagne.

J'en ai même donné à l'Académie, dans un mémoire lu en séance particulière de mai une description pour les montagnes qui nous environnent.

Depuis, M. Thurmann en a développé méthodiquement les éléments complets pour les chaînes de Porrentruy, et notre compatriote Renaud-Comte en a complété l'étude et la classification pour les hautes montagnes du Doubs; mais, dans nos chaînes du Jura, à part la forêt de la Serre qui forme près de Dole un îlot de terrains primordiaux isolés au milieu de quelques lambeaux de grès et de terrains jurassiques secondaires qui les enveloppent, le granit ni sa ceinture de grès ne se montrent nulle part ailleurs.

On les rencontre, au contraire, à chaque pas, dans les parties centrales de la chaînes des Vosges.

Si, des hauteurs de l'un des massifs primordiaux de ces montagnes, du sommet du *Champ-du-Feu*, par exemple, le géologue parcourt du regard son vaste horizon, il voit distinctement la ceinture des terrains de grès stratifiés couchés sur leurs versants.

La base de ces grès, assise sur les roches solides du terrain de transition, est formée d'assises (supportées elles-mêmes par le granit), composées d'argile et de menus débris facilement désagrégeables.

Les bancs supérieurs, au contraire, désignés sous le nom de *Grès-des-Vosges*, présentent, avec une stratification parfaitement nette, une succession d'assises planes et résistantes qui, restées en place, y ressemblent à d'immenses tables de marbre brut, posées presque horizontalement.

Chacun comprend que les eaux en traversant impétueusement ces formations stratifiées et en ruinant leur base friable, déterminèrent la chute des bancs supérieurs, par fragments qui, en s'accumulant sur les versants, vinrent garantir ceux-ci comme d'un vaste manteau d'enrochements.

Que l'on se figure des montagnes quatre à cinq fois plus hautes que notre citadelle, formées de ces fragments de diverses grosseurs, mêlés de sable dans la partie inférieure, mais de plus en plus nus et de plus en plus volumineux à mesure qu'on s'élève au sommet, gros comme des maisons, paraissant supporter à leur cime des tables plates, dix, quinze et vingt fois plus grandes que celles qui ont servi pour les vasques de nos fontaines monumentales, et l'on se formera une idée à peu près exacte de l'aspect des montagnes coniques ou conoïdes qui entourent le massif des Vosges dont je parlais tout à l'heure.

Je citerai particulièrement les côtes de Salmes et autres aux environs de Saint-Dié, celles du grand et

du petit Donon et de Witche près de Schirmeck et celles du Climont que j'ai toutes gravies, mais au sommet desquelles on ne parvient qu'avec de très grandes difficultés, tant il est difficile de traverser les énormes cavités qui existent entre les blocs ou de les franchir en s'élançant de l'un à l'autre.

Il n'y a rien de surprenant qu'en admettant comme déduite d'un autre ordre de faits dont je vais vous entretenir, l'existence de géants d'une force prodigieuse on leur ait attribué la construction de ces montagnes.

Aujourd'hui même, si ce n'était la connaissance parfaite et certaine de la stratification intérieure et de la nature des assises dont elles se composent et la conviction de l'impossibilité de toute tentative humaine pour les édifier, on serait vivement porté à croire qu'elles ont été artificiellement créées par une accumulation de rochers entassés les uns sur les autres.

Il y a plus, c'est que très souvent elles sont surmontées de ruines et de débris de fortifications dont l'origine inconnue se perd dans la nuit des temps.

Cette circonstance réunie à celles que je viens de décrire a donné lieu à un roman historique, publié en 1860, dans la *Revue des Deux-Mondes*, sous le titre d'*Episode de l'invasion de* 1814 ou le *fou Yégof*.

Voici comment l'auteur y décrit la montagne qui a été le lieu principal du fait héroïque de ce roman, et qui est d'une construction identique à celles que je viens de citer. « Sur la roche, dit-il, rougeâtre, incrustée de cailloux blancs et noirs (c'est le grès des Vosges), qui termine le sommet aigu du Falkenstein, à la cime des

airs, s'élève une tour ronde effondrée à sa base ; cette tour couverte de ronces, d'épines blanches et de myrtiles, est vieille comme le sol qui la supporte ; ni les Français, ni les Allemands, ni les Suédois ne l'ont détruite ; elle a un air sombre et mystérieux qui vous reporte à des temps reculés, où la mémoire de l'homme ne peut atteindre.

De ce sommet, le ciel bleuâtre, les plaines de l'Alsace et de la Lorraine et tout au bout de l'horizon, celles de la Champagne, les vallées à perte de vue, les bois infinis, les lacs et les étangs lointains, le ruban bleu sur leur droite, tout ce grand spectacle, toute cette immensité sans bornes, où se perd le regard, éblouissent et donnent le vertige.

Le fait capital de cette histoire, que je signale en tant qu'il n'est pas sans rapport avec mon sujet, est la défense d'une troupe de partisans vosgiens qui, campés dans la vieille tour dont je viens de parler, écrasèrent en roulant les blocs entassés autour d'eux, plusieurs régiments autrichiens, par lesquels ils étaient cernés de toute part, ce qui termina cette lutte, dont la tradition se conserve dans la contrée, sous le nom de *bataille des roches*.

Il ne nous échappera pas, du reste, que nos modernes héros avaient, à leur aide, l'une des plus grandes forces de la nature, celle de la pesanteur, tandis qu'au contraire les Titans de la mythologie avaient à la fois contre eux, et cette puissance et celle moins persistante, mais plus prompte et plus redoutable de l'électricité et de la foudre.

Aussi la lutte dut-elle se terminer par la défaite de

ces derniers, quoique leurs ennemis, qui ne s'en préoccupaient guère, se promenassent fort placides et fort innocents dans les espaces célestes.

Il est bon de faire remarquer ici que la structure des montagnes, que je viens de décrire, n'est pas absolument particulière aux Vosges et qu'elle se retrouve sur toute la circonférence d'un grand cercle de la sphère terrestre, dans les chaines de montagnes qui appartiennent au même système que les Vosges. Ce qui implique la supposition que les géants de la mythologie étaient non-seulement très puissants, mais encore très nombreux pour un pareil front de fortification et de bataille.

Voyons donc si nous retrouvons ces conditions dans leurs dépouilles enfouies sur les points où les foudres de Jupiter dûrent les entraîner.

Pour cela, reportons-nous dans les grandes plaines lacustres des continents, telles que celles de l'Alsace, de la Bresse voisine de nous, et dans les vallées et torrents, où de tout temps les rivières ont corrodé leur rive, et où les hommes ont fait des fouilles dès les premiers temps de leur apparition sur le globe.

Qu'y trouve-t-on de temps à autre et quelquefois en quantité innombrable? Des débris énormes d'animaux anté-diluviens, dont la charpente osseuse a, pour un œil inhabile, beaucoup de ressemblance avec celle de l'homme, je veux parler surtout des éléphants fossiles, de mamouths et autres nombreux animaux d'autres espèces ou de mammifères quadrupèdes analogues.

De semblables débris ont fixé l'attention dans les

temps les plus reculés, Théophraste, un des disciples d'Aristote, parle de l'ivoire fossile dont on connaissait deux espèces, et il ajoute que dans la terre on trouve des os d'une grande dimension. D'ailleurs, dès l'origine du monde, sur les bords des lacs et des grands fleuves, l'action des vagues, en minant et en déchaussant le pied des falaises, en a fait détacher de grands lambeaux de terrains qui, en tombant sur les grèves, ont dû y mettre à découvert des débris d'ossements fossiles.

Il en était de même des ouragans et des trombes qui entraînaient dans les plaines ou sur les deltas, les débris qu'ils balayaient sur les continents et sur les îles autrefois occupés par les mammifères anté-diluviens dont nous venons de parler.

C'est ainsi que le capitaine Kotzebue en a trouvé des quantités innombrables sur la côte d'Amérique ;

En 1700 on découvrit, près de Cronstadt, un véritable cimetière d'éléphants, d'où l'on tira plus de soixante défenses de grande dimension, comme on en trouve aussi en Sibérie où elles constituent un commerce considérable.

Dans le val de l'Arno supérieur, les ossements analogues sont si communs qu'on les employait autrefois pêle-mêle avec les autres pierres dans les constructions publiques.

Du reste, il n'est presque plus de pays à présent, où l'on n'en ait découvert en quantité plus ou moins considérable, car on en a trouvé partout : en Angleterre, en Allemagne, en Irlande, en Scandinavie, en Pologne, en Russie.

Voici tout près de nous un fait dont la constatation m'est personnelle :

Le chemin de fer de Paris à Lyon traverse à sa sortie de Dijon, par une tranchée qui a donné environ 60 mille mètres cubes de déblais, un mamelon de gravier dont le sous-sol appartient à l'époque diluvienne et paraît avoir été déposé par un courant qui, de la côte de Bourgogne, débouchait dans la plaine par la vallée de l'*Ouche* ou par celle du ruisseau du Plain-de-Perrigny.

On a trouvé en creusant cette tranchée, parsemés dans la masse du gravier, un grand nombre de petits fragments de machoires et de parties les plus dures d'ossements de mamouths, d'éléphants, d'aurochs et d'autres animaux anté-diluviens, dont je n'ai recueilli que les mieux conservés, mais dont la totalité de volume dans la tranchée a été approximativement évaluée à 2 mètres cubes.

En supposant, hypothèse fort naturelle, toute la masse du mamelon composée de la même manière, j'ai calculé que la quantité des débris d'ossements qu'il renfermerait devrait être d'environ 8 mille mètres cubes, volume suffisant pour combler les trois cours du palais des Etats de Dijon jusqu'à la hauteur des faîtes.

Que l'on se figure tous les cadavres de ces animaux reconstitués, et l'on verra que par leur nombre et leur grosseur on pourrait, en les accumulant les uns sur les autres, en composer une pyramide aussi haute que les pyramides d'Egypte ; et notons bien que le mamelon dont il s'agit n'a guère que deux kilomètres de longueur sur un peu moins de largeur.

Presque toutes les tranchées du même chemin de fer depuis Dijon à Châlon nous ont donné des débris d'ossements analogues.

Veut-on maintenant se faire une idée de leurs dimensions? La tranchée de Prémeau, ouverte sur la même ligne de travaux, dans un terrain d'ancien transport diluvien, a produit, entre autres débris d'os de mamouths et d'éléphants, un fragment de défense que je possède encore dans mes collections, et qui a quatre à cinq décimètres de longueur sur une section transversale de forme elliptique de $0^{m}28$ de grand axe sur $0^{m}19$ de petit axe.

On y a trouvé aussi des rotules grosses comme la tête, et ailleurs une vertèbre cervicale de $0^{m}30$ de hauteur sur $0^{m}20$ de largeur, ce qui suppose que l'individu avait au moins 10 mètres de hauteur sur 20 mètres de longueur.

Supposez de pareilles trouvailles, il y a trois mille ans; pourquoi, si, il y a moins d'un siècle, l'on faisait des erreurs anatomiques, comme celle, par exemple, de confondre des molaires de sauriens avec des champignons fossiles, et bien d'autres telles que je vais vous les signaler, pourquoi, dis-je, n'eût-on pas pris ces ossements pour des fragments de squelettes d'hommes d'une prodigieuse stature parfaitement capables de porter d'immenses blocs de rochers sur leurs épaules et même de les lancer à une grande hauteur.

C'est, entre autres, ce qu'admettait parfaitement l'empereur Auguste qui avait, dit-on, composé tout un

musée d'ossements qu'il considérait comme des débris de géant.

Aujourd'hui même les anatomistes reconnaissent que, par la forme des molaires de ces animaux et par celle de leurs pieds ayant chacun cinq doigts, l'éléphant et le mamouth sont des animaux dont le squelette a beaucoup de ressemblance avec celui de l'homme.

Il n'y a pas un siècle que de pareils erreurs étaient encore profondément enracinées, et l'on pourrait composer un volume des histoires d'ossements fossiles de grands quadrupèdes que l'ignorance ou la fraude ont fait passer pour des débris de gigantesques humains.

Sous Louis XIII, un chirurgien du nom de Mazurier, publia que des débris d'ossements qu'il avait trouvés au-dessous de Lyon, sur la rive gauche du Rhône, sortaient d'un tombeau de 30 pieds de long sur 15 de large et que sur les ruines il avait lu : *Teutobochus*, nom du roi Teuton, qui fit irruption dans les Gaules à la tête des Cimbres.

Mazurier qui, du reste, pouvait ne mentir sciemment que pour l'inscription, parcourût avec sa trouvaille l'Allemagne et la France où le roi lui-même, qui voulut le voir, prît grand intérêt à cette merveille.

En voici un autre exemple plus frappant, parce qu'il était plus consciencieux :

Au commencement du siècle dernier, un savant Suisse, nommé Scheuchzer, annonça qu'il avait trouvé un fossile humain, *homo diluvii testis*.

C'est à Œningen-sur-le-Rhin qu'il fit sa découverte, mais ce n'était que celle du squelette d'une salamandre

gigantesque, et cependant Scheuchzer, quoique médecin et naturaliste, s'y était laissé prendre au point de publier de son fossile la description suivante :

« C'est, dit-il, un remarquable monument de cette engeance maudite du monde primitif. En effet, la figure (c'est-à-dire le dessin), nous montre les contours de l'os frontal, les orbites avec les ouvertures qui laissent passage aux gros nerfs de la cinquième paire ; on y voit des débris du cerveau du sphénoïde, de la racine du nez, un fragment notable du maxilaire et des vestiges du foie, » puis il ajoute, au bas de la figure, des vers qui ont été ainsi traduits :

D'un vieux damné, déplorable charpente,
Qu'à ton aspect le pécheur se repente !

Voilà bien, me dira-t-on, les Encelades de la fable ; mais où trouverez-vous les Briarées aux cents-bras, les Typhées, demi-homme, demi-serpent.

La salamandre gigantesque, dont je parlais tout à l'heure, nous offre déjà un squelette qu'on pouvait confondre avec celui d'un géant aux cents-bras, et, si l'on veut ne pas être très scrupuleux, il y en a bien d'autres auxquels on pouvait attribuer cette constitution étrange.

Je pourrais citer entre autres le squelette d'une espèce de saurien, du nom d'*Iguanodon*, qui n'a pas moins de 40 mètres de longueur, et dont un exemplaire a été promené dans toute l'Europe, sous le nom d'*Hydrarchos*. Sa gueule était celle du genre crocodile et ses yeux avaient le diamètre d'une assiette ordinaire.

Quant au Typhée, demi-homme et demi-serpent, nous le retrouvons parfaitement dans le *Plésiosaure*, tel qu'il nous a été révélé par un squelette très bien conservé, extrait de l'île de Limes-Régis.

C'est un saurien fossile, dont le cou très allongé d'une longueur de plus du double de celle du tronc (particularité qu'on ne rencontre chez aucune autre espèce fossile ou vivante), est formé de 20 à 40 vertèbres dont la forme dénote un système musculaire très puissant.

La longueur de l'animal, pourvu d'ailleurs de quatre membres cuirassés comme un gantelet, varie suivant les individus, depuis 7 à 8 mètres jusqu'à 40 mètres.

Le ptérodactile était encore pourvu d'un très long cou ; c'était un énorme monstre volant, constitué en grand à peu près comme la chauve-souris, et que sans se laisser arrêter par un scrupule d'anatomiste, on peut très bien ranger à côté du précédent.

Quant aux dieux déserteurs qui, honteux de leur défaite, allèrent périr dans les cavernes, sous la forme d'animaux divers, et au sein des montagnes sous celle de lézards monstrueux et de crocodiles, l'embarras n'est pas grand.

Vous savez que les cavernes découvertes dans toutes les parties du monde, dans le Wurtemberg, en Prusse, en Angleterre, dans nos montagnes du Jura, et l'on peut dire, dans toutes les montagnes calcaires du globe, renferment des accumulations, le plus souvent considérables, de toutes sortes de mammifères, d'éléphants, rhinocéros, bœufs, chevaux, loups et chiens gigan-

tesques, et une espèce particulièrement formidable d'ours (*ursus spelæus*), dont quelques individus avaient plus de 3 mètres de longueur sur 2 mètres de hauteur, et que l'on retrouve toutes dans les grottes de notre voisinage enfouis dans l'argile qui en couvre le fond.

Au sein des montagnes, les fossiles du genre du *Plésiosaure*, que je vous ai décrits, existent en assez grand nombre avec beaucoup d'autres espèces dans toute la hauteur de la série géognostique.

Je vous citerai seulement, entre mille, deux exemples de récentes trouvailles de cette nature :

Le premier c'est celui des débris d'un énorme saurien ou lézard fossile, trouvés récemment dans une tranchée du chemin de fer près de Poligny, et dont les phalanges onguéales ou *griffes* ont près de 12 centimètres de longueur.

Ces dimensions, celle des os du tarse et du métatarse, des vertèbres et des autres fragments recueillis permettent d'assigner à l'animal, auquel ils appartenaient, une longueur d'au moins 30 mètres.

Des débris de même nature avaient été trouvés quelques mois auparavant près de Domblans, dans le même terrain, d'où proviennent aussi de très gros ossements d'espèces semblables, déposés au musée de notre ville.

Enfin, j'ai recueilli moi-même, il y a environ vingt-cinq ans, sur le plateau de Fied près Plâne, dans les carrières de Picareau, au même niveau géologique que la région moyenne des roches de notre citadelle, une mâchoire incrustée dans le roc, d'un énorme crocodile fossile à carapace, composée de fortes écailles,

d'une dureté extraordinaire et dont plusieurs espèces analogues à celui-ci, tels que le *dinosaure*, le *mystriosaure*, avaient des pieds en forme de mains.

Tous ces reptiles monstrueux ont été enfouis dans les assises de l'écorce minérale du globe, d'où l'on extrait les gypses, les sels gemmes et dans celles un peu plus modernes, mais dont le dépôt remonte cependant à des milliards d'années ; ils sortent donc bien du sein des montagnes.

Pour achever la synthèse mythologique, il ne fallait plus que retrouver çà et là, épars sur le sol, dans les plaines et sur les versants des montagnes, les blocs de rochers lancés par les géants contre les cieux.

La géologie, Messieurs, nous les indique du doigt dans les *aérolithes* et les *blocs erratiques*.

Personne n'ignore que les aérolithes sont considérés comme des fragments détachés par éclats de planètes ou de leurs satellites, et qui, projetés jusque dans la région où domine l'attraction terrestre, arrivent ainsi jusqu'à nous.

Quant aux blocs erratiques, chacun sait aussi qu'on donne ce nom à des fragments de roches détachés des pics les plus élevés, et qui vinrent se déposer jusqu'aux points où on les trouve aujourd'hui, soit qu'ils aient glissé sur les longs plans inclinés des anciens glaciers, qui, avant l'époque diluvienne, comblaient et recouvraient la généralité des continents, soit qu'ils aient été soulevés et transportés, comme sur radeaux, par d'immenses glaçons, au moment des grandes débacles de la période diluvienne.

On en a trouvé de dispersés sur les grandes plaines comme sur les versants de toutes les chaînes de montagnes ; ils sont généralement isolés les uns des autres, ne portant aucune trace d'usure, reposant sur des roches d'une nature toute différente de celles dont ils sont eux-mêmes composés.

Les versants de nos chaînes du Jura qui regardent les Alpes en sont couverts jusqu'à des hauteurs de 1200 mètres au-dessus du niveau de la mer, et l'on en voit souvent qui sont d'un volume et d'un poids énormes.

Il me souvient d'avoir accompagné, en 1835, l'illustre auteur de la théorie des soulèvements des montagnes, M. Elie de Beaumont, et feu Léopold de Buch, le célèbre géologue de Berlin, dans une ascension qu'ils firent sur la côte au pied de laquelle la ville de Neuchatel est bâtie, pour y visiter un de ces blocs, surnommé la *pierre à baud*. Elle repose sur l'assise de l'étage supérieur des calcaires du Jura, ses arêtes sont vives, comme si le bloc venait d'être détaché de la cime des Alpes d'où il est parti.

Je calculai approximativement son poids, et si ma mémoire ne me trompe, je ne le trouvai pas inférieur à 250,000 k.

Il y en a du reste de toutes grosseurs.

Or, si aujourd'hui même, le mode de transport de ces blocs n'est pas encore à l'abri de débats d'un résultat douteux, qu'y a-t-il de surprenant qu'on ait pu à trois ou quatre mille ans en arrière de nous, supposer qu'ils étaient tombés d'en haut après y avoir été projetés par les Titans ; cette hypothèse d'une chute d'en

haut était vraie pour les aérolithes et rien ne pouvait en détruire l'application aux blocs erratiques.

Voilà donc bien, vous le reconnaissez, Messieurs, les roches que lançaient Eucelade et ses acolites.

De ce qui précède, Messieurs, tirons la conclusion qu'il n'y a rien d'étonnant, qu'à une époque où l'ignorance pouvait encore supposer les astres attachés à une sphère et où l'on prenait à la lettre ce nom encore aujourd'hui traditionnel de *calotte des cieux,* alors que la géologie, la science de l'anatomie, à plus forte raison celle de l'anatomie comparée n'existaient pas, les historiens et les poètes aient pu, avec une vraisemblance frappante, se considérer comme autorisés à croire fermement que les êtres de stature extraordinaire, dont on retrouvait déjà alors en grand nombre et partout les débris osseux avaient appartenu aux géants, qui avaient élevé et surmonté d'immenses tables, les montagnes que j'ai décrites, pour livrer assaut à la voûte céleste, et que des hauteurs de leurs positions d'attaque, ils avaient été précipités par les ouragans, synthèse curieuse par laquelle ils composaient ainsi des grands phénomènes géognostiques et paléontologiques que j'ai sommairement indiqués, une théorie qui n'était pas alors, il faut en convenir, trop mal imaginée.

Je crois être en droit d'en conclure aussi, selon ma thèse, que le secours de la géologie n'est pas inutile pour se rendre compte de beaucoup d'assertions étranges qui se rapportent aux premières époques du séjour de l'homme sur la terre, et qu'on est le plus souvent obligé de rejeter sans les comprendre.

Digitized by Google

Permettez-moi, Messieurs, de terminer par quelques réflexions que me suggèrent le sujet que je viens de traiter.

Nous avons peine à comprendre aujourd'hui que des théories, comme celles que je viens d'expliquer, aient pu s'accréditer et subsister durant des siècles, et cependant combien d'autres non moins impossibles se sont produites depuis les traditions historiques. Moins de six cents ans avant notre ère et même depuis, on exposait, sur la formation du globe et sa nature intérieure, des théories que l'on admettait comme très probables, alors qu'elles n'étaient cependant qu'hypothèses vaines et folles rêveries.

La Genèse seule, il faut le dire, présente (sauf la durée des jours qu'il faut admettre, comme représentant des longues périodes), un ordre méthodique et complet de l'histoire du monde, telle que la géologie nous la révèle aujourd'hui.

J'ai eu déjà occasion de faire ressortir à vos yeux, combien nous sommes encore peu avancés dans la connaissance des lois de la nature et combien dans cette voie, malgré les illusions de notre vanité, la marche de nos progrès est lente et embarrassée.

Quand des principes de premier ordre, comme celui de la gravitation universelle, ont dû attendre Galilée et Newton pour être révélés, alors que chacun en ressentait à chaque instant les effets et que depuis l'origine on en recherchait le mystère ; nous n'avons pas le droit de nous étonner des fausses théories des premiers âges de l'homme.

Il est maintenant passé en principe, que pour faire des progrès solides dans les sciences, il faut observer avec soin tout ce qui se présente à nos yeux.

Les sables, les pierres, les débris qui couvrent le sol, les couches qui le composent paraissent généralement choses vulgaires et de peu d'intérêt, et c'est pourtant en étudiant ce sable et ces pierres, ces couches et tout ce qu'ellles couvrent, qu'on est parvenu à constituer en quelque sorte les archives des mondes primitifs.

Voir et bien voir ce qui est, et non pas imaginer ce qui pourrait, ou ce qu'on croit pouvoir être, ou avoir été, est la seule marche à suivre pour ne pas s'égarer dans des recherches incertaines et éviter de tomber dans les systèmes imaginaires.

C'est par l'analyse et la classification méthodique des faits observés, qu'on arrive à des découvertes de lois nouvelles jusqu'alors inconnues et qui permettent, par de judicieuses et intelligentes synthèses, après avoir détruit ou rectifié les anciennes théories, d'en composer d'autres dont la science s'empare pour ouvrir de nouvelles voies à son avenir.

Telle est la marche et le résultat des efforts de l'esprit humain ?

Or, c'est pour cette *étude consciencieuse des faits et des lieux,* que les académies et les sociétés savantes de province sont un *puissant levier,* et c'est bien ainsi que l'a compris le ministre qui dirige aujourd'hui l'instruction publique en créant cette institution nouvelle, dont je vous entretenais naguère et par laquelle il a désormais assuré de nobles récompenses aux travaux des

membres dont elles se recrutent et de ceux qui aspirent à en faire partie.

Ces considérations, Messieurs, me semblent de nature à nous encourager dans la tâche que nous poursuivons de donner l'exemple du travail et du dévouement, de répandre les lumières, enfin d'exercer avec persévérance notre zèlé patronage pour les études de nos jeunes compatriotes, chacun dans la voie que lui ouvre son intelligence et ses aptitudes.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS D'HISTOIRE

Par M. Paul LAURENS.

Messieurs,

L'ancienne province de Franche-Comté, ce *jardin de l'honneur,* comme l'appelait le duc Charles-le-Hardi, offre une vaste carrière aux hommes d'études. Depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, cette province a subi le contre-coup des événements, des luttes, des divisions qui en ont successivement changé la face et chaque série d'âges, chaque époque a laissé, nous pouvons le dire, sa trace profondément empreinte dans notre sol.

Les ruines, les débris de villes et cités, dont le nom n'est plus qu'un souvenir; les camps, les champs de bataille, les tombeaux; ces nobles figures du moyen-âge, errantes à travers de rares vestiges; d'abondantes et précieuses collections de titres, de chartes, de papiers, qui ont survécu à la dispersion des ordres et des établissements religieux; tout se réunit pour témoigner de l'antique splendeur de notre patrie; tout concourt à

la signaler aux recherches de l'archéologue comme aux méditations de l'historien.

Ce n'est pas à dire que la Franche-Comté attende encore son histoire ; mais au milieu de cette immensité de faits et de choses, qui oserait se flatter de parvenir à épuiser une mine sans cesse renaissante de richesses et de beautés ! Voilà pourquoi vous donnez libre carrière aux concurrents qui, chaque année, sollicitent vos récompenses et vos encouragements. Comment, en effet, circonscrire un sujet qui semble se multiplier de lui-même, dont la forme et l'aspect changent avec les découvertes qui, à des intervalles divers, viennent augmenter l'éclat de nos fastes provinciaux.

Cependant si cette latitude, cette liberté ont leur raison d'être, il faut aussi qu'elles aient leur signification. Vous voulez que les travaux des concurrents, s'ils peuvent s'exercer sur tel terrain qu'il leur plaît de choisir, aient un but, une valeur au point de vue historique. Vous voulez qu'ils apportent au grand édifice de notre histoire locale un contingent de lumière ; qu'ils nous montrent, par exemple, quel rôle telle maison, telle abbaye a joué dans les affaires de la province ; quels hommes illustres cette maison, cette abbaye a produits ; quelle influence son existence a pu avoir sur les mœurs, les coutumes, les relations, les habitudes ; sur la civilisation, sur les progrès dans les arts, les sciences, l'agriculture, l'industrie ; en un mot sur les conditions morales et politiques du pays. Vous n'attachez guère d'intérêt à une stérile monographie, à une nomenclature de chartes, inédites peut-être, recueillies

souvent avec beaucoup de peines et de labeur, mais qui, en définitive, ne se relient à aucun point, à aucun fait dont il y ait à tirer quelque parti, quelque conséquence.

Vos principes sont restés les mêmes ; vos règles n'ont jamais varié. Votre commission a cru remarquer de la part des concurrents une tendance à s'en écarter ; elle a donc jugé convenable de rappeler que des travaux n'ayant pas un caractère suffisant d'utilité, ne sauraient fixer l'attention de l'académie et surtout prétendre à ses distinctions.

Cette année, trois mémoires vous ont été présentés, et tous les trois, ils ont paru encourir dans une certaine mesure le reproche que nous venons de formuler.

Le n° 1, portant l'épigraphe : *Exiit in Bethaniam cum duodecim*, prend le titre d'*Etude sur l'abbaye de Bithaine*.

Fondée en 1132 par Aymon de Faucogney, cette abbaye appartenait à l'ordre de Citeaux, et c'est plutôt l'histoire de l'ordre lui-même, l'examen des circonstances et des causes qui amenèrent sa décadence que le concurrent déroule à nos yeux dans son manuscrit.

Bithaine n'est guère que l'occasion, que l'accessoire ; au milieu de considérations qui ne se rapportent pas toujours directement au sujet, mais qui sont loin d'être indifférentes, l'auteur nous fait voir Bithaine, favorisée dès sa naissance par les sires de Faucogney et bientôt en possession de droits et de domaines étendus ; puis, subissant les vicissitudes de la fortune, restreinte dans ses ressources et ses moyens ; cherchant à se relever

de 1630 à 1662, sous la sage direction d'Antoine-Pierre de Grammont, que ses vertus et ses talents firent monter sur le trône archiépiscopal de Besançon, et succombant enfin le 20 juillet 1789 sous les coups d'une populace entraînée par les folles passions du moment.

« De tout ce qui fut vraiment l'abbaye de Bithaine,
» dit l'auteur, il ne reste rien ; nous nous trompons,
» il reste une vieille croix debout à l'entrée des cours,
» sur un socle mousseux ; le temps a respecté ses bras
» de pierre étendus sur la vallée. »

Le travail se termine par une liste chronologique des abbés, par des copies de trente chartes extraites pour la plupart des archives de la préfecture de la Haute-Saône et qui ne parlent que d'accensements, de donations, de confirmations de priviléges au profit des abbés ou de l'abbaye.

L'œuvre du concurrent n'est pas sans mérite : elle nous révèle une fondation en quelque sorte inconnue jusqu'ici, et, à ce point de vue, l'auteur est digne de vos éloges ; d'ailleurs, c'est un homme qui pense juste ; de plus, il ne dissimule, ni ne déguise la vérité ; mais malheureusement il gâte l'expression de sa pensée par des tours de phrase hasardés ; son style n'est pas assez châtié ; il pèche par des exagérations fréquentes ; aussi, croyons-nous rendre service à notre concurrent, en lui recommandant l'étude des modèles qui forment et épurent le goût ; en lui recommandant surtout de se pénétrer de cette leçon d'Horace : *Denique sit, quod vis, simplex dumtaxat et unum.* Nous ne doutons pas

que, dans ses ouvrages postérieurs, il n'observe mieux l'unité et la simplicité prescrites par le maître.

Le concurrent n° 2 s'est inspiré d'une belle parole de l'un de nos vénérés confrères : « Chaque abbaye a » son histoire pleine de mérites et de services dignes » d'une éternelle mémoire, » et il vous adresse une étude sur l'abbaye de Béchamp, de l'ordre des *Prémontrés*.

Son travail est bien disposé ; il y a, dans ses dissertations, de la vie, du mouvement ; mais la stérilité du sujet pèse sur l'œuvre ; sans contester l'intérêt de certains détails relatifs à l'introduction de la réforme dans le pays de Montbéliard, on est obligé de convenir que cette œuvre n'est pas de nature à fournir à l'histoire des éléments appréciables, des matériaux nombreux.

Nous ne savons, il est vrai, que peu de chose de l'abbaye de Béchamp ; sa fondation date de 1134 à 1140. Le fait le plus saillant, c'est que ses religieux tombèrent promptement dans le relâchement. Cette circonstance favorisa sans doute les entreprises fomentées, dès 1552, contre l'abbaye par les princes de Montbeliard.

Quoi qu'il en soit, Béchamp cessa bientôt d'exister comme établissement religieux. Un incendie, survenu le 10 octobre 1725, détruisit de fond en comble l'église et le cloître, comme pour rendre plus solennels le silence et l'oubli autour de cette ancienne fondation.

L'occupation des biens de l'abbaye devint néanmoins le texte de revendications réitérées que le parlement de Besançon finit par admettre ; mais le béné-

fice de sa décision fut emporté par la tempête révolutionnaire.

Le concurrent a puisé aux sources ; il a fouillé les archives des Prémontrès de Tarascon ; il s'est mis avec ardeur à la tâche. Ses efforts démontrent une volonté ferme, un amour réel de la science et de l'étude.

Des chartes, au nombre de 37, sont transcrites à la suite de l'ouvrage.

Vous devez à votre concurrent toute la vérité. Vous ne sauriez vous dispenser de blâmer sa violence de langage à l'endroit des personnes qui ne partagent pas ses opinions ; ses épithètes, ses imputations qui sortent du domaine de la discussion et de la controverse.

Il est jeune, notre concurrent ; il prend feu à la moindre contradiction ; il se passionne et, en s'abanbandonnant à ses indignations, il est quelquefois injuste. Et puis, nous avons bien quelques digressions à relever dans son manuscrit ! Qui se serait attendu, par exemple, à rencontrer dans un pareil sujet les noms de ces prétendus héros de la rénovation italienne ! Toutefois, l'auteur a des qualités que nous nous plaisons à reconnaître ; avec de la persévérance il deviendra un écrivain et, s'il continue ses recherches, un historiographe assurément très estimable de notre province.

Le concurrent n° 3 qui s'abrite sous la devise tirée du livre des proverbes : *Frater qui adjuvatur a fratre, quasi civitas firma*, soumet à votre jugement l'*histoire de Jonrelle et de ses environs*

Ce travail est considérable ; il ne pouvait manquer

de fixer vos regards, d'éveiller votre intérêt. Il se divise en trois parties, l'*époque gallo-romaine*, le *moyen-âge* et les *temps modernes*.

En tête du chapitre 1er, nous lisons le mot *Corre*, qui semble nous dépister ; mais l'auteur nous a avertis qu'il allait nous entretenir de Jonvelle et de ses *environs :* grâce à cette réserve, il n'y a plus de limites et nous ne sommes pas étonnés de trouver dans ce même chapitre une notice sur Bourbonne. L'auteur, craignant probablement que le champ des ses explorations archéologiques ne fût trop restreint, s'est permis ce petit abus du mot *environs*.

N'a-t-il rien omis, dans son excursion, des monuments qu'il a vus ? en a-t-il bien interprêté toute la signification ?

C'était là une forte tâche et si l'auteur ne l'a pas remplie entièrement, j'invoque pour sa défense les vastes proportions de l'entreprise.

Sans autre transition que celle du voisinage, nous arrivons à Jonvelle.

Jonvelle est situé sur la Saône : chef-lieu d'une baronnie célèbre au moyen-âge, c'est le berceau qu'illustrèrent de nobles alliances.

« En 1378, rapporte l'auteur, quatre ans après la » mort du dernier sire de Jonvelle, ce fief passe aux » mains des la Trémouille, sous la suzeraineté des ducs » de Bourgogne et bientôt de la couronne de France. » Vers la fin du siècle suivant, il est englobé dans le » domaine direct des souverains et Marguerite d'An-

» gleterre ne dédaigne point de joindre à ses titres
» glorieux celui de *Dame de Jonvelle*.

» Au XVI[e] siècle la seigneurie de Jonvelle, partageant les destinées du Comté, retombe aux mains des rois d'Espagne qui, d'abord, l'inféodent à quelques vassaux comme les Philippe de *Ghénarraz*, les d'*Andelot*, puis l'administrent directement jusqu'au jour où notre province devient définitivement une conquête française. »

De longs et minutieux détails sont exposés sur les quatre maisons de Jonvelle; on se perd dans cette énumération de dates et de faits. Ce sont des éphémérides bien plutôt qu'une histoire et un pareil travail supporte difficilement l'analyse.

Les sires de la Trémouille ouvrent la troisième époque, celle des temps modernes, et ici s'accumule un riche catalogue de citations que complète un récit fidèle de l'invasion de 1632 à 1636.

De 1637 à 1641, Jonvelle et le pays sont pressurés par des garnisons hongroises et croates.

Convoité par la France, Jonvelle, qui était la clé du bailliage d'Amont, tomba, par trahison, suivant Girardot de Beauchemin, au pouvoir de Du Hallier, gouverneur pour Sa Majesté au pays et duché de Lorraine, et le dimanche 22 septembre 1641, d'après un manuscrit dont notre concurrent produit la copie, « le feu fut mis généralement par toute la ville; cette misérable qui a ruiné plus de dix mille maisons à la France et dépeuplé quasi entièrement la province voisine, peut dire avec raison ce que disait le grand apôtre : *Unus*

» *quisque mercedem accipiet secundum suum labo-*
» *rem.* »

« Ainsi, ajoute-t-il, fut ruiné Jonvelle pour ne plus » se relever et telle était sa désolation en 1652 qu'il » n'y restait plus que quelques maisons et une ving- » taine de familles. »

On devine le reste ; en 1674, la terre de Jonvelle était assujettie à la domination de Louis XIV : en 1765 on lui contesta la qualification de ville qu'elle revendiquait et la fière cité, dépouillée de ses avantages et de son château, n'est plus aujourd'hui qu'une bourgade de 700 habitants.

L'auteur ne s'est pas borné à ce laborieux travail de soins et de compilations. Il y a joint tout un volume de pièces justificatives ; chartes de mouvances, franchises, de 1127 à 1609 ; lettres-patentes, extraits de la correspondance du parlement, toutes pièces inédites ; un armorial des principales familles appartenant à l'histoire de Jonvelle, avec des *fac simile* de signatures ; enfin des plans et dessins contribuent à faire de l'œuvre du concurrent un immense répertoire de documents qu'une main plus habile, une plume mieux exercée mettraient admirablement en scène et sauraient rendre attachants par la forme, instructifs par le fond.

Nous avons suffisamment fait pressentir que votre prix entier ne pouvait être décerné.

Si l'Académie, dans quelques occasions, s'est montrée indulgente, c'est qu'elle tenait à ce que ses couronnes ne fussent pas réputées inaccessibles. Cette in-

dulgence a-t-elle porté ses fruits? a-t-elle stimulé les défrichements dans notre domaine historique?

Oui, nous en sommes convaincus.

Mais, n'y a-t-il pas quelques inconvénients, quelques dangers même à user d'une trop grande indulgence?

Je me borne à cette simple réflexion que je ne veux ni développer ni approfondir devant vous.

Quoi qu'il en soit, Messieurs, vous avez été touchés avec raison de l'importance des travaux auxquels votre concours a donné naissance et vous avez voulu récompenser leurs auteurs en tenant compte des titres divers qu'ils ont à votre bienveillance.

Le mémoire n° 3, l'histoire de Jonvelle, l'emporte sans doute sur les deux autres mémoires, non-seulement par la multiplicité, mais encore par la valeur des documents qu'il renferme.

Vous avez décerné à son auteur une médaille de 200 francs.

Les commentateurs de Bithaine et Béchamp, n° 1 et n° 2, vous ont paru devoir être placés sur la même ligne; ce sont de zélés et intelligents coopérateurs; vous entendez soutenir leur courage dans des fouilles qui ont leur fatigue, leur sécheresse et qui ne laissent pas que d'être coûteuses, en délivrant à chacun d'eux une médaille de 100 francs.

Vous faites ainsi la part de chacun, et les concurrents eux-mêmes, nous l'espérons, applaudiront à la justice et à l'impartialité qui guident et éclairent toujours les résolutions de votre compagnie.

A la suite de ce rapport, M. le Président proclame les noms des lauréats.

Le mémoire n° 3 est de M. l'abbé Coudriet, curé de Lods et de M. l'abbé Chatelet, curé de Béthoncourt.

L'auteur du mémoire sur Béchamp est M. l'abbé Bouché, vicaire à Montbéliard.

Le mémoire sur l'abbaye de Bithaine a pour auteurs M. l'abbé Brultez, curé de Sénargent et M. Florian Praileur, de Vauvillers (Haute-Saône).

HOMMAGE

A LA MÉMOIRE DE CHARLES LAUMIER

Par M. Ch. VIANCIN.

Un jour... (combien ce temps est déjà loin de nous)!
Vint s'asseoir dans nos rangs un poëte modeste
Que n'eût point censùré le rigoureux Alceste.
Sa lyre avait des sons, des accords purs et doux
Qui n'éveillaient jamais un dédaigneux murmure;
On y goûtait toujours la voix de la nature.

Avec quel charme il nous chantait
Les riants souvenirs de ses jeunes années.
Ces printannières matinées
Dont l'aube fréquemment dans les champs l'emportait,
Ces jours pleins de parfum, de lumière et de vie,
Colorés de pourpre et d'azur,
Qui versaient tant d'amour dans son âme ravie;
Cet air qu'il respirait si léger et si pur;
Le calme, les splendeurs de ces nuits solennelles
Qu'il contemplait silencieux,
Qui semblaient lui donner de frémissantes ailes
Aspirant à sonder l'immensité des cieux;
Et ses visions fantastiques :
Les ondines sortant des palais aquatiques,
Les sylphides, les farfadets,

Les lutins agaçants, les séduisantes fées
Qui, sous de rustiques trophées,
Formaient autour de lui de merveilleux ballets ;
Ce peuple fabuleux, ce monde imaginaire
Qu'il regardait en souverain
Du sommet d'un roc solitaire,
Un sceptre de fleurs à la main ;
Ces inspirations, ces éclairs de génie
Qu'il sentait jaillir de son cœur,
Ces préludes remplis de suave harmonie,
Présageant des lauriers au poëte vainqueur ;
Ces rêves tout dorés de bonheur et de gloire
Qui le faisaient, avec fierté,
Monter au temple de mémoire,
Le front empreint du sceau de l'immortalité !

Mais à quoi ces tableaux allaient-ils le conduire ?
A déplorer l'orgueil qui l'avait ébloui,
Les rayons qui cessaient de luire
A son espoir évanouï.
Il regrettait tous ces prestiges
Dont l'environnaient ses beaux jours
Et ne se flattant plus d'enfanter des prodiges,
Il accusait du temps l'irrésistible cours,
Ces heures, ces moments qui vont, comme les ondes
Fuyant pour s'engloutir au sein des mers profondes,
Avec tant de rapidité
Se perdre dans l'éternité.
La nature pour lui s'était décolorée ;
Ce n'étaient plus les feux de son brillant matin ;
L'aspect de la jeunesse, à mille attraits livrée,
Devant ses souvenirs attristait son déclin.
Le soleil lui semblait couvert de sombres voiles ;
Désormais dans ses nuits scintillaient moins d'étoiles.
Et des êtres mystérieux

Les chœurs ne venaient plus folatrer sous ses yeux.
Pourtant il voyait bien encore
De nombreux papillons voltiger sur les fleurs,
Les roses et les lys en boutons près d'éclore,
Des visages riants, aux plus fraîches couleurs.
Il rencontrait des yeux de femme
Etincelants de chaste flamme,
Parfois perlés de tendres pleurs ;
Il entendait encor des blanches tourterelles,
Les amoureux soupirs et les battements d'ailes ;
Il voyait les amants se rechercher toujours
Dans l'ombre propice au mystère ;
Tout parlait à son cœur des plaisirs de la terre ;
Mais il avait passé l'âge heureux des amours.
« De mon riche printemps les roses sont fanées,
» Disait-il, — au bonheur a succédé l'ennui ;
» Quand tout s'offrait si beau, je comptais vingt années,
» Et j'ai cinquante ans aujourd'hui. »

Sa voix, un peu plus tard, nous disait que l'étude
Ne donne tous ses fruits que dans la solitude ;
Que rarement au sein des bruyantes cités,
Sont devinés par le génie,
Bien sentis et bien médités
Les grands secrets de l'harmonie ;
Que tout noble penseur qui cherche à découvrir,
A poursuivre une idée, à la rendre féconde,
Doit aimer à se recueillir,
A vivre, à rester seul, loin des bruits d'un vain monde ;
Qu'un poëte surtout, fidèle à son destin,
A besoin du soleil et de l'air des campagnes,
De diriger souvent ses pas vers les montagnes
Pour invoquer l'esprit divin ;
De promener ses rêveries
Dans l'ombre des forêts, sur des rives fleuries,

De s'égarer par fois, comme dans les prairies
S'égare le coursier sans entrave et sans frein ;
D'écouter sous le ciel ces voix mystérieuses,
Au langage émané d'un souffle inspirateur,
Qui parlent aux âmes pieuses
Des merveilles du Créateur ;
D'oser même lever la tête
Sous le fracas de la tempête ;
Contempler les ébranlements,
Les sublimes effets du choc des éléments,
La foudre prodiguant ses longs sillons de flamme
Dont l'éclat, le bruit solennel
Emeut, saisit, élève l'ame
Jusques aux pieds de l'Eternel ;
D'admirer la nature ainsi, comme une reine,
Non moins belle en courroux qu'en sa beauté sereine,
Et de savoir, en tout, partout, la consulter,
Certain de retrouver en elle
Toujours son meilleur guide et le meilleur modèle
Qu'il lui soit donné d'imiter ;
De ne point s'asservir à d'importuns usages,
Aux exigences des pouvoirs,
A tous ces prétendus devoirs
Qui ne sont que de vains hommages ;
De conserver enfin, toute sa liberté,
La sainte liberté, ce don par excellence
Que nous tenons du ciel, et dont la perte immense
Fait déchoir de sa dignité
Le chef-d'œuvre vivant de la divinité.

Ailleurs il nous montrait les vains efforts de l'homme
A la recherche du bonheur,
Dans tout ce qu'ici bas l'on nomme
Plaisir, et fortune, et grandeur,
Les désenchantements d'une ardente jeunesse,

Qui pense le trouver aux pieds de la beauté,
Dans les brillants salons, dépourvus d'allégresse,
Où l'on entre joyeux, d'où l'on sort attristé ;
Et les illusions d'une amitié sincère,
D'un véritable amour, d'un noble dévouement,
Si fréquemment payés de perfidie amère,
Qu'on n'ose plus compter sur la foi du serment ;
Et les ambitions rivales, — affamées
D'or, de titres, d'honneurs, de luxe scandaleux,
Biens qui gonflent l'orgueil de leurs vaines fumées,
Qui font des opulents et pas un homme heureux ;
Le joueur effréné que sa fureur entraîne,
Qui semble à la merci d'un démon ricaneur,
Qui perd, la rage au sein, puis dans une autre veine
Peut gagner beaucoup d'or, sans gagner le bonheur ;
De tous côtés enfin la vieillesse trompée,
Qui, traînant de ses jours le vacillant flambeau,
Dans le riche est encor plus souvent occupée
De ses trésors que du tombeau ;
Tous ces mortels chagrins qui, de bien-être avides,
Par le moindre revers ont l'esprit abattu,
Et qui ne cherchent pas, pour combler tant de vides,
Le vrai bonheur dans la vertu.

Tels étaient les accents du chantre moraliste
Dont je vous entretiens, en variant ses tons.
Je n'ai pas entrepris de parcourir la liste
Des ouvrages nombreux sortis de ses cartons.
Sa mort bientôt sera suivie
De l'éloge complet que l'on doit à sa vie ;
Je n'ai voulu qu'à peine ébaucher ce tableau
Et semer quelques fleurs au pied de son tombeau.

Charles LAUMIER vient de descendre
Dans la nuit du cercueil. — Paix, honneur à sa cendre.

A cet esprit d'élite, à ce cœur simple et droit,
A cette âme fidèle au Dieu qui la reçoit !
Ce bonheur dont ses chants nous signalaient la fuite
Devant tout désir vain dans les cœurs allumé,
Ne fut en aucun temps l'objet de sa poursuite
Sur le chemin de tous le plus accoutumé.
Bien loin de la fortune est resté son mérite ;
Il vécut et mourut pauvre, mais estimé.
Cependant il n'a pu remarquer sans tristesse
Que des gens attirés près de lui fréquemment
Dans ses jours les meilleurs, — restaient négligemment
Eloignés des soupirs de sa longue vieillesse.
Il se plaignait un peu de son isolement.
Hélas ! tel est le monde : un malheureux poëte
Doit s'attendre, sachant juger du cœur humain,
A se voir délaissé dans son humble retraite ;
Il garde peu d'amis qui lui tendent la main.

Près de s'éteindre, au moins sa vie infortunée
Ne dut pas être abandonnée
A des soins étrangers, sans amour, sans égards,
Les seuls qu'obtient le sort de tant d'autres vieillards.
Du moins dans ses heures dernières
Ne lui fit pas défaut le plus cher des secours :
Sa fille bien-aimée a fermé ses paupières.....
Il est mort sans souffrir, tranquille et plein de jours.
Ainsi parfois le ciel, au modeste génie,
Qui s'est purifié par tant d'autres combats,
Epargne les douleurs d'une lente agonie,
Et les angoisses du trépas.
La sérénité du vrai sage,
Même après son dernier soupir,
Régnait encor sur son visage ;
Le poëte semblait dormir.
D'un grand chagrin pourtant l'hiver de ses années

Ne l'avait pas laissé froidement triomphant :
La mort avait tranché les jeunes destinées
De l'un des dignes fils de son unique enfant.
Triste victime de la guerre,
Ce fils en qui vivait plus d'un riant espoir,
Emporté loin de lui, pour ne plus le revoir,
Devant Sébastopol était tombé naguère.

Laumier gardait de nous un pieux souvenir ;
Il se félicitait de nous appartenir ;
Pour son cœur expansif étaient des jours de fête
Ceux qui le ramenaient parmi nous sous ce faîte.
Il fut l'ami de Weiss, notre savant doyen,
Et non moins que Nodier, ce Franc-Comtois illustre,
Qui, dans cette amitié, plaçait son premier lustre,
Il sentait tout le prix de cet heureux lien,
Au point qu'il a prescrit d'en parer sa mémoire
Sur la pierre de son tombeau,
Comme du titre le plus beau,
Du rayon le plus doux de sa terrestre gloire.

Je lui fus cher aussi : — de son récent départ
Le premier dans nos murs j'ai reçu la nouvelle ;
Touché de cet avis, dont je vous ai fait part,
Je devais prendre à cœur la tâche fraternelle
D'être ici le premier à vous parler de lui ;
Trop heureux, s'il sourit dans la joie éternelle
Au tribut que ma voix lui consacre aujourd'hui.

Jouis de ton repos, âme sensible et pure.....
Notre âge nous appelle à te suivre de près,
Et déjà fait pencher la loi de la nature
Vers tes meilleurs amis des rameaux de cyprès.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS D'ÉLOQUENCE

Par M. le vicomte CHIFLET.

MESSIEURS,

Votre compagnie a pour attributions les sciences, les belles-lettres et *les arts ;* il était naturel et convenable que l'un de vos concours eut pour objet l'éloge de l'un de nos artistes ; vous avez choisi celui de notre statuaire Luc Breton.

Mais, en même temps qu'il est une juste satisfaction au titre de l'Académie, le sujet de ce concours nous semble une bonne et heureuse réponse au reproche trop habituellement adressé à notre province de montrer peu d'estime et de goût pour les arts. L'on ne peut nier en effet qu'un mauvais renom de stérilité et presque de barbarie, ne pèse à cet endroit sur notre patrie franc-comtoise. J'ai moi-même, je dois l'avouer, pensé et parlé à ce sujet comme beaucoup d'autres : Nous n'aimons pas les arts en Franche-Comté ; qu'y fait-on pour les arts, et les arts qu'y font-ils eux-mêmes? Où sont les monuments que nous avons su élever, ceux que nous entretenons et entourons de nos soins? Avons-nous seulement pensé à restaurer ce

splendide retable de Baume-les-Moines, merveille dont les merveilles du musée Dusommerard n'approchent point? Nous le laissons tomber en poussière. Quelque chose a été fait, il est vrai, pour notre *porte-noire*, le plus bel arc antique des Gaules et l'honneur de l'avoir sauvé revient pour une bonne part à votre compagnie (1); mais notre palais Granvelle qui, chez nos voisins, serait depuis longtemps un magnifique écrin rempli des joyaux de l'archéologie et de l'art, faute d'un effort généreux, continue chez nous à s'étayer d'échoppes et de masures et passera peut-être à l'état de ruine, tandis que nos collections artistiques demandent asile aux vulgaires toitures d'une halle. Voilà ce que l'on dit et bien d'autres choses encore. Il y a là du juste et de l'injuste, espérons qu'un jour ces critiques n'aurons plus aucune raison d'être.

En attendant, Messieurs, le travail que cette étude a entraîné pour moi, m'a délivré en bonne partie du moins de cet attristant préjugé sur notre incapacité en fait d'art, et c'est l'un des bienfaits que je devrai à votre compagnie qui a bien voulu me confier le rapport du présent concours. Je sais maintenant qu'une terre qui a donné et donne encore d'aussi nombreux et d'aussi remarquables artistes ne saurait encourir le reproche d'infécondité.

Il y a trois siècles, Landry, sculpteur, né à Salins, portait le titre d'imagier du Cardinal de Granvelle; plusieurs autres sculpteurs de Poligny et de St-Amour

(1) Voir le discours de M. Pérennès, séance d'août 1852.

étaient employés à décorer l'église de Brou, et un peintre de Besançon, nommé Dargent, faisait par ordre du Cardinal un tableau pour cette même église ; or, l'éminent protecteur n'accordait point sa faveur à de médiocres mérites.

Dans le même temps, Lhuilier de Besançon ornait la façade de notre hôtel de ville, de cette belle statue de Charles-Quint, que le vandalisme a détruit et que fait regretter plus encore la banalité d'une figurine de pacotille. Nous devons au peintre Bauldot, d'avoir, il y aura bientôt deux siècles, par les soins de Jules Chiflet, abbé de Balerne, sauvé de l'oubli les fresques de nos comtes en les copiant sur toile, au moment où elles allaient tomber sous le marteau de Vauban, avec notre vieille cathédrale de Saint-Etienne. Le XVII^e^ siècle produisit Courtois, peintre de batailles, si haut prisé partout, sous le nom du Bourguignon ; Bourguignon du Comté et non du Duché, ne nous y trompons pas. Le siècle dernier, sans parler de l'artiste éminent, dont l'éloge fait l'objet de ce concours, nous donne le frère Attiret, devenu peintre de l'empereur de Chine ; Donat Nonnotte, peintre du roi, créateur de l'école de Lyon et membre de l'académie royale de peinture ; Monnot, sculpteur, mort à Rome, où sont ses principaux ouvrages, entre autres à Saint-Pierre, le tombeau d'Innocent XI ; Attiret, le sculpteur de Dole, premier maître de Breton, auteur de plusieurs bustes que possède Dijon et de la statue de Louis XVI, brisée à Dole en 93 ; Pâris, de Besançon, architecte et dessinateur du roi Louis XVI, directeur de l'école de France à Rome ;

Grèsely, dont les naïves toiles sont si populaires parmi nous; Chasserand, auteur de l'Assomption de la Vierge à Sainte-Madeleine et de cette belle fresque de la justice qui m'a appartenu et que j'ai plus regrettée, je crois, que la maison charmante pourtant qu'elle décore; Péquignot, paysagiste de premier ordre très estimé à Paris, en Italie, en Allemagne et jusqu'en Russie; Jourdain, l'auteur du Saint-Vernier, de Sainte-Madeleine; le sculpteur Devosges, fondateur de l'école de Dijon, qui n'oublie point, nous l'espérons, ce service de bon voisinage dû à la Franche-Comté; Dejoux, grand statuaire, membre de l'ancienne académie et de l'institut; Rosset de Saint-Claude, dont les christ d'ivoire sont autant de chefs-d'œuvres; Boisteu, de Morteau, sculpteur de l'école de France à Rome; le sculpteur Lapret, l'un des bons élèves de Breton; Clésinger, le père, à qui nous devons le tombeau du Cardinal de Rohan; Maire, auteur du monument de M. de la Luzerne à Langres et de la galerie des médailles franc-comtoises; Huguenin, sculpteur de Dole, professeur à l'école des beaux-arts; et de nos jours, Messieurs, l'un d'entre vous, dont les titres sont inscrits dans les premiers musées de France; et notre nouveau Wyrsch, dont les toiles si parlantes sont dans tous nos salons; et Baron, le séduisant costumier, le peintre des perrons élégants, et Faustin Besson, son éblouissant émule; et Courbet, dont la brosse étrange et hardie revient au bien après une jeunesse orageuse; et nos Gigoux, nos Gérôme, nos Giacomotti; je ne puis tout nommer et dois ménager la modestie de ceux qui pour-

raient m'entendre. Et nos jeunes sculpteurs Chambard, Demesmay, Jules Franceschi, Iselin, Auguste Clésinger, Perrot et Jean Petit, tous si bien doués, quelques-uns déjà ci célèbres.

Une chose dans cette revue vous frappe peut-être comme moi, c'est que contrairement à ce qui se produit ordinairement ailleurs, notre province a toujours donné plus de sculpteurs éminents que de peintres. Il serait assurément difficile d'en préciser les causes. Semblables au moule dont ils sont sortis, nos artistes fils d'une nature en haut relief, de rochers et de monts fièrement taillés, ont-ils puisé, dans les premiers objets placés sous leurs yeux d'enfants, l'amour de la forme plus encore que celui de la couleur? Notre caractère lui-même ne semble-t-il pas un peu taillé dans le marbre plutôt que tracé sur de plates surfaces? Et si nous sommes sculpteurs plutôt que peintres, ne sommes-nous point aussi plutôt sculptés que peints?... Je livre ces idées, Messieurs, ces ébauches d'idées à vos méditations.

Quoi qu'il en soit, le reproche d'incapacité artistique adressé à notre Franche-Comté doit vous sembler maintenant, comme à moi, manifestement injuste. Et un pareil jugement ne serait-il pas plus inadmissible que jamais, quand d'heureux efforts sont tentés parmi nous, pour faire refleurir le culte du beau? Sont-elles nombreuses les villes de province qui peuvent montrer des collections aussi savamment dirigées et aussi riches que les nôtres? Une école municipale aussi nombreuse et aussi bien conduite, une école pratique d'application

pour les jeunes ouvriers, œuvre éminemment utile due au zèle désintéressé de l'un de nos artistes ; enfin une société des *amis des beaux-arts* qui, bien que récente, compte de nombreux enrôlés et dans deux expositions d'œuvres, presque toutes comtoises, nous a donné déjà des résultats vraiment remarquables (1).

Voilà des artistes, voilà des efforts tentés, pourquoi sur notre sol les œuvres sont-elles donc si rares ? Hélas ! c'est que rares aussi toujours y furent les Mécènes. Les grandes fortunes, les existances princières, jadis pas plus que de nos jours ne se sont guère rencontrées parmi nous ; quant à nos villes, elles étaient loin d'être opulentes ; libre, honnête et pauvre, telle fut notre Comté, soyons-en fiers, Messieurs, mais, disons-le, les arts vivent d'autres vertus ; et voilà pourquoi nos artistes sont rarement restés au foyer natal, pourquoi le plus souvent ils ont porté au dehors leur vie et leurs travaux. Notre Besançon moderne a acquis, il est vrai, un visible accroissement de richesse en même temps qu'il a plus que doublé sa population, mais c'est au développement du commerce et de l'industrie qu'est due cette transformation de notre vieille cité ; or, les préoccupations du négoce et des affaires absorbent trop souvent au détriment des arts les facultés humaines.

Espérons que ce bien-être nouveau que, du reste,

---

(1) Notre musée, dirigé par M. Lancrenon, membre de l'académie de Besançon. L'école municipale de dessin dont les professeurs sont MM. Lancrenon, Bavoux et Chapuis. Le cours gratuitement fait aux jeunes ouvriers par M. Paul Franceschi. La Société des *amis des beaux-arts*, dont M. le baron de Fraguier est président.

nous sommes loin de déplorer, ne se montrera point trop égoïste et saura donner leur part aux artistes et aux arts.

Et maintenant un reproche aussi à nos artistes. Si le pinceau et le ciseau sont maniés chez nous par d'habiles et nombreux émules, la plume des arts trouve en revanche bien peu de mains qui veuillent la saisir, et je ne saurais taire l'étonnement pénible que me cause le très petit nombre de concurrents qu'a réunis l'éloge proposé en l'honneur de l'un de nos grands artistes comtois. Deux mémoires seulement nous sont parvenus et nous avons huit ou dix statuaires, qui eussent dû se complaire à faire revivre la mémoire d'un ancêtre. L'esprit de corps n'eût-il pas dû parler? Il serait triste de le croire perdu et remplacé par un personnalisme sans grandeur. Et puis l'on ne devrait point oublier que qui veut mériter l'éloge doit aimer à faire celui d'autrui, et que si la toile, le marbre, l'airain perpétuent la gloire de l'artiste, la plume la lui assure plus durable encore. Nous faudrait-il craindre que l'étude sérieuse fut antipathique à nos artistes? qu'ils y prennent garde! pas de vrais artistes sans études sérieuses. Nous aimons mieux croire que l'éloge proposé n'a point été assez annoncé, nous le regrettons pour ceux qui n'ont point été mis à même de l'écrire, nous le regrettons pour les concurrents eux-mêmes; un succès plus disputé n'en est que plus glorieux.

Comtois, élève d'un Comtois, c'est par un talent tout nôtre que Luc Breton se rend digne d'exceptionnelles faveurs : à peine arrivé à Rome, il est couronné pre-

mier prix de l'académie de Saint-Luc du Capitole et entre comme s'il eut été grand prix de France à l'école française de Rome. De là et, une fois consacré dans ce cénacle des arts, une fois formé à cette maîtresse école, au sein de cette ville-musée, d'où découle sur le monde pour les arts comme pour toutes choses le vrai, le juste, le grand et le beau, notre compatriote revient en France. Resté Comtois de cœur, à Rome même, c'est à sa province qu'il rend hommage et c'est au portail de Saint-Claude des Bourguignons, l'église comtoise de Rome, qu'il place ce beau Saint-André dont nous voyons le petit modèle dans notre musée. Au retour, c'est sur la Comté qu'il se plaira à concentrer les productions de son génie : Ses anges de Saint-Jean, sa magnifique terre cuite de Saint-Jérôme si énergiquement, si magistralement touchée et cette sublime *pietà*, que nous connaissons et aimons tous sous le nom de la descente de croix de Saint-Pierre, maints bustes admirables et diverses œuvres aujourd'hui malheureusement perdues ou détruites. Breton fut le premier professeur de l'école bisontine, il aima et protégea nos jeunes artistes ; mais non-seulement c'était un grand talent, c'était encore un grand cœur : il resta l'élève reconnaissant et l'ami fidèle de Natoire, son ancien maître à Rome, quand presque tous le payaient d'ingratitude. Modeste, d'une originalité presque sauvage, vivant de peu, au-dessus de toutes les passions, ne se livrant qu'à celle de son art ; fils de ses œuvres et n'ayant à rougir d'aucune d'elles ; son éloge, on le voit, devait tôt ou tard prendre rang dans les programmes de l'académie franc-comtoise.

Le premier mémoire présenté à l'Académie, portant pour épigraphe : *L'art c'est le beau exprimé par le vrai,* débute par de longues considérations sur l'art en général, sur l'histoire de l'art en France et par des réflexions sur les écoles et les influences bonnes ou fâcheuses qu'y rencontrent les jeunes artistes. « Cette étude rétrospec-
» tive de l'histoire de l'art et notamment de la sculpture
» française, dit l'auteur entrant enfin dans son sujet,
» nous amène à l'époque où François-Luc Breton pa-
» raît sur la scène artistique. Né en 1731, cet artiste
» commence ses études précisément au sein de ce
» trouble que nous avons essayé d'exposer » (la lutte entre la décadence Louis XV et l'engouement nouveau pour un antique bâtard et mal compris). « Nous insis-
» tons sur ce point, continue l'auteur, parce qu'il met
» en relief la qualité, selon nous, dominante du sculp-
» teur franc-comtois, c'est-à-dire son indépendance
» d'esprit, au milieu de cette servilité intellectuelle, en
» même temps que sa supériorité propre à côté de cette
» décadence générale. »

Breton est étudié comme artiste, comme homme et comme professeur. Nous le voyons s'élever par l'ardeur de son amour pour l'art et l'énergie de sa volonté ; toujours libre de toute influence d'école et, bien qu'étudiant et sentant la vraie beauté antique, ne s'inspirant jamais que de son génie propre et dissemblable à tous, allant jusqu'à se montrer dissemblable à lui-même par la grande variété de cachet qu'il savait imprimer et adapter à ses œuvres diverses. Puis, Breton quitte Rome, Rome si attachante, si ennivrante pour un amant des

arts, il quitte Rome pour sa patrie comtoise : « Lorsque » le but est atteint, dit l'auteur du mémoire, lorsque » Breton possède de quoi assouvir la fièvre qui le tour- » mente, l'homme redevient enfant et comme l'enfant » qui, dans l'impétuosité de ses jeux, s'est trop éloigné » de sa mère, il jette en arrière un regard inquiet, il » se souvient. Mais de quoi se souvient-il? Qu'a-t-il » laissé à Besançon ; des parents? Le seul qui lui res- » tait n'est plus. Des amis? Il n'en avait pas. Pourquoi » alors ne resterait-il pas dans sa patrie d'adoption, ou » plutôt dans sa véritable patrie, celle qui lui avait » véritablement donné la vie en lui donnant son art?... » Ah! sans doute, Rome était tout pour lui, tout excepté » le sol natal..... »

« Cependant le bruit qui s'était fait autour de son » nom, se répandant au loin, l'avait devancé dans » ce pays pour lequel il quittait les riches cités ita- » liennes ; Besançon tout étonnée, sans doute, avait » appris qu'un de ses enfants, un jeune artiste du » nom de Luc Breton, après s'être illustré à Rome, » revenait dans ses murs, rapportant en bon fils une » riche part de butin, conquis à l'étranger. »..... « Breton redevient bisontin, non-seulement par son » droit de naissance, droit souvent si stérile, mais » surtout par celui de conquête toujours si fécond. » Mon Dieu, monsieur, à ce petit trait de satire dont vous vous êtes passé le plaisir, je répondrai que sans doute le droit de naissance ne doit point être oublié, et que je voudrais, à mérite égal, voir toujours la patrie préférer ses enfants, mais qu'il faut aussi, tout

enfant que l'on soit, savoir conquérir sa place même au foyer natal, et qu'il est juste qu'au droit de naissance, le droit de conquête vienne s'adjoindre et prêter sa force.

L'école de Besançon est fondée, Breton la dirige avec Wyrsch, son ami.

« Bien rare fortune, dit l'auteur, pour l'œuvre nais-
» sante que d'avoir deux hommes comme Breton et
» Wyrsch pour guider ses premiers pas. Cette bonne
» ville de Besançon qui, jusque-là, n'avait vécu que
» sur la gloire de ses remparts, passait ainsi sans
» transition du dénuement artistique le plus complet à
» la richesse intellectuelle la plus glorieuse ! »

Ceci est encore par trop absolu, et avant Breton, nous l'avons vu, Besançon avait produit des artistes dont il pouvait s'enorgueillir ; il ne faut point au pittoresque d'une thèse sacrifier la vérité.

L'auteur nous peint Breton original, solitaire, renfermé avec son art, unique objet de son affection. Cette sauvagerie du maître, rapprochée de ce fait, que l'école dirigée par lui n'a donné aucun élève éminent, amène l'auteur à mentionner le reproche fait à Breton d'avoir caché jalousement les secrets de son art. Ce reproche, dit l'auteur, est souverainement injuste, seulement Breton savait créer sans savoir apprendre à le faire.

La seconde partie du mémoire, contenant l'appréciation des principales œuvres de Breton, nous a semblé supérieure à la première ; le style s'y élève et le travail devient assez remarquable. Œuvres religieuses, œuvres historiques, bustes ou sculpture de salon, telle est la classification adoptée par l'auteur.

« Et d'abord, dit-il, la première chose qui nous » frappe, c'est que Breton ait traité autant de sujets » religieux. Les temps y poussaient-ils ? Son caractère » ou ses habitudes devaient-ils l'y prédisposer ? Assu- » rément non... Le despotisme combiné de l'antique, » moins son génie, et du matérialisme dépourvu d'idée » remplissait alors les ateliers de personnifications my- » thologiques. Quant à la sculpture religieuse, aucune » époque, depuis le XI[e] siècle, ne fut plus dépourvue » de productions de ce genre. N'est-il pas digne de re- » marque que Breton, à la veille du jour où cette société » mûre pour la révolution détruirait toute image reli- » gieuse, se soit tant consacré à la sulpture sacrée (1) ? » Ici cependant l'auteur présente Breton comme entière- ment étranger à tout culte et n'ayant conservé dans son originalité solitaire et morose qu'une vague religiosité de sentiment : « Il ignorait, il faut bien l'avouer, les » lois divines qui commandent nn culte..... Il eut le » tort d'oublier que notre mission terrestre est cons- » tamment accompagnée d'une obligation d'un ordre » plus élevé ; il eut le tort d'ignorer que l'on peut tout » sacrifier à une vocation excepté le soin d'en rendre » grâce à celui qui nous l'a donnée. » Nous félicitons l'auteur de cette pensée fort juste, fort belle et fort bien rendue; un travail s'honore par l'énonciation de pareilles

(1) Voir les terre-cuites du musée de Besançon : le saint Jérôme, le saint François d'Assise en extate, l'apothéose de saint François-Xavier, le prophète Abacuc, saint Jean, saint Sébastien, la mort de la Vierge ; toutes œuvres non commandées, mais produits des idées propres de l'artiste et accusant la tendance de sa pensée vers les sujets religieux.

idées, mais nous doutons que le reproche doive s'appliquer à Breton ; nous verrons bientôt dans le second mémoire qu'il donna au contraire des preuves de sa foi chrétienne. Cette foi si vivante dans ses œuvres nous eut en effet difficilement paru étrangère à son âme.

Parmi les appréciations des œuvres de Breton, généralement bien faites dans ce mémoire et avec connaissance de cause, nous ne pouvons tout citer et choisirons celle du Saint-Jérôme comme particulièrement remarquable : « Regardez-le, tournez autour, vous » voyez une figure entièrement nue, c'est une nature » appauvrie par l'âge de l'homme, par les austérités » du saint, toutes choses propres à rendre désagréable » et pénible la vue de cette statue. Regardez pourtant, » vous voyez une figure noble, des lignes harmo- » nieuses, de l'intérêt partout, cette nature fatiguée et » vieillie n'a rien de pauvre, n'a pas un seul aspect » aride, l'art a tout fait..... et cette science chez Breton » ne se renfermait pas seulement à l'arrangement des » grandes lignes, pour lui, la moindre partie d'une » figure devait concourir à l'expression de l'idée géné- » rale, de l'unité de sentiment. Cette main de l'ana- » chorète qui elle-même est un assemblage de lignes, » cette main qui écrit sous la dictée d'une inspiration » divine, croit-on qu'elle soit posée comme si elle » copiait un manuscrit? Cette crispation hardie qui » fait un angle de chaque articulation n'est-elle pas » sous le coup de la même commotion que celle qui » éclaire le visage, qui ride en la faisant frissonner » l'enveloppe entière de l'homme transfiguré? »

La descente de croix, les anges de Saint-Jean, trop loués à notre avis, le tombeau des La Baume, apprécié sur les terre-cuites du musée, quelques bustes attirent les éloges de notre auteur. En terminant, une critique est émise, et nous ne la trouvons pas imméritée sur les draperies dans les ouvrages de Breton ; elles sont, dit-il, négligées et comme dédaignées par l'artiste. Nous sommes plutôt enclin à penser que notre statuaire si indépendant pourtant a ici quelque peu subi le goût de son époque.

Le sujet est à son terme ; quelques pages cependant y sont encore ajoutées, consacrées à des réflexions empreintes d'une certaine amertume sur les devoirs méconnus des dépositaires du pouvoir et de la richesse publics envers les artistes ; résumons sa pensée : Pour qu'une œuvre de sculpture atteigne véritablement sa perfection, il lui faut le marbre ; car, *le marbre, cette aristocratie de la sculpture,* selon l'heureuse expression de l'auteur, *le marbre oblige.* Mais le marbre est coûteux et une riche cité où d'opulents grands seigneurs peuvent seuls le mettre aux mains du maître et lui donner ainsi la possibilité de la gloire.

« Breton, dit l'auteur, est un grand artiste auquel » on n'a pas fait faire de grandes choses. Il revint au » pays natal, il y passa près de quarante ans sans que » cette ville, pour laquelle il avait tout quitté, eut l'idée » de lui faire faire une œuvre capitale qui eut été » une gloire pour le pays en même temps que pour » l'artiste. » Nous ne voulons point reproduire les passages les plus acerbes de ces récriminations, et nous

sommes peiné de les trouver dans ce travail. Cette vivacité nuit à une cause qui eut pu être bonne, plaidée avec modération ; car, ces réserves faites, nous partageons, nous devons l'avouer, les idées de l'auteur. Que ne fussent pas devenues ces terre-cuites si belles déjà si elles eussent pu être traitées en grand sous l'exigeante autorité du marbre ? Quel don magnifique la ville n'eut-elle pas fait à l'un de ses sanctuaires en y plaçant le Saint-Jérôme taillé dans un bloc colossal ? Breton rencontra par bonheur Mme de Lignéville et la descente de croix put naître, les Beaufremont, les Toulongeon lui firent quelques commandes, à la bonne heure, voilà une grande dame, voilà de grands seigneurs qui, avec ces fortunes d'autrefois, surent faire leur devoir de Mécènes ; mais la ville, mais la patrie ! que fit-elle ?... Elle était pauvre, c'est vrai, mais point assez cependant, croyons-nous, pour ne pouvoir du moins une fois par siècle faire élever quelque monument aux yeux du peuple et lui offrir ses gloires historiques, coulées ou taillées en marbre ou en airain. Dijon a son Saint-Bernard, ne devrions-nous pas voir sur notre ancien forum cet Hugues Ier, ce grand évêque qui recréa notre cité ? Les étrangers ne devraient-ils point s'arrêter devant quelque belle statue de Granvelle, debout au centre de son palais restauré et lire sur son marbre le nom de quelqu'un des nôtres ? Charles-Quint, le protecteur de nos libertés passées, l'ami plutôt que le souverain de nos pères, que l'ignare brutalité des derniers barbares n'a su ni comprendre ni respecter, ne devrait-il pas passer à cheval sur l'une de nos places, sous la patine

d'un beau bronze comtois? Accordons, oui, accordons au bien-être, au commerce, à l'industrie la large et très légitime part qui leur est due ; mais les arts, mais l'histoire par les arts, c'est par elle, Messieurs, que les nations se conservent le cœur.

Cette première étude est envahie par de longues et nombreuses digressions, c'est là son plus grand défaut ; elle est en outre en quelques endroits écrite d'une encre trop amère ; enfin, l'auteur l'avoue lui-même, elle est tracée beaucoup trop à la hâte, les idées et le style s'en ressentent également, les premières n'ont pas eu le temps de se mûrir, de se calmer assez, et le style est fort négligé ; ajoutons cependant, pour être juste, qu'il accuse beaucoup de pensée et d'originalité. L'auteur se demande quelque part si *les secrets du style ne sont pas révélés aux convictions profondes ;* oui, lui répondrons-nous, mais aux convictions appuyées de l'étude. Du reste, si cette plume veut s'exercer et s'astreindre à un travail sérieux, elle arrivera à écrire avec éclat, car elle est évidemment au service d'une vive intelligence et d'un noble cœur.

Le second mémoire, portant pour épigraphe quelques paroles de Michel-Ange, commence par de rapides considérations sur l'histoire de l'art auxquelles nous reprocherons le parti pris trop absolu de sacrifier l'antique à la statuaire du moyen-âge. Puis, comme l'auteur précédent, il fait entrer Breton dans la carrière au moment où le goût entièrement égaré eut dû l'entraîner lui-même et le montre triomphant de cet écueil par la droiture et l'originalité de son génie.

Des documents très intimes sur la vie de Breton semblent avoir été mis à la disposition de ce second concurrent qui, du reste, a su tirer parti de cette très légitime bonne fortune ; son travail en est plus anecdotique et plus attrayant ; sur le même fond que le premier auteur, il lui a ainsi été donné d'appliquer de curieux détails : D'abord il nous montre Breton enfant apprenti sculpteur sur bois, à Besançon même, puis élève d'Attiret de Dole ; il nous apprend ensuite que, lauréat de l'académie romaine, Breton fut heureux d'y voir couronner avec lui un autre Comtois, d'un nom aimé de notre province, le jeune Demesmay. Son admission exceptionnelle à l'école française de Rome, son attachement courageux et fidèle au bon Mr Natoire qui en était directeur, son retour avec Wyrsch, son établissement dans les jardins du comte de St-Amour, où ce premier protecteur lui fit construire un petit pavillon que nous pouvons y voir encore, nous présentent maints détails remplis d'intérêt. Puis vient la curieuse histoire de la première œuvre dont Breton ait doté notre ville, de ses anges adorateurs, de l'étrange destinée qu'ils eurent à subir, passant par les pompes d'une orgie profanatrice pour arriver aux honneurs de notre premier sanctuaire, portés à notre métropole sur le char plus que païen de la déesse raison. « Je ne sais, » dit l'auteur, si la ruine imminente à laquelle elles » ont échappé et la profanation dont elles ont été l'ob- » jet ajoutent à l'impression que produisent sur nous » ces deux nobles figures, mais aucune composition » de Breton, si ce n'est sa descente de croix, ne nous

» remplit d'une admiration aussi émue et aussi pure. »

Venant au groupe que nous admirons tous à quelques pas d'ici : « Quand, après deux ans d'attente, dit-
» il, le 15 août 1780, l'œuvre complète parut au grand
» jour et fut exposée toute radieuse, sortant des mains
» du sculpteur, l'admiration fut telle que le respect du
» lieu saint ne suffit pas à reprimer l'expression de
» l'enthousiasme. Nous ne connaissons rien pour notre
» part de plus pénible que d'être obligé de se rendre
» compte de son admiration pour une œuvre qu'on a
» aimée et devant laquelle on a prié dans son enfance,
» de la dépouiller de tous ces souvenirs de piété et de
» reconnaissance qui l'entouraient pour l'envisager au
» simple point de vue de l'art : c'est quelque chose de
» ce qu'on éprouverait s'il fallait dire en quoi consiste
» la beauté que l'on trouvait à sa mère. Nous avons
» fait cet effort et nous en sommes arrivé à cette con-
» viction que, sur ce sujet mille fois répété, Breton, en
» se surpassant lui-même, avait surpassé ses rivaux
» sans excepter Michel-Ange. » (Je vois ici, Messieurs, votre sourire répondre au mien ; laissons cette exagération à l'auteur, et disons que, même un peu au-dessous des œuvres de Buonarotti, le groupe de Breton peut encore être un chef-d'œuvre.) « La composition, en
» effet, continue le mémoire, est si admirablement, si
» simplement entendue, qu'il semble impossible qu'elle
» ait pu être autrement conçue. Une science profonde,
» une exécution pure et irréprochable, et rien de cela
» ne se fait sentir et ne vient déranger le calme impo-
» sant de cette scène dramatique et sublime. Le Christ

» est grand, tranquille, étendu sur les bras de la Vierge » et conservant autant que possible la position qu'il » avait sur la croix, ce corps a quelque chose de la » perfection et de l'immatérielle beauté que l'on peut » rêver en Dieu fait homme. Par un trait de génie, » l'artiste a su recueillir tout ce que le passage de l'âme » peut laisser d'auguste caractère sur un visage ina- » nimé et cette figure respire je ne sais quelle majesté » funèbre, quel dernier souffle de vie qui fait pressen- » tir cette promesse du prophète : Il sera libre entre » les morts. La figure de la Vierge complète dignement » celle du Christ et c'est assez dire à quelle conception » de beauté l'artiste a su s'élever dans cette œuvre. » Elle a la candeur de l'éternelle innocence et la splen- » deur de l'éternelle virginité, mais elle est surtout la » mère abreuvée de toutes les douleurs. Sur le visage » de cette victime volontaire, le sculpteur a su expri- » mer non-seulement la douleur réelle, mais la douleur » acceptée et rayonnante de foi, d'espérance et d'a- » mour. »

Cédant aux sollicitations de ses amis plus qu'aux inspirations d'une vanité qui lui fut toujours étrangère, Breton exprima le désir de devenir membre de l'académie royale et, comme morceau de réception, composa sa statuette de Saint-Jérôme. Si nous en croyons le présent mémoire, l'académie presqu'entièrement formée d'anciens élèves de Natoire, aurait refusé d'admettre celui dont la noble et généreuse conduite à l'égard de ce maître, avait été jadis la condamnation de la leur. Ces détails ne sont point entièrement exacts ;

Breton ne put faire admettre son œuvre parce qu'il ne s'était point soumis aux règles établies à l'école royale, lesquelles voulaient que l'œuvre présentée eut été faite à Paris même sous les yeux d'une commission spéciale. Je répéterai ici ce que je disais au premier concurrent : Il ne faut point au pittoresque d'une thèse sacrifier la vérité. Plus tard, l'admission lui fut offerte, prétend l'auteur, mais Breton refusa. Ce détail encore est tout à fait nouveau pour nous.

Ce mémoire ne donne point au St-Jérôme les éloges sans restrictions que le premier lui accordait, selon nous, si justement ; mais le mausolée des La Baume, une statue de l'étude, demi-nature, exécutée en marbre, dont nous ne connaissons que la terre-cuite, obtiennent en revanche toute son admiration. Quelques autres œuvres, parmi lesquelles les bustes de Breton, sont ensuite passées en revue ; ce dernier genre dans lequel il excellait n'offre, dit l'auteur, que des chef-d'œuvres. Il nous apprend, se fondant sur un document municipal retrouvé par lui, que la fontaine de la préfecture, ornée d'une sirène en bronze, jusqu'à ce jour attribuée à Breton, ne doit point être comptée parmi ses œuvres, l'ornementation seule de ce monument serait de lui. Enfin, il déplore la perte de nombreux dessins de notre artiste, dispersés et perdus par d'avides et profanes héritiers.

Citons en finissant quelques-uns de ces détails par lesquels se spécialise le travail dont nous nous occupons.

Tout entier à son art, c'est dans son atelier que

Breton passait sa vie. « Il y entrait au petit jour pour
» n'en sortir qu'à la nuit close. Deux vieilles et saintes
» filles l'avaient recueilli dans leur maison, située au
» coin de la rue Saint-Paul, et veillaient chaque jour
» avec un dévouement grondeur à ce qu'il ne mourut
» ni de froid ni de faim. Son atelier était du reste
» plusieurs fois la semaine le lieu de réunion de ce
» que la ville avait d'hommes intelligents et de dis-
» tinction. On y rencontrait le plus souvent l'Inten-
» dant Mr de Lacorée, qui se dévoua pour la province
» jusqu'à sacrifier à sa prospérité une immense for-
» tune ; Faivre d'Arcier, poëte élégant et fin, qui seul
» avait par ses saillies le secret de dérider notre artiste ;
» Nicole, l'architecte célèbre qui ne mettait pas un
» plan à exécution sans avoir obtenu l'approbation de
» son sculpteur comme il l'appelait ; Louis Callier,
» ouvrier comme on ne l'est plus, et artiste comme
» on l'était alors, qui nous a laissé de véritables chef-
» d'œuvres de ferblanterie et qui charmait Breton en
» lui traduisant Horace et Virgile qu'il savait par cœur ;
» enfin Melchior Wyrsch qui était resté son compagnon
» fidèle et avait pour lui la soumission respectueuse
» d'un élève. » Ce tableau nous a semblé charmant. Mais, est-il bien exact ? Le caractère de Breton, tel que l'appréciait le premier mémoire, sombre, sauvage, presque inaccessible, fermant rudement la porte de son atelier à qui osait l'entrouvrir, nous semble, jusqu'à preuves contraires, plus dans le vrai.

Breton, protégé par M. de Lacoré et par votre compagnie, eut dû ajouter l'auteur, ouvre l'école de Besan-

çon. Assez mal installé, plus que médiocrement logé, obligé dans les crues du Doubs, fréquentes alors, de rentrer chez lui en bateau, Breton persévère et l'école se soutient. Comme dans le premier mémoire, nous trouvons ici la mention du reproche adressé à Breton, d'avoir fait à ses élèves un secret de ses procédés d'artiste et, comme le premier auteur, celui-ci déclare ce reproche absurde, mais basé peut-être sur le soin que Breton prenait de ne laisser approcher nulle main étrangère de ses œuvres ; il était son propre praticien : « J'éprouverais, disait-il, se livrant tout entier dans ce » mot, j'éprouverais à faire dégrossir mes composi- » tions le même déchirement qu'une bonne mère doit » ressentir à mettre son enfant en nourrice. »

Ici, Messieurs, l'auteur du mémoire mentionne un acte de votre compagnie qui sera sans doute diversement jugé par vous comme il l'a été diversement aussi au sein même de la commission. En 1777 avait paru une déclaration du roi portant que tout établissement fondé pour la culture des arts serait affilié à l'académie royale de Paris et reconnaîtrait comme chef le directeur des bâtiments. M. de Lacoré poussait à l'affiliation; mais votre académie, Messieurs, à qui les lettres patentes de 1752 donnaient comme attributions les sciences, les belles-lettres et *les arts*, s'appuyant sur ce qu'aucune juridiction étrangère n'avait jamais été reconnue dans la province, obtint que le parlement refusât l'enregistrement de la déclaration royale et l'école bisontine resta libre en dehors du monopole, de ses avantages peut-être, mais aussi de ses dangers.

L'on peut voir dans cette détermination de notre compagnie une certaine étroitesse d'idées, une puérilité de clocher ; l'on serait peut-être même en droit de lui reprocher une sorte d'ingratitude envers le roi Louis XVI qui accordait à notre école bisontine une subvention annuelle de mille écus, détail que nous regrettons de voir oublié par l'auteur. Mais, Messieurs, considérons que nos devanciers à l'académie (particularité omise par l'auteur du mémoire), avaient pris une part active à la création de cette école bisontine, qu'ils la regardaient en quelque sorte comme leur enfant. Et puis les Comtois de 1777 étaient-ils les Comtois de 1862 ? Nul d'entre vous n'ignore que l'un des vices de nos jugements sur le passé est de l'apprécier avec les idées du présent : pensons donc que les académiciens d'alors étaient certainement imbus de ces traditions d'indépendance et d'autonomie provinciales que nous ne connaissons plus, hélas ! et que le joug de la centralisation n'était point alors accepté comme il l'est de nos jours. Ne les blamons donc point de s'être montrés fiers et jaloux de leur nouvelle école et de leur artiste Breton. Nous devions en tous cas mentionner ce fait qui nous rappelle que notre compagnie n'en est point aujourd'hui à ses premiers rapports avec notre grand artiste, mais qu'elle savait déjà, il y a quatre-vingt-cinq ans, l'apprécier au point de ne lui vouloir reconnaître aucun supérieur et de se croire avec lui assez forte pour se passer de tous.

« Breton dans sa figure annonçait tout ce qu'il était ;
» avec une certaine expression de brusque bonhomie,

» sa tête ne manquait de beauté ni de distinction ; il
» avait le front haut et bien modelé, avançant sur des
» yeux noirs et expressifs, ses lèvres étaient belles et
» dédaigneuses, ses cheveux plats et simplement rele-
» vés..... Timide, il ne s'exprimait que laborieuse-
» ment. Il lisait rarement, sa bibliothèque se compo-
» sait de la Bible, de l'Imitation et d'un volume dé-
» pareillé du Plutarque d'Amyot ; il écrivait moins
» encore. » On lui attribue cependant deux mémoires, l'un sur l'église de Saint-Pierre de Rome, l'autre contre le projet de démolir l'église gothique des minimes. « Je regrette, dit l'auteur du mémoire que
» nous étudions, la perte de ce manuscrit ; Breton
» l'avait écrit, la main tremblante d'émotion et de
» pieuse colère ; il devait avoir laissé quelque chose
» là. Le conseil de la commune ne s'arrêta pas aux
» observations de Breton et vota la démolition à l'una-
» nimité. »

« Dans ces temps périlleux, la conduite de notre
» artiste fut ce qu'elle devait être, celle d'un chrétien,
» c'est-à-dire courageuse et digne. Il avait un fond
» d'idées saines et vigoureuses par où il raisonnait
» droit et voyait juste..... Il continuait à se reposer le
» dimanche, tandis qu'il travaillait du matin au soir,
» et sortait souvent avec du plâtre à son habit le jour
» de la Décade. On le soupçonnait même d'entendre
» quelques messes clandestines. Breton enfin fut un
» de ces rares caractères qui, par leur courage et leur
» dignité, savent forcer le respect à une époque qui
» faisait profession de ne rien respecter. »

En l'an IV, l'institut national ayant été fondé, Breton reçut le titre d'associé à la classe de sculpture et de peinture, composée pourtant de six membres seulement. On le devine, Breton ne se maria point; son art fut inaltérablement son seul amour, sa seule passion et, comme à Michel-Ange, elle lui conserva des mœurs sévères. Breton mourut en 1800. « Sa vie, dit notre » auteur, avait été simple et remplie, sa mort fut douce » et comblée des consolations que prodigue cette reli- » gion qu'il avait si humblement servie par ses actes, » si hautement glorifiée par ses œuvres. »

Nous sommes heureux de trouver dans les divers passages que nous avons cités l'affirmation de croyances et d'habitudes religieuses sur lesquelles la première étude avait émis plus que des doutes. Car, nous ne sommes point de ceux qui pourraient prétendre que le côté religieux d'une vie ne doit point être abordé et que ce sanctuaire intime de l'homme doit rester muré au biographe. Elle serait bien incomplète et bien superficielle l'étude d'où serait bannie toute appréciation de ce genre. Dans toute vie, dans toute gloire, dans toute vertu à juger, le côté religieux est le plus sérieux, l'élément religieux, le premier de tous, c'est le mobile, c'est la sève, c'est la clé. Dans une vie d'artiste le sens religieux absent ou présent explique tout, omettre d'en parler serait faire preuve de peu de profondeur d'esprit, l'auteur l'a compris et nous l'en félicitons.

Telle est, Messieurs, l'analyse aussi rapide que possible de ce second mémoire. Plus lentement écrit, plus

renfermé dans son sujet, plus attachant par ses détails que le premier, ce travail est loin cependant d'être exempt de taches. Et d'abord, je ferai observer à l'auteur qu'il devrait prendre la peine de relire ses manuscrits quand il les fait copier par quelque main étrangère; c'est un soin que toujours l'on doit prendre, fut-on Chateaubriant, Montalembert ou Guizot, sans quoi, des lacunes, des non-sens, des fautes énormes viennent émailler chaque page, comme le présent mémoire nous en fournit la preuve. Le copiste n'est qu'un praticien, dirai-je pour rentrer dans le sujet, or, que dire du statuaire qui ne retoucherait pas son marbre avant de le livrer au public? Puis, le style est fort inégal et parmi de bons passages, il s'en trouve de fort inférieurs, assaisonnés surtout de beaucoup de locutions locales, ce que j'appellerai un goût de terroir trop prononcé. Enfin, cette étude remplie de détails fort intéressants, mais jusqu'à ce jour inédits, puisés sans doute à quelque source manuscrite ou aux causeries de quelque vieillard, eut dû s'appuyer de pièces justificatives; c'est un soin indispensable que si, comme nous le souhaitons fort, il publie son travail, nous engageons l'auteur à ne point négliger.

En résumé, Messieurs, ces mémoires ont semblé tous deux à votre commission offrir de véritables beautés, tous deux d'assez grands défauts; ni l'un ni l'autre assez de mérite pour justifier l'obtention du prix surtout dans un concours *d'éloquence*, ouvert par une académie. Sur l'avis unanime de votre commission, vous avez néanmoins décidé qu'une médaille d'une va-

leur de cent francs serait accordée à chacun des deux concurrents.

Ce rapport terminé, M. le Président ayant décacheté les billets joints aux deux ouvrages couronnés fait connaître que l'auteur du discours n° 1 est M. Paul Franceshi, sculpteur, et l'auteur du discours n° 2, M. Ch. Baille, avocat à Besançon.

Ces noms sont accueillis par de vifs applaudissements.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS DE POÉSIE

Par M. Aug. DUSILLET.

Messieurs,

La commission du concours de poésie, dont vous avez adopté l'avis sur mon rapport en séance particulière, a très attentivement examiné les compositions au nombre de six qui lui sont parvenues. Celle de ces compositions qu'elle avait mise en premier ordre n'est pas sans défauts, mais elle méritait la préférence que vous lui avez accordée. Mon rôle est d'exposer ici les motifs de votre décision. Pour la justifier, il me suffira de quelques citations choisies et d'une courte analyse des pièces de vers sur lesquelles vous aviez à vous prononcer.

Eliminons d'abord le n° 3, comprenant plusieurs morceaux : *Les gloires célestes de la Franche-Comté, la sœur Marthe, le saut du Doubs,* qui sont loin d'être à dédaigner, mais qui ont déjà passé sous vos yeux et donné matière à des observations critiques mentionnées dans vos recueils de 1857, 58 et 59. Bien que l'usage

de l'académie soit de laisser aux concurrents le choix du sujet à traiter, pourvu qu'il se rattache à l'histoire ou aux traditions franc-comtoises, en sorte qu'une composition admissible aujourd'hui le serait également l'année prochaine, il va sans dire, néanmoins, que les pièces écartées d'un concours ne doivent pas être reproduites aux concours suivants. Que si parfois, réservant le prix, vous autorisez les auteurs de certains poèmes jugés défectueux mais susceptibles de perfectionnement, à courir les chances d'une nouvelle épreuve, après correction, c'est par une mesure exceptionnelle et toute spéciale; sans cela, Messieurs, vous pourriez avoir à vous expliquer indéfiniment sur les mêmes écrits revus et corrigés d'année en année, travail ingrat et qui n'aurait plus de bornes.

La même remarque est, si j'ai bonne mémoire, applicable à la pièce ayant pour épigraphe : *J'irai revoir ma Normandie* et portant le n° 4. En tout cas, cette composition, quoique sagement conçue dans son ensemble, vous a paru trop négligée dans ses détails pour être mise au premier rang, abstraction faite de tout autre motif.

Desinit in piscem mulier formosa supernè. Telle est la devise d'une légende inscrite sous le n° 2, où l'on trouve plus d'imagination que d'intérêt et de clarté, où des locutions hasardées et d'étranges tours de phrase semblent accuser l'inexpérience de l'auteur.

Le sire de Mathay, seigneur puissant et riche, est amoureux d'une belle inconnue avec laquelle il se pro-

mène souvent à minuit sur les rives du Doubs. Une fois entre autres qu'il la suppliait, après mille serments de fidélité, de se faire connaître et de couronner son ardeur, elle lui échappe tout-à-coup et s'enfuit *comme un brouillard d'automne*, dit le poete. Bientôt notre amant délaissé voit sortir de la rivière une autre jeune fille plus belle que Vénus, plus fraîche que la rose du matin, dont on n'essaie pas de dire le costume, parce que

Ses voiles transparents ne peuvent se décrire,

mais dont

La voix mélodieuse a le son d'une lyre.

Cette nymphe charmante s'approche du baron et met tout en œuvre pour lui plaire. Veux-tu, lui dit-elle enfin,

Venir causer un peu sous ces joncs protecteurs?
— Non, fit le chevalier, j'ai promis; et, fidèle,
Il retourne à pas lents coucher dans sa tourelle.

Sorti vainqueur de cette épreuve, car c'en était une, il épouse sa maîtresse, la première inconnue, qui met au don de sa main une condition unique :

La nuit du vendredi seulement, permets-moi
De ne la point passer tout entière avec toi.
Un pacte rigoureux fatalement me lie.
Ne me demande pas le comment, le pourquoi.
De ce secret dépend mon bonheur et *ma vie*.

La clause acceptée, l'hymen accompli, rien durant un grand nombre d'années ne trouble la paix de cet

heureux couple. Mais, peu à peu, le baron a vieilli, et la baronne, toujours jeune, continue, à l'exemple de la goule Amine (1), à quitter furtivement le lit nuptial chaque vendredi matin avant l'aube. Où va-t-elle et pourquoi ces équipées nocturnes? Le vieux Mathay, devenu jaloux avec l'âge, s'avise un peu bien tard de vouloir éclaircir ce mystère. Il épie, une belle nuit, la fugitive et parvient, sur ses pas, jusqu'au bord du Doubs, où elle se plonge et commence à se jouer parmi les ondes. Mais, ô surprise! qu'a-t-il vu?

. . . . Il a vu, sous l'eau bleue,
Le corps de la baigneuse, *allongé comme en queue*,
Etinceler couvert de mille écailles d'or;

d'où il conclut que son épouse chérie est une créature moitié femmé et moitié *serpent*, que son indiscrète curiosité lui a fait perdre à jamais, car il n'a pu retenir un cri de stupeur, et le fleuve s'est coloré de sang à l'heure même. Confus et désolé, le pauvre sire en meurt de chagrin; c'est un peu fort, et l'on ne s'attend guère à la réflexion suivante qui termine ce morceau par un trait satirique:

O baron! ta douleur inspire ma pitié,
Et je comprends fort bien. . . . .
Qu'au bout de peu de jours tu sois mort de tristesse;
Car enfin (soit-il dit entre nous) ta maitresse
N'était un serpent qu'à moitié.

Un serpent! le mot est vif, et, pour me mettre en

(1) *Les mille et une nuits*, histoire de Sidi-Nouman.

règle avec les dames, je ne saurais moins faire que de dire à mon tour, comme Francaleu :

Monsieur, la poésie a ses licences, mais
Celle-ci passe un peu les bornes que j'y mets.

Si, comme on peut l'assurer maintenant, cette pièce témoigne de l'inexpérience de son auteur, celle qui porte le n° 5 (quarante vers en tout formant dix quatrains) semble, au contraire, avoir été écrite par une main exercée, mais plume courante et sans trop de souci de la cadence ni de la césure.

Un jour, dans Aix, les Pairs de Charlemagne,
Barons de France et comtes d'Allemagne,
Pour un banquet splendide réunis,
En l'exaltant parlaient de leur pays.

Ils prônent à l'envi, l'un ses mines d'or, l'autre ses vins, l'autre ses coursiers, Roland sa Durandal, etc.; puis vient le tour d'un jeune guerrier portant un lion d'or sur son écu :

Comte je suis de la haute Bourgogne,
Dit-il (son œil fixait tous ces héros).
Mon sol est dur et veut qu'on le besogne ;
Je compte moins de bourgs que de hameaux.

Mais dans mes bois que respecte la hache,
Sous mes rochers, plus d'un trésor se cache.
Je puis, sans peur, *défiant les forfaits*,
Me *confier* à mes loyaux sujets.

Lors Charlemagne, avec un doux sourire,
De s'écrier : *oui*, comte Guy, *vraiment*,
Votre pays vaut à lui seul l'Empire,
Car il produit mieux que le diamant.

L'idée de ce colloque chevaleresque est une idée heureuse ; mais l'exécution ne vous a pas satisfait, Messieurs. Chaque interlocuteur, à l'exception du comte Guy, prononce au plus deux vers. Nous sommes loin de blâmer cette concision souvent préférable aux plus harmonieuses périodes, à condition toutefois que la pensée, ainsi contenue dans d'étroites limites, jaillira d'un choc d'expressions énergiques, brillantes, fécondes, sans épithètes oiseuses, sans une syllabe inutile. Mais, pour en arriver là, il faudrait travailler son style, polir sa phrase et la repolir, selon la règle d'Horace et de Boileau, précepteurs surannés que ni vous ni moi, Messieurs, n'avons la prétention de remettre à la mode.

La composition n° 6, intitulée : *Le collier de perles*, s'ouvre par ces deux vers qui, tout-à-fait dans le goût moderne, ressemblent fort à de la prose de chancellerie :

Pierre de Scey, seigneur d'Amathay, Vésigneux,
Cademène, Fertans et de bien d'autres lieux.....

Il s'agit du départ du baron de Scey pour la croisade, laissant derrière lui sa jeune femme et son enfant. Par malheur,

Dès le premier combat,
Engagé sous son lourd destrier qui s'abat,
Pierre, le preux baron, est pris par l'infidèle.

Soliman le fait jeter *au fond d'un vieux silo*, et demande pour sa rançon une somme exorbitante.

. . . . Au morne chevalier
Un an est accordé pour mourir ou payer.

Payer?... le morne chevalier n'y songe même pas; il se résigne à son sort et écrit à la baronne pour lui faire ses derniers adieux, accompagnés de recommandations pieuses et touchantes. Quand ce déplorable message arrive à son adresse, un incendie avait dévoré le manoir de Scey :

Rien n'avait résisté, ni donjon ni tourelle ;

et, pour comble de maux, la disette régnait dans le pays;

Bref, la baronne était sans un toit, sans un atre,

mais son amour la soutint :

Si Monseigneur, dit-elle en reprenant courage,
Doit *mourir*, qu'il *expire* entre des bras amis.

Elle part donc à son tour, emportant son enfant, après avoir vendu le dernier joyau qui lui restât, son anneau d'alliance, pour subvenir aux frais du voyage. Guidée par la sainte Vierge, dout elle avait imploré l'appui, elle arrive et débarque à bon port, mais les mains vides; aussi ne lui permet-on pas même de voir son époux.

Pourtant, Pierre devait mourir le lendemain.

Dans ce péril extrême, la Vierge apparaît la nuit à sa protégée, et lui remet un collier de trois rangs de grosses perles d'une valeur inestimable. Saint Eloi, lui dit-elle,

Saint Eloi, mon orfèvre, a de cette parure
Lui-même ciselé l'agrafe et la monture.
Ces perles sont les pleurs que vos yeux éperdus
Ont devant mes autels dans l'ombre répandus.

Charmante fiction, qu'il faut louer sans réserve.

Voilà donc la rançon trouvée et la délivrance du captif obtenue. Il paraît même que le vainqueur se contenta de quelques-unes des perles ; car le baron de Scey, de retour en Bourgogne, y répandit force largesses ; et, lorsqu'il déposa ensuite dans la chapelle de l'abbaye de Buillon qu'il avait réparée et enrichie le merveilleux collier renfermé dans un reliquaire, il n'y manquait encore que deux rangs sur trois. Le vieil abbé montrant plus tard ce trésor aux curieux :

Voilà, répétait-il, d'un timbre un peu cassé,
Ce qui reste des pleurs de la dame de Scey.

Nous l'avons dit, ces larmes de regret et d'amour, transformées par la consolatrice des malheureux en autant de perles magnifiques pour servir à la rançon de l'objet aimé, ingénieuse fiction sous laquelle on aperçoit en réalité le captif qui, près de mourir, ne doit sa délivrance qu'aux pleurs et aux prières d'une épouse fidèle, est une conception éminemment poétique et susceptible des développements les plus gracieux et les plus intéressants. Pourquoi faut-il que des incorrections et des fautes de goût trop nombreuses ne vous permettent pas d'accorder aujourd'hui vos suffrages à l'auteur du *collier de perles?* il est à croire et vous l'espérez, Messieurs, que plus tard, rentré dans la lice,

il verra ses efforts couronnés de succès, lorsqu'une étude approfondie de la versification aura complété son talent.

Je n'ai plus, Messieurs, qu'à vous entretenir du poème auquel vous avez accordé, non le prix, mais une distinction méritée. Il porte le nº 1, et se compose d'une série de vingt-quatre strophes de huit vers (c'est beaucoup) sous ce titre : *Derniers moments de Charles-Quint*.

On sait que ce puissant monarque, lassé du poids de sa gloire, après avoir abdiqué successivement la couronne des Espagnes et l'Empire, alla chercher dans un couvent de l'Estramadure l'oubli de ses grandeurs passées et de ses longs ennuis ; qu'un jour, au fond de cette retraite, il lui prit la plus étrange des fantaisies, celle d'assister vivant à ses propres funérailles ; qu'enveloppé d'un suaire et couché dans un cercueil, au milieu de l'église du monastère tendue de noir et décorée des insignes de la souveraineté des deux mondes, il fit célébrer pour lui-même, en grand appareil, l'office des trépassés, entendit sans frissonner le glas et les chants funèbres, s'unit aux prières des moines, suivit enfin tous les détails de cette lugubre cérémonie ; après quoi, se relevant plus froid qu'une ombre, il rentra dans sa cellule, où, soit fatigue d'un corps usé, soit émotion d'un esprit affaibli durant un si long et si redoutable spectacle mortuaire, il fut saisi le même soir de la fièvre qui l'emporta.

Tel est le sujet du poème que vous avez distingué,

Messieurs, sans en être complètement satisfait. D'une part, ce sujet, trop connu et que tous les élèves de rhétorique ont traité sur les bancs du collége, ne se rattache à l'histoire de notre province que d'une manière très indirecte : vous avez passé sur cette objection, comme vous le fîtes il y a quatre ans, à propos d'un poème sur l'abdication de Charles-Quint à Bruxelles. D'autre part, ces strophes de huit vers égaux, où les rimes masculines et féminines se succèdent une à une invariablement, ont à la longue quelque chose de monotone. Plusieurs paraissent superflues ; d'autres sont à remanier. On y rencontre çà et là des expressions impropres ou communes, des épithètes inutiles, des longueurs surtout. Il est vrai que l'on trouve aussi dans cette composition de nobles pensées, de belles images, une versification facile, mais peu de chaleur et de verve ; et cependant il s'agit d'une ode.

Le meilleur moyen de mettre l'auditoire en mesure d'apprécier cet ouvrage est d'en citer les passages principaux. Le début me semble à peu près sans reproche :

Son manteau d'empereur a fait place à la bure,
Son trône au dur grabat, son sceptre au chapelet.
Pour lui, plus de flatteurs, plus de brillante armure,
Plus de princes domptés baisant son gantelet !
Sa gloire n'est qu'un rêve, et ce vieux cénobite,
Qui, naguère, à ses pieds voyait trembler les rois,
Se prosterne accablé du trouble qui l'agite,
Et couvre de ses pleurs son crucifix de bois.

Autour de ses palais quand l'acclamait la foule,
Superbe, il défiait le ciel et l'avenir.

A présent, jour et nuit, chaque heure qui s'écoule
Ajoute à ses remords un poignant souvenir.
Torturé par son cœur où Dieu met l'épouvante,
Il veut, las de souffrir et maudissant son sort,
Coucher dans le cercueil son ombre encor vivante,
Et, pour *savoir* mourir, essayer de la mort.

Pour apprendre à mourir serait le mot propre; néanmoins si le poème entier était écrit de ce style, il eût sans doute remporté le prix.

La troisième strophe est à supprimer ou à refaire; on y traite de *sacrilège*, de *profanation* la pompe funèbre qui se prépare. Ce serait tout au plus un acte d'exaltation mystique ou, si l'on veut, un trait de démence; mais les historiens, tels que Robertson, qui n'attribuent cet acte qu'à un excès de zèle religieux, l'ont mieux caractérisé, ce me semble. Je continue :

Ses désirs sont remplis : Du fond de la chapelle
Montent jusqu'aux arceaux de longs voiles de deuil.
Ils recouvrent les murs où l'ogive étincelle,
Et du large portique obscurcissent le seuil.
Au milieu de l'abside où règnent les ténèbres
S'étale sous le crêpe un faisceau d'étendards,
Et sur la noire ampleur des tentures funèbres
Se détache, imposant, l'écusson des césars.

Sous la couronne d'or, l'aigle aux serres cruelles
Suit d'un fauve regard les soudaines lueurs
Dont les flambeaux sacrés sillonnent ses prunelles,
En perçant de la nef les sombres profondeurs.
Sur l'autel attristé que son orgueil domine,
Comme à côté du sceptre, il plane avec fierté,
Tandis que dans le temple un souverain s'incline,
Et cache son grand nom sous son humilité.

On voudrait que cette belle strophe se terminât par un hémistiche moins sourd. Les deux suivantes offrent de plus graves imperfections ; mais il faudrait entrer ici dans une critique de détail sans intérêt pour l'auditoire. Passons.

Charles prend un cierge allumé, symbole de vie, et l'éteint ; il s'enveloppe du linceul et se couche dans la bière, où les religieux vont l'un après l'autre

Du saint rameau de buis épandre la rosée
Sur l'ami que peut-être ils perdent sans retour.

Puis l'auteur s'écrie :

Accourez, courtisans, qui formiez son cortége !...
Le monarque est couvert du drap des trépassés,
Et, sans que désormais son glaive le protège,
Il va se joindre aux morts dans la terre entassés.
Le monde devant lui semblait manquer d'espace,
Et le voilà couché dans un étroit cercueil ;
La divine justice a courbé son audace
Et dompté pour toujours son implacable orgueil.

D'une main défaillante il tenait un rosaire ;
De l'autre il étreignait l'image du Sauveur.
Il souriait, paisible, au Martyr du Calvaire,
Quand l'aile de la mort vint effleurer son cœur.
De son sein qui se tait, de sa bouche glacée,
On croirait qu'à jamais le souffle s'est enfui.
Dans ses yeux sans regards la vie est effacée ;
L'éternité déjà semble peser sur lui.

Charles vient de s'évanouir. Sept ou huit strophes, qu'il faut retoucher et surtout abréger, expriment en

vers médiocres la terreur et les regrets des moines groupés autour de l'auguste moribond, leur empressement à le secourir, son retour à la vie pour quelques heures, les adieux qu'il adresse à son fils absent, à l'épouse qu'il va rejoindre dans le ciel, aux derniers compagnons de son exil sur la terre :

O mes frères, adieu ! ma carrière est finie ;
Le sombre fossoyeur va m'ouvrir le tombeau ;
Mais avant que mon corps tremble dans l'agonie,
De mon doigt qui se glace enlevez cet anneau.
Ce gage d'amitié, je le laisse à Granvelle,
A l'illustre soutien de ma prospérité.
Que ce don qui m'est cher sans cesse lui rappelle
Et ma reconnaissance et sa fidélité.

Nous sommes arrivés à la 19ᵉ strophe. Je crois devoir passer la 20ᵉ et la 22ᵉ, et, grâce à ces dernières coupures, on n'aura plus que des éloges à donner au concurrent, dont vous reconnaissez le mérite et les efforts, Messieurs, et à qui vous décernez, à titre d'encouragement, une médaille de la valeur de la moitié du prix. Voici comment se termine le récit des *derniers moments de Charles-Quint*.

Les rêves du délire entraînent sa pensée
Vers un règne rempli d'importuns souvenirs ;
Il tressaille, et bientôt sa poitrine oppressée
N'exhale avec effort que de faibles soupirs.
Sans se plaindre, il sourit encore au crépuscule,
En murmurant ces mots que ses longs cris d'effroi
Répétaient si souvent dans sa triste cellule :
Dieu de miséricorde, ayez pitié de moi !

Il expire.... il n'est plus, le maître de l'Espagne,
Le plus vaillant des rois que Dieu fit empereurs ;
Le superbe César, le nouveau Charlemagne,
Au seuil du monastère était mort aux grandeurs.
Et celui dont le monde adulait la puissance,
A présent, protégé par un saint repentir,
Et du souverain juge implorant l'assistance,
Sur un pauvre grabat s'est couché pour mourir.

Seigneur ! viens séparer le pécheur de son crime !
Assez de ce géant tu courbas la fierté.
Assez longtemps ta droite a frappé la victime.
Rends au Triomphateur sa noble majesté !
Sous l'austère cilice et dans la pénitence,
Il a crié vers toi du fond de ses douleurs.
Relève-le, grand Dieu ! dis-lui, dans ta clémence :
Tu peux venir à moi, car j'ai compté tes pleurs.

Ce rapport terminé, M. le Président fait connaître que l'auteur de la pièce distinguée par l'académie est M. Bouvier, docteur-médecin à Héricourt.

PIÈCE DE VERS

Par M. Ch. VIANCIN.

UNE DOUBLE MÉTAMORPHOSE

QU'ON NE TROUVE PAS DANS OVIDE.

Sur le théâtre d'une foire,
Jean, paysan naïf comme l'on n'en voit plus,
Avait un jour payé de bon nombre d'écus,
Lentement recueillis dans sa rustique armoire,
Un cheval qui tentait certain couple voleur,
Témoin de son emplette, hélas! pour son malheur.
Vers le déclin du jour, l'acheteur, après boire,
Un peu privé de sa raison,
Prit le chemin de sa maison.
Jugeant bien toutefois que perdre l'équilibre
Est, pour un cavalier, d'un très fâcheux effet,
Il pensa plus prudent de marcher d'un pied libre
Que de monter sur son bidet.
Il le menait donc à sa suite
Par le licol, en chantonnant;
Mais nos rusés voleurs, charmés de sa conduite,
Étaient derrière lui, comme lui piétonnant.
Quand du lieu du départ ces larrons passés maîtres,
Séparés à peu près d'un ou deux kilomètres,
Se virent assez loin, pour n'être pas surpris
A faire le beau coup qu'ils avaient entrepris,

Ils s'approchèrent de la bête,
En silence, bien sagement ;
Et l'un d'eux, sans perdre la tête,
Coupa le licou lestement,
Mais d'une manière si douce
Qu'il n'en dut résulter pas la moindre secousse ;
Puis, laissant son compère emmener le cheval,
Et soudain saisissant le bout de la courroie
Qu'il devait empêcher de tomber sur la voie,
Prit la place de l'animal.
Durant quelques moments, il suivit bien la trace
De notre paysan qui ne soupçonnait pas
Que son gris pommelé n'était plus sur ses pas.
Puis au bout de certain espace,
Et n'entendant pas cheminer
Jusqu'où son conducteur aurait pu le mener,
Prenant une marche plus lente
Et de plus en plus indolente,
Le voleur plaisamment à son rôle attentif,
Fit semblant tout à fait d'être un cheval rétif.
Aux efforts de la main qui le traînait en laisse
Dix fois, vingt fois il résista.
« Marche donc, lui criait sans cesse
» Son guide impatient, au diable ta paresse! »
Le voleur à la fin raidement s'arrêta.
Ce fut alors que Jean, regardant en arrière,
(Ce qu'il n'avait pas fait encore jusque-là),
Fut surpris d'étrange manière
De voir... un homme au bout de sa lanière.
« Hélas! monsieur, lui dit d'un ton bien patelin
» Son mystificateur de plus en plus malin,
» Je suis désespéré de ce qui vous arrive :
» En moi vous avez fait un bien mauvais marché.
» J'avais dans mon pays commis certain péché
» Que l'on y punissait, en cas de récidive,

» Bien rudement. — J'étais pour tous les animaux
» D'une cruauté sans égale;
» Je maltraitais si fort les meilleurs des chevaux
« Qu'on en citait plusieurs morts de ma main brutale.
» Aussi des juges compétents
» M'ont-ils fait sans pitié subir pour cette cause
» Une longue métamorphose;
» Il m'a fallu rester cheval pendant sept ans.
» Quand vous m'avez acquis, si plein de confiance,
» Si j'eusse pu parler, je vous aurais bien dit
» De ne pas m'acheter, fût-ce même à crédit;
» Pour vous allait trop tôt finir ma pénitence;
» Le terme en est venu; c'est depuis un moment
» Que, lavé de ma faute énorme,
» Sur vos pas j'ai pu seulement
» Reprendre ma première forme. »

A ces mots, Jean, saisi d'effroi,
Frissonnant, répondit : « ma foi,
» Bien étonnante est ton histoire;
» Mais d'après tout ce qu'on m'a dit
» De pareil, quand j'étais petit,
» Je ne puis m'empêcher d'y croire.
» Va-t-en bien vite où tu voudras,
» Et vis du mieux que tu pourras;
« Mais ne te laisse plus embêter par l'envie
» De revenir au tort qui t'a coûté si cher,
» De peur que dans une autre chair,
» Et pour le reste de ta vie,
» Il ne te faille encor plus misérablement
» Subir un cruel châtiment.
» Adieu !... Bonsoir !... » — Sans plus rien dire,
Le larron s'éloigna, dissimulant son rire,
Et rejoignit l'autre voleur;
Et Jean continua son chemin, tout rêveur.

A quelques jours de là, sur certaine autre foire,
Pour affaire nouvelle il s'était transporté.
Bientôt il aperçut... (c'était à n'y pas croire)
Le cheval que naguère il avait acheté.
Il s'approcha de lui de l'air le plus risible,
Le parcourut d'abord d'un regard scrutateur,
Puis levant vers son nez un doigt accusateur :
« Te voila, lui dit-il, pécheur incorrigible,
» Malheureux! c'est bien fait! Tu n'as pu, je le vois,
» Dominer un penchant qui te couvre de honte;
» Quelque brutalité pèse encor sur ton compte,
» Et tu deviens cheval pour la deuxième fois;
» Mais lorsqu'on est ainsi l'esclave d'un grand vice,
» Homme ou cheval, on ne vaut rien,
» Et je ne ferais pas le moindre sacrifice
» Pour te ravoir, entends-tu bien? »
Et comme en ce moment la bête
Dressant un peu l'oreille et secouant la tête,
Semblait nier sa faute ou son identité,
« Allons, ne fais donc pas le menteur effronté,
» Reprit-il, je suis sûr que sans la moindre lutte,
» Le diable a su bientôt consommer ta rechute;
» Je te reconnais bien, va, c'est toi, c'est bien toi;
» Mais fusses-tu sorti de la plus noble race
» D'hommes ou de chevaux qui sur terre ait pris place,
« Tu n'entreras jamais chez moi. »

De ceci que conclure en somme?
Qu'avec tant de simplicité
Jean devait être un fort brave homme;
Que dans la pauvre humanité
Plus d'un mauvais sujet souvent se change en bête;
Que vainement il nie, en secouant la tête,
Le vice habituel dont il est entaché;
Qu'il retombe toujours dans son maudit péché;

Qu'enfin seraient beaucoup plus rares
Les étranges fureurs, les traitements barbares
Dont souffrent aujourdhui grand nombre d'animaux,
Si quelques-uns de leurs bourreaux,
Punis de façon plus sévère
Que par la loi Grammont qu'on ne respecte guère,
Pour sept ans au moins bien sonnés,
A devenir chevaux se voyaient condamnés.

PIÈCES

DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

PIÈCES DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

EXAMEN

D'UN OUVRAGE DE M. QUIQUEREZ SUR LE MONT-TERRIBLE

Par M. le Président CLERC.

Messieurs,

M. Quiquerez, ingénieur des mines du Jura bernois, a publié en 1862 un travail important, sous le titre de *Monuments de l'ancien évêché de Bale, notice sur le Mont-Terrible, etc.;* vous m'avez chargé, Messieurs, de vous rendre compte de ce livre, dont l'auteur vous a prié d'agréer l'hommage.

Habitant du Porentruy, pays riche en monuments antiques, où l'amour de la science est en honneur, compatriote de Thurmann, mais voué à d'autres études, M. Quiquerez, explorateur laborieux, a compris tout ce que le travail a de puissance, tout ce que l'antiquité offre de richesses à qui sait la chercher et la reconnaître dans les traces si nombreuses et si souvent inaperçues, qu'elle a laissées de toutes parts. Son livre a pour nous

un mérite particulier, non-seulement le pays qu'il décrit est situé à notre frontière, mais il a fait partie de la Séquanie celtique et romaine, c'est l'ancienne terre des Rauraques, déjà mentionnée par César ; c'est par là que les Séquanes portaient leurs limites jusqu'au Rhin.

M. Quiquerez n'a pas borné ses explorations et ses études au Mont-Terrible, il les a étendues à toute la contrée environnante. Sa publication, accompagnée de planches et de cartes, est enrichie encore des antiquités nombreuses, trouvées sur cette montagne célèbre. M. Ed. Quiquerez a photographié, d'après la carte de l'ancien évêché de Bale, par Buchwalder, celle du champ de bataille où César aurait défait Arioviste. Enfin le livre se termine et se complète par les camps d'Orrées, de Chatelat-sous-Montgremay, d'Outremont, de Chevenez, du Mont-Chaibeut, de Chambon, du Chatelai-de-Courfaivre et de Stürmen-Kæpfli.

Ces plans sont précédés d'un texte qui les explique et les éclaire. Au moyen de subventions obtenues du conseil exécutif du canton de Berne et de la commission cantonale de Porentruy, M. Quiquerez a exécuté, en 1861 et 1862, des fouilles vastes et très productives qu'il a sur place dirigées lui-même.

C'est ainsi que ce savant a réuni sous sa main tous les éléments d'une publication neuve et considérable. Il distingue avec soin toutes les époques, et rien d'aussi important au point de vue archéologique n'avait, à notre connaissance, paru sur le Jura bernois et l'ancien évêché de Bale.

Si vous voulez connaître, Messieurs, d'un seul coup-d'œil, le résultat général des fouilles et des découvertes, le voici : Elles ont été fort riches à l'époque celtique et romaine, presque nulles à celles des Burgondes et dans les siècles qui ont suivi la chute de l'empire romain. L'auteur insiste sur cette observation. « L'absence, dit-» il, de tout objet de l'époque burgonde, dans le camp » et dans le voisinage du Mont-Terrible, fait présumer » que si les Burgondes et plus tard les Francs firent » encore usage de forteresses romaines, comme nous » en avons reconnu plusieurs preuves ailleurs, celle-ci » ne fut pas cependant occupée par eux. »

Une chose m'a frappé dans ces résultats généraux, c'est la parfaite concordance des faits avec ceux que j'ai pu remarquer dans notre pays ; ce qui indique que, dans les deux contrées, ils ont été observés avec exactitude.

Les deux chapitres les plus considérables de l'ouvrage sont consacrés à l'étude de la campagne de César contre Arioviste et à celle du Mont-Terrible.

M. Quiquerez croit que la grande bataille où le roi Germain a été vaincu par César s'est livrée dans la plaine de Porentruy ; c'était déjà l'opinion de M. Trouillat et d'autres savants. Schœpflin en plaçait le théâtre à Dampierre, Don Jourdain à Granges, Laguille à Cernay, M. de Golbery à Arcey. Il faut lire dans l'ouvrage cette dissertation, curieuse même pour ceux qui ne croiront pas qu'elle ait mis un terme aux hésitations de la science.

J'ai hâte, Messieurs, de vous parler des investiga-

tions de M. Quiquerez sur le Mont-Terrible, parce qu'ici son travail ne porte pas sur des hypothèses, mais sur des faits bien observés et à l'abri de toute contestation, parce que, d'ailleurs, cet examen me fournira l'occasion de laisser parler l'auteur lui-même.

Un castellum, encore appelé aujourd'hui camp de César, surmonte cette montagne ; son histoire par les monuments se divise en deux époques bien distinctes, l'époque celtique et l'époque romaine.

L'époque celtique s'y manifeste par les débris suivants, on y a trouvé :

52 haches en pierres diverses, siénite et serpentine ;

60 flèches en jaspe et en silex ;

33 outils et instruments en pierres diverses ;

17 instruments en silex ;

12 cornes de cerf ayant servi de manches à des outils de pierre ou à d'autres usages ;

Plus de 20 fragments de vases grossiers en terre, quelques-uns avec dessins en creux, d'autres travaillés à la main et sans le secours du tour à potier.

« Le catalogue et l'étude, dit l'auteur, des antiquités trouvées dans les fouilles que nous avons opérées au Mont-Terrible, donnent également des indications dignes de remarque. La multitude d'objets en pierre caractérise l'époque celtique ou plutôt cette période appelée l'âge de la pierre dans les temps les plus primitifs jusqu'à celui de transition ou à l'emploi du bronze et du fer. Le plus grand nombre des haches de pierre sont à peine ébauchées. Ce sont des cailloux de roches diverses étrangères au pays, dont la nature

avait préparé la forme et qu'on n'a fait qu'aiguiser à un bout en les frottant sur des pierres de grès, aussi étranger, qu'on trouve en assez grand nombre sur ce plateau, et qui y ont été apportées comme les précédentes depuis les Vosges, les Alpes ou la Forêt-Noire. Nous indiquons cette dernière chaîne de montagne, parce que parmi les instruments les mieux travaillés, il s'est trouvé des jaspes qui ont la plus grande ressemblance avec ceux des rognons siliceux du terrain sidérolitique, près de Kandern. Quelques haches et marteaux en siénite étaient mieux travaillés et indiquaient un progrès sensible dans l'industrie.

» Les instruments en jaspe, en silex divers ou autres pierres non calcaires, parmi lesquelles on remarque les rognons siliceux du sidérolitique de Cornol et de Charmoille, sont en général mieux travaillés. Il a fallu une grande adresse pour détacher d'un caillou plus ou moins gros, en le frappant avec une autre pierre, un morceau de forme quelconque pour en façonner ensuite un instrument de forme variée, suivant l'éclat produit par le premier coup et en tirer, à force de soins, de petits coups et de patience, des ciseaux, des couteaux, des lances, des flèches, ou autres objets dont quelques-uns ont dû exiger l'emploi de journées entières. Car les hommes d'alors n'avaient pas un seul morceau de métal pour les aider dans ees sortes de travaux.

» Des débris de cornes de cerfs ont servi à emmancher quelques-uns de ces instruments, indiquant par là même un autre degré de perfectionnement indus-

triel. Les flèches et les lances en silex ont dû être ajustées, au bout de baguettes ou de bâtons fendus, et fixées avec des lanières de cuir ou de fines écorces de tilleul. On a pu les consolider encore avec de la résine. Mais la petitesse et la légèreté de la plupart de ces flèches indiquent que ces armes ne pouvaient être dangereuses que sur des corps nus ou contre de petits animaux (1). Quelques-uns de ces instruments sont travaillés avec une grande perfectien, mais leur destination n'est pas toujours facile à reconnaître, lors même que plusieurs affectent des formes analogues.

» Le grand nombre de pierres à aiguiser fournit aussi des indications remarquables : l'une, résultant de leur nombre même et désignant une population considérable ; l'autre de leur forme qui se rapproche de celle d'une semelle de soulier. Nous avons observé cette même forme dans d'autres habitations de l'âge de la pierre. Elle provient de la conformation primitive du caillou, ou pierre de grès rouge, choisi pour faire une meule et qu'on tâchait de fendre dans le sens longitudinal, soit pour en tirer deux pièces, soit au moins une. Un long usage ou frottement les a ensuite creusées en fond de bateau. D'autres pierres à aiguiser plus petites ont servi à divers instruments.

(1) On peut faire la même observation pour une très petite flèche de bronze, comme celle qu'on trouve au Steinberg, près de Nidau. — Cependant quelques flèches de pierre sont assez grandes et assez pesantes pour avoir pu causer des blessures d'autant plus dangereuses que la pointe de pierre restait dans la plaie. Nous en avons ajustées à des baguettes de flèche de 80 centimètres, que nous avons lancées à 100 mètres avec le même arc de bois d'if, de 2 mètres de long, qui lance les flèches à pointes de fer à 150 mètres et même plus.

» La poterie grossière de la même époque offre cependant les traces de perfectionnements graduels dans l'art du potier, car il y a des pièces, ou plutôt des fragments de vases, qui ont été façonnés à la main et d'autres qui semblent déjà avoir passé sur le tour. Quelques noix ou pesons de fuseaux en terre, semblent appartenir à la même période.

» L'ensemble de ces objets celtiques révèle l'existence d'une peuplade assez nombreuse établie sur ce plateau, en même temps qu'un long séjour, puisqu'on y reconnaît non-seulement l'âge de la pierre, mais encore quelques traces de celui du bronze et enfin la transition à celui du fer. Il est ensuite remarquable que la plupart des haches de pierre, presque frustes, sont cassées ou endommagées; que celles qui offraient un travail plus soigné, sont très rares, seulement en fragments, et qu'enfin les objets de bronze qu'on pourrait attribuer au second âge, sont également rares et de peu de valeur. Ces divers faits nous ont paru indiquer des objets de rebut, jetés là parce qu'on n'en pouvait plus faire usage, plutôt que de caractériser les débris d'un établissement détruit par une guerre ou par un incendie et sa population chassée par la force. Il semble au contraire que celle-ci a abandonné plus ou moins librement ce lieu, emportant avec elle ce qu'elle possédait de précieux ou d'utile, et ne laissant que ce qui était sans valeur ou qui se trouvait peut-être déjà remplacé par suite de la découverte et de l'usage des métaux. Nous croyons en reconnaître une nouvelle preuve dans ces quelques monnaies celtiques, perdues proba-

blement fortuitement, et qui appartiennent tout au moins à l'âge du bronze. Les traces de feu qu'on observe dans la couche celtique peuvent provenir de divers incendies, tout aussi bien que d'une catastrophe qui aurait détruit cet établissement et entraîné son abandon. »

Telles sont, au Mont-Terrible, les débris de la couche celtique. J'ai dit que les mêmes faits s'observaient dans nos contrées. En effet, on a commencé depuis quelques années à étudier avec plus d'attention les castramétations qui s'y rencontrent sur les montagnes, et l'on y a reconnu des traces d'une antiquité qu'on ne supposait pas. Ainsi, il y a deux ans, la Commission archéologique de Vesoul faisait fouiller celui de Charrier, situé au voisinage de cette ville, et elle exhumait de son vallum épais un dard de flèche en silex; dernièrement M. le docteur Aillet découvrait dans celui de Bourguignon-les-Morey plusieurs hachettes de l'époque celtique.

Certes, le Mont-Terrible est bien autrement riche en débris de ces temps reculés. Mais, comme on le voit, ces constatations sont nouvelles dans la science; elle est avertie par ces découvertes heureuses, et ne doit pas hésiter à s'engager hardiment dans la voie inattendue qu'elles lui ouvrent.

Vous ne lirez pas avec moins d'intérêt, Messieurs, la liste des objets romains et des médailles recueillis dans le *castellum* du Mont-Terrible. M. Quiquerez, dans les fouilles de 1861 et 1862, n'a pas découvert moins de 2,000 pièces romaines, et leur examen a

conduit l'auteur à rechercher quelle est l'époque où ce castellum, d'abord lieu de refuge, aurait été détruit.

Il en attribue sans hésiter la ruine aux invasions germaniques, au milieu du IV^{e} siècle ; c'est l'époque où la série des médailles s'interrompt brusquement comme si un grand désastre venait de le frapper.

Avant de parcourir les pages que l'auteur consacre à ce sujet curieux, permettez-moi de vous rappeler ce que nous remarquons dans les ruines de notre sol : la coïncidence est frappante.

Plus je les ai étudiées, plus j'ai reconnu que, dans toutes nos ruines, l'époque de la mort de Magnence et de Decentius, son frère, est l'une des plus terribles de nos annales. Dans les vallées arrosées par l'Ognon, dans celle des marais de Saône, dans les ruines romaines qui couronnent la montagne où Motte de Vesoul, les dernières médailles qu'on recueille sont celles de Magnence et de Constance, et rien ne s'explique plus naturellement. On ne peut lire sans effroi l'état où Julien trouva la Gaule dans l'été de l'année 356 ; il le décrit dans sa lettre au peuple athénien. « Une multitude innombrable de Germains, dit-il, » campait *impunément autour des villes renversées*. Le » nombre des villes, dont les murailles étaient dé- » truites, n'était pas moins de *quarante-cinq, sans* » *compter les bourgs et les châteaux;* l'étendue des » campagnes qu'ils occupaient en deçà du Rhin éga- » lait celle du cours de ce fleuve depuis sa source » à son issue dans l'Océan ; les plus rapprochés de la » frontière romaine stationnaient à trois cents stades

» de ce côté du Rhin. Mais la région dévastée et in-
» culte à raison des excursions et des ravages de l'en-
» nemi s'étendait trois fois plus en deçà. »

Besançon ; situé dans cette zone envahie, avait succombé. En 360, Julien, dans sa lettre au philosophe Maxime, en peint la ruine et la désolation. La riche cité de la plaine était brûlée, puisqu'il peint cette métropole comme une petite ville campée sur la montagne où la citadelle s'élève aujourd'hui.

Le retranchement du Mont-Terrible, plus rapproché encore du Rhin, dût périr à la même époque; comment aurait-il résisté, quand les cités rhénanes les plus puissantes, malgré la hauteur de leurs murailles, ne pouvaient plus se défendre ?

« On a pu voir, dit M. Quiquerez, par la liste des monnaies trouvées au Mont-Terrible, que le nombre de celles qui appartenaient aux fils de Constantin le grand allait en augmentant, à mesure qu'on se rapprochait de l'année 353. Les pièces de Constantin II, qui ne régna pas longtemps dans les Gaules, ne sont pas très nombreuses ; il y en a beaucoup plus appartenant à son frère Constant, un peu moins de Constance que de celui-ci, et *un très grand nombre de Magnence et de Décence*, PUIS LA LISTE S'ARRÊTE A PEU PRÈS COMPLÈTEMENT. La mort de ces deux princes, dont les troupes avaient dû occuper le camp du Mont-Terrible, coïncidant avec les deux invasions successives des Barbares, on en doit conclure que ce camp a été pris, saccagé et brûlé de l'année 353 à 355 au plus tard. Mais il est probable que de suite après la mort de

Magnence et de Décence, les troupes logées au Mont-Terrible reconnurent l'autorité de Constance *et que de là proviennent les monnaies de cet empereur, employées à la solde des soldats peu avant ou au moment de la destruction du camp.*

» Comme on l'a dit au commencement de cette notice, une route romaine, venant du Rhin depuis près de Bâle, débouchait dans le bassin de l'Elsgau, presque en face du Mont-Terrible. C'était une des routes les plus courtes pour pénétrer dans les Gaules, après avoir passé le Rhin dans le voisinage d'Augusta Rauracorum. Nous croyons que ce chemin fut suivi par les Allemannes *et que ce furent ceux-ci qui saccagèrent le camp du Mont-Terrible.* Son pillage, lors de l'INCENDIE qui le détruisit, nous paraît caractérisé par l'absence de tout objet de prix ou qu'on pouvait retirer des cendres, tandis que ceux très petits, comme les monnaies, et ceux de peu de valeur se sont perdus dans les débris de l'incendie. — Une autre hypothèse se présente ensuite. Dans cette même couche romaine du camp, on trouve un certain nombre de pièces de monnaie, présumées de la fin du IV^e^ ou commencement du V^e^ siècle, et seulement quelques rares monnaies de Julien et de ses successeurs les plus voisins. Cette circonstance fait entrevoir une restauration du camp, après que l'empereur Julien eut refoulé et contenu les Barbares sur la rive droite du Rhin. On le vit alors restaurer les établissements militaires romains, récemment ruinés; c'est à lui qu'on attribue la construction d'un château au passage du Doubs près du Pont-de-Roide, et ce

castel porte encore le nom de son fondateur ou restaurateur. En lisant avec attention les auteurs contemporains, il y a tout lieu de croire que Julien traversa plus d'une fois notre contrée en allant de Besançon à Augusta Rauracorum ou de cette dernière ville à la première.

» *Il y a cependant trop peu de monnaies de ce prince* répandues au Mont-Terrible pour croire que ce fût lui qui édifia le castellum ou le fit relever de ses ruines. Nous croyons plutôt que s'il y eut une restauration de ce camp, elle eut lieu sous Valentinien I, autre constructeur de forteresses et de camps le long du Rhin et pays voisins. Car il nous paraît probable qu'entre l'incendie du Mont-Terrible et sa restauration il y eut un intervalle qui laissa au terrain le temps de se couvrir de gazon et que c'est ce motif qui a fait conserver la multitude de monnaies éparses dans le sol. Si l'on avait restauré le camp dès la même année ou peu après, on aurait infailliblement aperçu ces monnaies et on les aurait recueillies, puisqu'elles avaient encore cours. Remarquons enfin que les années 406 à 407 virent la destruction définitive des établissements militaires romains dans cette partie des Gaules, et que si l'on croit reconnaître quelques monnaies postérieures à cette date, elles ne nous paraissent indiquer que l'occupation passagère d'un poste militaire qui pouvait être encore fort utile dans les guerres de cette époque. »

RAPPORT

FAIT PAR M. PÉRENNÈS

Secrétaire perpétuel

SUR LA TRADUCTION DE LA JÉRUSALEM DÉLIVRÉE

Par M. DESSERTEAUX, Conseiller à la Cour impériale
de Besançon.

MESSIEURS,

M. le Président a bien voulu, à ma prière, annoncer que je vous présenterais, dans une de vos prochaines réunions, un rapport sur la traduction de la *Jérusalem délivrée*, par M. Desserteaux. Je viens aujourd'hui dégager sa parole et la mienne, sans avoir la prétention de réaliser l'espérance qu'il a exprimée en termes si bienveillants.

De tous les poètes modernes, étrangers à la France, le Tasse est sans contredit le plus populaire parmi nous. On lit peu Camoens et Milton. Schiller, Gœthe, Shakes-

peare lui-même sont admirés généralement sur parole, mais tout le monde a lu le poëme du Tasse, et cette lecture qu'on fait ordinairement à l'âge où s'épanouit l'adolescence, dans cette saison de la vie où le cœur et l'imagination encore dans toute leur fraîcheur éprouvent un vif besoin d'émotions et d'enchantements, laisse dans l'âme une impression profonde. « Tant que je vivrai,
» dit M. de Lamartine, je me souviendrai de certaines
» heures de l'été que je passais couché sur l'herbe,
» dans une clairière des bois, à l'ombre d'un vieux
» tronc de pommier sauvage, en lisant la *Jérusalem*
» *délivrée.* » Sans avoir l'exquise sensibilité de l'auteur des *Méditations*, une foule de jeunes gens ont éprouvé le même charme, le jour où pénétrant pour la première fois sur les pas du poëte de Sorrente dans ce monde chevaleresque et merveilleux créé par son génie, ils ont vu se mouvoir sous leurs yeux avec des traits si vivants et si variés, tant de nobles et touchantes figures, et se dérouler à travers une série d'épisodes attendrissants, gracieux ou sublimes, le tissu d'une action attachante, qui tantôt les a remués jusqu'au fond de l'âme par l'intérêt pathétique des situations, et tantôt les a transportés par de ravissantes peintures jusqu'aux plus hautes régions de l'idéal. Le Tasse nous est aussi familier, aussi cher que nos poëtes nationaux, et ce privilége il le doit non-seulement au prestige de son talent et à l'intérêt universel de son œuvre, mais encore à la vive sympathie qui s'attache à sa personne. L'homme est ainsi fait qu'il aime à prendre en pitié ceux qu'il admire et qu'il se complait au spectacle des doulou-

reuses compensations que la fortune attache si souvent à la gloire. Les stances éloquentes du Tasse sur sa destinée ont trouvé de l'écho chez toutes les nations chrétiennes. La vie de ce poète n'est qu'un drame déchirant qui s'ouvre à Sorrente, sa patrie, par la spoliation et l'exil, se poursuit à Ferrare au milieu de l'exaltation délirante d'une passion funeste, et va se dénouer à Rome par un jeu cruel du sort, la veille même du jour où le chantre d'Armide devait, au milieu des pompes du capitole, recevoir la couronne poétique qui avait ceint le front de Pétrarque et qui ne put être posée que sur son cercueil.

Malheureux comme les grands poètes, Homère, Dante, Camoens, Milton, le Tasse a reçu comme eux la consécration de l'immortalité. La *Jérusalem délivrée*, admirée dès son apparition en France comme en Italie, plus peut-être en France qu'en Italie et mise au-dessus de l'*Orlando*, par le neveu même de l'Arioste, est aujourd'hui comptée parmi les grands chefs-d'œuvre du génie moderne, et placée immédiatement au-dessous de l'Iliade et de l'Enéide. Il est vrai que Boileau (1), dans un jour de verve satirique, sembla protester contre cette admiration générale en se moquant de ceux qui préféraient le *clinquant du Tasse* à tout l'or de Virgile; mais Boileau, restreignant lui-même ce jugement, qu'on a pris dans un sens absolu qui était loin de son esprit, a reconnu dans l'art poétique (2) que la

(1) Satire IX.
(2) Chant III.

Jérusalem avait *illustré l'Italie*, et que Renaud, Argant, Tancrède et Clorinde excitaient un intérêt légitime (1). Sur la fin de sa vie, le grand critique exprimait devant l'abbé d'Olivet le regret de n'avoir pas suffisamment expliqué sa pensée. Il avouait que le Tasse était un génie sublime, étendu, heureusement né pour la grande poésie. Boileau, il est vrai, faisait encore en ce moment ses réserves, au sujet des défauts de détail de la Jérusalem. Mais en cela il se montrait fidèle aux rigides principes qu'il avait toujours professés en matière de goût. Il cédait à la vieille rancune qu'il gardait aux poètes transalpins pour avoir failli gâter le goût français par le mauvais exemple de leurs pointes qui n'avaient eu que trop d'imitateurs parmi nous dans la première moitié du XVII[e] siècle. Le Tasse d'ailleurs avait trouvé en France des admirateurs fanatiques, qui osaient mettre le poème italien au-dessus des grandes épopées de l'antiquité, et l'on comprend que cette hérésie littéraire était faite pour échauffer la bile du Satirique, qui fut l'interprète et le vengeur du bon sens et du bon goût. Ce sont là, il faut en convenir, des circonstances atténuantes qui expliquent si elles ne justifient pas entièrement le jugement de Boileau. Au reste, l'opinion qu'il exprimait n'était pas nouvelle ; elle était celle d'un certain nombre d'Italiens du XVI[e] siècle, qui s'étaient

---

(1) Nous pensons avec l'auteur de l'histoire littéraire d'Italie que Boileau n'a point voulu dire qu'il n'y a que du clinquant dans le Tasse ; mais que son intention a été de blâmer ceux qui préféraient les traits de faux goût qui se trouvent dans la Jérusalem à toutes les beautés de l'Énéide.

montrés plus sévères que lui à l'égard du Tasse, et le mot qu'on lui a si amèrement reproché appartient en réalité à un critique de cette nation (1).

La Jérusalem a des défauts ; cela est incontestable, mais c'est la condition inévitable de toutes les œuvres humaines. Le bon Homère sommeille quelquefois, et le Tasse se joue assez souvent dans la recherche de pensées subtiles et brillantes. « On trouve, dit Voltaire, dans la Jérusalem environ deux cents vers où l'auteur se livre à des jeux de mots et à des *concetti* puérils, mais en admettant ce calcul, qu'est-ce que deux cents vers répréhensibles dans un poème qui en contient plus de quinze mille? Ces taches n'empêchent pas les gondoliers de Venise de le chanter en se répondant l'un à l'autre dans le silence des nuits, et les esprits délicats de toutes les nations d'en goûter les incomparables beautés.

La Jérusalem a eu l'honneur d'être plusieurs fois traduite en notre langue en vers et en prose, soit en totalité soit en partie, mais de toutes ces traductions dont les deux premières remontent à 1595, c'est-à-dire à l'année même de la mort du Tasse, la plupart sont complètement oubliées. Qui songe aujourd'hui à étudier l'œuvre du grand poète dans les vers de du Vignau, de Sablon, de Leclerc, de Montenclos ou dans la prose de Blaise de Vigenères, de Baudoin, de Mirabaud, etc.? Au milieu de ces naufrages multipliés, deux traductions surnagent : celles de Baour-Lormian et de Le Brun.

(1) Le cavalier Salviati dans l'*Infarinato secondo*.

Le style de ce dernier est facile et agréable et sa prose suffit pour donner en gros une idée de l'œuvre originale au commun des lecteurs, qui ne cherchent dans un grand poème que l'intérêt romanesque et qui, après avoir promené leur curiosité nonchalante du début de l'action à son dénouement, quittent le livre pour n'y plus revenir. Mais une traduction en prose quelque bonne qu'elle soit, peut-elle satisfaire ceux qui regardent un grand poème comme une œuvre d'art, c'est-à-dire comme une manifestation du beau, comme une création où la puissance féconde du génie se révèle dans les détails de la forme non moins que dans l'ensemble de la conception et qui, de même que les grands tableaux de la nature, dévoile, dans ses parties intimes, à l'œil attentif et au sentiment délicat, des merveilles qui restent inaperçues pour le vulgaire? Nous ne le pensons pas. Séparer ici le fond de la forme, c'est ne faire connaître l'œuvre qu'à moitié; reproduire les tableaux sans la mélodie rhythmique qui en est un des plus grands charmes, c'est presque les mutiler. La poésie avec toutes ses ressources peut seul nous initier pleinement à la connaissance de l'œuvre d'un poète.

Je sais que je touche ici à une question très controversée. Si, dans le dernier siècle, Voltaire, Marmontel et beaucoup d'autres critiques se sont prononcés pour la traduction en vers des grandes épopées, un illustre maître, M. Villemain, a émis une opinion contraire, à propos de la traduction en prose qu'il a donnée, dans ses leçons sur le moyen-âge de quelques passages de la divine comédie. Certes, l'éloquent professeur n'avait

pas besoin de ce moyen pour se faire absoudre ; tout le monde sait que sa prose si pure, si élevée, si élégamment persuasive a souvent le charme des plus beaux vers. Cependant, je dois l'avouer, l'argument qu'il fait valoir à l'appui de sa méthode ne m'a pas paru décisif. « Toute traduction en vers, dit-il, est une autre » création que l'original, il vaut mieux en calquer les » formes dans une prose naturelle. Il en est de la » prose, pour traduire exactement un poète, comme » de ces figures de cire qui n'ont aucun mérite d'art, » et qui peuvent avoir un grand mérite de fidélité, et » par une imitation matérielle et complète, reproduire » toutes les formes et les teintes mêmes de la physio- » nomie (1). » Cette comparaison est assurément très ingénieuse ; mais est-elle d'une rigoureuse justesse ? La cire peut représenter exactement la forme, la couleur, l'attitude et même l'expression de la physionomie d'une statue ; mais la prose se prête-t-elle aussi bien à la reproduction d'une œuvre poétique ? La prose peut-elle rendre cette marche fière et hardie de la pensée dans le vers ? Rendra-t-elle ces vifs mouvements, ces heureuses hardiesses, ces ellipses que le grammairien condamne et qui sont les priviléges de la langue poétique ? Reproduira-t-elle cette marche rhythmique et solennelle qui, dans les grandes compositions épiques, semble donner à la langue l'éclat de la trompette ; cette cadence soutenue, ce pied nombreux de la poésie, comme dit Montaigne, qui, pressant la pensée dans sa forte

(1) 12e leçon.

étreinte, la fait jaillir en traits brûlants et lumineux? Non, tout cela disparaît ou du moins s'affaiblit dans l'allure posée, lente et froide de la langue vulgaire. La prose marche et rampe souvent à terre; la poésie, sur l'aile du vers, prend l'essor et vole. On aura beau faire; pour servir d'expression à cette chaleur de sentiment et d'imagination, à cette exaltation de l'âme tout entière qu'on nomme inspiration et enthousiasme, il faut un langage à part, un langage sonore, éclatant, coloré, musical, qui séduise l'oreille par le charme d'un rhythme mélodieux, et qui, par de vives et continuelles surprises, ébranle l'âme et la détache un moment des réalités matérielles pour l'entraîner à la suite du poète dans les régions de l'idéal. Voilà le mérite d'une belle versification.

Mais il faut le dire, la tâche de traduire un auteur en vers est bien autrement ardue et difficile que celle de le traduire en prose. Certes, ce n'est pas une petite affaire, ce n'est pas une médiocre entreprise que de s'identifier avec un poète étranger, que de se pénétrer de sa pensée intime, de se monter au ton de son enthousiasme et de s'inspirer, pour ainsi dire, de son inspiration. Ce n'est pas chose commune et aisée que d'être assez familiarisé avec la langue de son modèle pour en apprécier toutes les délicatesses, que d'être assez maître de la sienne pour la plier à tous les caprices d'une pensée étrangère, et d'en connaître assez les ressources pour y trouver, à point nommé, des expressions et des tours équivalents à ceux de l'original. Quand le génie des deux langues, qui sont mises en

présence, diffère essentiellement, la difficulté s'accroît. Si le traducteur par un scrupule excessif serre de trop près son modèle, s'il s'applique à n'omettre aucun détail de style, son allure paraît gênée et contrainte ; il perd en naturel, ce qu'il paraît gagner en exactitude. Si, au contraire, il s'éloigne trop de l'original, il ne traduit plus, il imite. Nous avouons pour notre part, qu'en fait de traductions, nous n'aimons pas les *infidèles,* quelque belles qu'elles soient ; mais nous n'avons pas plus de goût pour les copies serviles qui aspirent à rendre, comme dit Horace, le mot par le mot : *Verbum verbo reddere.* Il y a entre ces deux extrêmes un milieu à garder. La difficulté de saisir ce juste point où l'exactitude se concilie avec la facilité ; celle qui naît de la contrainte du rhythme et de l'obligation rigoureuse de suivre son modèle, en restant fidèle à la pensée et à la mesure, rendent le succès bien rare, et ont fait dire à un critique que dans tous les temps il y aura plus de bons poètes que de bons traducteurs en vers. Il est vrai qu'un grand nombre de traductions semblent justifier l'impression que faisait éprouver à l'auteur de Don Quichotte la lecture de ces sortes d'ouvrages en général. « Il me semble, dit-il, que » c'est regarder à l'envers les tapisseries de Flandre, » dont les figures ne laissent pas de paraître ; mais avec » tant de filets qu'on ne les voit pas distinctement, et on » dirait que ce ne sont que de simples ébauches (1). » Il est à remarquer cependant que Cervantes excepte de

(1) Liv. III, chap. LXII.

sa condamnation deux auteurs espagnols : Cristoval de Figueroa et Don Juan de Xaureguy, qui avaient traduit en vers, l'un le *Pastor fido* et l'autre l'*Aminte*, et qui, tous deux, dit-il, « ont si bien réussi qu'on doute si » leurs ouvrages sont les traductions ou les originaux. » Les Italiens eux-mêmes se vantent d'avoir d'excellentes traductions en vers des poètes anciens et étrangers. Ils citent l'Eneide de *Caro* et l'Iliade de *Monti*. Les Anglais admirent la traduction que Pope a donnée d'Homère. En Allemagne, Voss, qui a reproduit en vers l'*Iliade* et l'*Odyssée*, Shlegel et Tieck qui, en traduisant les œuvres du grand dramaturge de l'Angleterre, ont fait regarder Shakespeare presque comme un poète national, Rückert qui a revêtu des formes de la poésie germanique des contes persans et indiens, tous ces exemples célèbres peuvent être invoqués en faveur des traductions en vers. Si l'on prétendait que la langue française moins riche, moins prosodique que ses voisines, ne peut se prêter comme elles à ce genre de travail, des faits assez nombreux viendraient donner un démenti à cette assertion. Boileau n'a-t-il pas reproduit dans ses œuvres, avec la plus heureuse précision, plusieurs passages d'Horace ? Racine, dans les scènes qu'il a imitées d'Euripide, n'a-t-il pas fait passer dans notre langue tout le pathétique de l'original ? La traduction d'Ovide par de Saint-Ange a le mérite incontestable d'être supérieure à une version en prose. Le Brun, en imitant quelques-unes des belles odes d'Horace, a reproduit souvent avec beaucoup de bonheur le mouvement et la verve lyrique du poète latin. Les Géorgiques de Delille, malgré le faux

coloris d'élégance dont le traducteur a souvent fardé la mâle simplicité de Virgile, n'en ont pas moins été signalées avec raison comme une des œuvres les plus originales de ce temps.

Sur la fin du même siècle, un poète de son école, Baour-Lormian, entreprit d'enrichir la France d'une traduction de la *Jérusalem délivrée ;* son essai ne fut pas heureux ; ses armes étaient faiblement trempées et il succomba dans cette lutte corps à corps, avec le grand poète de l'Italie. — Affligé, mais non découragé par cet échec, Baour s'appliqua pendant vingt ans à se rendre le digne interprète du chantre d'Armide ; il refondit courageusement son œuvre et donna, en 1819, sous une forme nouvelle, une seconde traduction du même poème. Malgré l'épigramme connue, qui le fait *mourir in-quarto, puis remourir in-douze,* Baour réussit cette fois et fut heureux de se venger de ceux qui le déclaraient dûment trépassé en prenant place parmi les immortels de l'académie. Sa traduction se lit encore ; elle est d'une versification pure, facile et harmonieuse ; mais elle a des défauts pour lesquels la critique contemporaine se montre inexorable. D'abord elle porte trop évidemment le cachet de l'école de Delille, aujourd'hui si sévèrement traitée : une molle élégance, l'allure trop uniforme de l'Alexandrin, un luxe d'ornements qui affaiblit souvent la pensée. Un défaut plus grave, ou pour mieux dire, un vice radical de l'œuvre, c'est l'infidélité. Baour prend avec son modèle d'étranges libertés : il retranche, il ajoute, il paraphrase ou resserre à sa fantaisie. Il altère souvent la pensée du

poète original et y substitue la sienne. Son œuvre est parfois plutôt une imitation qu'une traduction. C'est là un tort que le plus beau talent ne peut faire pardonner; il faut respecter le poète qu'on interprête même dans ses écarts, et se garder de la vaine ambition de le corriger.

L'œuvre de Baour, avec de telles imperfections, ne lui donnait pas le droit de s'appliquer sérieusement le vers de la comédie :

« Malheur aux écrivains qui viendront après moi ! »

Elle laissait place à une traduction en vers conçue dans un autre système ; c'est-à-dire plus châtiée, plus sévère, plus nourrie, si je puis parler ainsi, de la substance même de l'original. Voilà ce qu'a tenté notre honorable confrère, M. Desserteaux. Certes, pour l'entreprendre il fallait un noble dévouement au poète et à la poésie, et disons-le avec M. Ponsard, un courage héroïque. M. Desserteaux a mesuré tout d'abord ce que cette œuvre lui demandait de temps, d'études et de travail et il n'a pas reculé. « Comme ces vieux maîtres graveurs » qui reproduisaient avec le burin les divins modèles » de la peinture, il s'est inspiré de deux sources qui » ont produit tant de nobles œuvres : l'enthousiasme » et la patience. » M. Desserteaux nous a confié lui-même, dans sa préface, l'histoire de son esprit dans cette longue élaboration poétique. « Après avoir lu et » relu l'ouvrage de prédilection, à ces heures surtout, » dont parle M. de Lamartine, on finit par s'assimiler » l'œuvre tout entière ; on se l'assimile à ce point

» qu'on arrive à l'idée d'un livre écrit et pensé dans
» notre langue ; d'une sorte de création française, et
» comme si l'on portait en soi un exemple du divin
» modèle, on cède à la tentation de le reproduire. »

M. Desserteaux ayant cédé, et nous devons nous en féliciter, à cette tentation qui n'arrive pas aux esprits médiocres, son premier devoir, son premier soin a été d'examiner quel mode de traduction convenait le mieux à l'interprétation de son poète aimé. Rejetant à la fois la servilité littérale du mot à mot, exclusif de toute poésie, et la liberté audacieuse de ces traducteurs qui, façonnant le modèle à leur fantaisie, au lieu de se régler sur lui, l'affaiblissent d'un côté, sauf à le fortifier de l'autre et prétendent, grâce à ces compensations arbitraires, être sans reproche, M. Desserteaux suit une voie à la fois plus naturelle et plus difficile : c'est la lutte avec le texte, c'est la fidélité au sens et à la forme, en serrant le modèle d'aussi près que possible, c'est l'assimilation aussi complète que le génie des deux langues le permet, et toujours sans manquer aux exigences de la composition poétique et de notre sévère prosodie.

Cette méthode est la bonne et elle assure tout d'abord à la traduction nouvelle l'incontestable avantage de pouvoir être lue avec le texte en regard, tandis que l'œuvre de Baour-Lormian résisterait difficilement à cette épreuve.

Il est cependant un point sur lequel j'ai le regret de n'être point de l'avis du traducteur. Il lui a paru que l'octave, qui est le moule dans lequel a été jetée la

pensée originale, devait être adoptée comme première condition de fidélité. Cependant le traducteur se croit dispensé de l'emploi des rimes entrecroisées, et sa traduction ne se compose que d'alexandrins à rimes plates, de sorte qu'en la lisant rien ne fait saisir le commencement ou la fin de l'octave. Nous concevons très bien qu'il ait jugé que les stances ou couplets ne convenaient pas à la trame serrée et continue d'un récit épique. Mais alors pourquoi cette division par groupes de huit vers ? L'octave italienne a une harmonie, une grâce qui lui est propre, qui tient au génie de la langue et de la poésie de cette nation, mais cette grâce, il faut l'avouer, est intraduisible.

Un critique italien, fort bienveillant du reste pour M. Desserteaux, dans un article que j'ai eu sous les yeux, semblait s'indigner de voir les divines octaves du Tasse transformées en ces épineux et *vulgaires alexandrins,* « mais, après tout, disait-il malignement, ne » nous en plaignons pas trop, puisque la traduction » est faite pour des Français et non pour nous, et que » les Français qui sont habitués à leurs vers s'en con- » tentent, comme le pauvre montagnard, qui n'a ja- » mais goûté de ragouts étrangers, se trouve content » de son pain de seigle et de ses légumes (1). »

Certes, nous n'avons pas à nous étonner que des étrangers ne comprennent pas le mérite d'une forme métrique si ferme à la fois et si flexible, qui a suffi aux

(1) *Si sta contento al pan di segala e alla cipolla.* — Rivista enciclopedica italiana. — Febbraio 1856.

plus grands génies de notre nation ; mais il faut reconnaître aussi qu'ils ont raison de ne trouver dans une série de huit vers alexandrins rien de semblable ou d'équivalent pour l'harmonie à leur octave ; et s'il en est ainsi, n'est-ce pas de la part du traducteur un excès de scrupule que, d'avoir voulu, avec une si grande inégalité de moyens, marquer, en quelque sorte, à l'œil tous les pas du poète original, et d'avoir accepté ainsi une gêne sans compensation. Mais je me hâte de le reconnaître : cette entrave nouvelle que M. Desserteaux s'est donnée, ne fait qu'ajouter au mérite du poète, s'il a su conserver à ses vers l'allure facile d'une œuvre originale, et déguiser ses chaines sous le prestige du nombre et de la couleur ; or, M. Desserteaux nous paraît en général mériter cet éloge. On sent en le lisant la touche d'un maître initié de longue main à tous les secrets de la versification. Son style riche, varié, coloré se monte sans effort au ton de l'original et s'élève ou s'abaisse suivant les ondulations du sujet. On peut dire avec vérité qu'aucun autre traducteur n'a si bien compris le Tasse, qu'aucun ne s'est mieux identifié avec lui et n'a suivi ses pas avec un respect plus religieux. Le grand mérite de M. Desserteaux c'est une fidélité sévère, qui ne va pas toutefois jusqu'à la minutie ; son œuvre gagne à être rapprochée du texte italien, ce n'est même qu'à l'aide de cette comparaison que l'on peut apprécier tout ce qu'il a fallu d'efforts courageux, d'obstination passionnée pour triompher de ces difficultés sans cesse renaissantes que d'autres avaient plutôt éludées que vaincues.

M. Deserteaux est un fervent adorateur du Tasse et de la poésie italienne; mais il ne pousse pas comme certains érudits d'autrefois ce culte jusqu'à la superstition. Il reconnaît les défauts, les erreurs de goût de son modèle; il les respecte même dans sa traduction et nous ne pouvons que l'approuver. Ces taches font en quelque sorte partie de la vivante physionomie du Tasse, et c'est le chantre italien du seizième siècle que nous voulons connaître, non le poète du dix-neuvième.

La perfection n'était pas possible dans une œuvre d'une si vaste étendue et nous devons à la vérité de dire que les efforts du traducteur ne nous ont pas paru toujours également heureux. On peut remarquer par intervalles de légères défaillances, quelques vers durs ou prosaiques, des constructions forcées, certaines octaves où le poète paraît un peu gêné par les entraves du rhythme et de la rime; mais ce sont là des fautes rémissibles que le talent se fait pardonner quand il les rachète, comme le veut Horace et comme le fait le traducteur par des beautés réelles : *Ubi plura nitent in carmine non ego paucis offendar maculis.*

Je ne rapprocherai pas la traduction de M. Desserteaux de celle de Baour; une telle comparaison nécessairement limitée à un petit nombre de passages pourrait ne pas sembler concluante, mais je citerai quelques morceaux où le traducteur, luttant avec le poète italien dans ses plus beaux moments de verve et de génie, semble presque s'élever à la hauteur de son modèle.

Voici d'abord l'invocation si souvent citée :

O Musa, tu, che di caduchi allori
Non circondi la fronte in Helicona;
Ma sù nel cielo infra i beati cori
Hai di stelle immortali aurea corona, etc.

Toi qui de l'Hélicon dédaignant les chimères
Ne t'y couronnes pas de lauriers éphémères,
Qui jointe aux chœurs divins du séjour étoilé,
Ceins d'immortels rayons ton front immaculé,
Muse, à tes saints transports que mon cœur s'abandonne,
Echauffe et rends plus beaux tous mes chants, et pardonne
Si je pare en mes vers l'austère vérité
D'ornements étrangers à ta simple beauté.

Le monde, tu le sais, épris de vains mensonges,
Court au riant parnasse enivré de ses songes;
Le vrai qu'enferme un vers au rhythme harmonieux
Au cœur le plus rebelle entre victorieux :
D'une douce liqueur pour l'enfant qu'on abuse,
On couvre ainsi les bords du vase qu'il refuse;
Il boit les sucs amers sans en sentir l'aigreur,
Et doit, ainsi trompé, la vie à son erreur.

Tout le monde connaît le beau passage où le Tasse décrit l'assemblée des démons et nous montre l'abîme ébranlé dans ses profondeurs par les sons de la trompette infernale. Le traducteur semble lutter d'énergie, autant que le permet notre langue, avec le poète italien.

Chiama gli abitator dell' ombre eterne
Il rauco suon de la tartarea tromba :
Treman le Spaziose atre caverne,
E l'aer cieco a quel rumor rimbomba, etc.

La trompette infernale aux sons rauques, appelle
Les sombres habitants de la nuit éternelle;

Le noir abime en tremble, et la graude rumeur
Tonne et du gouffre immense emplit la profondeur :
Avec moins de fracas la foudre éclate et gronde
Quand des hauteurs du ciel elle ébranle le monde ;
Et la terre n'a point d'aussi grands tremblements
Quand de lourdes vapeurs heurtent ses fondements.

A ces tableaux sombres et sévères, le chantre de la Jérusalem a su opposer avec un art admirable des scènes riantes et gracieuses où se déploie sa riche imagination et qui reposent agréablement l'esprit du lecteur. Tel est le ravissant épisode d'Herminie ; ici encore M. Desserteaux a fait des efforts heureux pour s'approcher de son modèle.

Fuggi tutta la notte, e tutto il giorno
Erro senza consigliò, e senza guida,
Non udendo, o vedendo altro d'intorno,
Che le lagrime sue, que le sue strida, etc.

Seule elle fuit la nuit, sans conseil et sans guide,
Et le jour la retrouve encor seule et timide,
Tremblante au moindre bruit, exhalant ses douleurs,
N'entendant que ses cris, ne voyant que ses pleurs.
Mais lorsque le soleil las d'éclairer le monde,
Dételle ses coursiers et se plonge dans l'onde,
Sur les bords du Jourdain fleuve aux limpides eaux,
Elle arrive, descend et cherche le repos.....
Elle dort jusqu'à l'heure où l'oiseau qui s'éveille
Chante, du jour naissant saluant la merveille ;
Quand l'air fait frémir l'arbre et le lit du torrent
Et sur l'onde et les fleurs se joue en murmurant.
Sa paupière au réveil, languissante et troublée
Aperçoit des pasteurs la demeure isolée ;
Pour la rendre à sa peine il lui semble parfois
Que l'onde et les rameaux empruntent une voix.

Tandis qu'elle gémit le cœur glacé de crainte,
Un son clair et soudain vient arrêter sa plainte,
Elle écoute : on dirait que des pipeaux légers
L'agreste son se mêle aux doux chants des bergers.
Elle avance à pas lents dans ce bosquet paisible ;
Elle y voit un vieillard tressant le jonc flexible :
Assis près d'un troupeau jusqu'à lui s'approchant,
De trois jeunes bergers il écoutait le chant.
La frayeur les saisit ; chacun déjà frissonne
A l'aspect de l'acier dont l'éclat les étonne ;
Mais elle les salue, à leurs yeux rassurés
Découvre son beau front, ses longs cheveux dorés :
« Gens heureux, poursuivez, dit-elle, sans rien craindre ;
» Ces armes des combats ne peuvent vous atteindre.
» Reprenez, reprenez, pasteurs aimés des cieux,
» Vos travaux suspendus et vos chants gracieux. »

Dans la description des jardins d'Armide, au XVI° chant, le traducteur suit son guide, sans défaillir, et conserve au milieu de cette variété exubérante de tableaux la liberté de son allure. Le chant d'ivresse voluptueuse, que fait entendre l'oiseau magique au bec couleur de pourpre, ne perd presque rien en passant dans notre langue de sa grâce italienne.

« Deh mira (egli canto) spuntar la rosa
» Dal verde suo modesta e Verginella, etc.

» Vois la rose, dit-il modeste et vierge encore
» Percer le vert bouton qu'un matin fait éclore :
» Elle montre à demi son beau sein parfumé ;
» Plus il se cache et plus il plait à l'œil charmé ;
» Mais elle s'enhardit et moins timide elle ose
» S'entrouvir et languir... Ce n'est plus cette rose,
» Non, ce n'est plus la rose aux doux enchantements,
» Des belles désirée et si chère aux amants.

» Ainsi passe, ô mortels! ainsi nous est ravie,
» Hélas! en un seul jour, la fleur de notre vie!
» En vain renait avril, ramenant le printemps;
» Il ne rajeunit point la fleur de nos beaux ans.
» Cueillons, cueillons la rose à l'heure matinale,
» Avant qu'elle ait perdu sa fraicheur virginale :
» D'amour cueillons la rose et, de feux consumés,
» Aimons, puisqu'en aimant nous pouvons être aimés. »

Le discours du sage Ubalde, qui rompt le charme et rappelle à lui-même le jeune héros un moment vaincu par les délices de ce séjour enchanté, est d'un ton ferme et vigoureux, qui contraste avec la mollesse des stances précédentes, et il n'est pas moins fidèlement rendu.

Ubaldo incominciò parlando allora :
Và l'Asia tutta, e va l'Europa in guerra, etc.

. . . . Ubalde alors s'écrie :
« Tout s'émeut pour la guerre, en Europe, en Asie!
» Quiconque aime la gloire et chérit le Seigneur
» Court chercher en Syrie un immortel honneur;
» Toi seul, fils de Berthold, en ce recoin du monde,
» Tu demeures oisif dans une paix profonde;
» Champion d'une femme aux perfides appas,
» Quand l'univers s'émeut, toi seul ne t'émeus pas!

» Oh! dis-moi, quel sommeil ou quelle léthargie
» Engourdit ta valeur, glace ton énergie?
» Viens! le camp et Bouillon t'appellent à l'instant;
» La fortune te rit, la victoire t'attend!
» Viens élu du destin, que le ciel favorise,
» Terminer avec nous notre haute entreprise;
» Et que le peuple impie, appuyé de l'enfer,
» Ebranlé par tes coups, tombe enfin sous ton fer! »

Il me serait facile de multiplier ces citations ; mais je dois me borner. J'ai beaucoup tardé, je l'avoue, à vous entretenir de l'excellent travail de notre nouveau confrère, mais il n'est jamais trop tard pour rendre justice à un bel ouvrage. Si, comme on l'a dit, le temps n'épargne pas ce qu'on a fait sans lui, il est aussi vrai que les productions de l'esprit qu'il a lentement mûries ne perdent pas en quelques années leur grâce et leur fraîcheur. M. Desserteaux a eu la bonne fortune de voir son œuvre louée par le successeur même de Baour-Lormian à l'Académie française. Votre suffrage confirmera, je n'en doute pas, celui de l'illustre auteur de *Lucrèce*, et vous jugerez comme lui que la nouvelle traduction de la *Jérusalem* mérite d'être placée à un rang très distingué parmi ces tributs d'admiration que la postérité dépose depuis bientôt trois cents ans sur la tombe de l'illustre et malheureux poète, dont le génie particulièrement sympathique à la France forme un des plus beaux titres de la gloire littéraire de l'Italie.

ELECTIONS.

Séance du 30 Janvier 1862.

Ont été élus :

Associés résidants.

MM. DESSERTEAUX, Conseiller à la Cour impériale.
CHAPPUIS, Professeur à la Faculté des lettres.
SANDERET, Directeur de l'Ecole préparatoire de médecine.

Séance du 23 Août 1862.

M. CARESME, Recteur de l'Académie, a été nommé membre honoraire de la compagnie.

M. PIERRON, Professeur au Lycée de Louis-le-Grand, a été nommé associé correspondant (ordre des associés nés dans le ci-devant comté de Bourgogne).

LISTE ACADÉMIQUE.

AOUT 1862.

DIRECTEURS ACADÉMICIENS-NÉS.

Mgr l'Archevêque de Besançon.
M. le Général Commandant la 7e division militaire.
M. le Premier Président de la Cour impériale.
M. le Préfet du département du Doubs.

ACADÉMICIEN-NÉ.

M. le Maire de la ville de Besançon.

ACADÉMICIENS HONORAIRES.

Messieurs

Beaupré, Conseiller à la Cour impériale de Nancy (décembre 1853).

Berroyer, ✻, ancien Recteur; à Bresson, près de Grenoble (juillet 1814).

Bixio (le Docteur), Médecin, ancien député; à Paris (janvier 1848).

Bourqueney (le baron de), C ✻, ancien ambassadeur; à Paris (mai 1856).

Carbon, O ✻, ancien Recteur de l'Académie de Besançon; à Paris (août 1841).

Carpentier, ✻, membre du Conseil général du Doubs, Maire de la ville ; à Baume-les-Dames (août 1856).

Coquand, Professeur de minéralogie et de géologie à la Faculté des sciences de Marseille (janvier 1854).

Delesse, ✻, Ingénieur des Mines ; à Paris (janvier 1848).

Deville, ✻, membre de l'Académie des sciences, Professeur à l'Ecole normale ; à Paris (août 1845).

Dét, Directeur des Domaines ; à Vesoul (janv. 1854).

Desroziers, ✻, ancien Recteur de l'Académie de Besançon (janvier 1858).

Doney (Mgr), ✻, Evêque de Montauban (décemb. 1835).

Fargeaud, ancien Professeur de physique ; à St-Léonard (Haute-Vienne) (août 1827).

Flourens, O ✻, Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, membre de l'Académie française ; à Paris (janvier 1841).

Gattrez (l'Abbé), ✻, ancien Recteur de l'Académie de Limoges (janvier 1828).

Gerbet (Mgr), ✻, Evêque de Perpignan (novembre 1844).

Goureau O ✻, Colonel hon. du génie ; à Paris (août 1833).

Gousset (S. Em. le Cardinal), O ✻, Archevêque de Reims, Sénateur (janvier 1831).

Guerrin (Mgr), Evêque de Langres (août 1850).

Guizot, G C ✻, membre de l'Académie française ; à Paris (décembre 1835).

Kornprobst, ✻, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées ; à Limoges (août 1840).

Lacroix (l'Abbé Pierre de), Clerc national ; à Rome (janvier 1852).

Lamartine (Alphonse de), O ✻, membre de l'Académie française, etc. ; à Paris (mai 1834).

Lefaivre, C ✻, Colonel honoraire du génie ; à Paris (novembre 1836).

Magnoncour (Flavien de), ✻, ancien Pair de France ; à Paris (décembre 1835).

Martin (le Baron), ✻ ancien Député ; à Gray (août 1836.

Meyronnet de St-Marc, C ✻, ancien Conseiller à la Cour de cassation ; à Aix (août 1835).

Mignard ; à Dijon (24 août 1859).

Montalembert (le Comte de), de l'Académie française ; à Paris (janvier 1840).

Monty, O ✻, ancien Recteur de l'Académie de Besançon (janvier 1861).

Morellet, ancien Notaire, à Bourg (janvier 1861).

Moustier (le Marquis de), G ✻, Ambassadeur à Constantinople (janvier 1858).

Pasquier (le Duc), Chancelier de France (août 1860).

Perrin (J.-B.), Avocat ; à Lons-le-Saunier (août 1852).

Perron, ✻, *Secrétaire perp. honor ;* à Paris (août 1838).

Person, ✻, Professeur de physique, ancien Doyen de la Faculté des sciences ; à Paris (août 1845).

Ponçot, O ✻, ancien Sous-Intendant militaire, membre de l'Académie de Metz, etc. (janvier 1837).

Poujoulat, Homme de lettres ; à Passy, près de Paris (décembre 1835).

Tourangin, G O ✻, Sénateur ; à Paris (30 novemb. 1848).

Viennet, O ✻, de l'Académie française (janvier 1861).

Villars, ✻, ancien Directeur de l'Ecole préparatoire de médecine (janvier 1841).

ACADÉMICIENS TITULAIRES OU RÉSIDANTS.

Messieurs

Weiss, O ✻, Bibliothécaire de la ville, membre correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions), Président perpétuel honoraire de la compagnie (août 1808).

Viancin, Secrétaire en chef de la Mairie, Maître ès Jeux-Floraux (août 1820).

Marnotte, Architecte, membre correspondant de la Commission d'antiquités de la Côte-d'Or (août 1826).

Saint-Juan (le Baron de), ancien membre du Conseil général (janvier 1827).

Pérennès, ✻, Professeur de littérature française, Doyen de la Faculté des lettres, *Secrétaire perpétuel* (janv. 1829).

Parandier, O ✻, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées (février 1833).

Bourgon, ✻, Président honoraire à la Cour impériale, *Trésorier de la Compagnie* (29 janvier 1834).

Huart, O ✻, ancien Recteur (août 1834).

Lancrenon, ✻, Peintre d'histoire, Directeur du Musée, membre correspondant de l'Institut (Académie des beaux-arts (avril 1835).

Bretillot (Léon), ✻, membre du Conseil général (novembre 1835).

Ruellet (l'Abbé), Chanoine honoraire, Curé de Saint-François-Xavier (janvier 1836).

Jobard, ✻, ancien Député, Président de la Cour impériale (janvier 1836).

Clerc (Ed.), ✻, Président à la Cour imp. (janvier 1837).

Vaulchier (le Comte Louis de) (août 1837).

Convers, ✻, ancien Maire de la ville de Besançon, membre du Conseil général (août 1837).

Dartois (l'Abbé), Vicaire général (août 1840).

Dusillet (Auguste), ✻, Président à la Cour impériale (août 1841).

Tournier, Professeur à l'Ecole de médecine (août 1844).

Tripard, ✻, Avocat à la Cour impériale (août 1844).

Clerc (Ed.), ancien Notaire (janvier 1847).

Reynaud-Ducreux, ✻, Professeur à l'Ecole d'artillerie (août 1847).

Besson (l'Abbé), Supérieur de l'Institution de St-François-Xavier (août 1847).

Bonnet (Simon), ✻, Docteur en médecine, Professeur d'agriculture (août 1849).

Guenard (Alexandre), Bibliothécaire honoraire (août 1849).

Blanc, O ✻, Procureur général près la Cour impériale (août 1850).

Saint-Juan (Alexandre de) (août 1853).

Veilleret (Just), Juge au Tribunal de première instance, Secrétaire adjoint (août 1853).

Clerc de Landresse, ✻, Avocat à la Cour impériale, Maire de la ville (janvier 1855).

Chiflet (le Vicomte) (janvier 1855).

ASSOCIÉS RÉSIDANTS.

Messieurs

Druhen, Docteur en médecine (janvier 1855).

Laurens (Paul), Chef de division à la préfecture (août 1855).

Alviset, ✻, Avocat général (août 1857).

Terrier de Loray (août 1857).

Delacroix, Architecte de la ville (janvier 1858).

Jeannez, ✻, Conseiller à la Cour impériale (janvier 1860).

Beuque (Adrien), Receveur principal des douanes en retraite (janvier 1861).

Desserteaux, Conseiller à la Cour impériale (janv. 1862).

Chappuis, Profes. à la Faculté des lettres (janvier 1862).

Sanderet, Directeur de l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie (janvier 1862).

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS,

Nés dans le ci-devant comté de Bourgogne (1).

Messieurs

GUYÉTANT, ✻, Docteur en médecine, membre de la Société des Géorgiphiles de Florence ; à Lyon (février 1809).

D. MONNIER, Correspondant de la Société impériale des antiquaires de France, membre de la Société d'émulation du Jura ; à Domblans (janvier 1827).

HUGO (Victor), O ✻, de l'Académie française, etc. (août 1827).

COILLOT, Doct. en médecine ; à Montbozon (août 1827).

POUILLET, O ✻, membre de l'Académie des sciences ; à Paris (août 1827).

DALLOZ, O ✻, ancien Avocat à la Cour de cassation ; à Paris (août 1828).

PAUTHIER, Orientaliste ; à Paris (août 1831).

VIOLET D'ÉPAGNY, Homme de lettres ; à Paris (février 1832).

CUVIER (Ch.), ancien Doyen de la Faculté des lettres de Strasbourg (février 1832).

BESSON, ✻, Statuaire, Directeur de l'Ecole de dessin ; à Dole (août 1833).

GINDRE DE MANCY, ancien Employé de l'Administration générale des postes ; à Saint-Mandé (janvier 1834).

MAGNIN (Charles), O ✻, membre de l'Académie des inscriptions, Conservateur à la Bibliothèque impériale ; à Paris (janvier 1839).

---

(1) Une délibération du 3 juillet 1834 a fixé à *quarante* le nombre des associés de cet ordre.

X. Marmier, O ✱, Conservateur à la Bibliothèque de Sainte-Geneviève ; à Paris (août 1839).

Lélut, O ✱, membre du Corps législatif et de l'Institut (Académie des sciences morales) ; à Paris (août 1839).

Tissot, ✱, Professeur de philosophie, Doyen de la Faculté des lettres de Dijon (août 1842).

Bousson de Mairet, ancien Professeur de rhétorique ; à Arbois (août 1842).

Faivre d'Esnans, Docteur-Médecin ; à Baume (août 1842).

Richard (l'Abbé), Correspondant historique du Ministère de l'instruction publique, Curé à Dambelin (Doubs) août 1842).

Cournot, O ✱, ancien Recteur ; à Paris (août 1843).

Wey (Francis), ✱, Inspecteur général des Archives de l'Empire ; à Paris (août 1845).

Circourt (le Comte Albert de), Homme de lettres ; à Paris (janvier 1846).

Ronchaud (Louis de), Littérateur ; à Paris (novembre 1848).

Richard-Baudin, Maître ès Jeux Floraux, Professeur au lycée de Dijon (août 1849).

Gaume (Mgr), Protonotaire apostolique, à Paris (août 1850).

Reverchon, ✱, ancien Maître des requêtes au Conseil d'Etat ; à Paris (janvier 1851).

Barthélemy de Beauregard (l'Abbé J.), Chanoine honoraire de Reims et de Périgueux, à Paris (janvier 1851).

Bigandet (Mgr), Vicaire apostolique dans la Birmanie (janvier 1853).

Vieille (Jules), ✱, Maître de conférences à l'Ecole normale supérieure (août 1853).

Jolibois, Curé de Trévoux (janvier 1855).

PALLU, Bibliothécaire ; à Dole (janvier 1855).

LONCHAMP, Avocat ; à Vesoul (août 1855).

BERGERET, Docteur en médecine, membre du Conseil général du Jura ; à Arbois (août 1856).

GATIN (l'Abbé), Correspondant du Ministre de l'instruction publique pour les travaux historiques, Curé d'Héricourt (Haute-Saône) (août 1856).

GASPARD DE GIGNY, docteur-médecin (janvier 1857).

PETIT, Statuaire ; à Paris (août 1857).

ÉD. GRENIER, Littér. ; à Baume-les-Dames (janvier 1858).

CLERC (l'Abbé), Professeur au petit séminaire de Luxeuil (août 1859).

TOUBIN, Régent au Collége de Salins (août 1859).

PASTEUR, ☼, Administrateur de l'Ecole normale supérieure ; à Paris (janvier 1860).

ADOLPHE DE CIRCOURT, à Paris (janvier 1861).

PIERRON, Professeur au Lycée impérial de Louis-le-Grand (août 1862).

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS,

Nés hors de la province de Franche-Comté (1).

Messieurs

CIVIALE, ☼, Docteur en médecine ; à Paris (août 1823).

TAYLOR (le Baron), ☼ O ☼, Littérat. ; à Paris (août 1825).

CAILLEUX (DE), ☼ O ☼, ancien Directeur général des Musées ; à Paris (août 1827).

PÉRICAUD, ancien Bibliothécaire de la ville de Lyon, etc. (août 1833).

(1) Une délibération du 3 juillet 1834 a fixé à *vingt* le nombre des associés de cet ordre.

Matter, O ✵, ancien Inspecteur général de l'Université ; à Strasbourg (janvier 1834).

Nadault-Buffon, O ✵, Chef de division au Ministère des travaux publics, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées ; à Paris (août 1834).

Thirria, O ✵, ancien Ingénieur en chef des Mines, membre du Conseil général de la Haute-Saône ; à Vesoul (août 1834).

Caumont (de), O ✵, Président de la Société des antiquaires de Normandie ; à Caen (janvier 1841).

Reinaud, O ✵, membre de l'Institut, Conservateur de la Bibliothèque impériale ; à Paris (août 1842).

Dubeux, ✵, Conservateur de la Bibliothèque impériale ; à Paris (août 1842).

Pautet (Jules), Homme de Lettres ; à Paris (août 1842).

Leglay, ✵, Conservateur des Archives de la ville de Lille (août 1844).

Mallard, Archéologue-Dessinateur ; à Selongey, près de Dijon (août 1845).

Greppo (l'Abbé), Vic. gén ; à Belley (30 août 1847).

Chénier (de), O ✵, Chef de bureau de la justice au Ministère de la guerre ; à Paris (novembre 1848).

Braun, ✵, Président du Consistoire supérieur et du Directoire de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg, ancien Conseiller à la Cour impériale de Colmar (août 1849).

Forster, ✵, membre de l'Institut (Académie des beaux-arts) (août 1853).

Foisset, Conseiller à la Cour impér. de Dijon (août 1857).

Quicherat, Professeur à l'Ecole impériale des Chartes (août 1857).

Baudoin, Docteur en Droit, à Paris (janvier 1861).

ASSOCIÉS ÉTRANGERS (1).

Messieurs

PICOT, Professeur d'histoire ; à Genève (mai 1807).

GINGINS LA SARAZ (le Baron DE), Correspondant de l'Académie royale de Turin ; à Lausanne (mai 1839).

GAZZERA (l'Abbé), Secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences ; à Turin (mars 1841).

GACHARD, ※, Directeur général des Archives des Pays-Bas ; à Bruxelles (mars 1841).

VULLIEMIN, Historien ; à Lausanne (mars 1841).

PORCHAT, ancien Recteur de l'Université de Lausanne ; à Paris (mars 1841).

MATILE, Historien ; à New-York (E.-Unis) (mars 1841).

GROEN VAN PRINSTERER (G.), ancien Chef du cabinet du Roi de Hollande, membre du Conseil d'Etat ; à La Haye (août 1843).

MÉNABRÉA, Ministre à Turin (août 1847).

REUME, Officier d'artillerie ; à Bruxelles (août 1850).

KOHLER, Prof. au collége de Porrentruy (janvier 1855).

MANZONI (Alexandre) ; à Milan (août 1855).

---

(1) Cette classe a été instituée par une délibération du 11 mars 1841.

PROGRAMME DES PRIX

A DÉCERNER EN 1863.

L'Académie, dans sa séance publique du 24 août 1863, décernera les prix suivants :

PRIX D'HISTOIRE. — Médaille d'or de 300 francs. — Mémoire historique sur *une Famille illustre, un Château, une Abbaye, un Chapitre, une Eglise ou un Etablissement public de la province.* Sont exceptées : *Les villes de Dole, Gray, Montbéliard, Poligny, Pontarlier, Ornans, Salins, Vesoul ; les maisons de Joux et de Montfaucon, de Saint-Mauris et de Neuchâtel ; les abbayes et prieurés de Baume-les-Dames, de la Grâce-Dieu, Cherlieu, Faverney, Lure, Luxeuil, Montbenoît, du Mont Sainte-Marie, de Saint-Claude, des Trois-Rois, de Morteau et de Bellefontaine,* sur lesquels l'Académie a des renseignements suffisants. On appelle particulièrement l'attention des concurrents sur les anciennes églises de la province.

Les biographies sont exclues de ce concours.

PRIX D'ÉLOQUENCE. — Médaille de 300 fr. — *Etude sur la vie et les œuvres de Pierre Matthieu,* considéré comme poète et comme historiographe.

PRIX D'ÉCONOMIE POLITIQUE. — Médaille de 300 fr. — Quels sont les changements survenus en France depuis cinquante ans dans le taux des salaires et dans le prix

des denrées alimentaires? Indiquer leurs rapports et apprécier leur influence sur le bien-être des familles et sur la prospérité publique.

Les concurrents ne signeront point leurs ouvrages; ils y attacheront seulement une sentence ou devise, qu'ils répéteront au dos d'un billet cacheté, contenant leur véritable nom et leur adresse.

Ces ouvrages seront adressés, *francs de port*, *au Secrétaire perpétuel de l'Académie*, avant le 1er juin.

Les manuscrits, plans et dessins envoyés au concours, restent dans les archives de l'Académie, et ne peuvent être déplacés sous aucun prétexte; seulement les auteurs, en se faisant connaître, seront autorisés à les faire transcrire.

TABLE DES MATIÈRES.

Séance du 23 août 1852.

FIN.

Besançon. — Dodivers et C^e, imp. de l'Académie, Gr.-Rue, 42.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

Séances publiques des 28 Janvier et 22 Août 1863.

PIÈCES DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

BESANÇON

DODIVERS ET C^ie, IMPRIMEURS DE L'ACADÉMIE

Grande-Rue, 42.

1863

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 1863.

Président annuel,

M. CLERC DE LANDRESSE.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT.

Messieurs,

J'ai, moins que jamais, le temps de faire des recherches, de colliger des souvenirs et d'écrire un discours. Vous le saviez lorsque vous m'avez fait l'honneur de me nommer président annuel de votre savante Compagnie. J'espère, qu'à raison de ma situation particulière, vous m'excuserez de me borner à vous rappeler quelques-unes des pertes douloureuses que l'Académie de Besançon a faites depuis quelque temps.

Au mois de novembre 1861, la mort a frappé M. Antoine-François-Alexis Droz, doyen de votre Académie.

M. François-Nicolas-Eugène Droz, son père, conseiller au parlement de Franche-Comté, avait été secrétaire perpétuel de l'Académie de Besançon jusqu'à l'époque où la révolution en avait dispersé les membres. Au moyen de patientes recherches pendant un grand nombre d'années il était parvenu à réunir plus de 80 volumes de titres et de documents historiques. Il avait publié d'intéressants ouvrages sur l'histoire.

M. Droz père ne s'était pas consolé de la suppression des académies. Il était persuadé qu'elles seules étaient en état de terminer convenablement les grandes collections entreprises par les corporations religieuses.

En 1804, M. Droz père fit imprimer un mémoire sur l'avantage du rétablissement des académies. Ses efforts réussirent, l'Empereur rétablit l'Académie de Besançon à la fin de 1805 ; mais M. Droz n'eut pas le bonheur de voir cette restauration qu'il avait préparée, il était mort le 13 octobre de la même année.

Un des premiers actes de l'Académie de Besançon fut d'attribuer au fils le fauteuil académique qui avait été si dignement occupé par le père.

M. Antoine-François-Alexis Droz eut dans le pays une grande position. Il fut pendant longtemps conseiller à la Cour d'appel et membre du Conseil général du Doubs. Les électeurs du département le nommèrent député ; mais une surdité prématurée le mit dans la nécessité de mener une vie retirée. Depuis plus

de 30 ans il n'assistait plus à vos séances. Il s'intéressait cependant toujours à vos travaux et il continuait les recherches commencées par son père. Il a réuni de nombreux documents et fait des notes sur l'Académie de Besançon, sur le Parlement de Franche-Comté et sur l'histoire de cette province. Il les a confiés à M. Auguste de Vregille, son neveu, conseiller à la Cour impériale.

Au mois de novembre 1861, la mort ne se bornait pas à nous priver de notre doyen, elle nous enlevait encore un collègue, âgé de moins de cinquante-cinq ans, qui réunissait les sympathies de tous ceux qui le connaissaient.

M. Martin, docteur en médecine, avait obtenu tous les succès possibles dans l'exercice de sa profession difficile. Son instruction était vaste. Il y joignait un grand tact médical et une parfaite rectitude de jugement. Simple de manières, bon et désintéressé, il eut bientôt une clientèle à laquelle il ne pouvait suffire.

Sa place était marquée à l'école de médecine où il fut professeur de clinique interne.

L'administration de l'hôpital Saint-Jacques s'attacha M. Martin en le nommant médecin de ce magnifique établissement.

En 1854, le choléra, qui désolait Gray et Gy, pénétra à Besançon, qu'il frappa de consternation. La ville était désertée par un grand nombre d'habitants. Presque tous les malades qui ne pouvaient fuir étaient

transportés à l'hôpital Saint-Jacques. Dès le matin, M. Martin y arrivait et y passait de longues heures à distribuer ses soins, ses ordonnances et des consolations. Son attitude calme rassurait les malades et entretenait le courage de ces pieuses hospitalières, qui sont si justement admirées. Sur ce champ de bataille où l'ennemi était invisible et insaisissable, le docteur Martin, bravant ses coups, s'obstina à le deviner et à le combattre. Il fut admirable de sang-froid, de courage et de dévouement. Il eut la satisfaction de voir diminuer et disparaître promptement l'épidémie. Il avait agi sans éclat, sans ostentation, avec la modestie qui le caractérisait. Une médaille d'or, qui est un titre glorieux pour sa famille, marqua pour lui cette date honorable.

Dès l'année suivante, l'Académie de Besançon ouvrait ses rangs à un savant si utile au pays. Dans ce choix vous n'étiez pas entraîné par les compositions littéraires de M. Martin; il n'avait rien publié. Son temps était entièrement absorbé par son cours de médecine, par son service d'hôpital et par les soins que réclamait sa nombreuse clientèle. Il lui fallait d'autant plus de courage pour suffire à une pareille tâche qu'il était atteint d'une maladie du cœur, dont il connaissait la nature et le résultat probable. Il avait déclaré à quelques-uns de ses amis que sa mort serait prématurée et subite.

M. Martin vous a exprimé publiquement sa reconnaissance à la séance du 29 janvier 1859. Pour s'excuser de ne l'avoir pas fait plutôt il vous disait : « Les

douloureuses préoccupations, les angoisses sans cesse renaissantes, qui pèsent sur ceux qui exercent la profession médicale, ne leur laissent que bien peu de temps pour les travaux du cabinet, qui réclament par-dessus tout le calme de l'esprit et les loisirs. »

Il appartenait au docteur Martin plus qu'à tout autre de prouver que, dans ce siècle de progrès, la médecine n'est pas restée en arrière et que, par ses travaux, les progrès et les services qu'elle rend, elle mérite l'estime et la reconnaissance des gens de bien. Il vous a rappelé la découverte de la vaccine par Jenner, en vous faisant observer qu'elle sauvait la vie à plus de mortels que n'en sacrifient à leur gloire les conquérants qui se disputent le sceptre du monde. Il a recommandé à votre admiration les découvertes physiologiques sur la vie et sur la mort par Bichat, un des hommes célèbres des monts Jura, qui nous avoisinent. M. Martin vous a signalé la révolution profonde, opérée par Pinel, dans la pathologie, en classant et décrivant d'une manière nette et précise toutes les maladies connues; en débrouillant la thérapeutique, en lui donnant la simplicité et la certitude que les amis de la science appelaient inutilement de leurs vœux depuis des siècles : « La plus grande gloire de cet homme de bien, vous disait M. Martin, est d'avoir réformé le régime des aliénés. Avant lui ces malheureux, chargés de chaînes, renfermés dans d'infects cabanons comme des bêtes dangereuses, privés de lumière et des choses les plus nécessaires à la vie, languissaient dans la plus dégoûtante misère, jusqu'à ce que la mort vînt mettre un terme à leurs maux.

Leurs cris de douleur et de désespoir mêlés au bruit des chaînes faisaient ressembler les maisons où ils étaient renfermés aux avenues de l'enfer plutôt qu'à des asiles destinés au soulagement de la misère. A la voix du médecin philanthrope, les chaînes tombent, les cabanons s'ouvrent et ces fous, qui étaient rendus plus furieux par les indignes traitements qu'ils subissaient, deviennent calmes, paisibles et bénissent leur bienfaiteur. Un traitement rationnel prend la place des sévices ; une nouvelle branche de science paraît ; elle se développe par les soins et les découvertes d'Esquirol, de Foville, de Lenret, de Culmeil et d'autres bienfaiteurs de l'humanité. La folie, jusqu'alors réputée incurable, se guérit souvent ; des milliers de malheureux recouvrent la raison et ceux que la science ne peut guérir, traités avec les égards qu'on doit au malheur, voient la dignité de l'homme respectée en leurs personnes et peuvent attendre sans souffrances la fin de leur infortune. »

M. Martin vous a retracé les travaux de Bonnet, de Morgagni, de Broussais, les luttes que firent naître leurs découvertes, la part qu'y prirent les docteurs Récamier, Rostan, Cayol, Chomel, Andral, Bouillaud et Louis, le résultat utile de ces discussions lorsque les haines et les passions se furent calmées. L'anatomie pathologique avait prouvé que l'immense majorité des maladies était due à la lésion des organes. Dès lors on chercha les moyens d'investigation qui devaient rendre la connaissance de ces lésions plus facile et plus sûre. Avenbruger invente la percussion. Laënnec découvre

l'auscultation. Villan, Battmann, Alibert et Royer trouvent des moyens certains de guérir la plupart des maladies de la peau.

La matière médicale et la pharmacie profitent des découvertes des chimistes, des physiciens et des naturalistes. La connaissance plus précise des propriétés des médicaments fait rejeter une foule de substances inertes et dégoûtantes. On trouve le moyen d'extraire des substances médicamenteuses les principes actifs qu'elles recèlent. La quinine, la morphine, la strychnine et les autres alcoloïdes végétaux remplacent avantageusement le quinquina, l'opium, la noix vomique. Quelques milligrammes des substances nouvelles suffisent pour produire les effets qu'on demandait autrefois à des doses considérables de drogues amères et repoussantes. L'iode et ses préparations, les sels d'or et de platine, le chloroforme et l'amylène, doués d'une incontestable efficacité, augmentent le nombre des agents dont le médecin peut se servir.

Le temps dont le docteur Martin pouvait disposer à votre séance publique ne lui a pas permis de vous expliquer en détail les inventions utiles et remarquables qui ont enrichi la chirurgie moderne. Des opérations jugées impossibles, vous a-t-il dit, ont été exécutées avec succès. La chirurgie, modifiant les tendances que lui avaient imprimées les nécessités des champs de bataille, devient de jour en jour plus conservatrice. Elle estime plus les succès obtenus en conservant les parties malades que ceux qu'elle obtiendrait plus facilement en les enlevant par une opération ra-

pide. C'est notre siècle qui a substitué le broyement de la pierre à l'opération sanglante de la taille, jugée jusqu'alors nécessaire pour délivrer le malheureux que la pierre tourmentait. L'emploi du chloroforme et des autres anestésiques, en supprimant la douleur, ôte aux opérations qu'on ne peut éviter ce qu'elles avaient d'effrayant. Les opérations sont rendues plus faciles et les résultats sont plus satisfaisants.

M. Martin vous rappelle ensuite les conquêtes de la médecine légale, utile auxiliaire de la justice, les travaux de Fodéré, de Mave, de Devergic, d'Orfila; les découvertes de la physiologie moderne, les admirables travaux de Magendie, de Burdach, de Berrard, de Flourens, de Louget, de Muller, de Bernard et il vous dit, qu'en leurs mains, la physiologie est devenue l'histoire véritable et non le roman de la vie.

M. Martin a très clairement prouvé que la science qu'il professait avait une large part dans l'ample moisson de découvertes dont s'enorgueillit si justement notre époque.

Né à Besançon, M. Martin n'en est sorti que pour prendre ses grades à l'école de médecine de Strasbourg et à celle de Paris. Il a démenti le proverbe qui dit que nul n'est prophète dans son pays. Il était cependant uniquement l'enfant de ses œuvres.

Ce n'est pas par la forme qu'il a séduit ses compatriotes. Il était timide et froid, quoique plus tendre que ne l'indiquait son extérieur. Son maintien était digne; mais dans ce qui se révèle extérieurement il n'y avait rien de ce qui entraîne au premier abord. La réputation

dont il a joui n'était pas l'œuvre éphémère de la mode. C'était le résultat d'un mérite tellement solide que l'envie n'aurait pu se faire qu'une mauvaise position en le contestant. Sa renommée médicale a duré jusqu'au dernier jour de sa vie, sans être mise en question par personne. Epris du simple et du vrai, qui étaient dans sa nature, il n'a jamais cherché à éblouir le vulgaire par des termes scientifiques, inintelligibles pour la plupart des auditeurs. Il tenait au fond des choses beaucoup plus qu'à la mise en scène et il rejetait avec dédain tout ce qui pouvait avoir le moindre rapport avec le charlatanisme.

Sa mort subite a jeté dans la consternation sa famille et ses amis, elle a été une cause de deuil pour la population entière.

Son Excellence M. le Ministre de l'instruction publique a été tellement ému de ce décès, qu'il n'avait nullement prévu, qu'il a cru devoir exprimer à la veuve de M. Martin le regret qu'il éprouvait de ne pas avoir donné à ce savant professeur la croix d'honneur qu'il lui destinait.

En parlant de Pinel, notre excellent collègue vous a dit et je vous répète pour lui : « A défaut de statue de marbre ou de bronze élevons-lui dans nos cœurs le monument de reconnaissance qui est dû à tous les bienfaiteurs de l'humanité. »

Sous l'impression d'une douleur qui m'émeut encore, je suis obligé de vous en exprimer une autre.

Depuis 1827, M. le baron Charles de Saint-Juan était membre de l'Académie de Besançon. Sa constitution robuste nous avait fait espérer que nous le conserverions longtemps encore. Nous avons été douloureusement surpris, au mois de septembre dernier, lorsque nous avons appris sa mort. Nous avons vivement regretté de ne pas nous être trouvé en position de lui rendre alors un hommage justement mérité. Aujourd'hui nous croirions manquer à un pieux devoir si nous ne profitions pas de l'occasion qui se présente pour lui dire publiquement un cordial adieu !

M. Charles de Saint-Juan est né à Besançon, en 1785, d'une famille parlementaire des plus honorables. Il était encore enfant lorsque la terreur exerça ses rigueurs sur sa mère en la mettant en réclusion. Cette persécution l'impressionna profondément ; mais ses justes griefs contre la révolution ne l'empêchèrent pas de s'associer au mouvement de la civilisation moderne.

La désorganisation existant à l'époque de la jeunesse de M. de Saint-Juan l'avait empêché de faire, dans un collége, des études classiques. Il y suppléa en travaillant seul et au moyen de leçons particulières qu'il prit de M. Jean-Jacques Ordinaire et de M. de Laboissière. L'un d'eux lui apprit les langues anciennes. L'autre lui donna le goût de la poésie.

Dans les dernières années du règne de Napoléon Ier, M. le sénateur comte d'Aboville, général commandant les gardes nationales de la 6e division militaire, choisit dans les rangs de la garde nationale, M. de Saint-Juan pour son aide de camp. Ce jeune officier leste, adroit

et vigoureux, devint bientôt un écuyer distingué. Il excella aussi dans le maniement des armes.

Lorsque l'Empereur forma des régiments de gardes d'honneur avec l'élite de la jeunesse française, M. Charles de Saint-Juan fut naturellement indiqué par sa position pour en faire partie. Il fut incorporé dans le 4e régiment et promu de suite au grade de brigadier. Son père, qui n'avait épargné aucun sacrifice pour le soustraire aux exigences de la conscription, ne put se résigner à vivre séparé de son fils unique, il le suivit.

La paix rendit M. Charles de Saint-Juan à ses foyers. Il se dévoua dès lors à son pays dans la vie civile. En 1824, il fut nommé membre du conseil municipal de Besançon. Il a continué à faire partie de cette assemblée pendant 38 ans, et il en était le doyen lorsque la mort nous en a privé.

L'administration municipale avait utilisé les connaissances et le bon goût de M. de Saint-Juan en le nommant membre des commissions du musée, de l'école communale de dessin et de la bibliothèque de la ville.

Deux fois M. de Saint-Juan fut élu, par ses concitoyens, membre du Conseil général du Doubs.

Dans les Conseils de la ville et du département, M. de Saint-Juan fut toujours dévoué au bien public et disposé à la modération.

Bon et humain, il ne négligea aucune occasion de secourir les malheureux. Lors de la fondation de l'association de patronage, il fut un des plus ardents promoteurs de cette œuvre de charité et la présidence du comité des enfants indigents lui fut confiée.

La lecture de gracieuses poésies, composées par notre collègue sous les frais ombrages de son château de Salans, a souvent embelli nos séances publiques. Il chérissait la société des artistes et des gens de lettres. Le charme qu'il goûtait dans l'intimité de M. Weis, notre spirituel et savant doyen, était une de ses plus grandes jouissances.

La bonne éducation de M. de Saint-Juan, son exquise politesse et son esprit d'obligeance se faisaient remarquer partout. Aussi avait-il des amis dans toutes les classes de la société.

Sa mort a excité d'unanimes regrets. L'Académie, par mon organe, mêle ses éloges à ceux d'une population reconnaissante.

Occupons-nous maintenant d'un collègue qui vivait loin de nous, que nous ne connaissions que par ses œuvres et par sa réputation.

M. Charles Magnin, que nous avons perdu au mois d'octobre dernier, avait fait ses études à Paris. Il avait eu d'éclatants succès à Sainte-Barbe et au lycée Napoléon.

Il s'est fait le défenseur de l'art dramatique, cause difficile à défendre, et qu'il a su cependant élever très haut.

Depuis 1825, il écrivait dans *le Globe* où il traitait spécialement des œuvres de théâtre.

En 1835, l'Université mit à sa disposition une de ses chaires à la Faculté des lettres de Paris. Il y exposa

les découvertes qu'il avait faites sur les rapports originaires de la religion et de l'art dramatique.

M. Magnin a fait partie des anciens comités historiques depuis 1837, et il a pris une part active à leurs travaux jusqu'en 1858.

Il publia, en 1838, l'histoire des origines du théâtre moderne. Cet ouvrage remarquable lui valut une place distinguée parmi les savants. Dès la même année il fut appelé à faire partie de l'Institut de France comme membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il y remplaça l'illustre Silvestre de Sacy.

Vous avez voulu vous attacher, de la manière la plus étroite possible, un savant aussi distingué. En 1839, vous avez placé M. Magnin au nombre de vos associés correspondants, nés dans la ci-devant province de Franche-Comté, quoiqu'il fût né à Paris le 4 novembre 1793. Sa famille était originaire de Salins. Plusieurs de ses ancêtres ont été échevins de cette ville, et il y avait conservé la maison de sa famille. M. Magnin considérait cette ville comme son berceau, et il y allait aussi souvent que cela lui était possible.

Il a écrit dans *le National*, dans *la Revue de Paris*, dans *la Revue des Deux-Mondes* et dans *le Journal des Savants* de nombreux articles, consacrés pour la plupart à l'examen des pièces de notre vieux théâtre.

Notre associé correspondant a publié une traduction *du théâtre de Hroswitha*, religieuse allemande du dixième siècle, qui employait ses loisirs à imiter Térence dans les drames qu'elle composait.

Il est auteur d'un ouvrage intitulé : *Méditations et*

Causeries, dans lequel il a réuni une partie de ses articles de critique.

Dans les derniers temps de sa vie, M. Magnin a cherché à faire diversion aux longues souffrances d'une douloureuse maladie en résumant sous le titre badin d'*Histoire des Marionnettes*, ses vastes études sur l'art dramatique.

Pendant trente années, M. Magnin fut conservateur de la bibliothèque impériale. Il était en dernier lieu chargé du département des imprimés, après avoir rempli pendant 19 ans les autres emplois.

Depuis longtemps il était officier de la Légion d'honneur.

Le fiel de l'envie n'a jamais souillé la plume de notre associé correspondant. Dans ses critiques il était uniquement inspiré par l'amour du beau et par les règles du goût. Il cherchait à diriger dans cette voie les auteurs dont il examinait les ouvrages.

M. Magnin réunissait à une très grande érudition le sentiment critique le plus délicat, un style élégant et pur. « S'il avait eu, dit M. de Sainte-Beuve, un peu plus d'activité mondaine, il aurait probablement été de l'Académie française en même temps qu'il était de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. »

Il semble, Messieurs, que vous ayez deviné les désirs de M. Magnin, en vous l'associant comme Franc-Comtois. Sa dernière pensée a été pour sa ville d'adoption. Il a choisi le cimetière de Salins pour sa sépulture et il a voulu être le bienfaiteur d'une ville que ses ancêtres avaient administrée pendant longtemps avec honneur

et dévouement. Par testament du 1er octobre 1862, après avoir fait quelques legs particuliers, il l'a instituée légataire universel de sa fortune. D'après ses vœux, la moitié des revenus de sa succession doit être employée aux besoins du collége et de la bibliothèque. Il exprime le désir que sa maison soit employée à une fondation d'utilité publique, telle que crêche, presbytére, école ou salle d'asile.

Par les soins de M. le notaire Tournier, exécuteur testamentaire de M. Magnin, le corps de celui-ci a été conduit de Paris à Salins, où la population toute entière s'est fait un devoir d'assister à ses obsèques.

Excusez-moi, Messieurs, de vous avoir attristés par la nécrologie de quelques-uns de nos collègues; j'avais à remplir un pieux devoir. J'espère que le surplus de la séance sera moins lugubre et contribuera à soulager nos âmes oppressées.

ÉPIGRAMMES

Par M. Aug. DUSILLET.

MESSIEURS,

J'ai à vous lire encore aujourd'hui quelques-uns de ces couplets détachés que vous avez accueillis maintes fois avec indulgence, et que j'ai peut-être tort d'appeler des épigrammes, puisque ce mot, détourné de son ancienne acception, éveille une idée satirique. Tout le monde connaît la piquante réponse de Raçan à Mademoiselle de Gournay, à propos des épigrammes *à la grecque*. Il n'en est pas moins vrai qu'une épigramme proprement dite n'est autre chose qu'une *inscription*, une phrase à noter, contenant une pensée, une sentence, une réflexion triste ou gaie, mordante ou inoffensive, peu importe, exprimée en termes concis sur un sujet quelconque. C'est ainsi que l'ont entendu les anciens et que je m'obstine à l'entendre moi-même, à défaut d'un mot équivalent qui n'existe pas dans notre langue. Mes couplets sont pour la plupart très sérieux ; et si de loin en loin la raillerie se glissait sous ma plume, je saurais la maintenir dans de justes limites, afin d'éviter autant que possible la censure des gens de goût.

I

J'aime un esprit badin, mais sage, réservé,
Et chez qui le bon sens à la gaîté s'allie.
Je veux que la raison coudoyant la folie
Conserve le haut du pavé.

II

Ne plaisantez jamais qu'avec les gens d'esprit.
Un sot craint la plaisanterie.
Il se fâche ou du moins se trouble quand on rit.
Un mot à double sens l'inquiète, l'aigrit.
Deux sens en un seul mot !.. Eh ! comment, je vous prie,
Voudriez-vous qu'il les comprît ?

III

Quand notre vanité nous parle, on trouve étrange
Qu'elle nous range
Si facilement sous sa loi :
C'est qu'elle ment de bonne foi.

IV

Sois vrai, mais indulgent,
Poli, quoique sincère ;
Donne un tour obligeant
Au blâme nécessaire ;
Car une vérité
Qui n'est pas charitable,
Naît d'une charité
Qui n'est pas véritable.
Conseil mal entendu,
Service mal rendu,
Temps perdu.

V

Quoi ! si jeune !.. et déjà d'insipides leçons,
Des devoirs de toutes façons,
Grec, latin, version ou thème !
Tourmenter un enfant ; précipiter ses pas
Vers un but qu'à cet âge il ne voit même pas !
Ma raison, dites-vous, réprouve un tel système.
Votre raison a tort. L'élève, à son début,
De vos soins, je le veux, méconnaîtra le but :
Mais, plus tard, il aura contracté l'habitude
De l'application nécessaire à l'étude.
Ce pauvre enfant que fait bâiller
La leçon qu'il récite et qu'il ne peut comprendre,
Ne travaille pas pour apprendre,
Mais il apprend à travailler.

VI

Des mortels à l'humeur si fière
L'inconséquence fait pitié.
Vivant une moitié de sa triste carrière,
L'homme voudrait déjà vivre l'autre moitié ;
Et, durant celle-ci rappelant la première,
Il fatigue le ciel de ses vœux indiscrets,
Et finit par de vains regrets.

VII

Moralistes fameux qu'un autre âge a vu naître,
O vous qui de la gloire enseignez le mépris !
J'admire un tel dédain, et j'y croirais peut-être,
Si vous n'aviez pris soin de signer vos écrits.

VIII

Toujours calme au sein de l'orage,
En butte aux coups du sort noblement supportés,

La vertu d'un héros vous ferait-elle ombrage ?
Souhaitez-lui... — Quoi donc ? — des contrariétés.
Les petites adversités
Sont les écueils du grand courage.

IX

On connaît Placide et Constant ;
L'un faible cœur, l'autre âme altière.
On les a vus au même instant
Frappés d'une ruine entière.
L'un désespère, l'autre attend.

X

Luc apprit la sagesse et ses dogmes austères,
Mais il tarde à s'y conformer.
Ainsi fait ce manant, qui cultiva ses terres
Et néglige de les semer.

XI

Docte, obligeant, poli, Damon sur toute chose
Sait fort bien converser, disserter, discuter ;
Il déplait cependant, on le fuit, et pour cause :
Damon ne sait pas écouter.

XII

Georges, ce raisonneur que rien ne déconcerte,
Qui, sondant l'univers de l'un à l'autre bout,
Sans cesse observe, écoute, argumente et disserte,
Georges ne comprend rien, mais il explique tout.

XIII

Paul médit, Pierre est malfaisant.
Je ne sais lequel je préfère,
Car il ne manque au médisant
Que l'occasion de mal faire.

XIV

Mettez les médisants
Avec les malfaisants,
Pour qu'on les assortisse ;
Les calomniateurs
Avec les malfaiteurs ;
Et ce sera justice.

XV

Vos hommes d'esprit de province
Passent pour des sots à Paris,
Me disait Jean. Moi, je repris :
Esprit, soit ! mais probité mince.
Que ne dit-on pas en province
Des honnêtes gens de Paris ?

XVI

Paix au sot ! Guerre au fourbe, au traître !
Est homme d'esprit qui peut
l'être ;
Est homme d'honneur qui le veut.

XVII

Ma grand'mère, jadis, m'avait pris en tutelle.
Je crois encore ouïr sa chevrotante voix :
« Enfant, l'honneur est tout, l'argent rien, disait-elle.
» Plaie ou perte d'argent n'est qu'une bagatelle.
» On n'en meurt pas. » Vrai Dieu ! d'après ce que je vois,
C'est la seule qui soit mortelle.

XVIII

Décidément, il vaut mieux prendre
Que d'emprunter, dit l'autre. En un besoin urgent,

L'hiver passé j'eus peine à trouver de l'argent,
Grand'peine; est-ce au moins tout? Non-dà, je viens d'apprendre
Qu'on veut encor me tourmenter,
Sous prétexte qu'il faut le rendre.
Décidément, il vaut mieux prendre
Que d'emprunter.

XIX

J'ai beau heurter du pied, du poing;
Chez Lucas on ne m'ouvre point.
En mal appris il se comporte.
Voici le fait : un jour, Lucas
M'emprunte ma bourse et l'emporte.
C'est fort bien, mais en pareil cas
On laisse la clé sous la porte.

XX

ÉPITAPHE DE MÉDOR (*).

Servant avec la même adresse
Mon maître et ma jeune maîtresse,
Je fus chéri des deux et choyé nuit et jour.
De mon double succès veut-on savoir la source?
J'aboyais aux voleurs de bourse
Et flattais les larrons d'amour.

XXI

Parmi la foule du vulgaire,
Cherchez deux honnêtes humains,

(*) Latratu fures excepi, mutus amantes;
Sic placui Domino, sic placui Dominæ.
(*Joach. du Bellay.*)

Dont l'amitié joigne les mains,
Qui ne songent point à la guerre ;
Et, soyez-en bien convaincus,
Il ne faut pour les mettre aux prises,
Têtes blondes, brunes ou grises,
Qu'une femme ou quelques écus.

XXII

Pour être habile à se mettre en ménage,
Il faut, dit-on, savoir faire le feu.
Sur ce chapitre entendons-nous un peu.
Faire le feu !... deux époux, au jeune âge,
Sans peine ensemble y doivent parvenir.
Faire le feu, ce n'est qu'un badinage ;
Le difficile est de l'entretenir.

XXIII

Quand mon amant
Jure qu'il m'aime
Plus que lui-même,
Je crois qu'il ment.
— Et moi, Glicère,
Je crois vraiment
Qu'en ce moment
Il est sincère.
Mais seulement,
On sait comment
Une semaine
Parfois amène
Un changement
De sentiment.
Pour sa bergère
Qu'on soit, ma chère,
Des plus constants,

Je veux qu'on l'aime
Plus que soi-même ;
Mais on ne l'aime
Pas si longtemps.

XXIV

Lorsque Daphnis, au comble de ses vœux,
Vous dit : ô moitié de mon être !
Pour toi je suis prêt, si tu veux,
A me jeter par la fenêtre ;
Je ne crois pas, Chloé, qu'en cet instant
Il parle contre sa pensée,
Mais la fenêtre qu'il entend
Est celle du rez-de-chaussée.

XXV

Tant qu'amour y tient garnison,
Le cœur souffre, on est misérable.
Arrive l'arrière saison,
Qui sait nous mettre à la raison.
On crie alors : Dieu secourable !
Guéris-moi de ma guérison.
La guérison est incurable.

DISCOURS DE RÉCEPTION

Par M. DESSERTEAUX.

Messieurs,

Permettez-moi de vous remercier, avec toute l'effusion d'un cœur reconnaissant, de l'honneur que vous avez bien voulu me faire en m'appelant au milieu de vous, et en m'associant à vos utiles travaux. Je suis fier de vos suffrages ; je suis heureux d'avoir ma place dans le sein d'une compagnie qui a conquis un rang si élevé dans l'estime du monde savant, en cette belle province de Franche-Comté où les lettres, les sciences et les arts ont toujours été cultivés et honorés, et de faire partie aussi de cette élite de gens de cœur et d'intelligence qui se sont toujours fait gloire de vous appartenir par les liens de la plus douce confraternité.

Que de noms se pressent sur mes lèvres, et quel beau sujet d'études, si je pouvais retracer l'histoire de cette Académie, même en ne faisant qu'une esquisse rapide et nécessairement incomplète de tous les travaux de nos confrères et de leurs plus illustres devanciers ! J'y verrais tous les genres de mérite réunis à tous les genres

de gloire. Ne serait-ce pas faire comme une revue de l'universalité des connaissances humaines dans les belles-lettres, dans les sciences, dans les arts, en donnant place dans cette galerie à tous ceux qui ont honoré l'esprit humain dans cette belle province? mais cette noble tâche serait trop au-dessus de mes forces, et je la laisse à d'autres, non pas plus pénétrés que moi de la grandeur du sujet, mais plus dignes de le comprendre et de l'interpréter.

Je ne veux, en ce moment, qu'envoyer du fond de mon cœur un hommage de profonde reconnaissance et d'affection toute dévouée à celui qui est, comme on le rappelait si justement ici même (1), *le père des études comtoises et notre maître à tous.* J'oserai dire encore : il est notre lien ; nous sentons en nous comme un rayonnement de son esprit et de son cœur ; nous voyons tous ce sourire bienveillant et fin qui nous accueille, et qui nous fait les honneurs de cette réunion qu'il préside, quoique absent, avec l'autorité de sa longue expérience et le charme de son aimable esprit.

Il m'est impossible de n'être pas pénétré d'un sentiment de gratitude profonde en pensant que vos suffrages m'ont rapproché de ce doyen des lettres françaises, et l'un de leurs plus illustres représentants ; car sa gloire s'étend au-delà de cette province, et l'on peut dire qu'elle fait partie du patrimoine de notre pays tout entier. Le lien qui nous attache plus étroitement à lui,

(1) M. le vicomte Chifflet, dans son discours de réception.

c'est, je le sens du moins pour moi, c'est l'amour des lettres et des belles choses qui ont fait l'ornement de sa vie, et qui font de tout temps la gloire et le légitime orgueil du génie humain.

C'est sans doute cet amour des lettres que vous avez voulu honorer en moi et je vous en remercie. Vous avez pensé à ces temps où les magistrats les plus austères se délassaient de leurs graves fonctions en consacrant leurs loisirs aux travaux aimables de la littérature. Le charme est, en effet, si grand qu'il est difficile d'y résister. « On voudrait, dit M. de Sacy, dans une de ses pages les plus ingénieuses, on voudrait être débarrassé de tout pour n'avoir plus qu'à vivre dans le coin le plus obscur et le plus solitaire du monde, avec cette famille de poètes et de penseurs, l'honneur du genre humain. Quelle est l'âme sensible aux lettres qui n'ait pas fait ce rêve d'une vie toute plongée dans l'étude et dans la lecture? Qui ne s'est figuré avec délices une petite retraite bien sûre, bien modeste, où l'on n'aurait plus à s'occuper que du beau et du vrai en eux-mêmes, où l'on ne verrait plus les hommes et leurs passions, les affaires et leurs ennuis, l'histoire et ses terribles agitations qu'à travers ce rayon de pure lumière que le génie des grands écrivains répand sur tout ce qu'il représente? Quelles charmantes matinées que celles qu'on passerait, par un beau soleil, dans une allée bien sombre, au milieu de ce bruit des champs, immense, confus, et pourtant si harmonieux et si doux, à relire tantôt une tragédie de Racine, tantôt l'histoire des origines du monde racontées par Bossuet, avec une

grâce si majestueuse ! Quel plaisir de ne se sentir pas tiraillé, au milieu de ces enivrantes études, par l'affaire qui vous rappelle à la maison, de ne rentrer chez soi que pour changer de livres et de méditations, ou pour se livrer à ce repos absolu qui est doux comme le sentiment d'une bonne conscience ! aujourd'hui c'est Montesquieu qui fera les frais de la journée ; demain ce sera Tacite. Le fond de la vie, dit en terminant cet aimable écrivain, ce serait un abandon complet aux lettres, sans ambition personnelle, sans autre passion que celle d'embellir et d'épurer son intelligence. »

C'est en cédant à cet attrait, à cet amour désintéressé des belles-lettres, qu'à l'âge heureux de la confiance et des douces illusions, épris d'une des plus belles œuvres du génie poétique, j'ai essayé de la reproduire dans notre langue, malgré la longueur de la tâche, et sans être arrêté par les difficultés matérielles et les entraves de notre versification. Que de temps consacré à cette pieuse étude d'un grand poète ! Que d'heures laborieuses et pourtant charmantes à poursuivre cette lutte opiniâtre entre les deux idiômes, à se pénétrer de l'original et à s'efforcer de lui donner dans une autre langue une forme nouvelle. Cette tâche achevée, une autre nous a tenté.

L'âme est un feu qu'il faut nourrir
Et qui périt s'il ne s'augmente ! (Voltaire.)

Nous avons voulu reproduire quelques pièces lyriques du grand poète allemand Schiller ; c'était passer du ciel radieux de la *Jérusalem délivrée* sous les hori-

zons parfois nébuleux où se complaît la muse germanique. Mais le souffle poétique s'y trouve; l'âme humaine, cette pure émanation divine a aussi comme la création terrestre ses variétés infinies d'aspects, ses manifestations diverses, sa magnificence. — Nous demandons à l'Académie de vouloir bien nous permettre d'appeler sa bienveillante attention sur un de ces poèmes intitulé l'*Idéal*, et qui a déjà été traduit en prose par notre confrère M. Marmier, dont l'aimable souvenir est ici dans toutes les mémoires. Cette pièce a eu encore un glorieux interprète : Dans les jours de préparation solitaire au rôle que lui marquait la Providence, S. M. l'Empereur Napoléon III l'a reproduite en prose et elle figure dans le recueil de ses œuvres complètes. Nous avons essayé de lui donner la forme des vers, et voici notre traduction ou plutôt notre imitation de ce beau poème :

L'IDÉAL.

I

Tu veux donc me quitter, compagnon infidèle,
Pour jamais loin de moi t'enfuir à tire d'aile,
Bel âge de ma vie, ô mon bel âge d'or,
Avec tes dons exquis, tes douces fantaisies,
Ta joie et ta douleur, tes extases choisies !
Rien ne peut-il, hélas ! retenir ton essor ?
Vaine plainte !... tu fuis, tu fuis inexorable !
Comme un torrent s'écoule avec rapidité,
Tes jours s'en vont au gouffre, abîme impénétrable,
Dans ce vaste océan qu'on nomme éternité !

II

Dans les sentiers fleuris de ma verte jeunesse,
Le gazon s'est flétri sans espoir qu'il renaisse ;
Le soleil s'est éteint dans mon rêve doré.
Il s'est évanoui ce monde de merveilles,
Cet éblouissement de mes ardentes veilles,
L'Idéal qui gonflait mon cœur tout enivré !
C'est la réalité qui déjà le remplace,
Dure, impie, étouffant sous son manteau de glace,
Mes rêves autrefois si divins et si beaux :
Tout s'en va de mon cœur déchiré par lambeaux !

III

La musique du ciel autour de moi s'est tue.
Comme Pigmalion, étreignant sa statue,
Inoculant la vie au marbre inanimé,
Jusqu'à ce qu'il sentit palpiter la paupière,
La chaude ardeur du sang tiédir la froide pierre :
Ainsi du même élan qu'on étreint l'être aimé,
De mes bras amoureux j'enlaçais la nature,
Cherchant à me hausser à sa forte stature,
Désirant de plus près l'entendre me parler,
L'échauffant de mon souffle, aspirant son haleine,
Avec la passion dont la jeunesse est pleine,
Et pour sentir ma vie en son sein circuler.

IV

Puisse-t-elle répondre à l'ardeur de ma flamme,
(Disais-je), en un langage entendu de mon âme,
Et rendre à son amant le baiser de l'amour !
Alors pour moi la rose et l'arbre s'animèrent,
Les murmurants ruisseaux par leurs voix me charmèrent,

Tout me sembla renaître et revivre à son tour,
Et l'être inanimé, dans mon âme ravie,
Rendit comme un écho, comme un bruit de ma vie ;
Dès ce jour j'entrevis l'aube d'un nouveau jour.

V

L'air plus pur abondait et gonflait ma narine ;
Un monde éblouissant, dilatant ma poitrine,
S'élançait pour briser son étroite prison :
Tout un monde éclatant de lumière et de son.
Que ce monde était beau, mais avant sa naissance !
Tant qu'il resta caché, quelle magnificence !
Caché comme la fleur que contient le bouton.
Mais dès qu'il fut éclos, quelle métamorphose !
Au toucher du réel s'amoindrit chaque chose,
Et ce ne fut qu'un pâle et chétif avorton.

VI

Hardiment le jeune homme entre dans la carrière ;
Libre de tout souci, rompant toute barrière,
Il monte dans la nue, on le dirait ailé.
Il s'élève au plus haut de la voûte éthérée,
Jusqu'aux feux pâlissants au fond de l'Empyrée,
Et s'endort chaque soir dans son rêve étoilé.

VII

Il atteignait d'un vol la cime inaccessible ;
Pour lui dans son bonheur rien n'était impossible :
L'impossible... Un vain mot qui n'avait pas de sens !
De fantômes riants, une troupe ravie
Dansait devant le char de sa joyeuse vie :
L'amour et son doux prix, la gloire et son encens

Et sa vive auréole où tant d'éclat rayonne ;
La fortune agitant sa splendide couronne ;
La vérité sans voile, et qui, sans ornement,
Luit plus que le soleil dans le bleu firmament.

VIII

Mais il était à peine au milieu de sa route,
Quels nuages épais sous la céleste voûte !
Ses joyeux compagnons, l'un après l'autre ont fui :
D'un pied leste et léger la fortune s'envole,
La gloire perd aussi sa magique auréole,
Et tout l'essaim doré dansant autour de lui ;
Mais sa soif de savoir n'était pas étanchée,
Dans ses langes profonds Isis restait cachée.
Les nuages du doute, altérant la clarté,
A ses yeux hésitants voilaient la vérité.

IX

O gloire, qu'as-tu fait de tes saintes couronnes ?
Du plus divin prestige en vain tu t'environnes ;
Sur de vulgaires fronts je les vis se ternir.
Après un court printemps, dans la chaude vallée,
La saison de l'amour s'est bien vite envolée,
Par trop rapide, hélas ! pour ne plus revenir !
Sur le rude sentier cependant je m'élance ;
Mais l'abandon croissait et croissait le silence ;
A peine j'aperçois quelque vestige humain,
A peine l'espérance éclaire encor ma voie,
Et son riant fantôme en s'approchant n'envoie
Qu'une pâle lueur sur le sombre chemin.

X

Qui reste auprès de moi de ce bruyant cortège,
Qui reste avec amour, m'assiste et me protège,

Et seule me suivra jusqu'au bord du tombeau?
C'est toi, noble amitié, dont la main ferme et sûre,
Tendre aussi, doucement guérit toute blessure!
Devant mon cœur troublé secouant ton flambeau,
C'est toi, douce amitié que j'ai longtemps rêvée,
Que j'ai cherchée en vain et qu'enfin j'ai trouvée,
Et qui des dons de Dieu sans doute est le plus beau!

XI

Et toi, toi sa compagne, aliment de la flamme
Qui calme dans nos sens les orages de l'âme,
Etude, qui toujours hantes les hauts sommets,
Qui refuses tes dons aux âmes les plus basses,
Qui sans cesse produits et jamais ne te lasses;
En créant jour par jour sans détruire jamais,
En ajoutant un grain de sable au grain de sable,
Tu fouilles lentement la mine inépuisable,
Et pourtant l'œuvre un jour échappe dè ta main,
Et des éternités tu bâtis l'édifice!
De la dette du temps (c'est ton plus noble office),
En suivant l'amitié compagne du chemin,
Tu t'en vas effaçant, ô saintes destinées!
Des minutes, des jours, des mois et des années!

Permettez-moi, Messieurs et chers confrères, permettez-moi en finissant de reporter ma pensée sur la province, voisine de la vôtre, où sont mes liens d'origine. Admirez avec moi le progrès des temps, des mœurs, des lumières! la Saône seulement nous sépare, et, il n'y a pas encore bien longtemps, des préjugés qui semblaient indestructibles existaient des deux côtés, sur les bords de cette rivière. Un grave magistrat qui appartient à la Bourgogne me disait qu'il avait entendu

dans sa jeunesse ces paroles qui lui avaient été adressées à lui-même : *Quoi! vous allez chez ces Espagnols!...* en parlant de vous, Messieurs. Aujourd'hui, quel changement! s'il n'y a plus de Pyrénées, il y a encore bien moins de fleuves ou de rivières. Il n'y a plus de rivalité entre les deux provinces; il n'y a plus qu'une noble émulation dans les luttes pacifiques de l'intelligence, la même fierté patriotique pour la grandeur de la patrie commune. Aujourd'hui la Franche-Comté et la Bourgogne, depuis longtemps déjà réconciliées et pour toujours, sont deux sœurs immortelles qui s'embrassent dans un même élan, qui ont la même âme, les mêmes aspirations généreuses, et qui, sous l'œil de Dieu, tournent avec confiance leurs regards vers un même avenir indéfini de force et de grandeur pour notre beau pays.

RÉPONSE

DE

M. CLERC DE LANDRESSE, Président annuel,

A M. DESSERTEAUX.

Oui, Monsieur, votre amour des lettres a été un des motifs qui ont déterminé l'Académie de Besançon à vous ouvrir ses rangs. Ce culte si désintéressé devient de jour en jour plus rare. L'Académie le remarque avec regret. Elle désire encourager des études qui étendent les idées, épurent l'intelligence, élèvent l'âme et développent la grâce. Aucun moyen ne paraît plus propre à atteindre ce but que de s'adjoindre et de mettre en évidence un homme de goût qui n'a qu'à se laisser entraîner par sa nature d'élite pour être littérateur et poète.

Vos études, vos liaisons avec les grands écrivains et votre position élevée comme magistrat auraient assurément suffi pour motiver le choix de l'Académie ; mais,

Monsieur, ce ne sont pas vos seuls titres. Bien peu d'élus entrent à l'Académie avec des œuvres aussi remarquables que celles que vous nous apportez.

Ce que nous connaissions de vous lorsque nous vous avons élu, c'était la traduction de la *Jérusalem délivrée du Tasse*. Il ne suffisait pas d'être laborieux et très instruit pour traduire en vers français, comme vous l'avez fait, un poème qui se compose de plus de 15,000 vers. Il fallait être inspiré par une des plus belles œuvres du génie poétique et entraîné par un véritable amour des belles-lettres.

Le succès a couronné vos efforts, un juge très compétent en pareil matière, M. Ponsard de l'Académie française a prononcé la sentence du monde savant. Il a dit en s'adressant à vous : « La versification n'a point d'entraves pour vous. On sent tout de suite la main d'un homme exercé, que ne gênent plus les difficultés matérielles du vers. Mais pourtant quel courage de traduire un grand poème ! Quelle joie d'achever la traduction ; mais quel héroïsme de l'entreprendre ! Vous avez, Monsieur, les qualités qui manquent à Baour, le nerf, la vie, le pittoresque..... Vous n'êtes pas prétentieux, affecté et haché comme les modernes. Vous n'êtes pas terne et sonore comme nos prédécesseurs..... On retrouve chez vous la chevalerie, on entend bruire les armures, on voit reluire les grandes épées..... C'est animé et attrayant. Cela parle à l'imagination. »

Je m'arrête, Monsieur, il ne peut être question en

ce moment de faire un rapport détaillé sur votre important ouvrage. M. le secrétaire perpétuel a promis à l'Académie de faire ce rapport et de ne pas nous le faire attendre. Je suis convaincu qu'il sera digne du rapporteur et de l'auteur.

En nous lisant une œuvre nouvelle, votre imitation d'un poème de Schiller, vous venez de nous prouver que nous n'avons pas conçu de vaines espérances. Vos vers sont charmants. C'est de la véritable poésie, qui se distingue par la mélancolie, la tendresse, l'élégance et la grâce.

Comme vous venez de nous le faire remarquer, Monsieur, il ne s'agit plus de faire la paix entre les Bourguignons et les Franc-Comtois. Nous faisons aujourd'hui partie d'un grand et puissant Etat. Nous y gagnons les uns et les autres. Les Bourguignons et les Franc-Comtois sont frères et il n'existe plus entre eux que la rivalité du patriotisme et du beau.

La Bourgogne est plus rapprochée de la capitale. Elle y puise plus facilement l'exemple et le goût des beaux-arts. Sa civilisation, sous ce rapport, est plus avancée que la nôtre. Nous cherchons à effacer la différence ; nous regardons comme une bonne fortune de pouvoir faire asseoir au milieu de nous et de présenter comme modèle à nos compatriotes un Bourguignon aussi distingué et en même temps aussi modeste que vous.

Dans des circonstances analogues, l'Académie de Dijon nous a donné l'exemple en admettant dans son

sein notre illustre compatriote Proudhon, l'un des plus profonds juriconsultes du XIX[e] siècle.

La ville de Dijon a voulu perpétuer la gloire du savant qui avait été longtemps le doyen de son école de droit. Elle a donné le nom de Proudhon à une de ses rues. Nous en sommes reconnaissants et je suis heureux de le dire publiquement en votre présence, afin que vous puissiez être auprès de vos compatriotes l'interprête de nos sentiments.

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE L'ANNÉE

Par M. PÉRENNÈS,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

MESSIEURS,

Un moraliste ancien recommandait, dit-on, à ceux de ses disciples qui voulaient marcher d'un pas sûr dans les voies de la sagesse, de se recueillir chaque soir pour faire une récapitulation exacte de leurs actions de la journée; convaincu, sans doute, que de cet examen fait de bonne foi, naîtraient infailliblement des réflexions salutaires et de bonnes résolutions. N'est-ce pas, Messieurs, une pensée semblable qui a inspiré les fondateurs de l'Académie lorsqu'ils ont écrit dans ses statuts qu'un rapport fidèle de ses travaux lui serait présenté chaque année? Certes, l'intention de nos devanciers n'a pu être de procurer à quelques-uns de leurs confrères une vaine et puérile satisfaction d'amour-propre; mais ils ont pensé que cette revue rétrospective des travaux accomplis par l'Académie pouvait servir à assurer la bonne direction des travaux

futurs ; que chacun de ses membres, ayant devant les yeux les résultats obtenus par l'Association de tous les efforts réunis, s'identifierait plus aisément avec le corps dont il fait partie, se pénétrerait mieux de son esprit et se sentirait par là même plus disposé à concourir de tout son pouvoir à l'œuvre collective qui lui appartient.

Des circonstances impérieuses que vous avez appréciées ne m'ayant pas permis au mois de janvier dernier de remplir la tâche qui est assignée, à cette époque, au secrétaire perpétuel, j'ai aujourd'hui à vous rendre compte sommairement de ce qui a été fait pendant les deux années qui viennent de s'écouler.

L'Académie, dont les attributions studieuses embrassent toutes les matières qui se rapportent aux sciences, aux lettres et aux arts, doit, aux termes de ses réglements, se proposer plus particulièrement pour objet les travaux qui peuvent concourir à éclairer l'histoire de la province. Elle n'a pas perdu de vue cette mission spéciale.

Dans le cours de l'année 1861, l'Académie répondant à l'appel de S. Exc. le Ministre de l'instruction publique a prêté son concours actif à l'entreprise du *Dictionnaire géographique de la France*, exécutée sous les auspices du gouvernement, et le *Dictionnaire topographique du département du Doubs* a été rédigé par les soins d'une commission formée dans son sein. Le 29 novembre de la même année, dans une solennité imposante présidée par M. Rouland, et à laquelle assistaient des délégués de la plupart des sociétés sa-

vantes de la France, notre Compagnie, représentée par son président et son secrétaire perpétuel, recevait de la main du Ministre une médaille d'honneur; une autre médaille était accordée à M. l'abbé Richard, l'un de nos plus actifs collaborateurs.

Durant l'année qui vient de finir, la même commission s'est remise à l'œuvre. MM. Clerc, président, Marnotte, l'abbé Besson, Paul Laurens y ont apporté le précieux concours de leur zèle et de leurs lumières. L'ouvrage revu, corrigé, augmenté, ou pour mieux dire entièrement refondu a été adressé au Ministre dans les premiers jours de septembre, et doit être prochainement publié, comme partie intégrante du *Dictionnaire topographique général de la France.*

Le tournoi ouvert au sujet d'*Alesia* continue. Depuis mon dernier rapport, le *Moniteur universel* s'est prononcé pour l'*Alise* de Bourgogne. L'Académie des inscriptions et belles-lettres et la commission de la carte des Gaules ont parlé dans le même sens. Des fouilles ordonnées par l'Empereur et exécutées dans la plaine des Laumes et sur le plateau du mont Auxois ont amené des découvertes que les partisans de l'Alise bourguignonne regardent comme décisives. Mais le promoteur de la question d'Alesia, M. Delacroix n'en a point été ébranlé et il a soutenu vaillamment sa thèse dans une brochure intitulée : *Alaise et le Moniteur.* Rangeant habilement en ligne de bataille une série d'arguments serrés, il y tient tête à ses adversaires et défend cette Alaise, qui lui doit le jour, avec une ardeur

qui semble aller croissant sous le feu de la contradiction, et qui rappelle les vers du poète :

> Quoique seul pour elle, Achille furieux
> Epouvantait l'armée et balançait les dieux.

L'Académie n'a pas certes la prétention de se comparer aux dieux d'Homère ; mais il est indubitable que quelques-uns de ses membres partagent l'opinion de M. Delacroix. L'année dernière, à pareil jour, M. le vicomte Chiflet venait ici même rompre en sa faveur une lance courtoise, et l'un de nos associés correspondants, M. Bousson de Mairet, par une brochure intitulée l'*Alesia de César, résumé de la question*, est descendu une seconde fois dans la lice pour porter secours aux champions d'Alesia.

La lutte est donc sérieusement engagée et tout annonce qu'elle n'est pas près de finir. En pareille matière, il est difficile d'arriver à une complète évidence. Et pourtant, Messieurs, les esprits impartiaux qui prêtent l'oreille aux plaidoyers des deux parties, voyant d'un côté une opinion ancienne, fondée sur une tradition reçue de temps immémorial et appuyée encore aujourd'hui de l'autorité de juges les plus compétents en matière d'archéologie et d'histoire, pensent que pour faire prévaloir un sentiment nouveau, il faudrait de toute nécessité produire des preuves décisives, et c'est ce qui n'a pas eu lieu jusqu'à ce jour.

Au reste, quoi qu'il arrive, M. Delacroix a l'incontestable mérite d'avoir appelé l'attention sur un fait curieux et d'avoir provoqué les recherches sur un point

d'histoire demeuré obscur. Les plateaux d'Alaise et d'Amancey sont couverts de ruines, de retranchements, de vestiges de castramétations, et les tumulus s'y comptent par milliers. Quelle est la grande bataille qui s'y est livrée? Quel est le choc formidable dont ce sol couvert de débris a été témoin? Il y a là un sujet d'études qui doit tenter l'ardeur des jeunes savants.

Nous ne sommes donc pas de l'avis de l'Anglais Dickmoon qui, voyageant en France et traitant assez légèrement la question, prétend que jusqu'ici cette aventure n'a fait que deux victimes, dont les noms soient connus : « Vercingétorix et le curé du lieu qui, » satisfait d'abord de desservir une capitale celtique, » se sent un peu obéré par le devoir hospitalier de » nourrir des éclaireurs des deux partis. » Nous laissons à l'Anglais Dickmoon la responsabilité de son assertion.

Au nombre des jeunes écrivains qui se livrent avec le plus d'ardeur à ces savantes investigations, il faut mettre au premier rang M. Ch. Toubin, associé correspondant de l'Académie.

Sur un plateau peu éloigné d'Alaise, situé au sud de Salins et d'Arbois et à l'est de Poligny, M. Toubin a découvert une multitude de tumulus dont il évalue le nombre à plus de trente mille. En examinant attentivement la configuration du sol, la direction présumée des chemins qui y conduisent, en rapprochant les dénominations de lieux qui s'y sont conservées, M. Toubin a cru reconnaître dans ce terrain le *champ sacré des*

Séquanes, et dans les débris qu'il renferme, les traces d'une grande bataille qui s'y serait livrée entre les Eduens et les Séquanes, et où la victoire serait restée au premier de ces peuples. Cette explication que notre honorable associé n'a proposée que comme une simple conjecture et qu'il a appuyée de raisons très ingénieuses a donné lieu à de fortes objections qui se trouvent résumées dans un examen critique de la thèse nouvelle, rédigé par notre savant confrère, M. le président Clerc. M. Toubin, poursuivant ses recherches, a *cru* devoir persister dans son opinion qu'il a développée, en l'appuyant de nouveaux arguments dans un mémoire très-érudit dont la Compagnie a voté l'impression. C'est là encore une nouvelle question proposée aux amis de la science historique et digne de leur attention. Le procès n'est pas clos. Le travail de M. Toubin amènera selon toute apparence une réplique de son honorable contradicteur. La lutte est la vie de l'esprit; ces débats sont utiles, ils provoquent aux sérieuses études en même temps qu'ils témoignent d'un mouvement intellectuel et littéraire dont notre province a droit de se féliciter. Le plateau d'Amancey et les lieux circonvoisins forment sans contredit la contrée la plus curieuse de la France au point de vue archéologique et tout semble annoncer qu'on est sur la voie de quelque découverte importante.

Les nombreux objets d'antiquité, exhumés du sol de la vieille Séquanie, ont été, comme on sait, réunis dans un musée auquel M. Just Vuilleret continue de donner des soins aussi zèlés qu'intelligents. Grâce à

lui, ce précieux dépôt est devenu pour nos compatriotes un centre d'études sérieuses, pour les délégués des sociétés allemandes, suisses, anglaises, l'objet d'un intérêt particulier; pour les musées de Nancy, de Strasbourg, de Bourges, de Toulouse un exemple de classifications, et aux yeux de M. de Caumont lui-même un modèle qu'il recommande dans ses publications.

« Ce n'est pas sans raison, dit l'un des rédacteurs » de la *Revue archéologique* (novembre 1861), que » nous parlons du musée de Besançon après celui de » Namur. Nous pouvons dire de celui-ci comme du » premier : allez le voir; vous y trouverez non-seulement d'inépuisables richesses, mais un exemple de » ce que l'on devrait faire dans toutes les villes de » France où il y a des musées. »

Nous sommes heureux de constater que les services que M. Vuilleret rend à la science archéologique et à l'académie sont appréciés avec justice par les juges les plus éclairés en cette matière (1).

M. le président Clerc, dont le vaste savoir et les travaux consciencieux sont connus et appréciés dans le monde savant, s'occupe en ce moment de la réimpression du premier volume de son histoire de *la Franche-*

(1) « La ville de Besançon, dit M. Alex. Bertrand, a trouvé dans M. Vuilleret un conservateur intelligent et dévoué que les plus minutieux détails ne rebutent pas quand il s'agit de son musée, qui surveille tout avec le plus grand scrupule, et ne confie qu'à lui-même le soin délicat et plus difficile qu'on ne pense, d'attacher ces minces et frêles débris sur des cartons, d'écrire et de coller les étiquettes, après avoir, avec un art qui n'est pas exempt de goût, déterminé la place de chaque objet dans chaque vitrine. »

Comté, ouvrage qui a valu à son auteur une médaille d'or de l'institut.

Un de nos nouveaux associés résidents, M. Chappuis, professeur à la Faculté des lettres, vous a fait hommage d'une étude archéologique et géographique sur la vallée de Barcelonnette à l'époque celtique. D'une part, l'auteur signale les divers points de cette vallée où l'on trouve des objets celtiques qu'il a pris soin de décrire et de représenter par la gravure ; de l'autre, discutant les inscriptions de l'arc de Suze et du monument de Turbie, il essaie de distinguer les peuplades des Alpes qui constituaient le royaume propre de Cottius, celles qui composèrent la province des *Alpes maritimes*, celles enfin qu'Auguste plaça momentanément sous l'administration de Cottius en le nommant préfet. C'est pour la première fois que l'on fait cette distinction importante.

Peu d'années s'écoulent sans que le vénérable curé de Dambelin, M. l'abbé Richard, fournisse quelque nouveau tribut à la science historique et à l'Académie dont il est membre associé. L'abbaye de la *Grâce-Dieu, Pont-de-Roide, l'Isle-sur-le-Doubs, Saint-Hippolyte, la maison et baronie de Montjoie* ont été successivement l'objet de ses savantes recherches. Cette année, M. l'abbé Richard a fait imprimer une monographie du bourg de Maîche, suivie de notices historiques sur les anciennes seigneuries de la Franche-Montagne.

M. Paul Laurens a publié l'*Annuaire du Doubs* pour 1863, ouvrage qui, toujours le même quant au fonds,

est cependant toujours nouveau par quelques parties. Ceux qui aiment à s'enquérir des éléments de prospérité que renferme le pays et de tous les progrès qui s'y manifestent dans les diverses branches de la vie sociale, trouveront dans ce livre des renseignements précieux sur les productions du sol, le mouvement de la population, sur l'état du commerce, de l'industrie et de l'agriculture. Le volume qui vient de paraître leur offrira des détails intéressants sur l'école d'horlogerie récemment fondée à Besançon. Cette publication parvenue à sa 51e année et, sans contredit, l'une des meilleures de ce genre, forme un vaste répertoire de documents historiques que des écrivains très distingués, j'en ai eu récemment la preuve, sont parfois heureux de consulter.

M. G. Pauthier, l'un des premiers orientalistes de nos jours, dont le nom est attaché à tant de curieux et savants ouvrages, a publié récemment une biographie de Marc Pol, célèbre voyageur du XIIIe siècle, et une notice, traduite du chinois, sur le cérémonial observé dans les fêtes et les grandes réceptions à la Cour de l'empereur Khoubilaï-Khaan. Il prépare en ce moment un travail auquel les circonstances actuelles donnent un haut intérêt : c'est un mémoire concernant les îles Ioniennes pendant l'occupation française et le protectorat anglais, rédigé d'après des documents authentiques tirés des papiers du général de division comte Donzelot.

M. le docteur Bonnet, dont l'âge avancé n'a pas attiédi l'ardeur, ni ralenti l'activité, a fait paraître en

1861 un extrait de son *Manuel d'agriculture*, ouvrage utile autorisé depuis 25 ans dans les écoles primaires. L'auteur traite dans ce petit livre des questions qui intéressent au plus haut degré les habitants des campagnes : la famille, la demeure, les devoirs du cultivateur, les rapports du propriétaire et du fermier, l'exploitation agricole, l'état et la nature du sol. M. Bonnet parle de ces matières avec l'autorité d'une longue expérience et ses conseils sont donnés avec l'accent d'une conviction profonde et d'un dévouement sincère aux intérêts de la classe si intéressante à laquelle il s'adresse.

J'annonçais l'année dernière, à pareil jour, que M. Ed. Clerc, ancien notaire, s'appliquait avec une infatigable ardeur à la composition d'un traité général du *Notariat et de l'Enregistrement*. L'auteur vient d'en faire paraître deux nouveaux volumes spécialement consacrés à l'enregistrement, au timbre et aux hypothèques. Cet ouvrage important a été renvoyé à l'examen d'une commission qui en fera un rapport à l'Académie.

M. l'abbé Besson, dans un livre plein d'émotion et d'intérêt, a retracé la vie de l'un de nos plus vénérés, de nos plus regrettables associés, l'abbé Busson. Il y a déroulé le tableau touchant de cette existence qui fut marquée par tant d'abnégation, de charité, de dévouement chrétien. C'est à l'éloquence qu'il appartient de louer la vertu. L'ouvrage de M. l'abbé Besson est un monument digne du saint pasteur à la mémoire duquel il est consacré. On ne peut en faire un plus grand éloge.

Un de nos plus savants et de nos plus chers associés, qui a appliqué avec succès son beau talent et sa rare science à l'étude de notre histoire littéraire, et particulièrement de notre histoire dramatique, M. Magnin, dont le livre sur les *Origines du théâtre en Europe* est dans toutes les bibliothèques, a composé comme complément à ce travail une histoire des marionnettes, où il s'attache à suivre les vicissitudes d'un divertissement original et populaire, qui a fait, peu s'en faut, le tour de notre planète, et réjouit, depuis bientôt trois mille ans, les deux tiers du genre humain. Il en a donné l'année dernière une deuxième édition. Ce livre n'est pas aussi frivole que le titre pourrait le faire croire. Les marionnettes touchent par une foule de points peu remarqués à tout ce qu'il y a au monde de plus grave et de plus considérable, aux sciences, aux beaux-arts, à la poésie, aux cérémonies les plus solennelles, à la politique. Combien, dit l'auteur, ne pourrait-on pas rappeler de traits piquants, de hautes leçons, de pensées frappantes de raison, de caprice ou de poésie, inspirés par les marionnettes aux plus grands génies de toutes les contrées, de tous les temps? Combien ne pourrait-on pas citer de charmants, de profonds esprits, à commencer par Platon, Aristote, Horace, Marc-Aurèle, Tertullien, Synésius, qui n'ont pas craint de compromettre leur renommée de savants, de poètes, voire de théologiens et de philosophes, dans l'intimité de ces mignones et agiles merveilles? Sur cette liste de glorieux patronage, il faut inscrire un de nos plus charmants fantaisistes, Charles Nodier, l'in-

génieux secrétaire de la *Reine des songes*, l'assidu *dillettante* du boulevard du Temple, l'ami, l'admirateur passionné, et quelquefois faut-il le dire, le compère bénévole de Polichinelle. « Surtout qu'on ne vienne pas nous dire à l'oreille, ajoute M. Magnin, que ce petit Esope en belle humeur n'est plus de ce monde. Comme Homère sur le Pinde, il sommeille peut-être; mais le gaillard est bien en vie. Vous en doutez? Vous ne voyez donc pas ce que c'est que Polichinelle. C'est le bon sens populaire, la saillie incarnée, le rire incompressible. Oui, Polichinelle rira, chantera, sifflera tant qu'il y aura de par le monde des vices, de la folie, des ridicules à signaler et à bafouer. Vous le voyez bien; Polichinelle n'est pas près de mourir; Polichinelle est immortel. » Le livre de M. Magnin ne peut qu'ajouter à l'intérêt que son héros inspire par lui-même.

Qui défend de dire la vérité en riant? C'était la maxime d'un poète ancien; c'est aussi celle de notre associé, M. Francis Wey. Dans un livre qui vient de paraître, cet ingénieux observateur signale aussi le coté plaisant de la nature humaine, et nous fait rire des travers sociaux qu'il nous montre sous leurs aspects variés. Après avoir peint les Anglais chez eux et esquissé dans un ouvrage amusant le tableau de Londres, il y a cent ans, M. Wey vient de donner en quelque sorte la contre-partie de ces deux volumes, en publiant le journal d'un Anglais de Paris ou *Dickmoon* en France. Le cadre n'est pas nouveau. Il y a plus d'un siècle que

Montesquieu offrit une ample pâture à la malice française, en mettant sur le compte d'un prince persan, des peintures satiriques et des épigrammes hardies. Les lettres d'Usbeck, dont le persiflage ne se contient pas toujours dans les bornes légitimes, présentaient des portraits admirablement tracés, et des vues ingénieuses ou profondes s'y cachaient sous une forme frivole. M. Wey nous accuserait de flatterie si nous comparions son livre à celui du grand publiciste. Mais ce que nous pouvons affirmer sans crainte, c'est que le journal de Dickmoon se lit avec plaisir et qu'on y trouve ce que promettait le nom de l'auteur : une fine observation, des faits curieux, des scènes plaisantes, de spirituelles saillies. Mais au milieu d'une foule d'aperçus délicats et judicieux, certains lecteurs disposés à la critique ont cru trouver quelques assertions hasardées. Le voyageur, par exemple, est-il bien informé lorsqu'il affirme que la question de l'antique Alesia a pris sur les lieux une couleur politique, qu'une certaine brochure a rallié à la cause de l'Alaise comtoise les hommes attachés au gouvernement, et que par suite du zèle malencontreux de quelques ultramontains qui ont vu dans les défenseurs de l'oppidum gaulois des gallicans ou des voltairiens, la querelle d'*Alesia* tend à devenir religieuse? Avouons-le, Messieurs, rien dans tout ce que nous savons des débats soulevés par la découverte d'Alaise ne confirme une telle opinion.

On raconte qu'à l'époque où venait de paraître la traduction des *Mille et une Nuits*, quelques jeunes

étourdis allaient la nuit interrompre le sommeil du laborieux traducteur en lui adressant cette plaisante apostrophe : « Ah ! Monsieur Galland, si vous ne dor- » mez pas, faites-nous un de ces beaux contes que » vous savez si bien. » M. X. Marmier, à qui nous devons tant de récits charmants, n'a pas besoin d'être réveillé ; il conte toujours et conte à merveille. Les récits se succèdent sous sa plume avec une surprenante rapidité. C'était, il y a trois ans, *les Fiancés du Spitzberg,* roman moral qui lui mérita un prix de l'institut ; puis *Gazida*, qui lui valut une distinction semblable ; puis *un Voyage en Suisse,* auquel succédait un double pèlerinage en Amérique et en Europe. C'est aujourd'hui *Hélène et Suzanne,* roman plein de charme dont les principaux personnages appartiennent à la Franche-Comté.

Deux jeunes filles de Morteau, élevées dans un couvent de Besançon, sont, au sortir de pension, engagées par leur destinée dans des voies diverses ; l'une, Hélène, fille d'un villageois, enrichi subitement par un héritage imprévu, est mariée contre son gré à un Parisien, lancé dans les affaires, qui épouse sa dot qu'il estime, et prend par-dessus le marché la jeune fille qu'il ne connaît pas. Entraînée dans la vie tumultueuse du monde, elle y trouve bientôt de poignantes déceptions. L'autre, Suzanne, issue d'une honnête famille de la montagne, est unie à un brave garçon de son village, notaire de l'endroit, jeune homme simple et bon qui, sous des formes rustiques, cache un noble cœur, et elle trouve le bonheur dans cette union qui lui assure les calmes et

pures jouissances de la vie de famille. Les deux amies, ainsi séparées par les exigences de leurs positions, s'écrivent régulièrement comme elles en sont convenues, et se racontent mutuellement leurs pensées, leurs émotions intimes, en un mot, leur histoire de chaque jour.

Ce thème a fourni à M. Marmier l'occasion de décrire avec une chaleureuse effusion le pays où il est né, les pittoresques montagnes qui ont abrité son enfance et auxquelles il garde un attachement filial. La vallée de Morteau, le lac de Chaillexon, les bassins et le saut du Doubs, le val de Consolation ont inspiré à l'auteur des pages pleines d'enthousiasme lyrique ou de grâce rêveuse. Ces tableaux auxquels se mêle le souvenir des vieux usages, des anciennes traditions, des mœurs du temps passé forment un contraste moral avec la peinture de la vie parisienne qui paraît si dure à la jeune fille dépaysée. Il y a dans les lettres d'Hélène des portraits fort bien tracés, et sa mélancolie a des accents de religieuse tendresse qui font venir les larmes aux yeux.

Dans ce livre comme dans ses précédents ouvrages, M. Marmier s'adresse à nos meilleurs sentiments. En amusant l'imagination, il attendrit et élève l'âme. Son récit tend à faire aimer la vie de province, même la vie rustique, et cette leçon n'est pas sans à propos dans un temps où une attraction si puissante entraîne les habitants des campagnes dans le tourbillon des grandes villes. Le roman d'*Hélène et Suzanne*, fait pour plaire surtout à cette province qui l'a inspiré, a obtenu ailleurs de nombreux et honorables suffrages. Il vient d'être traduit en allemand et en anglais. Serait-on par hasard

plus franc-comtois à Londres et à Mayence qu'à Besançon ?

En publiant dans la même année un ouvrage d'un tout autre genre, sous le titre de : *Voyages et Littérature.* M. X. Marmier a donné une nouvelle preuve de la grâce facile avec laquelle il sait passer du grave au doux, du plaisant au sévère. Notre aimable associé s'est acquis le droit de dire avec Lafontaine :

Papillon du Parnasse et semblable aux abeilles,
A qui le bon Platon compare nos merveilles ;
Je suis chose légère et vole à tout sujet,
Je vais de fleur en fleur et d'objet en objet.

Le volume dont je parle contient des descriptions animées des grands phénomènes de la nature qui rappellent Bernardin de St-Pierre ; des tableaux de mœurs, des biographies curieuses, des appréciations littéraires. Deux notices pleines d'intérêt sont consacrées à la littérature russe et à deux poètes des plus renommés, dont l'auteur nous fait connaître la personne et les œuvres : Michel Lermontoff et Pouschkine. Le chapitre dont ce dernier a fourni le sujet rappelle un phénomène littéraire assez curieux, celui d'un jeune Russe encore au lycée qui compose en français une pièce de vers et s'y dépeint lui-même en style humoristique. Sa brièveté me permet de la citer :

Vous me demandez un portrait,
Mais peint d'après nature ;
Mon cher, il sera bientôt fait
Quoiqu'en miniature.

Je suis un jeune polisson
  Encore dans les classes ;
Point sot, je le dis sans façon
  Et sans fades grimaces...

Ma taille à celle des plus longs
  Ne peut être égalée ;
J'ai le teint frais, les cheveux blonds
  Et la tête bouclée.

J'aime le monde et son fracas.
  Je hais la solitude ;
J'abhorre et noises et débats
  Et tant soit peu l'étude.

Spectacles, bals me plaisent fort ;
  Et d'après ma pensée
Je dirais ce que j'aime encor
  Si je n'étais au lycée...

Pour la malice un diablotin,
  Vrai singe pour la mine,
Perdant son grec et son latin,
  Ma foi, voilà Pouschkine.

Le jeune homme qui débutait ainsi devint le plus grand poète de la Russie, un vrai poète national qui dans son pays a occupé le même rang que Byron et Gœthe dans le leur. Pouschkine périt en 1837 d'une mort tragique et mystérieuse, à la fleur de l'âge et dans toute la vigueur de son génie, mais il s'était fait d'avance à lui-même cette fière épitaphe :

« Je laisse au sein de mon pays un monument qui
» n'est point construit par la main d'un architecte, ni

» recouvert de gazon, mais qui s'élève plus haut que
» celui de la gloire de Napoléon.

» Non, je ne mourrai pas. Que mon corps périsse;
» que mes cendres soient anéanties; mon esprit vivra
» dans mes chants aussi longtemps qu'il y aura sur la
» terre un poète. »

Horace dans l'élan de son orgueil lyrique se flattait d'avoir élevé un monument plus durable que l'airain et plus élevé que les pyramides, Pouschkine a voulu sans doute enchérir sur le poète latin (1).

Nous voilà naturellement amenés à la poésie.

Un de nos associés franc-comtois, auteur d'une traduction en vers des églogues de Virgile, qui signala son début dans la carrière poétique, et de nombreuses productions qui ont témoigné de la maturité progressive de son talent, M. Gindre de Mancy, dans une pièce qu'il vous adressait, il y a deux ans, exprimait la satisfaction intime que lui faisait éprouver la perspective de sa retraite prochaine, et peignait en vers heureux les charmes d'une liberté tranquille et d'un doux loisir acheté par une vie laborieuse. Aujourd'hui, le poète est en possession du bien qu'il rêvait. Son idéal est devenu une réalité sans amener pour lui aucun désenchantement. Le poète décrit dans une charmante épître les plaisirs simples et vrais dont il jouit dans la solitude qu'il s'est faite et les riants paysages où il égare ses rêveries. C'est à Saint-Mandé qu'il a transporté ses

---

(1) Exegi monumentum aere perennius, etc. Ode XXX, liv. III.

pénates, et c'est le lac de Saint-Mandé qu'il chante. Ce lac, il est vrai, est artificiel; il a remplacé un ruisseau fétide, bordé de ronces et coulant sur un sol fangeux; mais ce lac est né sous ses yeux; le poète a vu croître les arbres dont le feuillage s'incline sur ses eaux d'azur. Ce lac est à deux pas de son logis, et il le préfère à toutes les merveilles de la Suisse qu'il faut aller chercher si loin et au prix de tant de fatigues; c'est la thèse que M. Gindre développe dans des vers pleins d'une harmonie facile et gracieuse.

. . . . Un lac à deux pas de Paris !
Oui, sans doute, et pour moi c'est ce qui fait son prix.
Là, je peux, sans fatigue, et choisissant mon heure,
Non loin de ma modeste et champêtre demeure,
Goûter tout à loisir sous de riants berceaux
Et la fraîcheur des bois, et la fraîcheur des eaux.
Sous les yeux, sous la main, là j'ai les fleurs que j'aime,
Le vallon solitaire, une cascade même,
Tout ce que de plus doux l'on se plaît à rêver,
Et qu'on cherche souvent bien loin sans le trouver...
Quel lac charmant ! quel frais et calme paysage !
En cet heureux vallon se cache sous l'ombrage !
Comme de ce beau ciel réfléchissant l'azur,
Le flot s'arrête ici plus limpide et plus pur !
Comme autour de cette île avec grâce il serpente !
Et comme y descend par une molle pente,
Le long de ces coteaux et si gais et si verts,
Où glissent des sentiers d'ombre et de paix couverts !

Le poète invite en terminant ses amis à venir partager les plaisirs de son hermitage :

Si vous voulez sans trouble être à vous tout entiers,
Laissez-moi vous conduire en mes secrets sentiers.

Derrière le coteau d'où tombe la cascade,
Du clair ruisseau suivez la lente promenade,
Et ses mille circuits à travers la forêt.
Là vous retrouverez et dans tout leur attrait,
Le rêve nonchalant, l'ombre, la solitude
Et du cœur apaisé l'heureuse quiétude ;
Puis, à chaque détour, sous des aspects nouveaux,
La verdure, les fleurs et le cristal des eaux
Mêlant leur doux murmure aux chansons du bocage ;
Tout ce qui donne vie et charme au paysage,
Tout ce que pour ma part au ciel j'ai demandé
Et qui me rend si cher le lac de Saint-Mandé.

Les beaux-arts touchent de près à la poésie et s'y rattachent par des liens intimes. Il faut pour y réussir le même génie, la même imagination, le même enthousiasme du beau. Un jeune poète franc-comtois, associé de cette Académie, M. Nicod de Ronchaux a rendu cette liaison sensible, dans un ouvrage qu'il vient de publier, sous le titre de *Phidias*, et dans lequel il fait l'histoire de la sculpture antique.

Comment parler de sculpture, sans songer à un artiste aussi distingué que modeste, dont notre ville peut s'honorer à juste titre ? M. Jean Petit. N'est-ce pas, Messieurs, une chose merveilleuse que la carrière de ce jeune statuaire qui, fils d'un ouvrier de notre ville, s'élève à force de travail et d'efforts persévérants, et arrive à prendre rang parmi les sculpteurs les plus éminents de notre époque? C'est à la libéralité de la ville, et j'aime à le rappeler ici, que M. Petit dut l'avantage de pouvoir continuer à l'école des beaux-arts de Paris des études commencées à Besançon. La pension

Suard qui lui fut donnée par notre Académie lui permit d'aller en Italie étudier les œuvres des grands maîtres de l'antiquité et de la renaissance. M. Petit avait remporté à l'école des beaux-arts deux médailles et un second grand prix. Pendant son séjour à Rome, ses bustes de Joseph Droz et de l'abbé Boisot, exposés au salon de 1846, lui valaient une médaille d'or décernée par le jury. A son retour en France, il fut choisi pour exécuter un des bas reliefs qui ornent la crypte du tombeau de Napoléon Ier. Depuis cette époque, notre honorable associé a produit chaque année quelque œuvre remarquable. Quatre statues faisant partie de la décoration extérieure du Louvre, celle de J.-A. de Thou qui décore la façade de l'hôtel de ville de Paris, des bustes parmi lesquels figure celui du roi Louis-Bonaparte, une collection de médaillons en marbre et en bronze, des groupes en plâtre représentant des sujets religieux et un grand nombre de compositions qui sont encore à l'état de projet, témoignent de la féconde activité que M. Petit semble avoir héritée de son maître David. La plus belle couronne d'une province ce sont les œuvres des grands artistes auxquels elle a donné le jour; celles de M. Petit formeront un des joyaux dont la Franche-Comté sera un jour le plus justement fière.

Il est dans la destinée des choses humaines qu'aucune année ne s'écoule sans nous laisser des sujets de regrets. Celle qui vient de finir nous a fait éprouver des pertes sensibles. La mort a rayé de nos listes un nom illustre, celui du duc Pasquier, chancelier de

France, vénérable doyen de cette magistrature française, honneur de notre patrie, qui eut dans cette province de si nobles représentants. Nous avons vu descendre dans la tombe trois académiciens titulaires et trois associés correspondants.

Notre honorable Président vous a rappelé les titres qui les recommandent à un long souvenir et je me garderai de rien ajouter à ses éloquentes paroles. Qu'il me soit permis seulement d'arrêter un moment votre attention recueillie sur le nom modeste d'un de nos associés, dont la mort nous a été d'autant plus sensible qu'un séjour de deux ans qu'il avait fait à Besançon nous avait permis de le voir de près et d'apprécier les excellentes qualités qui le distinguaient. M. Charles Laumier est mort presque ignoré dans son propre pays, et les derniers jours de sa vie se sont pour ainsi dire écoulés dans l'ombre. Mais son talent, quoique souvent comprimé par les entraves d'une position précaire, était d'un ordre élevé. Son âme était droite et honnête et naturellement ouverte aux aspirations généreuses; dévoué à l'autorité légale qu'il servait autant par conviction que par devoir, mais rétif aux exigences capricieuses, sa fierté froissée se concentrait au fond de son âme et se traduisait au dehors par une susceptibilité quelque peu ombrageuse. M. Laumier est auteur d'un grand nombre d'ouvrages que je ne puis nommer ici. Il fut attaché successivement à la rédaction de plusieurs journaux. Il y publia outre des articles consacrés à la polémique quotidienne, et par là même oubliés, une série de petits romans ou contes moraux qui n'ont

aujourd'hui rien perdu de leur intérêt. M. Ch. Laumier unissait l'ardeur de l'imagination à une sensibilité vive ; il était réellement poète. La pièce intitulée : *Cinquante Ans*, est dans son genre un véritable chef-d'œuvre. Les stances à une jeune fille qui ont pour refrain : *Vous n'aurez pas toujours quinze ans*, sont d'une grâce exquise dans quelques détails. Espérons qu'une main amie, recueillera, si ce n'est déjà fait, les meilleurs morceaux en prose et en vers échappés à sa plume. C'est un hommage dû à la mémoire de l'écrivain modeste qui, ayant à sa disposition tous les moyens de publicité, ne s'en est servi que pour faire valoir les œuvres des autres en s'oubliant lui-même (1).

Je ne voudrais pas, Messieurs, laisser vos esprits sous une impression pénible, et après vous avoir rappelé les vides que la mort a faits dans nos rangs, j'éprouve, en terminant, le besoin de reposer votre attention sur l'idée plus douce des adjonctions nouvelles, par lesquelles nous avons essayé de réparer nos pertes. Vos derniers scrutins nous ont permis d'ajouter à la liste académique des noms qui sont comme la promesse d'une participation active à vos travaux : M. Desserteaux, l'admirateur fervent, l'interprète fidèle du Tasse, dont l'œuvre ressemble à un acte de dévouement héroïque en même temps qu'elle est une

(1) On nous assure que M. Bousson de Mairet, associé correspondant de l'Académie, doit publier très-prochainement un éloge de M. Ch. Laumier.

preuve de rare talent ; M. Chappuis qui associe le zèle des recherches savantes à la ferme raison qui porte la lumière dans la profondeur des questions philosophiques ; M. Sanderet, dont l'exemple témoigne avec tant d'autorité de l'heureuse et naturelle alliance qui doit exister entre la science médicale et l'art d'écrire.

Ainsi, Messieurs, de légitimes espérances viennent se mêler à nos regrets et les adoucir, sinon les éteindre. L'Académie continuera son œuvre ; elle marchera avec un confiant courage dans la voie qui lui est ouverte ; heureuse si elle réussit, par son exemple, à propager le goût des lettres et des arts ; si elle peut par ses recherches contribuer à éclairer l'histoire du pays ; heureuse enfin si les prix qu'elle décerne chaque année ont pour effet d'entretenir parmi la jeunesse qui se livre aux études sérieuses l'ardeur d'une émulation féconde !

PIÈCE DE VERS

Par M. Ch. VIANCIN.

ON NE SAIT CE QUE C'EST.

Est-il vrai que Paris soit peuplé de badauds
        Qu'on peut mystifier sans peine ?
Oui : — par des procédés qui ne sont pas nouveaux
        L'épreuve encore en est certaine.
Sur un des larges ponts toujours si fréquentés,
Chez ce fier souverain de nos grandes cités,
Arrêtez-vous un jour ; — penchez-vous sur la Seine,
        Et de l'air le plus sérieux
Faites semblant d'y voir un objet curieux ;
Ou, si mieux vous l'aimez, promenant votre vue
Dans les champs de l'éther, avec ou sans lorgnon,
Feignez de regarder passer de nue en nue
        Soit un aigle, soit un ballon ;
Une minute après vous obtiendrez, je gage,
D'un premier spectateur d'abord le voisinage ;
Puis vous en aurez deux, trois, quatre, et cinq, et six,
        Et bientôt deux fois trois fois dix,
Une foule de gens que suivront nombre d'autres,
Dirigeant leurs regards où vous portez les vôtres,
Et tous manifestant le désir et l'espoir
De découvrir aussi ce que vous semblez voir.

Et quelques-uns d'entre eux, de peur que l'on ne glose
De leur sotte crédulité,
A ceux qui leur diront : voyez-vous quelque chose ?
Répondront : oui, par vanité.

Mais on n'a pas besoin d'être au bord de la Seine
Pour badiner ainsi : — de semblables essais,
Sur le vieux pont voisin de Sainte-Madeleine,
Auraient à Besançon d'infaillibles succès.
Car tous les badauds de ce monde
Ne sont pas à Paris : — la race en est féconde,
Et, du nord au midi, plus d'un département
En compterait abondamment.
La preuve en est souvent donnée ;
Si les poissons d'avril duraient toute l'année,
Ils seraient gobés tous les jours.
Pour peu qu'elle soit en liesse,
A rire des badauds se plaît fort la jeunesse :
Je vais vous raconter un de ses meilleurs tours.

Dans le chef-lieu d'une sous-préfecture,
Sous le manteau d'une nuit très obscure,
Deux convives de bonne humeur
Sortis d'un restaurant loin de leur domicile,
Par le plaisant moyen d'une double clameur
Mirent en grand émoi bientôt toute la ville.
L'un des deux dit à son ami :
« L'heure de nous coucher n'est pas encor venue ;
» Amusons-nous un peu de ce peuple endormi.
» Va te placer là haut, tout au bout de la rue ;
» Je vais à l'autre bout. — D'abord tu me diras :
» *Qu'est-ce que c'est ?* d'un ton qui frappe au loin l'oreille,
» Et je te répondrai de manière pareille :
» *On ne sait ce que c'est.* — Tu recommenceras
» Ton cri plus haut, plus ferme encore ;
» Le mien de plus en plus sonore

» Suivra ta question dix fois à répéter,
» Et tu verras l'effet qui doit en résulter. »

Fut fait comme fut dit : — Voilà nos joyeux drôles
A leur poste, — et tout prêts à bien jouer leurs rôles.
Un des deux se met à crier :
Qu'est-ce que c'est! d'une voix éclatante.
Et l'autre lui répond, après un peu d'attente :
On ne sait ce que c'est! — De ces cris le premier
Est suivi de plusieurs avec même réponse ;
Le colloque adopté fort bruyamment s'annonce ;
Toute la rue en retentit.
Les bourgeois réveillés sautent à bas du lit,
Mettent la tête à leur fenêtre.
Et les plus intrigués de ce que peut être
Se prennent à crier aussi des deux côtés :
Qu'est-ce que c'est? — D'autres répondent :
On ne sait ce que c'est! — Et les voix se confondent,
Tant les deux cris sont répétés.
Dans les quartiers voisins tout ce bruit se propage ;
Par tout, de rue en rue, a son commencement
Et son rapide accroissement
Le même incroyable tapage.
Nombre de curieux, affublés du bonnet,
Qui porte mèche en l'air, sortent de leur demeure ;
Les mots : *Qu'est-ce que c'est? — On ne sait ce qne c'est!*
Sont échangés, redits, cent fois dans un quart d'heure.
Arrive la police : — elle fait son devoir,
Et croyant, sans effort, promptement tout savoir,
Qu'est-ce que c'est? Qu'est-ce que c'est? dit-elle ;
— *On ne sait ce que c'est*, répondent à la fois
D'abord certain nombre de voix,
Puis successivement les gens qu'elle interpelle.
Survient à pas précipités
Un groupe de gendarmerie ;

Un brigadier, des mieux bottés,
A son tour puissamment s'écrie :
Qu'est-ce que c'est ? — On n'en sait rien,
C'est tout ce qu'on répond. — Vous imaginez bien
Que soupçonnant un incendie,
Accourt aussi plus d'un pompier-sapeur ;
Au sérieux tourne la comédie ;
Le tumulte amène la peur ;
Tout le peuple des chiens se répand sur la scène,
On dirait qu'il s'enquiert aussi de *ce que c'est ;*
Il aboie, en courant, comme meute en forêt ;
Un dogue monstrueux a pu rompre sa chaîne ;
On se sauve, on rentre chez soi,
On s'enferme, on a fui jusqu'à ses camarades.
Et certain vieil avare est pris d'un tel effroi
Qu'il s'entoure de barricades.
On conçoit que le lendemain
Et police et gendarmerie
Rendirent compte à la mairie
De cet épouvantable train.
Un moment après leur sortie
Se glissa doucement vers un des rapporteurs,
Du trouble de la veille un des malins auteurs.
Sans trop dissimuler son espiègle sourire,
A l'oreille il osa lui dire :
« Eh bien ! de cette nuit, savez-vous le secret ?
» Avez-vous à la fin découvert *ce que c'est ?*
» — Non, lui répondit le gendarme,
(Bon diable qui le connaissait),
» Mais je crois deviner la cause du vacarme.
» C'est assez d'une fois ; méfiez-vous du cas,
» Et ne vous y retrouvez pas. »

Si, de la plus frivole histoire,
A quelque sujet grave on peut être conduit,

De celle-ci, veuillez m'en croire.
Rien n'empêche, Messieurs, de tirer certain fruit.
A maintes choses véritables
Nous trouvons dans les mots *On ne sait ce que c'est !*
Un refrain des mieux applicables :
Qui n'en serait frappé si chacun y pensait ?
Sait-on, de tout objet visible,
Dont on s'occupe fréquemment,
En tous points, dire exactement
Ce que c'est ? — Non, c'est impossible.
Quel heureux confident de la divinité,
Quel savant, dans ses longues veilles.
Découvre toutes les merveilles
De la céleste immensité ?
Et combien seulement de celles de la terre
En est-il qui pour nous sont toujours un mystère ?
Les œuvres mêmes des humains
Pour les plus clairvoyants souvent sont très obscures;
Grand nombre des travaux qui sortent de leurs mains
Ne peuvent échapper à de justes murmures,
Et parfois de ce qu'ils ont fait
On a droit de se dire : *On ne sait ce que c'est.*

Que de créations nouvelles
Dans le champ des beaux-arts on s'empresse de voir,
Et qu'on a peine à concevoir,
Tant aux lois du bon sens elles sont infidèles !
Ainsi veut-on juger de tel grand opéra,
Dont tant de gens sont idolâtres,
Qu'on prodigue sur nos théâtres
Et que longtemps on rejouera ?
On ne cesse en tous lieux d'en vanter la musique ;
C'est justice : — en cela l'ouvrage est magnifique
Et d'un si ravissant effet
Qu'on ne peut vraiment pas se lasser de l'entendre ;

Mais qu'est-ce que la pièce? — On n'y peut rien comprendre ;
Même après l'avoir lue, *on ne sait ce que c'est.*

Il est certaines poésies
Que l'on entend louer comme perles choisies ;
La rime la plus riche y renaît à foison ;
Mais bien pauvre souvent s'y montre la raison.
Voit-on bien nettement dans tous ceux qu'on admire,
Ce que l'auteur a voulu dire ?
Expliquez-nous-le, s'il vous plaît ;
Mais non, n'en prenez pas la peine ;
La tentative serait vaine ;
Il vaut mieux nous répondre : *On ne sait ce que c'est.*

On ne sait ce que c'est que ces vagues peintures
Qu'on n'a pas négligé certes de bien vernir,
Mais que l'on semble avoir oublié de finir.
On ne comprend pas mieux ces bizarres sculptures,
Où ni fable ni vérité
N'éveille un souvenir de gloire ou de beauté.
Et que sont la plupart de ces types vulgaires,
Exposés, prodigués aux regards des badauds,
De tant de laids originaux
Froids portraits, cependant nés des rayons solaires ?
N'êtes-vous pas, à leur aspect,
Tentés souvent de dire : *On ne sait ce que c'est ?*

Qu'ils sont heureux et fiers, quand leurs vœux s'accom-
Les amateurs d'antiquités ! [plissent,
Mais combien tristement ils sont désenchantés
Dans les mécomptes qu'ils subissent !
Les voilà triomphants, s'ils ont entre leurs mains
Ou des Gaulois ou des Romains,
Quelques authentiques ferrailles ;
Mais aussi quel dépit lorsque dans leurs trouvailles

Ils ont pu se tromper sur tel ou tel objet,
Dont force est bien de dire : *On ne sait ce que c'est !*

Ministères et préfectures,
Parquets, états majors et quartiers généraux,
On recherche beaucoup les belles écritures
Pour orner le papier qui sort de vos bureaux ;
Mais vos magistrats les plus hauts
Ont d'illisibles signatures,
Et si, par habitude, on ne les connaissait,
Souvent il faudrait dire : *On ne sait ce que c'est.*

Il est certains produits dont parfois on s'arrange,
Bien qu'on en puisse un peu suspecter la valeur.
Ne vous obstinez pas chez tel restaurateur
A bien vous renseigner sur tout ce qu'on y mange :
N'interrogez pas trop le mets le plus flatteur ;
La sauce en est bonne, excellente ;
Le voisin, comme vous, la trouve succulente,
On s'en régale, c'est parfait ;
Mais la chair du ragoût ? — *On ne sait ce que c'est.*
Et le vin ? — Sous ce titre êtes-vous sûr d'en boire ?
De celui qu'on vous sert connaissez-vous l'histoire ?
Il vous semble passable : — un chimiste indiscret
Seul pourrait cependant vous dire *ce que c'est.*

Vouloir citer bien d'autres choses
Que l'on ne saurait définir
Et dont en vain l'on cherche à connaître les causes,
Ce serait à n'en pas finir.
Oserons-nous parler d'une mode... excentrique ?
Se peut-il que l'on nous explique
Ces chapeaux remontants, maintenant adoptés
Par vous, élégantes beautés
Du grand comme du petit monde ?

Qu'est-ce que c'est? — Qu'on nous réponde.
Le singulier moyen d'attirer le regard
Que de mettre son front sous une étrange forme
De visière à bec de canard !
Là se niche avec peine et parfois semble énorme
Ce qu'on doit, je suppose, appeler un feston.
Nous direz-vous aussi d'où vient cette façon
De placer un bouquet, des rubans ou des plumes ?
A moins qu'elle ne serve à préserver des rhumes,
L'histoire la condamne autant que la raison.
Sur un chapeau royal flottait le blanc panache
Qui se montrait toujours au chemin de l'honneur.
Pourquoi, d'un air si peu flatteur,
A contre-sens, faut-il que le vôtre s'attache ?
J'admets que l'ornement soit, on ne peut mieux fait ;
Mais, quoi que l'on en dise, *on ne sait ce que c'est.*
Vous répondrez que *c'est*... la mode.
— Oui, — lors même qu'elle est sans grâce et peu commode,
L'empire en est forcé, j'en conviens, — et je crois
Que vous l'avez subi malgré vous cette fois.
Mais la mode est changeante, et peut dans son caprice
A vos attraits bientôt devenir plus propice ;
Peut-être que dans quelques jours
Un meilleur goût viendra réformer vos atours.
Variable toilette est dans votre nature,
Et nous devinons bien pourquoi
Votre sexe est plus prompt à changer de parure
Qu'on ne l'est chez les Grecs à se choisir un roi.

Pourtant règne et s'étale encore
Certain ajustement dont l'excessive ampleur
A, mainte et mainte fois, depuis qu'il vous décore,
Suscité rumeur sur rumeur.
Longtemps fut incomprise après son origine
L'indispensable crinoline ;

Mais à force d'en voir les cercles, — chacun sait
Maintenant les raisons de sa longue existence ;
Plus d'une taille y trouve un avantage immense,
Et nul n'ose plus dire : *On ne sait ce que c'est.*

Rien n'embellit mieux un visage
Que l'indulgence et la bonté.
Daignez au vieux rimeur pardonner son langage.
Il a pris dans la forme un peu de liberté ;
Mais au fond qu'a-t-il dit ? — l'opinion commune,
Et s'il a pensé justement
Qu'en secret parle en vous le même sentiment,
Vous n'avez pas sujet de lui garder rancune.
Si pourtant sa critique un peu trop vous déplaît,
Contentez-vous de dire . — *On ne sait ce que c'est.*

SÉANCE DU 22 AOUT 1863.

SÉANCE DU 22 AOUT 1863.

DISCOURS

DE M. CLERC DE LANDRESSE,

PRÉSIDENT ANNUEL.

Messieurs,

Obligé, par ma position, d'ouvrir cette séance par un discours, je vais vous parler de ce que je pratique le plus et de ce que je crois le plus utile.

Le travail est l'éternelle obligation de l'homme. Dès sa naissance il subit cette loi divine, promulguée au commencement des siècles. Il ne reçoit l'existence qu'avec des besoins auxquels il faut pourvoir. Si le travail est pour lui une nécessité impérieuse, c'est aussi la véritable cause de sa supériorité et de son bonheur.

La volonté du créateur est que nous arrosions notre pain avec la sueur de la fatigue ; cette destinée n'est pas cruelle et sans compensation ; elle est juste comme

toutes les lois de Dieu. C'est pour nous une source de biens.

De tous les êtres qui peuplent le globe terrestre, c'est l'homme qui a le plus de besoins et c'est par conséquent pour lui qu'un travail continuel est le plus profitable. Un abri naturel ne lui suffit pas, il lui faut une maison, des vêtements, du feu, des aliments préparés. Il est nécessaire qu'il fasse des provisions pendant la bonne saison pour vivre lorsque la terre ne produit rien. Il doit non-seulement pourvoir à son logement, à sa nourriture, à son entretien, il faut encore qu'il abrite, qu'il nourrisse et qu'il soigne les animaux dont il se sert pour sa culture et pour ses transports.

Tout, dans la nature, est à sa disposition et semble fait pour lui ; mais ce n'est une richesse et une cause de félicité qu'autant qu'il sait s'en servir et qu'il en prend la peine. S'il fait un usage raisonnable de son intelligence, de sa force et des connaissances acquises, il est le plus puissant et le plus heureux des êtres.

Presque tous les animaux vivent au jour le jour. Leurs besoins sont moins nombreux que ceux de l'homme. Leur condition, fixée par la nature d'une manière invariable, n'est pas perfectible. Depuis le commencement des siècles, certains animaux émigrent en automne et reviennent au printemps ; d'autres s'engourdissent pendant la morte saison. Quelques-uns souffrent du froid sans pouvoir se garantir et périssent quand l'hiver est très rigoureux. Il en sera toujours ainsi ; il ne dépend pas des animaux de changer leur sort. Toute espèce de travail serait inutile pour cela.

L'homme ne peut ni émigrer chaque année en automne ni vivre engourdi pendant l'hiver. Il faut qu'il s'abrite, qu'il se couvre de vêtements, qu'il se chauffe et qu'il vive, en hiver, avec les provisions amassées pendant la bonne saison. Un travail continuel est la condition de son bonheur sur la terre ; l'homme est tenu de produire ce que la nature ne lui donne pas spontanément.

Le sort de l'homme est aussi perfectible que celui des animaux l'est peu. Sa condition est susceptible de degrés infinis, de différences énormes. L'homme ne tient d'ailleurs pas uniquement à la terre ; sa supériorité native l'élève vers Dieu et lui impose des devoirs qui n'existent que pour lui.

Plus un peuple est civilisé, plus il a des conditions de prospérité ; mais aussi plus il a de besoins. A côté de ceux qui tiennent à l'existence matérielle, viennent se grouper ceux qu'engendrent le luxe, la mode, les habitudes ; quoique purement artificiels, ils ne sont guère moins impérieux que les autres. On les subit non-seulement pour soi, mais encore pour sa compagne, pour ses enfants, pour ses serviteurs. Que d'obligations résultent de cet état de choses ! Et cependant personne ne voudrait le remplacer par l'état de barbarie. Nous n'avons d'ailleurs pas le choix, les habitudes sont prises, l'opinion a ses exigences et nous ne pourrions pas, lors même que nous le voudrions, nous soustraire complétement à leur empire. Nous sommes nés dans un pays très peuplé, placé au premier rang de la civilisation moderne; arrangeons-nous

pour y vivre de la manière la plus heureuse et la plus conforme à notre destinée.

La société n'est plus divisée en oisifs privilégiés et en travailleurs, limités dans leurs moyens d'action et de possession. La nation française a voulu l'égalité : ses vœux sont accomplis ; mais l'obligation du travail de tous est la conséquence forcée de cet état de choses. C'est un retour à la véritable destinée de l'homme en société. Dieu ne le place pas sur la terre pour y rester improductif. Il ordonne d'arracher et de jeter au feu l'arbre qui ne produit point de fruits.

Le créateur veut que la vie de l'homme soit une lutte sans fin. Toujours il faut se tenir en garde contre l'adversité, se préoccuper de son sort, de celui de sa famille, pourvoir au présent, ménager l'avenir. Abordons courageusement le drame de la vie, le travail est l'arme avec laquelle on triomphe dans cette lutte.

L'être suprême met tout à notre disposition ; mais il laisse à notre charge les efforts nécessaires pour utiliser les matières premières, sorties de sa main créatrice. Aide-toi, le ciel t'aidera, nous dit-il. L'herbe qui nait sous nos pas ne servirait à la pâture des animaux que pendant une partie de l'année, si l'homme n'employait pas ses soins à la faucher, à la sécher et à la conserver. Sans la culture, les ronces couvriraient les champs ; le blé et les autres graines qui servent à la nourriture de l'homme ne se multiplieraient pas. Nous avons le bois sous la main ; mais il faut l'abattre, le transporter et le façonner. La pierre resterait inerte dans le flanc des montagnes si l'ouvrier n'employait pas ses efforts à

l'arracher, à la tailler et à la mettre en place. Les magnifiques palais des monarques et de l'industrie, les temples, les établissements publics et les habitations qui décorent nos cités ne sont pas le produit spontané de la nature. Les métaux précieux qui existent dans les profondeurs de la terre ne servent à rien si l'homme ne se donne pas la peine de les extraire, de les fondre, de les purifier et de les mettre en œuvre. La houille est sous nos pieds ; mais il faut aller la chercher et l'extraire sous des couches profondes pour qu'elle serve aux merveilles de l'industrie.

Une seule fois, dans le cours des siècles, la mane toute préparée est tombée miraculeusement du ciel pour la nourriture du peuple de Dieu dans le désert. Ce n'est pas ainsi que le créateur aide habituellement l'homme ; il le met seulement en position de récolter en proportion de ce qu'il sème. La nature, jalouse de ses mystères, veut être vaincue par des efforts persévérants. Ce n'est qu'à ceux qui lui font en quelque sorte violence qu'elle laisse pénétrer ses secrets.

En voyant les découvertes de l'étude, les merveilles du travail depuis moins d'un siècle : la vapeur, employée comme moteur sur terre et sur mer, les chemins de fer, le télégraphe électrique, la photographie, on peut croire que rien n'est impossible à l'homme et s'écrier avec orgueil *labor improbus omnia vincit !*

Le dernier mot de la science n'est pas dit et l'horizon des découvertes est illimité. Les moyens mis par le créateur à la disposition de l'homme sont innombrables. L'intelligence, les connaissances et l'expé-

rience se développent par le travail. Il fait naître le goût du grand et du beau. Il dispose l'âme à la générosité, à la vertu. Il nourrit le cœur, fortifie la raison et procure les moyens d'aider ses semblables. Par le travail, l'homme augmente sa force, son énergie, multiplie ses moyens, développe sa fécondité et triomphe des éléments. Ce qu'on découvre se conserve et se transmet maintenant par l'imprimerie. L'ignorance ne peut plus couvrir la terre de son voile épais. L'étude appelle l'étude ; ce qu'on sait fait naître le désir de savoir davantage. Aussi l'homme laborieux ne s'arrête-t-il jamais. Tandis que le vulgaire s'en tient à la superficie des choses, le philosophe en cherche avec ardeur les causes premières. L'étude a pour celui qui creuse les choses un attrait infini. Elle lui procure des jouissances aussi douces que durables. Il voit, autour de lui, les horizons se créer, s'étendre, se transformer, les moyens se multiplier.

Tout en cueillant le premier fruit de son labeur, l'homme d'étude est une des causes les plus fécondes de progrès et de civilisation.

Après la création, qui est l'œuvre de Dieu, vient l'organisation, qui est à notre disposition et qui produit des merveilles. C'est ainsi que l'homme se distingue des autres êtres et s'élève vers son créateur. Celui qui travaille rend hommage à Dieu en pratiquant sa loi vivifiante. C'est en ce sens qu'il est vrai de dire : *qui laborat orat*.

Le travail est le pivot de l'humanité, le fondement de toute organisation sociale, le champ d'exploration

de la civilisation, de l'économie politique. Le travail physique, intellectuel et moral est ce qui nous honore le plus devant Dieu et devant les hommes.

Nous tenons en quelque sorte en nos mains notre destinée. On a dit, à juste titre, *le temps c'est de l'argent*. En effet, le travail est une véritable fortune, la plus sûre, la plus personnelle, la plus flatteuse et la plus honorable; celle qu'on porte partout avec soi; celle qui autorisait un philosophe grec à dire, après un naufrage qui avait ruiné ses compagnons, *omnia mecum porto.*

A notre époque, le plus grand éloge qu'on puisse faire d'un homme éminent, c'est de dire qu'il est l'enfant de ses œuvres. La gloire s'achète par le travail. Il est la vertu des forts, le signe de la puissance. Il élève l'homme à son *maximum* d'énergie et d'indépendance. Son véritable mérite est dans ses œuvres.

L'intelligence et la force sont un capital précieux; mais il reste complétement inerte s'il n'est pas mis en œuvre par le travail.

L'esprit et la mémoire, qui sont de véritables dons du ciel, ne peuvent dispenser de l'étude pour apprendre et du travail pour produire.

L'homme n'est pas fait pour rester isolé, il est né pour vivre en famille, en société. Il a des devoirs à remplir envers sa compagne et ses enfants, envers ses semblables et envers Dieu. L'amour du travail doit être considéré comme la principale vertu de l'homme en société; car c'est la plus utile à l'humanité.

La manière de s'occuper ne doit certainement pas

être la même dans toutes les positions ; mais on peut toujours et partout faire un travail utile.

La raison a fait justice d'absurdes préjugés. Elle a proclamé l'obligation du travail dans toutes les positions. Elle méprise une vie stérile et compte l'homme pour ce qu'il vaut.

Celui qui vit dans la paresse manque à sa destinée et doit être considéré comme un dissipateur coupable, car tout se perd par l'oisiveté.

Le désœuvré ne peut pas être heureux. Il ne sait souvent comment passer son temps, où aller, que devenir. L'ennui, qu'il redoute, l'accompagne partout; il le répand autour de lui comme une maladie épidémique. N'étant pas occupé de choses utiles, tout son temps lui reste pour les choses nuisibles, et il est rare qu'il n'en fasse pas un fâcheux usage. Ainsi se justifie la maxime que l'oisiveté est la mère de tous les vices. Le travail est le remède le plus efficace contre l'ennui; l'homme laborieux se fatigue quelquefois, il ne s'ennuie jamais. Quand il se repose, c'est pour lui une véritable jouissance; car le plaisir est dans les contrastes. L'inaction de celui qui n'a pas travaillé n'est que la continuation de l'oisiveté qui lui pèse, de l'impuissance à laquelle il se condamne, de la satiété qui l'amollit et de l'inutilité qui l'accompagne.

Il n'y a que le travail qui puisse donner l'égalité tant réclamée de notre temps et si souvent mal appréciée. La seule égalité possible est celle dont nous sommes en pleine possession et qui consiste dans le droit de choisir librement sa carrière sans condition de nais-

sance ni de fortune. En France chacun peut monter de la condition la plus intime à la plus élevée, aussi bien dans les emplois publics que dans les sciences, les arts, l'industrie et le commerce. Les barrières s'ouvrent pour tous ceux qui veulent entrer dans l'arène et lutter. A part quelques rares exceptions, le succès est la récompense du travail.

C'est sans doute un grand avantage de naître riche, d'hériter d'un nom illustre et honoré, d'une position toute faite ; mais d'une part cela ne dépend pas de nous et d'ailleurs bien peu de gens profitent longtemps de cette bonne fortune. Dans notre état social, rien n'est stationnaire, il faut nécessairement avancer ou reculer, monter ou descendre. Celui qui possède une fortune, dont il n'est pas l'artisan, sait rarement la conserver intacte. Il ne peut d'ailleurs pas la transmettre entière à chacun de ses enfants.

L'égalité des partages amoindrit nécessairement la position de ceux-ci. S'ils ne travaillent pas, ils voient bientôt passer avant eux ceux de leurs concitoyens qui sont entrés dans la vie dénués des avantages de la fortune. Les faits prouvent chaque jour que la nécessité est un puissant stimulant, celui qui donne naissance aux plus grands efforts et amène les plus puissants résultats. Pour celui qui n'éprouve pas de besoins, il n'y a le plus habituellement ni lutte ni succès.

Notre état social actuel est d'accord avec la condition que Dieu assigne à l'homme sur la terre. Le travail est protégé, honoré, glorifié. Les résultats qu'on obtient sont proportionnés à la besogne qu'on fait, aux

services qu'on rend à la société. Pour l'un, la récompense est une fonction honorable et lucrative, une position élevée ; pour l'autre la gloire, la renommée, les distinctions ; pour celui-ci la fortune ; pour celui-là l'aisance et les moyens d'élever convenablement ses enfants ; pour tous les gens utiles la considération.

Chaque chose a son temps dans la vie. C'est dans la période de la force et de l'activité que l'homme est capable des plus grands efforts et qu'il obtient ordinairement les plus grands résultats. Sa place est alors marquée dans la vie militante.

Plus tard la force diminue ; mais l'expérience et la réflexion ont pris la place de l'ardeur, et l'homme est plus propre aux choses qui demandent de la prudence et de la raison.

Vient enfin la période de la vieillesse ; l'activité de l'esprit s'affaiblit, la mémoire s'en va et les infirmités arrivent. C'est forcément l'âge du repos. L'homme qui a passé sa vie dans le travail s'estime heureux de pouvoir mettre un intervalle de réflexions douces et consolantes entre la vie agitée et le repos de la mort. Il jouit du succès des enfants qu'il a dirigés dans la voie du travail, du bien qu'il a fait. La considération, le respect et la reconnaissance l'entourent. Le calme préside à la fin de sa vie et l'approche de la mort ne lui inspire aucune terreur ; Dieu est pour lui une espérance !

LE DÉPART D'UN CROISÉ

SCÈNE CHEVALERESQUE

Par M. Adrien DELQUE.

(Diex el volt!)
Dieu le veut! Dieu le veut!.....
Cri de guerre des croisés.

ROGER, ISABELLE.

Isabelle.

Quoi ! Roger !... Quoi ? cédant à la plus folle envie,
Tu veux donc m'arracher et le cœur et la vie ?...
Cruel ! à ce départ, peux-tu bien consentir ?...
Un mot de grâce... Un mot, Roger...

Roger.

Je dois partir !

Isabelle.

Tu dois partir ?... O ciel ! Isabelle expirante
Ne saurait désarmer ta fureur délirante ?...
Tu dois partir !... Ingrat !... Ah ! dis que tu le veux,
Que ton volage cœur, fatigué de nos nœuds,
Préfère aux doux loisirs d'une chaîne amoureuse
Des périlleux combats la gloire aventureuse...
Va, tu ne peux souffrir un modeste repos :
Tu veux, en Paladin, et par monts et par vaux,

Braver tous les hasards ; sur le front d'une armée,
Occuper les cent voix de cette renommée
Qui vend, hélas ! si cher à tous ses favoris
L'honneur d'être prônés par ses merveilleux cris !...
Tu le sais... et tu perds à ce funeste échange
Une félicité sans ombre et sans mélange...
Ah ! demeure, crois-moi : laisse aller ces guerriers
Qui, du prix de leur sang, paîront leurs vains lauriers ;
Qui n'ont point, comme toi, l'épouse la plus tendre...
Mais tu me fuis des yeux... tu ne veux plus m'entendre...
Roger ! au nom du ciel, de l'hymen à la fois,
Parle.....

ROGER.

Je vous l'ai dit : je pars, et je le dois !

ISABELLE.

O douleur ! ô destin ! ô sentence mortelle !...
Tu n'as donc plus d'époux, malheureuse Isabelle ?...

ROGER (*à part*).

Son désespoir me tue et je crains ses transports :
Fuyons pour lui cacher mon trouble et mes efforts ;
Mais non, c'est trop subir ce langoureux servage
Dont les liens trop chers énervent mon courage.
Pour lui parler en maître aurai-je assez de cœur ?
Inspire-moi, grand Dieu ! soutiens ma sainte ardeur !

(Haut et d'un ton très énergique) :

Madame, écoutez-moi :

ISABELLE.

Quels accents !... je frissonne...

ROGER.

Je quitterais pour vous l'éclat d'une couronne.
Mes titres, mes honneurs, mes vassaux, tout mon bien..

(Portant la main à sa croix) :

Mais ce signe sacré?... jamais!... je suis chrétien!
Chrétien, pour obéir au prince qui m'appelle;
Chrétien, pour aller vaincre et chasser l'infidèle
De la terre où, jadis, pour sauver ses élus,
L'Eternel, d'une Vierge a fait naître Jésus :
Des lieux saints renommés par sa toute puissance,
Où ce Dieu fait mortel vécut dans l'indigence,
Souffrit, mourut pour nous, qu'a sauvés son amour,
Et remonta vivant au céleste séjour!...
Tel est le grand dessein, telle est la noble cause
Qui me fait obéir au devoir qu'on m'impose :
Consentez-y, Madame; ayez la même foi,
L'âme d'une chrétienne, un cœur digne de moi!

ISABELLE (*à part*).

Que devenir? grand Dieu!... Cette croix, je l'honore;
Mais puis-je vivre, hélas! sans l'époux que j'adore?...

(Haut) :

Seigneur, de mon chagrin bien digne de pitié
Ce cœur, ce cœur navré vous cachait la moitié :
Je suis mère, peut-être... A ce nom plein de charmes
Je ne devrais verser que les plus douces larmes,
Que des larmes de joie... hélas! en ce moment,
Ce nom, ce nom sacré redouble mon tourment :
Je crains que cet enfant, loin des yeux de son père,
Ne soit, dès le berceau, sans l'appui de sa mère...
Comment vous exprimer mes craintes, ma terreur?

De mes pressentiments concevez-vous l'horreur?...
Ah! mon ami, je sens m'abandonner mon âme...
Ayez pitié de moi.

ROGER (*la soutenant*).

Remettez-vous, Madame :
Votre ami, votre époux sensible à tant d'amour,
Sait payer vos ennuis du plus tendre retour :

(Haut) :

Mais le devoir, l'honneur, le ciel m'ouvrent la lice :
Je pars; fais avec moi ce noble sacrifice...
Au Fils du Dieu vivant j'ai dévoué mon bras!...

ISABELLE.

Oh! qu'il daigne, ce Dieu, vous sauver du trépas!...
Je sais tout ce que doit un chevalier fidèle
A l'honneur, à son Prince, à son Dieu qui l'appelle;
Qu'au devant des dangers tout l'invite à courir ;
Mais Roger, je ne puis y penser sans mourir!...

ROGER.

Tendre épouse, du moins, dérobe ta souffrance
A ce cœur éperdu que tu perces d'avance!...
Crois-tu que sans regrets Roger quitte ces lieux?
Et ne gémisse pas de ses cruels adieux?...
O ma chère Isabelle! ô moitié de moi-même!
Tu n'en saurais douter, ma douleur est extrême...
Mais Dieu le veut, l'ordonne, et sans aucun retard,
Je vole me ranger sous son noble étendard.
Si notre âme s'émeut d'une épreuve si dure,
La grâce nous suffit pour vaincre la nature.
Sèche, sèche tes pleurs...

ISABELLE.

En ai-je le pouvoir,
Quand je songe au danger de ne plus te revoir?...
Cependant éloignons cette horrible pensée :
Au trait assez mortel dont mon âme est blessée
Ne joignons pas sitôt celui que j'entrevois...
O Roger, mon seul bien, daigne encore une fois,
Sensible à mon amour, touché de ma tristesse,
De mon sexe timide excuser la faiblesse...
Cher époux, dis-le moi, tu m'aimeras toujours?...

ROGER.

Tant qu'un souffle de vie animera mes jours!

ISABELLE.

Tu penseras partout à la pauvre Isabelle?

ROGER.

Ah! mon cœur en tous lieux saura me parler d'elle!

ISABELLE.

Tu reviendras, Roger, pour resserrer nos nœuds?...

ROGER.

Qu'il plaise au juste ciel de me rendre à tes vœux!...
Lorsqu'à tes heureux jours j'unis ma destinée
Par les liens chéris d'un pompeux hyménée,
Le ciel daigna lui-même allumer les flambeaux
Qui devaient consacrer des nœuds restés si beaux!...
Mais l'honneur de combattre une race ennemie
Aujourd'hui m'arrachant des bras de mon amie,

Me fait trop bien sentir mon destin rigoureux !
Ton Roger, loin de toi, va cesser d'être heureux !...
Qu'ai-je dit? où m'égare une trompeuse image?
D'un chevalier chrétien est-ce là le langage?...
Insensé ! je comptais sur ma faible raison,
Et mes yeux de l'amour savourent le poison !...
O dangereux effet de l'humaine faiblesse !
Je me sens accablé d'une molle tristesse ;
Mon esprit chancelant est à demi vaincu...
Dans mon âme, grand Dieu ! ranime la vertu !
Et toi qui m'as causé ce funeste délire.
Sur le cœur de Roger prends un plus noble empire ;
Rappelle-lui plutôt que d'ébranler sa foi,
Ce qu'il doit à son Dieu, ce qu'il doit à son Roi...
Et ne mets plus d'obstacle au dessein qui m'entraîne !

ISABELLE.

Cher et cruel époux !... si ma prière est vaine,
Si mon amour enfin ne peut vous retenir,
Partez ! .. mais triomphant puissiez-vous revenir !
Durant les tristes jours de ma longue souffrance
Je ne me nourrirai que de cette espérance...
Mon cœur suivra partout la trace de vos pas...
Songez à votre amie au milieu des combats !

ROGER.

Qu'entends-je ?... le croirai-je ? est-ce bien Isabelle
Qui relève, à la fois, ma valeur et mon zèle ?
O cher et digne objet de mes chastes amours,
C'est donc toi qui me tiens ce généreux discours ?...
Tremblez, fiers Sarrasins, tremblez du coup terrible
Que va porter mon bras désormais invincible !
Pour vous anéantir n'ai-je pas dans mon cœur
Dieu, mon Pays, mon Prince, Isabelle et l'honneur ?...

Oui, c'est le Roi des Rois, c'est le Dieu des batailles
Qui remet en mes mains le sort de vos murailles :
C'est sa voix qui me crie : — ah ! le peut-elle en vain?
Va, cours, vole et triomphe aux rives du Jourdain!
Ecoutez!... n'est-ce pas la trompette guerrière?...
On sonne le départ... on ouvre la barrière...
Me voilà!... Vive Dieu!... Mort à nos ennemis!...
Soldats du Dieu vivant, les cieux vous sont promis!

Holà ! que l'on m'apporte une armure éclatante!...
Page retrouve-moi cette écharpe brillante,
Ce prix de ma valeur, ce présent de l'amour;
C'est le gage certain d'un fortuné retour...
Viens suspendre à mon flanc ma redoutable épée
Qui du sang syrien brûle d'être trempée...
Ma lance!... mon armet!... Edgard, mon écuyer,
Va, conduis au préau mon superbe coursier.

ISABELLE.

Oh ! que tous ces apprêts redoublent mon martyre !
Je tremble... cher époux... à peine je respire...
Prends cet anneau béni...

ROGER.

Quoi! mouillé de tes pleurs?..,

ISABELLE.

Pardonne à mon amour de sinistres terreurs...
Ah ! comment regarder tes formidables armes,
Roger, sans ressentir d'invincibles alarmes?...

ROGER.

Que la grâce du ciel qui m'anime aujourd'hui

Te rassure, mon ange ! et te serve d'appui !
Lève ton front charmant...

(Il lui donne un baiser).

Adieu, tout ce que j'aime !...

(Il sort).

Isabelle (*seule*).

Dieu puissant ! prends pitié de ma douleur extrême !...
Gardez, gardez ses jours, ses jours si précieux !...
C'en est fait !... il m'échappe... il fuit loin de mes yeux...
Roger !... il n'entend plus une plainte impuissante,
Et l'écho seul répond à ma voix gémissante...
Hâtons-nous, ô mon cœur !... volons sur le rempart :
J'y peux jouir encor de son dernier regard...
Mais, hélas ! vains regrets !... mon étrange faiblesse
Me ravit ce regard qu'appelle ma tendresse...
O toi ! qui peux sonder jusqu'aux moindres désirs,
Dieu, vers qui nuit et jour vont monter mes soupirs...
Rends-moi, rends-moi l'époux dont m'accable l'absence,
Ce mortel généreux, armé pour ta défense,
Qui, chérissant la vie, et plus encor ta loi,
En immolant son cœur saurait mourir pour toi !

DISCOURS DE RÉCEPTION

ET

RAPPORT SUR LE CONCOURS D'HISTOIRE

Par M. l'abbé SUCHET.

MESSIEURS,

Un des hommes distingués qui ont concouru, au commencement de ce siècle, au rétablissement de l'Académie de Besançon, M. Droz, a publié un remarquable mémoire sur l'importance des études historiques. Il y expose savamment quels services les Académies sont appelées à rendre, en contribuant à l'achèvement des grandes collections de l'histoire de France. « Un des moyens d'y parvenir, dit-il, serait de trouver, dans tous les départements, des collaborateurs qui puissent vérifier que rien n'a été oublié de ce qui concerne le territoire français. » Cette pensée de notre savant compatriote, vous l'avez réalisée, Messieurs, en encourageant sans cesse les recherches historiques dans la Franche-Comté, en publiant vous-mêmes les *Mémoires et documents inédits*, et en ré-

compensant chaque année les travaux sérieux présentés à votre examen. Aussi les hommes qui se sont occupés de recueillir nos annales sont nombreux dans cette province. C'est au milieu de vous que se trouvent les plus éminents ; c'est vous qui guidez les nouveaux-venus dans cette carrière. Parmi ces travailleurs qui aiment leur patrie et qui étudient son histoire, vous avez daigné remarquer un ouvrier de la onzième heure, glanant, après ses devanciers, quelques épis oubliés dans le champ de nos annales, et montrant, à défaut de talent, un amour sincère pour la gloire de sa province. Vous avez voulu récompenser son zèle et encourager ses premiers essais, en l'associant à votre savante Compagnie. Je vous en remercie doublement, Messieurs; car si cet honneur dépasse mon faible mérite, il atteste votre sollicitude à soutenir les moindres efforts. Aussi, je suis heureux d'avoir aujourd'hui l'occasion de vous témoigner ma reconnaissance, en acceptant la tâche que votre Commission m'a confiée, de vous rendre compte des travaux présentés à l'Académie pour le concours d'histoire.

Je me félicite d'avoir à vous annoncer que, cette année, les concurrents ont répondu largement à votre appel. Six mémoires historiques ont été envoyés à l'Académie. C'est là une abondance dont nous sommes loin de nous plaindre. Si elle a imposé une tâche plus lourde à votre Commission, elle nous procure aujourd'hui la satisfaction de distribuer des couronnes, et de goûter le noble plaisir qu'on éprouve à récompenser le travail uni à l'intelligence.

Quatre de ces mémoires ont été jugés dignes d'être distingués à des titres divers. Deux seulement nous ont paru au-dessous de la mesure nécessaire pour obtenir autre chose que d'utiles conseils. C'est de ces deux mémoires que je vous rendrai compte tout d'abord.

Le mémoire intitulé : *Notice sur Autrey et ses dépendances*, est l'œuvre d'un homme patient, courageux, qui a visité tous les lieux qu'il décrit, qui en a recherché l'histoire dans les débris des temps anciens, dans les annales du pays, dans les archives de la province. Mais il ne suffit pas, pour élever un bel édifice d'en rassembler les matériaux ; il faut encore les mettre en ordre, et c'est ce que l'auteur du mémoire sur Autrey n'a pas su faire. Son plan manque d'unité et son style est partout incorrect. « La principale perfection d'une histoire, dit Fénélon, consiste dans l'ordre et dans l'arrangement. Pour parvenir à ce bel ordre, l'historien doit embrasser et posséder toute son histoire; il doit la voir tout entière comme d'une seule vue; en montrer l'unité, et tirer, pour ainsi dire, d'une seule source, tous les principaux événements qui en dépendent. » Cette unité du sujet, cet ordre dans l'exposé des faits, nous l'avons cherché vainement dans le travail qui nous occupe. Vous en jugerez, Messieurs, par le passage suivant qui vous donnera en même temps la mesure du style de l'auteur. « Après avoir » démontré, dit-il, que les Romains ont habité cette » contrée, je prémettrai deux observations : l'une sur » les Attuariens, l'autre sur les Bourguignons, dont

» nos pays ont fait partie. Elles serviront à mieux faire
» comprendre ce que l'on dira d'Autrey et de ses dé-
» pendances. Puis, je parlerai de chaque villa en par-
» ticulier, en suivant l'ordre alphabétique, et comme
» deux choses composent l'homme, le corps et l'âme,
» deux choses aussi forment une localité, le matériel
» et le spirituel. Nous parlerons de chacune en parti-
» culier, en commençant par le temporel. Puis vien-
» dront les renseignements que l'on possède sur les
» châteaux dépendants de la seigneurie d'Autrey, sur
» les prieurés, les abbayes qui en relevaient. Ces do-
» cuments seront suivis d'un abrégé de ce que ces
» localités ont eu à souffrir des guerres, des famines,
» des pestes qui y ont eu lieu. »

Voilà, Messieurs, un exemple suffisant de ce style pauvre, embarrassé, sans couleur, qui atteste que l'auteur n'a pas l'habitude d'écrire, ou qu'il a l'habitude, plus déplorable encore, d'écrire sans tenir aucun compte de la forme.

Soyons justes toutefois, et sachons lui gré des recherches qu'il a faites. On sent, en le lisant, qu'il aime son pays, et qu'il voudrait en recueillir pieusement les annales. Quelques parties mêmes de son travail ne manquent pas d'intérêt. Telles sont les notices sur le prieuré de Verfontaine, sur l'abbaye de Collonges, sur les villages d'Essertenne, de Mantoche, de Nantilly, de Poyans, de Pierrecourt, etc.

Autrey surtout, l'objet principal du travail de l'auteur, nous offre des détails curieux dans l'histoire de ses seigneurs, les illustres Vergy. Leur château, situé

en Bourgogne, avait la forme d'un navire. Leur écusson portait un rosier chargé de boutons, et leur devise, que bien peu de gens oseraient prendre aujourd'hui, était : *Sans varier*.

L'auteur du mémoire nous donne tout au long la généalogie des sires de Vergy, en nous avertissant naïvement que dans cette chaîne, « le premier anneau est uni au dernier par les intermédiaires. » On voit ces seigneurs figurer successivement dans les croisades, en Italie et dans les guerres de Flandre. Brillants dans les combats, ils ne se distinguaient pas moins dans les œuvres de la paix. Ils furent les bienfaiteurs de leurs sujets au point de mériter le titre de *pères des pauvres*, qu'on lisait, au XIV^e siècle, sur la tombe de l'un d'eux, dans l'église de Theuley. On les retrouve au XV^e siècle à la cour et dans les armées des ducs de Bourgogne, au siége de Paris en 1414, au pont de Montereau, où Jean de Vergy prête à son seigneur suzerain un fidèle, mais inutile secours, à Morat, à Grandson, à Nancy, où ils voient tomber la puissance des ducs de Bourgogne, sans cesser de leur être fidèles, *sans varier*.

Tous ces traits historiques pouvaient prêter à un récit intéressant, si l'auteur avait apporté autant de talent à mettre en ordre les matériaux de son histoire, qu'il a mis de patience à les recueillir. Quant à la légende populaire de Gabrielle de Vergy, quelque touchante qu'elle paraisse aux âmes poétiques et sentimentales, l'inflexible histoire n'en peut rien admettre. Cette chronique est aussi touchante que celle de Berthe de Joux, si bien racontée par Auguste Demesmay ; mais

elle n'est pas plus vraie, et notre concurrent a eu le bon esprit de la donner pour ce qu'elle vaut.

Mais il n'a pas toujours apporté le même discernement dans l'appréciation des données historiques. Quand les preuves positives lui font défaut, il les remplace par des formules peu faites pour contenter les esprits exigents : *Il est à croire*, dit-il, *il est probable, c'est la tradition orale ;* il parle même quelque part *des indices qui jettent des lueurs dans une nuit profonde*, et ailleurs il raconte un événement *qui est attesté*, dit-il, *non-seulement par l'histoire, mais encore par la tradition.*

S'il s'engage dans la périlleuse recherche des étymologies, il prétend que *Auvet* veut dire *eau qui va,* et que *Poyans* signifie *terre bourbeuse qui colle comme la poix.*

S'il se hasarde à faire quelques réflexions morales sur les événements qu'i lraconte, il tombe dans les naïvetés suivantes : « Comme la mort est le résultat de la vie, on peut dire que François Guillemet a fini sa carrière du sommeil du juste. »

Pour attendrir son lecteur sur le récit des malheurs de la province, il nous dit que *c'est une page à faire pleurer des yeux d'airain ;* et ailleurs, employant une périphrase peu relevée, il appelle l'église d'Essertenne *un local consacré à l'auteur de toutes choses.* Enfin, il nous donne en ces termes la description du château d'Autrey : « La face du nord se *trouvait* longée par un corridor, où se *trouvait* une galerie. Entre ce château et le bourg se *trouvait* un large fossé. Au nord et au midi se *trouvait* un lac d'eau. »

Ces exemples témoignent assez combien l'auteur est novice dans l'art d'écrire. Il a même eu la pensée malheureuse de traduire, assez infidèlement, des chartes latines, pour les intercaler dans son récit, ce qui rend son style plus lourd et plus fatigant.

Ce mémoire n'a pas moins de quatre cents pages; mais si l'auteur mérite d'être loué pour son amour de l'étude, son dévouement à son pays et ses recherches persévérantes, votre Commission doit l'avertir sérieusement qu'un ordre méthodique et un style pur et correct sont des qualités nécessaires à quiconque veut écrire.

Selon l'auteur d'un mémoire intitulé : *Recherches sur Rosureux*, il existait au moyen-âge dans les montagnes du Doubs, une bourgade *qui paraît*, dit-il, *avoir été de temps immémorial, le centre de la civilisation, de l'industrie et du commerce dans cette région. C'était*, selon lui, *le rendez-vous des commerçants de tous les environs. Ses belles usines envoyaient au loin leurs produits renommés. L'esprit belliqueux de sa population lui procurait un grand ascendant sur les peuples circonvoisins.* Cette bourgade, *constituée en commune dès le 13e siècle, avait son autorité civile et militaire. Elle avait son champ de mars, sa citadelle haute et de forme circulaire.* Enfin elle formait *une république*, indépendante de tout seigneur, *et déclarait ne vouloir servir que Dieu et la patrie.*

Personne jusqu'ici, parmi nos historiens, n'a soupçonné l'existence de cette bourgade importante, qui n'est autre chose que le modeste village de Rosureux. Nous avons pensé d'abord, en lisant ce mémoire, que son auteur n'avait voulu faire qu'une plaisanterie de mauvais goût. Mais nous avons bientôt reconnu qu'il prend son sujet au sérieux. Il a été impossible à votre Commission d'en faire autant; car les événements qu'il raconte n'ont aucune relation avec l'histoire connue de la province, et ne sont appuyés d'aucune preuve que la critique puisse accepter.

Ainsi, l'auteur du mémoire raconte qu'en **1270** la forteresse de Rosureux subit un siége terrible, où l'on vit les ennemis s'élancer à l'assaut comme des forcenés, et les assiégés se défendre comme des héros. Le carnage fut si affreux que, s'il faut l'en croire, *on vit les bras et les têtes qui volaient en l'air, tandis que le reste du corps retombe et vient combler le fossé*. Le feu dévore l'église du village, et *les vases sacrés tombent en fusion entre les mains de celui qui veut les sauver*.

Le mémoire tout entier est écrit dans ce style, et l'auteur, qui semble s'y complaire, a dû s'applaudir plus d'une fois d'avoir construit des phrases sonores dont il s'est promis, sans doute, le plus merveilleux effet. Mais votre Commission n'admet pas que ce style soit celui de l'histoire; elle n'admet pas même que ce soit le style d'aucune composition littéraire. Ce n'est qu'une recherche puérile de mots retentissants:

Ampullat et sesqui pedalia verba.

Pour vous en donner un dernier exemple qui résumera tous les autres, je citerai une description dont l'auteur a orné son récit. Après nous avoir rappelé les sacrifices druidiques, et nous avoir montré le *Dessoubre qui se souvient,* dit-il, *d'avoir vu ses eaux teintes du sang de l'homme mêlé à celui des taureaux*, il ajoute le tableau suivant : « En traversant ces grandes forêts » de sapins, il semble que l'on devrait encore entendre » une voix lente et sonore, se promenant sous les » sombres voutes de cette immense désert, rappelant » *de leur* agonie les misères succombantes, et rendant » l'espérance à ceux qui l'auraient perdue. Mais le » croassement des corbeaux et le cri lugubre de quel- » ques oiseaux de proie, planant dans les airs, ré- » pondent seuls à une oreille qui s'épouvante bientôt » *de se* trouver seule aussi au milieu de ce grand » royaume de la peur. »

Quelle est donc, Messieurs, l'histoire réelle de ce village que l'auteur du mémoire a voulu élever au rang d'un poste de première importance. Tout ce qu'on en sait, c'est que Rosureux était une dépendance du prieuré de Vaucluse ; que le prieur y avait établi le chef-lieu civil de sa seigneurie, et que plus tard ce village dépendit du château de Saint-Julien. Rosureux eut des foires très fréquentées au XVI^e siècle. On y voyait, dès la même époque, une chapelle dédiée à Sainte-Foy. Aujourd'hui c'est une petite commune de 230 habitants. Voilà tout ce qu'il y a de plus authentique sur son histoire.

Vous avez compris, Messieurs, que votre Commission

ne peut accorder aucune distinction à un mémoire qui n'a aucun mérite historique ni littéraire. La seule manière dont nous puissions récompenser au moins la bonne volonté du concurrent, c'est de lui répéter les vers de Boileau :

Avant donc que d'écrire apprenez à penser.

Un mémoire sur *Saint-Anatoile de Salins* porte cette inscription modeste : *Serai-je utile?* Ce travail n'est ni une histoire du chapitre fondé par Hugues I^er^, ni une monographie de l'église monumentale de Salins, ni une étude agiologique sur le culte du patron de cette ville. C'est un peu tout cela à la fois. Mais l'auteur n'a pas su, nous dirons même qu'il n'a pas voulu nous donner une œuvre achevée. Il nous avertit lui-même « qu'il n'a pas la prétention d'écrire une histoire complète de saint Anatoile. Il désire seulement, dit-il, que le dépouillement de tant d'in-folios, de tant de pièces éparses aux archives de Lons-le-Saunier ne soit point à recommencer et que ceux de ses compatriotes, que de telles études intéressent, puissent s'aider de son travail. »

Nous regrettons vivement que le concurrent se soit borné à nous donner ainsi des *glanures*, au lieu de réunir, dans une belle synthèse, tous les documents connus sur ce sujet. Il pouvait le faire mieux que tout autre; car on comprend, en le lisant, qu'il connaît et qu'il aime sa ville de Salins, et qu'il a étudié les vieux usages de cette ville, si originale et si curieuse. Il a

sous la main tous les éléments d'une œuvre sérieuse et complète, *disjecti membra poetæ*. Qu'il rassemble tous ces membres épars, et qu'il nous donne l'histoire religieuse de Salins, comme Béchet et Guillaume nous en ont déjà donné l'histoire féodale et politique. Ce serait la première pierre d'un monument historique qui reste encore à élever dans notre province et qu'on pourra intituler : *Burgundia sacra*.

Le mémoire sur *Saint-Anatoile* est divisé en neuf chapitres, dont plusieurs, par la similitude des matières qu'ils traitent, rentrent évidemment les uns dans les autres. Il nous a semblé que ce travail tout entier pouvait être ramené aux trois chefs suivants : *Le chapitre, l'Eglise, les usages religieux*.

On sait que le chapitre de Saint-Anatoile fut fondé par un de nos plus grands prélats, Hugues de Salins, « dont les vertus et les talents auraient été remarqués, même dans un siècle plus éclairé que le sien (1). » Cette collégiale porta le titre d'*Insigne chapitre*, et jouit du privilége de relever immédiatement du saint Siége et d'avoir tous ses membres nommés par le roi. Mais ces titres honorifiques n'ont qu'une importance médiocre aux yeux de l'histoire qui juge une œuvre moins par le nom qu'elle porte que par le bien qu'elle produit.

Aussi, ce que nous aurions voulu trouver dans le travail du concurrent, c'est l'histoire des hommes qui se sont distingués par leurs talents ou leurs vertus; ce sont les institutions ou les réformes utiles; c'est

(1) Bechet.

l'influence de cette corporation pour le maintien de la foi dans le peuple, de la discipline et des études dans le clergé. Car c'est là, d'après la charte du roi Rodolphe, le but de l'institution du chapitre de Saint-Anatoile, qui était destiné, est-il dit, *à maintenir l'honneur de Dieu et de l'Eglise.*

Or, depuis l'origine du noble chapitre jusqu'à sa suppression, c'est-à-dire pendant plus de sept siècles, l'auteur du mémoire cite à peine quelques faits importants et quelques personnages distingués par leurs œuvres. Cette grande institution, si riche et si puissante, aurait-elle donc été stérile, et faudrait-il dire aussi, de l'œuvre fondée par Hugues-le-Grand :

J'ai maints chapitres vus
Qui pour néant se sont ainsi tenus ?

Il y a évidemment des lacunes dans cette histoire, lacunes qu'il est difficile de combler, faute de documents, mais qu'un esprit attentif peut au moins remplir en partie. Ainsi les notes recueillies non-seulement par le concurrent, mais encore par le P. Chiflet et par d'autres écrivains, indiquent que les écoles florissaient à une certaine époque, sous la direction du chapitre, qu'il encourageait les arts et les artistes, qu'il recueillait pieusement les monuments de l'antiquité sacrée et profane dans des manuscrits qui ont été explorés par le P. Chiflet, et que, dans des temps difficiles, il savait maintenir la discipline en sévissant contre ses propres membres. On comptait parmi les titulaires de Saint-Anatoile des prédicateurs estimables, un grand nombre

de théologiens et de docteurs en droit, des chroniqueurs, des grammairiens, tels que Billerey, des hébraïsants et des hellénistes, tels que Jean Sachet, et même des poètes, comme Jean Fleury, qui a chanté la bataille de Dournon. Ajoutons que c'est dans le cloître de Saint-Anatoile que Jean Duprel a établi la première imprimerie qui ait fonctionné dans notre province. L'histoire de ces œuvres et de ces hommes nous paraît plus utile à raconter que les traits peu édifiants que le noble chapitre eut parfois à réprimer dans son sein, et que l'auteur du mémoire énumère en les mettant malicieusement sur le compte du vin clairet de Salins. Sans doute, quand on écrit l'histoire, même l'histoire des chanoines, il faut la raconter comme Tacite racontait celle des empereurs, sans amour et sans haine, *sine ira et sine studio*. Mais il est une considération dont le concurrent n'a peut-être pas tenu assez compte ; c'est que les in-folios où il a puisé ses documents ne sont, le plus souvent, que les annales disciplinaires de Saint-Anatoile et ne mentionnent que les fautes à réprimer, rarement les œuvres dignes d'éloge. On ne saurait donc, avec ces documents seuls, écrire une histoire impartiale du chapitre, pas plus qu'on ne peut faire l'histoire d'une ville avec les archives de la police correctionnelle.

La description de l'église collégiale est une des parties les plus intéressantes du travail de l'auteur. Il nous fournit des détails curieux sur les vingt-sept chapelles fondées dans cette église, sur les artistes qui ont travaillé à sa décoration, sur les inscriptions tumulaires

composées en latin et même en grec. Il énumère, d'après les titres anciens, tous les objets d'art, *les ogres ornés de baboins*, les verrières et surtout les quatorze célèbres tapisseries, fabriquées en Flandre, et représentant la vie et les miracles de saint Anatoile. Il nous apprend qu'il reste deux de ces tapisseries à la bibliothèque de Salins. Il aurait pu ajouter qu'on en conserve religieusement une troisième à l'église de Dole, et qu'on possède aussi les quatorze inscriptions curieuses qu'on y lisait autrefois.

Enfin la partie de ce travail qui concerne le culte du saint patron nous offre des détails sur les usages de nos ancêtres, sur les vœux, les pélerinages, les dévotions populaires qui occupaient alors une place si importante dans la vie publique aussi bien que dans la vie privée. L'auteur remarque, avec raison, qu'au moyen-âge le dogme et la morale étaient restés uniformes dans l'enseignement qu'on donnait à l'église, mais que les cérémonies offraient quelquefois les singularités les plus bizarres. Aussi on retrouve ces naivetés du culte de nos pères dans les fêtes célébrées à saint Anatoile.

Tel est, Messieurs, l'ouvrage présenté à votre examen. L'auteur y a souvent négligé la forme, et s'il a cherché l'*utile*, comme le porte son épigraphe, il aurait dû, suivant le précepte d'Horace, y ajouter l'*agréable*, afin de mériter plus sûrement vos suffrages. Son style, ordinairement clair et simple, comme il convient à l'histoire, manque parfois de correction. Il est vrai qu'il nous dit quelque part : « Ma phrase, souvent,

sera textuellement extraite des registres que j'ai lus. »
C'est là, sans doute, un avantage pour l'exactitude du récit, mais c'est un défaut pour la forme de la narration. Malgré ces imperfections, votre Commission a décidé qu'un tel travail mérite d'être encouragé par une récompense.

Un mémoire, important par les documents qu'il fournit sur un point de notre histoire qui n'a pas encore été étudié, porte ce titre : *De la corvée en France et dans l'ancienne province de Franche-Comté.*

En ouvrant un concours aux écrivains qui s'occupent de notre histoire franc-comtoise, l'Académie sollicite surtout des recherches sur les villes, les châteaux anciens, les familles illustres et les établissements religieux de la province. Tels sont, du reste, les termes de votre programme. Aussi l'auteur du mémoire inscrit sous le n° 4 a semblé à votre Commission être un peu en dehors de ce programme. Néanmoins l'importance de son travail, les documents nombreux qu'il fournit ont déterminé votre Commission à lui accorder sans hésitation le bénéfice du concours.

Quand nous disons que ce mémoire est important, nous entendons parler surtout des pièces que l'auteur a su réunir. Car s'il a peu rédigé, il a collectionné beaucoup. Il n'a pas fait précisément une histoire de *la corvée*, mais il en a rassemblé et mis en ordre tous les matériaux.

Sous le régime féodal, la corvée était un service corporel que les habitants devaient gratuitement à leur

seigneur. Non-seulement les mainmortables, mais les petits vassaux eux-mêmes étaient assujettis à cette redevance, et Perreciot remarque qu'il y avait en Franche-Comté un assez grand nombre de fiefs appelés *feuda censalia*, dont les possesseurs étaient soumis *aux corvées et aux autres services de vilains*. Aussi cette redevance, dont le nom même indique une charge servile, était regardée généralement comme un assujettissement intolérable pour le peuple des campagnes, dont on pouvait dire avec Lafontaine :

Le créancier et la corvée
Lui font d'un malheureux la peinture achevée.

L'auteur du mémoire envoyé à l'Académie ne mentionne qu'en passant cette redevance seigneuriale dont l'histoire appartient surtout au moyen-âge. Son travail a pour but de nous raconter ce que fut, dans notre province, la corvée royale imposée aux habitants pour la construction des routes. Son ouvrage est divisé en trois parties. Dans la première, il raconte brièvement l'histoire de *la corvée en France*, son origine et la manière dont on exigeait cet impôt, qui fut supprimé en 1786. On sait les efforts que fit Turgot pour l'abolir. Louis XVI, qui entrait dans les vues de son ministre, rencontra sur ce point de vives oppositions dans le parlement, ce qui lui fit dire un jour : *Il n'y a que Turgot et moi qui aimons le peuple.*

Dans la deuxième partie de son mémoire, le concurrent rappelle l'antiquité de la corvée royale dans notre province. Il nous raconte ensuite comment se pratiquait

et comment se réglementait cet impôt. Il rapporte, à ce sujet, un grand nombre de documents très instructifs pour tous ceux qui aiment à savoir comment nos ancêtres exécutaient les travaux d'utilité publique. C'était en effet une grande œuvre que de créer des routes dans un pays qui en manquait presque complétement, et où il ne restait, pour ainsi dire, que les vestiges des anciennes voies romaines. C'est seulement au commencement du XVIII^e^ siècle qu'on se préoccupa d'ouvrir en Franche-Comté de nouvelles voies de communication. Les intendants et les ingénieurs y apportèrent un zèle ardent. Si, en principe, nous réprouvons la corvée royale comme une charge peu conforme à la justice, nous sommes obligés de reconnaître que c'est à elle que nous devons la plupart de nos routes.

De 1776 à 1786 la corvée fut successivement supprimée, rétablie, convertie ensuite en une redevance pécuniaire, et enfin définitivement abolie. Le parlement de Besançon voulut maintenir cet impôt contre la volonté du roi. Il refusa d'enregistrer l'édit qui supprimait la corvée. Mais l'édit fut enregistré militairement et d'autorité le 8 mai 1788 et la corvée royale fut définitivement abolie dans notre province. Ici se termine l'histoire de cet impôt dont la charge paraissait si lourde, mais « dont le résultat, dit l'auteur du mémoire, a été de doter notre pays du réseau de ses communications modernes. »

C'est ce résultat qu'il expose dans la troisième partie de son travail. Il nous rappelle d'abord dans quel état se trouvaient les chemins de la province avant et même

après la conquête de Louis XIV. Permettez-moi de vous citer ce passage de son mémoire, pour vous donner en même temps une idée de son style.

« Lors de la conquête de la Franche-Comté, dit-il, aucune des grandes routes modernes n'existait dans la province. Il n'y avait plus d'anciennes voies romaines, mérovingiennes et carlovingiennes. Elles étaient toutes défoncées ou cachées sous les ronces. A travers nos sites agrestes, montueux et couverts de forêts, on suivait des chemins étroits et scabreux. Ils n'exigeaient pas pour leur entretien, de grands frais de corvées. Ils suffisaient au trajet de quelques chars à voie étroite et aux voyages qui se faisaient presque toujours à cheval. C'est par là que défilaient les cortéges des abbés, des seigneurs, des dames, des princes souverains et des empereurs. C'est par là aussi que le gentilhomme, suivi de son valet et couvert d'un manteau galonné au collet, passait à cheval en bottes fortes et bien assis sur une selle couleur de vieille écarlate, devenue tannée au service d'Espagne et de France... Combien de potentats n'ont-ils pas suivi de petits chemins abandonnés !... Il n'y a plus que des pâtres et des chèvres égarées qui grimpent l'ancienne Ferrière de Jougne, par où Jacques de Bourbon, roi de Naples, dût monter lorsqu'il vint se réfugier dans un cloître de Besançon. Bientôt s'achemina par la même voie le prince de Tarente, fils d'un autre roi de Sicile. Qui est-ce qui fréquente aujourd'hui les sentiers impériaux par où les Césars descendaient de la Vèze à Besançon?... Et les monts de Saint-Claude, si sauvages et si peu habités.

n'ont-ils pas été traversés en tout sens par les cours de Bourgogne, de France et de Savoie ? »

Tel est le début de la troisième partie dans laquelle le concurrent démontre, par de nombreux documents, qu'avant l'époque où fut établie la corvée royale, nos chemins et nos routes n'étaient ni relevés ni entretenus, mais qu'à dater de ce temps, on en a ouvert partout, et que notre province est devenue dès lors une des plus riches en voies de communication. Nous avons remarqué, parmi les documents qu'il cite, les statistiques détaillées des routes et des ponts de Franche-Comté. Ces documents sont suivis d'une magnifique carte itinéraire de la généralité de Besançon, dressée en 1788.

En somme, ce travail a paru considérable à votre Commission ; il renferme beaucoup de documents importants, beaucoup de pièces et de mémoires rares sur une question spéciale qui touche, par une foule de points, à l'histoire de la province. Plusieurs de ces mémoires, il est vrai, renferment des renseignements identiques sur le sujet traité par le concurrent. C'est là l'inconvénient inévitable d'une telle collection. Malgré cet inconvénient, votre Commission a jugé que ce recueil de pièces intéressantes pour notre histoire mérite une distinction.

Enfin, nous avons à vous rendre compte de deux ouvrages que votre Commission a remarqués entre tous les autres. Le premier est intitulé : *Recherches sur les chartes communales de la Franche-Comté et en*

particulier sur celle de Montbéliard. Par l'importance du sujet qui est traité, par les connaissances historiques dont l'auteur fait preuve, cet ouvrage mérite une attention particulière.

Perreciot nous a fait connaître *l'état civil des personnes dans les Gaules, depuis les temps celtiques jusqu'à la rédaction des coutumes.* Or, on sait que la rédaction du droit coutumier commença vers l'époque de l'affranchissement des communes (1). C'est aussi vers cette époque que finit l'ouvrage de Perreciot et que commence celui de notre concurrent. Celui-ci semble avoir voulu continuer, en la complétant, l'œuvre du savant trésorier de France. L'un et l'autre sont animés du même amour de l'humanité et de la justice. Ils savent réclamer, non par des phrases pompeuses, mais par le simple exposé des faits, en faveur du droit contre la force et de la liberté contre l'esclavage.

L'auteur du mémoire nous fait assister à ces luttes ardentes, mais ordinairement pacifiques, du XIII[e] et du XIV[e] siècle, par lesquelles notre province a conquis ses franchises. Il nous montre la liberté civile, étendant peu à peu ses conquêtes par les institutions communales. « Cette liberté, dit-il, a mis quelquefois des siècles pour faire un pas, mais elle l'a fait; elle marche lentement, mais sûrement. »

En parcourant les travaux de M. Augustin Thierry sur les institutions communales de la France, on remarque que l'établissement du régime municipal fut,

(1) Montesquieu, Espr. des lois, l. 28, c. 45.

dans plusieurs provinces, l'occasion de luttes sanglantes entre les seigneurs et les communes. En Franche-Comté, à quelques exceptions près, ce mouvement fut beaucoup plus calme. Néanmoins, l'histoire de cette époque, pour être moins dramatique, ne laisse pas d'être pleine d'intérêt, et l'auteur du mémoire en a retracé les différentes phases avec talent. Ce que nous avons surtout à louer en lui, c'est la mise en œuvre des documents qu'il a consultés. Car il n'a produit que peu de chartes nouvelles. Celles qu'il cite sont connues pour la plupart. Plusieurs sont déjà imprimées; les autres font partie du recueil désigné sous le nom de *Collection Droz*, et parmi les pièces justificatives jointes à son mémoire, nous n'avons trouvé d'inédits que quelques documents secondaires relatifs à la commune de Montbéliard.

Le grand mouvement communal d'où devait sortir le tiers état et la bourgeoisie se manifeste en Franche-Comté surtout au XIIIe et au XIVe siècle. La plupart des franchises accordées à cette époque émanent d'une famille puissante dans la province; c'est l'illustre maison de Chalon, qui octroya plus de trente chartes d'affranchissement aux bourgades de son domaine. Cette généreuse initiative, si utile pour les populations qu'on rappelait à la liberté, l'était également pour les seigneurs qui accordaient ces priviléges. Car les habitants affluaient sur les domaines affranchis, les terres y étaient mieux cultivées, le commerce y florissait, et le régime d'une liberté sincère était aussi favorable aux princes qu'à leurs sujets.

Cet état nouveau devait modifier profondément les

rapports entre les seigneurs et les habitants. C'est ce que l'auteur du mémoire nous expose dans plusieurs chapitres pleins d'intérêt, où il raconte comment la condition des gens de main-morte s'améliora peu à peu. Il a su résumer habilement les notions éparses dans les diverses chartes communales de la province; il a mis en lumière quelques points qui n'étaient que vaguement connus; il a montré le progrès qui s'est fait sentir dès lors dans l'état des habitants. Ce progrès n'est pas complet sans doute, mais il est sensible. On voit que le peuple veut respecter les droits légitimes et parfaitement acquis, selon les idées du temps. Mais il veut en même temps vivre de sa vie propre et échapper à cette servitude, « qui n'est utile, dit Montesquieu, ni au maître ni à l'esclave. »

C'est dans ce temps que le titre de bourgeois commence à être estimé au plus haut prix. Pour l'obtenir il faut ordinairement posséder un immeuble de quelque importance. La propriété et la liberté se prêtent ainsi une garantie mutuelle. Ces deux biens précieux, inconnus pour les serfs, sous le régime de la main-morte, deviennent dès lors inséparables. Quiconque veut entrer dans la famille communale, et participer à ses droits et à ses priviléges, doit travailler à acquérir quelque propriété, si modeste soit elle. L'auteur du mémoire énumère ensuite les avantages qu'on obtenait en faisant partie de la commune. Il énonce aussi les droits que se réservaient les seigneurs en compensation des franchises qu'ils octroyaient. Les plus importants de tous, après le droit de justice, étaient les cas d'a-

mende, les droits de chasse et de pêche, et surtout le service militaire que les habitants devaient au seigneur.

Tous ces détails jettent quelque lumière sur cette époque de l'histoire du comté de Bourgogne. Le servage, qui pesait encore sur une partie des campagnes, disparaissait peu à peu dans toutes les bourgades de quelque importance. Les habitants de ces bourgades étaient gouvernés par des magistrats de leur choix. C'était là le caractère essentiel du régime nouveau. Aujourd'hui que le régime représentatif règne à peu près à tous les degrés de l'échelle sociale, il est curieux d'en rechercher les origines dans les annales des anciens temps : nous aimons à voir de quelle manière se faisaient les élections au XIII^e^ et au XIV^e^ siècle, quelles étaient les attributions des échevins et des prudhommes, et comment ils savaient pourvoir au gouvernement des villes, à la levée des impôts, à la répression des délits, à la police de la commune. C'est là ce que nous raconte en détail l'auteur du mémoire. Nous aurions voulu qu'il nous montrât plus explicitement l'influence des affranchissements sur l'industrie, sur le commerce, les arts, l'instruction publique, etc. L'histoire doit en conserver des traces, et la comparaison des institutions nouvelles, avec les résultats qu'elles ont produits, nous offrirait un tableau aussi utile que curieux.

Tel est, Messieurs, en quelques mots, le résumé du travail important qui est soumis à votre examen. Nous n'y avons point rencontré ces exagérations banales contre l'ancien régime que des esprits enthousiastes prennent quelquefois pour l'amour de la liberté et de

la justice. L'auteur a compris que le progrès, dans les institutions civiles et politiques, ne saurait être l'œuvre d'un jour, et que la liberté durable est le fruit de la raison et non de la violence. Aussi notre province, qui avait conquis pacifiquement ses franchises, les aima et les garda fidèlement, comme un bien légitimement acquis, et quand la main victorieuse de Louis XIV vint faire sentir aux Francs-Comtois un joug auquel ils n'étaient plus accoutumés, il fallut plus d'un siècle pour leur faire perdre le souvenir de leurs vieilles libertés, et pour les habituer à donner le nom de la France à leur province.

Votre Commission a reconnu un mérite réel dans l'ouvrage que je viens d'analyser devant vous. Toutefois elle y a signalé aussi des défauts. Le style, ordinairement simple et sans emphase, tel qu'il convient à une œuvre sérieuse et impartiale, est cependant quelquefois diffus ; on n'y trouve pas toujours cette rapidité qui ne laisse pas languir l'attention, cette clarté qui frappe l'esprit, et lui fait saisir la pensée sans fatigue. On peut louer l'auteur d'avoir douté plusieurs fois de sa manière d'interpréter des textes obscurs, et d'avoir combattu avec modération les interprétations de ses devanciers. Mais on doit le blâmer de s'être contredit quelquefois et de se répéter inutilement.

Parmi les chartes communales qu'il a consultées, nous en avons compté une vingtaine qui concernent le département du Doubs, et vingt-cinq qui regardent le Jura. Mais de la Haute-Saône, il n'en mentionne que six. Il est clair qu'il connaît beaucoup moins cette par-

tie de la province, dont les franchises pourraient cependant lui fournir encore quelques données utiles pour son travail. Il eut été également convenable de faire entrer dans son mémoire quelques détails sur les pays de Franche-Comté qui n'ont jamais été sujets à la main-morte, sur la Franche-Montagne, sur le Bouchéage de Pontarlier, sur les affranchissements individuels, etc.

Nous avons de plus à signaler un grave défaut dans la division de cet ouvrage. Le mémoire dont je viens de vous rendre compte paraît n'être que la préface d'une étude spéciale sur les franchises de Montbéliard. Cette étude forme la seconde partie du travail de l'auteur. Il nous semble qu'il a donné trop d'importance à la charte communale de cette ville, et qu'au lieu d'en faire le sujet principal de son ouvrage, il aurait dû la faire entrer dans l'étude générale des franchises de la province. Sans doute, la charte de Montbéliard a son caractère particulier qu'il est bon de signaler, mais elle n'est guère plus importante que celles de Salins, de Poligny, de Dole, etc. Aussi cette seconde partie du mémoire n'est pas exempte de longueurs. L'auteur y répète, quelquefois en termes identiques, ce qu'il a dit précédemment ; il développe des points qui offrent un intérêt secondaire ; il vante peut-être un peu cette organisation municipale de Montbéliard, trop compliquée, trop coûteuse, et qui amena souvent des conflits violents entre le comte et les bourgeois.

Ce défaut, il est facile de le faire disparaître en attribuant moins d'importance aux documents relatifs à

Montbéliard, et en donnant ainsi au mémoire un véritable caractère d'unité.

Après un examen sérieux et impartial, votre Commission a jugé que, malgré ses imperfections, cette œuvre mérite une récompense particulière.

Il existe à Besançon un monument vénérable, dont les premières assises ont été posées au VII^e siècle par saint Donat, dont les murailles, ruinées par les invasions barbares, furent relevées au XI^e siècle par Hugues I^{er}, le grand évêque que nous retrouvons partout où il y a quelque belle œuvre à entreprendre ou à restaurer. Ce monument antique, c'est l'église abbatiale de Saint-Paul. Hugues I^{er} n'avait pu l'achever, et cette œuvre ne fut reprise que trois cents ans plus tard, sous la direction de l'abbé Thiébaud de Nans, et sur les plans de l'architecte Henri de Beluses. Nous avons encore le traité de 1370, par lequel Henri de Beluses, *maître maçon demeurant à Besançon*, s'oblige *sur les saincts Evangiles*, à parachever « *la église doudit monastère de Saint-Paul, ainsi comme elle est encommencée.* »

Nous avons donc, au milieu de cette ville, un monument authentique commencé au XI^e siècle et achevé au XIV^e, le seul important, avec la cathédrale, qui nous reste du moyen-âge. Autour de ce monument s'élevait une abbaye célèbre et puissante, qui n'a pas duré moins de onze siècles, avec des fortunes diverses, mais toujours dignes d'intérêt.

C'est de cette abbaye Saint-Paul qu'un de vos con-

currents a voulu retracer l'histoire. Ce sujet est digne d'être traité d'une manière complète et sérieuse. Il a déjà exercé les plumes savantes de Bruand et de Dom Grappin. Mais les recherches de ces deux érudits, précieuses du reste, sont trop restreintes, et le sujet était encore à traiter avec toute l'étendue qu'il comporte.

Si les annales d'un monastère ne présentaient qu'une suite de noms inconnus, une liste de bénéfices, de rentes, de fondations, cette histoire offrirait bien peu d'attrait. Aussi c'est sous un autre point de vue que l'auteur du mémoire sur Saint-Paul a entrepris son travail. « Etudier, dit-il, les caractères que cette histoire nous présente, le mouvement que l'abbaye a pu donner aux lettres et aux sciences dans notre province, la vie des saints qui l'ont illustrée, et faire voir ensuite le relâchement et la ruine croissant avec les richesses, et arrivant au comble du jour où la commende vint l'avilir, voilà, en quelques mots le plan de ce travail. »

C'est là, en effet, Messieurs, l'histoire de cette grande abbaye. Elle a des pages magnifiques; mais elle a aussi de tristes pages, et si notre auteur s'est passionné quelquefois pour les grands hommes et les grandes choses qui ont honoré saint Paul, il a su flétrir, avec une impartialité sévère, les époques où l'on y oublia les règles qu'avaient posées saint Donat et Hugues-le-Grand.

Cependant, hâtons-nous de le dire, ces taches qu'on remarque dans l'histoire de St-Paul ne sont qu'un accessoire, et la durée même de cette institution suffit à prouver que le bien qu'elle a fait dépasse de beaucoup

celui qu'elle a omis de faire. C'est là que vécut saint Donat, dont la mémoire est si populaire encore dans la cité; là que Hugues Ier préparait son glorieux règne; là qu'a retenti la parole du maître Gerland, l'écolâtre de l'abbaye, dont les leçons attiraient à Besançon les étudiants des bords du Rhin; là que se forma un autre Gerland, qui devint évêque d'Agrigente, où il est encore aujourd'hui honoré du titre de saint. C'est dans ce cloître que vécut le bienheureux Bassand, le guide et le conseil de sainte Colette. Parmi les autres on distingue encore le chanoine Bonfils, qui va élever un monastère dans la solitude de Lanthenans; Raimbaud et le chevalier Narduin, qui fondent le prieuré de Bellefontaine, illustré par Philippe Chiflet, et Courtefontaine, où l'on admire encore aujourd'hui l'église romane qu'ils ont bâtie en 1140. Nous pourrions citer aussi Thiébaud de Nans, qui construisit l'église de l'abbaye; Robert de Bobigny, qui releva, au XVe siècle, l'école monastique de Saint-Paul, qui présida à l'installation de l'université de Dole, et auquel le duc de Bourgogne écrivait en ces termes : « Mon bon ami et seigneur; » enfin Pierre Alix qui, au milieu des malheurs de la guerre de dix ans, fit les plus généreux efforts pour relever le monastère de ses ruines.

Tels sont, Messieurs, quelques-uns des hommes distingués qui firent la gloire de saint Paul. L'auteur a recueilli, sur ces hommes et sur les œuvres qu'ils ont inspirées ou accomplies, tous les documents épars dans nos historiens et nos archives. Il n'a rien voulu omettre d'essentiel. Nous lui reprocherions plutôt d'avoir déve-

loppé, avec trop de complaisance, les parties de cette histoire qui le charmaient davantage, et d'être ainsi quelquefois sorti de son sujet. Du reste, le plan de son ouvrage est simple et logique; l'ordre en est naturel, et c'est là un avantage qu'il a sur tous ses concurrents. Tout en suivant l'ordre chronologique, l'auteur distingue, dans l'histoire de Saint-Paul, quatre époques différentes, indiquées par les événements. D'abord la première fondation par saint Donat au VII^e^ siècle; ensuite la restauration du monastère par Hugues I^er^ au XI^e^ siècle; puis, au XIII^e^ siècle, la transformation du prieuré qui prit dès lors le titre d'abbaye; et enfin la décadence qui commence au XV^e^ siècle, époque des abbés commendataires, dont l'institution devait amener la ruine de l'abbaye.

Cette ruine précéda de quelques années l'époque de la révolution. Les tentatives de réforme ayant toujours échoué, le monastère fut supprimé par le cardinal de Choiseul, et les revenus en furent unis à la mense capitulaire de la métropole. L'auteur du mémoire raconte avec émotion la suppression de cette vieille abbaye. Il prend parti pour cet établissement antique qui, malgré les nuages qui ont obscurci sa gloire, a brillé si longtemps d'un vif éclat, et rappelant tous ces souvenirs, il regrette de voir tomber une institution qui compte onze siècles de durée; mais il espère que les débris du vieux Moutier seront relevés un jour, et que cette église retentira de nouveau des chants qu'elle a entendus pendant tant de siècles. Si ce vœu se réalise, nous verrons ainsi les traditions du passé s'unir aux

progrès des temps modernes, et l'antique monument de Hugues Ier resplendira encore au milieu des rues nouvelles et des édifices nouveaux dont ce quartier de la ville va bientôt être doté, grâce à l'administration intelligente de notre président.

Votre Commission, Messieurs, estime que le mémoire sur Saint-Paul est une œuvre entreprise et exécutée sérieusement. Elle y a néanmoins signalé quelques défauts. L'auteur a fait précéder son travail d'une introduction où nous avons reconnu des considérations sur notre époque qui ont le caractère et les défauts d'une œuvre de circonstance. L'historien d'un grand établissement doit tout raconter avec mesure, et se placer au-dessus des questions brûlantes des temps actuels, dont il faut laisser l'appréciation à nos successeurs.

Cette mesure, *modus in rebus,* dont l'absence se fait sentir dans l'introduction, fait également défaut quelquefois dans le corps de l'ouvrage. L'auteur disserte au lieu d'exposer, et il déclame parfois plutôt qu'il ne raconte. Il oublie que l'histoire est, par elle-même, un enseignement suffisant, et que l'historien doit instruire, bien moins par ses propres réflexions que par celles qu'il fait faire à son lecteur.

Le style de ce mémoire manque aussi par moment de simplicité et de naturel. L'auteur vise trop à l'effet; il recherche les phrases symétriques, et l'alliance des mots qui ne sont absolument pas faits pour aller ensemble. Nous croyons inutile de vous signaler quelques expressions évidemment incorrectes. Il ne faut pas être

sévère jusqu'au scrupule, ni s'étonner de rencontrer des taches dans un ouvrage de cette étendue. Après une lecture plus attentive, l'auteur les fera disparaître de son œuvre.

Tels sont, Messieurs, les ouvrages que votre Commission a examinés. Sur sa proposition vous avez partagé le prix entre les *Recherches sur les chartes communales* et l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Paul*.

Vous accordez une médaille de la valeur de 100 fr. au mémoire sur *les corvées en Franche-Comté*, et une mention honorable au mémoire sur *Saint-Anatoile de Salins*.

Ce rapport terminé, M. le Président proclame les noms des concurrents qui ont partagé le prix. Ce sont : MM. Tuetey, archiviste-paléographe à Montbéliard, auteur du mémoire n° 2 : *Recherches sur les chartes communales de la Franche-Comté*, et Léon Marquiset, avocat à Besançon, auteur du mémoire n° 5 sur l'*abbaye de Saint-Paul*.

L'auteur du mémoire n° 4 sur *la corvée en France*, qui a mérité une médaille d'encouragement de 100 fr., est M. Simon-Etienne Hyenne, employé secondaire de 1re classe des ponts et chaussées.

Le mémoire n° 1 sur *Saint-Anatoile de Salins*, jugé digne d'une mention honorable avec médaille de bronze est de M. Edouard Toubin, à Lons-le-Saunier.

Ces noms sont accueillis par de vifs applaudissements.

RÉPONSE

DE

M CLERC DE LANDRESSE, Président annuel,

A M. L'ABBÉ SUCHET.

Monsieur,

Vos mémoires, plusieurs fois couronnés, votre savoir et la collaboration obligeante que vous avez accordée à l'Académie pour des travaux, qui lui ont valu une récompense honorifique, marquaient votre place au sein de cette Compagnie.

Nous avons espéré que vous seriez un académicien laborieux. Le savant et judicieux rapport que nous venons d'entendre justifie complètement nos espérances. L'ouvrier de la onzième heure a trouvé le moyen de faire une bonne moisson. C'est une nouvelle preuve que, pour un moissonneur actif, il reste encore quelque chose à récolter dans le champ où vous êtes entré

L'Académie se félicite d'avoir choisi un collaborateur qui justifie aussi promptement et aussi bien son nouveau titre par ses œuvres.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS D'ÉLOQUENCE

Par M. PÉRENNÈS,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

MESSIEURS,

Vous aviez proposé pour sujet du prix d'éloquence : *Une étude sur la vie et les œuvres de P. Mathieu*, considéré comme poète et comme historiographe.

Cet écrivain franc-comtois, sans être du nombre de ces hommes supérieurs, dont le génie projette sur leur siècle un éclat qui se perpétue dans la postérité, mérite cependant par le nombre de ses ouvrages et par le rôle important qu'il joua d'être l'objet d'une étude particulière. — La vie de Pierre Mathieu est un exemple de ces fortunes surprenantes et rapides que le souffle des événements élève dans les temps de troubles politiques, et ses ouvrages portent à un haut degré l'empreinte de l'esprit et des passions de son siècle. Né à Pesmes, dans une condition obscure, il dut à une vive intelligence développée par une forte éducation des succès précoces. Poète à seize ans, principal de collége à vingt, docteur en droit de l'université de Valence,

avocat au présidial de Lyon, jurisconsulte distingué, il se fait estimer des théologiens par des commentaires sur le droit canonique, et arrive à la renommée en écrivant l'histoire. Entraîné un moment par les passions politiques et partisan fougueux de la ligue, il profite habilement des circonstances qui le rapprochent d'Henri IV converti, pour gagner la faveur de ce monarque, qui lui donne un témoignage d'estime en le chargeant d'écrire son histoire. Revêtu sur la fin de sa carrière des titres de conseiller historiographe de France à la place de Duhaillan, honoré de l'amitié du sage président Jeannin et de l'alliance d'une noble famille, devenu successivement le confident et l'ami de deux rois, il meurt en 1621, à l'âge de 58 ans, au siége de Montauban, où il a voulu remplir auprès de Louis XIII les devoirs de sa charge.

Cette vie commencée dans un humble village et terminée sur un brillant théâtre, dont le cours parfois un peu orageux, se mêle aux événements les plus importants du siècle, offrait naturellement la matière d'un récit attachant, et pouvait exciter un intérêt d'autant plus vif qu'elle est demeurée sur quelques points enveloppée d'obscurités que n'ont pu jusqu'à présent dissiper toutes les recherches des érudits. L'auteur de l'unique mémoire, qui ait été envoyé au concours, l'a compris. Une grande partie de son travail est consacrée à faire connaître la personne de Mathieu et à mettre en lumière les principales circonstances de sa vie; mais il a paru à la commission, dont je suis devenu le rapporteur par nécessité et un peu à l'improviste, que

ses efforts n'avaient pas été heureux. Il ne résout aucune difficulté, il n'éclaircit aucun doute, et des erreurs assez graves se mêlent à sa narration. C'est à Salins qu'il place le berceau de Mathieu que plusieurs villes se sont disputé, tandis qu'il est constaté aujourd'hui que l'historien franc-comtois naquit à Pesmes. Par une singulière méprise qui lui est commune avec quelques-uns de ses devanciers, qui ont lu dans des actes manuscrits le mot *textor* au lieu du mot *rector*, il fait un tisserand du père de Mathieu, qui était tout simplement un recteur d'école.

La commission a de plus observé avec raison que ce n'était pas seulement une biographie que vous demandiez; mais encore une étude sur les œuvres de Pierre Mathieu. Or, cette partie du programme a été complétement négligée. Ce n'était pas assez pour y satisfaire d'une revue rapide et superficielle qui laisse trop voir que l'auteur du mémoire n'a pas une connaissance suffisante des ouvrages qu'il devait juger. Comme il arrive toujours lorsqu'on prend dans les livres une opinion toute faite, le ton de son discours est celui d'un panégyriste plutôt que celui d'un critique, et l'éloge vague et outré y prend trop souvent la place de l'examen consciencieux, de l'appréciation impartiale et raisonnée que demandait l'Académie.

Les œuvres de Pierre Mathieu peuvent se diviser en trois parts, qui correspondent à trois phases différentes de sa carrière. Elles comprennent d'abord quelques pièces dramatiques qui appartiennent à sa jeunesse, puis des livres de jurisprudence et d'histoire qui

marquent l'époque de sa maturité, enfin des poésies morales qu'il paraît avoir composées sur le déclin de sa vie.

Les essais dramatiques de P. Mathieu ont eu peu d'influence et ont laissé peu de traces dans notre littérature. Sa tragédie de *Clytemnestre* n'était que l'ébauche hâtive d'un jeune talent trop pressé de produire et entraîné dans une fausse voie par de méchants modèles. L'auteur y traduit Sénèque et le traduit bizarrement et faiblement. Laharpe s'est moqué de cette pièce, et au fond il n'a pas eu tort; mais le judicieux critique aurait dû tenir compte de l'âge de l'auteur qui sortait à peine de l'enfance; et la justice voulait qu'il trouvât dans cette circonstance atténuante, non sans doute le sujet d'un éloge que le bon goût aurait désavoué, mais au moins un motif légitime d'excuse pour l'inexpérience du poète. La tragédie d'*Esther*, dont Mathieu tira plus tard les deux drames de *Vasthi* et *d'Aman*, obtint un grand succès à Besançon. Celle de la *ligue* paraît avoir fourni à Racine l'idée de deux ou trois beaux vers; c'est son seul mérite. Quant à la *Guisiade*, dont le sujet est le massacre du duc de Guise au château de Blois, c'est une effusion de haîne et de colère, une satire sanglante, qui ne pût être applaudie que par les passions populaires dont elle se faisait l'écho. Le bagage dramatique de Mathieu est donc assez mince; ce qui n'a pas empêché un auteur du temps (1) de le placer dans un sonnet élogieux, en

(1) Saint Germain d'Apchon, son ami.

compagnie des poètes de la Pléiade, au rang des grands tragiques de la Grèce :

Si Homère vivait avec le Mantouan,
Le mignon de Mécène et le vieux ascréan,
Il aurait eu Ronsard et Dubartas pour guide.
Ainsi pour un pindare, un ovide, on a vu
Desportes, Dubellay, qui ont tous pinde bu,
Pour Sophocle, Garnier, Mathieu pour Euripide.

Mathieu pour Euripide ! Les hyperboles admiratives étaient alors une monnaie courante que les auteurs de la même école échangeaient complaisamment entre eux.

L'auteur du discours, qui vous est soumis, ne donne pas sans doute dans une telle exagération ; mais il trouve dans les pièces de Mathieu le mérite de la progression d'intérêt, de l'habileté du plan, de la simplicité du dénouement, et c'est par là, dit-il, « *que Pierre Mathieu » l'emporte sur ses rivaux et peut être regardé comme » un des plus habiles inventeurs de notre littérature dra- » matique.* » Cette assertion est des plus contestables. Mathieu suit la route ouverte par Jodelle et n'apporte à l'art aucun élément nouveau ; trivial à la fois et boursoufflé, il est bien inférieur à Robert Garnier qui a eu le mérite incontestable de donner plus d'étendue à l'action, de rencontrer quelquefois le naturel du dialogue dans *Bradamante*, et même d'ébaucher un beau caractère dans la tragédie des *Juives*.

Les compositions historiques de Mathieu forment la partie la plus importante de ses œuvres et méritaient un examen approfondi. L'auteur se borne à peu près à les énumérer et émet en passant des jugements que ne

peut sanctionner une saine critique. Ce qui distingue Mathieu, dit-il, c'est le bon sens et la simplicité; en d'autres termes, *la rectitude du jugement et l'absence d'affectation dans les pensées et les expressions.* Cette appréciation paraîtra au moins singulière à ceux qui ont feuilleté les livres de Mathieu. Son style mêlé de figures outrées et de traits d'érudition déplacée, tantôt faible et rampant, tantôt obscur et affecté, n'est rien moins que le style historique. Le panégyriste lui-même le reconnaît, puisqu'il observe plus loin, au risque de se contredire, que l'historien remplit ses narrations de métaphores affectées et de comparaisons ridicules. Il va plus loin et se donne un second démenti en ajoutant *que souvent le jugement lui fait défaut.* Ce sont là des inadvertances qui trahissent évidemment une composition trop rapide, que le travail n'a pas suffisamment mûrie : *operæ celeris nimium curâque carentis.* Le mérite de Mathieu est moins dans la forme que dans le fond des événements. L'historien est un honnête homme, un narrateur consciencieux, mêlé aux agitations politiques de son temps et admis dans la familiarité de deux rois; ses récits jettent une vive lumière sur les événements dont son siècle fut témoin et particulièrement sur les guerres civiles et les troubles de la ligue. Devenu sujet fidèle après avoir été ligueur ardent, attaché à Henri IV par les liens de la reconnaissance, Mathieu trouve quelquefois pour louer ce bon roi des paroles pleines d'émotion. Il travaillait à un panégyrique de ce prince, quand il fut surpris comme toute la France par la nouvelle de sa mort

tragique; il se mit à composer une oraison funèbre qui fut imprimée à la suite du panégyrique. « Je pleurais, » dit-il dans sa préface, au moment que tout le monde » parlait. Maintenant que le temps du deuil essuie les » pleurs, je continue et recommence mes plaintes, » mes afflictions se renforcent et se redoublent quand » j'entends les consolations ; les douleurs passées en » coutume sont voluptés aux esprits misérables ; les » objets les réveillent, et l'histoire de ce grand roi, qui » est le rocher que je roule tous les jours, me fournis- » sant à tout moment de quoi faire admirer sa vie, ne » me donne que trop de sujet de regretter sa mort. »

Quelques-uns des ouvrages de Mathieu sont encore consultés aujourd'hui pour les faits qu'ils renferment et qu'on chercherait vainement ailleurs. Mais ses poésies morales lui sont un titre encore plus sûr au souvenir de la postérité. Ses tablettes ou quatrains sur la vie et sur la mort, ouvrage divisé en deux parties, dont chacune contient cent quatrains, sont ce qu'il a écrit de plus correct. On y sent la maturité du talent et la calme sagesse que donne une longue expérience de la vie ; c'est un résumé de ce que la religion et la philosophie peuvent inspirer de plus consolant sur la mort. Ce recueil était fort estimé au XVII[e] siècle, et l'on en trouve la preuve dans une scène de comédie où Molière fait dire à un personnage indigné de la manie des romans qui a gagné sa famille :

Lisez-moi, je vous prie, au lieu de ces sornettes
Les quatrains de Pibrac ou les doctes tablettes

Du conseiller Mathieu, ouvrages de valeur,
Et pleins de beaux dictons à réciter par cœur.

Nous ne comparerons pas toutefois ces sentences, comme le fait l'auteur du discours dont nous rendons compte, aux dialogues de Platon, avec lesquels ils ne nous semblent avoir rien de commun; mais nous reconnaîtrons volontiers qu'elles ont le mérite d'offrir une suite de pensées morales exprimées avec une harmonieuse précision, et sous la forme d'une image vive et naturelle. L'auteur du discours aurait pu citer, par exemple, celles-ci qui contiennent des vérités, dont l'apropos est de tous les temps :

De l'homme le savoir n'est que pure ignorance :
On voit le plus savant bien lourdement broncher :
On veut renouveler les doutes de science,
Et l'on perdra le vrai pour trop le rechercher...

Jusqu'au dernier soupir, l'homme a besoin d'apprendre,
Socrate vit, vieillit et meurt en apprenant ;
La science ne peut de la mort le défendre,
Et savoir bien mourir, c'est être bien savant...

En voici d'autres où le sentiment de l'immortalité nous semble heureusement exprimé :

L'âme n'est pas ce corps ; son étoffe est plus belle,
Car des beautés du ciel elle tient sa beauté ;
Et, quand l'esprit est mort, elle reste immortelle,
Comme un rayon sorti de la divinité.

Pour un temps la clarté du soleil est ravie,
Mais tu la recevras bien plus luisante un jour ;
Et ce jour que tu crois le dernier de ta vie
Est une autre naissance en l'immortel séjour.

Au delà tu verras les plaisantes campagnes,
Dont l'immense beauté surpasse le discours ;
Des rois et des sujets, les âmes sont compagnes ;
C'est un état certain qui durera toujours...

A ce dernier départ, l'âme rit, le corps pleure ;
Le banni s'esjouit au temps de son retour.
Ce corps est le logis, ce n'est pas la demeure,
L'âme immortelle veut un immortel séjour.

Ces vers ne sont pas d'un esprit médiocre ; c'est là, il faut bien le reconnaître, le beau côté du talent de Mathieu. Malherbe, dit l'auteur du mémoire, n'a rien de mieux senti; cela peut être vrai de quelques vers ; mais quelle distance entre l'un et l'autre ! Malherbe est moins coloré peut-être, mais pour le mouvement, la verve, l'harmonie savante, la grâce, l'élégance et la variété des tours, quelle supériorité ! L'hiatus qui ne se montre jamais dans les vers du poète grammairien se rencontre fréquemment dans ceux de Mathieu. C'est que l'auteur des quatrains en est resté à l'école des Desportes ; Malherbe a ouvert une nouvelle école, dont les disciples ont été les plus grands génies du XVII^e^ siècle.

En résumé, l'auteur du discours n'a rempli qu'une partie du programme ; les graves lacunes de son travail témoignent que ses recherches se sont renfermées dans un cercle trop étroit. Votre commission n'a pas cru qu'il y ait lieu d'accorder une distinction à une œuvre si incomplète et si défectueuse. Trompée dans des espérances qu'elle croyait fondées et craignant que les difficultés réelles du sujet ne fissent reculer les concurrents à venir, elle songeait à vous présenter pour

l'an prochain une question moins épineuse et plus accessible au talent littéraire, lorsqu'il nous a été annoncé que l'Académie recevrait prochainement un mémoire plein de recherches curieuses et de faits entièrement nouveaux, destinés à jeter une vive et complète lumière sur la vie et les œuvres de l'historiographe franc-comtois. Cette promesse, accueillie avec une grande satisfaction, nous a décidés à vous prier de maintenir au concours pour 1864 le sujet dont il s'agit, et vous avez agréé cette proposition. La lice reste donc ouverte, et nous serions heureux que de nombreux concurrents répondissent cette fois à votre appel.

PIÈCES DE VERS

Par M. Ch. Viancin.

LES PARVENUS.

Paul Féval a fait sous ce titre
Avec certaine ampleur un fort joli roman.
Beaucoup plus restreint dans mon plan,
Je ne fais que puiser à son premier chapitre.
Il demande pourquoi ce mot de *parvenu*,
Bien loin de conserver son acception pure,
Dans notre langue est devenu
Un trait de satire, une injure,
Tandis qu'il aurait dû demeurer à nos yeux
Le plus beau, le plus glorieux
De tous ceux qui, rangés par ordre alphabétique,
En grand *in-octavo* forment notre lexique.
Qu'exprime-t-il, ce mot, sinon l'heureux effort.
Les obstacles franchis, la lutte courageuse,
La montagne gravie et l'arrivée au port
A travers les écueils d'une mer orageuse?
Notre langue elle-même, avec tous ses atours,
Est une grande parvenue,
Tendant à s'enrichir, à s'élever toujours,
Et dans le monde entier dignement répandue,
Fille des parvenus et Montaigne et Pascal
Et Malherbe et Corneille et Molière et tant d'autres,
Des lettres et du goût laborieux apôtres,
Dont chacun a son piédestal.

Ce parvenu plus tard aux succès de la plume,
Beaumarchais, un des chefs de nos esprits malins,
Reprochait avec amertume
Aux gentilshommes fiers de lenrs vieux parchemins,
D'avoir tout en ce monde, honneurs, crédit, bien-être,
Insignes éclatants de leur sort fortuné,
Et cela pour s'être donné
Seulement la peine de naître.
Il avait tort, dit notre romancier,
Qui n'est pourtant qu'un humble roturier :
La noblesse à bon droit conquise et reconnue
Est une illustre parvenue,
D'autant plus hautement digne de nos respects
Que des siècles ont vu sa grandeur, sa puissance
Se faire en même temps que celles de la France,
Cette autre parvenue aux plus brillants sommets.

Mais de quel préjugé ne subit-on l'empire ?
Le mot de parvenu, quoi qu'on en puisse dire,
Ne se prend qu'en mauvaise part
Et reste malgré nous à l'état de brocard.

Il est vrai que l'on voit par l'aveugle Fortune
Au pinacle poussés, sur tel ou tel chemin,
Nombre de parvenus de valeur très commune
Dont nous étonne le destin :
Des parvenus à l'opulence
Par des moyens suspects, mais plus ou moins adroits ;
Des parvenus aux places d'importance,
Aussi bien qu'aux moindres emplois,
Par les abus des passe-droits ;
Des parvenus à la législature,
N'offrant à nos yeux ébahis
Ni l'étoffe ni la doublure
D'un représentant du pays ;

Des parvenus au siége académique
Par l'intrigue ou par l'engoûment,
Qui semblent espérer de pouvoir en dormant,
Du choix qui les distingue endormir la critique;
Des parvenus à la main, même au cœur
Des plus riches beautés sous un masque hypocrite;
Des parvenus au ruban de l'honneur
On ne sait trop pour quel mérite.
Il est même des parvenus,
D'une vanité ridicule,
Qui sans nul titre en sont venus
A s'arroger la particule.
Elle ne tient qu'à peine avant un héritier;
Mais celui-ci commence à valoir quelque chose;
En vrai gentilhomme il se pose,
Et n'a pas d'autre état que celui de rentier.
Le fils ou le neveu du maître bonnetier,
Enrichi par la vogue et mort millionnaire,
Déjà distingué du vulgaire,
N'est plus du nombre des garçons
Que l'on a vus chez lui vendre des caleçons.
Les seconds descendants sont plus heureux encore :
Seigneurs consolidés sur des monceaux d'écus,
Dans certain monde on les honore;
Si bien que de ces parvenus
La génération troisième
Et mieux encor la quatrième
Peut fort bien se donner un beau petit blason,
Pour enjoliver la livrée
Dont leur somptueuse maison
Se trouve déjà décorée.
Ne riez pas, Messieurs, ceci ne gâte rien;
Plus d'un petit blason se porte vraiment bien.
Tous les élégants équipages
De la famille Turcaret,

Miroitant sous le gaz d'un lumineux reflet,
Aux portes du théâtre appellent vos hommages;
Non-seulement ils sont richement façonnés,
Mais bien encor écussonnés,
Et vous en verrez portant même
Cimier, devise et diadème.

Et cependant toujours un murmure indiscret
S'élève autour des Turcaret;
D'instinct le peuple les déteste,
Et contre leur vain luxe, en ricanant, proteste.
C'est Turcaret surtout dont le passé connu
A flétri sans retour et toujours dénature
Ce mot d'heureuse contexture,
Ce pauvre mot de *parvenu*.
On dit que Turcaret est insolent, avare,
Vaniteux, grossier, dur, barbare :
Se peut-il bien qu'un mot dise aussi tout cela ?
Oui, — *parvenu* tout seul a cette vertu-là.

S'il restait dans quelques limites,
S'il se bornait aux gens dont on peut se moquer,
L'usage qu'on en fait se pourrait expliquer;
Mais il s'emploie aussi contre de vrais mérites.
L'envie est un reptile au dard empoisonneur
Dont elle vient piquer au talon tout vainqueur.
A regarder d'en-bas elle est accoutumée,
Et dès qu'elle aperçoit le faîte d'un cerveau,
Du commun des mortels dépassant le niveau,
S'élever à la renommée,
La voilà qui glapit, se gonfle de venin,
Du sort accuse l'injustice,
Bave, en rampant, sur le chemin
Des succès qu'elle rapetisse;

Un triomphe éclatant par elle s'obscurcit,
Et le mot *parvenu* pour cela lui suffit.

Parvenu!... parvenu!... trois syllabes amères
Que l'on n'écrit qu'avec du fiel,
Mot dont s'est effacé le sens originel,
Sans perdre un de ses caractères;
Mot traître qui renferme à lui seul désormais
Plus de jalouses petitesses,
D'insultantes rumeurs, de haineuses bassesses
Que les plus outrageants de tous les mots français.

N'importe! — Allez, allez, conquérants de science,
Grands écrivains, profonds penseurs,
Artistes chaleureux, — courage et patience!
Marchez, malgré vos détracteurs.
De ce que vous valez gardez la conscience;
Vous cueillerez toujours le fruit de vos labeurs.

De nos parvenus à la gloire
Nous n'avons pas cessé d'honorer la mémoire.
Que de noms vénérés on a voulu flétrir
Et qu'à jamais pourtant leur splendeur environne,
Sans que nul souffle ait pu ternir
Un seul fleuron de leur couronne!
L'envie a ses moments d'espoir;
Elle croit avoir fait de mortelles blessures;
Mais du laurier toujours la feuille a le pouvoir
D'en cicatriser les morsures;
Et parfois la célébrité,
Pendant que le serpent se tord dans la poussière,
L'écrase... et d'autant mieux poursuivant sa carrière,
Parvient à l'immortalité.

LES TARD-VENUS.

CHANSON.

Tout est contraste sur la terre,
Et c'est Dieu qui le veut ainsi.
Aux lieux où s'accroît la misère
La fortune s'augmente aussi.
Et comme il existe en ce monde
Un grand nombre de parvenus,
De tous côtés non moins abonde
La famille des tard-venus.

Quand le possesseur d'un bon poste
Vient à peine de trépasser,
Tel prétendant prenant la poste
Se croit sûr de le remplacer.
Mais il fait en vain diligence :
Un concurrent mieux soutenu
A pris sur lui si grande avance
Que le voilà trop tard-venu.

D'un festin vient à manquer l'heure
Un gourmand : — Concevez-vous ça ?
Qu'il a perdu d'être en demeure !
Tardè venientibus ossa.
Pour peu surtout qu'avec malice
On lui décrive le menu,
C'est un bien cruel sacrifice
Pour lui d'être si tard-venu.

Plus d'un amant, le cœur en fête,
Malgré ce que le monde en dit,
Est enchanté de sa conquête
Et chaudement s'en applaudit.
Il se croit, sans la moindre ruse,
L'objet d'un amour ingénu ;
Mais vient un jour qui désabuse
L'adorateur trop tard-venu.

Certain mari fait la sottise
D'aller chercher fortune au loin ;
Longtemps absent, il se ravise,
Il reparaît ; — funeste soin !
Sa femme, qui se croyait veuve,
Avec frayeur l'a reconnu,
Ne pouvant lui cacher la preuve
Qu'il est beaucoup trop tard-venu.

Que de tard-venus en journée,
Pour travailler avec lenteur !
Que de tard-venus dans l'année
A la caisse du percepteur !
Pour solder loyers et fermages,
Après termes bien convenus,
Pour réparer certains dommages,
On ne voit que gens tard-venus.

A soulager les misérables
Languissamment traînant leurs jours
Les tard-venus sont innombrables,
Et bien faibles sont leurs secours.
Tout fait défaut à l'indigence : —
Il peut souvent être advenu
Qu'un docteur soit, par négligence,
Près d'un mourant trop tard-venu.

Des couplets qu'ici je hasarde
Pardonnez-moi *le sans façon* .
Désaugiers, Béranger, d'Alarde
Ne sont plus : — Adieu la chanson !
Ils en ont pris la quintessence,
Et leurs refrains sont si connus
Que tous ceux que l'on rime en France
Désormais sont trop tard venus.

PIÈCES

DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

PIÈCES DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

RAPPORT DE M. TRIPARD

sur un ouvrage intitulé

L'ÉCOLE ÉCLECTIQUE AU XIX^e^ SIÈCLE,

PAR M L'ABBÉ ROQUES.

Messieurs,

L'école éclectique du XIX^e^ siècle a eu un grand retentissement. Le remarquable talent de son chef, l'influence politique qu'il a exercée, l'importance relative de ses nombreux élèves, a donné à cette philosophie un rôle et une durée que la philosophie nouvelle du panthéisme n'a point encore effacés. Elle règne dans l'Université et si la politique l'a un instant enchaînée, un récent décret vient annoncer que la liberté de la parole va lui être rendue. Nous comprenions difficilement l'apropos d'une critique de l'éclectisme dans un moment où l'attention publique avait perdu de vue cette philosophie, mais aujourd'hui que l'école va reprendre la liberté de ses allures, la critique reconquiert ses

droits et l'ouvrage de M. l'abbé Roques se justifie par une certaine opportunité.

M. Roques n'est point un ennemi de l'Université, il est un de ses membres et c'est dans son sein qu'il a lui-même professé la philosophie pendant de longues années. *L'examen des doctrines de la philosophie éclectique* qu'il offre à l'Académie de Besançon n'a donc point été inspiré par des sentiments d'hostilité personnelle ; mais par l'amour pur de la science et de la vérité.

Une question préliminaire attire son attention, c'est celle qui porte sur l'objet et la division de la philosophie : permettez-moi de vous citer ses paroles : « Pendant bien des siècles on avait divisé la philosophie en trois parties appelées métaphysique, logique et morale. Cette division n'a pas convenu à l'école éclectique. Elle a rejeté le mot *métaphysique*, comme insignifiant, vu qu'il n'indiquait que la place que ce traité occupait dans la nomenclature d'Aristote, étant placé à la suite de la physique. Et l'on a voulu substituer un nom qui indiquât son objet par son étymologie, savoir, le mot de *psychologie*, qui signifie *traité de l'âme*. De là, la division de la science en quatre parties, la psychologie, la logique, la morale et la théodicée. On comprend combien serait grande la réduction des mots que contiennent les vocabulaires, s'il fallait exclure tous ceux qui ne reposent pas sur une étymologie bien choisie. Et l'on ne voit pas une raison bien convenable de changement dans une division consacrée par tant de siècles, à moins qu'elle ne soit remplacée par une autre qui

montre plus clairement le domaine de la philosophie et l'objet de chacune de ses parties.....

Psychologie signifie traité de l'âme humaine et tous les faits de l'âme sont de son domaine. La logique entière et la morale ont pour objets des faits de l'âme ; elles sont donc des parties de la psychologie. Dès lors comment concevoir qu'elles soient des parties distinctes de la psychologie et que devient la division adoptée?...

Ces inconvénients montrent l'irrégularité de cette division et on ne les trouve pas dans l'ancienne. Quel est en effet le domaine ou l'objet de la métaphysique? C'est la formation de nos idées en général et en particulier des idées d'âme, de corps et de Dieu. Cet exposé contient les idées et les vérités qui servent de principes à toutes les sciences ; et c'est en définissant unanimement la métaphysique, la *science des principes* que Bacon, Descartes, Mallebranche ont fixé la signification de ce nom..... Quel est l'objet de la logique? Ce sont les règles ou lois qui dirigent l'âme humaine dans la recherche de la vérité, ou les moyens de connaître le vrai et de l'exposer aux autres. — La morale a pour objet les premières règles ou lois qui dirigent l'âme vers le bien et le bonheur de la vie future qui est sa fin, ou en un mot les principes des mœurs. Ainsi déterminé, le domaine de chacune des trois parties de la philosophie ne présente aucune région inaccessible, et ce n'est plus d'une manière vague et indécise qu'on le voit. Sous peine de se perdre dans les ténèbres, il faut donc conclure au maintien de l'ancienne division et à la conservation du mot *métaphysique*. Le mot *psycho-*

logie désigne généralement tous les faits de l'âme, qui pour cette raison sont appelés psychologiques; et ils se montrent dans toutes les parties de la philosophie! »

Fidèle à l'ancienne méthode, M. Roques divise donc son ouvrage en trois parties : La *métaphysique*, dans laquelle il fait entrer la psychologie et l'ontologie; c'est-à-dire l'étude : 1° des facultés de l'âme, de la formation des idées générales et spécialement de l'idée de corps et d'âme humaine; 2° des vérités premières et nécessaires, particulièrement de l'idée de Dieu.

Après avoir parcouru ce vaste champ, M. Roques s'occupe de la *logique*, et d'abord du jugement et du raisonnement, ensuite de la méthode : analyse et synthèse, puis de la certitude ou du critérium de la vérité. Enfin il s'occupe de la *morale*, des motifs de nos actions volontaires, de la formation des idées du bien et du mal moral et ensuite des devoirs de l'homme envers lui-même, envers ses semblables et envers Dieu.

M. Roques parcourt ainsi toutes les branches de la philosophie en compagnie de l'école éclectique du XIXe siècle. L'éclectisme, chacun le sait, n'est pas un système nouveau, il est ancien, et dans son sens primitif il ne nous exprime guère que l'idée d'une sage critique s'appliquant en philosophie à écarter le faux et à choisir le vrai. C'est par cette méthode que Cicéron évita les écueils de la philosophie grecque et éleva ces monuments impérissables de philosophie du bon sens, dont le couronnement est dans le Traité des devoirs. L'Ecole d'Alexandrie suivit la méthode de l'éclectisme et les pères de l'Eglise eux-mêmes écrivirent sous son

influence : « Ce n'est pas à telle ou telle doctrine, à celle du Portique ou d'Epicure, à celle d'Aristote ou de Platon que j'accorde le nom de Philosophie ; mais à ce que toutes ces écoles renferment de conforme au juste et au saint... Oui la philosophie consiste dans l'*éclectisme* des meilleures opinions, » dit saint Clément-d'Alexandrie (1).

C'est ce système que suivit M. Cousin dans son célèbre enseignement de la philosophie. Le choix dans les systèmes implique la connaissance même de tous les systèmes de la philosophie et par conséquent son histoire. Le cours de philosophie de M. Cousin ne fut donc qu'une vaste course dans l'histoire de la philosophie. On repoussait alors la philosophie à cause de son inconstance, de sa mobilité, de ses perpétuelles contradictions ; il voulut répondre à cette accusation en recherchant ce qu'il y avait de un, d'identique, de perpétuellement admis par les philosophes et montrer que le variable tombait peu à peu pour ne laisser de durable que le vrai, et que la philosophie aussi avait, sinon des dogmes, du moins une unité traditionnelle dans les idées généralement acceptées. A l'incontestable supériorité du maître vint s'ajouter une position officielle de chef de l'enseignement philosophique. Dès ce moment, le professeur put croire que la science philosophique était fondée. Elle avait son grand maître, un essaim de philosophes sortait de son école pour consolider son œuvre : j'ai nommé

(1) *Stromates*, liv. VI, p. 180 et 641.

Damiron, Thiel, Duval-Jouve, Amédée Jacques, Jules Simon, Emile Saisset, Ch. Benard, Gatien Arnoult, Javary, qui tous vont répandre par leurs leçons et leurs écrits les résultats scientifiques du système éclectique. Unité d'enseignement, hiérarchie, organisation universitaire, tout concourait merveilleusement à constituer l'unité de la science, la vérité philosophique. Mais en dehors de cette école, on voit s'élever le positivisme de M. Comte, le panthéisme de Pierre Leroux et de Jean Reynaud, en un mot des écoles discordantes à côté de l'école orthodoxe et officielle. On espérait que du moins le mouvement s'arrêterait à quelques esprits malades ou exaltés et que l'unité règnerait persistante dans le nouveau monde que l'on venait de créer, c'est cette illusion que M. l'abbé Roques a voulu détruire.

Son système a été bien simple; en développant le plan de son ouvrage et sur chaque question qu'il rencontre en chemin, il reproduit les opinions diverses des philosophes que nous venons de nommer, il les met en présence, il les compare et les trouve presque toujours en contradiction entre eux, s'ils ne se copient pas. Demandez-leur ce que c'est que les facultés de l'âme, la sensibilité, l'activité, la raison, l'intelligence, et ils ne vous donneront que des réponses divergentes. Ils ne sont d'accord ni sur les vérités premières, ni même sur l'idée de Dieu. En logique, la même incohérence se retrouve lorsqu'ils s'expliquent sur le jugement, le raisonnement et sur la certitude. En morale, nous ne trouvons pas plus d'harmonie; ils ne sont point d'accord sur la formation des idées du bien

et du mal moral, sur l'origine de la société ni sur ses conditions. En présence de cette divergence dans les idées, de cette opposition dans la doctrine, le philosophe éclectique pour rester fidèle au système, est obligé d'opérer sur les nouveaux écrits de l'école, comme M. Cousin lui-même a opéré sur les systèmes philosophiques, et d'appliquer l'éclectisme à l'éclectisme même. Dès lors, l'utilité de la méthode disparaît, et la science bien loin d'être constituée retombe dans les tâtonnements, dans l'incertitude si voisine du scepticisme. Telle est la vérité que M. l'abbé Roques a voulu mettre en lumière, et il termine par deux chapitres sur le déisme ou rationalisme professé par quelques auteurs éclectiques et sur le livre intitulé le *Devoir* de M. Jules Simon.

Cet ouvrage de M. Roques est très sérieusement écrit et a demandé à l'auteur un grand travail. Ce n'est pas l'essai d'un jour, mais l'étude patiente et assidue de tous les écrits de la jeune école éclectique, sur lesquels il apporte une grande sagacité d'esprit et une savante et judicieuse critique. Cependant si nous avions à nous prononcer sur la méthode suivie par M. Roques, nous vous dirions que cette critique de détail, s'appliquant à des passages d'ouvrages divers, écrits sous des points de vue différents et ramenés forcément par l'auteur à un centre unique, pour être soumis à un même jugement, ne me paraît pas donner une satisfaction suffisante à l'esprit du lecteur. J'aurais préféré voir M. Roques prendre isolément chacune des œuvres de ces écrivains pour en reproduire l'esprit général ou le système et nous en

faire sentir les faiblesses ou les erreurs. L'ouvrage ainsi fait sur chacun des systèmes, la contradiction en serait sortie d'elle-même et nous aurait pu convaincre de l'impuissance de tous ces philosophes. Malheureusement par la méthode suivie, M. l'abbé Roques s'est longuement arrêté à des divergences qui ont peu de valeur scientifique. Qu'importe que les élèves de M. Cousin ne soient pas d'accord sur la définition de l'attention, de la comparaison, de l'abstraction, du raisonnement, de la volonté ou volition, du désir et de la liberté, toutes choses plus claires par elles-mêmes que par les définitions qu'on leur applique ? Il en est de la philosophie descriptive comme des arts ; le tableau dépend de la situation où se place l'artiste et le même sujet peut se reproduire fidèlement sous bien des formes différentes. Il en est de même quand il s'agit de décomposer et de décrire l'esprit humain ; selon le point de vue choisi par l'écrivain, mille nuances peuvent varier les tableaux sans que l'essence même du sujet en soit sensiblement altérée. Une bonne critique doit donc se concentrer sur les points fondamentaux en laissant à la liberté les questions indifférentes. Toutefois il ressort de ce livre un enseignement utile, c'est que la philosophie malgré la discipline, malgré la hiérarchie, tranchons le mot, malgré l'autorité, ne peut se fixer et arriver à l'unité. C'est là sa gloire, dira-t-on, car c'est la preuve de sa liberté. Mais la liberté n'est pas seulement du domaine de la philosophie ; la liberté est dans l'acte de foi du chrétien, comme dans la révolte du philosophe. Dans l'un et l'autre cas, elle exprime une

adhésion de la conscience et la foi elle-même n'a de mérite que parce qu'elle est libre. Aujourd'hui, la philosophie en est encore, malgré les efforts de M. Cousin, à ce qu'elle était au seizième siècle. Comme alors, elle exprime l'incohérence dans les idées, l'incertitude sur les plus grands problèmes et l'impuissance de constituer l'unité. Aussi, lorsque saint Paul sous le portique de l'aréopage vient annoncer sa doctrine aux philosophes, Socrate détourne la tête et parle à Alcibiade, Epicure couronné de pampres écrit ses préceptes, Pythagore ses proportions harmoniques, Ptolémée regarde les astres, Archimède penché trace une figure de géométrie et le cynique, étendu sur les degrés, distrait par son orgueil, jette le dédain à qui le regarde, Platon seul écoute. Chaque groupe est animé par des pensées différentes. L'unité du lieu ne fait que mieux ressortir la divergence des idées, l'opposition dans les doctrines. Voilà la philosophie telle que le génie de Raphaël nous l'a retracée dans cette page immortelle qui s'appelle l'*Ecole d'Athènes*. Mais il a placé en face l'image de l'Eucharistie, qui frappe nos regards : elle est surmontée d'un monde céleste, dans lequel on découvre, au plus haut du ciel, le Père éternel, le Saint-Esprit, sous la forme de la colombe, Jésus entre la Vierge et saint Jean qui contemplent le mystère ; sur les côtés et dans un horizon éthéré Moïse, les Prophètes, les Apôtres portent à l'envi leur adoration vers le centre eucharistique qui est le Messie vivant et éternel ; et dans un horizon terrestre, mais transfiguré, les Docteurs, les Pères de l'Eglise expliquent aux génies qui

ont illustré l'humanité cette réalité mystique qui est le centre de leur foi, comme elle est le centre du monde. Tous respirent dans une mystérieuse et divine harmonie. Unité de pensée, unité de temps, unité d'espace, unité de foi dans le sein de Dieu, telle est la religion animée par le sublime pinceau de Raphaël dans le tableau appelé la *Dispute du saint Sacrement.* C'est ce contraste et cette double figure de la philosophie et de la religion que M. l'abbé Roques a voulu nous retracer dans son ouvrage sur l'*Ecole éclectique au XIX*e *siècle.* Son écrit m'a involontairement reporté aux pieds de ces chefs-d'œuvre que j'admirais naguère au Vatican ; vous me pardonnerez d'avoir voulu vous associer à ce souvenir.

ÉLECTIONS.

Séance du 28 Janvier 1863.

A l'issue de la séance publique, l'Académie s'étant retirée dans ses bureaux pour procéder aux élections, a nommé par acclamation et à l'unanimité, S. A. I. le Prince LOUIS-LUCIEN-BONAPARTE, membre honoraire de la compagnie.

M. l'abbé SUCHET a été élu associé résidant.

Séance du 22 Août 1863.

L'Académie a nommé :

Président annuel, M. Auguste DUSILLET, président honoraire à la Cour impériale.

Vice-président, M. JEANNEZ, conseiller à la Cour impériale.

Ont été élus :

Membre associé résidant, M. Léon ORDINAIRE, commandant d'artillerie à Besançon.

Associé correspondant (ordre des associés nés dans le ci-devant comté de Bourgogne), M. GÉROME, peintre d'histoire, à Paris.

LISTE ACADÉMIQUE.

AOUT 1863.

DIRECTEURS ACADÉMICIENS-NÉS.

Mgr l'ARCHEVÊQUE de Besançon.
M. le GÉNÉRAL COMMANDANT la 7e division militaire.
M. le PREMIER PRÉSIDENT de la Cour impériale.
M. le PRÉFET du département du Doubs.

ACADÉMICIEN-NÉ.

M. le MAIRE de la ville de Besançon.

ACADÉMICIENS HONORAIRES.

S. A. I. le Prince LOUIS-LUCIEN-BONAPARTE (28 janv. 1863).

Messieurs

BEAUPRÉ, Conseiller à la Cour impériale de Nancy (décembre 1853).

BERROYER, ✠, ancien Recteur; à Bresson, près de Grenoble (juillet 1814).

BIGANDET (Mgr), Vicaire apostolique dans la Birmanie (janvier 1853).

BIXIO (le Docteur), Médecin, ancien député; à Paris (janvier 1848).

Bourqueney (le baron de), C ✻, ancien ambassadeur; à Paris (mai 1856).

Carbon, O ✻, ancien Recteur de l'Académie de Besançon; à Paris (août 1841).

Carpentier, ✻, membre du Conseil général du Doubs, Maire de la ville; à Baume-les-Dames (août 1856).

Coquand, Professeur de minéralogie et de géologie à la Faculté des sciences de Marseille (janvier 1854).

Delesse, ✻, Ingénieur des Mines; à Paris (janvier 1848).

Deville, ✻, membre de l'Académie des sciences, Professeur à l'Ecole normale; à Paris (août 1845).

Dey, Directeur des Domaines; à Vesoul (janv. 1854).

Desrozïers, ✻, ancien Recteur de l'Académie de Besançon (janvier 1858).

Doney (Mgr), ✻, Evêque de Montauban (décemb. 1835).

Fargeaud, ancien Professeur de physique; à St-Léonard (Haute-Vienne) (août 1827).

Flourens, O ✻, Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, membre de l'Académie française; à Paris (janvier 1841).

Gattrez (l'Abbé), ✻, ancien Recteur de l'Académie de Limoges (janvier 1828).

Gaume (Mgr), Protonotaire apostolique; à Paris (août 1850).

Gerbet (Mgr), ✻, Evêque de Perpignan (novembre 1844).

Goureau O ✻, Colonel hon. du génie; à Paris (août 1833).

Gousset (S. Em. le Cardinal), O ✻, Archevêque de Reims, Sénateur (janvier 1831).

Guerrin (Mgr), Evêque de Langres (août 1850).

Guizot, G C ✻, membre de l'Académie française; à Paris (décembre 1835).

Kornprobst, ✻, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées; à Limoges (août 1840).

Lacroix (l'Abbé Pierre de), Clerc national ; à Rome (janvier 1852).

Lamartine (Alphonse de), O ✱, membre de l'Académie française, etc.; à Paris (mai 1834).

Lefaivre, C ✱, Colonel honoraire du génie ; à Paris (novembre 1836).

Magnoncour (Flavien de), ✱, ancien Pair de France ; à Paris (décembre 1835).

Martin (le Baron), ✱ ancien Député ; à Gray (août 1836).

Meyronnet de St-Marc, C ✱, ancien Conseiller à la Cour de cassation ; à Aix (août 1835).

Mignard ; à Dijon (août 1859).

Montalembert (le Comte de), de l'Académie française ; à Paris (janvier 1840).

Monty, O ✱, ancien Recteur de l'Académie de Besançon (janvier 1861).

Morellet, ancien Notaire, à Bourg (janvier 1861).

Moustier (le Marquis de), G ✱, Ambassadeur à Constantinople (janvier 1858).

Perron, ✱, *Secrétaire perp. honor.;* à Paris (août 1838).

Person, ✱, Professeur de physique, ancien Doyen de la Faculté des sciences ; à Paris (24 août 1845).

Ponçot, O ✱, ancien Sous-Intendant militaire, membre de l'Académie de Metz, etc. (janvier 1837).

Poujoulat, Homme de lettres ; à Passy, près de Paris (décembre 1835).

Tourangin, G O ✱, Sénateur; à Paris (30 novemb. 1848).

Viennet, O ✱, de l'Académie française (janvier 1861).

Villars, ✱, ancien Directeur de l'Ecole préparatoire de médecine (janvier 1841).

ACADÉMICIENS TITULAIRES OU RÉSIDANTS.

Messieurs

WEISS, O ✠, Bibliothécaire de la ville, membre correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions), Président perpétuel honoraire de la compagnie (août 1808).

VIANCIN, Secrétaire en chef de la Mairie, Maître ès Jeux-Floraux (août 1820).

MARNOTTE, Architecte, membre correspondant de la Commission d'antiquités de la Côte-d'Or (août 1286).

PÉRENNÈS, ✠, Professeur de littérature française, Doyen de la Faculté des lettres, *Secrétaire perpétuel* (janv. 1829).

PARANDIER, O ✠, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées (février 1833).

BOURGON, ✠, Président honoraire à la Cour impériale, *Trésorier de la Compagnie* (29 janvier 1834).

HUART, O ✠, ancien Recteur (août 1834).

LANCRENON, ✠, Peintre d'histoire, Directeur du Musée, membre correspondant de l'Institut (Académie des beaux-arts (avril 1835).

BRETILLOT (Léon), ✠, membre du Conseil général (novembre 1835).

RUELLET (l'Abbé), Chanoine honoraire, Curé de Saint-François-Xavier (janvier 1836).

JOBARD, ✠, ancien Député, Président de la Cour impériale (janvier 1836).

CLERC (Ed.), ✠, Président à la Cour imp. (janvier 1837).

VAULCHIER (le Comte Louis DE) (août 1837).

CONVERS, ✠, ancien Maire de la ville de Besançon, membre du Conseil général (août 1837).

DARTOIS (l'Abbé), Vicaire général (août 1840).

DUSILLET (Auguste), ✻, Président à la Cour impériale (août 1841).

TOURNIER, Professeur à l'Ecole de médecine (août 1844).

TRIPARD, ✻, Avocat à la Cour impériale (août 1844).

CLERC (Ed.), ancien Notaire (janvier 1847).

GRENIER (Ch.), Professeur d'histoire naturelle à la Faculté des sciences (janvier 1847).

REYNAUD-DUCREUX, ✻, Professeur à l'Ecole d'artillerie (août 1847).

BESSON (l'Abbé), Supérieur de l'Institution de St-François-Xavier (août 1847).

BONNET (Simon), ✻, Docteur en médecine, Professeur d'agriculture (août 1849).

GUENARD (Alexandre), Bibliothécaire honor. (août 1849).

BLANC, O ✻, Procureur général près la Cour impériale (août 1850).

VUILLERET (Just), Juge au Tribunal de première instance, Secrétaire adjoint (août 1853).

CLERC DE LANDRESSE, ✻, Avocat à la Cour impériale, Maire de la ville, Président annuel (janvier 1855).

CHIFLET, (le Vicomte) (janvier 1855).

DRUHEN, Docteur en médecine, vice-président (janv. 1855).

LAURENS (Paul), membre et secrétaire du Conseil municipal, Trésorier de l'Académie (août 1855).

ASSOCIÉS RÉSIDANTS.

Messieurs

ALVISET, ✻, Président à la Cour impériale (août 1857).

TERRIER DE LORAY (août 1857).

DELACROIX, Architecte de la ville (janvier 1858).

JEANNEZ, ✻, Conseiller à la Cour impériale (janvier 1860).

Becque (Adrien), Receveur principal des douanes en retraite (janvier 1861).

Dessertaux, Conseiller à la Cour impériale (janv. 1862).

Chappuis, Profes. à la Faculté des lettres (janvier 1862).

Sanderet, Directeur de l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie (janvier 1862).

Suchet (l'Abbé) (janvier 1863).

Ordinaire (Léon), chef d'escadron d'artillerie (août 1863).

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS,

Nés dans le ci-devant comté de Bourgogne (1).

Messieurs

Gutétant, ✻, Docteur en médecine, membre de la Société des Géorgiphiles de Florence ; à Paris (février 1809).

D. Monnier, Correspondant de la Société impériale des antiquaires de France, membre de la Société d'émulation du Jura ; à Domblans (janvier 1827).

Hugo (Victor), O ✻, de l'Académie française, etc. (août 1827).

Coillot, Doct. en médecine ; à Montbozon (août 1827).

Pouillet, O ✻, membre de l'Académie des sciences ; à Paris (août 1827).

Dalloz, O ✻, ancien Avocat à la Cour de cassation ; à Paris (août 1828).

Pauthier, Orientaliste ; à Paris (août 1831).

Violet d'Épagny, Homme de lettres ; à Paris (février 1832).

Cuvier (Ch.), ancien Doyen de la Faculté des lettres de Strasbourg (février 1832).

---

(1) Une délibération du 3 juillet 1834 a fixé à *quarante* le nombre des associés de cet ordre.

Besson, ✱, Statuaire, Directeur de l'Ecole de dessin ; à Dole (août 1833).

Gindre de Mancy, ancien Employé de l'Administration générale des postes ; à Saint-Mandé (janvier 1834).

X. Marmier, O ✱, Conservateur à la Bibliothèque de Sainte-Geneviève ; à Paris (août 1839).

Lélut, O ✱, membre de l'Intitut (Académie des sciences morales) ; à Paris (août 1839).

Tissot, ✱, Professeur de philosophie, Doyen de la Faculté des lettres de Dijon (août 1842).

Bousson de Mairet, ancien Professeur de rhétorique ; à Arbois (août 1842).

Faivre d'Esnans, Docteur-Médecin ; à Baume (août 1842).

Richard (l'Abbé), Correspondant historique du Ministère de l'instruction publique, Curé à Dambelin (Doubs) (août 1842).

Cournot, O ✱, ancien Recteur ; à Paris (août 1843).

Wey (Francis), ✱, Inspecteur général des Archives de l'Empire ; à Paris (août 1845).

Circourt (le Comte Albert de) ; Homme de lettres ; à Paris (janvier 1846).

Ronchaud (Louis de), Littérateur ; à Paris (novembre 1848).

Richard-Baudin, Maître ès Jeux Floraux, Professeur au lycée de Dijon (août 1849).

Reverchon, ✱, ancien Maître des requêtes au Conseil d'Etat ; à Paris (janvier 1851).

Barthélemy de Beauregard (l'Abbé J.), Chanoine honoraire de Reims et de Périgueux ; à Paris (janvier 1851).

Vieille (Jules), ✱, Maître de conférences à l'Ecole normale supérieure (août 1853).

Jolibois, Curé de Trévoux (janvier 1855).

Pallu, Bibliothécaire; à Dole (janvier 1855).

Longchamp, Avocat; à Vesoul (août 1855).

Bergeret, Docteur en médecine, membre du Conseil général du Jura; à Arbois (août 1856).

Gatin (l'Abbé), Correspondant du Ministre de l'instruction publique pour les travaux historiques, Curé d'Héricourt (Haute-Saône) (août 1856).

Gaspard de Gigny, docteur-médecin (janvier 1857).

Petit, Statuaire; à Paris (août 1857).

Ed. Grenier, Littér.; à Baume-les-Dames (janvier 1858).

Clerc (l'Abbé), Professeur au petit séminaire de Luxeuil (août 1859).

Toubin, Régent au Collége de Salins (août 1859).

Pasteur, ✻, Administrateur de l'Ecole normale supérieure; à Paris (janvier 1860).

Adolphe de Circourt, à Paris (janvier 1861).

Gigoux, Peintre d'histoire; à Paris (août 1861).

Pierron, Professeur au Lycée impérial de Louis-le-Grand (août 1862).

Gérome, Peintre d'histoire; à Paris (août 1863).

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS,

Nés hors de la province de Franche-Comté (1).

Messieurs

Civiale, ✻, Docteur en médecine; à Paris (août 1823).

Taylor (le Baron), ✻ O ✻, Littérat.; à Paris (août 1825).

Cailleux (de), ✻ O ✻, ancien Directeur général des Musées; à Paris (août 1827).

---

(1) Une délibération du 3 juillet 1834 a fixé à *vingt* le nombre des associés de cet ordre.

PÉRICAUD, ancien Bibliothécaire de la ville de Lyon, etc. (août 1833).

MATTER, O ✵, ancien Inspecteur général de l'Université; à Strasbourg (janvier 1834).

NADAULT-BUFFON, O ✵, Chef de division au Ministère des travaux publics, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées; à Paris (août 1834).

THIRRIA, O ✵, ancien Ingénieur en chef des Mines, membre du Conseil général de la Haute-Saône; à Vesoul (août 1834).

CAUMONT (DE), O ✵, Président de la Société des antiquaires de Normandie; à Caen (janvier 1841).

REINAUD, O ✵, membre de l'Institut, Conservateur de la Bibliothèque impériale; à Paris (août 1842).

PAUTET (Jules), Homme de lettres; à Paris (août 1842).

LEGLAY, ✵, Conservateur des Archives de la ville de Lille (août 1844).

MALLARD, Archéologue-Dessinateur; à Selongey, près de Dijon (août 1845).

CHÉNIER (DE), O ✵, Chef de bureau de la justice au Ministère de la guerre; à Paris (novembre 1848).

BRAUN, ✵, Président du Consistoire supérieur et du Directoire de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg, ancien Conseiller à la Cour impériale de Colmar (août 1849).

FORSTER, ✵, membre de l'Institut (Académie des beaux-arts (août 1853).

FOISSET, Conseiller à la Cour impér. de Dijon (août 1857).

QUICHERAT, Professeur à l'Ecole impériale des Chartes (août 1857).

BAUDOIN, Docteur en Droit; à Paris (janvier 1861).

ASSOCIÉS ÉTRANGERS (1).

PICOT, Professeur d'histoire ; à Genève (mai 1807).

GAZZERA (l'Abbé), Secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences ; à Turin (mars 1841).

GACHARD, ✻, Directeur général des Archives des Pays-Bas ; à Bruxelles (mars 1841).

VULLIEMIN, Historien ; à Lausanne (mars 1841).

PORCHAT, ancien Recteur de l'Université de Lausanne ; à Paris (mars 1841).

MATILE, Historien ; à New-York (E.-Unis) (mars 1841).

GROEN VAN PRINSTERER (G.), ancien Chef du cabinet du Roi de Hollande, membre du Conseil d'Etat ; à La Haye (août 1843).

MÉNABRÉA, Ministre à Turin (août 1847).

REUME, Officier d'artillerie ; à Bruxelles (août 1850).

KOHLER, Prof. au collége de Porrentruy (janvier 1855).

MANZONI (Alexandre) ; à Milan (août 1855).

---

(1) Cette classe a été instituée par une délibération du 11 mars 1841.

PROGRAMME DES PRIX

A DÉCERNER EN 1864.

L'Académie, dans sa séance publique du 24 août 1864, décernera les prix suivants :

Prix d'histoire. — Médaille d'or de 300 francs. — Mémoire historique sur *une Famille illustre, un Château, une Abbaye, un Chapitre, une Eglise ou un Etablissement public de la province.* Sont exceptées : *Les villes de Dole, Gray, Montbéliard, Poligny, Pontarlier, Ornans, Salins, Vesoul; les maisons de Joux et de Montfaucon, de Saint-Mauris et de Neuchâtel; les abbayes et prieurés de Baume-les-Dames, de la Grâce-Dieu, Cherlieu, Faverney, Lure, Luxeuil, Montbenoit, du Mont Sainte-Marie, de Saint-Claude, des Trois-Rois, de Morteau, de Bellefontaine et de Saint-Paul,* sur lesquels l'Académie a des renseignements suffisants. On appelle particulièrement l'attention des concurrents sur les anciennes églises de la province.

Les biographies sont exclues de ce concours.

Prix d'éloquence. — Médaille de 300 fr. — L'Académie remet au concours pour 1864 le sujet proposé l'année dernière : *Etude sur la vie et les œuvres de Pierre Matthieu,* considéré comme poète et comme historiographe.

Prix d'économie politique. — Médaille de 300 fr. —

Digitized by Google

L'Académie remet au concours la question suivante : Quels sont les changements survenus en France depuis cinquante ans dans le taux des salaires et dans le prix des denrées alimentaires ? Indiquer leurs rapports et apprécier leur influence sur le bien-être des familles et sur la prospérité publique.

Les concurrents ne signeront point leurs ouvrages ; ils y attacheront seulement une sentence ou devise, qu'ils répéteront au dos d'un billet cacheté, contenant leur véritable nom et leur adresse.

Ces ouvrages seront adressés, *francs de port, au Secrétaire perpétuel de l'Académie,* avant le 1er juin. terme de rigueur.

Les manuscrits, plans et dessins envoyés au concours, restent dans les archives de l'Académie, et ne peuvent être déplacés sous aucun prétexte ; seulement les auteurs, en se faisant connaître, seront autorisés à les faire transcrire.

TABLE DES MATIÈRES.

Séance du 28 janvier 1863.

Séance du 22 août 1863.

PIÈCES DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

Besançon. — Dodivers et Ce, imp. de l'Académie, Gr.-Rue, 42.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

MÉMOIRES
DE L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

Séance publique du 28 Janvier 1864.

PIÈCES DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

BESANÇON

DODIVERS ET C[ie], IMPRIMEURS DE L'ACADÉMIE
Grande-Rue, 42.

1864

Digitized by Google

MÉMOIRES
DE
L'ACADÉMIE DES SCIENCES
BELLES-LETTRES ET ARTS
DE BESANÇON.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 1864.

Vice-Président annuel, M. JEANNEZ.

DISCOURS DE M. LE VICE-PRÉSIDENT.

Messieurs,

Je puis bien dire avec Montaigne (1), lorsque l'insigne honneur de la mairie de Bordeaux lui fut conféré pendant son voyage en Italie : *la fortune voulut part à ma promotion par cette particulière circonstance qu'elle y mit du sein*. Combien elle m'a pris à l'improviste cette bizarre fortune ! J'aurais dû savoir, il est vrai, comme l'immortel moraliste, *que la plus seure façon est se préparer avant les occasions* (2), mais, depuis si longtemps, j'avais appris *à n'être non plus, avide que je n'étois capable de gloire* (3), depuis si longtemps *je suis ainsi faict que j'ayme autant estre heureux que sage : et devoir mes succez, purement à la grâce de Dieu, qu'à l'entremise de mon opération* (4),

(1, 2, 3, 4) Liv. III, ch. 10, passim.

qu'en vérité, la fortune aurait dû respecter mon paisible bonheur.

Quand vos suffrages m'ont appelé à la vice-présidence, vous n'aviez pensé me donner qu'une simple mais flatteuse distinction, un stimulant peut-être! Comment autrement auriez-vous pu songer à faire de moi votre président, de moi nouveau venu dont la voix ne s'était point encore fait entendre parmi vous?

Si, en plaçant aux côtés de M. Dusillet, son compatriote, son collègue, celui à qui il avait tendu une main amie aux débuts de la carrière et qu'il avait toujours honoré d'une bienveillante affection, vous avez voulu confondre dans vos suffrages les deux fils de la même cité, les deux cœurs qui battaient d'un mouvement égal au doux nom de Franche-Comté, merci, Messieurs, de cette excellente pensée.

Mais voilà que la mort a frappé le fort pour laisser tout le poids du fardeau aux épaules du faible; elle vous a montré, cette cruelle mort, ce qui depuis cent ans n'était pas arrivé dans votre compagnie, un président couché dans la tombe après son élection et avant la première séance annuelle.

Lorsque pris à l'improviste, j'ai mesuré la grandeur de ma tâche, loin d'être effrayé, je me suis senti presqu'audacieux; j'ai pensé que j'allais me mettre sous la protection de cette mémoire chérie et qu'en m'écoutant vous retracer la vie de M. Dusillet, vous rappeler ses œuvres si élégantes, si châtiées, si gracieuses, ses vers qui vous ont tant de fois fait sourire, vous penseriez à celui qui n'est plus et vous oublie-

riez la témérité de celui qui ose entreprendre son éloge.

Bientôt vous entendrez M. Dusillet lui-même ; il avait préparé un intéressant travail pour une de vos solennités, sa désolée compagne a désiré qu'on vous le lût comme un suprême hommage ; c'est une voix qui sortira du tombeau pour vous charmer encore, et lorsque ma main inhabile aura essayé de faire revivre celui qui n'est plus, une autre voix que la mienne vous redira ses dernières pensées.

Issu d'une de ces anciennes familles de Franche-Comté où l'honneur est héréditaire, dont le nom glorieux est écrit tour à tour dans les fastes sanglants de la patrie et dans les délibérations des conseils qui consacrent le dévouement à la chose publique, M. Dusillet ne devait pas démériter de ses ancêtres. Par sa mère, il appartenait à une noble famille de magistrats dont les membres ont brillé au parlement et dont un, Ferdinand de Lampinet, en a écrit l'histoire.

Né en l'année 1792, son enfance le préserva des horreurs du drame hideux des fureurs révolutionnaires, mais sa jeunesse fut impressionnée par les gloires et par les revers de la France, aussi son caractère donna-t-il de bonne heure les gages d'une précoce expérience.

Il puisa dans ces grands événements le calme et la modération que doit avoir tout homme pour qui l'amour du pays est une seconde religion. Il garda les convictions de ses pères ; mais quoique élevé au culte des anciennes traditions, il ne s'éloigna pas de la so-

ciété nouvelle, il en comprit les aspirations et il n'en méconnut pas les tendances.

M. de Roujoux, sous-préfet de Dole, attacha le jeune Dusillet à son administration, il était ami de son père. Plus tard, lorsqu'il fut appelé au poste difficile d'administrateur en Catalogne, il l'emmena avec lui comme secrétaire général.

1814 rappela le jeune secrétaire à la vie privée. S'il regretta le poste important qu'il avait occupé, dans lequel il avait fait apprécier par son supérieur sa distinction, l'aménité de son caractère, la diversité et la solidité de ses connaissances, de retour en France il ne craignit pas de rentrer courageusement à l'école et commença son cours de droit.

Le 10 janvier 1825, la carrière de la magistrature s'ouvrit devant lui, il était nommé juge auditeur à Dole. Six mois après, le tribunal de Vesoul le comptait au nombre des membres de son parquet, et le 17 janvier 1826, il était procureur du roi à Lure. Il était par son talent et son expérience à la hauteur des fonctions qui lui étaient confiées. Aussi on conserve encore à Lure les souvenirs de son administration et j'ai été heureux de les recueillir, lorsqu'en 1841 je débutai comme substitut dans ce difficile et important arrondissement.

C'est alors que sa vie solitaire, vouée à l'étude du droit, aux fatigues de la bureaucratie, qui n'avait pour consolation et délassement que des travaux littéraires se trouva tout à coup transformée et enchantée. Le 22 octobre 1828, il recevait la main de la femme belle, pieuse et accomplie, qui a été sa com-

pagne fidèle. Ainsi il s'unissait à une famille de magistrature, dont le chef est un de vos doyens vénérés (1), et dans laquelle il devait retrouver, ce qu'il avait appris dans la sienne, l'amour du devoir et la fidélité aux principes.

Hélas ! pour notre débile humanité, le bonheur est presque toujours trempé dans les larmes. A peine avait-il approché ses lèvres des premières joies du mariage que la mort faillit l'atteindre. M. Dusillet visitait la chapelle de Saint-Martin, cette vieille relique de la foi de nos pères, qui protège Faucogney du haut d'une abrupte colline ; il voulut examiner la gothique inscription qui se déroule autour de la cloche du modeste campanille ; le plafond s'ouvrit sous ses pas, sa chute fut terrible et il resta brisé sur les marches du sanctuaire, mais il n'était plus seul ; une main vaillante le disputa pendant de longs jours à la tombe et le rendit aux joies douloureuses de ce monde.

M. le garde des sceaux Courvoisier, cette orgueil de notre Franche-Comté, distingua bientôt le jeune magistrat, et le 26 janvier 1830, la Cour de Besançon l'accueillait comme un collègue attendu. En 1846, la croix de la Légion d'honneur récompensait imparfaitement ses services ; enfin, le 6 avril 1856, la présidence de chambre couronnait les honorables travaux de M. Dusillet. Dans ce poste éminent, le magistrat grandit encore et domina ses fonctions. Il a laissé parmi ses collègues d'impérissables affections ; tous ont apprécié son

(1) M. le président Bourgon.

tact supérieur, le labeur aussi infatigable qu'intelligent qu'il apportait aux affaires, sa loyauté si scrupuleuse; tous ont ressenti les charmes de son inépuisable bienveillance.

Ces qualités n'étaient pas enfermées dans le sein de la compagnie, elles étaient populaires dans le ressort de la Cour. Pendant les nombreuses sessions qu'il présida, M. Dusillet avait montré à quel haut degré il réunissait cet ensemble si difficile à rencontrer de connaissances, de fermeté tempérée de douceur et de haute impartialité que doit posséder un président d'assises pour être à la hauteur de sa redoutable mission; aussi quand il fut honoré de la présidence, les magistrats des tribunaux de chef-lieu ressentirent la joie de son avancement, mais eurent le regret de perdre sa direction et sa présence qui, pour eux, était une fête.

Il savait inspirer aux jurés cette confiance dans le président qui est une garantie de la bonne administration de la justice criminelle. Sa personne n'était pas une de ses moindres séductions; tous en effet étaient mpressionnés par cette imposante figure qu'une chevelure argentée couronnait et embellissait encore, et par cette gravité souriante qui les pénétrait jusqu'au cœur.

Quand le terme fatal arracha M. Dusillet à ses collègues, il sentit tout ce qu'ils avaient de sincère affection pour lui; il emporta dans la retraite la consolante conviction qu'il vivrait toujours dans leurs souvenirs; d'ailleurs si les liens qui l'unissaient à eux étaient relâchés, ils n'avaient pas été brisés sans retour : il était président honoraire.

A propos de la vie nouvelle qui allait commencer pour lui, il souriait en racontant cette prophétie cruelle pour tout magistrat atteint par le décret sur la mise à la retraite : *Il doit mourir dans l'année!* Je ne mourrai pas, moi, disait M. Dusillet, car je ne serai pas oisif et j'ai de quoi m'occuper. Certes, il avait raison, car son imagination avait conservé sa jeunesse et sa fraîcheur.

Les années l'avaient respecté, sa vieillesse commençait à peine. Combien d'œuvres charmantes ne devions-nous pas espérer ! combien d'heures il aurait consacrées à la bienfaisance ! combien ceux qu'il aimait avaient à recueillir d'intimes élans de son cœur ! mais Dieu a trompé toutes ses prévisions, il l'a jugé digne d'une vie meilleure, et le 23 octobre il n'était plus. Avec lui s'est éteint son nom. Immuable loi de la nature ! comme les nations, les familles naissent et disparaissent. Par un heureux privilège, celle des Dusillet qui a commencé par un héros a fini par un homme complet à qui il n'a manqué que du temps et des occasions pour devenir célèbre.

Si M. Dusillet n'était pas né poète, infailliblement il le fut devenu. Il fut bercé par la muse. Son père que vous aviez par acclamation, après une séance publique en 1854, nommé votre président perpétuel honoraire, fut un poète classique de premier ordre. Ses élégies sont délicieuses ; les vers de son poème de Brennus sont dignes de l'épopée, ses odes surtout sont pleines de lyrisme et de grandeur.

Quel est le Franc-Comtois qui a oublié les vers charmants qu'il a placés en tête des chapitres d'Iseult,

ces vers qu'on serait tenté d'attribuer à Voltaire, ce maître par excellence de la poésie légère ?

Enfin le style de ses romans, — dans lesquels il s'est plu à dérouler tous les trésors de son imagination brillante, ou il mêle avec une habileté inimitable le plaisant, le sérieux, le gràcieux et le terrible, — est pur, élégant et plein de sages hardiesses.

Quel bel héritage à recueillir! heureuse la main qui pouvait se poser sans crainte sur tant de trésors, le cœur qui se sentait assez large pour contenir le souffle du poète et donner une suite à ses chants inspirés.

M. Dusillet eut encore un autre maître non moins illustre, Charles Nodier. Devenu suspect au chef de l'Etat à cause de *Sa Napoléone*, énergique expression de ses opinions ardentes, Nodier vivait ignoré à Dole, où on lui avait permis de demeurer. Quelques amis s'étaient chargés d'adoucir son exil; l'un, Benjamin Constant, surveillé comme lui, mais de plus près, qui pour oublier la politique composait, d'après Schiller, sa tragédie de *Walstein*; l'autre, M. le baron de Roujoux, administrateur éclairé et laborieux, écrivain estimable et correct; enfin, M. Léon Dusillet. Pendant les quelques mois qu'il passa à Dole, Nodier, inspiré par l'affection qu'il portait à la jeunesse studieuse, ouvrit pour elle un cours de littérature. M. Auguste Dusillet recueillit ses précieuses leçons, il les écrivit sous la dictée du professeur, il en a déposé le manuscrit dans la bibliothèque de Dole. Le 28 janvier 1846 il en a fait connaître des fragments à l'académie; ces fragments font apprécier l'étonnante facilité que le ciel avait départie à

Nodier, à cet esprit d'élite. Ces leçons eurent sur M. Dusillet une influence ineffaçable, toujours il eut présents à l'esprit ces préceptes du goût le plus épuré.

Depuis longtemps vous connaissiez le mérite littéraire de M. Dusillet; aussi, au mois d'août 1841, vos suffrages le firent associé résidant de l'académie.

L'usage veut que celui qui a l'honneur de vous présider prenne la parole à l'ouverture de vos séances publiques. Du reste, nous jouissons ici d'une heureuse liberté, vers ou prose, discours familier ou sérieux, histoire ou conte, peu importe, pourvu que le sujet soit de nature à intéresser ou à plaire. A la séance du 27 janvier 1842, M. Dusillet usa de ce précieux privilège; il lut un chapitre VII d'un journal inédit de sa jeunesse, intitulé *les Voleurs*. C'est le piquant récit d'une attaque nocturne dont fut l'objet, entre Toulouse et Bézier, la diligence où il avait pris place; c'était en 1821. Dans une séance suivante, il détacha encore pour vous le XII[e] chapitre du même journal. Pourquoi ne l'a-t-il pas publié en entier? je l'ignore et le regrette vivement, car, sans doute, il contenait le récit de ses impressions pendant son séjour en Espagne; de plus, il nous eut fourni d'intéressants détails sur sa jeunesse. Ecrits avec cet art de conter qu'il avait appris du maître, combien d'agréables heures ils nous eussent faits passer!

Pourquoi, s'est-on souvent demandé, M. Dusillet n'a-t-il pas produit des ouvrages de longue haleine? sa vaste érudition, sa prodigieuse mémoire, sa puissance de conception lui en auraient donné le pouvoir. Pourquoi n'avons-nous de lui que des poésies fugitives?

C'est que pour ces travaux légers le temps lui était nécessaire ; jamais il n'était content de son œuvre et l'apparente facilité de ses vers cachait un travail opiniâtre. D'ailleurs, au mois d'août 1846, il vous a révélé son secret. « Est-ce le zèle qui m'a manqué ? je ne le » crois pas, est-ce le talent ? Oh sans doute, mais c'est » aussi le loisir. Voué à de continuelles études que la » raison doit seule diriger ; prêtant l'oreille chaque » matin aux discussions sévères du barreau, l'œil fixé » tour à tour sur des textes obscurs et sur d'arides » commentaires, l'esprit tendu vers le point d'où la » lumière semble devoir jaillir et la cherchant avec » cette inquiète ardeur qui survit aux débats de l'au- » dience : comment trouver place dans une telle vie » pour les travaux littéraires ?... » Belle peinture des labeurs et des préoccupations du magistrat ! Ainsi, vous le voyez, Messieurs, l'amour du devoir avait fait taire la voix de la muse.

Les fragments d'un *Discours sur la littérature considérée dans ses rapports avec les mœurs* qui se trouvent dans votre recueil de 1846, nous font supposer qu'il a laissé en portefeuille d'importants ouvrages.

M. Dusillet excellait dans la critique littéraire ; rien n'échappait à son œil exercé ; il pouvait mettre l'exemple à côté du précepte et il révélait tout son talent de poète quand il faisait un rapport sur le concours de poésie.

En 1856, le sujet inscrit au programme était la *Fête du Saut-du-Doubs*. Deux seuls poèmes avaient été envoyés, tous deux indignes de vos faveurs.

« Vous vous attendiez, Messieurs, vous dit le rappor-

» teur, vous aviez le droit de vous attendre avant tout à » une description fidèle de ce site gracieux et sauvage, » de ces trois magnifiques bassins où se réfléchissent les » murailles de granit et les cîmes couronnées de sapins » qui les entourent, où dorment les eaux accumulées » du fleuve avant de se précipiter du haut de la cata- » racte avec une horrible fracas.

» L'imagination du poète saura, disiez-vous, peupler » cette solitude ; à la voix du poète, Comtois et Suisses » des hautes vallées vont accourir ; des montagnards » agiles et robustes, de sveltes et fraîches paysannes, » chamarées de rubans et de fleurs, descendront de » leurs chalets au son du fifre et de la trompe des Alpes, » et, réunis sur le gazon du rivage où bercés dans » d'élégantes nacelles, nous feront admirer leur sou- » plesse à la danse, à la lutte, à la course, leur adresse » au maniement des rames, la piquante variété de leurs » costumes, la pureté mélodieuse de leurs chants. » Grâce au magique pouvoir de la lyre, nous assisterons » à leurs jeux, nous partagerons leur innocente joie... » C'est dommage, Messieurs, que le juge qui disait si bien n'ait pas pu descendre dans la lice ; le laurier eut couronné son front.

Poète classique, M. Dusillet a abordé tous les genres de poésie légère, mais il a laissé à son père la gloire de l'ode et du poème héroïque. Cependant, s'il l'eut voulu, il nous paraît certain qu'il eut réussi dans la poésie lyrique. On trouve les qualités et l'élévation de l'ode dans l'imitation d'une ancienne hymne bisontine, originairement écrite en latin, qu'il vous a lue en 1837 ;

Le genre favori du poète est ce qu'il appelait une *épigramme;* une maxime ou sentence rimée où se glissait par fois l'ironie, mais où le plus souvent il ne cherchait qu'à exprimer, en termes concis et piquants, une pensée inoffensive et très sérieuse. Il montrait autant d'art que de délicatesse de sentiment et d'expression dans ces petits poèmes chéris :

Veux-tu marcher la tête haute?
En tout et partout fais le bien,
Prends garde à la plus humble faute,
Et ne dis pas : c'est moins que rien.
Va, si faible que soit l'importance ou le nombre
De tes erreurs, on les saura;
De tes faux pas, on les verra,
Car un cheveu porte son ombre!

Et celle-ci : *Des académies de Pékin, extrait du livre de paroles mémorables de l'empereur Tchien-Loug :* un temple académique, disait en vers chinois le grand prince :

Un temple académique est un de ces endroits
Tristes, brumeux et froids
Où s'embaument l'un l'autre avec cérémonie
Des hommes de génie,
Que leur propre mérite au-delà du trépas
Ne conserverait pas :
Et c'est pourquoi, sans doute, on voit tant de momies
Dans les académies.

Disons encore celle-ci :

Qu'est-ce l'âme ?
C'est un souffle immatériel,
C'est une flamme
Qui brûle en montant vers le ciel!

Vous ne vous lasseriez pas de me voir dérouler toutes ces charmantes miniatures si amoureusement achevées, mais l'aiguille fatale m'avertit que le temps s'écoule et qu'il faut résister à la tentation de vous lire des pièces plus longues ; nous n'aurions que l'embarras du choix ; *le Singe qui vend de la mémoire*, *l'Art de faire semblant* et tant d'autres encore où, sous la forme la plus légère, il a renfermé des préceptes si sages.

L'épître a fourni à M. Dusillet l'occasion de rivaliser avec son père ; relisez celle qu'il a composée sur l'*Ambition*, vous admirerez avec quel bonheur il sait couper le vers de dix syllabes, vous applaudirez à la pensée philosophique exprimée du ton le plus badin et le plus enjoué.

M. Dusillet contait à merveille, il en possédait l'art ou plutôt il en avait le don. *La Messe du Revenant* ne vous a-t-elle pas tour à tour fait frissonner et sourire ? *Montfaucon*, les derniers vers qu'il vous ait fait entendre, ne vous a-t-il enchanté ? Pas un vers qui ne soit parfait, pas une image qui ne soit réussie, c'est un petit chef-d'œuvre.

Sur ce mont de forme arrondie,
Gigantesque éboulis, du grand mont détaché,
Dont j'admire avec toi l'attitude hardie,
Entre ces deux ravins assis et retranché,
Comme au fond d'un vaste portique
Contemple ce manoir gothique,
Ce superbe nid de vautours,
A l'heure où la nuit tombe, et, sur les alentours
Commence à dérouler son voile fantastique.
Ces deux restes de tours et ce rempart croulant,

Qui gardent la vallée, où d'un fleuve indolent
Les paisibles ondes cheminent,
Et que d'apres rochers à l'orient dominent,
C'est Montfaucon !......

Vous avez vu le vieux manoir, vous croyez le voir encore, tant la description est magique et fidèle.

Apre travailleur, amant de la lutte poétique, M. Dusillet n'a pas craint d'affronter les rudes labeurs de la traduction ; Horace, Pindare et Virgile ont, tour à tour, tenté sa muse. Il n'a pas été moins heureux dans ce genre si ingrat et si difficile qu'il ne l'a été dans tous ceux qu'il a essayés. Il a été fidèle, il est resté original. Au mois de janvier 1854, il vous a lu la traduction de la sixième satire du deuxième livre d'Horace. Avec quel bonheur, quelle verve, quel entrain, et je dirai presque quelle mélancolie, il a rendu les vers si connus du poète latin !

Laissez-moi vous en dire quelques-uns :

Quand donc te reverrai-je, ô campagne chérie ?
Quand pourrai-je en ton sein couler mes heureux jours
Et goûter à mon aise, en partageant leurs cours
Entre l'oisiveté, le sommeil et l'étude,
L'oubli délicieux de tant d'inquiétude ?
Quand me permettra-t-on d'offrir à mes amis
Auprès de mon foyer sans façon réunis...

Hélas comment continuer ? Combien ce passage devient d'une poignante tristesse quand on se souvient que c'est à la campagne que la tombe vient de s'ouvrir pour le poète, à la campagne, dont il comprenait si bien

Digitized by Google

tout le charme et où il se promettait de couler encore d'heureux jours.....

M. Dusillet avait conservé les traditions religieuses de ses ancêtres ; il ne craignait pas de montrer ses croyances et d'affirmer sa foi. Ses vers en sont un témoignage.

Aussi, la religion étendit la main sur sa couche funèbre, elle en éloigna les terreurs de la mort, et il s'endormit en causant avec sa compagne chérie.

Après avoir, avec un soin pieux, esquissé, à grands traits, cette vie pleine de nobles travaux, je me suis demandé si j'avais été toujours vrai ; si la respectueuse affection du collègue, les souvenirs émus du compatriote n'avaient pas guidé ma plume quand elle ne traçait que des louanges. Alors j'ai voulu connaître les fautes, savoir les faiblesses. Pauvre humanité, j'ai compté sur toi pour les découvrir. J'ai si souvent sondé la profondeur de tes misères que j'ai compté sur toi. L'envie te rend si clairvoyante, ton orgueil, quand il est froissé par la supériorité sociale ou par la hauteur du talent, sait si bien découvrir les endroits vulnérables, que j'ai compté sur toi ! Eh bien, je n'ai rien trouvé. Au nom de l'homme, j'ai recueilli des larmes attendries, et cependant je n'ai pas pénétré dans ces lieux où, en se cachant, il était allé sécher des pleurs ; au nom du magistrat, les fronts se sont découverts, il n'avait inspiré que des respects ; au nom du poète, j'ai vu sur bien des lèvres se dessiner des sourires, reflets du sien, de ce sourire qui avait tant de finesse et de

malicieuse bonhomie, mais bientôt ils s'éteignaient à la pensée que la mort avait brisé sa lyre !

Heureuse, Messieurs, la compagnie dont les suffrages se sont fixés sur un homme comme M. Dusillet. Elle s'illustre par ses travaux et elle grandit par son exemple !

DISCOURS DE RÉCEPTION

Par M. le Docteur SANDERET,

DIRECTEUR DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE.

MESSIEURS,

Je dois ma première pensée à l'expression de ma gratitude pour l'honneur inespéré que j'ai reçu de l'Académie de Besançon. C'est une haute distinction, dont je sens tout le prix, que d'appartenir à une compagnie vouée au culte des choses élevées de l'esprit, aux nobles préoccupations qui l'ont fondée et qui la conservent toujours vivante, féconde et respectée. Mais elle a ses obligations et ses périls, et je cherche avec une certaine crainte qu'elle est la part que mon dévouement peut apporter à une œuvre si fermement poursuivie. Si j'interroge le passé, je vois l'Académie porter son activité sur toutes les branches du savoir humain, et les hommes distingués qu'elle compte dans ses rangs, aborder, avec les plus heureuses fortunes, les côtés supérieurs du domaine intellectuel et nous faire applaudir tous les succès et tous les mérites. Mais lorsqu'elle accepte les bonnes volontés, elle ne peut leur demander de dangereuses ambitions, et si l'effort entrepris représente une utilité réelle et un but légitimement cherché, elle per-

met à chacun de rester dans la voie connue où il marche avec sécurité. Telles est l'idée que je prends de ma situation. Au reste, dans ces sphères plus réservées, plus chères à mes études et à mes gouts, il y a des services à rendre, de sérieux enseignements à recueillir, et j'incline à penser que si, en parlant de la santé et de ses lois, ignorées autant que méconnues, quoiqu'on en pense, je pouvais appliquer ces connaissances à des conditions rapprochées de nous et de nos besoins, ce serait encore obéir à l'esprit de l'institution et servir, dans la mesure de mes forces, cette belle province qui garde toujours, dans le sentiment de chacun de nous, son nom, sa saveur native et sa glorieuse personnalité.

Si ce projet était accepté, protégé par le précieux privilège des compagnies savantes et lettrées, de préparer aux plus humbles de ceux qu'elles appellent quelque chose de l'attention et de l'intérêt qu'inspirent leurs travaux, je remercierais l'Académie de m'avoir ouvert cette enceinte où je suis assuré de trouver, confondus dans un naturel accord, l'amour des lettres, les traditions du goût et du savoir et la plus généreuse bienveillance.

Mais avant d'entreprendre ces études, d'une application plus particulière et plus intime, je voudrais présenter quelques considérations sur l'état actuel de la science relativement au soin de la santé publique, essayer de montrer ce qu'est aujourd'hui l'hygiène dans ses rapports avec la société.

Les généralités qui vont suivre ne sont donc qu'une

Digitized by Google

introduction à des travaux d'un intérêt plus immédiat, et comme le premier trait d'un dessein plus étendu.

Mais cette large et difficile question de l'hygiène qui embrasse toutes les conditions physiques et morales de l'homme, au service de laquelle viennent se rencontrer toute la série des productions biologiques, toutes les données des sciences physiques et naturelles, et qui, dans son application, se mêle étroitement aux lois et aux mœurs des nations, cette science, d'un si grand avenir, m'accordera-t-on, sans réserves, qu'elle est l'objet de la médecine, son but reconnu, son domaine incontesté? « S'il est possible de perfectionner l'espèce humaine, a dit Descartes, c'est dans la médecine qu'il en faut chercher les moyens. » Or, cette recherche du progrès de l'homme dans la libre expansion de son développement, la médecine se l'est plus que jamais appropriée; elle en a fait son œuvre, son bien, sa persévérante passion. Passant tour à tour de l'étude des lois de la vie à l'observation des faits sociaux et appliquant la connaissance de l'homme à l'amélioration des hommes, elle a montré depuis longtemps, dans ses indications les plus pratiques et dans ses conceptions les plus élevées, que pour elle l'étude de l'homme individuel n'est que l'introduction à l'étude de l'homme collectif, et chaque jour l'économie politique et les civilisations viennent demander, à son enseignement et à ses livres, le résultat de ses investigations et de ses travaux.

J'aime à la considérer dans ces destinées agrandies, à rappeler ses généreux rapports avec la société. Je ne

sais aucune profession qui livre avec plus de libéralité son temps et son action aux nécessités publiques. Elle reçoit en plein cœur, si j'ose ainsi dire, les pressantes sollicitations des besoins et des misères ; tout progrès qui se cherche dans cette voie la trouve prête à l'effort, et elle y a marqué si vivement son passage qu'elle est devenue l'expression la plus complète et la plus populaire du travail dans lequel est engagé le problème toujours présent du bonheur des hommes.

C'est que la médecine, fidèle au rôle que lui ont donné le sentiment public et la tradition, suit d'une marche égale et constante, dans ses transformations successives, l'humanité qui lui appartient, et qu'après s'être montrée secourable et consolante pour les douleurs privées, elle s'est faite, quand il l'a fallu, science économique et sociale.

Et sous cette forme nouvelle, étendant son domaine devenu bientôt sans limites, elle étudie, elle interprête, elle change au profit de l'homme les éléments du monde ; elle ne le défend plus seulement contre les maladies qui l'accablent, elle le protége contre les maux qui le menacent, et le saisissant, dans une étreinte inquiète, au milieu des accidents variés et souvent ennemis de son existence isolée et collective, elle trace des règles, elle dicte des préceptes, elle donne des exemples ; elle édifie enfin la doctrine de la vie saine et longue, elle institue les lois de l'hygiène sociale : L'hygiène, dernier terme de la science, couronnement de toutes ses conquêtes, et dont on mesurerait dès aujourd'hui la valeur et les services si elle n'avait, pour l'ar-

Digitized by Google

rêter, des résistances contre lesquelles elle est jusqu'ici sans pouvoir, l'ignorance, la misère, les vices des hommes et leur triste héritage.

Et ce but suprême de l'amélioration croissante dans les destinées de l'espèce humaine, liée au progrès des sciences, elle le poursuit dans toutes les directions, dans tous les milieux, sous toutes les latitudes, avec le sentiment de la solidarité universelle. Car c'est encore un de ses caractères, celui-là tout moderne, qu'elle n'est bornée dans ses aspirations, ni par les inégalités du sol, ni par les préjugés, ni par les rivalités des peuples. Placée sur des hauteurs où les nationalités s'effacent et du sommet desquelles elle n'aperçoit que des hommes confondus dans une seule et sainte préoccupation, elle ne connaît ni barrières, ni idiômes, ni amis, ni ennemis. Comme la religion qui prodigue ses bienfaits sans regarder aux frontières, elle ne demande au blessé ni son origine ni son drapeau. Supérieure à l'idée de patrie, elle n'est ni française, ni russe, ni autrichienne, elle est humaine, et c'est là sa gloire, sa force et son éternité.

Voilà son droit. C'est ainsi qu'elle comprend la mission que lui réserve l'avenir dans la voie de paix et de justice où s'engage avec tant d'ardeur et d'espérances la civilisation moderne.

L'hygiène, entendue dans une large acception, est la recherche et l'application raisonnée de tout ce qui peut améliorer les conditions physiques et morales de l'humanité.

Si c'est au besoin instinctif et providentiel de la con-

servation que la médecine a dû son origine, l'hygiène publique trouve la sienne dans le besoin qu'éprouve la société de s'organiser pour la résistance et pour la durée; elle est la condition de ses évolutions et de son développement dans l'avenir; l'hygiène, en un mot, c'est la médecine des collections. Aussi dans toute société prévoyante, elle devient inévitablement une des premières nécessités publiques. Partout où le gouvernement, quelle que soit sa nature, a la conscience de sa mission et de sa responsabilité, elle a sa place dans les institutions. La forme qu'elle reçoit est seulement variable suivant que la civilisation est plus près de son berceau, ou plus avancée et plus régulière dans son développement. Dans les nations nouvelles, ses procédés sont confondus avec les prescriptions religieuses et relèvent de l'action sacerdotale. Plus tard elle entre dans les lois et dans les mœurs, et elle est estimée ce que vaut la vie humaine dans la conscience publique. La barbarie, les civilisations déviées ou corrompues sont les seules qui n'attachent pas plus d'importance à la médecine sociale que de respect à la vie des hommes.

Lycurgue, qui pense à la patrie, règle par des lois tous les détails de l'éducation de la jeunesse et de la vie de la nation qu'il veut publique, ouverte et commune. Il faut, à la défense de la liberté de Sparte, les qualités viriles, la force, le courage, la patience, la sobriété. Ces institutions, ces préceptes et jusqu'au régime fameux du brouet noir, ont-ils été inutiles aux mâles vertus de ce peuple, si petit par le nombre et si grand dans l'histoire?

Digitized by Google

Moïse, chef inspiré d'un peuple qu'il veut former pour l'entreprise et la conquête, comprend, dans les obligations, dans les cérémonies du culte, ses prescriptions sanitaires. L'hygiène trouve ainsi sa sanction dans la religion. Et bientôt, de cette multitude indocile, toujours prête au murmure ou frémissante sous le joug, il fait une nation qu'il conduit jusqu'aux portes de cette terre choisie où se développera, sous la protection de ses règles, l'historique évolution que préparait la prévision toute puissante du législateur.

La Grèce civilisée, lettrée et déjà savante, s'inspire d'un art relativement plus avancé. Elle a tout à la fois des institutions et des mœurs; près d'elle l'éducation physique, le régime, les exercices, les bains, les gymnases, tout ce soin de la vie organique que favorise un climat heureux, donnent ce peuple que rien ne fait oublier, moins remarquable encore par l'éclat de ses conceptions que modèle éternel des qualités suprêmes, le goût, la mesure, les proportions, tout ce qui constitue la beauté souveraine des productions intellectuelles, et l'on ne peut méconnaitre, dans son œuvre, l'expression de cette harmonie parfaite de la forme extérieure et de l'âme, de la terre et du ciel.

Rome emprunte à la Grèce les conditions et les formes de la conduite privée de la vie. Mais personne n'ignore le rang qu'occupait chez elle l'hygiène publique dans ses plus importantes manifestations, et les œuvres de son edilité, marquées au coin d'une si merveilleuse intelligence pratique et d'une incontestable grandenr. Qu'elle est la nation moderne, si fière qu'elle

puisse être, qui peut se glorifier d'avoir dépassé les Romains dans les vastes travaux d'intérêt public où ils excellèrent, les acqueducs, les égouts et ces grandes voies qui leur ouvraient la conquête et le commerce du monde?

Ces faits, seulement indiqués, afin d'établir leur rapport avec la question qui nous occupe, témoignent par une réalité significative, du souci de la santé publique au point de vue de l'intérêt national. Mais dans les vues qu'aujourd'hui nous devons poursuivre, le passé tout remarquable qu'il se présente et même avec certaines supériorités qui mériteraient d'être relevées, ne peut être invoqué pour servir d'exemple et de moyen aux besoins du monde moderne. Entre lui et nous, il existe une profonde séparation, une double lacune.

Le passé n'a pu, malgré ses efforts, remplir toutes ses espérances; des élémens essentiels, parce qu'ils portent sur les conditions absolues de l'humanité, lui faisaient nécessairement défaut.

En effet, si la médecine ancienne avait pu arriver, par l'analyse de l'homme considéré dans ses manifestations physiologiques et morales, à des résultats précieux, longtemps inattendus et qu'attestent éloquemment les impérissables monuments de son histoire, elle n'avait pu pénétrer la nature des choses extérieures, parce que l'imperfection des sciences physiques et naturelles ne lui permettait pas de le tenter autrement que par la voie de l'hypothèse et de l'imagination. Les moyens qu'elle applique, l'influence des milieux, les modificateurs infinis de l'homme, relèvent d'un ordre

Digitized by Google

de connaissances que la contemplation de l'organisme n'avait pu suffire à lui donner. Pour qu'elle se séparât enfin de ces évolutions successives et toujours incomplètes, il fallait que les sciences fussent instituées, qui créent ou rectifient son savoir, qui révèlent à ses yeux les réalités du monde, et lui transmettent, avec des principes souverains dans la recherche de la vérité, les connaissances positives qui seules peuvent éclairer ses actes et donner à ses préceptes l'autorité de la raison.

Le passé ne pouvait donc instituer l'hygiène vraiment scientifique. Mais il n'a pu davantage lui donner son caractère humain et social, parce qu'autre chose encore lui manquait.

Qui ne sait en effet combien sont insuffisants les procédés de l'ancien monde; quelle grave, quelle immense lacune dans les conditions faites à l'homme collectif? Dans les exemples que nous avons cités, que voyons-nous? Tantôt l'action puissante d'un homme supérieur qui veut organiser des forces pour les besoins de la lutte, tantôt les fruits amassés d'une civilisation brillante qui poursuit la recherche du bien être et les satisfactions matérielles, qui cherche le développement des qualités guerrières, la régularité de la vie physique et la culte de la beauté. Mais l'idée humaine, c'est à dire le respect de l'homme, le souci des petits, des faibles, où les trouver? Sparte, dans son rude fanatisme, rejette les enfants difformes ou d'une chétive constitution. Platon n'accorde les secours de la médecine qu'à ceux qui sont doués d'un beau corps, et selon lui, le soin d'une santé débile rend l'homme à charge à la patrie.

Plus humaine, la loi Mosaïque a cependant de singulières rigueurs et de bien cruelles séquestrations. Chez tous, l'étranger, l'ennemi, l'esclave, l'incurable sont repoussés de toute pitié. Les philosophies, discourant éloquemment des souffrances humaines, faisaient quelques heureux parce qu'elles faisaient des sages; mais elles restaient inutiles à ce qui compose l'humanité entière, et partout dominait la longue injustice des inégalités sociales, jusqu'au jour où, dans l'aréopage d'Athènes, Saint-Paul rétablit le droit de tous avec cette simple et grande parole : Dieu a fait naître d'un seul sang tout le genre humain.

C'est le sentiment de la fraternité humaine, sorti du christianisme et devenu la loi morale du monde moderne, qui a donné à la préoccupation des hommes son action étendue et son nouveau caractère. Dans les siécles troublés, la charité commencait l'hygiène. Mais dans sa marche douloureuse et trop souvent interrompue vers le principe de l'union parmi les hommes, la civilisation essayait résolument cette tâche de faire de chaque nation, de l'humanité entière une grande famille reposant sur la liberté du perfectionnement. Bientôt elle embrassait tous les êtres dans une sollicitude publique et collective, en laissant à chacun ce qui doit rester inaltérable, l'initiative des actes, l'indépendance et la dignité.

Ainsi, la situation intellectuelle et morale du monde présent nous a donné une conception de l'homme incontestablement supérieure à celle du passé. L'hygiène devient exacte, précise, savante; elle se déplace,

Digitized by Google

en se portant des individus aux collections, et c'est là le point qui nous importe. Cette préoccupation générale, ne s'est jamais, à coup sûr, montrée comme aujourd'hui, dominante, universelle; elle est une des tendances les plus évidentes de l'esprit moderne dans le gouvernement et l'administration des états, et l'on a pu dire, avec une parfaite justesse, que l'hygiène est devenue, en politique, une maxime sociale, et dans son exercice public, une science.

Nous devrons ajouter, pour embrasser la vérité complète du moment, qnn les termes longtemps immobiles du problème sont aujourd'hui changés. En effet, au milieu de la constance relative dans laquelle se maintient l'humanité, les grands incidens de la vie publique et privée de nos jours, avec leurs actions plus certaines et leurs besoins plus impérieux, constituent des milieux nouveaux où s'agite, dans des évolutions entièrement modernes, la santé et la maladie. En même temps, les méthodes de recherche ont conduit à des découvertes qui exercent déjà sur les conditions générales de l'existence, une influence sérieuse et rapide, partout ressentie.

Il faudrait de longs développements pour analyser les circonstances multipliées dans lesquelles la science s'applique aux nécessités de la vie physique des hommes; ce n'en est ici ni l'occasion ni le moment. Mais me permettra-t-on de signaler brièvement quelques exemples empruntés aux formes les plus générales et les mieux connues de l'activité humaine?

L'industrie moderne, entraînée par un mouvement

infini, remplit une place immense dans notre société. Avec ses merveilleux produits, ses brillantes perspectives et le fruit élevé de ses salaires, elle absorbe une grande partie des intelligences supérieures, et applique à ses œuvres des populations entières. Le travail industriel est donc devenu un élément capital de la prospérité matérielle des peuples.

Mais l'industrie sera-t-elle abandonnée à ses hasards, à ses audaces? La laissera-t-on épuiser les générations par un travail meurtrier, user l'homme à son service sans prudence et sans scrupule, nous montrer l'exemple de villes entières où l'ouvrier ne peut attiendre l'âge de 40 ans, altérer enfin impunément auprès d'elle pour toute une population, les éléments naturels qui entretiennent la force et la vie?

L'industrie ne doit être libre que sous la condition que son exercice n'apportera aucun dommage à l'intérêt général; quelle que grande que soit sa position dans notre ordre social, il y a quelque chose de plus recommandable encore, c'est la santé des hommes. Aussi la société veille, la science agit, elle cherche, elle a trouvé et bientôt elle renouvelle les procédés, détruit les pernicieuses influences, rend innocentes des opérations jusques la désastreuses, change en moyen de bien-être ce qui était un péril public, fait sortir de produits, inutiles et immondes quelquefois, une source féconde de richesses, et ses succès, bénis par le travailleur, ne sont pas les moins saisissantes parmi les transformations dont nous sommes tous les jours les témoins émerveillés.

Digitized by Google

La solidarité des intérêts, le besoin de rapprochement, l'attrait des grands centres pour les satisfactions du luxe, du plaisir ou de l'ambition, ont groupé les hommes et constitué les agglomérations des villes, accrues, depuis trente ans, par toutes les entreprises d'utilité publique qui ont entrainé, loin des campagnes, une vaste émigration.

Les grandes villes seraient inhabitables si elles n'étaient soumises à une organisation sanitaire. Tous les genres de danger sont accumulés dans leur enceinte et les hommes réunis pour vivre en commun apportent avec eux des causes de maladie et de mort qui se développent quand une hygiène bien entendue ne vient pas les anéantir.

Chaque groupe, chaque collection constitue ainsi une unité vivante qui a sa physiologie personnelle et son hygiène propre, et nous avons sans cesse sous les yeux le spectacle de tout ce qu'entreprennent la science et les administrations vigilantes pour la protection et la prospérité de la vie commune. On jouit de ces efforts en les ignorant; on passe indiférent devant ce qui s'accomplit pour aider l'homme dans le souci et la responsabilité de sa propre conservation. Souvent même tant de sollicitude est mise en défaut par l'incurie et le mauvais vouloir; on va jusqu'à contester à la société le droit d'intervenir. Quand elle prend la tutèle de la santé publique, quand elle veut la défendre partout et toujours contre les aggressions de l'ignorance, de la fraude ou de la cupidité, on lui oppose la liberté, la spontanéité humaine; il faut, dit-on, laisser à chacun la res-

ponsabilité de ses actes, le droit et le soin de sa propre défense. Sans doute, créer des mœurs, est plus important, est plus élevé que faire des lois. Mais jusqu'au jour où le respect du droit des autres sera devenu, non plus seulement un principe auquel il faut une sanction pénale, mais un sentiment actif, intime et profond, faisant partie de l'humanité, il sera besoin de surveiller et de défendre. En matière de santé publique, tout le monde est mineur. Le droit commun, c'est le droit inviolable de chacun à la jouissance entière et parfaite des conditions de la vie, et quand ces conditions sont altérées, l'œuvre de la société est de couvrir ce qui est en péril ou ce qui souffre de sa vigilante et sévère protection.

Il est encore un point que je voudrais indiquer parce qu'il représente une des faces les plus curieuses et les plus nouvelles de l'hygiène, celle qui est constituée par l'étude des influences du sol et des climats.

Notre époque présente un spectacle qui est assurément sans analogue dans l'histoire du passé. L'homme armé de forces nouvelles, franchit les distances, essaie de toutes les régions et de toutes les latitudes, et c'est dans ces migrations lointaines qu'il apprend à connaître les relations qui existent entre lui et les nouveaux milieux qu'il tente, et les réactions que subit son organisme par l'action de l'air, de la terre et des eaux.

Sans parler des variétés de l'espèce humaine suivant les climats, des nuances surviennent dans l'organisation physique de l'homme, dans le jeu de ses fonctions et dont certaines maladies spéciales sont l'expression la

Digitized by Google

plus accusée. La plique ne se voit qu'en Pologne, le choléra fait sa résidence habituelle dans les contrées humides et chaudes du Gange; la peste est endémique à Constantinople, le goître et le crétinisme dans les vallées étroites du Valais et de la Savoie, la fièvre intermittente dans nos plaines marécageuses et en Afrique, sous sa forme la plus meurtrière, l'ophtalmie en Egypte, la phtisie en Angleterre, le scorbut en Hollande, la fièvre jaune sur le littoral de l'Amérique du nord ou dans les terres chaudes du Golfe Mexicain, et l'on pourrait dresser ainsi une carte morbide du globe.

Or, dans le mouvement actuel du monde, avec les migrations qu'inspirent l'esprit d'entreprise et d'aventure, l'amour du lucre ou de plus nobles ambitions, à chaque instant l'humanité va chercher les hasards de nouvelles influences. Le théâtre de la vie humaine se déplacera-t-il? hier l'Asie, aujourd'hui l'Europe et déjà l'Amérique, demain peut-être l'Australie, je ne sais. Mais ce qu'il faut recueillir, ce sont les résultats que nous ont donnés l'observation et l'étude de ces voyageurs volontaires ou armés, les notions précieuses qui ont été rassemblées pour constituer cette hygiène générale dans laquelle l'homme, mis en contact avec tous les modificateurs cosmiques et dans le libre exercice de son intelligence et de sa volonté, nous révèle une double puissance en assouplissant son organisme à de nouveaux besoins, ou en changeant la nature entière et la refaisant à son usage.

Qui pourrait d'ailleurs, au siécle où nous vivons, limiter l'avenir de ces considérations, et mesurer d'ici,

ce que vaudront plus tard, à un point de vue général, ces surprenants déplacements ? Ces émigrations peuvent prendre bientôt l'importance d'une question humanitaire, et la médecine hygiénique, dans ses méditations sur l'homme physique et moral, voit peut être dans ce cosmopolitisme transformant les hommes, fusionnant les races, le moyen de faire disparaitre les endémies locales, les foyers de crétinisme et d'amoindrissement, les dégénérescences des populations usées et vieillies, en un mot le signal de la régénération de l'espèce humaine.

Ces dernières questions, d'un intérêt si neuf et si vrai, ont été parmi nous l'objet des travaux les plus remarquables, et je manquerais à la justice et à mon cœur si je négligeais de signaler à la reconnaissance publique les hommes auxquels nous devons la plus grande partie de ces curieuses et profondes études. Ce sont les médecins de la marine et de l'armée de France, ce sont ces frères que nous honorons et dont nous sommes fiers, qui savent unir aux héroïques qualités du soldat l'ardeur des recherches et la passion du savoir, et je salue en passant ces nobles représentants de la science qui portent dans tous les mondes, avec ses dévouements et ses bienfaits, sa chaude lumière, sa généreuse influence et sa vertu civilisatrice.

Ces aspects de la vie moderne qu'à regret je n'ai pu qu'ébaucher, suffisent cependant à nous représenter l'hygiène en action ; l'hygiène étudiant tout ce qui se rapporte aux influences qui peuvent troubler ou détruire l'ordre physiologique, tous les perfectionnements

que les sciences physiques et chimiques ont imaginés pour assurer l'existence et la rendre meilleure ; enfin l'histoire pratique des moyens que l'observation directe et l'expérience des nations considèrent comme propres à protéger la vie des sociétés. Ils attestent cet effort énergique et persévérant dans lequel les sciences naturelles s'associent aux sciences morales et politiques pour améliorer l'humanité et lui préparer des conditions certaines de bien-être, d'expansion et de grandeur.

Un jour viendra où la société, organisée par l'hygiène, luttera en masse contre les agents destructeurs qui l'environnent. Lorsque l'homme, abandonnant enfin les errements des vieux âges, dirigera ses armes et son génie contre les accidents qui constituent le désordre matériel de la nature; lorsque l'industrie, séparée des vues étroites de l'égoisme et de la spéculation, se mettra noblement au service de l'intérêt commun, et qu'elle aidera l'humanité dans ses aspirations vers le bonheur; lorsque les forces merveilleuses dont le siècle dispose seront appliquées à transformer la terre, à la rendre en tous lieux assainie et féconde ; à ouvrir les grandes cités pour y verser l'air et le soleil, ces biens du ciel qui sont à tous ; lorsque les sciences, illuminant tous les esprits d'un éclat égal, auront répandu partout le secret de leurs procédés et la sûreté de leurs lois, alors, possesseur intelligent des bienfaits du monde et véritable roi de la création, l'homme pourra chercher avec confiance le but suprême, le progrès et la prospérité universelle, non par le progrès inépuisable,

la perfectibilité indéfinie, folie que repoussent l'histoire et l'invariabilité physique et morale de l'humanité; doctrine coupable outrageant l'œuvre de Dieu et corrompant l'homme par l'orgueil et par des espérances inassouvies, mais le progrès légitime, cette grande et belle vocation dans laquelle, sous l'inspiration des sentiments les plus élevés de sa nature et le regard porté vers l'avenir qui l'attend, il marchera, l'âme droite, saine et libre, avec la force et la beauté reconquises de sa divine origine, dans les voies glorieuses de ses providentielles destinées.

Digitized by Google

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT

A M. le Docteur SANDERET.

Monsieur,

Lorsque les suffrages de l'Académie se sont arrêtés sur vous, elle savait depuis longtemps combien vous en étiez digne. Elle connaissait l'habile direction que vous donnez à l'école de médecine, la valeur de votre cours, dans lequel vous avez la rare bonne fortune de dissimuler l'aridité du précepte sous la forme la plus élégante et la plus châtiée.

Elle avait aussi apprécié vos travaux de médecin légiste qui, dans l'enceinte redoutable de la cour d'assises, vous ont valu, de la part d'un éminent magistrat, ce témoignage aussi flatteur qu'il est précieux : les opinions de M. Sanderet sont des arrêts.

Le discours que vous venez de nous lire nous est une nouvelle preuve de la variété de vos connaissances, de votre science médicale et de votre éminent talent d'écrivain. M'est-il possible d'y répondre ? le sanctuaire de la science n'est ouvert qu'aux initiés, mais ce que je puis au moins constater, c'est le charme sous lequel il nous a tous tenus tant que votre voix s'est fait entendre.

Qu'il prenne place à côté de ceux que vous avez prononcés aux rentrées solennelles des facultés, discours dans lesquels vous avez déjà montré non pas seulement votre science et votre habileté littéraire, mais prouvé que vous saviez puiser dans votre cœur la plus haute et la plus louable impartialité.

PIÈCE DE VERS

Par M. Ch. VIANCIN.

Messieurs,

Dans son numéro de décembre dernier, le *Musée des Familles* a publié, sur la solennité de Noël et sous le nom de M. l'abbé Gabriel, curé de Saint-Merry, un morceau de prose étincelant de poésie. — Un irrésistible désir d'en revêtir une partie des formes de notre versification s'est emparé de moi. En m'imposant cette difficulté et en ajoutant à mon essai quelque peu de mes propres inspirations, je n'ai fait peut-être qu'affaiblir les grandes idées de mon modèle ; mais s'il est vrai que je n'aie pu échapper au danger d'en altérer le coloris, personne du moins, quant au fond, ne me contestera le mérite de les avoir religieusement respectées.

NOËL.

Voici, voici le jour d'ineffable mystère.
Gloire éternelle à Dieu dans les hauteurs du ciel !
Hommes de bon vouloir, paix à vous sur la terre !
        Voici le grand jour de Noël.

Aux cieux il est chanté par tous les chœurs des anges,
Par d'innombrables voix au terrestre séjour.
De tous côtés répond aux divines phalanges
Un cri d'allégresse et d'amour.

Dans le creux des vallons, au sommet des montagnes,
A travers les forêts, les fleuves et les mers,
Des plus riches cités aux plus pauvres campagnes,
Il retentit dans l'univers.

Noël, Noël! — ce mot vient ranimer la flamme
Des vertus que doit l'homme aux préceptes divins;
Il pénètre les cœurs, il vibre d'âme en âme
Comme un accord des séraphins.

Salut, ô Bethléem, ville du Roi-Prophète,
Souveraine des murs du nom le plus altier!
Ton sol doit tressaillir au retour de ta fête :
C'est la fête du monde entier.

Rien n'a pu t'effacer, ô berceau du Messie
Que signale à jamais le doigt du Créateur;
Rien n'a pu t'obscurcir, sereine poésie,
De la crêche du Rédempteur.

Ni les jours désastreux creusant de noirs abîmes,
Ni les ébranlements des révolutions,
Ni les sanglants combats qui jonchent de victimes
Le théâtre des nations,

Rien, rien n'a fait pâlir ta splendide auréole :
Elle étend sa lumière aux bords les plus lointains
Et nous conduit, semblable à l'étoile du pôle,
A nos véritables destins.

Tout passe, tout finit, tout s'éteint dans ce monde :
Quel nom, quel souvenir s'éternise ici bas?
C'est toi, divine crêche, en merveilles féconde,
C'est toi qui ne disparais pas.

Digitized by Google

Le Fils du Roi des rois est né dans une étable,
Et ce lieu tout rempli de sa divinité
Est aussi devenu le berceau mémorable
De la nouvelle humanité.

Noël! c'est l'avant-goût de la vie éternelle,
C'est l'accent précurseur des saints ravissements ;
Il cause au cœur de l'homme, heureux d'être fidèle,
D'ineffables tressaillements.

*

Noël annonce la naissance
Du triomphateur des enfers,
De l'Enfant-Dieu dont la puissance
Du pécheur brisera les fers.
Dans cette humble et sombre demeure
Où les temps marqués l'ont conduit,
Il arrive au monde à son heure...
Et quelle est cette heure? — Minuit!

Minuit! — l'heure des épouvantes,
Où des langues de feu livides et mouvantes
A la surface des tombeaux
S'élèvent quelquefois en sinistres flambeaux,
L'heure où la peur croit voir plus d'un pâle fantôme
Sortir du ténébreux royaume,
Pour se plaindre aux vivants des rigueurs de son sort,
L'heure des noirs complots, du crime et de la mort,
L'heure qui sonne la dernière
De chacun de nos jours dont le nombre incertain
Ne promet à nulle paupière
Un seul rayon de lendemain.
Eh bien!... se peut-il qu'on le croie?
L'Eternel en a fait, en créant le Sauveur,
L'heure d'espérance, de joie,
De prière, d'amour, de vie et de bonheur.

Le minuit de Noël c'est l'heure de la grâce,
L'heure des anges et de Dieu,
L'heure du saint flambeau que nul astre n'efface
Et qui doit sur le monde, un jour, luire en tout lieu.
Si le minuit de la nature
Marque la fin des jours que le ciel te mesure,
O fugitive humanité,
Le minuit de Noël est l'aube blanchissante
Que suit dans sa splendeur, immense, éblouissante,
Le soleil de l'éternité.

*

Le fils qu'à des époux un Dieu propice envoye
Fait battre deux seuls cœurs d'une indicible joie;
Mais l'enfant qu'il nous donne à l'heure de Noël
Réjouit à la fois et la terre et le ciel.
Il appartient à tous celui qui vient de naître :
Conçu dans le plus chaste sein,
C'est le fils du souverain être;
Mais c'est aussi l'enfant de tout le genre humain.

Regardez au berceau de l'infime indigence :
Seule y paraît la pauvreté.
Regardez au berceau d'une illustre opulence,
De la suprême dignité ;
On n'y voit que des grands, flatteurs de la puissance.
Berceau du divin nouveau né,
Le ciel veut que tu sois bien mieux environné;
Nul des autres n'a rien, non rien qui te ressemble:
A tes pieds viennent à la fois,
A tes pieds humblement se prosternent ensemble
Le pauvre et l'opulent, les bergers et les rois.
Sur toi s'ouvrent les cieux et l'archange s'incline
Vers tes adorateurs confondus à genoux;
Dans ton asile obscur la nature divine

Digitized by Google

A la nature humaine a donné rendez-vous.
Par un pacte sacré l'une à l'autre s'attache ;
Au salut des mortels, pour se voir immolé.
Le Verbe s'est fait chair, et le Dieu qui se cache
En celui qui se montre est surtout révélé.

CANTIQUE.

Célébrons notre délivrance,
Répétons, élevons au ciel
Le cri de la reconnaissance :
Noël ! Noël !

Aux hymnes du saint ministère,
Peuples, joignez, mêlez vos voix ;
Et vous, puissances de la terre,
Chantez le souverain des rois.
Pour être digne de mémoire,
Vient de lui tout ce qu'il vous faut ;
David mettait surtout sa gloire
A louer celle du Très-Haut.
Célébrons.. , etc.

Chantez, élite bien-aimée,
Membres souffrants de Jésus-Christ,
Misère aux pleurs accoutumée,
Pauvres de corps, pauvres d'esprit.
Plus vous sont amers vos calices
Et des heureux le froid dédain,
Plus vous prendrez part aux délices
Que promet le futur Eden.
Célébrons..., etc.

Chantez jeunesse pure encore
Du venin qui fait les pervers,
Chantez la renaissante aurore
Du jour qu'attendait l'univers.

Digitized by Google

Chantez, chantez, vierges parées
Du charme des cœurs innocents ;
Du haut des splendeurs éthérées
Marie entendra vos accents.
Célébrons..., etc.

Chantez, enfants, chantez la fête
De votre modèle accompli ;
Vieillards, chantez, vous dont la tête
Penche sur un corps affaibli.
Pour bénir Dieu, lorsque succombe
Au poids des ans votre vigueur,
Retrouvez au bord de la tombe
La jeunesse de votre cœur.

Célébrons notre délivrance,
Répétons, élevons au ciel
Le cri de la reconnaissance :
Noël ! Noël !

DE L'INTRODUCTION

DES CARMÉLITES A BESANÇON

Curieux détails extraits d'un manuscrit conservé dans leur monastère actuel en cette ville (1),

Par M. Aug. DUSILLET.

LECTURE FAITE PAR M. L'ABBÉ BESSON.

MESSIEURS,

Dans les loisirs studieux que sa retraite lui avait faits, M. le président Dusillet lisait, il y a quelque temps, le *Vesuntio de Chiflet*. Il remarqua à l'avant-dernière page du volume qu'en l'année 1616, au mois de septembre, les carmélites furent admises à Besançon par décret du magistrat, et grâce aux sollicitations, aux prières d'Anne

---

(1) Anno 1616, mense septembre, sanctimoniales carmelitæ, ex beatæ matris *Theresiæ* norma vitam agentes, rogatu Augustissimæ imperatricis *Annæ ab Austria* (cujus preces delatæ ab illustrissimo domino Jacobo, Ludovico, comite de Fyrstemberg sanctæ Cæsareæ majestatis ad Bisontinos legato) decreto senatus, civitate donatæ sunt. (J. J. CHIFFLETII, *Vesontio civitas*, part. 2e, pag. 327.)

d'Autriche, prières qu'apporta le comte de Furstemberg envoyé de l'empereur aux Bisontins.

A la lecture de ce passage, le mot *prières* éveilla la curiosité du littérateur. L'affaire ne lui paraissait pas de nature à nécessiter l'intervention si puissante d'une tête couronnée. Il désira savoir ce que l'historien avait voulu dire. Le fruit de ses recherches est un *Mémoire sur l'introduction des carmélites à Besançon*, qu'il a divisé en deux parties, destinées à nos lectures publiques. C'est la première que vous allez entendre. Les piquants détails de mœurs qu'elle renferme sont relevés dans ce récit par un style dont le charme égale le naturel.

§ Ier.

Au commencement du XVIIe siècle, il existait un couvent de carmélites à Dijon et un autre à Chalon-sur-Saône. Dans ces deux maisons se trouvaient plusieurs religieuses originaires du comté de Bourgogne, où l'institut des carmélites n'avait pas encore pénétré, bien que cette province appartînt à l'Espagne, patrie de l'illustre réformatrice de l'ordre du Mont-Carmel. C'est ainsi que Jeanne Bereur, fille d'un conseiller au parlement de Dole, était allée en 1612 (1) prendre l'habit de Sainte-Thérèse à Dijon. Quelques temps après, deux de ses cousines, plus âgées qu'elle, et d'une piété exemplaire, obtinrent de leur père, le ca-

(1) Le 26 mai. Elle était alors dans sa vingtième année, étant née le dimanche 15 novembre 1592.

pitaine Bereur, frère du conseiller, qu'il fonderait à Dole un couvent du même ordre. On se mit à l'œuvre, et quand tout fut prêt, la supérieure de Dijon, mère Louise de Jésus, autorisée à changer de résidence, vint à titre de supérieure du nouveau monastère s'installer à Dole, et ramena dans leur pays avec Jeanne Bereur qui avait depuis peu fait profession, sous le nom de Thérèse de Jésus, cinq ou six religieuses franc-comtoises des couvents de Dijon et de Chalon. Ceci se passait au mois d'août 1614 (1). Un établissement semblable se forma en 1627 à Salins, sous la direction de cette même sœur Thérèse-Jeanne Bereur; puis un autre à Gray toujours par son entremise en 1644. Mais celui dont nous allons parler qui émane également de la communauté de Dole, fut le second et devint le plus considérable de la province.

Dès la fin de 1614, plusieurs notables personnes de Besançon résolurent à leur tour d'introduire dans cette ville les filles de Ste-Thérèse. L'entreprise était difficile, les co-gouverneurs ayant plusieurs fois déjà montré une grande répugnance à les recevoir : ils se préoccupaient à tort de la pauvreté de ces recluses qui seraient, disaient-ils, à charge aux bourgeois, comme l'étaient déjà les minimes pour l'admission desquels on avait obtenu du magistrat, peu d'années auparavant (2), une autorisation qu'il était au regret d'avoir accordée.

Parmi ces personnes pieuses figurait au premier

(1) Le 6 août.
(2) En 1607.

rang la demoiselle Catherine Mareschal qui jouissait d'une haute estime à Besançon, où elle s'occupait exclusivement de bonnes œuvres. Fille d'un des plus honorables habitants de la ville, et cousine du co-gouverneur Buzon (1) qui partageait toutes ses idées, elle fit, de concert avec ce dernier, jouer tant de ressorts divers que le succès couronna leurs efforts, après une série de tentatives longtemps infructueuses (2); parlons seulement des principales.

Un envoyé de l'empereur Mathias, le comte de Furstemberg étant venu à Besançon régler quelques affaires avec MM. du magistrat, avait rempli sa mission et se préparait à retourner en Allemagne. Catherine et Buzon imaginèrent de lui faire remettre une pétition destinée à l'impératrice (3) et tendant à obtenir d'elle une lettre de recommandation pour les co-gouverneurs au sujet de l'établissement des carmélites. Buzon dressa la requête qui fut présentée au comte au moment de son départ, « Buzon, rare esprit et grand travailleur, dont » les écrits étaient si bien dictés qu'on s'estimait heu- » reux d'en obtenir une petite feuille. »

Ce n'est pas tout; ayant su que la comtesse de Furstemberg avait à son service une femme originaire de Besançon, Catherine Mareschal fit tenir à cette femme une lettre et des présents pour sa maîtresse; entre

(1) Claude-Antoine Buzon, sieur d'Auxon, qui fut conseiller au parlement de Dole en 1630, et mourut en 1638 à Besançon.

(2) Il y eut tant de demandes, porte le manuscrit, et de réponses, et de difficultés que cela ennuierait les lecteurs, et moi aussi, si je les voulais toutes écrire.

(3) Anne d'Autriche, femme de l'empereur Mathias.

autres une image en cire, de grandeur naturelle, du premier enfant de Mme de Cantecroix, Caroline d'Autriche (1), image modelée sur cet enfant le jour de son baptême (2) et vêtue d'un habit de taffetas blanc à la dernière mode. La comtesse de Furstemberg, disposée favorablement par sa caméristo, fit agir son mari auprès de l'impératrice, tant et si bien que la lettre de recommandation fut obtenue et envoyée à Catherine qui la remit à son cousin Buzon.

Celui-ci éprouva d'abord un peu d'embarras. Il hésitait à présenter au conseil la lettre de l'impératrice, ne sachant pas au juste ce qu'elle contenait et n'osant rompre le cachet pour s'en assurer. Après de longues incertitudes, il la remit cependant à tout hasard. Elle se trouva fort pressante, mais ne produisit nul effet. L'opposition qui s'était déjà manifestée dans le sein du conseil y reparut, fondée sur les mêmes motifs, l'insuffisance de ressources chez les postulantes pour subvenir à leurs propres besoins, et la crainte de grever la population d'un trop lourd fardeau. Vainement le comte de Furstemberg, qui plus tard revint à Besançon chargé d'une mission nouvelle, essaya-t-il de mettre

(1) Thomas-François d'Oiselet, neveu par sa mère et héritier, à charge d'en relever le nom et les armes, de François Perrenot de Granvelle, comte de Cantecroix (celui-ci neveu du cardinal, petit-fils du chancelier et successeur des biens de cette opulente famille), était prince du saint Empire et chevalier de la toison d'or. Il avait épousé Caroline d'Autriche, fille naturelle de l'empereur Rodolphe II et d'Euphémie de Rosenthal. Il mourut à Besançon le 5 janvier 1629, ne laissant qu'un fils qui mourut lui-même de la peste en 1636, peu de temps après son mariage avec la célèbre Béatrix de Cusance). (*Dunod*, hist de B., t. II. p. 538.)

(2) En 1612 ou 1613 : il fut baptisé à l'âge de deux ans.

à profit ses bons rapports avec les gouverneurs pour ébranler leur résolution au sujet des carmélites. Il eut beau leur représenter, comme argument suprême, que l'impératrice allait donner un nouvel héritier à l'empire, et que dans une telle occurence l'usage défendait de la contrarier. Tout fut inutile, et le négociateur, son mandat officiel accompli, s'éloigna derechef sans avoir pu gagner une seule voix à ses protégées.

Malgré cet échec ajouté à plusieurs autres, Catherine et Buzon ne perdirent point courage. Ils s'adressèrent directement à la comtesse de Cantecroix qui consentit à les seconder. C'était une grande dame, tenant fort à sa grandeur, fille naturelle du défunt empereur Rodolphe et que l'on n'osait guère approcher. Elle vivait retirée et se montrait peu. « Quand parfois elle sortait » de son logis, dit l'auteur du manuscrit, le monde » était aussi envieux de la voir monter en carosse qu'on » peut l'être de regarder le roi et la reine en la rue de » Paris. » Catherine Mareschal s'insinua chez elle par le moyen d'une de ses femmes qui songeait à prendre le voile de Ste-Thérèse, et se fit si bien écouter que la comtesse lui promit non-seulement de l'aider dans ses démarches, mais, faveur inespérée, d'être la mère et protectrice du couvent à fonder.

Une fois d'accord, on dépêche un émissaire à Spire auprès de l'impératrice, chargé de solliciter d'elle une seconde missive dans le même but que la première. Ce messager « que *l'on choisit homme* capable, ajoute le » manuscrit, car s'il n'eût entendu la langue latine, il » n'aurait su que faire par les chemins durant un si

Digitized by Google

» long voyagé, » ce messager était porteur d'un riche présent : « Un saint suaire, en satin blanc, de la gran- » deur de trois tiers de l'aune de Paris, travaillé de » fleurs au naturel tout à l'entour, dont la façon de » chaque fleur coûtait dix sols ; le tout relevé de cor- » dons et fils d'or. » L'impératrice en fut, dit-on, charmée et fit expédier à Messieurs du magistrat la deuxième lettre si courtoisement requise de sa toute puissante intercession.

Au reçu de cet office impérial, le conseil de ville s'assemble et ne décide rien d'abord. Ce n'est qu'après de longs délais et plusieurs délibérations fort animées qu'il fût enfin résolu, à la majorité des suffrages, que l'on admettrait les carmélites (1), mais à certaines conditions propres à donner lieu à des difficultés nouvelles ; en sorte qu'une telle concession équivalait presque à un refus. Que faire ? la situation ne s'était guère améliorée. Voici l'expédient qu'imagine Buzon pour sortir de cette impasse.

Partant du point que l'admission des carmélites était prononcée et que les justifications prescrites se feraient aussi bien et mieux en leur présence qu'autrement (le capitaine Bereur s'était d'ailleurs porté caution pour elles) (2), il leur conseilla de venir secrètement s'établir à Besançon. A cette époque, on connaissait déjà l'influence du fait accompli. Mère Louise de Jésus qui était à la tête du couvent de Dole, forma donc

---

(1) C'est le décret d'admission dont parle Chiflet. Voyez plus haut la note de la page 2. Ce décret est du 7 juillet 1616.

(2) Acte du 25 octobre 1616.

une congrégation démembrée de la sienne, en vertu des pouvoirs qu'elle avait reçus du vénérable et zélé protecteur de l'ordre en France, Bérulle, général de l'Oratoire et depuis cardinal sous le pontificat d'Urbain VIII. Elle eut soin d'y comprendre Jeanne Bereur (sœur Thérèse) alors sa sous-prieure, afin de ménager plus particulièrement l'appui d'une famille qui tenait un rang distingué dans le pays. Ces divers points arrêtés et toutes les mesures prises en conséquence avec la discrétion convenable, on fixa le jour du voyage.

Ce fut le jeudi 17 novembre 1616, de grand matin, que deux carosses partirent de Dole sous l'escorte du capitaine Bereur à cheval, et de l'abbé de Bretigny, leur aumônier, avec un serviteur également à cheval. Mère Louise et six religieuses remplissaient une des voitures ; l'autre était occupée par madame la baronne de Montfort, protectrice du couvent de Dole (1), et quelques demoiselles de la ville.

Arrivés à peu de distance de Besançon, ils trouvèrent mesdames de Cantecroix et de Saint-Amour (2) dans leurs carrosses, avec leurs caméristes et grande suite, qui venaient au devant d'eux. On fit les compliments et révérences d'usage, la prieure et la sous-prieure montèrent dans le carosse de M[me] de Cantecroix dont

(1) Louise de Bauffremont, femme de Charles de Taillant, baron de Montfort, chevalier d'honneur au parlement. On voit dans la patente de confirmation de ce parlement donnée en 1556 par Philippe II que Claude de Montfort, père de Charles, en était à cette époque le premier chevalier d'honneur. (V. DUNOD, *Nob.*, p. 277.)

(2) Hélène Perrenot de Granvelle, femme de Jacques-Nicolas de la Baume, comte de Saint-Amour. (DUNOD, *Hist. de Bourg.*, t. II, p. 537.)

les demoiselles suivantes se réunirent aux religieuses. Il y eut encore d'autres échanges de places, après quoi le cortège se remit en route. A son entrée dans la ville, les gardiens des portes croyant que c'était une noce, tirèrent des arquebusades; mais on se hâta de faire cesser le bruit, car on voulait arriver *incognito*.

Parmi les religieuses il y avait des jeunes filles d'autant plus ravies de voir du pays qu'elles étaient habituellement cloîtrées. On ne les avait pas mises dans le secret de l'affaire, en sorte qu'elles se croyaient l'objet d'une réception brillante et joyeuse. Elles ne se montrèrent cependant pas aux portières où leur costume et peut-être leurs exclamations de surprise et de curiosité les eût trahies. Nos voyageuses descendirent dans un misérable logis retenu pour elles à la hâte et meublé seulement de sept paillasses, et d'une ou deux tables, sans un seul buffet, ni même une chaise. Il leur fallut donc rester debout ou s'accroupir autour de la cheminée, car il faisait froid; puis la supérieure leur recommanda de chanter le *Laudate* à voix basse, de peur d'être ouïes du dehors; et c'est alors que ces pauvres filles apprirent la vérité sur leur venue clandestine à Besançon, où des embarras de toute nature les attendaient.

Dès le lendemain, on se mit en quête d'un autre logement, et, M^me^ de Montfort ayant trouvé une maison convenable et spacieuse se hâta de la louer. Mais, par malheur, il s'y trouvait des fenêtres d'où l'on apercevait les cours du collége des Jésuites. Le recteur s'en plaignit amèrement à cause de ses écoliers, et mère

Louise eut beau lui promettre en souriant qu'on ne les regarderait pas, il prit la chose sur un ton d'autorité si hautaine qu'il fallut céder. M^{me} de Monfort s'employa elle-même pour obtenir à prix d'argent la résiliation du bail. Après quoi, ne trouvant point d'autre gîte, on fut obligé de louer d'un sieur Naisey, dans la rue Saint-Vincent, une petite maison où les carmélites s'enfermèrent provisoirement. Elles comptaient y rester quelques mois ; elles y passèrent cinq ans et plus, dans une affreuse gêne.

Si cette maison existe encore, on la reconnaîtra sans peine à la description suivante. Mal bâtie, quoique fraîchement reconstruite en 1616, elle se composait au rez-de-chaussée de quatre pièces, deux sur la rue, deux sur la cour, que séparait une allée ou corridor d'entrée assez large pour les voitures ordinaires, mais non pour le passage d'un carosse. Au premier étage, même distribution : quatre chambres et un corridor de dégagement. On y montait par un escalier de pierre qui occupait un des angles de la cour et qui aboutissait à une galerie de bois, à jour, régnant tout le long de la façade intérieure. C'est dans cette galerie que s'ouvraient la porte du corridor et les fenêtres de deux chambres ainsi privées d'air et de soleil.

Au bout de la première cour, il y en avait une seconde avec deux espèces d'appentis, l'un servant de cuisine, l'autre consacré par avance au noviciat. Venait ensuite un petit jardin.

Des quatre pièces du rez-de-chaussée, la première à droite prenant jour sur la rue était la plus grande ; on

en fit une chapelle à la suite de laquelle se trouvait le chœur des religieuses, petite chambre donnant sur la cour. A gauche de l'allée, on établit d'abord la loge des tourrières joignant la rue, puis, au moyen de plusieurs cloisons, le reste fut divisé de manière à contenir le tour du dehors, celui du dedans et celui de la sacristie, avec les deux parloirs fort exigus et fort obscurs.

Les quatre chambres du haut formèrent ensemble le dortoir; mais chacune de ces chambres avait en outre sa destination particulière : réfectoire, chauffoir ou pièce de recréation, sacristie, roberie, au besoin on y tenait chapitre.

Telle était la misérable demeure dont les sœurs de Sainte-Thérèse prirent possession, et qui, tout incommode et malsaine qu'elle fût, ne leur avait été cédée qu'après une négociation pénible. En effet, les magistrats ayant su l'arrivée subreptice des religieuses dans leurs murailles, avaient pris de l'humeur. Ils ne tardèrent pas à découvrir que leur collègue Buzon était l'âme de cette espèce de complot et s'en offusquèrent. Ils disaient hautement qu'on ne leur ferait pas ainsi la loi, qu'il n'en serait ni plus ni moins et que les carmélites s'en retourneraient comme elles étaient venues. Naisey avait profité de l'occasion pour se montrer plus exigeant et plus indécis. Voulant en finir de manière ou d'autre, mère Louise se résolut à une démarche insolite ; accompagnée de la sous-prieure, elle se transporta chez lui. Là on parvint à s'entendre ; elles l'amenèrent à composition, le prirent au mot et firent le marché par écrit sans désemparer. Puis s'installant à

l'heure même, mère Louise, au lieu de retourner près de ses sœurs, leur fit dire de venir la rejoindre. Mme de Cantecroix les envoya quérir dans son carrosse, qui, au retour, s'arrêta devant le palais Granvelle, sa demeure. Elle y prit place ainsi que deux suivantes, et se rendit avec les carmélites à leur maison. Mais le carosse ne pouvant y pénétrer, les demoiselles de suite firent de leurs robes, garnies d'amples dentelles, une haie des deux côtés de la portière, ce qui permit aux religieuses de descendre sans être vues des curieux groupés autour de la voiture. Elles entrèrent à la hâte, l'une après l'autre, et la porte se referma sur elles.

C'était le 25 novembre, fête de Sainte-Catherine d'Alexandrie.

§ II.

La première chose dont on s'occupa, ce fut d'approprier les lieux à leur destination, mais bientôt des tracasseries de toute nature vinrent assaillir les pauvres sœurs. Naisey, malgré les clauses avantageuses de son bail, se prit à regretter d'y avoir consenti. En louant sa maison à des recluses il s'était interdit par la même d'y pénétrer à l'avenir, ou du moins d'y entrer journellement comme il l'aurait voulu faire. Sa femme et lui ne cessaient d'importuner les religieuses de leurs plaintes à l'occasion de mille bagatelles. On ne labourait pas le jardin, on ne taillait pas les arbres à leur guise; la femme escaladait les murs du verger pour s'assurer du fait, et quand on refusait la porte au mari, c'étaient des cris et jusqu'à des pleurs que charitable-

Digitized by Google

ment il fallait s'efforcer d'apaiser ensuite. « Il semble, » disait plus tard une des sœurs, que Dieu ait permis » que nous fussions engagées avec ce monsieur là pour » nous être un sujet d'exercice, encore qu'il eût une » bonne âme, je crois ; mais il avait de petites humeurs » difficiles à supporter, que le démon lui mettait en » l'esprit pour le troubler et nous aussi.

La préoccupation dominante de ce propriétaire, semblable à tant d'autres, était une crainte vague de n'être pas exactement payé de ses loyers, et l'on doit convenir que le mobilier des carmélites n'était pas de nature à le rassurer sur ce point. Un événement fortuit vint calmer son inquiétude et le mit tout à coup hors de peine. Ici je laisse parler la religieuse auteur du manuscrit où je prends ces détails. Je ne fais qu'abréger un peu le récit : « Notre mère Louise, dit-elle, avait envoyé quérir au convent de Dole un coffret ou demi-coffre de » noyer bien solide. Il devait nous servir de cassette à » trois clefs, car nous n'en avions point encore, et il » ne le fallait pas bien grand à cause que nous n'avions » pas grand chose à mettre dedans. Or, comme monsieur le maître de notre maison était toujours tournoyant autour d'icelle, il avisa le chariot qui amenait » ce coffre parmi quelques sacs de blé et autres provisions. Il s'en approcha bien vite pour voir ce que » c'était, puis il vint annoncer à la tourrière qu'il nous » arrivait un coffre si pesant qu'on ne le pouvait remuer. La tourrière, c'était moi. Je fis aussitôt ouvrir » la porte conventuelle, car nous avions déjà clôture, » et je recommandai qu'on introduisît la voiture, sans

» y rien déranger dans l'intérieur du couvent, précau-
» tion qui persuada de plus en plus à notre propriétaire
» que le coffre était tout plein d'argent, et que nous ne
» voulions nous fier pour l'ouvrir à personne qu'à nous-
» même. Quand le chariot fut dans la cour et la porte
» refermée, nous enlevâmes ledit coffre, après en avoir
» ôté une grande quantité de boîtes de raisiné dont il
» était rempli. Cette besogne achevée, je revins au tour
» où je trouvai M. Naisey qui m'attendait et qui me dit
» fort en secret et tout bas que nous devions nous don-
» ner de garde de mettre notre argent aux mains de
» messieurs du magistrat, car si une fois nous l'y met-
» tions, nous ne l'en pourrions jamais retirer. Je le
» remerciai beaucoup de ses bonnes prévoyances; et
» comme on fit peu de jours après ajuster les trois
» serrures à la cassette, il se confirma dans son idée
» et nous laissa plus tranquilles. »

Les carmélites, comme on l'a dit plus haut, avaient pris possession de la maison Naisey le 24 novembre. Aussitôt que leur église fût prête, un grand vicaire vint la bénir. On put alors y célébrer l'office divin, mais l'Avent s'écoula encore sans qu'on y laissât le Saint-Sacrement. On l'emportait chaque jour après la messe dite, ce qui contristait fort les bonnes sœurs. Enfin la surveille de la Nativité, l'ostensoir fut placé à demeure dans le tabernacle, les chants d'allégresse succédèrent aux lamentations et le couvent prit un air de fête. Six voix fraîches et bien assorties chantèrent en chœur les matines de Noel, ce qui attira sous les fenêtres de la chapelle une foule de curieux. Les jours suivants,

Digitized by Google

M^me^ de Cantecroix, M^me^ de Saint-Amour et à leur exemple beaucoup de personnes de distinction assistèrent aux offices, en sorte que la rue Saint-Vincent devint le rendez-vous des équipages du beau monde, et que bientôt ce fut un bruit de ville que pour voir la noblesse, il fallait aller aux carmélites.

Une telle affluence qui ressemblait à une bravade augmenta le mécontentement des gouverneurs. Deux membres du magistrat furent chargés le 5 janvier, par le conseil, d'aller faire, à ce sujet, des reproches à la supérieure, et de lui enjoindre de tenir la porte de sa maison close à l'avenir durant les offices. Mais la mère Louise ne se déconcerta point de leur ton courroucé. Elle écouta humblement leur remontrance, et trouva bientôt le moyen de les adoucir par des paroles de soumission. Tout en promettant d'obéir elle fit observer qu'il serait difficile de refuser l'entrée de la chapelle à M^me^ de Cantecroix, et les délégués qu'elle avait déjà su gagner à demi, consentirent à une exception en faveur de la comtesse, à cause de sa qualité. Le hasard voulut qu'elle se trouvât elle-même dans la loge des tourrières, lorsqu'ils traversèrent cette pièce en se retirant. La bienséance les obligea de prendre congé d'elle, et comme on lui avait appris le but de leur démarche, elle leur demanda d'un air grave et solennel si l'on avait compris dans cette mesure d'exclusion la fille du défunt empereur Rodolphe? A ce nom, ils mirent incontinent le chapeau à la main, répétèrent ce qu'ils avaient dit à la supérieure, puis saluant profondément, ils sortirent après quelques mots d'excuses respectueuses.

La défense, objet de leur mission, se trouvait, de la sorte, restreinte, et n'était plus absolue. Une concession en amène d'autres; la tolérance obtenue pour M[me] de Cantecroix s'étendait nécessairement aux gens de sa maison et aux personnes qui l'accompagnaient. D'ailleurs, en se fondant pour motiver une exception sur la qualité de cette dame, on semblait excepter par là même les personnes qualifiées, telles que la comtesse de Saint-Amour et autres, qu'un tel ordre ne pouvait guère concerner. Aussi dès le lendemain, jour de l'Epiphanie et durant tout l'hiver de 1617, les assistants furent-ils de plus en plus nombreux aux offices des carmélites. On avait soin d'interdire au nom des magistrats l'accès du couvent au public, mais on y recevait les privilégiés, à la tête desquels se présentait assidûment la comtesse de Cantecroix. L'église en était remplie ainsi que la loge des tourrières et le passage intermédiaire, d'où l'on pouvait suivre le service, à travers les portes ouvertes. Un bon prédicateur, le père Michel, capucin, y prêcha le carême, et comme les fenêtres de la chapelle restaient ouvertes aussi, sa voix arrivait jusque dans la rue, où nombre de fidèles se réunissaient pour entendre le sermon. Les gouverneurs n'ignoraient rien de tout cela, mais ils jugèrent à propos de fermer les yeux, et leur patience encouragea la mère Louise au point que le jeudi saint on laissa ouvert le portail extérieur et que chacun fut admis à visiter le reposoir ou *Paradis* des carmélites, comme tous ceux des églises de la ville. Enfin, le lundi de Pâques, on s'enhardit jusqu'à procéder solennellement à la recep-

Digitized by Google

tion d'une novice (c'était cette suivante de madame de Cantecroix dont il est question au chapitre précédent et qui avait introduit Catherine Mareschal auprès de sa maîtresse); l'habit lui fut donné par l'évêque d'Andreville (1) à l'issue d'une messe qu'il célébra pontificalement à cette occasion. Peu de temps après on reçut encore d'autres novices, mais à petit bruit, en présence de la communauté réunie, des parents de la novice, et des habitués de la chapelle seulement Cette conduite réservée dut apaiser les magistrats qui, en apparence du moins, ne s'occupèrent plus des carmélites; en sorte qu'au bout de deux ou trois mois, le portail de leur maison devint accessible à tout le monde, leur chapelle fréquentée par les femmes et filles des gouverneurs elles-mêmes cessa d'être en quelque sorte clandestine; elles eurent en un mot la faculté d'exercer leur culte suivant la règle de leur institut, avec la pompe habituelle en cas de prise d'habit, etc. Sur ces entrefaites, elles obtinrent de l'Empereur une ratification du traité fait avec le conseil de ville (2). « Les articles de « ce traité, dit l'auteur du manuscrit, y étaient couchés « en parchemin auquel pendait le sceau impérial en- « fermé dans une boîte de ferblanc en bosse, aussi « grosse que la tête d'un enfant, dont messieurs furent « si contents qu'ils le déposèrent en leurs archives,

---

(1) Philippe Patornay, titré évêque d'Andreville sous l'archevêque Ferdinand de Rye. Dunod le nomme évêque de Nicopolis. (*Hist. de l'Eglise de B.*, t. I, p. 326), d'autres disent qu'en 1616, l'évêque d'Andreville, suffrag. de Besançon, était Claude Delabarre.

(2) Diplôme de l'empereur Mathias du 16 octobre 1617.

« sans vouloir s'en dessaisir. » Elles étaient déjà munies d'une approbation de l'archevêque (1), et produisaient en outre celle de leurs supérieurs de France établis à Paris (2).

Cependant les magistrats hésitaient encore à s'expliquer sur le point capital. Une autorisation formelle émanée d'eux pouvait seule donner aux filles de Sainte-Thérèse le droit de fonder un établissement à Besançon. Elles avaient un traité conditionnel approuvé, comme on vient de le voir, des autorités les plus considérables; mais il y manquait la sanction définitive des gouverneurs. On redoubla de zèle pour l'obtenir en même temps que l'on cherchait dans la ville une place à bâtir, où une maison déjà construite et susceptible de recevoir une destination convenable à la circonstance. L'hôtel Montmartin, proche de l'Orme-de-Chamars, édifice assez vaste entre cour et jardin, provenant des héritiers du cardinal de Granvelle (3), répondait à ces vues. Quoique par ses dépendances, il touchât l'enclos des Jésuites, il était trop loin du collége pour qu'on eut à craindre cette fois l'opposition du recteur. L'empêchement vint de plus haut. Le conseil de ville ne permit point aux carmélites de songer à cette acquisition, et son refus, qu'il ne prit pas la peine de motiver, affligea beaucoup la mère Louise. Elle crut y voir une résolution arrêtée de la contraindre

(1) 15 février 1617.
(2) 9 mars 1617.
(3) Aujourd'hui le Sacré-Cœur. C'était avant la révolution la demeure des gouverneurs de la province.

Digitized by Google

à la retraite par des moyens évasifs, et sans manquer ouvertement aux égards dus à ses protecteurs. Il est plus vraisemblable que le cautionnement donné sous la forme de promesse par le capitaine Bereur ne suffisait pas à Messieurs du magistrat, et qu'il leur fallait une stipulation plus précise et plus solide. Quoi qu'il en soit, la position n'etait plus tenable pour la supérieure qui avait été fort malade une partie de l'hiver; la maison Naisey, véritable barraque où les murs à peine maçonnés laissaient pénétrer le vent et la pluie, abritait mal les religieuses contre l'intempérie des saisons. La proximité de Chamars qui s'étendait alors jusqu'à la rue Saint-Vincent l'exposait aux raffales du sud-ouest, et quelquefois on eût dit au craquement des poutrelles que la charpente allait s'écrouler. Des portes, des fenêtres mal jointes; point de volets, point de rideaux, et pour comble d'infortune, pas une cheminée où l'on pût allumer du feu sans attirer dans la chambre une épaisse fumée plus insupportable que la froidure même. C'est grande pitié que de voir, en parcourant notre manuscrit, à quelle extrême détresse fut réduit ce troupeau de brebis délaissées, dédaignées, cette congrégation de malheureuses filles entassées dans un lieu délabré et malsain , manquant de tout et sans autre ressource que la résignation et la prière. Leurs *celles* ou cellules se touchaient et n'étaient séparées les unes des autres que par une toile tendue. Chaque réduit, espèce de tente, contenait une couchette autour de laquelle on ne pouvait pas circuler, en sorte qu'il fallait s'y glisser par le pied. La cuisine, ancienne étable

dont la toiture en bois et le foyer lézardé faisaient craindre une incendie à la moindre flammèche qui s'en échappait, était loin du réfectoire. En temps de neige et de verglas, le trajet devenait pénible et presque dangereux ; les aliments grossiers et toujours maigres dont se nourrissaient les Carmélites et qu'apportait une sœur du voile blanc à travers deux cours et un long escalier de pierres glissantes, n'arrivaient pas souvent à bon port. Par les chaleurs, autre supplice : la chapelle, les chambres trop exigues avaient la température d'une étuve ; et cependant, on n'osait presque jamais quitter le voile, car la clôture était insuffisante, et, soit dans le jardin, soit dans les cours, et même dans les dortoirs sur la rue, à cause du manque de rideaux, les sœurs vivaient dans une perpétuelle inquiétude à ce sujet.

Revenons à la mère Louise. Après neuf mois d'attente et de vaines démarches, se croyant en butte au ressentiment des gouverneurs, à cauae des circonstances de son arrivée à Besançon, ayant, d'ailleurs, d'importantes affaires à traiter avec les chefs de son ordre, elle prit le parti, conformément à ses premiers projets, de quitter cette ville, de reconduire Mademoiselle Bereur à Dôle et d'envoyer avec le titre de prieure à ses compagnes de Besançon, cette autre sœur Thérèse de Jésus qu'elle avait précédemment tirée du couvent de Châlon. C'est ainsi que les choses se passèrent. Quant au capitaine Bereur qui s'était dès l'origine établi non loin de ses protégées, au couvent des Bénédictins, il ne voulut point les abandonner ni se départir de son pieux dessein. De concert avec la nouvelle prieure, il

Digitized by Google

recommença une série de sollicitations incessantes, qui restèrent sans résultat pendant près de deux années. La mère Thérèse ne se lassait point d'adresser des suppliques aux magistrats, ni Bereur de les visiter. Le conseil de ville se composait de quatorze gouverneurs annuels. Il fallait donc à chaque tournée se présenter au logis de quatorze notables assez mal disposés de longue main, et qui n'étaient pas tous d'une urbanité parfaite. Combien de gens prennent leur brusquerie pour de la franchise et confondent l'entêtement avec la fermeté! Ils sont fous à Béziers, disait un habitant de cette ville, mais nous avons de l'esprit. Je serais tenté de dire à mon tour qu'en Franche-Comté nous avons du caractère, mais qu'ils sont têtus. Aussi que de contrariétés, de réponses disgracieuses, de rebuffades enfin n'eût point à subir notre vieux capitaine! Il en était parfois excédé. Sa mauvaise humeur s'exhalait à la grille des Carmélites. Patience, disait-il, patience! C'est pour Dieu, mais à ne point mentir, il me grève beaucoup d'aller donner tant de *bonnetades* à ces gens-ci. L'inutilité de ces bonnetades dut à bon droit lui causer quelqu'amertume. N'importe! il ne se rebuta point. Il avait déjà fondé lui seul un couvent de carmélites à Dôle, et contribué de sa bourse et de ses démarches à l'établissement de plusieurs autres maisons religieuses et d'un vaste hôpital dans la même ville. De concert avec ses deux filles alors âgées de plus de quarante ans et vouées dès leur jeunesse au célibat, son ambition était de consacrer le reste de sa fortune à une œuvre méritoire, noble zèle qui l'encourageait à

braver tous les obstacles et qui finit par en triompher.

En effet durant l'hiver de 1618 à 1619, un jour qu'il devait y avoir assemblée générale du conseil de ville il tenta un suprême effort et s'en fut *tout botté*, voir les principaux membres de ce conseil, qu'il trouva réunis avant l'ouverture de la séance. Il leur exposa, ou plustôt leur rappela que les Carmélites étaient en marché pour l'acquisition d'une place à bâtir convenable dans le quartier ou bannière *du bourg*; qu'il s'était porté leur caution, et leur abandonnait en conséquence, avec ses vignes de Beurre, sa terre du Liège que l'on ferait amortir en leur faveur; qu'enfin elles avaient depuis longtemps produit toutes les lettres d'approbation, d'autorisation préalables voulues par le traité préalable de 1616. Il leur déclara ensuite qu'il venait une dernière fois leur demander le congé où permission indispensable a ses protégées, et que l'impératrice elle même avait en quelque sorte sollicité pour elles. En cas de refus, il était prêt à emmener ces filles dans un lieu moins inhospitalier, où sa propre fortune les ferait sans doute accueillir. Oui ou non, ajouta-t-il? j'attendrai la réponse à l'issue du conseil ; si non ou point, je pars et vais chercher pour elles un autre asile. Ce langage, et surtout la voix émue, l'air triste et résolu d'un homme universellement connu pour la sincérité de ses paroles, autant que pour la générosité de son caractère, firent une impression profonde sur les co-gouverneurs. Ils en furent touchés et votèrent tout d'une voix l'admission. Le cautionnement d'ailleurs était

Digitized by Google

réalisé, et la donation de la chevance de Liège confirmée par acte authentique (1).

Ainsi se termina cette négociation laborieuse; il nous reste à montrer quelle en fut la suite, et comment s'exécuta, non sans donner lieu à de nouvelles difficultés, une concession si péniblement obtenue.

Ce sera, si vous le permettez, Messieurs, pour une de nos prochaines séances.

---

(1) Acte du 21 mars 1619.

Messieurs,

Lorsque dans une de vos précédentes séances publiques je rendais à la mémoire de M. Laumier, dont nous déplorions la perte récente, un premier hommage bien insuffisant, je vous faisais pressentir qu'un éloge complet de sa personne et de ses travaux restait à faire. Notre confrère M. Bousson de Mairet, que nous regrettons de ne pas voir aujourd'hui siéger dans nos rangs, s'est chargé de faire honneur à cette dette de l'Académie, et, en son absence, vous m'avez confié le soin d'en achever l'acquittement par la lecture d'une œuvre où l'Académie a reconnu l'expression fidèle de ses sentiments.

Ch. Viancin.

Digitized by Google

ÉLOGE HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DE CH. LAUMIER,

Par M. BOUSSON DE MAIRET.

Ainsi que la fortune, la renommée est capricieuse, et pour l'obtenir, il ne suffit pas de la mériter. Si quelques-uns y parviennent, au moyen de succès qu'on a peine à s'expliquer, cette espèce de renommée s'évanouit en peu de temps, et tel qui aujourd'hui a réussi à captiver l'attention publique est oublié le lendemain, et retombe dans l'obscurité dont il n'aurait pas dû sortir.

Tel autre, au contraire, par des actes honorables, par une vie sans reproche, par des services généreusement rendus à ses semblables et à la société, par des écrits où la pensée morale et sincèrement religieuse s'est jointe à la pureté du style et à l'élégance de l'expression, s'est montré digne de l'estime et de la reconnaissance de ses contemporains. Sa modestie et son mépris pour l'intrigue l'ont empêché de les faire valoir; aucune voix ne s'est élevée pour lui en décerner la juste récompense; il a passé inaperçu.

Telle a été la destinée de l'estimable et vertueux écrivain dont nous essayons de vous faire connaître les rares et précieuses qualités. Il n'est plus, le jour de la justice doit éclairer sa tombe.

Charles-Lazare LAUMIER naquit à Dôle du Jura, le 26 décembre 1781. Privé dès le berceau des soins dévoués et de la tendresse de sa mère, prématurément emportée par les suites d'un accouchement laborieux, il se vit en outre séparé de son père, qu'un emploi important dans l'administration des eaux et forêts obligeait à de continuels déplacements. Confié aux parents de sa mère, il ne trouva point chez eux ces attentions délicates que la maternité seule peut inspirer, ni cette affection si nécessaire au premier âge, qui exerce sur le caractère et sur le cœur de l'homme une si puissante influence.

Si l'éducation et les douceurs de la famille lui manquèrent, il n'en fut pas de même de son instruction, à laquelle, malgré son éloignement, son père veilla avec une attentive sollicitude. A peine sorti de l'enfance, il entra au collége de sa ville natale, où son intelligence et son application furent couronnées par de brillants succès. Grâce à l'aménité de son caractère, il se concilia l'estime et l'amitié de tous ses condisciples ; les palmes nombreuses qu'il remporta à la fin de chaque année scolaire furent saluées de leurs applaudissements, et lui assurèrent la bienveillance et l'affection de ses maîtres.

Ses goûts studieux et son aptitude à l'étude des lettres et des sciences mathématiques lui firent faire de si rapides progrès qu'il venait à peine d'atteindre sa seizième année lorsqu'il eut parcouru le cercle entier de l'enseignement classique. Il ne lui restait plus qu'à en recueillir le fruit en se créant une position que l'ab-

sence de toute fortune patrimoniale lui rendait indispensable,

Dans la pensée que Paris, plus que toute autre ville, lui offrirait les moyens d'utiliser l'instruction qu'il avait acquise, son père lui ordonna de s'y rendre et d'y descendre à un pied-à-terre où devait le recevoir une domestique de confiance. Le jeune Laumier se mit en route à pied, et cheminait paisiblement lors qu'il fut atteint par une berline voyageant en poste, où étaient assises deux dames, d'un extérieur aristocratique, la mère et la fille, qui, frappées de sa bonne mine et de sa jolie figure, l'invitèrent à monter près d'elles. Sa conversation vive et spirituelle les intéressa tellement qu'après lui avoir donné leur adresse, elles le prièrent d'aller leur rendre visite à l'hôtel qu'elles habitaient, lui promettant de le présenter à leur mari et à leur père qui occupait un poste élevé. Il s'y rendit en effet, mais les trouva seules, de sorte que la présentation ne put avoir lieu. L'emploi que son père lui avait ménagé était assujettissant, et comme son logis était très éloigné de leur hôtel, il se borna à cette visite, avant d'avoir été présenté au personnage dont la protection lui aurait été si avantageuse. Il voulait, disait-il, ne rien devoir qu'à son travail. Dans son inexpérience, il ignorait que le travail sans protecteur et sans appui, était une faible ressource, et qu'une femme puissante et considérée était souvent la meilleure des recommandations. C'était une occasion perdue, il ne la retrouva jamais.

Nous ne le suivrons point pas à pas dans cette période de sa vie. Le séjour de Paris ne réalisa point les

espérances qui l'y avaient conduit. Revenu l'année suivante à Dôle, il y professa les mathématiques et les belles-lettres dans une institution privée qu'il quitta pour devenir régisseur dans une vaste propriété, où il justifia par son intelligence et sa probité la confiance de son patron. Mais cet emploi était précaire, il ne crut pas devoir s'y attacher, et, arrivé à l'âge de vingt-deux ans, il s'en démit pour retourner à Paris. Il y devint agent d'affaires, position d'autant plus délicate, qu'il est rare que pour y réussir, le scrupule ne soit pas sacrifié à l'intérêt. Il triompha pourtant de cette difficulté, et sans avoir rien fait que sa conscience fût en droit de lui reprocher, il avait fini par se créer un capital qui lui aurait assuré une vieillesse honorable et aisée, lorsque l'invasion étrangère renversa l'édifice qu'il avait eu tant de peine à construire. L'orage terminé, il essaya une seconde tentative que fit échouer l'infidélité d'un associé.

Cependant ces travaux ne lui avaient fait oublier ni négliger la littérature, vers laquelle, dès son jeune âge, il s'était senti naturellement porté. Ses premiers essais, au nombre desquels il faut placer deux odes, l'une sur *la fondation d'Odessa*, capitale de la Russie méridionale, sur la mer Noire, agrandie et embellie par le duc de Richelieu, l'autre, sur *la mort du duc de Berry et la naissance du duc de Bordeaux*, lui valurent l'estime et l'intérêt de plusieurs des hommes de lettres les plus renommés à cette époque. Ils le recommandèrent à quelques libraires qui toujours à l'affût de ce qu'on appelle des actualités, lui demandèrent des compo-

sitions relatives à leurs spéculations commerciales.

La plupart de ces écrits, sauf deux romans, l'*Enfant du Jésuite*, satire en action, et *Mon cousin Bernard*, oubliés comme la presque totalité des ouvrages de cette espèce, appartiennent au genre historique. Laumier publia successivement une *Histoire de la révolution d'Espagne en 1820*, laquelle obtint dans la langue de Cervantès les honneurs de la traduction; un *Résumé de l'Histoire des Jésuites*, qui, sans être un panégyrique de cet ordre célèbre, se fit apprécier par son impartialité ; un *Tableau des cérémonies nuptiales des peuples anciens et modernes*, compilation d'une lecture instructive et agréable ; un *Récit* en deux volumes in-douze, *des plus mémorables événements des annales du monde*, destiné à l'instruction de la jeunesse; une *Histoire de la ville et du château de Saint-Germain en Laye*, laquelle fut favorablement accueillie et renferme de précieux documents pour l'histoire.

Témoin de la révolution de juillet dont les résultats immédiats ne repondirent point à ses espérances, il en publia une relation sommaire, à laquelle il fit succéder celle du voyage du roi Charles X de Saint-Cloud à Cherbourg. Quoique empreintes des sentiments du jour, personne n'eût à se plaindre de l'équité de ses jugements et de son respect pour la vérité.

Sans lui donner dans le monde littéraire le rang éminent réservé aux auteurs dont les œuvres brillent par le génie, l'élévation et l'originalité, ces productions qui répondaient aux idées et aux passions du jour, avaient en quelque sorte popularisé son nom. On en

avait conclu qu'il était capable de créations plus importantes. Alors commençait à être publiée l'immense collection connue sous le titre d'*Univers pitoresque* à laquelle ont contribué tant de savants et d'écrivains plus ou moins renommés. Un des membres les plus laborieux et les plus érudits de l'Académie des Inscriptions, M. Le Bas, s'était chargé de la rédaction du *Dictionnaire historique de la France*, vaste répertoire aussi utile que précieux, contenant une multitude de documents épars dans les plus grandes bibliothèques. Cette œuvre colossale ne pouvait être accomplie par un seul homme. M. Le Bas s'empressa d'admettre Laumier parmi ses collaborateurs, et lui dut un grand nombre d'articles que le journal des Débats, bon juge en cette matière, signala comme égalant, par l'exactitude et par l'érudition, les ouvrages si renommés des Bénédictins. Malheureusement, toute signature ayant été interdite, il nous est impossible de distinguer ceux dont Laumier fut l'auteur.

C'était le temps où les tendances rétrogrades du gouvernement de la restauration lui avaient suscité une foule d'adversaires parmi lesquels se faisaient remarquer un grand nombre de plumes habiles et exercées. On résolut de lui ouvrir la carrière du journalisme, où beaucoup d'écrivains ont trouvé la fortune et quelques-uns le pouvoir. On savait bien qu'il n'était point homme de parti, mais de conviction, incapable de trahir sa pensée, dans quelque intérêt que ce fût. Deux des principaux organes de la Presse quotidienne, le *Constitutionnel* et le *Pilote*, se l'attachèrent ; l'absence

Digitized by Google

de signature ne nous permet pas de reconnaître les articles dont il les enrichit.

Sa coopération n'y fut pas de longue durée. Bientôt on vit surgir dans les départements, souvent sous les auspices du gouvernement lui même, ces journaux de localités, intéressants pour elles, et destinés à défendre l'administration contre les attaques des partis et à éclairer l'opinion. Un imprimeur de Lons-le-Saunier, M. Frédéric Gauthier, s'était décidé à y créer une feuille semi-quotidienne. politique et littéraire, sous le titre de *Sentinelle du Jura.* Il lui fallait, pour la diriger, un homme, non seulement connu dans les lettres, mais encore initié aux procédés du journalisme. Il invita Laumier à venir en prendre la rédaction en chef. Joyeux de rentrer dans son département et d'attacher son nom à une fondation utile et patriotique, sous un régime avec lequel il sympathisait, celui-ci accepta, sous la réserve expresse que l'éditeur ne gênerait en rien sa liberté de rédacteur et d'écrivain.

Parvenu à l'âge de cinquante ans, mûri par l'expérience et n'ayant rien perdu de ses facultés intellectuelles, Laumier avait naturellement, sur les questions qu'il pouvait avoir à traiter, des idées fixes et arrêtées. Ami de la liberté, mais de cette liberté sage et mesurée qui s'incline devant la raison et les lois, ennemi du désordre, qui en troublant la tranquillité publique, source de tout progrès réel et de toute prospérité, n'est avantageuse qu'aux ambitieux et à ceux qui n'ont rien à perdre, et ne sert qu'à rompre les liens de toute société régulière, il avait à lutter contre une ardente

opposition au gouvernement, et à compter avec l'esprit industriel, attentif à suivre les variations éphémères et les capricieuses fluctuations de l'opinion, et à s'en faire l'esclave, au lieu de l'éclairer et de la diriger. La connaissance de ces dangers ne pouvait l'intimider; homme de cœur et de conscience, incapable de transiger avec le mensonge, il ne voyait dans la rédaction d'un journal, qu'un moyen d'exprimer et de répandre ce qu'il croyait juste et conforme à la vérité.

La *Sentinelle du Jura* ne tarda point à obtenir le succès qu'elle méritait, et à être comptée parmi les meilleurs journaux des départements. Cette prospérité, au bout de quelques années, n'empêcha pas qu'il n'éprouvât des tracasseries, des exigences, des oppositions contre lesquelles il se raidit, sans s'inquiéter de son intérêt et de son avenir.

Mais son nom, connu dans la presse départementale, ne pouvait lui laisser d'inquiétude sur l'emploi de ses talents. Dévoué au système politique alors en faveur, mais sans servilité, il ne pouvait être laissé à l'écart. Après avoir quitté Lons-le-Saunier, il se vit successivement appelé aux chefs-lieux des départements de l'Ain, de la Sarthe, de Loir-et-Cher et de l'Aisne, et laissa partout les meilleurs souvenirs. Ses adversaires que désarmait sa courtoisie, ne purent lui refuser leur estime, et les Sociétés scientifiques et littéraires de ces différentes villes s'empressèrent de l'admettre dans leur sein. Depuis 1834, l'Académie de Besançon le comptait au nombre de ses membres correspondants. Quelques-uns de ses confrères résolurent

Digitized by Google

d'y fonder un journal, commun aux trois départements de la province, sous le titre du *Franc-Comtois*, et l'invitèrent à venir en prendre la direction. Il accepta, dans l'espoir qu'un public plus étendu était une garantie de succès, et se mit à l'œuvre avec ardeur. Mais la circonstance n'était point favorable ; les deux opinions extrêmes avaient chacune leur organe accrédité, et, malgré tous ses efforts, la nouvelle feuille, la plus remarquable peut-être qui ait jamais été publiée dans notre province, dut, faute d'un nombre suffisant d'abonnés pour en couvrir les frais, cesser de paraître.

Laumier ne tarda pas à être appelé à une autre direction, celle du *Journal de la Haute-Saône*, et se rendit à Vesoul, où il resta jusqu'à la révolution de Février. Les plus sages et les plus consciencieux défenseurs du régime qu'elle avait détruit ne pouvaient espérer de trouver grâce devant elle. Vingt années de travaux sans relâche, de combats sans trêve, jointes aux soixante-huit hivers qui s'étaient accumulés sur sa tête, avaient affaibli ses forces, et il se décida à mettre un terme à sa carrière de journaliste.

Ce n'est point seulement par la pureté des intentions et des doctrines, qu'a inspirées le patriotisme le plus sincère et le plus éclairé, par la correction, l'élégance et la clarté des expressions et du style que se distinguent les journaux dont il fut le principal rédacteur. A l'époque où il écrivait commençaient à prendre place dans la presse quotidienne ou semi-quotidienne ces romans-feuilletons qui trop souvent ont été une école de mauvais goût et d'immoralité. Ce reproche,

il ne le mérita jamais ; le plus vif intérêt anime tous ses récits ; partout la morale la plus pure, les sentiments les plus tendres, quelquefois la gaîté la plus douce et la plus aimable, toujours le respect le plus profond pour tout ce qui doit relever l'âme et la préparer à la vie future, y sont exposés avec cet attrait qui défend au lecteur de s'arrêter avant d'être arrivé au dénouement, et qu'une seule lecture est impuissante à satisfaire. Parmi ces courts joyaux littéraires, dont la mère la plus scrupuleuse permettrait sans hésitation la lecture a sa fille, ont été particulièrement remarqués et reproduits dans d'autres publications périodiques,le *Curé de Sainte-Agathe; l'Idiote*, où le sentiment de l'amour maternel est peint et développé avec une vérité touchante; le *Cheval magique*, tableau des mœurs et des coutumes du moyen-âge, où une érudition réelle se joint à une riche et brillante imagination : *Comme quoi, malgré le proverbe, on s'enrichit quelquefois en payant ses dettes,* nouvelle étincelante d'esprit et d'une gaîté de bon aloi. Une plus longue énumération nous entraînerait trop loin; nous exprimerons le vœu que ces charmants opuscules soient rassemblés et publiés dans un recueil à part; ce volume serait le plus beau cadeau que l'on pourrait faire à la jeunesse et aux amis si nombreux de ce genre de littérature.

Nous avons parlé plus haut de deux odes qui furent son début, et qui le firent connaître et estimer de quelques écrivains, auxquels il dut les moyens d'étendre sa réputation et de tirer avantage de ses talents. Laumier était vraiment poète; les Mémoires de l'Académie où

ont été insérées quelques-unes de ses compositions, en sont la preuve qu'a fortifiée la publication du recueil de ses *Poésies*, imprimé très incorrectement à Dole en 1848. Des quarante pièces, épitres, stances, chants nuptiaux, de douleur, de reconnaissance, méditations philosophiques, contenues dans ce volume, il en est plusieurs qui atteignent, soit par la pensée, soit par l'expression, toute la perfection dont elles étaient susceptibles. Délicatesse, sensibilité, raison, amour passionné du pays et du lieu natal, dont les circonstances le tinrent presque toujours éloigné, regrets touchants des belles années de la jeunesse, si riches d'espérances et d'illusions, tel est le caractère de ces poésies auxquelles a manqué une publicité dont elles étaient dignes. Que de tendresse quand il parle à ses petits enfants! quelles excellentes leçons il leur donne pour le présent et pour l'avenir! Quelle dignité de langage et quelle profonde connaissance du monde et des devoirs imposés au rang suprême dans son épître à un jeune prince qui semblait destiné à y monter un jour! Jamais les beautés de notre province n'ont été célébrées et décrites avec plus de chaleur et d'entrainement. Après cette lecture, personne qui ne s'écrie en parlant de l'auteur : c'était une belle âme, un esprit élevé, un noble cœur.

Si sa fermeté était inébranlable quand il s'agissait des principes qui le guidaient dans ses écrits, on le voyait, dans le commerce habituel de la vie, d'une facilité, d'une douceur, d'une complaisance dont il était impossible de n'être pas touché. S'il se présentait une

occasion d'obliger, même un inconnu, un indifférent, de soulager une infortune, de faire rendre justice à une victime de l'intrigue ou de la calomnie, il la saisissait avec empressement. Aussi fut-il constamment l'objet de l'estime et de la considération publiques, et pût-il se flatter d'avoir pour amis tous ceux qui entretinrent avec lui quelques relations. Dans ses combats de presse, ses adversaires, convaincus de sa loyauté, le respectèrent toujours. Lorsque l'âge et la fatigue l'eurent privé des ressources qu'il tirait de son travail et de ses talents, son excessive délicatesse s'opposa invinciblement à ce qu'il reçût les secours individuels qui lui furent offerts; être à charge à quelqu'un eût été à ses yeux un supplice et une honte. Il n'en était pas moins pénétré d'une profonde reconnaissance. Heureusement que vers les derniers jours de sa vie, quelques-uns de ses amis, touchés de voir tant de services rendus à l'ordre et à la société restés sans récompense, parvinrent, à son insû, à intéresser des personnages influents à son sort, et un faible secours, renouvelable chaque année, lui permit d'attendre, sans souci du lendemain, et entouré des soins empressés et pieux de sa fille et de ses petits enfants, l'heure où la providence l'appellerait dans un monde meilleur.

C'est à Lons-le-Saunier, ville qu'il affectionnait autant que celle qui l'avait vu naître, qu'arrivé à sa quatre vingt-deuxième année, après avoir reçu les secours de la religion, Laumier a fermé les yeux, le 31 juillet 1862, dans les bras de sa famille, laissant après lui le souvenir d'un homme sans reproche, d'un

chrétien sincère, d'un excellent citoyen et d'un écrivain de talent, que son pays doit s'honorer d'avoir produit.

Il avait lui-même composé son épitaphe. L'illustre doyen de la littérature et des sciences historiques en Franche-Comté, Charles Weiss, n'avait rien négligé pour lui être utile; il l'avait même pressé d'accepter une place à sa table et dans son logement; la reconnaissance de Laumier s'est exprimée en ces termes :

Qu'on ne s'épuise point en éloges funèbres,
Quand le jour aura fait pour moi place aux ténèbres,
Et lorsque je serai pour toujours endormi,
Sous la faux du trépas quelque part que je tombe,
Que pour seule épitaphe on grave sur ma tombe
Ces mots qui diront tout : De Weiss il fut l'ami.

J'TE CONNAIS, BEAU MASQUE,

CHANSON,

Par M. Ch. VIANCIN.

Nous approchons du carnaval :
Pour bien des fous c'est grande fête,
Et soit à pied, soit à cheval,
S'en montrera plus d'un fort bête.
Maints travestis circuleront
Sous turban, sous bonnet, sous casque,
Et sans esprit s'entrediront :
J'te connais, j'te connais, beau masque.

Mais pour voir des gens déguisés
Carnaval n'est pas nécessaire.
Nous ne saurions des plus rusés
Déconcertèr le savoir faire.
Eh ! qu'importe ? — Malgré cela
On peut bien, sans qu'il se démasque,
Dire à quelqu'un par ci, par là :
J'te connais, j'te connais, beau masque.

C'est peu que l'emprunt des couleurs
Dont se plâtrent certains visages :
L'ame a ses beaux dehors menteurs
En bien plus nombreux personnages.

Femme à palper galant poulet,
A prendre au bal tambour de basque,
Porte à l'église un chapelet.
J'te connais, j'te connais, beau masque.

Un vieux garçon qui fait sa cour
A jeune et pieuse héritière,
Pour l'obtenir, singe l'amour,
La modestie et la prière.
D'avoir l'air sage il prend grand soin,
Bien qu'il ait fait frasque sur frasque;
Même il sert la messe au besoin.
J'te connais, j'te connais beau masque.

De paraître ce qu'on n'est pas
On prend à l'envi l'habitude.
Pour le sexe les faux appas
Sont un sujet de grande étude.
Un sot qui s'y laisse attraper
Va courant après comme un basque;
Ailleurs on dit sans s'y tromper :
J'te connais, j'te connais, beau masque.

Les faux semblants du meilleur ton
N'existent pas tous au théâtre :
On croit douce comme un mouton
Plus d'une femme accariâtre.
Plus d'un mari vieux ou nouveau,
Sans témoins, tracassier, fantasque,
Devant le monde est un agneau.
J'te connais, j'te connais, beau masque.

Aucun défaut qui n'ait du fard;
On s'en barbouille sans scrupule;
L'impuissance même dans l'art
Plus ou moins bien se dissimule.

Digitized by Google

Pour réussir, un écrivain
Qui n'a qu'un style obscur et flasque,
Pille en cachette son prochain.
J'te connais. j'te connais, beau masque.

L'homme est sujet aux changements;
En masques notre France abonde;
On voit des travestissements
Chez les meilleures gens du monde.
Tel qui retourne son habit
A la suite d'une bourrasque
Est tout confus lorsqu'on lui dit :
J'te connais, j'te connais, beau masque.

PIÈCES

DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

ESSAI

SUR LES SANCTUAIRES PRIMITIFS

ET SUR LE FÉTICHISME EN EUROPE

Par Ch. TOUBIN.

INTRODUCTION.

Les anciens étaient fort pieux. Donnez à leur piété tel nom qu'il vous plaira, aveuglement, superstition, fanatisme ; elle égalait en vivacité celle des époques et des sociétés les plus religieuses. *Religione vita constat*, a dit un des principaux écrivains romains (1). Les chemins, les fontaines, les eaux en général, le foyer domestique, la construction des bourgs, la fondation des villes étaient placés sous la protection des dieux. A Athènes, le peuple ne s'assemblait jamais sans que l'agora eût été purifiée par le sang de jeunes animaux ; à Rome, la religion réglait jusqu'à la taille de la vigne et la greffe des arbres (2). Qui lirait sans étonnement

(1) Pline, Hist. nat., liv. XIV, 13.
(2) Id., loc. cit.

cette pensée de Xénophon au début de son *Hipparchique*? « Pour commander à Athènes la cavalerie, deux choses sont surtout nécessaires, la *piété envers les dieux* et la science de la guerre. » L'*Anabase* du même auteur nous fournit un exemple éclatant de l'entière soumission des Grecs à la divinité. On y voit une armée, qui avait tout intérêt à quitter une position périlleuse, s'obstiner à y rester plusieurs jours, parce que les entrailles des victimes n'étaient pas favorables. Rappellerai-je les oracles consultés à propos de toute décision un peu importante à prendre, le dévouement des Codrus, des Curtius, des Décius? La dévotion des Barbares était encore plus grande. « *Admodùm dediti religionibus*, » dit César étonné de la piété des Gaulois. Elien intitule le chapitre XXXI^e de ses *Histoires diverses*: « Comme quoi il n'y a point d'athées chez les Barbares. » On pourrait multiplier beaucoup ces témoignages, mais les sacrifices humains parlent assez haut et cette coutume abominable, mais qui atteste une foi profonde et illimitée, était répandue partout.

Les faits que je viens de citer sont connus de tout le monde; comment se fait-il cependant que le *point de vue* religieux ait été si négligé dans la plupart des ouvrages écrits sur les temps anciens? L'explication des mythes primitifs a été demandée tour à tour à l'agriculture, à la navigation, à l'astronomie, à la physique, voire à la métaphysique la plus raffinée; on n'a demandé ou rien ou bien peu de chose à la religion,

qui sur une foule de points pouvait seule répondre. J'essaierai de suivre une autre route : Dieu veuille que je n'y trébuche pas trop souvent !

Nous savons assez peu de chose sur le fond de la religion des anciens, telle qu'elle était enseignée à Gnosse, à Eleusis, à Samothrace et dans les colléges des druides. Leurs dieux nous sont déjà mieux connus ; sous la diversité des noms ils paraissent n'avoir pas beaucoup différé d'un pays à l'autre. César dit que les Gaulois se formaient de Jupiter, Mars, Apollon et Minerve *à peu près* la même opinion que les *autres nations*. Sans chercher à pénétrer les dogmes ou à assimiler entr'elles les divinités, tâche bien au-dessus de mes forces, je prendrai les faits à la surface en m'attachant plus aux formes du culte qu'à la théologie et en tenant les yeux plus constamment fixés sur l'Europe ancienne que sur les civilisations orientales que j'ai le malheur de ne connaître que d'une manière trop insuffisante.

D'un bout de l'Europe à l'autre, le culte extérieur offre au début des sociétés un certain nombre de ressemblances qui peuvent se ranger sous neuf chefs principaux, savoir : le culte des arbres, le culte des eaux, les antres sacrés, les bois sacrés, les sacrifices humains, le culte du taureau, les centres sacrés, les enceintes circulaires et enfin la constitution de la caste sacerdotale. J'essaierai d'étudier successivement chacun de ces sujets en insistant moins sur certains

d'entr'eux que j'ai déjà abordés ailleurs ou qui sont suffisamment connus. Peut-être aurai-je à rectifier quelques idées que j'ai émises dans d'autres recherches; je le ferai sans hésitation et sans fausse honte, parce que je ne cherche que la vérité. J'étudierai ensuite les causes des interprétations erronées, qui me paraissent s'être introduites dans la science, et je terminerai en cherchant à reconstituer, à l'aide soit des documents épars dans les livres des anciens, soit de mes observations personnelles, quelques-uns des principaux sanctuaires de la religion primitive.

ESSAI

SUR

LES TEMPS ANCIENS.

PREMIÈRE PARTIE.

LE CULTE DES ARBRES (1).

> Les arbres furent les premiers temples et nous voyons aujourd'hui les campagnes fidèles encore à la simplicité de l'ancien culte consacrer leur plus bel arbre à la divinité.
>
> PLINE, Hist. natur., liv. XII, ch. 1.

Le culte des arbres paraît avoir été universellement répandu chez les peuples anciens. Entre autres arbres sacrés, je me bornerai à citer, du côté de l'orient, l'arbre des Banyans (*ficus indica*, figuier sacré), les arbres *mubarek* (saints) des Persans, le cyprès de Parsa ou Pasagarde, qui fut longtemps l'objet d'un pélerinage célèbre de la part des musulmans, l'orme d'Ardubad honoré par les Arméniens (2), l'arbre à encens qu'au dire de Pline

(1) J'insisterai peu sur ce sujet assez connu aujourd'hui et sur lequel j'ai écrit moi-même un mémoire, sous ce titre : *Du culte des arbres chez les anciens*.

(2) Voir pour plus de détails sur cette partie le savant ouvrage de M. Maury, intitulé : *Histoire des grandes forêts de la Gaule*, pag. 141 et suivantes.

vénéraient les Sabéens d'Arabie (1), et l'arbre Perseis, dont le seul contact, s'il faut en croire Sozomène, guérissait dans la ville égyptienne d'Hermopolis diverses maladies (2). Les poètes nous montrent un laurier et un cyprès honorés par les Troyens. Les Grecs rendaient hommage à l'olivier, au laurier, au chêne et au poirier sauvage. Rome et le Latium avaient le *Figuier Ruminal*, le *St-Cormier*, l'arbre prophétique de la forêt d'Aricie, dont la grande prêtresse était marchande de simples, c'est-à-dire *arboriste*, le *Chêne-Sacré*, sous lequel le chef des Eques reçut les envoyés du Sénat et l'arbre de la *Via ostiensis* encore consacré aux dieux au temps de saint Audacte. En Afrique, saint Augustin combattit vivement la dendrolâtrie (3). Dans la Gaule, le culte des arbres fut proscrit par les conciles d'Arles et d'Auxerre et par quatre capitulaires de Charlemagne; les Séquanes et les Gaulois des *Hautes-Alpes* paraissent avoir honoré plus particulièrement le pommier (4) et de même les peuples du nord de l'Angleterre. Les Germains professaient aussi un culte pour les arbres et en particulier pour l'arbre *Irminsul*. « Les Pfingstannen ou sapins de la Pentecôte, dit M. Maury, sont les héritiers de ces arbres sacrés, qui, suivant la croyance germaine, avaient le don de la parole (5). »

---

(1) Hist. nat., XII, 30.

(2) Sozomène, Hist. ecclésiast., liv. V.

(3) Notre Algérie conserve encore aujourd'hui des arbres marabouts (saints), parmi lesquels les oliviers qui entourent le marabout de Blidah et les jujubiers du marabout voisin de l'Arbah-Djendel.

(4) Etude archéologique sur la vallée de Barcelonnette, par M. Ch. Chappuis, pages 29 et 30.

(5) Maury, ouvrage cité, page 175.

Notons en passant une coïncidence : il y a peu d'années encore, les bergers de la forêt de Chaux (Jura) s'assemblaient pour rendre hommage au chêne précisément le lundi de la *Pentecôte*. M. Maury dit, d'après M. Parrot, que les anciens Prussiens et divers peuples slaves avaient aussi un chêne consacré. C'était le frêne Iggdrasill, qu'honoraient surtout les Scandinaves ; ils l'appelaient le *grand arbre du milieu*. « Je me souviens, dit un des personnages de l'Edda, des neuf mondes, des neufs forêts, du *grand arbre du milieu* sur la terre ici bas (1). »

Signalons quelques ressemblances dans le culte des arbres chez divers peuples de l'antiquité. Voici un premier fait. L'arbre sacré abritait souvent la fontaine sacrée ; ainsi Ulysse raconte dans l'Iliade qu'il a offert aux dieux une hécatombe au bord d'une source ombragée par un vaste platane. « Je connais un frêne, dit l'Edda (2) ; on le nomme Iggdrasill. Il s'élève toujours vert au-dessus de la fontaine d'Urd. De là sortirent les trois vierges de beaucoup de science. » A Lieu-Saint, où je place la *Media Regio* de la Gaule, l'arbre saint touche à la fontaine sainte dite de *Saint-Hilier*.

La forêt de Dodone produisait, dit-on, d'étranges concerts, grâce à des vases d'airain suspendus aux arbres et frappés par des chaînes qu'agitait le vent. Pline décrit dans les termes suivants le tombeau de Porsenna, roi d'Etrurie : « Le sommet de toutes ces

(1) Edda, Voluspa, vers 7.
(2) Ibid, vers 15 et suivants.

pyramides est couronné par un globe d'airain, où sont suspendues des sonnettes et des chaînes qui, agitées par le vent, rendent un son semblable à celui de Dodone (1). » Ce dernier fait est, il est vrai, étranger au culte des arbres, mais il m'a semblé mériter cependant une mention. Le village de Guyans (Doubs) a un chêne dit *du Sabbat*, dont nul n'approche, au dire des gens du pays, sans entendre des *carillons* et des *sonneries*.

On sait le rôle que jouait le gui de chêne dans la mythologie gauloise; c'était la panacée par excellence et la plante incombustible. Virgile dote également de vertus surnaturelles *l'Aureus Ramus* de la forêt sacrée de Cumes. Linnée rapporte dans son voyage en Vestrogothie, que la croyance populaire de ce pays voyait dans le gui de chêne un préservatif contre l'incendie. Dans le comté de Galles, le gui figure encore aujourd'hui, comme récemment en France, dans les fêtes du nouvel an.

La pomme eut aussi un grand rôle dans l'antiquité; ce fut elle qui séduisit ou enchanta Adam et Eve, Atalante, Maëldin et Merlin. La tradition s'est continuée jusques vers notre époque. En 1657, Mathieu Stoop de Waes (Belgique) fut condamné à être brûlé vif pour avoir *ensorcelé au moyen de pommes* Jeannette Simoens, épouse de Nicolas Hélias (2).

L'arbre de vie et celui de la science du bien et du

---

(3) Pline, Hist. nat. XXXVI, 20.
(1) Olim, Procès des sorcières, par J.-B. Cannaert, page 67.

mal étaient placés l'un et l'autre au *milieu* d'Eden. L'arbre sacré *Irminsul* s'élevait aussi chez les Germains au *centre* de la terre (1) et de même chez les Scandinaves, le frêne Iggdrasil nommé le *grand arbre du milieu*. Le Koran s'écarte seul de la tradition en plaçant au bord du paradis et non au centre, l'arbre prototype qu'il nomme *le lotus de la limite* (2).

« Le lotus était tout *couvert*, » dit le livre saint des musulmans, en parlant de l'arbre *de la limite* et sans désigner ce qui le couvrait (3). Cette expression trop concise embarrasse fort les commentateurs arabes, qui vont jusqu'à dire que l'arbre était masqué par des troupes d'anges. Voici des faits analogues qui résoudront peut-être la difficulté : Une loi de Théodose le jeune défendait d'honorer les arbres chargés de bandelettes (*redimitam vittis arborem*). Les Latins échappés au naufrage suspendaient et clouaient des ex-voto aux branches et au tronc d'un olivier de la campagne de Rome :

Ubi figere dona solebant
Laurenti divo et votas suspendere vestes (4).

M. Maury dit des arbres sacrés de la Perse : « Ces arbres vénérés portent le nom de *Dirakt i fazel*, les excellents arbres ; on les couvre de clous, d'ex-voto, d'amulettes, de guenilles (5). » Dans son traité de l'*Idolâtrie*,

(1) Ozanam, les Germains, page 78.
(2) Le Koran, chap. LIII, verset 14.
(3) Ib., verset 16.
(4) Virgile, Eneide, XII, vers 761.
(5) Je demande à M. Maury la permission de lui faire observer que ces clous ne sont autre chose que ceux qui fixent les lambeaux d'étoffe, lambeaux qui disparaissent bien vite, tandis que le clou reste.

Léonard Ruben dit qu'au commencement du XVI^e siècle les Esthoniens consacraient encore à leurs dieux des arbres qu'ils décoraient de diverses étoffes ; Pallas en raconte autant des Ostiaks. Dans la vaste plaine, qui sépare Sétif de Constantine, est à l'heure présente un chêne marabout, qui est en singulière vénération chez les Arabes. Chaque individu de ce peuple, qui passe par là, récite au pied de l'arbre quelques prières en roulant les grains de son rosaire, puis il fixe sur l'arbre un lambeau d'étoffe qu'il emprunte souvent aux pans de son burnous; ces chiffons sont si nombreux que les feuilles ne se voyent presque plus (1). Voilà bien, ce me semble, le mot de l'énigme du Koran. En France, l'arbre de Saint-Hilier, dont j'ai parlé tout à l'heure, était encore, quand je le vis en 1861, tout chargé de lambeaux d'étoffes cloués autour du tronc.

Un dernier mot sur la dendrolâtrie. Les anciens regardaient leurs arbres sacrés, non comme des emblèmes des divinités, mais bien comme de véritables dieux. On les ornait de bandelettes; on leur consacrait les dépouilles de l'ennemi tué, comme fit Romulus vainqueur du roi des Céminiens ; on s'acquittait par des ex-voto des promesses qu'on leur avait faites à l'heure du péril; des autels étaient dressés à leurs pieds, comme nous l'apprend un vers de Sédulius :

Arboreis alius ponit radicibus aras ;

(1) Je dois ce renseignement à l'obligeance d'un excellent observateur, qui a longtemps vécu en Afrique, M. Fourtier, payeur des finances dans le département de l'Hérault.

on leur offrait de l'encens, comme cela peut se déduire d'un passage d'Osée (1); on leur adressait la parole, comme Merlin l'adresse au *pommier doux,* et ils étaient censés parler eux-mêmes, comme les chênes de Dodone, les Pfingstannen et l'arbre d'Eden, qui, d'après une tradition rabbinique, apostropha le serpent. Voilà un premier fait de fétichisme ; nous en trouverons d'autres.

LE CULTE DES EAUX.

> Magnorum fluminum capita veneramur; subita ex abdito vasti amnis eruptio aras habet. Coluntur aquarum calentium fontes et stagna quædam vel opacitas vel immensa altitudo sacravit.
>
> SENECÆ EPIST., Epist. XII.

Je me bornerai à mentionner d'abord un certain nombre de sources sacrées prises dans les diverses parties du monde ancien. Antioche avait une fontaine Castalie, qui était fort honorée (2); celle de Cyanée, près de la Lycie, ne l'était pas moins. Hérodote dit en propre termes que les Perses rendaient un culte aux fleuves (3). En Troade, le Scamandre avait un prêtre spécial :

> ὃς Σκάμανδρον
> Ἀρητὴρ ἐτετύκτο.

Je citerai seulement en Grèce un second Scamandre (Béotie), une seconde fontaine Castalie (Delphes), la fontaine Dircé (Thèbes), deux fontaines Aréthuse, l'une

(1) Osée, chap. IV.
(2) Evagrii, Hist. ecclés., liv. I.
(3) Hér., liv. I, 138.

à Ithaque, l'autre en Sicile. En Italie, les eaux étaient consacrées au dieu Clitumne et à la déesse Juturne :

> Diva deam stagnisque fluminibusque sonoris
> Præsidet.

A Rome, toute fontaine était sacrée, « *nullus fons non sacer,* » dit Servius. En Afrique, nous voyons saint Augustin réprimander fortement ceux qui faisaient des vœux aux fontaines. Lors de l'introduction du christianisme, les sources sacrées de la Gaule reçurent pour la plupart des noms de saints ; M. l'abbé Cochet signale en Normandie celles de Saint-Saens, Saint-Hellier, Saint-Ribert et Saint-Valery. Le dolmen de Primelen (Finistère) touche à une fontaine sacrée (1). *Lieu-Saint* a la source de *Saint-Hilier* et Saizenay (Jura) une *Fontaine Merlin*. Le concile d'Arles (452) et celui de Leptines proscrivirent cette idolâtrie qu'un capitulaire de Charlemagne qualifia à son tour de *pessimus usus et Deo execrabilis.* En Angleterre, le roi Canut en fit autant. M. de la Villemarqué signale une *Fontaine-Sainte* (Holy Well), dans l'île de Glastonbury et dans la crypte même de l'église de l'abbaye, qui passe pour avoir été substituée à un sanctuaire druidique. La Scandinavie avait, outre sa fontaine d'Urd, celle de l'île sainte d'Héligoland, dont on ne devait puiser les eaux qu'en gardant un profond et religieux silence.

Les eaux étaient honorées par les anciens à divers titres, et, sous ce rapport, on peut les diviser en médi-

---

(1) La Villemarqué, Barzaz-Breiz, introd., page 46.

cinales, prophétiques, poétiques, merveilleuses, miraculeuses et lustrales. Citons quelques exemples :

EAUX MÉDICINALES.— Evagrius nous apprend que les eaux de la fontaine Castalie d'Antioche guérissaient diverses maladies. En Grèce, les malades, qui allaient consulter l'oracle d'Amphiaraus, buvaient sans doute de l'eau de la fontaine du sanctuaire ; car dans le cas de guérison, ils y jetaient de l'argent et de l'or (1). Tite-Live nous apprend que les eaux médicinales de Cumes étaient célèbres et Ovide, que les malades allaient boire celles de la forêt d'Aricie. Notons bien que Cumes et Aricie étaient par excellence des lieux sacrés. En France, la fontaine Saint-Hilier (Lieu-Saint) passe actuellement encore pour guérir la fièvre, et les malades y jettent des pièces de monnaie tout aussi bien que dans celle du sanctuaire d'Amphiaraus. Onoz (Jura) a une *Fontaine-d'Or* (*fons auri*) et on trouve dans le Doubs *Fontaine-Argent;* d'où viennent ces noms ?

EAUX PROPHÉTIQUES. — En Asie, la fontaine de Cyanée, que j'ai nommée déjà, annonçait l'avenir. « A Colophon, dit Pline, il y a dans la grotte d'Apollon de Claros un lac, dont l'eau communique à un rare degré l'esprit prophétique, mais abrège la vie de ceux qui osent en boire (2). » Tacite ajoute en parlant du prêtre de ce sanctuaire. « Il ne fait que demander le nombre et le nom des personnes, se retire dans une caverne, y boit de *l'eau d'une fontaine mystérieuse,* et ensuite,

(1) Pausanias, Attiques, Description du sanctuaire d'Amphiaraus.
(2) Hist. natur., liv. II, 106.

quoiqu'il ne soit communément ni lettré ni poète, il donne ses réponses en vers sur ce que chacun a désiré intérieurement savoir (1). » S'il faut en croire Servius, la fontaine de Dodone annonçait l'avenir par le plus ou le moins d'agitation de ses eaux. A Patras était une fontaine que Pausanias appelle un *oracle très véridique*; on la consultait à l'aide d'un miroir posé sur la surface de l'eau.

Fatidica Cephissos aqua

dit Lucain en parlant du Céphise. Citons encore la fontaine d'Apone près de Padoue. « Bientôt après, dit Suétone (2), Tibère se rendant en Illyrie visita l'oracle de Géryon près de Padoue; le sort l'avertit de jeter des dés d'or dans la fontaine d'Apone pour obtenir une réponse à ses demandes ; or il amena tout d'abord le nombre le plus élevé.» Dans les *Nibelungen*, ce sont les *femmes des eaux* qui prédisent à Hagène sa triste fin.

Eaux poétiques. — Nous venons de voir que le prêtre d'Apollon de Claros recevait d'une source mystérieuse le don des vers en même temps que la connaissance de l'avenir. La Béotie avait sa fontaine *Hippocrène* consacrée aux Muses. Simonide dit de celle de Delphes : « La belle et sainte eau des Muses..., la fontaine Castalie qui sort des cavernes prophétiques. » Une de ces fontaines inspiratrices, la fontaine d'Urd, enfanta chez les Scandinaves les *trois vierges de beaucoup de science*.

---

(1) Tacite, Annales, liv. II, 54.
(2) Suétone, Tibère, XIV.

Eaux merveilleuses. — La liste en serait longue, mais je ne citerai que quelques exemples en les prenant de préférence dans les principaux sanctuaires. La fontaine Inope (Délos) était intermittente ; celle de Dodone, intermittente aussi, présentait encore une autre singularité explicable, je crois, par un dégagement d'hydrogène carboné. « La fontaine de Jupiter a Dodone, dit Pline (1), est froide et comme glacée ; qu'on y plonge un flambeau allumé, il s'éteint ; qu'on approche le flambeau éteint, il se rallume. » La fontaine du Soleil (Oasis d'Ammon) était tiède le matin, froide à midi et bouillante à minuit (2). Celle de Pouzzoles, lieu tout voisin de Cumes, était si chaude qu'en peu d'années, s'il fallait en croire Pausanias, elle décomposait les tuyaux de plomb, qui lui servaient de conduite.

Eaux miraculeuses. — Diverses fontaines opéraient des prodiges. Celles qui se nommaient Lethés faisaient perdre, disait-on, le souvenir du passé, mais les fontaines *Mnémosynes* fortifiaient au contraire la mémoire et celui qui avait bu de leurs eaux avant de consulter l'oracle n'oubliait rien de tout ce qui lui était révélé (3). La mère d'Achille le plongea dans les eaux du Styx pour le rendre invulnérable. Le marais Triton (Thrace) avait une propriété encore plus surprenante. D'après Vibius Sequester, quiconque s'y baignait neuf fois était changé en oiseau.

---

(1) Hist. natur., liv. II, 106.
(2) Quinte-Curce, liv. IV, 7.
(3) Pausanias, Bœot., Description du sanctuaire de Trophonius.

Digitized by Google

Eaux lustrales. — A ce genre appartenait la fontaine Hercyna, qui prenait sa source dans l'antre même de Trophonius ; nul ne consultait l'oracle sans s'être purifié d'abord dans ses eaux. Les Germains plongeaient dans les eaux lustrales leurs enfants nouveau-nés, sorte de baptême qui rappelle celui qu'administrait saint Jean-Baptiste et le baptême d'immersion des premiers chrétiens. On sait le rôle important de la *Fontaine d'Ablution* dans le Mahométisme ; toute mosquée en possède une située à l'entrée de l'édifice et quelquefois une seconde dans l'intérieur. Pétrarque fut encore témoin à Cologne d'une cérémonie lustrale. « Toute la rive, écrit-il à un de ses amis, était couverte de plusieurs rangs de femmes, troupe innombrable et charmante... Toutes s'empressaient à l'envi et beaucoup, le front couronné d'herbes odorantes, les manches retroussées derrière le coude, baignaient dans le courant leurs mains blanches et leurs bras, en échangeant je ne sais quels doux murmures que je ne comprenais point... On me répondit que c'était l'antique usage de la nation, que c'était la persuasion de tout le peuple et surtout des femmes, qu'avec l'ablution de ce jour, le fleuve emmenait tous les maux qui menaçaient l'année et qu'ensuite il n'arrivait plus rien que d'heureux : qu'ainsi chaque année cette cérémonie lustrale était observée avec une fidélité infatigable et le serait longtemps encore (1). »

Les hommes n'étaient pas seuls soumis à l'ablution,

---

(1) F. Petrarcha, De rebus famil. Epistol., liv. I, ep. 4.

elle s'étendait jusqu'aux dieux. En Egypte, le bœuf Apis était plongé dans la *Fontaine-des-Prêtres* (1). A Rome, la pierre noire, qui représentait Cybèle, subissait l'immersion dans le ruisseau de l'Almon (2). Autant en faisaient les Germains à l'égard d'Hertha. « Le pontife, dit Tacite (3), ramène dans le temple la déesse fatiguée de sa résidence chez les mortels. Ensuite le char et le voile et, si vous voulez le croire, la déesse elle-même sont baignés dans un lac mystérieux ; des esclaves sont employés à cet office et aussitôt après le même lac les engloutit. »

Indépendamment des sources et des cours d'eau, les anciens honoraient encore les eaux stagnantes. « Certains étangs sont sacrés, dit Pline, soit à cause de l'épaisseur de leurs eaux, soit à cause de leur profondeur. » Sans compter le fleuve Triton en Crète, nous connaissons quatre marais Tritons, savoir en Thrace, en Béotie, en Arcadie et en Lybie ; les trois derniers passaient pour avoir vu naître Athéné. Plusieurs de ces étangs étaient situés dans le voisinage d'importants sanctuaires. Dodone avait plusieurs marais ; Enna, métropole religieuse de la Sicile, possédait le lac Pergusa. Au dire de Strabon, les deux temples de Diane *Limnée* et de Bacchus *Lymné*, situés l'un et l'autre dans le Péloponnèse, étaient entourés de marais (en grec λίμνη), et de là, ajoute cet historien, le surnom des deux divinités. Les eaux de ces étangs sacrés étaient-elles

(1) Pline, Hist nat., VIII, 71.
(2) Ovide, Fastes, IV, 339.
(3) Tacite, Germ. XL.

bien noires et bien profondes, on supposait qu'elles communiquaient avec les enfers. Aristophane a fait de la vraie couleur locale en plaçant un chœur de grenouilles à l'entrée des régions plutoniennes, où il fait descendre Dionysos. Curtius voulant se dévouer aux divinités infernales se précipite dans la mare qui a pris son nom. Le lac Averne, qui faisait partie du grand sanctuaire de Cumes, passait pour une des principales entrées des enfers.

Voici quelques particularités relatives au culte des eaux. D'après le passage de Sénèque, que j'ai pris pour épigraphe, les sources des fleuves avaient leurs autels. M. Baudot a retrouvé le temple de la déesse Séquana : beaucoup d'objets et une inscription votive ont été découverts à la fontaine de l'Etuvée près d'Orléans. Nous avons vu que le Scamandre possédait un prêtre et que les pèlerins des fontaines sacrées jetaient de la monnaie dans certaines d'entr'elles. Les Gaulois déposaient les trésors nationaux dans leurs lacs sacrés, qu'au dire de Strabon, les Romains vendirent plus tard à l'encan à des industriels, qui en retirèrent de grandes richesses. La fontaine Aréthuse de Sicile avait une enceinte sacrée (1); il en était de même du lac sacré des Aborigènes situé à Cutilie. « Les habitants, dit Denys d'Halicarnasse, l'entourent d'une enceinte pour empêcher que personne n'approche de ses eaux, excepté au moment de certaines fêtes, pendant lesquelles ils font des sacrifices (2). » Le *Champ Sacré* des Séquanes a un

(1) Polybe, XII, frag. 19.— (2) Denys d'Halicarnasse, liv. I, ch. 2.

étang nommé *Clais-du-Patère*, dénomination qui, à mon avis, signifie l'*Enceinte du Druide*, comme j'ai essayé de l'établir ailleurs (1). On se rappelle que près de la source de *Primelen* est un dolmen ; en Palestine, la pierre de *Zobeleth* touchait également à une fontaine, celle de *Rogel*. Adonias, fils de David, immola près de cette fontaine « des béliers, des veaux et toutes sortes de victimes grasses, » avant de se faire sacrer par le grand prêtre Abiathar (2). Horace fut moins généreux, mais s'il ne promit qu'un chevreau, ce fut du moins directement à la fontaine elle-même :

> O fons Blandusiæ, splendidior vitro,
> Cras donaberis hœdo.

Aujourd'hui encore, à Alger, certains indigènes immolent tous les mercredis, au soleil levant, des moutons ou des poules au bord des deux sources *Aïoun*, *Beni Med-el* situées sous les rochers qui bordent la plage Bab-El-Oued (3). Les sacrifices des Francs se faisaient à l'aide d'un sang plus précieux. Dans son expédition d'Italie, Théodebert, déjà chrétien cependant, voulant se rendre propice le fleuve du Pô qu'il avait à passer avec son armée, fit égorger un certain nombre de femmes et d'enfants, dont les cadavres furent jetés par son ordre dans le lit de la rivière. « Le peuple de Magdebourg, dit M Ozanam (4), croit encore que la

(1) Champ-Sacré des Séquanes, page 36.
(2) Rois, III, 1.
(3) Victor Bérard, Indicateur de l'Algérie, page 142.
(4) Les Germains, 2e édition, page 87.

Saale veut chaque année sa victime et qu'elle la prend parmi les plus beaux jeunes gens du pays » M. Ozanam explique cette tradition par la fascination des gouffres d'eau, qui attirent les nageurs et causent leur mort; j'y verrais plus tôt un souvenir des sacrifices humains faits en l'honneur des divinités fluviales, et d'autant mieux que c'étaient précisément les plus jeunes et les plus beaux de chaque espèce animale, qui étaient offerts aux dieux (1).

Résumons ceci. Les eaux avaient leurs autels, leurs temples, leurs enceintes, leurs prêtres; elles annonçaient l'avenir; on reconnaissait leurs services par des présents d'argent; des victimes leur étaient immolées, même des victimes humaines. Ici encore nous rencontrons le fétichisme un peu moins accusé peut-être que dans l'hommage dendrolâtrique, mais incontestable cependant.

LES ANTRES SACRÉS.

Et si quis specus saxis penitus exesis montem suspenderit, non manufactus, sed naturalibus causis in tantam laxitatem excavatus, animum tuum quàdam religionis suspicione percutiet.

Senec. Epistol., Epist. XLI.

Le rôle des antres sacrés formait une ressemblance de plus dans la religion des anciens. Ces antres étaient de diverse origine et de diverses époques. Les uns

---

(1) Un autre souvenir de ces sacrifices aux rivières se retrouve dans les simulacres humains nommés *argees*, que les prêtres de Rome jetaient chaque année solennellement dans le Tibre.

étaient naturels, comme l'antre Corycien situé sur les flancs du Parnasse et celui de la grande déesse au bord du fleuve Peucella (Phrygie) ; d'autres, sans doute de seconde époque, avaient été construits, comme la caverne de Trophonius ; d'autres encore, tels que les labyrinthes et les catacombes, ont pu n'être d'abord que de simples carrières de pierres que la religion a plus tard consacrées. Beaucoup de ces antres étaient souterrains et on descendait pour y entrer; d'autres au contraire, comme ceux de Van (Arménie), avaient été taillés dans le roc à une assez grande hauteur. Je citerai d'abord, selon la méthode que je me suis imposée, quelques exemples pris çà et là.

« Les Perses, dit Maternus dans son traité de l'*Erreur des religions profanes*, appellent encore Mithra leur grande divinité, et pour expliquer les cérémonies du culte qu'ils lui rendent, ils se cachent dans des cavernes. » La ville de Bamiam (royaume de Caboul) a d'immenses temples construits dans le roc, temples qui se retrouvent dans le Kourdistan oriental et à Meraga près d'Artaxata. L'Egypte avait ses hypogées de Syouth et ses célèbres nécropoles souterraines. Au temps de Pline, on voyait encore des traces du labyrinthe de Lemnos. L'entrée de la vaste grotte d'Antiparos était chargée d'inscriptions. Naxos et l'Arcadie avaient des cavernes consacrées à Dyonisos et à Démeter la noire. La Crète possédait son fameux labyrinthe; la Sicile nous offre l'antre d'Enna, par où Pluton vint ravir Proserpine et celui de Syracuse, dans lequel il entraîna la jeune vierge vers les demeures souterraines. Je citerai en

Italie l'antre de Cumes et celui d'Amsanctus, décrits tous deux par Virgile. Les hypogées de la Gaule sont connus d'une manière moins positive, fait qui tient d'une part à l'absence d'annales nationales remontant jusqu'à cette époque, et d'autre part à ce que les premiers prêtres chrétiens ont bouleversé et comblé la plupart de ces lieux sacrés; mais si les témoignages sont rares, ils ne manquent cependant pas absolument. « Les druides, dit Pomponius Méla (1), communiquent une foule de connaissances à l'élite de la jeunesse qu'ils instruisent secrètement et pendant vingt années *au fond des cavernes* ou des bois les plus cachés. » On peut regarder presque à coup sûr comme ayant été un lieu druidique la vaste et belle grotte du département de l'Hérault connue sous le nom de *Bouma de las Fadas* (Baume des Fées). Le village de Myon, qui touche à Alaise, a une *Barme* (Baume) *au Prêtre*, qui n'a pas encore été fouillée; Molain possède la *Grotte de Saint-Bilbalbô*, qui, à mon avis, était l'antre prophétique du Champ-Sacré des Séquanes. Nous trouvons enfin les grottes de Lokmariaker, de Gavr'innis, de Tumiac, de Plouharnel, peut-être aussi l'*Eglise Soubs Terre* de Chartres et la crypte de Notre-Dame de Paris (2), où ont été découverts le *Cernunnos* et l'*Esus Trigaranos*. L'Irlande a son antre de Saint-Patrice qu'Erasme trouvait si semblable à celui de Trophonius

---

(1) Pomponius Méla, liv. III, 2.

(2) Ces deux derniers temples étaient-ils déjà à l'état d'*hypogées* aux époques druidiques et gallo-romaines? C'est une question sur laquelle je ne saurais me prononcer.

qu'il n'hésitait pas à le supposer copié sur ce modèle (1).

Les antres sacrés peuvent être considérés à trois points de vue principaux : 1° comme antres méphitiques; 2° comme sanctuaires; 3° comme lieux de sépulture.

Antres méphitiques. — A Hylœ, près de Magnésie, était une caverne, dont Pausanias fait un singulier récit. Les vapeurs, qui s'en exhalaient, donnaient une telle force aux prêtres du dieu qu'ils portaient, dit l'écrivain grec, les plus grands arbres et se jetaient impunément du haut de rochers fort élevés. Ailleurs ces exhalaisons communiquaient l'esprit prophétique. « L'oracle de Delphes, dit Strabon, consiste en une caverne profonde, dont l'orifice est peu large. Il en sort des vapeurs, qui produisent une fureur divine ; le trépied est placé dessus (2). » A Hiérapolis (Phrygie) ce n'était pas la prêtresse, mais le pélerin lui-même qui s'asseyait au-dessus du gouffre méphitique. Dans certains lieux les émanations produisaient un assoupissement accompagné de visions. Latinus va consulter l'oracle de Tibur.

> Multa modis simulacra videt volitantia miris
> Et varias audit voces fruiturque deorum
> Colloquio (3).

L'antre méphitique se présente encore sous un autre

(1) Erasme, Adages, Chiliadis I, cent. 7.
(2) La Gaule avait ses *trous fumeux*, que comblèrent les premiers prêtres chrétiens, mais c'est tout ce que j'ai pu en savoir jusqu'à présent.
(3) Eneide, liv. VII, v. 81 et suivants.

aspect. « On a donné, dit Pline (1), le nom de soupiraux et de fosses de Caron à ces fosses, qui exhalent un air mortel. Tel est chez les Hirpins près du temple de Méphitis le lieu appelé Amsanctus, où jamais homme ne mit le pied sans être frappé de mort. » Virgile appelle ces antres *Sævi Spiracula Ditis* et Lucrèce les qualifie de *portes des régions infernales.*

2° Sanctuaires. — Les antres furent les premiers temples (2). C'est là que naquirent les dieux et que vécurent les prêtres et les législateurs des peuples anciens. D'après Apollodore d'Athènes, Rhéa accoucha de Zeus dans l'antre de Dictée, où, au dire d'Aratus, il fut seulement caché par les Curètes immédiatement après sa naissance. Saint Cyprien raconte dans son traité de la *Vanité des Idoles* qu'on montrait dans cet antre le sépulcre du Dieu. Hermès était appelé Σπηλαίτης, c'est-à-dire *habitant des cavernes* (3). Stace nous fait voir Mithra dans son antre :

Seu Persei sub rupibus antri
Indignata sequi torquentem cornua Mithram.

Orphée est dans sa grotte, quand Jason va le prier d'accompagner les héros Miniens (4). D'après Strabon, le Gète Zamolxis, qui passait pour dieu, vivait dans une caverne. En Egypte, Mycérinus demeura sous terre pendant six années ; on connaît aussi la grotte cos-

---

(1) Hist. natur., liv. II, ch. 96.

(2) L'anglais *holy*, saint, paraît venir de *hole*, antre, plutôt que de l'allemand *heil* et *heilig*.

(3) Σπήλαιος, grotte.

(4) Apoll., Argon., v. 71 et suiv.

mique de Zoroastre. C'était dans un antre que Numa allait consulter Egérie. D'après Pomponius Méla, les Druides enseignaient dans des cavernes. « Je connais, dit Taliésin, le sens des signes qui sont gravés sur *la grotte* du grand Druide. » Et de même dans l'Edda : « A la porte des cavernes gémissent les *dvergues*, les sages des montagnes sacrées (1). »

Les cérémonies de la religion s'accomplissaient dans les mêmes lieux. « C'était, dit M. Magnin, au fond d'un antre ou pendant la nuit dans les bois, que les Hiérophantes de Samothrace et de Lemnos exécutaient la cérémonie religieuse nommée la *mort cabirique.* » Les mystères de Cybèle et d'Attis étaient célébrés dans un antre du mont Arctos (Phrygie). Les oracles de Trophonius se rendaient dans l'antre même, et aussi ceux de Cumes :

Ab Phæbi nondùm patiens, immanis in antro
Bacchatur vates.

La fontaine sacrée se trouvait souvent dans l'intérieur de la caverne, comme, par exemple, l'*Hercyna* dans le sanctuaire de Trophonius. Pomponius Méla décrivant *l'antre Corycien* de Cilicie, s'exprime ainsi (2) : « Là un large fleuve, qui ne fait pour ainsi dire que paraître, s'échappe d'une large source, et après avoir parcouru avec impétuosité un assez court espace, s'abîme et disparaît. » Sans nous éloigner de notre sujet, nous pouvons relever ici une coïncidence de dénomi-

(1) Voluspa, v. 211.
(2) Pomponius Méla, I, 13.

nations, qui n'est peut-être pas sans intérêt. Au fond de la grotte d'Antiparos se trouve un lieu nommé l'*Autel* (1). Une chambre du vaste réduit, que les Candiotes regardent comme le labyrinthe du mont Ida, s'appelle *la Chapelle* (2); l'antre de Saint-Bilbalbô, dans le *Champ-Sacré* des Séquanes, a une curieuse stalagmite, qui sans avoir aucune ressemblance avec les autels chrétiens, est cependant désignée dans le pays sous le nom de l'*Autel*. Remarquons que le mot *Baume*, par lequel la langue française désigne les plus anciennes grottes, n'est autre chose que le grec βωμὸς qui signifie *Autel*.

3° Lieux de sépulture.— Les prêtres ne permirent pas à Hérodote de visiter la partie souterraine du labyrinthe d'Egypte, parce qu'elle renfermait les tombeaux des rois et des crocodiles sacrés (3). D'après le voyageur Paul Lucas, la grotte de l'Estale est remplie de momies. « On déposait, dit un des savants de la commission d'Egypte (4), les corps des personnages importants dans ces réduits cachés et d'un accès si difficile. Le désir de soustraire les dépouilles des morts aux insultes, et même aux regards des vivants, a fait creuser les hypogées que de tous côtés on rencontre

(1) Je n'ignore pas que M. de Nointel, ambassadeur de France au XVII^e siècle près la Sublime-Porte, fit célébrer dans la grotte d'Antiparos une *messe de minuit*. Le nom de l'*autel* vient-il de cette messe ou l'ambassadeur ne la fit-il célébrer dans ce lieu assez étrange qu'à cause de la dénomination préexistante?

(2) « Locum capella, quasi sacellum, Itali indigitant, » Cotovic. Itiner. Hierosolomit. et Syr., Antwerp., 1619, page 76.

(3) Hérodote, II, 148.

(4) Description de l'Egypte antique, description II, ch. XIII, p. 8.

dans les montagnes de la Haute-Egypte. » Les rois de Perse se faisaient de même ensevelir dans les cavités du *Mont-Royal*, à quatre phlètres de Persépolis; le voyageur Corneille Lebrun dût se traîner sur le ventre pour arriver jusqu'à un de ces tombeaux, dont quatre étaient taillés dans le roc à une certaine hauteur. « C'est une chose assez singulière, dit M. Hommaire de Hell (1), que le goût des Persans pour les excavations artificielles sur les escarpes des rochers. On en remarque plusieurs du côté de la ville (Van), dont il est impossible de comprendre l'usage, attendu qu'elles sont inaccessibles. » Ce sont sans doute aussi des tombeaux qu'on n'a juchés si haut que pour les mettre à l'abri de toute violation. La France a également ses nécropoles souterraines des plus anciens temps; je citerai seulement celle qui fût découverte en 1842 près de Crécy (Seine-et-Marne), et celle de Mizy (Marne) fouillée en 1861 (2). On connaît assez les catacombes de Rome; ne renferment-elles absolument que des sépultures chrétiennes? Je crois que les premiers chrétiens n'ont fait que continuer un usage qu'ils avaient trouvé établi déjà et depuis longtemps. « Rien toutefois n'autorise, dit M. de Rémusat dans un travail tout récent (3), à ne peupler les catacombes que des héros de la religion, et même on a pu supposer que dans quelques places,

---

(1) Voyage en Turquie et en Perse, t. II, p. 508.
(2) A. Carro, Mémoire sur les monuments primitifs, ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions, page 5.
(3) Ch. de Rémusat, Un musée chrétien à Rome, Revue des Deux-Mondes, 15 juin 1863.

d'autres que des chrétiens avaient trouvé leur dernier asile; des emblêmes païens ont du moins été admis. » L'auteur ajoute dans le même article : « Nous comprendrons mieux ces premiers tâtonnements de l'art chrétien en regardant de plus près aux peintures des catacombes; on dit que celles de Naples portent des marques encore plus visibles de l'antiquité païenne. »

LES BOIS SACRÉS.

> Si tibi occurrit vetustis arboribus et solitam altitudinem egressis frequens lucus et conspectum cœli densitate ramorum aliorum alios protegentium submovens, illa proceritas silvæ et secretum loci et admiratio umbræ in aperto tam densæ atque continuæ, fidem tibi numinis facit.
>
> SENEC. EPISTOL., Epist. XLI.

Certaines forêts étaient, comme les eaux et les arbres, l'objet d'un culte universel chez les anciens, ou pour parler plus exactement, elles étaient, comme les antres, le lieu et le théâtre du culte. Je citerai seulement quelques exemples. Strabon nous apprend que l'Egypte, pays cependant peu forestier, avait des *bois sacrés*; au rapport de Quinte-Curce, l'oracle d'Ammon en comptait deux. Pomponius Méla s'exprime ainsi sur le compte des Arimphéens, peuples des bords du Tannaïs : « Ceux-ci sont singulièrement amis de la justice ; ils *vivent dans les bois* et se nourrissent de fruits sauvages; ils sont tous chauves, hommes et femmes; aussi les regarde-t-on comme *sacrés*, et ils sont tellement respectés des peuples les plus barbares, que quiconque se réfugie

chez eux y trouve un asile inviolable (1). » Dans ces Arimphéens, qui étaient regardés comme *sacrés* et dont le territoire servait d'*asile*, je ne puis m'empêcher de voir des prêtres au milieu de leur forêts saintes. Les Grecs donnaient à leurs bois sacrés divers noms; ils les appelaient Δρυμὸς, Ἄλσος, Τέμενος, Ὄργας, Σκοτάνη, Σκοτιτάς, et Ἴδα. Δρυμὸς vient de Δρῦς, arbre; Ὄργας, nom des lieux solitaires et boisés, où se célébraient les mystères dionysiaques, a donné naissance au mot *orgies*. Pausanias mentionne en Arcadie et en Laconie deux localités situées au milieu *d'épaisses forêts de chênes* et nommées, l'une Σκοτάνη et l'autre Σκοτιτάς; la racine est Σκότος, *ténèbres*. Jupiter avait à Scotitas un temple sous le nom de Ζεὺς Σκοτιτά (2). « Les bois touffus s'appelaient Ida, » dit Pausanias dans ses *Phociques*. La Troade avait un mont Ida bien connu :

Idæumque nemus; hinc fida silentia sacris.

L'Ida de Crète n'était pas moins célèbre. Diodore nous montre à Gnosse un bois sacré de cyprès. Près de Rome était la forêt sainte d'Aricie.

Nemora alta remotis
Incolitis lucis,

dit Lucain aux Druides. Quelques-unes de ces forêts druidiques nous sont connues par la tradition; je citerai celle de *Senart*, près de *Lieu-Saint*. « Près d'Oudon (Anjou), dit M. Maury (3), se voyait au XVIe siècle l'an-

---

(1) Pomponius Méla, liv. I, 19.
(2) Pausanias, liv. III, ch. 10. Les commentateurs traduisent à tort *Jupiter qui répand les ténèbres*.
(3) Histoire des forêts de la Gaule, page 231.

tique forêt de Niviseau, que la tradition donnait comme ayant été l'un des siéges du culte druidique. » Tacite dit des Germains (1) : « Ils consacrent des bois et des forêts entières, et ils donnent des noms de divinités à ces profondeurs mystérieuses, où ils adorent ce que leurs yeux ne voient pas. » L'Allemagne a conservé sur plus d'un point le souvenir de ces bois sacrés (heilige-Forst). Suetonius Paulinus fit abattre les forêts saintes de l'île de Mona (2). Au XI[e] siécle, Upsal avait encore, au rapport d'Adam de Brême, son bois sacré.

Ces bois sacrés étaient très épais, très sombres, pleins d'une religieuse terreur. Lucain en décrit un dans les termes suivants :

Lucus erat longo numquàm violatus ab ævo.
Obscurum cingens connexis aere ramis
Et gelidas altè submotis solibus umbras.

Les prêtres paraissent avoir choisi de préférence les dépressions de terrain enveloppées de toutes parts par la forêt. Tel était Amsanctus :

Densis hunc frondibus atrum
Urget utrinquè latus nemoris (3).

Ces lieux enfoncés et ténébreux portaient chez les anciens les noms de *Cuma, Coma* et *Kûm* (4). Le grand

(1) Germ., IX.
(2) Tacite, Annales, liv. XIV, 30.
(3) Eneid., VII, v. 565.
(4) On lit dans Ducange : « Cuma, Coma, ut infrà Comba, locus declivis, propensus, in vallem desinens. » Et à l'article *Cumba* : « *Cumba*, hispanis *Comba*, est curvatura, Vasconibus locus declivis et propensus qui in vallem desinit. Armoric. *Combant*... Anglo-Saxonibus etiam *Comb* est vallis montibus undiquè obsita, quemadmodùm veteribus Britannis Kûm, ut observat Cambdenus in dæmoniis. »

sanctuaire de *Cumes* est assez connu ; la forêt y couvrait tout :

Spelunca alta fuit, vastoque immanis hiatu
Scrupea, tuta lacu nigro nemorumque tenebris (1).

Et ailleurs :

Divinosque lacus et Averna sonantia silvis (2).

Enfin, à propos du gui de chêne qu'Enée doit cueillir :

Hunc tegit omnis
Lucus et obscuris claudunt convallibus umbræ (3).

Obscuræ convalles est la périphrase poétique de *Cumæ*. Stace appelle Cumes, *Cyme* :

Et Ausonii pridem Laris hospita Cyme (4).

Ausone emploie dans ses idylles le mot de *Cumbæ* pour désigner la même localité :

Euboicæ referunt per Averna sonantia Cumbæ.

Cumæ, Cyme et *Cumbæ* sont donc bien trois formes du même radical, dont le sens est *vallée étroite et ténébreuse*. Voilà bien les *abditi saltus* dans lesquels Pomponius Méla nous apprend que les Druides enseignaient. Le *Champ-Sacré* des Séquanes a deux territoires nommés *Combe-aux-Prêtres*. Les lieux ténébreux situés sous terre ne se nommaient plus *combes*, mais *catacombes* ou combes souterraines.

Me permettra-t-on d'émettre ici une conjecture? à

(1) En., VI, 236.
(2) Ibid, III, 441.
(3) Ibid, VI, 138.
(4) Stace, Sylves, liv. V, 168.

mon avis le mot de *Cimmériens* est tout simplement un dérivé de *Cumæ* ou de *Cyme*. Au dire des écrivains de l'antiquité il y avait, ou plutôt il y avait eu trois peuples de ce nom; car ces faits sont d'une époque antéhistorique, et au temps d'Hérodote, par exemple, les Cimmériens n'existaient plus nulle part comme corps de nation. Les Cimmériens du nord-est avaient habité les bords du Pont-Euxin, c'est-à-dire les mêmes contrées que ces Arimphéens, que je me crois autorisé à prendre, soit pour des prêtres, soit pour un peuple régi tout théocratiquement. Là aussi étaient les fameux Hyperboréens, qui passaient les jours et les nuits à célébrer les louanges d'Apollon, et qui apportèrent en Grèce le culte des premières divinités. Ces contrées pontiques sont essentiellement forestières; dans une lettre à saint Basile, saint Grégoire de Naziance parle des forêts épaisses qui couvraient le pays. Ovide y place un bois sacré, qu'il décrit dans les termes suivants :

> Est nemus et piceis et frondibus atrum,
> Vix illùc radiis solis adire licet (1).

Plutarque parlant des Cimbres, qu'il nomme aussi *Cimmériens*, s'exprime ainsi : « La partie la plus considérable et la plus belliqueuse de cette nation était située aux extrémités de la terre près de la mer extérieure et occupait un pays couvert *d'ombrages, plein de bois et presque inaccessible au soleil à cause de la profondeur et de l'épaisseur des forêts* (2). » L'historien ajoute que

(1) Hér., epist. XII. — (2) Plutarque, Vie de Marius, XI.

les nuits de ces contrées égalaient en durée les jours ; saint Grégoire écrit encore à saint Basile que les Cimmériens pontiques étaient condamnés à une nuit de six mois. Voilà, à propos de deux peuples déjà, l'idée d'obscurité et de ténèbres associée au nom de Cimmériens. Passons à ceux d'Italie ; les faits seront ici plus concluants. « Le navire, dit Homère (1), parvint alors aux bornes du profond Océan. C'est là que se trouvent et la ville et le peuple des Cimmériens *enveloppés de ténèbres et de nuages*. Jamais le soleil éclatant ne les *éclaire de ses rayons*, mais sans cesse une *nuit funeste* couvre ces mortels infortunés. » Or, quel était le pays de ces Cimmériens ? Paulus et Festus les placent précisément entre Baies et Cumes ; Ephore et Strabon en font tout autant (2). L'auteur du *Culex* a dit très heureusement :

Avia *Cimmerios* inter distantia *lucos* (3).

Les Cimmériens d'Italie n'étaient selon toute vraisemblance que les prêtres de Cumes, c'est-à-dire en rendant au mot *Cumæ* ou *Cyme* son sens propre, les prêtres des *abditi saltus* ou des *combes* ténébreuses du grand sanctuaire campanien et ceux du Pont n'étaient autre chose que les prêtres Hyperboréens et Arimphéens, dont nous avons parlé plus haut. Précisons davantage encore. Je ne nie pas l'existence de peuples cimmériens, mais je crois que ces peuples ont tiré leur

(1) Odyss. ch. XI, vers. 13 et suiv.
(2) Strabon, Dübner-Müller, édit. de 1853, page 203.
(3) Culex, vers 231.

nom de celui de leurs prêtres et d'une des formes du culte, fait naturel à une époque purement et absolument théocratique et dont nous verrons du reste d'autres exemples.

LES SACRIFICES HUMAINS.

Τῶν δὲ ἱερείων σφίσι τό κάλλιστον ἄνθρωπός ἐστιν. PROCOPE, De bello gothico, II, 15.

Voici encore un trait de ressemblance entre les religions anciennes, ressemblance que j'indiquerai aussi rapidement que possible. Manéthon nous apprend qu'à Idithya et Hieropolis, les Egyptiens brûlaient des hommes tout vivants dans les jours de calamité publique. Busiris sacrifiait, dit-on, les étrangers aux dieux. Amestris, mère de Xerxès, fit enfouir en terre douze hommes vivants pour obtenir des dieux la prolongation de sa vie; dans la seconde guerre médique, les Perses enterrèrent vifs neuf jeunes Thraces et neuf jeunes filles de la même nation dans le territoire dit les *neuf voies* (1). Strabon mentionne les sacrifices humains accomplis par les *Albani* du Caucase. Les peuples de la Tauride sacrifiaient les étrangers à leurs dieux et s'il faut en croire la légende grecque, Iphigénie faillit leur immoler son propre frère. Mithridate offrit une vierge aux Furies (2). Jephté versa le sang de sa fille pour acquitter une promesse faite au Dieu d'Israël. Dans l'île de Chypre, les habitants de Salamine immo-

(1) Hérod., V, ch. [illegible].
(2) Julius Obsequens, ch. 116.

lèrent chaque année jusqu'au temps d'Adrien une victime humaine à Jupiter (1) ; Dosidas cité par Clément d'Alexandrie en dit autant des peuples de Lesbos. L'Athénien Erecthée immola sa fille à Perséphone ; avant la journée de Salamine, Thémistocle fit couler le sang de prisonniers Perses pour apaiser Bacchus Omestès. Aristomène sacrifia en une seule fois trois cents hommes à Jupiter. Dans leur guerre contre Agathocle, les Carthaginois offrirent en un seul jour aux dieux deux cents jeunes gens des premières familles de la république ; Tertullien dit dans son *Apologétique* que l'immolation d'enfants à Saturne dura à Carthage jusqu'au proconsulat de Tibère. En Italie, s'il faut en croire Plutarque, Faunus immolait les étrangers à son père Mercure. Marius sacrifia sa fille aux dieux *Averrunci*. Malgré les sénatus-consultes, les sacrifices humains ne furent jamais entièrement supprimés à Rome. « Nous avons vu encore de nos jours, dit Pline, enterrer vivants dans le Forum Boarium un homme et une femme, soit Grecs, soit de quelque autre nation avec qui nous étions en guerre (2). » Au temps de Tertullien et de Minutius Felix, le sang humain continuait à couler dans la même ville sur les autels des dieux. « Aujourd'hui encore, dit ce dernier, on adore Jupiter Latiaris en égorgeant un homme et ce qui est digne du fils de Saturne, c'est qu'il veut se repaître du sang d'un criminel (3). » Ai-je besoin de rappeler les mannequins

(1) Lactance, Instit. div., liv. I, 21.
(2) Hist. nat., XXVIII, 2.
(3) Min. Felix, octav., ch. XXIX. — Tertullien, Apolog., ch IX.

d'osier que les Gaulois remplissaient de victimes destinées à périr dans les flammes? Tacite témoigne que les autels de l'île de Mona étaient fréquemment arrosés du sang des captifs (1); le même historien dit en parlant des Semnones : « A une époque déterminée, dans une forêt consacrée par le culte de leurs aïeux et par une antique terreur, se rendent par députations toutes les peuplades du même sang : le sacrifice d'une victime humaine, immolée publiquement, y commence les horribles cérémonies de leur rite barbare (2). » Les Scythes consacraient à Mars des victimes humaines (3). Abdel-Mottalib, aïeul de Mahomet, fit vœu que si Dieu lui accordait dix enfants mâles, il lui en sacrifierait un devant la Caaba. Procope dit que les Scandinaves regardaient l'homme comme la victime la plus agréable à la divinité. Lors de la fête de Lethra, qui se célébrait chaque neuvième année dans l'île de Séeland, neuf hommes étaient immolés avec autant de chiens et de coqs. L'auteur d'un des chants de l'Edda se vante d'avoir été suspendu neuf nuits entières à un arbre, après avoir été percé d'un coup mortel et offert en sacrifice à Odin (4). Adam de Brême raconte qu'un voyageur avait compté jusqu'à soixante-douze victimes humaines suspendues en même temps aux arbres de la forêt sacrée d'Upsal (5).

---

(1) Ann., liv. XIV, 30.
(2) Germ., ch. XXXIX.
(3) Pomponius Méla, liv. II, 1.
(4) Edda Sæmundar, t. III, Havamal, 141.
(5) Adam de Brême, cap. 233.

LE CULTE DU TAUREAU.

> Ibat enim populus ad adorandum vitulum usque in Dan... Altare similiter fecit in Bethel ut immolaret vitulis quos fabricatus fuerat.
>
> Rois, III, ch. 12.

Les peuples anciens honoraient unanimement le taureau, fait archéologique qui, malgré son importance, a été fort négligé par les savants. L'Egypte adorait le taureau sacré Mnévis et le bœuf Apis, qui après sa mort se transformait, dit-on, en dieu Sérapis (1). Selon d'autres, le bœuf Apis était l'incarnation d'Osiris (2). Isis était représentée tantôt seulement avec des cornes, tantôt avec une tête de vache sur un corps de femme; Plutarque l'appelle Κεράσφορος, c'est-à-dire la *cornue*. Hathor, autre divinité égyptienne, était également adorée sous la forme d'une vache (3). Astarté, la grande déesse de la Phénicie, portait sur sa propre tête une tête de bœuf en guise d'ornement royal (4) et les monnaies de Sidon la montrent plusieurs fois assise sur un taureau (5). Cet animal tient une grande place dans le Zend-Avesta et les autres livres orientaux; il est né d'Ormuzd. C'est du sang du taureau Aboudad égorgé par le glaive d'or qu'a été formé le monde. Le

(1) « Après sa mort le bœuf-dieu (Apis) était invoqué sous le nom de l'Osor-Apis et par corruption de Sérapis. » (Maury, Hist. des relig. de la Grèce, t. III, p. 278.)

(2) Id., loco cit.

(3) Plutarque, Isis et Osiris, XXXIX.

(4) Spon, XXII^e Dissertation.

(5) Maury, ouvrage cité, t. III, p. 214.

dieu Védique Soma portait le surnom de *Taureau*; un bas-relief assyrien, publié par M. Layard, porte un dieu, dont le front est armé de quatre cornes. Les Thraces représentaient Sabazius avec des cornes de taureau (1).

Passons en Palestine; nous y trouverons le culte du taureau sous des formes plus explicites. Pour détourner le peuple d'aller sacrifier à Jérusalem, Jéroboam établit deux veaux d'or, l'un à Béthel et l'autre à Dan (2). Déjà dans le désert les Israélites avaient forcé Aaron à leur fabriquer un veau d'or qu'ils s'étaient mis à adorer (3). Les prophètes ne cessèrent de s'élever contre cette idolâtrie. « Ils s'étaient fait, dit le livre des *Rois*, deux veaux de métal fondu; ils avaient planté de grands bois; ils avaient adoré tous les astres du ciel et avaient servi Baal. Ils sacrifiaient leurs fils et leurs filles et les faisaient passer par le feu (4). » Et ailleurs : « Ils ont négligé tous les préceptes du Seigneur leur Dieu et ils se sont fait deux veaux de métal fondu (5). » Indépendamment de Béthel et de Dan, la taurolâtrie avait dans la vallée de Tophet un important sanctuaire, où Achab et Manassé firent passer leurs propres enfants par le feu. La divinité, à laquelle étaient offerts ces abominables sacrifices, était, on le sait, le fameux Moloch. « Les Rabbins assurent, dit don Calmet (6), que la statue de Moloch était de bronze, assise sur un trône de

---

(1) Mémoire des Inscriptions et Belles-Lettres, t. XIII, Dissertation par Fréret. — (2) Rois, III, ch. 12. — (3) Exode XXXII. — (4) Rois, IV, 17. — (5) Ibid, 16. — (6) D. Calmet, Dissertation sur Moloch. Comment. sur le Lévitique, page 24.

même métal, ornée des ornements royaux ; sa tête était comme *celle d'un veau.* » Un grand feu était allumé sous l'idole et quand l'airain était brûlant, les parents offraient aux dieux, au milieu du bruit des tambours et des trompettes, leurs fils et leurs filles (1). « Ils ont bâti, dit Jérémie, les lieux hauts de Tophet, qui est dans la vallée du fils d'Ennom, pour y consumer dans le feu leurs fils et leurs filles (2). » Le pieux roi Josias renversa ce lieu d'abomination « afin que personne ne sacrifiât son fils ou sa fille à Moloch en les faisant passer par le feu (3). »

Le culte du taureau était entièrement tombé en désuétude dans la Grèce à l'époque hellénique et les Grecs ne se souvenaient même plus de l'avoir pratiqué autrefois, mais les traces de ce culte peuvent cependant être retrouvées chez eux. « Héros Bacchus, dit un hymne des Eliens, courant avec ton pied de bœuf, digne taureau, digne taureau (4). » Les Grecs appelaient ce dieu Βουγενής, Βούκερως, Δίκερως, Ταυρῶπος, Ταυρόμορφος, Ταυρομέτωπος, Ταυροκερώς et enfin Κεραῖος ; les Latins lui donnaient de même les qualifications de *Tauricornis*, *Tauriceps* et *Tauriformis*. A Cyzique, ce dieu était représenté sous la forme d'un taureau (5) ; Festus le

---

(1) Abominandum id idolum concavum et æneum fuisse tradunt authores, quod capite vitulum, diademate insignito, reliquâ parte hominem exprimebat ; quod cum igne subjecto totum ignesceret, et mox brachia expansa contraheret, ejus cultores filios suos filiasque summâ crudelitate ejus complexibus cremandos tradebant. Cotovic, Itiner. Hierosolyt., page 291.

(2) Jerémie, ch. VII.

(3) Rois, IV, 23.

(4) Plutarque, Questions grecques, ch. XXXVI.

(5) Athénée, liv. XI, par. 476, 31.

dépeint armé de cornes. Dans la description du *Bouclier d'Hercule*, Hésiode donne à Poseidôn les épithètes de Ταύρεος, Ταύρειος et Ταῦρος. Athéné était appelée à Athènes Ταυροπόλα et à Andros, Ταυροπόλος. M. Maury voit dans Apollon καρνεῖος un dieu cornifère (1); d'après MM. Creutzer et Guigniaut, Latone avait le taureau pour attribut. Junon était appelée Βοῶπις, mot équivalent de Ταυρῶπις et Ταυρομέτωπος et qui, à mon avis, doit se traduire, ὤψ signifiant *visage* aussi bien qu'*œil*, par les mots Junon à la *tête de taureau* ou de génisse et non pas Junon aux *yeux de bœuf*, comme on l'a fait jusqu'ici. « Homère, dit Spon, donne souvent à ses déesses l'épithète de Βοῶπις, c'est-à-dire qui a des *yeux de bœuf;* mais ce qui était un éloge en ce temps là, serait une injure en celui-cy. » Le sens que je propose est encore, je l'avoue, moins flatteur pour la déesse, mais il a du moins un solide fondement historique et Junon se trouve de cette sorte n'avoir rien à envier à Isis, Hathor, Dionysos et Moloch. Comme Isis, avec laquelle elle a été quelquefois confondue, Io était représentée avec des cornes de génisse (2); elle accoucha d'Epaphus dans une caverne de l'île d'Eubée, caverne nommée *Boos Aulé*, c'est-à-dire l'*antre du bœuf*. Artémis portait les noms de Ταυρώ et Ταυροπόλος; l'intaille n° 1501 de la bibliothèque impériale la représente assise sur un taureau. Des cornes de bœufs garnissaient les murs du temple de Diane situé sur le mont Aventin.

(1) Maury. Hist. des rel. de la Grèce, t. II, p. 180.
(2) Fragments attribués à Pétrone, fragment XVIII.

Je passe pour le moment sous silence la Crète, la Sicile et l'Italie, mais je ne tarderai pas à y revenir. Les nations gauloise, germanique et scandinave honoraient le taureau tout aussi bien que les Grecs, les Egyptiens et les Asiatiques. On connait le *Cernunnos* de Notre-Dame de Paris représenté, lui aussi, avec des cornes et le *Tarvos Trigaranus* du même lieu ou *Taureau aux Trois-Grues*. M. Maury voit dans le vocable *Cernunnos* une forme du grec Κέρας (1). D'après une tradition vivante encore aujourd'hui à Malain (Mediolanum), qui était à mon avis le *Champ sacré* d'une tribu éduenne, un veau d'or y est quelque part enfoui sous le sol (2). Ne nous étonnons pas de trouver si souvent le *veau* au lieu du *taureau;* les anciens immolaient d'ordinaire aux dieux de jeunes animaux et ils représentaient les dieux eux-mêmes sous les plus jeunes formes. Voici un passage important de Plutarque : « Remplis d'admiration pour les soldats romains..... les Cimbres les laissèrent aller à des conditions honorables, dont ils convinrent en jurant sur leur *taureau d'airain* (3). » Une tête de taureau en or fut trouvée dans le tombeau de Childéric. Dans la cosmogonie de l'Edda, la *vache* était la seconde des créatures et la mère des Ases.

Le taureau fut donc une des plus anciennes divinités, divinité, non pas symbolique, mais positive et immé-

---

(1) Histoire des religions de la Grèce, t. II, page 180.

(2) A Ainvelle (Haute-Saône) un fragment de taureau de bronze a été trouvé dans un lieu nommé le *Teurel*.

(3) Vie de Marius, XXIII.

diate. Peu à peu l'antropomorphisme se substitua au zôomorphisme, mais la nouvelle mythologie ne parvint jamais à se dégager sous ce rapport entièrement de l'ancienne. Ce ne furent pas seulement les dieux nouveaux qui empruntèrent au taureau son nom et quelques-unes de ses formes, mais encore les héros et les rois. Des statues de Séleucus le représentaient avec des cornes de taureau ; Lysimaque figure sur une médaille avec des cornes, soit de bœuf, soit de bélier. Consultée par Attale premier du nom, la Pythie lui répondit : « Courage, ô toi qui a des cornes de taureau, tu auras l'honneur de la royauté. » Ce passage est de Diodore (1); Pausanias raconte également dans ses *Phociques* que l'oracle de Delphes appela ce même roi de Pergame *Tauricorne*. Moïse lui-même était représenté, non avec des aigrettes de feu, comme quelques-uns le disent, mais avec de véritables cornes (2). Le Koran désigne Alexandre-le-Grand sous le nom de *Dhoul-Karnein*, c'est-à-dire *possesseur de deux cornes* (3). Les cornes du taureau étaient regardées comme l'emblème de la puissance. « Le préteur Génucius Cippus, dit Valère Maxime (4), sortait de Rome en habit de guerre. Comme il passait sous la porte, on vit se développer en sa personne un prodige singulier et inouï ; il lui poussa subitement comme deux cornes sur la tête.

(1) Diod. de Sic., Excerpta vatic., CV.
(2) « Et cornuta facie » (Ducange, art. Festum asinorum). Le Moïse de Michel-Ange a des cornes rudimentaires, mais enfin ce sont des cornes.
(3) Koran, La Caverne, LXXXII.
(4) Valère Maxime, liv. V, ch. 6.

Les aruspices consultés répondirent qu'il serait roi, s'il rentrait dans la ville. Pour empêcher l'accomplissement de cette prédiction, il se condamna de lui-même à un exil perpétuel. »

Et Latiæ parebunt cornibus arces,

dit Ovide dans son récit du même fait (1). On croit entendre le Psalmiste s'écriant : *Et cornu ejus exaltabitur gloriâ,* » ou l'auteur de l'Apocalypse disant à son tour : « Les dix cornes, que vous avez vues, sont dix rois, à qui le royaume n'a pas encore été donné, mais ils recevront comme rois la puissance en une même heure avec la bête (2). » Vigenère prétend que le mot hébreu *keren* signifiait à la fois *corne* et *couronne;* en grec Κέρας, gén. Κεράτος, *corne,* n'est pas sans quelque ressemblance avec Κράτος, *force,* souveraineté. Je citerai un dernier fait. Un bœuf étant venu s'abattre aux pieds de Vespasien, les témoins de cette scène en conclurent que l'empire était réservé à l'habile général.

La numismatique suffirait à elle seule pour démontrer le culte du taureau. Les médailles de Pessinunte portaient cet animal au revers ; de même celles de Nysa (Carie) et de Sibibonda (Phrygie) (3). Les médailles des Polyrrhéniens étaient marquées d'une tête de Jupiter avec un bœuf au revers. D'après Montfaucon, le bœuf était l'animal symbolique de l'Eubée ; les médailles des Erétriens portent une tête de Diane avec le bœuf au

(1) Ovide, Métamorph., liv. XV, vers. 565.
(2) Apocalypse, ch. XVII, 12.
(3) Maury, Hist. des religions de la Grèce, t. III, p. 129.

revers. Diane et le bœuf se retrouvent sur une autre médaille, qui figure sous le n° 28 dans le cabinet de M. J. Rousseau; mais ici le bœuf a la tête humaine. Les monnaies de Paros portent la tête de Méduse et au revers un bœuf. Thésée, dit Plutarque, fit graver sur la monnaie athénienne l'empreinte d'un bœuf. Pollux nous apprend que la monnaie nommée *didrachme* portait l'image d'un bœuf et que de là était venu le dicton appliqué par le peuple aux orateurs vendus : « Le bœuf se promène sur sa langue. » Le taureau est figuré sur un grand nombre de vases peints et de camées de la Grande Grèce; Naples, Noles, Esernium, Thurium avaient pour emblême cet animal qui se voit très-souvent sur les médailles de ces villes avec une face humaine. « Le roi Servius, dit Pline, fit le premier représenter sur des pièces d'airain l'image d'une brebis ou d'un bœuf (1). » Plutarque dit à son tour : « La plus ancienne monnaie des Romains porte l'empreinte d'un bœuf, d'un mouton, ou d'un porc (2). » Et ailleurs : « Les Romains usèrent encore d'une autre sorte de monnaie portant l'image d'un bœuf, d'un mouton ou d'un porc (3). » Diverses médailles du cabinet de M. J. Rousseau, attribuées aux Massaliotes, aux Bituriges, aux Turons et aux Trévires portent, soit une tête de bœuf, soit un taureau cornupète (4).

Les Grecs et les Romains, nous l'avons dit déjà, avaient perdu tout souvenir du zôomorphisme. Pour

(1) Histoire naturelle, XVIII, 3. — (2) Vie de Publicola, XIII. — (3) Plutarque, Questions romaines, XIL.— (4) Catalogue des Monnaies nationales de la collection de M. J. Rousseau, passim.

expliquer les faits que je viens d'exposer, ils ont eu recours à mille suppositions souvent fort romanesques. Si les statues de Séleucus étaient ornées de cornes, c'est que ce roi avait mérité cet honneur en préservant Alexandre de la fureur d'un taureau, fait qui n'est nullement historique, mais tout inventé pour la circonstance. D'après les commentateurs arabes, Alexandre est appelé *possesseur de deux cornes*, parce qu'il avait soumis l'Orient et l'Occident, explication qui a au moins l'avantage de conserver aux cornes leur signification emblématique. Thésée avait gravé le taureau sur les monnaies d'Athènes en commémoration de sa victoire sur le Minotaure ou sur le taureau de Marathon. Pausanias raconte gravement que les Corcyréens avaient fait don à Apollon Pythien d'un taureau d'airain en reconnaissance de ce qu'un de ces animaux se trouvant au bord de la mer leur avait signalé par des mugissements réitérés la présence d'une troupe considérable de thons. L'Océan et les fleuves, véritables dieux pour les anciens, étaient représentés en cette qualité avec des cornes

Et gemina auratus taurino cornua vultu

dit Virgile en parlant de l'Eridan. Les anciens cherchaient à se tirer d'affaire en disant que les fleuves étaient nommés *cornigères* à cause de leurs confluents ou bien encore en comparant leur fureur à celle des taureaux (1).

---

(1) « Taurorum specie simulacra fluminum, id est cum cornibus, formantur, quod sunt atrocia ut tauri. » (Festus).

Ces mêmes problèmes ont fort préoccupé aussi les savants modernes. La solution la plus accréditée aujourd'hui est celle de M. Maury, qui, partant de la forme de la lune à son croissant, convertit en divinités lunaires tous les dieux cornifères. Diodore de Sicile avait dit déjà en parlant d'Isis : « Les Egyptiens la représentent avec des cornes pour exprimer la forme que prend la lune dans sa révolution mensuelle (1). » J'accorderais, s'il le fallait absolument, qu'Isis, Hathor, Astarté, Io et Diane ont pu à la rigueur être des emblêmes lunaires, mais en était-il de même de Dionysos, de Sabazius, d'Apis et de Mnévis? En était-il de même de Poseidôn, de Moloch, de Cernunnos et de l'Esus-Trigaranus! Les divers olympes eussent été, dans ce cas, peuplés entièrement de dieux lunaires. Etaient-ce aussi des personnages lunaires qu'Alexandre, Séleucus, Lysimaque, Attale et Moïse? Un autre défaut de ce système est de méconnaître, en Grèce et en Italie, la phase fétichiste et zôomorphiste, phase que l'humanité toute entière paraît avoir traversée et dont nous avons retrouvé déjà chez ces mêmes Grecs et ces mêmes Italiens deux éléments importants et qui impliquent les autres, savoir : *le culte des arbres* et le *culte des eaux*. Plutarque dit très bien dans sa *Vie de Numa* : « Numa défendit également aux Romains de croire que dieu eut *forme de bête* ou d'homme (2). »

Le culte du taureau est donc un fait bien positif.

---

(1) Diod., liv. I, 12.
(2) Vie de Numa, ch. XIV.

Voyons maintenant si à l'aide de cette notion nouvelle, il ne nous sera pas possible de résoudre quelques énigmes des temps anciens.

Voici d'abord une conjecture relativement au nom de la Tauride. D'après Antoninus Liberalis, les habitants de ce pays avaient été nommés *Taures* à cause d'un *Taureau* que les dieux avaient substitué à Iphigénie, au moment où elle allait être immolée. Notre illustre historien, M. Henri Martin, fait venir le nom de cette péninsule de *Tòr* qui en gaélique et en kimrique signifie *montagne*. Sans doute la Crimée est un pays assez montagneux, mais le voisinage du Caucase lui fait grandement tort à ce point de vue. Rappelons plutôt qu'Artémis portait les noms de Ταυρὼ et Ταυροπόλος, que les médailles des Eretriens ont la tête de cette déesse, et au revers un *bœuf*, et enfin qu'une autre médaille porte Diane et au revers un bœuf à tête humaine (1). Or, où était le principal sanctuaire de cette Artémis *Taurô?* Précisément dans la Chersonnèse, où sa prêtresse Iphigénie lui immolait tous les étrangers. Divers commentateurs ont rattaché l'un à l'autre les noms de Tauride et de Diane Taurô, mais en prétendant que la déesse a tiré son nom de la contrée. A mon avis, le contraire seul est vrai et c'est la déesse qui a donné son nom au pays.

Voici un fait plus important. Pour bien le comprendre, rappelons-nous la piété profonde des anciens, leur dévotion au taureau et le prestige religieux qu'ont

(1) Médaille n° 28 du cabinet de M. J. Rousseau.

exercé et exercent encore certaines localités, Delphes, Samothrace, Dodone, Délos, Cumes, Jérusalem, La Mecque, Médine, Rome, Lorette, Saint-Jacques de Compostelle, Einsiedeln, etc., localités qui, pour la plupart, n'ont eu d'importance qu'à dater du moment où un sanctuaire y fut fondé. « Faites-nous des dieux qui marchent devant nous, » dirent les Israélites à Aaron pendant leur fuite d'Egypte; Aaron leur fit fabriquer un veau d'or. « Après y avoir bien pensé, dit le Livre des Rois, Jéroboam fit deux veaux d'or et il dit au peuple : « N'allez plus à l'avenir à Jérusalem ; Israel, voici vos dieux qui vous ont tiré de l'Egypte ! Et il les plaça l'un à Béthel et l'autre à Dan. » Voilà un fait simple, positif et raconté historiquement; le voici maintenant chez les Grecs sous une forme légendaire. D'après Apollodore d'Athènes, Cadmus étant allé consulter l'oracle de Delphes, la Pythie lui ordonna de fonder une ville à l'endroit où il verrait une génisse s'arrêter et tomber à terre ; Pausanias dit qu'on montrait encore de son temps à Thèbes le lieu où l'animal s'était arrêté. Ovide fait parler l'oracle dans les termes suivants (1) :

Bos tibi, Phœbus ait, Solis occurret in arvis ;
Hâc duce carpe viam et quâ requieverit herbâ
Mœnia fac condas Bæotiaque illa vocato.

N'est-ce pas là la répétition du fait de Béthel et de Dan? Ovide fait venir Béotia, Βοιωτία, de Βοῦς; voilà à mon avis une autre Tauride. Les médailles béotiennes

(1) Métam., liv. III.

portent le bœuf. Le même Apollodore raconte encore qu'Ilus fonda Ilium à l'endroit où un bœuf, qui lui avait été donné par le roi du pays, s'arrêta et se coucha (1). Ilium, nous le verrons plus loin, était un des principaux sanctuaires de l'Asie. Enfin un autre taureau conduisit une colonie dans le pays des Opiques et ce fut sous ces auspices que la nation Samnite fut, dit-on, fondée. Deux villes de ce peuple portaient le nom de *Bovianum* (2). Ces bœufs conducteurs de colonies rappellent de bien près le *Veau d'or* qui *marchait* devant les hébreux. Peut-être, au lieu de n'être qu'une idole en métal, l'animal était-il vivant, comme le bœuf Apis; mais vivant ou non, il était un des dieux de la tribu émigrante. Les prêtres savaient bien le faire arrêter où cela leur semblait le plus avantageux, et un sanctuaire se trouvait ainsi fondé dans cet endroit, sanctuaire qui, comme ceux de Dan et Béthel, attirait bientôt toute la population du pays.

Qu'étaient-ce que les deux taureaux d'Æetès, roi de Colchide? Ils avaient des pieds d'airain (Χαλκόποδας) et ils jetaient le feu par la bouche et les naseaux. Il semble que ces taureaux là n'étaient pas sans quelque parenté avec le Moloch de la vallée de Tophet.

La Crète avait son Minotaure, ou *Taureau-Minos* (3), auquel Athènes devait offrir, tous les neuf ans, un cer-

---

(1) Apollod. d'Ath., liv. III, ch. 10.

(2) On trouve aussi dans la Grande-Grèce le peuple des Vitellenses. Chassés d'Italie, les Boii se réfugièrent chez les Taurisques. (Strabon, V, 1.)

(3) Τον Μίνω καλούμενον Ταῦρον (Pausanias, I, 27).

tain nombre de jeunes garçons et de jeunes vierges; c'était aussi des enfants qu'on offrait à Moloch. « Le Minotaure, dit Diodore, avait depuis la tête jusqu'aux épaules la figure d'un taureau ; pour le reste, il ressemblait à un homme (1). » Voilà bien la tête de Moloch pareille, selon D. Calmet, à *celle d'un veau*. Le Minotaure habitait le labyrinthe, c'est-à-dire un de ces hypogées si chers aux religions primitives; l'hôte et le lieu se convenaient à merveille. Nous aurons à étudier plus loin le grand sanctuaire, dont le labyrinthe était le temple souterrain.

La Sicile avait son taureau dit *de Phalaris*. Ce taureau était d'airain ; il était creux, on le remplissait de victimes humaines, puis un grand feu était allumé dessous (2). Voilà bien encore Moloch ; toute la différence est que l'un était entièrement *taureau* et l'autre seulement par la tête. Phalaris vouait à la mort tous les étrangers ; autant en faisaient Busiris en Egypte (3) et dans la Tauride, les prêtres d'Artémis Taurô.

Rome posséda aussi son Taureau sacré devenu plus tard odieux, comme le Minotaure et le Taureau de Phalaris, grâce aux progrès de la civilisation ; Virgile l'appelle *Cacus* (4), c'est-à-dire le *Mauvais*. Nulle part, il est vrai, le grand poète latin ne dit expressément que Cacus ait été *taureau*, mais cela ressort de tous les détails de la légende. Ce fut en recherchant les *bœufs* de Géryon

---

(1) Diod., IV, 77.
(2) Verrines, l. IV et Polybe, l. XII, fragm. de Valois, fragm. XVI.
(3) Busiris n'est peut-être que βοῦς ἱερός, le Taureau sacré.
(4) Eneide, liv. VIII, vers. 193 et suivants.

qu'Hercule pénétra dans l'antre du monstre. Comme Moloch et le Minotaure, Cacus n'était homme qu'à demi.

Semi-Hominis Caci facies

De même que les taureaux de Tophet et d'Agrigente, il était de métal fondu, puisque Vulcain était son père,

Huic monstro Vulcanus erat pater.

Il jetait le feu par la bouche comme ses frères de Colchos.

Illius atros
Ore vomens ignes, magnâ se mole ferebat.

Sa demeure était un labyrinthe sous Rome même :

Hîc spelunca fuit vasto submota recessu (1),

Enfin les sacrifices humains se pratiquaient dans ce labyrinthe, comme dans celui de Crête,

Solis inaccessam radiis semperque recenti
Cæde tepebat humus (2),

J'espère établir plus loin qu'aucun des caractères du sanctuaire primitif ne manquait à Rome, ou pour mieux dire, que Rome peut être regardée comme le type du sanctuaire primitif.

César nous apprend que les Gaulois remplissaient d'immenses *simulacres en osier* d'hommes vivants destinés à périr dans les flammes. Les *Commentaires*

---

(1) Ovide dit de même dans *les Fastes* :
Pioque domo, longis spelunca recessibus ingens...
(2) Ovide confirme aussi cette tradition :
Squalidaque humanis ossibus albet humus.

auraient bien dû nous dire quelle était la forme de ces idoles. Peut-être était-ce aussi celle du Taureau, et d'autant mieux que cet animal était adoré par les Gaulois et notamment par les Cimbres.

Une tradition, qui s'est perpétuée jusqu'à nous, atteste que le taureau d'airain servit encore d'instrument pour le supplice des premiers chrétiens. Dans un cantique publié de nos jours sons le titre de *Martyre de Saint-Eustache,* on lit les vers suivants qui offrent plus d'intérêt historique que d'agrément littéraire (1) :

Mais les faux dieux, objet de mon horreur,
N'auront de moi que mépris et outrage.

ADRIEN.

Enfermez-le dans ce taureau d'airain,
Sa femme aussi, ses deux enfants encore;
C'est par le feu que j'en veux voir la fin
Pour apaiser nos grands dieux que j'adore.

Ainsi nous trouvons partout, sous des formes plus ou moins altérées, mais encore très saisissables, ce grand fait de la taurolâtrie, dont le souvenir s'est prolongé jusque dans la tradition chrétienne.

Autre problême. D'où vient le nom de l'Italie? Denys d'Halicarnasse fait à ce sujet un de ces contes ridicules qu'on aimerait à ne pas rencontrer si souvent dans les écrits des anciens. Voici comment il s'exprime : « D'après le récit d'Hellanicus de Lesbos, Hercule traversait l'Italie en emmenant à Argos les bœufs de Géryon. Un jeune taureau s'échappa du troupeau, parcourut toute la côte et passa à la nage en Sicile. Hercule se mit à sa

(1) Petites Etrennes, Châtillon-sur-Seine, Cornillac, page 135.

poursuite en demandant à tous ceux qu'il rencontrait s'ils ne l'avaient point vu, mais les habitants du pays entendaient très peu le grec. Il parvint cependant à leur faire entendre, tant par paroles que par signes, que c'était un jeune taureau qu'il cherchait et il comprit par leurs réponses qu'en leur langage cet animal se nommait *Vitulon*, nom qu'il porte encore aujourd'hui. Cela lui donna l'occasion d'appeler *Vitalia* tout le pays par où avait passé son taureau. Hellanicus ajoute qu'on ne doit pas être surpris que ce terme ait été changé par la suite des temps en sa forme actuelle, puisque plusieurs mots grecs ont eu à peu près le même sort (1). »

De ce tissu d'extravagances ne conservons qu'un fait, l'étymologie du mot *Italia* d'après Hellanicus. Servius dit qu'on prononçait autrefois *Vitalia*. Sextus Pompée fait venir Italia, soit *a Vitulis*, soit d'un roi Italus inventé tout exprès pour la circonstance. Aulugelle s'exprime ainsi (2) : « Timée, dans son *Histoire du peuple romain* écrite en grec, et M. Varron, dans ses *Antiquités*, rapportent que le mot *Italie* vient du grec ; car anciennement dans cette langue Ἰταλοὶ signifiait des *bœufs*. » Enfin MM. Creutzer et Guigniaut disent qu'*Italos* signifiait *bœuf* en langue étrusque. Dirons-nous avec plusieurs commentateurs que cette contrée était ainsi nommée, parce qu'elle produisait beaucoup de bœufs ? Rappelons-nous plutôt les villes de *Taurania* et *Borianum*, le peuple des *Vitellenses*, les médailles

(1) Denys d'Halic., liv. I, ch. 8.
(2) Aulugelle, XI. 1.

taurifères de l'Italie méridionale (1), la colonie opique conduite par un bœuf et Cacus, le Moloch romain, comme j'espère l'établir plus loin d'une manière plus solide. A mes yeux, l'Italie était, quant à son nom, une autre Βοιωτία et une autre *Tauride*.

Abordons une dernière question. Pourquoi tant de monnaies des anciens portent-elles le Taureau? On répond que, dans les transactions primitives, la pièce de monnaie avait une valeur égale à celle de l'animal dont elle portait l'effigie, mais cette explication est-elle bien satisfaisante? Le bétail, tous les historiens le disent, était alors fort rare et il était regardé comme fort précieux. La didrachme portait le taureau; est-ce que pour une didrachme on eût pu acheter un bœuf sur le marché d'Athènes? certains *as* et certains *quadrussis* ont également le bœuf et même quelques uns sur les deux faces; Cincinnatus aurait-il pu renouveler l'attelage de sa charrue au prix de deux as ou de deux quadrussis? On me dira que le volume de l'as a varié et qu'il avait d'abord un poids et par conséquent une valeur plus considérables ; je répondrai qu'on n'a encore trouvé aucune de ces monnaies colossales et que je ne vois là qu'une simple hypothèse sans aucun fondement historique pour chercher à expliquer ce qu'on ne pouvait expliquer autrement. La vérité à mon avis est que chaque époque a représenté sur ses

---

(1) Le nom d'Italie était loin de s'appliquer alors à toute la Péninsule. « L'Italie s'étendait d'abord sous ce nom du détroit de Sicile aux golfes de Tarente et de Posidonium » (Strabon, V, I, 1).

médailles ses dieux ou ses chefs et que le taureau a été longtemps un des dieux des anciens.

Le taureau n'était pas le seul animal honoré par l'antiquité. D'après Pline, les Troglodytes tenaient pour sacrée une variété de tortues qu'ils appelaient *Chélyons;* les Egyptiens adoraient l'ibis, l'épervier, l'ichneumor, le chat, le bouc, le loup et le crocodile. En Grèce, l'âne avait un rôle religieux dans les Dionysiaques et les Eleusinies; Aristophane nous apprend, dans les *Oiseaux,* que la rencontre d'un de ces animaux avait un sens divinatoire. Les Juifs ont rendu un culte à l'âne. On lit dans l'historien Josèphe (1) : « Appion a osé dire sur le rapport de Posidonius et d'Apollonius Molon que les Juifs avaient dans leur trésor sacré une tête d'âne qui était en or et d'un grand prix, qu'ils adoraient cette tête et qu'Antiochus la trouva lorsqu'il pilla le temple de Jérusalem. » Josèphe essaie de nier la chose, mais indépendamment de Molon, Posidonius et Appion, le fait est attesté encore par Tacite, Pétrone, Martial et Tertullien. Tacite et Tertullien nous apprennent positivement qu'on reprochait aux Juifs d'adorer un dieu « à tête d'âne. »

Non credo, jura, Verpe, per Anchialum

dit Martial à un juif son rival (2). On sait qu'*Anchialus* (3), *Ancharius* et Ἀγχαριος signifient *âne* en grec et en latin. Les Juifs juraient par l'âne, comme les Cimbres

---

(1) Josèphe, liv. II, ch. 1, contre Appion.
(2) Martial, liv. XI, 94.
(3) La déesse *Ancaria* était honorée à *Asculum* (Tertullien *Apolog. advers. gentes*, ch. XXIV.

par le taureau. Rappelons-nous pour l'intelligence du passage suivant que *Cillus* a le même sens qu'*Anchialus :*

> Judæus licet et porcinum numen adoret
> Et *Cilli* summas advocet auriculas (1).

On conciliera tout en admettant que le culte de l'âne exista surtout à Tophet, Béthel, Dan et Samarie et qu'il ne fit son apparition à Jérusalem qu'aux époques de rechûte de la cité sainte dans l'idolâtrie, qui l'enveloppait de toutes parts. Huet prétend qu'après avoir tué de sa main le bœuf Apis, le roi de Perse Ochus voulut forcer les Egyptiens à adorer à sa place un âne. Dans les premiers siècles de l'Eglise, les Gnostiques, Chrétiens judaïsants, représentaient, dit-on, leur dieu Sabaoth sous la figure d'un âne (2). La *fête de l'âne*, qui a été célébrée si longtemps dans nos églises, n'est, à mon avis, qu'un dernier vestige du zôomorphisme. Au siècle dernier, l'image d'une ânesse était encore promenée en grande pompe dans les rues de Vérone.

L'oiseau sacré de l'Attique était la chouette. « Enfin nous les mettons en déroute vers le soir, avec l'aide des dieux, dit dans Aristophane le chœur des *Guêpes*; avant le combat une chouette avait passé au-dessus de notre armée. » Je n'ai pas besoin de rappeler que la chouette était consacrée à Athéné. « Jupiter, qui règne aujourd'hui, dit Pisthéterus dans les *Oiseaux*, est repré-

(1) Pétrone, *De Judæorum circoncisione*. fragment 17.
(2) Histoire de l'Acad. des Inscript. et Belles-Lettres. t. I, page 147.

senté avec un aigle en sa qualité de roi ; sa fille porte une chouette; » Et de même dans les Chevaliers : « Moi aussi, j'ai eu un songe, dit le charcutier dans sa réponse à Cléon ; j'ai cru voir la déesse elle-même ayant une chouette sur sa tête descendre de la citadelle. » Minerve avait pour épithète Λλαυκῶπις, nom que les grecs traduisaient par *Vierge aux yeux glauques.* Pourquoi ces yeux *glauques?* d'après Pausanias, c'est qu'Athéné était fille de Neptune et du marais Tritonide, c'est-à-dire *fille des eaux.* Diodore n'est pas de cet avis. « Elle porte aussi, dit-il, le nom de *Glaucôpis,* non parcequ'elle a les yeux bleus, comme quelques Grecs l'ont pensé, mais parceque l'immensité de l'air a un aspect bleu (1) » M. Maury dit à son tour qu'Athéné était appelée Glaucôpis en tant qu'ayant représenté d'abord « l'air humide et les eaux. » Il me semble que les anciens n'étaient pas si habiles *abstracteurs de quintessences.* J'ouvre le premier dictionnaire grec venu et j'y vois que *chouette* se disait γλαὺξ, d'où je conclus que γλαυκῶπις, vrai pendant de βοῶπις, signifiait à l'époque zôomorphiste *la déesse à la tête de chouette.* Une monnaie athénienne, nommée γλαυξ, portait la chouette.

Le culte du bélier est attesté d'une manière plus positive. « Les Egyptiens, dit Hérodote dans sa description de l'Egypte (2), regardent les béliers comme sacrés et ils ne les immolent point, excepté le jour de la fête de Jupiter. » Le même historien ajoute que les Egyptiens

---

(1) Diod., liv. I. 12.
(2) Hérod., liv. II, 42.

représentaient Jupiter avec des cornes de bélier et nous savons d'autre part que dans le sanctuaire d'Ammon, ce dieu était figuré avec la tête de cet animal. Pausanias nous montre à Mégalopolis d'Arcadie une statue d'Ammon munie de cornes de bélier (1). Une médaille des Thasiens représente Dionysos avec des cornes qui, d'après Montfaucon, appartiennent au bélier. Selon Pausanias, la ville de Tanagres avait un temple d'Hermès *Criophore;* le jour de la fête du dieu, un jeune homme faisait en grande pompe le tour de la cité en portant un agneau sur ses épaules. Pline et Plutarque nous apprennent, comme nous l'avons vu tout-à-l'heure, que les premières monnaies des Romains avaient eu l'effigie du mouton ; une des médailles italiques publiées par Lanzi porte une tête munie de cornes de bélier ; enfin des médailles réputées Cilico-Phéniciennes portent aussi, d'après le témoignage de MM. Creutzer et Guignaut, des têtes de béliers.

Une question se présente ici. Les grecs donnaient au dieu de la guerre le nom d'Arès ; d'où vient cette dénomination ? N'y aurait-il pas là aussi quelque trace du zôomorphisme ? Héraclite faisait dériver Ἄρης de Ἄρη, dommage, à cause des maux qu'enfante la guerre. D'après M. Wehrmann, Arès représentait non seulement la guerre proprement dite, mais en général la lutte des principes physiques. M. Gerhard voit dans ce dieu « une personnification des feux dévorants du

(1) Κέρατα επὶ τῆς κεφαλῆς ἔχον κριόυ. Sur un sarcophage du musée du Louvre, Ammon est représenté par un homme à tête de bélier.

soleil. » M. Maury est déjà plus positif; il fait venir Arès d'Ἄρης, *fer*, et voit dans cette divinité « un dieu du fer et des combats représenté par l'arme meurtrière, à laquelle il présidait (1). » Voici mon opinion ou plutôt ma conjecture. Buffon s'exprime ainsi sur le compte du bélier : « Il devient pétulant, il se bat, il s'élance contre les autres béliers ; quelquefois même il attaque son berger. » Les Latins donnaient à cet animal l'épithète de *Bellator;* ils appelaient de son nom la plus puissante de leurs machines de guerre :

Dumque Aries murum cornu pulsabat aheno.

Les Grecs le sacrifiaient à Arès et on sait qu'ils n'offraient aux dieux que les victimes qu'ils regardaient comme leur étant le plus agréables. A mon avis Arès a bien pu n'être primitivement que le *dieu-bélier*, comme Moloch a été d'abord le *dieu-taureau*. M'objectera-t-on qu'*Aries* n'existe plus en grec avec le sens de *bélier*? J'espère faire voir tout-à-l'heure non pas seulement qu'entre le grec et le latin, il y a eu primitivement un fonds commun, mais encore qu'un certain nombre des plus anciens mots grecs, dont les Hellènes avaient fini par perdre la signification, s'expliquent par le latin et ne peuvent s'expliquer que par cet idiôme.

---

(1) Maury, Histoire des relig. de la Grèce, t. II, p. 98.

LES CENTRES.

Ii certo anni tempore in finibus Carnutum, quæ regio totius Galliæ media habetur, considunt in loco consecrato. DE BELLO GALL., liv. VI, 13.

Les peuples primitifs avaient, non pas des capitales dans le sens actuel du mot, mais des *centres*, c'est-à-dire des lieux situés autant que possible à égale distance de tous les points périmétriques du territoire et où se tenaient sous la présidence des prêtres les assises judiciaires et les assemblées de la nation (1). Ces centres portaient divers noms selon les pays, les temps et les idiômes; ils appelaient 1° Omphale et Ombilic; 2° Alésaion, Alesiai, Alisia, Alesia; 3° Mediolan, Meadon et Moydon.

La Crète et la Sicile avaient leur Omphale, l'une sur les flancs du mont Ida, l'autre sur le plateau d'Enna. Dans l'un et l'autre pays le sanctuaire était *au centre* même de l'île. L'Omphale de Delphes nous est mieux connu encore. « Delphes, dit Strabon (1), est situé en quelque sorte au *centre* de la Grèce, tant au-delà de l'isthme qu'en deça. » Cette ville passe pour avoir été le berceau des Amphictionies, c'est-à-dire de l'*Assemblée* des Ἀμφικτύονες ou gens du pays. A l'époque hellénique, les députés des divers peuples de la Gréce s'y rendaient encore pour traiter leurs intérêts communs et faire en

(5) J'insisterai peu sur ce sujet que j'ai traité dans un mémoire spécial, sous le titre : *Le Champ-Sacré des Séquanes*, Dumoulin.

(1) Strabon, Dübner-Müller, page 560, édition de 1853.

commun leurs sacrifices. Les jeux pythiques se tenaient à Delphes, ainsi qu'une foire célèbre qui existait encore au temps de Dion Chrysostôme et « un concours de joueurs de harpes qui chantaient les louanges d'Apollon. » Delphes n'était pas regardé seulement comme le centre de la Grèce, mais de la terre toute entière. « On la regarde de plus, dit Strabon, comme le centre de la terre entière ou comme son Omphale... La pierre ombilicale est dans le temple, mais voilée (1). Pindare appelle aussi ce sanctuaire l'*Omphale de la terre* (2) et Tite-Live lui donne à la fois les noms d'*oracle commun du genre humain* et d'*Ombilic de l'univers* (3). Dans les Euménides d'Eschyle, la Pythie s'écrie au moment où elle aperçoit Oreste : « Je vois assis sur la pierre, qui est l'*Omphale* du monde, un homme chargé du poids d'un sacrilège. »

Les habitants de l'Elide se rassemblaient chaque mois dans un lieu nommé Ἀλεσαῖον (4). Le mont *Alesius* d'Arcadie avait un bois sacré et un temple, qui passait pour avoir été bâti par Agamède et Trophonius, auxquels les Grecs attribuaient partout la construction de leurs plus anciens édifices religieux. Diodore dit de l'*Alesia* des Gaules (5) : « Cette ville est jusqu'à nos jours en honneur parmi les Celtes qui la regardent comme le foyer et la *métropole* de toute la Celtique. » Ἀλίζειν signi-

(1) Loc. citat.
(2) Pyth., ode VI.
(3) Tite-Live, XXXVIII, ch. 48.
(4) Strabon, Dübner-Müller, p. 293.
(5) Diod., liv. IV, 19.

fiant *rassembler*, *Alesia*, *Alesius*, etc. signifient, à mon avis, *lieu de rassemblement;* le radical se retrouve dans le Tudesque *alle*, tous. Ces dernières localités occupaient-elles, comme les *Omphales*, des positions centrales? Rien ne paraît plus naturel que de placer au *centre* d'un pays les assemblées de la nation. Toutefois les textes ne nous disent rien à cet égard.

Virgile nous apprend que le sanctuaire d'Amsanctus était au *centre* de l'Italie, *Italiæ medio*. Les assemblées de justice des Gaulois se tenaient chaque année dans un Champ-Sacré *(loco consecrato)* que César nomme la *Media regio totius Galliæ*. Les Galates avaient aussi leurs assemblées judiciaires dans un Champ-Sacré, mais nous ne savons pas si ce champ occupait ou non une position centrale. « Les députés de la nation galate, dit Strabon (3), se réunissaient au nombre de trois cents dans un lieu nommé Δρυνέμετον et là ils jugeaient les affaires de meurtre. »

Au-dessous du centre de la Gaule étaient les centres spéciaux des diverses tribus, centres nommés *Meadon* ou *Moydon*, c'est-à-dire *Hauteur du Milieu* et plus ordinairement *Médiolan*, c'est-à-dire le *Champ-Sacré du Milieu*. Le centre des Eburovices était Evreux, *Mediolanum Eburovicum*; celui des Santons, *Mediolanum Santonum* ou Saintes. Les Séquanes avaient leur sanctuaire central à Molain (Jura), que les chartes du moyen-âge appellent aussi *Mediolanum*. La forêt qui entoure Molain se nomme forêt du *Moydon*; Saintes a

(3) Strabon, Dübner-Müller, page 845.

de même des territoires nommés *Médillan*, *Médi* et *Médion*. En dehors de la Gaule, le *Médiolanum Mæsiæ* portait en même temps le nom de *Médiana*. Le *Médiolanum* des Insubres passait, d'après Plutarque, pour la *métropole* du pays. C'est à *Mesbourg* ou *Mesborg* (la forteresse du Milieu) qu'on place assez généralement le mystérieux *Irmensul*, symbole de la colonne qui soutenait le monde. La ville sainte des Scandinaves, Upsal, paraît avoir eu aussi la prétention d'être le centre de la terre. L'inauguration des rois s'y faisait sur la pierre de *Mora*, surnommée la *Pierre immuable*, laquelle rappelle le pilier ombilical de Delphes. On sait que le sanctuaire de Jupiter Ammon avait également une pierre sacrée dont la forme était celle d'un *ombilic*. L'idée de *centre* n'était pas moins familière aux peuples germains. « Ulphilas, dit M. Ozanam, désigne la terre habitée par le nom de Midjungards; l'Anglo-Saxon Cædmen et Beowulf la nomment *Middangeard*. C'est le même que le scandinave *Midhgardr* et il suppose la terre placée au centre de la création (1). » Le même historien dit ailleurs : « C'est aussi *au milieu* de la terre que fut bâtie au commencement Asgard, la cité des dieux (2). » *Centre* et *sanctuaire* étaient deux termes si étroitement associés dans l'esprit des peuples qu'au commencement du moyen-âge Jérusalem fut, dit-on, regardée à son tour comme le centre du monde.

---

(1) Ozanam, Les Germains, p. 80.
(2) Ibid, p. 51.

LES ENCEINTES SACRÉES.

« La Table ronde, autour de laquelle Posidonius avait vu s'asseoir les héros de la Brodeurde cent ans avant J.-C., symbole d'égalité pour les guerriers au collier d'or, symbole cosmogonique de l'orbe du monde pour les Druides. » Henri Martin.

Les peuples anciens avaient tous des enceintes sacrées consistant tantôt en une ceinture de bois épais et touffus, tantôt en un cercle de pierres, ailleurs en une muraille, ailleurs encore, mais seulement vers les temps helléniques, en une colonnade construite avec plus ou moins d'art. « Les premiers sanctuaires, dit M. Duruy (1), étaient la cime des monts, l'ombrage des chênes, comme à Dodone ou des lieux consacrés par une enceinte de grosses pierres, comme sur le mont Lycée en Arcadie. » M. Maury dit à son tour (2) : « Les Pélasges et les populations primitives de la Grèce n'avaient ni temples ni grands édifices réservés au culte. Voulaient-ils sacrifier, ils entouraient d'une enceinte le lieu où ils voulaient présenter leurs offrandes aux dieux. » D'après le même savant, les Aryas en faisaient tout autant et ils nommaient *Védi* leurs enceintes sacrées, que les Latins appelaient *Septum* et les Grecs ἕρκος, τέμενος, σῆκος, περιςολος et κλίδιον. *Septum* vient de *Sepes*, haie ; ἕρκος équivaut à *quod arcet* et à *Vedi*, qui paraît se rattacher au même radical que

(1) Duruy, Hist. de la Grèce ancienne, page 97.
(2) Maury, Hist. des relig. de la Grèce, t. I, page 175.

vetare. Malgré l'absence du θ, τέμενος signifie pour moi la *demeure du Dieu*; περιβόλος désignait proprement l'enceinte. Il y avait à Egine une fête nommée *Lithobolie*, fête consacrée aux vieilles divinités pélasgiques Damia et Auxésia. M. Maury traduit Lithobolie par *lapidation ;* je verrais plutôt dans ce mot *la fête dans l'enceinte de pierres* et d'autant mieux que pour désigner l'enceinte du temple de Jupiter Lycéen en Arcadie, Pausanias se sert précisément d'un terme analogue (περίβολος λίθων). Le même auteur parle d'une autre enceinte qu'il nomme, selon les diverses leçons, κλίσιον ou κλήσιον (1). Ce mot se rattache au radical κλέιω, *fermer*, et par une extension naturelle de sens, *célébrer*, puisque les fêtes religieuses se *célébraient* dans des lieux *fermés*. De κλήσιον est venu ἐκκλησία, mot qui, avant le christianisme, désignait déjà les réunions périodiques des confréries d'initiés (2). Le latin *cleo* signifie *cacher ;* c'est presque le même sens que celui de κλείω (3). De κλείω et *cleo* dérivent aussi *clerimonia*, *clericatus*, *clergie* (instruction) et *clergé*. Nous verrons plus loin que l'enceinte sacrée renfermait tout l'art et toute la science des époques primitives. M. Henri Martin dit en parlant du druidisme (4) : « C'est un *clergé*, non pas dans le sens actuel de ce mot, mais dans le sens le plus étendu qu'il ait reçu au moyen-âge, quand il embrassait la classe

---

(1) Pausanias, IV, 1.
(2) Maury, Hist. des relig. de la Grèce, t. II, p. 426.
(3) A Genève, *Cledal* et *Cledar* signifient « fermeture d'un champ, d'un jardin, d'une cour » Humbert, *Nouveau glossaire*, 1852.
(4) Henri Martin, Hist. de France, t. I, p. 59.

lettrée toute entière. » Un de nos prélats donnait tout récemment au mot *cléricaux* le sens de *séparés* (1).

Citons quelques enceintes sacrées prises dans divers pays. Strabon mentionne en Cappadoce un Σηκος fort vaste, au milieu duquel se dressait l'autel du feu sacré (2). Nous connaissons déjà le *Drynemeton* des Galates. L'*Artémisium* d'Eubée était entouré d'arbres et d'un cercle de colonnes de pierres blanches (3). Pausanias signale à Delphes une enceinte nommée ὁ ἱερος περιβόλος τοῦ Απόλλωνος. D'après Plutarque, toute l'enceinte de Rome était tenue pour sacro-sainte, à l'exception seulement des portes (4). Rappelons en passant que la fontaine d'Aréthuse et le lac de Cutilie avaient l'un et l'autre leur enceinte. Tout le monde connaît les *cercles de pierres* des nations celtiques. Le poème de *Vôluspa* mentionne « les enclos de Hroptr, demeures sacrées des dieux héros (5). » Le Vafthrudnismal parle des *enclos d'Odin* (6) et le Lokasenna de ceux des Ases (7). Le monde lui-même avait chez les Islandais sa grande enceinte centrale. « Alors, dit le Vôluspa, les fils de Bur élevèrent les firmamens ; ils formèrent la grande enceinte du milieu (8). »

L'étendue de l'enceinte se mesurait à l'importance du sanctuaire ; quelques unes étaient très vastes. Thu-

---

(1) Lettre pastorale de Mgr l'Evêque de Tulle, sept. 1863.
(2) Strabon, Dübner-Müller, page 621.
(3) Plutarque, Vie de Thémistocle, chap. XV.
(3) Id., Vie de Romulus, chap. XVI.
(5) *Vôluspa*, vers 249.
(6) Vafthrudnismal, vers 162.
(7) Lokasenna, vers 149.
(8) *Vôluspa*, vers 13.

cydide raconte que le stratège Démosthènes fit bivouaquer son armée dans l'enceinte de Jupiter Néméen (1). Ces enceintes renfermaient, non seulement une certaine étendue de bois, mais encore le parc des troupeaux consacrés à la divinité du lieu. « Enfin, vous arriverez dans l'île de Thrinacie, dit le douzième chant de l'Odyssée ; là paissent les nombreuses génisses et les grasses brebis du *Soleil*, sept troupeaux chacun de cinquante génisses et le même nombre de moutons à la toison éclatante. » Xénophon décrivant le sanctuaire de Scillunte s'exprime ainsi : « Dans l'enceinte consacrée à Diane sont des bocages et des montagnes boisées, où l'on peut élever des porcs, des chèvres, des brebis et des chevaux (2). » Diodore dit du sanctuaire d'Engyon (Sicile), lequel était dédié aux Vierges mères : « Un peu avant notre temps, les déesses avaient trois mille bœufs sacrés et une grande étendue de territoire d'où se tiraient de grands revenus (3). » A son tour, Tite-Live décrit dans les termes suivants un bois sacré situé près de Crotone « Le bois sacré de Junon Lacinia enfermé dans une enceinte de forêts de sapins d'une hauteur prodigieuse contenait de riches pâturages, où les troupeaux de toute espèce consacrés à la déesse paissaient tranquillement sans être gardés par aucun pasteur et il était inoui qu'ils eussent encore essuyé la moindre insulte, soit de la part des bêtes sauvages, soit de la part des hommes (4). » Les Scandinaves avaient aussi dans

(1) Thucyd. III, 96. — (2) Anabase, liv. V, chap. 3. — (3) Diodore, liv. IV, 80. — (4) Tite-Live, liv. XXIV, ch. 3.

l'île sainte d'Héligoland des troupeaux sacrés, sur lesquels nul n'osait porter la main (1).

Quelle était la forme ordinaire des enceintes? Il y en avait de rectangulaires, ne fût-ce que celle de Kerkonno (Morbihan), mais la plupart affectaient la forme circulaire On sait quelle place tenaient le cercle et la sphère dans les symboles des anciens. L'œuf cosmogonique joue un grand rôle dans les mythologies orientales et les poèmes Orphiques; en Egypte, c'était de l'œuf mystérieux du dieu Ammon-Noum qu'était sorti le monde entier. D'après M. le comte Joubert, le cercle est encore dans le Kurdistan le symbole de la croyance des Yezidis. Le serpent, qui mord sa queue, symbolisait aux yeux des anciens le monde et le temps. Les Gaulois portaient comme talisman l'œuf rouge du serpent marin. Selon M. Henri Martin, la *Table ronde* était pour eux l'emblême cosmique de l'orbe du monde. « C'est la fête autour des deux lacs, chantait un Celte qui allait être mis à mort; un lac m'environne et environne le *cercle,* le cercle un autre cercle ceint de douves profondes. » Le cercle était représenté par le Cromlech. « *Crom*, dit M. Henri Martin (2), signifie *Courbe*, la courbe qui n'a ni commencement ni fin, le cercle. » A cet ordre d'idées se rattachent encore la *sphère d'Hécate*, instrument de divination, le *Cercle enchanté* des magiciens, la danse *circulaire* et mystique des Druides et des Bardes, dont parle la chanson de

(1) Ozanam, Les Germains, page 73.
(2) Hist. de France, t. I, page 58.

Cynddelw (1), les rondes *cycliques* et la danse Gnossienne qui symbolisaient peut-être aussi la sphère cosmique et la voûte céleste.

Telle était la prédilection des anciens pour la forme circulaire. Cette forme s'imposait à la plupart de leurs constructions. Les tumulus étaient ronds ; il en était de même des maisons des Gaulois (2) et des *mardelles* qu'on rencontre encore ça et là. Strabon nous apprend que les villages des Bretons étaient bâtis en cercle (κύκλον) (3) ; telle est aussi la disposition de beaucoup de douars arabes. Pour fonder Alexandrie, le conquérant Macédonien fit tracer « une grande enceinte courbée en forme circulaire (4). » Chez les Latins, *Urbs* est le même mot qu'*Orbs*, le cercle. Même chose pour les monuments religieux. Diodore dit en parlant du pays des Hyperboréens (5). « On voit aussi dans cette île une vaste enceinte consacrée à Apollon, ainsi qu'un temple magnifique de *forme ronde* et orné de nombreuses offrandes. » L'ancienne Italie avait beaucoup de monuments circulaires ; il me suffira de nommer les divers Colysées, les Cirques, les mausolées de Cécilia Métella, d'Auguste et d'Adrien, le Panthéon d'Agrippa et l'église de Saint-Etienne-le-Rond, qui est regardée comme un temple ancien. Les nations cel-

(1) « Rapidly moving in the course of the sky in *circles*, in uneven numbers, Druids and Bards unite, in celebrating the leader. » Traduction de Davies, The mythology of the British Druids, page 16.

(2) H. Martin, Histoire de France, t. I, page 52.

(3) Strabon, Dübner-Müller, IV, VI, 2.

(4) Plutarque, Vie d'Alexandre, XLIX.

(5) Diod., liv. II, 47.

tiques avaient leurs fameux cercles de pierres. L'enceinte de Kermorvan (Finistère) est circulaire; le cromlech de Kerléon est appelé par le peuple la *Table Ronde* d'Arthur. En Angleterre, le monument d'Abury, aujourd'hui fort ruiné, se composait d'une enceinte circulaire, dont le diamètre était de quatorze cents pieds avec deux cercles intérieurs concentriques (1); celui de Stone-Hedge comprenait, quand il était intact, trois cercles concentriques, et selon quelques-uns, quatre enceintes curvilignes, dont deux circulaires et deux ovales. « Les Bardes te loueront, même les Druides du *Cercle*, » dit la chanson de Cynddelw. « Va, Ferchios, dit à son tour Lamdarg dans *Fingal*, va trouver dans son rocher le vénérable Allad; sa demeure est un *cercle de pierres;* il saura nous apprendre dans quels lieux est Gelchossa. » M. Henri Martin considère comme des monuments religieux les *Tours Rondes* de l'Irlande; la Norvège a son *Cercle de pierres* de Thigreeds. Si j'ai tant insisté sur la forme circulaire de ces monuments, c'est que j'aurai peut-être à en tirer une conclusion plus tard.

LA CASTE SACERDOTALE.

« Druidas Gallorum et hoc genus vatum medicorumque. » PLINE.

L'existence d'une caste sacerdotale et le mode de composition de cette caste formaient une dernière res-

(1) Carro, Mémoire sur les Monuments primitifs, page 28.

semblance dans la religion des anciens. Dans l'*Exode*, le Seigneur dit d'Aaron et de ses enfants : « Vous leur mettrez la mitre sur la tête et ils seront mes prêtres pour me rendre un culte perpétuel (1). » Et ailleurs, parlant de Phinès, petit-fils d'Aaron : « Le sacerdoce lui sera donné à lui et à sa race par un pacte éternel, parce qu'il a été zélé pour son dieu (2). » Diodore dit du sacerdoce égyptien : « Tout le sol est partagé en trois portions. La première et la plus considérable appartient aux prêtres. Il n'en est pas comme chez les Grecs, où un seul homme ou une seule femme est chargée du sacerdoce. Chez les Egyptiens ceux qui s'occupent des sacrifices et du culte des dieux sont nombreux et ils *transmettent leur profession à leurs descendants*. Ils sont exempts de l'impôt et viennent immédiatement après le roi, quant à la considération et aux privilèges (3). » Même chose chez les Chaldéens : « Les Chaldéens, dit encore Diodore, sont les plus anciens des Babyloniens ; ils forment dans l'Etat une classe semblable à celle des prêtres en Egypte… Le fils succède à son père et il est exempt de toute charge publique (4). » Apulée dit à son tour des Mages : « En Perse, il n'est pas plus permis au premier venu d'être Mage qu'il ne lui serait permis d'être roi. » Comme les Chaldéens et les prêtres égyptiens, les Druides étaient exempts de toutes charges et ils formaient une puissante

(1) Exode XXIX, 9.
(2) Nombres, XXV, 13.
(3) Diodore, liv. I, 73.
(4) Id., liv. II, 39.

corporation. Jornandès nous apprend, mais sans entrer dans aucun détail, que les Goths avaient un collége de prêtres nommés les *Pieux*. « En Islande, dit M. Ozanam (1), trente-neuf prêtres rendaient la justice et présidaient aux fonctions sacrées ; leur charge passait à leurs fils et tout s'accorde pour indiquer une caste qui réunit longtemps les deux pouvoirs spirituel et temporel. »

Etudions de plus près les diverses castes sacerdotales que nous venons d'énumérer. Nous y trouverons 1° le prêtre savant ; 2° le prêtre médecin ; 3° le prêtre forgeron ; 4° le prêtre magistrat et justicier ; 5° le prêtre poète ; 6° le prêtre devin et vaticinateur ; 7° des prêtresses et des colléges de prêtresses.

Le Prêtre savant. Les anciens attribuaient aux prêtres égyptiens l'invention de la géométrie, de l'astronomie et de divers arts. La science des Mages est connue ainsi que celle des Chaldéens, qui, d'après Diodore, passaient leur vie à méditer sur les questions philosophiques (2). César dit des Druides (3) : « Ils enseignent en outre beaucoup de choses sur les astres et leurs mouvements, sur le monde et l'étendue des terres, sur la nature et la puissance des dieux immortels. » M. Ozanam dit que les prêtres d'Islande se vantaient d'avoir des chants, qui embrassaient toute la série des connaissances divines et humaines (4).

---

(1) Ozanam, Les Germains, 2e édit. page 47.
(2) Diodore, liv. II, 29.
(3) De bello gallico, liv. VI, 14.
(4) Les Germains, page 47.

Le Prêtre médecin. Strabon nous apprend que les malades accouraient de toutes parts au sanctuaire d'Acharaca en Ionie. Les Dactyles étaient médecins, ainsi que les prêtres de Lemnos. Les Telchines l'étaient également et leur nom passe même pour venir de θέλγειν, guérir. En Italie, les malades recouraient aux eaux des sanctuaires de Cumes et d'Aricie On sait que les Druides étaient médecins et de même les prêtresses de l'île de Sein, qui guérissaient les maladies les plus rebelles (1). Notons en passant que, d'après Pline, les Mages employaient, comme les Druides, la verveine nommée par eux *hiérobotane.*

Le Prêtre forgeron. « Les Dactyles Idéens, dit Diodore (2), passent pour avoir fait connaître l'usage du fer et découvert le cuivre et le fer, ainsi que l'art de travailler ces métaux. » Phérécyde les nomme Δημιουργοὶ σιδήρου ; leurs noms *Kelmis*, *Damnameneus* et *Acmon* signifiaient, dit-on, le *fondeur*, le *forgeur* et le *coupeur* (3). Les *Cabires* étaient également forgerons et de même les *Telchines ;* ces derniers passent pour avoir fait les premières images des dieux. Nulle industrie ne devait être plus importante que celle qui fabriquait les armes des combats, les instruments de l'agriculture et les simulacres divins et dès lors il est tout naturel de la trouver dans la main des prêtres créateurs de la religion et des arts. M. Maury voit dans les Cyclopes « des personnifications de la foudre et des feux volca-

---

(1) Pomponius Méla, liv. III, 6.
(2) Diod. V, 64.
(3) Mémoire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, t. XIII.

niques (1) ; » je les regarde tout simplement comme des prêtres forgerons de l'époque primitive, sur lesquels les Grecs des âges suivants ont débité leurs fables habituelles. Chez les Perses, le tablier du forgeron Gao devint l'étendard national. Alaise a un territoire nommé les *Châteleys*, où l'on arrive par un canton nommé la *Côte-au-Prêtre;* les fouilles de 1858 y ont fait découvrir, au milieu de cendres, de charbons et de débris antiques de diverse nature, un marteau de forgeron (2). Les Korrigans de notre Bretagne française ont passé pour forgerons puis pour faux monnayeurs. D'après la législation d'Hoel-le-Bon, *Brenin* du pays des Cambriens, le *forgeron de la Cour* était un des quatorze personnages qui avaient le droit de s'asseoir à la table du roi. Le forgeron de Gretna-Green a gardé jusqu'à nos jours une des principales attributions sacerdotales, la célébration des mariages. « Les Ases se rencontrèrent dans la plaine d'Idi, dit le poème de Voluspa (3) ; ils bâtirent bien haut un sanctuaire et une cour ; ils posèrent des fourneaux, façonnèrent des joyaux, forgèrent des tenailles et fabriquèrent des ustensiles. » L'Allemagne avait son forgeron *Wieland*, qui était boiteux comme Vulcain.

Le Prêtre justicier. « Là, dit César en parlant de la *Media regio* de la Gaule (4), se réunissent tous ceux qui ont des procès et ils se soumettent aux jugements

---

(1) Maury, Histoire des relig. de la Grèce, t. I, page 16.
(2) Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs, 1858, tombelles celtiques et romaines, par M. Aug. Castan, pages 373 et suivantes.
(3) *Voluspa*, vers 27. — (4) Ozanam, Les Germains, p. 264.

et aux décisions des Druides. » Nous avons vu que les députés de la nation galate s'assemblaient dans le *Drynemète* (enceinte du Bois-Sacré), pour juger les affaires de meurtre ; il est fort à présumer que ces députés réunis dans un tel lieu n'étaient autres que les prêtres de la nation. Tacite dit en parlant de ceux des Germains : « Sévir, charger de liens, frapper même, n'est permis qu'aux pontifes (1). » Saint Jérôme traduit *Dan*, nom d'un des principaux sanctuaires de la Palestine, par *judicium*, c'est-à-dire selon toute vraisemblance, le *lieu du jugement*. Strabon et Pausanias donnent l'un et l'autre à *Pouzzoles*, qui faisait partie du Champ Sacré de Cumes, le nom de *Dicæarchia* (le chef-lieu de la justice). Notre Carnac a un territoire nommé la *Montagne de la Justice ;* on trouve à Lieu-Saint, où je place la *Media Regio*, un canton appelé *La Justice;* enfin le grand sanctuaire d'Upsal a son *Tings-Hog* ou *hauteur de la justice*.

Le Prêtre poète. L'origine de la poésie fut toute hiératique ; c'est là un fait bien connu aujourd'hui, mais auquel je m'arrêterai cependant un instant. Les chants des poètes primitifs étaient ou religieux ou guerriers ; voici quelques faits pris chez les différents peuples de l'antiquité. Les mages de Perse avaient des chants sacrés qu'ils nommaient *Théogonies* (2). Quinte-Curce raconte que la *nef d'or* du sanctuaire d'Ammon était portée processionnellement au son des hymnes

---

(1) De Mor. Germ., VII.
(2) Hérodote, liv. I, 132.

chantés par les matrones et les vierges. Chez les Grecs, Olen, Linus, Orphée, Musée et Eumolpe nous apparaissent avec les caractères du prêtre primitif; Olen passait, d'après Pausanias, pour l'auteur de divers hymnes religieux; Homère cite Eumolpe parmi les Grecs qui avaient reçu des révélations de la divinité. Les Romains avaient leurs hymnes des Saliens et des frères Arvales. Virgile trace le portrait suivant d'un *Barde* :

Et amicum Crethea musis,
Crethea musarum comitem, cui carmina semper
Et citharæ cordi, numerosque intendere nervis;
Semper equos atque arma virûm pugnasque canebat (1).

D'après César, la doctrine religieuse des Gaulois était exposée dans des vers, à l'étude desquels les disciples des Druides consacraient quelquefois jusqu'à vingt années. Au dire de Diodore, les Bardes gaulois ne s'entendaient pas moins à calmer les fureurs des combats qu'à les exciter. « Souvent, dit cet historien (2), lorsque deux armées se trouvent en présence et que les épées sont déjà tirées et les lances en arrêt, les bardes se jettent au devant des combattants et les apaisent, comme on dompte par enchantement les bêtes féroces. » Dans la chanson de Cynddelw, Seisyll se vante d'être un barde de l'*enclos*; le nom des poésies *cycliques*, disons-le en passant, doit peut-être s'expli-

(1) Eneide, liv. IX, vers 774 et suivans.
(2) Diodore, liv. V, 31.

quer aussi dans ce sens (κύκλος, cercle, enceinte). Les poésies ossianiques mentionnent plus d'une fois le Barde. « Ossian, dit Carril, tu es le premier des Bardes; il y a longtemps que ta renommée m'est connue, toi dont les chants exaltent le courage des héros (1). » Le musicien ou poète était, comme le forgeron de la cour, un des quatorze commensaux du *Brenin* de Cambrie. « Les Germains, dit Tacite, célèbrent par des chants antiques qui sont leur seule histoire et leurs seules annales, un dieu nommé Tuiston (2). » Et ailleurs : « Ils ont aussi des chants qu'ils nomment Bardit (3). » Jornandès nous montre les prêtres des Goths chantant aux portes d'Udisitana (Mœsie) des cantiques en l'honneur de leurs dieux qu'ils invoquaient dans un pressant péril (4). Dans les *Nibelungen*, Etzel choisit pour les envoyer comme ambassadeurs au pays des Burgundes deux guerriers *joueurs de viole*, Le même poème dit du Burgunde Volkêr : « C'était un homme de haute lignée ; beaucoup de bons guerriers du pays des Burgundes lui étaient soumis. Comme il savait *jouer de la viole*, on l'appelait le ménestrel (5). » Des chanteurs saxons hantaient la cour des rois de Danemark ; Clovis demanda à Théoderic, roi des Ostrogoths, un de ces joueurs de harpe, dont les chants faisaient revivre le passé. Le poète n'apparaît plus comme prêtre dans ces

(1) Fingal, chant V.
(2) Germanie, II.
(3) Ibid. III.
(4) De Rebus geticis. IV.
(5) Nibelungen, chant XXIV.

derniers faits, mais l'importance toute exceptionnelle de son rôle en fait bien encore l'héritier des aœdes et des Bardes.

Le Prêtre devin. La Caste sacerdotale comprenait aussi des devins et des magiciens; c'est là encore un fait bien connu, auquel je devrai cependant consacrer quelques lignes. « Au moyen de l'astrologie et de l'inspection des victimes, dit Diodore de Sicile, les prêtres égyptiens prédisent l'avenir. » Le même historien dit des Chaldéens (1) : « Ils se livrent surtout à la science divinatoire et prédisent l'avenir; ils essaient de détourner le mal et de procurer le bien, soit par des purifications, soit par des sacrifices ou des enchantements. Ils sont versés dans l'art de prédire l'avenir par le vol des oiseaux et ils expliquent les songes et les prodiges. » On lit encore dans Diodore sur le compte des Dactyles Idéens (2) « Magiciens, ils se livraient aux enchantements, aux initiations et aux mystères, et pendant leur séjour à Samothrace, ils n'étonnèrent pas médiocrement les habitants par leurs prestiges. » Outre les augures et les aruspices de Rome, l'Italie avait ses Marses qui bravaient la morsure des serpents, ses prêtres Hirpins qui ne craignaient pas de marcher sur des charbons ardents et ses devins étrusques habiles à interpréter l'éclair et la foudre. « Les Gaulois, dit enfin Diodore, ont aussi des devins qui sont en grande vénération. Ces devins prédisent l'avenir par le vol des

(1) Diodore, liv. II, 29.
(2) Id., liv. V, 67.

oiseaux et par l'inspection des entrailles des victimes ; tout le peuple leur obéit. Lorsqu'ils consultent les sacrifices sur quelque grand évènement, ils ont une coutume étrange et incroyable. Ils immolent un homme en le frappant avec un couteau dans la région au-dessus du diaphragme ; ils prédisent ensuite l'avenir d'après la chûte de la victime, les convulsions des membres et l'écoulement du sang (1). » Les Germains consultaient le sort à l'aide de baguettes distinguées par certaines marques ou d'après les frémissements et les hennissements des chevaux. Les Scythes se servaient aussi de baguettes de saule pour connaître l'avenir (2) et les Perses s'en rapportaient aux hennissements des chevaux, comme on le voit par l'élection de Darius. (3) Les Arabes consultaient le *sort des flèches* (4).

Voici encore un fait qui atteste bien l'universalité et la persistance des pratiques religieuses de l'antiquité. Au moment où le dieu s'emparait d'elles, la Pythie et la Sibylle de Cumes ressentaient ou affectaient de ressentir un tremblement nerveux accompagné de convulsions ; c'était là ce que les anciens appelaient *Enthousiasme*, *délire*; *divin, fureur divine.* A leur tour les autres devins se mirent à simuler ce mode d'inspiration. « Fabricius Vejento, dit un des personnages du Saty-

(1) Diodore, liv. V, 31.
(2) Hérodote, liv. III, 84.
(3) Id., liv. IV, 67.
(4) Le Koran, V, 92.
(5) Satyricon, ch. I.

ricon (3), vient de vous entretenir en homme d'esprit des impostures des prêtres ; il vous les a peints préparant à loisir leurs *fureurs* sacerdotales. « Juvénal nous montre à Rome une Juive qui va de porte en porte, vendant à vil prix la connaissance de l'avenir, en d'autres termes une marchande de *bonne aventure*.

> Arcanam Judæa *tremens* mendicat in aurem
> Interpres legum Solimarum et magna sacerdos
> Arboris ac summi fida internuntia cœli (1).

Pourquoi cette Juive tremblait-elle? Etait-ce timidité? Ce n'est pas trop le défaut des gens qui s'en vont de porte en porte exploiter la crédulité publique. Son tremblement n'était, selon toute vraisemblance, qu'un jeu renouvelé des Sibylles et des Pythonisses. Les Quakers affectent, eux aussi, des mouvements convulsifs au moment où l'inspiration est censée s'emparer d'eux ; leur nom vient, on le sait, de *To Quake*, trembler, et Bossuet les appelait déjà les *Trembleurs*.

Un dernier trait commun aux diverses religions de l'antiquité consiste dans l'existence de prêtresses et de colléges de prêtresses. Plutarque nous montre à Ecbatane une congrégation de femmes vouées au culte d'Anitis. Iphigénie était prêtresse de Diane Tauropole. Chez les Satros, peuple Thrace, c'était une femme qui rendait les oracles de Dionysos (2). « Il y avait en ce temps là, dit le livre des Juges (3), une prophétesse

(1) Juvénal, sat. VI, vers 544 et suivants.
(2) Hérodote, liv. VII, 3.
(3) Les Juges, ch. IV, 4.

nommée Débora, femme de Lapidoth, laquelle jugeait le peuple. » Dodone avait ses trois prêtresses nommées πέλειαι que les écrivains grecs, trompés par une ressemblance de mots, ont pris pour des colombes. Citons d'un seul trait les diverses sibylles, les devineresses des Cimbres mentionnées par Strabon, les vierges saintes des Namnètes et celles de l'île de Sein. « Les Germains, dit Tacite, croient qu'il y a dans la femme quelque chose de sacré et de prophétique. » Aurinia, Velléda et Ganna ont été célèbres chez ces peuples; des *aliorumnes* ou magiciennes accompagnaient l'armée de Filimer, roi des Goths. Une pythonisse annonça à Gontran l'heure de la mort du roi Charibert; l'*alrune* Thiota prophétisait encore à Mayence en 847. Les Scandinaves honoraient leurs *Spâdisir* (femmes intelligentes en visions), et leurs *Spâkonur* (femmes de visions). Le *feu sacré* se retrouve, on le sait, dans la plupart des religions de l'antiquité (1); ordinairement c'étaient des prêtresses qui étaient chargées de l'entretenir. A Delphes ce soin incombait à des veuves, à Athènes à de saintes femmes déjà avancées en âge (2), à Rome aux vestales.

---

(1) Voici quelques faits de ce genre. « Le feu brûlera toujours sur l'autel et le prêtre aura soin de l'entretenir. » (Levitique, VI, 12). Lors du départ des Juifs pour la captivité, leurs prêtres cachèrent le feu sacré « dans un puits qui était profond et à sec. » Strabon dit avoir vu en Cappadoce de vastes enceintes nommées πυριθεῖα, au milieu desquelles se dressait l'autel *du feu perpetuel*. (Strabon, Dübner-Müller, page 621.) Les Gaulois avaient leur *Père-Feu*, les Francs leur *Nod-Fyr*. (Catalogue du concile de Leptines, art. 15.)

(2) Plutarque, Vie de Numa, XVII.

LA RELIGION HELLÉNIQUE.

« La population du ciel est plus nombreuse que celle de la terre. » PLINE L'ANCIEN.

Nous avons étudié les formes du culte chez différents peuples de l'Europe primitive et nous y avons trouvé non seulement les mêmes faits généraux, mais encore bon nombre de ressemblances de détail. Sur ce vaste fonds commun, deux religions seulement se détachent avec des caractères propres, le Judaïsme et le polythéisme grec. Dans le Judaïsme, religion d'un autre ordre, tout est différent ou presque tout. Les livres saints s'élèvent sans cesse contre les idoles (1), contre le culte du taureau et les sacrifices offerts à Moloch (2), contre les devins et les magiciens qu'ils ordonnent même de tuer (3). Voici les seuls points de rapprochement plutôt que de ressemblance. Les fontaines ne sont plus chez les Juifs orthodoxes l'objet d'un culte, mais elles continuent à être des lieux religieux. Adonias, fils de David, s'étant fait sacrer roi par le grand prêtre Abiathar près de la *fontaine* de *Rogel*, David fit sacrer Salomon par le grand-prêtre Sadoc et le prophète Nathan à la *fontaine de Gihon* (4). Les Juifs conservèrent aussi les eaux lustrales sous la forme du

(1) Exode, ch. XXIII, 24, et XX, 4.
(2) Exode XXXII, 8; Rois, IV, 16; Deutér. IX, 21; Lévit., XX, 2; psaume CV, 37.
(3) Exode, XXII, 18; Lévit. XIX, 31.
(4) Rois, III.

baptême par immersion dans le Jourdain. Le culte des arbres est proscrit par le *Deutéronome* (1), mais cette défense ne paraît pas avoir été observée de tout point. Un chêne s'élevait au temps de Josué « dans le sanctuaire du Seigneur (2) » et Gédéon construisit un autel au pied du *chêne* d'Ephra (3); sans doute ces deux arbres ne recevaient eux-mêmes aucun hommage. Enfin le Judaïsme avait admis d'abord le sacrifice humain; Dieu ne laissa point immoler Isaac, mais il avait lui-même ordonné sa mort. On ne voit pas dans la Bible que le sacrifice de la fille de Jephté lui ait déplu ; ce fut le dernier sang humain versé au pied de ses autels.

Voyons maintenant le polythéisme grec. Le Judaïsme mis à part, aucune religion ne s'écarte davantage du type commun, mais il y a ici une distinction à faire. Le culte paraît avoir réuni dans la Grèce *primitive* tous les caractères énumérés ci-dessus ; les différences n'apparaissent que dans la Grèce de la seconde époque. Essayons de les indiquer.

Les anciens Grecs avaient honoré, comme les autres peuples, les Bois sacrés qu'ils nommaient *Ida, Orgas, Drymos* et *Scotita*. A l'époque hellénique, on parlait encore beaucoup de ces forêts saintes, mais le pays n'en possédait plus guère. « Par licence poétique, dit Strabon, les poètes disent *Bois Sacrés* au lieu de temples, même quand les arbres manquent absolu-

---

(1) Deutér., XVI, 21.
(2) Josué, XXIV, 26.
(3) Juges, ch. VI.

ment (1). » En revanche les temples construits abondent dans la Grèce hellénique et chaque jour en voit élever de nouveaux. Il y a là une première différence et très réelle ; car les religions primitives n'admettaient pas de sanctuaires *construits*. Hérodote nous apprend que les Perses n'avaient pas de temples (2). Cicéron écrit à son tour : « On dit que Xerxès ne brûla les temples des Athéniens que parcequ'il regardait comme criminel de renfermer entre des murailles les dieux qui avaient pour temple le monde entier (3). » Tacite en dit autant des Germains : « Ils pensent que par respect pour la majesté des dieux on ne doit ni les enfermer entre des murs ni les représenter sous aucune forme humaine. Ils consacrent des bois et des forêts entières et donnent des noms de divinités à ces profondeurs mystérieuses où ils adorent ce que leurs yeux ne voient pas (4). » Les sanctuaires des Gaulois consistaient en bois sacrés, cercles de pierres et hypogées ; ces peuples paraissent avoir eu peu de temples dans le sens propre de ce mot.

La dendrolâtrie se maintint mieux chez les Grecs, mais non toutefois sans subir une modification très sensible. Les arbres n'étaient plus que consacrés aux dieux, au lieu d'être dieux eux-mêmes comme antérieurement. Le chêne était dédié à Jupiter, le laurier et le palmier à Apollon, l'olivier à Minerve, etc.

---

(1) Strabon, Dübner-Müller, page 401.
(2) Hérodote, I, LXXVI.
(3) Cicéron, De Republicâ, III, 6.
(4) Germ., ch. IX.

Même transformation du culte des eaux. Les Grecs les honorent encore, mais en tant que personnifiées et leurs hommages ne s'adressent plus qu'à Neptune, Thétis, les Naiades, la nymphe Aréthuse, etc. Dès l'époque homérique la Grèce avait échappé entièrement au fétichisme.

Les sacrifices humains ont complétement disparu. Ces sacrifices étaient de trois sortes chez les anciens ou plutôt il y avait trois sortes de victimes, les criminels, les prisonniers de guerre et les victimes volontairement offertes. A proprement parler, ce dernier genre de victimes constitue seul le sacrifice humain. Alceste se dévoue pour son époux; Idoménée immole son fils; voilà les deux seuls faits de ce genre que nous connaissions en Grèce et non seulement ils sont très anciens, mais ils appartiennent à deux provinces situées presque entièrement en dehors du mouvement hellénique. Les autres faits, que nous ont transmis les historiens, attestent surtout la répugnance des Grecs à continuer cet usage barbare. Hélène condamnée à être immolée pendant une peste est sauvée par Apollon ; Iphigénie l'est par Diane ; Pélopidas sacrifie une cavale au lieu d'une vierge qui lui est demandée par les dieux ; Agésilas refuse le sang de sa fille. Au temps d'Agésilas et de Pélopidas, le sang humain volontairement offert coulait encore à flots à Carthage, chez les Gaulois, et chez les Scandinaves ; à Rome, Marius immolait sa fille aux dieux *Averrunci* trois cents ans après le refus du chef Lacédémonien. A mon avis, toute l'histoire du sacrifice humain et de ses diverses phases et déplacements

est symbolisée dans la légende de Saturne (1) *qui dévorait ses enfants*. Chassé de l'olympe grec, ce dieu se réfugia en Italie, où le sang de l'homme arrosa si longtemps encore les autels.

Le zôomorphisme disparut aussi de très bonne heure de la Grèce. En général, le culte paraît avoir passé sous ce rapport par trois phases principales, tant en Grèce que dans les divers pays qui nous occupent 1° Zôomorphisme pur. On adore les animaux, soit vivants, comme le bœuf Apis, soit représentés par des simulacres, comme le Veau-d'Or d'Aaron et le Taureau des Cimbres. 2° Zôomorphisme mitigé. Les dieux prennent peu à peu la forme humaine, mais en gardant encore certains traits de leur forme première. Le Minotaure est moitié homme et moitié taureau ; Moloch n'a que la tête du taureau; Dionysos, Artémis, Sabazius, Cernunnos, etc., n'ont plus que les cornes de cet animal, de même que Jupiter Ammon n'a plus que celles du bélier ; Astarté porte sur sa tête une tête de génisse et Athéné a la sienne surmontée d'une chouette. 3° Anthropomorphisme pur; cette forme religieuse est propre à la Grèce. Dès les temps homériques, le zôomorphisme avait entièrement disparu de ce pays, non pas seulement comme fait, mais encore comme souvenir et il ne restait plus de cette phase que les mots

---

(1) « Saturne n'exposait pas ses enfants, mais il les dévorait. C'est pourquoi dans quelques endroits de l'Afrique on lui immolait ces petites créatures qu'on empêchait de crier par des caresses pour ne point sacrifier des victimes tristes et eplorées. » (Minut-Felix, Octav., ch. XXIX). Le Saturne Africain a souvent été identifié avec Moloch.

incompris de Βοῶπις et γλαυκῶπις, les cornes sur le front des dieux et des héros et la fable ridicule du Minotaure.

Les Grecs avaient encore des enceintes, mais on ne voit pas qu'elles aient été circulaires. La forme rectangulaire prévaut dans la construction de leurs temples ; à Rome au contraire, pays moins progressif et bien plus attaché à la religion primitive, l'ordre circulaire persiste et la plupart des monuments religieux affectent cette architecture.

Les Amphictionies de la terre ferme et celle des îles continuaient à se tenir à Delphes et à Délos, deux sanctuaires de premier ordre, mais les prêtres ne paraissent avoir eu aucun rôle dans ces réunions politiques. D'autre part, dans sa description de l'*Omphale* du Péloponnèse, situé dans la petite province de Phliasie, Pausanias y signale divers temples consacrés à Dionysos, Isis et Apollon ; il ne dit mot d'assemblées tenues en cet endroit.

La Caste sacerdotale avait cessé d'exister. Athènes avait encore, il est vrai, certaines familles privilégiées, dans lesquelles les prêtres étaient choisis par le sort, mais il y a bien loin de là à des castes comme celles des prêtres égyptiens, des Chaldéens, des Mages et des Druides. On m'opposera aussi que Delphes paraît avoir eu un nombreux collége sacerdotal (1), mais Delphes était, selon le mot de Tite-Live, l'*Oracle du genre humain*, et d'ailleurs j'aurai bientôt à faire une importante réserve relativement à ce sanctuaire qui tenait peut-être

(1) Ces prêtres paraissent avoir été au nombre de 60. (Hér., VIII, 36.)

plus de la Grèce primitive que de la Grèce hellénique. Sans insister davantage sur ce point, reproduisons un passage de Diodore que nous avons déjà cité : « Tout le sol (de l'Egypte) est partagé en trois portions. La première et la plus considérable appartient aux prêtres Il n'en est pas comme chez les Grecs, *où un seul homme ou une seule femme est chargé du sacerdoce.* Chez les Egyptiens, ceux qui s'occupent des sacrifices et du culte des dieux sont nombreux. » Les prêtres Grecs n'instruisent plus la jeunesse; ils ne pratiquent plus la médecine; ils n'ont plus ni pouvoir politique ni autorité judiciaire; une influence morale, quelquefois très grande, reste encore à ceux qui exploitent les oracles, mais rien de plus. Le culte même s'est sécularisé en partie. Hérodote dit des Perses (1) : « Sans mages, il ne leur est pas permis d'offrir un sacrifice. » Diodore en dit autant des Gaulois et des Druides (2); le pontife Azarias apostropha vivement le roi Osias qui avait voulu offrir de l'encens sur l'*Autel des parfums* et il le fit sortir du sanctuaire (3). Voilà trois grandes sociétés religieuses dans lesquelles tout sacrifice se fait par le prêtre et seulement par le prêtre; chez les Grecs au contraire, chacun sacrifie pour son compte et à sa guise; la présence de l'hiérophante n'est nullement nécessaire. On vit même un jour les devins n'obtenir qu'avec peine l'autorisation d'assister au sacrifice fait par le chef de l'armée (4).

(1) Hérod., II, 129. — (2) Diod., liv. V, 31.
(3) Paralip. II, 26. 17.
(4) « Ce général fit donc publier par un héraut qu'il serait permis à

La poésie a passé aussi aux mains séculières. Les oracles se rendent encore quelquefois en vers, mais c'est tout. La musique sacrée a disparu avec la poésie sacrée. Diodore dit des Hyperboréens (1) : « La ville de ces insulaires est également dédiée à Apollon ; ses habitants sont pour la plupart des joueurs de cythare, qui célèbrent sans cesse dans le temple les louanges du dieu en s'accompagnant avec leurs instruments. » Plutarque écrit dans son *Traité de la musique* : « Les sacrifices que l'on souloit anciennement envoyer des Hyperboréens jusques en l'île de Délos estoient accompagnés de joueurs de auboys, de fleutes et de cithres. » D'après Strabon, les Dardanes, peuple voisin de la Macédoine, s'adonnaient avec passion à la musique (2) ; le même écrivain ajoute que la plupart des instruments de musique avaient des noms barbares. « Ces enfants d'Asaph, d'Idithun et d'Héman, dit la Bible (3), avaient donc tous été distribués sous la conduite de leur père pour chanter dans le temple du seigneur en jouant des timbales, des harpes et des guitares. » Ces musiciens étaient au nombre de deux cent quatre-vingt-huit. Le Livre des Machabées dit à son tour (4) : « Et ils offrirent le sacrifice selon la loi sur le nouvel autel des holocaustes qu'ils avaient bâti. Il fut dédié de nouveau au bruit des cantiques, des harpes, des lyres et des tim-

---

qui le voudrait, *même aux devins*, d'assister le lendemain au sacrifice pour observer les entrailles. » Xénophon, Anabase, liv. VI, ch. 4.

(1) Diod., liv. II, 47.

(2) Strabon, Dübner-Müller, page 404.

(3) Paralip., I, XXV, 6.

(4) Ch. IV, 4.

bales. » Strabon dit que ce furent les Etrusques qui enseignèrent aux Romains la musique et les instruments. Enfin, Quinte-Curce raconte qu'Alexandre fit son entrée dans Babylone au son des hymnes chantés par les Chaldéens et les Mages avec accompagnement d'instruments à cordes particuliers au pays (1). La musique tient au contraire une très petite place dans les cérémonies religieuses de la Grèce. « Les Hellénes et les barbares, dit Strabon (2), ont ceci de commun que les uns et les autres font leurs sacrifices en les accompagnant de fêtes, les uns avec fureur (ἐνθουσιασμῶς), les autres non, les uns *avec musique*, les autres non. » La musique est le seul de tous les arts que les Grecs n'aient point ou créé ou développé considérablement.

Nous avons trouvé à Ecbatane, à Rome, et sur les côtes de l'Océan divers colléges de prêtresses; on chercherait en vain de tels établissements dans la Grèce. Il y avait encore çà et là quelques prêtresses isolées, mais rien de plus. « L'existence d'une grande prêtresse et non d'un grand prêtre, dit M. Maury à propos de la prophétesse de Lycie (3), ne s'accorde pas davantage avec les habitudes helléniques. » Dans la religion comme dans tout le reste, la femme n'avait pas chez les Hellènes le même rang que chez les peuples qu'ils nommaient *Barbares*.

Voici un fait de détail qui constitue une nouvelle différence entre les Grecs et plusieurs autres peuples.

---

(1) Quinte-Curce, liv. V, 1.
(2) Strabon, Dübner-Müller, page 401.
(3) Hist. des religions de la Grèce, t. III, page 147.

Les premiers comptaient le temps par séries de jours et les autres par séries de nuits. « C'est pour cela, dit César parlant des Gaulois (1), qu'ils mesurent le temps, non pas par le nombre des jours, mais par celui des nuits. » Tacite s'exprime ainsi à son tour sur le compte des Ger- mains (2) : « Ils ne comptent point comme nous par jour, mais par le nombre des nuits. » Enfin, Hérodote raconte que Xerxès ayant consulté les mages à propos d'une éclipse de soleil survenue pendant son expédition contre les Grecs, ceux-ci lui répondirent « que le dieu présageait aux Grecs la ruine de leurs villes, parceque le soleil annonçait l'avenir à cette nation et la lune à celle des Perses (3). »

En même temps que les Grecs s'éloignaient ainsi des formes premières du culte, la religion subissait chez eux des modifications non moins profondes. Le nombre des dieux alla en augmentant toujours. Pline put dire : « La population du ciel est plus nombreuse que celle de la terre, » et Pétrone parlant de la ville grecque de Néapolis, où abondaient les statues : « Les hommes sont plus rares à Naples que les dieux. » Les vierges qu'avaient adorées les premiers Grecs, telles qu'Opis, Hécaergé, Achœa, Britomartis, Auxesia, avaient disparu de la liste olympique; d'autres comme Argé, Antonoé, Hypéroché et Laodicé avaient perdu leur sexe et étaient devenues Argus, Antonous, Hyperochus et Laodocus. Les deux grandes divinités primitives, Apol-

(1) Commentaires, liv. VI, 18.
(2) Germanie, XI.
(3) Hérodote, liv. VII, 37.

lon et Diane, étaient tombées au second rang de la hiérarchie mythologique. Aristophane plaisante à ce sujet, mais sa plaisanterie cache un fait réel. Voici ce curieux passage (1) : Trygée. — Je te révèlerai un complot affreux formé contre tous les dieux... La Lune et ce vaurien de Soleil vous tendent des pièges depuis longtemps et livrent la Grèce aux Barbares. — Mercure. — Dans quel but agissent-ils ? — Trygée. — Parceque nous vous offrons des sacrifices au lieu de leur en offrir, ainsi que le font les Barbares. Aussi ne désirent-ils rien tant que votre ruine, afin d'être seuls à recevoir vos offrandes. » Apollon et Diane avaient bien plus d'attributs qu'autrefois, mais ils étaient l'objet de bien moins de respect et de vénération craintive. Tout en continuant à être encore un peu le Dieu-soleil, Apollon présidait aux arts à la poésie et à la médecine ; Diane, à la chasse, à la pêche, à la chasteté et elle était en outre assimilée à Hécate. Les peuples primitifs n'en savaient pas si long. Pour eux, Apollon ou Belen était tout simplement le *soleil*, qui mûrissait les fruits de la terre, réchauffait les membres alors que le feu n'était pas encore connu et dont la moindre éclipse menaçait le monde d'une fin soudaine ; Diane était le flambeau précieux qui remédiait aux ténèbres et chassait les épouvantements de la nuit.

L'antropomorphisme ne prêta pas seulement aux dieux des formes humaines, mais encore des caratères et des actes, qui participaient plus de l'homme que de

---

(1) La *Paix*, scène entre Trygée et Mercure.

la divinité et qui plus d'une fois se trouvèrent au point de vue moral au-dessous de l'homme lui-même. De là une immense déconsidération de la divinité, que par cela même les Grecs se permirent de railler et bafouer sans gêne. Elien dit qu'il n'y avait pas d'athées chez les Barbares ; il y avait encore moins d'insulteurs des dieux. Aristophane n'eut jamais pu chez les Gaulois lancer ses sarcasmes contre Esus et Teutatès ou chez les Germains contre Hertha ou Odin. L'auteur du *Lokasenna* se permit, il est vrai, la raillerie envers l'olympe Scandinave et avec une verve que le comique grec n'a point dépassée ; mais ce poème passe pour avoir été écrit vers le x[e] siècle de notre ère (1) et à une époque où la religion d'Odin, enveloppée de toutes parts par le christianisme et fort déconsidérée déjà, allait définitivement succomber.

(1) Bergman, Poèmes islandais, page 311.

SECONDE PARTIE.

LES HELLÈNES.

« Quant à la nation hellénique, depuis son origine elle a toujours parlé la même langue, du moins à mon avis. Faible, séparée des Pélasges et tout à fait petite dans ses commencements, elle est devenue aussi considérable que plusieurs autres nations, surtout depuis qu'un grand nombre de peuples barbares se sont incorporés avec elle. »
HERODOTE, I, 58.

Comment se sont opérés tous ces changements dans la Grèce? Comment ce pays s'est-il éloigné si vite et si complètement du type primitif, auquel sont demeurés si longtemps fidèles, bien que dans une mesure différente, les Perses, les Mèdes, les Egyptiens, les Carthaginois, les Gaulois, les Germains, les Scandinaves et les Romains eux-mêmes? N'y eut-il là que le développement progressif de la civilisation d'un même peuple? Y eut-il substitution d'un peuple à un autre ou même d'une race à une autre? Question difficile, redoutable et que je voudrais pouvoir éviter, mais qui m'est imposée par les nécessités de mon sujet.

La Grèce toute entière a été d'abord, on le sait, occupée par les Pélasges. « Dans le temps où les Pélasges possédaient tout le pays maintenant connu sous le

nom d'Hellade, » dit Hérodote (1). Strabon ajoute (2) : « Presque tous les auteurs sont d'accord que les Pélasges ont occupé toute la Grèce. » Je n'insiste pas davantage sur ce fait que personne ne conteste. Après un temps que l'on ne saurait déterminer, la scène change. Ce même peuple, qui avait possédé toute la Grèce, nous apparaît presque partout comme vaincu et fugitif (3). A Athènes, où il avait commandé, nous le trouvons réduit à construire le mur de la citadelle pour le compte des nouveaux maîtres du pays qui, malgré ce service, finirent par le chasser (4). « Forcés d'abandonner l'Attique, dit Hérodote (5), les Pélasges se dispersèrent en différents lieux ; une partie alla à Lemnos. » Le même historien nous montre à Placie et à Scylacé sur l'Hellespont d'autres débris de ce peuple, qui selon lui, avaient été également contraints de quitter la Grèce. Strabon signale encore des Pélasges en Thessalie et Thucydide, sur les flancs du mont Athos. Voilà tout ce qui restait, au moins en apparence, de ce peuple qui avait dominé le pays tout entier.

La Grèce prend dès lors un autre nom, *Hellade* et ceux de ses peuples, qui ont écrit, se donnent eux-mêmes le nom d'*Hellènes*. Ces nouveaux Grecs étaient-ils de même race que les anciens ? On ne voit aucune

(1) Hér., liv. VIII, 44.
(2) Strab., V, 2, 4.
(3) Denys d'Halicarnasse les qualifie de peuples *errants et vagabonds* ; D. Calmet et Fourmont vont jusqu'à chercher l'étymologie de Pélasges dans l'hébreu *Pheleschet*, qui signifie *dispersion*.
(4) Hér., VI, 137.
(5) Ibid.

ressemblance morale entre eux. Autant le Pélasge était grave, appliqué aux arts utiles, tels que ceux de la maçonnerie et de la forge (1), simple dans son culte et profondément religieux, autant l'Hellène est souple, brillant, plein d'imagination, épris de beauté artistique et s'adorant lui-même dans la divinité, qui n'est plus que l'humanité déifiée. Hérodote raconte que tout en adorant avec ferveur leurs dieux, les Pélasges ne leur donnaient pas même dans le principe de noms particuliers et qu'ils eurent de la peine à se décider à changer cette coutume (2). Est-ce là le peuple qui a bâti tant de temples, fabriqué tant d'images des dieux et tant de dieux (3)? Entre le génie Pélasgique et le génie Hellénique, il me semble qu'il y a incompatibilité.

A quelle race appartenaient ces Hellènes si différents des autres peuples de l'Europe, Pélasges, Daces, Germains, Gaulois, etc.? Hérodote dit que les chefs des Doriens et les ancêtres des rois de Lacédémone étaient originaires d'Egypte et il cite encore une tradition, à la vérité plus confuse, d'après laquelle Persée, un des ancêtres de ces princes, était Assyrien (4). Le même historien raconte qu'au temps d'Inachus, des Phéniciens abordèrent sur les côtes du Péloponnèse (5).

---

(1) Lemnos, célèbre par ses forges, était aux Pélasges.

(2) Hér., II, 52.

(3) Hérodote dit que les Athéniens avaient été autrefois Pélasges et qu'ils « oublièrent leur langue en devenant Hellènes » (liv. I, 57 et VIII, 44). Il eut été plus exact de dire que l'Attique passa par voie de conquête des mains des Pélasges dans celle des Hellènes qui parlaient une autre langue.

(4) Hérod., liv. VI, 53 et suiv.

(5) Id., I, 1.

Enfin Cadmus était Phénicien et Danaüs était originaire d'Egypte. Le Livre des Machabées dit en termes positifs que les Lacédémoniens, qu'on peut regarder comme la souche et le type des Hellènes purs, étaient de même race que les Juifs (1). Arius, roi de Lacédémone, ayant jadis écrit au grand prêtre Onias une lettre qui contenait ce passage : « Il a été trouvé ici dans un écrit touchant les Lacédémoniens et les Juifs qu'ils sont frères et qu'ils sont *tous de la race d'Abraham*, » Jonathas répond : « Il y a déjà longtemps qu'Arius, qui règnait à Lacédémone, envoya des lettres au grand-prêtre Onias, qui témoignaient que vous êtes *nos frères*, comme on peut le voir par la copie de ces lettres que nous avons jointes à celle-ci. » Faut-il voir là une supercherie de Jonathas pour capter la bienveillance des Lacédémoniens? Vers l'an 150, la puissance de Sparte était réduite à bien peu de chose. Je crois les Hellènes de race sémitique. Hérodote a décrit avec beaucoup de détails les mœurs des Lacédémoniens (2); plus d'un trait de sa description rappelle les Arabes. Les Hellènes sont presque les seuls peuples de l'ancienne Europe, qui aient assigné à la femme un rang inférieur à celui de l'homme et il n'y a pas loin de leur *gynécée* au *harem*. Comme le Juif et l'Arabe, l'Hellène désigne les individus par le nom du père (3). Une comparaison du grec avec les divers idiômes sémitiques

(1) Les Machabées, ch. XII, 2.
(2) Hérod., VI, 56 et suiv.
(3) Glaucus, fils d'Epicydes; Léotychides, fils de Menarès; Mohammed, fils d'Abdallah; Hassan, fils de Thabit; Abisaï, fils de Servia; Josué, fils de Nun; etc., etc.

serait nécessaire pour la solution de ce problème, mais ce sont là des recherches bien au delà de mon savoir et je dois me borner à rappeler que le grec est une des langues d'Europe les plus éloignées du type indo-européen.

Voici une autre question relative aux Hellènes. Ces peuples ont-ils possédé toute la Grèce ou seulement une partie de ce pays? Nous trouvons dans Hérodote un utile renseignement à cet égard (1). « Mardonius ayant envoyé aux Athéniens un émissaire pour les amener au parti médique, ceux-ci répondirent : « Le corps hellénique étant d'un *même sang*, parlant la *même langue*, ayant les *mêmes dieux*, les *mêmes temples*, les *mêmes sacrifices*, les mêmes usages, les mêmes mœurs, ne serait-ce pas une chose honteuse aux Athéniens que de le trahir? » Il résulte de ce passage qu'il y avait un *corps Hellénique* tout à fait homogène et que cette confédération était en guerre contre les Perses, guerre non pas seulement politique, mais, comme nous le verrons mieux tout-à-l'heure, guerre de race et de religion. D'autre part, les Mèdes eurent des auxiliaires dans la Grèce même, auxiliaires dévoués et constants. « Toutes les villes de ces sept nations, dit encore Hérodote parlant d'une partie des Péloponnésiens (2), se séparèrent de la cause commune, à l'exception de celles que j'ai mentionnées, et s'il m'est permis de dire librement ma pensée, ils le firent *par attachement pour les Mèdes*. » Le corps Hellénique s'étant déclaré

(1) Hérod., VIII, 144.
(2) Hérod., VIII, 73.

contre les Perses, on peut regarder comme étrangers à cette race la plupart de ceux des peuples de la Grèce qui se prononcèrent en leur faveur. Reste donc à dresser la liste des alliés des deux belligérants.

Dans le parti opposé aux Perses nous trouvons dans les deux premières guerres médiques : Athènes, Sparte, Thespies, Platées, Chalcis, Erétrie, les Phocidiens, Mégare, Egine, Ambracie, Leucade, Sicyone, Corinthe, Tégée, Epidaure, Trézènes, Hermione, Mycènes, Phliasie, Elée et les îles de Céos, Naxos, Cythnos, Sériphe, Siphnos et Mélos. Telle est la liste fournie par Hérodote (1); Pausanias y ajoute dans ses Eliaques comme ayant combattu à Platées dans les rangs des Hellènes, les habitants de Tirynthe, Chios, Ténos, Lépréon, Styros, Potidée et Anactories. Dans le parti Médique, nous trouvons : les Thessaliens, les Dolopes, les Œnianes, les Perhœbes, les Magnètes, les Achéens de la Phtiotide, les prêtres de Delphes, les Thébains, la Béotie, sauf Thespies et Platées, la plus grande partie des insulaires et dans le Péloponnèse, les Argiens, les Cynuriens, les Lemniens, les Ornéates et plusieurs autres petites nations. J'accorderai, quoique cela ne soit pas démontré, qu'il put se trouver dans le nombre quelques tribus *Hellènes* qui, sans sympathiser avec les Perses, leur accordèrent par peur la *terre* et l'*eau*, mais tant que les peuples seront gouvernés par les instincts et les principes qui ont jusqu'à ce moment régi l'humanité, il me sera impossible de regarder

(1) Hérod., liv. VI, VII et VIII passim.

comme étant de même race que les Athéniens et les Spartiates, ces Thébains qui servirent avec tant d'empressement la cause des mortels ennemis de ces deux cités, ces Argiens qu'on accusait d'avoir appelé Xerxès en Grèce, ces prêtres de Delphes, qui n'oublièrent rien pour empêcher Athènes et Sparte d'organiser une résistance, ces Péloponnésiens dont Hérodote signale l'*attachement pour les Mèdes*, et enfin d'après un autre passage du même historien, « ce grand nombre de peuples qui, loin de prendre part à cette guerre, montrait *beaucoup d'inclination pour les Mèdes* (1). »

Les Pélasges n'avaient pu ni fuir tous ni périr tous. Plus tard les Gaulois, les Bretons, les Espagnols, etc., ont bien pu être soumis par les Romains, les Anglo-Saxons et les Sarrasins; ils n'ont pas été exterminés jusqu'au dernier homme. Hérodote parle lui-même de « villes Pélasgiques dont le nom s'est changé (2). » M. Maury pense que les Achéens n'étaient autres que des Pélasges. « Il est à croire, dit ce savant académicien (3), que les Pélasges, en passant dans la Phtiotide, prirent le nom d'Achéens. » Strabon rapporte que de son temps on appelait *Eoliens* les peuples grecs situés hors du Péloponnèse, à l'exception des *Athéniens*, des *Mégariens*, et des *Doriens* établis autour du Parnasse (4). M. Maury dit à son tour de ce peuple : « Les Eoliens étaient alliés de très près aux Achéens. C'est ce qui

(1) Hérod., liv. VII, 138.
(2) Hérod., liv. I, 57.
(3) Hist. des relig. de la Grèce, t. I, page 41.
(4) Strabon Dübner-Müller, page 286.

explique comment ils sont représentés généralement comme d'origine *Pélasgique*. Si l'on en juge par la signification de leur nom, qui veut dire proprement les *mêlés*, les Eoliens n'étaient qu'un mélange de peuplades diverses et c'est ce qui explique pourquoi l'on ne trouve nulle part en réalité de centre de cette nationalité. Ils avaient occupé une partie de la Thessalie, circonstance que rappelle encore le nom d'Eolie donné par Diodore de Sicile à cette contrée. Ils avaient pénétré en Béotie, dont ils avaient fini par composer la population, puisque Thucydide désigne les Béotiens sous le nom d'Eoliens. » Hérodote confirme tout ceci (1) : « Les Eoliens amenèrent soixante vaisseaux; on les appelait anciennement Pélasges au rapport des Hellènes (2). » Le même historien nous fait connaitre la nationalité des peuples qui combattirent à Salamine dans les rangs Hellènes (3); quatorze sont Doriens, huit Ioniens ; on n'y compte pas un seul Eolien et les Achéens ne sont représentés que par une petite tribu qui habitait au-delà de l'Epire. A mon sens, le nom

(1) Hérod., liv. VII, 95.

(2) L'histoire donne raison à l'interprétation du mot *Eoliens* dans le sens de *mêles*. Les Thessaliens, les Erétriens et les Thébains furent d'abord contraires aux Perses, puis ils servirent *chaleureusement* la cause du grand roi, fait inexplicable, si l'on n'admet pas deux éléments de population, dont l'un, l'hellénique, succomba après avoir eu le dessus tant que les Hellènes avaient été près et les Perses éloignés. A Thèbes, cette coexistence de deux races me paraît avoir donné lieu à la légende de la lutte d'Etéocle et de Polynice, dont l'un représenterait les descendants de l'Hellène Cadmus et l'autre les Pélasges, anciens habitans du pays.

(3) Hérod., liv. VIII, 43, et pour l'origine des Macednes et des Dryopes, I, 56.

d'Hellènes doit être réservé, si l'on veut éviter un excès de confusion, aux Doriens et aux Ioniens.

Essayons d'indiquer rapidement les faits principaux de cette période.

Les prêtres de Delphes furent tout dévoués au grand Roi. Fut-ce à prix d'or? L'histoire, qui accuse la Pythie de s'être laissé corrompre en d'autres circonstances, ne lui reproche ici rien de semblable. Lors de la seconde guerre médique, les prêtres de Delphes cherchèrent à décourager, par l'annonce d'affreux malheurs, les ennemis des Perses et l'oracle défendit aux Argiens et aux Crétois d'entrer dans la confédération Hellénique. Pausanias raconte qu'après Salamine la Pythie refusa les prémices des dépouilles des Perses que lui offrait Thémistocle. Remarquons en passant que la langue qui se parlait dans les sanctuaires dévoués aux Mèdes n'était pas toujours le grec *hellénique*, puisqu'en Béotie la prêtresse d'Apollon Ptoüs répondit à l'envoyé de Mardonius en une *langue barbare,* qu'Hérodote croit avoir été le Carien (1), c'est-à-dire vraisemblablement l'ancien idiôme pélasgique, puisque les Cariens étaient une colonie de la Crète.

Argos fut encore plus dévoué aux Perses. Les habitants renvoyèrent brutalement les députés Spartiates, qui étaient venus solliciter leur alliance contre Xerxès. Ils promirent à Mardonius de faire une diversion pour empêcher les Lacédémoniens d'entrer en campagne (2).

---

(1) Hérod., VIII, 135.
(2) Id., IX, 12.

Xerxès regardait Argos comme le berceau de ses ancêtres (1); Artaxerxès disait « qu'il n'y avait pas de ville qu'il aimât plus que celle d'Argos. » La réponse de l'oracle de Delphes aux Argiens débute par ces mots significatifs : « *Peuple haï de tes voisins, mais cher aux dieux immortels.* » Ces voisins étaient les Hellènes de Sparte, contre lesquels les Argiens furent sans cesse en guerre. On accusait, nous l'avons déjà dit, le peuple d'Argos d'avoir appelé les Mèdes en Grèce. Cherchera-t-on à expliquer ce dévouement aux Perses par la nécessité où pouvait se trouver cette petite nation d'invoquer un secours quelconque contre un voisin trop puissant? Les Argiens eussent dû dans ce cas s'allier à Athènes contre Sparte, mais bien loin de là, les Athéniens étant eux-mêmes Hellènes, Argos les détestait tout autant et ses citoyens allèrent même une fois jusqu'à s'interdire d'offrir aux dieux aucune chose venue de l'Attique (2). Du reste les Argiens n'eurent pas si peur de Sparte, quand après la seconde guerre médique et malgré Salamine et Platées, ils prirent Mycènes et la rasèrent de fond en comble pour la punir d'avoir envoyé quatre-vingts de ses guerriers combattre les Perses aux Thermopyles.

Tout porte ici, je le répète, le caractère d'une guerre de race et même de religion. Les alliances ne se font pas au jour le jour et pour les besoins du moment; elles sont fermes et persistantes et de même les

(1) Id., VII, 148 et suiv.
(2) Hér., V, 88.

haines (1). Comme dans toutes les guerres religieuses, les actes de dévastation sacrilège sont nombreux. « Les Thébains, dit M. Maury (2), brûlèrent les Phocidiens, qui s'étaient réfugiés dans le temple d'Apollon à Abes; Cléomènes brûla les Argiens dans le bois sacré d'Argus. » Hérodote raconte que le même Cléomènes fit arracher de l'autel et battre de verges le prêtre de l'Hérœum d'Argos, qui s'était opposé à ce que lui, profane, sacrifiât dans le sanctuaire (3). D'après Cicéron, Xerxès brûla comme lieux d'impiété les temples des Athéniens ; ceux des Phocidiens eurent le même sort. Je ne sais si j'ai lu assez attentivement Thucydide, mais je n'ai aucun souvenir que dans la guerre entre les Athéniens et les Spartiates ces excès sacrilèges se soient reproduits.

Il y avait donc dans la Grèce deux races et en quelque sorte deux religions ; il y eut aussi deux langues, du moins primitivement : le grec Pélasgique et le grec Hellénique. Homère dit de Vulcain (3) : « Il est allé à Lemnos parmi les Sintiens au *barbare* langage. » On se rappelle que Lemnos appartenait aux Pélasges. Hérodote nous apprend à son tour que les Pélasges parlaient une langue *barbare* (4), c'est-à-dire étrangère à celle des Hellènes et il dit ailleurs, comme nous l'avons vu,

---

(1) Surtout jusqu'à la guerre du Péloponnèse. A dater de cette guerre, les sympathies de race *et* de religion se manifestent encore plus d'une fois ; mais on voit aussi intervenir des alliances purement *politiques*

(2) Maury, Hist. des relig. de la Grèce, tome II, page 75.

(3) Odyssée, VIII, vers 294.

(4) Herod., liv. 1, 57.

qu'en devenant *Hellènes* de *Pélasges* qu'ils étaient, les habitants de l'Attique avaient changé de langage. Bien que différents, les deux idiômes n'étaient pas toutefois sans de nombreuses affinités, surtout dans leur vocabulaire. Denys d'Halicarnasse dit que le latin, dialecte pélasgique, est en partie grec ; il serait plus juste de dire que le grec hellénique a fait beaucoup d'emprunts au grec ancien et pélasgique (1). On sait qu'aux époques théocratiques la religion embrassait toute la science et toute la civilisation ; or la religion des Hellènes leur est venue des Pélasges. Les deux grands sanctuaires de Dodone et Samothrace sont désignés positivement par les historiens comme étant d'origine Pélasgique (2). Hérodote dit que les Hellènes ont emprunté aux Pélasges les noms des dieux (3) ; c'était leur emprunter, non-seulement toute la religion, mais encore les arts qui en dépendaient. Diodore de Sicile ajoute en parlant de l'île de Samothrace (4) : « Ses habitants primitifs ont un ancien idiôme particulier, dont beaucoup de mots se conservent aujourd'hui dans les sacrifices. » C'est donc bien le grec Hellénique qui a fait des emprunts au grec Pélasgique ; le fait est important et nous aurons plus d'une conséquence à en tirer.

---

(1) « Plusieurs des mots Pélasges rappellent encore plus le latin que le grec » (Maury, Hist. des relig., t. I, page 6. Œnotrus, Evandre et Enée étaient tous trois des Pélasges.

(2) Hérod., II, 51 et 52.

(3) Id. II, 52.

(4) Diod., I, 37.

MÉPRISES HISTORIQUES.

« Qui Lyciæ tenet
Dumeta natalemque sylvam
Delius et Patareus Apollo. »
HORACE, liv. III, Ode IV.

Les Hellènes, on le sait, n'ont écrit qu'assez tard et les autres Grecs n'ont pas écrit ou très-peu. Tout se transmettait par la tradition orale si souvent infidèle. « Les histoires, qui ne sont confiées qu'à la mémoire des hommes, a dit un académicien du siècle dernier, s'altèrent dans la bouche de ceux qui successivement se les transmettent : plus elles s'éloignent de leur origine, plus elles se grossissent de circonstances étrangères et souvent ce qu'elles ont de vrai disparait entièrement et n'est remplacé que par des fictions. » Les anciens en général étaient en outre fort crédules, parce que les lois de la nature et les limites du possible n'étaient encore déterminées que d'une manière bien imparfaite. Ajoutons à cela, en ce qui regarde plus particulièrement les Hellènes, leur merveilleuse disposition à personnifier, poétiser et dramatiser toutes choses :

Là pour nous enchanter tout est mis en usage :
Tout prend un corps, une âme, un esprit, un visage,

disposition qui n'a jamais été égalée et qui, si l'on excepte la musique, a fait de ce peuple le créateur de tous les arts. Enfin dans un pays quelconque, la substitution plus ou moins complète d'une race à une autre

et d'une langue à une autre a toujours jeté sur l'histoire plus d'obscurité que de lumières. Toutes ces causes réunies me paraissent avoir engendré chez les Hellènes un certain nombre de méprises dans l'interprétation des faits anciens de leur pays, méprises qui sont bien loin d'avoir été relevées toutes par la critique moderne. Je demande la permission d'en discuter quelques-unes.

Apollon portait chez les Hellènes les épithètes de Λύκιος, Λυκαῖος, Λυκηγενὴς, Λυκηγενέτης et Λυκοκτόνος ; quelle est l'origine de ces dénominations? Bien des conjectures ont été faites à ce sujet. Selon les uns, Apollon était ainsi nommé en tant que né en *Lycie;* Héraclide combat cette étymologie et il prétend que l'opinion qui fait naître Apollon en Lycie est postérieure à Homère, dont les écrits n'en contiennent aucune trace. Elien dit qu'Apollon s'appelait Λυκογενὴς, parceque sa mère s'était métamorphosée en louve (Λύκαινα) après l'avoir mis au monde. D'autres prétendaient que Latone était venue à Délos sous la forme d'une louve ; d'autres encore qu'elle avait aperçu un loup, pendant qu'elle portait le dieu dans son sein. D'après Cléanthes cité par Macrobe, Apollon était appelé Λυκαῖος, « parce que avec la rapidité des loups qui enlèvent les troupeaux, il enlevait l'humidité de la terre (1). » Festus traduit Λυκαῖος par *tueur de loups;* d'après Pausanias Apollon mérita cette épithète en enseignant aux hommes le moyen d'empoisonner les loups (2). On disait enfin que le

(1) Macrobe, I, 17. — (2) Pausanias, II, 9.

mont Lycée d'Arcadie était ainsi appelé, parce qu'il s'y trouvait beaucoup de loups.

Malgré tout le respect qu'on peut avoir pour les anciens, il est difficile de ne pas sourire en lisant ces singulières interprétations. Chose étrange, c'est précisément l'animal des ténèbres qu'ils assignent pour symbole au Dieu de la lumière. Leurs explications sont curieuses à cet égard. Si le loup est consacré à Apollon, c'est, au dire de Macrobe (1), « parce que la flamme de ses yeux triomphe des ténèbres de la nuit » ou, bien, d'après d'autres commentateurs, parce qu'il rend hommage au *dieu Soleil* en rentrant dans sa tanière au point du jour. Quelques-uns sont même allés jusqu'à dire, et des modernes les ont suivis dans cette voie, qu'Apollon avait tiré par antiphrase son nom du *loup,* parce que les petits de cet animal sont aveugles au moment de leur naissance. Je crois peu aux étymologies par antiphrase et je n'en ai guères trouvé qui m'aient satisfait, mais il faut convenir que celle-ci va jusqu'au burlesque. Cette question n'a pas moins préoccupé les modernes que les anciens. Pour MM. Creutzer et Guignaut (2), le loup est le symbole de la transition de la lumière aux ténèbres et ces deux savants ne craignent pas d'appeler Apollon « le dieu Loup-Soleil. » M. Maury a fait faire un pas à la question en dégageant Λυκαῖος du sens de Λύκος, loup; mais il me semble que son interprétation n'est pas non plus irréprochable. Voici com-

(1) Macrobe, III, 17.
(2) Creutzer et Guignaut, Hist. des relig. de l'antiquité, IV, ch. 4.

ment s'exprime l'honorable académicien (1) : « Le Zeus d'Arcadie recevait le surnom de Lycæus (Λυκαῖος). L'étymologie de ce nom est évidemment empruntée au thème Λυξ, lux, qui s'est conservé dans le latin et a donné naissance au grec Λεύκος, *blanc*, *brillant*. » Et ailleurs (2) : « L'oubli de la signification primitive du surnom de Lycéen (Λυκαῖος) donna naissance à une foule de fables, dans lesquelles on fit jouer un grand rôle au loup (Λύκος) et voilà comment cet animal devint un des emblêmes d'Apollon. » Je me garderai bien de reprocher à M. Maury de recourir au latin pour expliquer un mot grec, car j'en ferai autant tout à l'heure et cela avec d'autant plus de confiance que le latin est un dialecte du *pélasge,* auquel la langue hellénique a fait de de nombreux emprunts; mais Λυκαῖος vient-il bien de *Lux?* Ce n'était pas seulement Apollon, qui était appelé *Lycéen*, mais encore *Zeus*, comme vient de nous le dire M. Maury lui-même et bien d'autres divinités. Pausanias signale une Artémise Λυκεῖα (3). Chez les Latins, Jupiter avait pour surnom *Lucetius* et Junon, *Lucetia.* Faune lui-même était appelé Lycæus, ainsi que Pan. Accordons que ces deux derniers ont tiré leurs noms du mont Lycée en Arcadie; il nous restera encore quatre *dieux de la lumière* et c'est beaucoup trop.

Cherchons une autre solution, mais pour cela nous devons d'abord faire une distinction. Les Hellènes donnaient à cet égard à Apollon trois surnoms, dont deux

(1) Maury, Hist. des relig. de la Grèce, t. I, page 58.
(2) Ibid., page 453.
(3) Pausan., II, 22.

à forme double, d'abord Λυκίος et Λυκαῖος, puis Λυκηγενής et Λυκηγενέτης et enfin Λυκοκτόνος. Je m'occuperai d'abord du dernier nom qui me parait appartenir à un autre ordre de faits que les précédents. Comme Elien, je rattache ce mot à Λύκος, loup et κτείνω, tuer, mais au lieu de le traduire par *tueur de loups*, j'écrirais plutôt *tueur du loup*. On sait le rôle considérable que joue dans l'Edda le *loup* sous les noms de *Managarmur*, *Freki, Fenrir* et *Vitnir* : « Tu ne seras pas si audacieux, dit Loki à Thor, quand tu devras combattre le *loup*, qui engloutira le père des victoires (1). » De même dans *Voluspa* : « Alors l'affection de Hlîne se renouvelle, quand Odin part pour combattre le loup (2). » Et dans le *Vafthrudismal* : « Le loup engloutira le père du monde, qui sera vengé par Vidar (3). » En Egypte, la tradition est altérée ; Osiris ne combat plus le loup, mais il emprunte au contraire la peau du loup pour aller combattre Typhon. Le loup, ennemi du Soleil, était regardé généralement comme le symbole de l'hiver ténébreux et de la fin du monde. Les paysans jurassiens disent encore aux approches de l'hiver : « Voici la bête qui arrive (4). » Cette légende de la lutte du dieu et du loup n'a pu être étrangère à la Grèce primitive et elle explique très bien l'épithète de *tueur du loup* donnée à Apollon.

Passons aux autres surnoms du dieu. Je les rap-

---

(1) Lokasenna, vers 255.
(2) Voluspa, vers 215.
(3) Vafthrudismal, vers 212.
(4) Notamment à Villette (canton d'Arbois) où cette locution est dans la bouche de tous les habitants.

porte, non pas, comme M. Maury, à *Lux,* mais à *Lucus.* Rien de plus naturel à mon avis que cette explication, qui rappelle le grand rôle des *Bois sacrés* dans la religion des anciens, rôle qui d'ailleurs a laissé dans d'autres pays de nombreuses traces dans le langage. Festus dit que les habitants de la *Lucanie* étaient peut-être nommés ainsi en tant qu'ayant primitivement résidé dans un *bois sacré* (1). M. Maury est plus affirmatif; voici ses termes : « La forêt d'Angitia en Lucanie qu'a célébrée Virgile et qui avait valu sans doute à cette province son nom (Lucania, de Lucus) (2). » On lit dans Montfaucon : « Les Lucaries prenaient leur nom de *Lucus,* qui veut dire un bois sacré (3). » Ce bois sacré était situé, on le sait, entre la voie Salarie et le Tibre. Festus fait venir d'*à luco,* non pas seulement *Lucaries,* mais encore *Lucar* (4); Ovide tire le nom de la déesse Lucine, soit de *Lucus,* soit de *Lux;* Pline se prononce pour la première étymologie. En Grèce, Artémis avait pour surnom Σαρωνίς et Pausanias nous apprend que le pays de Corinthe avait des fêtes nommées Σαρώνια. Or Pline rapporte que *Saron* signifiait *chêne* dans le grec anté-hellénique (5). Diodore appelle les Druides *Saronides,* c'est-à-dire les *prêtres des forêts de chênes.* Les fêtes *Saronies* correspondaient aux *Lucaries* des Latins et Artémis *Saronide* n'était autre chose qu'Artémis Λυκαῖα.

(1) « Vel quod primitus in luco consederunt. »
(2) Maury, Hist. des grandes forêts de la Gaule, page 119.
(3) Antiq. Expliq., tome II, liv. IV.
(4) « Lucar appellatur æs, quod ex lucis captatur. »
(5) Pline, IV, 9.

On comprend de cette sorte que plusieurs dieux aient pu s'appeler Λυκαῖος et Λυκογενής, puisque ces mots ne rappellent que les forêts saintes où s'accomplissait le culte. Nous avons vu aussi que Jupiter s'appelait Σκοτιτᾶ, le *ténébreux*, nouveau synonyme de Λυκαῖος.

Olen était surnommé Λυκίος. Traduirons-nous ce mot par *Olen de Lycie*, comme on l'a fait jusqu'ici? Les écrivains grecs nous montrent ce personnage dans le Péloponnèse, à Délos, à Delphes, partout ailleurs qu'en Lycie. Olen était essentiellement poète religieux et la poésie des anciens a eu le même berceau que leur religion, c'est-à-dire le *bois sacré*. Olen Λυκίος n'est à mon avis qu'un autre Seysill, le *Barde de l'Enclos sacré*.

Les Hellènes personnifiaient tout. De *Lucus*, le Bois sacré, ils ont fait une sorte de demi dieu, auquel ne manquent presque aucun des caractères de la chose personnifiée. D'après Pausanias (1), Λύκος était devin et il perfectionna les mystères des grandes déesses; on nommait *Bois de* Λύκος le lieu où il purifiait les initiés. Dans son second chant, Apollonius nous montre le même personnage possesseur d'une épaisse forêt, qui contenait un *antre de Pluton* (2). Le souvenir des sacrifices d'enfants dans les Bois sacrés est rappelé par la fable de Λυκάων qui fut changé en loup pour avoir immolé à Jupiter un enfant. A Athènes, la statue de Lycus s'élevait sur la place où se tenaient les assemblées de justice. « Lycus, dit Philocléon dans les Guêpes, génie

---

(1) Pausan., IV, 1.
(2) Un des deux oracles d'Argos était dans le Λυκαῖον de cette ville.

tutélaire, héros mon voisin, tu te plais, ainsi que moi, aux larmes et aux plaintes éternelles des accusés. Sans doute tu as choisi ce séjour pour ne rien perdre de leurs soupirs. » Théophraste nous apprend aussi que les Arcadiens immolaient des victimes humaines dans leurs fêtes dites Λυκαῖα (1).

Un mot encore sur cette question. Parmi les anciens, les uns disaient que la province asiatique de Lycie portait ce nom parce qu'il s'y trouvait beaucoup de *loups;* d'autres, comme Festus, parce qu'on y avait tué beaucoup de *loups*. M. Maury s'est bien gardé d'admettre ces puérilités. « La Milyade, dit-il (2), conquise à une époque très ancienne par les Crétois, qui paraissent lui avoir imposé le nom de Lycie à raison du culte qu'on y rendait au *dieu de la lumière*. » M. Maury dit encore ailleurs (3) : « En Lycie surtout, le développement du culte Apollinique devint tel qu'on regarde cette province comme un de ses berceaux. » Ce sanctuaire se trouvait à Patares sur les bords du Xanthus, ville dont Pomponius Méla dit qu'elle ne le cédait jadis en rien à Delphes par la célébrité de son temple consacré à Apollon et l'autorité de ses oracles (4) qu'interprétait, non un prêtre, mais bien comme à

---

(1) Les Lupercales romaines étaient peut-être la fête du dieu *tueur du loup*, ou si elles furent empruntées aux Grecs, ce fut à une époque où la méprise provenant du double sens de Λύκος était déjà consommée. Les véritables fêtes romaines du *Bois sacré* étaient les *Lucaries*.

(2) Maury, Hist. des relig. de la Grèce, t. III, p. 146.

(3) Ibid., t. I, p. 141.

(4) Pomponius Méla, liv. I., 15.

Dodone, à Delphes et à Cumes, une prêtresse. Diodore attribue la fondation de la ville de Patares aux Telchines de Rhodes, qui passaient pour enchanteurs, magiciens, médecins et forgerons (1). Nous avons donc affaire ici à un sanctuaire tout à fait primitif et nous pourrions déjà, par analogie, conclure l'existence d'un important Bois sacré sur les bords du Xanthus, mais Horace nous apporte par surcroît un témoignage positif :

Qui Lyciæ tenet
Dumeta *natalemque sylvam*
Delius et Patareus Apollo.

Les poètes anciens ont çà et là de ces clefs précieuses d'énigmes, parcequ'ils se sont inspirés davantage des traditions populaires et de débris de légendes conservés dans la mémoire des peuples. Virgile, entr'autres, nous en apprend plus sur les peuples primitifs que Varron, Pline et Hésychius mis ensemble ; c'est lui et non Varron, que Pline eut dû appeler le plus *savant des Romains*. Pour revenir à la Lycie, le *Natalem Sylvam* d'Horace explique à merveille Λυκηγενής et Λυκηγενέτης. Remarquons que la Lycie est aujourd'hui encore un pays essentiellement forestier. Après avoir dit que l'Asie Mineure est presque entièrement déboisée, M. Maury fait cette restriction (2) : « La Lycie a été plus heureuse ; elle étale encore sur son littoral des massifs de chênes, de platanes et de pins, dont les lignes

---

(1) Diod. V. 55.
(2) Maury, Hist. des grandes forêts de la Gaule, p. 99.

ombreuses s'élèvent jusqu'à la région montagneuse (1). »

Apollon n'était pas seulement appelé Λυκαῖος; il avait encore d'autres surnoms, parmi lesquels ceux de *Délien* et de *Pythien*. Je n'ai à produire ici que des conjectures, mais il me semble que la science de ces temps difficiles ne pourra se faire qu'à la condition que chacun dise non seulement tout ce qu'il sait, mais encore tout ce qu'il croit vraisemblable; le triage viendra à son heure. L'île de Délos était, on le sait, consacrée à Apollon, qui passait pour y être né, ainsi qu'Artémis sa sœur. Le même mot Δῆλος signifie d'une part *clair, manifeste* et d'autre part, sans aucune différence dans l'accentuation, il désigne le petit pays insulaire qui était regardé comme le berceau des deux divinités. Les écrivains Hellènes sont unanimes à expliquer l'un des mots par l'autre. Les uns veulent que l'île ait été appelée *Délos*, parcequ'elle se *manifesta* la première

---

(1) Le nom de Lycie n'était pas la seule dénomination territoriale empruntée à la religion. Nous avons vu que M. Maury assigne à celui de *Lucanie* la même origine; une parties des Marses se nommait *Lucenses* (Pline, III, 17). Les noms d'*Italie*, *Tauride*, *Béotie* nous ont préoccupés déjà, ainsi que ceux des *Vitellenses*, des *Boii* et des *Cimmériens*. Μύω est généralement regardé comme la racine de μυστήριον; ne pourrait-on pas y voir aussi l'étymologie des divers pays appelés *Mysie* et *Mœsie?* Dans le dernier paragraphe de ses *Achaïques*, Pausanias signale un sanctuaire de Déméter connu sous le nom de μυσαῖον, sanctuaire qui comprenait un bois sacré et où se célébraient des *mystères*. D'après le même auteur, l'Argolide, un des sanctuaires de la Grèce primitive, comme nous le verrons bientôt, avait un petit pays nommé *Mysie* avec un temple de Déméter. Festus dit que les *Osci* et les *Opici* ne faisaient qu'un seul peuple; est-ce que ces Opiques ne peuvent pas être regardés comme les adorateurs d'Ops, la grande déesse italique? L'Italie avait en outre des peuples nommés *Vestins*, *Sabelli*, *Numinienses*, mots qui rappellent Vesta, les mystères *Saba* ou du dieu Sabazius, etc.

du sein des eaux après le déluge d'Ogygès ; Aristote dit qu'elle se *manifesta* tout à coup au dessus de la mer ; d'autres expliquent cette dénomination par l'existence de l'oracle qui y *manifestait* l'avenir. Les Cyclades sont à l'*est* de la Grèce et Délos est une des plus orientales parmi ces îles ; c'était là que se levaient pour les Grecs le Soleil et l'astre de la nuit, ou pour parler comme eux, là était le berceau d'Artémis et d'Apollon. L'île avait, entr'autres surnoms, ceux d'*Astérie* (1), *Ortygie* et *Pyrpyle* (2). *Astérie* fait allusion au lever des deux *astres*, et de même *Ortygie*, qui rappelle *Ortus* et *Oriens*. *Pyrpyle*, que Pline rattache très bien à πῦρ, feu, signifie la *porte du feu* ou l'Orient. On disait que l'île avait d'abord été flottante ; le point d'apparition des deux astres varie en effet selon les saisons, fait qui dut préoccuper vivement les peuples primitifs.

Passons à la seconde conjecture. Que signifie le nom de *Pythien* que les Grecs donnaient à l'Apollon de Delphes ? Strabon le fait venir de πυθέσθαι, interroger ; Suidas hésite entre πυθέσθαι et πύθεω, *pourrir*, *putréfier*, et il dit à l'appui de la seconde opinion que ce fut à Delphes que le dragon tomba en putréfaction. Macrobe adopte cette dernière étymologie. On lit dans l'*Histoire des Religions* de la Grèce (3) : « L'auteur de l'hymne

---

(1) Pline le nat., liv. IV, 22.

(2) Id. loc. cit. Pline dit que Délos s'appelait *Pyrpyle*, parceque le feu y avait été découvert. Tel est partout le système des anciens : inventer un fait pour expliquer un mot.

(3) Maury, Histoire des religions de la Grèce, t. I, p. 137.

homérique dit qu'après qu'Apollon eut tué l'hydre de Lerne, il s'écria : Que ton corps desséché pourrisse maintenant sur ce sol fertile. Une ombre épaisse couvre les yeux du serpent; il pourrit bientôt, échauffé par les rayons du soleil. Voilà pourquoi cette contrée fut appelée Pytho. Les habitants donnèrent au dieu le nom de Pythien, parcequ'en ces lieux la dévorante chaleur du soleil a *pourri* ce monstre terrible. » Je sais que l'Edda et les poèmes Védiques mentionnent plus d'une fois la lutte du dieu de la chaleur et de la lumière contre le serpent, mais il n'est pas question ici du serpent de la légende universelle, mais bien de l'hydre à cent têtes née des marais de Lerne, et il y a déjà là une première différence. Et puis, pourquoi cette hydre serait-elle allée se faire tuer à Delphes? Lerne est dans le Péloponnèse et de là au mont Parnasse, il y a encore une certaine distance; enfin d'après la mythologie hellénique, ce ne fut pas Apollon qui tua l'hydre, mais bien Hercule. A Delphes même, on ne croyait pas à ce combat du dieu, soit contre l'hydre, soit contre le serpent. « Les Théologiens de la ville de Delphes, dit Plutarque dans son traité *des Oracles*, estiment que jamais il y ait eu en ce lieu combat d'Apollon à l'encontre d'un serpent pour la possession de l'oracle. »

D'où viennent donc ces noms de Pythien et Pythie? Tout le monde sait que le trépied sibyllin était placé au sommet d'une cavité, d'où s'exhalaient de fortes vapeurs. Or πύθειν, mot auquel la plupart des commentateurs rattachent le surnom de *Pythien*, ne signifie pas seulement *putrescere*, mais encore *putere*. Delphes

n'était autre chose qu'un de ces oracles méphytiques, desquels M. Maury a dit fort bien (1) : « Les *Manteions* qui devaient leur origine à des grottes dans lesquelles s'opéraient des exhalaisons de gaz carbonique ou autre avaient encore une vertu prophétique plus puissante. L'action de ces gaz déterminait des hallucinations qu'on regardait comme des visions envoyées par les dieux. » Il semble que partout les Hellènes aient volontairement détourné les yeux des faits dont ils étaient témoins tous les jours pour aller chercher dans le domaine de la fantaisie de lointaines et chimériques solutions.

DIONYSOS.

> « Livrés entièrement aux caprices de leur imagination, les Grecs ne s'arretaient plus dans leurs inventions, pour expliquer les origines inconnues de leur société. »
>
> MAURY (2).

On a beaucoup discuté sur Dionysos. M. Maury assimile cette divinité au dieu Védique Agni-Soma assimilé à son tour par le même auteur à Varouna, « le soleil de nuit, qui préside aux vapeurs et à l'humidité (3). » J'en demande humblement pardon à M. Maury, mais voilà bien des assimilations et bien de la métaphysique.

---

(1) Maury, Hist. des religions de la Grèce, t. II, p. 478.

(2) Maury, Hist. des relig. de la Grèce, t. I. p. 254.

(3) « Agni Soma finit par se confondre avec Varouna, le soleil de nuit, qui préside aux vapeurs et à l'humidité et à ce titre, il se transforme, comme le dieu grec, en une divinité des morts et de la nuit. » (Maury, Hist. des relig. de la Grèce, t. I, p. 121).

J'aime mieux Fréret, quand il dit (1) : « La double naissance de ce dieu a sans doute rapport à l'art de provigner la vigne… L'équivoque du mot μηρὸς, qu'Hésychius explique par τόμος ἀμπέλου, *sarmentum vitis*, mais qui plus ordinairement signifie la *cuisse*, a fait dire aux mythologistes que Bacchus étant né avant terme, Jupiter l'avait enfermé dans sa cuisse. » Notons bien que c'est Fréret, si grave et si réservé, qui se permet ces hardiesses. On m'objectera que d'après les Védas, *Soma*, personnification de la plante acide nommée *Asclepias acida*, a été renfermé aussi dans la cuisse d'Indra, mais est-il bien sûr que ce soit l'Inde et non pas la Grèce, qui ait créé ce mythe ? Je ne sais si les traditions indiennes font voyager Agni-Soma dans la Grèce, mais je sais bien que d'après toutes les traditions grecques, Dionysos pousse ses aventures jusques dans l'Inde. Enfin la fable ridicule de la *cuisse* du dieu s'explique en grec par une simple équivoque et nous ramène, ce qui est un grand point, à un fait simple et naturel. Notons en passant que Soma portait, comme Dionysos, le surnom de *Taureau*.

Les Grecs n'ont pas seulement déifié le vin, mais encore toutes les circonstances de sa production. D'après Fréret, Βακχα, d'où *Bacchus*, signifiait *grappe de raisin* (2) ; le mot est resté dans le latin, où il désigne toutes sortes de menus fruits, tels, par exemple, que la grappe du lierre qui était aussi consacrée à Bacchus.

---

(1) Mémoire des Inscriptions et Belles-Lettres, vol. XIII, p. 259.
(2) Freret, ibid.

Selon Hésychius cité par le même savant, le rameau de la vigne qui porte la grappe, Βακχά, s'appelait Σεμαλία; voilà bien Sémelé, la mère de Dionysos. Ce dieu s'appelait Συκίτης; M. Maury pense qu'il était nommé ainsi comme créateur du figuier; c'est encore chercher trop loin. Συκίτης Διόνυσος est la même chose que συκίτης οἶνος, qui signifie *vin de figues;* Pline mentionne cette sorte de vin qu'il appelle *Palmiprime* ou *Sycite* (1). Dionysos avait aussi pour surnoms πυριγένης, Ληνᾶιος, Βρόμιος et Ὄρειος. Πυριγένης signifie *né du feu*; c'est le *vin cuit* que les anciens estimaient beaucoup; Pline vante les *vins cuits* d'Afrique, de Cilicie et de Crète. Ληναῖος vient de Ληνός, *pressoir;* Βρομίος, de βρόμος, *bruit sourd,* à cause du grondement de la fermentation. M. Maury explique l'épithète d'ὄρειος par le culte que les Thraces rendaient à ce dieu dans leurs *montagnes;* à mon avis, Διόνυσος ὄρειος est tout simplement le *vin de côtes* toujours bien supérieur au *vin de la plaine.* Les Hellènes allèrent jusqu'à faire du *vin pur* et du *vin doux* deux personnages auxquels ils donnèrent les noms d'Ἄκρατος et d'Ἡδύοινος. Aristophane appelle Dionysos, *fils de Stamnion* (2); autant vaudrait dire *fils de la Cruche* ou de l'*Amphore;* car Στάμνιον a précisément ces deux sens. Pourquoi immolait-on le bouc à Dionysos? M. Maury répond, d'après Phurnutus et autres, que c'était parceque cet animal nuit à la vigne (3). Comment

(1) Pline, Hist. nat., XIV, 19.

(2) Les Grenouilles, scène entre Xanthias et Dionysos.

(3) Maury, Hist. des relig., t. II, p. 99.

M Maury, dont la science est si vaste et si sûre, ne s'est-il pas rappelé qu'on n'offrait comme victimes aux dieux que les animaux qui leur étaient le plus agréables et jamais ceux qui pouvaient leur déplaire? Ainsi à Diane, le cerf et le chien ; à Vénus, la colombe ; aux grands dieux, le taureau. « De tous les sacrifices, dit Procope parlant des Scandinaves, ils regardent l'homme comme le plus précieux pour les dieux (1). » A Tophet, en Crète, à Carthage, c'étaient des enfants ou des jeunes gens qu'on offrait comme plus agréables encore à la divinité. Ce n'était donc pas parceque le bouc nuit aux vignes qu'on l'immolait à Bacchus, mais tout simplement parceque le vin était conservé dans des outres faites de peaux de bouc, comme cela se pratique encore dans divers pays.

LES NOMS DES PRÊTRESSES.

Et quidquid Græcia mendax
Audet in historiâ.
JUVENAL, Sat. X.

Les Hellènes (2) ont débité une foule de fables relativement au nom des prêtresses des époques primitives. « A Dodone, dit Denys d'Halicarnasse (3), c'était une colombe qui rendait les oracles du haut d'un arbre sacré. » Ce conte a été reproduit cent fois par les

(1) Procope, De bello gothico, II, 15.
(2) Une fois pour toutes, je demande la permission de donner aux compatriotes d'Homère et de Périclès le nom qu'ils se donnaient eux-mêmes ; c'est le seul moyen d'éviter des confusions.
(3) Denys d'Hal., liv. II, ch. II.

anciens, mais déjà Strabon, Hésychius et Servius s'étaient aperçus du malentendu. On sait que πέλεια signifie *Colombe* en grec hellénique ; ce mot avait un tout autre sens dans le grec ancien. Après avoir dit que πελία signifiait *vieille femme* dans la langue des peuples de Dodone, Strabon ajoute (1) : « Peut-être ces fameuses colombes n'étaient-elles pas des oiseaux, mais trois vieilles prêtresses. » Les prêtresses de l'antiquité étaient presque toujours des femmes âgées. Diodore dit que depuis l'attentat du Thessalien Echécrate, la Pythie devait avoir au moins cinquante ans ; Cicéron qualifie de *majores natu* les prêtresses de Cérès à Agrigente ; les Grecs avaient des prêtresses qu'ils appelaient πρεσβύτιδες. Hésychius confirme l'opinion de Strabon relativement à πέλεια et il nous apprend en outre qu'à Cos et en Epire les vieillards sont nommés πελίους. Enfin, d'après Servius, la prêtresse qui à Dodone même interprétait les bruissements de la source prophétique, était vieille et elle se nommait *Pélias* (2). Les colombes de Denys d'Halicarnasse avaient, je l'avoue, quelque chose de plus gracieux ; mais nous sommes ici en pure matière historique et il nous faut savoir renoncer aux plaisirs de l'imagination.

Passons à une autre méprise ; mais ici Strabon et Hésychius ne viendront plus à notre aide et nous n'aurons plus pour nous guider que le bon sens et la vraisemblance historique. Les abeilles jouent un grand

---

(1) Strab., Dübner-Müller, page 274.

(2) « Quæ murmura Anus, nomine *Pelias*, interpretata hominibus differebat. »

rôle dans la mythologie hellénique. A en croire Pausanias, des abeilles conduisirent Saon à l'oracle de Trophonius; d'autres construisirent un des temples de Delphes. D'après les métamorphoses d'Antonius Liberalis, Jupiter s'appelait μελισσαῖος, parcequ'il avait eu des abeilles pour nourrices Abeille se dit en grec hellénique μέλισσα; il est vraisemblable que le même mot avait signifié *prêtresse* à une époque plus reculée. A Ephèse, les prêtresses d'Artémis portaient encore le nom de *Mélisses* Qu'on admette ce sens et nous rentrons dans la vraisemblance; ce ne sont plus des abeilles, mais des prêtresses, qui élèvent Jupiter, construisent un des temples de Delphes et conduisent Saon à l'oracle de Trophonius.

Autre méprise. La chèvre Amalthée passait pour avoir partagé avec les abeilles les fonctions de nourrice de Jupiter. Il y a ici deux quiproquos : d'abord Amalthée vient d'ἀμαλθεύω, *nourrir* et signifie tout simplement *nourrice*. La seconde erreur tient, je crois, à la confusion des mots Ἄγιος, *saint* et Αἴξ, αἶγος, chèvre. Antonius Libéralis appelle les abeilles nourrices du dieu ἱέραι μέλιτται τροφοί τοῦ Δίος; ἁγία Αμάλθεια forme le pendant exact de cette expression. Le même quiproquo a eu lieu probablement à propos du mot Αἰγίς, égide, qui a dû signifier d'abord le *bouclier sacré* et non pas le bouclier fait avec une peau de *chèvre*, fût-ce celle de la chèvre Amalthée.

Passons aux Amazones. On s'étonnera peut-être de me voir parler de ces guerrières fameuses à propos de prêtresses, mais on saisira mieux le rapport tout-à-

l'heure. Diodore les place en Lybie et dans dix autres pays, Strabon dans le Caucase au-delà de l'Albanie, Plutarque en Thessalie et à Chéronée, d'autres en Attique et à Mégare, où se voyait, disait-on, une de leurs sépultures Diodore et la plupart des anciens font venir leur nom de A privatif et μαζός, mamelle. « Elles brûlaient, dit l'historien Sicilien, la mamelle droite aux filles, afin que la proéminence du sein ne les gênât pas dans les combats. C'est pour cette dernière raison qu'on leur a donné le nom d'Amazones (1). » Tout porte à croire, non seulement que cette mutilation est un conte, mais encore que ce conte a été fabriqué tout exprès pour justifier l'étymologie (2). M. Maury adopte une opinion opposée à celle-là. Tout en conservant μαζός, mamelle, il regarde le préfixe *a*, non plus comme privatif, mais comme augmentatif et il traduit le mot par *mammelues* ou femmes aux *fortes mamelles*. Il y a dans Hérodote une bien meilleure solution. « Lorsque les Grecs, dit cet historien (3), eurent combattu contre les Amazones que les Scythes appellent *Aiorpata*, c'est-à-dire *Androctones*, car *Aior* en Scythe signifie *un homme*, et *Pata* veut dire *tuer*. » *Amazone* se retrouve dans le bas latin *Amassare* donné par Ducange et dans le Corse *Amazzare*, deux mots qui signifient la même chose qu'*Aiorpata*. Les Amazones

(1) Diod., liv. II, 45.

(2) Le mot Ζώνη, *ceinture*. qui se retrouve aussi dans *Amazone*, a fait naître une fable de plus. « Hercule reçut l'ordre d'apporter la *ceinture* de l'Amazone Hippolyte. » (Diod., IV, 16.)

(3) Hér, liv. IV, 110.

n'étaient donc que des *tueuses* d'hommes, mais comment? Avaient-elles tué leurs maris, comme le prétend la fable? Je ne le pense pas. Tacite dit que les Germaines « n'étaient pas étrangères aux idées de courage et aux hasards des combats (1). » Pomponius Méla raconte que les femmes des Ixamates, peuples des bords du Tanaïs, combattaient à cheval et lançaient très adroitement le *lazo* (2). D'après Hérodote, les femmes des Sauromates combattaient également; à l'heure présente, le royaume de Dahomet a un corps de trois mille femmes armées soit de fusils, soit de terribles coutelas à deux mains (3). Nous pourrions donc déjà voir dans ce nom de *tueuses d'hommes* un synonyme de *femmes guerrières*, et ni l'histoire ni la philologie ne nous contrediraient, mais c'est là une question à double fond et nous devons chercher à pénétrer plus avant encore.

« Là, dit Pomponius Méla, est Ephèse et son célèbre temple de Diane qui, suivant la tradition, fut bâti par les *Amazones* au temps de leur grande puissance en Asie (4). » Strabon, Pausanias, Justin et Pline confirment ce fait. MM. Creutzer et Guigniaut ajoutent : « Ce furent les Amazones qui, les premières, apportant leur croyance des régions hyperborées consacrèrent, dit-on, dans Ephèse la plus antique image de la grande déesse. » D'après Diodore, leur reine Myrina fonda de

(1) German., ch. XVIII.
(2) Pompon. Méla, liv. I, 19.
(3) Annales de la propagation de la foi, t. XXXV, p. 30.
(4) Pomp. Méla, liv. I, 16.

même le sanctuaire de Samothrace. « Suivant un avertissement qu'elle avait eu en songe, dit cet historien (1), elle consacra cette île à la mère des dieux, lui dressa des autels et lui institua des sacrifices. Elle donna à cette île le nom de Samothrace. » Le même écrivain nous apprend que la seconde reine des Amazones « institua des sacrifices somptueux en l'honneur d'Arès et d'Artémis Tauropole (2). » M. Maury dit à son tour (3) : « La figure de ces héroïnes est représentée sur les médailles d'un grand nombre de cités asiatiques et notamment sur celles de Smyrne, où un temple magnifique était consacré à l'une d'elles. » Une des Amazones se nommait *Camilla*, nom qui désignait un certain ordre de prêtresses (4). Ainsi les Amazones fondèrent les sanctuaires d'Ephèse et de Samothrace; un des temples de Smyrne était dédié à l'une d'elles et il y en avait une qui s'appelait *Camilla*, c'est-à-dire *prêtresse*. C'est que vraisemblablement elles étaient des prêtresses et rien autre; mais comment concilier cette interprétation avec leur nom de *tueuses d'hommes* ?

« C'était, dit Diodore (5), une coutume établie chez les habitants de la Tauride de sacrifier à Artémis Taurique tous les étrangers qui abordaient ces parages. C'est là que dans la suite Iphigénie établie prêtressse de cette déesse lui sacrifiait tous les captifs. » *Amassare* signifie, à proprement parler, *tuer avec la massue*; or

(1) Diodore, liv. II, 55.
(2) Id., liv. II, 46.
(3) Histoire des religions de la Grèce, t. III, p. 178.
(4) « Sacrorum ministrum κάμιλλον dicebant. » (Festus.)
(5) Diod., liv. IV, 44.

c'était précisément avec cette arme que se pratiquaient en Tauride les sacrifices humains. « Ils immolent à Iphigénie, dit Hérodote (1), les étrangers qui échouent sur leurs côtes et tous les Hellènes qui y abordent et qui tombent entre leurs mains. Après les cérémonies accoutumées, ils les assomment d'un coup de *massue* sur la tête. » Chez les Cimbres, les prisonniers étaient également immolés par des prêtresses. A mon avis les Amazones n'étaient autre chose que ces sacrificatrices; ou pour mieux dire, les deux légendes des femmes guerrières et des prêtresses également *tueuses d'hommes* se sont fondues ensemble et n'en ont plus formé qu'une. On ne s'étonnera plus autant de trouver les Amazones en vingt pays différents, depuis la Lybie jusqu'au Caucase, car il y avait partout des sanctuaires et des prêtresses. Une coutume singulière des Amazones se retrouve dans les sanctuaires de la Gaule. « Les femmes de l'île de Sein, dit Strabon, ne recevaient point d'hommes, mais elles-mêmes allaient trouver leurs maris (3). » M. Michelet dit de son côté d'après les auteurs anciens (3) : « Les prêtresses des Namnètes à l'embouchure de la Loire habitaient un des îlots de ce fleuve. Quoi qu'elles fussent mariées, nul homme n'osait approcher de leur demeure; c'étaient-elles qui, à des époques prescrites, venaient visiter leurs maris sur le continent. »

---

(1) Hér., liv. IV, 103.
(2) Strabon, XIV, 513.
(3) Michelet, Histoire de France, I, p. 59.

LES VAISSEAUX DES GRECS.

« Mirum est quò procedat græca credulitas. »
PLINE L'ANCIEN.

Voici un certain nombre de problèmes historiques, dont les solutions actuelles me paraissent laisser beaucoup à désirer. D'où vient le nom des deux *Bosphores* ou des deux *Bospores*, pour parler comme Strabon et plusieurs autres anciens? Qu'était-ce que les chevaux de Laomédon et les vaches de Géryon? Pourquoi les chevaux étaient-ils consacrés à Poseidôn? Pourquoi ce dieu fit-il présent du cheval aux Athéniens? Comment Europe put-elle traverser la mer sur un taureau et Phryxus, sur un bélier? Voilà en apparence bien des énigmes; en réalité il n'y en a qu'une seule, car la même clef convient pour toutes. Enumérons d'abord les diverses solutions qui ont été proposées.

Pline et la plupart des anciens disent que le nom du *Bospore* de Thrace et du *Bospore* Cimmérien vient de ce qu'un bœuf pouvait les franchir à la nage; selon d'autres, le *Bospore* de Thrace était ainsi nommé parce que Io l'avait traversé déguisée en génisse. Je n'ai pas besoin de faire ressortir tout ce qu'il y a de puéril dans ces explications. Je laisse aussi de côté les fables ridicules concernant les chevaux de Laomédon et les vaches de Géryon, qui passèrent à la nage en Sicile en compagnie d'Hercule (1) accroché aux cornes de

(1) « Parvenu au passage le plus étroit de la mer, Hercule fit passer

l'une d'elles. Dans le bélier qui transporta Phryxus et Hellé, M. Maury voit « un animal divin chargé d'une déesse solaire ou céleste (1) ; » Europe sur son taureau est à ses yeux une divinité lunaire. Voilà bien du symbolisme et trop peut-être. Pourquoi Neptune donna-t-il le cheval aux Athéniens ? L'Attique parait avoir nourri de tout temps peu de chevaux ; Miltiade n'avait pas de cavalerie à Marathon (2) ; Athènes était surtout puissante par sa flotte. Et puis, quoi de commun entre le cheval et Poseidôn ? Ce qu'il devait donner à la maritime Athènes, lui, le dieu de la mer, ce n'était pas le cheval, qu'il n'avait pas et dont elle n'avait que faire, mais bel et bien le vaisseau. Athéné fut mieux avisée ; son présent fut l'olivier. Il y a peu de contes plus ridicules que ceux que les Hellènes ont inventés pour expliquer les rapports de Poseidôn et du cheval. Rhéa ne sachant comment sauver de la voracité de Saturne ce petit dieu, qu'elle venait de mettre au monde, s'avisa de lui raconter qu'elle avait accouché d'un poulain. Aussi crédule qu'affamé, Saturne traita le jeune animal comme ses autres enfants et il le dévora à belles dents. Sauvé par un poulain, Poseidôn devenu grand adopta par reconnaissance toute la race chevaline. Dans ses *Arcadiques*, Pausanias fait un récit non moins burlesque et encore plus grossier. Déméter poursuivie par Poseidôn se déguisa en jument pour échapper

---

ses vaches en Sicile ; quant à lui, saisissant les cornes d'un taureau, il traversa à la nage toute la longueur du détroit. » (Diod., liv. IV, 22.

(1) Maury, Hist. des relig. de la Grèce, III, 215.

(2) Hérod., liv. VI, 112.

à la brutalité du dieu de la mer; Poseidôn se transforma à son tour en étalon et Déméter vaincue en fut quitte pour se purifier dans les eaux du fleuve Ladon. Et de là la prédilection de Poseidôn pour le cheval en général.

M. Maury s'est bien gardé de reproduire ces inepties, mais a-t-il trouvé lui-même la véritable clef? « Poseidôn, dit le savant académicien (1), est le dieu des chevaux, parceque les chevaux individualisés dans Pégase sont l'emblême des sources. » Pour justifier son opinion, M. Maury compare le cheval à la source qui jaillit et bondit en s'échappant du sol. Tout cela est beaucoup trop ingénieux pour moi. On connaît la légende de Pégase qui fit jaillir d'un coup de pied la fontaine d'Hippocrène; rien ne serait plus difficile que d'en expliquer d'une manière positive la formation; mais du moins nous pouvons en saisir certains éléments. Πηγὴ, d'où πήγασος signifie, on le sait, source; κρήνη, qui a formé ἱπποκρήνη, a le même sens. Reste à savoir comment ces idées de *source* et de *cheval poétique ailé* ont pu s'associer. Rappelons ici que certaines fontaines, telles que celles de Castalie et de Colophon, passaient pour communiquer l'esprit poétique et que l'Hippocrène elle-même était consacrée aux muses. Que les poètes Hellènes aient personnifié la poésie en lui donnant des *ailes*, rien de plus naturel, mais pourquoi le cheval? J'imagine qu'il y a encore ici une méprise de mots et qu'au lieu d'ιπποχρηνη, on a dit d'abord ὑποχρηνη, ou bien encore en conservant l'élé-

(1) Maury, Hist. des relig. de la Grèce, t. I, p 415.

ment ἵππος, que le nom d'*Hippocrène* (fontaine du cheval ou des chevaux) a tiré tout simplement son origine de quelque fait de la vie rustique. En tous cas, le système de M. Maury présente toutes sortes de difficultés, car on n'y voit d'une manière satisfaisante pour l'esprit ni le rapport de la source au cheval, ni celle du cheval à l'inspiration poétique, ni celle du cheval Pégase et des autres chevaux à Poseidôn, le dieu de la mer, ni même celles de Poseidôn aux sources, qui avaient leurs divinités spéciales. A mon avis la vertu poétique de certaines fontaines honorées par les anciens a été le vrai point de départ de la légende et une série de quiproquos a donné naissance au reste.

Voici une solution qui me paraît applicable à toutes ces énigmes. Les anciens eux-mêmes en feront presque tous les frais ; car s'ils ont débité beaucoup de fables, il leur échappe çà et là des traits involontaires, qui sont fort instructifs. Lycophron avait dit déjà qu'Europe n'avait pas été enlevée sur un taureau, mais sur un navire en forme de taureau (Ταυρομόρφῳ); Lactance va plus loin et il insinue que le taureau d'Europe a bien pu n'être qu'un vaisseau portant à sa poupe l'image de cet animal. Aristophane nous apprend dans les *Grenouilles* que les vaisseaux Athéniens avaient à leur poupe le coq, un des oiseaux sacrés de l'Attique (1). Diodore dit à son tour (2) : « On a travesti de même

(1) « Dionysos. — « J'ai passé une fois une bonne partie de la nuit à chercher ce que c'était que son grand coq jaune. — Eschyle. — « C'est, ô ignorant, la figure dont on décore la poupe des vaisseaux. » (Les Grenouilles, scène entre Dionysos, Euripide et Eschyle.)

(2) Diodore, IV, 47.

l'histoire de Phrixus : Phrixus s'embarqua sur un navire, dont la proue portait la tête d'un bélier. » Enfin on lit dans Strabon que les habitants de Gadès avaient de petits navires qu'ils appelaient *chevaux* à cause de l'image qui en décorait les éperons (1). Nous voilà de nouveau en plein zôomorphisme ; car ces animaux, dont les images ornaient telle ou telle partie du navire, n'ont pu figurer là qu'à titre de divinités protectrices.

Cette coutume n'était pas particulière aux Grecs. Dans plusieurs langues même modernes, le même mot sert à désigner à la fois le *vaisseau* et tel ou tel animal domestique. Voici le tableau de ces ressemblances avec l'indication des sources où j'ai puisé :

Phénicien,	Alpha et Ilpha,	TAUREAU.	Mêmes mots,	VAISSEAU (Bochard).
Grec,	Κέλης,	CHEVAL,	Même mot,	CHALOUPE.
Id.,	Κύκνος,	Cygne,	Même mot,	VAISSEAU.
Latin,	Celes,	CHEVAL,	Même mot,	BATEAU (Pline).
Français,	Bœuf		Même mot, .	EMBARCATION (diction. de l'Académie).
Id.,	Chèvre		Même mot,	VAISSEAU CORSAIRE (compl. Firm. Didot).
Id.,	Capre		Même mot,	VAISSEAU CORSAIRE (compl. Firm. Didot).
Portugais,	Cabra,	Chèvre,	Cabrea,	PONTON.
Allemand.	Schaf,	Brebis,	Schiff.	VAISSEAU.
Hollandais,	Schaap,	Brebis,	Sheep,	VAISSEAU (diction. de Dekker).
Anglais,	Sheep,	Brebis,	Ship,	VAISSEAU (Flemming).

Les ressemblances sont trop nombreuses, comme on le voit, pour n'être que fortuites. Tout s'explique maintenant. *Bosphore* ou *Bospore* ne signifie plus que le *passage des vaisseaux* et nous n'avons plus besoin

(1) Strabon, II, 99.

de nous demander quelle étendue de mer un bœuf peut traverser à la nage. Ce n'est plus le cheval que Poseidôn donne à l'Attique, mais bien le navire nommé également Κέλης. Ce cheval avait du reste un nom significatif; il s'appelait Σκύφιος, de Σκάφος, vaisseau (en latin Scapha). Phrixus et Europe traversèrent la mer, le premier sur un vaisseau portant, comme le dit Diodore, une tête de bélier à sa proue, et celle-ci sur un navire orné de l'image d'un taureau. Laomédon se vit enlever par Hercule ses κέλητες ou chaloupes, et peut-être, si Troie était port de mer, l'invraisemblable *cheval de bois* n'était-il de même qu'un κέλης. Apollodore d'Athènes, Hérodote et Strabon placent à Gadès les vaches de Géryon (1); elles se trouvaient là en bonne compagnie avec les *chevaux* dont Strabon nous a parlé tout-à-l'heure. Les anciens racontent, il est vrai, qu'Hercule transporta en partie ces animaux par terre, mais les vaisseaux primitifs étaient très petits et peu lourds. Diodore dit (2), d'après Timée, que les Argonautes tirèrent leur navire à terre et le transportèrent de la source du Tanaïs jusqu'à un autre fleuve qui se jette dans l'Océan. D'après Pline (3), ils transportèrent le vaisseau Argo de la vallée du Danube dans l'Adriatique par dessus les Alpes. Strabon nous apprend (4) que les habitants du Caucase faisaient la piraterie à l'aide de vaisseaux légers appelés *Camara*, qu'au retour de leurs expédi-

---

(1) Voir Hérodote, IV, 8, et Strabon, III, 5, 4.
(2) Diod., liv. IV, 56.
(3) Pline, III, 22.
(4) Strabon, Dübner-Müller, page 425.

ditions ils emportaient dans les bois, où ces bâtiments leur servaient de maisons.

Voici une autre méprise, non plus relativement aux vaisseaux, mais à la mer. Il s'agit du mot Ἀίγες, *les flots* qu'à l'imitation des Grecs deux savants modernes ont rattaché au radical Ἀίξ, chèvre, qui me paraît n'avoir que bien peu de chose à voir ici. D'après M. Guigniaut, Poseidôn était appelé Αἰγαίων, « parce que les flots s'élancent comme des chèvres (1). » M. Maury dit de même (2) : « Les flots (κύματα) qui bondissent sont comparés par les peuples pasteurs à l'animation du troupeau qui bondit par excellence, la chèvre. Ces flots deviennent donc des chèvres (Ἀίγες), la mer houleuse, ou comme nous dirions aujourd'hui, moutonneuse. » Tout cela est encore beaucoup trop raffiné pour moi. A mes yeux, Ἀίγες est tout simplement le latin *aquæ*, et le vieux français *aigues*, qui se retrouve dans *Aigue-perse*, Aigues-mortes, etc.

LES MOTS TRAGÉDIE ET COMÉDIE.

Trauerspiel, Lustspiel.

Les Allemands appellent la tragédie le *drame triste* (Trauerspiel) et la comédie le *drame joyeux* (Lustspiel). Voilà des mots heureusement composés et qui disent bien ce qu'ils doivent dire. Les mots grecs correspon-

(1) Creutzer-Guigniaut, vol. IV, ch. III.
(2) Maury, Hist. des relig., t. I, p. 421.

dants, tels du moins qu'on les a interprétés jusqu'à ce jour, sont bien loin d'offrir ce sens direct et naturel. Pour tous les commentateurs, depuis Aulugelle jusqu'à M. Magnin, tragédie veut dire *chanson du bouc* et comédie, *chanson des bourgs*. N'y aurait-il pas là encore quelque malentendu ? Voyons d'abord ce qui regarde la comédie. Je ne nie pas les représentations foraines dans les bourgs de l'Attique et je sais aussi qu'en grec *bourg* se dit Κώμη, mais tant que d'autre part Κῶμος signifiera, comme nous l'apprennent tous les dictionnaires, *licence*, *gaieté excessive*, je traduirai Κωμωδία, absolument comme *Lustspiel*, par *chanson joyeuse*. Les Grecs avaient leur dieu Κῶμος aussi bien que les Latins leur *Comus* et l'un et l'autre présidaient aux festins et à la gaieté.

Le vrai sens du mot *tragédie* est plus difficile, non pas à pressentir, mais à établir. On sait que les anciens décernaient un bouc (Τράγος) à l'auteur du meilleur drame tragique,

Carmine qui tragico vilem certavit ob hircum.

La question est de savoir si c'est cette coutume qui a donné naissance au mot *tragédie* ou si une fausse interprétation n'a pas plutôt engendré la coutume, comme cela est arrivé pour Poseidôn, qui par l'effet d'une méprise, finit par avoir des statues et des temples sous le nom de Poseidôn *équestre*. Notons bien que cet usage de donner un bouc au vainqueur n'est pas relativement fort ancien. On avait d'abord donné une génisse ou un taureau comme prix ordinaire du dithy-

rambe, poème d'où sortit la tragédie (1). Pourquoi substituer au taureau ce *vil bouc*, dont parle Horace? Est-ce qu'une tragédie ne vaut pas un dithyrambe? Le goût de la poésie avait-il diminué? Le bétail était-il devenu plus rare? Avait-il augmenté de prix? C'est le contraire de tout cela qui est vrai. Mais, me dira-t-on, la tragédie est née dans les Dionysiaques et le bouc était cher à Dionysos; à quels titres? Est-ce, comme on l'a prétendu, parcequ'il est l'emblême de la lubricité que le vin favorise? Cette explication semble bien peu naturelle. Dira-t-on avec d'autres qu'en broutant les pousses de la vigne, cet animal apprit aux anciens à la tailler? Pline si crédule ne peut s'empêcher lui-même de rire de cette supposition. Ce n'était pas le bouc qu'aimait Dionysos, mais bien, comme nous l'avons dit déjà, les *peaux de boucs*, dont sont faites les outres. L'animal vivant est un des fléaux de la vigne. Il y a donc eu ici, selon toute apparence, une méprise; voyons si nous ne pourrons pas retrouver le vrai et premier sens du mot qui nous occupe.

La Thrace était le véritable berceau de la religion des Grecs. Strabon dit (2) : « Orphée, Musée, Thamyris, Eumolpe étaient des Thraces; » et il ajoute que ce dernier amena des Thraces dans l'Attique. « Il faut reconnaître, dit M. Maury (3), qu'à une époque éloignée, dont il est impossible d'assigner la date, des migrations Thraces, ayant à leur tête des chefs qui étaient en

(1) Ch. Magnin, Origines du théâtre, page 35.
(2) Strabon, Dübner-Müller, page 595.
(3) Maury, Hist. des relig. de la Grèce, t. II, p. 319.

même temps pontifes et poètes sacrés, vinrent s'établir dans l'Attique. » On attribue généralement à ces peuples la fondation des mystères d'Eleusis. La Thrace est en outre la patrie de Zamolxis, de Bendis et d'Hermès, que les rois du pays honoraient comme leur aïeul; on y trouvait un célèbre *Manteion* d'Apollon à Abdères, les mystères des Cicones, ceux de Cotytto, les mystères triétériques de Dionysos célébrés surtout sur les flancs de l'Orbèlos, du Rhodope et de l'Hémus et l'oracle du même dieu chez les Besses. Hérodote dit que la Thrace était le siège principal du culte d'Arès. Telle était la dévotion des Thraces et leur croyance en une vie ultérieure que les Trauses, un de leurs peuples, se réjouissaient de la mort de leurs parents et que les femmes des Chrestoniens, autre nation Thrace, se disputaient l'honneur d'être immolées sur le tombeau de leurs époux. La Thrace était par excellence la terre religieuse et sacrée, la contrée sainte et le nom lui-même signifiait cela. Les Hellènes l'appelaient θράκη, les Ioniens et les poètes θρήκη. De θρήκη à θρησκεία et à θρῆσκος, dont l'un signifie *religion* et l'autre *religieux*, il n'y a pas bien loin. Pausanias parle de femmes *Thraces* qui seules avaient le privilège d'entrer dans le temple d'Athéné *Priène* en Eubée, parce que jadis elles avaient tiré avec un cable fait de leurs cheveux le vaisseau qui portait la statue de la déesse (1); ces femmes *Thraces*, qui jouissent de ce privilège, ont bien l'air de *prêtresses*.

(1) Pausanias, VII, ch, V, par. 5.

(2) « Philomélus vint occuper le temple où était l'oracle, tua ceux qu'on nomme *Thracides* (θρακίδας) qui voulaient lui résister et vendit

Delphes avait aussi des *Thracides*, prêtres ou gardiens du temple (2). Les poèmes orphiques appellent l'île de Samothrace la *Terre sacrée* (ἱερὴν χθόνα). Diodore est plus précis : « Myrina, dit-il (1), donna à cette île le nom de *Samothrace*, qui signifie en grec l'*île sainte.* » Comme Strabon dit en termes positifs et même deux fois, que *Samos* signifiait en grec *hauteurs, montagne* (2), il ne reste aucun doute sur le sens de θράκη, qui veut bien dire *saint, sacré* (3).

Revenons maintenant au mot Τραγωδία. Au lieu de voir dans ce vocable la *chanson du bouc* (4), ne pourrait-on pas le traduire par la *chanson sacrée*, corrélatif tout naturel de la *chanson joyeuse*? On ne manquera pas de m'objecter l'absence de l'aspiration dans τραγωδία et la substitution du γ au κ, mais est-ce que les anciens Latins n'écrivaient pas *honera, honus-*

---

leurs biens à l'enchère. » (Diod., XVI, 24.) Un commentateur de Grégoire de Naziance, Nicétas, s'exprime ainsi : (In sancta lumina oratio.) « Primi Thraces religionem ergà deos invenerunt : Undè et θρησκεία, id est, religio à Thracibus nomen duxit. »

(1) Diodore, III, 55.

(2) « Ἐπειδὴ Σαμόυς ἐκάλουν τά ὕψη » Strabon, Dübner-Müller, page 297 ; voir aussi page 393.

(3) Voir Ducange aux articles *Tracones* et *Traguli*. Les *Tracones* n'étaient autre chose que les hypogées consacrés par la religion (meatus subterranei, cavernœ, speluncæ, occulti et subterranei meatus). Les *Traguli* étaient des *anachorètes* d'Angleterre. Le Δράκων (dragon) n'était de même que le *serpent sacré* et c'est ce que fait bien voir Isidore de Séville quand il dit : « In mari angues, in terrâ serpentes, in templo *dracones* vocantur. »

(4) Le français lui-même a de ces mots dénaturés jusqu'au ridicule. Que signifie, par exemple, la sotte expression vulgaire *degommer quelqu'un ; un tel a été degommé ?* La vraie forme est *décomer* (O bref), mot qui, sur divers points de la Franche-Comté, signifie encore *tondre* (coma, chevelure). Charlemagne *décoma* Didier et Tassillon ; Louis le Débonnaire fût *décomé* par ses fils, etc.

tum, haruspex (1), etc. ? Est-ce que les Athéniens n'aspiraient pas ἰχθυς et ἱρος, qui n'avaient pas l'*esprit rude* dans le reste de la Grèce (2) ? Ne disaient-ils pas *Philippus,* au lieu de *Bilippus*, qui était le véritable mot macédonien ? Les Thébains ne prononçaient-ils pas βατεῖν au lieu de πατεῖν ? Est-ce que de Δράκων nous n'avons pas fait *dragon* en substituant également le γ au κ ? Il n'est pour ainsi dire pas un seul mot grec qui n'ait été prononcé et écrit de diverses manières selon les localités, et c'est ce que nous appelons les dialectes. Laissons cette discussion grammaticale et citons plutôt à l'appui de notre opinion un passage d'un de nos plus savants écrivains modernes. « Il est curieux et triste, dit M. Magnin (3), de voir dans un vocabulaire métrique rédigé vers le temps d'Anne Commène Τραγωδία et ᾠδή redevenus synonymes ne plus signifier qu'un *chant.* Le mot moderne Τραγόυδι n'a pas de nos jours un autre sens. » Je crois pour ma part que Τραγωδία n'a jamais signifié *chanson du bouc* qu'à Athènes et qu'au temps même d'Eschyle et de Sophocle, ce mot avait partout ailleurs en Grèce son sens naturel et rationnel de *chanson sacrée.*

---

(1) Haruspex, forme latine de *Hieroscope* d'après Denys d'Halicarnasse.
(2) Aulugelle, Nuits attiques, liv. II, ch. 3.
(3) Ch. Magnin, Origine du théâtre moderne, page 40.

MÉDÉE.

« J'ai lu quelque part que tout ce qu'on a dit de Médée est faux. » ELIEN (1).

J'ai signalé déjà un certain nombre de fausses interprétations émises par les écrivains Hellènes; je suis bien loin de les avoir relevées toutes. Avant d'ouvrir une nouvelle série, où j'aurai à débattre des problèmes plus difficiles encore, je dois de nouveau prémunir le lecteur contre la crédulité des anciens et montrer le peu de valeur de leurs récits. Cette crédulité était sans bornes. Les anciens racontaient gravement que les Arimaspes n'avaient qu'un œil au milieu du front, que les Gryphes, peuple du nord, avaient le corps du lion avec le bec et les plumes de l'aigle, que les Pygmées avaient été chassés de leur pays par les grues, que Tellus eut une fille d'une jument et Aristonymus d'une ânesse (2), etc., etc.; on ferait tout un volume de ces billevesées. Notez-bien que je ne les emprunte pas aux poètes, mais aux historiens et aux savants, tels qu'Hérodote, Pline et Plutarque. A une époque où les armes et le commerce romains avaient pénétré presque partout, Tacite n'ose pas contredire ceux qui prétendaient que les Helluses et les Oxiones, nations septentrionales, avaient la tête de l'homme avec un corps de bêtes sauvages et il déclare qu'il ne se prononcera pas sur ce

(1) Elien, V, 21.
(2) Plutarque, Collation d'aucunes histoires Romaines, XXIX.

fait (1). Cette crédulité excessive était accompagnée d'une autre disposition non moins anti-critique, la fureur d'expliquer tout. Il n'est pas un problème pour lequel les Hellènes n'aient des solutions, solutions qui, à la vérité, ne leur ont pas coûté beaucoup d'efforts. Ils inventent un nom et un fait et la question est censée résolue. Ainsi l'*Arcadie* tire son nom du roi *Arcas*, la *Grèce* du roi *Græcus,* le *Latium* du roi *Latinus*, les *Hellènes* d'*Hellen*, *Sparte* de *Sparté*, les *Pélasges* de *Pélasgos*, les *Galates* de *Galatès*, fils d'Hercule, la *Chersonnèse* de Carie du roi *Chersonnèsos*, etc., etc. D'où vient le nom de Macédoine? de *Macédo*, fils du dieu égyptien Osiris, qui vint s'établir dans ce pays. Par qui furent fondées les Amphictionies? Par le roi Amphictio. Quel fut l'inventeur du chant Bucolique? Βουκόλος, fils de Mercure et d'une nymphe. Tout le monde sait aujourd'hui que Βουκολικὸς vient de Βοῦς et signifie *pastoral,* qu'αμφικτύονες, synonyme de περίοικοι, veut dire l'*assemblée des gens du pays,* que Chersonnèse (χέῤῥος νῆσος) signige l'*ile-continent* ou la presqu'île, que Macédoine vient de μακεδνὸς, *élevé* et doit se traduire par le *haut pays*. D'autres fois les anciens procèdent en sens inverse et la moindre ressemblance avec un mot de leur langue leur fait créer une attribution et inventer tout un récit. Je ne répéterai pas ce que j'ai dit ailleurs des méprises relatives aux prêtresses transformées en abeilles, chèvres et colombes. N'y a-t-il pas deux jeux de mots involontaires dans cette phrase

(1) Germanie, XLVI.

de Pline (1)? « Les Copes inventèrent la rame et les Platéens lui donnèrent sa largeur. » On sait que κόπτω signifie *couper* et que πλατύς veut dire *large;* les Platéens n'ont jamais passé pour de grands navigateurs, pas même d'eau douce. Il est encore plus probable que le nom de la ville de *Tomes* (τόμος, morceau) a été le point de départ de la fable absurde de Médée mettant son frère en *pièces* dans le voisinage de cette localité. D'autres fois rencontrant le même nom ou la même institution dans différents pays, les Hellènes concluent que l'un des faits a été générateur de l'autre, tandis que dans la plupart des cas il n'y a qu'une similitude d'effets produits en divers lieux par la même cause. On comptait en Europe *onze* localités qui s'appelaient Argos; donc les Argonautes avaient passé par tous ces endroits là. La Lybie avait des Amazones tout aussi bien que l'Europe et l'Asie Pontique et Caucasique; donc les Amazones de Lybie étaient venues jusqu'au Pont et au Caucase. Il y avait en Grèce et en Asie diverses statues de Diane *Tauropole;* donc Iphigénie et Oreste avaient apporté toutes ces statues de Tauride. La Franche-Comté a un certain nombre de lieux nommés *Belin*, que l'on regarde, non sans raison, comme ayant été consacrés à *Belen,* l'Apollon gaulois; un historien Hellène n'eut pas manqué de faire voyager le dieu par tous ces lieux là et au besoin il nous eut donné le journal du voyage.

Voici un autre procédé hellénique excellent dans

(1) Plioe, VII, 57.

le domaine de la poésie et de l'art, mais plein d'inconvénients en matière historique. Les Hellènes personnifiaient tout, ou pour mieux dire, leur imagination toujours en mouvement ne laissait rien dans sa forme primitive et naturelle ni même dans les formes artificiellement acquises. Après avoir créé les dieux, elle se plait à les ramener à la condition humaine et même au-dessous. Apollon se fait berger ; Vulcain est forgeron à Lemnos ; Jupiter et Mercure se livrent à toutes sortes de travestissements dans leurs courses galantes ; Cérès et Neptune se métamorphosent, l'une en jument et l'autre en étalon. Les hommes et les demi-dieux subissent de leur côté des transformations de toutes sortes. Les vierges Hypéroché, Laodicé, Antonoé et Argé perdent leur sexe ; Lycaon, Io et Hécube sont changés en loup, en génisse et en chienne ; Philomèle, Progné, Ceyx, Cycnus et Picus, en oiseaux ; Daphné en arbuste, Philémon et Baucis en arbres, Narcisse en la fleur qui porte son nom, Aréthuse en fontaine, Actéon en cerf, Cadmus en serpent, Arachné en araignée, etc. Notons bien qu'Arachné, Cycnus, Narcisse, etc., n'étaient déjà que des personnifications de certaines espèces animales ou végétales, personnifications qui subirent un nouveau travestissement en sens inverse. De même l'Atlas, le Taygète, le Rhodope et l'Hémus furent d'abord changés, de montagnes qu'ils étaient, en êtres humains et *Hémus* épousa même *Rhodope*, puis d'hommes ils redevinrent montagnes par un nouveau caprice des poètes. Dans l'ordre abstrait, Hésiode personnifie la *fraude*, la

vieillesse, les *querelles*, l'*injustice*, le *serment;* Pindare traite de même la *loi*, la *discussion* (Στάσις), le *motif* (πρόφασις), etc. D'autres personnifient la *guerre*, son cri Ἀλαλά, la *nécessité*, la *force*, l'*écho*, la *renommée*, la *tempête*, la *pâleur*, la *peur*, la *mort*, le *rire*, la *crainte*, l'*occasion*, l'*ivresse*, la *persuasion*, la *violence*, la *pudeur*, l'*injure*, l'*impétuosité*, la *plantation des arbres* (Phytalos), la *plantation des fèves* (Cyamitès), l'*attelage des bœufs* (Buzygès), etc. La plupart de ces abstractions avaient même des autels. A Rome, un quartier de la dixième région s'appelait l'*Autel de la Fièvre*; Les boulangers de la même ville avaient la *déesse Fornacale* pour patronne. A Amsanctus, un temple était consacré au *mauvais air;* les Romains honoraient jusqu'à la *déesse Cloacine* et au *dieu Sterculus*.

Voilà bien des dieux et peut-être trop. Je ne saurais être ici de l'avis de M. Maury qui pense que le personnel de l'Olympe était primitivement plus nombreux et qu'au lieu d'y ajouter, les Hellènes ont procédé par voie de retranchement. Cadmus, par exemple, est aux yeux de l'honorable savant un dieu de Phénicie que les Hellènes ont réduit au rôle plus humble de simple chef de colonie (1). M. Maury voit aussi partout des divinités solaires, lunaires et stellaires. Argus Panoptès est pour lui « le bouvier aux cent yeux qui personnifie les étoiles (2). » Sarpédon est un dieu

(1) Maury, Histoire des religions de la Grèce, t. II, page 256.
(2) Ibid, page 230.

solaire Lycien (1) ; Io est une divinité lunaire (2), ainsi que le berger Aristée (3). « Le nom de Sémélé est lui-même selon toute vraisemblance, dit l'habile historien (5), une forme altérée de celui de Séléné (Σελήνη). Ino sa sœur, dont le nom rappelle celui de l'astre des nuits dans le dialecte argien, et qui est une des nourrices de Dionysos, s'offre de même aussi comme une personnification de la Lune. » Sans rien préjuger quant au fond (4), je dirai en passant qu'entre les formes *Semelé* et *Selené*, il me semble qu'il y a bien plus loin que ne le pense M. Maury et que les altérations d'un radical ne se font qu'assez rarement de cette manière. Dionysos lui-même est dieu lunaire aux yeux de l'honorable académicien. Voici ses expressions (5) : « Cette métamorphose de Dionysos en taureau montre que le dieu constituait une personnification masculine de la lune. » M. Maury n'est tombé dans cette erreur d'interprétation que pour avoir méconnu le grand fait du zôomorphisme, qui remplit toute l'histoire primitive. A ses yeux, Phèdre, Pasiphaé, Ariadne, Hélène, Europe, Chryséis, Minos lui-même, les Amazones elle-mêmes ne sont également que des personnifications de la lune. « On s'explique maintenant, dit-il (6), comment les Amazones participent à la fois du caractère des divi-

(1) Maury, Hist. des relig. de la Grèce, t. II, page 187.
(2) Ibid., page 115.
(3) Ibid., t. I, page 508.
(4) Nous avons vu que d'après Hésychius et Fréret, Sémélé, mère de Bacchus, était tout simplement Σεμαλία, le rameau qui porte la grappe (βακχά).
(5) Maury, ouvrage cité, t. I, page 508.
(6) Ibid., t. III, page 180.

nités mères et lunaires de l'Asie et des déesses lunaires et guerrières de la Grèce. » Et ailleurs (1) : « Le nom d'Europe (Ἑυρωπη) a été interprété dans le sens d'obscurité et pourrait faire allusion au passage de la Lune de la région du levant dans celle du couchant. » Ailleurs encore (2) : « Minos, dont le nom reproduit celui de la Lune (μήν) que l'on retrouve adorée en Phrygie et que le poète donne pour père à Ariadne. » Enfin le savant académicien dit dans un autre passage (3) : « Pasiphaé... est aussi une divinité lunaire, à en juger par l'étymologie de son nom et par ses rapports avec le taureau, animal emblématique de la lune. » Encore une fois, voilà bien des emblêmes (4) et pour ma part j'en supprimerais hardiment la bonne moitié. Loin de partager sur ce point le sentiment de M. Maury, je pense au contraire que la plupart des dieux, demi-dieux et héros ne sont que de purs produits de l'imagination hellénique et je vais chercher à le prouver. J'examinerai seulement six de ces figures : Œetès, Médée, Persée, Circé, Proserpine et Hécate.

Qu'est-ce qu'Αἰήτης? Le radical de son nom est Αἶα, forme *poétique* ou plutôt *archaïque* de γαῖα, la terre, radical qui a produit aussi Αἰακος, le juge *souterrain*.

(1) Maury, ouvr. cité, t. III, page 230.
(2) Ibid., t. III, page 233.
(3) Ibid., t. I, p. 307.
(4) Comme la plupart des peuples à l'état primitif, les Natchez comptent par lunes et ils en ont treize; voici leurs noms, que M. Maury trouvera sans doute bien prosaïques : Lune des *fraises*, du *vieux maïs*, des *melons d'eau*, des *pêches*, des *mûres*, du *nouveau maïs*, des *Buffles*, etc. Il y a loin de là à ces brillantes et profondes conceptions métaphysiques que l'on prête aux anciens.

A mes yeux, Œetès n'est qu'une personnification des hypogées si chers à la religion primitive, mais on le verra mieux plus loin; je ne cherche pour le moment qu'à retrouver le sens grammatical du mot. D'où vient le nom de *Caieta* que portait le golfe de Formies? Virgile le fait venir de la nourrice d'Enée qui y aurait été ensevelie; Strabon est mieux renseigné. Après avoir dit que les Laconiens appelaient καιέτας les lieux souterrains en général (κοῖλα πάντα), cet historien ajoute que le Promontoire de Caiète possédait d'immenses cavernes (σπήλαια ὑπερμεγέθη) avec de beaux et vastes hypogées (κατοικία) (1). Or, Diodore établit la synonymie des noms de *Caiète* et *Œetès*. « A Formies en Italie, dit-il (2), il y a le *port d'Œetès* qui s'appelle aujourd'hui *Caiète*. »

Passons à une figure plus importante, mais il nous faut rappeler d'abord quelques-uns des éléments de la religion et du culte primitifs. Le sanctuaire comprenait, on le sait, des devins, des poètes, des médecins. La grande divinité était Apollon ou Ἥλιος (le Soleil); enfin les cérémonies du culte s'accomplissaient dans les hypogées et les bois sacrés. Cela dit, analysons le personnage de Médée en commençant par sa généalogie.

D'après Hésiode et Apollodore d'Athènes, la fameuse magicienne est fille d'Œetès et d'*Idhya* et petite-fille d'Ἥλιος; Apollonius lui assigne de même pour parents

(1) Strabon, Dübner-Müller, page 198.
(2) Diod. IV, 56.

Œetès et *Idie;* Denys de Milet lui donne aussi pour aieul le *Soleil*. Nous savons déjà qu'*Ida* signifie *Bois sacré* et nous avons aussi quelques raisons de croire qu'*Œetès* a bien pu n'être qu'une personnification des hypogées. Médée était en outre petite-fille de la grande divinité primitive que les Grecs appelaient Ἥλιος et les Gaulois *Belen*. Elle était de Colchide, province de cette contrée hyperboréenne, d'où la Grèce a reçu aux premières époques sa religion. On a contesté quelquefois cette position des Hyperboréens et d'illustres savants sont même allés jusqu'à les placer en Bretagne et en Calédonie. Je rappellerai simplement ici qu'Aristée de Proconnèse, Hérodote et Diodore de Sicile sont unanimes à cantonner ces peuples dans la contrée Pontique. Ce fut en effet aux Scythes et aux Issédons (1) que les deux premiers allèrent demander des renseignements sur cette nation et Diodore n'en traite que dans sa description de l'Asie.

Voilà déjà quelques traits du sanctuaire primitif; poursuivons. Médée était magicienne. Les poètes la représentent sur un char attelé de dragons; elle tente de rajeunir Pélias à l'aide de la chaudière magique. N'insistons pas sur ce point; de l'aveu de tout le monde, le nom de *Médée* est synonyme de *magie*.

Elle était poète. Les Hellènes nommaient ses incantations μηδείας ἐπωδὰς. Dans ses Corinthiaques, Pausanias nous apprend qu'on chantait à Titané, près de Sicyone, des chants magiques qui passaient pour être d'elle.

---

(1) Pausanias, éd. Didot, liv. V, p. 299.

Pindare lui attribue en outre la connaissance de l'avenir (1).

Médée pratiquait la médecine. Apollodore d'Athènes l'appelle φαρμακίς. « Médée, dit Diodore (2), apprit de sa mère et de sa sœur toutes les propriétés des poisons. » On sait que le mot φάρμακον signifie à la fois *médicament* et *poison ;* par haine contre la religion de la magie sanglante, les Hellènes en sont venus peu à peu à adopter exclusivement le second sens et de même qu'ils se représentaient sous les couleurs les plus noires les autres personnages de la religion primitive, Œetès, Busiris, Phalaris, le Minotaure, Lycaon, Saturne, de même ils accusaient Médée de tous les forfaits. Diodore lui est cependant plus favorable. Il raconte qu'elle guérit au moyen de simples quatre Argonautes blessés et qu'Hercule atteint d'une maladie furieuse lui dut son rétablissement. MM. Guigniaut et Maury viennent également tous deux à mon aide Aux yeux du premier, Jason, l'époux de la magicienne, est le *guérisseur* et le second fait du même personnage « une divinité du salut et de la santé. » M. Maury ajoute (3) : « Médée métamorphosée en magicienne semble une personnification de la science médicale dont l'exercice était dans les âges primitifs si intimément lié à la magie. »

Médée était prêtresse. D'après Strabon, ce fut-elle qui inventa la robe trainante nommée en latin *stola* et

---

(1) Pindare, Pythiques, IV.
(2) Diod., IV, 46.
(3) Maury, Hist des relig. de la Grèce, t. I, p. 306.

qui était, dit-on, le vêtement des Curètes. Diodore raconte que, soupçonnée par son père, elle se réfugia dans le temple du *Soleil*. « Médée, dit Valerius Flaccus, avait coutume d'allumer les flambeaux sacrés dans le temple d'Hécate et d'honorer la déesse avec ses compagnes. » Apollonius avait dit déjà avant le poète Latin (1) : « Médée passait ordinairement les jours entiers dans le temple d'Hécate, dont elle était prêtresse. » Ovide ajoute :

Ibat ad antiquas Hecates Perseidos aras
Quas nemus umbrosum secretaque silva tegebant.

Le second vers nous montre la magicienne, non plus seulement comme prêtresse, mais comme prêtresse du *Bois sacré,* c'est-à-dire fille d'*Idie*.

Résumons déjà ceci. Médée est petite-fille du Soleil, fille de l'hypogée et du bois sacré, prêtresse, devineresse, magicienne, poète et habile dans l'art de guérir. Avons-nous affaire ici à une personne ou à une personnification? La religion seule aurait-elle échappé à cette manie des Hellènes d'imposer à toute chose la forme humaine? A mon avis, Médée n'est, comme tant d'autres figures, qu'un emblème, non pas réfléchi, mais créé spontanément par la vertu propre du génie hellénique et dont la clef fut perdue de bonne heure. Emblême incontestablement religieux, mais pourquoi ce nom plutôt que d'autres? Qu'exprime-t-il? Médée est-elle la personnification de l'ensemble des faits religieux primitifs ou seulement d'une face de ces faits?

---

(1) Apollonius, liv. III, p. 252.

On a vu que les anciens avaient des *Centres sacrés* que selon les pays, les époques et les idiômes, ils nommaient *Omphales, Media regio, Mediolans*; tel est à mon avis le fait personnifié dans *Médée*. Le *milieu* se dit en sanscrit *madhya*, en grec hellénique μέσον, en latin *medium*, en gothique *midis*, en allemand *mitte*, en irlandais *mëdr*, en anglais *middle*, en gaélique *meadhon* et *meïdhin*, toutes formes plus ou moins voisines du nom de la prétendue magicienne (Μηδεία). Au lieu du vocable hellénique μέσον, les Grecs anciens disaient μηδία (1), qui est presque identique à Μηδειά. J'ai dit déjà que les centres religieux des Gaulois s'appelaient *Médiolans* ou *Champs sacrés du milieu*; voici trois autres sanctuaires dont le nom est intéressant à ce point de vue. Le premier se trouve sur la côte occidentale de la mer Noire; M. Hommaire de Hell y a découvert en 1854 une crypte en partie naturelle et en partie construite, contenant une source d'eau vive, des tombeaux et les ruines d'un temple; le lieu se nomme *Midiah* (2). Lébadée, où était le célèbre oracle de Trophonius, s'était d'abord appelé, d'après tous les auteurs, Μιδεία. L'Argolide avait un vaste sanctuaire primitif que nous étudierons plus loin, sanctuaire qui comprenait à la fois Mycènes et Argos situés à cinquante stades (dix kilomètres) l'un de l'autre (3). Homère désigne à deux

(1) Le nouveau Thesaurus dit à propos de la Médie : « μηδία pro μηδία χώρα, media regio : Ex adj. μήδιος, α, ον, medius, Auct. Stephan. Byz. »

(2) Hommaire de Hell, voyage en Turquie et en Perse, t. 1, page 141 et suivantes.

(3) Strabon, Dübner-Müller, page 320. Le même historien dit

reprises la seconde de ces villes sous le nom de μέσον Ἄργος (1), c'est-à-dire *Argos du milieu* et Virgile dit à son tour dans un vers inintelligible autrement :

Inachus, Acrisiusque patres *mediæque Mycenæ* (2).

Enfin Pausanias place précisément dans cette partie du Péloponnèse une localité qu'il appelle Μιδεία et qui était depuis longtemps détruite, lorsqu'il parcourut l'Argolide. Μέσον Ἄργος, *Mediæ Mycenæ* et *Mideia* sont trois noms du même sanctuaire *central* (3). Rappelons en passant que Saintes, dont le nom latin est *Mediolanum*, a des territoires appelés *Médillan*, *Médi* et *Médion*.

Voilà, sans compter la *Médiana* des bords du Danube et les *Mediolanum* des pays Gaulois, trois sanctuaires dont le nom est presque absolument le même que celui de la fille d'Œetès. Poussons encore plus loin cette analyse. Les prêtres avaient d'abord, on le sait, possédé partout l'autorité. *Middin* signifie *magistrat* en hébreu; *Mediasticus* avait, d'après Tite-Live, le même sens chez les Campaniens (4) et de même *Medix* chez les Osques au rapport d'Ennius (5); *Medo* signifie en latin *com-*

---

ailleurs : « Au reste le voisinage des deux villes a fait que les poètes dramatiques les ont confondues et Euripide dans la même pièce dit tantôt Argos et tantôt Mycènes. » (Strab., liv. VIII, ch. VI, 19.)

(1) Odyssée, I, 344 et XV, 80

(2) Œneide, liv. VII, 372.

(3) Pour comprendre comment Argos a pu être *un centre*, il faut tenir compte des îles et de l'habitude des anciens d'emprunter la voie de mer toutes les fois qu'ils le pouvaient. Deux autres grands sanctuaires, où l'on venait de très loin, Cumes et Upsal, étaient également au bord de la mer ou à peu de distance.

(4) *Mediasticus*, qui summus magistratus apud Campanos est. »

(5) « Summus ubi capitur Medix. »

mander. Les prêtres administraient la justice. Philon et saint Jérôme traduisent les noms de *Madiam* et *Meddin* par κρίσις et *judicium.* Pour désigner le lieu où se tenaient les assemblées judiciaires de la Gaule, César emploie le mot de *media regio.* Ils exerçaient l'art de guérir; de là les mots de μηδοσύνη et *medicina.* Ils instruisaient la jeunesse; l'Asie Mineure a gardé pour désigner ses écoles ecclésiastiques mahométanes le nom de *Médressés;* trois villes d'Algérie, Constantine, Alger et Tlemcen possèdent, sous le nom de *Médessa,* des écoles annexées à leurs mosquées. A l'époque théocratique, les prêtres présidaient les assemblées de la nation; la trace de ce fait s'est conservé dans le mot *Medjilis* que les Turcs ont peut-être emprunté aux populations de l'Asie-Mineure, mais qui, même dans le cas contraire, serait encore en notre faveur; car le pays, d'où est sorti ce peuple, touche aux régions où nous avons constaté l'existence de la religion primitive. « Je veux parler, dit M. Georges Perrot (1), des *Medjilis* ou conseils, qui dans toute circonscription administrative se réunissent auprès du Mudir, Caïmacan ou Pacha, et contiennent un délégué de chacune des communautés que renferme la circonscription. Dans les circonstances graves, lorsqu'il s'agit de quelque détermination importante à prendre, il y a ce qu'on appelle *Ouyac-Medjilis,* grand conseil, et alors la réunion est bien plus nombreuse; on y appelle les

---

(1) Souvenirs d'un voyage en Asie-Mineure, par M. Georges Perrot, *Revue des deux Mondes,* 15 mars 1863.

chefs religieux des différentes nations et leurs personnages les plus considérables. »

Les prêtres de l'époque primitive n'initièrent pas seulement les peuples à la civilisation morale et religieuse, mais encore à la civilisation matérielle. Cet ordre de faits nous offre *Agamède* construisant, d'après Pausanias, le temple de Delphes avec Trophonius et aussi celui de Neptune sur le mont *Alesius* en Arcadie. D'après Philostrate et autres écrivains, ce fut *Palamède* qui inventa non seulement les sciences et les arts, mais encore les mesures et les monnaies. Le mot *médailles* me parait pouvoir être rapporté aussi à la même origine (1) et j'y vois un souvenir du *Prêtre forgeron*. D'autres prêtres se nommaient *Diomèdes*, *Ganymèdes* et *Lycomèdes*. Les Hellènes racontaient que le Thrace Diomède faisait dévorer les étrangers par ses chevaux : A la différence des animaux près, c'est la même fable que celle du Minotaure et on comprend bien qu'à l'époque zôomorphiste les Thraces, peuple guerrier et cavalier, aient rendu un culte au cheval, comme d'autres nations, au bélier et au taureau. Strabon signale sur les bords du Timave le bois sacré d'un

(1) On fait généralement venir *médaille* du mot *metallum*; j'aimerais mieux rattacher *metallum* lui-même au radical *méde* et à la tradition du *Prêtre forgeron*. Les médailles anciennes et tout à fait effacées se nomment chez nous *patare* ou *patard*, selon l'orthographe de Ducange; ce mot de *patare* est bien voisin de *patera*, qui, selon Ausone, était un des noms des Druides.

Et Indè vobis nomina :
Tibi Pateræ : Sic ministros nuncupant
ollinaris mystici (Aus. Professores Rhetor., IV).

autre Diomède (Διομήδους ἄλσος); *Diomède* signifiait ou le *Prêtre du dieu* ou le *Prêtre de Jupiter*. Malgré toutes les fables des Hellènes, Ganymède était à mon avis le prêtre de l'antre prophétique. Festus dit : « *Ganeum* antiqui locum abditum ac velut sub terrâ dixerunt. » Le *Ganymède* des Hellènes était originaire de la Troade, où se trouvait le célèbre oracle d'Apollon Sminthée. Dans sa description de l'*Omphale* du Péloponnèse situé à Phliasie, Pausanias dit qu'on y voyait un édifice nommé la *Maison Fatidique* (μαντικός οἶκος) et il ajoute que les Phliasiens rendaient de grands honneurs à la déesse *Ganymeda*. Les Lycomèdes étaient les *Prêtres du Bois sacré*. Au temps de Périclès, ils formaient encore une des trois familles *sacerdotales* d'Athènes. Nous avons des textes précieux de Pausanias, qui établissent nettement que les Lycomèdes étaient prêtres. « Musée ne nous a rien laissé de certain, dit cet auteur, sinon l'hymne qu'il a composé pour les *Lycomèdes* (1) » Et ailleurs : « Cela s'accorde avec l'hymne composé par Musée en l'honneur de Cérès pour les *Lycomèdes* (2). » Ailleurs encore : « Les poètes postérieurs à Olen, Pamphos et Orphée ont composé l'un et l'autre en l'honneur de l'Amour des hymnes que devaient chanter les *Lycomèdes dans la célébration de leurs mystères* (3). » Voici un quatrième texte du même écrivain (4) : « Les personnes un peu versées dans l'histoire de la poésie

---

(1) Pausan., I, 23.
(2) Id., IV, 1.
(3) Id., IX, 27.
(4) Id., IX, 30.

savent que les hymnes d'Orphée sont très courts et que le nombre n'en est pas très grand. Les *Lycomèdes* les savent par cœur et ils les *chantent dans les mystères.* Ils n'égalent pas en beauté ceux d'Homère, mais ils sont plus respectables du côté de la religion qui les a consacrés. » Enfin un dernier texte de Pausanias nous montre les *Lycomèdes* dans leur *enceinte sacrée* (1).

Le prêtre s'appela donc d'abord *Mède* en tant qu'habitant la μηδεία ; les mots *Lycomède, Ganymède, Agamède, Palamède, Medix, Médiasticus, Middin, Meddin, Madiam, Medjilis, Médressé, Médessa, Madhya et Mideia* (2), correspondent tous à quelque attribution ou à quelque fait du sacerdoce et du sanctuaire primitifs. Le nom des Mèdes, peuple d'Asie, me parait aussi pouvoir s'expliquer de cette façon. Les dénominations de *Cimmériens, Arimphéens, Hyperboréens, Hirpins, Marses* et *Opices* désignaient à la fois des prêtres et les nations qui leur étaient soumises. (3) Cicéron parlant de la science des Mages s'exprime ainsi (4) : « On voit des

---

(1) « Ἐς τὸ κλίσιον τὸ Λυκομιδῶν (Pausanias, éd. Didot, IV, 1). Sylburg lit Λυκοδρυμιδῶν, leçon encore bien plus avantageuse pour nous; voici sa note explicative : « Legendum existimo κλείσιον τὸ Λυκοδρυμιδῶν, claustrum Lycomidarum vel (ut Amas. vertit) *septum.* Dicti autem videntur Lycodrymidæ, qui in Lyci *luco* prefecti erant sacris. » (Pausanias, éd. Friedr. Sylburg, 1613, page 475). *Lycodrymidæ* signifie en toutes lettres les *Prêtres du Bois sacré.*

(2) Le prêtre se nommant *Méde*, le nom des prêtresses vouées au célibat devait peu s'écarter de cette forme. *Vierge* se dit en allemand *mædchen*, en anglais *maid*, en anglo-saxon *mægden*, en saxon *mæden*, en gothique *meden* ; n'y a-t-il là qu'une fortuite coïncidence ?

(3) Le nom des Crétois (Κρητές) parait aussi n'être qu'une contraction de celui des Curètes (Κούρητες). On sait que les Curètes étaient originaires de la Crète.

(5) Cicéron, De divinatione, I, 41.

des familles, des *nations entières* se vouer à ce genre de connaissances. » Enfin, nous avons vu que la Lycie, la Tauride et la Béotie paraissent avoir tiré leurs noms de sanctuaires qui y avaient été établis ; les choses se passèrent vraisemblablement de même en Médie.

CIRCÉ.

Sic genus amborum scindit se sanguine ab uno.
VIRGILE. (Eneide.)

Circé n'est, comme Médée, qu'une personnification. Essayons de lui appliquer le même procédé d'analyse et voyons d'abord sa généalogie.

Apollonius la fait sœur d'Œetès et fille du Soleil ; Hésiode en dit autant; Denys de Milet lui donne Œetès pour père. Tous ou peu s'en faut s'accordent à la regarder comme sœur de Médée et à lui assigner pour berceau les contrées Pontiques. On peut donc lui appliquer déjà tout ce que nous avons dit de Médée sous ce rapport. Examinons les autres caractères.

Circé était magicienne. Pline appelle les breuvages magiques *Circœum poculum* et la baguette magique *Circœa virga.* Elle changea en pourceaux les compagnons d'Ulysse et Picus, en oiseau,

Fecit avem Circe sparsitque coloribus alas

Saint Augustin l'appelle *Maga illa famosissima.*

Elle pratiquait la médecine. « Circé livrée à l'étude des médicaments de toutes sortes, dit Diodore (1),

---

(1) Diod., liv. IV, 45.

découvrit diverses espèces de racines et leurs propriétés incroyables. » Pline raconte aussi quelle fit connaître en Italie un grand nombre de simples (1). Aulugelle dit que les Marses, auteurs de cures miraculeuses produites à l'aide de sucs d'herbes et d'enchantements, descendaient d'un fils de Circé (2).

Elle était musicienne et poète. Homère lui attribue une *voix harmonieuse;* Virgile dit d'elle :

Lucos
Assiduo resonat cantu

C'était à l'aide d'incantations qu'elle exerçait la magie :

Carminibus Circe socios mutavit Ulyssei

Et Ovide :

Illa magas artes Œœaque *carmina* novit.

Je n'ai pas besoin de rappeler quelle place la poésie et la musique occupaient dans la religion primitive.

Elle était prêtresse et prêtresse du *Bois sacré :*

Dives inaccessos ubi Solis filia lucos
Assiduo resonat cantu.....

Lycophron mentionne aussi les grands bois du Circœum (3). Homère qualifie de sacrée la demeure de la magicienne (4); il donne pour compagnes à celle-ci quatre nymphes, filles des *fontaines*, des *fleuves sacrés* (5) et des *bois sacrés*, personnifications d'autant

---

(1) Pline, XXV, 5.
(2) Aulugelle, XVI, 2.
(3) Μακεδνὰς ἀμφὶ κιρκαίου νάπας (Lycophron, vers 1272).
(4) Ἱεροῖς ἐν δώμασι Κίρκης (Odyss., ch. X, vers 426).
(5) Ἔκ θ' ἱερῶν ποταμῶν (Id., loc. cit.).

d'objets du culte primitif. Il semble aussi qu'un vague souvenir du *feu sacré* se retrouve dans ces vers de Virgile :

Tectisque superbis
Urit odoratam nocturna in lumina cedrum.

Enfin les *Oracles Sibyllins* lui donnent pour fille la Sibylle de Cumes (1).

Circé était donc fille du Soleil et proche parente d'Œetès et de Médée ; elle était prêtresse du bois sacré, magicienne, musicienne, poète et versée dans l'art de la médecine. Que lui manque-t-il pour être une autre Médée ? Rien absolument. On lit dans Pomponius Mela (2) : « L'île de Sena située dans la mer Britannique en face des Osismiciens est renommée par un oracle gaulois dont les prêtresses vouées à une virginité perpétuelle sont au nombre de neuf. Elles sont nommées *Gallicènes* et on leur attribue le pouvoir singulier de déchainer les vents et de soulever les mers, de se métamorphoser en tels animaux que bon leur semble, de guérir des maux partout ailleurs regardés comme incurables, de connaître et de prédire l'avenir. » Voilà des faits racontés sons une forme historique ; supposez l'imagination hellénique s'exerçant sur ce canevas, ces neuf prêtresses deviennent autant de nymphes filles des forêts et des eaux et vous obtenez toute la légende de Circé.

Circé n'est donc aussi qu'une personnification du sanctuaire primitif; mais à quel point de vue ? à mon

(1) Oracles Sibyl., liv. III, vers 813.
(2) Pomponius Mela, liv. III, 6.

avis elle représente l'enceinte sacrée non plus considérée comme *centrale*, mais comme *circulaire;* nous savons déjà que telle était la forme de la plupart de ces enceintes. Κίρκος signifie en grec *cercle, anneau;* les Latins disaient dans le même sens *circes, circen, circus, circulus* et les Gaulois, *Kylkh* (1). D'après Ducange, les Bretons payaient avant l'invasion anglo-saxonne une redevance *ecclésiastique* nommée *chirchesset* et *circset*; enfin en allemand *Kirche* signifie *Eglise*.

Qu'était-ce que le grand *cirque* de Rome? Un véritable sanctuaire, voire un sanctuaire primitif. L'édifice était de forme circulaire oblongue ; on y voyait le *Figuier ruminal* (2), les statues des déesses Murtia et Pollentia et divers autels consacrés aux dieux Pénates, au *Ciel*, à la *Terre* et aux *grands Dieux*. Les sacrifices des *consualia* se faisaient sur un autel souterrain (3), dernier souvenir des hypogées, autel qui touchait au cirque sans y être compris, mais le temple construit devait tout naturellement être moins vaste que l'espace libre et couvert de forêts consacré autrefois par la religion. Tertullien parle d'eaux vives qui coulaient dans le cirque même et il nous apprend qu'elles étaient dédiées à l'antique divinité Déméter. Au centre de l'édifice était le *Temple du Soleil* (4) qui passait pour

(1) Triades, XII.

(2) « Ficus Ruminalis... quæ fuit ubi nunc est Lupercal in Circo. » (Servius.)

(3) Denys d'Halicarn., liv. II., 9.

(4) « Le Cirque est surtout consacré au *Soleil*, qui a son temple au milieu. » (Tertullien, de Spectac., ch. VIII.)

avoir été construit par Circé elle-même en l'honneur du dieu dont elle descendait (1). Les jeux étaient consacrés à diverses divinités ; on promenait en grande pompe dans l'intérieur du monument les images des dieux :

Circus erit pompâ celeber numeroque deorum.

Enfin c'était au cirque que se tenaient les devins et les astrologues. Ennius et Cicéron mentionnent l'un et l'autre « les *astrologues du cirque* (2) ; » Juvénal dit à son tour (3) : « Les femmes riches interrogent l'augure qu'elles appellent à grands frais du fond de l'Inde et de la Phrygie, mais c'est au milieu du *cirque*, sur les murs de Tarquin, que les devins populaires rendent leurs oracles. » Les anciens ont donné bien des étymologies du mot *cirque*, les uns le faisant venir d'*à circuitu* à cause de sa forme circulaire, les autres du faisceau d'épées, autour desquelles (*circa* quos) tournaient les chars, d'autres enfin de ce qu'on promenait les images des dieux *circùm metas*. A mon avis, le cirque n'est que la *kirche* des Allemands, et Circé n'est qu'une personnification des divers *cirques* ou sanctuaires circulaires.

---

(1) « Quod spectaculum primum a Circe habent Soli patri suo, ut volunt, editum adfirmant : ab eâ et Circi appellationem argumentantur. » (Tert., ibid.)

(2) « Non vicanos haruspices, non de circo astrologos. » (Ennius.) — « De circo astrologos. » (De divinat., I, 58.)

(3) Juvénal, sat. VI, vers 588.

HÉCATE.

Procul, ô procul este, profani,
Conclamat vates totoque absistite luco.
ŒNEIDE, liv. VI.

Nous voici encore en pleine famille Œetès et en face d'une autre Médée et d'une autre Circé Même origine, mêmes caractères; aucun trait saillant ne manque. D'après Diodore (1), Hécate épouse son oncle Œetès et en a Médée et Circé. Denys de Milet lui donne aussi pour filles les deux magiciennes; Valerius Flaccus la fait sœur de Médée. « Hécate, dit Apollonius de Rhodes, enseigna à Médée l'art de préparer les médicaments (τεχνήσασθαι φάρμακ') produits par la terre et par l'eau. » Denys de Milet raconte qu'elle se livra à la recherche des plantes tant utiles que nuisibles et que ce fut elle qui découvrit l'aconit. Diodore lui attribue aussi la découverte de ce végétal, ainsi que celle de diverses racines (2).

Succis Hecateiodos herbæ sparsit

dit Ovide décrivant une opération magique. Hécate n'était pas seulement magiciennne; elle présidait à la magie. Elle était poète; les anciens mentionnent les *Hecateia carmina*, qui forment le pendant des μηδείας ἐπωδάς

Succis Hecateia carmina miscet.

---

(1) Diod. IV, 45.
(2) Idid.

Enfin elle était prêtresse : « Hécate au long voile l'entendit du fond de son antre, » dit l'hymne à Cérès attribué à Homère (1). « Elle fit élever un temple à Diane, dit Diodore (2), et ordonnant de sacrifier à cette déesse tous les étrangers qui y aborderaient, elle devint célèbre par sa cruauté. » Voilà la prêtresse sacrificatrice; Valerius Flaccus nous livre la prêtresse du *Bois sacré* :

> Hanc residens altis Hecate Perseia lucis.

On l'invoquait avant les sacrifices :

> Ignibus imponit sacris libamina prima,
> Voce vocans Hecaten.

Théocrite l'appelle *Chtonia,* c'est-à-dire à mon avis *souterraine,* qualification qui convient bien à l'épouse d'Œetès et à la mère de Médée, laquelle s'appelait de même Αἰητίνη. Enfin, Diodore donne aussi à Hécate le surnom de Σκοτιά, *la ténébreuse.*

Telles sont les ressemblances avec Médée et Circé; voici les caractères propres. Les anciens appelaient Hécate *Phosphoros, Tœdifera* et *Lucifera,* c'est-à-dire *porte-flambeau;* un assez grand nombre d'abraxas et de vases peints de la grande Grèce la représentent armée d'une torche ou d'un flambeau On lui donnait aussi les surnoms de φύλαξ (gardienne), de πρόπυλος et προθύραια (portière). Elle aimait les chiens et passait pour avoir su la première dompter ces animaux :

> Sola feras Hecate perdomuisse canes (3).

---

(1) Vers 24.
(2) Diod., loco citato.
(3) Tibulle, liv. I, Eleg. II.

Porphyre la montre entourée de chiens noirs, et Apollonius de Rhodes la dépeint recevant le sacrifice de Jason au milieu d'une meute de chiens. Les anciens l'identifiaient avec le chien au point de lui prêter les aboiemens de cet animal :

Nocturnis Hecate triviis ululata per urbes.

Qu'était-ce donc que cette divinité? Semblable par tant de points à Médée et à Circé, elle doit avoir été, elle aussi, un emblème du culte primitif, mais à un autre point de vue. A mon avis, elle était non seulement la prêtresse, mais encore la *néocore*, l'*æditua* ou pour mieux dire, elle était le sanctuaire lui-même considéré dans l'ensemble des pratiques du culte. Elien mentionne les *chiens sacrés* qui défendaient l'approche du temple et de la forêt sainte du mont Etna ; on comprend qu'en sa qualité de φύλαξ et de πρόπυλος, Hécate ait eu aussi sa meute. Comme prêtresse, elle présidait aux sacrifices et comme néocore, elle était porte-flambeau (1). Notons en passant, à propos de la meute d'Hécate, que les fameux dogues *Molosses* étaient précisément les chiens de *Dodone*, lesquels ont donné naissance à la fable du chien Tricéphale, gardien des régions souterraines.

D'où vient le nom d'Hécate? Quelques anciens l'ont tiré d'ἑκατόν, *cent*, parce que, disaient-ils, elle avait *cent vertus*; je ne m'arrêterai pas à combattre cette étymologie à la fois puérile et raffinée. « Hécate, disent MM. Creutzer et Guigniaut, veut dire celle qui

---

(1) « Le second des ministres (d'Eleusis) est chargé de porter le flambeau sacré dans les cérémonies. » (Voyage d'Anacharsis, c. LXVIII.

agit *au loin* ou celle qui *éloigne*, qui *écarte*. » M. Maury rattache également ce mot à ἑκάς, *loin de*, mais son interprétation est bien loin d'être aussi satisfaisante. L'honorable savant voit dans cette divinité une personnification de la lune, dont la clarté *brille au loin*. Voici mon opinion. Les Hellénes appelaient le sanctuaire Ἄδυτον (a priv. et Δύνω, entrer) c'est-à-dire le *lieu où l'on n'entre point*. Les Arcadiens lapidaient les profanes qui pénétraient dans le *Lucaion* (1); enfin, nous avons parlé tout-à-l'heure des *chiens sacrés* qui gardaient l'enceinte de l'Etna. La prêtresse de Cumes était également, et par une délégation d'Hécate elle-même, gardienne des bois sacrés;

Nec te
Nequicquàm lucis Hecate prœfecit Avernis.

Déiphobe est, comme Hécate, magicienne et prêtresse du bois sacré, mais les Latins doués de moins d'imagination que les Hellènes ont oublié de la déifier; là, à mon avis, est toute la différence entre elles.

Procul, ô procul este, profani,
Conclamat vates, totoque absistite luco (2).

Placez la scène en Grèce et au lieu de *procul*, lisez ἑκὰς, qui en est le strict équivalent, et vous aurez l'explication la moins invraisemblable du nom de la déesse.

Autre question. On traduit ordinairement le mot *Hécatombe* par *sacrifice de cent bœufs;* est-ce bien là le véritable sens? Je sais que Salomon offrit vingt-deux

---

(1) Plutarque, Questions gr ecques. 39.
(2) Œneide, liv. VI, vers 255 et suiv.

mille bœufs lors des fêtes de la consécration du temple et Alexandre, douze milles victimes pour les funérailles d'Ephestion. On pourrait peut-être hésiter à prendre ces chiffres à la lettre ; je me bornerai à faire remarquer que ce furent là des faits tout exceptionnels et déjà bien en-deçà des temps primitifs, auxquels le mot *Hécatombe* paraît remonter. Scipion et Paul Emile ne se montrèrent pas si magnifiques ; le premier n'immola que *cent vingt bœufs* pour son triomphe d'Espagne et le second, *cent* pour son triomphe de Macédoine. « Ce mot *Hécatombe*, dit M. Maury (1), résonnait joyeusement aux oreilles du public et l'on se donna plusieurs fois l'honneur d'annoncer de semblables sacrifices sans avoir cependant cent victimes à offrir au ciel. Voila comment on arriva à étendre le nom d'Hécatombe à un sacrifice d'un nombre de bœufs inférieur à cent et qui même dans certains cas ne dépassait pas douze. Les sacrifices, où un grand nombre de victimes étaient immolées, ne pouvaient être trop multipliés ; outre qu'ils pouvaient porter la disette dans un pays, ils demandaient une richesse en bestiaux que toutes les contrées n'offraient pas. » M. Maury a bien raison ; une ancienne loi de la Grèce mentionnée par Pausanias et dont Elien nous a conservé le texte, défendait de sacrifier les bœufs, bétail alors encore fort rare et en tout temps si utile. « Telle était, dit Cicéron (2), la haute opinion de l'utilité du bœuf, que manger sa chair eut

(1) Maury, Hist. des rel. de la Grèce, t. II, p. 94.
(2) De nat. Deorum, III, 17.

été qualifié de crime. » Pline dit à son tour qu'il était autrefois défendu à Rome de tuer les bœufs. Nous voilà bien loin des sacrifices de *cent* bêtes à cornes, mais je crois que le mot *hécatombe*, qui est fort ancien, puisqu'il se trouve plusieurs fois dans Homère, avait signifié primitivement les *bœufs* d'*Hécate* ou du *sacrifice*; on se rappelle qu'Hécate présidait aux immolations. D'ἑκάτη à ἑκατὸν, la différence est presque nulle.

Voici encore une méprise provenant de la confusion des deux mêmes mots. Thèbes d'Egypte s'appelait ἑκατόμπυλος, c'est-à-dire d'après les Hellènes, la *ville aux cent portes*. En avait-elle cent? Rome n'en comptait que *trente* au temps de Vespasien (1); le mur d'octroi de Paris n'est percé actuellement que de *cinquante-huit* ouvertures (2). Admettons encore les *cent portes* de Thèbes; la Lybie et le pays des Parthes avaient de même deux localités qui s'appelaient *Hécatompyles*: ces deux villes avaient-elles aussi cent portes? A mon avis, ἑκατόμπυλος signifie les *portes d'Hécate* dans le sens des Ἠρίαι πύλαι, qui conduisaient à l'Ἠρία ou cimetière d'Athènes. Diodore nous apprend que près de la grande nécropole du lac Achérusia, qui touchait à Thèbes *Hécatompyle*, se trouvait précisément le temple d'Hécate *la Ténébreuse* (Σκοτίας Ἑκάτης) (3). Un dernier fait : Le nom d'Hécate a donné aussi naissance à celui d'*Hécatésies*, par lequel les Grecs désignaient les distributions de pains et autres aliments qui se faisaient à chaque nouvelle lune dans les carre-

---

(1) Pline, liv. III, ch. IX.
(2) Maltebrun-Lavallée, éd. 1862.
(3) Diod., I, 96.

fours des villes. « Tous les citoyens de Scillunte, dit Xénophon dans son *Anabase*, prennent part à la fête. La déesse fournit aux assistants de la farine d'orge, du pain, du vin, du dessert, une portion des victimes engraissées dans les pâturages sacrés et du gibier. » Voilà les véritables repas d'Hécate, dont les *Hécatésies* n'étaient plus qu'une maigre imitation.

PERSÉE.

« Persona sœpiùs pro *curia*, *parochia*, occurrit. »
DUCANGE.

Voici une nouvelle figure qui, de même qu'Hécate, Médée et Circé, appartient à la famille Œetès. Etudions la d'après la même méthode et en commençant par sa généalogie, comme nous avons fait pour les personnifications précédentes.

Homère fait de Perséis, fille de l'Océan et du *Soleil*, une sœur de Circé ; Apollodore d'Athènes en dit autant et il la présente en outre comme mère d'Œetès (1). Diodore change le sexe ; selon lui, *Persès* est fils du *Soleil*, frère d'Œetès et père d'Hécate. Hésiode fait du même Persès l'époux d'Hécate et Valérius Flaccus, le frère d'Œetès.

Persée était magicien. Il traversait les airs :

Aera carpebat tenerum stridentibus alis.

Il portait ces ailes à ses pieds :

Perseos aerii plantaria,

(1) Apollodore, liv. I, 9.

dit Valerius Flaccus. Dans les *Fêtes de Cérès*, Aristophane lui prête le langage suivant : « Me frayant une route à travers les airs, moi, Persée, je me dirige vers Argos avec la tête de la Gorgone. » Les Latins l'appelaient *Pennifer, Pennipes, Alatus*. Médée, Odin, Holda et enfin nos sorcières du moyen âge, chevauchaient aussi à travers les airs, les unes au moyen d'ailes, les autres sur des balais, Médée sur un char attelé de serpens ailés. Persée avait encore bien d'autres recettes magiques :

Quœre alium tua quem moveant *miracula*,

lui dit Thescelus dans les *Métamorphoses* d'Ovide, et Eryx ajoute :

Et prosternite hunc juvenem *magica* arma moventem.

La plus célèbre de ces armes de Persée était le casque dit d'*Orcus* ou de *Pluton*, qui le rendait invisible. Signalons en passant une ressemblance de plus dans les croyances des anciens. On lit dans le sixième chant des *Nibelungen* : « J'ai entendu parler de nains sauvages qui habitent la caverne et qui portent pour défense la *Tarn-Kappe*. Celui qui la porte sur lui est parfaitement à l'abri des coups et des blessures. Nul ne voit la personne qui en est revêtue. » Cette Tarn-Kappe est exactement la même chose que le casque magique de Persée (1).

---

(1) Qu'était-ce que ce casque d'Orcus ou de Pluton qui rendait invisible et mettait à l'abri des coups ? Peut-être faut-il n'y voir que les réduits souterrains dans lesquels se réfugiaient les populations vaincues et poursuivies. Il semble que cela ressorte du passage des *Nibelungen* que nous avons cité plus haut. Le nom de *Tarn-Kappe* est lui-même à remarquer.

Persée était musicien. Eschyle et Apollodore d'Athènes disent l'un et l'autre que Mercure lui donna une harpe de diamant (1). Un vase peint du cabinet du chevalier Durand le représente tenant d'une main la tête de Méduse et de l'autre, une harpe. Cultivait-il la médecine comme Médée et Circé? Nous n'avons à cet égard aucun renseignement positif, mais seulement quelques indices de plus ou moins de valeur. Apulée raconte dans le troisième livre de ses Florides qu'il y avait près de Carthage des eaux minérales célèbres nommées *Persianæ aquæ*. A Mycènes, ville fondée par Persée lui-même, était une source nommée également περσεία (2) et qui peut-être jouait un rôle dans la médecine du temps. Le département du Puy-de-Dôme a une source dont les eaux, bien que froides au toucher, paraissent être en ébullition ; le lieu se nomme *Aigue-Perse*, équivalent exact de la κρήνη περσεία et des *Persianæ aquæ*. D'après Sozomène, les Egyptiens attribuaient à un arbre qu'ils appelaient *Perséis* la propriété de guérir ceux qui le touchaient (3).

Persée était prêtre. D'après Suidas, ce fut lui qui fit présent aux mages du feu sacré ; à Tarse (Cilicie), on l'adorait comme un dieu, de même que les Thraces finirent par adorer leur prêtre Zamolxis. M. de Hammer l'identifie avec le mage *Bersin*, l'un des fondateurs du culte du feu chez les Perses. D'après Pindare, les

(1) Apollodore, liv. II, ch. IV.
(2) Χρήνη τέ εστι χαλουμένη περσεία (Paus., liv. II, Descript. de Mycènes).
(3) Sozomeni, Hist. ecclés., liv. V.

Hyperboréens l'avaient autrefois admis à leur banquet sacré (1). Hérodote signale dans l'enceinte sacrée de Chemnis (Egypte) une statue de Persée. Pausanias raconte qu'après avoir fondé Mycènes, il *sacrifia le premier* à Jupiter sur le mont Apesas (2). Parmi les degrés d'initiation aux mystères mithriaques, celui du *Persée* (Persei, Persica, gradus Persicus) était un des plus élevés (3).

Tels sont les traits principaux de la figure qui nous occupe; quel en est le sens? Aux yeux d'Ott-Müller et de M. Vœlkher, Persée symbolise la force végétative; MM. Creutzer et Guigniaut voient en lui le *héros du Soleil,* puis, par extension, le soleil lui-même, le germe divin, le bon génie. Pour M. Maury, Persée est « l'eau qui s'élève en vapeur dans le ciel (4). » Il me semble qu'il y a une explication plus simple. Persée est musicien, magicien et prêtre; il est proche parent de Médée, Hécate, Circé et Œetès reconnus déjà comme autant de personnifications du sanctuaire à divers titres. J'ouvre quelques vocabulaires et j'y trouve les mots suivants :

Gaélique,	Pearsa,	PRÊTRE. (Dictionnaire d'Armstrong.)
Anglais,	Parson,	CURE.
Armoricain,	Person,	CURE. (Legonidec-la-Villemarqué.)
Lapon,	Person,	CURE. (Lindalh et Ohrling.)
Latin,	Persona,	CURE. (Ducange.)
Français,	Personnat,	CURE. (Furetière.) (5)

(1) Pindare, Pyth., X.

(2) Ενθα πρῶτον Διι θῦσαι λεγούσιν Περσέα (Paus., II, 15).

(3) Mythologie romaine de Preller, page 762 et suiv.

(4) Hist. des rel. de la Grèce, t. I, p. 235, 425 et 322.

(5) « D'autres donnent ce nom (Personnat) à de simples curés et d'autres à des curés primitifs. (Furetière.) Au même radical se rattachent *Barz*, barde, (Kymrique-Armoricain) les *Parques*, *fatidicæ*

Perseus signifiait donc tout simplement le *prêtre*. Cela admis, tout s'explique. La légende de Persée nous le montre en Tauride, dans l'Asie supérieure, en Argolide, en Assyrie, où Hérodote le fait naître, et enfin en Egypte et en Lybie; rien de plus naturel, puisqu'il y avait des sanctuaires partout. Les anciens lui donnent tour à tour les deux sexes, selon que le point de départ de la légende a été le *prêtre* ou la *prêtresse*. Etienne le géographe dit que la Μιδεία d'Argolide s'appelait aussi *Persépolis* et Eusthate nomme cette ville ἡ πρότερον Περσεώς πόλις. N'est-il pas tout simple que Μιδεία, dont le nom signifie le *centre sacré*, se soit appelée en même temps la *ville du prêtre* ou des *prêtres?* Une autre Persépolis bien plus célèbre était dans l'Asie supérieure la *ville sacrée* par excellence, le siège de la religion et le tombeau des rois; les indigènes la nommaient avec une légère altération du radical *Parsagada* ou *Passagarda*. Hérodote et les autres historiens grecs confondent souvent les Mèdes et les Perses et ils emploient volontiers la première dénomination à la place de la seconde; cette substitution nous étonnera moins, si nous tenons compte de la synonymie primitive de ces deux mots, qui l'un et l'autre ont d'abord signifié le *prêtre* (1). « Les Thraces, dit Hérodote, ne labourent ni n'ensemencent le chemin par où Xerxès fit passer son armée et encore aujourd'hui ils l'ont en grande vénération. »

---

sorores, que Rabelais apppelle les *trois sœurs Parses* (Pantag., liv. III, 50) et enfin *Parsimonia*, vigiles et jeune (Ducange).

(1) *Perseus* et *Persona* paraissent se rattacher au même radical que *Percee*, *Pertuis* et l'allemand *Berst*, crevasse; ne pourrait-on pas y voir un souvenir des hypogées qui furent les premiers temples?

Xerxès était pour les Thraces l'archimage et le souverain pontife de la religion primitive (1) ; l'empressement des Grecs non helléniques à servir la cause de celui qu'ils appelaient le *roi* montre bien qu'ils partageaient ce sentiment. Enfin les Latins étaient fort embarrassés pour expliquer le mot *Persona* (masque de théâtre, rôle, personnage dramatique) et ils le faisaient venir, faute de mieux, d'*à personando*, parce que, disaient-ils, le masque augmente le volume de la voix. L'origine hiératique du théâtre grec et latin étant un fait incontesté, nous ne serons plus forcés d'avoir recours à ces étymologies invraisemblables et il nous suffira de nous rappeler que les prêtres, qui furent les premiers acteurs, s'appelaient eux-mêmes *Personæ*.

PROSERPINE.

Περσεφόνη, περσωφάτα, φερέφαττα.
NOUVEAU THESAURUS.

Nous avons obtenu l'hypogée (Œetès), le sanctuaire *central* (Médée), l'enceinte circulaire (Circé), le prêtre et la prêtresse (Persée et Perséis), le culte et en particulier les cérémonies du sacrifice (Hécate) ; il ne nous manque plus que l'*oracle* pour avoir le sanctuaire com-

(1) Les rois de Perse étaient de véritables prêtres. « Nul ne peut être roi de Perse qu'il ne soit préalablement versé dans la discipline et la science des Mages. » (Cic., De divin., I, 41.) Artaxerxès fut sacré à Pasargade par les prêtres; son frère Cyrus apprit la magie. (Plutarque, vie d'Artax., ch. III.) Xerxès faisait lui-même un sacrifice sur l'*autel du Soleil*, (Plutarque) quand le frère de Thémistocle fut amené devant lui.

plet. Essayons de soulever un dernier voile et voyons si Proserpine ne représente pas cette nouvelle personnification.

Tout le monde connait la légende de son enlèvement. « On raconte, dit Carcinus, que Pluton ravit jadis par de secrètes trames la vierge sacrée et qu'il descendit avec elle dans les *antres obscurs* de la terre (1). » Ceci se passa à Enna, le principal sanctuaire de la Sicile. En dépouillant cette légende de tout ce que l'imagination des anciens y a ajouté, il reste ce fait fort simple et tout vraisemblable que les prêtres d'Enna attirèrent à eux une jeune fille du pays pour en faire une de ces Sibylles qui, comme à Cumes et à Lilybée, annonçaient l'avenir du fond de l'antre prophétique. Deux autres devins célèbres, Trophonius et Amphiaraus, passaient également pour avoir été engloutis sous le sol. Hérophile, qui, d'après Pausanias, fut successivement Sibylle dans cinq sanctuaires, ne disparut pas sous terre; mais elle naquit dans un hypogée du mont Coryx (2). D'après Apollodore d'Athènes, Proserpine ne passait chez Pluton que le tiers de l'année. On sait que les oracles n'étaient pas toujours ouverts au public et que celui de Delphes, par exemple, ne fonctionnait qu'à certaines époques; la Pythie avait des vacances. On connait aussi les fureurs prophétiques des Sibylles;

Bacchatur demens aliena per antrum.

---

(1) Diod., liv. V, 5.
(2) Pausanias, liv. X, 12.

Or, Proserpine avait pour surnoms *Brimô* et *Cotytto,* mots dérivés de κοτέω et βριμάω, qui signifient l'un et l'autre *être en fureur*. Enfin, Lesbos, l'Attique, l'Arcadie, l'Argolide et la Crète disputaient à la Sicile l'honneur d'avoir été le théâtre de l'enlèvement de la jeune vierge. Ces prétentions se comprennent, car le fait a pu se répéter partout où il y avait un oracle souterrain.

La forme du nom de Proserpine est double en grec. Nous avons d'une part περσεφόνη, περσεφόνεια, περσεφόνα, περσέφασσα, περσωφάτα, et d'autre part φερσέφασσα, φερσέφαττα, φερέφαττα. Ces deux formes sont également précieuses pour nous. Les variantes de la première série, qui contiennent περσεῦς et φωνή (1) ou φημί, signifient la *voix du prêtre* et les *paroles fatidiques du prêtre*. Les mots de la seconde série ne renferment plus l'élément περσὲυς, mais à sa place φέρω, *porter* et ils doivent se traduire littéralement par *porte-paroles*. « Dans le principe, dit M. Maury (2), les consultânts recevaient même les oracles scellés. La personne, qui interrogeait l'oracle, remettait au prophète la tablette sur laquelle elle avait inscrit sa demande et cette même tablette lui était remise ensuite portant la réponse. » Le prêtre ou la prêtresse chargés de ce message s'appelaient à l'époque hellénique *Thesmophore* et *Théologue* et plus anciennement, à mon avis du moins, φερέφαττα ou φερσέφαττα (3).

---

(1) On ne manquera pas de me rappeler la différence de l'o à l'ω dans φωνή et Περσεφόνη ; à mon tour je renverrai à Burnouf (art. dialectes).
(2) Maury, Hist. des relig. de la Grèce, t. II, p. 516.
(3) Φαττα n'est ici que le *fatum* et *fata* des Latins.

Les Latins disaient *Proserpina* au lieu de *Perséphonè*; *Pina* se retrouve avec le sens de *voix* dans le grec πιναχίον, tablette pour inscrire les *voix* et dans le latin *opinari*, donner sa vòix. *Pros* au lieu de *Pers* est une métathèse qui se retrouve dans *Prosa*, nom d'une des deux *Carmenta*, dans *Prosiciæ*, prémices des sacrifices (la *part des prêtres?*) et enfin dans *Prose*, chant d'église qui étant à la fois rimé et rhytmé quant au nombre des syllabes, n'a jamais pu être confondu avec ce que les anciens appelaient *Soluta oratio*.

Voilà mon explication ; en voici d'autres ; le lecteur choisira. La plupart des Hellènes décomposaient Περσεφόνη en φέρω et φόνος (j'apporte le meurtre) ou en πέρσῶν et φονὲυς, (meurtrière des Perses). Etymologies toutes de grammairien et qui ne reposent sur aucune donnée rationnelle ou historique. Cléanthe voyait dans Perséphone l'esprit vivifiant qui pénètre les fruits de la terre; Théopompe cité par Plutarque en faisait l'image du printemps. D'après Eusèbe et Porphyre, Pluton était le Soleil et Perséphone la vertu des semences cachées dans la terre. Cicéron la convertissait en symbole de la *semence du blé*. Pour Varron, Proserpine était *la Lune*; des philosophes plus subtils encore voyaient en elle l'image de l'âme séparée du corps et descendant aux enfers. Parmi les modernes, Spanheim décompose περσεφάτα en *persépha-atta*, qui, d'après lui, aurait signifié *porte-flambeau*. M. Maury s'exprime à son tour de la manière suivante (1) : « L'enlèvement de Proser-

---

(1) Maury, Hist. des relig. de la Grèce, t, I, page 476.

pine, qui cueille des fleurs, fait sans doute allusion à la chute des graines qui tombent des fleurs de la prairie dans le sol (1). » Et ailleurs : « Proserpine représente les germes des céréales lorsqu'ils sont placés dans la profondeur du sol ; elle personnifie donc la germination. » Comme on le voit, étymologies et explications ne manquent pas. Si les plus simples sont les meilleures, on me permettra d'avoir quelque confiance dans celle que je propose.

---

(1) Maury, Hist. des relig. de la Grèce, t. I, p. 166.

TROISIÈME PARTIE.

LES SANCTUAIRES.

« L'école exclusivement hellénique des Welcker, des Lobeck, voulant expliquer la Grèce par la Grèce seule est finie. La Grèce doit être expliquée par tout l'ensemble de la race à laquelle elle appartient. » Ernest RENAN.

Nous avons retrouvé tantôt dans des textes positifs, tantôt sous des personnifications, les divers éléments du culte primitif. Procédons maintenant par voie de synthèse et cherchons à reconstituer, d'après les témoignages historiques arrivés jusqu'à nous, quelques-uns des principaux sanctuaires de l'antiquité. Un ou deux de ces lieux sacrés nous présenteront la presque totalité des caractères que nous avons énumérés ci-dessus. Ailleurs nous trouverons moins, mais ces faits sont si anciens et nous avons si peu de renseignements sur certains pays que nous ne devrons pas nous étonner de ces lacunes. Commençons par la région pontique, qui paraît avoir été le foyer et le point de départ de la religion primitive.

COLCHOS.

On trouve à Colchos : 1° Le culte des deux grandes divinités primitives, Apollon et Diane.

Sunt in eo fueruntque diu delubra Dianæ (1).

« Ce fut dans ce moment, dit Diodore (2), que les Argonautes abordèrent la nuit en Colchide tout près du temple du *Soleil.* » 2° Le Bois sacré. La Colchide faisait partie du pays des *Cimmériens.*

Quas nemus umbrosum secretaque silva tegebant (3)

dit Ovide en parlant de Colchos. 3° Le culte des arbres. Je ne m'arrêterai pas sur ce point de détail que j'ai discuté ailleurs (4) à propos du double sens de μῆλον, pomme et μῆλον, brebis. 4° L'hypogée, le sanctuaire central et l'enceinte circulaires personnifiés par les Hellènes dans Œetès, roi du pays, et ses filles Médée et Circé. D'après Apollonius, une localité de Colchide s'appelait la plaine Circéenne (πεδίοιο κιρκαιοίο). 5° Le prêtre-poète, magicien et médecin représenté par Médée, Circé et Hécate. 6° Le sacrifice humain. Œetès immolait tous les étrangers. 7° Le culte du taureau. Je me bornerai à rappeler les deux taureaux *aux pieds d'airain*, animaux qui lançaient le feu par les narines et vrais pendants du Moloch tauricéphale de la vallée de Tophet.

LA TAURIDE.

La Tauride nous offre : 1° Le culte des divinités pri-

(1) Ovide, Héroid., epist. XII. — (2) Diodore, IV, 46. — (3) Ovide, Métam., liv. VII. — (4) Du culte des arbres chez les anciens, page 25.

mitives. « Là est, dit Diodore (1), le lieu de naissance de Latone, ce qui explique pourquoi les insulaires vénèrent particulièrement *Apollon.* » Le culte de *Diane Taurô* est assez connu pour qu'il suffise de le rappeler en passant. 2° Le sanctuaire circulaire. « On voit aussi dans cette île, dit le même historien (2), une vaste enceinte consacrée à Apollon, ainsi qu'un temple magnifique de forme *ronde* et orné de nombreuses offrandes. » 3° Le prêtre-poète et musicien. Diodore ajoute dans le même paragraphe : « Ils sont tous pour ainsi dire les prêtres de ce Dieu (Apollon) ; chaque jour ils chantent des hymnes en son honneur… Les habitants sont pour la plupart des joueurs de cithare, qui célèbrent sans cesse dans le temple les louanges de Dieu en accompagnant le chant des hymnes avec leurs instruments. » 4° Le sacrifice humain. « C'était une coutume établie chez les barbares de sacrifier à Diane Taurique tous les étrangers qui abordaient ces parages. C'est là que dans la suite Iphigénie établie prêtresse de cette déesse, lui sacrifiait tous les captifs (3). » 5° Le zôomorphisme. Malgré l'absence de textes positifs, il me semble qu'on ne peut guère nier qu'Artémis Taurô ait été une des divinités de la période fétichiste. Ajoutons, pour compléter ces indices, que la Tauride était comprise dans la zone *Cimmérienne,* dénomination qui semble revivre dans celle de *Crimée* que la Péninsule porte aujourd'hui. Rappelons aussi que d'après Diodore, était *Persès*, père

(1) Diod., liv. II, 47.
(2) Ibid.
(3) Diod., IV, 44.

d'Hécate et aïeul de Médée et de Circé, était roi de ce pays.

TROIE.

Nous trouvons dans la Troade : 1° La forêt sainte représentée par le mont *Ida* et le Bois sacré d'Apollon Sminthée. 2° L'antre prophétique. Pausanias nous apprend que le mont Ida était plein de cavernes et que la sibylle Hérophile habita Erythré, bourgade sur le flanc de cette montagne. Ce *manteion* était-il le même que celui que Tertullien appelle l'*oracle de Sarpédon?* Cela est vraisemblable ; car, la Grèce mise à part, nous n'avons guère trouvé jusqu'à ce moment qu'un sanctuaire par province, et si la Grèce en avait davantage, c'est que les moindres subdivisions de ce pays renfermaient souvent des populations de races et de religions différentes. Nous connaissons par les poètes la prophétesse Cassandre et le devin Hélénus ; enfin la Troade est aussi la patrie de *Ganymède*, fils de Tros (1). 3° Le culte des eaux. Le Scamandre avait, nous l'avons vu, un prêtre spécial. 4° Le culte du taureau. Ilus fonda Ilium dans un lieu, où s'arrêta un bœuf qui l'avait guidé jusqu'alors, légende que nous avons retrouvée à

(1) Nous ne connaissons ces faits que par les écrivains Hellènes, qui y ont introduit partout leur système de personnifications. Apollodore d'Athènes fait du Scamandre l'époux de la nymphe *Idæa*, le père de *Callirhoé* et l'aïeul de *Ganymède*, trois personnages dont les vrais noms sont le *bois sacré*, la *belle source* et le *prêtre de l'antre prophétique*. Thucydide dit en termes positifs (liv. II, 15) que *Callirhoé* était le nom d'une source d'Athènes, dont les eaux servaient dans les ablutions. La Laconie nous offre un exemple de personnifications semblables. Pausanias raconte au début de son 5e livre que *Lacédémo* était fils de la nymphe *Taygète* et mari de *Sparté*, fille d'*Eurotas*.

Thèbes et dans le pays des Opiques .Polybe raconte (1) qu'avant de passer en Italie, les Locriens devaient chaque année envoyer à Troie cent jeunes filles, sans doute pour être dévorées par cet autre Minotaure.

La guerre de Troie est-elle un fait réel? Hérodote en doute; Dion Chrysostôme le nie et de même M. Maury. Le savant académicien explique par les mythes de Cybèle et d'Atys les noms de Pâris, Anchise, Enée et Ascagne (2). Il dit ailleurs (3) : « Hélène, cette épouse de Ménélas, dont l'enlèvement fut la cause du siége de Troie, semble n'avoir pas été une personne plus réelle qu'Achille ou son époux; déesse de la beauté humaine, analogue à Aphrodite, elle personnifiait vraisemblablement la lune. » M. Maury, on le sait, voit partout des déesses lunaires; mais j'ai déjà combattu ce système, et je me bornerai pour le moment à rappeler qu'en général la critique moderne n'attribue pas plus de fondement historique aux légendes du cycle de Troie qu'aux *Nibelungen* et au *Roman de Brut*. Comment, par exemple, la fille d'un petit roi de Mycènes devint-elle grande prêtresse de Tauride? N'est-il pas singulier que le nom du guerrier, qui mit Troie en *feu* (Πύρρος) soit justement un dérivé de πῦρ, feu? Est-ce par une simple coïncidence qu'Ulysse, le voyageur par excellence, s'appelait en grec Ὀδυσσευς, mot qui renferme ὁδὸς, chemin? Achille était roi des Molosses, c'est-à-dire des peuples de Dodone. Les Hellènes l'appelaient

(1) Polype, liv. XII, frag. VII.
(2) Hist. des relig. de la Grèce, t. III, p. 116.
(3) Même ouv., t. I, p. 505.

Πηληιάδης, mot qu'ils traduisaient par *fils de Pelée,* et que malgré la différence de l'η à l'ε, j'aimerais mieux traduire par *fils de la* Πέλεια ou *prêtresse* de Dodone. L'antiquité nous offre plusieurs exemples de guerriers nés dans de semblables conditions. Romulus était fils d'une Vestale. D'autre part on lit dans l'Enéide :

> Stabat in egregiis Arcentis filius armis
> Insignis facie, genitor quem miserat Arcens
> *Eductum Martis luco* (1).

Et de même Pandare et Bitias :

> Quos *Jovis* eduxit *luco* silvestris Hiera (2).

De même encore Virbius, fils d'Aricie, avait été élevé dans le bois sacré d'Egerie (3). La légende d'Achille s'accorde très bien avec cette origine religieuse. Il se nommait *Œacide* et passait pour descendre d'Αἶακος, juge des enfers. Sa mère le plongea dans une de ces fontaines sacrées auxquelles les anciens attribuaient des vertus miraculeuses. Il se réfugia chez *Lycomède* (le prêtre du Bois sacré) et y vécut non pas avec les filles du prince, mais au milieu des prêtresses. Une chose me frappe dans l'Iliade. Les mœurs y sont bien à moitié sauvages, comme elles devaient l'être encore à Athènes peu de temps avant Pisistrate et comme elles n'ont jamais en quelque sorte cessé de l'être dans le reste de la Péninsule (4), mais on ne trouve plus,

---

(1) Œneide, IX, 381.
(2) Ibid., 673.
(3) Ibid., VII, 763.
(4) Thucydide dit d'une partie des Etoliens : « La langue de ces peuples est fort difficile à comprendre et ils ne vivent, dit-on, que de chair crue. » (Thucyd., liv. III, 94.)

pour ainsi dire, dans ce poème aucune trace de la religion primitive, qui au contraire se révèle presque dans chaque hémistiche de Virgile. A mon avis, l'Iliade est bien moins antérieure aux Pisistratides qu'on ne le suppose généralement.

DODONE.

Dodone nous offre : 1° Le culte des eaux. L'Achélous était fleuve *prophétique*. Servius signale dans cette localité une source qui annonçait l'avenir par le bruissement plus ou moins fort de ses eaux ; peut-être était-ce celle de l'Achélous lui-même. Dodone était en outre entouré de marais qui, d'après M. Maury (1), « présentaient une image fidèle des marais du Styx et de l'Achéron. » 2° Le culte des arbres. Un ancien signale à Dodone l'ἱερά του θεοῦ φηγός, sur lequel les fameuses colombes étaient censées perchées. 3° Le Bois sacré. C'étaient là que se trouvaient les carillons, dont nous avons parlé déjà ; ce bois existait encore au temps de la ligue des Etoliens, qui y commirent un sacrilége (2). 4° L'oracle. Cet oracle passait pour le plus ancien de la Grèce, et de là peut-être vient le nom de *Thesprotide* (la première terre des dieux) que portait la contrée. 5° Le collége des prêtresses, qui avaient à leur tête les Πέλειαι. Les autres traits manquent, mais il est facile d'en rétablir quelques-uns, tels, par exemple, que le sacrifice humain, qui fut de tous les pays et l'antre sacré, qu'a dû posséder aussi Dodone, puisque

---

(1) Maury, Hist. des relig. de la Grèce, t. I, p. 26.
(2) Polybe, liv. VII, frag. XI.

les anciens plaçaient là une des principales entrées des enfers.

DELPHES.

On trouve à Delphes : 1° Le culte des eaux. La fontaine Castalie était à la fois prophétique et inspiratrice. 2° Le Bois sacré. Pindare dit que Pyrrhus vint mourir dans *le très ancien bois sacré* de Delphes (1). La ville s'était d'abord appelée Λυκώρεια. Pausanias raconte qu'au temps du déluge de Deucalion, les habitants de la Phocide guidés par les hurlements des *loups*, se réfugièrent sur les sommets du Parnasse et y fondèrent *Lycorée;* je traduis tout simplement ce mot par *montagne du Bois sacré* (2). 3° L'antre sacré. L'*antre Corycien* touchait à Delphes. 4° Le puits méphitique et l'oracle. Je n'ai pas besoin de revenir ici sur ces faits présents à la mémoire de tout le monde. 5° L'enceinte. Etait-elle circulaire? Pausanias se borne à l'appeler « ὁ ἱερὸς περίβολος τοῦ Ἀπόλλωνος. » 6° La position centrale. Nous avons vu que Delphes était à la fois l'*ombilic* de la Grèce et du monde entier. 7° Un corps sacerdotal nombreux voué à la poésie et à la musique. Les oracles se rendirent longtemps en vers ; Delphes avait des concours de joueurs de harpe qui chantaient les louanges d'Apollon. « Très vraisemblablement, dit M. Maury (3), plusieurs des cantiques que dans le sanc-

(1) « ἔνδον ἄλσει παλαιτάτῳ. » (Néméennes, VII.

(2) Certains Grecs disaient ὦρος pour ὄρος montagne ; les Hellénistes voient là une forme dorienne : j'y vois tout simplement une de ces variantes de prononciation, comme la France en offre encore aujourd'hui tant d'exemples.

(3) Maury, Hist. des relig. de la Grèce, t. I, page 241.

tuaire de Delphes on faisait entendre en l'honneur d'Apollon et des muses remontaient à ces premiers âges. » 8° Un collége de prêtresses. Nous avons d'abord la *Pythie;* Cicéron parle des *vierges blanches* de Delphes (1), mais il est possible qu'il ne faille entendre par ce mot que les vierges des anciens temps, Hyperoché, Laodicé et Antonoé qui, d'après Hérodote, vinrent au secours du temple dans une circonstance critique, sous les noms d'Hyperochus, Laodocus et Antonous. 9° Le culte de la grande divinité primitive, Apollon, auquel le sanctuaire était dédié.

LÉBADÉE.

Nous trouvons à Lébadée : 1° L'antre prophétique dit de *Trophonius*. 2° La fontaine Hercina, dans laquelle devaient se purifier ceux qui venaient consulter l'oracle. 3° Le Bois sacré. Ce bois était situé, d'après Pausanias (2), au-dessous de l'antre de Trophonius. 4° La position centrale. Hérodote dit que beaucoup de villes Pélasgiques changèrent de nom (3). Lébadée s'était d'abord appelée Μιδεία, comme nous l'avons dit plus haut.

ARGOS, MYCÈNES, LERNE ET MIDEIA.

Strabon place Mycènes à cinquante stades (9 kilom.) d'Argos. Lerne était, d'après Pausanias, à quarante stades de la même ville. Nous savons d'autre part que dans ce coin du Péloponnèse se trouvait un lieu nommé

---

(1) *De Divinatione*, liv. I, 37.
(2) Pausan., IX, 39.
(3) Hérod., liv. I, 57.

Μιδεία et aussi qu'Homère Virgile ont donné, l'un à Argos et l'autre à Mycènes, les épithètes de μέσον et *mediæ*. Je crois que ces quatre localités faisaient partie d'un seul et même Champ sacré, dont l'ensemble s'appelait Μιδεία, c'est-à-dire le *centre* ou bien encore, comme nous l'avons vu plus haut, *Persépolis* (la ville des prêtres). Notons bien qu'Hérodote place un des temples d'Argos à quarante-cinq stades de cette ville (1). Ce Champ sacré aurait eu de cette façon trois ou quatre lieues dans son plus grand diamètre ; nous en trouverons d'aussi vastes.

La *Mideia* nous offre : 1° Le culte des eaux. Nous avons déjà mentionné à Mycènes la περσεία κρήνη ; à quinze stades de cette ville se voyait une autre source nommée *Eleutheria*, dont se servaient les prêtres pour les expiations secrètes. Lerne avait une fontaine dite d'*Amphiaraus* et l'étang *Alcyonie*, où l'on plaçait l'enlèvement de Proserpine par Pluton et la descente de Bacchus aux enfers à la recherche de Semélé. Pausanias nous apprend que des fêtes nocturnes étaient célébrées chaque année autour de l'étang Alcyonie.

2° Un souvenir plus ou moins vague du culte des arbres. L'Amymone, un des ruisseaux qui formaient le marais, dont nous venons de parler, avait sa source au pied d'un platane, sous lequel, disait-on, était née la fameuse hydre de Lernes. Mais je pense qu'il y a encore ici une méprise produite par la ressemblance des mots ὕδρα, nom du monstre et ὕδωρ, *eau*, d'où *hydro-*

---

(1) Her., liv. I, 31.

fuge, hydromel, hydrophobe, etc. La partie basse de l'Argolide était en effet sillonnée par une foule de cours d'eau et très marécageuse. Les habitants du pays voulurent sans doute dessécher ces terrains improductifs et malsains, mais l'eau reparaissait toujours; de là l'*hydre aux cent têtes*. Les habitants de Lerne avaient bien raison de dire que ce monstre était né au pied du fameux platane, puisque c'était précisément là que l'Amymone prenait sa source. Me dira-t-on que ces dessèchements de marais ne remontent pas à une époque aussi ancienne? J'invoquerais dans ce cas les travaux hydrauliques des Egyptiens et les traditions des Grecs eux-mêmes. Pausanias raconte que le roi Eurotas endigua le cours d'eau qui porte son nom (1). La légende d'Hercule présente plusieurs faits du même genre. Ce héros, personnification de l'activité des premiers peuples sous toutes ses formes, nettoya l'étable d'Augias en y faisant passer le Pénée, creusa un canal dans la vallée de Tempé pour l'écoulement des eaux de cette même rivière et exécuta d'importants travaux autour du lac Averne (2).

3° Le Bois sacré. Hérodote raconte que Cléomènes fit brûler dans le *Bois sacré* d'Argos un certain nombre d'Argiens qui s'y étaient réfugiés (3). Nous trouvons à Lerne un autre Bois sacré planté de platanes et qui renfermait les statues de Déméter Prosymne, de Dionysos et d'Aphrodite.

---

(1) Pausanias, liv. III, 1.
(2) Diod., liv. IV, 18 et 22.
(3) Hérod., liv. VI, 80.

4° Une enceinte de pierres située, d'après Pausanias, à Lerne (περίβολός λίθων).

5° Le feu sacré. Pausanias nous apprend que les Argiens allaient le chercher pour les solennités Lernéennes au temple d'Artémis Pyronia. Ces fêtes *Lernéennes* célébrées par les *Argiens* sont une preuve de plus de l'unité du sanctuaire.

6° Le culte des divinités primitives. Artémis avait deux temples à Argos et un troisième sur le mont Artémisium, qui dominait la ville. Apollon y avait également deux temples, dont l'un sous le titre d'Apollon Λύκιος ou du Bois sacré.

7° L'existence de prêtresses. Un des chapitres de Thucydide commence ainsi (1) : « La quinzième année, Chrysis étant prêtresse à Argos depuis quarante-huit ans, Œnésius étant éphore à Sparte, etc. » Les femmes étaient en grand honneur à Argos. Sous la conduite de Télésilla, prêtresse, guerrière et poète, elles défendirent la ville contre Cléomènes. Une fois chaque année, elles s'habillaient en hommes et les hommes prenaient des vêtements de femmes (2).

8° L'oracle. Pausanias raconte que de son temps encore la prêtresse d'Apollon Διραδιώτης subissait une fois par mois la fureur prophétique et qu'alors elle

---

(1) Thucydide, liv. III, pag. 2.

(2) Après avoir tiré des coups de fusils pendant toute la nuit du 31 décembre au 1er janvier, les jeunes garçons de Villeneuve-d'Amont (Doubs) se présentent le lendemain dans les maisons avec un balai et un arrosoir ; n'y a-t-il pas là un dernier vestige de quelque coutume analogue à celle d'Argos ?

annonçait l'avenir à tous ceux qui venaient la consulter. L'oracle était dans le Λυκεῖον d'Argos.

9° Un souvenir du zôomorphisme. Voici un passage d'Hérodote qui à mon avis n'est pas susceptible d'une autre interprétation (1). « Enfin il (Clisthènes de Sicyone) changea les noms des tribus de Sicyone, afin que celle des Doriens n'eussent pas dans cette ville le même nom qu'elles avaient à Argos et par celui qu'il leur donna, il les couvrit de ridicule ; car de Hys et Onos, auxquels il ajouta la terminaison *atai*, il fit les *Hyates*, les *Onéates* et les *Chœréates* (2). » On sait que ὗς et χοῖρος signifient porc et ὄνος, âne ; au temps de Pausanias, l'Argolide avait encore le bourg d'Ὕσιαι et celui des Ἀσιναῖοι. On me dira peut-être que ces noms ne cachent que des faits de la vie rustique ordinaire, mais Clisthènes était Dorien ; il haïssait les Argiens et Hérodote lui-même nous apprend qu'il fit à Sicyone diverses réformes *religieuses*, dont la principale dut être l'abolition du culte des animaux. Nous avons déjà retrouvé dans la Grèce même quelques faits de zôomorphisme et Pausanias dit avoir vu au bourg de Βοιαὶ (Laconie) les débris des temples des dieux *cornigères* Serapis et Isis. Pourquoi l'Argolide n'aurait-elle pas eu aussi ses animaux sacrés?

10° Le centre sacré. Il me suffira de rappeler le nom de Μιδεία et l'épithète de *centrale* donnée par les poètes aux deux villes de Mycènes et d'Argos.

11° Le corps sacerdotal primitif. Persée, qui en est

(1) Hérod., liv. V, 68.

(2) *Hyates, Chœréates* et *Onéates* signifient *Oreilles de porcs* et *Oreilles d'ânes*.

la personnification, était magicien et musicien en même temps que prêtre. La prêtresse Télésilla avait composé diverses poésies; les Argiens avaient, d'après Pausanias, des poèmes qu'ils nommaient τας μεγάλας ἠοίας. Lors de la reconstruction de Messène par Epaminondas, les *modes* Argien et Béotien furent suivis dans les cérémonies religieuses à l'exclusion de tous autres. Les musiciens Lasus, Sacadas et Aristonicus étaient originaires d'Argos.

12° Les hypogées. Toute cette partie du Péloponnèse abondait en cavernes. « A partir de Nauplie, dit Strabon (1), sont des cavernes avec des labyrinthes qui passent pour l'œuvre des Cyclopes. » Pausanias signale à Mycènes un labyrinthe souterrain (ὑπογαια οικοδομήματα) dans lequel, disait-on, Atrée avait autrefois caché ses trésors. Pour expliquer le nom de *Mycènes,* les anciens prétendaient que Persée avait laissé tomber en cet endroit la garde de son épée (μύκης) ou qu'en arrachant un champignon (également μύκης), il avait fait jaillir une source qui le détermina à fonder une ville en cet endroit; on ne saurait pousser plus loin la puérilité. Malgré la différence du κ au χ, le nom de Mycènes (μυκῆναι) vient tout simplement de μυχὸς, *lieu secret, enfoncement* et par conséquent *hypogée.* Mycènes partagea probablement plus tard le sort d'une partie de l'Argolide et elle tomba aux mains des Doriens, car elle se déclara contre les Mèdes, fait pour lequel les Argiens la détruisirent de fond en comble.

---

(1) Strabon, Dübner-Müller, page 317.

Faisons maintenant une rapide contre-épreuve. Sparte, la vraie capitale des Hellènes, est à peu de distance d'Argos et son histoire nous est bien mieux connue que celle de cette dernière cité. Or, j'ai beau consulter mes souvenirs et relire avec soin tout ce qui a été écrit par les anciens sur cette ville, je ne trouve rien ou presque rien des caractères que nous venons de rencontrer en si grand nombre à Argos.

LE MONT IDA.

On trouve au mont Ida ou Psiloriti : 1° Le Bois sacré. Le nom même de la montagne en fait foi.

2° Le culte des arbres et celui des eaux. A Gortyne, au pied de l'Ida, on voyait au bord d'une fontaine un platane, sous lequel, disait-on, Jupiter avait eu commerce avec Europe. Pline attribue je ne sais plus quelle propriété merveilleuse à un saule situé à l'entrée de la *Caverne de Jupiter*. Au temps de Pline, on ne comprenait plus guère les faits de dendrolâtrie et chacun expliquait à sa manière la vénération dont jouissaient encore certains arbres de la part des populations des campagnes.

3° L'antre sacré. Jupiter naquit dans une caverne du mont Ida. Diodore ajoute : « L'antre du mont Ida, où le dieu a été nourri, est également un lieu sacré, ainsi que les prés qui l'entourent (1). » Cette caverne s'appelait l'antre de Dictée ; Aratus la place au milieu d'un bois odorant. Cotovic décrit avec beaucoup de

(1) Diodore, V, 70.

détails un hypogée du mont Psiloriti qu'il avait visité lui-même, hypogée qui de son temps avait encore deux mille pas de longueur. Une des salles était voûtée et portait à son sommet un énorme anneau de fer de destination inconnue ; les Italiens appelaient cette salle *la Chapelle* (1). Une autre chambre se nommait *le Portique* (2). Cotovic pense que ce vaste souterrain fut une carrière qui servit à construire la ville de *Gortyne*, ou selon d'autres, de *Gnosse*. Je serais plutôt de l'avis des Candiotes, qui, d'après Cotovic lui-même, plaçaient là le labyrinthe (2), ou pour mieux dire, je pense que les choses se passèrent au mont Ida comme à Mycènes (3) et à Rome, et que dans ces trois localités les carrières servirent à double fin. A coup sûr les prêtres de Rome n'ont pas plus dédaigné le titre de *pontifices* que d'autres celui de *forgerons*, et pour construire les ponts et autres édifices, il fallut divers matériaux que les catacombes ont bien pu fournir. La situation au mont Ida de la carrière décrite par Cotovic, ces deux salles nommées *la Chapelle* et *le Portique*, enfin la tradition Candiote et la certitude que nous avons de l'existence en Crète d'un labyrinthe qu'on ne retrouve pas ailleurs dans l'île, toutes ces raisons me font regarder le souterrain du Psiloriti comme ayant été l'antre fameux consacré par la religion des anciens.

---

(1) « Locum Capella (quasi sacellum) Itali indigitant » Cotovicus, Itinerarium Hierosolom. et Syriacum, Antwerp., 1619, page 76.

(2) « *La Loza* (quod Porticum sonat) vocatus. » (Ibid). « Quem vulgus credit labyrinthum » (Ibid).

(3) On vient de voir que les hypogées d'Argolide passaient pour l'œuvre des Cyclopes, grands bâtisseurs, comme on le sait.

4° Le culte du taureau. Qu'était-ce que le Minotaure, monstre moitié homme et moitié taureau, sinon, comme nous l'avons vu, un autre Moloch? Les Crétois paraissent l'avoir appelé *Talos,* forme adoucie de Ταῦρος. M. George Perrot, qui a visité l'île, dit au sujet de cet étrange personnage (1) : « Il est probable que la grotte (celle de Melidhoni au pied de l'Ida) était autrefois consacrée à cet homme de *bronze,* à ce *Talos*, vieille divinité crétoise, qui joue un assez grand rôle dans le cycle de Minos. Les sacrifices humains paraissent, à une époque très reculée, avoir été en usage dans l'île de Crète, comme dans plusieurs parties de la Grèce et quelques traits de la légende de Talos donnent lieu de croire que ce dieu en particulier recevait de telles offrandes. » Voilà bien, ce me semble, le Minotaure qui, après avoir été adoré vivant, comme le bœuf Apis, a pu plus tard être coulé en bronze comme les taureaux de Colchos, de Phalaris et des Cimbres et de même que Moloch, recevoir plus ou moins la forme humaine. Le caractère sacré du Minotaure une fois admis, la légende de Pasiphaé, sans cesser d'être odieuse, cesse de paraître aussi absurde. A l'époque zôolatrique, la religion admettait ce monstrueux commerce de la femme avec les animaux sacrés. On sait que le bouc était adoré à Mendès : « Il arriva, dit Hérodote (2), pendant que j'étais en Egypte, une chose étonnante dans le nome Mendésien ; un bouc eut *publiquement* commerce avec une

(1) Revue des Deux-Mondes. L'Ile de Crète, par M. Georges Perrot, 15 février 1564.
(2) Hérod., II, 46.

femme. » Même fait encore dans l'*Ane d'or* d'Apulée, mais ici l'animal n'apparaît plus avec un caractère sacré, et la Thessalienne, qui reçoit devant tous ses infâmes caresses, avait été antérieurement condamnée par la justice du pays (1). Le nom de Pasiphaé (πασι-φαὴς, manifeste, public) exprime lui-même qu'en Crète comme à Mendès, l'acte avait lieu *publiquement*.

5° Le sacrifice humain. Les Athéniens devaient envoyer à des époques fixes en Crète un certain nombre de jeunes garçons et de jeunes filles destinés à être dévorés par le monstre, c'est-à-dire à être offerts en sacrifice selon le rite épouvantable de Tophet et autres lieux.

6° Le corps sacerdotal presque complet. Le prêtre forgeron et magicien y est représenté par les Dactyles Idéens (2); Minos et Rhadamanthe figurent le prêtre législateur et justicier. Pausanias cite parmi les neuf Curètes Ἰάσιος et Παιωναῖος. Ἰάσιος (Ἴασις, guérison) est le prêtre-médecin; Παιωναῖος (παιαν, hymne) est le prêtre-poète; un autre Curète s'appelait *Epimède*. Diodore dit que les Dactyles habitaient « les lieux boisés et

(1) Cette coutume a donné naissance à l'ignoble dicton: *L'as te f...* Peut-être la Crète adora-t-elle aussi l'âne. D'après M. G. Perrot, un village du mont Ida porte les quatre noms de Palæopolis, Argyropolis, Gaidouropolis et Samaropolis; voilà des noms bien sonores et qui attestent l'importance ancienne du lieu. *Gaidouropolis* signifie, d'après M. Perrot, la *ville des ânes*, et à mon avis, la *ville de l'âne*: le même honorable écrivain traduit *Samaropolis* par la *ville des bâts*. *Saume* signifiant *ânesse* en vieux Français et *Somaro* voulant dire *âne* en Italien, je crois que *Samaropolis* avait le même sens que *Gaidouropolis*. Rappelons en passant les *Onéates* d'Argolide, les Juifs adorateurs de l'*âne* et les fameuses *Fêtes de l'âne* au moyen-âge.

(2) Diod., V, 64.

abrupts (1); » tel était bien le séjour ordinaire des prêtres primitifs.

8° La position centrale. Diodore signale l'*Omphalion* de la Crète; Strabon place le mont Ida au centre même de l'île (ἐν μέσῳ τῆς νήσου).

ENNA.

Nous connaissons peu l'intérieur de la Sicile. On trouve cependant à Enna : 1° Plusieurs bois sacrés (2). 2° Le lac Pergus ou Pergusa. 3° L'antre sacré, par où Pluton vint ravir Proserpine. 4° Le culte de Cérès, une des principales divinités de la seconde époque. « Telles étaient alors, dit Cicéron parlant de cette déesse, la sainteté et l'ancienneté de son culte qu'en partant pour cette ville on croyait aller visiter, non le temple de Cérès, mais Cérès elle-même. » 5° La position centrale. Callimaque dit dans son ode à Cérès qu'Enna « est au milieu de la plus belle des îles. » D'après Diodore, on appelait cette localité l'Omphale de la Sicile. « Ce lieu, dit à son tour Cicéron (3), est regardé comme l'Ombilic de la Sicile, dont il occupe le centre. »

CUMES.

Nous trouvons à Cumes : 1° Le culte des eaux. Le lac Averne était consacré à Proserpine; Cumes avait aussi, d'après Strabon et Pline, un lac Achérusie. Au rapport de Tite-Live, les eaux thermales de cette loca-

(1) Diod. V, 65.
(2) « Quam circà lacus lucique sunt plurimi... enim propter est Spelunca quædam. » (Ciceron, Verrine IV°).
(3) Ciceron, Verrine IV°.

lité furent longtemps célèbres ; c'est assez dire que la religion les prit d'abord sous sa protection. « Là, dit Lucrèce, des fontaines exhalent sans cesse en fumée la chaleur de leurs ondes (1). » Pausanias ajoute que ces eaux étaient si chaudes qu'elles détruisaient en peu d'années les tuyaux de plomb qui les conduisaient. Enfin Strabon voit le Styx dans un des cours d'eau qui alimentaient le lac Averne.

2° Le bois sacré.

Jam subeunt Triviæ lucos...
Nec te
Nequidquam lucis Hecate præfecit Avernis.

Cumes, on se le rappelle, était le pays des Cimmériens d'Italie, ou en d'autres termes, des prêtres qui habitaient les profondeurs des forêts saintes.

3° Le gui sacré.

Latet arbore opacâ
Aureus et foliis et lento vimine ramus.

4° L'antre prophétique. Tout le monde connait la description qu'en a faite Virgile. D'après Milson, qui visita ces lieux au siècle dernier (2), l'antre de la Sibylle avait à cette époque dix pieds de largeur sur douze en hauteur ; la profondeur était de quatre cents pas.

5° L'antre méphitique, par où Enée descendit aux enfers. On sait que Virgile l'a décrit également.

6° La grande prêtresse. Il suffira de rappeler la

---

(1) Lucrèce, liv. VI. vers. 764.
(2) Milson, Voyage d'Italie, t. II. p. 80.

Deiphobe de l'Enéide, déléguée d'Hécate ou plutôt véritable Hécate elle-même.

7° Le culte des divinités primitives.

> Arces quibus altus Apollo
> Præsidet.

Déiphobe était en même temps prêtresse de Diane :

> Atque unà Phæbi Triviæque sacerdos.

8° Un indice plus ou moins certain du culte du taureau. Pausanias dit à trois reprises différentes que Cumes était située chez les Opiques, nation qui nous a offert une légende taurolâtrique. D'après Strabon (1), la ville avait été fondée par des peuples de l'Eubée, les Chalcidiens. Virgile dit de même :

> Et tandem Euboicis Cumarum allabimur oris.

Et plus loin :

> Chalcidicàque levis tandem supersadstitit arce.

Ces noms d'*Eubée* et de *Chalcis* ne sont pas indifférents ici. Celui d'*Eubée* renferme le radical βοῦς, bœuf, et en effet nous avons vu que le *bœuf* était l'animal symbolique de ce pays. Nous avons vu aussi que les Erétriens, peuple de l'île, avaient le *bœuf* au revers de leurs médailles et que l'Eubée possédait en outre *l'antre du bœuf*, berceau d'Epaphus. Enfin Pausanias parle d'un *bœuf* d'airain envoyé à Delphes par les Eubéens. Strabon fait venir de χαλκός, airain, le nom de *Chalcis* (χαλκίς) (2) ; cette localité a dû peut-être cette dénomi-

(1) Strabon, Dübner-Müller, page 202.
(2) Ibid., page 405.

nation à l'existence d'un sanctuaire, où le taureau d'*airain* était adoré, comme à Tophet, à Agrigente et chez les Cimbres. Hérodote dit en propres termes que la ville égyptienne de Mendès était ainsi nommée à cause du bouc qu'adoraient ses habitants (1). Le nom de Κολχίς (Colchos) ne serait-il pas aussi une variante de χαλκός? C'étaient là, on le sait, que se trouvaient les taureaux d'Œetès.

Revenons à Cumes; Virgile retrace à propos de cette localité la légende du Minotaure :

> Hic crudelis amor tauri, suppostaque furto
> Pasiphae, mixtumque genus, prolesque biformis
> Minotaurus inest...

Dirons-nous avec le poète latin que le grand sanctuaire Campanien a été fondé par le Crétois Dédale concurremment avec les peuples de l'Eubée? Il me semblerait plus rationnel de regarder Cumes, Chalcis et l'Ida comme trois sanctuaires taurolâtriques indépendants l'un de l'autre et d'admettre qu'ici, comme dans beaucoup d'autres cas, les anciens ont pris de simples analogies pour des rapports de causes à effets.

9° Les assemblées judiciaires. Strabon et Pausanias appellent tous deux *Pouzzoles*, localité située à une lieue de Cumes et qui devait faire partie du sanctuaire, *Dicæarchia*, c'est-à-dire le *chef-lieu de la justice*.

---

(1) « Le bouc et le dieu Pan s'appellent Mendès en Egyptien.. . Les Mendésiens ont beaucoup de vénération pour les boucs et les chèvres et encore plus pour les premiers et c'est à cause de ces animaux qu'ils honorent ceux qui en prennent soin. Ils ont surtout en grande vénération un bouc qu'ils considèrent plus que tous les autres. » Hérod., II, 46.

10° Les sépultures du Champ sacré. Tout le littoral entre Baïes et Naples est une vaste nécropole souterraine. Les Catacombes dites *de Naples* commencent sous *Capo di Monte* et elles se prolongent aujourd'hui encore aujourd'hui dans une étendue de deux milles, mais la tradition populaire veut qu'elles aillent jusqu'à l'église de *Poggio-Reale* (8 milles de Naples). Cumes a aussi sa nécropole souterraine, dont les sépultures passent en partie pour Pélasgiques. Ce fut près de Cumes qu'alla mourir Virgile, le grand poète de la religion primitive ; ne fut-il attiré là que par les délices du climat et du site?

AMSANCTUS.

Amsanctus ne nous est guère connu que par quelques vers de Virgile. On y trouve cependant : 1° Le *Bois sacré* ou pour mieux dire la *Cume* ou *Combe-aux-Prêtres.*

Densis hunc frondibus atrum
Urget utrinquè latus nemoris (1).

2° Le fleuve sacré.

Medioque fragosus
Dat sonitum saxis et torto vertice torrens.

Virgile ne dit pas que ce torrent ait eu un rôle religieux, mais cela peut se conclure de sa position même.

3° L'antre méphitique :

Hic specus horrendum, sævi spiracula Ditis.

« Tel est, dit Pline, chez les Hirpins près du temple

(1) Œneide, liv. VII, 563.

de Méphitis le lieu appelé Amsanctus où jamais homme ne mit le pied sans être frappé de mort (1). »

4° La position centrale.

> Est locus *Italiæ medio* sub montibus altis
> Amsancti valles...

5° Le collége fameux des prêtres Hirpins, grands prestigiateurs et magiciens, qui ne craignaient pas de marcher nus pieds sur des charbons ardents.

ARICIE.

On trouve à Aricie : 1° La forêt sainte et le culte d'une des divinités primitives. Lucain dit :

> Quà sublime nemus, Scythica quà regna Dianæ.

2° L'antre sacré. « Assez proche de Rome, dit Lactance, se voit dans un bois épais un antre obscur et profond (2). » Cette caverne était connue sous le nom de *grotte d'Egerie.*

3° Le culte des eaux. De cette grotte sortait la fontaine *Egerie*, dont, au dire d'Ovide, les malades recherchaient fort les eaux. Cette fontaine formait ensuite un lac. « Dans la vallée d'Aricie, dit le même poète (3), au milieu d'une épaisse forêt est un lac consacré par un culte antique. La haie est couverte dans toute sa longueur de bandelettes flottantes. » Nous retrouvons ici encore la *redimittam vittis arborem* de Théodose le Jeune et les lambeaux d'étoffe des arbres de Sétif et de Lieu-Saint.

---

(1) Pline. liv, II, ch. 96.
(2) Lactance, Instit. divin., liv. I, 21.
(3) Fastes, liv. III, vers 268.

4° La Combe sacrée. Strabon nous apprend que la forêt d'Aricie et la ville de ce nom étaient situées l'une et l'autre dans une dépression du terrain (1).

5° Le collége des prêtresses. Aricie était au pied du mont Albain, où habitaient les prêtresses qui comptaient parmi elles Rhéa Sylvia.

6° Un souvenir plus ou moins accusé du sacrifice humain. « Voici, dit encore Ovide (2), non loin des portes de Rome, au sein d'un bois, le temple de Diane; c'est le glaive à la main, c'est par le meurtre qu'on y acquiert l'empire du sacerdoce. » Ce prêtre homicide me paraît bien proche parent du prêtre sacrificateur.

7° Un autre souvenir également affaibli du culte du taureau. Les anciens disaient que la statue de Diane *Tauropole* avait été transportée à Aricie du fond de la Tauride par Iphigénie et Oreste.

8° Le culte des arbres. Juvénal nous montre dans la forêt d'Aricie la grande prêtresse de l'arbre, *magna sacerdos arboris* (3).

9° Les devins. La grande prêtresse de l'arbre était *diseuse de bonne fortune* et *arboriste*, c'est-à-dire marchande de simples ; elle était en outre Juive et plus ou moins mendiante :

Arcanam Judæa tremens mendicat in aurem.

(1) Strabon, Dübner-Müller, page 199.
(2) Art d'aimer, liv. I.
(3) Juvénal, sat. VI, vers. 543. J'ai déjà traité ce sujet (*Du culte des arbres chez les anciens*, page 18).

La forêt d'Aricie possédait toute une troupe de ces Juifs qui vendaient également des simples (1) :

Quorum cophinus fœnumque supellex.

Voilà la première bande de ces marchands de dictames et de bonnes fortunes que nous appelons aujourd'hui dans diverses langues *Tsiganes*, *Zigeuner*, *Egyptiens* et *Bohémiens*. Comme nos Bohémiens d'aujourd'hui, ceux de la forêt d'Aricie avaient leur roi que Suétone appelle *Rex nemorensis* (2) ; d'après Martial, la forêt elle-même s'appelait *Regnum nemorosum*. J'y vois non pas les Juifs de Jérusalem, mais bien ceux de Dan, Béthel, Topheth et Samarie, tous voués, comme nous l'avons vu, à l'idolâtrie et au zôomorphisme (3).

ROME.

Rome est le sanctuaire le plus complet, non-seulement de l'Italie, mais de l'antiquité toute entière. On y trouve :

1° Le culte des arbres. Le Figuier Ruminal, sous

(1) Juvénal, sat. III, vers. 11.

(2) Suétone, Caligula, ch. XXXV. L'année 1861 a vu mourir les deux reines des Bohémiens d'Angleterre et d'Ecosse. Remarquons que l'argot des Bohémiens d'Angleterre s'appelle le *Rommany*, mot qui sans être concluant, semble renfermer un souvenir du séjour des premières bandes juives et égyptiennes dans les environs de Rome, où elles arrivaient de diverses parties de l'Orient pour exploiter la crédulité publique, comme Juvénal nous l'a appris des magiciens de l'Inde et de la Phrygie, que les dames romaines appelaient en Italie à *grands frais* (Satire VI, vers 588).

(3) *Zigeuner* et *Tsiganes* ne viendraient-ils pas de l'allemand *Ziege*, chèvre? Le bouc jouait, on le sait, un très grand rôle dans la sorcellerie et les sorciers passaient même pour l'adorer. Quoi d'étonnant que les *Gitanos* ou *Egyptiens* aient, comme leurs compatriotes de Mendès, rendu un culte au bouc et à la chèvre?

lequel la louve avait, disait-on, allaité Romulus et Rémus, subsistait encore au temps de Denys d'Halicarnasse, qui l'appelle le *Figuier sacré* (1). Plutarque signale près du cirque le *saint Cormier.* Un quartier de la seconde région de la ville portait, d'après Publius Victor, le nom d'*Arbor sancta;* une partie de la sixième région était appelée *Malum Punicum.* La région quatrième avait un Lotus planté, disait-on, par Romulus et qui chaque année se couvrait de sang pendant deux jours. « Il est un arbre plus ancien encore, dit Pline (2), mais dont on ignore l'âge ; c'est celui qu'on appelle *Chevelu,* parce qu'on y suspend la chevelure des vestales. » Le même écrivain ajoute (3) : « Sur le mont Vatican est un Ilex plus vieux que Rome, auquel est attachée une inscription Etrusque en lettres d'airain indiquant que dès lors cet arbre était l'objet d'un culte religieux. »

2° Le Bois sacré. Varron signale à Rome le *Lucus Exquilinus ;* Ovide signale dans ses Fastes le bois d'*Hélerne* et celui du mont Aventin, et il ajoute que le temple de Véjovis « était à l'entrée d'un double bois sacré. » Pline croit que Rome avait été d'abord entièrement couverte de forêts (4) et Varron pense que pendant les cent soixante-dix premières années les Romains n'eurent d'autres temples que leurs bois sacrés.

3° Le culte des eaux. On trouvait près de la porte

---

(1) Denys d'Halicarnasse, liv. III, ch. 21.
(2) Pline, XVI, 85.
(3) Id., XVI, 87.
(4) Id., XV, 10.

Capène la *fontaine de Mercure,* dont les eaux avaient la propriété d'effacer le parjure et le mensonge. Un des bassins de la ville se nommait le *lac de Ganymède.* Les fontaines avaient à Rome leur fête pendant laquelle on leur offrait des bouquets et des couronnes. « *Nullus fons non sacer,* » a dit Servius.

4° L'hypogée. « Les bergers ayant fait grand bruit, dit Denys d'Halicarnasse (1), la louve alla se cacher dans un bois sacré fort sombre et fort épais, qui était tout proche et dans lequel il y avait une roche creuse, d'où sortaient plusieurs sources. On prétendait que ce bois était consacré au dieu Pan; il y avait là effectivement un autel de ce dieu. Le bois ne subsiste plus, mais l'antre, d'où sortaient les sources, se voit encore. » Situé dans le Bois sacré de Pan et près de l'autel du dieu, cet antre ne pouvait guère manquer d'avoir un caractère religieux. Nous avons parlé plus haut de l'autel souterrain situé près du grand cirque ; le *trou de Curtius* se voyait au Forum près de la mare du même nom. Le mont Vatican tire probablement son nom de quelque ancien oracle, dont le siége a très bien pu être la crypte appelée *grotte Vaticane.* Enfin je ne puis m'empêcher de voir dans les catacombes de Rome des monuments analogues à celles de Cumes et aux labyrinthes de Crète et d'Egypte, monuments bien antérieurs au christianisme et où les premiers chrétiens n'ont fait que continuer l'usage de célébrer le culte et d'ensevelir les morts ;

---

(1) **Denys d'Halicarnasse, liv. I, ch. 18.**

Hic spelunca fuit vasto submota recessu
Solis inaccessam radiis,

dit Virgile décrivant l'antre de Cacus, le Minotaure romain ; n'est-ce pas là une des catacombes?

5° Le culte du taureau. Les murs du temple de Diane Aventine étaient garnis de têtes de bœufs. Ovide nous apprend au VI[e] livre de ses *Fastes* que les Romains avaient une fête nommée *Vitulatio* et une déesse nommée *Vitula;* ils avaient des *as* et des *quadrussis* qui portaient le bœuf (1). Le Minotaure lui-même figurait, d'après Festus, sur les enseignes des légions (2) ; enfin on connaît la légende de Cacus. Une des places de la ville se nommait *Forum Boarium*, dénomination qui, à mon avis, ne doit pas être traduite par *marché aux bœufs,* comme on le fait généralement. Rome avait son *marché au bétail* (campus pecuarius) qui n'était pas situé de ce côté. Ovide assigne une autre origine au nom de *Forum Boarium;* selon lui cette place tira son nom du sacrifice d'un taureau qu'y fit Hercule :

Hic ubi pars Urbis *de bove* nomen habet.

Nous approchons déjà de la véritable solution. Pline et Tacite nous apprennent qu'on voyait encore de leur temps au *Forum Boarium* un *taureau d'airain* (3) et le premier ajoute que c'était sur cette place que s'accomplissaient, même sous les empereurs, les sacri-

---

(1) Cabinet de la Bibliothèque Ste-Geneviève, par M. du Molinet.
(2) « Minotauri effigies inter signa militaria est. » (Festus).
(3) Pline, liv. XXXIV, 5. — « Igitur à Foro Boario, ubi æreum Tauri simulacrum adspicimus. » (Tacite, Annales, liv. XII, par. 24.)

fices humains. Il me semble difficile de ne pas reconnaître la taurolâtrie dans tous ces faits (1). Le *Forum Boarium* était compris dans la huitième région dite *Forum Romanum*. Une question s'élève ici. Les Romains donnent aujourd'hui le nom de *Campo Vaccino* au *Forum Romanum* voisin du *Forum Boarium*, et cette place célèbre paraît avoir été appelée ainsi de tout temps en langue italienne; d'où vient ce nom? Le traduirons-nous aussi par *marché aux bœufs?* Les mots se refusent à ce sens; voici mon opinion. Les anciens

---

(1) J'oserai émettre ici la plus hardie de toutes les conjectures. Pausanias nous apprend que la ville taurolâtrique de Βοιαὶ (Laconie) passait pour avoir été fondée par *Enée* (Αἰνείας). D'après Conon, contemporain d'Auguste (Narration XLVII), Enée conduit par un bœuf, qui le suivait depuis le mont Ida, avait fondé à Brusiade une ville nommée Αἰνεῖα. A Rome, où le Taureau était également honoré, nous trouvons une troisième fois Enée comme fondateur de la ville. N'y a-t-il là que de fortuites coïncidences? Moloch, les deux taureaux d'Œetès, le taureau de Phalaris, celui des Cimbres et celui du *Forum Boarium* étaient tous d'*airain*; or Taureau d'airain se dit en latin *Taurus Œneus*. J'ose à peine tirer la conclusion et je l'oserais moins encore, si le siège de Troie et les événements qui en ont été donnés comme les conséquences, n'étaient généralement regardés aujourd'hui comme autant de fables. Si Rome a commencé par un sanctuaire taurolâtrique, elle eut cela de commun vraisemblablement avec Βοιαὶ, Cumes, Samarie, Colchos, Troie et Thèbes et certainement avec Dan et Béthel. Quelques anciens ont dit que Rome était fille de *Lucarie* et d'*Italus; Lucarie* est le Bois sacré; *Italus* est la même chose qu'*Œneas*. Les anciens assignaient à Enée *Caiète* pour nourrice; *Caiète*, nous l'avons vu, n'est autre chose que l'hypogée et dans un de ces hypogées sous Rome même, habitait Cacus, *fils de Vulcain*, moitié homme et moitié animal, comme le Minotaure et Moloch, et grand consommateur, lui aussi, de victimes humaines. Il semble aussi que l'expression *Pius Œneas*, qui revient si souvent et dans beaucoup de cas si peu à propos dans Virgile, a pu primitivement exprimer moins la *piété* d'Enée que la dévotion dont le dieu *Œneus* était l'objet. Enfin Enée, fondateur de Rome, de Brusiade et de *Boiaí*, assiste aussi à la fondation de Carthage, où Saturne, le dévoreur d'enfants, était déjà assimilé par les anciens à la divinité taurolâtrique de Tophet. Rappelons également le Crétois *Talos*, l'*homme d'airain*, autre *Œneas*.

n'honoraient pas seulement le taureau, mais encore la génisse. Io, Isis, Hathor étaient représentés sous la forme ou avec les attributs de l'animal femelle. « Inter vaccas populorum, » dit le Psalmiste et Osée ajoute (1) : « Vaccas Bethauen coluerunt habitatores Samariæ. » D'après Pausanias et Ovide, ce fut une *génisse* qui guida le fondateur de Thèbes. Le sanctuaire de Colchos avait deux idoles tauriformes ; étaient-ils de même sexe? A Βοιαί, le temple d'*Isis* était à côté de celui de *Serapis*. Il n'y a aucune invraisemblance à admettre que la vache a été honorée en même temps que le taureau et à côté de lui. Je place avec Pline et Tacite le *Taureau* au *Forum Boarium* et la *Vache-Sacrée* au *Campo Vaccino* qui y touchait. Cette dernière était probablement la déesse *Vitula*, que les Romains honoraient encore au temps des empereurs.

7° Le corps sacerdotal. Nous trouvons à Rome : le prêtre devin vivant en corporation (Haruspices, Augures); le prêtre poète (hymnes des Saliens et des frères Arvales); le prêtre savant, qui observe les phénomènes électriques, crée la jurisprudence et sous le nom de *Numa*, forme italique de Nomos, dicte la *loi*, institue les sacrifices et délimite les champs ; le prêtre architecte représenté par les *Pontifices ;* un indice du prêtre *Forgeron* dans la légende de la fabrication des douze *anciles* et dans le nom d'*Antre du Cyclope* que portait un quartier de Rome; enfin le collége des prêtresses chargées d'entretenir le feu sacré (Vestales).

---

(1) Osée, ch. X.

8° Le centre. Pline compte trente-deux villes qui faisaient en commun leurs sacrifices sur le mont Albain ; on sait que Rome hérita de ce sanctuaire (1) qui se confondait avec celui d'Aricie. Sans parler du *Mille-d'Or*, qui est peut-être d'époque postérieure, Rome avait en outre le *Mont-Sacré*, sur lequel le peuple se retira certain jour, plus une *Voie sacrée* comme à Eleusis :

Ibam fortè *viâ sacrâ* sicut meus est mos

et le *Sacriportus* compris dans la quatrième région.

Je crois que Rome n'a été longtemps qu'une pure théocratie. A l'exemple de Minos, Rhadamanthe, Zamolxis, Mycérinus et Zoroastre, qui ont tous tiré leurs lois de l'*antre sacré*, Numa va consulter Egérie dans la caverne sainte (2). Florus dit que Fatua, femme de Faunus, annonçait l'avenir ; la mère d'Evandre était également prophétesse. D'après Plutarque et Denys d'Halicarnasse, Romulus lui-même n'était pas étranger à l'art de la divination. « Pendant que Romulus était, dit Plutarque (3), empêché à quelque sacrifice, parce qu'il était fort dévot, aimant à sacrifier aux dieux et qu'il s'entendait en l'art

(1) Pline l'anc., liv. III, 9.

(2) Le nom d'*Egérie* me paraît venir d'Ἀγείρω, *rassembler* et être la personnification des *féries* du mont Albain. Aricia (Ἀριχια) signifie à mon avis *la première demeure*. On y trouve οἰχια, *demeure* et une particule qui sous les variantes *ar*, *or*, *ur* marque dans diverses langues le commencement d'une action : *Aryens* (les premiers peuples ?) *Arméniens* (les premiers hommes ?) Ἀρχή (commencement); *Artémis* (la première déesse ?); *origo*, *ordia* (commencement d'une chose); *oriens*, *ortus*, *arrha* (commencement de paiement); *Urall* (très ancien); *Ursprache* (langue-mère); *Ursache* (chose première, cause); *Urbild* (original); *Urwelt* (monde primitif), etc. L'histoire d'Albe et d'Aricie donne tout-à-fait raison à cette étymologie.

(3) Plutarque, Vie de Romulus, ch. VIII.

de deviner et prédire les choses advenir. » Denys d'Halicarnasse dit aussi que Romulus était « fort versé dans les choses religieuses (1). » Comme Achille, le fondateur de Rome était né d'une prêtresse ; sa mère se nommait *Rhéa Sylvia* et aussi *Ilia*, trois noms sous lesquels se cachent des faits du sanctuaire primitif. Dans l'Enéide, le guerrier Ocnus a pour mère la prophétesse Mantô et l'Eridan pour père :

> Fatidicæ Mantûs et Tusci filius amnis ;

un autre guerrier, Virbius, était fils de la forêt d'Aricie :

> Virbius, insignem quem mater Aricia misit
> Eductum Egeriæ lucis.

Les Latins sont entrés plus timidement que les Hellènes dans la voie des personnifications, mais enfin les voilà pris sur le fait. Pour revenir à la prétendue mère de Romulus, *Rhéa* est la même chose qu'en Troade Καλλιρόη (la belle source) et le nom de *Sylvia* répond de même à celui d'*Idæa*, mère de Callirhoé et personnification du *Bois sacré*. Rhéa Sylvia s'appelait aussi *Ilia ;* on trouve en Troade *Ilus* et *Ilion* (2). Est-ce à dire que les Latins ont emprunté tout cela aux Troyens ? Je ne le pense pas, mais nous savons qu'Aricie avait un bois sacré et une source médicinale, et les Troyens étant Pélasges comme les Romains et de même religion,

---

(1) Denys d'Halic., liv. II, ch. 17.

(2) Ἰλάω, *être propice*, all. heilen, *guérir*, angl. *heal*, même sens. La Normandie et le département de Seine-et-Marne ont deux fontaines druidiques nommées *St-Hellier* et *St-Hilier*. Un autre *St-Hellier* se trouve dans l'île de Jersey.

les mêmes faits et les mêmes noms ont pu exister dans les deux pays, sans qu'il y ait eu action directe de l'un sur l'autre.

Poursuivons cette recherche. Rome avait divers *arbres sacrés ;* il en était de même de tous les sanctuaires et nous pouvons nous passer des contes inventés par les anciens pour expliquer ces faits. Romulus ouvre un asile dans le *Bois sacré*.

> Hinc lucum ingentem, quem Romulus acer asylum
> Rettulit...

Tout sanctuaire était asile chez les anciens et les empereurs se virent même forcés d'intervenir pour diminuer le nombre de ces lieux privilégiés ; il n'y a donc là encore qu'un fait purement religieux. Romulus partagea la ville en trois tribus, dont l'une était celle des *Luceres* ou *Lucerenses ;* Plutarque fait venir *Luceres* de *Lucus ;* Festus nous apprend qu'on les avait appelés d'abord *Lucomedi*. « *Lucomedi* a duce suo Lucomo dicti, qui posteà *Lucerenses* appellati sunt. » Ce texte est très important pour nous en ce qu'il nous fait retrouver les *Lycomèdes* même en Italie. A mes yeux, les *Lucumonies* Etrusques, parmi lesquelles Rome a peut-être figuré au commencement de son histoire, n'ont été autre chose que des Etats théocratiques ayant pour chef-lieu le *Bois sacré* et pour magistrat, non plus le *Perse* ou le *Persona,* mais le *Porsena,* comme celui qui donna asile à Tarquin, avant que ce prince s'en allât mourir à Cumes, où la religion primitive florissait encore à cette époque. D'où vient le nom de *Quirites* que portaient les citoyens Romains? De *Curis* ou de *Kurinus?* J'y vois tout

simplement la forme latine de Κούρητες, nom par lequel les Crétois désignaient les jeunes gens (Κοῦρος, jeune homme) consacrés au service des dieux, service qui chez les anciens n'excluait nullement celui des armes. Pline nous apprend que ce furent les Curètes qui instituèrent la *danse armée* (1); Denys d'Halicarnasse les assimile aux *Saliens*. « En effet, dit-il, les Saliens, selon la force de ce mot traduit en grec, sont à mon avis la même chose que les *Curètes*, que nous appelons ainsi, c'est-à-dire *jeunes gens*, à cause de leur âge. » Les Curètes ou *Quirites* étaient la milice sainte et comme les *Lévites* des sanctuaires du mont Ida et de Rome (3).

LIEU-SAINT.

Je place à *Lieu-Saint* (Seine-et-Marne) la *Media Regio totius Galliæ* du VI[e] livre des *Commentaires*. Les Gaulois ne publiaient pas leurs annales et tout ce que nous savons sur eux par les Grecs et les Romains tiendrait dans quelques pages; nos renseignements seront donc ici très incomplets et bien plus encore que pour la Grèce et l'Italie. Nous trouvons cependant à Lieu-Saint : 1° Le culte des eaux. Cette localité possède une fontaine dite de *Saint-Hilier*, dont les eaux guérissent la fièvre. Comme autrefois à la fontaine Castalie d'Antioche, les malades jettent encore aujourd'hui de la monnaie

---

(1) Pline, VII, 17.
(2) Denys d'Halic., liv. II, 18.
(3) D'après l'Eneide, les Romains plaçaient aussi en Crète le berceau de leur nation (*gentis cunabula nostræ*). Je crois de plus en plus à des ressemblances de race, de religion et de langue, et je suis porté à regarder tout le reste comme pure invention.

dans le bassin de la source, qui passe pour contenir un trésor.

2° Le culte des arbres. A dix pas de la fontaine Saint-Hilier, j'ai vu encore en 1861 un tronc d'arbre chargé de lambeaux d'étoffes. Ces chiffons sont censés aujourd'hui représenter la fièvre que chaque malade vient *clouer* contre le tronc, mais il est fort vraisemblable que la tradition s'est altérée par l'effet du temps et que le but premier était exclusivement d'honorer l'arbre, comme nous en avons vu plus d'un exemple.

3° Le centre sacré. Lieu-Saint est situé aussi exactement que possible et bien mieux que Chartres et Dreux, au centre de l'ancienne Gaule, qui avait pour limites, comme on le sait, les bouches de la Meuse et du Rhin, l'Océan, le pays Aquitanique et les Alpes Rhétiques. L'existence d'un sanctuaire à Lieu-Saint est attesté par diverses médailles Mérovingiennes et Carlovingiennes ayant pour légende : *Locus santus*, *Locus sanctus*, *Loco santo*, *Loco sancto;* le cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale a un très beau *Locus sanctus* en or. César dit que la *Media Regio* était *in loco consecrato;* le nom de *Lieu-Saint* est la traduction exacte de ces mots. A une lieue de cette localité se trouve *Seine-Port*, dont le nom latin (*Sacer Portus*) rappelle exactement la *Voie sacrée* et le *Sacriport* de Rome.

4° Le Bois sacré. Une médaille de Lieu-Saint paraît porter *Lucus sanctus* et on croit lire sur une autre *Lucus cinctus*. Lieu-Saint n'est qu'à un kilomètre de la grande forêt de Sénart (le bois des Sènes), forêt où les Ermites ont succédé aux Druides et qui a conservé

jusqu'à nos jours la réputation de sainteté. On s'étonnera peut-être de voir frapper des médailles Franques dans un tel lieu, mais les *Champs sacrés* des Gaulois paraissent avoir passé après la conquête dans les mains des empereurs, puis au même titre dans celles des rois Francs, qui y construisirent des maisons de chasse et des résidences royales, auxquelles un capitulaire de l'an 800 donne encore la qualification de *Luci*.

5° Le feu sacré. Il y a moins de trente ans encore, un grand feu était allumé chaque année à l'époque de la Saint-Jean au lieu nommé les *Quatre-Chemins*. Tout individu du bourg devait rapporter un tison au logis.

6° Le prêtre justicier. César nous apprend que les assemblées de justice se tenaient dans la *Media Regio*. *Lieu-Saint* a un territoire nommé la Justice, mot qui rappelle le *Dan* de Palestine, le *Dicœarchia* de Cumes, la *Montagne de justice* de Carnac et le Tsings-hog (hauteur de la justice) d'Upsal.

7° Le sacrifice humain. Adam de Brême nous représente comme tout couverts de sang les arbres de la forêt sainte d'Upsal.

Omnisque humanis lustrata cruoribus arbor

avait dit avant lui Lucain dans sa description du Bois sacré de Marseille. D'après une tradition toute spontanée de *Lieu-Saint*, les Druides ont longtemps habité la forêt de Sénart et le *tronc des chênes y était tout arrosé de sang*.

Tels sont les titres de *Lieu-Saint;* je ne pense pas

que Dreux et Chartres puissent en produire d'égale valeur (1).

MOLAIN.

Molain (Jura) était le *Champ sacré* des Séquanes. On y trouve (2) : 1° La position centrale. La vaste forêt domaniale qui couvre la plus grande partie de ce pays s'appelle le *Moydon*, forme séquane de *Meadhon*, qui en Gaélique signifie la *Terre du milieu*. Le village de Molain est désigné par des chartes et des bulles de 1029, 1033, 1069 et 1120 sous les noms de *Mediolanum*, *Mediolain* et *Méolain;* or, on sait que *Mediolanum* signifiait le *Champ sacré du milieu*. Je crois avoir établi ailleurs que sept voies celtiques y aboutissaient. Ces voies s'appellent sur différents points *Chemins-Blancs*, *Vies-Blanches* et ce qui en est l'équivalent celtique, *Nozeroys*, tous mots répétés plusieurs fois dans la partie du Jura située vers Molain et que jusqu'à ce moment j'ai vainement cherchés ailleurs. Ces dénominations n'exprimaient-elles que l'état *poudreux* et l'aspect blanchâtre des chemins fréquentés par les charriots? Cachent-elles quelque autre sens? Je me bornerai à rappeler que dans l'antiquité les chemins étaient placés sous la protection de la religion. Apollon Ἀγυεὺς et Hermès y présidaient chez les Grecs, Mercure *Viati-*

(1) On m'a objecté que César place la *Media Regio in finibus Carnutum* et que *fines* signifie dans cet écrivain *territoire*. Ce mot a, j'en conviens, quelquefois ce sens dans les *Commentaires*; mais souvent aussi il doit être traduit par *confins*, par exemple, dans le paragraphe X du livre IV.

(2) J'insisterai peu sur ce sujet que j'ai traité dans deux mémoires spéciaux.

cus chez les Romains et Gwyon, que César appelle *Viarum atque itinerum ducem*, chez les Gaulois (1).

2° Le culte des arbres. Ce culte est attesté par divers territoires portant les noms de *Champ-du-Pommier*, dénomination que j'ai longuement discutée ailleurs.

3° Le Bois sacré. Plusieurs parties de la *Sylva Maydunensis*, qui couvre le pays de Molain, ont des noms tout druidiques. (*Bois Merlin, Bois du Prince Belin,* etc.).

4° Le culte des eaux. Nous n'avons ici qu'un nom; un étang du pays de Molain s'appelle *Clais-du-Patère*, c'est-à-dire, comme j'ai essayé de l'établir, *Enceinte du Druide*.

5° Le culte du taureau. Un nom ici encore et rien de plus jusqu'à l'heure présente. Le *Champ-du-Taureau*, situé près de Molain, touche à des territoires, qui tous portent des dénominations archéologiques : le *Patère*,

---

(1) Je crois que *blanc* signifiait aussi chez les anciens *saint*, *sacré*; voici du moins des mots qui s'accommoderaient pour la plupart de ce sens : les *albæ virgines* de Delphes, dont le nom ne vient peut-être pas du costume, le sanctuaire du mont *Albain*, la fontaine sainte de Tibur appelée *Albuna*, l'*Albula* ou Tibre, *Albion*, l'île sainte, foyer du druidisme d'après César; le navire Argô ('Αργὸς, blanc), le sanctuaire d'*Argos*; la vierge hyperboréenne *Argé* et le dieu *Argus*, les *Argæi*, simulacres que les prêtres jetaient chaque année dans le Tibre, l'*Argilète* qui touchait au temple de Janus, les *Argilles* (ἀργίλλας), nom que Strabon donne aux hypogées de Cumes, la mare de l'*Argilière*, un des lacs sacrés des Gaulois, l'Anglais Witness, serment, engagement *sacré*, si voisin de *Whiteness, blancheur*, le *Wittenagemot* (l'assemblée sainte?) etc. Tite-Live dit (I, 21) que Numa institua les sacrifices « dans des lieux appelés *argées* dans la langue des Pontifes. » *Chemin-Blanc*, *Vie-Blanche* et *Nozeroy* seraient alors les équivalents des *Via sacra* et des *Sacriportus*. Je traduis aussi *Argentoratum* (en Allem. Strasbourg, *la ville de la route*) par *Chemin blanc*.

Clais-du-Patère, *Champ-du-Pommier*, *Bois Merlin*, *Pouměrio*, *Champ Dolent* et les *Grands-Jeux*. D'après la tradition de *Malain*, qui s'appelait Mediolanum comme notre *Molain*, un *veau d'or* y est caché quelque part sous le sol. Notons bien qu'aucune fouille n'a encore été faite à Molain.

6° Les hypogées. Les principaux sont la grotte de Saint-Bilbalbô avec son *autel* qui n'a rien de commun avec les autels chrétiens, la *Baume-des-Saints*, celle de la Châtelaine, où d'après M. Rousset, ont été trouvés divers objets druidiques, la *Cave de l'Enclaye*, la *Combe du Biou*, les *Chambres de Montfoiron*, où les prêtres ont, dit-on, célébré autrefois leurs offices et la *Combe du Thiou*. Cette dernière dénomination ne se rattacherait-elle pas à θύω, *sacrifier* (1)? Les anciens sacrifiaient aux divinités infernales dans des lieux creusés à cet effet. (*In effossâ humo*).

7° Le corps sacerdotal. Indépendamment de la *Clais-du-Patère* et du *Patère* qui y touche, le Champ sacré des Séquanes a deux territoires portant le nom significatif de *Combe-au-Prêtre*, dénomination qui est l'équivalent des *Cumes* des anciens. Trois autres cantons s'appellent *Grange-à-la-Dame, Combe-à-la-Dame* et la *Dame-Ande ;* la *Dame-Verte* de Pontdhéry passe encore aujourd'hui pour errer la nuit autour du village et nulle part la légende des *Vouivres* n'est plus vivace. Ces

(1) Allons au devant de l'objection qu'on ne manquera pas de tirer de la différence des langues. On pourrait citer plus d'un autre exemple en Franche-Comté ; je me bornerai à dire que dans le pays même de Molain les vieux chemins s'appellent des *Poires* (πόρος, chemin).

Dames me paraissent n'avoir été primitivement autre chose que les prêtresses ou magiciennes gauloises.

8° Le Parc sacré. Nous avons vu que la plupart des enceintes étaient très vastes et qu'elles comprenaient un territoire réservé aux troupeaux sacrés. A peu de distance de Molain se trouve un territoire nommé *Bru-de-Corn*. *Bru* signifie *canton* en Gaélique et *Corn* veut dire *pâturage* à la fois en Gaélique et en Franc-Comtois.

9° La nécropole. Le pays de Molain est couvert d'innombrables sépultures, qui s'étalent par vastes groupes au bord de tous les anciens chemins aboutissant au Champ sacré. Je ferai ici spontanément une rectification sans que ma thèse, qui a été vivement combattue sur d'autres points, ait été attaquée de ce côté. J'ai attribué à une bataille les trente ou quarante mille tumulus, qui se pressent autour de Molain ; je crois encore qu'il y a eu là des combats, comme l'attestent les dénominations territoriales de *Champ de la Guerre*, *Champ des Piques*, *Champ de la Bataille* (Pretin) et *Champ de la Bataille* (Molain) ; mais une exploration plus complète de l'immense terrain recouvert par les Mottes (1) et surtout une étude plus approfondie des coutumes funéraires des peuples anciens m'ont amené à penser qu'une partie de ces sépultures pouvait prove-

(1) Une des lignes de tumulus n'a pas moins de vingt-cinq kilomètres de développement (d'Ardon à Pretin) et une autre dix-huit ou vingt (de Pontdhéry aux bois de Poligny). La nature de la forêt qui est très épaisse et très broussailleuse rend l'exploration singulièrement pénible et difficile. Je n'ai du reste rien à changer à ce que j'ai dit sur la direction de ces lignes.

nir d'une cause autre que le choc de deux armées. Il en coûte peu de se déjuger soi-même, quand on cherche la vérité plutôt que le triomphe d'une conjecture ou d'une opinion.

Nous avons déjà vu que les grands sanctuaires de Rome et de Cumes avaient d'immenses cimetières souterrains. « Les plaines riantes, qui passent pour la demeure des morts, dit Diodore de Sicile (1), entourent le lac Achérusia situé près de Memphis, environné des plus belles prairies et d'étangs où croissent le lotus et le roseau. Ce n'est pas sans raison que l'on place dans ce lieu le séjour des morts ; car c'est là que s'achèvent les *funérailles les plus nombreuses et les plus magnifiques*. Après avoir *transporté* les corps sur le fleuve et le lac Achérusia, on les place dans les cellules qui leur sont destinées. » De même les dépouilles des riches gallo-romains naviguaient sur le Rhône vers les *Aliscamps* d'Arles. « Les Celtes, dit M. Maury (2), aimaient à se faire enterrer dans ces sanctuaires ombragés par les hautes futaies des forêts ; ils préféraient ces lieux saints pour y déposer leur dépouille mortelle. » Le savant académicien cite à l'appui de son opinion des sépultures trouvées dans les forêts de Carnoet, Duault, Martigny-lez-Lamarche, et il ajoute (3) : « La contrée qui s'étend entre Kirkby-Moor, Heath-Waith, Woodland au nord du Lancashire et qui était jadis couverte de forêts, présente les reste sd'un vaste cimetière. » On

---

(1) Diod., I, 96.
(2) Maury, Hist. des forêts de la Gaule, page 163.
(3) Ibid.

a découvert dans le cercle de pierres de Tynrich (Perthsire), des cercueils en pierre et quatre grandes urnes remplies entièrement d'ossements calcinés (1). M. Carro, à qui j'emprunte ce dernier fait, regarde également notre Carnac comme une nécropole. M. de St-Amans dit qu'on a trouvé dans Stone-Hedge des ossements d'hommes et d'animaux à demi brûlés et il ajoute que les tumulus environnent de toutes parts cette enceinte fameuse (2). Cette coutume de faire transporter, même de loin, la dépouille des morts dans les sanctuaires, paraît avoir été de tous les pays et de toutes les religions et aujourd'hui encore les Juifs riches viennent de toutes les parties de la province d'Alger se faire inhumer dans le cimetière Israélite de cette ville.

Revenons maintenant à Molain. L'inhumation n'excluait pas la crémation chez les anciens. Les députés latins ayant demandé à Enée la permission d'*inhumer* leurs morts :

Ac tumulo sineret succedere terræ (3).

Enée leur répond qu'ils peuvent apprêter les bûchers;

Nunc ite et miseris supponite civibus ignem.

J'ai trouvé des charbons au fond d'un des tumulus de Molain. Or dans un espace de six kilomètres le chemin celtique d'Alaise à Molain porte les trois dénomina-

---

(1) A. Carro, Mémoire sur les monuments primitifs, page 28.
(2) Lettres sur l'Angleterre, par M. de Saint-Amans, Lettre X, juillet 1802.
(3) Œneide, XI, 103.

tions de *Vie-aux-Morts* (l'Abergement-les-Thésy), *Chemin-des-Grillères* (Grange-sur-le-Mont) et *Pontdhéry;* ce dernier mot est presque absolument le même que les πύλαι ἠρίαι, par lesquelles on arrivait au cimetière d'Athènes et c'est précisément à Pontdhéry que commence une des grandes lignes de tumulus. A peine a-t-on gravi du côté du nord-ouest le plateau de Pretin qu'on rencontre en même temps et le commencement d'une autre ligne de tumulus et la dénomination de *Chemin-de-la-Mort* ou *Vie-de-la-Mort.* Même chose du côté du sud, où un territoire nommé *la Grillère* est également couvert de sépultures. Enfin nous trouvons vers le centre du *Champ sacré,* au milieu de tertres sans nombre, *Champ-de-la-Mort, Champ-des-Morts, Combe-de-la-Mort* et *Combe-aux-Morts.* Que de sanglantes luttes aient eu lieu autour du Champ sacré et dans l'enceinte même, il n'y a là rien que de fort vraisemblable, mais rien aussi n'est plus conforme aux coutumes funéraires des anciens que la translation des corps dans les enceintes sacrées (1). La presque totalité de ces tumulus a, il est vrai, à peu près les mêmes dimensions ; mais qu'en conclure? Si d'une part cette égalité de dimensions semble rapporter ces monuments à une date unique, d'autre part on comprendrait moins

(1) Consulté par moi sur cette question, notre illustre historien M. Henri Martin, a bien voulu me transmettre les renseignements suivants : « Qu'il y ait eu chez les Celtes des lieux sacrés pour les morts, des nécropoles où on venait se faire enterrer *de fort loin,* cela est plus que probable, à peu près certain, dirai-je. Les fameux cercles de Stonehenge ou plutôt Côr-gawr et d'Abury ont pour moi ce caractère, vu les vastes tumulus qui entourent de loin les cercles du sanctuaire. » (Lettre de M. Henri Martin à Ch. Toubin, 18 mars 1863.)

aisément qu'on eût pu, à la suite d'une mêlée aussi gigantesque, opérer l'inhumation d'une manière régulière et uniforme. Quoi qu'il en soit, voilà le problème et sous ses deux faces ; des fouilles seules pourront le résoudre.

ELECTIONS.

—

A l'issue de la séance publique du 28 janvier 1864, l'Académie s'est retirée dans ses bureaux pour procéder aux élections et a élu :

Membres associés résidants :

M. Castan, bibliothécaire adjoint de la ville et M. Weil, professeur de littérature ancienne à la faculté des lettres.

Membres correspondants

(Ordre des associés nés hors de la province).

M. Naudet, ancien secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et M. l'abbé Martin, directeur du Gymnase catholique de Colmar.

Associé correspondant

(Ordre des associés étrangers).

M. César Cantu, historien à Milan.

TABLE DES MATIÈRES.

Séance du 28 janvier 1864.

PIÈCES DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

Essai sur les sanctuaires primitifs et sur le fétichisme en Europe, par Ch. Toubin.

Essai sur les temps anciens.

PREMIÈRE PARTIE.

SECONDE PARTIE.

TROISIÈME PARTIE.

FIN.

Besançon.— Dodivers et Cᵉ, imp. de l'Académie, Gr.-Rue, 42.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

Séance publique du 24 Août 1864.

PIÈCE DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

BESANÇON

DODIVERS ET C^{ie}, IMPRIMEURS DE L'ACADÉMIE

Grande-Rue, 42

1865

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

SÉANCE PUBLIQUE DU 24 AOUT 1864.

Président annuel, M. JEANNEZ.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT.

Messieurs,

L'honneur de vous présider, m'imposant le devoir de prendre la parole le premier, j'ai cherché un sujet qui fût digne de vous être présenté. J'ai cru le trouver dans notre histoire nationale, où dorment ignorés tant de faits héroïques qui ont cependant excité la juste admiration de nos pères. Vos sympathies me diront si mon choix a été heureux et si les deux hommes dont je vais esquisser l'histoire ne sont pas les dignes enfants de notre noble et glorieuse Franche-Comté.

L'audacieux génie de Richelieu avait conçu pour la grandeur de la France le plus magnifique projet; il

voulait qu'elle fût la première parmi les nations. Pour cela il fallait briser les obstacles qui eussent pu entraver ses desseins. La maison d'Autriche et l'Espagne étaient les plus redoutables, il leur jeta le défi. C'est avec un effroi mêlé d'admiration que l'Europe écouta ce terrible signal.

Le 26 mars 1635, un corps espagnol avait surpris Trêves défendue par une faible garnison française. Richelieu ne pouvait souhaiter un meilleur prétexte pour déclarer la guerre à l'Espagne, il le saisit, une lutte colossale s'engagea, elle devait durer un quart de siècle et changer la face de l'Europe.

La Franche-Comté était protégée par un pacte de neutralité qui avait encore près de trois ans d'existence: cependant le cardinal avait arrêté le dessein d'envahir cette province, ce n'était pas d'abord à la force ouverte qu'il comptait avoir recours, les négociations, la ruse et la corruption devaient être ses premiers moyens de conquête.

Les Comtois, après avoir été lents à deviner son projet, ne faillirent à la résistance. Le vieil archevêque de Besançon, gouverneur de la province, le marquis de Conflans et cinq membres du parlement veillèrent à la sûreté du pays. Ils mirent toute leur intelligence et leur énergie à paralyser les desseins des Français. Toutes leurs pensées se tournèrent heureusement à la défense de Dole.

Richelieu commença par attirer à lui les Suisses protestants, puis il chercha à se concilier quelques seigneurs franc-comtois, en louant leur courage pour

se tirer de l'oppression des clers, il appelait ainsi le parlement. Il leur promit assistance de gens de guerre et d'argent pour une si généreuse entreprise, puis quand il crut à tort la noblesse et la bourgeoisie divisées, il commença cette atroce guerre de dix ans, à laquelle il employa les meilleures troupes de France. Sous prétexte d'organiser une armée de secours qu'il voulait envoyer en Italie, il fit de grandes levées dans le duché de Bourgogne, le Bassigny et la Bresse. Les munitions de guerre et les vivres furent réunis dans les villes de France assises sur la Saône et il se mit en devoir d'envahir la Comté. Le prince de Condé, gouverneur du duché de Bourgogne, fut chargé de la conduite de cette formidable guerre.

Le 27 mai 1636, Dole fut sommée; un exempt des gardes du roi de France y apporta un manifeste de Louis XIII contenant les prétextes de l'invasion : hospitalité donnée au duc de Lorraine par la Bourgogne, prétendues violations de la neutralité. Le même officier présenta des lettres du prince de Condé et une autre déclaration portant que tout gentilhomme ou ville de Bourgogne qui voudrait continuer à observer la neutralité serait traité comme ami. Personne ne se laissa prendre à cette ruse. Les commis au gouvernement fournirent de loyales et complètes réponses, mais que pouvaient-elles contre une volonté si formellement arrêtée? La ville fut investie le 28 mai.

Les préparatifs de défense avaient été énergiques et rapides. Les Franc-Comtois détestaient les Français autant qu'ils chérissaient leur indépendance. N'avaient-

ils pas à évoquer contre eux d'amers et douloureux souvenirs? Le parlement qui dirigeait la défense avait-il oublié qu'en 1479 d'Ambroise avait promené la torche sur la cité *dolente*, ne laissant debout que la maison qu'il habitait (1); pouvait-il ne pas se souvenir que cet implacable ennemi avait fait massacrer les habitants n'en laissant que quelques-uns pour *graine*? Les autres villes de la province n'avaient-elles pas ressenti les rigueurs des Français? Quarante ans à peine s'étaient écoulées (1595) depuis que Henri IV les avait traitées avec une barbarie qui ne lui était pas habituelle. D'ailleurs la Franche-Comté, constante dans sa fidélité à l'Espagne, avait les motifs les plus sérieux de défendre son indépendance. Elle n'était assujettie à aucun impôt, elle conservait au don gratuit son caractère libre et volontaire, elle n'était jamais distraite de ses tribunaux indigènes, elle n'admettait aucune troupe étrangère.

Dans cette terrible et glorieuse occurrence, les Comtois ne démentirent pas leur vieille réputation de bravoure. Le profond sentiment de leur indépendance en fit des martyrs et des héros. Jamais ils ne mirent plus en évidence la force de leur gouvernement intérieur, leurs mœurs et leurs maximes traditionnelles. A l'instant du péril, Ferdinand de Rye, ce stoïque vieillard, vint s'enfermer dans Dole, et encourager par sa présence ses intrépides défenseurs.

M. de Saint-Martin (Vaudrey), gouverneur de Dole, était occupé aux guerres d'Allemagne. L'archevêque et le parlement confièrent le commandement de la ville à M. de Laverne, maître de camp, dont la terce (2) avait

figuré à la prise de Porrentruy; il venait d'en ramener les restes à Dole, environ sept à huit cents hommes. M. de Laverne était digne de cette importante mission; élevé dans le métier des armes aux Pays-Bas et en Allemagne, il avait passé par tous les grades. Il garda avec lui sa colonnelle et quatre autres compagnies, le reste fut envoyé à Gray et à Salins.

Parmi les officiers qui le secondèrent dans ces occasions mémorables, permettez-moi, Messieurs, d'en choisir deux pour m'en occuper d'une façon spéciale. C'étaient deux braves comptés parmi les plus braves, et dont un méritera en 1638 le glorieux surnom de *Martyr de l'honneur*. Ils étaient frères, hélas leur nom vient de s'éteindre... Au mois de janvier nous redisions ici l'éloge de leur dernier descendant mâle; vous avez déjà nommé Antoine et Carle Dusillet.

Antoine, né à Dole en 1599, avait été nommé sergent major (3) de cette ville par lettres patentes d'Isabelle-Claire-Eugénie, Infante d'Espagne, le 23 juillet 1630. Boyvin, qui se connaissait en courage et était maître dans l'art des fortifications, signale ses talents d'ingénieur et proclame ainsi sa bravoure.

« Nous fumes grandement aidés en cette occurence, comme en plusieurs autres, par le sergent maieur Dusillet, du quel je ne puis oublier la diligence, l'adresse et la hardiesse qu'il a fait paraître en tous les plus périllieux explois contre les ennemis. Ce feut luy qui dez le commencement du siège désseigna presque tous les nouveaux ouvrages faits du costé d'Arans qui les advança par sa présence et par son assiduité de jour et

de nuit, qui les poussa fort avant contre les tranchées françoises, y conduisant de petites brigades, afin de saisir les postes avantageux et les garder pendant que les ouvriers remuaient la terre. On le vit en toutes les sorties commander sagement et courageusement la vieille garnison, et porter les ordres aux Eslus, les animant par son exemple à prodiguer leur vie et mespriser la mort et faisant jouër ores la prudence, ores le courage, pour les pousser ou retenir où il convenoit. Au commencement de juillet pendant qu'il s'employoit pour faire eslever une espaule de terre pour couvrir l'entrée devant la porte d'Arans entre les deux corps de garde, un coup de canon de l'ennemy brisa l'arc de la porte, et en abattit les pendans et l'arrière voussure dont il fut presque acravanté (écrasé) et en eust deux costes enfonsées, outre plusieurs meurtrissures par le corps. Il pressa de sorte sa guérison, pour rentrer en ses premiers exercices, qu'il sortit trois sepmaines après (4), et quoy qu'il ne peut souffrir le poids de son espée sur le flanc, se porta avec le baston en main pour donner des ordres aux plus dangereux endroits dedans et dehors (5). »

C'est une rude et belle physionomie de soldat que Boyvin a ainsi crayonnée. Antoine était grand et il avait l'air extrêmement dur (6). Sa manière d'exprimer ce qu'il ressentait glaçait la plaisanterie même chez les plus braves.

Lorsque le prince de Condé envoya à Dole le manifeste de Louis XIII, le gentilhomme qui en était porteur fut introduit, au collége Saint-Gérome, devant l'arche-

vêque, les députés du parlement, M. de Laverne et plusieurs autres nobles personnages. Après avoir présenté les lettres de son général, il tira de sa poche plusieurs exemplaires de la déclaration et les offrit aux personnes présentes. « Il y avoit, raconte Boyvin, parmy ces cayers de petites pièces de deniers tournois taillés au moulinet et marqués fort nettement des trois fleurs de lys, il les laissait couler sur les quarreaux de la salle à mesure qu'il alloit présentant ses papiers. Le sergent maieur Dusillet qui l'avoit conduit à l'audience s'en apercevant ne pût dissimuler cette vaine bravade, et ayant recueilly ce qu'il rencontra de ces mesmes deniers les luy alla représenter s'enquérant si c'étoit de guet apens qu'il alloit semer des fleurs de lys sur le pavé, s'il en avoit charge et s'il avoit considéré quel traittement mériteroit une telle outrecuidance, qu'il deut remporter ces monnoyes qui avoient aussi peu de mise que de valeur et qui ne trouveroient jamais cours en Franche-Comté. Le gentilhomme surpris eut recours aux excuses feintes ou vraies et aux protestations que ces espèces s'étoient glissés dans sa pochette entre les feuillets de papiers qu'il portait, et tombés en terre par mégarde en les tirant et quoy que d'abord il eust refusé de les reprendre, il les reçut et ressera quand il vit que l'officier estoit pour prendre ce jeu à bon escient (7). »

Un auteur anonyme (8) a dit que le caractère des Francs-Comtois avait besoin d'être forgé comme le fer tiré abondamment des mines de leur pays, celui d'Antoine Dusillet n'avait point été forgé et assoupli, le

danger était pressant, un ennemi formidable était aux portes et il ne put endurer ce qu'il prenait pour une bravade de son envoyé.

Carle, second fils de Claude Dusillet (9), était de haute taille, sa figure était très dure, son air martial (10); cet aspect sévère cachait un cœur accessible à de tendres passions. Une aventure de jeunesse le jeta dans la carrière des armes.

Après avoir suivi les cours du collége des Jésuites, il avait étudié la philosophie sous leur direction; ces pères le distinguèrent et voulaient le pousser plus avant dans les doctes études, mais Dieu en avait autrement disposé.

Le 15 décembre 1627, un souper, chez Jean Dubois, hôte public à Dole, le réunissait à quelques jeunes gens de son âge et de sa condition. Le repas s'était prolongé « avec modestie jusqu'à environ huit heures et demie en nuict » quand les convives songèrent à rentrer au logis. Ils montèrent la Grande-Rue sans quereller personne, parvenus devant la ruelle de Landon, ils rencontrèrent devant une boutique un tourneur, nommé Louis Joly. Carle le heurta par mégarde, tous deux s'en irritèrent, des paroles s'échangèrent, Dusillet en fut piqué et demanda à son interlocuteur « si jamais il avait mis l'épée à la main, » Joly répondit « aigrement qu'il l'avait mise autrefois et en bon lieu. » Les épées furent tirées, ils feraillèrent quelque temps, des coups furent échangés. Dans la lutte, Carle atteignit accidentellement d'une estocade Joly au côté droit du cou; bientôt cet homme n'était plus.

Le vainqueur éperdu prit la fuite. Le remords, la douleur, la crainte qu'il avait de ses parents, le respect qu'il leur avait voué, l'appréhension des rigueurs de la justice l'éloignèrent de sa patrie; il alla prendre du service dans les armées des Pays-Bas.

Incorporé dans la compagnie du capitaine de la Morel de la terce du comte de la Tour, il s'y distingua bientôt. En 1633 on le nomma alphère dans la compagnie du capitaine Bancenel et son expérience dans le métier des armes le fit choisir pour lever des recrues dans le comté de Bourgogne. Il fut contraint d'y séjourner longtemps parce qu'on s'opposait au départ de ces levées; le procureur général au parlement de Dole ayant connu la présence de Dusillet, banni par sentence du 28 octobre 1628 de sa ville natale et de son territoire avec défense de s'y représenter, le fit saisir; la mission dont il était chargé ne lui servit pas de sauvegarde, on le conduisit dans les prisons de Dole.

Alors il sollicita sa grâce. Il fit valoir son jeune âge, il avait à peine dix-huit ans lors de cette malheureuse rixe, l'honorabilité de sa famille, les services militaires de son oncle, Germain Dusillet, lieutenant de cavalerie, mort à la bataille de Fleurus, ceux de son frère Antoine et les siens propres. Le magistrat de Dole reconnut la vérité des faits allégués dans la requête et l'apostilla favorablement. Des lettres de rémission lui furent accordées le 4 juillet 1633 (11). Il continua à parcourir la carrière où un malheur l'avait entraîné, ses services furent récompensés, à l'époque du siège il était capitaine dans la terce de M. de Laverne.

Peu de temps après l'obtention de ces lettres de grâce, Claudine Renard, de Rahon, devint sa femme. L'amour seul les avait réunis. Claudine n'était point noble comme Anatolia Goubot, épouse du sergent major.

Pendant le siège de Dole, le capitaine fit vaillamment son devoir, il mérita aussi que Boyvin lui consacrât une des pages les plus glorieuses de sa patriotique et émouvante narration.

Les régiments de cuirassiers de Mercey et trois régiments de Croates, commandés par Forcas, étaient arrivés sur l'Oignon, M. de Conflans les avait rejoints avec douze cents hommes. Les Croates campèrent près de Pesmes, d'où ils harcelaient les assiégeants et cherchaient à leur enlever les vivres qui leur venaient d'Auxonne. Les Français incommodés de ces courses voulaient s'en venger; M. de la Meilleraie, commandant de l'artillerie, sortit du camp à la tête d'un corps de cavalerie et d'infanterie pour tâcher de surprendre Forcas qui, averti à temps, vint à sa rencontre, et après une affaire assez vive obligea M. de la Meilleraie à se retirer.

Après cet échec, les assiégeants ne pensèrent plus qu'à mettre leur camp à l'abri des attaques du dehors, ils résolurent aussi de faire sauter la pointe du bastion du vieux château, dont les ruines comblant le fossé leur faciliteraient l'assaut. Pour hâter l'exécution de ce projet, ils établirent de nouvelles batteries pour ruiner la tenaille voisine; ses habitants la fermèrent aussitôt du côté de la ville, ainsi que l'entrée du bastion. Afin

d'empêcher l'effet de nouvelles mines, on fit creuser l'intérieur de ce bastion sur une ligne transversale, jusqu'à une profondeur assez grande pour rencontrer les travailleurs de l'ennemi. Maintenant laissons la parole à Boyvin :

« Les assiégés ne pouvoient souffrir de voir gagner leur fossé pied à pied, ils prindrent résolution d'empescher ou retarder ce progrès de l'ennemy en s'affrontant teste à teste. Le capitaine Dusillet qui avait succédé à Légna en la compagnie des Eslus d'Orgelet, eut commandement de sortir à cet effect sur les dix heures de nuict du vingtième de juillet, suivy de quarante soldats, et vint bourgeois choisis, avec un vintaine de charpentiers et gens de labeur portans coignées, pioches et autres outils propres à couper, rompre et combler les ouvrages : ceux qui gardoient les dehors avoient ordre de se tenir prests au premier mandement. Dusillet se coula le long du fossé avec les siens : et ayant gagné la poincte du boulevard s'élança brusquement, et à l'impourvüe sur ceux qui travailloient et commandoient dans ces galeries. Il boulverse d'abord tout ce qu'il rencontre, met le feu aux fascines et aux bois, assomme les fossoieurs et leurs gardes, donne la chasse à ceux qui estoient dans les tranchées, les enterre dans les fondrières et fait une sanglante boucherie de tous ceux qui ne sçavent pas se garantir de vitesse. Pendant que les pionniers terreplanent les creusages, renversent les tonneaux, gabions, palissades et mantelets des assiégeants, et s'efforcent de réduire tout en cendres ; il suit sa poincte et à coups de fléaux hérissés de grands clous

de fer, de haches d'armes et de grenades terrasse ce qui lui veut résister, tirant droit au canon qu'il alloit aborder si les boues qu'une bourrasque du jour précédent avoit causées ne luy eussent apporté du destourbier. Ses gens s'animans l'un l'autre et poursuivans l'ennemy jettent de si haut cris que l'air en retentit, et par leurs voix confuses, parmy les meurtres, et les flammes qui leur servent de torches, rendent la nuict effroyable. Cependant les assiégeans y accourent de toutes parts et attachent une si furieuse escarmouche, que leurs canoniers se réveillent et tonnent contre les remparts ou la bourgeoisie étoit en devoir; les grenades volent de part et d'autres; le capitaine Dusillet est blessé en divers endroits et contraint de se retirer, son sergent tombe roide mort... Dusillet guérit dans peu de jours aussi prest à combattre que jamais (12). »

Ne croirait-on pas lire un récit d'Homère? Carle n'est-il pas le digne frère d'Antoine? les blessures ne pouvaient arrêter ces hommes de fer; n'ont-ils pas mérité tous deux d'être cités à côté de ces parlementaires héroïques, de ces religieux, de ces avocats, de ces bourgeois, de ces femmes, de ces garçonnets qui méprisoient la mort et dont plusieurs donnèrent leur vie pour sauver leur cité attaquée par les Français?

Le 13 août, le prince de Condé fit une dernière et infructueuse tentative. Dans la matinée du 14, les troupes du duc de Lorraine parurent en bataille sur les hauteurs d'Archelange; le duc vouloit attaquer immédiatement, mais sur les représentations qu'on lui fit que son infanterie n'était pas arrivée et que l'armée

royale se disposait à la retraite, il différa l'attaque jusqu'au lendemain.

Dans la nuit du 14 au 15, le prince effectua sa retraite, et le 15, jour de l'Assomption, le duc de Lorraine entrait à Dole. La joie des assiégés ne peut se raconter, elle tenait du délire ; ils attribuaient leur délivrance plutôt à un miracle qu'à leur valeur et à leur constance.

Les contemporains se sont arraché les détails de ce siège célèbre. Des bastions que défendirent ces braves quelques-uns sont debout à peine ; les noms de tous ces belliqueux Franc-Comtois auraient été perdus si Boyvin n'avait encore été obligé de protéger son pays contre les manifestes du prince de Condé, comme il l'avait défendu contre ses soldats ; il les a sauvés de l'oubli dans le récit qu'il a fait de ces deux mois et demi de combats, de famine et de peste pendant lesquels Dole a su mériter une page glorieuse dans les annales des peuples qui ont combattu pour leur liberté.

Après le départ de Condé, les Franc-Comtois ne furent guère plus heureux. Au mois d'octobre le balliage de Dole était tout brûlé et saccagé par les Français, celui d'Amont à moitié brûlé et saccagé par les Allemands (13), il ne restait que le balliage d'Aval qui devait avoir cette grâce d'être mangé le dernier. Antoine, à cette époque, consigne dans son journal des détails intéressants (14). « Le siège estant donc levé, la peste fut si cruelle qu'elle obligeat la plus part de Messieurs du parlement et de Messieurs de l'université, de la chambre des comptes et du magistrat de la ville de sortir et de chercher des asilles

et couvert en la campagne (15) tant que la ville demeura défornie de persones et principalement de soldats, qui furent réduit à une telle extrémité qu'il n'y en avoit que neuf effectifs lesquels fesoient leur devoir ordinaire le jour aux portes et de nuict au corps de garde de la muraille. »

Dans cette triste situation, les commis au gouvernement chargèrent le sergent major, le 11 décembre 1636, de lever une compagnie de cent mousquetaires et lui en donnèrent le commandement. Les motifs de cette confiance exprimés dans la patente témoignent de la haute considération qu'il s'était acquise (16).

A la dernière heure de la peste, Dusillet perdit deux filles, Anna et Marguerite; quoique malade (il avait un bubon sous l'aisselle), il continua son service, le manque d'officiers l'y contraignait; tous les jours au péril de sa vie, il visitoit les corps de garde, « tenoit conte des clefs de la ville, lesquels il failloit deux fois passer par les flammes en sa cour au grand feu de bois de genévrier pour empescher le mauvais her. »

Antoine était aussi pieux qu'il était brave, au-dessous d'une pancarte de Notre-Dame de Lorette de 1651 qu'il a placée pour servir de titre à son journal, on lit écrit de sa main (17) : « Ensuite d'un vœu faict par le sieur Dusillet estant dans les prisons, il a exécuté le voyage à Saint-Carle et à Notre-Dame de Laurette à pied, comme il l'avoit promis. Il sortit le 20 septembre 1651 et retourna le 18 janvier 1652. »

Il avait été anobli avant 1634 (v. note 11).

L'armée française avait évacué en bon ordre notre

province, l'armée comtoise tenta en vain d'entrer dans le duché de Bourgogne. Le duc de Lorraine, dont la bravoure n'excluait pas la prudence, conseilla à la Comté de renouveler le traité de neutralité (18). Le prince de Condé sembla plusieurs fois faire des avances en ce sens, mais ce n'était qu'un moyen employé par Richelieu pour endormir la prudence du parlement. Les Franc-Comtois se montrèrent partout admirables de bravoure, mais partout ils ne furent pas heureux, leurs maux continuèrent sans relâche.

Galasse, pour faire vivre son armée, rançonnait amis et adversaires. Lure et Quingey emportées d'assaut furent pillées et réduites en cendres. Ces désastres n'ébranlèrent pas la résolution de nos ancêtres. Cependant les opérations d'ensemble n'étaient plus ce qu'elles étaient avant le siège de Dole, la jalousie avait parlé, chacun alors livré à soi-même tira de son propre fond des ressources étonnantes.

Au mois de mars 1637, Henri d'Orléans, duc de Longueville, ouvrit la campagne par la prise de Saint-Amour ; il brûla le château de l'Aubepin, prit celui de Chevraux et fit mourir le capitaine Simard qui le commandait, parce qu'il lui avait fait acheter trop cher une masure. Après avoir fait une pointe sur Saint-Claude et brûlé Moirans, il vint attaquer Lons-le-Saunier. Cette ville se défendit pendant trois semaines avec une bravoure inutile, sans ressources, sans combattants, elle fut prise d'assaut le 27 juin. Montaigu eut le même sort ; Bletterans succomba le 4 octobre après un mois de vaillants efforts. Après avoir menacé Salins, Longue-

ville vint camper entre le Doubs et la Saône. Bientôt allait être mise en pratique une nouvelle tactique de Richelieu. La première fois sur ses ordres, Condé avait pris le lion par la tête, mais cette fois changeant de main, le cardinal attaquait le lion par les flancs (19).

Richelieu voulait Besançon et Salins, mais son dessein ayant été découvert par les Franc-Comtois, ils tournèrent tous leurs efforts vers cette dernière ville. Sur la fin de mai 1638, Longueville se rapprocha de Dole, le 2 juin il fit capituler le château Chaussin, commandé par le capitaine Cadet, et le même jour il mit le siège devant Rahon.

Le village de Rahon, situé sur éminence, s'appuie à une épaisse forêt; son château, bâti en briques sur une plateforme élevée, était carré, flanqué de quatre tourelles et défendu par un large fossé. Il avait un épais donjon bordé par une muraille aussi en briques (20).

Le marquis de St-Martin et le parlement qui avaient pendant le siège de Dole éprouvé la valeur de Carle Dusillet l'avaient, au commencement de 1637, nommé commandant de cette importante forteresse (21). Suivi de cinquante soldats et d'un sergent d'infanterie, il avait pris possession de ce poste d'honneur.

Seize cent trente-sept, seize cent trente-huit, terribles années, Messieurs, « le moment du plus grand effort fait à notre Bourgogne par les Suèdes et les Français (22). » Ce n'était pas Longueville seul qui prenait les châteaux, faisait pendre les capitaines et décimer les soldats qui osaient les défendre, c'était le comte de Grancey, c'était le terrible duc de Saxe-Weimar qui

ravageait nos montagnes et y promenait la désolation et la mort : c'était la faim qui déchirait cette poignée de glorieux soldats défenseurs de leur patrie, de ces soldats qui demandaient en vain du pain et des armes et à qui on ne pouvait en donner, de ces soldats qui pour soutenir leur vie « en vinrent à la chair humaine, ceux qui étoient occis servant de pâture aux autres et bientôt hors du camp firent picorée de chair humaine pour manger (23). » C'était enfin la peste qui achevait l'œuvre de la famine et de la guerre.

Le château de Rahon n'était guère dans un meilleur état que tant d'autres dont le manque de vivres chassait les défenseurs ; cependant écoutons avec quel calme et quelle résignation, le 13 juillet 1637, Carle Dusillet écrit aux commis au gouvernement :

« Messeigneurs, selon l'ordre et la commission qu'il vous at plus me donner au chasteau de Rahon, avecque le nombre des soldats pour la garde du chasteau, j'ai jusques à présent faict le service avec mes dits soldats au mieulx que j'ai pu ; mais comme les pauvres soldats ne recoipvent aucun payement ni pain de munition, estant contraints et réduits à la faim, j'ai cru que mon debvoir m'obligeoit de vous en donner avertissement, afin d'estre deschargé, s'il y avoit quelques deniers de nostre Roy, quoique je sois toujours praitz à honorer les commandements qu'il plaira à la souveraine court me donner, suppliant Dieu vous augmenter et accroistre en santé, longue et heureuse vie, pour la conservation du pauvre peuple (24). »

Comment aurait-on pu lui envoyer vivres et deniers

quand, un mois plus tard, 14 août (25), Boyvin écrivant à Chiflet, abbé de Bellefontaine, trace ce navrant tableau : « On nous promet un secours de quatre mille hommes par Jean de Wert, mais ne trouvant plus rien à manger dans le pays ne scay qu'il fera. Je vous asseure sans aucun enchérissement qu'il est mort dans la Comté de Bourgogne depuis le siège de Dole plus de quatre cens mille hommes et qu'il n'y reste pas le quart de ce qu'y estoit auparavant. Plus de mille villages et bourgs ont été brûlés. Les Allemands et Lorrains ont saccagé tout ce qu'il y avoit de bestiaux et de grains, de meubles et d'argent et en ont emporté une partie dans leur pays. Je tiens pour certain que les amys et les ennemys en ont tiré plus de trois millions d'or et d'argent clairs. En sorte qu'il est plus malaisé de trouver cent francs à rente qu'il n'estoit avant la venue des Lorrains de trouver trente mille. On n'a rien moissonné à quatre lieues de Dole n'y presque dans tout le pays. »

Le procureur général Brun (le 27 septembre) trace le même tableau au Cardinal Infant, avec non moins d'énergie, il ajoute que l'on craint la révolte de la garnison de Dole qui n'a pas reçu de paye depuis cinq mois malgré tous les efforts que les magistrats ont fait pour se procurer de l'argent.

Quelle misère, Messieurs, « et cependant, ajoute Boyvin, ce n'est pas que ceux du pays n'ayent un courage ostiné et qu'ils ne se défendent en chaque petite place comme des lyons, mais que servira tout cela quand il n'y aura plus de sang dans les veines ni plus de morceau de pain à manger dans la ville. »

Le 19 septembre, Carle Dusillet, « malade et infirme de sa personne, étant dans son lit couché » fait son testament au château de Rahon, pardevant messire Pierre Jacquinot, curé, n'ayant trouvé moyen d'avoir un notaire à cause de la guerre (27). Il croit sa fin prochaine, il exprime avec simplicité et grandeur sa foi chrétienne, puis il élit sa sépulture en l'église Notre-Dame de Rahon où sont inhumés ses grand-père, grand'mère, oncles et tantes dudit lieu. Il indique les prières qui doivent être dites pour le repos de son âme; il n'oublie pas les pauvres, enfin ses libéralités s'étendent sur ses frères, *Antoine et Léonard*, sa sœur *Antoinette* et son cousin *Vannier de Rahon*.

Il donne à son beau-frère, Pierre Renard, son buffle, à Ferdinand Renard, son autre beau-frère, sa grande arquebuse, son bouquincan (vêtement en peau de bouc) et son chapeau; à son beau-père ses filets et pantennes (28), enfin il institue « sa vraye héritière seule et pour le tout, Claudine Renard, sa femme bien-aimée. »

Le 25 septembre, le gouverneur avertit le parlement des projets que les Français avaient de surprendre le château de Chaussin; au mois d'août il avait été arrêté en conseil qu'on ferait sauter cette place, mais après la prise de Bletterans on s'était décidé à la conserver.

Le colonel Maillard, envoyé pour surveiller les desseins de l'ennemi et surprendre le château de Pierre, faillit être pris par M. de Villefranche qui était accompagné de 200 chevaux. Maillard avait lui-même de la cavalerie; bien que les Français fussent sur le bord

d'un bois et qu'il craignit une embuscade, il les chargea, leur fit des prisonniers et leur prit du bétail. Il se retira à Rahon où il laissa cent dragons (29), mais ils n'y restèrent pas longtemps ; dès le lendemain le parlement les offrait au gouverneur pour conduire la *Louise*, pièce de canon abandonnée par Condé et une autre de même calibre, deux pièces de batterie que M. de Saint-Martin lui avait demandées (30). Cependant cette augmentation de garnison était bien nécessaire pour la défense de la place et pour aider Chaussin dont le commandant implorait sans cesse du secours.

Un autre danger à cette époque était encore plus menaçant. Le parlement craignait de voir les nôtres passer aux François. Il le disoit le 22 septembre 1637 au cardinal infant : « Les barbaries et inhumanités des soldats allemands envers le pauvre peuple passant toutes limites, auçuns se sont relâchés d'admettre la protection des François... nous voyons ceux qui restent dans les bois, s'y sentant traqués par les Allemands, être furieusement aux mains avec eux, d'où nait comme une guerre civile. Nous estimons que le François qui est assez informé de nos disgrâces et de notre foiblesse et que s'en servant use maintenant de toutes les douceurs et caresses qu'il peut envers ceux qu'il tient des nôtres pour amorcer et attirer le surplus (31). »

Au mois de novembre, le mal est si grand que (le 7) M. de Saint-Martin écrit de Salins au parlement : « Dans ces extrêmes périls tous priviléges cessent si avans et ceux même de l'Eglise, qu'on peut prendre dans icelles jusques aux reliques et sanctuaires sans que par autant

les priviléges soient altérés..., ce n'est pas le roy qui les fait cesser, mais la violence de nos ennemys, la quelle est telle contre nous qu'il n'y a d'autres remèdes pour faire durer nos franchises que de les faire cesser pour un temps (32). »

Dans ces terribles extrémités, nos aïeux recoururent à Dieu, le nouvel archevêque ordonna des prières générales dans tout le diocèse, un jeûne la veille de la fête de l'immaculée Conception et le jour de cette solennité une procession dans toutes les paroisses pendant trois ans. Le saint Suaire fut promené à Besançon, accompagné de tout le clergé vêtu de blanc, on prescrivit des prières de quarante heures dans les villes, « prenant égard que la plupart des villages sont destitués de pasteurs et paroissiens, le siècle étant le plus misérable qui se soit vu de plusieurs centaines d'années (33). »

Dans les mois suivants, les souffrances des Franc-Comtois furent aussi douloureuses. Sur la fin de janvier 1638, le duc de Savelli vint à Besançon et demanda à la province d'entretenir à ses frais les armées impériales et royales jusqu'au mois de mai prochain. On devait arriver avec de grandes forces pour recouvrer ce qu'on avait perdu et même pénétrer en France. Citons encore à cette occasion cet éloquent passage d'une lettre de Boyvin à l'abbé de Bellefontaine (34) : « Vous pouvez juger si nous sommes bien estonnés nous trouvant réduits à telle disette que nous n'avons ny vivres ny argent et que nous avons perdu tous les villageois et les villages, sauf un petit coin de la montagne à la ruine duquel nos hostes abboyent d'une non pareille avidité,

il n'y a cependant que pour un déjeûner et au partir de là on pourra bien marquer sur la charte : *Campos ubi Burgundia fuit;* je vous laisse à penser quelle espérance peut avoir un pays où on ne sème rien, où il n'y a plus ny hommes, ny bestiaux, ny retraites que dans les bois et les grottes ou dans trois ou quatre chétives villes, où l'on meurt de faim ; avec tout cela nous sommes si malheureux que l'on escrit encore que nous avons abondance de biens, mais faulte de zèle et d'attention. »

Dans cette extrémité, Brun et Bereur furent députés au duc de Savelly pour lui peindre le misérable état de la province. Ils le prièrent de ne pas envoyer d'autres troupes, parce qu'elles mourraient infailliblement de faim, comme celles qui étaient en Franche-Comté. Ils furent bien accueillis, mais on doutait de leur bon vouloir. Ils réclamèrent à grands cris la protection du prince pour obtenir le renouvellement de la neutralité. Le 20 janvier, les gouverneurs s'adressèrent aux Suisses pour le même motif; ils leur envoyèrent M. d'Acosta pour les presser de les aider et les remercier de leurs bons offices antérieurs Le duc de Lorraine écrivit dans le même sens au cardinal infant. Hélas ! ce remède leur échappa ; ils étaient abandonné et Richelieu avait décidé leur conquête (35).

Le duc de Savelli ayant insisté, les députés se réunirent à Besançon. » Contraints de faire de nécessité vertu, » ils lui offrirent d'appliquer pour trois mois aux troupes qui étaient logées à Dôle, à Gray et à Salins et qui n'avaient pas reçu de solde depuis sept mois, les

deniers provenant du surhaussement du sel et d'une contribution ordonnée sur les terres du val de Miège et de Saint-Claude, et d'employer le surplus à acheter du grain pour nourrir la gendarmerie. Le clergé accorda vingt mille francs pour les nécessités de la province. Ils faisaient l'impossible et on les soupçonnait toujours (36).

Cependant, dans tous les autres gouvernements, les provisions d'argent arrivaient en abondance, on cédait à toutes les sollicitations; aussi le marquis de Saint-Martin pressait-il le parlement d'envoyer en Espagne un de ses membres pour accompagner M. de l'Aubepin, afin d'exposer les nécessités de la province (37).

Vers le mois de mars, le chanoine Castelet et le colonel de Raincourt obtinrent, à force d'instances du marquis de Léganez, qui était à Milan, un secours de 20,000 écus. Il faut voir à quels humbles moyens ces fiers parlementaires ont recours pour juger de leur détresse. Boyvin et Brun leur annoncèrent depuis Salins (le 24 mars) cette bonne nouvelle ; ils leur dirent qu'il fallait faire un petit présent au secrétaire du marquis « lequel procurera, tant à Milan qu'en Espagne toutes sortes de bonnes expéditions. » Le parlement se hâta d'écrire en ce sens (27 mars) au colonel de Raincourt, il ajoutoit : « Vous direz au secrétaire à quelle misère nous sommes réduits et le prierez de continuer ses soins pour cette province, avec assurance qu'elle ne restera pas ingrate si elle peut recouvrer quelques forces (38). »

Ainsi on osait les accuser et à peine cherchait-on à les défendre. L'Espagne aurait mieux aimé les voir devenir un XIIIe Canton Suisse que Français. Mais eux

n'avaient rien perdu de leur constance, périsse la Comté si elle n'est plus Franche-Comté ; tel était le secret de leur dévouement, le soutien de leur courage.

Les jours se suivent dans ces terribles angoisses, les courses de l'ennemi, ses mouvements sur la frontière ont leur retentissement au château de Rahon. Dusillet n'a pas de provisions il en demande sans succès, la garnison n'est pas suffisante pour défendre un château d'une aussi grande étendue, on lui envoye des hommes et on est forcé de les lui reprendre de suite (39). Les habitants du village, obligés de nourrir les soldats, se plaignent d'être foulés par eux et prient le capitaine de porter leurs doléances aux gouverneurs (40). Dans les premiers jours d'avril le danger était menaçant, les français agissaient avec le plus grand secret. M. le baron de Savoyeux écrivit à Dusillet de lui faire savoir sans délai si l'ennemi, qu'on disait être à Bellegarde, en était prêt à sortir pour venir attaquer Chaussin et Rahon. Si nous en jugeons par une lettre du capitaine au parlement (3 avril) (41), l'alarme était grande. Il n'ose renouveller ses demandes « ny pour argent ny pour auttres nécessités, sinon pour avoir quarante hommes bien munitionnés affin que Dieu aydant à la faveur des bonnes armes il se défende de mieux et de sa petitesse contre les assauts de l'ennemy. » Il ne se faisait pas illusion sur sa situation, il signalait encore les grands défauts de son poste et nonobstant il se préparait à une énergique résistance.

Le 20 mai il avait reçu des lettres importantes et les avait transmises, avec une de sa main, aux commis au

gouvernement. Que contenaient ces lettres? On l'ignore, elles sont perdues. Il paraît qu'elles annonçaient l'approche de l'ennemi puisqu'on lui répond : « Nous pourvoyrons incontinent aux choses que vous réclamez pour la défense du chasteau de Rahon nous ne doubtons point que vous ne perdiez plustot la vie et celle de vos soldats que de le rendre à l'ennemy (42). » Magnifique témoignage de confiance de la part d'hommes qui chaque jour risquaient leur vie pour la défense de leur pays.

Six jours plus tard le parlement disait au gouverneur : « Nous avons pourvu autant que nos nécessités peuvent le permettre aux choses que demandent le capitaine de Rahon. » Hélas que pouvait-il lui envoyer, lui qui réclamait avec instance l'éloignement du régiment de M. de Laverne, huit cents hommes environ, n'ayant pas de grains pour le nourrir. Le lendemain il écrivait au capitaine : « Nous mettons ordre incontinent à vous faire tenir les provisions que vous désirez pour la conservation de votre place, veillez bien à ce qui se passe autour de vous pour ne rien faire mal à propos (43). » Le 28, lettre en ce sens au baron de Scey et cependant le deux juin le capitaine attendait encore ces provisions et ces soldats dont il avait un si plus pressant besoin et qu'il ne devait jamais recevoir.

Le duc de Longueville et le sieur de Feuquière, son lieutenant-général, s'avancent pour investir Chaussin, Le capitaine Cadet en avertit Dusillet qui envoye, le 1er juin, sa lettre au parlement en lui annonçant que soixante chevaux des ennemis étaient venus pour en-

lever ses bestiaux, « mais qu'ils ne s'en iront pas tous (44), » il ajoute « qu'ils ont quitté fort franchement la proie. » C'était une plus noble proie que convoitaient les français ; ils étaient partis mais pour revenir l'assiéger et le prendre. Dans cette lettre et une autre du même jour, adressées au gouverneur, il réclame avec instance « des flambeaux, des lanternes et quelques fauconnaux. »

Le 2 juin le parlement avait conçu l'espérance de pouvoir dégager Chaussin et Rahon, il annonçait au baron de Scey que les ennemis étaient revenus devant Chaussin et l'assiégeaient; mais que, « comme le gouverneur envoyait M. de Sauvigny avec de la cavalerie et des dragons, s'il était assisté d'infanterie comme il serait possible de le faire en prenant les levées de Salins, des gens de la Bresse et des compagnies de M. de Laverne il y aurait peut-être moyen de déloger les ennemis (45). »

Il était trop tard. Le baron d'Arnans envoyé le même jour en reconnaissance du côté de Chaussin avait assisté à la prise de cette place. Il avait estimé faussement que les Français n'avaient guère que huit cents hommes tant cavalerie qu'infanterie. Cependant la perte de Chaussin avait enlevé aux commis au gouvernement leur illusion et leur espoir. « Ils sont maintenant devant le chasteau de Rahon qu'ils battent avec leurs deux pièces de canon avec apparence qu'ils ne manquerons de l'emporter de mesme que de la les autres places voysines. » Telle était la pensée qu'ils exprimaient le 3 juin à 8 heures du matin (46), le même jour ils écri-

vaient encore à M. de St.-Martin ces lignes qui peignent leurs angoisses : « Au lieu de huit cents ils sont plus de cinq milles commandés par Longueville; Jà ils sont devant le chasteau de Rahon qu'ils battent incessamment et bruslent le village, leur dessin est de passer de la à Vaudrey (47). »

La dernière heure du château de Rahon et de son interpide capitaine allait sonner, elle n'effrayait pas cet homme qui a montré un courage si simple et si plein d'une calme grandeur. Le 2 juin il envoyait au parlement la lettre que nous allons vous lire et qu'on peut qualifier, le testament d'un héros (48). « Mes très honorés Seigneurs, comme je n'ay point heu de responses des deux messagers que je vous ay envoyés, en estant en peine, je n'ay manqué à vous redoubler les nouvelles de l'ennemy qui a battu fort ce jourd'hui Chaussin avecque plusieurs pièces de canon, et comme me sont venus voir avecque ung trompette le sieur Chanteret et ung lieutenant, lesquels, après leur avoir demandé ce qu'il voulloit et cherchoit, m'ont respondu, principalement ledit Chanteret, qu'est-ce que je prétendois faire, et si je ne me voulais, rendre à ce coup, il n'y auroit aulcune miséricorde ni cartier, si je ne me servais d'une sauvegarde, laquelle il m'a montré entre ses mains. Sans l'avoir voullu regarder, j'ai respondu que je n'estois en ce monde que pour le service de la Bourgogne et celui de mon maistre le roy d'Espagne. Lors ledit Chanteret me pensa faire plusieurs contes, mesme que j'étais sujet originel de madame la duchesse d'Elbeuf (49) et que partout il y alloit de son intérêt et

que j'en répondrois. Mais cela ne m'at pu rien lui faire respondre, sinon que les pièces de canon que les François conduisoient pourroient bien faire trembler nos murailles, mais non les soldats bourguignons qui les défendoient. Sur ce ayant repris que ce soir il esperoit d'entrer dans Chaussin et demain dans Rahon, je lui respondis que, Dieu aydant, je l'attendrois, protestant d'estre fidèle au service de vos seigneuries, selon ma petite qualité de soldat, meș gens et moi ne demandant pas mieux que de combattre l'ennemy, dussions-nous tous mourir et moi le premier. Je ne manquerai pas, si je peu, de vous advertir de temps en temps de tout ce que je pourray sçavoir, attendant l'aide que je vous ay demandé par les précédentes; et priant Dieu vous maintenir je vous suis sans fin... Carle Dusillet. Je vous demande encore une quinzaine d'hommes et un peu de farine nons vous la rendrons. »

Il ne reçut ni hommes, ni armes, ni farine, c'étoit sur Salins que se concentraient tous les efforts de la défense, cependant il résista courageusement.

Il y a cinq récits de la prise de Rahon et de la fin glorieuse du capitaine Dusillet : L'un court, ferme, vrai récit d'un soldat, qu'Antoine a consigné dans son journal (50), l'autre qui était dans les minutes du parlement (51), le troisième fait par Boyvin (52), le quatrième écrit par le parlement à M. de Saavedra (53), le cinquième enfin, se trouve au Mercure de France, année 1638 (54). Nous allons essayer de les concilier et de vous en donner un qui soit complet.

Le 2 juin au moment de l'attaque du château de

Chaussin, à huit heures du matin, vous savez que Longueville avait envoyé un trompette avec le sieur Chanteret, commandant du château de Pierre pour sommer Rahon et menacer Dusillet, au cas où il ne se rendrait pas, de n'obtenir ni miséricorde ni quartier. Vous vous souvenez de sa fière et stoïque réponse.

La brèche ayant été faite au château de Chaussin par plus de cent volées de canon, le capitaine Cadet fut obligé de capituler. On lui avait promis la vie sauve, mais il fut pendu sous les yeux de sa femme avec son sergent et un valet. Leurs corps mis sur une claye, furent traînés devant le château de Rahon et montrés à Dusillet afin de lui indiquer le sort que devait lui mériter une plus longue résistance. Son courage ne chancela pas à la vue du cadavre de celui dont il avait partagé les périls; il dit qu'il désirait mériter le même honneur et persista dans le dessein de sacrifier sa vie pour défendre le poste confié à sa loyauté. Les soldats étaient peu nombreux; dans le château s'étaient réfugiés une centaine de paysans, fuyant leurs maisons incendiées par les Français; les armes manquaient, la défense était impossible avec si peu de monde, dans une forteresse d'une si grande étendue et dont beaucoup d'endroits étaient vulnérables.

Le trois juin, parurent en face du château quatre-vingts chevaux de l'ennemi qui escarmouchèrent pendant deux heures et se retirèrent. On voyait, depuis Dole, les flammes qui dévoraient les maisons du village, on connaissait, le deux, par le baron d'Arnans qui avait été envoyé en reconnaissance et par la femme

du capitaine Cadet la prise de Chaussin, on devait donc prévoir le sort qui attendait Rahon si on le laissait sans secours; cependant les commis au gouvernement l'abandonnèrent à ses propres forces, et ils écrivoient le 3, que, pour le lendemain, ils en attendaient la perte infaillible (55).

Le quatre, à huit heures du matin, de nombreux soldats d'infanterie et de cavalerie se présentèrent devant la place, trois pièces de canons furent mises en batterie et pendant deux heures ouvrirent la brèche (56). Les premières volées renversèrent la galerie du château, une partie des murailles, et bientôt les projectilles percèrent de part en part ces murs construits en briques.

Les paysans effrayés prièrent Dusillet de se rendre, de n'être point cause de leur perte, en s'opiniatrant dans une défense inutile, ils le conjurèrent de capituler.

L'intrépide commandant leur répondit qu'il fallait tous mourir pour le service de Dieu, du Roi et de la province, que, quant à lui, il aimerait mieux perdre la vie glorieusement que de demander aucune composition.

Les paysans moins chevaleresques firent descendre l'un d'eux par une fenêtre du château pour demander capitulation. Longueville leur fit répondre qu'il les voulait à discrétion et qu'ils mériteraient d'être pendus pour avoir, en si petit nombre, osé résister à une armée royale.

Alors Dusillet fut contraint par ces pauvres gens de se rendre à discrétion; ils étaient cent, combien avait-il

de soldats ? A l'instant où l'ennemi pénétra dans le château un officier l'arrêta ainsi que son valet; il était deux heures après midi.

Sa fin était proche ; à quatre heures on proposa à son domestique d'être pendu ou de pendre son maître. il préféra le premier parti. Bientôt les corps de ces deux braves furent accrochés aux portes du château (57), celui de l'infortuné capitaine fut jeté dans un puits.

L'horrible drame qui avait eu lieu à Chaussin se renouvella à Rahon. On joua aux dés ceux qui devaient partager le sort des deux premières victimes. Six soldats et huit paysans furent marqués par la chance funèbre et aussi pendus. Après avoir dépouillé de tout ce qu'ils possédaient ceux à qui on laissa la vie, on les enchaîna et on les mit à rançon.

En récompense de ce sublime dévouement Philippe IV érigea une maison féodale qui existait dans l'enceinte du château en fief héréditaire dans la famille Dusillet, sous le nom de *Fief de la place* (58). Ainsi, celui dont Charles Nodier a dit que « sa mort était aussi héroique que celle de Décius, » a laissé à sa famille des souvenirs de gloire, et à son frère Antoine un fief vaillamment et chèrement acquis.

Pourquoi, nous dira-t-on, rappeler ces souvenirs des vieux âges ? Pourquoi ces récits ou déborde la haine de notre vieille et glorieuse patrie contre notre chère et glorieuse patrie nouvelle ? C'est qu'Antoine et Carle Dusillet ont, par leur caractère, leur valeur et leur dévouement, bien mérité de notre noble pays. C'est que leurs actions étaient le plus cher héritage de leurs des-

cendants, héritage d'honnenr et de prudhommie qui ne les a pas empêché d'aimer et servir la France comme on sert et on aime une mère chérie.

D'ailleurs, ces antiques récits ne sont plus pour nous que de précieuses et saintes reliques; ils nous montrent que nous n'avons pas dégénéré de ces hommes robustes, valeureux et loyaux. Comme eux nous avons été fidèles, comme eux nous avons vaillamment combattu pour la patrie aux jours du danger. Quand il l'a fallu, à cette France que nous aimons comme ils aimaient l'Espagne, nous avons donné nos talents, nos veilles, nos bras, nos cœurs, nos vies et nous avons encore ainsi bien mérité de cette Franche-Comté si chère. Nos exploits lui ont continué cette qualification non moins glorieuse que celle de *martyr de l'honneur,* qu'a conquise le capitaine Dusillet; ne dit-on pas toujours d'elle, c'est le *verger des braves* (59)!

NOTES

ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

---

(1) La maison Vuiry (Mairot), rue de Besançon. Pour *graine* cette expression est traditionnelle à Dole, il s'agissait des bourgeois qui s'étaient réfugiés dans la cave, dite de l'*enfer*, rue de Besançon, et qui furent seuls épargnés.

(2) La Terce comptait 3,000 hommes.

(3) Il avait servi en Allemagne et dans les Pays-Bas en qualité de simple soldat, d'alphère, de commis adjudant dans les armées notamment dans la garnison de Lemberg, sous les ordres du général de cavalerie Philippe de Silva. Avec M. de Balançon il assista au siège de Breda. Le 23 juillet 1630 il fut nommé sergent-major de la ville. Cette fonction militaire importante n'avait point encore été exercée à Dole, elle l'était à Gray et à Besançon. En 1635 il remplaça M. le baron de Jusseau comme lieutenant de la compagnie du gouverneur et garda cette charge qu'il cumulait avec la sienne, jusqu'au mois d'octobre 1637; en cette qualité il avait la garde des clefs du Roi. En décembre 1636 on lui donna le commandement d'une compagnie de mousquetaires, elle fut licenciée faute de subsistance et plus tard reconstituée. Antoine était encore sergent-major en 1654, il l'a donc été pendant trente-quatre ans.

Les commis au gouvernement ayant chargé, le 16 septembre 1632, Vernier, général des monnaies, d'achever les fortifications de Dole et de dresser des plans en conséquence, ils lui adjoignirent deux conseillers, Antoine Dusillet et Trebillet, capitaine de l'artillerie de la place. Plus tard, pendant le siège, Antoine fit l'office d'ingénieur et eut spécialement la tâche

de veiller aux fortifications. Son journal renferme des détails curieux. Il y avait transcrit tous les ordres, tous les règlements « pour évister les abus ordinaires les quels arrivent pendant les absences des sieurs gouverneurs au préjudice de leur autorité. » M. de Saint-Martin lui avait écrit le 8 mars 1636 depuis Cologne de prendre note de tout ce qui se passait au préjudice de son autorité de gouverneur, afin qu'il pût le réformer à son retour. « J'ai confiance en vous, lui disait-il, et particulièrement à présent que vous vous trouverez seul officier de la garnison. » Les officiers de la garnison ordinaire étaient le sergent-major, le capitaine d'artillerie et le garde des munitions de guerre; ils étaient établis par lettres patentes de Sa Majesté. Ils exerçaient leurs charges sous les ordres du gouverneur et ne relevaient d'aucun autre officier supérieur qui se serait trouvé dans la place.

Cette situation du sergent-major, son attachement à ses devoirs, sa fermeté de caractère, ajoutons sa rudesse de soldat, le rendirent souvent peu agréable au magistrat aussi jaloux de ses prérogatives que Dusillet l'était des droits du gouverneur et de ceux auxquels lui-même pouvait prétendre. Il eut souvent des discussions avec cette autorité. Citons quelques-uns des sujets de leurs dissentiments.

Le corps municipal mécontent de l'établissement de la garnison de Dole par Charles V en 1541 prétendait avoir la garde, comme il l'avait avant la construction des fortifications nouvelles, alors que le maire commandait aux habitants armés et leur donnait des ordres. En 1571 il demanda la suppression de la garnison, il fut admonesté et éprouva un refus. En 1612, toujours sous l'empire de la même prétention, il ne voulut pas reconnaître M. Dachey en qualité de gouverneur, il le traitait seulement de capitaine de la place. M. Dachey alla porter ses plaintes à l'archiduc Albert; le prince après avoir entendu les parties ordonna au magistrat de donner la qualité de gouverneur de la ville à M. Dachey et de plus de produire dans les trois mois les titres en vertu desquels le maire prenait la qualité de vicomte mayeur, à défaut de quoi il serait déchu de cette qualité; le moyen était efficace; aussitôt que la notification de cette ordonnance fut faite par

M. Dachey, Messieurs du magistrat se hâtèrent de le visiter, de lui donner sa qualité avec toute sorte de compliments dont il se montra satisfait, et ils restèrent en bonne intelligence avec lui tant qu'il vécut ; ils craignaient de produire des titres impossibles à exhiber (Journal. folio 24).

Voici la plus grave circonstance dans laquelle le magistrat entra en lutte contre Dusillet, à raison de leurs prérogatives réciproques.

La résolution d'assiéger Dole étant prise, Condé, pour endormir l'archevêque et les commis au gouvernement, avait envoyé dans cette ville l'abbé de Coursans et deux conseillers du parlement de Dijon ; le prétexte de cette ambassade était le renouvellement du traité de neutralité entre les deux Bourgognes. L'archevêque ordonna à Antoine Dusillet d'aller recevoir ces envoyés et de leur donner l'entrée de la ville. Le sergent-major se transporta à la porte de Besançon par où ils devaient arriver. De son côté, le magistrat avait dépêché un des siens, le docteur ès-droit Fabry, avec dix ou douze bourgeois armés, afin de complimenter les conseillers Bourguignons.

Dusillet trouvant Fabry à la porte lui annonça qu'il était envoyé, afin que les arrivants ne fussent point arrêtés à la barrière, comme devaient l'être tous les étrangers qui ne pouvaient pénétrer dans la place que sur l'ordre du gouverneur.

Fabry lui ayant appris que les conseillers étaient encore éloignés, tous deux entrèrent dans le corps de garde de la porte ; un caporal devait les avertir de l'approche de l'ambassade. Quelques instants après, elle est découverte depuis le clocher ; les cloches se mettent en branle, Fabry et ses compagnons se précipitent ; comme elle est encore à une certaine distance, ils sortent par le guichet et vont lui présenter leur compliment. Dusillet qui ne connaît que sa consigne est resté en dedans la barrière, attendant le moment d'exécuter les ordres qu'il a reçus. Fabry revenu avec l'ambassade devant la barrière ordonne qu'elle soit ouverte, la sentinelle qui était de la garnison, c'est-à-dire de la compagnie du gouverneur, refuse, répondant qu'il fallait attendre

le sergent-major qui arrivait à grands pas. Un bourgeois de Dole, nommé Lambert, court à la barrière pour l'ouvrir, Dusillet lui crie d'arrêter, il obéit malgré les ordres répétés de Fabry, enfin le sergent-major après avoir demandé aux envoyés qui ils sont, sur leur réponse qu'ils sont conseillers au parlement de Dijon, leur fait un compliment au nom de l'archevêque et les introduit dans la place.

Il venait d'amasser sur sa tête un épouvantable orage. — « J'avais déjà fait ce que vous venez de faire et j'en avais l'ordre aussi bien que vous, lui dit Fabry d'une voix rude ; — il n'appartient à qui que se soit de donner des ordres aux portes et aux gardes, ce droit n'appartient qu'au gouverneur de la place ou au gouverneur de la province quand il est présent, répond Dusillet, puis il ajoute, avec une ironie courtoise, — je ne vois point, monsieur, avoir fait de faute puisque vous avez fait votre compliment, moi j'aurais failli si j'eusse agi autrement puisque j'avais des ordres et pour vivre en bonne intelligence, je veux taire le reste. » (Journal., folio 17.)

Le magistrat souffrait impatiemment Dusillet, soldat esclave du devoir et surtout sa charge créée contre son gré. L'occasion lui parut favorable, il la saisit. Le vicomte mayeur, les échevins, messieurs du conseil de la ville allèrent en corps porter leurs plaintes à l'archevêque et lui demander de calanger Dusillet. Le prélat répondit à MM. de Biarne et Chaillot qui portaient la parole, que le sergent-major avait fait son devoir, que s'il avait agi autrement, il eût mérité d'être châtié, et que d'ailleurs les ordres ne devaient être donnés que par lui.

La victoire de Dusillet ne fut pas complète. Le vicomte majeur, les échevins et le conseil de la ville se voyant ainsi repoussés adressèrent au Roi une requête dont voici les principaux passages : Ses prédécesseurs, en récompense de leur fidélité, de ce qu'ils avaient répandu jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour se conserver sous leur obéissance et mieux aimé voir réduire leur ville en cendres que de passer sous la domination d'un prince étranger, leur avaient accordé plusieurs prérogatives, entre autres celle de pouvoir garder leur ville qu'ils avaient de nouveau fortifiée beaucoup

plus qu'elle n'était avant sa ruine ; puis afin de soulager les bourgeois réduits en petit nombre, ils avaient établi une garnison entretenue aux frais de la province, qui devait les aider à garder et défendre la place. Jamais il n'y avait eu de sergent-major et il n'avait pas été convenu qu'il dut y en avoir un ; néanmoins Antoine Dusillet, alphère réformé de la garnison, avait obtenu, depuis environ quatre ans, des lettres patentes de Sa Majesté par lesquelles il est qualifié sergent major, non seulement des gens de guerre étant en garnison, mais encore de la ville de Dole. Cette patente avait été obtenue sur un exposé obreptif et subreptif à l'insçu des suppliants ; si Sa Majesté eût été avertie que par les concessions souveraines, ils avaient la moitié des clefs de la ville, des officiers particuliers établis pour la garde de la place et la conduite de la bourgeoisie, officiers qui n'ont rien de commun avec ceux de la garnison, elle n'eût pas ordonné une pareille nouveauté pleine d'inconvénients pour la ville, préjudiciable au service de Sa Majesté et au bon ordre suivi jusqu'à présent pour la conservation de la ville. Ils terminaient en suppliant le Roi de révoquer ses patentes, ou tout au moins d'interdire à Antoine Dusillet de prétendre aucun droit, autorité ou commandement sur la ville, sur les bourgeois et de ne se servir des droits de sa charge qu'à l'égard des gens de guerre (archives de la mairie de Dole).

Cette requête avant d'aller au Roi passa entre les mains du parlement, elle fut appointée le 9 mai 1636 par Girardot de Noseroy ; les vicomte mayeur, échevins et conseil ajoutaient qu'ils suspectaient les conseillers Boytouset, Boyvin et Lampinet comme étant les parents d'Antoine Dusillet.

Il fallait aviser et terminer cette affaire qui durait depuis un an et pouvait avoir de graves conséquences. Fabry et Dusillet furent conduits par le conseiller Lampinet devant le vieux président Chaumont pour être admonestés et réconciliés. Il leur dit que Son Excellence Sérénissime, l'archevêque, et la cour avaient trouvé très mauvais ce qui s'était passé à la porte, que Fabry aurait dû faire avertir Dusillet de l'arrivée de MM. de Dijon, puisque le sergent major avait reçu de l'archevêque ordre de les recevoir, que Dusillet de

son côté avait très mal agi, après que l'on eût commencé à ouvrir la barrière par ordre de Fabry, de la faire refermer en criant tout haut : ferme! ferme! ayant fait en cela un grand affront non-seulement aux seigneurs de Dijon, mais à la ville de Dole, au nom de laquelle Fabry commandait à la porte; d'ailleurs, qu'ayant ordre de l'archevêque de recevoir messieurs de Dijon, il aurait dû se tenir prêt et ne pas attendre l'avertissement d'un autre. Au commencement de l'allocution du vice-président, Dusillet voulut faire quelques observations, mais le conseiller Lampinet lui dit de garder le silence, alors il se découvrit et demeura ainsi pendant la plus grande partie du discours du vénérable Chaumont. Fabry, pour qui l'admonestation était plus bénigne, resta toujours couvert, enfin le vice-président termina, en disant que c'était la volonté de sa Seign. Ill^{me} et celle de la cour qu'il y eût bonne intelligence entre la ville et la garnison et que l'on ne voulait plus qu'il entrevînt de *poinctilles*.

Sans tenir compte de cet avertissement, Fabry prétendit encore que Dusillet avait voulu abuser de sa charge pour commander aux habitants; le sergent-major répliqua que ce n'était pas vrai. Le docteur lui demanda s'il voudrait en donner une déclaration écrite; Dusillet lui répondit que sa parole était suffisante, étant donnée devant un commis au gouvernement. Enfin Fabry réclama que du tout il fût dressé procès-verbal pour y recourir au besoin. Ce procès-verbal non signé est aux archives de la mairie de Dole (n° 1128). C'est un curieux échantillon de ces jalousies et de ces rivalités qui depuis si longtemps existent entre les magistrats municipaux et l'autorité militaire.

Quant à la prétention du vicomte mayeur que la patente du sergent-major étant obreptive et subreptive, il ne voulait pas prendre les ordres qu'il lui transmettait, le parlement décida que Dusillet les donnerait à l'ancienne garnison, les adjudants de M. de Laverne au terce et l'adjudant du maire aux habitants. Il faut convenir que le rôle du parlement était difficile au milieu de ces conflits; en 1632 le magistrat avait eu une prétention diamétralement opposée, il voulait qu'Antoine vînt lui donner le mot d'ordre et lui apporter les clefs

du Roi qu'il avait en garde; le parlement dut intervenir pour donner raison à Dusillet.

Une des dernières discussions de Dusillet avec le magistrat eut lieu à l'occasion du pain bénit et du bâton de Notre-Dame. Il fut condamné le 8 novembre 1654 à les offrir par noble Moréal, docteur ès-droit, alors vicomte mayeur de Dole. Il appela de cette sentence; mais le 8 février 1655, le parlement lui imposa, pour son fol appel, 60 livres estevenantes au profit de Sa Majesté. Il est qualifié *noble* Dusillet dans les sentences qui sont aux archives de la mairie de Dole.

Voici les explications qu'il donne dans son journal (93, 94) sur les motifs de son refus d'offrir le bâton et sur l'usage de cette offrande : « Sur des difficultés arivés entre quelques officiers de la garnison le 10 juing 1654, lesquels le maire de la ville vouloit contraindre à offrir le bâton en la grande église parochiale de la ville.

» Je raporteray ce que j'ay apprins des vieulx et entiens officiers de Sa Majesté, par le livre des nottes des gouverneurs, que le baton de Nostre-Dame a estés introduit par résolution du magistrat, du consentement des bourgeois de la ville, pour subvenir aux entretien et réparation nécessaire de l'église parochiale. Fut résolu que le baton se porteroit par les sergents de la ville au nom du maire par touttes les rues de la ville et qu'il seroit présenté aux bourgeois, habitans et manans de maison a aultre chacun à son tour, et priere de la part dudit maire de aux festes solennelles et dimanches se retreuver aux assemblées qui se font dans les églises pour offrir le baton pendant la messe parochiale, ce qui se pratique encor à présant sans altération au regard des bourgeois et habitans.

» Et comme messieurs les présidants et conseillers du parlement et aultres corps estant établis par patente de Sa Majesté dans ladite ville se rencontrent dans lesd. rue, au voisinage desdits habitants, les sieurs maires pour honneur et bienséance font présenter ledit baton de Nostre-Dame ausd. sieurs les quels volontairement l'acceptent d'autant que c'est un œuvre pieux, et de plus comme messieurs les présidans, conseillers et aultres corps ont séance dans les assemblées et processions générales et publiques qui se font dans ladite

église, ils se retreuvent ordinairement en corps et à leur tour offrent le baton à la prière dudit maire, non par son commandement, comme quelques nouveau habitans non pratique le publient. Et le sieur docteur Moureal en auroit voulu user de mesme estant maire de la ville en 1654 au regard du sieur sergent major Dusillet, le quel auroit esté assigné à requeste du sindique de la ville pour comparoir à certain jour par devant le maire pour se veoir condaner à se retreuver aux assemblées qui se font ausd. esglises pour offrir le baton. Le quel respondit qu'il ne se pouvoit ny ne debvoit se retreuver aux assemblées non plus que d'offrir le baton sans préjudice à sa charge et faire tort aux aultres officiers et capitaines de la garnison, lesquels ne dépendant de la juridiction du maire non plus que de ses ordres, ainsi que le sergent major Dusillet se promet de le faire veoir, lorsque lesdits officiers et capitaines seront appelés par devant les juges compétens, par les raisons suivantes tirées desdites nottes.

« En l'an 1541, Sa Majesté impériale Charle V, Roy d'Espagne, a estably dans la ville de Dole ung gouverneur avec la garnison, lequel estant dans la ville et avoir prins possession de son gouvernement voulut assister aux assemblées et procession publiques qui se fessoient en l'église parochiale, qui luy fut disputés par messieurs du parlement, lesquels ne voulurent accorder la séance aud. gouverneur de marcher dans les prossessions publiques avec le sieur présidant, ce que depuis nat esté décidé. Et apprès la mort du gouverneur qui fut l'an 1551, les gouverneurs qui luy ont suycedé n'ont voulu disputer lad. séance, mais ils ne se sont retreuvés ausd. assemblées, non plus que les officiers de la garnison, et les sieurs mayeurs de la ville ne les ont invités comme ils ne font encor ny présenter led. baton de Nostre-Dame pour offrir aux assemblés de la grande église de Nostre-Dame, comme ils font aux sieurs présidant, conseillers et aultres corps estant par ordre de Sa Majesté dans la ville, la quelle appartient à Sa Majesté, non au magistrat de la ville qui est inférieur ausd. corps et dans lesd. assamblés marchent apprès lesd. corps, comme ils feroient après le gouverneur et les

officiers de la garnison si ils marchaient ausd. assamblés dans les rang. »

On voit que les querelles de préséances datent de loin.

L'offrande du pain bénit et du bâton soulevait de nombreuses résistances : aux archives de Dole se trouvent encore, entre autres décisions rendues à cette occasion, une sentence de 1640 pour même fait contre le docteur Moréal qui condamnait Dusillet en 1655 et une autre bien antérieure de 1570 contre Etienne Bernard, greffier du parlement.

On n'a pu retrouver l'acte de décès d'Antoine, il était déjà mort en 1656.

Dans une requête dont copie est dans son journalier, il se qualifie de docteur et de bourgeois de Dole.

Voici comment, dans son journal, pages 34, 35, il s'explique sur ses fonctions : « Le sergent major est institué par Sa Majesté, instigant de justice, et c'est à eux de veoir et recougnoistre les faultes, les quels se commettent aux gardes et alieurs, tant de jour que de nuict, pour en faire rapport au gouverneur, estant son œil pour voir tout ce qui se passe, estant sa bouche pour donner ses ordres, estant son bras droict pour faire exécuter ses commandemans. Bref le sergent major doict être attaché à la personne du gouverneur, si faire se pouvoit, comme son espée à son costé. Cette pensée vient d'un grand capitaine de vieux soldats, autrefois gouverneur de la ville de Mastric, pour Sa Majesté catholique, M. le baron de Vurp. » Un sergent major de place était donc un officier qui commandait après le gouverneur et son lieutenant, dans tout ce qui concernait le service militaire.

(4) Antoine avait été plus dangereusement atteint que ne le dit Boyvin. Voici ce qu'on trouve au journal, page 67 : « Je fus blessé grièvement à la tête et heu deux costes rompues tout à faict et deux aultres cassées dont je fus trois jours entiers avec de grandes douleurs et désespéré du médecin qui me traictoit, lorsque Monsieur de Biarne, des principaulx du conseil de ville me vint voir avec d'aultres messieurs de la ville et me voyant dans ceste extrémité, ils envoyèrent quérir madamoyselle Décano avec madamoyselle sa fille, les quels par leur bon remède me remirent les costes cassées et rom-

pues en leur place avec force ligatures et quelques huilles me donere alégement. » Il raconte ensuite que neuf jours après il se leva, courut, « à un assaut que donnèrent près du vieux » château les François armés de toutes pièces avec armes et » masses de fer. » qu'il fit prisonnier un sergent de l'ennemi et le désarma.

(5) Siège de Dole, p. 248.

(6) M. Léon Dusillet a vu son portrait qui existait encore au moment de la révolution, il le dépeignait ainsi.

(8) Franche-Comté ancienne et moderne, t. II, p. 167.

(9) Les Dusillet sont originaires de Rahon. Claude appartenait à une famille déjà ancienne et bien placée, car il avait épousé Jeanne Bergère, d'une famille noble de Salins. On voit dans le contrat de mariage de son petit-fils Claude avec noble demoiselle Vernier de Salins qu'il était aussi recommandable par ses alliances; les chevaliers-barons de Grammont, les Camus, les Duchamp, les Froissard, les Jacquinot, les Boyvin y signèrent comme parents. Ses actes de naissance et de décès n'ont pu être retrouvés. Dans la requête du magistrat de Dole contre son fils Antoine, il est dit que les conseillers Boyvin, Boitouset et Lampinet sont ses parents. Il eut quatre enfants : Antoine, Charles, Leonel, docteur ès-droit, prêtre doyen de Neublans et Antoinette-Désirée, femme du Chatelain Jean-Jeanneau. Carle décéda sans postérité.

Antoine avait été anobli avant le 23 juin 1634, l'entérinement des lettres de grâce de son frère le prouve. Il est encore qualifié de noble en 1655 par le vicomte mayeur et le parlement de Dole dans les sentences qui le condamnèrent à offrir le bâton de Notre-Dame.

Antoine épousa noble Anatolia Goubot en 1621. De lui naquit le 28 août 1625 noble Claude. Claude épousa, en 1650, noble Thérèse Vernier (d'Usier); il en eut noble Claude-François, lieutenant dans Vaulgrenans et un moment auditeur honoraire de la cour des comptes. Claude-François épousa à Besançon Jeanne-Françoise Roy, fille d'un conseiller au parlement; de ce mariage naquit, le 1er août 1698, à Besançon, Anatoile. Anatoile, premier échevin au magistrat de Dole, épousa demoiselle Jeanne-Claude Martenet de cette

ville. Charles-Augustin, écuyer, avocat au parlement, est issu de cette union le 8 juin 1728. Charlotte-Ursule Chappuis de Dole devint son épouse, et ils eurent pour fils Claude-Joseph-Antoine-François-Léonard, écuyer, né le 14 octobre 1769. Léonard fut quatre fois maire de Dole, il était chevalier de la Légion d'honneur. Il épousa, en 1791, noble demoiselle Barbe-Françoise de Lampinet, dont il eut Charles-Augustin, président de chambre à la cour impériale de Besançon, chevalier de la Légion d'honneur. Charles-Augustin s'unit, le 22 octobre 1828, à Marie-Pauline Bourgon. Ce fut le dernier des Dusillet, les collatéraux sont éteints. Il est mort sans enfants, à Auxon, le 23 octobre 1863. Sa nièce, fille de Mme la baronne Morisset, est mariée à M. le vicomte Edouard de Broissia.

Antoine Dusillet possédait le fief des Goubot, qui a été repris, le 30 décembre 1773, par Charles-Augustin (registre du greffe de Rahon); il avait encore le fief de Lanoncourt et celui de la Place passé, par legs, dans la famille Bouhelier d'Audelange.

Les armes des Dusillet sont d'azur à un chevron d'or, accompagné en pointe d'un croissant montant d'argent.

(10) Note de M. Léon Dusillet, v. 6.

(11) Au Roy. — Remonstre en toute humilité Charles Dusillet, de Dôle, en vostre comté de Bourgogne, qu'il est yssu de bons et vertueux progéniteurs, et lesquelz pour le désir de son advancement et pour la meilleure éducation de ses jeusnes ans, l'ont eslevé aux estudes soubz la direction des Révérendz Père Jésuiptes, establis en ladicte ville de Dole, où il a continué cy-avant qu'il a estudié en philosophie, avec espoir, selon leur intention, de passer plus oultre, dont toutefois il a esté retardé par le moyen de ce qu'il se seroit retreuvé le quinzième jour du mois de décembre de l'an mil six cent vingt-sept, en la compagnie de quelque particuliers, jeusne gens de mesme eâge et volée, au logis de Jean Dubois, hoste publique audict Dôle, où ilz prindrent le soupper sans que pendant icelluy il y soit survenu aulcune difficulté ny mescontantement quelconque, et y continuèrent avec toute modestie jusques environ les huict heure et demye en nuict;

qu'ilz s'en partirent en intention de s'en retourner chascun en sa maison, à l'effect de quoy ilz montèrent le contremont de la grande rue de ladicte ville, et poursuyvant leurs chemin sans penser rien moins que a querelle : parvenu qu'ilz furent au devant de la ruelle de Landon, ilz rencontrèrent Louys Joly, torneur de profession, au devant d'une boutticque estant en ladicte rue, lequel innadvertamment fust heurté par ledict remonstrant, que causa quelque mescontentement entre eulx, en telle sorte que de paroles a aultres, ledict remonstrant s'en sentant picqué luy dict s'il avoit oncques mis la main à l'espée; sur quoy luy ayant ledict Joly reparty assez aigrement qu'il l'avoit mis aultre fois et en bon lieu. Là dessus l'ung et l'autre se saizirent de leurs espée et apprès s'estre chamaillé par quelque temps et entreporté quelques coups de part et d'aultre, ledict remonstrant (je ne sçay par quel accident non preveu), porta son coup d'estoc soubz le col dudict Joly du costel droict, duquel tost apprès il termina vie par mort à son très grand regret ; qui, pour évitter la rigueur de justice et pour la crainte et respect qu'il avoit à ses parens, party de ladicte ville et s'absenta du peys et suyvit les armée du Peys-Bas, où il a rendu service à Sa Majesté en la compagnie du sieur capitaine de La Morel, aux terce du sieur comte de La Tour, tant en la ville de Breda que au secour de Bos-le-Duc, ayant tousiours esté son intention d'y continuer, et par effect aux racrues faictes audict comté de Bourgougne, en la présente année mil six cent trente-trois, pour la particulière expérience qu'il avoit aux armes, il a heu la charge d'Alphère en la compagnie du sieur capitaine Bancenel, aux terce dudict sieur compte de La Tour, avec dessein de passer ausdict Peys-Bas sans l'empeschement qu'a esté apporté aux passages desdictes racrues, ayant esté contrainctes de séjourner audict pays. Pendant quoy et nonobstant que ledict suppliant fust au debvoir de sa charge, si est-il, arrivé qu'il a esté saizi et rendu prisonnier audict Dôle, à requeste et par le commendement de monsieur le procureur général, où il est encore présentement destenu. Or, comme il craint quelque sinistre événement en la poursuitte que l'on pouroit faire à l'encontre de luy, il a esté occasionné de recourir à Vostre Majesté pour

luy remonstrer ce que dessus, sa naissance, l'aliance qu'il a à plusieurs honeste famille ; que ledict accident est arrivé innocemment sans l'avoir preveu ; que lors d'icelluy il n'avoit qu'environ dix-huit ans ; les services qu'il a rendu pendant plusieurs années ; ceux de fut Germain Dusillet, son oncle, lieutenant d'une compagnie de cavallerie pour sadicte Majesté, et qui apprès avoir continué aux services d'icelle pendant vingt-quatre ou vingt-cinq ans, est mort en la bataille de Fleureu (Fleurus 1622) ; ceux d'Anthoine Dusillet, son frère, qui a continuée aussy par plusieurs année en pareil service tant en Allemaigne, Flandre, que en ladicte bataille de Fleureu, et depuis au siége de Breda (1625), comme il faict encore présentement en la ville de Dôle, où il est pourveu en la charge de sergent-major : et subsécutivement pour supplier comme il faict très humblement sadicte Majesté de, pour les considérations susdictes, luy voulloir (préférant miséricorde à la rigueur de justice) onctroyer grace, rémission et pardon du susdict homicide, et de tout ce qu'il pouroit avoir mesprint à l'occasion d'icelluy, des circonstances et despendances, en luy remectant toutes peynes, tant d'amandes que de ban, qu'il pouvoit avoir encouru, et du tout luy en faire despescher lettre patentes, en tel cas ordinaires, et il serat obligé de continuer ses services selon que son intention a tousiours esté, pour le service de Vostredicte Magesté, et ses prières pour la prospérité d'Icelles.

A cette pièce est jointe une lettre des vicomte mayeur et échevins et conseil de la ville de Dole au Roi, non datée, et dans laquelle se trouve un narré des circonstances qui ont poussé Dusillet à commettre un homicide ; ces détails concordent avec ceux de la requête. J'extrais de cette lettre le passage suivant que je crois intéressant :

« Ledict Dusillet se retira et absenta de ladicte ville. Du-
» quel acte ayant esté prinse informations, à requeste dudict
» scindique, la cause fust poursuyvie si advant que ayant
» esté assigné pour respondre dudict homicide pardevant le
» s[r] maieur, il auroit esté contumassé par quatre defaultz
» subsécutifs ; à raison de quoy auroit esté declairé sur
» luy les peines de deux centz, quatre centz, huict centz

» et seize centz livres par sentence rendue en la mairie de » ladicte ville le vingt-huictième jour de mars de lan mil six » centz vingt-huict, applicables au proffit de ladicte ville. Et » du despuis ledict scindique poursuyvant ultérieurement la- » dicte cause, ledict suppliant auroit esté assigné diverse fois, » à peine de ban, par quatre deffaultz aussi continuez, et ne » s'estant vouleu représenter, il auroit esté banni de ladicte » ville, banlieu et territoire dicelle, avec interdiction de sy » retreuver, par sentence du vingt-huictième octobre mil six » centz vingt-huict. Qu'est-ce que nous avons peu recognoistre » du faict dudict homicide et despendance diceluy, selon qu'il » nous en a apparu par les besongnez, informations et pièces » de ladicte cause ; pour le pardon duquel nous ne voyons » plus grand fondement que la bonté et clémence ordinaire » de V. M. et la jeunesse dudict suppliant, qui est issu d'ho- » norable famille de ladicte ville de Dôle, ayant mesme ung » sien frère lequel dez longtemps a rendu plusieurs services » à V. M., tant aux guerres de Bouhemes que des Païs-Bas, » comme il rend encore présentement en la charge de ser- » gent maieur qu'il a pleu à V. M. luy conférer despuis » quelques années en ceste ville de Dôle. »

Le magistrat de Dole termine sa lettre au Roi par un avis favorable sur la pétition de Dusillet. Ces pièces doivent dater de 1630 ou 1631. Les autres requêtes de Dusillet ne sont que des résumés de celle dont la copie est ci-jointe. Sur la dernière se trouve l'apostille que voici : « Le tout reveu et rap- » port fait à Son Altèze, soyent dépeschées lettres de rémission » chargées d'amende et intérinement au bailliage de Dôle.

» Fait à Bruxelles, le 4 de juillet 1633. »

Archives de Bruxelles, collection des papiers d'Etat et de l'audience Liasse, n° 896. La mention de la charte de rémission est dans les comptes des droits du grand sceau, de 1627 à 1633, coté n° 20514 des registres de la chambre des comptes, f° 27.

Charles Dusillet demanda, le 13 août 1633, l'entérinement de ses lettres de grâce. Il fut constaté qu'il avait traité pour les réparations civiles avec Arnest-Galet, tuteur de Claude et Marguerite Joly, enfants de celui qu'il avait eu le malheur de

tuer (reg. 103, Procureur 1633, f° huict vingt-sept, archives de la Cour).

Le 17 août il fut mis en liberté en consignant 200 liv. est., sous caution de payer les frais et mises de justice et à charge de constituer procureur pour la suite de la procédure à faire pour obtenir l'entérinement de lettres qui lui avaient été accordées.

Le lendemain, Claude Dusillet, son père, se rendit caution pour les frais de justice (même reg. huict vingt quatorze v°).

Voici l'acte de présentation de nouvelles cautions dans la procédure en entérinement des lettres de grâce (23 juin 1634, reg. Procureur 1633, t. 104, archives de la Cour, folio huict vingt seize).

« En la cause du Procureur général, impétrant et demandeur en matière de crimes et délits d'une part, Charles Dusillet, Pierre Renard, Philippe et Claude-François Fournier de Rahon détenus-prisonniers en la conciergerie dudit lieu deffendeurs d'aultre part. »

« La Cour sur requeste par escrit a elle présentée par lesdits deffendeurs ayant entendu le rapport du commissaire et lesd. ouys en responce sur les cas dont ils sont en poursuitte comme aussi les fiscaux en Icelle a relasché et relasche lesd. deffendeurs de ladite conciergerie à caultion fidé jussoire de cent livres estevenans par lesdits Dusillet et Philippe Fournier. Et par chascuns d'iceulx, et par lesdits Renard et Claude-François Fournier et par chacun deulx de cent cinquante livres estevenants qu'ils presteront es mains du greffier, son commis ou l'un de ses jurés au greffe de payer l'adjugé et se représenter personnellement à toutes les assignations qui leur seront données à l'instance dudit procureur général, à peine de demeurer convaincuz des faicts dont ils sont accusés. Et nommons procureur postulans en ladite cour pour à leur personne estre faictz tous adjournemens et notifications nécessaires que ladite cour a autorisé et autorise pour valoir aultant que s'ils avaient compris celles desdits deffendeurs. Ordonnant au surplus ledit procureur général de au plustot faire recourrir et amplier ses informations à charge et descharge en conformité de l'ordonnance par commis qu'elle

députera, afin d'approuver, appointer ce que sera à son mandemant. Faict au conseil le vingt-troisième de juin mil six cent trente-quatre. »

« En le mesme jour en ladite conciergerie par devant Mougeot Laujuard, juré en ladite cour, s'est représenté ledit Charles Dusillet, lequel pour avoir le faict et effect de l'appointement d'aultre part mat présenté pour caultion *noble* Antoine Dusillet, sergent maior de la ville dud. Dole, pour lad. somme de cent livres, et lesd. Pierre Renard, noble Nicolas Trebillet, cappitaine de l'artillerie pour lad. somme de cent vingt autre livres, lesquels présents les ont caultionnées, scavoir : led. sieur sergent Dusillet, led. Charles Dusillet et led. sieur Trebillet, led. Renard, et pour ce ont obligé leurs biens sous le privilége du scel de Sa Majesté et lesd. Charles Dusillet et Pierre Renard par mesme obligation promis les pourter quittes et indemne de lad. prestation de caultion ayant nommé, scavoir : led. Charles Dusillet pour procureur, messire Claude Joly et led. Renard, messire Guillaume Bergeret. procureur postulant en lad. cour pour estre faict en leur domicile tous adjournemens nécessaires. En signe de quoy lesd. Dusillet et Trebillet se sont subsignez avec led. Dusillet et Renard présens honn. Pierre de Billy, concierge et Henry Bauldier, tesmoins requis ainsi signé sur la minute : A. Dusillet, C. Dusillet, P. Renard, N. Trebillet, Bauldier, Pierre, et Loignaut, juré. »

Suivent les actes des cautionnements de Claude-François et de Philippe Fournier. Charles Dusillet se porta caution de ce dernier.

Il est à remarquer que lors du cautionnement qu'il donna le 18 août 1633, Claude Dusillet n'est pas qualifié *noble* comme son fils Antoine. Cette qualification n'eut pas été accordée à Antoine s'il n'avait pas été anobli et si le parlement n'avait eu connaissance de son droit.

(12) Siège de Dole, p. 322.

(13) Les commis gouverneurs à Galasse (minute, archives du Doubs), 29 janv. 1636. Nous sommes fort estonnés, Monsieur, de voir néantmoins que les trouppes de vostre armée ne laissent de ravager ce pays (on lui avoit accordé ce qu'il avoit demandé) contre les ordres exprès et favorables pro-

messes de V. E. Car tout nouvellement un gros de cavalerie, conduis par un lieutenant colonnel, ont pillé et saccagé plusieurs villages de ce pays, emmenant prisonniers les gens de Sa Majesté n^re m^re, bruslé les enfants dans les maisons, tué les pères et enfin commis des outrages que n'auroient faicts les propres ennemys.

(14) Journal., fol. 64, 98.

(15) Journal., fol. 68. « M. le conseiller Boyvin, ni M. le conseiller Garnier n'abandonnèrent point la ville, non plus que M. de Maranche et quelques autres messieurs du magistrat. » A cette époque, la plus grande partie du parlement était à Salins et quelques-uns des membres, comme Girardot et Pétrey de Champvans remplissaient d'importantes missions.

(16) « Ayant recogneu les grands devoirs faicts par le sergent maieur Dusillet pour la garde et conservation de la ville de Dole tant avant le siège y mis par les François que pendant iceluy et depuis, mesmes les services signalés qu'il a rendus pendant le siège en toutes occasions au péril évident de sa vie... » (En expédition au journal.).

(17) Voici les documents relatifs à cet emprisonnement du sergent major Dusillet. Ils se composent de la requête du docteur Petignier ci-dessous et de la correspondance du parlement avec le conseiller Bereur et autres grands personnages. Nous n'avons presque rien pu retrouver à Bruxelles sur cette curieuse affaire :

« Pour sommaire esclaircissement des difficultez que François Petignier, conseillier de Sa Majesté et auditeur général de Bourgoigne a, avec messieurs du parlement de Dole, convient premettre, que le 10 de may 1646, et lorsque de toutes parts on avoit advis que les ennemis avoient du dessein sur les villes de Dole et de Salins, ledit auditeur bien accompagné rencontra proche Quingey un jeusne homme de l'aage de 22 ans, qui sur ce enquis respondit, qu'il estoit dudit pays et du village de Poulongney où il alloit, qu'il venoit de France où il avoit esté nourry, eslevé, et porté par sa mère à la mammelle, et qu'il en estoit sorty pour venir vivre en son pays, à cause que le vicomte de Neufchastel, seigneur François, l'avoit voulu contraindre à prendre party dans les levées qu'il

faisoit, qu'il ne sçavoit ny lire ny escrire, et ne portoit aucune lettre, et tost après pressé par ledit auditeur, de discours seulement et en chemin faisant, tira de sa poche une lettre ouverte adressée à un paysan de Fretigney, et déclarat aussi sur ce interrogé que cestoit Son Excellence, voulant parler de Monsieur le baron de Scey, gouverneur général des armes audit pays, qui l'avoit ouvert dans la ville de Gray, d'où il avoit passé à Pesme où il avoit gisté, et de là, par la ville de Dole où il n'avoit point arresté, qu'il avoit couché dans le couvent des Pères Capucins de Salins sans estre entré dans la ville, et qu'il alloit passer par Besançon, pour de là se rendre audit village de Poulongney, sans parler en façon quelconque du village de Boulot. Ce passage par toutes les villes principalles dudit pays, joint à ce qu'il n'avait pas d'abord acusé lad. lettre, causat de l'ombrage audit auditeur qui creut que ledit jeusne homme pouvoit estre un espion, et luy fit prendre la résolution et le soing de le fouiller lorsqu'ils seroient arrivez audit Quingey, et pour oster toute défiance audit jeusne homme, il luy rendit ladite lettre.

Estans audit Quingey, l'auditeur luy demande publicquement les lettres qu'il portoit, et sur ce que ce jeusne homme luy donnat encor la susdite lettre, et respondit aux diverses instances et pressés que ledit auditeur luy fit de luy délivrer d'autres lettres, qu'infailliblement il avoit encor, qu'il n'en portoit aucune autre, ledit auditeur le menassat de le fouiller et s'estant mis en devoir de le faire, mesme de mettre la main dans ses poches, ledit jeusne homme le pria de ne pas le fouiller, luy dit qu'il luy donneroit toutes les lettres qu'il avoit sur soy et au mesme instant en tira une dont la superscription s'adressoit à Boulot estoit de deux mains et de deux ancres et le coing d'icelles remply de plusieurs caractères en forme de lettres grecques : ladite lettre estoit accompagnée d'un duplicat, et audedans s'adressoit audit jeusne homme et l'instruisoit de ce qu'il avoit à faire audit pays, mesme contenoit par expres qu'il ne manquat pas de retourner dans huict jours et de remporter des saints Suaires de Besançon, en tesmoignage qu'il avoit esté audit pays, surquoy ledit auditeur resflechissant son esprit, et sur ce que ledit jeusne

homme avoit dit peu auparavant qu'il estoit illiteré, et avoit donné à entendre qu'il ne vouloit plus retourner en France, il passe de l'ombrage à la présumption, l'acuse d'avoir encor d'autres lettres, les luy demande et le presse de rechef de les luy donner.

Ce présumptif espion persiste à dire qu'il n'en a point d'autres, jusques à ce que voyant ledit auditeur prest à le fouiller une autre fois, il tira de sa poche encore une autre lettre dans laquelle il estoit parlé du capitaine Hery, de la conduite duquel ledit seigneur baron de Scey avoit esté en soing quelque temps auparavant, à cause qu'il avoit fait quelques voyages sur la frontière de France à l'inceu dudit baron mesme du commandeur de Saint-Mauris, soubs les ordres duquel il commandoit dans le fort de Sainct-André, qui est le principal de ceux de Salins, et comme ledit auditeur luy demandat qui luy avoit donné lesdites lettres, il respondit que cestoit une fille du village de Boulot, la quelle avoit esté aussi portée par sa mère dans son bas aage en France où elle estoit encore, et ne put rendre raison pourquoy d'abord il n'avoit pas voulu accuser et donner lesdites lettres sur l'interrogat qui luy en fut faict.

Quatre Pères Capucins l'ayans veu lors audit Quingey ensemble la lettre superscripte à Boulot, l'un d'eux sur ce que ledit jeusne homme disoit qu'il n'estoit point retourné au pays que cette seule fois dois que sa mère l'en avoit sorty, déclarat qu'il se trompoit fort ou qu'il l'avoit veu du coste de Courlaou, place tenue par les ennemis, mesme qu'il croyoit que ladite lettre estoit du caractère, quoy que desguisé, du commandant dudit Courlaou, nomme du Boulet, et tost après ledit jeusne homme qui avoit jusque là nié qu'il fut entré dans la ville de Salins advouat qu'il y estoit entré, mais qu'il n'y avoit demeuré que fort peu de temps.

Tous ces indices obligèrent l'auditeur à le mettre dans une prison où il le visita souvent seul pour tirer de luy la vérité, luy représentant qu'on ne pouvoit juger qu'il fut exempt de soupçon ny ses lettres aussi, puisqu'il les avait celé si effrontément, et qu'il y en avoit une par duplicat qui le convainquoit de mensonge, et l'exortant par toutes sortes de raisons

civiles, de dire à qui dudit pays, et par qui de France il avoit esté envoyé et à quelle fin, à tout quoy ledit jeusne homme persistat à respondre comme devant que cestoit une jeusne fille qui luy avoit donné ladite lettre pour porter à Boulot et s'informer de ses parens, et que l'autre adressée à Hery luy avoit esté mise en main par un jeusne homme du pays qui demeuroit à Troye en Champagne.

Le lendemain 11, il força sa prison et fit un trou à la muraille, au moyen duquel il se fut sauvé si l'on ne s'en fut prins garde, de sorte que le 13, du mesme mois, l'auditeur le menat à Besançon auprès dudit gouverneur général, qui rendit de grands soings à l'interroger, et sçavoir de luy ce qu'il estoit venu faire au pays, et comme il persistoit tousjours à respondre comme devant, mesme qu'il estoit innocent de ce dont on le soupçonnoit, ledit gouverneur après l'avoir ouy sur son passage par lesdites villes, et avoir leu lesdites lettres, luy demanda, pourquoy à Gray lorsqu'il luy eust montré la lettre addressée à un paysan de Fretigney, et qu'il s'enquit de luy s'il en avoit point d'autres, il respondit que non, veu qu'il en portoit encor, plusieurs autres, et pourquoy aussi il avoit passé à Dole, puisque il luy avoit deffendu d'y aller lorsqu'il luy parlat audit Gray, à quoi n'ayant pu objecter aucune chose et ledit gouverneur estant sorty de sa chambre pour quelque visite, l'auditeur qui y restat avec le secrétaire dudit gouverneur reprint audit jeusne homme tous les indices qui résultoient à sa charge des divers mensonges qu'il avoit dit, tant audit seigneur gouverneur qu'à luy et recommancea à lui persuader par toutes les voyes raisonnables et nécessaires à tirer une vérité si importante au publicque, de penser à sa conscience, et descouvrir ladite vérité sur son voyage audit pays, luy remontrant qu'il feroit un grand service au Roy et que ledit gouverneur avoit assez de bonté et de clémence pour luy faire grâce, après quoy ledit jeusne homme qui escoutoit attentivement ledit auditeur commença à changer de couleur, à pleurer et à dire qu'il déclareroit tout ce qu'il sçavoit audit gouverneur et non à autre, lequel estant à l'instant rentré dans sadite chambre, vit ledit jeusne homme qui se jectat à ses pieds, les larmes aux yeux, luy cria

mercy, luy demanda pardon de tant de mensonges qu'il luy avoit dit, le pria de luy sauver la vie et d'avoir pitié de sa jeunesse, et l'asseurat qu'il luy diroit la vérité de tout ce qu'il sçavoit. Ensuite de quoy, sans que ledit gouverneur luy promit aucune grâce, il luy déclarat que c'estoit le vicomte de Neufchastel qui l'avoit envoyé et corrompu par argent qu'il luy avoit montré, et par récompences qu'il luy avoit promis s'il faisoit ce qu'il luy avoit enjoint, qui concistoit à passer audit pays, et à y délivrer fidellement les lettres dont l'auditeur l'avoit trouvé saisi, et à en remporter response, adjoutant qu'il y en avoit une principalle qui estoit celle adressée à Boulot, et qui estoit par duplicat, la quelle il avoit ordre de délivrer à Dole, sur quoy l'auditeur luy dit, il faut donc que ladite lettre soit à double sens, et que Boulot signifie Dole, à quoy il respondit : ouy, et comme on luy demanda à qui de Dole il devoit donner ladite lettre, il demeurra comme pansif un peu de temps, et puis priat qu'on luy leu le premier nom qui estoit dans ladite lettre adressée à Boulot, et comme elle commenceoit en cette substance : *Mon cousin, puisque tu t'en vas au Comté, mon pays natal, tu ne manqueras de passer à Boulot, lieu de ma naissance, distant de trois lieues de Besançon, et là estant tu t'informeras de la santé de Girard Macelet, mon père, etc.* Ledit auditeur luy dit que le premier nom qui se lisoit dans ladite lettre estoit Girard Macelet, sur quoy ledit espion demanda s'il y avoit quelque personne à Dole qui s'apella Macelet, et comme ledit auditeur et ledit secrétaire, luy respondirent qu'ils ne connaissoient personne à Dole qui se nomma Macelet, il se prit à dire de luy mesme, c'est quelqu'un qui s'appelle qu'asi comme Macelet, Merillet, et à demander de rechef qu'ils ussent à luy nommer quelqu'un de Dole dont le surnom se terminat en l'et, comme les susdits, dont la maison fut joignante à une autre maison esboulée, assize au costé droit de la rue qui conduit à la porte haute par laquelle on passe pour aller à Saint-Aubin, et assez proche d'icelle porte, et comme Dusillet, sergent major de l'anciaine garnison dudit Dole, et sa maison aussi, sembloient estre désignez par ce que dessus, l'auditeur s'éloignant de quelques pas dudit espion et s'approchant dudit

secrétaire, luy dit d'une voix assez basse, et telle qu'à peine ledit espion la pouvait-il ouyr, *n'est-ce point Duzillet*, ce qu'ayant esté entendu par ledit espion, il se prit à dire tout hault : *Duzillet, Duzillet, ouy c'est monsieur Duzillet*, et comme il avait déclaré précédemment que Boulot signifioit Dole, l'auditeur luy demandat l'explication, et la clef du surplus de ladite lettre, qui luy paressoit assez suspecte de double sens signament en ces mots qui composoient, du moins en substance, le second article de ladite lettre. *Quand tu seras à Boulot, tu t'informeras du lieu où l'on fait les feulines et les brandons, et à quelque maison près où il y en a une esboulée est celle de mon père, que si tu ne peus la aprendre de ses nouvelles, tu repasseras auprès de l'Eglise chez un mien oncle qui t'en dira, et si tu ne peus rien savoir là, tu t'en yras auprès du chasteau où asseurément tu aprendras des nouvelles de ma parentée.* A quoy ledit espion respondit que toutes les designations marquées en ladite lettre ne servoient qu'à trouver la maison dudit Dusillet pour luy donner ladite lettre, et déclarat que ces mots de feulines et de brandons signifiaient les lieux où l'on met les canons que soubs ce mot de chasteau, s'entendoit ladite porte et une autre désignation pour trouver la maison d'un homme de Saint-Aubin qui demeuroit audit Dole, et chez lequel il logeat et couchat, et auquel il devoit donner ladite lettre au deffault dudit Duzillet, et sur ce enquis déclara que la troisiesme désignation contenue en ladite lettre ne servoit de rien, et n'y avoit esté mise que pour mieux couvrir le reste et ambarasser ceux que la pourroient lire, que ladite lettre pour son importance luy avoit esté donné par duplicat affin qu'arrivant la perte de l'une, il se servit de l'autre, qu'il n'avoit pas délivré ladite lettre audit Duzillet, à cause qu'il eust peur d'estre surprins en luy rendant, ny audit homme de Saint-Aubin, chez lequel il couchat, pour ce qu'il estoit hors de la ville, adjoutant qu'il ne connoissoit pas ledit Duzillet, et que pour entrer dans ladite ville de Dole, il avoit emprunté le nom et la corgée ou fouet d'un des charretiers qui y conduisoient à mesme temps un convoy de greins. Ici est à noter qu'effectivement ledit espion logeat et couchat dans ladite maison audit Dole

vis à vis de celle dudit Duzillet et que l'hoste d'icelle en estoit absant, et que ledit auditeur luy ayant demandé pourquoy il avoit nié auparavant qu'il eust couché moins arresté audit Dole, il respondit qu'il n'avoit gardé de l'avouer avant que son jeu fut découvert.

Ledit espion en après fut entendu en une autre chambre, en la présence dudit gouverneur et de son secrétaire, par l'auditeur sur les avant dites déclarations, et y persista sans variation soubs serment ainsi qu'en fait foyd le besongné de ses responses, et lorsqu'il luy fut demandé (après plusieurs autres interrogats) à qui de Dole il avait à donner laditte lettre superscripte à Boulot, il respondit sans aucune suggéstion ny intervalle que c'estoit audit Duzillet.

L'affaire estant de conséquence au service de Roy et à la seurté dudit pays, ledit gouverneur jugeat à propos d'envoyer ledit espion avec ledit besongné à ceux dudit parlement de Dole pour l'entendre de nouveau, et luy faire justice, et aux acusez, à quoy l'auditeur ne dissenty pas, de sorte qu'il y fut envoyé soubs la conduite de quelque officier de cavallerie, des mains desquels il voulut s'eschapper et se sauver dans le chemin, et cependant ledit auditeur eust ordre de passer à Salins pour s'y asseurer de la personne dudit capitaine Hery comme il fit.

L'espion estant arrivé à Dole fut mis dans une forte estroite prison, et entendu par commis dudit parlement sur ledit besongné que luy fut leu, auquel il persistat de poinct en poinct, mesme y adjoutat de nouvelles circonstances, trois diverses fois de suite et à divers jours, Cependant Duzillet est mis dans la mesme conciergerie, et le parlement requiert ledit gouverneur de vouloir luy envoyer ledit Hery, ce qu'il fait, et l'on permet à quelque religieux de parler audit espion, cela fait on voulut l'entendre encor pour la quatriesme fois, et lors il se rétractat et dit qu'on l'avoit obligé et contraint à faire les déclarations qui estoient contenues audit besongné, et qu'il estoit innocent aussi bien que ceux qu'il avoit accusé. Il est admis et cru en sa rétractation, et comme l'auditeur en fut adverty (estant allé audit Dole pour informer ceux dudit parlement de ce qui s'estoit passé en l'occasion de l'arrest dudit

espion) et mesme qu'il avoit dit que c'estoit luy qui l'avoit induit à faire les susdites confessions, on les confronta, et d'abord que ledit espion vit ledit auditeur, il se mit trambler de tout le corps d'une telle sorte qu'il fut facille aux commis qui le virent en cette posture de juger qu'il estoit coupable et difficile à eux de se remettre de l'estonnement qu'un si grand et extraordinaire tremblement leur avoit causé, après l'auditeur luy format divers interrogats au moyen desquels il fut contraint d'advouer plusieurs choses qu'il avoit nié en son abscance et qui n'avoient pas esté escrites par l'auditeur à cause qu'il n'avoit pas preveu qu'il se retracteroit, et comme il fondat sadite retractation sur ce que ladite lettre s'adressoit à Boulot en sens literal et non à Dole, comme il l'avoit dit, et qu'il y avoit des familles dudit Boulot y dénommées, lesdits commis passèrent audit Boulot et trouvèrent que véritablement il y avoit des familles de mesme nom.

Ensuite on luy fait son procès, sans entendre ledit gouverneur ny son secrétaire, sans demander aucun autre tesmoing ou esclaircissement audit auditeur, sans ouyr l'officier qui l'avoit conduit à Dole, les Pères Capucins qui l'avoient veu audit Quingey, moins ceux dudit lieu qui avoient esté présens, lorsque l'auditeur le rencontrat, et lorsqu'il niat et donnat ses lettres, et de neufs juges qu'il eust, quatre le condamnèrent d'estre pendu et d'estre aplicqué à la question avant qu'estre conduit au suplice, non-seulement pour avoir confessé qu'il estoit espion, mais encor pour en avoir fait les actes dont il apart, parce que dessus. et les cinq restans ne le trouvans pas digne de mort le condamnèrent simplement à la question, de sorte qu'il ne meurt pas.

Estant aplicqué à la torture ou question, il ne fit dans les tormens aucune déclaration, à cause que la fisselle qui lioit la pierre ou poid de ladite question aux deux gros doigts de ses pieds rompit d'un costé, aussitost qu'il fut en l'air, de manière que toute la pesanteur d'icelle acravanta l'autre partie du corps où elle pendoit, laissant ledit espion sans parolle et sans mouvement et tous les assistans dans la croyance qu'il estoit mort.

Ensuite il fut renvoyé de la qualité d'espion et condamné

à faire amande honorable auxdits Duzillet et Hery, qui furent pareillement eslargis, en l'acte de laquelle il déclara que c'estoit ledit auditeur qui luy avoit fait dire ce qu'il avoit dit contre eux.

Trois sepmaines après ou environ ledit parlement escrivit une lettre fort civile audit auditeur par laquelle il l'appelloit à Dole, à prétexte du bien de la justice.

L'auditeur y vat et à l'instant qu'on sceut son arrivée on fit sortir de la conciergerie ledit espion qui jusqu'alors y avoit encor esté retenu, et le lendemain on y mit ledit auditeur sans l'entendre, sans sujet, sans forme de justice, sans juridiction, et sans en avoir donné part audit gouverneur général des armes.

Après y avoir demeuré quelques heures, ledit parlement députa commis pour l'ouyr, et comme il se prit garde qu'on luy imposoit d'avoir mal procédé au regard dudit espion, il demandat à ceux dudit parlement par requeste de le renvoyer pardevant son juge militaire, attandu qu'il n'estoit pas leur jurisdique, ce qui luy fut refusé, et quelques jours après ils l'eslargirent à caution de cinq cens livres, et à charge de se représenter pardevant eux toties quoties, et de plus l'excusèrent de l'exercice de sa charge d'auditeur jusqu'autrement par eux seroit ordonné.

Pendant sa prison, Duzillet et Hery requirent ledit parlement de leur permettre de s'adjoindre avec le procureur général contre luy pour des intérests civils et des réparations d'honneur qu'ils luy demandoient, alléguans dans leurs requestes que çavoit esté par les violentes, presses et suggestions dudit auditeur que ledit jeusne homme les avait accusé du crime de leze Majesté, ce qui leur fut accordé.

L'auditeur estant libre allat faire rapport et plainte audit gouverneur d'un si rigoureux et si extraordinaire traitement, et obtint de luy permission pour en venir faire ses doléances, et demander justice à monsieur le marquis de Castelrodrigo, lors lieutenant gouverneur et capitaine général en ces pays, lequel marquis ayant esté reservy de ce que dessus, peu auparavant avoit ordonné à ceux dudit parlement de lui envoyer

promptement les pièces du procès fait audit prétendu espion, ou copie autenticque d'icelles.

Ensuite de quoy s'estant adressé audit Seigneur marquis, et luy ayant représenté ce que dessus, il luy demandat, premièrement qu'il luy pleut évocquer à soy ladite cause, et interdire à ceux dudit parlement d'en plus avant connettre, tant parce que les principaux estoient parens dudit Dusillet, et par conséquent contraires à luy ledit auditeur, qu'à cause qu'il n'estoit pas leur jurisdicque; et que ce qu'il l'avoient traité de la sorte forcément ne leur acqueroit aucun droit sur luy.

Secondement qu'il lui pleut d'ordonner auxdits Dusillet et Hery, comme militaires, de se desister de ladite adjonction et plaider par devant monsieur le superintendant au regard des prétentions qu'ils pouvoient avoir sur luy.

Et tiercement qu'il luy fut permis de les faire citer pardevant ledit superintendant en réparation des injures et impostures atroces qui luy estoient faites par leurs dites requestes.

Et comme ses mémoriaux furent par luy renvoyez audit superintendant, sur le premier il rendit sa consulte, et sur les deux autres il accorda les fins dudit auditeur, et ordonna auxdits Dusillet et Hery, d'exhiber pardevant luy les raisons qui les avoient m'eu de s'adjoindre en ladite cause pour ensuite y estre par luy fait justice, et de plus decernant mandement pour les faire citer à comparestre par devant luy personnellement, ou par procureur pour le fait de ladite cause d'injure.

Et comme l'auditeur envoyat lesdits décrets audit pays pour les exequuter, les huissiers et alguazils qui en prindrent la charge furent à la part de ceux dudit parlement, non seulement desaisis des originaux d'iceux, mais encore emprisonnez, et tost après mandement personel et penal de cinq cens livres decerné contre ledit auditeur pour avoir procuré l'octroy et l'exécution desdits décrets.

L'auditeur se voyant oppressé de toutes les façons recourt à S. A. Sér^{me}, luy remontre ce que dessus succinctement, et la suplie de vouloir déclarer nulles lesdites deux procédures pour estre telles de fait et de droit, faute de matière et de

jurisdiction, et interdire à l'advenir audit parlement de connestre d'aucunes causes personnelles le concernans.

Sa requête est renvoyée par sadite Al. Sér^me au conseil privé, qui après luy avoir sur icelle fait sa consulte l'envoye à ceux dudit parlement pour la voir, y respondre et l'informer des plaintes y contenues, et surceoit cenpendant lesdites procédures jusqu'autrement serait ordonné, de mesme que celles commencés par devant le dit superintendant à l'instance dudit auditeur, a charge desdits Dusillet et Hery.

Est icy à noter que ceux dudit parlement ont d'eux-mesmes sur ceu la première au regard dudit espion et que dez la sortie de prison dudit auditeur ils la laissent dormir.

Enfin ceux dudit parlement ayans servy de responses à ladite requeste, desquelles il n'a heu aucune communication, et ledit gouverneur général des armes ayant rendu l'advis qui luy avait esté pareillement demandé par ledit conseil privé sur la mesme matière, toutes pièces, mesmes la copie de celles du procès concernant ledit espion ont esté mises es mains de monsieur le conseillier Malineus pour en faire raport.

Et comme la difficulté conciste à reconnoistre si ledit auditeur est fondé à obtenir lesdites nullitez, ou non, on dit en soutenement de l'affirmative, sur la nullité de fait de ladite première procédure, qu'il n'y a personne qui ayt le sens commun qui puisse arguer ouvertement ou présomptivement le procédé dudit auditeur en l'occasion dudit espion d'aucune malversation, et qui ne soit obligé d'advouer qu'il s'y est comporté avec toute la prudence, le zèle, la sincérité, et la diligence qui se pouvoient désirer en une matière si délicatte, et si importante au royal service, et à la conservation dudit pays, et que partant il est digne de recompance, et l'on ne veut dire autre chose de l'interprétation qu'aucontraire de cette vérité, cinq conseilliers dudit parlement ont donné à ladite action, sinon qu'ils ne l'ont pas bien reconnue. Estant leur probité à si haut estime dans l'esprit dudit auditeur qu'il se croiroit coupable sur leurs opinions seules, si les autres quatre conseilliers restans, dont l'intégrité et la suffisance n'ont pas moins de fond, ne l'avoient autrement jugé par leurs suffrages, en condamnans à mort, comme ils ont fait,

ledit espion et s'il n'estoit obligé, non moins pour leur réputation que pour la sienne, de maintenir que s'il a failly d'avoir arresté le dit espion, et en avoir voulu tirer la vérité, eux quatre, qui l'ont condamné sur pièces veues, ont bien failly d'avantage.

Et quand l'auditeur auroit usé de menasses ou d'apas pour tirer la vérité de la bouche dudit espion, il n'auroit pas m'effait, puisque cela ne tendoit pas à le faire mentir, ains à faire un service au Roy très considérable, en luy sauvant ledit pays, et il n'est pas présumable que la considération d'aucunes menasses ny promesses l'ayt porté à faire les déclarations qu'il a faites par devant ledit gouverneur et ledit auditeur, puisque estant hors de leurs présences et devant des commis, qui ne luy donnoient ny espoir, ny crainte, il persistat trois diverses fois de suite en icelles et ne se rétractat qu'à la quatriesme.

Au regard de la déclaration faite par ledit espion (en l'acte de l'amende honorable qu'il fit auxdits Duzillet et Hery, à sçavoir que c'estoit ledit auditeur qui luy avoit fait dire ce qu'il a dit contre eux) aucune foyd ny a d'en estre adjoustée tant parce qu'elle est faite par un parjure et infame, que contre une personne qui luy avoit premier fait partie en l'arrestant, outre que l'on ne voit pas qu'il y eust plus de raison de croire ledit espion contre l'auditeur que contre soy mesme après tant de fois qu'il s'estoit accusé.

De ce que dessus il résulte que ledit parlement n'a pas heu fondement ny prétexte de procéder, comme il a fait au regard dudit auditeur, et partant que ce qu'il a fait à sa charge est nul de soy, puisqu'il n'a point m'effait.

On peut dire et soutenir le mesme au regard de l'autre procédure faite contre luy, pour avoir fait citer lesdits sergent major Duzillet et capitaine Hery par devant le superintendant de la justice militaire des Pays-Bas et de Bourgoigne, puisque l'auditeur estant leur seul juge audit Bourgoigne ne pouvoit agir contre eux par devant aucun autre, moins par devant ledit gouverneur général des armes, du tesmoignage duquel il avoit besoing en l'occasion desdites causes.*

Que si bien l'édit fait par l'archiduc Maximilian deffend de tirer en cause aucuns sujets dudit Bourgoigne hors de ses

pays, outre que c'est particulièrement au regard des matières bénéficiaires qui se tiroient en cour de Rome, l'auditeur n'y a pas contrevenu, puisque Dieu mercy ces Pays-Bas ne sont pas estrangers, et sont encor des fleurons de la couronne qu'il a laissé à ses augustes successeurs.

Et quand il y auroit d'autres édits, on ne les doit entendre ni estendre au désavantage des priviléges militaires qui dérogent à toutes autres ordonnances et coutumes provincialles : *Ita Georg. acac. Enenkelî, lib. I, de Privilegiis militum, cap. 3, nu. 4.* En ces mots : *Jure autem civili per universas Imperii Romani provincias, Germaniam dico, Italiam, Franciam, Hispaniam et ceteras omnes, prætereas, quæ partim externorum Tyrannorum servitio premuntur, partim diversis occasionibus se à corpore publico separarunt, ita passim utimur, ut licet ubique pecularia quædam et propria statuta, consuetudines et jura serventur, jus tamen hoc omnes unanimi voce atque consensu, ut supremam actionum rerumque suarum normam omnisque adeo juris fontem et summam suscipiant atque adorent.*

Ce qui est encor confirmé par le mesme auteur, en la fin du mesme livre, *cap. 8, n. 23,* où il dit : *Privilegium militare jus esse singulare seu proprium circa personam, res et actiones militum contra jus commune seu diversum ab eo, ab imperatoribus romanis æquitatis causa legitimè introductum, auctoritate l. de militis ff. de testament, l. si miles, ibi sed cur non in milite diversum probet lex facere, l. sequenti, l. si certarum §, si cod. l. tribunus in princip. d. tit. l. de hereditate §, filius ff. de castrensi peculio.*

Autrement il s'ensuivroit, que l'auditeur (n'ayant pu suivre les statuts militaires, qui veuillent que l'on ne puisse tirer en cause un soldat que pardevant son juge militaire, sans contrevenir à ladite ordonnance provincialle, ny suivre icelle sans convenir auxdits statuts, l'un deffendant de tirer en cause les sujets dudit Bourgoigne hors du pays, et l'autre s'obligeant à faire le contraire pour la non résidence en iceluy du juge militaire) serait réduit à la nécessité de faillir ou à ne pouvoir recevoir la justice, *quod esset iniquum.*

De ces véritez, il conste que l'auditeur n'a point m'effait

d'avoir icy tiré en cause lesdits Duzillet et Hery, et par conséquant que la procédure faite à sa charge à ce regard par ledit parlement est pareillement nulle de fait.

Et quand l'auditeur auroit failly, que non, il ne touchoit pas audit parlement de l'arrester ny de procéder contre luy en l'une et l'autre desdites matières, comme il a fait de son authorité privée et indehue, d'où résulte la nullité de droit, pource que par le 32, art. des ordonnances du duc de Parme, suivies sans contredit, il est porté par expres *Que les maistres de camp gouverneurs ny autres personnes hors du capitaine général n'auront jurisdiction quelconque sur les auditeurs, et ne pourront les arrester ny procéder contre eux, sans empréallable l'en avoir averty et receu de luy ordre pour le faire, pource que c'est sa volonté que comme ministres de justice ils n'ayent point d'autre supérieur que luy ou l'auditeur général en son nom*. Outre que par le 3 art. des mesmes ordonnances, il est disposé formellement, *que la cognoissance jurisdiction ou décision des cas difficultés et délits des militaires touche audit capitaine général, ou aux ministres de guerre pour ce establis, sans qu'aucuns autres juges, justices, conseils ny autre quelconque puisse se prévalloir desdites cognoissances ou jurisdictions, ny s'en méler directement ou indirectement, parce que cela seroit contre la raison et contre les priviléges militaires*, ce qui est conforme à la l. *Magisteriæ et ibid gloss.*, *C. de jurisdict. omni judic*, où il est dit que *militaris Reus nisi a suo Judice nec exhiberi potest nec si in culpa fuerit, coerceri*. Comme aussi la *l. 1. C. de offic. Magist. milit.* qui veut que *amplissimæ Prefecturæ nullam habeant potestatem in militares viros, milites autem Judicem habent proprium Magistrum seu Ducem sub quo militant, tam in civilibus quam criminalibus causis d. l. magisteriæ et l. 1. C. de exhibend. et transmittend. reis, l. fin. in princip. C. de re militar. et l. 2. C. des offic. magist. milit.*

Or, comme le gouverneur général des armes estoit au pays, si le parlement avoit reconnu quelque faute en l'auditeur, il en devoit advertir ledit gouverneur, pour de sa part luy estre faite la justice, sans s'arroger l'authorité de procéder contre luy, ou bien en tout cas après l'avoir arresté et entendu, luy

accorder son déclinatoire par devant luy ensuite des réquisitions qu'il en fit dans la prison audit parlement qui le luy refusat. et comme il n'a fait ny l'un, ny l'autre, ny receu aucun ordre dudit gouverneur pour faire lesdites procédures. il reste sans doute qu'elles sont entièrement nulles, sans qu'on puisse obster ce que l'auditeur allat à Dole, et y fut arresté pour ce que ce fut par lettre civile qu'il y fut appellé et point par citation, et que ce fut forcément qu'il y fut mis en prison, et qu'il donnat caution pour en sortir, etc.

Toutes ces raisons sont si fortes et si palpables, et la matière dont elles sont tirées si favorable et si importante, qu'à moins de destruire entièrement d'un costé la jurisdiction militaire, et faire de l'autre un intérest irréparable au service du Roy, pour la mauvaise conséquence que l'exemple d'un si rude traitement pourroit produire à l'advenir. On attend que lesdites procédures faites par ledit parlement seront desclarées nulles, au regard dudit auditeur, et qu'il luy sera interdit de connettre d'aucunes causes personnelles le concernans, et au cas la chose ne seroit disposée à estre tost vuidée définitivement : on espère que le conseil pourvoyra provisionnellement aux extrémités où l'auditeur est réduit, de ne pouvoir plus icy subsister, faute de moyens, en attendant la justice qu'il y demande dès sont passés vingt mois, et de ne pouvoir s'en retourner en Bourgoigne sans l'avoir receue, pour estre adverty qu'il ne trouvera auprès dudit parlement, ny liberté pour l'exercice de sa charge, ny seurté raisonnable pour sa personne et pour ses biens, soit par imposition de silence perpétuel au procureur général dudit pays sur lesdites procédures. et deffence audit parlement de le troubler ny molester en l'un ny en l'autre, ou par telle autre voye que le conseil trouvera convenir. »

Cette requête, seule pièce qui soit restée à la famille Dusillet sur cette affaire. doit être des derniers mois de 1648; elle reposait sur des faits en partie vrais et qui étaient habilement exploités par Petitnier. Le 2 juin 1646, Claude de Bauffremont, baron de Scey, écrivait au gouverneur général des Pays-Bas : « Tous les jours nous allons davantage reconnaissans le peu de créance que nous debvons donner à la foy et parole des

François, au regard des suspensions d'armes que nous avions traitté avec eulx, puisqu'environ le quinzième du mois de may dernier, nous avons fait saisir un espie envoyé dans ce pays par l'ennemys pour reconnoistre l'estat de nos villes principales, et remettre entre les mains de quelques officiers des troupes d'infanterie qui sont en cedit pays, certaines lettres, pour lesquelles et par les confessions de cet espie, il y a heu subjet de les faire arrester, affin que s'ils se treuvent coupables, ils soient chatiez, l'un desquelz est capitaine d'une compagnie d'infanterie réformée, lequel a commandé au fort de Saint-André sur la ville de Salins et s'appelle Hery. Je l'ai remis entre les mains du parlement de Dole, comm' encor ledit espie et ensuite des responses de l'espion, ledit parlement a fait arrester le sergent-major de la vieille garnison dudit Dole, nommé Dusillet; j'espère que la justice leur sera rendue selon qu'ils mériteront. (Archives de Bruxelles, collection des papiers d'Etat et de l'audience Liasse n° 729.)

L'innocence de Dusillet et d'Hery n'ayant pas tardé à apparaître évidente, le parlement les fit mettre en liberté; c'est alors que le gouverneur général demanda les pièces du procès (Liasse, 731).

Le 27 décembre 1646 les commis au gouverneur envoyèrent seulement des copies à M. de Castel Rodrigo (minute, archives du Doubs) presque en même temps, le 29 décembre (minute) ils écrivaient à Bereur : « Son Exc. nous a demandé la procédure contre Hery, Dusillet et leur faux accusateur, nous croyons que c'est l'auditeur Petitnier qui a fait remuer cette corde pour penser couvrir sa mauvaise procédure. »

A cette époque, le parlement s'était encore empêtré dans une autre mauvaise affaire en faisant arrêter un ex-commissaire aux sauneries nommé Nyéva. Cette arrestation avait eu lieu contre l'avis du baron de Scey, sous prétexte que le président du parlement pensait que le baron prenait ombrage du séjour de Nyéva dans la Comté et en sus pour faire répondre cet homme des rapts et des stupres dont on l'accusait. Bauffremont (Gray, 3 février 1647), dans cette occurence, augmentait encore les craintes du parlement, « une personne de considération me mande de Bruxelles du 29 décembre lui écri-

voit-il qu'ayant fait entendre à Son Exc. que vous l'aviez fait emprisonner (Nyéva), elle lui avait répondu que *la horcan si lo a merezido, he hagan la justicia si a caso no es mas alistado.* » Cette personne de considération était Bereur, membre du conseil privé, qui en avait parlé dans le même sens aux commis au gouvernement (Bruxelles, 10 décembre) et les entretenait en même temps d'Hery et de Dusillet.

Le 24 janvier suivant, le parlement s'adressant à Bereur traduisait ainsi ses angoisses : « Nous n'avons rien reçu de Son Exc. touchant Nyéva — à ne vous rien céler cette affaire nous met au désespoir et au point de tout abandonner. » Il ajoute qu'il n'ose toucher à la procédure contre l'espion « qui trouve le temps bien long à la conciergerie ; » il ne sait que faire du sergent de Besançon qui « soubs le tiltre d'alguazil de l'auditeur général de Flandres et sans demander permission (à lui parlement) est venu assigner Dusillet à comparoître aux Pays-Bas pour desclarer les causes de son adjonction avec le procureur général contre l'auditeur Petitnier, qui est celui qui fait brouiller ainsy les cartes pour en penser rendre sa cause meilleure et destruyre les justices ordinaires. Pourquoy (ajoute-t-il), nous avons cru vous devoir prévenestir, affin qu'il vous plaise informer ceux qu'il sera de besoin des anciennes formes qui s'observent par deçà et tous les cas icy, mesme en instruire là bas. L'information des criminels, comme nous avons fait celle touchant ledit Dusillet, ne tendent qu'à renverser l'ordre ancien de la justice si saincte estably par nos roys. »

L'auditeur général n'avait pas perdu de temps, les papiers concernant cette affaire avaient été renvoyés au conseil dont Bereur faisait partie. « Qu'est-ce que je vais répondre sur ce point remis à la justice ? » demandait-il, le 29 février, à ses anciens collègues.

Le 3 mars ils lui dépêchaient cette lettre qui répondait d'avance à cette demande et à d'autres précédentes.

« Cependant nous vous envoyons ci-joint, selon votre précédent advis, un mot à cachet volans pour monseigneur le marquis de Castelrodrigo, avec prière de luy délivrer et luy faire de notre part un petit compliment comme vous savez

bien à propos, car infailliblement il nous pourra toujours ayder en quelque poste qu'il soit par son anciennetté et advantage dans les employs plus principaux du service de Sa Majesté. »

« Vous êtes déjà bien informé au reste des poursuittes que fait par de là le docteur Petitnier devant le superintendant général de la justice militaire aux armés du Roy pour y faire comparoir les sergent-major Dusillet et capitaine Hery, touchant les cas rapportez au procès dont nous avons envoyé les pièces là bas, et comme c'est une pratique fort nouvelle du reste et contre les ordonnances de nos souverains, nous en faisons justement appeler icy led. Petitnier, comme mérite sa trop grande licence de vouloir renverser ainsy les certaines maximes de nos Roys, pour contanter ses fantaisies... (mot illisible), au lieu de les respecter et de considérer que son office d'auditeur ne dure plus et n'a servy, ny ne sert à rien du tout en ce pays, où il n'y a pour toutes armes que sept ou huit cens hommes. Ensuite, il n'a pas laissé, dit-on, d'obtenir dix mille francs sur les sauneries pendant qu'on nous refuse un escuz pour employer à une bresche capable de faire perdre une place principale et ensuite la province qui sent des effects de terrible nature; mais nostre led. superintendant n'est pas informé peut-estre des anciennes constitutions de nos Roys au regard de tirer en justice hors de la province les sujets d'icelle; nous vous prions prendre la peine de luy en dire par rencontre un bon mot de nostre part, affin qu'il rejeste les importunités dud. Petitnier que vous direz bien cognoistre comme il est icy. »

On le voit, la situation était grave et pressante, le parlement défendait ses droits et ceux des Francs-Comtois; mais il avait à faire à très forte partie, comme nous le verrons plus tard.

Il trouva moyen de se délivrer d'un des hommes qui « causoient son désespoir; » suivant les conseils du baron de Scey, il fit mettre en liberté Nyéva, à condition qu'il sortirait sans retard de la province. (Lettre du baron de Scey, 2 mars 1647.)

De mars à juin, des lettres avaient encore été écrites à Son

Exc. et à Bereur. Celui-ci leur répondit le 29 juin : « Je ne dirai rien à V. S. sur ce qu'elles m'écrivirent du 31 may, concernant l'auditeur Petitnier, pour ce qu'il pourroit arriver qu'il en passa quelque chose au conseil où j'ai l'honneur d'estre : j'ay fait tenir la lettre qu'elles ont escrit à Son Exc. qui est encor à Lille et quand elle passera icy. que doit estre au plustot à ce qu'on dit pour aller à Spa, j'acheveray le compliment que V. S. m'ordonnent. »

Les compliments à Son Altesse étaient bien nécessaires. En vain Bereur faisait son possible avec prudence pour venir en aide à ses confrères, en vain ceux-ci s'adressaient-ils au Roi lui-même, rien ne pouvait contrebalancer la haute influence du superintendant et le crédit de Petitnier. Nous en trouvons la preuve dans cette lettre à Bereur, écrite le 7 février 1648 : « Monsieur et cher confrère, nous n'avons pas reçu les responses de Son Altesse, que M. Galorota nous avoient promises, mais elles viendront peut-être au prochain ordinaire avec quelque favorable déclaration sur nos instances que vous luy avez très bien exprimées, comme nous l'avons veu par les articles qu'il vous a pleu nous en envoyer et vous en remercions fort affectueusement. Cependant nous avons estimé nécessaire de faire encore nouvelle recharge à Sad. Altesse Illustrissime sur le point de ces assignaulx ; car, il est honteux de passer sous silence les nouveaux ordres pressans qui surviennent des finances pour la paye du docteur Petitnier, à qui l'on ne doit rien, pendant que l'on laisse les choses plus périlleuses et plus importantes de cette province sans aucune provision ny soin. Vous prions de délivrer notre lettre après que l'aurez vue, etc. »

Ils réclamaient en vain, on les abandonnait et ils étaient encore en but aux railleries de leur adversaire. Ils furent obligés d'écrire au Roi, « touchant les impertinences du docteur Petitnier, que mess. du conseil privé devroient bien escarter pour les justes raisons qu'ils ont données. » On ne les écouta pas et Petitnier vint les braver. Retraçons leurs plaintes à Bereur (27 novembre 1648).

« Vous êtes bien informé et participant des soings et des devoirs extraordinaires que le parlement a rendu de tout

temps pour le maintien et conservation de la province, et que nos grands Roys deffuncts et Sa Majesté d'aujourd'huy (que Dieu conserve) en ont eu pleine satisfaction, ainsi que nous en pouvons justiffier par quantité de despesches que vous avez veu dans nos fillaces signés de leurs royales mains. Or, comme à leur imitation, Son Altesse Sérénissime nous a faict la même grâce, nous en prenons d'autant plus d'hardiesse de luy adresser la plainte considérable que vous verrez, s'il vous plaît, par nos lettres cy joinctes à cachet volans, dans l'espérance qu'elle sera trouvée fort légitime devant sa bonté et justice ordinaire, animée encor de vos prudentes persuasions, ainsi que nous vous prions instamment les y vouloir adjouster, car nous ne pouvons nous persuader autrement que ce ne soit une pure surprinse que l'on a fait à S. Al. Sér. et mess. des finances, puisque l'on veut que Petitnier (qui n'a servy que pour en estre repris) soit préféré au plus pressant de la conservation d'une province si fort importante, et que le peu de moyen que l'on y avoit destiné soit retranché et appliqué au payement des gages d'une charge, non-seulement inutille, ainsi qui ne peult estre admise qu'en renversant nos ordonnances souveraines pour l'administration de la justice, lorsque les gens de guerre sont en garnison et non en campagne ou corps de trouppes. Cependant messieurs des finances veullent que le s^r Lapie (fermier des sauneries), soit contraint en ses propres biens de payer lesd. gages que vous verrez extraordinairement excessifs, s'il ne les prend sur les nonante mille francs que l'on nous avoit accordés ; n'y a trop pour aider à l'entretien de nos garnisons, nonobstant que ceste somme soit ja payée par lui, non-seullement pour ceste année courante, ains de plus engagée par la suyvante, 1649, à laquittement de ce que nous fusmes contrains de promettre pour la continuation de nostre surcéance d'hostilité, au commencement de janvier dernier, sans quoy et le crédit du s^r Lapie qui advanca la grosse somme promise, vous avez esté assez informé à quel mauvais point nous estions réduits. Mais ce qui est encor estrange en ce procédé est que le pouvoir de contraindre le s^r Lapie est donné à la chambre des comptes, comme à une justice inférieure et d'ailleurs pour couvrir les

mauvaises pratiques dud. Petitnier et éluder les poursuites de sa malversation très bien prouvée, il se faict qualifier domestique de S. A. S. dans un passeport qu'il monstre pour mener vingt-ung pièces de vin blan en Flandres; en tout quoy se remarque des appuys qui se trouvent pour achever de renverser ce misérable pays et oster le courage à ceulx qui travaillent à le sauver; mais nous sommes dans l'espérance que S. Maj. et S. A. S. ne souffriront pas que nous soyons contrains de l'abandonner, et que les ordonnances persistent, et cest assignat si mal fondé, et tous autres sur lesd. sauneries seront surceus pour employer ce peu de secours qu'elle donne à la conservation d'elle-mesme et de tout l'estat. Aussy avons veu une lettre expresse de Sa Majesté, du 31 octobre de l'an 1646, qui nous mande d'employer tout le revenu des salines au munitionnement des places après les charges ordinaires levées. Et si l'on continue à les surcharger, il est bien certain qu'il n'y demeurera rien pour l'un ny pour l'autre et qu'enfin tout périra, comme nous nous en voyons bien à la veille, par ces estranges traittés d'Allemagne, dont vous nous advertissez et les particuliers que l'on nous escris de divers endrois que nous serons infailliblement attaqués dans peu de temps. Cependant les conseillers du Roy ne veulent point faire de réflexion comme s'ils nous tenoient ja pour perdus. De quoy nous avons grand occasion de nous plaindre, et le vous disons avec grand regret, ainsi que nostre bon compatriote pour, dans la part que nous havons bien certain que vous prendrez à nostre juste douleur, y chercher quelque remède par votre grande inteliigence et discrétion, c'est la prière instante que nous vous faisons et de croire que nous serons toujours, etc. » (Archives du Doubs à sa date.)

La situation de ce triste pays, presque abandonné, est éloquemment peinte. Le 25 décembre, le parlement renouvela les mêmes doléances avec aussi peu de succès; tout s'était passé à l'insçu de Bereur : « Je leur dirai (à vos seigneuries), au regard des plaintes qu'elles font de ce que par la voye des finances on leur a retranché les nonnante mille francs accordez, et ja engagés pour les nécessités de la province que ça esté une affaire qui n'a point passé par ma cognois-

sance et que si elles prétendent quelque redressement par le passé et des remèdes pour advenir, elles s'en pourront adresser à S. A. S. et luy en escrire ce qu'elles treuveront convenir, ne jugeant pas à propos que je doive faire des instances pour ne me pas rendre suspect aux occasions où je pourrois estre appelé dans le conseil où se traitteroient pareilles matières, sur lesquelles nécessairement je ne laisseray pas (pour ce qui me semble juste) de prendre à temps d'en parler où il sera nécessaire pour éviter à l'advenir de semblables ordres. » (Bruxelles, 26 décembre 1648, archives du Doubs à sa date.)

La surséance des hostilités avec la France était la plus grande préoccupation du parlement, il lui fallait de l'argent pour l'obtenir, et l'affaire de Petitnier y formait obstacle. Il écrivait à Bereur, le 8 janvier 1649 (archives du Doubs à sa date) :

« Monsieur nostre confrère, le dernier ordinaire nous a apporté vos lettres du douze du mois passé et les nouvelles marques de vostre favorable souvenir des affaires que nous recommandons à vos soings pour le soulagement de la patrie qui vous en a aussy en général et nous en particulier de grandes obligations, estant toujours à la poursuitte des nouvelles de nostre surcéance d'hostilité, dont le retardement nous tient, avec raison, en des pressantes peines réduits au point que vous nous scavez. Encor que quand par l'ayde de la toutte puissance nous en viendrons à bout, nous ne scavons la ou ny comme recouvrer les grosses sommes qu'il y faudra employer, le crédit du s^r Lapie et de ses amys nous allant manquer avec très juste raison par les violences qui lui sont faictes de payer encor une fois ce qu'il a ja fourny si à propos et si utillement pour seule urgente nécessité, ainsi que nous vous l'escrivismes au lors par le pénultième ordinaire. De façon que si S. A. S. n'est servie d'y remédier, il faudra à la fin tout abandonner; car il est honteux de veoir que pour favoriser un passeport revendiqué frauduleusement par le docteur Petitnier, comme l'on dit, il faille mestre en désordre une province et luy oster ces petites parties des moyens de se conserver au Roy, ce qui nous fait vous suplier

encor de faire révoquer un ordre si mal fondé et si préjudiciel. »

Grâce à l'active intervention du poète Mairet et à l'argent promis à la France, à Condé, aux ministres, la surséance fut conclue le 3 mars 1649. (Lettre du parlement à Bereur, 20 mai 1649, mêmes archives.) Voici la liste des sommes qui furent payées à cette occasion :

« Nous avons réussi dans la continuation de nos surcéances d'hostilité pour trois ans qui sera le vray moyen de sauver la province, mais l'important est comment payer une si grosse somme à la fois, car par-dessus les six vingt-mille livres, il en faut encor cent mille, scavoir cinquante mille pour le prince de Condé et les autres cinquante mille pour répartir entre les principaux ministres de France qui ont disposé le négoce sans que rien ne s'en fut faict, comme nous vous suplions de le bien représenter à sad. Altesse, avec juste fondement que nous avons d'implorer son ayde pour ce payement de mons. le prince, car pour les autres où il n'y aura que six vingt mille livres, nous y eschapperons du mieux que nous pourrons avec les impots que nous faisons sur nous-mesmes. »

Pendant ce temps. Bereur lutte toujours du mieux qu'il peut pour aider ses affligés compatriotes, il leur écrit de Bruxelles le 9 janvier 1649 (mêmes archives à sa date) : « J'ay receu par le dernier ordinaire deux lettres de VV. SS. des 27 novembre et 12 décembre dernier; la première contenoit leurs plaintes de l'ordre donné au s[r] Petitnier pour toucher les sommes y portés sur les 90 m. fr. accordez à la province, et conformément à leurs désirs et commandemans je présentay leurs lettres sur ce sujet à S. A. S. qui les renvayra (si déjà n'a esté faict) aux finances, à qui le s[r] Gouslard a pris charge de présenter celles que VV. SS. leur escrivoient, m'ayant dict avoir charge du s[r] Lapie de poursuyvre par deça la révocation dud. ordre et les clauses dud. ordre qu'il prétend estre à son préjudice... Je représentay à S. A. S. en mesme occasion la nécessité des deniers en laquelle se trouvera la province pour fournir les deniers qui seront nécessaires à l'accomplissement du nouveau traité de suspension... Comme aussy l'extrême

besoin de deniers que l'on avoit par delà pour y achever les ouvrages commencés et fortifications des places et y mettre les provisions nécessaires, elle me respondit que je voyois assez les nécessités qui la pressoient par deçà où estoit le gros de la guerre, mais que si d'Espagne (comme elle espéroit) on luy envoyoit quelques bonnes assistances, elle tacheroit d'en aider la province de quelque partie. »

Poussé à bout, Lapie donna requête en son nom au conseil privé, il en obtint l'apostille; l'avis du conseil des finances sur ce fait fut communiqué au parlement (Bereur, 6 février 1649). Un arrêt fut rendu le 2 octobre; le sens en est facile à deviner par ce fragment d'une lettre du parlement du 29 octobre 1649, dont la minute est de la main de Boyvin. « L'arrêt du deux de ce mois nous en donne des tesmoignages très asseurés, nous ne doutons point que S. A. S. ne fasse révoquer les ordres que le conseil des finances a envoyés à ceux de la chambre (des comptes), touchant la révision des comptes du s[r] Lapie.

Enfin le parlement est écouté, sa satisfaction éclate dans ces deux lignes écrites en novembre ou décembre 1649 à Bereur : « Vous nous avez bien obligés d'avoir porté si affectionément nostre juste plainte contre la prétention du docteur Petitnier, comme encor nos nécessitez à S. A. S. et à M. le comte de Fuelsendanà, auquel nous en faisons un mot de remercîment. » S'il triompha des tracasseries que lui avait suscitées l'auditeur et la justice militaire, il n'obtint pas tout ce qu'il demandait en matière de finances. Il fut obligé, au mois de décembre, d'envoyer à Bruxelles M. Duchamp, commandant de l'artillerie et surintendant des fortifications, pour appuyer ses justes réclamations.

C'est après ces longs débats que le sergent-major songea à accomplir le vœu qu'il avait fait à Notre-Dame de Laurette pendant sa captivité. La pancarte de Notre-Dame de Laurette, mise en tête de son journal, lui donne le nom de Du Sossois; ayant été anobli avant 1634, sans doute il avait pris ce nom de terre, à cause du domaine qu'il possédait du chef de sa femme, au Gros-Solçois, village voisin de Rahon, et qui dépendait du fief des Goubots.

(18) Boyvin était de cet avis dans une lettre de 1638 à l'abbé

de Bellefontaine, Bibliothèque de Besançon; il dit : « C'est l'unique remède à nos maux et à notre perte inévitable. »

(19) Girardot de Beauchemin, p. 175.

(20) Annuaire du Jura, 1844, par M. D. Monnier, p. 113. Voici la description que faisaient du château de Rahon, en 1659, des intendants parisiens de la maison d'Elbœuf, envoyés en Bourgogne pour apprécier la valeur des seigneuries. « Au devant dudit château est une basse cour de la contenance de trois journaux environ, formée de murailles de briques et d'un fossé sec tout autour; sur la porte de laquelle et à l'entrée est un petit pavillon de trois toises en carré, bâti en partie de bois, en partie de briques, tout découvert et hors d'état d'être habité. Sur le côté de la main gauche, en entrant dans ladite basse cour est un grand corps de logis, aussi construit en briques, couvert en forme de pavillon de tuiles et en partie ruiné, étant de la longueur de onze toises sur cinq et demie de large. Le bas de ce pavillon sert de magasin pour le bois; et le dessus est un grenier pour résserrer les grains. Plus, dans ladite basse cour, à main droite en entrant, est un autre grand corps de logis, aussi bâti partie en briques, partie en bois, lequel est à présent inhabitable et entièrement ruiné, n'y restant que des pignons et murailles sans aucuns bois ni couverture. Entre ladite basse cour et le donjon ou château est un large fossé, aussi sec, lequel l'environne tout, et sur lequel il y avoit autrefois un pont levis, duquel il ne reste que quelques piliers de briques. Dans l'enclos dudit donjon est une petite cour, de l'espace de dix toises en carré, fortifiée d'une grande et large muraille, construite pareillement de briques, de l'épaisseur au moins de sept pieds. A main droite, en entrant dans cette cour, est un corps de logis de la même longueur de dix toises; lequel est ruiné par un des bouts. Le surplus est en assez mauvais état, n'y restant qu'une partie de la couverture, sous laquelle il y a encore quelques chambres sans planchers. Aux quatre angles de ladite cour du donjon, en dehors sont quatre tours de briques, l'une desquelles a été abattue par les guerres, et les trois autres subsistent sans planchers ni couvertures. » Il ne reste plus qu'une muraille de ce château arasé au niveau du sol.

(21) Il résulte de deux lettres du capitaine Cadet, commandant du château de Chaussin, des 25 avril et 20 mai 1637, aux archives du parlement à la préfecture du Doubs, que Carle Dusillet était déjà à cette époque commandant du château de Rahon.

(22-23) Girardot de Beauchemin, *passim*.

(24) Cette lettre, publiée dans la *Revue franc-comtoise*, année 1842, n'est plus ni aux archives du parlement, ni dans les papiers de la famille Dusillet, mais elle est authentique.

(25) Bibliothèque de Besançon, quatre volumes de lettres de Boyvin.

(26) La lettre de Brun est aux archives du Doubs à sa date: elle est pleine d'intéressants détails.

(27) Voici la copie de ce testament. Il en existe une expédition dans les papiers de la famille, faite par Me Blandin, notaire à Dole. Il a été inséré, en 1842, par M. Pallu dans la *Revue franc-comtoise*. Carle Dusillet l'a dicté le 19 septembre 1637, et il a été publié à Dole le 10 juin 1638.

Antoine de Santans, docteur ès-droit, comme lieutenant-général au balliage et siège de Dole, savoir faisons quand Dole en notre logis et par devant nous, Pierre Lambert, libellance audit balliage, y appelé pour scribe, le dixième jour du mois de juin, de l'an mil six cent trente-huit du matin, ont comparu Claude Jacquelin, secrétaire de Sa Majesté et son procureur fiscal audit siège, impétrant en ouverture, lecture et publication du testament et ordonnance de dernière volonté de feut Charles Dusillet, vivant capitaine au château de Rahon, contre Claudine Renard, sa vefve, dénommée héritière audit testament, messire Pierre Jacquinot, prestre-curez de Rahon, les révérends pesres carmes de Dole, le sieur Antoine Dusillet, sergent-major en la garnison de Dole, Léonard Dusillet, docteur ès-droit, damoiselle Antoinette Dusillet, femme de maistre Jean Jeanneau, postulant audit bailliage; Claude Vannier de Rahon, messire Claude Bouverçt, prestre-curez de Sainct-Barraing, tous héritiers et légataires, desquels y ont comparu ladite vefve en personne assistée de Vincent Bourgeois, docteur ès-droit, et Jean Girardot, ses avocat et procureur; ledit maistre Pierre Jacquinot par ledit

sieur procureur fiscal, les révérends pesres carmes par ledit fiscal, ledit sergent-major Dusillet et Léonard Dusillet par Marin Camus, docteur ès-droits, et Pierre Richardot, leurs avocats et procureurs, et messire Claude Bouveret par ledit sieur procureur fiscal; et quant aux autres légataires, ils n'y ont comparu; quoy nonobstant ledit sieur procureur fiscal nous ait rencontré qu'ayant sceut le décès et trespas dudit feu Dusillet et qu'il avoit faict ung testament, il avoit pourtant faict assigner tous les sus-nommés à ces présens jour, lieu et heure, pour en voir faire ouverture, lecture et publication, quoy ouys et veu ledit testament, mis en nos mains, garant et exempt de toutes vices visibles et extrinsèques, en avons faict faire lecture par ledit libellance, dont la teneure suit :

Au nom de Nostre-Seigneur, Amen. Je, Charles Dusillet, de Dole, sain de sens, pensée et entendement, Dieu grâces, néantmoins malade et infirme de ma personne, considérant la mort estre statuée à tous, l'heure d'icelle incertaine, ne voulant sortir de ce mortel monde sans tester et disposer des biens qu'il at pleut à Dieu, mon souverain créateur, me donner et prester, et par ce tandis que sens et raison dominent mes pensées, j'ai faict mon testament et ordonnance en la forme et manière que s'en suit :

J'invoquerai premièrement la grace de Nostre-Seigneur par l'intercession de la Vierge Marie : premièrement je recommande mon ame à Dieu, mon souverain Créateur, à la glorieuse Vierge Marie, à Monseigneur saint Charles, mon bon patron, et à toute la cour céleste du paradis.

Item. J'élis ma sépulture et veut estre, apprès mon décès et trespas, inhumé et enterré en l'église de Nostre-Dame de Rahon, au lieu et place où sont inhumés mes grand père et grande mère, mes oncles et tantes dudict lieu, que Dieu absolve, et, pour ce, je donne soixante francs à la fabrique de ladicte église, et veut aussi, apprès mon décès et trespas, estre inhumé solennellement, suivant mon estat, et estre dites et célébrées, à mon enterrement, dix-huict messes tant grandes que petites, autant à la quarantaine et aussy autant en l'an révolus, de quoy je charge Claudine Renard, ma femme,

m'asseurant de sa bonne volonté qu'elle ne manqueroit point à son debvoir. Aussi je veux estre dicte une grande messe de Nostre-Dame, en l'autel du Sainct-Sacré-Rosaire, en l'église dud. Rahon, tous les sammedy, perpétuellement, par les sieurs curez et desservants en lad. église, et, après lad. messe finie, dire, sur ma fosse, le *libera me*, avec les collectes accoutumées; pour laquelle messe serat payé auxd. sieurs curez et desservants en lad. église, la somme de vingt-six francs, monnoye courant en le pays et comté de Bourgogne, par mon héritière cy-après nommée, à chacun jour de feste Saint-Martin d'hyvers, par chacun an.

Item. Je donne et lègue aux RR. PP. carmes, de Dole, la somme de cinquante francs, pour une seule fois seulement, affin que je sois participant des prières qui se font par les RR. PP. carmes.

Item. Je donne et lègue cent francs, pour les pauvres, selon que mon héritière cy-apprès nommée adviserat les distribuer

Item. Je donne et lègue à Antoine Dusillet et Léonard Dusillet, mes bien-aimés frères, à chacunls d'iceulx, la somme de mille francs, qu'ils prendront sur ma part de rentes dehües à feut Claude Dusillet, nostre père, que Dieu absolve, les instituant en ce mes héritiers et les privant du surplus de mes biens; plus je donne et lègue à ma bien-aimée sœur Antoinette Dusillet, femme du sieur châtelain, Jean Jeanneau, cinq cents francs ou cinq journaulx de terre, ni de prés, ni des meilleurs, et les prendre sur ma part, l'instituant en ce mon héritière et la privant du surplus de mes biens; encore je donne et lègue à Claude Vannier, mon cousin, dudit Rahon, la somme de cinquante francs.

Item. Je donne à Pierre Renard, mon beau-frère, mon bufle, et à Ferdinand Renard, aussi mon beau-frère, ma grande arquebuse, mon bouquincan et mon chapeau.

Item. Je donne et lègue à Claude Renard, dud. Rahon, mon beau-père, mes fillets et pantennes et un petit pistolet de poche.

Item. Je donne et lègue à messire Claude Bouveret, prestre curez de St.-Barraing, la somme de trente francs, affin qu'il prie pour le salut de mon âme.

Et pour le surplus et reste de tous mes autres biens, dont je n'ai cy-dessus testé ou disposé, testeray et disposeray ci-après :

Je fais, nomme et institue, de ma propre bouche, ma vray héritière universelle, seule et pour le tout, Claudine Renard, ma bien-aimée femme, à charge d'accomplir tout le contenu en ce mien présent testament et accomplir les vœux. Je dois à la première commodité qu'elle aurat, et en tant que ladite Claudine Renard vienne à se remarier et convoler en second mariage, devant un an et six semaines, apprès mon décès et trespas, je la prive de ma ditte hoirie, révoquans et annulans tous autres testamens et donations que je pourois cy-devant avoir fait, le présent demeurant valable, chargeant mes héritiers de faire mon offrande annuelle et usuelle, bien et convenablement, selon mon estat et qualité, un an et six semaines durant, comme il est accoustumé, pour telle et semblable personne de mes moyens et qualité. Lequel présent testament je veux valoir par toutes les meilleures voie, formes et manière que le testament noncupatif et donation à cause de mort peut et doit mieux valoir. Implorant sur le tout la bénignité du droit canon et rejetant la rigueur du civil ; et affin qu'il obtienne plus grande force et valeur, je veux qu'il soit ouvert, leu et publié pardevant M. le baillif de Dole, ou le sieur son lieutenant et le scel du roy notre sire y apposé.

Lequel j'ay faict et passé aud. Rahon, au château et maison forte dudit lieu, étant dans mon lit couché, dans la première chambre du logis dudict château, regardant sur la cour du donjon, pardevant messire Pierre Jacquinot, prestre-curez aud. Rahon, n'ayant trouvé moyen d'avoir un notaire, à cause de la guerre, le dix-neufvième jour de septembre, environ les cinq heures après midy, de l'an mil six cent trente-sept, présens Claude Caillet, de Rahon, hono. Denis Molay, de Molay, Claude Cachet, le jeune de Port-Aubert, Antoine Duvaux, de Champ-d'Hyvers, Philibert et fille Duvaux dud. Champ-d'Hyvers, témoins requis, s'étant dud. testateur signé au prothocole comme aussi honorable Denis de Molay, Claude Caillet, Antoine Duvaux, Philibert et fille Duvaux, signé, etc.

Desquelles lecture, ouverture et publication, avons octroyé

acte audit sieur procureur fiscal de ce qu'il accepte les preux légaux y contenus en tant que non onéreux et à ladite Claudine Renard, veuve dudit testateur, de ce que aussi elle at acceptée l'institution d'hoirie à elle déférée purement et simplement, aux charges et conditions y contenues, déclarant qu'il serat enregistré aux actes publics de céans, pour perpétuelle mémoire, et, attendu que lesd. sieurs Léonard et Antoine Dusillet, frères et légitimes contradicteurs, ont maintenu ledit testament estre nul suivant l'édict publié le douzième apvril mil six cent vingt-trois, au regard de ceulx qui se marient contre le grez et volonté de leurs père et mère, comme avoit faict ledict testateur, suivant lequel édict, feut Claude Dusillet, leur père auroist exhérédé ledict testateur, par sa dernière disposition, de laquelle il nous requéroit de faire publication, à quoy lad. héritière at répliqué que ledict cy mentionné ne pouvoit empescher l'envoy en possession qu'elle demandoit, à raison que le testateur avoit, avant son mariage, passé l'eàge de vingt-cinq ans, selon qu'elle estoit preste de faire voir par l'extraict de son eàge, tiré des registres des enfans baptisés, inficiant que led. Claude Dusillet père l'avoit exhérédé, et joinct qu'il n'étoit pas ici question du testament dud. père, ains de celui dudict Charles Dusillet; à quoi lesdicts sieurs Dusillet ont répliqué qu'il estoit bien question du testament dudict feut Claude Dusillet, leur père, puisque ledict feut Charles Dusillet disposoit des biens délaissés, par ledict sieur feut son père, inficiant que led. feut Charles Dusillet, lors de son mariage eut atteint l'eàge de vingt-cinq ans, et quand il se treuveroit que non, ladite vefve ne pourroit rien prétendre en ladite hoirie. Sur quoy, ordonnons aux parties d'escripre respectueusement par remontrances et joindre à icelles telles pièces que bon leur semblerat, qu'elles exhiberont au greffe, dans quatre jours prochains, pour icelles estant mises en nos mains et vehues ordonner, sur l'advant portion quise, ou autrement appointer comme l'on treuverat à l'effect : octroyons communication dudict testament auxd. sieurs Dusillet, déclarant que sceaux apposés aux coffres aud. feut capitaine Dusillet par led. libellance seront levés et les meubles et les papiers qui s'y treuveront

par luy inventoriés, comme aussy tous aultres meubles tant vifs que morts, dépendant de laditte hoirie, sur lesquels les parties s'engageront par serment, par devant le libellance, lequel de nouveau apposerat les sceaux auxdits coffres, pour asseurance des meubles y estans et les bestiaux seront mis ès-mains tierces, le tout jusqu'après la vuidange des difficultez, ayant ladite vefve juridicquement payé cinq francs, pour les journées des sieurs officiers, et quinze gros à l'huissier comptant, ayant donné les assignations, ayant de plus taxé le solde aud. testament au proffit de Sa Majesté à vingt livres. Mandant et donné aud. Dole, sous le scel aux causes dud. balliage, et signé les an et jour susd. Signé Perron.

Cette copie a été prinse et collationnée sur le double de l'original par moy, Antoine Lambert, nôte Arbois, le premier septembre mil six cent septante-huit, à la réquisition du sieur Guillaume de Dole, pour lui servir, par raison. Présent Charles-Hyacinthe Regnaud, de la main duquel elle est escripte à Me Gouliaud dud. Arbois, tém. requis. Signé Lambert.

On ignore complétement la fin de cette contestation; tous les papiers de la famille Dusillet ont été détruits à la révolution, et nous n'avons rien pu retrouver aux archives de la cour.

(28) Le testament de Carle Dusillet trahit les goûts et peut-être les motifs de son mariage. Il devait aimer passionnément la chasse et la pêche, puisque à l'heure suprême il songe à léguer son arquebuse, ses filets, sa pantenne. Son beau-père avait été sans doute son maître dans ces attrayants délassements, première école du soldat.

Pierre, son beau-frère et son ami, avait été compris dans la même poursuite que lui; Carle aime la sœur de son compagnon d'enfance, trop pieux pour la séduire, il en avait fait sa femme contre le gré de sa famille.

(29-30) Lettre et minutes aux archives du Doubs.

(31) 27 septembre 1637, minute des mains de Brun aux archives du Doubs.

(32) Idem.

(33) Lettre de Boitouset au parlement, 2 décembre 1637, archives du Doubs.

(34) Du pénultième de janvier. Bibliothèque de Besançon.

(35) 20 janvier, le parlement, minute pour Berne ; — 28 janvier, lettre de Boyvin et Brun ; — 30 janvier, minute au duc de Savelli ; — 28 février, lettre du duc de Lorraine, archives du Doubs.

(36) 2 février, lettre au parlement ; — 9 mars, lettre du marquis de Saint-Martin.

(37) 22 mars, lettre du marquis de Saint-Martin.

(38) 10 mars, lettre du chanoine Castelet, datée de Milan ; — 24 mars, lettre de Brun et Boyvin, écrite de Salins.

(39) « La mortalité est si grande à Dole, non plus de peste, mais de fièvres malignes, que je doute si dans la fin de cette année, de dix qui estoient avant notre siège, il en restera un seul homme. Si la comté estoit aussi peuplé qu'avant la rupture de la neutralité, il faudroit se manger l'un l'autre. » Lettre de Boyvin à l'abbé de Bellefontaine, 21 novembre 1637. Bibliothèque de Besançon.

(40) « Mes seigneurs, j'ai receu vostre ordre, mais il m'at faillu relaxer quinze soldats des trente que vous avez envoyés selon la teneur de la lettre de monsieur de Laverne, accause que nous comprins deans vostre ordre la quantité des soldats, et monsieur de Laverne, par sa lettre, me mande expressément d'envoyer quinze des trente, ce que j'ay faict à mon grand regret, mais pour me descharger de la suitte de la lettre dud. sieur, je l'ay pensé faire à bon subjet et pour toutte descharge, croyant que s'il m'arrive plus mauvaise nouvelle que ne manquerez à m'assister d'au moins de quinze aultres soldats, priant Dieu qu'il vous maintienne en ses saintes gardes, je suis et seray à jamais... votre serviteur et soldat. Signé Carle Dusillet. Les habitants désirrent s'il plaist à la s. court, comme ils se doibvent comporter auprès desd. soldats, touchant la ration de vin, disant qu'ils sont beaucoup foulés de eulx, qu'il faut qu'ils nourrissent, qui sont bons arquebusiers qui n'ont de quoy. » (Cette lettre sans date doit être des trois premiers mois de 1638, inédite. Archives du Doubs.

(41) « Mes seigneurs, j'ai receu ung ordre ceste nuict de monsieur le baron de Savoyeux par le commandement de Son

Excellence, par lequel il est porté que je doibs luy faire scavoir, scittot, scittot, si l'ennemy qu'il dict estre à Bellegarde en groz est praict à sortir pour venir ataquer Chaussin et mon poste, à quoy je ne luy ay peu respondre que fort incertain de ce. C'est pourquoy si en avez quelque nouvelle de luy en faire part, accause qu'il importe tant de nous secourir que pour se préparer à veoir celluy qui faict les affaires bien secrettement. Vous scavez, messeigneurs, que à diverses fois je vous ay éclairci des desfaulx qui sont dans mon poste, qui sont trop grands, mais pour ceste fois icy je ne vous redoubleray ma demande ny pour argent ny pour aultres nécessité que j'aye sinon pour avoir quarante hommes bien munitionnez, affin que Dieu aydant à la faveur des bonnes armes je me deffende de mieux et de ma petitesse contre les assauts. Demeurant..... Signé Carle Dusillet, de Rahon, ce 3 apvril 1638. » Inédite. Archives du Doubs.

(42) « Monsieur le capitaine, vous avez bien fait de nous envoyer les lettres mentionnées en la vostre ausquels vous ne ferez point de responses et retiendrez le garçon qui vous les a apporté jusques à aultres ordres. Cependant nous pourvoyrons incontinans aux choses que vous réclamez pour la desfense du chateau de Rahon. Nous ne doubtons point que vous ne perdiez plustot la vie et celles de vos soldats que de le rendre aux ennemys. Envoyant cependans à M. le gouverneur les lettres cy-jointes, avec prière de nous les radresser, pour vous faire tenir ainsi que vous le désirez. En attendant d'autres de vos nouvelles, nous prions Dieu, etc. De Dole, le 20 may 1638. Les vice-président et gens tenant la cour souveraine du parlement de Dole. » Inédite. Archives du Doubs.

(43) « Monsieur le capitaine, nous n'avons rien à respondre à celles que nous avons receu ce matin de votre part, sinon qu'il convient scavoir bien certainement ce qui se passe en vostre voysinage pour ne rien faire mal à propos. A l'effet de quoy nous escrivons la cy-jointe au capitaine Cadet, afin que tous deux vous vous informiez de tous côtez des mouvemens de l'ennemy et dont vous nous rescriviez de temps à aultres. Cependant nous mettons ordre incontinent à vous faire tenir les provisions que désirez pour la conservation

de vestre place, priant, etc. Dole, 27 mai 1638. » Minute inédite.

Même lettre au capitaine Cadet; on lui dit d'envoyer des gens du côté de Chalon et autres places du duché pour être informé des mouvements et desseins de l'ennemi, du nombre de ses soldats et des forces qu'il peut avoir.

Monsieur le capitaine ayant receu lettre du capitaine Cadet que l'ennemy estant retourné alentour de Chaucin, nous croyons que maintenant vous en serez informé au vray et pour cela vous dépeschons-nous ce porteur exprès, affin que vous nous en donniez avis particulièrement comme aussy de temps en temps de tout ce que vous apprendrez de important. Dole, le 1er juin 1638. »

« Et comme nous n'avons pas d'avis du reçu de la communication que nous avons envoyé pour lesd. Chaucin et Rahon, vous ne manquerez de nous l'escrire bien particulièrement. Capitaine, nous prions. » Minute inédite. Archives du Doubs.

Lettre du 26 mai au gouverneur; des 27, 28, au gouverneur et au baron de Scey.

(44) « Mes seigneurs, je vous envoye l'advertissement de monsieur le capitaine Cadet; vous jugerez ce qu'il conviendra faire pour le service de notre Roy et le me mander s'il vous plaict. Il at paru quelques soixante chevaux devant nous pour penser atapper nos bestiaux, mais ilz ne s'en yront pas tous. Voilà tout ce que je peu dire pour le présent. S'il y a moyen d'avoir nouvelles de monsieur Cadet, je vous en rescriray comme mon debvoir le veult. Priant Dieu, etc. Carle Dusillet. Je vous supplie que j'ay quelques flambeaux et chandelles avec quelques lanternes. Ce premier juin 1638. »

« Monseigneur (à M. de Laverne, mestre de camp, gouverneur de Dole). J'ay envoyé l'advertissement que m'at faict monsieur le capitaine Cadet à la s. court, je crois qu'il s'adresse aussy bien à vous que à la souvne court, vous priant de m'excuser si je ne le vous ay adressé. Il a paru cejourd'huy quelques soixante chevaux à nos prels qui ont pensé emener nos bestiaux, mais Dieu grâce, ils ne s'en sont retorné tous et ont quitté fort franchement la proye. Il est vray que l'ung de ceulx que m'aviez envoyé estant en sentinelle où il y at

bien de sa pure faulte a esté prins et emené, se nomant Nicolas Berod. Laurain le sergeant se recommande à vos bones grâces et vos soldats et moy je me dictz sans fin..... Carle Dusillet. Rahon, ce 1er juin 1638. Monseigneur, il me faut des flambeaux et chandelles et quelques lanternes. Je voudrois bien aveoir quelques fauconnaux. » (Inédites. Archives du Doubs.)

M. Rousset, *Dictionnaire géographique*, Rahon, dit qu'une lettre des commis du gouvernement du pays au baron de Scey feroit supposer que le château de Rahon avoit déjà été assiégé le 28 mai à onze heures du matin. Nous n'avons pu retrouver cette lettre ; elle n'est pas aux minutes, et rien dans celle-ci de Carle Dusillet et dans les lettres qui sont aux archives du Doubs ne fait allusion à une attaque de cette importance.

(45) 2 juin, au baron de Scey.

(46) Au gouverneur, 3 juin.

(47) 3 juin, au même. Archives.

(48) Elle a été publiée dans la *Revue franc-comtoise* en 1842. Elle a disparu des archives du Doubs.

(49) Joachim de Rye, seigneur de Rahon, premier chambellan de l'empereur Charles-Quint, l'un de ses principaux favoris, général de cavalerie légère et son ambasseur dans diverses cours, chevalier de la Toison-d'or, n'eut d'Antoinette de Longwy qu'il avoit épousée le 15 janvier 1533 (n. st) qu'une seule fille qui s'allia à Léonore Chabot. comte de Charny et de Busançais, grand écuyer de France. De ce mariage nacquirent Marguerite, Eléonore et Françoise de Chabot. Marguerite Chabot, dame de Rahon et de Pagny, porta ces terres en dot à Charles de Lorraine, 1er du nom, duc d'Elbeuf, son époux, et mourut en 1652. D. Monnier, *Annuaire du Jura*, Rahon, 1844. Rousset, *Dictionnaire géographique*, Rahon.

(50) « Come le capitaine Carle Dusillet fut comendé par le seigneur marquis de Sainct-Martin et le parlement pour aller comender le chasteau de Rahon avec 50 soldats et ung sergent d'infanterie, pour s'opposer aux courses fréquentes qui se fesoient du château de Piere et aultres garnisons des ene-

mis : les quels il incomodat en sorte que le s[r] de Chanterant. comendant dans le chateau de Piere, fit de si grandes plaimctes de luy et du capitaine Cader qui estoit dans Chausin, que le prince de Longueville vint assiéger Chausin et le château de Rahon, où le capitaine Dusillet entretin dix (sic) jours l'ennemy, sur la parole qu'on lui avoit donée de le secorir. L'ennemi fit venir le canon, et fut faicte une bresche, tant que les ennemis y entrèrent par force, et prindrent le capitaine Dusillet avec quelques caporaulx et soldats qu'ils firent jouer au sort qui seroit pendu avec led. capitaine, lequel plus tôt que de rendre aux François la place, comme il avoit esté somé avant que la bresche fut faicte à peine d'estre pendu, comme il fut à la porte du château le mesme jour de la prise. » (Journal.)

(51) Cette relation doit être du 9 juin. Elle est sans doute un rapport au gouverneur de la province. Nous l'avons transcrite sur une copie faite par M. A. Dusillet, portant en note qu'elle avait été corrigée de la main du procureur général Brun. Nous n'avons pu retrouver l'original aux archives du Doubs où elle a été copiée.

« Mercredi dernier, second du mois de juin, l'armée françoise, après avoir pris Chaussin, envoya un trompette accompagné du s[r] Chantrel, commandant de Piere, environ les huict heures du matin dudit jour, sommer le château de Rahon, à laquelle sommation le capitaine Dusillet commandant aud. Rahon ne fit aucune réponse, sinon que luy et ses gens estoient résolus de mourir plustot que de se rendre. Sur quoy le lendemain, troisième dudit mois, jour de Fête-Dieu, arrivèrent environ quatre-vingts chevaux de l'ennemy pour reconnoître ledit chateau, où, après avoir demeuré environ deux heures, le jour suivant à huict heures du matin, se vient présenter grand nombre de cavalerie et d'infanterie devant ledit chasteau, avec trois pièces de canon de batterie qu'ils firent jouer deux heures entières, dont les premières volées abattirent la galerie du chasteau, partie des murailles avec les planchers et contraignirent les paysans estant audit chasteau de prier le capitaine Dusillet de n'être point cause de leur perte et de ne se point opiniâtrer, mais

d'accourir au devant du mal et de demander composition à l'ennemy. A quoy led. capitaine ne voulust entendre, mais dit qu'il falloit mourir pour le service de Dieu, du Roy et de la province, et quant à lui il aimoit mieux perdre la vie glorieusement que de demander aucune composition. Ce qu'entendant lesd. paysans, ils firent descendre l'un d'entre eux par les fenestres dudit chasteau pour demander ladite composition, à quoy il leur fust respondu qu'ils n'en pouvoient recevoir aucune qu'à discrétion, et qu'ils méritoient d'être tous pendus, estant si petit nombre que quatre-vingt, d'avoir voulu faire résistance à une armée royale. Ce qu'ayant esté rapporté à ceulx dudit chasteau de Rahon et enfin ladite composition acceptée, l'ennemy y seroit entré les deux heures après midy dudit jour, ayant esté à l'instant led. capitaine Dusillet et un sien valet saisi par un officier de l'ennemy et environ deux heures après tous deux pendus, quatre ou cinq autres avec eux, tant soldats que paysans ; ayant de plus été vérifié par deux paysans qui se sont évadés, que leur dessein estoit d'aller devant le chasteau de Rye, prendre le prieuré de Fay et de là passer à Poligny, Arbois et Salins, puis aller à Saint-Claude occuper les montagnes. »

(52) « *Suite du manifeste des peuples de la Franche-Comté, de Bourgogne, de la continuation des hostilités des François et de la résistance y apportée depuis la levée du siége de Dole.* » Ce manuscrit de la Bibliothèque de Dole serait écrit suivant M. Pallu par le secrétaire de Boyvin. Il est facile de reconnaître le style du célèbre président ; nous devons dire que nous n'en avons vu qu'une copié de la main de M. Pallu.

« Ce fut le premier de juin de cette année (1638) que le duc de Longueville avec le sieur de Figuières, son lieutenant général, à la place du vicomte d'Arpajon qui l'estoit l'année précédente, vint redoubler ses attaques dans cette même province, commençant par le chasteau de Chaussin, et comme il avoit accreu de force et de résolution de nous tailler encore plus inhumainement que du passé, il treuva aussy partout un accroissement de valeur et de détermination ; quoy qu'il semblast que d'un costé et d'autre la mesure fust comblée, si est-ce qu'encore se trouva-t-il de quoy y adjouster quelque

chose, comme on pourra le recognoistre par la suitte de cette fidelle narration, qui n'a point d'autres ornemens que ceux de la vérité et que l'on a estimé estre assez forte et éloquente par la seule matière dont elle traitte, sans rien comprendre de l'art ni de l'ajencement.

Cette armée fraische et puissante, fournie surabondamment de toutes munitions, fut arrestée deux jours dedans son propre pays devant ceste bicoque qui s'étoit rendue à nous sans coup frapper. Il y fallut employer plus de cent volées de trois canons de trente-six livres de bâles, et disputer encore après la bresche faite; celui qui y commandoit estoit un soldat de fortune nommé le capitaine Cadet, auquel on promit la vie, et à cinquante soldats qui combattoient sous luy, avec permission de tirer du bagage autant que chacun d'eux en pourroit emporter sur luy, sans aide de chariots ni de chevaux. Il alla se reposer sur cette asseurance, tandis que ses compagnons préparoient leur sortie, et ne fut réveillé que par le prevost de l'armée et ses archers, qui le vindrent saisir pour le mener au supplice (auquel pour un acte de cruauté bien particulier) on contraignit sa femme d'estre présente et de le voir pendre à un arbre au devant de la bresche, qu'il venoit de soustenir. Son sergent qui l'avoit suivy en beaucoup d'occasions honorables, ne le quitta point en celle-cy et fut attaché pres de luy. Ils se contentèrent de reprocher aux ennemis leur perfidie, et rendirent leurs ames à Dieu avec une constance si rare, que leurs persécuteurs en demeurèrent confondus.

La *Gazette de France* pour couvrir l'odieux de cette action dit que le capitaine Cadet estoit originaire du duché de Bourgongne et fut puni comme tel, et ainsy se justifie l'énormité d'un crime par l'impudence d'un mensonge qui à peine pourroit passer pour bon auprès des plus estrangers. Les corps de ces braves soldats furent conduits sur des clayes, au devant du chasteau de Rahon et monstrés au capitaine Dusillet, qui estoit dedans avec cent paysans des villages voisins. Ce spectacle (par lequel on prétendoit le détourner d'attendre le canon) l'affermit dans le désir, comme il dit, d'acquérir et mériter les mesmes honneurs, ce qu'il fit, voire avec quelque

enchérissement de barbarie, du costé de l'ennemy. Son valet ayant esté mis au choix ou de le pendre ou d'estre pendu, lequel accepta le dernier party, ainsy devint compagnon de son maistre au lieu d'en estre le bourreau. Les paysans furent décimés, et selon le sort des dez huict d'entre eux payerent de la vie pour les autres, qui après estre despouillé de tout ce qu'ils avoient, furent enchainés et mis à rançon.

La prise de ces deux chasteaux fut suivie de leurs démolitions pour le parachèvement desquelles l'ennemy y demeura campé six jours, et de là fut attaquer celui de Fontenay. »

Nota. Dans une relation sommaire de la prise de Chaussin, qui est aux archives du Doubs, on dit que la femme du capitaine Cadet était le 3 juin à Dole; mais on n'ajoute pas qu'elle ait été forcée d'assister au supplice de son mari.

(53) « Monsieur Saavedra (commissaire envoyé par le roi d'Espagne), Monsieur par nos lettres d'hier. V. S. Illustrissime aura vu l'estat auquel se trouvoient les affaires de ce voisinage et dispositions des ennemis. Maintenant nous luy dirons que nous sommes asseurés de la prise de Rahon où la garnison ayant esté contraincte de se rendre à discrétion pour ce que le canon perçoit les murailles de pars en pars, le capitaine y a esté pendu avec six soldats pour raison seullement de leur courageuse résistance, et ceulx qui en sont réchappés nous assurent que lesd. ennemis sont en grand nombre comme d'une juste armée, qu'ils menent trois pièces de canon et disent aller à Rye, Poligny, Arbois et Salins. » (Inédite, Archives du Doubs, 6 juin.)

(54) « Le 29 (mai) ledit sieur de La Mothe-Houdancourt fut reconnoistre le chasteau de Chaussin que les ennemis avoient surpris depuis deux ans, vers lequel la nuict suivante on fit avancer six canons, deux desquels estoient de trente-trois livres de bale. Les munitions de guerre avec des vivres furent aussi conduites en seureté et en abondance dans Bleterans, pour nourrir l'armée qui devoit estre composée de quatre mil chevaux et de treize mil hommes de pied. Avec partie des troupes le sieur de La Mothe-Houdancourt se présenta le premier de juin devant ce chasteau, où Brisenot françois de nation et réfugié au comté commandoit, s'y

estant retiré après avoir brûlé la ville. Il voulut voir le canon avant que parler de se rendre. Mais en ayant souffert vingt-quatre volées, il ne fut point receu avec les siens qu'à discrétion : en conséquence de laquelle il fut pendu devant la porte du chasteau avec un sergent et un valet qui lui servoit d'espion, cinquante-trois soldats qui en estoient sortis avec luy, ayans esté conduits à Bellegarde, et destinés aux galères, furent depuis mis à rançon. Il en fut fait de mesme des soldats qui sortirent ensuite du chasteau de Raon, que le duc de Longueville fit sommer le quatriesme, et prit après quelque résistance. Il tira de ce chasteau grande quantité de bleds, après quoy on le fit sauter par mine. » (*Mercure françois*, tome XXII, p. 212, 213. année 1638.) Ce récit n'a pas besoin de commentaire, les autres y répondent.

(55) « A cette heure nous savons que ladite armée est devant Rahon et se voient les feugs qu'elle a mis dans les maisons qui restoient audit Rahon, en sorte que pour demain matin on en attend la perte infaillible. » (3 juin, récit de la mort du capitaine Cadet, aux archives du Doubs.)

(56) La brèche qui fut ouverte étoit au couchant du côté de l'église du village. A quelques pas on trouve un petit champ qui a conservé le nom de *Champ de la Place*. La batterie des François étoit montée sur une esplanade près de l'église. Les approches du chateau devoient être assez faciles du côté du nord et de l'est, où le terrain est de plain-pied ; mais l'accès étoit difficile du côté du midi : il falloit gravir la colline sur laquelle la forteresse étoit construite. Le puits dans lequel, au dire de Courtépée, *Histoire de Bourgogne*, a été jeté le corps de Dusillet, est entièrement comblé.

(57) M. Léon Dusillet, dans des notes qu'il a écrites sur sa famille, dit : « Mon père m'a conté qu'il avait entendu dire à son aïeul, qu'Antoine avait écrit une lettre à son frère Charles, dans laquelle il lui disait que s'il rendait le château de Rahon, il le ferait pendre en arrivant à Dole ; c'était le sort du pauvre Charles d'être pendu. »

(58) Ce fief a été donné par Claude Dusillet, conseiller-maître honoraire en la chambre des comptes de Dole, à M. Bouhelier d'Audelange, son cousin, procureur général en la même cour,

qui le reprit de fief le 3 septembre 1763. (Papiers de famille. Voy. aussi Rousset, *Dictionnaire géographique*, art. *Rahon*.)

(59) Verger d'honneur, disait Charles-le-Téméraire.

Nota. Nous avons, à la page 34, écrit Dachey selon l'orthographe que François, baron de Thoraise, bailli d'Amont, gouverneur de Dole donnait à son nom; sur la famille d'Achey, voy. Dunod nobiliaire, p. 207 et suivantes.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS D'ÉLOQUENCE

Par M. PÉRENNÈS.

Messieurs,

Lorsque, l'an dernier, à pareil jour, vous décidiez que le sujet proposé pour le concours d'éloquence serait maintenu en 1864, vous aviez quelque raison d'espérer que des champions mieux armés que celui qui avait paru seul dans la lutte viendraient se disputer le prix. Vous aviez demandé une étude sur la vie de Pierre Mathieu, historiographe de France, et une appréciation de ses œuvres. Or, cette étude, dans le discours qui vous fut envoyé en 1863, était superficielle et incomplète; cette appréciation était sur plusieurs points inexacte. Il vous paraissait donc que, sans vous montrer trop difficiles, vous aviez droit d'exiger mieux.

Le nombre des concurrents n'a pas encore cette fois répondu à votre attente. Il ne vous est parvenu qu'un seul ouvrage sur la question proposée. Mais ce travail

est incontestablement meilleur que le précédent, sans être néanmoins, il faut l'avouer, satisfaisant de tout point.

La commission que vous avez chargée d'en apprécier la valeur a pensé qu'elle ne devait pas prendre à la rigueur le mot d'éloquence qui figure dans votre programme. On ne pouvait, en effet, s'attendre à trouver dans l'examen des œuvres d'un théologien scolastique, d'un lourd historien, d'un poète qui ne fut le plus souvent qu'un faible imitateur, l'éclat, le mouvement, la chaleur de sentiments qui donnent à la parole humaine une force pénétrante et communicative. Mais si le sujet à traiter n'était pas de ceux dont la méditation élève et transporte naturellement l'âme sur les hauts sommets d'où jaillissent les traits lumineux et brûlants de l'éloquence, il permettait du moins à l'écrivain de trouver dans une région moyenne la facilité, l'élégance, l'harmonieuse précision qui conviennent aux sujets de médiocre importance.

Vous aviez d'autant plus droit d'exiger ces qualités qu'elles semblaient devoir être le correctif indispensable de l'aridité inhérente à la matière. La justice m'oblige à dire que, sous le rapport de la forme, l'ouvrage qui vous a été adressé a paru laisser à désirer.

L'auteur, il est vrai, s'est proposé d'écrire non un discours, mais un simple mémoire, et son travail est intitulé : *Fragment biographique et littéraire*. La biographie en remplit la première partie; la seconde est une appréciation raisonnée des œuvres de Pierre Mathieu.

La vie de l'historien franc-comtois a été retracée par un grand nombre de biographes, mais la plupart de ces récits contiennent des erreurs assez graves.

Plusieurs ont placé le berceau de Mathieu à Salins, ao lieu de le mettre à Pesmes, lieu réel de sa naissance. D'autres ont fait principal du collége de Verceil, en Piémont, le modeste régent, qui exerça ses fonctions dans le bourg de Vercel en Franche-Comté. Tous, trompés par l'identité des prénoms, avaient confondu l'historiographe avec son père, et cette méprise avait produtt un embrouillement de faits et de dates qu'il importait de démêler. Déjà notre savant et vénérable confrère, M. Weiss, avait relevé avec la rare sagacité qui le distingne la plupart de ces inexactitudes. Mais il restait encore dans la vie de Mathieu, et surtout dans la période de sa jeunesse, quelques parties obscures qui demandaient à être éclairées.

L'auteur du mémoire qui vous est parvenu a réussi, à l'aide de recherches consciencieuses, à y porter la lumière. Les écrits mêmes de Mathieu lui ont fourni des indications précieuses, et il a consulté avec fruit les archives de la ville de Porrentruy, où la famille des Mathieu séjourna plusieurs années. Il y a plus de quarante ans, M. Weiss, dans la Biographie universelle, exprimait l'opinion que ceux qui avaient fait du père de Mathieu un tisserand s'étaient trompés. L'auteur du mémoire explique leur erreur par la méprise qui leur a fait lire dans un manuscrit le mot *Textor* au lieu de *Rector*. Grâce à lui, nous pouvons suivre pas à pas l'historiographe, depuis sa naissance et pendant les

années obscures de sa jeunesse jusqu'au moment où, appelé sur un brillant théâtre, il se fit par ses ouvrages un nom dans le monde savant.

L'auteur du mémoire dont j'ai à rendre compte sépare et fait distinguer nettement les figures jusqu'ici confondues du père et du fils. Ce qu'il y a de commun entre eux, outre le prénom, c'est le titre de principal qui appartient essentiellement au père, et que le fils se donne aussi à la tête d'une de ses œuvres, parce qu'il en remplit temporairement les fonctions. Du reste rien ne fut plus dissemblable que leurs destinées.

La vie de Mathieu le père fut obscure et besogneuse; elle donne une idée de ce que pouvait être au XVI^e^ siècle l'existence d'un régent de collége. D'abord recteur des écoles à Pesmes, il passe en la même qualité à Porrentruy, où il se livre à l'enseignement des langues anciennes, et fait jouer, selon l'usage, à certaines fêtes des comédies ou moralités écrites en français et entremêlées de dialogues latins, dont quelques-unes furent sans doute composées par lui. Mais pour rémunérer son rude labeur, il ne lui est assigné qu'un faible traitement (moins de 100 livres bâloises) qu'il touche partie en espèces, partie en nature, et sur lequel il doit payer son *subalterne*. Les recouvrements sont difficiles, les arrérages augmentent; sa famille s'accroît, et il aurait succombé à la peine s'il ne s'était trouvé là de bonnes âmes pour venir en aide au *martyr du travail*.—Mathieu regrette alors son petit collége de Vercel et revient en Franche-Comté. Mais bientôt alléché par de séduisantes promesses, il va reprendre à Porrentruy ses fonctions

de recteur (1583). Là, après quelques années heureuses, il se trouve aux prises avec de nouvelles difficultés financières, dont ne le préserve point le titre de bourgeois de la cité que lui a décerné la reconnaissance des habitants de la ville épiscopale.

Un procès dispendieux qu'il perdit lui enleva la plus grande partie de ses ressources. Le *pauvre vieil homme,* comme il le dit lui-même, *réduit au dernier et extrême période de pauvreté,* et fatigué d'adresser au magistrat des plaintes inutiles, résigne définitivement ses fonctions de recteur pour aller achever dans quelque obscur village de Franche-Comté une vie usée par le travail et les angoisses d'une position précaire.

Pierre Mathieu le fils a une tout autre existence. Il semble avoir résumé l'histoire de sa vie dans ces deux vers de ses quatrains :

Le bonheur, la faveur, le travail, le courage,
Aux biens et aux honneurs font l'homme parvenir.

Certes, l'historiographe ne fut ni plus laborieux ni plus courageux que son père ; mais il fut plus heureux et plus protégé. Encore enfant, ses facultés précoces attirent sur lui les regards. A l'âge de quatorze ans, il devient chapelain de Notre-Dame de Cloppat, à Porrentruy, et les revenus de ce bénéfice lui assurent le moyen de fournir plus tard aux dépenses d'un voyage à l'étranger, entrepris pour achever son éducation. Il débute à quinze ans dans la carrière des lettres. Après avoir lu Ronsard, Jodelle, Garnier, il rêve, lui aussi, la couronne de laurier : il compose la tragédie d'*Esther,* qui est

jouée à Vercel et à Besançon aux applaudissements d'un public choisi. — « Vercel et ses environs, dit l'au- » teur du mémoire, offraient au jeune poète non-seu- » lement une nature riante, des bois où promener ses » rêveries, des grottes pleines de merveilles, des ruines » au pied desquelles il aimait à s'asseoir au déclin du » jour, mais encore des protecteurs et des amis. Cette » contrée bénie lui apportait la fraîcheur de l'esprit et » celle de l'âme. » Ces protecteurs et ces amis qui encourageaient les premiers essais du jeune Mathieu appartenaient aux plus illustres familles du pays : c'étaient les seigneurs d'Orsans, le baron de Villeneuve, les dames de Villeneuve et d'Achey, issues des nobles maisons de Granvelle et de Peloux. Malgré sa jeunesse, Mathieu avait déjà, comme les grands auteurs du temps, des admirateurs et des disciples qui lui tressaient à l'envi de poétiques guirlandes. D'autres genres d'études tentèrent son ambition. Dans un court séjour qu'il fit à Besançon, il s'essaya à écrire l'histoire ou du moins à célébrer des personnages illustres. « Là, dit-il,

« Là j'ai osé chanter avec plusieurs Orphées
» Du très-grand Philippot (1) la vie et les trophées. »

Mais la poésie ne lui paraissant pas un moyen suffisant de s'assurer une position honorable et lucrative dans le monde, il songe à étudier le droit ou la médecine :

« Je veux suivre plutôt l'argenteux Gallien.
» Ou le parquet doré du bruit Bartholien. »

---

(1) Ce Philippot était Philippe II, roi d'Espagne, alors souverain de la Franche-Comté.

La jurisprudence eut ses préférences, et il se rendit pour l'étudier dans les universités en renom. Paris, Lyon, Valence le comptent successivement parmi les élèves les plus assidus aux cours de droit et de théologie. En 1586 il soutient avec succès sa thèse à Valence, et est reçu docteur en droit civil et en droit canon : *doctor utriusque juris.*

Bientôt (1588) il attache son nom à des ouvrages qui attirent sur lui les regards du souverain Pontife et lui assurent un rang parmi les canonistes les plus distingués, et les champions les plus zélés du Saint-Siége et de l'Eglise catholique.

C'est à Lyon qu'il a établi sa résidence, et il prend le titre de *civis lugdunensis.* Appliqué spécialement à l'étude de la théologie et chapelain de Notre-Dame à l'église de Saint-Pierre à Porrentruy, l'intention arrêtée du jeune clerc était de se vouer au sacerdoce ; mais les événements marchaient vite. Entraîné par la fougue de son caractère dans les troubles civils, il entrevoit bientôt les moyens de parvenir en dehors de la carrière ecclésiastique. Le flot des événements le pousse, et Mathieu tend ses voiles au souffle de la fortune. En 1588 il signait encore *doctor utriusque juris ;* en 1589 il prend le titre de docteur en droit et d'avocat au présidial de Lyon. Il a conquis une position aisée et indépendante.

Mathieu, durant les premiers troubles, s'était montré le fervent champion de la cause catholique. Après l'abjuration d'Henri IV, il devient un chaud royaliste. La religion, en effet, n'étant plus en péril, il n'y avait plus

lieu de s'armer pour la défendre ; ce qui importait désormais c'était de sauver la liberté, dont la monarchie replacée sur ses bases lui semblait la plus sûre sauvegarde.

Le jurisconsulte fit partie de la députation envoyée à Henri IV, lors de la prestation d'hommage des Lyonnais. Il fut chargé de la direction des fêtes qui eurent lieu à l'entrée du monarque à Lyon. Le roi le distingua et le nomma ensuite son historiographe. La fortune de l'avocat était désormais assurée.

En 1590, Mathieu avait épousé Louise de Crochère, petite nièce de Clément VIII ; il dut alors renoncer au bénéfice dont il jouissait à Porrentruy ; mais il trouva dans sa position nouvelle et dans la faveur d'Henri IV et de Louis XIII qu'il conserva jusqu'à sa mort, arrivée en 1521, de quoi se dédommager amplement de cette perte.

Tels sont en résumé les faits racontés dans l'étude biographique et littéraire envoyée au concours. Ce travail contient sur la jeunesse de Mathieu des détails curieux et entièrement nouveaux. Mais les recherches de l'auteur ne s'étendent que jusqu'à l'année 1590, époque où la vie de l'historiographe devint étrangère à Porrentruy et à la Franche-Comté. La manière dont il a traité cette partie fait regretter qu'il n'ait pas cherché à compléter son travail, et qu'il se soit borné, pour les années qui suivirent le mariage de l'historien, à rappeler sommairement les détails donnés par les biographes. Le rôle que joua Mathieu dans les troubles de Lyon, ses relations avec Henri IV, sa liai-

son avec le président Jeannin, et sa vie à la cour auraient pu, si je ne me trompe, fournir le sujet de récits animés et intéressants. Mais le biographe, aussi modeste que consciencieux, s'est défié de ses forces et a craint d'aborder un sujet qui l'eût entraîné sur un terrain étranger à ses études spéciales.

Dans l'examen qu'il fait des œuvres de Mathieu, le critique n'oublie pas ses écrits théologiques. Mais ces sortes d'ouvrages ne comportant ni analyse ni citations, l'auteur se borne à en indiquer l'occasion, le mérite et le succès. Cependant il entre dans quelques développements au sujet de la thèse soutenue par Mathieu à Valence en 1687. « Ce travail, dit-il, présente quelques passages éloquents, où sont flétris avec énergie les abus que rencontrait alors l'exercice de la justice. » Il est à regretter que l'auteur du mémoire n'ait pas cru devoir reproduire, au moins en note, quelques-uns de ces passages. L'éloquence, en passant d'une longue dans une autre, reste toujours reconnaissable.

Les travaux théologiques de Mathieu prouvent sa vaste science. Mathieu est savant ; qui peut en douter ? mais il l'est à la façon du XVI^e siècle. Il ploie sous le faix de son érudition ; sa marche est lourde et pédantesque. Fils d'un vieux pédagogue, qui l'a nourri de citations grecques et latines, il aime, comme ses contemporains, à faire étalage de sa science ; et quand il a bardé un texte latin de notes marginales, de commentaires, de citations qui se pressent et se croisent en tout sens, il croit avoir satisfait à ce qu'on a droit d'attendre de lui. C'était assez sans doute pour sa ré-

putation du moment ; mais c'était trop peu pour mériter le souvenir de la postérité. Une remarque fort judicieuse de l'auteur du mémoire, c'est que les élucubrations théologiques du docteur servent à expliquer ses ouvrages historiques. C'est en effet la même méthode ; ce sont les mêmes habitudes scolastiques. Les faits racontés par Mathieu sont noyés dans une foule de détails, de rapprochements, de digressions qui peuvent justifier de son érudition, mais qui témoignent contre son goût.

L'auteur du mémoire s'est montré, à notre avis, trop sobre de détails dans l'appréciation des histoires de Mathieu. La raison qu'il donne de son laconisme, c'est qu'ils sont trop connus. Mais cette excuse ne nous satisfait pas complètement. La vérité est qu'ils sont fort peu lus et qu'ils attendent peut-être encore une appréciation équitable.

Sans parler de l'histoire de Louis XI, dans laquelle Mathieu ne fait que reproduire, en les amplifiant ou en les tempérant parfois par une intention apologétique, les récits des contemporains et particulièrement celui de Commines, n'y avait-il donc rien à dire de cette histoire des derniers troubles de France, récit d'un drame lugubre dans lequel le docteur de Valence ne se borna pas toujours au rôle de spectateur? Le narrateur y dit quelque part : « Il n'y a rien qui offense tant » la vérité d'une histoire que la passion, qui, donnant » au jugement tel pli qu'il lui plaît, le fait tourner au » mensonge. » Il eût été bon d'examiner s'il s'est toujours préservé de l'écueil qu'il signale. — Témoin pré-

cieux parce qu'il a vu de près les hommes et les choses, Mathieu nous paraît en général véridique. Placé entre ses anciennes convictions de ligueur et ses sentiments de royaliste, il doit à cette position le mérite d'une certaine impartialité. Lorsque dans les loisirs qu'il dut à une position officielle, il retrace les terribles scènes des états de Blois, on sent en le lisant qu'il a abjuré les passions de ligueur qui lui dictaient la *Guisiade*. Si sa conscience lui défend d'approuver le meurtre du duc Balafré, si froidement ordonné et si traîtreusement exécuté, son rôle d'historien lui fait une loi d'exposer les motifs spécieux que firent valoir les conseillers d'Henri III pour décider le faible monarque à commander l'exécution sommaire du criminel d'Etat, et il n'y manque pas en effet.

Il y avait, ce nous semble, quelque chose à dire de l'histoire d'Henri IV, et nous croyons même qu'on eût pu y trouver quelque chose à citer. Mathieu oublie par moments son emphase habituelle, et il trouve alors des accents simples et expressifs : ne nous trace-t-il pas une image saisissante de la douleur dont le peuple fut pénétré à la nouvelle de la mort tragique d'Henri IV, lorsqu'il écrit ces lignes : « Des torrents de larmes inondèrent » la campagne. C'était pitié de voir par toutes les pro- » vinces de France les pauvres gens de village s'amas- » ser en troupes sur les grands chemins, étonnés, ha- » gards, les bras croisés, pour apprendre des passants » cette désastreuse nouvelle ; et quand ils en étaient » assurés, on les voyait se débander comme brebis » sans pasteur, ne pleurant pas simplement, mais criant

» et bramant comme forcenés à travers champs. » Ces morceaux, il est vrai, sont rares dans le livre.

Les tragédies de P. Mathieu, comparées à celles des auteurs en vogue, auraient pu donner lieu à quelques rapprochements intéressants. Elles furent, dit l'auteur de la notice, peu supérieures aux ouvrages du temps. Cette supériorité, quelque légère qu'on la fasse, peut être contestée. Certains critiques ont fait à Mathieu l'honneur d'avoir été imité dans quelques détails par Racine. L'auteur du XVI^e siècle fait dire à un personnage de sa tragédie de *la Ligue* :

On n'est point délaissé quand on a Dieu pour père ;
Il ouvre à tous la main, il nourrit les corbeaux ;
Il donne la pâture aux jeunes passereaux,
Aux bêtes des forêts, des prés et des montagnes ;
Tout vit de sa bonté.

Et Racine, dans *Athalie*, fait ainsi parler Joas :

Dieu laissa-t-il jamais ses enfants au besoin ?
Aux petits des oiseaux il donne la pâture,
Et sa bonté s'étend sur toute la nature.

Cette ressemblance de quelques idées ne suppose pas nécessairement l'imitation. Les deux auteurs ayant puisé à la même source, dans la Bible, ces rencontres étaient presque inévitables.

L'auteur du mémoire ne donne qu'une légère attention aux trois centuries de quatrains, publiées par Mathieu, sur le monde, la vie et la mort. Nous ne voulons pas en exagérer l'importance. Les Grecs, on le sait, estimaient cette poésie gnomique qui consiste

à exprimer dans une forme rhythmique, à la fois concise et harmonieuse, les axiomes de la sagesse, les règles de conduite fournies par l'observation et l'expérience. Solon, Théognis, Pythagore, mirent en vers des sentences morales. Plusieurs poètes français ont cultivé ce genre, et Fénélon lui-même n'a pas dédaigné de mettre en vers ces aphorismes moraux qui, confiés à la mémoire de l'enfance, s'y conservent toute la vie et peuvent servir dans certaines circonstances à déterminer la volonté hésitante. C'est un moyen d'éducation dont on a pu abuser et qui est peut-être trop négligé aujourd'hui. Mais la première condition de ce genre de poésie, c'est que tout y soit pur au point de vue du goût comme à celui de la morale.

Les centuries morales de Mathieu furent écrites dans un temps où la crise que subissait la langue devait les faire vieillir vite. Mathieu, comme Pibrac, son devancier, aime les jeux de pensées et de mots, et cette recherche était peu propre à le recommander au siècle qui, en poésie, reconnut les lois du rigide Malherbe. Leurs sentences rimées se rapprochent quelquefois, pour le goût, de celle qu'on lisait à l'entrée du cimetière de Saint-Severin à Paris et qui est à peu près du même temps :

Passant, penses-tu pas passer par ce passage
Ou, passant, j'ai passé?
Si tu n'y penses pas, passant, tu n'es pas sage,
Car en n'y pensant pas tu te verras passé.

Ne dirait-on pas que Mathieu a voulu rivaliser avec

l'auteur anonyme de l'inscription, en abusant comme lui de l'allitération, dans ce quatrain :

Pense un peu quels pensers tu pensais en enfance,
Et quels pensers, depuis, d'âge en âge tu as ;
En pensant ces pensers, pensif tu penseras
Que, hors penser à Dieu, tout est vain ce qu'on pense.

Il est vrai que le poète moraliste donne rarement dans de telles bizarreries, — ses centuries ont en général le mérite d'exprimer une pensée philosophique et morale avec une heureuse précision et sous la forme d'une image vive et naturelle. L'auteur du mémoire en cite quelques vers bien frappés, admirables d'énergie, et qui résument une grande leçon. Il rappelle que les tablettes du conseiller historiographe obtinrent un succès mérité et furent traduites dans la plupart des langues de l'Europe.

En résumé, le travail dont je suis chargé de rendre compte ne se recommande pas suffisamment par la forme. — Le style en est simple, ce qui est une qualité ; mais il est parfois négligé, ce qui est un défaut, et il s'y rencontre quelques locutions qui sentent le terroir étranger. — Mais, à tout prendre, c'est une étude sérieuse et substantielle pleine de recherches, et dont le mérite spécial est de jeter une vive lumière sur quelques points obscurs du sujet. Il a paru à la commission que cet ouvrage méritait une récompense ; et elle a été d'avis de décerner à l'auteur, non pas le prix d'éloquence auquel il n'a pas aspiré, mais un témoignage d'estime dû à la sagacité patiente et souvent heureuse dont il a fait preuve. — Elle vous a pro-

posé en conséquence de lui accorder une médaille de cent cinquante francs, et vous avez agréé cette proposition.

Ce rapport terminé, M. le Président ouvre le billet cacheté joint au mémoire et fait connaître que l'auteur de cette étude sur Pierre Mathieu est M. Xavier Kohler, professeur au collége de Porrentruy.

VERCINGÉTORIX
ET SA STATUE.

RAPPORT SUR UN MÉMOIRE DE M. FRANÇOIS LECLERC
ET DISCOURS DE RÉCEPTION

Par M. A. DELACROIX.

Messieurs,

Le titre de membre de l'Académie dont vous m'avez honoré depuis plusieurs années déjà, au moment où je venais d'appeler l'attention publique sur un point important de l'histoire nationale, a été de votre part, je ne l'ignore pas, le prix généreusement accordé à mon zèle pour les récherches archéologiques, plutôt que la récompense d'une idée nouvelle jetée parmi les savants. Car les premières paroles qui frappèrent mon oreille dans cette enceinte furent celles-ci :

Qui nous délivrera d'Alaise et d'Alesia?

Cet augure était clair. Il me condamnait au silence, devant vous, sur une question avec laquelle je me sentais alors identifié. Aujourd'hui, l'Académie elle-même veut bien me relever d'un long interdit. L'Empereur, à qui toutes les gloires de la patrie sont chères, ayant

ordonné qu'une statue fût érigée en souvenir de Vercingétorix, un mémoire vous a été adressé pour indiquer le mont Gergovia comme l'emplacement naturel du monument. J'ai à vous rendre compte de ce mémoire, lequel a pour titre *Vercingétorix et sa statue*, pour auteur M. François Leclerc, membre de l'Académie de Dijon (1).

Sa couleur bourguignonne n'a pas empêché M. François Leclerc de conclure pour Alaise et contre Alise dans la question d'Alesia ; car la science ne doit point avoir de frontières. Du reste, le plus valeureux champion de la cause à laquelle j'appartiens plus que jamais, M. J. Quicherat, aujourd'hui notre confrère, eut aussi son origine dans la Bourgogne. Son ami, M. de Lanneau, écrivain et savant connu avec distinction dans la littérature contemporaine, nous a de même appris, en se prononçant pour nous, que l'Auxois fut son pays (2). C'est que ces consciencieux archéologues, ayant eu de bonne heure la préoccupation d'appliquer au Mont-Auxois le récit des *Commentaires*, et ne voyant pas le succès couronner leurs recherches, se trouvaient tout préparés à accueillir ensuite la solution que leur présenta l'indication d'Alaise.

M. François Leclerc n'a donc fait que grossir le nombre des Bourguignons partisans de ce que l'on a peut-être eu tort, et vous le savez, d'appeler trop ex-

---

(1) *Vercingétorix et sa statue*, par M. F. Leclerc, correspondant de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, mémoire manuscrit, Seurre, 19 décembre 1863.

(2) *Journal des Débats*, n° du 7 août 1857.

clusivement l'idée franc-comtoise. Il est, par-dessus tout, indépendant des hommes et des choses. S'il ne partage pas l'avis hautement émis par l'Académie de Dijon dans la question d'Alesia, ce n'est pas qu'il ait été conduit vers le côté opposé par l'influence de quelqu'un des nôtres. Un seul exemple suffira pour démontrer qu'en se rendant à l'évidence, M. François Leclerc est demeuré pur de toute indulgente faiblesse pour ses nouveaux compagnons de lutte. Quand il s'agira de celui même de vos confrères par qui son œuvre devra être examinée et à qui incombe en ce moment le soin de parler d'elle, l'auteur fera de votre indigne, mais fidèle rapporteur, un portrait que j'adjure l'Académie de ne pas trouver ressemblant. Le voici : « *Un chercheur qui, ayant fait une trouvaille, veut à toute force qu'elle lui reste immatriculée entre les mains, et néanmoins forcer les contradicteurs à l'admirer, tout en leur lançant carrément à la face ces paroles, par l'organe d'un interlocuteur. M. Quicherat : « Personne ne » renversera nos conclusions; oui, l'Alésia de César » est l'Alaise de M. Delacroix.....* »

Oh ! non cependant, Messieurs, nul ne croira que M. Quicherat, l'éminent professeur d'archéologie à l'École impériale des Chartes, s'abaisse à être simplement le secrétaire du *chercheur*. Quant à moi, né dans l'austère Franche-Comté, j'ai, je le confesse, les défauts comme je m'efforce d'acquérir les qualités de mon pays ; je dédaigne fort d'être *admiré*, n'en déplaise à notre auteur, mais non de gagner bravement ma cause. Je pardonnerai donc sans peine à M. François Leclerc

son langage par trop exempt de flatterie, en considération de ses conclusions conformes aux nôtres sur l'affaire principale, l'identité d'Alaise avec l'Alesia des *Commentaires*.

Quoique très bref, le mémoire de M. François Leclerc se compose de deux parties traitées successivement : l'une prouvant pertinemment qu'Alise en Auxois ne fut pas Alesia, l'autre qu'Alaise, à qui revient ce titre :

Et par droit de conquête et par droit de naissance,

n'est pas néanmoins le lieu le plus convenable pour la statue du vainqueur de Gergovia.

Vous le voyez encore, Messieurs, pas plus que le *chercheur* de Franche-Comté, Alaise n'est favorisée par son nouveau partisan. Alesia, l'antique métropole religieuse de toutes les Gaules, le lieu de la suprême lutte contre la domination de Rome, Alesia, dit l'historien Florus, fut brûlée et rasée (1) ! La volonté de Jules-César fut que le silence régnât désormais par-dessus la cité sainte de ces Gaulois auxquels, selon Tacite et contrairement à la fable imaginée par le complaisant Tite-Live, le Sénat reprochait, il est vrai, d'avoir réellement détruit non-seulement Rome et sa citadelle, mais encore son Capitole (2). Ne semble-t-il pas, à voir

(1) « *Alexiam* CCL *millium juventute subnixam flammis adæquavit.* » (*Epitome*, lib. III, c. x.)

(2) « *A. Vitellio, L. Vipstano coss., cum de supplendo senatu agitaretur, primoresque Galliæ, quæ Comata adpellatur, fœdera et civitatem romanam pridem asseculi, jus adipiscendorum in Urbe honorum expeterent, multus ea super re variusque rumor,..... :* « *Oppleturos omnia divites illos, quorum avi proavi-*

ce qui se passe encore autour d'Alaise, que la sentence vengeresse n'ait pas cessé de vivre? Est-il donc résolu que nul monument n'attestera le réveil du nom d'Alesia, même du consentement de ceux qui ne la méconnaissent plus? Permettez-moi, Messieurs, de détourner à ce propos vos regards en arrière, afin de juger par le passé ce qu'il faut attendre de l'avenir. Je ne discuterai pas Alise et Alaise. Le temps vous manquerait plus que l'indulgence pour m'entendre. Traçons en quelques lignes l'historique intéressant de ce que l'on appelle la *question d'Alesia.*

Jusqu'au milieu du siècle dernier, les savants d'Allemagne et d'Italie, sous la seule influence des textes anciens, plaçaient en Franche-Comté Alesia que les historiens de France disaient être en Bourgogne (1). Les Francs-Comtois ne savaient où indiquer chez eux le lieu qu'ils étaient mis en demeure d'y chercher.

La première fois qu'un vestige de guerres antiques fut signalé dans la contrée où restait complètement inaperçu le massif d'Alaise, ce fut par le marquis Laurent de Montrichard qui, en 1762, décrivit à cette Académie un camp d'Amancey, connu sous le nom de *Château Dame-Jeanne* (2), contigu aux *Champs de la*

» *que, hostilium nationum duces, exercitus nostros ferro vique* » *ceciderint, D. Julium apud Alesiam obsederint. Recentia hæc.* » *Quid si memoria eorum inoriretur, qui, Capitolio et arce ro*» *mana manibus eorumdem prostratis, fruerentur sane voca*» *bulo civitatis.....* » (TACITI *Annales,* lib. XI, c. XXIII.)

(1) J. QUICHERAT, *Conclusion pour Alaise dans la question d'Alesia*, pp. 32 et 33; — vicomte CHIFLET, *Etude sur l'Alesia de Franche-Comté,* pp. 20 et 21.

(2) *Mémoire sur les camps romains de la Séquanie*, dans les

Victoire, et voisin d'une route gallo-romaine dont nous avons suivi les ornières jusqu'au sommet de la côte de Déservillers.

En 1838, lors de votre publication des *Mémoires et documents inédits* relatifs à la Franche-Comté, M. le professeur Bourgon se joignit à notre confrère M. le président Clerc pour aller, sur l'ancienne indication de M. de Montrichard, visiter les lieux (1). Tous deux étaient versés dans la connaissance de l'histoire et disposés à ne rien négliger qui méritât leur attention. Ils trouvèrent plus qu'ils n'étaient allé chercher, grâce à des renseignements inattendus donnés par le vénérable M. Cuinet, curé d'Amancey : la contrée parcourue était remplie de tertres funéraires et sillonnée par les longues lignes de murgers inexplicables.

A son retour, M. le professeur Bourgon écrivait à M. le curé : « J'ai fait sur nos recherches et nos trouvailles un travail dans lequel je me suis fait aider par M. Clerc, dont les connaissances historiques sont très étendues. J'ai lu ce petit mémoire à l'Académie (2)... Des armées immenses auraient campé dans ces hautes plaines, et l'histoire est muette ! Les Romains n'avaient en Séquanie que quelques légions ; les Barbares n'a-

---

Ouvrages manuscrits des académiciens de Besançon, t. II. p. 488.

(1) *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté, publiés par l'Académie de Besançon*, t. I. p. 114.

(2) *Essai sur quelques antiquités trouvées par M. le professeur Bourgon et M. Ed. Clerc sur le territoire d'Amancey* (*Doubs*), dans les *Mémoires de l'Académie de Besançon*, 1839. 1re séance. pp. 160-181.

vaient pas en tout cent mille combattants répartis sur toute la province, et le corps des Sarrasins qui ravagea notre pays en 731, 732 et 733, n'était que de dix mille hommes ! J'ai combiné tout ce que l'histoire avait d'éléments ; j'ai mis mon imagination à la torture, et je n'en ai pas pu faire sortir l'aveu d'une castramétation. Les tombeaux d'hommes armés attestent des combats ; ils ont dû avoir lieu à l'époque des invasions du v^e siècle (1). »

Deux ans plus tard paraissait le 1^er volume de l'*Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*. M. le président Clerc y donnait le dessin de divers objets trouvés dans les *tumulus*, et une carte ayant pour titre : *Champ de bataille d'Amancey et lieux voisins*. Ce champ de bataille comprenait Alaise, mais s'arrêtait là.

Alaise devenait donc déjà, en 1840, sur la limite extrême d'une carte, la partie accessoire d'une immense affaire. Le nom d'Alaise était prononcé ; celui d'*Alesia* qui devait marquer le centre, et non le bord du champ de bataille, n'avait pas encore été exhumé. Jusque-là toute l'attention des archéologues allait rester fixée sur le plateau d'Amancey.

Des fouilles opérées avec soin de ce côté par notre confrère M. Vuilleret, puis par la Société d'Emulation du Doubs (2), augmentèrent l'importance des trouvailles,

---

(1) Lettre du 5 août 1838.

(2) Percerot, *Rapport sur les fouilles d'Amancey*, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, an. 1844 ; — Th. Bruand, *Note sur quelques-uns des objets provenant des fouilles d'Amancey*, dans le même recueil, an. 1847.

rectifièrent déjà quelques renseignements inexacts, et conduisirent notamment à cette observation que nulle part les ossements des hommes inhumés sans incinération dans les *tumulus* n'étaient accompagnés de médailles. L'incertitude restait entière sur l'âge de ces monuments.

Elle subsistait encore généralement lorsqu'en 1855 je lus à la Société d'Emulation la première partie d'un mémoire portant le titre d'*Alesia*, nommant Alaise comme le centre de cette grande épopée dont le mystère planait sur les tombes et les vestiges de guerre de la contrée. Cette conclusion n'avait pas été moins imprévue pour son auteur que pour tout autre.

En effet, ayant été conduit par une lecture attentive des *Commentaires*, entreprise, qu'on veuille bien le remarquer, sans nulle préoccupation du plateau d'Amancey, à regarder la Séquanie comme la base des opérations de guerre de César dans les Gaules, et la citadelle de Besançon comme le gage certain de la domination dans la Séquanie, je n'avais eu aucune peine à comprendre où revenait le vaincu de Gergovie quand il dit : « *Quum Cæsar in Sequanos per extremos Lingonum fines iter faceret, quo facilius subsidium Provinciæ ferri posset* (lib. VII, c. LXVI). » Quelque traduction que l'on veuille admettre de ces mots, il était impossible de n'y pas voir :

1° Un lieu de passage de l'armée romaine — L'extrême frontière lingonne ;

2° Une direction — La Séquanie ;

3° Un objet — Le moyen de porter plus facilement secours à la province romaine.

Telle devait être enfin cette direction, que loin de la regarder comme le résultat d'une marche offensive, Vercingétorix, disent les *Commentaires,* put la présenter à ses chefs de cavalerie comme la preuve d'une retraite sur la province romaine, d'une fuite hors de la Gaule : « *Fugere in Provinciam Romanos, Galliaque excedere* (lib. VII, c. LXVI). »

J'avais retenu du 1er livre des *Commentaires,* que de la Séquanie au pays des Allobroges, et de là en Italie, le passage naturel d'une armée était au-dessous du lac de Genève. Il ne faut pas, disait César, à propos de l'installation des Germains en Séquanie, qu'ils puissent opérer une sortie dans notre province et de là se diriger sur l'Italie, surtout quand les Séquanais ne sont séparés de notre province que par le Rhône : « *Neque..... in Provinciam exirent, atque inde in Italiam contenderent, præsertim quum Sequanos a Provincia nostra Rhodanus divideret* (lib. I, c. XXXIII). »

Le 4e livre m'avait ensuite montré les Eduens qui, à l'arrivée de César dans les Gaules, se trouvaient limités par la Saône (1), recevoir du proconsul une partie de la Séquanie : « *partem finitimi agri* (lib. VI, c. XI), » et conséquemment les Ambivarètes dont le territoire était celui de la Bresse actuelle.

---

(1) Le cours de la Saône séparait, encore au siècle dernier, le diocèse de Besançon d'avec ceux de Langres et d'Autun. — Cf. H. BORDIER, *Discussion au sujet de l'emplacement d'Alesia,* dans la *Correspondance littéraire,* n° du 5 novembre 1856.

Ce même livre m'avait indiqué encore l'extension accordée à la puissance des Rémois au détriment de celle des Séquanais, conséquemment sur la Saône : « *Sequani principatum dimiserant. In eorum locum Remi succederant* (lib. VI, c. xi). »

D'après la série de ces données, César allait, selon moi, revenir chez les Séquanais, en profitant de la fidélité des Rémois et des Lingons pour atteindre ce but, et de là secourir les Allobroges. Vercingétorix, qui disposait du pays des Ambivarètes comme de celui des Eduens (1), allait s'y opposer. Sur quelle ligne se ferait la rencontre des deux armées? Les mêmes données me guidèrent. J'écartai donc de suite de mes recherches les grandes plaines de l'une et de l'autre rive de la Saône: d'abord parce qu'à l'état de nature, c'est-à-dire en l'absence des chaussées dont les Romains apportèrent plus tard l'usage, elles eussent été impraticables pour une armée en temps de pluie, ou trop faciles à inonder au moyen de barrages sur les petits cours d'eau; ensuite parce que les Ambivarètes étaient soulevés avec les Eduens. La marche des Romains, ce que les Gaulois appelaient une fuite hors de leur territoire, n'était pas dans cette direction.

Comme les passages naturels au travers du pays bas de la Séquanie sont aussi exactement déterminés que ceux des plateaux du Jura, j'assignai de suite à l'armée de César, maîtresse de la Saône par le fait des Lingons,

---

(1) « *Imperant Æduis, atque eorum clientibus..... Ambivaretis.. .. millia* xxxv..... » (*De bello gallico*, lib. VII, c. lxxv.)

les gués d'Amange au-dessous de Gray, pour premier point de la marche, puis la Terre-Sèche, contrée dont le nom dit suffisamment la qualité relativement aux terrains environnants, et qui mène, par les anciens *chemins de Besançon*, vers les hautes pelouses de *Colombin*, où une tradition locale veut que Jules-César ait remporté une victoire sur nos ancêtres quand ils étaient Gaulois (1). J'indiquai ensuite, pour ligne de retraite de Vercingétorix après la défaite de sa cavalerie, et conséquemment pour emplacement probable d'Alesia, la direction de cette partie des montagnes occidentales du Jura où l'on vit si longtemps encore depuis cette époque le magnifique refuge de *Sainte-Agne*, rasé par Louis XIV, et le fort *Belin de Salins*. C'est, au sud de Besançon et pour une grande armée, la seule rampe praticable vers le haut Jura, au travers des lignes de marnes et de roches escarpées qui le précèdent généralement. De là on pouvait commander même les chemins allant de Besançon à la province romaine. A gauche, sur le bord de ce passage naturel, se trouvait notre petit village d'Alaise, perdu dans un grand bois, sur un massif dont les flancs escarpés dominent le Lison et qui a son entrée accessible du côté du Taudeur.

Je ne tardai pas, après quelques investigations, à reconnaître que sur ces hauteurs avait été l'Alesia des *Commentaires*; et j'arrivais à cette conclusion sans avoir même encore pris connaissance des documents

---

(1) A. Delacroix, *Alaise et Séquanie*, Besançon, 1860, grand in-8°, p. 142; — Cf. J. Quicherat, *Conclusion pour Alaise*, p. 41.

au moyen desquels avait pu être assise l'opinion généralement reçue alors, que la célèbre cité gauloise se trouvait en Auxois.

Mais aussitôt s'élevèrent de toutes parts les objections. L'archiviste demanda que l'on produisît des textes latins du moyen âge désignant Alaise sous le nom d'Alesia ; le bibliothécaire, qu'une revue des auteurs anciens confirmât ou détruisît l'idée nouvelle ; l'archéologue, qu'on lui montrât des champs de bataille d'où surgiraient des armes gauloises, chose si peu connue alors, si rare aujourd'hui. Tous voulurent que l'on vérifiât avant tout dans l'inventaire archéologique d'Alise de Bourgogne, si réellement, et contre l'attente commune, nulle inscription antique, ou nul autre document analogue ne désigneraient l'Auxois comme ayant été jadis le pays des Mandubiens, dont on sait qu'Alesia fut l'*oppidum*.

A l'appui de mon affirmation, fondée simplement sur une interprétation nouvelle des *Commentaires*, j'avais à réussir dans une série d'épreuves capables d'effrayer une conviction moins solidement fondée. La rédaction du mémoire présenté à la Société d'Emulation du Doubs se sentit de ces premières luttes ; et, les preuves naissant de la discussion pendant même que l'on imprimait mon œuvre à peine ébauchée, celle-ci recevait chaque jour plus de corps. Enfin elle parut en 1856 (1).

J'avais commis dans ce début difficile plusieurs er-

(1) *Alesia*, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 2e série, 7e vol.

reurs de détail dont l'une surtout me donna de vifs regrets, parce qu'elle était très préjudiciable à la cause d'Alaise. N'ayant alors aucune expérience en archéologie celtique, j'avais pris, sur une fausse indication, les armures des *tumulus* d'Amancey pour germaines, tandis qu'elles étaient gauloises; je les attribuais aux cavaliers venus d'outre-Rhin pour se ranger sous les drapeaux de César, au lieu de les laisser aux vaincus d'Alesia. L'erreur me fut immédiatement signalée par le savant M. Troyon de Lausanne; mais le coup était porté. Le nom de *Germain* ne précisait pas les champs de bataille d'Alaise, comme l'eût fait celui de *Gaulois*.

Cette erreur n'était pas de nature à arrêter l'homme alors le plus compétent dans l'interprétation des *Commentaires*, à cause de l'étude spéciale qu'il venait d'en entreprendre, M. J. Quicherat. Il était prêt et se prononça sans hésiter (1). Son élève, M. Castan, l'avait précédé de quelques jours (2).

Enumérer ce qui parut aussitôt d'écrits pour et contre Alaise nous entraînerait trop loin.

Dans ce dernier sens, deux mémoires furent principalement remarqués : l'un publié sous les auspices de l'Académie de Dijon et de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or (3), lequel a été l'objet d'une première médaille d'or décernée par la Commission des antiquités

---

(1) *Athenæum français*, nº du 10 mai 1856.

(2) *Feuille d'affiches de Besançon*, nº du 9 mars 1856.

(3) *Alise, étude sur une campagne de Jules-César*, dans les *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, tom. IV, pp. 171-292.

de la France, en séance de l'Institut; — l'autre, par M. le duc d'Aumale, sous le titre d'*Alesia, étude sur la septième campagne de César en Gaule* (1).

D'un autre côté, vous n'avez peut-être pas oublié la vigoureuse réplique de notre confrère M. Ch Toubin, contre l'œuvre de la Côte-d'Or (2); le mémoire de M. E. Desjardins, publié dans le *Moniteur universel* (3); enfin les deux belles dissertations produites successivement par M. Quicherat, savoir : *L'Alesia de César rendue à la Franche-Comté* (4), puis la *Conclusion pour Alaise dans la question d'Alesia* (5).

Pendant cette première période, le terrain d'Alaise avait été visité avec soin. On avait reconnu l'étendue de la nécropole située dans la région de l'ouest, et complété les recherches dans la contrée, déjà connue, de l'est (6). On fouilla les *tumulus* et on eut à constater

---

(1) *Revue des Deux-Mondes*, n° du 1er mai 1858. Cette étude a été réimprimée en un volume in-8°, édité, en 1859, par la librairie Michel Lévy. — Cf. J. Quicherat, *La question d'Alesia dans la Revue des Deux-Mondes* (*Revue archéologique*, n° du 15 juin 1858).

(2) Alesia, *Alaise séquane, — Alise-en-Auxois*, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 3e série, tom. II (1857), pp. 57-103.

(3) *Moniteur univerel*, 12-19 novembre 1858. Ce travail, réimprimé avec le titre d'*Alesia* (Paris, Didier, 1859, in-8°), avait été précédé d'une dissertation du même auteur, sous forme de lettre à M. Renan, lue à l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, le 2 octobre 1857, publiée dans la *Revue de l'Instruction publique* (nos des 8 et 15 octobre 1857), et tirée à part (Paris, Hachette, 1858, in-12).

(4) Paris, Hachette, 1857, in-8°.

(5) Paris. Hachette, 1858, in-8°.

(6) Coquand, *Rapport verbal sur une excursion géologique et*

l'identité des objets rendus par le sol de Myon et de Sarraz avec ceux du plateau d'Amancey, l'unité de la grande affaire sur le massif et sur tout le pourtour d'Alaise (1). La Commission des antiquités de la Côte-d'Or continua seule à écrire et à faire imprimer que nous mettions « *100,000 hommes où 100 soldats ne se battraient pas* (2). »

Mais il était acquis déjà, quand finit cette première période :

Que le nom de *Mandubiens*, revendiqué si naturellement par les habitants des bords du Doubs (3), ne

---

archéologique au pays d'Alaise, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 2e série, 8e vol., 1856, pp. XII et XIII ; — Léon ROBERT, *Note sur une course à Alaise*, à la suite de l'ouvrage de M. BOUSSON DE MAIRET, intitulé : *De la position réelle de l'Alesia de Jules-César*, Arbois, 1856, in-12 ; — BAVOUX, *Rapport sur une excursion à Alaise*, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 3e série, tom. II, 1857, pp. 49-57 ; — CASTAN, *Antiquités gauloises pour servir à la question d'Alesia*, dans la *Revue archéologique*, no du 14 novembre 1857.

(1) VARAIGNE, *Quelques nouveaux documents archéologiques sur Alaise*, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 3e série, t. II, 1857, pp. 41-49 ; — CASTAN, *Les tombelles celtiques du massif d'Alaise*, même recueil, t. III, 1858, pp. 383-401 ; — VUILLERET, *Les tumulus d'Alaise, de Cademène et d'Amancey*, dans les *Mémoires de l'Académie de Besançon*, 1858, 2e séance, pp. 37-50.

(2) *Examen critique de la traduction d'un texte fondamental dans la question d'Alise*, par M. ROSSIGNOL (*Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, t. V, p. 1).

(3) P. DE SAINT-JULIEN, *De l'origine des Bourgougnons*, 1581, in-fol., p. 218 ; — Cf. Carl MÜLLER, *Carte des Gaules* accompagnant Strabon ; — Louis QUICHERAT, *Index géographique* de son *Dictionnaire* français-latin ; — G.-M. DE BOURIANE, *Alesia* (extrait de la *France littéraire*), Toulouse, 1863, in-8o.

s'était retrouvé nulle part dans les documents de l'Auxois, appelé au contraire, sur une monnaie gallo-romaine, le pays des *Alisienses* (1);

Qu'à l'époque romaine, Alise portait le nom d'*Alisiia* (2), et qu'Alaise, dans les documents conservés soit à la bibliothèque de Besançon, soit dans les archives communales de Myon, avait été cent et cent fois désignée sous le nom d'*Alesia* (3).

Quant à l'existence des objets celtiques sous les *tumulus*, notre confrère M. Vuilleret l'a constatée dans un mémoire lu devant vous (4); puis M. le président Clerc s'est chargé lui-même de la faire connaître à l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, en lui adressant les dessins coloriés des pièces recueillies et déposées au musée de Besançon : l'envoi était accompagné d'un texte imprimé.

Il semblait que la question des textes antiques dans lesquels il serait fait mention d'Alesia, pouvait et devait être facilement vidée, puisqu'il n'y avait plus qu'à ouvrir des livres sur des points signalés. Il n'en a pas été

---

(1) De Longpérier, *Communication faite à l'Académie des Inscriptions*, dans les *Comptes-rendus* de M. E. Desjardins, t. V, 1861, p. 89.

(2) Inscription d'Alise, dans les *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, t. IV, p. 283.

(3) A. Delacroix, *Alaise et Séquanie*, pp. 15 et 16; *Alaise à la barre de l'Institut*, pp. 18 et 19; *Alaise et le Moniteur* (*Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 3e série, tom. VII), pp. 81 et 82.

(4) *Les tumulus d'Alaise, de Cademène et d'Amancey*, dans les *Mémoires de l'Académie de Besançon*, 1858, 2e séance, pp. 37-50.

ainsi. Ce n'est pas assez qu'un auteur de l'antiquité ait écrit, dans un ouvrage connu et conservé jusqu'à nos jours, comment la bataille perdue par Vercingétorix, la veille de sa retraite sur Alesia, eut lieu en Séquanie. Ce n'est pas assez qu'un autre historien non moins célèbre des temps anciens ait confirmé le fait en termes également précis. Ce n'est pas assez qu'aucun autre livre de ces âges rapprochés de l'époque de la guerre d'Alesia ne se soit exprimé dans un autre sens. Il faut encore que les textes soient lus. Là — chose peu croyable, mais pourtant vraie — commence une difficulté réelle. Quel est en effet le lecteur qui, bien disposé en faveur de son livre, voudra prendre la peine d'aller vérifier à leurs sources les citations produites à l'appui d'une solution préférée d'avance? Quelque rare et consciencieux savant de profession, si toutefois encore la question controversée appartient à son domaine spécial. Le plus grand nombre, même parmi les hommes d'un mérite incontesté, restera dans la loi commune. Or, en lisant un rapport présenté à l'Institut dans la séance publique annuelle du 7 décembre 1860, je vis avec étonnement ces mots sur la question d'Alesia :

« Dès l'origine du débat, la Commission regarda comme un simple paradoxe, une identification qu'on soutenait avec autant d'enthousiasme que de ténacité. Elle ne s'était pas méprise sur la faiblesse des arguments qu'on faisait valoir en faveur d'Alaise, et, en couronnant l'ouvrage de M. Rossignol (le mémoire de l'Académie de Dijon et de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or), qui maintenait à *des textes torturés*

pour les besoins de la cause, leur véritable sens, elle prouvait toute la fermeté de ses convictions. »

Des textes torturés pour les besoins de la cause! Et c'est nous partisans d'Alaise qui serions les vrais coupables de ce méfait! Tel était du reste le genre de préoccupation de l'illustre rapporteur en s'exprimant ainsi, qu'il ajoutait bientôt dans son mémoire publié par le *Moniteur universel* :

« M. Edouard Clerc — il s'agit encore de notre honorable confrère M. le président Clerc — s'est vaillamment exposé aux attaques de plusieurs de ses compatriotes ; il a bravé *la terreur que les défenseurs d'Alaise étaient presque parvenus à répandre* pour empêcher le retour de l'ancien régime, je veux dire la restauration d'Alise-Sainte-Reine dans ses droits (1). »

Voilà comment la question des textes a été traitée à l'Institut. Je ne mis pas en doute le courage déployé par M. Maury en bravant lui-même ces dangers, quoiqu'imaginaires, auxquels il avait cru voir notre ami, M. le président à la Cour impériale, exposé par notre fait ; mais après la lecture de son rapport, je doutai du prétendu contrôle opéré par ses soins sur les textes. Entre les citations produites par M. Rossignol et les nôtres, il y avait en effet des différences capitales, et celles-ci en avaient fait naître d'autres dans les conclusions. Qui donc avait cité à faux ?

---

(1) *Rapport fait à l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, au nom de la Commission des antiquités de la France*, par M. Alfred Maury, lu à la séance publique annuelle du 7 décembre 1860; Paris, Didot, 1860, in-4°, p. 20.

Je suis un trop mince personnage en archéologie et un improvisateur trop peu rassuré, pour me permettre de produire de mémoire une citation. J'ai, au contraire, volontiers recours à l'aide d'un tiers pour contrôler un texte que je dois mettre sous les yeux du public. Malheureusement, la fougue bourguignonne s'est affranchie quelquefois de pareilles causes de lenteur. Les citations présentées aux savants de la Côte-d'Or par M. Rossignol, et accueillies ensuite à l'Institut, ayant par leur altération causé un malentendu injurieux pour nous, je ne voulus pas demeurer sous le poids du reproche d'avoir torturé les textes. Je devais à la cause d'Alaise, je devais à moi-même, si petit que je puisse être, de remettre en lumière la vérité, et j'eus recours à un moyen dont l'énergie me parut commandée par les circonstances.

J'écrivis un mémoire à l'adresse de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, et auquel, en raison des circonstances, je donnai le titre d'*Alaise à la barre de l'Institut* (1). Contre l'usage reçu, j'envoyai le mémoire tout imprimé, afin qu'il fût, sinon lu en séance publique — je n'aspirais pas à un tel honneur, — du moins vu du plus grand nombre possible des membres de l'illustre compagnie. Sous ce dernier rapport mon but fut atteint. Quant au résultat officiel de mon envoi, il fut décidé que ni le titre du mémoire, ni la lettre d'envoi elle-même n'étaient acceptables (2). Les rectifications que j'avais entreprises n'étaient point condamnées, car

(1) Besançon, Dodivers, 1er mars 1861, gr. in-8°.

(2) *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres*, par M. E. Desjardins, an. 1861, p. 77.

la chose n'eût pas été possible, mais placées sous le cachet du silence.

Ainsi donc la cause d'Alaise n'obtint jamais la bonne fortune de faire lire publiquement, devant l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, les textes que nous étions accusés d'avoir torturés. Cette juste réparation nous était refusée. Néanmoins, depuis cette époque, l'accusation a cessé de se reproduire, quoique la lutte soit encore vive, et nous pouvons impunément répéter, au nom des seuls auteurs anciens qui nous disent où se termina la résistance des Gaules, que CE FUT EN SÉQUANIE.

Vercingétorix, dit positivement Dion Cassius, traduit fidèlement et avant la discussion d'Alesia, « surprit DANS LE PAYS DES SÉQUANAIS le général romain qui allait leur porter du secours (aux Allobroges) (1). »

Et à l'appui de l'affirmation de Dion Cassius, nous reproduisons les explications d'un autre auteur ancien, non moins autorisé, interprété par Amyot, dont le vieux style sera peut-être aussi une garantie d'impartialité relativement à Alaise : « César, dit Plutarque, partant de là, passa à travers le pays des Lingons pour entrer en CELUI DES SÉQUANIENS, qui étaient amis des Romains, et plus près de l'Italie de ce côté là, au regard du reste de la Gaule. Là (les Gaulois) le vinrent assaillir et environner de tous côtés avec un nombre infini de combattants... (2) »

---

(1) « Κὰν τούτῳ ὁρμήσαντα αὐτὸν (Καίσαρα), ὡς καὶ βοηθήσοντα σφίσιν (Ἀλλόβριξι), ἀπέλαβεν ἐν Σηκουανοῖς γενόμενον, καὶ ἐνεκυκλώσατο. » (*Hist. rom.*, lib. XL, c. XXXIX.)

(2) « Διόπερ καὶ κινήσας ἐκεῖθεν ὑπερέβαλε τὰ Λιγγονικὰ βουλό-

Avec de pareils textes pour introduction, la lecture du septième livre de la *Guerre des Gaules* ne rencontrerait, dans les récits de César, rien qui ne fût clair en faveur du système de la Séquanie, rien qui ne rendît puérile même la rectification des inexactitudes de citation commises par M. Rossignol en faveur du système de l'Auxois (1). Mais ces textes, nous le répétons, ne sont pas connus de tous; et si le nombre des partisans d'Alaise s'accroît de jour en jour, la victoire leur est encore disputée.

La période actuelle de la question d'Alesia n'a plus

μενος ἅψασθαι τῆς Σηκουανῶν φίλων ὄντων καὶ προκειμένων τῆς Ἰταλίας πρὸς τὴν ἄλλην Γαλατίαν. Ἐνταῦθα δὲ αὐτῷ τῶν πολεμίων ἐπιπεσόντων καὶ περισχόντων μυριάσι πολλαῖς..... »

(*Vita Cæsaris*, c. XXVI.)

(1) Un seul exemple suffira pour faire apprécier la nature de ces inexactitudes. Après sa retraite de Gergovia, J. César était-il forcé de reprendre son appui sur la province, ou demeurait-il maître de tout entreprendre encore contre l'armée gauloise? Manœuvrait-il en vaincu, ou selon son plein gré? Pour appuyer cette dernière opinion, absolument nécessaire au système d'Alise-Sainte-Reine, M. Rossignol prétend avoir extrait des *Commentaires* le passage suivant : « *Ad omnes casus provisa erant* OMNIA. » qu'il traduit ainsi : « *César avait pourvu à* TOUT. »

Comparez cette phrase au texte vrai, et vous lirez au contraire : « *Ad hos omnes casus provisa erant PRÆSIDIA cohortium duarum et viginti, quæ ex ipsa coacta Provincia ab L. Cæsare legato ad omnes partes opponebantur.* » (Lib. VII, c. LXV.) Ce qui, traduit par un ancien recteur de l'Académie de Paris, M. Artaud, signifie : « *Le lieutenant Lucius César* (il ne s'agit plus de Jules-César, et la scène se passe dans la province) *n'avait pour résister à toutes ces attaques que vingt-deux cohortes levées dans la province même.* »

M. Rossignol avait supprimé HOS, remplacé PRÆSIDIA par OMNIA, coupé la phrase, et fourni de la sorte au système d'Alise-en-Auxois un argument dont le succès dure encore.

le caractère de polémique ardente des premières années. On dispute moins et on fouille avec plus d'attention. Comme cette méthode comporte une grande lenteur, elle a écarté du débat les plus impatients et rapproché quelque peu, dans un intérêt d'instruction commune, les chercheurs des deux partis. C'est à M. le capitaine Bial, l'un des champions d'Alaise, que les partisans d'Alise doivent l'indication des cimetières celtiques de cette dernière localité (1). D'un autre côté, les fouilles entreprises autour d'Alaise sont en partie payées aujourd'hui par ceux qui furent les plus distingués parmi les champions d'Alise (2). Reste à faire l'inventaire de ce que produira chaque terrain.

Relativement aux antiquités rendues par le sol, Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique, après un concours ouvert entre les Sociétés savantes, remettait elle-même, cette année, un grand prix d'archéologie, gagné par les fouilles d'Alaise et par les rapports lumineux de notre jeune confrère M. Castan, sur ces opérations qui ont duré déjà plus de sept années consécutives (3). Les choses décrites n'étaient pas seulement un

---

(1) P. Bial, *La vérité sur Alise-Sainte-Reine*, Paris, 1861, in-8°, pp. 8-17.

(2) Parmi les souscripteurs aux fouilles d'Alaise pour 1864, on remarque M. le duc d'Aumale.

(3) *Les tombelles celtiques du massif d'Alaise*, 1858 ; *Les tombelles celtiques et romaines d'Alaise*, 1859 ; *Les tombelles et les ruines du massif et du pourtour d'Alaise*, 1860 ; *Les vestiges du siége d'Alesia*, 1861 ; *Les camps, les tombelles et les villas du pourtour d'Alaise*, 1862 ; *Les champs de bataille et les monuments du culte druidique au pays d'Alaise*, 1863 ; *Archéologie du pays d'Alaise, lettre à S. Exc. le Ministre de*

millier d'objets celtiques rendus par les *tumulus,* mais encore des retranchements et des tertres d'inhumation romains de l'époque de César. Néanmoins, et par une tardive précaution, les juges du concours, tout en accordant un prix qui allait être nécessairement significatif, avaient fait des réserves quant à l'attribution de l'Alesia des *Commentaires* au pays d'Alaise (1).

En effet, après Alaise, Alise avait enfin montré aussi de longues lignes de retranchements. Celles-ci avaient été mises au jour par d'immenses tranchées habilement conduites et qui donnaient des résultats faciles à constater. Le sous-sol conservait admirablement des traces de fossés et de camps. Tout cela appartenait-il aux soldats de César?

La solution, sous ce rapport, se trouvera tout entière : d'une part dans la comparaison des fossés découverts avec ceux que les *Commentaires* décrivent (2) ; d'autre part dans la lecture de quelques auteurs anciens, no-

---

l'Instruction publique, servant d'introduction aux rapports de la Commission des fouilles d'Alaise, 1863. (*Mém. de la Société d'Emulation du Doubs,* 3e série, tom. III, V, VI et VIII.)

(1) *Discours* prononcés par MM. Amédée Thierry et le marquis de la Grange *à la séance de distribution des récompenses entre les Sociétés savantes,* le samedi 2 avril 1864 ; — *Rapport fait à la section d'archéologie du Comité impérial des travaux historiques, au nom de la commission du concours des Sociétés savantes de l'année 1863,* par M. A. Chabouillet. (*Revue des sociétés savantes des départements,* 3e série, t. III, pp. 342, 372, 474.)

(2) P. Bial, *La vérité sur Alise-Sainte-Reine,* pp. 23-37, 43 et 44 ; — J. Quicherat, *Nouvelle défaite des défenseurs d'Alise sur le terrain d'Alesia* (extrait de la *Correspondance littéraire,* no du 25 juillet 1861), Paris, 1861, in-8o.

tamment de Polybe, contemporain de la république (1), et d'Hygin, écrivain du temps du haut-empire (2), qui, l'un et l'autre, nous ont laissé de véritables traités sur les camps romains : ces camps étaient carrés dans la première époque, pouvaient être plus longs que larges dans la seconde, dans tous les cas restaient réglementairement quadrilatères. C'est un fait connu des stratégistes archéologues, hors de discussion, et tellement précis, que notre ami M. Bial a pu composer un tableau des dimensions des camps, propres soit à plusieurs légions, soit à une seule, soit à telle ou telle subdivision de celle-ci (3). Or, l'une des deux localités montre, hors du sol, non-seulement un fragment du double fossé de circonvallation taillé dans le roc et aussi peu dissemblable que possible du type fourni par les *Commentaires*, mais encore les camps réglementaires des Romains du temps de la république (4). Dans l'autre localité, la pioche a mis au jour de longues files de fossés d'un genre tout différent, et, au lieu de

---

(1) « ..... τὸ μὲν σύμπαν σχῆμα γίγνεται τῆς στρατοπεδείας τετράγωνον ἰσόπλευρον. » (POLYB., *Histor.*, lib. VI, c. XXXI.)

(2) « *Castra, in quantum fieri potest, tertiata esse debebunt, ut lata duas, tres partes sint longa.* » (HYGIN., *De castrametatione.*)

(3) P. BIAL, *Chemins, habitations et oppidum de la Gaule au temps de César*, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 3e série, t. VII, 1862, pp. 322-350.

(4) CASTAN, *Les vestiges du siége d'Alesia*, 1861; *Les camps, les tombelles et les villas du pourtour d'Alaise*, 1862; *Les champs de bataille et les monuments du culte druidique au pays d'Alaise*, 1863; — SARRETTE, lieutenant-colonel au 86e de ligne. *Alesia, étude d'archéologie militaire*. 1864. (*Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 3e série, t. VI, VIII et IX.)

camps carrés, ces formes rondes ou ovales qui dénotèrent l'infériorité de l'art militaire chez les Gaulois, les Barbares et même les Grecs sous le rapport de la castramétation (1). Ces formes n'entrèrent dans l'usage des armées de l'empire, qu'après que celles-ci furent elles-mêmes envahies par l'élément étranger.

Quelle sera donc d'Alaise ou d'Alise, celle qui aura pour elle, d'après les dernières découvertes, les camps carrés et le double fossé à fond de cuve? Il semble que la partie pendante du procès soit réduite aujourd'hui à ces termes.

Si les auteurs anciens, si Plutarque et Dion Cassius, ces grands historiens écrivant sur un des sujets les mieux connus de leur temps, n'ont pas commis l'un après l'autre la plus inexplicable des erreurs, en désignant la Séquanie comme le lieu où devra se trouver Alesia, c'est Alaise qui aura les camps carrés ; elle les possède.

C'est elle qui possède encore et qui a fourni les documents au moyen desquels la trouée s'est faite dans l'étude, auparavant impénétrable, des temps celtiques. Par le grand nombre des objets ornementés caractéristiques qui ont surgi de son sol, elle a fixé définitivement le repère auquel on reconnaît à coup sûr aujourd'hui la trace de toute nation gauloise. On a pu constater ainsi, contrairement aux prévisions des plus savants

(1) Castan, *Les camps, les tombelles et les villas du pourtour d'Alaise ;* — Léon Fallue, *Examen critique des fouilles d'Alise-Sainte-Reine*, dans la *Revue française*, n° du 1er janvier 1863 ; — Sarrette, ouvrage cité.

historiens modernes, que l'unité religieuse, artistique, industrielle et nationale de toutes les Gaules, comprenait la moitié occidentale de l'Europe. On recrée de la sorte cette vaste unité gauloise qui, selon les historiens les plus anciens, régnait à la fois sur les colonnes d'Hercule, la forêt hercynienne et les îles de l'Océan, c'est-à-dire sur la péninsule hispanique, les îles britanniques, les bords de la Baltique, l'Allemagne, la France, et qui repeupla tant de fois l'Italie et la Grèce (1).

C'est à l'étude des lieux dits d'Alaise que l'on doit la résurrection du mot oublié de *Patère*, par lequel les initiés désignaient du temps d'Ausone le Druide, prêtre de Belin (2), qui, en Europe comme en Asie, s'est montré partout où furent les migrations gauloises, depuis les âges sacrés de l'Inde où l'on adorait les Pitris proclamés par le vulgaire créateurs du monde (3), jus-

---

(1) Henri MARTIN, *Les Antiquités irlandaises, notes de voyage* (extrait de la *Revue nationale*), 1863, in-8° ; — A. DELACROIX, *Unité religieuse, artistique, industrielle et nationale de toutes les Gaules*, dans le *Bulletin monumental*, tom. XXIX, 1863, pp. 476-490.

(2) « ATTIUS PATERA PATER, RHETOR.

. . . .

Tu, Bajocassis, stirpe Druidarum satus,
Si fama non fallit fidem,
Beleni sacratum ducis e templo genus,
Et inde vobis nomina :
Tibi Pateræ ; sic ministros nuncupant
Apollinaris mystici. »

. . . .

AUSONII *Commemoratio prof. Burdegal.*

(3) *Rig-Véda, ou le Livre des hymnes*, trad. du sanscrit par LANGLOIS, Paris, Didot, 1848-51, 4 vol. in-8°, *passim*.

qu'à l'époque si moderne où les derniers repésentants de la science occulte, prêts à s'éteindre, ont livré au mathématicien, au physicien et au chimiste, pour devenir la propriété du public, les restes du précieux bagage des siècles passés (1).

C'est de l'étude d'Alaise qu'est sorti à son tour le nom auquel on reconnaîtra le plus facilement le chemin gaulois, la *fosse au mercier*, voie tracée par les roues des chars et les pieds des chevaux sur les plateaux et les hauteurs les plus arides, et bordée à chaque pas de *tumulus* (2).

Car Alaise, nous le répétons, étant bien Alesia, l'antique métropole religieuse de toutes les Gaules, c'est d'elle que devait renaître la lumière sur la grande patrie celtique. C'est à elle, à ses splendides monuments créés par la nature, aux vénérables lieux dits de ses champs élyséens, que la science historique moderne devra d'avoir rencontré enfin le lien propre à resserrer un jour ensemble les fragments épars de la Genèse nationale.

Cette longue digression, Messieurs, m'a entraîné à reproduire en partie ce que notre confrère M. le vicomte Chiflet avait déjà dit ici (3), mieux que je ne le

---

(1) A. Delacroix, *Alaise et Séquanie, passim.*

(2) A. Delacroix, *Bulletin archéologique pour 1857*, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 3e série, t. II, pp. 435-440.

(3) *Une excursion en Bourgogne; Etude sur l'Alesia de la Franche-Comté;* dans les *Mémoires de l'Académie de Besançon*, 1861, 1re séance, pp. 24-51 ; 1862, 1re séance, pp. 51-86. Ces deux travaux ont été édités à part, Besançon, Jacquin. 1861-62. gr. in-8°.

fais, dans ses remarquables mémoires sur Alesia. Mais cette répétition ne pouvait pas être complètement évitée, puisqu'il s'agit en ce moment de la question même d'Alaise, et d'établir sur son historique l'appui que nous demande la proposition de M. François Leclerc.

Dans l'état des choses qui vient d'être exposé, le Mont-Auxois sera-t-il donc le lieu convenable pour l'érection d'une statue de Vercingétorix? M. François Leclerc propose une solution différente, qu'Alesia soit ou ne soit pas Alise : « *Choisir ce lieu*, dit-il, *pour y placer le signe d'un tel chef dont on veut nous rappeler le souvenir, c'est nous le faire voir dans son infortune, loin de le faire admirer sur le théâtre de ses succès. Les hauteurs de Gergovie devraient être choisies, ce me semble, pour perpétuer la renommée du général gaulois.* »

Votre rapporteur ne saurait désapprouver l'opinion de M. François Leclerc. S'il s'agit effectivement d'un monument destiné à rappeler le triomphe de Vercingétorix sur César, il n' y a point d'autre emplacement à choisir que le mont Gergovia, dont le nom même n'a pas été changé, et d'où, suivant l'expression si peu douteuse de l'historien Paul Orose, le dictateur « s'enfuit vaincu *(victus aufugit)* (1). »

Alesia fut au contraire le lieu suprême du désastre de l'ancienne Gaule, un lieu de gloire, mais de deuil.

---

(1) « *Itaque ibi Cæsar, erumpentibus desuper hostibus pressus, multa exercitus sui parte perdita, victus aufugit.* »
(P. Oros. *Histor*. lib. VI, c. xi.)

Le monument que comporterait le souvenir de cette dernière épopée n'est pas celui de la victoire.

Mais tandis que vous voulez bien entendre votre rapporteur, Messieurs, avant que le monde savant ait vraiment décidé si jamais Vercingétorix a même posé le pied sur le Mont-Auxois, tout s'apprête dans cette contrée pour recevoir la statue du noble chef gaulois. Certes, c'est une bien vieille dette du pays que l'obligation d'ériger ce monument. La France, fille et héritière privilégiée de l'ancienne Gaule, ayant mis trop de retard à acquitter la dette de sa mère, on conçoit qu'un gouvernement national ait hâte d'écarter désormais toute cause de délai. A peine osons-nous laisser tomber quelque blâme sur le pieux sentiment qui fait élever la statue de Vercingétorix même à Alise. Gergovia est si loin des regards ! Le Mont-Auxois, au contraire, est planté d'une manière si séduisante sur l'une des voies les plus fréquentées de notre temps ! Un inconvénient certain de ce choix sera, il est vrai, d'accréditer encore pour les passants, durant quelques années de plus, l'erreur qui avait placé Alesia sur l'ancienne *Alisiia* de l'Auxois ; mais la cause d'Alaise est assez vivace aujourd'hui pour ne plus souffrir d'un pareil accident Alaise, après dix-neuf siècles d'oubli, n'a pas en vain protesté contre l'arrêt du grand proconsul, en montrant depuis les derniers vestiges de ses ruines et de celles des camps romains, son nom d'ALESIA, ceux des lieux sacrés de la métropole religieuse de toutes les Gaules, ses cryptes gigantesques données par la nature à la religion de nos pères, ses milliers de *tumulus* dans des

lieux que l'on appelle encore terre des *Gaules* et *Champ-de-Guerre*, et les autres preuves palpables du passage de César, les doubles fossés à fond de cuve, les camps carrés et jusqu'au *castellum* de la dérivation d'eau mentionnée par les *Commentaires*. Elle a de plus pour monuments irrécusables, dans les bibliothèques du monde entier, les livres de Polybe, d'Hygin, de Dion Cassius, de Plutarque et de César lui-même, contre lesquels ne prévaudra pas toujours l'autorité de ceux qui n'ont pas lu.

RÉPONSE

DE

M. LE PRÉSIDENT JEANNEZ

A M. DELACROIX.

Monsieur,

Quand vos collègues vous ont accordé leurs suffrages, c'était à bon escient : ils connaissaient vos facultés généralisatrices, votre esprit investigateur, votre divination historique, si je puis m'exprimer ainsi.

Dès 1855 vous aviez fait vos preuves ; votre premier mémoire sur Alesia avait paru : il vulgarisait une idée neuve qui, sans parti pris de votre part, appuyée sur une conviction profonde, tendait à renverser des affirmations historiques dès longtemps acceptées. Plus tard vous avez appuyé votre œuvre par de nouvelles preuves, et vous en avez corrigé les inexactitudes inséparables d'un pareil travail.

Quelle magnifique bonne fortune vous avez eue, Monsieur ! Le compas du géographe, guidé par le texte des *Commentaires,* vous a conduit à Alesia. Bientôt les antiquités jusqu'alors inconnues, que tout le monde maintenant proclame celtiques, continuent à être exhumées en grand nombre de l'oppidum, des fossés à

fond de cuve sont découverts, des camps carrés, semblables à ceux qu'a décrits Polybe, surgissent pour appuyer votre découverte et confirmer le récit de César, des lieux dits éloquents viennent aussi vous apporter un puissant renfort.

Il vous fallait la consécration de l'histoire : les textes des auteurs anciens vous la fournirent; le moyen âge lui-même s'est chargé de conserver pour vous le nom d'Alesia dans toute sa pureté.

L'Europe savante est accourue à votre voix, les érudits se sont pris à étudier les antiquités celtiques, et beaucoup des plus illustres d'entre eux ont appuyé votre opinion du poids de la leur.

La controverse mit au jour des pages nombreuses qui ne furent pas toujours exemptes de passion. Ne vous a-t-elle pas accusé d'avoir altéré les textes que vous aviez cités ? Mais les armes bien trempées ne se faussent pas facilement, ces textes sont encore intacts dans vos mémoires et au service des érudits, qui peuvent les comparer aux originaux où vous les avez puisés.

Depuis votre promotion vous avez gardé le silence; il a fallu qu'en renvoyant à votre examen le mémoire de M. Leclerc, un Bourguignon qui, comme beaucoup de ses compatriotes, partage votre opinion, l'Académie vous donnât occasion de le rompre.

D'un rapport vous avez fait un discours de réception. Ce discours, nous le pressentions, ne pouvait être qu'une nouvelle affirmation de votre découverte : vous nous en avez fait la biographie, vous nous en avez rapidement retracé les principales preuves.

Elle est encore contestée, elle le sera tant qu'une bouche auguste n'aura pas rompu le silence ; que si, par hasard, l'opinion de l'illustre historien était contraire à la vôtre, nous sommes certains qu'en inclinant le front devant cette intelligence si vaste, si créatrice, à qui rien n'est étranger et qui domine tout de la hauteur de son calme génie, vous auriez toujours le courage d'en appeler à l'historien mieux informé.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS D'HISTOIRE

Par M. l'Abbé BESSON.

Messieurs,

Le concours d'histoire n'a attiré cette année que deux concurrents, dont l'un vous a présenté cinq pages et l'autre 500.

Je ne citerais pas même le premier s'il n'avait donné pour titre à sa composition : *Notice historique et archéologique sur la métropole de Besançon*. L'écolier qui a composé ce mémoire a le mérite d'avoir deviné un beau et grand sujet, que personne n'a encore abordé. Sans nous arrêter davantage à un travail dont on ne peut louer que l'intention, faisons des vœux pour qu'il tente l'esprit sagace et la plume exercée d'un de nos architectes ou de nos historiens : ce serait une noble tâche, et vous auriez pour elle une de vos plus riches couronnes.

Le second ouvrage est un *Mémoire historique sur les*

seigneuries de Blamont et de Clémont. Il ne vous a pas été difficile de reconnaître, au choix du sujet et aux allures du style, un de vos anciens lauréats, plusieurs fois cité, récompensé et critiqué dans cette enceinte. Votre commission m'a chargé d'exprimer sa satisfaction sur quelques points, ses réserves sur d'autres, son jugement sur la valeur du mémoire, avec ses conseils à l'auteur.

Rendons d'abord justice à l'intelligence du concurrent : elle est vive, pénétrante et exercée. Patient et laborieux, autant qu'intelligent, il sait fouiller un sujet, en rechercher les matériaux, les réunir avec un certain art et donner un corps aux documents assemblés. Le style, malgré ses défauts, n'est pas dépourvu d'intérêt, et le lecteur est partagé entre l'attrait que le récit présente dans quelques endroits et l'ennui qu'il laisse en quelques autres. C'est un ouvrage médiocre écrit par un homme de talent. Enfin quelques parties du sujet sont traitées d'une manière très approfondie. Nous signalerons entre autres la guerre des Ecorcheurs, l'établissement de la Réforme, les récits de l'invasion de 1814. Dans les premiers siècles, il y aurait beaucoup à ajouter, dans les derniers beaucoup à retrancher. Mais on achève la lecture des cinq cents pages, en prononçant que si le mémoire pouvait être mieux fait, nul que l'auteur ne pouvait le mieux faire.

L'intelligence et l'habitude du travail sont des qualités essentielles que vous aimez à reconnaître dans le concurrent. A ces qualités se mêlent malheureusement d'assez grands défauts.

Votre commission a remarqué dans le mémoire la faiblesse et l'incertitude du début. Elle aurait voulu plus de recherches sur les temps celtiques, plus de détails sur les débris romains qu'aucune main savante n'a encore fouillés dans ce pays, et surtout moins de confiance dans les chroniques que M. Masson a publiées sous le titre de *La nouvelle Astrée.* Ce livre ne peut pas servir de base à un ouvrage d'histoire : au lieu d'accepter des traditions embellies par une plume fort suspecte, il aurait fallu en rechercher la source, en contrôler les détails, et citer le témoignage du paysan au lieu des récits du romancier.

Selon la remarque d'un des membres de votre commision, le concurrent n'est pas heureux dans les étymologies qu'il propose. Il croit, par exemple, que le nom de *signal,* qui est resté à la hauteur de Montécheroux, vient de ce que « ce point culminant servit toujours aux habitants des deux versants d'enseigne et de jalon ; » tandis que ce lieu dit rappelle tout simplement les travaux de triangulation de la carte de l'état-major. Nous ne croyons pas, avec l'auteur, que Blamont soit une corruption de *Bleumont;* mais comme cette ville est appelée *Albus mons* et *Blancmont* dans les anciens textes, il y a lieu, selon nous, de penser que son nom lui est venu, probablement au XII^e^ siècle, de la couleur des murailles, alors neuves, du castel qui la domine. En voyant dans la légende de la *Tante Arie* un souvenir du bon gouvernement de la comtesse Henriette de Montbéliard (1397-1444), l'auteur semble ignorer que cette croyance populaire est particulièrement ré-

pandue dans le Jura actuel et la Bresse, pays avec lesquels la comtesse Henriette n'eut jamais rien de commun.

L'auteur ne possède pas suffisamment cette instruction spéciale nécessaire pour lire et interpréter convenablement les chartes. C'est ainsi que d'une phrase mal comprise de la donation de Blamont, faite en 1439 par Thiébaud VIII de Neufchâtel à son fils aîné, il tire la preuve que le maréchal de Bourgogne était né dans cette dernière ville. « Considérant, dit la charte, que nostredit filz est marié..... et qu'il est temps de luy donner seignorie et tiltre pour luy essalcier en honneur, *vehu le lieu dont il est parti.....* » Ces derniers mots, sur lesquels l'auteur fonde sa découverte, signifient tout simplement : *vu la famille dont il sort.*

Deux observations plus importantes regardent le fond même du mémoire. L'une porte sur la question de savoir si Montbéliard et les quatre terres d'Héricourt, de Blamont, de Clémont et de Châtelot ont dépendu ou non des comtes de Bourgogne. L'auteur, s'engageant dans cette controverse après nos historiens, n'hésite pas à faire de Montbéliard et des quatre terres des fiefs dépendants. Or il n'y a ni titre, ni redevance, ni prestation d'hommage qui autorise cette assertion pour le comté de Montbéliard ; Blamont, au contraire, appartenait incontestablement à la mouvance du comté ; et la question demeure indécise en ce qui concerne Clémont et Châtelot.

Cette discussion prend, sous la plume de l'auteur, un caractère de controverse religieuse. Partant de ce

faux principe que, d'après la législation du temps, la souveraineté emportait le pouvoir de faire changer de religion aux peuples sur lesquels elle était exercée, sans qu'ils fussent consultés d'aucune manière, il conteste ce droit au prince de Montbéliard, parce que, dit-il, il n'était pas souverain, et il le reconnaît à Louis XIV, parce qu'il l'était devenu. Doctrine dangereuse, qui fait dépendre ce que l'homme a de plus cher, la conscience, de la dépendanee de tel ou tel prince, comme s'il appartenait à la souveraineté, quelle qu'elle fût, de forcer le sanctuaire inviolable où l'homme se retire avec ses convictions, et où Dieu lui apparaît avec ses foudres et ses mystères.

Vous avez été frappés de ces fautes où l'esprit de polémique a entraîné l'auteur, et vous m'avez chargé de lui donner deux sortes de conseils qu'il acceptera, nous n'en doutons pas, d'une compagnie aussi éclairée que la vôtre, avec la déférence que vos lumières commandent et avec la modestie qui sied au vrai mérite. Nous dirons à l'auteur au nom de votre commission : Vous êtes vif, ardent, d'humeur belliqueuse : ce sont des qnalités précieuses dans la controverse ; mais en histoire ces qualités deviennent des défauts. La vivacité nuit à la réflexion, l'ardeur entraîne loin du but, l'amour de la lutte fait chercher partout des adversaires et transforme toutes les questions en champ de bataille. Exposez, racontez, jugez : voilà votre rôle. Pourquoi changer un mémoire en thèse, en faisant de *recherches sur Blamont* un sujet de controverse entre catholiques et protestants? Ne prenez point le ton d'avocat, c'est

celui de juge qui vous convient. Respectez vos contradicteurs en les redressant, et puisque vous reconnaissez vous-même que la vérité n'est que dans le calme et la modération, prenez désormais pour devise ces lignes tombées de votre plume, qui vous condamnent en plus d'un endroit.

Avec la modération qui caractérise un esprit sage, nous conseillons à l'auteur la mesure sans laquelle il n'y a point d'ouvrage durable. Prenons-y garde, l'art d'écrire l'histoire se perd tous les jours. C'est le mauvais goût du siècle qu'il faut en accuser. Les anciens enfermaient beaucoup de choses en peu de volumes; il est de mode d'écrire beaucoup de volumes pour dire peu de choses. Quelle différence entre les Hérodote, les Thucydide, les Tite-Live, les César, les Tacite, et les historiens si délayés et si prolixes de nos révolutions modernes! Trois cents pages suffisent à peine à décrire la bataille de Waterloo; dix lignes avaient suffi pour raconter celle de Cannes. Nous nous faisons illusion sur la portée des événements contemporains, et nous pardonnons aux écrivains de notre temps ce qui déplairait dans Quinte-Curce. Il est bien à craindre que la postérité ne nous dise : Vous avez eu beaucoup de journalistes, mais pas un seul historien.

Ce mauvais goût a fait invasion dans les monographies des villages comme dans les annales des peuples. Depuis qu'on s'est passionné avec une aveugle ardeur pour les vieilles chartes et les vieux sous, il ne faut attendre de certains érudits ni discernement ni mesure. Nos pères livraient au feu ou à l'épicier tout un cartu-

laire, sous le titre de papiers inutiles; pour nous, avec la manie que nous avons de tout mettre en lumière, nous ne savons plus distinguer un contrat de vente d'un traité politique, une guerre d'une querelle de paroisse. L'histoire locale descend, de détail en détail, à des noms sans valeur et à des dates sans intérêt. Tout parchemin semble une relique, parce qu'il est vieux. On écrit d'énormes volumes sur des sujets qui devraient remplir à peine un mémoire de cent pages. On fait entrer dans le texte une charte tout entière, et par là on se rend illisible; puis on la reproduit aux pièces justificatives, et on imprime ainsi deux fois le même texte. On se croit savant à force d'être long, et profond à force d'être ennuyeux.

De telles habitudes commencent à devenir menaçantes pour nos bibliothèques. Si nous les laissons envahir par des mémoires en deux tomes sur tous les villages de la province, quelle figure feront à côté de ces ouvrages nouveaux l'Histoire universelle de Bossuet, les Révolutions de Suède et de Portugal, de Vertot, l'Histoire de Charles XII, de Voltaire, ces chefs-d'œuvre d'un si petit volume et d'un si bon style!

L'auteur du *Mémoire sur Blamont et Clémont* a trop d'esprit pour ressembler à ce vieil avocat de Montbéliard qui disait au début d'un plaidoyer: « Depuis que la France a été réunie à Montbéliard; » mais il ne s'est pas assez rappelé que son mémoire se réunirait un jour aux documents publiés sur l'histoire de notre province, et que cent bonnes pages auraient suffi pour fournir

cent lignes excellentes à ceux qui écriront, en un seul volume, l'histoire complète de la Franche-Comté.

Vous avez l'espoir que l'auteur profitera de ces conseils, et vous lui décernez aujourd'hui, à titre d'encouragement, une médaille de 150 francs.

L'auteur du *Mémoire sur Blamont* est M. l'abbé Bouchey, vicaire de Montbéliard.

DES ORIGINES DU CHRISTIANISME
DANS LES GAULES,

Par M. l'Abbé MARTIN.

Messieurs,

En prenant pour la première fois la parole dans votre docte assemblée ; en songeant à tous les genres de mérite qui distinguent les membres de cette académie, l'une des plus anciennes et des plus célèbres de la province ; en me rappelant l'érudition variée des uns, la science profonde des autres, l'éloquence originale et vigoureuse de ceux-ci, le goût littéraire et le talent poétique de ceux-là, je ne puis me défendre d'un double sentiment : d'abord, d'un sentiment de vive émotion pour l'honneur que vous me faites en daignant m'associer désormais à vos travaux ; ensuite d'un sentiment de regret amer de paraître au milieu de vous si mal préparé. — J'aurais dû connaître plus tôt vos usages qui imposent au nouvel élu le périlleux honneur de faire une lecture le jour de sa réception, et je me serais fait un devoir de me préparer à cette difficile tâche ; mais surpris à la dernière heure par le charitable avertissement de mon bienveillant introducteur, je n'ai pu faire un travail spécial digne de vous. Les

feux de la canicule et les fatigues énervantes d'une fin d'année scolaire sont pour un directeur de collége de mauvais inspirateurs. Ils émoussent l'esprit et paralysent les forces de l'intelligence : c'est à peine s'ils lui laissent assez de vigueur pour glaner dans les souvenirs du passé, pour ramasser à la hâte quelques notes éparses et pour les relier en un faisceau assez serré pour que cette union leur donne quelque force, et puisse vous être offertes sans trop de témérité. J'invoque, Messieurs, le bénéfice de cette circonstance grandement atténuante. J'ai été prévenu trop tard. Vous me devez donc quelque indulgence, et vous vous souviendrez que je ne me présente pas au combat comme le chevalier armé de toutes pièces, mais comme un soldat surpris à l'improviste, qui, pour ne pas fuir lâchement, saisit la première arme venue, fût-ce le tronçon de son glaive brisé, et tient tête comme il peut à ses adversaires. — J'ai prononcé ce mot, Messieurs, je vous en demande pardon. *Omnis comparatio claudicat*. Si le premier terme de celle que je viens d'employer est exact en ce qui me concerne, le dernier qui vous regarde est complètement erroné. Non, vous n'êtes pas mes adversaires, vous êtes des amis généreux qui accueillent noblement l'étranger qui comme vous aime les études sérieuses. Vous l'avez prouvé, en m'appelant dans votre sein, sur des titres aussi modestes que ceux que j'ai pu fournir. Mais cette bonté même m'engage à faire de nouveaux efforts pour me rendre digne de votre confiance. C'est ce que je ferai en continuant avec patience le travail considérable que j'ai entrepris depuis plusieurs années sur les *Ori-*

gines du Christianisme dans les Gaules. Les *Deux Germanies cis-rhénanes*, qui me valent l'insigne honneur d'être l'un des vôtres, n'ont été qu'un accident, en quelque sorte, un épisode, mais un épisode nécessaire de l'œuvre principale. Permettez-moi aujourd'hui de vous exposer toute ma pensée sur ce grand sujet, et de vous lire quelques fragments pour vous faire connaître mon but et ma méthode. Si j'ai préféré ce moyen d'entretien avec vous à tout autre, c'est dans une intention d'utilité commune. Je voudrais par là sonder vos pensées sur cette vaste matière, obtenir vos conseils et provoquer au besoin vos critiques.

Vous le savez, Messieurs, un savant du dix-septième siècle a contesté aux Eglises de France leur origine apostolique, et a mérité par cette guerre à nos légendes le titre de *dénicheur de saints*. C'était le redoutable Launoy, à qui le curé de Saint-Roch tirait son chapeau chaque fois qu'il le rencontrait, pour qu'il respectât au moins le patron de son église. Ces témérités commencent aujourd'hui à être repoussées en France. Il n'est presque pas de diocèse qui n'ait vu surgir un apologiste de l'antiquité de son siége épiscopal. C'est une croisade universelle. On s'est jeté dans la lice avec une ardeur et une vivacité toutes françaises. Il y a bien eu sur certains points quelque hâte, trop de précipitation ; il y a eu dans plusieurs brochures trop de redites et pas assez de recherches originales ; cela tient un peu à l'esprit de notre nation : dès qu'il s'agit de combattre, on se précipite en avant, sans trop examiner les armes et les forces de

l'ennemi ; mais, somme toute, cette guerre, quoique faite un peu à la débandade, est bonne. La victoire sera remportée. Launoy et son école seront vaincus. Malgré les manques de critique et de méthode qui sont à regretter dans certains travaux, il résultera de toutes ces attaques contre l'école rationaliste un mouvement irrésistible de recherches et de discussions qui, par leurs chocs successifs, saperont peu à peu cet édifice d'erreurs, et jetteront à terre cet échafaudage de sophismes bâti sur le mensonge.

Toutefois la victoire ne sera pas si facile qu'on peut se l'imaginer. Il serait téméraire, en effet, de prétendre renverser en un jour un système qui a envahi tout le monde catholique, et qui de l'universalité même de cette adhésion tire une force de résistance qu'il sera difficile de briser. Quand on songe qu'au dix-septième siècle, si religieux, les témérités de Launoy avaient gagné presque tous les esprits, et les meilleurs ; quand on pense qu'à l'heure qu'il est, toute l'Allemagne catholique dont on vante tant la vaste science, rejette encore l'apostolicité de nos principales Eglises et traite de *fictions* nos traditions les plus vénérées ; quand on considère enfin que Rome même, l'infaillible Rome admettait jusqu'en 1854, comme parole d'évangile, un texte mal compris de Grégoire de Tours, texte insidieusement commenté par le grand *dénicheur de saints,* ne serait-il pas téméraire, je le répète, de s'imaginer que la victoire soit si facile ? Ah ! les erreurs historiques mettent plus de temps à disparaître qu'elles n'en ont pris pour s'établir. — Mais la

vérité triomphera comme elle a triomphé sur d'autres points. Qui ne sait combien, au dix-septième et au dix-huitième siècles, l'architecture chrétienne par excellence, l'architecture gothique était honnie par tout le monde, et traitée spirituellement de barbare par le génie le plus complet du siècle de Louis XIV, par le grand et aimable archevêque de Cambrai? — Eh bien! l'architecture gothique a triomphé, grâce surtout au zèle de deux de vos collègues, de M. le comte de Montalembert et de M. Victor Hugo, qui, l'un et l'autre, quoique à des titres si différents, ont illustré leur nom et honoré votre compagnie. — Les origines apostoliques de nos grandes églises auront le même honneur, Messieurs Elles seront vengées; elles seront rétablies dans l'histoire; elles seront crues de tous les esprits indépendants du préjugé; elles triompheront, mais à une condition, c'est que nous mettions dans cette démonstration beaucoup de patience et beaucoup de critique. Etablissons la question dans son vrai jour; remontons aux sources, étudions les textes, dépouillons les archives, demandons à l'archéologie ses lumières si variées et si sûres; consultons l'épigraphie, fouillons la terre même; en un mot, interrogeons discrètement tous les échos de l'histoire, et tous ces échos répondront par une grande voix qui proclamera solennellement que Launoy et son école en ont menti, et que notre patrie commune, ce beau pays de France, cette terre promise du peuple élu des temps modernes, n'a pas attendu le troisième siècle pour être conquise par le christianisme, dont elle devait être, dont elle a été, dont elle est en-

core, et dont elle sera toujours, nous l'espérons, la plus ardente, la plus intelligente, la plus généreuse propagatrice! — Suis-je dans l'illusion, Messieurs, en parlant ainsi? Je ne le pense pas. Quand on voit un esprit aussi éminent que M. Augustin Thierry, écrire à M. l'abbé Arbellot, l'un des plus habiles apologistes de l'antiquité de nos églises : « Je crois que vous avez pleinement raison, et qu'en ce point la *tradition* locale prévaut réellement contre l'*histoire.* » — Quand on obtient un tel aveu d'un historien si éminent, il ne faut pas désespérer.

Cependant, Messieurs, dans cette adhésion même de M. Augustin Thierry, je surprends un écho des préjugés de Launoy. Vous l'avez entendu : la *tradition* locale prévaut contre l'*histoire ;* comme si l'*histoire* pouvait se séparer de la *tradition ;* comme si la *tradition* n'était pas très souvent le seul témoin de l'*histoire!* D'ailleurs, c'est cette prétendue opposition entre l'*histoire* et la *tradition* sur ce point particulier, qu'il faut chercher à détruire dans les esprits. Il faut prouver que l'*histoire* elle-même, la plus sévère *histoire,* est opposée aux témérités de Launoy et de ses adhérents. Il est vraiment par trop commode de nous jeter à la face cette fin de non recevoir : Vous n'avez pour vous que la *tradition,* nous avons pour nous l'*histoire.* Cette position est fausse, Messieurs; elle est inadmissible, elle est blessante, elle nous humilie. Il faut en sortir. Quoi! parce que Grégoire de Tours mal compris place au règne de Dèce l'envoi de nos premiers évêques; parce que Sulpice Sévère dit que le christianisme s'est répandu tard

dans les Gaules ; parce que, en un mot, ces deux auteurs, si tard venus, disent *non* dans le procès qui se plaide, ce sera de l'histoire ! Et lorsque Lactance, Eusèbe, Tertullien, saint Irénée, qui sont de beaucoup antérieurs à ces deux écrivains, et qui ont eu un esprit critique plus sévère, ont dit *oui* sur la même question, ce ne sera pas de l'histoire, ce sera de la tradition ! Vraiment, Messieurs, cela n'est pas sérieux, cela n'est pas impartial ; j'allais dire, cela n'est pas loyal, mais je ne veux pas me servir d'expression blessante : et cependant toute la question se réduit à ces termes, dans ce grand débat historique.

Bien plus, quand on prouvera jusqu'à l'évidence, par d'irrécusables témoignages historiques, que le texte de Sulpice Sévère ne peut avoir le sens qu'on lui prête, puisqu'il serait un mensonge ; quand on établira que Grégoire de Tours s'est évidemment trompé en cet endroit comme en beaucoup d'autres, puisque dans d'autres passages de ses écrits il dit tout l'opposé, affirme tout le contraire ; quand ainsi on aura démontré que ces deux *non*, qui pour nos adversaires sont l'*histoire*, sont parfaitement d'accord avec les *oui*, qu'ils appellent *la tradition*, que devient donc, je le demande, la *base historique* du système qu'il faut combattre ? Ce que deviennent ces phénomènes terribles de la nature qu'on appelle le *mirage*. Ils disparaissent après avoir trompé le voyageur perdu dans les sables du désert.

Dans la réalité des choses donc, Messieurs, il faut démontrer que le système contraire à l'apostolicité de

nos Eglises n'est pas *historique*, et que c'est notre prétendue tradition qui est la véritable histoire, et voici comment il faut poser la question.

Lactance, auteur sérieux, qui est mort en 328, nous apprend qu'après l'ascension du Christ, ses apôtres se répandirent dans le monde entier pour prêcher l'Evangile, ainsi que le Seigneur l'avait ordonné, et que pendant vingt-cinq ans, jusqu'au commencement du règne de Néron, ils jetèrent les fondements de l'Eglise dans toutes les provinces et dans toutes les cités. Néron arrêta ce mouvement par la persécution; mais bientôt l'Eglise fut rétablie et brilla d'un éclat plus lumineux, *sed etiam clarius ac floridius enituit*, et dans la suite des temps, sous le règne de plusieurs bons princes, ne trouvant plus d'obstacles, elle étendit ses mains dans l'Orient et dans l'Occident, au point qu'il n'y eut plus le moindre coin de terre, quelque reculé qu'il fût, où la religion ne pénétra point; qu'il n'y eut aucune nation, quelque sauvages que fussent ses mœurs, qui ne s'adoucît par les œuvres de la justice: *Ut jam nullus esset terrarum angulus tam remotus quò non religio penetrasset; nulla denique natio tam feris moribus vivens, ut non suscepto Dei cultu, ad justitiæ opera mitesceret.*

Voilà le premier témoignage de l'histoire: il est catégorique!

Vers 300, Eusèbe, le père de l'histoire ecclésiastique, affirme, dans ses *Démonstrations évangéliques*, que les apôtres envahirent le monde entier et que quelques-uns traversèrent même l'Océan et pénétrèrent dans les îles

appelées *Britanniques*. Or ce n'est que par les Gaules évidemment qu'ils ont pu passer dans ces îles.

Le cinquième livre de son *Histoire ecclésiastique* commence par le récit d'une grande persécution qui éclata sous Antonius Verus, l'an 179, et l'auteur dit que le champ clos de ces terribles combats fut surtout la Gaule, et, dans les Gaules, les très illustres Eglises de Vienne et de Lyon.

Voilà le second témoignage de l'histoire !

Vers 220, Tertullien, dans son *Livre contre les Juifs*, parlant de la propagation rapide de la foi chrétienne, rapporte ce qui suit : « Toutes les Espagnes, les diverses nations des Gaules, et le pays des Bretons, inaccessibles aux Romains, sont *soumis au Christ.* »

Voilà le troisième témoignage de l'histoire.

Enfin, en 190, saint Irénée avance que les Eglises fondées dans les *Germanies* ont les mêmes croyances et les mêmes traditions que celles qui sont en Ibérie, chez les *Celtes* ou Gaulois, dans l'Orient, en Egypte, dans la Libye, ou dans les régions méditerranéennes du globe.

Voilà le quatrième témoignage de l'histoire.

Je me borne à ces quatre attestations. Je néglige ici les discussions de détail, elles seront clairement exposées dans le livre ; et je dis : Lactance, Eusèbe, Tertullien, saint Irénée sont des auteurs graves, dont personne ne peut contester ni la science, ni l'autorité. Or ils affirment que, vers le milieu du deuxième siècle déjà (179), remarquez, Messieurs, cette date, dès le milieu du deuxième siècle, les Gaules sont conquises par

le christianisme (*Christo subdita*, TERTULLIEN); qu'il y a déjà des Eglises établies solidement (ἱδρυμέναι Ἐκκλησίαι, IRÉNÉE), et qu'elles sont le champ clos (σταδίον) d'une persécution générale dont les très illustres Eglises de Lyon et de Vienne (διαπρεπεστάται, EUSÈBE) envoient le navrant récit aux chrétientés d'Orient. C'est donc un *fait historiquement certain* que, vers la moitié du deuxième siècle, le christianisme était non-seulement prêché, mais propagé, établi, persécuté avec éclat. — Or voici mon raisonnement.

Cette soumission de la Gaule au christianisme est un effet qui doit avoir sa cause. C'est une conquête, il faut donc des conquérants; — c'est une conquête spirituelle qui ne s'effectue pas aussi vite qu'une conquête par les armes matérielles. Il a donc fallu bien du temps, bien des luttes, bien des efforts, bien des ouvriers, pour obtenir ce résultat immense, que vers le milieu du deuxième siècle (179) le pays fût soumis à l'Eglise. — Eh bien! quels sont ces ouvriers, ces conquérants? Il en faut de toute nécessité; car évidemment la Gaule ne s'est pas réveillée un beau jour chrétienne du sud au nord et de l'est à l'ouest. Quels sont donc ces conquérants? L'histoire elle-même nous nommera au moins les principaux; la tradition nous fournira les noms des autres.

Ecoutez, Messieurs, un passage curieux du même Eusèbe. Il est nouveau dans la discussion, car je ne l'ai pas encore vu citer. « En même temps qu'Ignace d'Antioche et Polycarpe, brillait d'un vif éclat Quadratus, que l'on dit avoir joui du don de prophétie,

comme les filles de Philippe. Outre ceux-ci se distinguaient un grand nombre d'autres qui occupaient les premiers rangs parmi les successeurs des apôtres. Etant les disciples dignes d'admiration de ces derniers, ils élevaient en tous lieux des Eglises sur les fondements jetés par eux ; ils étendaient de plus en plus la prédication et répandaient par tout l'univers habité les semences de salut du royaume des cieux. En effet, la plupart de ces disciples des apôtres, ayant l'âme remplie d'un amour ardent de la philosophie, annonçaient le Verbe divin ; ils avaient déjà accompli la loi du Sauveur, en distribuant aux pauvres leur fortune. Ils abandonnèrent ensuite leur patrie pour achever l'œuvre d'évangélistes, pour prêcher avec zèle le Christ à ceux qui n'avaient pas encore entendu la parole de la foi, et pour leur porter les livres des divins évangiles. Après avoir jeté les fondements de la foi dans quelques pays étrangers, ils y établirent d'autres pasteurs, leur confiant le soin de ces nouvelles plantations, se rendirent près d'autres peuples et dans d'autres contrées, assistés de la grâce et fortifiés par la vertu de Dieu. L'esprit divin, en effet, opérait par leur entremise beaucoup de prodiges, au point qu'à la première prédication les peuples se convertissaient en foule au culte du vrai Démiurge. Mais comme il est impossible d'énumérer par leur nom tous ces ouvriers évangéliques, successeurs des apôtres, nous ne mentionnerons que ceux dont la tradition a conservé jusqu'à ce jour les monuments de leur doctrine apostolique. »

Ce passage d'Eusèbe, Messieurs, est, à tous les points

de vue, remarquable. Il nous initie à ce que j'appellerai volontiers le procédé ou la méthode apostolique. Ces disciples des apôtres, après avoir consolidé les Eglises dont ils avaient reçu la garde, emportés par leur zèle, et poussés par l'Esprit de Dieu qui leur disait sans cesse : « Allez, enseignez toutes les nations, » partaient pour d'autres contrées qui ne connaissaient pas encore l'Evangile (τοῖς ἔτι πάμπαν ἀνηκόοις), y établissaient à leur tour des Eglises, pour les abandonner de rechef, après avoir confié à de nouveaux disciples ces jeunes plantations. — Eusèbe nous apprend que les apôtres et les disciples avaient pour principe d'aller toujours en avant, et de pénétrer plus loin dans les pays étrangers. Or, je le demande, les Gaules pouvaient-elles échapper à leur zèle? Ce pays alors était célèbre dans le monde entier. Les guerres qu'à plusieurs reprises nos ancêtres avaient faites contre Rome, cette lutte gigantesque que dans les derniers temps ils avaient soutenue, pour leur indépendance nationale, contre César, avaient attiré sur eux l'attention universelle. Ils n'ont donc pu être oubliés ni par les apôtres ni par leurs disciples. Saint Luc et saint Philippe leur prêchèrent l'Evangile et pénétrèrent jusqu'en Bretagne. Saint Paul visita au moins le midi, où Paul de Narbonne, son disciple, était évêque. Saint Crescent et saint Trophime, deux autres de ses disciples dont il parle dans ses Epîtres, y ont évangélisé. — Saint Martial y fut envoyé par saint Pierre; saint Lin à Besançon. Saint Eucher, saint Valère, saint Materne et saint Clément furent députés dans l'est, et conquirent au Christ ces Eglises des Germanies dont a parlé saint

Irénée. Tous ces points, Messieurs, seront sérieusement établis dans mon grand travail.

Bien des discussions incidentes offriraient de l'attrait. Si vous le permettez, je vais vous donner lecture du chapitre consacré à cette question : Saint Paul a-t-il été dans les Gaules? afin de vous faire connaître en détail la méthode que j'ai suivie et que ce que vous avez entendu vous a fait connaître sommairement. L'Apôtre des gentils a-t-il prêché lui-même l'Evangile dans les Gaules? — Tous les critiques qui, dans ces derniers temps surtout, se sont occupés des origines de nos Eglises, ont établi qu'au sortir de sa première captivité, après avoir échappé, comme il le dit lui-même, à la gueule du lion (II *Timoth.*, I, 17), saint Paul réalisa son projet d'aller en Espagne ; or, disent ces savants, pour se rendre en Espagne, *il a dû suivre* la voie Aurélienne qui conduisait de Rome à Cadix, par l'Italie et par le sud des Gaules. Mais, dans son zèle apostolique, il n'a pas dû se contenter de traverser le pays comme un voyageur vulgaire ; il a dû, là comme partout ailleurs, s'occuper des intérêts sacrés du Sauveur, qui avait prédit de lui : « Il portera mon nom devant les nations. » (*Act.*, IX, 15.) Ainsi fit-il, car il établit à Narbonne un évêque appelé Paul, que la tradition signale comme étant Sergius Paulus, le proconsul, qu'il avait converti, et dont il avait lui-même adopté le nom. D'autre part, Arles se vante d'avoir eu pour premier évêque saint Trophime, autre disciple de l'Apôtre.

Tel est, Messieurs, le raisonnement; mais vous ver-

rez dans cette argumentation même un exemple de cette précipitation d'esprit dont j'ai parlé plus haut. La preuve serait sans doute péremptoire, si, pour aller en Espagne, l'Apôtre avait nécessairement dû passer par les Gaules. Mais ce point n'est nullement établi, et nous verrons tout à l'heure un savant d'Allemagne, un bénédictin de Munich, dans un ouvrage récemment publié, nier ni plus ni moins ce passage par les Gaules, et traiter de fiction cette prétention à l'apostolicité des Eglises de France.

Que saint Paul ait été en Espagne, me paraît un point solidement établi. D'abord il était résolu de s'y rendre. Il affirme, dans son Epître aux Romains, que le but de son voyage en Occident était l'antique Ibérie. Comme un autre Hercule il voulait porter ses pas jusqu'aux extrémités du monde, et l'Espagne était pour les temps d'alors le terme de l'univers. Rome même ne devait être pour lui qu'un lieu de passage. *Cum in Hispaniam proficisci cœpero, spero quod præteriens videam vos, et a vobis deducar illuc. — Per vos proficiscar in Hispaniam.*

Or, est-il permis de douter qu'une résolution aussi ferme ait été exécutée, quand on songe au caractère décidé, inflexible du grand Apôtre? Aussi toute la tradition affirme-t-elle qu'il a exécuté son projet. Parmi les Grecs, saint Athanase, saint Cyrille de Jérusalem, saint Epiphane, saint Jean Chrysostome, Théodoret; et chez les Latins, saint Jérôme, saint Grégoire le Grand l'enseignent expressément. Saint Clément de Rome, collaborateur de l'Apôtre, nous dit, dans l'Epître qu'il nous

a laissée, que son maître avait prêché la justice à toute la terre et qu'il arriva jusqu'aux bornes de l'Occident, τὸ τέρμα τῆς δύσεως. Or, par ces mots τὸ τέρμα τῆς δύσεως, *finis Hesperiæ* ou *ultima Hesperia*, toute l'antiquité païenne et chrétienne entendait l'Espagne (1).

Mais l'argument le plus considérable en cette matière est fourni par le fragment si célèbre d'un auteur ignoré, connu sous le nom de Canon de Muratori. Les savants ont beaucoup discuté pour savoir à qui il faut rapporter ce précieux document; rien n'est encore décidé, mais tous sont d'accord que ce passage est une traduction du grec d'un écrivain du deuxième siècle. C'est le plus ancien témoignage positif sur le voyage de saint Paul. Il y est dit que « saint Luc a rédigé les Actes des Apôtres, mais qu'il n'a rapporté que les choses à lui connues, passées de son temps; ce qui le prouve, c'est qu'il n'y parle ni de la passion de Pierre, ni du départ de Paul quittant Rome pour l'Espagne. » Il paraît donc certain que l'Apôtre a fait ce voyage tant désiré et plusieurs fois annoncé. Reste la question de l'époque. Elle ne peut être placée qu'entre les deux captivités qu'il subit dans la capitale de l'Empire, et dont la première avait abouti, comme il le dit lui-même, dans sa seconde lettre à Timothée, à un acquittement, et dont la seconde se termina par sa mort qui, d'après saint Clément, eut lieu sous l'administration de Rome par les

(1) Horace, *Carm.* I, 31; Lucain, *Pharsal.* III, 454; VII, 541; Silius Italicus, *Punic.* I, 141; Polybe, II, 37; Justin, XLIV, 1; Pline l'Ancien, III, 1; Pomponius Mela, II, 6; Strabon, II, 5, 9; III, 5, 14.

gouverneurs, probablement lors du voyage artistique et mimique de Néron en Grèce; car, en l'absence de l'empereur, la ville était régie par des gouverneurs particuliers.

Dans la plupart des écrits publiés dans ces dernières années, on tire un argument en faveur de la prédication du christianisme au premier siècle de notre ère, de la célèbre inscription recueillie au quinzième siècle par Cyriaque d'Ancône, publiée ensuite par Alde Manuce en 1571, et acceptée par Baronius dans ses *Annales*. Mais l'authenticité de cette inscription n'est rien moins que prouvée. La plupart des épigraphistes la rejettent, et la dernière collection des Inscriptions de Muratori l'a reléguée parmi les apocryphes. Du reste, fût-elle parfaitement authentique, elle ne prouverait qu'une chose : la persécution des chrétiens en Espagne comme dans le reste de l'Empire. Mais pour qu'il y eût persécution, il fallait des chrétiens. — Sans aucun doute. — Et pour qu'il y eût des chrétiens, il fallut que l'Evangile eût été prêché par les apôtres ou leurs disciples. — La conclusion n'est pas rigoureuse ; car lorsque la persécution éclata en Italie, les chrétiens durent en grand nombre chercher leur salut dans la fuite. Or le chemin de l'Espagne leur était connu. Les relations maritimes avec ce pays étaient très fréquentes et la traversée excessivement facile. Déjà, sous Claude, les Juifs, parmi lesquels il faut compter les chrétiens, d'après le témoignage de Suétone, avaient cherché un refuge dans les ports d'Espagne. A la nouvelle persécution, beaucoup de disciples du Christ durent prendre

la même route. La cruauté des gouverneurs eût pu les atteindre au delà des mers, et prêter à quelque flatteur de l'empereur l'occasion de constater sur le marbre ses glorieux exploits contre la nouvelle superstition.

Ce qui vient d'être dit n'est nullement dirigé contre les origines apostoliques de l'Eglise d'Espagne, mais doit seulement nous rendre plus sévères dans le choix des arguments, et faire rejeter ceux qui ne soutiennent pas la discussion à toute épreuve. Du reste, cette inscription, fût-elle vraie, ne prouverait qu'indirectement dans la thèse sur le voyage de saint Paul en Espagne. C'est de celui-ci seul que l'on pourait tirer la conséquence légitime que l'Apôtre a *dû* passer dans les Gaules, et y laisser, comme la tradition le rapporte, des traces de son passage. — Mais voici une objection sérieuse présentée par le Dr Gams, le bénédictin de Munich dont j'ai déjà parlé. Il importe de connaître toute la difficulté pour la résoudre. Le savant professeur raisonne ainsi : L'apôtre était pressé. De l'Espagne il voulait retourner encore une fois en Orient. La route de terre était excessivement longue. César, il est vrai, la parcourut en vingt-sept jours de Rome à Obulko, près *Corduba* (Cordoue), pour livrer la bataille de Munda ; mais tout le monde regarda cette rapidité comme un prodige. D'ailleurs une telle course n'eût pas permis à saint Paul de s'arrêter dans les Gaules, ce que l'on voudrait inférer de son voyage par terre. La route par mer était la plus naturelle pour se rendre en Espagne. Les ports de *Dicæarchia* (Puteoli, près Naples) et d'Ostie étaient remplis de vaisseaux espagnols. Strabon nous

l'apprend (liv. III, 144). En dix ou douze jours on se rendait de Rome à Cadix. De Rome à Tarraco il ne fallait que sept ou huit jours. Des vaisseaux plus légers, au témoignage de Pline l'Ancien (XIX, 1), ne mettaient même que quatre jours. — Il était donc naturel à saint Paul de prendre la voie de mer, d'autant plus qu'à son arrivée il trouvait dans les ports espagnols des chrétiens déjà établis, depuis leur expulsion par Claude. Du reste, saint Jérôme dit expressément qu'il se rendit en Espagne sur des vaisseaux étrangers : *In Hispaniam alienigenarum portatus est navibus.* (*Comment. in Isaiam*, c. 71.)

Voilà le raisonnement du Dr Gams. Il me paraît concluant ; j'y ajouterai encore ces paroles de Théodoret dans son commentaire sur le Psaume 116 : *In Italiam venit et in Hispaniam pervenit, et insulis quæ in mari jacent utilitatem attulit*, qui semblent confirmer son argumentation.

D'après cela, l'argument tiré du voyage de saint Paul à travers le midi de la Gaule serait nul La tradition pourtant est formelle. L'Apôtre a été au moins à Narbonne, où il laissa saint Paul comme évêque. Le bénédictin de Munich, pour répondre à la difficulté tirée de ce commun séjour de l'Apôtre et de l'évêque Paul à Narbonne et à Tarragone, nie tout simplement cette commune arrivée ou cette rencontre. Et savez-vous pourquoi, Messieurs ? parce que ce Paul de Narbonne n'est venu dans les Gaules qu'au troisième siècle, comme l'affirme Grégoire de Tours. Vous le voyez, c'est encore l'esprit de Launoy. En France on n'y croit plus, ou au moins on le combat ; en Allemagne on va

plus lentement : dans un demi-siècle, peut-être, la vérité s'y fera jour. Ses savants admettent encore la pragmatique-sanction de saint Louis, à laquelle on n'ajoute plus créance chez nous. Leur science exégétique n'est que le commentaire des hardiesses de Richard Simon, dont Bossuet combattait les témérités. Ainsi font-ils : ils n'inventent pas, ils restent tard dans le sillon que nous avons creusé. Patience ! ils arriveront à lire nos écrits sur nos origines chrétiennes, et, à la longue, ils se prendront d'un beau feu pour ces mêmes recherches et les compléteront. A chaque peuple sa mission et son caractère particulier.

Je n'accepte donc pas la solution du Dr Gams, quant au passage de saint Paul dans le midi des Gaules, et voici une troisième opinion que je propose pour concilier toutes les difficultés. Saint Paul est allé de Rome par mer à Narbonne (*Narbo-Martius*), port en relations continuelles avec Ostie, puisque Pline nous assure qu'en trois jours on se rendait d'Ostie dans la Narbonnaise. Il emmena avec lui Paul (Sergius Paulus), ou bien il l'y trouva déjà, et dans ce cas, il devait choisir de préférence cette traversée qui le rapprochait de son cher converti. Paul l'accompagna par la route militaire ou par mer à Tarraco, puis à Dertosa. De Dertosa l'Apôtre passa à Labisosa et à Astigi, pour retourner à Rome par Gades (Cadix). Si j'indique cet itinéraire, c'est d'abord que la route militaire le suivait, et qu'ensuite ces villes d'Espagne seules, d'après leurs anciennes traditions, se glorifient du séjour de saint Paul.

De cette manière toutes les opinions se trouvent con-

ciliées, et celle des Eglises de France et celle des Eglises d'Espagne ; saint Jérôme et le Martyrologe. Le Dr Gams lui-même n'y peut contredire, puisqu'il avoue que le séjour de saint Paul à Tarragone se concilie parfaitement avec son propre système, en faisant faire à l'Apôtre ce voyage à rebours. Or, de Narbonne à Tarragone les relations étaient continuelles soit par mer, soit par terre. Que l'Apôtre ait pris l'une ou l'autre voie, on peut convenir avec saint Jérôme qu'il est allé en Espagne sur *les vaisseaux des étrangers*. Il est même remarquable qu'il a dit *alienigenarum navibus*. Ce pluriel n'indique-t-il pas qu'il a changé plusieurs fois de navire, d'Ostie à Narbonne, de Narbonne à Tarragone ? Joignez-y des relâches dans les îles situées entre l'Italie et l'Espagne, comme dit Théodoret, et l'expression de saint Jérôme se trouvera justifiée dans toute sa rigueur.

Je m'arrête, Messieurs, en vous demandant pardon pour ces longs détails. Seuls ils ont pu vous faire comprendre ma méthode et vous permettront de l'apprécier. Heureux serais-je si elle pouvait obtenir votre approbation ! elle serait pour moi un puissant encouragement.

En terminant, je dois à la vérité de vous exprimer ce vœu. Si vos oreilles plus délicates ont été blessées par ma diction quelque peu étrangère, rappelez-vous, je vous en prie, qu'en Alsace nous descendons de ces rudes Germains, dont les cris sauvages et les accents gutturaux effrayèrent longtemps, sous les murs même de l'antique *Vesontio*, les légionnaires de César.

RÉPONSE

DE

M. LE PRÉSIDENT JEANNEZ

A M. L'ABBÉ MARTIN.

MONSIEUR,

Vous venez de prouver à l'Académie qu'elle avait bien jugé votre science profonde et attrayante sur l'opuscule que vous lui aviez adressé.

Vous avez une méthode historique qui ne peut manquer de vous conduire au succès. Vous contrôlez avec certitude, parce que vous êtes nourri des auteurs les plus célèbres, et quand vous émettez votre opinion, on peut être certain que c'est un jugement aussi irréfragable que possible.

Continuez, Monsieur, et vos collègues vous suivront avec plaisir dans la voie où vous marchez; car ils vous verront bientôt arriver au but que vous vous êtes proposé, et par là illustrer notre compagnie.

PIÈCES DE VERS

Par M. Ch. VIANCIN.

LES TROTTOIRS DE BESANÇON.

Nous avons des trottoirs, grâce à l'Edilité
Dont souvent s'applaudit notre vieille cité.
A vrai dire, en largeur forcément inégale
Ils sont très imparfaits pour une capitale,
Et dans bien des endroits font dire aux citoyens
Qu'ils suffisent à peine au passage des chiens.

Cependant ce n'est pas de ces lignes restreintes
Que je viens faire ici le sujet de mes plaintes ;
J'ai bien d'autres griefs beaucoup plus sérieux,
Nés de certains abus qui frappent tous les yeux.

Par négligence au moins, si ce n'est par malice,
Ce que nous appelons *règlement de police*
Est enfreint parmi nous du matin jusqu'au soir.
Ainsi, n'est-il pas vrai que sur aucun trottoir
On défend de monter, si j'ai bien pris mes notes,
A tous porteurs de sacs, de paniers ou de hottes,
Ou de tout autre objet ayant dimension
De nature à gêner la circulation ?
D'y placer nulle part soit des bancs, soit des chaises,
Où dans les soirs d'été l'on prenne trop ses aises ?
D'y faire manœuvrer, sans souci des passants,
Avec trop de lenteur, des trains de commerçants ?

Qu'on prescrit d'y marcher sans de trop longues pauses,
Sans y stationner en groupe, — et ce, pour causes
Que l'on n'a pas besoin d'expliquer amplement
Et que tout citoyen doit comprendre aisément ?
Que pour leur rendre à tous plus sûr et plus commode
L'usage des trottoirs, on les invite au mode
De circulation le plus avantageux,
Consistant à choisir toujours celui des deux
Qui se trouve à leur droite, en regard de l'espace
Qu'ils ont à parcourir? — Eh bien, quoi que l'on fasse,
La règle et les avis restent nuls. — Des porteurs
De fardeaux anguleux de diverses hauteurs,
Usurpant cette voie à leurs pas interdite,
Contre vous s'avançant, vous atteignant fort vite,
Menacent de cogner votre front, votre nez,
Si d'eux vous n'êtes pas lestement détournés.
Ici, vient un baquet d'eau sale qui s'épanche
Par le moindre des chocs sur une robe blanche
Ou sur un vêtement d'homme, — bien assorti,
De chez Bernard Diétrich tout fraîchement sorti.
Là, vous prend un crochet ou quelque autre machine
Qui perce votre habit ou votre crinoline.
La crinoline même a parfois telle ampleur,
Qu'il en peut résulter certain petit malheur;
Car on voit trébucher des messieurs très ingambes
Sur un flexible acier qui glisse entre leurs jambes.
Et si de l'aventure on demande pardon,
Ce n'est guère souvent du côté du jupon.
Dans le temps des chaleurs, on trouve, au crépuscule,
Des trottoirs envahis de façon ridicule
Par des siéges nombreux où bourgeois et valets
Sont assis et sans gêne étendent leurs mollets.
Si bien que, pour passer, il faut dix fois descendre
Sur le bord d'un pavé qu'on n'aime guère à prendre.
Devant les magasins de nos gros épiciers,
Ardents à s'enrichir comme leurs devanciers,

On voit à chaque instant des tonnes, des charrettes,
Des caisses, des ballots, des leviers, des brouettes,
Tellement qu'au milieu de tous ces embarras,
Si pressé que l'on soit, on ne peut faire un pas ;
Ou si vous franchissez tout ce qui vous arrête,
Vous courez le danger d'attraper à la tête
Un pain de sucre lourd, lancé par des garçons
A l'instar des jockos maraudant des melons.
A toute heure du jour sont groupés sur l'asphalte
Des causeurs, des flâneurs qui prolongent leur halte,
Et forcent les passants barricadés par eux
A remettre le pied sur un sol raboteux.
Quant au soin de marcher constamment à la droite,
Qu'importe si la voie est plus ou moins étroite ?
Il semble que personne encore n'ait senti
Ce que l'on peut gagner à prendre ce parti.
A défaut de ce choix, en vain tout vous démontre
Qu'on fait à chaque pas rencontre sur rencontre,
Et qu'il faut maintes fois se ranger, s'effacer,
S'arrêter pour mieux voir de quel côté passer.
Ainsi, le jeudi saint, de paroisse en paroisse,
On se croise sans cesse, on se heurte, on se froisse,
Et c'est alors surtout que dans sa vanité
Plus d'un petit sujet manque à l'urbanité.
Un sot endimanché, sans égards, sans usage,
Imperturbablement tient le haut du passage,
Et contraint une dame, un prêtre, un magistrat,
Un vieillard, à marcher au-dessous d'un tel fat.
Du moins à cet aspect dont parfois je m'irrite,
J'aime à suivre de l'œil le modeste mérite
Qui ne s'offense point d'être ainsi méconnu,
Ce que ne ferait pas l'orgueil d'un parvenu.

Voilà sur nos trottoirs ce que j'avais à dire.
Je pourrais bien citer quelque chose de pire ;
Mais c'est assez : — Vouloir à l'excès babiller

Fut toujours, comme on sait, le secret d'ennuyer.
Bref, redoutant l'effet d'une telle marotte,
Je tiens que les trottoirs sont faits pour qu'on y trotte,
Librement, sans encombre, et, comme de raison,
Sans y blesser personne en aucune façon;
Qu'il faut là comme ailleurs user de politesse
Pour le sexe, le rang, les honneurs, la vieillesse,
Et qu'on prendrait en vain toutes les eaux d'Arcier
Pour se laver d'un trait d'égoïsme grossier.

CE QUE DEVIENNENT A BESANÇON

grand nombre de jeunes filles:

PETIT DIALOGUE DE RENCONTRE.

Quelle est donc cette jeune fille
D'une figure assez gentille
Bien que l'air un peu villageois?
Diable! à la crinoline elle joint une ombrelle;
Ce n'est pas sans raison qu'elle fait tant la belle;
Je la suppose enfant de quelque bon bourgeois.
— Vous vous trompez : plutôt qu'ombrelle et crinoline
Elle devrait encor porter plus d'un panier;
Fort modeste est son origine :
C'est la fille d'un jardinier.
— Pas possible! Elle a donc pris un autre métier?
— Hélas oui : dédaignant de cultiver la terre
Elle est devenue..... horlogère.

OUTRECUIDANCE D'UN VIEUX RIMEUR.

ÉPIGRAMME.

Un métromane étant devenu vieux,
Mais n'ayant pas cessé d'être orgueilleux,
Défaut assez commun à toute cette engeance,
Se vantait d'être encor, malgré ses ans nombreux,
Plein de fécondité, de verve et de puissance.
« — Oui, vous restez habile à prodiguer vos chants,
» Lui dit certain railleur; c'est que, dans leurs penchants,
» Tous les oiseaux n'ont pas la même destinée :
» Les rossignols ne chantent qu'au printemps,
» Les geais ont de la voix durant toute l'année. »

PIÈCE

DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

PIÈCE DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

LE MIROIR DU DIABLE

COMÉDIE

EN TROIS ACTES ET EN VERS,

tirée d'une nouvelle de

Mme ANAÏS SÉGALAS,

PAR

M. CH. VIANCIN,

REPRÉSENTÉE POUR LA PREMIÈRE FOIS A BESANÇON
LE 14 FÉVRIER 1865.

PERSONNAGES.

	Acteurs.
ROBERT DE VALIGNY, riche propriétaire (29 ans)	M. DELAHAYE.
CÉLESTE, femme de ROBERT (23 ans).	Mme Marie BRIOL.
CÉSARINE LORMIER, veuve, amie de CÉLESTE (24 ans)	Mlle Clémentine CONTY.
PLACIDE DE MOZERAND, ami de ROBERT et amant de Mme LORMIER (29 ans)	M. ROBIN.
MORNANGE, ami de ROBERT (28 ans).	M. KOLLETZ.
JOSEPH, premier valet de ROBERT, amant de MARIE (25 ans)	M. PANNIER.
MARIE, femme de chambre de CÉLESTE (18 ans)	Mme DELAHAYE.
Plusieurs domestiques.	

LA SCÈNE EST A PARIS.

Le théâtre représente dans les trois actes un salon élégamment meublé ; d'un côté de la scène une fenêtre sur un jardin, de l'autre une cheminée ; au fond, double porte, et deux portes latérales. Sur un guéridon sont étalés des albums, des brochures des livres, au nombre desquels est un petit volume doré sur tranche et ressemblant à un recueil de prières.

LE

MIROIR DU DIABLE

COMÉDIE.

ACTE PREMIER.

SCÈNE PREMIÈRE.

MARIE, JOSEPH, *occupés l'un et l'autre à nettoyer le salon.*

JOSEPH, *légèrement pris de vin.*

Au sein du superflu, chose très nécessaire,
Qu'on est bien occupé quand on n'a rien à faire!..
Qui n'envierait le sort de mon maître? — Aujourd'hui
Je ne sais nul mortel plus fortuné que lui.
A son bonheur pourtant certain chapitre manque :
Ses tiroirs sont pleins d'or et de billets de banque,
Il a champs, prés, forêts et vignes au soleil,
Chevaux, ameublement sur un pied sans pareil,
Ici maison superbe, une autre à la campagne,
Caveau tel qu'on en rêve au pays de Cocagne,
Pour comble de bien-être une femme à croquer;
Mais...

MARIE.

Où trouvez-vous donc ce qui peut lui manquer?
Qu'a-t-il à désirer, possédant ce qu'il aime?
C'est....?

JOSEPH.

Un premier valet qui soit heureux lui-même.

MARIE.

Et que lui faudrait-il à ce premier valet?

JOSEPH.

Ne le savez-vous pas?

MARIE.

Moi! non.

JOSEPH.

Malin sujet!
N'est-il pas convenu qu'ici l'on nous marie?
Pourquoi donc si longtemps différez-vous, Marie,
De vous rendre à mes vœux? — Voyons, fixez le jour...

MARIE.

Rien ne presse.

JOSEPH.

Un tel mot ne va guère à l'amour;
Rien ne presse! — pour vous, c'est de toute évidence;
Mais pour moi...

MARIE.

Rien non plus.

JOSEPH.

Ah! quelle différence!
Dans un calme parfait vous embrasez mon cœur
Et je n'obtiens de vous qu'un sourire moqueur.
Croyez-vous tout de bon que cela me contente?
Je souffre, je languis d'une si longue attente.

MARIE.

Vraiment?

JOSEPH.

Je sécherai comme un pauvre arbrisseau
Brûlé par le soleil.

MARIE.

Et qui ne boit point d'eau.
Vous aimez tant le vin qu'au moins cette rosée
Ne fait jamais défaut à votre âme embrasée.
De mes retardements, je vous l'ai dit cent fois,
Voilà le seul motif.

JOSEPH.

Quoi!... parce que je bois
Un peu de temps en temps, pour noyer ma tristesse,
Vous me tenez rigueur?

MARIE.

Mais je vous vois sans cesse
Les genoux chancelants, les traits enluminés,
Les yeux ternes, — souvent des boutons sur le nez;
Cela vous rend fort laid, d'abord; — votre habitude
Vient d'ailleurs me donner beaucoup d'inquiétude :
Jusqu'ici votre maître, envers vous tolérant,
S'il vous voit à ce point toujours intempérant,
Pourra bien vous chasser, et perdant votre place,
Vous m'exposez moi-même à pareille disgrâce.
Pour vous, comme pour moi, rien de plus malheureux.
Nous servons deux époux, bienveillants, généreux,
Comme il en existait du temps de nos ancêtres,
Qui pour nous sont plutôt des amis que des maîtres,
Et s'occupent de nous, au point de désirer
Notre propre bonheur et de le préparer.
Près d'eux nous jouissons d'un commun avantage
Qui bientôt s'accroîtrait, si vous deveniez sage,
Tandis que...

JOSEPH.

Je veux l'être ! — une fois engagé...

MARIE.

Non... — j'entends qu'avant tout vous soyez corrigé:
Je veux m'en assurer par quelques mois d'épreuve.
Mieux vaudrait rester fille ou bien devenir veuve,
Que d'avoir un mari s'enivrant chaque jour..
Si vous m'aimez, Joseph, prouvez-moi votre amour.

JOSEPH.

Si je vous aime ! oh ! ciel !... et comment faut-il être
Pour vous le démontrer?

MARIE.

Il faut mieux vous connaître,
Vaincre votre penchant, vouloir me plaire enfin,
Et faire pour cela divorce avec le vin.

JOSEPH.

Tout à fait?

MARIE.

A peu près.

JOSEPH.

C'est difficile en diable :
Mais je m'y résoudrai, pour vous être agréable,
Surtout si vous daignez apaiser mon tourment :
Car... voyez-vous...

MARIE.

Eh ! bien?

JOSEPH.

Je boirais moins vraiment
Si vous aviez pour moi quelque peu de tendresse ;
C'est l'ennui fort souvent qui me pousse à l'ivresse.

Une vieille chanson dit que, même à la cour,
On meurt si l'on n'a pas un petit brin d'amour.
Nos maîtres sont heureux, cela me fait envie ;
Du lien conjugal ils ont l'âme ravie.
On les voit constamment l'un de l'autre charmés,
Echanger des soupirs, des regards enflammés,
Se dire des douceurs, se donner et se rendre
Petits et gros baisers de façon la plus tendre.
Aussi bien que la nuit, durant le jour entier,
C'est la lune de miel dans son premier quartier.
Ils ont là pigeons bleus et blanches tourterelles
Qui vont se poursuivant, entrebattant des ailes,
Se becquetant sans cesse et bâtissant leurs nids :
Je ne vois que des cœurs étroitement unis :
A cet aspect, le mien, qui n'est pas cœur de roche,
Fait des *tic-tac* pareils à ceux d'un tournebroche ;
C'est à n'y pas tenir, si dans un tel séjour
Je ne puis librement roucouler à mon tour.
Soyez donc plus traitable : — un baiser, ma mignonne,
Un seul petit baiser que n'entendra personne.

MARIE.

Taisez-vous, effronté, babillard déjà gris,
Et dans un pire état craignez d'être surpris.
J'entends venir madame et monsieur ; — partez vite.

JOSEPH.

Mon Dieu, pourquoi faut-il que sitôt l'on se quitte ?
Marie !... au moins daignez poser là votre main.

MARIE.

Tenez, persécuteur !... j'ai le cœur trop humain.

JOSEPH (*lui baisant la main en trépignant d'aise*).

Oh ! que c'est bon !

MARIE.

Partez, partez.
(Joseph sort; — Marie le suit des yeux jusqu'à la porte.)
Bonté suprême!
Faut-il qu'il ait ce vice, et que pourtant je l'aime?
(Elle quitte à son tour le salon.)

SCÈNE II.

CÉLESTE, ROBERT (*sortant de leur chambre*).

ROBERT.

Céleste, conçois-tu notre félicité?

CÉLESTE.

Oui... mais c'est bien à toi, Robert, qu'en vérité
Nous devons d'être heureux autant que nous le sommes.
N'es-tu pas le meilleur, le plus parfait des hommes?

ROBERT.

Flatteuse!

CÉLESTE.

Non vraiment; — quand je te dis parfait,
C'est, à n'en pas douter, que tu l'es en effet.
Tout m'est dans ta personne un sujet de louange.
Voyons: — n'es-tu pas doux, patient, comme un ange,
Tendre, aimant, à l'égal d'un héros de roman,
Pieux, comme un sermon du père Ravignan,
Poétique dans l'âme, autant, j'ose le dire,
Que les hymnes d'amour dus au chantre d'Elvire?

ROBERT.

Céleste, tu me vois à travers un bandeau
Qui peut tomber un jour et qui n'est pas nouveau;

Il faut t'en défier : ne sois pas si crédule ;
Moi, je sais mes défauts, et je les dissimule.

CÉLESTE.

Qui? toi! dissimuler! cela ne se peut pas.

ROBERT.

Trève à ces compliments, ma chère, — pas à pas
Tu pourrais m'entraîner dans un péril extrême.

CÉLESTE.

Quel péril?

ROBERT.

Un excès d'estime de moi-même.
Oh! crois-moi, ne va pas m'inspirer de l'orgueil :
C'est pour tous les humains le plus funeste écueil.

CÉLESTE.

Et tu veux m'empêcher, quand tu tiens ce langage,
De reconnaître en toi le type d'un vrai sage!

ROBERT.

Encor! — de ton encens cesse de m'accabler,
Ou je sors.

CÉLESTE.

Il faut donc cesser de te parler.
Je vais lire.

ROBERT.

C'est bien. Moi, j'en vais autant faire.
Et voici justement l'auteur que je préfère.
(Il tire un livre de sa poche.)

CÉLESTE.

Quel est donc cet auteur?

ROBERT.

Je te dirai cela,
Quand je l'aurai tout lu.

CÉLESTE.

Soit. — Quant à moi, j'ai là
Le plus joli recueil d'histoires fantastiques
Qu'on puisse découvrir. Ces récits diaboliques
Me font peur quelquefois, et pourtant je m'y plais.
Cette nuit j'ai rêvé de trois démons fort laids ;
Mais le jour m'a rendu ta figure gentille.
Dieu merci ! mon Robert n'est pas de leur famille...

ROBERT.

Tu n'en finis donc pas ?

CÉLESTE.

Si, — je romps l'entretien.
Je retourne à mon livre, et je te laisse au tien.
(*Elle va s'asseoir près du guéridon et prend le petit livre doré sur tranche.*)

ROBERT (*à part de l'autre côté de la scène*).

Enfin nous y voilà. Je vais donc en silence
Librement satisfaire à mon impatience.
(*Ouvrant son livre et lisant le titre :*)
Le parfait Cuisinier. — Quel trésor ! Parlez-moi
D'un ouvrage ainsi fait. Cela vaut mieux, ma foi,
Que les vers ampoulés de nos plus grands poëtes
Et de nos romanciers tout le style à facètes.
Moi, je suis né gourmand, j'en conviens ; mais il faut
Bien cacher à Céleste un si grossier défaut.
Je l'entends chaque jour vanter la poésie ;
Ma sylphide se montre avide d'ambroisie,
Et je serais perdu, si je lui laissais voir
A quel banquet profane il me plaît de m'asseoir.

CÉLESTE (*à part*).

Ce livre est plein d'esprit; j'y reviendrais sans cesse.
Mais celui de Robert vivement l'intéresse:
Ne pourrais-je savoir.....

(*Haut.*)

Dis-moi donc, cher ami:
Plaisir non partagé n'est goûté qu'à demi;
Ne puis-je profiter un peu de ta lecture?
Voyons, — ton choix doit être excellent, j'en suis sûre.
Pourquoi diffères-tu de me nommer l'auteur
Qui, je le vois, t'absorbe et fait battre ton cœur?
Est-ce Victor Hugo, ce mâle et fier génie
Dont la verve déborde en torrents d'harmonie?
Serait-ce Lamartine, autre envoyé des cieux
Dont j'adore surtout les chants mélodieux?
C'est plutôt celui-ci, n'est-ce pas?... je devine.

ROBERT (*embarrassé*).

Tu veux connaître... Eh! bien... oui... je lis Lamartine.

CÉLESTE.

Religieux ami: — rien n'est moins surprenant;
Je reconnais bien là ton goût prédominant,
C'est bien là ce qu'il faut à ta céleste flamme,
Un poëte dont l'âme est la sœur de ton âme.
Que tu dois bien sentir, bien dire les beaux vers!
Par exemple LE LAC, un des plus doux concerts
Qu'Alphonse ait modulés. — Voyons, tu vas me lire
Ce morceau ravissant... — j'écoute.

ROBERT (*à part*).

Quel martyre!
(*Haut.*)
Je crois qu'il vaudrait mieux aller nous promener.

CÉLESTE.

Qu'est-ce à dire? un refus! C'est de quoi m'étonner;

Mais que dis-je? un refus, non, cela ne peut être;
Tu liras; je le veux... n'en déplaise à mon maître.

ROBERT.

Tu l'exiges, vraiment?

CÉLESTE.

Oui vraiment.

ROBERT.

(*A part.*) Je lirai
Ma foi, je ne sais pas comment j'en sortirai.
(*Haut, et feignant d'avoir égaré son livre qu'il a remis dans sa poche.*)
Mais où donc est mon livre?
(*Il le cherche tout autour de son fauteuil.*)
Eh! mais ceci m'étonne;
Tous deux nous sommes sûrs qu'il n'est entré personne;
Aurions-nous donc à faire à de malins esprits?
Je le tenais pourtant... un diable l'aura pris.

CÉLESTE (*riant*).

Tu viens de le remettre à l'instant dans ta poche,
Etourdi!

ROBERT (*reprenant son livre*).

Tiens! c'est vrai! j'accepte le reproche.
(*A part.*)
C'est bien moi qui suis pris.
(*S'asseyant et feuilletant son livre.*)
Comment dans ces feuillets
Trouverai-je son lac? je n'y vois que filets
De verjus, de vinaigre. — O filles de mémoire,
Venez à mon secours! — Lui ferai-je bien croire
Que je lis? — Essayons; je n'en puis rester là.

CÉLESTE.

As-tu bientôt fini de chercher?

ROBERT.

M'y voilà.

(*Déclamant d'une voix un peu troublée.*)

« Ainsi toujours poussés vers de nouveaux rivages,
» Dans la nuit éternelle emportés sans retour,
» Ne pourrons-nous jamais sur l'océan des âges
» Jeter l'ancre un seul jour?
» O lac! L'année à peine a fini sa carrière,
» Et près des flots chéris qu'elle devait revoir
» Regarde... je viens seul... »

(*Il perd la mémoire et se met à tousser.*)

(*A part.*)

Non, je n'ai pas l'espoir
D'arriver jusqu'au bout.

(*Haut.*)

Fais-moi grâce, ma chère,
Je ne pourrai jamais lire la pièce entière.

(*Toussant plus fort.*)

Je suis fort enrhumé.

CÉLESTE.

Tu plaisantes, je crois!
Un organe si pur! des larmes dans la voix!
Quel poëte eut jamais interprète plus digne!
Oh! poursuis, je t'en prie.

ROBERT.

Allons, je me résigne.
« Regarde..... (*il s'arrête*).

CÉLESTE.

Mais, va donc; tous ces vers sont si beaux,

ROBERT.

J'y suis .... (*s'oubliant et lisant*).

CHAPITRE NEUF. — Pour salmis de perdreaux.

CÉLESTE (*bondissant vers lui et lui arrachant le livre.*)

Que dis-tu?

ROBERT.

Maladroit!

CÉLESTE.

Oh! ciel! est-il possible?
LE PARFAIT CUISINIER! — Ah! Robert, c'est horrible:
Je ne m'attendais pas à cet ignoble trait.

ROBERT.

Tu le vois, mon amour, je ne suis point parfait;
Loin de là. — Que veux-tu, ma petite Céleste?
Nos biens sont en commun, c'en est ainsi du reste:
Dans la communauté sont entrés les défauts;
Passe-moi la rhubarbe... ou plutôt les perdreaux:
Moi, je te passerai, selon tes préférences,
Tout ce que tu voudras; — ce sont des complaisances.
Des égards, qu'on se doit dans le nœud conjugal.
Il faut bien t'avouer mon péché capital:
Je suis gourmand, gourmet, en un mot gastronome;
Tu me croyais un ange, et je ne suis qu'un homme
Qui s'applique surtout au soin de bien manger.

CÉLESTE.

Fi! — Tu sauras du moins un peu te corriger?

ROBERT.

Ma foi, non: cet effort surpasse mon courage;
Donne au masque tombé soudain de mon visage
Un rude coup de pied, je ne m'en plaindrai point:
Mais souffre-moi gourmand, j'insiste sur ce point.
Je prétends désormais former ta cuisinière,
Composer nos dînés d'excellente manière.

Tu peux quant à présent t'en rapporter à moi :
Puis tu me permettras d'en causer avec toi.
Parler de poésie et de littérature
C'est fort bien ; mais il faut d'une autre nourriture
S'occuper tous les jours. L'art des vers est charmant ;
Mais l'art de la cuisine a bien son agrément.
S'entretenir un peu des progrès culinaires
Ce n'est pas ressembler à des gens ordinaires.
Nous mêlerons souvent dans le sacré vallon
Les produits de Comus aux trésors d'Apollon.
Et peut-être à mon tour deviendrai-je poëte,
En accordant ma lyre avec une fourchette.
Allons, ne gronde plus, cher ange ; — de ce pas
Je vais, selon mon goût, commander un repas.

(Il sort.)

SCÈNE III.

CÉLESTE (*se laissant tomber sur un fauteuil et s'appuyant d'un coude sur le guéridon*).

Quel désenchantement ! Un mari qui s'occupe
Du menu d'un dîner ! Combien me voilà dupe
Des rêves séduisants qui berçaient mon amour !
Pourtant, il me jouait un assez joli tour
En récitant par cœur ce qu'il feignait de lire.
Il dit bien ; — il saisit le vrai ton de la lyre.
Après tout son défaut n'est pas très alarmant.
Quel époux est d'ailleurs plus tendre, plus aimant ?
Non, la matière en lui n'a point étouffé l'âme,
Et je sais ce que peut le vouloir d'une femme.
On verra. — Reprenons mon attrayant conteur.

(Lisant dans le petit livre doré sur tranche.)

« Le Miroir du démon. » Voyons si j'aurai peur.

« Belsébuth fut longtemps un démon sédentaire,
» Faisant parfois chez lui seulement quelques pas ;

» Mais comme il était loin d'y vivre solitaire,
» Dans le sombre manoir il ne s'ennuyait pas.

» Certain banqueroutier, sur le fatal rivage,
» Chargé du bien d'autrui vint débarquer un jour.
» Le diable, en l'écoutant conter plus d'un voyage,
» Désira revenir parmi nous faire un tour.

» Arrivé dans Paris; ce grand débarcadère
» Si splendide et sans cesse embelli par les arts,
» Dans toute sa laideur il y mit pied à terre,
» Puis circula, flana le long des boulevards.

» Mais comme il n'avait pas fait la moindre toilette,
» Il attira sur lui tous les yeux étonnés,
» Et, dans un court trajet, vit fort bien sans lorgnette,
» Avec certain dépit, qu'on lui riait au nez.

» Jamais il n'avait pu se voir dans une glace;
» L'enfer n'en offre point : — d'où l'on peut augurer
» Que toute femme y doit subir de place en place
» Un des plus grands tourments qu'elle puisse endurer. »

(*Parlant.*)
Hum ! le trait est malin. Ce faiseur de légendes
Se permet contre nous des libertés bien grandes.
A cela près, le conte est tourné joliment.
Poursuivons : — je désire en voir le dénouement.

(*Continuant de lire.*)
« Astarot, son cousin, devenu petit maître,
» L'aperçut, vint à lui, l'emmena, lui fit voir
» Le moyen qu'un visage a de se bien connaître,
» Et le mit, en riant, devant un grand miroir.

» Belsébuth fut saisi d'une frayeur comique :
» Le miroir lui montrait, sans lui déguiser rien,
» Ses regards flamboyants, sa face diabolique,
» Ses poils roux et brûlés, et son air de vaurien.

» Il sentit le besoin d'adoucir ses prunelles,
» Se rasa, s'habilla, se mira chaque jour,
» Imita, bouche en cour, le sourire des belles,
» Et fut trouvé bientôt gentil comme un amour.

» Plus rien ne lui resta de son masque effroyable.
» Oh ! si le cœur de l'homme ainsi pouvait changer !
» Quand découvrira-t-il autre miroir du diable
« Pour voir tous ses défauts, et pour s'en corriger ? »

(*Cette lecture achevée, Céleste reprend son monologue en se frappant le front d'une main par un mouvement d'inspiration soudaine.*)

Par ma foi ! ce moyen peut transformer un homme.
Ah ! monsieur mon mari, vous êtes gastronome !
Eh ! bien, sans employer prière ni sermon,
Je veux être pour vous le miroir du démon.

SCÈNE IV.

CÉLESTE, ROBERT.

CÉLESTE.

Te voilà de retour : — ainsi tout se prépare ;
Grâce à toi, je m'attends au dîner le plus rare
Et le plus succulent. Tout doit être parfait ;
Tes ordres sont donnés. — Mais, dis-moi, s'il te plaît,
N'as-tu rien oublié ?

ROBERT.

Tu prends donc à la chose
Un intérêt bien vif ?

CÉLESTE.

Mais oui, je me propose
D'en user amplement ; car sans avoir pris l'air,
Aujourd'hui je me sens un appétit d'enfer.

D'ailleurs plus de raison pour que je m'en défende ;
Je te l'avoue aussi, je suis un peu... gourmande.

ROBERT.

Bah !

CÉLESTE.

Je le suis, mon cher, oui, c'est la vérité,
Et puisque les défauts dans la communauté
Sont compris, — des deux parts nous apportons la mise
De ce petit péché qu'on nomme gourmandise.

ROBERT.

Mais sais-tu que cela se rencontre fort bien ?

CÉLESTE.

A merveille ! — On n'a plus à se reprocher rien :
Nous pécherons ensemble.

ROBERT.

Oui, — c'est pourtant fort drôle.
Nous ferons nos apprêts, en règle, à tour de rôle.

CÉLESTE.

Très bien ; car, entre nous, à ne te rien céler,
Des goûts très différents peuvent se révéler ;
Tu connais peu les miens. — Ainsi, dans tes demandes,
As-tu pris soin d'avoir.....

ROBERT.

Quoi ?

CÉLESTE.

Le gâteau d'amandes.

ROBERT.

Oh ! qu'importe un gâteau ? s'il manque à tes souhaits
Assez de mets choisis flatteront ton palais ;

Ce n'est qu'un accessoire, et s'il te fait envie,
J'y puis pourvoir encore, et tu seras servie.

CÉLESTE.

J'y tiens, car j'en suis folle, et j'y compte. — As-tu mis
Dans tes préparatifs du pâté, du salmis,
Du chevreuil, du saumon, du faisan?

ROBERT.

C'est étrange!
Es-tu donc si sensible à tout ce que l'on mange
De plus appétissant, de plus substantiel,
Toi qui sembles surtout vivre des pleurs du ciel,
Comme un sylphe léger, toi, femme si gentille,
Ame si poétique?

CÉLESTE.

Aurons-nous de l'anguille?

ROBERT.

Tu le sauras plus tard; c'est un peu lourd, — craignons...

CÉLESTE.

Anguille à la tartare et croûte aux champignons,
C'est mon fort.

ROBERT.

Laissons là ton dîner, je te prie,
Parlons de notre amour, ma Céleste chérie,
De ce premier aveu qui m'assura ton cœur;
Ce souvenir est plein de charme, de douceur.

CÉLESTE (*feignant de ne rien entendre*).

Avec de la moutarde.

ROBERT.

Allons donc!.. ma tendresse
N'a-t-elle déjà plus d'accent qui t'intéresse?

Ai-je perdu la tienne?... Oh! non, non, — n'est-ce pas?
Elle est à moi toujours. Je veux jusqu'au trépas,
Par mille petits soins, en toutes conjonctures,
Je veux la conserver.

CÉLESTE.

Comme des confitures,
Avec beaucoup de sucre. — A propos, pour cela,
J'ai certaine recette adorable.

ROBERT.

Oh! voilà
Un discours qui devient odieux, détestable :
Tu sembles ne songer qu'aux plaisirs de la table,
Qu'à faire avidement la carte de nos plats.
Plus de ces entretiens doux, tendres, délicats,
Dont tout à l'heure encor j'avais l'âme ravie
Et qui font entre époux le bonheur de la vie.

SCÈNE V.

LES PRÉCÉDENTS ET MARIE.

MARIE.

Monsieur, voici, je crois, le pâté qu'il vous faut.
Ma foi, bien m'en a pris d'arriver assez tôt;
Il allait m'échapper sans toute ma vitesse;
C'est le meilleur de tous.

ROBERT.

Il suffit; qu'on nous laisse!

CÉLESTE (*à Marie qui s'éloigne*).

Eh! Marie! un moment : venez, venez ici;
Sans que j'en goûte un peu, n'emportez pas ceci;

Je veux sur le dîner prendre un léger à-compte.

(*Elle rompt un morceau du pâté qu'elle mange avec avidité.*)

Oh ! l'excellent pâté ! Quel fumet !

ROBERT.

Quelle honte !

CÉLESTE (*la bouche pleine, et tournant une grosse joue du côté de son mari*).

Eh ! bien, tu disais donc, ami, que nos amours
Comme dans leur matin doivent durer toujours?
Je l'espère de même.

ROBERT (*avec humeur*).

Excusez-moi, Madame;
Un mari doit parler franchement à sa femme :
Ce morceau de pâté dévoré sans pudeur
Vous fait laide à mes yeux, mais laide à faire peur.
Osez-vous bien parler ainsi la bouche pleine,
Sans vous douter combien cela vous rend vilaine?

CÉLESTE.

Je suis laide !... vilaine !... En vérité ?

ROBERT (*très sèchement.*)

Mais oui.

CÉLESTE.

Tiens !!... vous vous permettez un langage inouï.
Depuis notre union, s'il faut que je le dise,
Voilà de votre part la première sottise.....

ROBERT.

Ah ! c'est qu'aussi, dès lors, c'est le premier défaut
Que je découvre en vous, et je le dis bien haut,
Je le trouve hideux.

CÉLESTE.

Mais le jour de la noce,
Monsieur, j'avais déjà cet appétit féroce;
Vous avez pu le voir : c'est mon infirmité.

ROBERT.

Cela ne se peut pas; car j'aurais tout quitté.
J'épousais une femme au plus joli visage,
A la plus svelte taille, au plus divin corsage;
Vous perdrez ces trésors, en gloutonnant de tout ;
Vous deviendrez... bouffie.

CÉLESTE.

Eh! qu'importe après tout?

ROBERT (*frappant du pied*).

Mais je ne puis souffrir, moi, que ma femme engraisse.

CÉLESTE.

J'en ai pourtant le droit; j'en suis bien la maîtresse;
Le code n'y met point de prohibition,
Et ce n'est pas un cas de séparation.

ROBERT (*se calmant*).

Voyons, voyons, Céleste, empêchons qu'un beau rêve
Après si peu de jours tristement ne s'achève.
Le désenchantement me serait trop amer;
Tu peux me l'épargner. — Si donc je te suis cher,
D'abord quitte ce ton *cuisinière bourgeoise* :
Il me fait souvenir de certaine Françoise
Que j'eus, étant garçon, le malheur d'engager,
Et qui vingt fois le jour me faisait enrager.
Et puis corrige-toi de ce penchant funeste
Qui te fait si grand tort et qu'en toi je déteste :
Défais-toi de ce vice : il est fort malheureux,
Vulgaire au dernier point, prosaïque, honteux

Il fit d'Eve et d'Adam la cruelle disgrace,
Et de mon Paradis j'ai peur qu'il ne me chasse.
Je serais désolé qu'il m'éloignât de toi,
Et je n'y puis penser sans trouble, sans effroi.
Reste, en le maîtrisant, cette femme adorée
Dont j'ai rêvé longtemps, que j'ai tant désirée,
Cet être aérien qui devait me charmer,
Ce bel enfant des cieux que seul je puis aimer.

CÉLESTE.

Je veux bien t'obéir; mais, si je me corrige,
A faire ainsi que moi même raison t'oblige :
Ce péché si vilain dont tu veux me sauver,
Te verrai-je après moi toujours le cultiver
Lorsque j'en aurai fait le complet sacrifice?
Il m'enlaidit; — mais toi, crois-tu qu'il t'embellisse?
Au parfait Cuisinier tu n'as qu'à revenir,
Et de l'art culinaire encor m'entretenir,
(Suis mon raisonnement, bien qu'il ne soit pas louche)
La sauce m'en viendra peut-être dans la bouche.
Cela peut m'exposer à retomber bientôt
Sous le joug flétrissant de ton propre défaut;
Tu devras à toi-même imputer ces culbutes,
Et tu sais, mon ami, ce qu'on dit des rechutes.

ROBERT.

Le parfait Cuisinier!... Tu vas voir! ah! parbleu
J'en fais soudain justice et le condamne au feu.
(*Il jette le livre sous la cheminée.*)
Lui-même y condamna d'innombrables victimes;
C'est lui qui m'a trahi, je punis tous ses crimes.

CÉLESTE.

Bien!... bien!

ROBERT.

Ce n'est pas tout : je te fais le serment,
Quand j'en devrais mourir, de n'être plus gourmand.

CÉLESTE.

De mieux en mieux, Robert! — A mon tour je te jure
Une sobriété.....

ROBERT (*se précipitant aux genoux de sa femme, puis se relevant pour l'embrasser*).

Divine créature!
Ma Céleste! ô bonheur! je te retrouve enfin.
Ne va pas cependant te laisser avoir faim.

CÉLESTE.

Sois tranquille, mon cher, au dîner qui s'apprête
Je saurai faire honneur; car c'est un jour de fête.
Un peu de gourmandise aujourd'hui nous ira,
Et réciproquement on se pardonnera.

ROBERT.

Bien jugé! je m'apprête à plus d'une rasade.
Maintenant, allons faire un tour de promenade,
Et savourons, mon ange, en cet heureux moment
L'ineffable douceur d'un raccommodement.
(*Il sonne. Un domestique et Marie se présentent.*)
Jacques!... Au Tilbury dites que l'on attèle.

CÉLESTE.

Marie! apportez-moi mon chapeau, mon ombrelle.
(*Marie passe dans la chambre voisine, puis rentre immédiatement et reste sur la scène.*)
Cette course aujourd'hui me fera grand plaisir.
Pourtant, n'allons pas loin; car il faut revenir.

ROBERT.

Je te ramènerai quand tu voudras, mon ange;

Puis on me conduira chez notre ami Mornange
Pour peu d'instants.

(*Contemplant Céleste qui met son chapeau devant une glace.*)

Charmante ! il est délicieux
Ton chapeau.

CÉLESTE.

Moi, je crois qu'il pourrait aller mieux.

ROBERT.

Mais par quel ornement, lorsqu'on est si jolie,
Se peut-il, mon amour, que l'on soit embellie?
Vois, regarde-toi bien. — La bonne invention
Qu'un miroir pour la femme !

CÉLESTE.

Eh ! dans l'occasion,
C'est bien aussi pour l'homme un meuble fort utile.

ROBERT.

Tu trouves?

CÉLESTE.

Oui, — surtout quand la femme est habile
A s'en servir. — Pendant que l'on met les chevaux
Viens un peu visiter mes fleurs et mes oiseaux.

SCENE VI.

LES PRÉCÉDENTS ET MARIE.

MARIE (*tirant légèrement Céleste par sa robe, au moment où celle-ci prend le bras de son mari pour sortir ave lui*).

Oh ! s'il vous plaît, Madame, un mot.

CÉLESTE (*à Robert*).

Veux-tu permettre ?

ROBERT.

Je t'attends au jardin. (*Il sort.*)

SCÈNE VII.

CÉLESTE et MARIE.

MARIE.

Vous m'avez fait promettre
De m'adresser à vous, quand j'aurais du chagrin :
J'en ai beaucoup, Madame, et n'en vois pas la fin.

CÉLESTE.

Qu'est-ce donc, mon enfant, qui trouble ainsi ton âme ?
Voyons... explique-toi... C'est...

MARIE.

C'est Joseph, Madame.

CÉLESTE.

Joseph ! Cela m'étonne : il t'aime fort pourtant,
Marie, — et je crois bien que tu l'aimes autant.
Faut-il ne plus songer à votre mariage ?
Le soupçonnerais-tu de devenir volage ?

MARIE.

Non, je ne pense pas qu'il ait d'autres amours ;
Mais...

CÉLESTE.

Mais quoi ?... Quel reproche...

MARIE.

Il s'enivre toujours ;

Sur ce vilain défaut en vain je le sermonne;
L'habitude l'emporte et toujours le talonne.
Heureusement pour moi, plus encore pour lui
Qu'il trouve en vous, Madame, un indulgent appui;
Mais veuillez, s'il vous plaît, de son penchant à boire
Le gronder de façon qu'il en garde mémoire;
Car je n'y puis plus rien.

CÉLESTE.

Nous l'en corrigerons.

MARIE.

Je n'y compte plus guère.

CÉLESTE.

Oh ! nous y parviendrons :
J'ai pour changer un homme un secret impayable.

MARIE.

Un secret!... Quel bonheur!... C'est...

CÉLESTE.

Le miroir du diable.

MARIE.

Vous dites?

CÉLESTE.

Le miroir du diable ou du démon,
Cela s'appelle ainsi.

MARIE.

Ça n'a pas d'autre nom?

CÉLESTE.

Pas que je sache.

MARIE.

Oh! mais c'est donc de la magie?

CÉLESTE.

Non, non, pas tout à fait malgré l'analogie.
Tiens... — emporte ce livre, et va lire au feuillet
Commençant un chapitre où j'ai mis le signet;
C'est là que tu verras ce que je veux t'apprendre.
Prends bien soin du volume, et songe à me le rendre.

MARIE.

Merci, Madame. — On peut s'en servir sans péché?

CÉLESTE.

Oui. — Tu tiendras pourtant le secret bien caché.
(Elle sort.)

SCÈNE VIII.

MARIE *(tournant et retournant le livre de légendes).*

Voici du merveilleux. — Faut-il me laisser croire
À sa vertu? — Ce livre est peut-être un grimoire.
Si, quand j'en aurai lu quelques mots, le démon
Soudain m'apparaissait! Brrrou! j'en ai le frisson:
Cela fait chair de poule. — À cette expérience
Pourtant je suis poussée avec impatience.
(Ouvrant le livre.)
C'est bien ceci; — voyons: — advienne que pourra;
Je crois à mon bon ange; il me protégera.
Je veux, sans plus tarder, pénétrer ce mystère.
(Lisant.)
« Belsébuth fut longtemps un démon sédentaire... »
(Pendant ce monologue survient Joseph tout à fait gris et marchant doucement les jambes avinées derrière Marie. Au moment où elle achève le premier vers de la légende, il veut lui appliquer ses mains sur les yeux. — Marie prend la fuite en laissant tomber le livre, et en criant avec terreur :)
Ah! c'est lui! — Sainte Vierge! ayez pitié de moi!

SCÈNE IX.

JOSEPH (*après un moment de stupéfaction*).

D'où peut donc lui venir cet incroyable effroi?
Il est vrai que j'ai tort. — Je devais m'aller pendre...
Bête! — Arriver ainsi!... brusquement la surprendre!
Elle en aura la fièvre, et j'ai bien mérité
D'être par elle encore un peu plus maltraité.
L'effrayer, la troubler...

(*Apercevant le livre qu'il ramasse.*)

Jusque dans ses prières!
Elle priait. — Voilà par mes sottes manières
Son livre d'oraisons tombé sur le parquet.
Oh! je vais pour le coup recevoir mon paquet;
C'est sûr. — Gris de rechef et doublement coupable!

(*D'une voix larmoyante et en regardant le livre.*)

Si je priais moi-même? — Oui! j'en suis bien capable,
Dans l'état où je suis! — Oui, c'est bien prendre mon...

(*Jetant les yeux sur le titre de la légende.*)

Oh! mais c'est étonnant! — « Le Miroir du Démon! »
— Est-ce que par hasard, dévote singulière,
La reine de mon cœur serait un peu sorcière?
Oui, — quant à mon amour, cela se pourrait bien;
Mais du reste, ma foi, je crois qu'il n'en est rien.
Non, — si Marie avait un pacte avec le diable,
Elle n'aurait pas eu cette peur effroyable.
Que peut dire ce livre? — Essayons d'en tâter:
Dans mon cerveau brûlant ce miroir vient trotter;
Voyons donc ce que c'est: — « Belsébuth... »

(*Il fait de longs efforts pour continuer sa lecture et n'en peut venir à bout.*)

Impossible
D'aller plus loin; — pour moi le reste est illisible...

Il faut y renoncer!... je n'y vois que du feu!
Est-ce du sortilége?... un charme? — Eh! non morbleu!
C'est l'effet naturel d'un litre de Bourgogne.
Voilà ce que l'on gagne à n'être qu'un ivrogne.
Mais c'est fini! — je veux ne plus me mettre en train,
Et je boirai de l'eau pas plus tard que demain.
C'est bien dur! — me réduire à ce triste breuvage;
Je ne sais pas encor... si j'aurai ce courage.

(Il chante ce dernier hémistiche en contrefaisant le récitatif de ROBERT LE DIABLE, *qui précède l'air :* DES CHEVALIERS DE MA PATRIE, ETC.

Ma foi! demain verra : — sur le *bonum vinum*
Mettons en attendant — ce reste de vieux *rhum.*

(Il tire un flacon de sa poche et boit.)

Oh! c'en est bien du vrai!

(Il pose le flacon sur le guéridon, puis il étend les mains dessus d'une façon grotesquement solennelle.)

Fils de la Jamaïque,
Salut! — je te bénis dans la forme hébraïque.
Mais je m'y prends trop tard.

(Il regarde à travers le flacon.)

Car tu n'existes plus.
Ne perdons point de temps en regrets superflus;
Retournons à Marie. — Ah! malheureux!... je doute
Qu'après tout ce fracas désormais l'on m'écoute.
Il faut savoir pourtant de l'objet adoré
Si le mal que j'ai fait peut être réparé,
Sur quel pied maintenant il m'est permis de vivre.
Je vais donc sur-le-champ lui reporter son livre,
Tomber à ses genoux, lui demander pardon,
Attendre ma sentence... et, sortilége ou non,
Si ne lui suffit pas mon amende honorable,
Pour elle je suis prêt à me donner au diable.

FIN DU PREMIER ACTE.

SECOND ACTE.

SCÈNE PREMIÈRE.

CÉLESTE (*assise au lever du rideau près du guéridon et parcourant les feuillets d'un album*).

MARIE (*entrant par le fond de la scène*).

MARIE (*à part*).

Je rirais volontiers de ma sotte frayeur,
Si j'avais pu... mais non, rien ne change un buveur.
(*Haut.*)
Madame est toute seule?

CÉLESTE.

Oui, tu vois.

MARIE.

C'est bien rare.

CÉLESTE.

Je ne sais pas à quoi mon mari se prépare
Au dehors; — mais bientôt il sera de retour.
Eh! bien, ma pauvre enfant, comment va cet amour?
Vaincrons-nous dans Joseph le penchant qui l'entraîne?
Le Miroir...

MARIE.

Ah! Madame, on y perd bien sa peine,
Allez : — je l'ai conduit devant votre Psyché;
Mais c'est en vain pour moi qu'il s'en est approché.

J'ai cru qu'en se voyant des pieds jusqu'à la tête
De lui-même il aurait quelque honte secrète ;
Il ne s'en est trouvé que plus joli garçon,
Et même il en a pris un air fort polisson.

CÉLESTE.

Tu n'as rien essayé de mieux, que je suppose?

MARIE.

Non, Madame ; — Astarot n'a pas fait autre chose
Pour changer son cousin. — Moi, j'ai manqué mon but ;
J'en conclus que Joseph ne vaut pas Belsébuth.

CÉLESTE.

Ah ! c'est dire un peu trop. — Je vois qu'en cette affaire
Tu n'as pas deviné tout ce qu'il fallait faire,
Et je te dirai bien pourquoi cette fois-ci
Le Miroir du démon ne t'a pas réussi.

MARIE.

Oh ! dites...

CÉLESTE.

Il fallait, usant de stratagème,
Présenter à Joseph le miroir en toi-même.

MARIE.

En moi-même !

CÉLESTE.

Oui sans doute. — Ainsi dès aujourd'hui
Fais semblant, sous ses yeux, d'être ivre comme lui ;
Tu verras.

MARIE.

Vous croyez ? — Mais c'est fort difficile ;
Aux grâces de l'état je ne suis guère habile.

CÉLESTE.

C'est égal : — en voyant, sans beaucoup méditer,
Une femme a toujours le talent d'imiter ;

Avec un peu d'esprit on peut tout entreprendre :
Va préparer l'essai.

MARIE.

Je commence à comprendre.
Cela peut devenir fort drôle.

CÉLESTE.

Assurément,
Et bientôt je pourrai t'en faire compliment.

MARIE.

Mais cependant, Madame, ayant l'air d'être grise,
Si par votre mari j'allais être surprise,
Qu'en dirait-il ?

CÉLESTE.

N'importe ! il apprendrait pourquoi ;
Va, va, c'est mon affaire, et je prends tout sur moi.

MARIE.

Quelle bonté, Madame, et que je l'apprécie !
Je vous rends votre livre et vous en remercie ;
Car ce n'est pas son tort si j'ai manqué mon coup.

CÉLESTE.

Tu verras qu'à la fin nous lui devrons beaucoup.

MARIE.

J'ai failli de le perdre : — une frayeur subite
Me l'avait fait laisser... — Mais pardon, je vous quitte ;
Voici des visiteurs.

(Elle sort.)

UN VALET *(annonçant)*

Madame de Lormier,
Monsieur de Mozerand sont là sur le palier.

CÉLESTE.

Faites entrer.

SCÈNE II.

CÉLESTE, CÉSARINE, PLACIDE.

CÉSARINE (*arrivant rapidement à Céleste*).

Bonjour, ma charmante Céleste.

CÉLESTE (*très affectueusement*).

Eh! bonjour, Césarine.

CÉSARINE (*embrassant son amie*).

Allons, ce ton m'atteste
Que tu ressens toujours du plaisir à me voir ;
J'en avais cependant presque perdu l'espoir.
(*Avec un peu de volubilité.*)
Ah! çà, que deviens-tu, dis-moi, mon adorée?
On ne te voit pas plus qu'une femme cloîtrée :
L'hymen doit-il tenir tes charmes éclipsés?
Es-tu par ton mari comme aux arrêts forcés?
En vérité pour toi c'est ce que j'appréhende.
Dans son ménage il faut que la femme commande :
C'est mon principe à moi, je te l'ai cent fois dit ;
Souviens-toi du conseil et fais-en ton profit.
Viens me voir sans façons, point de cérémonie :
Regarde... — moi, j'arrive en robe tout unie,
Et, plus à l'aise encor sur un tout autre point,
J'ose peut-être ici ce qui ne se fait point.
Je t'amène Monsieur que tu ne connais guère.
Comme feu mon époux il n'a pas fait la guerre ;
Mais il est brave aussi, je puis le témoigner,
Et ce mérite-là n'est pas à dédaigner.
Quand on fut comme moi la femme bien aimée
D'un vaillant colonel, si chéri de l'armée,

Qui s'est tant signalé dans les champs de l'honneur,
On ne peut distinguer qu'un homme ayant du cœur;
Et c'est t'en dire assez pour...

CÉLESTE.

Pour que je devine.

CÉSARINE.

Voilà mon prétendu.

CÉLESTE.

C'est très bien, Césarine;
Je vous fais à tous deux sincère compliment.

PLACIDE (*s'inclinant profondément*).

C'est trop d'honneur pour moi, Madame, assurément,
Et je rends grâce au nœud qui bientôt nous engage
De pouvoir dès ce jour vous offrir mon hommage.
(*Céleste fait signe aux visiteurs de s'asseoir.*)

CÉSARINE (*gaîment*).

Tu devais tout savoir plus tôt; — mais que veux-tu?
J'ai longtemps réfléchi, balancé, combattu.
Monsieur n'appartient pas à l'ordre militaire;
C'est son tort, son défaut, je n'en fais pas mystère.
Moi, colonelle, aimant la gloire et le péril,
J'ai le cœur peu flatté d'entrer dans le civil.
Je rêvais d'un César, d'un Hector, d'un Alcide;
Monsieur a le malheur de s'appeler Placide.
Pour une Césarine un Placide! — Heim! quel nom!
C'est comme un traversin sur l'affût d'un canon.
Aussi, lorsqu'à Monsieur qui ne sait rien du reste,
Sans parler d'un mari, j'ai cité ma Céleste,
Il a fait un soupir que je soupçonne bien
D'être plus en faveur de ton nom que du mien.

PLACIDE.

Le beau nom de Céleste a-de quoi toucher l'ame,
Surtout justifié comme il l'est en Madame;
Mais je sens qu'à jamais, par un charme vainqueur,
Celui de Césarine est présent à mon cœur.

CÉSARINE.

On n'est pas plus galant; — mais en Monsieur Placide
Ce seul titre pourrait me laisser le cœur vide.
Je désire être en tort d'avoir tant hésité
A joindre ma bravoure à sa placidité.
Hier encore j'étais prête à changer d'idée;
Aujourd'hui je me sens à peu près décidée,
Et par un incident vraiment des plus heureux,
On peut être placide et n'être pas peureux :
Monsieur m'a révélé que certaine querelle,
Une affaire d'honneur sur le terrain l'appelle;
C'est son début, ma chère, et jamais (entre nous)
Il n'eut précédemment semblable rendez-vous.

CÉLESTE.

Mais c'est là, ce me semble, un assez grand mérite.

PLACIDE (*à part*).

Il me le semble aussi.

CÉLESTE.

Moi, je me félicite,
Sous ce rapport, d'avoir un mari sans pareil;
C'est l'homme le plus doux qui soit sous le soleil :
Nul n'est plus pacifique.

CÉSARINE.

Ah! vraiment?

CÉLESTE.

Je suis sûre
Qu'il saurait pardonner la plus sanglante injure.

CÉSARINE (*riant*).

C'est donc un phénomène : — il faut que son portrait
Soit photographié partout.

CÉLESTE.

Un cœur parfait.

CÉSARINE (*continuant de rire*).

Et comment n'as-tu pas songé, ma toute belle,
A l'exposition nommée universelle,
Pour montrer des maris cette adorable fleur?
On t'aurait décerné la médaille d'honneur.

CÉLESTE.

Méchante !

CÉSARINE.

Revenons à notre grande affaire :
Tu permets?... — Quel Tartare est donc votre adversaire,
Monsieur? — M'avez-vous dit? ai-je oublié? Mais non ;
Vous êtes si discret que j'ignore son nom.

PLACIDE.

Oh! vous l'apprécierez avant que je le nomme.
C'est à bon droit qu'il mène un train de gentilhomme ;
Près du beau sexe il eut plus d'un succès marquant.
On le dit marié, je ne sais depuis quand.
Nous nous hantions beaucoup ; mais contre son usage,
Il m'a tant négligé durant un long voyage,
Et depuis le moment qu'il en est revenu,
Que son nouveau logis m'est encore inconnu.

CÉSARINE.

Inconnu!... — Mais ceci me paraît fort étrange :
D'une adresse, en ce cas, ne fait-on pas échange?

PLACIDE.

Il n'a fait que choisir le lieu du rendez-vous.

CÉSARINE.

Et... ce lieu?

PLACIDE.

Doit rester un secret entre nous.

CÉSARINE.

Mais c'est un spadassin, selon toute apparence,
Car je crois qu'il s'agit d'une légère offense.
D'un rien, d'une misère.

PLACIDE.

Oui, Madame, en effet;
Jamais on n'a dit moins, jamais on n'a moins fait :
J'ai raillé...

CÉSARINE.

Qui?

PLACIDE.

Son groom, incroyablement bête :
Il m'a jeté soudain sa casquette à la tête.

CÉSARINE.

La casquette du groom?

PLACIDE.

Du groom, bien entendu

CÉSARINE.

C'est fort humiliant! — Vous avez répondu
En demandant raison?

PLACIDE.

Raison ! — mais non, Madame,
Lui seul a provoqué le duel.

CÉSARINE.

C'est infame !
L'insulte me révolte ; — et je comprends fort bien
Qu'on ne soit pas d'humeur à la compter pour rien.
Mon mari s'est battu pour une moindre injure :
Il s'agissait d'un gant passé sur sa figure.
Il fut blessé.

PLACIDE.

Voilà ce qui me déplaît fort
Dans un duel.

CÉSARINE.

Blessé ! — Tout blessé n'est pas mort,
Monsieur ; — rassurez-vous : j'honore le courage,
Même dans son malheur. La balafre au visage
Ne vous irait pas mal ; être un peu balafré
Ou bien l'écharpe au bras, c'est être décoré.
C'est un ruban d'honneur qu'on a changé de place,
Voilà tout. — Revenez soit un bras, soit la face
Portant marque d'un coup dont vous serez guéri,
Je n'en dirai pas moins : Vous êtes mon mari,
Et même j'en serai, c'est toute ma pensée,
De vous donner ma main d'autant plus empressée.

CÉLESTE.

Et si dans cette affaire on allait pactiser ?

CÉSARINE.

De me dédire alors je pourrais m'aviser.

PLACIDE (*à part*).

Ciel !

CÉLESTE.

Je ne conçois pas ces barbares usages :
Que deux hommes du siècle, ainsi que des sauvages,
Aillent s'entr'égorger. — Votre provocateur
Doit être un ennemi d'une étrange fureur?

PLACIDE.

C'est un ami, Madame, un compagnon d'enfance,
Mais emporté, jaloux et plein d'outrecuidance,
Ne pouvant se résoudre à souffrir de rivaux,
Révélant tous en lui les péchés capitaux.
Au collége déjà sa nature intraitable
Le faisait appeler souvent Robert le Diable.

CÉLESTE.

Il se nomme Robert?

PLACIDE.

Robert de Valigny.

CÉLESTE (*se levant*).

Lui! mon mari! grand Dieu!

CÉSARINE (*se levant*).

Ton mari!

PLACIDE (*se levant et d'un air pétrifié*).

Son mari!

CÉLESTE.

Oh! Monsieur, faites grâce! Oh! je vous en supplie,
Evitez ce duel; — il y va de ma vie.

PLACIDE.

Volon...

CÉSARINE (*l'interrompant d'un regard menaçant, puis s'approchant de Céleste dont elle prend et serre la main.*)

Pauvre Céleste ! — Oui, c'est vraiment affreux ;
Cela te porte au cœur un coup bien douloureux ;
C'est cruel, j'en conviens ; mais allons... du courage !
A cet événement le point d'honneur engage ;
Le point d'honneur le veut.

PLACIDE.

Hélas ! oui.

CÉLESTE.

Quelle horreur !
Mais c'est un vrai bourreau que votre point d'honneur.
Comprendrez-vous jamais jusqu'où vont mes alarmes?
Ah ! c'est pour en mourir ! — Quel est le choix des armes?

PLACIDE.

Quoi ! vous voulez savoir...?

CÉLESTE.

Est-ce encore un secret?

PLACIDE.

Non. Madame,... il sagit...

CÉLESTE.

De quoi?

PLACIDE.

Du pistolet.

CÉLESTE.

Quel est le jour fixé?

PLACIDE.

Demain.

CÉLESTE.

Et quelle est l'heure?

PLACIDE.

Sept heures du matin.

CÉLESTE.

Vous le voyez : j'en pleure;
Mais je sais quel courage il faut en pareil cas,
Et, je vous en réponds, vous ne vous battrez pas.

CÉSARINE.

Ils ne se battront pas! Et que prétends-tu faire?

CÉLESTE.

Prouver que mon mari n'a ni fiel ni colère;
Il va bientôt rentrer. — Allez, retirez-vous.
Quoi que vous en disiez, moi je sais qu'il est doux,
Aussi doux qu'un agneau, qu'une colombe.

PLACIDE (*à part*).

Peste!
Il est joli l'agneau!

CÉSARINE.

Du courage, Céleste!
A des illusions ne livre point ton cœur;
Nous ne pouvons prévoir qui sera le vainqueur.

PLACIDE (*à part*).

Quelle aimable colombe! Un vautour plein de rage.

CÉSARINE.

Adieu... nous te laissons.

(Elle embrasse son amie avec une grande expansion de sentiment.)

Céleste !... du courage!

SCÈNE III.

CÉLESTE.

Un duel! — Mon mari! — Dans quelle anxiété
Cet entretien me jette! — Et quelle impiété!
Péril de mort!... — Pourquoi? — La cause la plus vaine.
Je prétends l'empêcher : — en suis-je bien certaine?
Prendra-t-il en pitié mes craintes, mes douleurs?
Ai-je trop présumé du pouvoir de mes pleurs?
Le miroir du démon peut m'être encore utile;
Mais cette fois j'ai peur qu'il ne soit trop fragile.
Mon Dieu!! — Voyons d'abord si ses deux pistolets
Sont toujours là.

(Elle passe dans le cabinet de son mari.)

SCÈNE IV.

ROBERT, MORNANGE.

ROBERT *(regardant autour de lui sur le palier et dans le salon).*

Personne! Où sont donc ces valets?
Les ingrats!... Ils n'ont tous ni soin, ni prévenance.
Moi, qui fait tout pour eux! — Avec quelle insolence
Ce fat de Mozeraud de mon groom s'est moqué!
Combien je m'applaudis de l'avoir provoqué!

MORNANGE.

Au courroux dont je vois ton âme possédée
Ce duel me paraît chose bien décidée,
Robert?

ROBERT.

Certainement: — en aurais-tu douté?

MORNANGE.

Non... pas précisément; — mais je m'étais flatté
De trouver un moyen d'arranger cette affaire.

ROBERT.

D'arranger? — Pour qui donc me prends-tu? Laisse faire.

MORNANGE.

Pourtant souffre un conseil.

ROBERT.

Je n'en ai pas besoin,
Mornange; — ton seul rôle est d'être mon témoin.

MORNANGE.

Allons... puisqu'il le faut; à demain; car je pense
Que nous serons ce soir privé de ta présence.

ROBERT.

Non.

MORNANGE.

Tu viendras jouer au cercle?

ROBERT.

Pourquoi pas?
J'y serai, — j'y jouerai, sans le moindre embarras.

MORNANGE.

J'admire ton sang-froid. — Ne te fais pas attendre.
Entends-tu venir seul, ou faudra-t-il te prendre?

ROBERT.

Tu me feras plaisir si tu viens me chercher.

MORNANGE.

Convenu : — rien, je crois, ne peut m'en empêcher.

(*Il sort.*)

Robert va s'asseoir à la gauche du theâtre du côté opposé à celui qu'occupe le guéridon.

Céleste s'avance sans bruit, en portant une cassette qui renferme les pistolets de Robert. Elle pose cette cassette sur le guéridon et la couvre d'albums et de brochures. Puis elle vient doucement poser une main sur l'épaule de son mari. Il se lève. Alors elle lui prend les deux mains et le regarde fixement.

SCÈNE V.

CÉLESTE, ROBERT.

CÉLESTE.

Je dis que mon Robert a la douceur d'un ange :
Cela n'est-il pas vrai ?

ROBERT.

D'où vient cet air étrange?

CÉLESTE.

Il n'a rien d'étonnant ; — n'est-ce pas, réponds moi,
Que nul n'est pacifique et doux autant que toi?

ROBERT.

Oh! pacifique au point que jamais, je le gage,
Numa Pompilius ne le fut davantage.

CÉLESTE.

Alors, Monsieur, pourquoi vous battez-vous demain?

ROBERT.

Me battre ! — Qui t'a dit ?...

CÉLESTE.

Qu'importe ? — Mais en vain
Tu voudrais m'échapper, me laisser à mes larmes.
Tu ne te battras pas ; non : — j'ai saisi tes armes ;
Elles sont sous ma main, j'entends les conserver.

ROBERT.

A quoi te servirait de vouloir m'en priver ?
Ces armes ne sont point celles que l'on doit prendre
Et charger sur la scène où nous allons nous rendre :
Enfant ! — Nous n'avons pas à prévoir de tels soins ;
C'est ordinairement l'affaire des témoins.

CÉLESTE.

Des témoins ! — Tiens-tu d'eux l'odieux privilége
De répandre le sang d'un ami de collége,
Qui jamais, — je le sais, — jamais ne s'est battu ?
Et quand il coulera, ce sang... — le boiras-tu ?

ROBERT.

Tais-toi, Rousseau femelle ! ou sois plus raisonnable,
Et ne viens pas défendre un cuistre, un misérable,
Un railleur sans esprit, pétri de vanité,
Qui m'a, pour son malheur, gravement insulté.

CÉLESTE.

Quelle erreur !

ROBERT.

Eh ! bien, — non, — je ne suis point paisible ;
Je ne serai jamais ce philinte impassible,
Que ton âme angélique avait en moi rêvé.
Que tu croyais à toi, que tu n'as pas trouvé.

Je n'affecterai point la patience indigne,
L'immobile sang-froid d'un pêcheur à la ligne.
Je ne veux point cesser d'être un homme de cœur,
Qui ne souffrit jamais un pied sur son honneur.
J'eus des cartels nombreux et tous vidés sans honte :
Un, deux, trois, quatre, cinq... je n'en sais plus le compte.
Contre moi chaque fois qu'une injure a soufflé,
Sur l'insolent jaseur une balle a sifflé ;
Sitôt qu'impudemment ma personne est frappée,
Je frappe ; — un coup de coude amène un coup d'épée ;
On n'effleure jamais ma face d'une main,
Sans que l'impertinent soit châtié soudain.
Voilà ce que je suis ; apprends à me connaître :
J'aurai l'air à tes yeux d'un spadassin peut-être,
Sans l'être pour cela. — Mon honneur offensé
Veut du sang. — Si l'honneur sur ma joue est placé,
Si de la moindre atteinte il se révolte et gronde,
Celui qui l'a mis là n'est pas moi, — c'est le monde.

CÉLESTE.

Robert !... y songes-tu? — De grâce, calme-toi,
Et daigne au moins encore un peu penser à moi.
De cet affreux duel tu peux être victime :
Comme toi j'en mourrais ; — vainqueur, tu fais un crime ;
Tu deviens meurtrier d'un ami dont le cœur
M'a semblé généreux, aimant, plein de douceur.

ROBERT.

Doux?... lui ! — mais non morbleu : son calme n'est qu'in-
Aimant ! — nulle chaleur, nul sentiment dans l'âme, [fâme ;
Et je le briserai ton Placide.

CÉLESTE (*pleurant*).

Ah ! Robert !
Abjure ces transports où ta vertu se perd.

ROBERT.

Oui, je le briserai ; ce m'est aussi facile
Que de mettre en morceaux ce froid vase d'argile,
Décoré de magots, moins magots que celui
Dont, je ne sais pourquoi, vous devenez l'appui.

(Il saisit un vase sur la cheminée et le jette avec fureur sur le parquet.)

CÉLESTE *(après un moment de silence, en essuyant ses larmes)*.

Oh ! que c'est bien, Robert ! — je suis émerveillée.
En toi j'ai craint de voir..... une poule mouillée :
J'ai voulu t'éprouver ; mais tu n'as point molli.
Je t'aurais méprisé comme un homme avili,
Si, pour te conserver au bonheur de ta femme,
Tu m'avais immolé le courroux qui t'enflamme.
Le sublime attendrit : — si j'ai versé des pleurs,
C'est que je t'ai trouvé sublime en tes fureurs ;
Ah ! Robert ! que le ciel nous fit bien l'un pour l'autre !
Fut-il jamais accord plus parfait que le nôtre ?
Non moins que toi, je suis sensible à tout affront ;
Celui que tu reçois tombe aussi sur mon front.
Mon âme s'associe à ta juste colère ;
Plus que tes jours, ta gloire en cet instant m'est chère.
Oh ! combien tout à l'heure il m'a fallu souffrir,
Pour déguiser ma rage et pour la contenir,
Quand tu me signalais une insulte inouïe !
On a raillé ton groom, Robert ! — cette infamie
Pèse de tout son poids sur mon cœur bondissant ;
Vive Dieu ! vengeons-la ! Du sang, il faut du sang !

ROBERT *(stupéfait)*.

Quel vertige !

CÉLESTE.

Pourquoi ne suis-je qu'une femme?
C'est bien moi qui serais ton second, sur mon ame.
Si j'avais comme toi de la barbe au menton,
Alliant ma bravoure aux formes du bon ton,
Les cheveux parfumés, le chapeau sur l'oreille,
Animé pour le bien d'une ardeur sans pareille,
J'irais dans les cafés, afin d'y découvrir
Des bavards, des railleurs, des faquins à punir.
Pour le moindre regard, pour la moindre parole
Qu'oserait de travers m'adresser quelque drôle,
Du sang! — A qui viendrait me coudoyer un peu,
Ou passer devant moi, du sang, du sang, morbleu!
Pour les impertinents j'aurais un cœur de roche,
Et ceux qui tomberaient palpitants sous ma broche
Je les regarderais comme des papillons
Transpercés d'une épingle. — Ah! sur ces fanfarons
Que n'ai-je à me servir de cette baïonnette
Qui prend chez nos soldats le surnom de fourchette!
(*Elle prend l'attitude d'un soldat croisant la baïonnette.*)
Braves de nos grands jours! je vous égalerais!

ROBERT (*riant aux éclats*).

Oui, mon brave en jupons, tu leur ressemblerais
Comme au grand empereur sire Croquemitaine,
Et l'on rirait de toi.

CÉLESTE.

Bah!

ROBERT.

Sois-en bien certaine.

CÉLESTE.

Tu ris beaucoup toi-même... — Est-ce que par b... malheur
Tu ne te battrais plus?

ROBERT (*reprenant son sérieux*).

Moi ! faillir à l'honneur !
Dieu merci, mon vouloir n'est pas un ridicule,
Et devant un cartel jamais je ne recule.

CÉLESTE.

A la bonne heure ! Eh bien, je suis digne de toi.
Sais-tu bien qu'en jupons j'irais me battre, moi ?
Je ne suis pas encor bien forte avec l'épée ;
Mais au tir, à tout coup, j'abats une poupée,
Et je crois qu'à cent pas je puis faire sauter
La cervelle d'un fat.

ROBERT.

Gardez-vous d'en douter !
Je vois bien qu'il faudra, ma terrible Amazone,
Te faire délivrer un brevet de lionne.

CÉLESTE.

Volontiers, mon ami, j'accepte le brevet,
Pourvu que mon lion de moi soit satisfait.

ROBERT.

Mais je le suis déjà, puisqu'enfin la partie
Que nous allons jouer obtient la sympathie.

CÉLESTE.

Oh ! que je voudrais donc à ta place être là !
Tout serait fait bientôt, je t'en réponds ; — mais çà !
Voyons si du brevet je serai vraiment digne :
De mon adresse il faut que je te donne un signe.
(*Elle va prendre un des pistolets qu'elle arme, puis, ouvrant la fenêtre :*)
Regarde cet oiseau : — je le vise, — et ma foi,
Il faudra bien qu'il tombe ou qu'il dise pourquoi.
(*Le coup part et abat une tourterelle.*)

ROBERT (*regardant par la fenêtre*).

Oh !... mais c'est odieux !... — La pauvre tourterelle !

CÉLESTE (*à part*).

Je visais un pigeon.

ROBERT (*avec une sensibilité affectée*).

Vous devenez cruelle,
Madame, et je ne sais quelle incroyable ardeur
Vous pousse à vous targuer d'adresse et de valeur.
Je me sens indigné. — Quelle bizarre envie
D'un innocent oiseau vous fait trancher la vie ?
Que vous a-t-il donc fait ? — Il passait d'heureux jours ;
Il avait son abri, ses paisibles amours,
Il respirait joyeux, caressant et fidèle.
Regardez comme il souffre. — Il ouvre encor son aile,
Déchiré, tout meurtri, luttant contre la mort,
Et comme s'il voulait, par un suprême effort,
Aller se plaindre au ciel de ce que sur la terre
On fait couler le sang d'une main si légère.
Mais le voilà qui meurt... — Il est sans mouvement :
Il a cessé d'aimer... — par qui ?... Pourquoi ?... comment ?
Hélas ! c'est qu'une femme, ou lionne ou tigresse,
L'a choisi, l'a frappé, pour prouver son adresse ;
La tourterelle échappe aux serres du vautour
Et perd sous votre griffe et la vie et l'amour.

CÉLESTE (*revenant à toute la dignité de son caractère, et d'un accent plein de chaleur*).

Ah ! vous me reprochez d'avoir l'âme cruelle,
Parce que... j'ai tiré sur une tourterelle !
D'une larme sa mort semble humecter vos yeux,
Et sans vous émouvoir, à la face des cieux,
Résolu d'assouvir votre soif de vengeance,

Vous verserez le sang d'un compagnon d'enfance !
Vous regrettez de voir que ma main, sans retour,
Eteint dans un oiseau la flamme de l'amour,
Et vous ne songez pas à quel sort peut la vôtre
Livrer un cœur humain que Dieu fit pour un autre !
Vous m'osez demander ce que m'a fait à moi
Ce pauvre petit être ; — et votre ami... — de quoi
De quoi, sachons-le bien, s'est-il rendu coupable,
Pour allumer en vous ce courroux indomptable ?
Avez-vous pu l'entendre ou le voir outrager
Une mère, une sœur, une épouse à venger ?
Non, rien, rien d'honorable à la nature humaine
En ce qui vous conduit sur une horrible scène.
Quel crime à vos fureurs vous a donc excité ?
Un petit coup d'épingle à votre vanité.
Pour être homme de cœur faut-il que l'on immole
Celui qui s'est permis un geste, un mot frivole ?
L'honneur consiste-t-il en défis périlleux,
Enfants d'un amour-propre à l'excès chatouilleux ?
Quel est l'homme de cœur ? — Celui qui s'évertue
A servir ses amis, non celui qui les tue ;
Celui qui, faisant face à des rangs ennemis,
Ou triomphe ou répand son sang pour son pays,
Non celui qui, sans gloire, où son orgueil le guide
Meurt de la main d'un frère ou devient fratricide.
Si par votre combat demain s'ouvre un tombeau,
Ou vous serez victime, ou vous serez bourreau.
Je ne vous parle plus de mon deuil, de l'abîme
Où tombera mon cœur, si vous êtes victime :
Qu'importe qu'une femme arrose de ses pleurs
La cendre d'un époux qui causa ses douleurs !
Qu'importe qu'elle expire, en perdant ce qu'elle aime ?

ROBERT (*attendri*).

Céleste !

CÉLESTE.

Oubliez-la ; — mais songez à vous même.

Meurtrier, — dans vos nuits devant vous surgira
Un cadavre, un mourant, qui vous regardera
Triste, sanglant, livide... — Oui, dans son agonie
Vous le rendra sans cesse un rêve ou l'insomnie.
Ce n'est plus cet oiseau dont vous plaignez le sort,
Dont je regrette aussi d'avoir causé la mort;
C'est un homme, — un ami! — c'est une ombre implacable
Qui d'un remords vengeur vous poursuit, vous accable.

(Avec explosion de sentiment.)

Ah! plutôt que d'avoir ce serpent dans ton sein,
Au nom du ciel, Robert, renonce à ton dessein.

ROBERT *(très ému et poussant un profond soupir)*.

Eh! bien, — oui, j'y consens : — j'oserai prendre à tâche
D'arranger tout, pourvu que, sans paraître lâche,
Je puisse y parvenir.

CÉLESTE.

Ainsi, tu le promets?

ROBERT.

Oui, je ferai pour toi ce qu'on ne fit jamais;
On saura d'où me vient ce changement étrange;
Car il est, je le vois, l'œuvre de mon bon ange;
C'est toi qui l'es. — Merci, merci de la leçon!
Ton langage est celui d'une haute raison;
Il faut en convenir, nos duels sont barbares.
Céleste!... ton triomphe est vraiment des plus rares.

CÉLESTE *(se jetant dans les bras de son mari)*.

Robert!... mon cher Robert!

ROBERT.

Tu peux t'en applaudir.

CÉLESTE.

Sans m'en glorifier, c'est assez d'en jouir.

SCÈNE VI.

LES PRÉCÉDENTS, PLACIDE.

UN VALET (*annonçant*)

Monsieur de Mozerand.

CÉLESTE.

Déjà ! — Nouveau supplice!
Mais c'était pour demain. — Dieu ! soyez-nous propice

ROBERT.

Tu le vois, maintenant je ne puis reculer,
C'est lui qui vient d'avance au combat m'appeler.

PLACIDE.

Pardonnez-moi, Monsieur, si j'ai devancé l'heure :
Cela ne vaut-il pas mieux que d'être en demeure?
Vous m'avez insulté, provoqué pour un rien ;
Je suis impatient d'en finir.

ROBERT.

C'est fort bien,
Monsieur, et nous allons, sans tarder davantage...

CÉLESTE (*à Placide*).

Ah ! Monsieur ! la clémence est la sœur du courage;
Ne tuez pas Robert !... Oh ! ne le tuez pas !

PLACIDE.

Dieu m'en garde, Madame ! — A vouloir son trépas
Rien ne porte mon cœur; — non certes, — au contraire;
Ce désir de vengeance est pour moi trop vulgaire :
Un autre sentiment l'emporte, Dieu merci,
Et c'est pour le prouver que je me trouve ici.
Je remplis un devoir bien grand;

ROBERT (*à part*).

Que veut-il dire ?

PLACIDE.

Et c'est l'humanité, Monsieur, qui me l'inspire.

ROBERT.

Voyons.

PLACIDE.

J'ai rencontré Madame ce matin,
Et je me suis ému...

ROBERT.

De quoi?

PLACIDE.

De son chagrin.
Je ne puis dans le deuil plonger une famille,
Voir une femme en pleurs, — plus un fils, — une fille ;
Car vous alliez peut-être en ce jour odieux
Laisser des orphelins.

ROBERT.

Pas le moindre.

PLACIDE.

Ah! tant mieux!
Mais c'est égal : — toujours resterait une veuve ;
Assez triste est ce mot pour que l'on s'en émeuve ;
Aussi m'a-t-il saisi, touché profondément.
J'ai donc voulu souffler sur mon ressentiment,
Non pour mieux l'allumer, Monsieur, mais pour l'éteindre.

CÉLESTE.

Se peut-il ? — Ah ! mon cœur...

PLACIDE.

N'en a plus rien à craindre,
Madame ; — j'ai voulu...

CÉLESTE.

Quel excès de bonté !

PLACIDE.

Renoncer au combat, par sensibilité,
Par raison.

ROBERT (*à part*).

Oui, raison de santé, j'imagine.

CÉLESTE (*bas à son mari*).

Tais-toi donc.

PLACIDE.

Etant né d'humeur assez mutine,
Votre insulte d'abord m'avait mis en fureur :
Je me suis demandé : — Placide ! as-tu du cœur ?

ROBERT.

Puis tu t'es répondu, pour épargner ma vie :
Soyons amis, Robert, c'est moi qui t'en convie.

PLACIDE.

Tu l'as dit.

ROBERT.

Noble cœur ! — c'est sublime ! — Voilà
Le sceau du vrai courage. — Ainsi donc...
(*Présentant sa main à Placide.*)
Touche là !

CÉLESTE.

Je ne puis résister au désir qui me presse :
Embrassez moi, Monsieur !
(*Placide embrasse Céleste puis se dispose à recommencer.*)

ROBERT (*se plaçant entre les deux et écartant Placide*).

Pas d'excès de tendresse.

PLACIDE.

Oh ! tu peux justement être aussi généreux,
Car tel que tu me vois je suis bien malheureux ;
Tu ne sais pas encor jusqu'où va mon courage :
Ce n'est pas tout d'avoir oublié ton outrage
Et d'avoir su répondre au cri de ma vertu ;
Je cours un grand danger, ne m'étant point battu.

ROBERT.

Comment ?... Explique-toi.

PLACIDE.

Connaîtrais-tu Madame
Césarine Lormier ?

ROBERT.

Non, quelle est cette femme ?

PLACIDE.

C'est une âme de feu, veuve d'un colonel,
Avec qui je projette un lien solennel,
Brave comme un guerrier, — non de la vieille garde.
Mais de la jeune. — Elle a certains airs de cocarde,
De grands yeux... — recruteurs qui m'ont ensorcelé.
Bref sous son étendard mon cœur est enrôlé ;
Mais, sachant que par toi j'avais l'âme outragée,
C'est elle qui voudrait voir l'insulte vengée.
J'ai donc à te prier d'être discret.

ROBERT.

J'entends :
Nous saurons lui cacher...

PLACIDE.

Mais je ne puis longtemps
Rester célibataire et dans l'inquiétude;
Car tout ceci m'expose à de l'incertitude.
Il faudrait, pour bien faire, entre nous, convenir
Que nous sommes allé nous battre.

ROBERT.

Avec plaisir.

PLACIDE.

Ce n'est pas tout, mon cher : — qui sait? — la colonnelle
Ne voyant pas comment a fini la querelle,
Sans de notre rencontre un indice certain,
Serait capable encor de retirer sa main.
Je voudrais donc pouvoir à la vaillante veuve
D'un combat non fictif donner la moindre preuve,
Lui montrer qu'un de nous en est sorti blessé.
Tu comprends...

ROBERT (*prenant un des ses pistolets*).

Oh ! très bien ; — veux-tu d'un bras cassé?
Je vais t'en casser un.

PLACIDE (*reculant*).

Doucement, je te prie ;
Ne poussons pas si loin cette plaisanterie.

ROBERT.

Alors, contente-toi d'un pouce mutilé.

PLACIDE.

Diable ! c'est encor trop.

ROBERT.

C'est si tôt recollé !

Il faudrait oser mieux : — ce qui ferait merveille
Serait de te couper la moitié d'une oreille.

PLACIDE.

Bien obligé ! — Non, non, moi j'en reviens au bras ;
Un bras peut aisément nous tirer d'embarras,
Sans être fracturé, sans la moindre blessure,
Sans même que j'en sois pour une égratignure.
Ce n'est pas, tu le sais, qu'on ait peur de sa peau ;
Mais un procédé simple et qui n'est pas nouveau,
Suffirait, bien posé, du coude au métacarpe :
Rien n'est intéressant comme un bras en écharpe.
Si je pouvais, mon cher, ainsi me présenter
Devant ma Césarine... Oh ! je n'en puis douter,
Prompte à me décerner ma noble recompense,
A couronner en moi l'amour et la vaillance,
Je l'entendrais me dire : — Une écharpe ! — en ce cas
Décidément, voici ma main pour votre bras.

CÉLESTE et ROBERT (*riant*).

Il est, ma foi, charmant !

CÉLESTE.

L'excellente aventure !
Vous serez satisfait, Monsieur, je vous l'assure.
Attendez un moment.
(*Elle passe dans un cabinet.*)

ROBERT.

Tu l'aimes donc bien fort
Ta Césarine ?

PLACIDE.

En fou ! — Tu verras si j'ai tort,
Quand tu la connaîtras. — Mais vraiment je m'étonne
Qu'il te reste à juger encor de la personne ;
Ta femme la connaît déjà depuis longtemps.

CÉLESTE (*apportant une écharpe de soie*).

Voici ce qu'il nous faut. — Profitons des instants.
Venez, Monsieur Placide ; — il appartient aux femmes
De soigner les blessés, d'unir les grandes ames.
Ployez donc votre bras, fier Sicambre ; — c'est bien ;
Nouons solidement, — et qu'il n'y manque rien.
(*Elle attache à l'appareil une ou deux épingles.*)
C'est le nœud de l'hymen que je serre. — Il vous lie
A mon propre vouloir ; — songez-y, je vous prie ;
Je tiens votre secret ; n'allez pas l'oublier :
Si ma langue et l'écharpe allaient se délier,
Si j'allais découvrir...

PLACIDE.

Grand Dieu !

CÉLESTE.

Soyez tranquille :
Je veux être discrète, et peux vous être utile ;
Mais dans l'occasion vous saurez être à nous,
Vous êtes mon esclave, et je compte sur vous.

PLACIDE.

A bon droit.

ROBERT.

Maintenant, cours chez ta Césarine,
Pour y mettre un prompt terme à ce qui te chagrine ;
Puis reviens triomphant. — Nous t'offrons à dîner.

PLACIDE.

J'accepte.

ROBERT.

Prends-y garde ! — Il faudra te gêner.

PLACIDE.

Me gêner ! — Ma foi, non.

ROBERT.

Si : — tu devras à table
Conserver ton écharpe en blessé véritable ;
Il serait dangereux d'en agir autrement :
Césarine pourrait arriver brusquement ;
Ton sort est compromis, si tu ne prends la peine
De paraître manchot au moins durant quinzaine.

PLACIDE (*riant*).

C'est vrai ! — je m'y résous. — C'est ennuyeux pourtant.

ROBERT.

Oh ! n'importe ! — Va vite, et reviens à l'instant.

SCÈNE VII.

CÉLESTE, ROBERT.

ROBERT.

Le drôle de garçon !

CÉLESTE.

Excellent personnage !
Ma foi, de le tuer c'eût été bien dommage.

ROBERT.

Il n'a jamais été si plaisant qu'aujourd'hui.

CÉLESTE.

Je vous défends, Monsieur, de vous moquer de lui.
(*Ils sortent ensemble par une des portes latérales.*)

FIN DU DEUXIÈME ACTE.

TROISIÈME ACTE.

—

SCENE PREMIÈRE.

JOSEPH (*endormi à cheval sur une chaise, les bras et la tête appuyés sur le dos du siége*).

MARIE (*s'avançant, la figure enluminée et les cheveux un peu en désordre, derrière Joseph qu'elle frappe vivement sur une épaule*).

JOSEPH (*se levant et se frottant les yeux*).

Ah ! vous m'avez fait peur !

MARIE (*simulant progressivement l'ivresse, mais sans exagération*).

Nom d'un petit bonhomme !
Est-ce que tu prétends éterniser ton somme?
Je t'ai fait peur? — Tant mieux ! C'est un prêté rendu ;
J'ai de l'ordre ; — avec moi jamais rien de perdu

JOSEPH (*à part, complètement dégrisé*).

Quel caprice, à présent, fait qu'elle me tutoie?
J'en devrais, ce me semble, éprouver quelque joie ;
Mais je ne sais comment de ce ton familier
Je sens un déplaisir tout à fait singulier.

(*Il regarde Marie avec beaucoup d'étonnement.*)

Ah ! mon Dieu ! comme elle a la face rubiconde !
Deviendrait-elle folle ?

MARIE.

Oh ! comme tout abonde
Dans ce petit ménage ! — On a servi, ma foi,
Ce qui ferait honneur à la table d'un roi.
Parlez-moi d'un repas commandé par le maître ;
Je savais bien un peu qu'il devait s'y connaître ;
Mais je ne croyais pas son goût si raffiné.
Jamais, au grand jamais, on n'a si bien dîné.
Quels vins surtout, quels vins ! c'est un choix sans exemple,
Et j'ai pu m'en donner d'une façon très ample.
Oui, j'ai trouvé moyen de m'adjuger ma part
De cinq ou six flacons remportés à l'écart.
C'est la fleur du Bordeaux, la perle du Champagne,
Le plus fameux nectar que produise l'Espagne,
Et du Château-Chalon comme on n'en trouve plus.
Ah ! mon pauvre Joseph, quel malheur d'être exclus
D'un si brillant service, et dans quelle abstinence
Il t'a fallu rester pour cause d'imprudence !
Mais aussi de quoi diable allais-tu t'aviser ?
On choisit mieux son temps quand on veut se griser.

JOSEPH.

Ce langage pour moi devient inexplicable.

MARIE.

Quoi ! tu ne comprends pas ? Me crois-tu donc capable
De te faire une blague ? — Oui, c'est la vérité :
Les vins étaient parfaits, et de tous j'ai tâté ;
Tous adorablement ont caressé ma glotte
Et je n'ai jamais fait si complète ribotte.

JOSEPH.

Ribotte !... — vous, Marie ?

MARIE.

Oui.

JOSEPH.

Je m'y perds enfin :
Comment! — vous qui disiez ne boire d'aucun vin!

MARIE.

C'est vrai : — devant le monde, il faut bien laisser croire
A qui nous veut du bien qu'on ne tient pas à boire;
La décence le veut.

JOSEPH.

Je n'en puis revenir.

MARIE.

Sous des yeux clairvoyants je sais me contenir;
Mais si du *decorum* j'ai pu me rendre esclave,
J'ai bu plus d'une fois en cachette à la cave.

JOSEPH.

A la cave!

MARIE.

Aujourd'hui, sans crainte j'ai fait mieux :
On causait, on riait, on était fort joyeux,
Et loin de soupçonner les secrets sacrifices
Que j'offrais à Bacchus avec tant de délices.

JOSEPH (*à part*).

Je crois décidément qu'elle perd la raison.

MARIE.

Gardons-nous bien, mon cher, de quitter la maison :
Nous n'aurions pas ailleurs toutes ces latitudes
De contenter nos goûts, nos chères habitudes;
Car il est temps pour moi de ne te rien céler,

Joseph ; — on ne peut pas toujours dissimuler.
Non moins que toi, mon cher, j'incline à la bouteille ;
Je vendrais mes jupons pour le jus de la treille.
Si je t'ai poursuivi d'un reproche accablant,
Mon ami, tout cela n'était qu'un faux semblant ;
De ton penchant vainqueur je voulais être sûre,
Pour avoir un mari conforme à ma nature.
Si trop facilement je t'avais vu céder
Aux ennuyeux sermons dont j'ai pu t'obséder,
Jamais le seul désir de répondre à ta flamme
Ne m'aurait décidée à devenir ta femme.
Certaine maintenant que tu persisteras,
Nous nous épouserons dès que tu le voudras :
Tu peux au bijoutier commander l'alliance.

JOSEPH (*à part*).

Hum !... je ne me sens plus autant d'impatience.

MARIE.

Tu ne me réponds rien.

JOSEPH.

Vous m'aimez donc, vraiment ?

MARIE.

Et comment voudrais-tu qu'il en fût autrement ?
Nous sommes si bien faits pour vivre et boire ensemble :
Tout cœur penche à s'unir au cœur qui lui ressemble.

JOSEPH.

J'ai dû si fréquemment douter de votre amour
Que...

MARIE.

Tu ne saurais croire à mon juste retour ?
Mais assez nettement s'énonce ma tendresse,
Et c'est la vérité qui parle dans l'ivresse.

JOSEPH.

Au fait, vous avez l'air...

MARIE.

Tiens ! — cela t'occupait ?
Mais lorsque les bons vins m'exaltent le toupet,
Ils m'échauffent le cœur ; — cela me civilise ;
J'aime tous les garçons quand je suis un peu grise.

JOSEPH.

Tous les garçons ! Ah ! diable !

MARIE.

Oh ! pourtant ne crains rien ;
Cela n'empêche pas d'être femme de bien,
— Mais pendant qu'au jardin sont encor les convives,
Si nous profitions mieux des heures fugitives...
(Elle tire un flacon de la poche de son tablier.)
Si nous buvions la goutte ensemble ? — Qu'en dis-tu ?

JOSEPH.

Quoi ! vous vous permettez ?

MARIE.

Sans nuire à ma vertu.
Les hommes sur ce point nous sont par trop sévères :
J'en bois tous les matins quatre ou cinq petits verres.

JOSEPH.

Miséricorde !... vous ?

MARIE.

Ça t'étonne ? — On dirait
Que tu prends les façons d'un petit dameret.
Oui, je bois des liqueurs, et non des plus sucrées
Comme font la plupart des sottes mijaurées.

De la bonne!... — en voici : — c'est quelque chose en *gnac*,
Au moins de l'Armagnac, si ce n'est du Cognac ;
Voilà bien ce que j'aime, et non de ces breuvages
Emmiellés, engommés à coller des images.

(*Elle lui présente le flacon.*)

Bois.

JOSEPH.

Pas possible.

MARIE.

Alors... — à ta santé, Joset!

(*Elle boit, puis regarde Joseph d'un air tendrement comique.*)

C'est qu'il est très gentil, Joset. — Si l'on osait
Le raviser un peu d'une franche accolade?
Mais il n'y pense plus : — sans doute il est malade ;
Pour le ravigoter, il lui faudrait ceci.

(*Elle boit de nouveau.*)

JOSEPH (*à part*).

Où m'allais-je fourrer?

MARIE.

Tu n'en veux point?

JOSEPH.

Merci!

MARIE (*lui présentant encore le flacon.*)

Allons! bois après moi... tu sauras ma pensée.

JOSEPH (*avec indignation*).

Sachez plutôt la mienne : — elle est très offensée
De tout ce que j'apprends. — Vous avez un défaut
Monstrueux, révoltant. — Que n'ai-je su plus tôt
Qu'ainsi vous me cachiez un vice abominable!
J'échappais au malheur de vous trouver aimable ;

Car autant jusqu'ici je vous ai vu d'attraits,
Autant vous êtes laide à mes yeux désormais.
Un homme ivre a sans doute une ignoble figure;
Mais faut-il qu'une femme outrage la nature
Jusqu'à changer les dons qu'elle a reçus des cieux
Contre un visage empreint d'un excès odieux?
Que votre vil penchant soit compagnon d'un autre!
J'ai honte enfin du mien par la laideur du vôtre;
Je vous devrai du moins d'en être corrigé;
Mais je veux rester libre, et je prends mon congé.

(*Marie, simulant une grande confusion, baisse la tête et rit sous cape.*)

SCENE II.

LES PRÉCÉDENTS, CÉLESTE.

CÉLESTE (*à part, en observant du fond de la scène les deux autres personnages*).

On se tourne le dos! — Serait-ce que Marie
Aurait fait quelque essai de ma supercherie?

MARIE (*marchant au-devant de Céleste*).

Venez, venez, Madame...

CÉLESTE.

Eh bien?

MARIE.

Le tour est fait,
Et le miroir du diable a produit son effet.

CÉLESTE.

Bon!

MARIE.

Mais il en résulte une fort triste chose.

CÉLESTE.

Quoi donc?

MARIE.

C'est que Joseph...

CÉLESTE.

Après?...

MARIE.

Par cette cause
Plus que du vin peut-être est dégoûté de moi.

CÉLESTE.

Va, va, tu sauras bien le ramener à toi (1).
(*Marie sort.*)

SCÈNE III.

CÉLESTE, JOSEPH.

JOSEPH.

Ah! Madame, oubliez ma coupable conduite.
Peut-être aurais-je dû prendre aussitôt la fuite;
Mais je connais si bien toute votre bonté
Et de votre mari la générosité,
Que cette fois encor j'ai gardé l'espérance
D'obtenir le pardon de mon intempérance.
Ce pardon maintenant sera trop bien compris
Pour que j'en puisse encor méconnaître le prix.

(1) Tout ce colloque entre Céleste et Marie se passe vers le fond de la scène.

Corrigé sans retour, et tout à mon service,
Vous ne me verrez plus retomber dans mon vice ;
J'en viens de voir l'opprobre ailleurs si clairement
Que rien n'est à mes yeux plus horrible.

CÉLESTE.

Ah ! vraiment?
Peut-on savoir en qui, pour que l'on vous pardonne?

JOSEPH.

Punissez moi plutôt ; — je n'accuse personne.

CÉLESTE.

C'est bien, Joseph, très bien. — Votre ferme propos
Va d'un cœur qui vous aime assurer le repos ;
Vons savez que Marie...

JOSEPH.

Excusez-moi, Madame ;
Le plus pressant pour moi n'est pas de prendre femme.

CÉLESTE.

Allons, vous vous boudez ; mais cela finira ;
Retournez à vos soins et tout s'éclaircira.
(Joseph sort.)

SCÈNE IV.

CÉLESTE, CÉSARINE.

CÉSARINE.

Je reviens, chère amie, et sans être annoncée
J'arrive jusqu'à toi, tant je suis empressée
De te complimenter sur l'heureux dénouement
De ce duel, pour toi sujet d'un grand tourment.
Je te l'avais bien dit qu'une si grave injure
Ne pouvait se laver sans combat ni blessure.

CÉLESTE.

Mais Placide...

CÉSARINE.

Il suffit ; — l'honneur est apaisé ;
Je serai fière en lui d'un bras cicatrisé ;
Ton mari l'a frappé : jouis de sa victoire ;
Ils sont braves tous deux, et j'ai ma part de gloire.

CÉLESTE.

Ensemble ils ont dîné pres de moi, — le sais-tu ?

CÉSARINE.

Oui. — Rien n'est plus touchant, lorsque l'on s'est battu,
Que ce retour soudain d'amitié fraternelle.
C'est l'ange de la paix qui semble sous son aile
Rapprocher deux grands cœurs.

CÉLESTE.

Poétique tableau,
Vraiment digne à mes yeux d'un illustre pinceau !
Ton langage aisément tourne au métaphorique ;
On dirait que d'hier tu sors de rhétorique.

CÉSARINE.

Rhétorique ! Ah ! bien oui ! ma rhétorique à moi
C'est l'odeur de la poudre, et tu comprends pourquoi.

CÉLESTE (*très gaiement*).

Oui, surtout en ce jour tout porte à reconnaître
Par où dans ton humeur il entre du salpêtre.
— Robert sera charmé de te trouver ici.

CÉSARINE.

J'éprouve un grand désir de le connaître aussi.
Où sont donc ces Messieurs ?

CÉLESTE (*montrant du doigt la fenêtre qui donne sur le jardin*).

Là bas, en promenade,
Côte à côte jasant comme Oreste et Pylade
Et mêlant aux senteurs de mon humble jardin
Le parfum du cigare ignoré dans l'Eden.
Je vais les appeler.

CÉSARINE.

Non, mieux vaut les attendre.

CÉLESTE.

Ils ne tarderont pas... — Tiens, je crois les entendre,
En effet les voici.
(*Robert paraît donnant le bras à Placide.*)
Combien il nous est doux
De les voir maintenant bras dessus bras dessous !

SCÈNE V.

LES PRÉCÉDENTS, ROBERT, PLACIDE.

(*Robert salue Césarine avec un air d'incertitude.*)

CÉLESTE.

C'est Madame Lormier.

ROBERT.

Je suis heureux, Madame,
De la vive amitié qui vous lie à ma femme,
Et j'éprouve aujourd'hui de cette intimité
Un plaisir dont mon cœur est triplement flatté.
Je sais de mon ami quel doux espoir l'anime :
Il est plus que jamais digne de votre estime.

CÉSARINE.

Ah ! Monsieur...

ROBERT.

Il a droit au plus juste retour :
On n'a pas plus d'honneur, de courage et d'amour.

CÉSARINE.

Rien ne m'est précieux comme ce témoignage,
Monsieur ; — car c'est aussi l'honneur et le courage
S'exprimant en faveur d'un ami, d'un blessé
Qui, tout en succombant, cesse d'être offensé.

ROBERT.

Excepté l'aiguillon ressenti de l'offense,
Nul n'est vaincu. Madame, en pareille occurrence ;
La balle du blessé, la balle du vainqueur
Sont dans un tel combat d'une égale valeur.

PLACIDE (*bas à Robert en le tirant par son habit*).

Prends garde d'en trop dire.

ROBERT.

Heim ?
(*Le jour baisse.*)

SCÈNE VI.

LES PRÉCÉDENTS, MORNANGE.

UN DOMESTIQUE (*annonçant*)

Monsieur de Mornange.

ROBERT (*à part*).

Ah ! diable !... il va trouver tout ceci bien étrange.

MORNANGE (*arrivant à Céleste sans faire attention aux autres personnages*).

Madame, pardonnez si je viens brusquement
Vous enlever Robert indispensablement.
Nous devions être au cercle à l'heure très précise
Où j'arrive chez vous, et c'est chose promise.

CÉSARINE. (*Il fait presque nuit.*)

Vous serez en retard, Messieurs ; — ce n'est pas bien.
Car il ne faut manquer d'exactitude en rien.
Pour moi, je ne connais que l'heure militaire.

MORNANGE (*allant à Césarine qu'il a reconnue au son de sa voix et la saluant*).

Ah ! Madame Lormier !

CÉLESTE.

Est-il si nécessaire
Que vous alliez au cercle ? Est-ce que celui-ci
Ne peut vous contenter ? — Mais il est temps qu'ici
On se voie un peu mieux.
(*Elle sonne ; Joseph paraît.*)
Joseph ! de la lumière.
Je comprends peu, Messieurs, d'où vient cette manière
D'aller vous séquestrer loin de nous tous les soirs.
Ils ne sont pas polis vos cercles d'habits noirs.

PLACIDE (*regardant Césarine très intentionnellement*).

Oui, — c'est comme une nuit sous les plus sombres voiles :
Pour que la nuit soit belle, il y faut des étoiles.

MORNANGE (*à part*).

Eh ! mais de Mozerand je crois ouïr la voix :
Ici !...

(*Haut.*)

Dis donc, Robert...

(*On apporte des flambeaux.*)

Tiens ! — Qu'est-ce que je vois ?
Un bras mis en écharpe ! -- Eh ! par quelle aventure ?...

PLACIDE (*cherchant à détourner l'attention de Mornange*).

Non, certes, non jamais on ne devrait exclure
De nos réunions qu'anime la beauté,
Le plus doux ornement de la société.

MORNANGE (*à Robert en montrant Placide*).

Mais explique-moi donc...

ROBERT.

Eh bien, pourquoi le taire ?
Nous nous sommes battus, voilà tout le mystère :
Tu sais bien qu'aujourd'hui tout marche à la vapeur.

MORNANGE.

Battus !... Quoi !... sans témoins?

ROBERT (*prenant une attitude théâtrale, et se balançant sur ses pieds, ce que Placide imite avec exagération*).

Sans reproche et sans peur.

CÉSARINE.

Sans peur et sans reproche ! — O Bayard ! ta devise
A tous les chevaliers est bien loin d'être acquise.

CÉLESTE.

Mais aussi la mérite, on ne peut l'oublier,
Plus d'un homme de cœur qui n'est pas chevalier.

PLACIDE.

Comment! pas une place au cercle pour les femmes!

MORNANGE.

Si fait! nous admettons toujours certaines dames.

CÉLESTE.

Qui?

MORNANGE.

La Dame de cœur, la Dame de carreau,
Les marquises de trèfle et de pique.

CÉLESTE.

Ah! c'est beau!
A jouer, je le vois, vous passez vos soirées.

MORNANGE.

Oui, Madame, et toujours sont trop tôt dévorées
Ces heures de plaisir.

CÉLESTE.

Et... jouez-vous gros jeu?

MORNANGE.

Oh! non, Madame, non; — presque toujours fort peu:
Quelques milliers de francs. — La dernière semaine
Robert en a perdu, je crois, une vingtaine.

CÉLESTE.

Vingt mille! Est-il possible?

ROBERT.

Il dit juste, ma foi:
Mais qu'importe? après tout, je ne vois pas pourquoi
Je dissimulerais plus longtemps à ma femme
Un goût fort naturel. — Je suis joueur dans l'ame;

Il m'est permis de l'être : — étant riche on peut bien
Perdre de temps en temps, si l'on ne gagne rien.
Partons, partons, Mornange ; — il est tard ; — allons faire
Quelques tours d'*écarté*, comme à notre ordinaire.
Vraiment j'en ai besoin : — grâce pour mon aveu !
Et vivent les hasards et les fièvres du jeu !

CÉLESTE (*avec animation*).

Vive le jeu, Robert ! — Tu dis vrai : — c'est la vie !
Me voilà de moitié dans ta fougueuse envie.
Le jeu ! — mais j'en raffolle, — et sans nous séparer
A son charme entraînant nous allons nous livrer.
Nous perdrons s'il le faut ; — ne sommes-nous pas riches ?
(*Elle sonne; Joseph paraît.*)
Joseph, apprêtez-nous des cartes et des fiches ;
Trouvez-nous, au besoin, là, dans leur petit sac,
Les cornets et les dés de notre vieux trictrac.
Pourquoi se déplacer, lorsqu'ici tout s'arrange ?
Robert, tu vas jouer avec Monsieur Mornange ;
Moi, je tiens les paris.

ROBERT.

Toi ?

CÉLESTE.

Mais certainement.
Je te dis que le jeu fait mon ravissement.
J'aime un tapis couvert de brillantes espèces,
Et pareil au gazon qu'ornent des fleurs épaisses ;
J'aime à passer les nuits, l'œil fixe, ardent, vitreux,
Sur des enjeux triplés, sur des paris nombreux,
La respiration brûlante, haletante.
Ah ! mon ami ! du ciel la sagesse éclatante
Nous a visiblement l'un pour l'autre formés.

ROBERT (*à l'écart, pendant qu'on achève de préparer la table de jeu*).

Comment ne pas la croire, à ses yeux enflammés?
Ainsi donc, nuls soupçons n'ont éclairé mon ame :
Au vice de gourmande il est clair que ma femme
Joint celui de joueuse. — A quel autre péché
Faut-il m'attendre encor par-dessus le marché ?
Fiez-vous à ces airs de candeur virginale.
A ces anges pétris de malice infernale !
Ah ! mon pauvre Robert ! te voilà bien loti ;
Mais qu'y faire ? il faut bien en prendre son parti.

CÉLESTE

Tout est prêt, Messeigneurs.

ROBERT (*se plaçant à la table de jeu et tirant un billet d'un porte-feuille*).

Allons, sans plus d'audace,
Je jouerai cinq cents francs.

MORNANGE (*se plaçant en face de Robert*).

Accepté.

CÉLESTE.

J'outrepasse.
Moi ; — j'en veux parier mille pour mon mari.

ROBERT.

Mille francs !... c'est trop fort.

CÉLESTE.

Non ; — qui tient le pari ?

CÉSARINE.

Ce ne sera pas moi.

CÉLESTE.

Pourquoi donc, je te prie?

CÉSARINE.

Cela ne me va point; jamais je ne parie.

CÉLESTE.

Tu préfères jouer, peut-être?

CÉSARINE.

Non, ma foi!
Pas plus que les paris le jeu n'est fait pour moi.
Je n'en connais qu'un seul où parfois je m'engage
Avec certain plaisir, et non sans avantage;
C'est celui des échecs. — Du moins ce noble jeu
Aux scènes d'un combat ressemble quelque peu.

MORNANGE (*tout en continuant de jouer avec Robert*).

Se battre, sans témoins!... champions téméraires!

ROBERT.

Les témoins sont-ils donc constamment nécessaires?

MORNANGE.

Toujours, mon cher, toujours. — Dans un cas trop pressé
On ne sait jamais bien tout ce qui s'est passé.

ROBERT.

Ici, le résultat est assez manifeste:
Regarde cette écharpe, et demande à Céleste;
Elle a mis l'appareil.

MORNANGE.

N'importe!

ROBERT (*s'inclinant vers son partenaire en lui parlant plus confidentiellement*).

Mon ami,
Cinq cents francs c'est bien peu... c'est n'aller qu'à demi :
Jouons... (*Il écrit rapidement un chiffre avec un crayon sur un morceau de papier qu'il passe à Mornange.*)
Ceci... veux-tu?

MORNANGE.

Va!

ROBERT.

Mais sans en rien dire ;
N'allons pas de ma femme exciter le délire ;
Qu'elle ignore l'enjeu sur lequel nous marchons :
Heim?... c'est bien entendu?

MORNANGE.

Sufficit!... dépêchons.

(*Pendant ce colloque, les trois autres personnages s'entretiennent tout bas d'un autre côté.*)

CÉSARINE.

Fi! jouer de l'argent! Passion détestable!
Je l'abhorre, — et jamais je ne serais capable
D'épouser un joueur.

CÉLESTE.

Monsieur de Mozerand,
Vous tenez mon pari?

PLACIDE.

Jamais on ne m'y prend,

Madame, — excusez-moi : — je joue à la bataille
Quelquefois seulement, — encor vaille que vaille.

CÉLESTE (*bas à Placide*).

Pariez contre moi, pariez ; — perte ou gain
Seront nuls.

PLACIDE (*bas à Céleste*).

Mais peut-être y perdrai-je sa main ;
Elle abhorre le jeu.

CÉLESTE (*de même*).

Pariez donc, vous dis-je,
Ou gare à votre écharpe !

PLACIDE.

Ah ! grand Dieu !

CÉLESTE.

Je l'exige.

PLACIDE (*haut*).

Je tiens les mille francs.

CÉLESTE.

Ah ! j'y devais compter,
Et vous ne pouviez pas longtemps me résister :
Un homme de courage est brave en toute chose.

CÉSARINE (*à part*).

Mais ce n'est pas toujours noblement qu'il s'expose.
(*Haut.*)
Monsieur de Mozerand, quoi ! vous seriez joueur,
Joueur !... est-il possible ?

ROBERT.

Ah ! mon cher parieur,

Tu t'es bien ravisé, ma foi : — voilà Mornange
Sur le point de gagner.

MORNANGE (*donnant les cartes*).

La veine si tôt change,
Est-on jamais bien sûr...? — Ah! je tourne le roi.

ROBERT.

J'ai perdu. — Ma revanche! — et je double.

CÉLESTE.

Eh bien, moi,
J'en fais autant : — deux mille.

ROBERT.

Oh! mais c'est une rage!
(*Il continue de jouer rapidement.*)

CÉLESTE.

Bah! c'est un jeu d'enfants : — hasardons davantage.
Monsieur, — et librement faisons plus vite et mieux :
Ce jeu de l'*écarté* me paraît ennuyeux;
Il va trop lentement, trop longtemps il applique.
Je vous en propose un tout à fait excentrique.
Armons-nous des cornets, — et sur ce guéridon
Faisons rouler nos dés dans un noble abandon.
Jouons... quoi?... mon coupé, malgré ce qu'il me coûte,
Contre le tilbury que vous avez sans doute.
Quel honnête rentier n'a pas un tilbury?
Sur des cartes laissons se traîner mon mari;
Nous ne souffrirons pas de lenteur importune :
Il faut tambour battant conduire la fortune.
Avec cet appareil tout simple, tout uni,
En un seul coup de dés, soudain tout est fini.

ROBERT (*sans cesser de jouer*).

Mais vous êtes donc folle? — En vérité, Madame,
Je n'ai jamais rien vu de pareil, sur mon ame;

Il faut qu'à votre enfance on ait donné des soins
Dans un pensionnat de Bade, pour le moins.

CÉLESTE.

Comment!... de cette ardeur qui vers le jeu m'entraîne
Tu sembles, mon ami, ressentir quelque peine?

ROBERT.

Qu'en espériez-vous donc?

CÉLESTE.

Mais... de l'enchantement
A me voir partager tes goûts si vivement.
Près d'un mari joueur une femme qui joue
De la fortune au moins peut balancer la roue,
Puis la faire tourner en faveur de tous deux.

ROBERT.

Ou cette roue enfin se changera pour eux
En perfide roulette.

CÉSARINE (*bas à Placide*).

A cette extravagance
Si vous cédez, Monsieur, perdez toute espérance :
Vous ne serez jamais, non jamais mon époux,
Si vous allez plus loin.

PLACIDE (*bas à Césarine*).

Ciel! que me dites-vous?
(*Haut à Céleste.*)
Pour cette fois, Madame, agréez mon excuse :
A vos conditions mon avoir se refuse;
Un louage de fiacre ou de cabriolet
Est tout ce que par jour ma bourse me permet;
Contre votre coupé je n'ai pas de voiture.

CÉLESTE.

Tant pis! — Et comment va ce bras, cette blessure?

PLACIDE.

Pas très bien.

CÉLESTE.

Vous souffrez?

PLACIDE.

Un peu.

CÉLESTE (*feignant de vouloir enlever l'écharpe*).

Nous ferions bien
Peut-être de lever l'appareil; — ce moyen
Pourrait vous soulager.

PLACIDE (*effrayé*).

Non, non, merci, Madame;
Il vaut mieux différer.

CÉLESTE.

Votre douleur réclame
De la distraction : — jouez.

PLACIDE (*lentement et avec beaucoup d'embarras*).

Voyons pourtant...
Voyons... si je n'ai pas... quelque objet... important...
De valeur suffisante... — Eh! oui; — je me rappelle
Que je puis mettre au jeu mon beau cheval de selle;
Ma foi, je l'oubliais mon Alezan brûlé,
Un superbe animal.

ROBERT (*avec humeur*).

Je suis ensorcelé!
Jamais d'atout! jamais!

CÉLESTE.

Allons, Monsieur Placide,
Va pour votre Alezan ! Que le sort en décide.
(Secouant les dés dans un cornet, puis le présentant à Placide.)
Commencez.

PLACIDE.

Après vous.

CÉLESTE *(après avoir jeté les dés)*.

J'ai neuf par trois et six.

PLACIDE.

A mon tour. *(Il secoue et abat les dés.)*
Six et quatre... — Alors...

CÉLESTE.

Alors, c'est dix.
J'ai perdu.

ROBERT.

Votre chance est égale à la mienne.

CÉLESTE.

Eh ! bien, raison de plus pour qu'au jeu l'on revienne.

ROBERT.

Je perds... — N'importe quoi. — Je redouble : — veux-tu ?

MORNANGE.

Oui ; — mais tu pourrais bien encore être battu.

CÉLESTE *(agitant les dés vivement)*.

Monsieur de Mozerand ! — Ma maison de campagne,
Avec son mobilier, — tout ce qui l'accompagne.

ROBERT.

Mais c'est une ruine, une calamité,
Qu'une femme pareille!

(*Il continue de jouer avec passion.*)

CÉSARINE.

Il faut, en vérité,
Qu'elle ait perdu la tête, et je ne puis comprendre
Un tel amour du jeu.

CÉLESTE.

Vous me faites attendre,
Monsieur Placide : — allons, cela n'est pas poli.
Cependant mon enjeu me semble assez joli.
Vous ne connaissez pas la maison que j'engage :
Un site ravissant, beau jardin, frais bocage;
Décors d'un choix exquis! — Pour deux futurs époux,
Je ne sais rien de mieux. — Voyons... — décidez-vous.

(*Césarine lance à Placide des regards foudroyants.*)

PLACIDE.

Oh! pour le coup, Madame.... impossible.

CÉLESTE.

Et la cause?

PLACIDE.

Je n'ai rien à jouer contre si belle chose.
Je n'ai pour pied à terre, aux champs, non près d'ici
Qu'une humble chambre.

CÉLESTE.

Où donc?

PLACIDE.

C'est à Montmorency.

CÉLESTE.

Vous n'avez pas à vous un article modeste
Qui se rapporte au mien ?

PLACIDE.

Non, Madame, je reste
Dépourvu cette fois.

CÉLESTE.

Loin d'un équivalent
Tout me satisferait.

PLACIDE.

Rien !

CÉLESTE.

Rien ! — C'est désolant.
(Bas en se rapprochant de Placide.)
Ne pourrait-on savoir, avant que l'on vous croie,
Quel marchand vous fournit vos écharpes de soie ?

PLACIDE.

Ah !... pourtant, j'oubliais... (et je n'y conçois rien)
Que je suis possesseur encor d'un petit bien :
C'est une maisonnette... Oh ! tout à fait bourgeoise,
Mais assez bien meublée.

CÉLESTE.

Elle est sise ?

PLACIDE.

A Pontoise.

CÉLESTE.

A la bonne heure !... Eh ! bien, vous allez la jouer
Contre la mienne. — A vous !
(Elle lui fait prendre le cornet.)

Il faut bien secouer
Bien rebattre les dés ; — c'est chose nécessaire ;
Voyez, comme ceci...

(Elle secoue l'autre cornet des deux mains ensemble. Placide, oubliant son écharpe, est prêt à l'imiter : Elle l'arrête en riant.)

Mais non ! — n'allez pas faire
Ce qu'on n'entreprend pas, ayant un bras perclus ;
Il suffit d'une main ; je n'exige pas plus.

(Il agite les dés de sa main libre.)

C'est fort bien ! — Abattez.

(Il jette les dés.)

Deux fois six ! — Quelle chance !
Je n'aurai pas ce chiffre, — et j'ai perdu d'avance.

(Elle secoue à son tour les dés puis les abat.)

En voilà bien la preuve : — ah ! je suis en malheur :
Deux et trois ! — C'en est fait : — vous êtes le vainqueur.

ROBERT *(se levant furieux)*.

Perdu ! !

CÉLESTE *(le regardant en face, en étendant les mains)*.

Perdu, tous deux !

ROBERT.

Mais quelle frénésie !
Jouer de la façon que vous avez choisie !
Et jouer si gros jeu ! — Comment ! — notre coupé !
Notre maison des champs ! ! — Dieu, que j'étais trompé,
Combien je m'aveuglais sur votre caractère !
Avec quels soins, quel art vous m'avez fait mystère
Des funestes penchants que je découvre en vous !
— Etre riche cent fois, mille fois plus que nous
Serait ne rien avoir, avec cette nature
Qui vous pousse à jouer sans raison ni mesure.
Encor si le hasard dévoilait à vos yeux
Tout ce que vous perdez par ce vice odieux,

Vous sauriez la laideur d'une femme qui joue :
Le plus pur incarnat colorait votre joue ;
Elle est pourpre à présent ; — doux étaient vos regards ;
Et maintenant vos yeux sont farouches, hagards.
Ah ! votre seul aspect peut aisément suffire
Pour motiver l'horreur qu'enfin le jeu m'inspire :
Bien adroit qui saura m'y prendre désormais ;
Je renonce à tenir des cartes pour jamais.

CÉLESTE.

Vous êtes donc guéri, Monsieur ?

ROBERT.

Que vous importe ?
Je m'éloigne de vous ; car en aucune sorte
Je ne veux partager ma demeure et mes jours
Avec une joueuse.

CÉSARINE.

Et moi dont les discours
Devaient être compris, et qui crains ma ruine,
Je n'épouserai pas un joueur.

(Elle se dirige du côté de la porte.)

CÉLESTE (*l'appelant*).

Césarine !

CÉSARINE.

Eh ! bien, que me veux-tu ?

CÉLESTE.

Dans ce cruel moment,
Ne m'abandonne pas, du moins si brusquement.

(Elle sonne, Joseph paraît à la porte du fond, et Marie d'un autre côté. Celle-ci a pris soin de sa toilette et se montre plus jolie que jamais.)

SCENE VII.

LES PRÉCÉDENTS, JOSEPH, MARIE.

CÉLESTE.

Joseph ! préparez-vous à suivre votre maître ;
Il me quitte, — et de vous il a besoin peut-être.

ROBERT.

Non, je n'ai pas besoin d'un ivrogne avec moi.

CÉLESTE.

Rassurez-vous, Monsieur, — je vous garantis, moi,
Et même, s'il le faut, j'en atteste Marie ,
Que Joseph est gueri de son ivrognerie...

JOSEPH (*très énergiquement*).

Oh ! radicalement,

CÉLESTE.

Ainsi que vous du jeu ;
Vous pouvez y compter.

ROBERT.

Cela m'importe peu.

JOSEPH (*à part, regardant Marie avec beaucoup d'attention*).

Faut-il qu'un tel minois souvent se deshonore ?
Prends bien garde, Joseph, de t'y frotter encore.

CÉLESTE.

Ainsi pour un défaut que j'ai trop laissé voir,
Je suis répudiée, — et je perds tout espoir.
Ainsi, Monsieur Robert, de la pauvre Céleste
Entend se séparer, — bien sûr ?...

ROBERT.

Je le proteste.

PLACIDE (*bas à Céleste*).

Mais, Madame, il est temps, vous semblez l'oublier,
Bien plus que temps enfin, de nous justifier.

CÉLESTE.

A cette extrémité faut-il que l'on m'oblige?
Vous êtes résolu...

ROBERT.

Très résolu, vous dis-je.

CÉLESTE (*lentement*).

Alors... je dois.... avant que vous soyez parti,
Me résoudre moi-même à prendre un grand parti.
(*Elle s'avance à pas lents vers le guéridon.*)

ROBERT (*la suivant des yeux avec inquiétude*).

(*A part.*)
Mon Dieu, dans son délire, elle songe peut-être...
(*Il va prendre sa boîte de pistolets qu'il met sous son bras.*)
(*Puis comme Céleste se dirige du côté de la croisée, il va se placer devant elle.*)
Il faut s'attendre à tout : — gardons cette fenêtre.
(*Céleste revient tranquillement près du guéridon, prend le livre de légendes et l'ouvre.*)

ROBERT (*replaçant sur le guéridon sa boîte à pistolets*).

Eh! quoi! c'est au moment où dans mon désespoir
Je pense à vous quitter pour ne plus vous revoir,
C'est lorsque les défauts dont votre âme est remplie
Ont détruit en un jour le bonheur de ma vie,

Que, sans manifester le moindre sentiment,
Vous vous mettez à lire ainsi tranquillement !

CÉLESTE.

Oui, — je veux vous montrer comment, par aventure,
Un diable, épouvanté de sa laide figure,
En se mirant un jour pour la première fois,
Finit par être aimable, et tel que je vous vois.

(Elle lui passe le volume en lui montrant du doigt les derniers vers de la légende.)

Lisez paisiblement vous-même ces deux stances.

MARIE *(s'approchant de Céleste et lui parlant confidentiellement).*

Je voyais s'en aller toutes mes espérances,
Madame ; — mais je crois être au meilleur moment.

CÉLESTE *(bas à Marie).*

Tout va bien, sois-en sûre : — on touche au dénouement.

ROBERT *(rendant le livre à Céleste).*

Quels torts sont réparés par un conte frivole,
Et que dois-je inférer de cette faribole ?

CÉLESTE.

Que vous êtes rendu par elle à la raison ;
Que je vous ai prêté le miroir du démon ;
Que digne d'être à vous, et près de vous heureuse,
Je ne suis point gourmande, et moins encor joueuse,
Qu'entre Monsieur Placide et moi, bien entendu,
Il n'est rien de gagné, comme rien de perdu ;
Qu'il n'est point un joueur, — et qu'enfin Césarine
Peut fort bien l'épouser sans craindre sa ruine.

ROBERT et CÉSARINE.

Est-il possible?

CÉLESTE (*tendant la main à son mari*).

Allons... — tu tiendras ton serment.

ROBERT.

Ah! qu'il soit confirmé par cet embrassement.

CÉLESTE (*regardant Placide.*)

C'est maintenant surtout que je te félicite,
Césarine; — pour toi voilà le vrai mérite,
Un brave.

ROBERT.

Un noble cœur à l'épreuve du feu.

PLACIDE (*à Césarine*).

Et qui vous aime autant qu'il déteste le jeu.

ROBERT.

La sagesse et l'amour alliés au courage,
Que désirer de mieux?

CÉSARINE (*présentant sa main à Placide*).

Allons, mon mariage
Est à l'ordre du jour. — Vous nous ferez l'honneur
D'y figurer tous trois.

ROBERT.

Tous trois, avec bonheur.

JOSEPH (*s'approchant de Marie*).

Est-ce que par hasard, voulant me rendre aimable.
Marie aurait aussi fait le miroir du diable?

MARIE.

Precisément *Joset*.

JOSEPH.

Je m'en suis bien douté.
Ainsi donc, plus d'obstacle à ma félicité?

MARIE.

Plus aucun ; — mais songez...

JOSEPH.

Je tiendrai ma promesse.

CÉLESTE (*à Robert*).

Mon ami, quel beau jour !

MORNANGE.

Tout ceci m'intéresse.

ROBERT.

J'y perds dix mille francs, mais sans les regretter.

MORNANGE.

Tu n'y perds rien du tout : je ne veux profiter
En aucune façon d'un gain que je réprouve.
Je suis un ami vrai, Robert, — et je le prouve.

ROBERT et CÉLESTE.

Mornange ! } c'est trop beau !
Ah ! Monsieur }

MORNANGE.

Non, non, mes chers époux ;
Il n'est rien de trop beau pour des gens tels que vous.
Retenir la leçon qui m'est aussi donnée
C'est avoir fait moi-même assez bonne journée.
Comme toi je renonce à ces émotions,
A ces fièvres du jeu qu'ensemble nous cherchions.
Qu'une plus noble ardeur nous devienne aussi chère :

Assez d'infortunés périssent de misère ;
Au lieu d'aller jouer, portons-leur des secours.
C'est en faisant le bien qu'on embellit ses jours.
Qu'en penses-tu, Robert?

ROBERT.

Ah! c'est parler en sage.

CÉLESTE.

On n'a plus rien à dire, après un tel langage ;
Et pourtant il me reste un conseil à donner.
En singeant tes défauts, pour mieux t'en détourner,
Robert, j'ai quelque peu surpassé mon modèle.
Ne va pas maintenant devenir infidèle,
Et souviens-toi qu'en moi, pour un cœur offensé,
Le miroir du démon ne serait pas cassé.

FIN DU TROISIÈME ET DERNIER ACTE.

OBSERVATION SUPPLÉMENTAIRE.

Il faut que le rideau tombe à la fin du premier et du second acte et reste baissé quelques moments, certain temps devant s'écouler dans les situations intermédiaires.

ÉLECTIONS.

—

A l'issue de la séance publique, l'Académie s'étant retirée dans ses bureaux, pour procéder aux élections, a nommé :

Président pour l'année 1865 :

M. Blanc, Procureur général près la Cour impériale ;

Vice-Président :

M. Desserteaux, Conseiller.

LISTE ACADÉMIQUE.

AOUT 1864.

DIRECTEURS ACADÉMICIENS-NÉS.

Mgr l'ARCHEVÊQUE de Besançon.
M. le GÉNÉRAL COMMANDANT la 7e division militaire.
M. le PREMIER PRÉSIDENT de la Cour impériale.
M. le PRÉFET du département du Doubs.

ACADÉMICIEN-NÉ.

M. le MAIRE de la ville de Besançon.

ACADÉMICIENS HONORAIRES.

S. A. I. le Prince LOUIS-LUCIEN-BONAPARTE (28 janv. 1863).

Messieurs

BEAUPRÉ, ✻, Conseiller honor. à la Cour impériale de Nancy (décembre 1853).

BERROYER, ✻, ancien Recteur; à Bresson, près de Grenoble (juillet 1814).

BIGANDET (Mgr), Vicaire apostolique dans la Birmanie (janvier 1853).

BIXIO (le Docteur), Médecin, ancien député; à Paris (janvier 1848).

Bourqueney (le baron de), C ✻, ancien ambassadeur ; à Paris (mai 1856).

Carbon, O ✻, ancien Recteur de l'Académie de Besançon ; à Paris (août 1841).

Caresme, Recteur de l'Académie (23 août 1862).

Carpentier, ✻, membre du Conseil général du Doubs, maire de la ville ; à Baume-les-Dames (août 1856).

Coquand, Professeur de minéralogie et de géologie à la Faculté des sciences de Marseille (janvier 1854).

Delesse, ✻, Ingénieur des mines ; à Paris (janvier 1848).

Deville, ✻, membre de l'Académie des sciences, Professeur à l'Ecole normale ; à Paris (août 1845).

Dét, Directeur des Domaines ; à Laon (janv. 1854).

Desroziers, ✻, ancien Recteur de l'Académie de Besançon (janvier 1858).

Doney (Mgr), ✻, Evêque de Montauban (décemb. 1835).

Fargeaud, ancien Professeur de physique ; à St-Léonard (Haute-Vienne) (août 1827).

Flourens, O ✻, Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, membre de l'Académie française ; à Paris (janvier 1841).

Gattrez (l'Abbé), ✻, ancien Recteur de l'Académie de Limoges (janvier 1828).

Gaume (Mgr), Protonotaire apostolique ; à Paris (août 1850).

Goureau, O ✻, Colonel hon. du génie ; à Paris (août 1833).

Gousset (S. Em. le Cardinal), O ✻, Archevêque de Reims, Sénateur (janvier 1831).

Guerrin (Mgr), Evêque de Langres (août 1850).

Guizot, G C ✻, membre de l'Académie française ; à Paris (décembre 1835).

Kornprobst, ✻, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées ; à Limoges (août 1840).

Lacroix (l'Abbé Pierre de), Clerc national; à Rome (janvier 1852).

Lamartine (Alphonse de), O ✵, membre de l'Académie française, etc.; à Paris (mai 1834).

Lefaivre, C ✵, Colonel honoraire du génie; à Paris (novembre 1836).

Magnoncour (Flavien de), ✵, ancien Pair de France; à Paris (décembre 1835).

Meyronnet de St-Marc, C ✵, ancien Conseiller à la Cour de cassation; à Aix (août 1835).

Mignard, Homme de lettres; à Dijon (août 1859).

Montalembert (le Comte de), de l'Académie française; à Paris (janvier 1840).

Monty, O ✵, ancien Recteur de l'Académie de Besançon (janvier 1861).

Morellet, ancien Notaire, à Bourg (janvier 1861).

Moustier (le Marquis de), G ✵, Ambassadeur à Constantinople (janvier 1858).

Parandier, O ✵, Inspecteur général des Ponts et Chaussées; à Paris (février 1835).

Perron, ✵, *Secrétaire perp. honor.;* à Paris (août 1838).

Person, ✵, Professeur de physique, ancien Doyen de la Faculté des sciences; à Paris (24 août 1845).

Ponçot, O ✵, ancien Sous-Intendant militaire, membre de l'Académie de Metz, etc. (janvier 1837).

Poujoulat, Homme de lettres; à Passy, près de Paris (décembre 1835).

Tourangin, G O ✵, Sénateur; à Paris (30 novemb. 1848).

Viennet, O ✵, de l'Académie française (janvier 1861).

Villars, ✵, ancien Directeur de l'Ecole préparatoire de médecine (janvier 1841).

ACADÉMICIENS TITULAIRES OU RÉSIDANTS.

Messieurs

WEISS, O ✻, Bibliothécaire de la ville, membre correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions), Président perpétuel honoraire de la compagnie (août 1808).

VIANCIN, Secrétaire en chef de la Mairie, Maître ès Jeux-Floraux (août 1820).

MARNOTTE, Architecte, membre correspondant de la Commission d'antiquités de la Côte-d'Or (août 1826).

PÉRENNÈS, ✻, Professeur de littérature française, Doyen de la Faculté des lettres, *Secrétaire perpétuel* (janv. 1829).

BOURGON, ✻, Président honoraire à la Cour impériale, *Trésorier de la Compagnie* (29 janvier 1834).

HUART, O ✻, ancien Recteur (août 1834).

LANCRENON, ✻, Peintre d'histoire, Directeur du Musée, membre correspondant de l'Institut (Académie des beaux-arts (avril 1835).

BRETILLOT (Léon), ✻, membre du Conseil général (novembre 1835).

RUELLET (l'Abbé), Chanoine honoraire, Curé de Saint-François-Xavier (janvier 1836).

JOBARD, O ✻, ancien Député, Président de la Cour impériale (janvier 1836).

CLERC (Ed.), ✻, Président à la Cour imp. (janvier 1837).

VAULCHIER (le Comte Louis DE) (août 1837).

DARTOIS (l'Abbé), Vicaire général (août 1840).

TOURNIER, Professeur à l'Ecole de médecine (août 1844).

TRIPARD, ✻, Avocat à la Cour impériale (août 1844).

CLERC (Ed.), ancien Notaire (janvier 1847).

GRENIER (Ch.), Professeur d'histoire naturelle à la Faculté des sciences (janvier 1847).

REYNAUD-DUCREUX, ✻, Professeur à l'Ecole d'artillerie (août 1847).

BESSON (l'Abbé), Supérieur de l'Institution de St-François-Xavier (août 1847).

BONNET (Simon), ✻, Docteur en médecine, Professeur d'agriculture (août 1849).

GUENARD (Alexandre), Bibliothécaire honor. (août 1849).

BLANC, O ✻, Procureur général près la Cour impériale (août 1850).

VUILLERET (Just), Juge au Tribunal de première instance, Secrétaire adjoint (août 1853).

CLERC DE LANDRESSE, O ✻, Avocat à la Cour impériale, Maire de la ville (janvier 1855).

CHIFLET, (le Vicomte) (janvier 1855).

DRUHEN, Docteur en médecine, vice-président (janv. 1855).

LAURENS (Paul), membre et secrétaire du Conseil municipal, Trésorier de l'Académie (août 1855).

ASSOCIÉS RÉSIDANTS.

Messieurs

ALVISET, ✻, Président à la Cour impériale (août 1857).

TERRIER DE LORAY (août 1857).

DELACROIX, Architecte de la ville (janvier 1858).

JEANNEZ, ✻, Conseiller à la Cour impériale (janvier 1860).

BEUQUE (Adrien), Receveur principal des douanes en retraite (janvier 1861).

DESSERTEAUX, ✻, Conseiller à la Cour impér. (janv. 1862).

CHAPPUIS, Profess. à la Faculté des lettres (janvier 1862).

SANDERET, Directeur de l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie (janvier 1862).

SUCHET (l'Abbé) (janvier 1863).

ORDINAIRE (Léon), ✻, chef d'escadron d'artill. (août 1863).

CASTAN, Bibliothécaire adjoint de la ville (28 janvier 1864).

WEIL, Professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres (28 janvier 1864).

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS,

Nés dans le ci-devant comté de Bourgogne (1).

Messieurs

GUYÉTANT, ✵, Docteur en médecine, membre de la Société des Géorgiphiles de Florence ; à Paris (février 1809).

D. MONNIER, Correspondant de la Société impériale des antiquaires de France, membre de la Société d'émulation du Jura ; à Domblans (janvier 1827).

HUGO (Victor), O ✵, de l'Académie française, etc. (août 1827).

COILLOT, Doct. en médecine ; à Montbozon (août 1827).

POUILLET, O ✵, membre de l'Académie des sciences ; à Paris (août 1827).

DALLOZ, O ✵, ancien Avocat à la Cour de cassation ; à Paris (août 1828).

PAUTHIER, Orientaliste ; à Paris (août 1831).

VIOLET D'ÉPAGNY, Homme de lettres ; à Paris (février 1832).

CUVIER (Ch.), ancien Doyen de la Faculté des lettres de Strasbourg (février 1832).

GINDRE DE MANCY, ancien Employé de l'Administration générale des postes ; à Vincennes (janvier 1834).

X. MARMIER, O ✵, Conservateur à la Bibliothèque de Sainte-Geneviève ; à Paris (août 1839).

(1) Une délibération du 3 juillet 1834 a fixé à *quarante* le nombre des associés de cet ordre.

LÉLUT, O ✻, membre de l'Institut (Académie des sciences morales); à Paris (août 1839).

TISSOT, ✻, Professeur de philosophie, Doyen de la Faculté des lettres de Dijon (août 1842).

BOUSSON DE MAIRET, ancien Professeur de rhétorique; à Arbois (août 1842).

FAIVRE D'ESNANS, Docteur-Médecin; à Baume (août 1842).

RICHARD (l'Abbé), Correspondant historique du ministère de l'instruction publique, Curé à Dambelin (Doubs) (août 1842).

COURNOT, C ✻, ancien Recteur; à Paris (août 1843).

WEY (Francis), O ✻, Inspecteur général des Archives de l'Empire; à Paris (août 1845).

CIRCOURT (le Comte Albert DE); Homme de lettres; à Paris (janvier 1846).

RONCHAUD (Louis DE), Littérateur; à Paris (novembre 1848).

RICHARD-BAUDIN, maître ès Jeux Floraux, Professeur au lycée de Dijon (août 1849).

REVERCHON, ✻, ancien Maître des requêtes au Conseil d'Etat; à Paris (janvier 1851).

BARTHÉLEMY DE BEAUREGARD (l'Abbé J.), Chanoine honoraire de Reims et de Périgueux; à Paris (janvier 1851).

VIEILLE (Jules), O ✻, Maître de conférences à l'Ecole normale supérieure (août 1853).

JOLIBOIS, Curé de Trévoux (janvier 1855).

BERGERET, Docteur en médecine, membre du Conseil général du Jura; à Arbois (août 1856).

GATIN (l'Abbé), Correspondant du Ministre de l'instruction publique, Curé d'Héricourt (Haute-Saône) (août 1856).

GASPARD DE GIGNY, docteur-médecin (janvier 1857).

★

Petit, Statuaire ; à Paris (août 1857).

Ed. Grenier, Littér. ; à Baume-les-Dames (janvier 1858).

Clerc (l'Abbé), Professeur au petit séminaire de Luxeuil (août 1859).

Toubin, Régent au Collége de Salins (août 1859).

Pasteur, O ✻, Administrateur de l'Ecole normale supérieure ; à Paris (janvier 1860).

Adolphe de Circourt, à Paris (janvier 1861).

Gigoux, ✻, Peintre d'histoire ; à Paris (août 1861).

Pierron, Professeur au Lycée impérial de Louis-le-Grand (août 1862).

Gérome, ✻, Peintre d'histoire ; à Paris (août 1863).

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS,

Nés hors de la province de Franche-Comté (1).

Messieurs

Civiale, ✻, Docteur en médecine ; à Paris (août 1823).

Taylor (le Baron), ✻ O ✻, Littérateur ; à Paris (août 1825).

Cailleux (de), ✻ O ✻, ancien Directeur général des Musées ; à Paris (août 1827).

Péricaud, ancien Bibliothécaire de la ville de Lyon, etc. (août 1833).

Matter, O ✻, ancien Inspecteur général de l'Université ; à Strasbourg (janvier 1834).

Nadault-Buffon, O ✻, Ingénieur en chef, Professeur à l'Ecole des Ponts et Chaussées ; à Paris (août 1834).

Thirria, O ✻, ancien Ingénieur en chef des Mines,

---

(1) Une délibération du 3 juillet 1834 a fixé à *vingt* le nombre des associés de cet ordre.

membre du Conseil général de la Haute-Saône; à Vesoul (août 1834).

CAUMONT (DE), O ✻, Président de la Société des antiquaires de Normandie; à Caen (janvier 1841).

REINAUD, O ✻, membre de l'Institut, Conservateur de la Bibliothèque impériale; à Paris (août 1842).

PAUTET (Jules), Sous-Chef au Ministère de l'Intérieur; à Paris (août 1842).

LEGLAY, ✻, Conservateur des Archives de la ville de Lille (août 1844).

MALLARD, Archéologue-Dessinateur; à Selongey, près de Dijon (août 1845).

CHÉNIER (DE), O ✻, ancien Chef de bureau au Ministère de la guerre; à Paris (novembre 1848).

BRAUN, ✻, Président du Consistoire supérieur et du Directoire de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg, ancien Conseiller à la Cour impériale de Colmar (août 1849).

FORSTER, O ✻, membre de l'Institut (Académie des beaux-arts (août 1853).

FOISSET, Conseiller à la Cour impér. de Dijon (août 1857).

QUICHERAT, Professeur à l'Ecole impériale des Chartes (août 1857).

BAUDOIN, Docteur en Droit; à Paris (janvier 1861).

NAUDET, O ✻, membre de l'Académie des inscriptions (janvier 1864).

ASSOCIÉS ÉTRANGERS (1).

PICOT, Professeur d'histoire; à Genève (mai 1807).

GAZZERA (l'Abbé), Secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences; à Turin (mars 1841).

---

(1) Cette classe a été instituée par une délibération du 11 mars 1841.

Gachard, ✵, Directeur général des Archives des Pays-Bas ; à Bruxelles (mars 1841).

Vuillemin, Historien ; à Lausanne (mars 1841).

Porchat, ancien Recteur de l'Université de Lausanne ; à Paris (mars 1841).

Matile, Historien ; à New-Yorck (E.-Unis) (mars 1841).

Groen van Prinsterer (G.), ancien Chef du cabinet du Roi de Hollande, membre du Conseil d'Etat ; à La Haye (août 1843).

Ménabréa, Ministre à Turin (août 1847).

Reume, Major à l'état major ; à Bruxelles (août 1850).

Kohler, Prof. au collége de Porentruy (janvier 1855).

Manzoni (Alexandre) ; à Milan (août 1855).

Cantu (César), Historien ; à Milan.

PROGRAMME DES PRIX

A DÉCERNER EN 1865.

L'Académie, dans sa séance publique du 24 août 1865, décernera les prix suivants :

PRIX D'HISTOIRE. — Médaille d'or de 300 francs. — Mémoire historique sur *une Famille illustre, un Château, une Abbaye, un Chapitre, une Eglise ou un Etablissement public de la province.* Sont exceptées : *Les villes de Dole, Gray, Montbéliard, Poligny, Pontarlier, Ornans, Salins, Vesoul ; les maisons de Joux et de Montfaucon, de Saint-Mauris et de Neuchâtel ; les abbayes et prieurés de Baume-les-Dames, de la Grâce-Dieu, Cherlieu, Faverney, Lure, Luxeuil, Montbenoît, du Mont Sainte-Marie, de Saint-Claude, des Trois-Rois, de Morteau, de Bellefontaine et de Saint-Paul,* sur lesquels l'Académie a des renseignements suffisants. On appelle particulièrement l'attention des concurrents sur les anciennes églises de la province.

Les biographies sont exclues de ce concours.

PRIX D'ÉLOQUENCE. — Médaille de 300 fr. — Etude sur la vie et les œuvres de l'abbé Talbert.

PRIX DE POÉSIE. — Médaille de 200 fr. — L'Académie n'impose aux concurrents aucun sujet ; elle exige seulement que celui qu'ils traiteront se rattache par quelque côté à l'histoire ou aux traditions franc-comtoises. Elle

les laisse libres de choisir le genre et la forme qui leur paraîtront préférables.

PRIX D'ÉCONOMIE POLITIQUE. — Médaille de 300 fr. — Monographie de l'une des industries existant en Franche-Comté. Indiquer son origine, sa nature, sa consistance; rechercher les causes qui favorisent ou entravent son développement et sa prospérité. (L'horlogerie ayant fait l'objet du concours de 1859, est exceptée.)

Les concurrents ne signeront point leurs ouvrages; ils y attacheront seulement une sentence ou devise, qu'ils répéteront au dos d'un billet cacheté, contenant leur véritable nom et leur adresse.

Ces ouvrages seront adressés, *francs de port, au Secrétaire perpétuel de l'Académie*, avant le 1er juin, terme de rigueur.

Les manuscrits, plans et dessins envoyés au concours, restent dans les archives de l'Académie, et ne peuvent être déplacés sous aucun prétexte; seulement les auteurs, en se faisant connaître, seront autorisés à les faire transcrire.

TABLE DES MATIÈRES.

SÉANCE DU 24 AOUT 1864.

PIÈCE DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

Besançon. — Dodivers et C^e, imp. de l'Académie, Gr.-Rue, 42.

3 2044 010 158 103

Digitized by Google

Digitized by Google